STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE LYON

PAR J.-B. MONFALCON,

MEMBRE
DE L'ACADÉMIE DE LYON ET DE L'ORDINAIRE,
AUDITEUR DE L'AUDIENCE DE LYON.

Travaillez, et espérez.

TOME PREMIER.

LYON
CHARMET ET DONIER, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE PUZIN-GRILLET, 3.
PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI DES AUGUSTINS.
1847.

HISTOIRE DE LYON.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN, RUE D'AMBOISE, A LYON.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE LYON

PAR J.-B. MONFALCON,

REVUE

PAR C. BREGHOT DU LUT ET A. PERICAUD,
membres de l'Académie de Lyon.

Travaille et espère.

TOME I.

LYON.
GUILBERT ET DORIER, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE PUITS-GAILLOT, 3.

PARIS.
DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI DES AUGUSTINS.

30 Septembre 1847.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MONSIEUR REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MONSIEUR,

J'ai lu avec grand plaisir la lettre par laquelle vous m'annoncez le jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les premiers chapitres de mon Histoire de Lyon, et votre savant rapport à la Commission des Antiquités nationales. L'Académie a bien voulu m'accorder la mention très honorable, et il n'a pas dépendu de vous que je n'aie obtenu davantage : je n'aurais pas osé tant espérer pour mon travail, dans l'état où il se trouvait lorsque vous avez eu à l'apprécier.

Digitized by Google

Obligé, en effet, de me conformer aux dispositions du programme de l'Institut, je n'ai pu présenter, au mois de janvier 1847, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à l'Académie française, que ce qui était publié alors de mon ouvrage, c'est-à-dire la première partie, et encore sans les compléments indispensables dont elle est accompagnée maintenant. Je n'ai pu vous adresser, à cette époque, ni l'étude sur l'administration du Lyonnais au temps des Romains, ni le recueil général des inscriptions latines trouvées sous notre sol, ni l'atlas, ni une collection, bien importante peut-être, de dix-sept tables, pour la plupart inédites, qui complètent les premiers chapitres en les rectifiant plus d'une fois.

J'ai fidèlement exécuté le projet d'écrire les annales de mon pays entièrement d'après les textes originaux : ce plan me promettait de grands avantages, mais il m'a condamné à un énorme travail, et exposé parfois à commettre, sur des faits secondaires, des inexactitudes que je fais disparaître avec empressement dès que je les découvre. Il ne serait point juste de me blâmer de ne point avoir dit ce que je n'avais pas eu l'intention de dire : quelques lacunes qu'on a remarquées dans la première partie de cette Histoire de Lyon étaient,

Digitized by Google

de ma part, des omissions préméditées. Ainsi, j'ai cru devoir renvoyer à la fin de l'ouvrage divers chapitres accessoires, qui auraient interrompu l'exposition des faits pendant un trop long espace. Avant tout, je devais faire tout ce qui dépendait de moi pour être lu, et ne pas manquer à la règle des proportions dans la disposition de mes matériaux.

Bien convaincu de mon insuffisance, j'ai fait d'instants appels auprès de tous les hommes qui pouvaient m'aider de leurs lumières, et sollicité l'examen de plusieurs corps savants; rien ne m'importait davantage qu'une bonne direction et de judicieux conseils : aussi les ai-je constamment recherchés. Peut-être ai-je eu une autre intention encore, en m'adressant à l'Institut : son approbation, si je l'obtenais, devait être pour moi une récompense infiniment honorable. Commise à l'appréciation de la plupart des grands travaux sur l'archéologie et sur l'histoire, l'Académie des inscriptions est écoutée avec respect par le monde littéraire. Elle est placée trop haut pour ne point être parfaitement impartiale ; un livre consciencieusement écrit peut se produire devant ce tribunal avec confiance et compter sur un bienveillant accueil : c'est ce que je n'ignorais point. J'avais donc grand intérêt à consulter votre savante Compagnie; le

Digitized by Google

désir d'obtenir son suffrage devait d'ailleurs être pour moi une excitation continuelle à faire de mon mieux, et à traiter avec un même soin toutes les parties de mon travail. Servi par d'heureuses circonstances, j'ai pu interroger l'opinion de juges fort compétents dont le témoignage devait avoir beaucoup d'influence sur l'opinion publique. Lyon possède des savants fort éclairés sur nos antiquités nationales, très profonds en histoire, et bien dignes d'être inscrits un jour sur la liste des correspondants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

Il en est jusqu'à trois que je pourrois citer.

Ces érudits, ces archéologues distingués étaient des critiques sérieux : aussi ai-je recueilli avec empressement leurs paroles, quelquefois sévères; leurs observations m'ont déterminé à rectifier plusieurs assertions qui n'étaient point assez motivées, et à refaire un des plus importants chapitres. Docile à leurs avis, je ne cesserai de travailler à l'amélioration d'un livre qui traite de sujets trop variés pour que je puisse me flatter d'avoir été irréprochable sur tous les points. Le mode de publication de cet ouvrage par fragments qu'ont séparés de longs intervalles, m'a permis de mettre à profit de sages remarques; je recevrai bien certainement d'autres objections. S'il n'était question que de simples conjec-

Digitized by Google

tures, que de probabilités combattues par d'autres, que de suppositions plus ou moins plausibles, je prendrais la liberté de conserver mon opinion; mais s'il s'agissait d'erreurs positives sur des dates ou sur des faits importants, je me garderais bien de les maintenir. On pardonnera peut-être à un travail si long et si difficile des inadvertances presque inévitables,

Quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura.

Tout ce qu'on est en droit de me demander, c'est de tenir compte de toutes les observations prouvées, et j'en ai pris l'engagement.

Oserais-je me permettre de courtes remarques sur quelques passages de votre rapport à la Commission des Antiquités nationales?

Vous faites observer avec raison que l'histoire de Lyon présente en elle-même un très vif intérêt, et rien n'est plus vrai : peu de villes ont des annales si dramatiques; mais vous ajoutez que ce sujet a été traité plusieurs fois avec succès, et votre opinion à cet égard trouvera peu de partisans. Que l'histoire de Lyon ait été l'objet d'écrits estimables et bien dignes

Digitized by Google

d'être consultés, nul doute sur ce point; peut-être ai-je rendu à mes devanciers plus de justice qu'ils n'en avaient obtenu encore : mais de ces recueils de matériaux à un travail d'ensemble complet et bien ordonné, il y a fort loin. C'est précisément parce qu'une histoire de Lyon était toujours à faire, que je me suis aventuré sur ce terrain scabreux. J'ai essayé d'écrire un livre neuf, en ce sens qu'il devait être formé d'un bout à l'autre d'éléments puisés aux sources originales. Le mérite de l'impartialité que vous voulez bien reconnaître à mon travail, est certes beaucoup; peut-être, avec le temps, m'en accordera-t-on quelque autre; je l'espère du moins. Un mot, et j'ai terminé cet indiscret commentaire. Vous avez eu la bonté de faire l'éloge des notes dont le texte est accompagné : souvent bibliographiques, mais beaucoup plus souvent historiques et critiques, ces notes ne sont pas des deux hommes de lettres auxquels vous les attribuez; ils les auraient faites bien meilleures. L'Histoire de Lyon est dans toutes ses parties de la même main; texte, notes et tables, n'ont qu'un même auteur : c'était le moyen unique de conserver à l'ouvrage l'unité de couleur et de pensée. Il ne rencontrera bien certainement pas toujours des juges aussi indulgents que vous l'avez été; je dois donc en prendre sur moi la responsabilité entière. La part de MM. Bréghot

Digitized by Google

du Lut et Péricaud à mon travail n'en est pas moins réelle ; mes savants conseils ont revu avec soin chacune de mes pages, et m'ont permis de me servir librement de leurs nombreux écrits sur l'histoire de Lyon; ce que j'ai fait en les citant toujours.

Je n'ai point oublié de consulter, pour l'histoire de Lyon au huitième siècle, et de mentionner votre livre sur l'invasion des Sarrasins en France : c'est l'un des ouvrages les plus consciencieux et les plus savants que j'aie lus. Veuillez agréer mes remercîments sincères, et l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être depuis si longtemps,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MONFALCON,

Bibliothécaire de la ville de Lyon.

LYON, 30 Septembre 1847.

Digitized by Google

ARMOIRIES DE LA VILLE DE LYON.

Digitized by Google

Impr. Louis Perrin, à Lyon.

Digitized by Google

ARMOIRIES

DE LA VILLE DE LYON

OU

L'HISTOIRE DE LYON

EXPLIQUÉE PAR SON BLASON,

DESSINÉES ET GRAVÉES PAR LOUIS PERRIN.

Travaille et espère.

HISTOIRE DE LYON, PAR J.-B. MONFALCON. — LYON. M DCCC XLVI.

Des faits, d'une haute importance, se rattachent aux variantes que le blason de Lyon a éprouvées depuis huit siècles; elles résument, en quelque sorte, les principaux épisodes de nos annales. Un aperçu de ces changements est donc le préliminaire obligé de cette histoire.

La ville commençait à peine à prendre son rang parmi les cités de la Gaule, qu'elle avait déjà un lion pour emblème. Faut-il voir en lui le souvenir figuré du courage de nos pères, armés pour la défense de leurs libertés? Le noble animal n'a-t-il été placé sur les médailles de Marc-Antoine qu'en souvenir de jeux du Cirque dans lesquels il avait joué un rôle? De ces deux opinions, la première est beaucoup plus vraisemblable que la seconde. Mais, alors même que la médaille d'Antoine rappellerait seulement, dans l'origine, une circonstance d'une fête publique, la tradition et l'accord des historiens et des archéologues les plus recommandables ne feraient pas moins, de la figure du lion, le signe des mâles vertus du peuple de Lugdunum. Toutes les nations anciennes et modernes ont employé le lion comme emblème de la force, du courage, de la vigilance, et de la supériorité.

Il paraît qu'il était déjà le signe de l'étendard lyonnais, lorsque la ville passa, dans le cinquième siècle, sous la domination des rois de Bourgogne qui portaient la même bannière [1]. On ne fit que prendre l'une des couleurs de l'écu de ces rois, de gueules.

Ce n'était encore qu'une enseigne emblématique, il n'y a point d'armoiries antérieures au onzième siècle : ainsi, l'écu de gueules, au lion d'argent, est postérieur à la première croisade.

On ne peut encore présenter comme des armoiries le sceau des quarante bourgeois insurgés, dans les premières années du treizième siècle, pour recouvrer leurs libertés municipales méconnues par les archevêques: il est cependant très digne d'étude. Une de ses faces représente le pont de la Saône (depuis, pont de Nemours) flanqué de tours et de châteaux; au milieu est une croix entre une fleur de lis à droite, et un lion à gauche, avec cette légende : SIGILLVM COMMVNE VNIVERSITATIS ET

1. — Sous la domination des rois de Bourgogne, le chef était bande d'or et d'azur. (*Armor. national*, p. 34.)

2. — Baignot de Lyr (*C.*). Notes sur les Armoiries de Lyon et particulièrement sur le blason qui y figure. *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, t. VII, p. 338, ou Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon. *Lyon, J.-M. Barret*, 1828, in-8°, p. 431 et suiv.

Digitized by Google

COMMVNITATIS LVGD. On voit sur le contre-sceau un fleuve avec une tour de chaque côté; entre elles est le lion surmonté d'un croissant et d'une fleur de lis, avec cette légende : SIGILLVM SECRETI VNIVERSITATIS LVGD. Ce sceau rappelle la lutte courageuse des citoyens de Lyon contre le pouvoir temporel des archevêques, et l'établissement du gouvernement consulaire ou municipal. On reconnaît aux fleurs de lis que Lyon s'était placé sous la protection des rois de France.

Le sceau des chanoines comtes de Lyon portait affrontés un griffon et un lion surmonté d'une couronne de comte, comme emblème de la double juridiction spirituelle et temporelle. Moitié aigle, moitié lion, le griffon représentait les deux sections de la ville séparées par la Saône, dont l'une appartenait à l'empire qui avait un aigle dans ses armes, tandis que l'autre faisait partie du royaume dont le lion était le symbole. Le chapitre de Saint-Just, qui avait juridiction sur les quartiers de Saint-Just et de Saint-Irénée et sur quelques villages voisins, avait aussi pour armoiries le lion des anciens comtes de Lyon, avec une bordure chargée de besants. [1]

C'est au treizième siècle, de 1228 à 1264, qu'eut lieu l'affranchissement des citoyens de Lyon : réunie à la France, leur ville prit des armes parlantes et joignit à ses armoiries celles des rois qui étaient devenus ses souverains. De là le chef d'azur aux trois fleurs de lis d'or.

Cependant les querelles des bourgeois avec leurs archevêques n'étaient pas terminées. Dans la première moitié du quinzième siècle, sous le règne de Charles VI, Lyon eut à défendre ses armoiries sculptées sur ses portes, contre Amédée de Talaru. Mécontent des échevins et des citoyens, cet archevêque voulait les dépouiller de cette marque de la noblesse et de la franchise de leur cité : il prétendait que ces armoiries étaient un don de ses prédécesseurs, qu'il avait le droit de retirer.

« Et de faict, dit Rubys, il fit enlever un escusson des armoiries de la « ville, gravé en pierre, que les eschevins avoient faict poser sur la « porte de Saint-Marcel, au pied de la Coste de S. Sebastien, disant « arrogamment qu'il ne leur appartenoit pas d'avoir des armoiries. Mais « les eschevins qui ne le redoutoient pas beaucoup, parcequ'ils se sen- « toient supportés par le roy et par Monsieur le Dauphin, pour la « ferme loyauté qu'ils leur avoient toujours conservée parmy les trou- « bles de la France, lui respondirent hardiment que leurs armoiries « estoient plus anciennes que les archevesques, et qu'ils les avoient « portées en leurs bannieres et enseignes du temps des Romains, et « avant qu'il y eust aucun archevesque à Lyon. Et cependant se pour- « veurent au roy et obtinrent lettres patentes de S. M., par lesquelles

1. — Le P. Menestrier, Methode du blason.

Digitized by Google

« estoit defendu de rien attenter contre leurs armoiries, et commandé « de faire redresser celles qui avoient esté abattues : et parceque maistre « Jehan le Viste, lieutenant du baillif de Mascon, qui portoit la cause « de l'archevesque, fit refus d'exécuter leurs lettres, ils se porterent « pour appelans à luy, du desny de justice, et releverent leur appel « en la cour de parlement qui lors se tenoit à Poictiers, parceque « Paris estoit occupé par les Anglois. Par arrest de laquelle tout fut « reparé, et les lettres du roy mises à deue exécution. »

Une des gloires poétiques du seizième siècle, Clément Marot, est l'auteur d'une devise qui s'est mêlée, quelquefois, avec les armoiries de la ville :

Suis le lion qui ne mords point,
Sinon quand l'ennemi me poinct.

On connaît de lui ce huitain allégorique :

On dira ce que l'on vouldra
Du Lyon et sa cruauté;
Tousjours, ou le sens me fauldra,
J'estimeray sa privauté :
J'ay trouvé plus d'honnesteté
Et de noblesse en ce Lyon,
Que n'ay pour avoir fréquenté
D'aultres bestes un million.

Quelques villes entretiennent vivants, à leurs frais, les animaux qui leur servent d'emblèmes : ainsi Genève nourrit des aigles, et Berne ses célèbres ours. En 1584, Mandelot, gouverneur du Lyonnais, offrit à la ville un lion vivant, comme un symbole de son nom et de ses armes. Il y eut une délibération municipale à ce sujet : des considérations d'économie ne permirent pas d'accepter ce présent; elles sont consignées dans cet extrait du procès-verbal :

« A esté advisé de remercier trés humblement le dict seigneur de « Mandelot du soing et bon zèle qu'il a pour la grandeur et entretene- « ment de la reputation de la dicte ville, et par mesme moïen de luy « remonstrer et prier de considerer la pauvreté d'icelle et les grandes « debtes qu'elle a sur les bras, qui la doibvent excuser de faire ce qu'elle « voudroit : et desireroit bien, pour l'amour et souvenance perpetuelle « de luy, recepvoir de ses mains et entretenir cest animal, mais qu'es- « tant, comme dict est, endebtée et n'ayant aucuns deniers communs, « il seroit toujours trouvé mal à propos qu'elle se mit en ceste nouvelle « despense de la nourriture d'ung lyon, qui ne pourra estre moindre « de deux cents escus par an, y comprenant les gaiges, nourriture et « entretenement de son gouverneur..... »

Lyon perdit ses armoiries sous la République; 1793 les lui enleva : son nom même lui fut ôté après le siége glorieux qu'il soutint contre

l'armée de la Convention. Détruite en partie, cette ville devint Commune. Affranchie : c'est ce souvenir que rappelle le sceau du maire républicain de cette époque. Napoléon releva Lyon de ses ruines, et lui rendit ses armoiries : des abeilles d'or remplacèrent les fleurs de lis.

Vint la Restauration. Le maire et le Conseil municipal de Lyon désirèrent, en 1818, rentrer en possession des armoiries royales ; il y eut une délibération du Conseil municipal, octroi, en 1819, et enregistrement de lettres patentes. « Nous avons par les présentes, signées de notre main, dit Louis XVIII, autorisé et autorisons notre bonne ville de Lyon à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui seront dorénavant : DE GUEULES, AU LION D'ARGENT, TENANT DANS SA PATTE DEXTRE UNE ÉPÉE HAUTE DE MÊME, ET AU CHEF D'AZUR A TROIS FLEURS DE LIS D'OR. » M. Bréghot du Lut a fait remarquer que l'image du lion, avec un glaive à la patte droite, se trouve sur le frontispice d'un opuscule dédié, en 1608, par Jean Goujon, avocat, procureur général de la ville, à M. d'Alincourt qui venait prendre possession du gouvernement du Lyonnais.

La révolution de 1830 a supprimé les fleurs de lis des armoiries de Lyon ; cette concession aux circonstances inspirait en 1840, à un artiste de beaucoup de talent, M. Hipp. Leymarie, des réflexions aussi remarquables, au point de vue historique et archéologique, que par la forme piquante sous laquelle elles sont présentées. Nous n'avons, cependant, pas adopté sans hésitation une opinion combattue par de graves et imposantes autorités, qui voudraient le maintien du chef d'azur aux trois fleurs de lis, ou au moins du chef d'azur sans meubles. M. Leymarie ne peut admettre le champ d'azur seul; privé des fleurs de lis, ce ne serait plus, dit-il, le chef de France : ce ne serait rien. Après avoir énergiquement blâmé certaines monstruosités héraldiques, sur nos monuments municipaux, il dit qu'il faut dégager notre blason des accessoires dont les rois le chargèrent, à des époques plus ou moins récentes, par la raison que « le vieil écu de Lyon, dont l'origine se perd « dans une antiquité si reculée qu'elle est presque fabuleuse, » ne doit pas, comme des armes *concédées* par les souverains, être soumis à leurs caprices, et à la merci des changements politiques. « Des hommes « éclairés, dit-il, qui nous font l'honneur de partager en cela notre « opinion, pensent que l'on peut supprimer les accessoires qui jus- « qu'à 1830 distinguaient notre lion de tous ceux de sa couleur. Tel « qu'il nous reste, il est encore en bonne compagnie, il est le frère des « lions de Grammont, de Duras et d'Olivier de Clisson : DE GUEULES « AU LION D'ARGENT..... Revenons donc au vrai lion de nos pères : « l'histoire, le bon goût et nos plus chers souvenirs nous en font « une loi. » (*Revue du Lyonnais*, t. XIII, p. 278.)

EXPLICATION DES PLANCHES.

Digitized by Google

Planche 1.

N° 1. — LYON SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

(An 42 avant J.-C.)

MÉDAILLE DE MARC-ANTOINE : LVGV DVNI A. XL.

Emblèmes de l'Empire romain : l'aigle, les faisceaux, et ces mots : SENATVS POPVLVSQVE ROMANVS.

N° 2. — LYON CAPITALE DU ROYAUME DE BOURGOGNE.

(414-534.)

DE GUEULES, AU LION D'ARGENT.

Emblèmes de la domination des Barbares : la masse d'armes, la hache de bataille, la francisque à deux tranchants. — Emblèmes de la dignité des Évêques de Lyon, et de l'état florissant des lettres dans cette ville au cinquième siècle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche 2.

N° 3. — LES CITOYENS DE LYON SOULEVÉS CONTRE LE CHAPITRE AU NOM DES LIBERTÉS MUNICIPALES.

(1228-1264.)

SCEL ET CONTRE-SCEL DES QUARANTE BOURGEOIS.

Emblèmes de la domination temporelle des Archevêques de Lyon : la crosse, la tiare, l'épée, et cette devise : PRIMA SEDES GALLIARVM. — Emblèmes des franchises municipales et du commerce, et cette devise : VIRTVTE DVCE, COMITE FORTVNA. Au milieu, les torches de la guerre civile.

N° 4. — LYON RÉUNI A LA COURONNE DE FRANCE.

(1312.)

DE GUEULES, AU LION D'ARGENT, AU CHEF COUSU DE FRANCE (D'AZUR CHARGÉ DE TROIS FLEURS DE LIS D'OR).

Emblèmes du développement des lettres et de l'industrie. — Imprimeurs lyonnais célèbres au XVIe siècle : BART. BUYER, DE TOURNES, GRYPHE. — Fabricants d'étoffes de soie : OCT. MEY, NARIS, TURQUETI. — Guirlandes de mûrier et d'olivier.

Digitized by Google

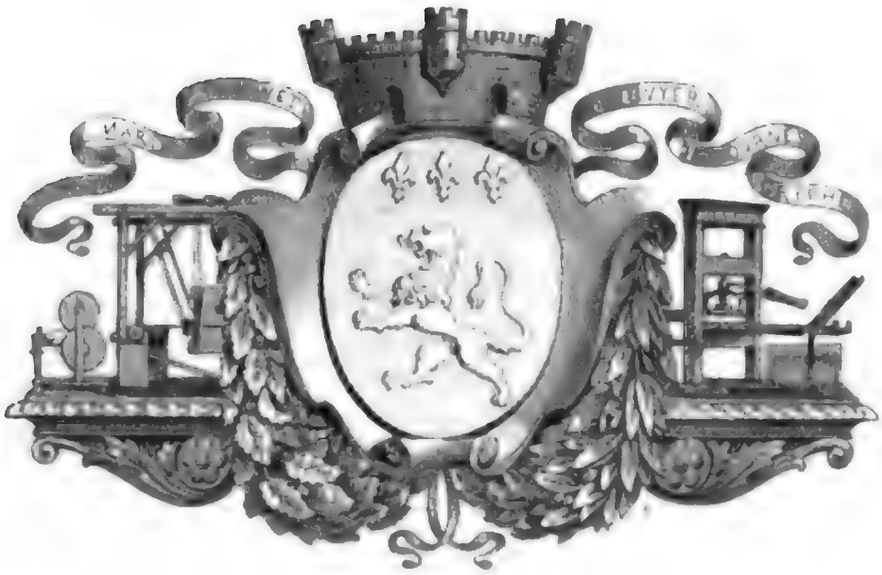

Lyon . Imprimerie Louis Perrin

Digitized by Google

Planche 3.

N° 5. — LYON SOUS LA RÉPUBLIQUE.

(1793.)

SCEAU DU MAIRE DE VILLE-AFFRANCHIE.

Emblèmes du siége de Lyon : le marteau des démolisseurs, les chaînes imposées aux libertés communales par la domination jacobine, les ruines de la ville, les torches de la guerre civile, la hache, etc.

N° 6. — LYON SOUS L'EMPIRE.

(1804-1814.)

DE GUEULES, AU LION D'ARGENT, AU CHEF COUSU DES BONNES VILLES DU PREMIER ORDRE (DE GUEULES, CHARGÉ DE TROIS ABEILLES D'OR POSÉES DE FACE).

Emblèmes du gouvernement impérial à Lyon : reconstruction des édifices détruits pendant la Terreur; restauration du culte catholique; développement des sciences et de l'industrie; les codes; l'aigle impérial portant une branche de laurier.

Notre écu n'a jamais eu d'ornements extérieurs, si ce n'est sous l'Empire. Le décret impérial qui le concerne lui donne pour ornements extérieurs : « Couronne murale à sept créneaux d'or, sommée « d'une aigle naissante pour cimier, traversée d'un « caducée auquel sont suspendues deux guirlandes, « l'une à dextre de chêne, l'autre à sénestre d'olivier, « le tout d'or, nouées, attachées par des bandelettes « de gueules, chef de gueules à trois abeilles d'or « posées de face. » Mais ces ornements extérieurs ne sont guère d'usage que pour les sceaux de l'autorité. L'ancien écu de France avait aussi des supports déterminés, cependant les artistes ne se sont jamais astreints à les reproduire, ni dans les livres, ni sur les monuments; ils les remplaçaient par des accessoires appropriés aux édifices : des trophées d'armes sur les arsenaux, des instruments de musique et des masques sur les théâtres, etc. : l'écu seul était invariablement reproduit. Nous usons du même droit pour ne pas interrompre la suite des emblèmes allégoriques, et nous nous bornons à donner ici, en petit, un trait du blason de Lyon, tel qu'il est indiqué dans le décret impérial.

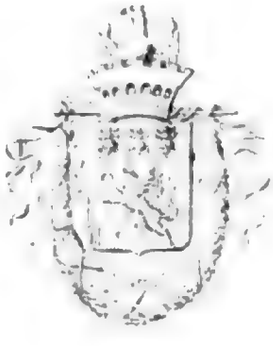

Digitized by Google

Planche 4.

N° 7. — LYON SOUS LA RESTAURATION.

(1814-1830.)

DE GUEULES, AU LION D'ARGENT, TENANT DANS SA PATTE DEXTRE UNE ÉPÉE HAUTE DE MÊME, AU CHEF D'AZUR CHARGÉ DE TROIS FLEURS DE LIS D'OR. (Lettres patentes, datées de Paris, 27 février 1819.)

Emblèmes de l'abondance et de la paix : bouquet de lis, influence du clergé.

N° 8. — LYON DEPUIS LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

(1830-1846.)

DE GUEULES, AU LION D'ARGENT.

Emblèmes de la Paix sous le drapeau aux trois couleurs, et de la prospérité du Commerce, avec cette devise : LIBERTÉ, ORDRE PUBLIC.

(Le vieil écu de Lyon est rétabli dans sa disposition première : il n'a plus de chef d'azur ; cette suppression, généralement adoptée, ne l'a cependant pas été en vertu d'une loi.)

Published by Longman Hurst Rees Orme Brown & Green

Digitized by Google

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

I. L'histoire générale ne rend point inutile celle d'une ville de province; son cadre est si vaste, qu'elle doit nécessairement négliger beaucoup de détails dont on ne peut cependant méconnaître l'importance. Elle ne saurait dessiner qu'à grands traits, les individualités lui échappent; ce qu'elle peint, ce sont des tableaux d'ensemble, et non des portraits. Il est fort difficile de la bien écrire; mais, quoique le nombre des bons ouvrages en ce genre si estimé ne soit pas très considérable, il est néanmoins plus élevé que celui des bonnes monographies locales. S'il n'est pas complètement dépourvu de science, de méthode et de style, l'historien d'une nation est toujours certain de se faire lire; un champ immense et varié est à sa libre disposition : ce sont de mémorables événements qu'il se propose de raconter, et des grands hommes qu'il doit mettre en scène; la narration s'inspire plus ou moins des uns et des autres, et, quelle que soit sa faiblesse, pour peu que l'écrivain sache son métier, elle ne manque pas d'attrait. Si l'historien a un vrai mérite, servi à la fois par son talent et par son sujet, il écrira un de ces livres qui prennent place quelquefois parmi les chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

Placé dans des conditions moins heureuses, l'obscur chroniqueur, qui raconte les annales d'une ville de province ou d'un petit pays, est environné d'obstacles presque insurmontables. Ce sont rarement des faits d'un intérêt général ou bien vif qu'il va retracer; les hommes dont il se charge d'écrire les actions n'ont joué, presque toujours, qu'un rôle secondaire sur la scène du monde; enfin il est tenu de présenter, avec de certains développements, des événements qui ne plaisent qu'à un bien petit nombre de lecteurs. Toute ambition littéraire lui est défendue; malgré l'immensité de ses travaux, il ne saurait avoir de popularité en dehors de l'étroite circonscription topographique dans laquelle son sujet est renfermé. Tenu à non moins de goût, de critique et de saine érudition que le peintre d'un grand peuple, obligé peut-être de creuser davantage les faits et de les interroger avec plus de patience et de sagacité, il n'a, d'ordinaire, à espérer ni gloire ni justice, même dans la ville dont il s'est fait l'historien : on le lira peu.

Et cependant il y a toujours eu des hommes à volonté forte, que ces difficultés n'ont point découragés. Ils se sont dit que, si les annales d'une ville ou d'un petit état n'ont pas le charme d'une histoire générale, le livre qui les expose n'en est pas moins un véritable service rendu au pays; ils ont pensé qu'un portrait bien peint et ressemblant valait un tableau, et que la matière historique, la plus aride en apparence, ne l'était jamais assez pour ne laisser aucune chance à l'art d'écrire : ils ont cru qu'il pouvait y avoir plus d'instruction solide dans le récit de l'origine et du développement d'une grande ville, qu'on n'en trouve souvent dans l'esquisse

Digitized by Google

brillante, mais superficielle, de la vie politique d'un peuple. Ils ont vu, enfin, que si l'histoire générale était le résumé systématique de bonnes histoires particulières, celles-ci avaient dès-lors leur utilité, et que l'inconvénient d'avoir rarement, en les écrivant, l'occasion de bien dire, était compensé par l'avantage d'être placé convenablement pour bien observer.

Peintres de genre et peintres d'histoire ont, au reste, beaucoup plus de difficultés à vaincre aujourd'hui qu'autrefois; on est devenu plus exigeant à leur égard qu'on ne l'était envers leurs devanciers. Au commencement de ce siècle, il suffisait à un historien, pour réussir, d'animer de quelque esprit un style correct; son livre apprenait peu de chose, mais il n'obligeait point à penser, et le lecteur ne lui demandait qu'un délassement agréable. Cet écrivain ne se préoccupait nullement de l'étude des textes et de l'examen critique des faits; sa tâche était bien plus facile; il était toujours assez savant s'il avait l'art de se faire lire. Mais d'excellents modèles, venus d'Allemagne ou produits par notre sol, ont donné un caractère plus élevé aux compositions historiques. Le mérite de ces ouvrages n'est plus exclusivement dans l'agrément de la forme; il consiste, avant tout, dans l'excellence du fond. De nos jours, un historien remonte aux titres originaux, déchiffre les vieilles chartes, lit tout ce qui a été écrit sur le sujet dont il s'occupe, et demande des renseignements à une multitude de sciences diverses. Il faut qu'il soit philologue, naturaliste, économiste, archéologue; il faut que sa pensée soit profonde, et que son érudition soit réglée par une saine critique. Mais ce n'est point assez encore, s'il n'allie l'imagination à la science,

Digitized by Google

et s'il ne possède le talent d'exprimer sa pensée dans un style élégant, souple, varié et chaudement coloré quand l'occasion l'exige. Pourrait-on écrire aujourd'hui les annales de Lyon, comme on l'a fait plus d'une fois, en rajeunissant seulement par la forme des pages empruntées à Rubys ou à Menestrier? non, sans doute. L'historien de Lyon doit maintenant prendre les faits à leur point de départ, vérifier tous les textes, citer et discuter toutes les autorités. S'il veut parler pertinemment des produits agricoles, il faut qu'il étudie la structure intime et les révolutions géologiques du sol lyonnais. Les Romains ont laissé de toutes parts, sur notre terre, l'empreinte de leurs pas gigantesques : ce sont, ici, des restes d'aqueducs; là, des inscriptions; ailleurs, des fragments de vases ou de statues, des monnaies, des bijoux. Que de saine érudition ne faut-il pas pour reconstituer les temps passés avec quelques fragments de pierres mutilées! que de sagacité pour faire dire à ces contemporains de nos pères ce qui existait de leur temps, et combien de difficultés pour suivre les migrations continuelles des populations se succédant, sur un même sol, comme la vague à la vague, et pour retrouver, au travers de la nuit des âges de barbarie, l'organisation de la vieille famille gauloise de Lugdunum modifiée par la loi romaine!

Il existe, entre l'histoire générale d'une nation et l'histoire particulière d'une ville, des points de contact nombreux; elles s'expliquent l'une par l'autre, et ne sauraient être séparées dans un sens absolu. C'est au talent de l'écrivain qu'il appartient de les allier dans une juste proportion; les isoler, c'est s'exposer à manquer son

Digitized by Google

but. Ce qu'on demande aux annales d'une cité, c'est avant tout la couleur locale, ce sont les faits particuliers mis en relief et considérés sous tous leurs points de vue ; mais ces faits spéciaux, mais cette couleur locale reçoivent continuellement l'empreinte du mouvement général de la nation. Beaucoup d'événements, si des emprunts à l'histoire du pays ne viennent les expliquer, sont des énigmes complètement privées d'intérêt. L'histoire de Lyon n'est certainement pas celle de la France ; mais il est impossible de la comprendre si on la borne au tableau de ce qui s'est passé dans la cité : grand nombre de ces faits particuliers à la province, sont des effets dont la cause est à Paris. Ainsi donc, l'histoire de France ne doit pas être perdue de vue un seul instant quand on écrit celle de Lyon ; c'est ce que n'ont pas compris, peut-être, quelques écrivains modernes. Qu'importe, aujourd'hui, le fastidieux récit des innombrables embarras financiers que la ville a éprouvés, si l'on ne sait quelles circonstances ont amené le gouvernement à s'emparer d'un octroi ou à exiger un don gratuit? Comment lire avec quelque intérêt les détails, si dramatiques cependant, de la mort de Cinq-Mars et de son ami, sous la hache du bourreau, si on ignore les motifs de leur condamnation? Qu'il y ait convenance à n'user qu'avec beaucoup de discrétion de ces appels à l'histoire générale, c'est ce qu'on ne saurait nier ; mais leur nécessité n'en est pas moins évidente. Quand un règne présente rarement l'intervention directe du pouvoir dans les affaires de la cité, il peut suffire, pour expliquer la marche générale des faits, d'esquisser le portrait d'un roi de France. Sous la monarchie absolue, le prince c'était l'Etat.

Digitized by Google

II. Il est un écueil contre lequel plusieurs historiens du Lyonnais ont échoué : astreints servilement à l'ordre chronologique, ces écrivains ont enregistré les faits selon leur date. Dans leur livre, à une page sur les finances, succède une page sur une ordonnance rendue par le consulat; vient ensuite le récit d'une émeute, ou de l'entrée, à Lyon, d'un grand personnage; puis les détails sur le budget recommencent, et ainsi jusqu'à la fin. Persuadés avec raison qu'il y avait beaucoup à prendre dans le volumineux recueil des Actes consulaires, ils ont cru qu'analyser, année par année, cette collection de procès-verbaux, c'était écrire l'histoire du pays. Mais ces interminables délibérations des échevins, qui pouvaient avoir quelque importance dans leur temps, n'en ont aucune aujourd'hui; mais ces petits faits de localité, et cette exhumation de noms inconnus, n'ont maintenant aucun intérêt; mais ces débats oubliés, depuis si longtemps, sur des questions de préséance, ne constituent en aucune façon les annales de la cité. L'historien a plus de liberté; il lui est permis de suivre, sans digression, tous les développements d'un événement ou d'une idée, et de ne point se soumettre strictement à l'ordre chronologique, quand, sans confondre les temps et les époques, il sait grouper les faits analogues pour en faire mieux connaître le caractère et l'ensemble : procéder autrement, c'est s'interdire tout espoir d'intéresser. La nouvelle Histoire de Lyon suit une autre méthode; chaque époque principale commence par une étude de la situation générale du pays; viennent ensuite le récit des faits particuliers et l'étude de la

Digitized by Google

civilisation considérée sous ces rapports capitaux : les travaux publics, le commerce, la condition des classes ouvrières, les secours publics, l'enseignement, les beaux-arts, les lettres, les sciences, la religion et les mœurs. A la citation d'un nom d'artiste, de littérateur ou de savant, correspond une note qui indique les principaux ouvrages de ce Lyonnais; à l'histoire d'un fait important sont réunis les textes originaux, l'indication des autorités, ou de longs extraits de lois, édits et ordonnances. L'auteur de cette Histoire a voulu faire, avant tout, un livre de bonne foi; il n'a pas demandé à être cru sans contrôle, et s'est efforcé de donner à ses lecteurs les moyens de vérifier l'exactitude de son récit.

Qu'il me soit permis de dire comment j'ai compris l'histoire de Lyon, et de faire connaître la méthode que j'ai suivie dans l'exécution de ce travail : mes paroles, si j'ai failli à l'application de mes propres principes, seront la condamnation de mon livre.

Placé par mes fonctions dans une position heureuse pour m'occuper de recherches historiques; environné de tous les ouvrages qui ont été écrits sur Lyon, et familier avec eux par un commerce de tous les jours; maître de puiser dans une riche collection de manuscrits, de chartes et de documents de toute nature; aidé, enfin, par des savants connus, depuis trente années, par une étude spéciale de notre histoire politique et littéraire, je me suis mis à l'œuvre rempli du sentiment intime de ma faiblesse, mais aussi de la conviction qu'il me serait possible, avec beaucoup de patience et de travail, de tirer parti des moyens d'exécution dont ma position m'offrait le libre usage. Le bloc de marbre

Digitized by Google

qui recelait la statue était constamment sous mes yeux; il était là, toujours là, et j'avais un ciseau à la main · m'était-il donc interdit de m'en servir? Il s'agissait, je le savais, de me frayer une voie nouvelle; de tout examiner, de tout décrire d'après mon propre jugement, hommes et institutions, marche de la civilisation et faits historiques; en un mot, de recommencer d'un bout à l'autre l'histoire de Lyon, comme si pas une page n'avait encore été écrite sur ce sujet. Plein d'estime pour les ouvrages des Menestrier, des Colonia, des Rubys et des Clerjon, mes maîtres, je n'en ai fait cependant presque aucun usage; n'avais-je donc pas à ma disposition, non-seulement tous les matériaux dont mes prédécesseurs s'étaient servis, mais encore tous ceux qu'a recueillis depuis vingt-cinq années une érudition patiente? C'était un livre nouveau que je me proposais d'écrire; préparé à cette hasardeuse entreprise par de nombreux travaux sur la statistique et sur l'économie politique du Lyonnais, je me suis avancé, sinon sans crainte, du moins sans hésitation, sur un terrain qui, peut-être, ne m'était pas étranger. Au risque de m'égarer, j'ai voulu ne jurer par l'autorité de personne: bien ou mal ordonné, mon livre tel qu'il est, ce sont mes opinions, c'est moi.

L'histoire de la ville de Lyon a été l'objet de travaux nombreux, exécutés, pour la plupart, avec beaucoup de science mais peu de critique, sous des points de vue très divers : tantôt les faits politiques, tantôt les faits littéraires, tantôt les faits du ressort de l'histoire ecclésiastique ont occupé presque exclusivement l'attention du narrateur. Peu de ces écrivains ont remonté jusqu'aux sources auxquelles il faut puiser pour traiter

Digitized by Google

ce sujet difficile, et la plupart ont vieilli. L'un d'eux doit être placé hors ligne sous le rapport de la conscience des recherches; mais le cadre de son in-folio est tellement surchargé de digressions de tout genre, que l'histoire de Lyon, écrite en entier d'après les mêmes principes, rappellerait ces gigantesques compilations des Bénédictins qu'on estime beaucoup, mais qu'on se borne à consulter. Très peu de villes, en France, ont une histoire aussi curieuse et aussi instructive que la nôtre; malheureusement, tantôt une érudition sans mesure et sans goût, tantôt une méthode mauvaise et l'absence de tout talent ont étouffé l'intérêt si vif que présentaient nos annales. Nos chroniqueurs se sont plu à enregistrer des faits sans la moindre importance, et des épisodes insignifiants ont pris sous leur plume d'exubérantes proportions. Il existe un très grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de Lyon, en est-il beaucoup dont on puisse supporter la lecture? Faut-il donc nécessairement délayer dans dix volumes les annales de notre cité? Aujourd'hui, plus que jamais, les longs ouvrages nous font peur; resserrer dans le plus petit espace possible le plus grand nombre de faits vraiment dignes d'être connus, tel est le premier intérêt de l'historien : il ne saurait tout dire; trier et résumer, telle est sa tâche. Quelque intéressante que puisse être l'histoire d'une ville, elle ne doit pas néanmoins dépasser par ses dimensions celle d'un grand empire : persuadé que cette remarque s'appliquait surtout à nos annales, j'ai renfermé en deux parties, qui peuvent être réunies en un seul volume, l'histoire politique, religieuse, littéraire, archéologique, artistique et commerciale de Lyon. Ce travail de con-

Digitized by Google

densation, s'il est permis de s'exprimer ainsi, présentait d'immenses difficultés, aussi ne me flatté-je pas d'avoir réussi. Pour l'exécuter, je me suis préoccupé encore plus de l'ensemble que des détails, et, me bornant à indiquer les principaux des faits secondaires, j'ai donné toute mon attention aux éléments vraiment fondamentaux de notre histoire. Est-il donc aussi important de faire connaître à la postérité tous les détails de l'entrée, dans Lyon, d'un grand personnage, que le tableau des mœurs et de la condition de la famille lyonnaise aux différentes périodes de son passé? Ne convient-il pas de laisser aux annalistes spéciaux, dont les pénibles travaux ont cependant leur prix, la longue et fastidieuse énumération des actes de telle administration ecclésiastique ou consulaire, pour étudier avec plus de soin et d'espace les vicissitudes de notre commerce, ou le mouvement si digne d'intérêt de notre littérature et de nos institutions publiques?

Dégagée de tout esprit de parti et complètement indépendante dans ses opinions, la nouvelle Histoire de Lyon professe la plus grande impartialité sur les hommes et sur les choses; elle ne juge pas les faits contemporains, elle les raconte. Quand l'ordre des temps fait comparaître un homme éminent dans les sciences ou dans les lettres, elle ne lui refuse point le tribut d'éloges auquel il a droit, parce qu'il a été oratorien ou jésuite. Lorsqu'elle redit les conflits sanglants, enfantés dans des temps malheureux par le choc des intérêts et des idées, elle loue le talent et le courage partout où ils se trouvent, dans tous les rangs comme sur tous les terrains : fière de toutes les gloires, cette Histoire com-

patit, au nom du pays blessé, à l'infortune des victimes, quels qu'aient été leur foi ou leur parti. Les congrégations religieuses ont laissé dans notre cité de profondes empreintes, pourquoi taire le bien qu'elles ont fait et juger avec nos idées des idées qui ne sont pas de notre temps? Plusieurs de nos vieilles basiliques sont la traduction des croyances religieuses ou artistiques de leur époque, en sont-elles moins remarquables? Les monuments d'une grande ville ne sont-ils pas les représentants toujours vivants des intérêts, des idées et des besoins des mains qui les ont élevés, et n'est-ce pas dans leur étude que l'historien doit rechercher les vicissitudes de l'art, ainsi que l'expression la plus vraie de la pensée humaine, à toutes les périodes des temps passés?

III. L'histoire d'une ville, comme celle d'un individu, est un portrait; son premier mérite, c'est la ressemblance. Deux caractères fondamentaux apparaissent dans l'esquisse générale des annales de Lyon, l'esprit religieux et l'esprit commercial; l'un et l'autre sont mis en relief avec un soin égal. Lyon occupe une place distinguée dans l'histoire de l'Eglise : illustrée par ses premiers évêques, notre ville a vu la religion succomber deux fois, dans ses murs, sous d'effroyables catastrophes, et renaître deux fois de ses ruines, plus vivace et plus belle. A toutes les époques de son histoire, hors ces deux grandes crises, elle a conservé cette foi, qui se manifeste, de nos jours, par le plus admirable ensemble d'institutions de bienfaisance dont la famille chrétienne se soit jamais honorée. Profondément empreint dans

Digitized by Google

l'âme des habitants de l'ancien Lugdunum, l'esprit religieux fit braver une mort terrible à des milliers de martyrs dont le sang a fait germer toutes les vertus chrétiennes sur le sol qui s'en est imprégné. C'est la foi au Christ qui, conduisant la main de pieux artistes, a élevé nos symboliques églises, hymnes en pierre chantés à l'Eternel ; c'est elle qui, sous le nom de charité, a bâti pour les malades des asiles dont la magnificence égale celle des palais, et placé auprès du pauvre, sur son lit de douleurs, tant de saintes filles pour qui l'abnégation la plus entière et un dévouement absolu aux devoirs les plus rebutants ne sont qu'un mérite vulgaire ; c'est elle enfin qu'on voit chaque jour, tantôt initiant l'enfant du peuple à la pratique de la morale, tantôt offrant des conseils et des secours au vice qui se repent, ou portant aux prisonniers des paroles d'espoir et de consolation. Infiltrée dans tous les rangs de la société lyonnaise, partout présente, partout sentie, dans les institutions, dans les monuments, dans les habitudes de cette grande ville, l'idée religieuse s'y manifeste sous mille formes, et, se résumant enfin dans l'expression la plus populaire de la piété lyonnaise, s'élance du faîte de la plus élevée de nos collines, sous la forme de l'humble chapelle de Fourvière, comme si elle voulait se rapprocher de sa céleste demeure et se placer au plus près de Dieu.

A ces tendances s'est allié constamment l'esprit du commerce, depuis ces temps primitifs où quelques barques de misérables pêcheurs transportaient les produits de notre sol sur le littoral du Rhône et de la Saône, jusqu'à la brillante époque qui voit le génie de nos

Digitized by Google

manufactures lancer les riches étoffes, tissées par nos ouvriers, dans toutes les contrées de l'ancien monde et par-delà les mers, jusqu'aux régions les plus éloignées du monde nouveau. Ville de commerce et ville éminemment religieuse, Lyon, sous ces deux rapports, s'est fait une large place dans l'histoire du pays.

Le tableau de notre industrie et de la fabrique des étoffes est la partie principale de l'histoire moderne de Lyon; il a beaucoup plus d'importance qu'une dissertation critique sur une médaille ou sur une inscription latine. Avant tout, Lyon est une ville de commerce; c'est son commerce, l'un des premiers éléments de la richesse nationale, qu'il est essentiel de faire connaître.

L'histoire d'une ville n'est pas celle d'un monument, d'un haut fonctionnaire, ou de quelques faits plus ou moins dramatiques; c'est, avant tout, celle des habitudes, des mœurs, des intérêts et de la condition du grand nombre, c'est-à-dire de la population entière : ce qu'il importe enfin de savoir, c'est Lyon tel qu'il est de nos jours; c'est la statistique exacte de nos institutions administratives, littéraires ou philanthropiques, et la condition matérielle de notre cité, telle que l'ont faite, à cette époque de rénovation, les immenses développements des travaux publics et de l'hygiène appliquée à la conservation de la santé et du bien-être des hommes agglomérés en famille.

IV. Lyon a bien longtemps attendu un historien; dix-sept siècles s'étaient écoulés depuis son origine, lorsqu'un écrivain conçut, enfin, l'idée de raconter le passé de cette ville sous une forme méthodique et complète.

Son exemple a été suivi par de nombreux imitateurs, qui ont présenté les annales de notre cité à leur point de vue particulier.

Venu l'un des premiers, Paradin de Cuyseaulx mérite encore d'être consulté. On ne parcourt point sans intérêt le livre naïf de cet excellent doyen du chapitre de Beaujeu, qui possède quelque chose de la bonhomie de Froissart. Il y a d'utiles enseignements à recueillir dans cette chronique, bien qu'il y ait presque obligation de lire en même temps cet aigre et rogue Rubys, qui semble n'avoir écrit que pour contredire Paradin, et dont les ouvrages, à leur tour, ne sont point, à beaucoup près, exempts d'erreurs.

Grave, disert, profond, versé dans l'étude de l'antiquité sans être précisément archéologue, emporté trop fréquemment par l'intempérance de sa science dans des digressions qu'on ne consulte cependant pas sans fruit, érudit consommé, initié par trente années de recherches dans la connaissance peu répandue, jusqu'à lui, du gouvernement temporel des archevêques et du chapitre de Lyon, le P. Menestrier a peut-être moins écrit une histoire qu'il n'a recueilli des matériaux pour ses successeurs. Mais son livre n'en est pas moins un ouvrage d'un haut mérite, et que le mien ne fera pas oublier.

Colonia avait une passion véritable pour la gloire de Lyon : tout ce qui pouvait rehausser l'illustration de la cité lui paraissait d'une authenticité incontestable. Il y avait, de son temps, peu de sévérité dans la critique; on racontait les faits, on ne les discutait pas. Mais on ne peut méconnaître, dans le travail du laborieux jésuite, d'excellentes intentions et une étude approfondie de

Digitized by Google

l'histoire littéraire et ecclésiastique de notre pays. Malgré l'affectation du style et beaucoup de négligences, malgré les défauts de l'ordonnance de l'ouvrage, distribué avec peu de soin et sans égard à la règle des proportions qu'il convient d'établir entre les différentes parties d'un livre, l'Histoire littéraire de Lyon, par le P. Colonia, sera toujours consultée avec plaisir et profit par ceux qui se plaisent aux études fortes et consciencieuses.

Ne traitons pas avec légèreté les ouvrages de ces écrivains; excusons leurs digressions, leurs inexactitudes et la négligence de leur parole, en considération des services qu'ils ont rendus aux annales de la cité. Ils ont défriché péniblement le terrain que nous cultivons aujourd'hui, et c'est grâces à leur inépuisable érudition que nous avons appris à lire sur les débris de quelques vieux monuments l'histoire des temps qui ne sont plus. Ces savants n'improvisaient pas leurs ouvrages; telle charte, tel diplôme, telle inscription leur coûtaient plusieurs années de recherches : nous allons beaucoup plus vite aujourd'hui, mais faisons-nous mieux?

Prolixe, mais rempli d'intelligence, entraîné dans une mauvaise direction par le voltairianisme de son époque, mais doué d'une facilité de conception merveilleuse, Clerjon a droit à une mention particulière. Je rendrai souvent justice à ce jeune historien : esprit plein de sève et d'abondance; épi chargé de grains, à qui il n'a manqué, pour arriver à une maturité brillante, que plus de culture et de plus longs jours.

Aux noms justement vénérés des hommes de science qui ont écrit les annales de Lyon, est venu s'adjoindre, sans mission, mon nom obscur. Historien improvisé,

Digitized by Google

j'ai osé demander une place dans ce cercle où se fait entendre la parole si instructive des Paradin, des Rubys, des Syméoni, des Spon, des Colonia, des Menestrier, des Artaud. Mais, si je n'ai pas leur érudition profonde et variée, j'ai du moins, comme eux, un vif amour pour la gloire de mon pays; mais Lyon est ma terre maternelle; le lieu que j'aurais désigné pour y naître, est celui que j'ai choisi pour y mourir; mais c'est que tout m'émeut et me charme dans ma ville aimée, ses temps anciens, son avenir, ses enfants qui sont mes frères et mes sœurs; ses eaux et ses vertes campagnes, si belles encore à mes souvenirs sous le ciel des contrées étrangères les plus vantées; mais c'est qu'elle m'a paru bien philosophique, l'histoire de cette cité, si grande dans la prospérité, plus grande encore dans ses revers, et dont les évolutions successives sont le tableau en action des questions les plus élevées de l'ordre social; mais c'est enfin que, Lyonnais de cœur et identifié avec tous les intérêts lyonnais, j'ai compté, pour faire un portrait ressemblant, sur la fortune de ce pâtre de l'Argolide, qui, sans la moindre notion théorique de l'art de peindre, réussit à reproduire avec vérité les traits de la mère qu'il aimait tant. Voilà pourquoi, écrivain inexpérimenté, j'ai écrit l'histoire de Lyon : bien inférieur à mes devanciers, sous le rapport du talent et de la science, je pouvais cependant être un peintre plus fidèle, et je l'ai essayé.

Les villes s'honorent à juste titre des hommes célèbres qu'elles ont produits; elles aiment à se parer de cette gloire, et on les voit, rivales jalouses, compter avec fierté et s'opposer l'une à l'autre les noms illustres qui ont

Digitized by Google

éclos sur leur sol. Lyon a fourni à la France un riche contingent de célébrités : il a donné à l'architecture les deux Delorme, Perrache, Maupin; à la sculpture, Coysevox, les frères Coustou, Chinard, Lemot; à la gravure, les Audran et Pierre Drevet; aux arts du dessin, Stella, de Boissieu; aux lettres, Menestrier, Brossette, Lemontey; à l'archéologie et aux travaux d'érudition, Symphorien Champier, Spon, Gros de Boze, Mongez, Cochard, Dugas-Montbel, Artaud; à la poésie, Sidoine, Louise Labé, Pernette du Guillet, Vergier, Bordes, Servan de Sugny; à l'imprimerie, Guillaume Leroy, les Gryphe, Roville, Dolet, Jean de Tournes, François Juste, Horace Cardon; aux sciences physiques et chimiques, Bertholon, Christin, Mollet, Jars; aux écoles vétérinaires, Bourgelat, Bredin, Grognier; aux sciences médicales, Pouteau, Petit, Dumas, Sainte-Marie; aux sciences mathématiques, Fleurieu, Montucla, Ampère; à la botanique, Daléchamp, Gilibert, les Jussieu; à l'art de la guerre, Suchet; à la tribune politique, Camille Jordan; à la jurisprudence, Prost de Royer; à l'industrie, Jacquard; à l'Eglise, plusieurs de ses Pères les plus illustres. De grandes découvertes dans les arts ont été faites à Lyon; cette ville a vu les premiers essais du thermomètre à mercure, des aérostats et des bateaux à vapeur. Elle a donné le jour à des penseurs profonds, à des philosophes dont les mystiques et rêveuses doctrines ont fait école; à des magistrats d'un ordre éminent; à Rozier, qui fit de l'agriculture une science, à l'illustre économiste Poivre, et à ce major-général Martin, qui dut à son génie une fortune si singulière, et dont son pays reconnaissant n'oubliera jamais les bienfaits.

V. A tant de célébrités, je voudrais pouvoir ajouter celles qui brillent aujourd'hui d'un si vif éclat. Bien loin d'avoir démérité, Lyon s'est avancé dans la voie du progrès, et en aucun temps plus qu'aujourd'hui il n'a compté des hommes distingués dans tous les genres. Des considérations que je dois respecter m'interdisent d'écrire ici les noms contemporains de savants professeurs de géologie, de physique et de chimie, dont la renommée est européenne ; de membres de l'Académie, connus par des écrits hautement estimés; de poètes que Paris nous envie; de médecins chargés des couronnes de l'Institut; et celui d'un naturaliste qui décrit en poète, dans un ouvrage de premier ordre, les caractères et les mœurs d'une classe d'êtres organisés dont il a fait l'étude de sa vie entière. Si une grande réserve ne m'était imposée, je me plairais à rappeler ici les titres nombreux à l'estime publique d'un administrateur, homme de cœur et de talent, à qui Lyon doit la plupart de ces améliorations matérielles qui le régénèrent. S'il m'était permis de parler des hommes vivants, je n'oublierais ni ce prêtre, que de bons écrits et un éminent talent dans l'enseignement ecclésiastique ont élevé, jeune encore, au rang des princes de l'Eglise ; ni ce puissant orateur que des succès presque sans exemple au barreau, une facilité d'élocution prodigieuse et une rare intelligence ont porté à l'un des premiers postes de l'Etat; ni ce savant professeur, si remarquable par l'esprit de sa parole, par sa science médicale, par la variété de ses connaissances et par les services qu'il a rendus à la cité au temps diffi-

Digitized by Google

cile où il en dirigeait l'administration. J'aurais trouvé dans le notariat, dans le barreau et dans la magistrature, des érudits, des philologues et des critiques d'un ordre élevé ; j'aurais nommé ces deux hommes de lettres, liés par le sang et bien plus encore par l'amitié : celui-là, non moins distingué par son goût que par la solidité de son savoir, excellent critique, prodigue de son temps, et toujours disposé à dépenser pour le service des autres des connaissances dont il lui aurait été si facile de tirer parti pour sa gloire ; celui-ci, patient au travail, plein de sagacité dans les travaux d'érudition, exact comme les savants auteurs de l'Art de vérifier les dates, qu'il a imités avec bonheur; tous deux habitués à voir leurs noms unis, comme le sont leurs cœurs, et que j'aurais associés avec tant d'empressement dans l'expression de ma profonde gratitude pour les services littéraires qu'ils m'ont rendus. Combien j'aurais aimé à citer ce grand écrivain, profond penseur et métaphysicien d'élite, dont Paris s'est emparé depuis si longtemps, et ce savant magistrat, si versé dans l'étude des origines des peuples, de même que dans la science des lois, et si compétent pour écrire l'histoire curieuse de son pays! Pourquoi ne puis-je désigner, parmi les artistes contemporains, ce peintre au coloris si chaud et si vrai, qui, après avoir débuté par d'éclatants succès, s'est défié de ses propres triomphes, et est allé recommencer son éducation à Rome, patrie des arts, d'où il a rapporté un talent si correct et si pur? N'aurait-il donc pas droit aussi à une mention spéciale, cet imprimeur, plein d'amour pour son art, à une époque où la typographie, déchue de la splendeur dont

Digitized by Google

elle brillait à Lyon au seizième siècle, ne sera bientôt plus qu'un métier, dessinateur au crayon fin et spirituel, véritable artiste dont les presses renommées ont produit les livres les plus beaux et les plus soignés que cette ville ait vu paraître depuis le temps si regrettable des Sébastien Gryphe, des de Tournes et des Dolet? N'aurais-je donc pas encore à inscrire au rang des illustrations lyonnaises des peintres de genre et de portraits, des sculpteurs, un graveur et des architectes, dont Lyon s'enorgueillit à juste titre? Ne vois-je point, parmi la jeune génération littéraire, des médecins auteurs d'ouvrages déjà recherchés, des avocats pleins d'avenir, et un savant qui continue par un magnifique travail archéologique la célébrité d'un nom bien cher aux arts? Mais ces hommes sont vivants; ce sont mes contemporains; plusieurs sont mes amis; ils n'appartiennent pas encore à l'histoire, et je dois céder leur éloge à la plume plus habile de mes successeurs.

Dira-t-on encore que Lyon, ville de commerce, est un sol hostile aux sciences et aux arts? On lui accorde quelque supériorité dans la carrière de l'industrie, mais on lui refuse le sentiment du beau et le goût des hautes études : c'est, a-t-on dit quelquefois, la Béotie de la France. Cette grande cité n'est peuplée, pour quelques écrivains, que d'ouvriers et de boutiquiers : on n'y sait qu'une chose, selon eux, le prix de l'or; on n'y recherche que le gain, et la soif de la richesse résume tous les instincts de cette ruche de marchands. Dans un temps voisin du nôtre, un ministre envoyait à Lyon un professeur de beaucoup de mérite : « J'aurais « désiré pour vous un autre théâtre, lui dit-il en le congé-

Digitized by Google

« diant; vous n'aurez pour auditeurs que des épiciers. » Lyon a protesté avec éclat contre des imputations si ridicules; nulle part, même à Paris, un auditoire plus distingué et surtout plus nombreux ne s'est condensé autour d'une chaire. Des cours scientifiques, arides en apparence, ont été suivis par la population lyonnaise avec l'empressement le plus soutenu. Bientôt les amphithéâtres sont devenus trop étroits; la salle immense de l'Hôtel-de-Ville n'a pu recevoir qu'une partie de l'auditoire d'un orateur éloquent qui a vu se renouveler pour lui, à Lyon, les triomphes de cet Abailard dont les églises les plus vastes ne pouvaient contenir les trop nombreux disciples. Nulle part les facultés des sciences et des lettres n'ont eu un succès si beau, nulle part le haut enseignement n'a vu germer avec plus d'abondance les idées qu'il avait semées. Et ce ne sont pas seulement les jeunes hommes des écoles qui se montrent si avides d'instruction ; une grande affluence de Lyonnais de tous les âges, comme de toutes les conditions, compose le brillant auditoire des professeurs. Retenu dans la semaine par son travail, l'ouvrier ne peut suivre les cours publics et fréquenter les bibliothèques; mais, le dimanche, il encombre les musées. La ville de Lyon est-elle donc insouciante pour les lettres, et affirmera-t-on toujours que les sciences et les arts y languissent, délaissés par une population ignorante et apathique? Signaler l'ardeur de ses habitants pour tout ce qui peut enrichir et agrandir leur intelligence, n'est-ce pas ajouter un trait nécessaire à l'esquisse des mœurs lyonnaises au dix-neuvième siècle?

Digitized by Google

VI. Puis-je maintenant parler de vous sans manquer aux convenances, ô mes concitoyennes! Conduit par mon sujet à des recherches d'érudition assez souvent d'un intérêt médiocre, j'ai eu toute liberté pour discuter un texte ou pour commenter un fragment d'inscription, et peut-être ai-je abusé de mon droit. Une latitude indéfinie m'a été donnée pour des études peu attrayantes d'archéologie, et il me serait interdit, à moi qui voudrais peindre les mœurs encore plus que les monuments, de vous accorder quelques lignes? O belles Lyonnaises, un grand écrivain l'a dit : l'histoire des mœurs est surtout celle de la femme; n'êtes-vous pas l'expression la plus fidèle comme la plus gracieuse de la civilisation de notre cité, dont le tableau est un de mes premiers devoirs? L'histoire de Lyon n'est-elle donc pas un vaste champ émaillé de femmes jolies et spirituelles, dont plusieurs ont obtenu les honneurs de la célébrité? N'avez-vous pas été vantées par d'anciens écrivains dont la parole fait autorité, et n'y a-t-il pas eu dans tous les temps, sous la Monarchie, sous l'Empire, sous la Restauration et depuis, des Lyonnaises qui sont devenues par leur exquise beauté des personnages historiques? Mais que j'aime bien mieux louer en vous un mérite qui ne passe jamais et qui vous caractérise plus fidèlement encore, la bonté du cœur! N'êtes-vous pas les amies du pauvre, l'espoir des malheureux, et n'est-ce pas à vous que Lyon doit la renommée d'être la ville qui sait le mieux pratiquer la bienfaisance? N'est-ce donc pas vous, bonnes et pieuses Lyonnaises, que la Providence a placées dans cette cité de douleurs et de

Digitized by Google

misères pour la représenter auprès de l'indigent malade et dans le grenier de l'ouvrier infirme? Quêteuses obstinées et infatigables, n'êtes-vous pas sans cesse occupées à solliciter pour le pauvre des secours qu'obtiendrait le charme de vos paroles, s'il était possible de les refuser à la sainteté de votre œuvre? Anges de charité aux ailes toujours déployées et à la main toujours ouverte, sous combien de titres ne savez-vous pas vous multiplier pour sécher toutes les larmes et pour atteindre à tous les genres d'infortune! O dignes femmes de Lyon, que j'aimerais à montrer les premières d'entre vous par le rang et par la fortune, passant la plus grande partie du jour dans les mansardes de leurs pauvres, et sachant si bien s'y cacher qu'on n'y soupçonnerait pas leur présence, si ces autres Elisabeth de Hongrie n'étaient aussi décelées par le suave parfum des fleurs que la charité chrétienne fait éclore sous leurs pas! Non, non, ô mes belles concitoyennes, ce n'est point une digression déplacée que cette esquisse incomplète de ce que vous êtes, et je ne suis pas sorti de mon sujet quand j'ai parlé de vos vertus : heureux si l'inhabileté de mon langage n'avait pas trahi ma pensée, et si j'avais mieux réussi à m'inspirer d'un sujet aussi digne du moraliste et de l'historien!

Terre du Lyonnais, terre de Pothin et d'Irénée, pays d'espérance, de conviction et de foi, sol qu'a fécondé le sang de tant de martyrs de leurs croyances politiques ou religieuses, et qui allies, par le plus singulier contraste, l'intelligence des intérêts matériels au mysticisme de la pensée, quand auras-tu un historien doué d'assez

de chaleur au cœur pour exprimer le mystère de cette dualité? Témoin du courage de tes habitants sur le champ de bataille, Rome te donna pour symbole le lion, le plus noble des animaux. Dix-huit siècles plus tard, Napoléon décora ton blason, sous les ailes de l'aigle impériale, de ces abeilles qui personnifiaient si bien la patiente sagacité de tes ouvriers. Valeur et travail, industrie et poésie, science de ce qu'il y a de positif dans la vie, et charité ardente, tel est le résumé de ton histoire, ô ville de Lyon! Marche donc dans la voie que tu as su t'ouvrir; marche d'un pas ferme dans cette noble carrière : ne redoute pas que des nations rivales, jalouses de ta prospérité, t'enlèvent un jour tes précieuses fabriques, et confie sans crainte ton avenir au goût, au génie et à l'infatigable activité de tes enfants. Regarde avec sécurité vers cet horizon inconnu que vont ouvrir les chemins de fer aux relations internationales; ta place sera toujours bonne, quelle que soit l'influence de cet immense élément de révolution sociale. Travaille et espère, ô ma belle ville! Que d'autres cités présentent plus de jouissances aux loisirs de l'étranger, qu'elles se vantent de leurs nombreux palais; riche de tes riantes et fertiles campagnes, de ton passé si dramatique, de la gloire de tant d'hommes illustres qui sont tes fils, ainsi que de ton commerce qui contribue pour une part si large à la fortune nationale, tu n'as rien à leur envier, et, dotée par la Providence des deux trésors les plus précieux qu'elle ait départis à l'homme pour ennoblir son passage sur la terre, l'amour du travail et la foi, tu seras à jamais le plus beau joyau de la couronne de France et l'orgueil du pays!

Digitized by Google

HISTOIRE DE LYON.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER.

LYON AVANT LA DOMINATION ROMAINE.

§ 1er. Destinée providentielle de la ville de Lyon. — § 2. Territoire lyonnais. — § 3. Fleuves, la Saône, le Rhône. — § 4. Sol; bassins du Rhône et de la Saône; montagnes du Lyonnais. — § 5. Productions du sol; paysage lyonnais. — § 6. Air et climat.

§ I. L'histoire d'une cité n'est pas celle de murailles muettes, et tout n'est pas dit quand l'archéologue a décrit des monuments, ou lorsque le géographe a fait l'inventaire exact d'une grande ville. Il y a quelque chose à rechercher sous cet amas de constructions de tout genre qu'on nomme Lyon : c'est la pensée humaine et les transformations que, depuis deux mille ans, elle a subies sur notre sol. Comme les individus, les villes ont une vie qui leur est propre; elles ont aussi un premier âge, une période d'accroissement et une époque de décadence. Leurs mouvements, ce sont les déplacements assez fréquents qu'éprouve tantôt leur situation, tantôt leur enceinte; leurs actions, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ce sont les institutions qu'elles voient éclore, et les perfectionnements que la marche des temps et des sciences apporte dans leur condition physique et morale. Comme les individus, les villes ont une destinée providentielle qu'elles doivent accomplir. C'est rarement le hasard qui a voulu leur création, et elles se sont, presque toujours, formées sous l'empire de circonstances locales, dont leur fondation a été le résultat

Digitized by Google

nécessaire. Une grande cité devait être bâtie au confluent du Rhône et de la Saône, parce que deux grands cours d'eau, jetés au travers de campagnes fertiles depuis une haute chaîne de montagnes jusqu'à la mer, sont de puissants éléments de civilisation. Assise ainsi sur les bords de ces voies naturelles de communication, au point de partage du nord et du midi, la ville nouvelle devait être commerçante, et il n'était pas en son pouvoir d'être autre chose. Il existe une relation manifeste, quoique inconnue dans sa nature, entre les milieux matériels dont l'homme subit journellement l'action et son organisation physique et morale : quelles que soient nos institutions politiques, nous sommes profondément modifiés par la lente impression du sol et du climat. Les hommes pour qui s'élevait une ville nouvelle sur la rive droite de la Saône, au point de jonction de cette rivière avec le Rhône, ne pouvaient se soustraire à sa puissante influence. Nés commerçants par le seul fait de leur domicile géographique, ils étaient appelés à recevoir de leur climat, uni à leurs institutions, le caractère moral dont notre histoire est le développement magnifique. Le berceau de Lyon, ville romaine, est contemporain de l'avénement du Christ, et il y a entre ces deux grands faits simultanés, la religion naissante et la cité nouvelle, une corrélation qui ne doit pas être négligée. Lorsque la jeune famille lyonnaise, parvenue, presque sans enfance, à l'âge adulte, commençait à jouir de la plénitude de sa vie, le christianisme, déjà puissant et vigoureux, paraissait avec éclat sur la scène du monde. Il trouva dans l'âme neuve et profondément mobile des Gaulois, nos pères, un sol merveilleusement disposé à le recevoir, et le marqua d'une empreinte dont les traits ne se sont jamais effacés. Liberté, commerce et religion, tel est le résumé de nos annales, depuis l'origine de la ville de Plancus jusqu'à nos jours. De grandes commotions ont bouleversé notre cité ; elle a subi de violents orages ; mais, malgré quelques instants d'arrêt, Lyon n'a point failli à sa mission. On peut dire aussi des villes ce qu'on a dit de l'homme : elles s'agitent, et Dieu les mène.

Dans les temps paisibles, et surtout sous un gouvernement absolu, l'histoire d'une grande cité présente peu de mouvement dramatique ; elle existe alors tout entière dans le jeu monotone

Digitized by Google

et régulier de ses institutions. Rien n'a été laissé à la liberté d'action des citoyens; tout a été prévu, tout a été réglé pour eux et souvent sans eux. Leurs annales consistent alors, en très grande partie, dans l'exposé peu attrayant, mais fort utile, des intérêts locaux. Mais les grandes agglomérations d'hommes n'ont pas toujours vécu exclusivement de cette vie réfléchie et tranquille; de violentes passions les ont souvent agitées, et d'immenses perturbations, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre politique, sont venues les bouleverser plus d'une fois. Aucune ville n'a eu, sous ce rapport, une vie plus accidentée que Lyon; il n'en est pas dont l'existence ait été mise en question plus souvent. Détruite entièrement par le feu dès son premier âge, menacée plus d'une fois d'une submersion complète par ses fleuves débordés, assiégée souvent et traitée toujours avec cruauté par des vainqueurs ardents à punir sa fidélité au parti malheureux, ruinée cent fois dans son commerce, déshéritée de son nom et rayée de la carte de la France dans des temps voisins du nôtre, la ville de Lyon a subi les catastrophes les plus terribles qui puissent frapper une grande cité. Plus d'une fois la peste, acharnée à sa perte, a failli lui enlever jusqu'au dernier de ses habitants; fière de ses basiliques et de ses palais, elle les a vus tomber plus d'une fois sous le marteau tantôt de l'étranger, tantôt de ses propres enfants qu'égarait une idée religieuse ou politique. Appelée une des premières à la liberté civique, cette ville indépendante a combattu souvent pour ses vieilles franchises, et servi ses droits de son sang versé à flots. Mais sa vie s'est raffermie dans ces luttes incessantes, elle a grandi sous la tempête. Renversée plus d'une fois, elle s'est relevée toujours avec une vigueur nouvelle; et non-seulement, malgré d'incroyables revers, Lyon est debout, mais encore jamais, même au temps de sa puissance sous Auguste, il n'a présenté un aussi admirable développement de forces et de prospérité. [1]

1. — Inventer des faits, pour paraître avoir dit quelque chose de nouveau; torturer quelques passages d'anciens auteurs, pour en faire sortir des arguments en faveur d'opinions paradoxales, et commenter des inscriptions équivoques, pour en déduire des conséquences en opposition avec les idées les mieux établies; ce n'est point écrire l'histoire de Lyon selon son véritable esprit; elle demande un travail bien autrement difficile. Connaître toutes

Avant de raconter les péripéties si variées de ce drame, l'historien doit faire connaître le pays lyonnais : l'étude rapide du sol est une introduction nécessaire à celle de l'homme.

§ II. Le pays lyonnais, proprement dit et dans son acception la plus restreinte, est une terre étroite, allongée du Nord au Sud, limitée à l'ouest, dans toute sa longueur, par la chaîne de roches primordiales qui sépare le bassin de la Saône du bassin de la Loire, et bornée à l'Est par deux grands courants d'eau, la Saône et le Rhône. Placé à peu de distance du point de jonction des deux fleuves, Lyon moderne est situé, comme l'était Lyon ancien, par 2° 9' de longitude E. et 45° 46' de latitude N. On voit changer souvent les institutions politiques ; une ville ne conserve pas toujours son assiette ; elle descend quelquefois des hauteurs où fut placé son berceau, pour envahir les plaines ; mais les fleuves, le sol, les montagnes, ne changent jamais, ou n'éprouvent que des modifications insignifiantes. Tandis que tout passe autour d'eux, ils demeurent et resteront ce qu'ils ont toujours été : les ouvrages de l'homme sont des accidents ; mais la nature, toujours jeune, est éternelle.

Il y a, dans l'étude matérielle du pays lyonnais, des sujets divers à considérer : le sol en lui-même, la nature de ses productions végétales, les eaux, représentées par le Rhône et par la Saône, et enfin le climat, tel que l'ont fait les conditions géologiques et atmosphériques de la bande de terrain dont nous avons déterminé les limites.

La portion du sol lyonnais qu'occupe la ville a une exposition heureuse ; elle est très bien située au point de vue stratégique, et sous le rapport de la facilité des relations internationales. A l'Est, de vastes plaines séparent Lyon de la longue chaîne des

les sources authentiques des faits historiques, et en faire un bon usage ; s'en tenir à l'exactitude du récit, sans passion, comme sans esprit de système ; élaguer du tableau des événements les digressions qui leur sont étrangères ; soumettre à une critique sévère, mais toujours motivée et décente, les points contestés ; donner à chaque époque son allure et sa couleur ; faire concourir constamment les détails à l'effet de l'ensemble ; maintenir l'ordre et les proportions entre les nombreux éléments du sujet, selon un plan invariablement suivi ; se dissimuler enfin derrière les faits, et les respecter comme des maîtres qui seuls savent bien dire : telle est, selon moi, la tâche de l'historien de Lyon qui a pris sa mission au sérieux.

Digitized by Google

Alpes : lorsque le soleil se dégage des cimes neigeuses du groupe du Mont-Blanc, ses premiers rayons éclairent notre cité et dorent nos collines. A l'Ouest et au Nord, une ligne courbe de montagnes peu élevées protége la cité contre les vents septentrionaux qui n'ont accès sur son périmètre que par un espace resserré. Ceux du Sud pénètrent sur son sol par une brèche plus évasée, et n'arrivent à ses murs qu'après avoir parcouru le bassin du fleuve. Etendus du Nord au Sud, comme la corde d'un arc, au-devant d'un amphithéâtre de collines, le Rhône et la Saône sont des moyens puissants de défense donnés par la nature. Et quel spectacle se présente aux regards, lorsque, du sommet de l'une des collines voisines, l'œil embrasse, dans leur ensemble, la ville et ses riantes campagnes! Ici, les eaux argentées du Rhône; bien loin à l'horizon, depuis les rochers de la Balme jusqu'au mont Pilat, et pour le fond du tableau, les crêtes sinueuses des Alpes courant du Nord au Midi ; là, quatre immenses faubourgs établis sur les plateaux et sur les versants des collines, ou assis dans la plaine; devant soi les mille et mille toits des maisons en groupes divers, séparés par les clochers élancés des églises; de vastes places, des quais, les plus beaux de l'Europe, et les deux fleuves, coupés par des ponts nombreux, aux formes tantôt monumentales, tantôt sveltes et dégagées : à l'Ouest et le long de la rive droite de la Saône, un palais, une grande cathédrale et d'admirables lignes d'architecture qui se profilent de la manière la plus pittoresque au-devant d'un coteau paré de vignobles et de jardins : enfin, de toutes parts, autour des murs de la ville, de frais vallons, des bois, des champs couverts de la végétation la plus brillante ; et sur la plus élevée des collines, le clocher si populaire de l'humble chapelle de Fourvière, qui, vu de tous les points de ce vaste panorama, annonce à de grandes distances la ville chrétienne dont il est le pieux emblème. La nature a beaucoup fait pour Lyon : si l'art n'a pas toujours servi cette ville avec bonheur, il l'a rendue cependant une des plus belles villes de l'Europe. [1]

1.—Examiné en détail et en lui-même, Lyon laisse encore beaucoup à désirer, sans doute ; mais, pour savoir ce qu'il vaut, il suffit de le comparer. Qu'on lui oppose les autres grandes villes de la France, Paris excepté; qu'on le mette en parallèle avec nombre de cités les plus

Digitized by Google

§ III. Deux grands cours d'eau, un fleuve et une rivière, viennent se réunir au midi du territoire de Lyon, après avoir traversé de fertiles vallées et reçu sur leurs deux rives les eaux de nombreux affluents [1]. Grossi par la Saône, le Rhône se dirige au midi et va se jeter dans la Méditerranée. L'un et l'autre apportent sur leur passage le mouvement et la vie ; tous deux offrent aux populations qui habitent leurs rives une voie de communication assurée et facile, et un moyen économique et prompt pour le transport des produits de l'agriculture et du commerce. Mais de grandes différences distinguent les deux fleuves : leurs eaux n'ont ni la même teinte, ni la même tempé-

considérables de l'Europe, et on l'appréciera avec justice. Beaucoup de voyageurs en ont parlé avec dénigrement, plusieurs géographes n'ont vu en lui qu'une ville enfumée, aux rues étroites, mal pavées, et perpétuellement envahies par une boue noire et fétide. La malpropreté inhérente au sol d'une petite partie de l'ancienne cité, avant les grands travaux publics qui ont été exécutés depuis vingt années, est devenue, sous quelques plumes inconsidérées, le caractère distinctif des habitudes lyonnaises. Une citation, empruntée cependant à un ouvrage estimé, exprime cette opinion d'une façon singulière. On lit dans Malte-Brun, continué par Huot (*Précis de Géographie universelle*, tome III, p. 538, article *Lyon*) : « D'autres contrastes se font remarquer dans cette ville : sur ses cinquante-six places, des « masures s'élèvent à côté de monuments somptueux ; dans ses deux cent trente-cinq rues, « mal pavées et humectées par des pluies fréquentes, règne la malpropreté ; les plus mo- « destes boutiques et les plus riches magasins, l'humble demeure de l'ouvrier et l'habitation « du négociant opulent, sont également empreints de cette négligence qui laisse à nu la pous- « sière et les immondices. » Et c'est ainsi que s'écrit notre histoire !

Au reste, si Lyon a rencontré des détracteurs, d'ardents panégyristes, non moins éloignés du vrai, l'ont exalté, soit en prose, soit en vers : exagération des deux parts. Tout n'est pas bien, à beaucoup près, dans notre ville ; on a fait de grandes choses, et il en reste beaucoup à faire encore. Comme toutes les grandes cités, sans exception, Lyon prête à des observations critiques parfaitement justes, et il a eu peut-être à souffrir plus qu'une autre du peu de science et de goût des architectes qui ont élevé ses monuments publics ; mais ce qui est bien l'emporte beaucoup sur ce qui est mal, et, même avant l'heureuse transformation qu'il a éprouvée depuis vingt années, Lyon pouvait être présenté, à bon droit, comme une des villes les plus remarquables.

1. — De beaux vers, ou, ce qui n'est pas la même chose, des vers de poètes célèbres, sont des titres de noblesse ; ils donnent l'immortalité. Plusieurs écrivains ont recueilli soigneusement les passages des auteurs latins dans lesquels il est fait une mention quelconque de l'un ou de l'autre de nos fleuves. J'indiquerai à ceux qui voudraient ne rien perdre de ces citations :

Virgo Sequester. De Fluminibus, fontibus, lacubus, etc., quorum apud poetas mentio fit ; edid. *Joc.-J.* Oberlinus. *Argentorati*, 1778, in-8, p. 2 et 25.

Claude de Bellièvre. Lugdunum priscum (Ms.), p. 27 et 49.

Barnot. Mélanges littéraires, p. 10, 23 et 25.

Greppo (*H.*). Ararica et Rhodanica : archéologie des deux fleuves de Lyon. Revue du Lyonnais, tome XVI, page 265.

Digitized by Google

rature; leur composition élémentaire n'est pas la même; enfin, l'inégalité de la pente du sol sur lequel elles coulent établit, dans la vitesse de leur cours respectif, un contraste frappant. Autant le Rhône est impétueux et rapide, autant la Saône est paisible et lente; tandis que l'un rappelle, par sa fougue, les orages de la vie politique et les fureurs de la guerre civile, calme et presque immobile, l'autre est l'emblème de la paix, si nécessaire à la prospérité du commerce et des arts. Cette opposition a été exprimée souvent par les anciens poètes latins : Sénèque [1], Claudien, Silius Italicus, l'ont rendue en beaux vers, et

1. — Sénèque a parlé de Lyon, soit en vers, soit en prose, et peut être, en quelque sorte, placé parmi les historiens de cette ville : ses opinions ont été souvent discutées, et les érudits y ont eu recours plusieurs fois pour fixer des points de chronologie. Dans son poème satirique sur la mort de Claude, il met dans la bouche d'Hercule ces vers devenus célèbres :

Vidi duobus imminens fluviis jugum,
Quod Phœbus ortu semper obverso videt,
Ubi Rhodanus ingens amne prærapido fluit,
Ararque dubitans quo suos cursus agat,
Tacitus quietis alluit ripas vadis.

(L.-A. Seneca Opera. *Lugduni-Batavorum*, *Elzevirii*, 1649, in-12.)

Lucain peint ainsi le contraste de la rapidité du Rhône, comparée à la lenteur de la Saône :

. . . Qua Rhodanus raptum velocibus undis
In mare fert Ararim.

M. Greppo cite un passage remarquable, dans lequel le même poète, voulant peindre les enchantements de la Thessalie qui troublent l'ordre de l'univers et dénaturent le cours des fleuves, fait de la Saône le fleuve impétueux, et du Rhône la rivière aux eaux indolentes :

. . . . . Rhodanumque morantem
Præcipitavit Arar.

Claudien a rendu par d'énergiques images l'opposition du cours des deux fleuves :

Inde truces flavo comitantur vertice Galli,
Quos Rhodanus velox, Araris quos tardior ambit.
(*In Rufin.*, II, v. 110.)

Il dit ailleurs, en se servant d'épithètes équivalentes :

Lentus Arar, Rhodanusque ferox...
(*De Consul. Mall. Theod.*, v. 53.)

Le même poète représente, autre part, le Rhône qui excite la Saône engourdie :

Quam Rhodano stimulatus Arar. . . .
(*In Eutrop.*, II, v. 269.)

Chez ces divers poètes, la même pensée se présente avec peu de différence dans les termes. Le Rhône, immense et impétueux, est mis en opposition avec la Saône, qui promène lentement sur la rive ses eaux nonchalantes. L'idée de Sénèque a été retournée de cent manières, et n'a pas toujours fourni des inspirations heureuses : on la retrouve dans les vers de Vanière, de Commire et du chancelier de L'Hôpital.

elle a inspiré, avec plus ou moins de bonheur, plusieurs poètes modernes. D'autres différences, moins pittoresques, mais non moins remarquables, doivent être signalées : les inondations produites par les eaux du Rhône sont beaucoup plus rapides que celles de la Saône ; elles ont aussi moins de durée, et sont rarement aussi considérables. Un froid médiocre de sept ou huit degrés au-dessous de zéro suffit pour glacer les eaux lentes et peu profondes de la Saône ; on n'a vu celles du Rhône gelées que dans quelques hivers devenus exceptionnels par leur excessive rigueur. En contact avec d'autres cours d'eau navigables, les deux fleuves lyonnais étendent leurs ramifications dans une grande partie de l'ancienne Gaule, et sont les voies de communication les plus naturelles et les plus recherchées pour les relations internationales. Une étude rapide de l'un et de l'autre, considérés en particulier, fera connaître leur importance sous ce rapport si capital. [1]

Le fleuve Arar [2], qui se jette dans le Rhône vers les frontières des Eduens et des Séquaniens, s'y rend, selon César, avec une

1. — Des vers médiocres de Scaliger ont obtenu l'insigne honneur d'être gravés sur un marbre à l'Hôtel-de-Ville. Cette consécration, peu méritée, ne nous permet pas de les passer sous silence ; les voici :

Fulmineis Rhodanus qua se fugat incitus undis,
Quaque pigro dubitat flumine lentus Arar,
Lugdunum jacet, antiquo novus orbis in orbe ;
Lugdunumve vetus orbis in orbe novo :
Quod nolis, alibi quæras : hic quære quod optas ;
Aut hic, aut nusquam vincere vota potes.

L'imitation qu'a faite de ces vers Servan de Sugny nous semble préférable à l'original :

Lyon, fier possesseur d'une rive féconde,
Semble un monde nouveau jeté dans le vieux monde ;
Et, grâce aux arts divers cultivés par ses soins,
Répond à tous les goûts comme à tous les besoins.

(Discours de réception à l'Académie de Lyon, 27 mars 1825.)

2. — Les commentateurs ont exercé leur sagacité sur l'étymologie du mot *Arar*. Il faut d'abord citer un passage d'un petit traité attribué, sans preuves, à Plutarque (*sur les Fleuves et les Montagnes*) : « L'Arar est un fleuve de la Gaule celtique, ainsi nommé parce qu'il se joint au Rhône, près du pays des Allobroges ; il s'appelait anciennement Brigulus, et changea de nom à l'occasion que voici : Arar étant allé à la chasse dans les bois, y trouva son frère Celtibérus qui avait été dévoré par les bêtes féroces, et, dans son excessive douleur, il se blessa mortellement, et se précipita dans le fleuve Brigulus, qui de son nom fut appelé Arar. » (*Œuvres morales*, trad. de Ricard, tome XVII, page 17). — Cette opinion aurait grand besoin d'être appuyée d'autorités ; M. de Châteaubriand l'adopte, non en critique, mais en poète :

Digitized by Google

si incroyable lenteur, que l'œil ne peut reconnaître de quel côté il coule [1]. Pline a caractérisé la Saône par l'épithète de paresseuse, souvent reproduite dans les vers des anciens et des modernes. Née au Sud-Ouest du département des Vosges [2] (*Vosegus*, Cæsar), cette rivière coule au Sud presque directement, et, après avoir parcouru un trajet d'environ 435 kilomètres, s'unit au Rhône à l'extrémité méridionale de Lyon. Plusieurs petites rivières lui apportent le tribut de leurs eaux : les plus considérables

« Elle (la rivière l'Arar) tient son nom d'un jeune Gaulois qui s'y jeta de désespoir, après avoir perdu son frère. » (*Martyrs*, liv. V.)

Le nom actuel de la Saône lui vient de celui de *Sauconna*, sous lequel elle est désignée dans Ammien-Marcellin (XV, 11). Grégoire de Tours l'appelle *Sangona*, que d'autres écrivains changent en *Sagonna*.

On peut consulter, sur ces divers noms, l'ouvrage suivant :

Gibauly (*Cl.-Xav.*). Mémoire sur les noms et la source de la Saône. Magasin encyclopédique, année 1812, tome V, page 159.

1. — Voici le texte de César; les paroles du conquérant de la Gaule sont un monument historique, et doivent être textuellement reproduites :

Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit incredibili lenitate, ita ut oculis in utram partem fluat judicari non possit.

(*De Bello Gallico*, lib. I. Opera quæ extant; *Lugduni-Batav.*, *Elzevir.*, 1635, in-12, p. 7.) (1)

Virgile a parlé de la Saône, et c'est encore un titre d'honneur à ne point oublier :

Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim.

(*Eclog.* I, v. 63. Opera; *Elzevir.*, 1636, p. 8.)

Les anciens commentateurs, et, depuis eux, Oberlin et Heyne, ont fait de ce vers le texte de discussions critiques que je ne rappellerai point.

Tibulle nomme simplement les deux fleuves de Lyon :

Testis Arar, Rhodanusque celer, magnusque Garumna.

(*Eleg.*, I, VII. Tibul. *Aldus*, 1702, petit in-8, p. 19.)

J'ai cité autre part Claudien. Silius Italicus a dit de la Saône : « Arar pigerrimus undæ. » (L. XV, v. 504.)

2. — « Segnemque deferens Ararim. » (*Hist. naturalis*, lib. III, cap. IV. *Lugduni-Batavorum*, *Elzevir.*, 1635, t. I, p. 169). Le rhéteur Eumène parle de la Saône dans les mêmes termes : « Iude arreptis armis portas petierunt, tot dierum iter a Rheno usque ad Ararim sine ulla requie peregerunt... Segnis ille et cunctabundus amnis nunquam fuisse tardior videbatur. » (*Panegyr. Constant. Aug.*, XXIII). Vibius Sequester s'est exprimé comme Pline et César : « Arar Germaniæ e Vogeso monte miscetur Rhodano; ita lene decurrit, ut vix possit intelligi ejus decursus. » (De Fluminibus, etc., *Argentorati*, 1778, p. 2 et 45). — Un écrivain moderne a dit de la Saône, d'une façon triviale, mais caractéristique : « Elle va, flânant, le long de ses rives. »

(1) M. de Châteaubriand a traduit César presque littéralement : « Je remontai l'Arar, rivière bordée de coteaux charmants; sa fuite est si lente, qu'on ne saurait dire de quel côté coulent ses flots. » (*Martyrs*, livre V.)

Digitized by Google

sont le Doubs et l'Azergue. Aux abords de Lyon, ses rives sont déprimées et assez fréquemment submergées; mais son lit est profondément encaissé depuis le faubourg de Vaise jusqu'au pont de Nemours. Une barrière de rochers, vers Pierre-Scise, paraît s'être opposée jadis à son passage; comment a-t-elle été franchie, et quelle puissance a séparé le roc du fort St-Jean de la masse granitique qui lui fait face? Tout annonce que cette énorme fissure est l'œuvre d'une des dernières convulsions que le sol lyonnais a éprouvées, ou de l'action violente de la masse d'eau qui se précipita, à cette époque, dans cet espace resserré. Si l'on considère, d'une part, la profondeur de la Saône au niveau du rocher de Pierre-Scise, et de l'autre la grande élévation des parois escarpées des deux rocs que la Saône sépare aujourd'hui, on n'attribuera pas un travail aussi gigantesque à la main des hommes. Tous les moyens de destruction les plus énergiques, le ciseau et la poudre à canon, employés depuis quarante années sur le rocher de Pierre-Scise, paraissent l'avoir à peine ébréché. Au-delà de ce point, la Saône décrit un grand arc de cercle, baigne le pied de la colline de Fourvière, et, après avoir parcouru toute la longueur du coteau de Sainte-Foy sur un sol presque entièrement privé de déclivité, atteint enfin le Rhône, dont les eaux azurées ne se confondent qu'à une certaine distance avec ses flots de couleur jaunâtre.

Le lit de la Saône ne paraît pas avoir changé depuis la dernière révolution du globe jusqu'au temps voisin du nôtre où les travaux de Perrache ont reculé le point de jonction des deux fleuves; il était déterminé par une disposition de terrain qui ne permettait point son déplacement. Rien n'annonce qu'il se soit sensiblement exhaussé. Un courant aussi faible que celui de cette rivière permet peu les attérissements et l'érosion des rives [1]: dans son état normal, il est vrai, paisible, lente et peu pro-

1.—Gabriel Siméoni, que cite Spon (*Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, p. 115), dit, dans ses Observations sur la Limagne d'Auvergne, qu'il a vu et touché, sous le pont de bois de Saint-Jean, alors que la Saône était fort basse, des pavés et des débris de murailles. Plusieurs personnes nous ont même assuré avoir également vu et touché, à peu de profondeur, en amont du pont Seguin, un mur parallèle au courant de l'eau. Des constructions avaient donc existé sur ce point avant que la rivière y passât. Cette opinion serait suffisamment justifiée, ce qui n'est point, qu'elle ne prouverait rien au sujet

Digitized by Google

fonde, la Saône ne ressemble en rien à ce qu'elle se montre lorsque les pluies et le Doubs l'ont forcée à déborder. Impétueuse alors, elle franchit ses rives à de grandes distances, surtout à droite, et précipite sur le Rhône une masse d'eau énorme. De toutes les inondations qui désolent le sol lyonnais, les plus terribles sont celles de cette rivière.

Navigable depuis Gray, la Saône passe par Auxonne, Chalon, Mâcon, Trévoux, et apporte à Lyon les produits de pays très fertiles, en vins surtout. Peu de voies de communication sont aussi fréquentées, et rien n'est plus facile à concevoir : son littoral est occupé par des populations riches et nombreuses; le canal du centre la fait communiquer avec la Loire, tandis que le canal du Rhône au Rhin joint la Saône au Rhin par le Doubs. D'autre part, le canal de Bourgogne ouvre une communication entre l'Yonne et la Saône, et forme ainsi une nouvelle jonction des deux mers, au travers des riches contrées centrales de la France. On voit de quelle importance est la Saône pour les intérêts commerciaux de Lyon.

Le Rhône est bien plus nécessaire encore à cette grande ville; il roule à la mer un volume d'eau presque aussi considérable que celui de tous les autres fleuves de la France réunis [1]. Né, dans le haut Valais, du glacier pittoresque qui sépare la Furca du

de la séparation profonde en deux rocs, par la main de l'homme, de la masse granitique de Pierre-Scise. Que cette ouverture, faite par une des commotions du globe, ait été agrandie ultérieurement au moyen de quelques travaux d'art, c'est tout ce qu'on pouvait accorder. Artaud (Notes marginales manuscrites sur Spon) dit qu'il est probable que toute l'eau de la Saône, ne pouvant passer jadis par cette gorge étroite, coulait, en partie, derrière le rocher. C'est ce qui me paraît tout-à-fait invraisemblable, si l'on prend en considération la hauteur et la grande épaisseur du plateau contre lequel la roche de Pierre-Scise est adossée ; le point de partage, s'il a existé, ce qui est fort douteux, a dû se trouver beaucoup plus haut.

1. — Plusieurs hypothèses ont été proposées pour expliquer l'étymologie du mot *Rhône* ; elles n'ont pas toutes la même vraisemblance. Selon le savant Bochart, *Rhône* vient du mot arabe et phénicien *Rhodini*, qui signifie couleur blonde, par allusion, sans doute, aux blonds cheveux des Gaulois : cette explication forcée a peu de vraisemblance. D'autres veulent que le nom du fleuve soit dérivé d'un mot celte qui signifie rapide, ce qui n'est point démontré. Suivant Pline le Naturaliste, le nom du Rhône dérive de celui d'une petite ville située dans la Gaule narbonnaise, appelée *Rhoda*, et fondée par les Rhodiens. Voici le texte de cet écrivain : « Flumina Araris, Liria. Oppida de cætero rara, præjacentibus stagnis ; Agatha quondam Massiliensium, et regio Volcarum Tectosagum ; atque ubi Rhoda Rhodiorum fuit : unde dictus multo Galliarum fertilissimus Rhodanus amnis, ex Alpibus se rapiens per Lemanum lacum, seg-

Grimsel, il coule à l'Ouest jusqu'au lac Léman, sort limpide de ce grand réservoir, sépare la frontière sarde du département de l'Ain, se dirige au Sud-Ouest, entre dans Lyon, s'unit à la Saône et marche au Sud jusqu'à la mer, après avoir parcouru un trajet de 812 kilomètres. Son extrême rapidité s'explique par la grande déclivité du terrain : la pente totale dépasse 1,000 mètres. [1]

nemque deferens Ararim, nec minus se ipso torrentes Isaram et Druentiam; Libyca appellantur duo ejus ora modica : ex his alterum Hispaniense, alterum Metapinum, tertium idemque amplissimum Massalioticum. » (*Hist. natur.*, lib. III, cap. IV. *Lugd.-Batav.*, *Elzevir.*, 1635, t. I, p. 169.)

Saint Jérome adopte entièrement l'opinion de Pline : « Oppidum Rhoda coloni Rhodiorum locaverunt : unde amnis Rhodanus nomen accepit. » (*Epist. ad Galat.* II. Op., t. IV, p. 254.)

Une étymologie plus simple, empruntée à la langue latine, est celle que nous fournit Pétrarque dans son 173e sonnet :

Rapido fiume, che d'Alpestra vene
Rodendo intorno, onde 'l tuo nome prendi,....

Le nom de *Rhodanusia* a été donné à Lyon par plusieurs écrivains.

1.— Le Rhône est cité plusieurs fois par César : « Eorum una pars quam Gallos obtinere dictum est, initium capit à flumine Rhodano. » (lib. I.) Et un peu plus loin : « Tertia, lacu Lemano et flumine Rhodano, qui provinciam nostram ab Helvetiis dividit. » Il dit ailleurs (p. 4) : « Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire possent : unum per Sequanos, angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum... » César s'exprime ainsi (page 6) : « Helvetii, ea spe dejecti, navibus junctis ratibusque compluribus factis alii, alii vadis Rhodani : quia minima altitudo fluminis erat..... » Enfin, le Rhône est cité dans cet autre passage du livre Ier : « Præsertim quam Sequanos a provincia nostra Rhodanus divideret. »

Horace a parlé du Rhône dans ce passage :

. . . . . Me peritus
Discet Iber, Rhodanique potor.
(*Od.*, II, xx, 19. — Poemata. *Lugduni-Batav.*, *Elzevir.*, 1676, p. 55.)

Nul poète n'a décrit avec plus d'énergie que Silius Italicus le Rhône impétueux, unissant ses eaux profondes et rapides aux flots indolents de la Saône qu'il entraîne vers la mer, après lui avoir enlevé son nom :

Aggeribus caput Alpinis, et rupe nivali
Proserit in Celtas, ingentemque extrahit amnem,
Spumanti Rhodanus proscindens gurgite campos,
Ac propere in pontum lato ruit incitus alveo.
Auget opes stanti similis, tacitoque liquore
Mixtus Arar; quem gurgitibus complexus anhelis
Cunctantem immergit pelago, raptumque per arva
Perre vetat patrium vicina ad littora nomen.
(Silius Italicus, III; curante N.-E. Lemaire, tom. prim., p. 199.)

Tous les traits caractéristiques du cours des deux fleuves sont exprimés dans ce tableau. Le même poète dit ailleurs :

Hinc nova complerunt haud tardo milite castra
Venales animæ, Rhodani qui gurgite gaudent,
Quorum serpit Arar per rura pigerrimus undæ.
(Lib. XV, tom. secund., p. 260.)

Digitized by Google

Son cours, depuis les hauteurs de la Pape, est digne d'attention. Parvenu sur cet éperon fortement en saillie, le Rhône se heurte contre les berges du plateau de la Bresse ; repoussé par cet obstacle, il se dirige à droite et décrit un grand arc de cercle, en formant un des plus magnifiques panoramas du paysage lyonnais. Depuis ce point jusqu'à son entrée dans la ville, il coule au pied d'une chaîne de riantes collines. Sa rive droite touche à ce grand escarpement; il n'y a, au-delà de sa rive gauche, qu'un immense terrain très déprimé et que ses eaux menacent d'envahir. On a redouté longtemps que le Rhône, grossi par une forte crue, n'abandonnât un jour les balmes bressanes et nos quais, pour aller se creuser au loin un lit vers les balmes viennoises. Ses eaux débordées ont attaqué et corrodé souvent les terres peu compactes de sa rive gauche. Elles ne peuvent rien contre les escarpements très résistants de la rive droite, mais rien ne paraît capable de les retenir de l'autre côté. Ces craintes ne sont fondées ni en théorie ni en fait : quelle que soit la nature du sol sur lequel elles coulent, les rivières n'abandonnent plus les côtes lorsqu'elles y ont une fois établi leur lit. Si le Rhône avait dû quitter jamais celui qu'il occupe, il aurait abandonné notre ville depuis longtemps. Des cartes de cadastre conservées aux archives des hôpitaux, et dont l'une date de plus d'un siècle, prouvent que l'érosion des terres de la rive gauche est assez peu de chose. Ce terrain n'est point une surface plane; son plan est incliné légèrement en remontant du fleuve aux balmes viennoises. Plusieurs bras du Rhône, qui sortent du fleuve et s'allongent dans la plaine, loin de continuer à s'avancer suivant cette direction, se replient bientôt et regagnent le lit commun [1]. Il est donc démontré que le lit du Rhône n'a pas

1.—Strabon a décrit le cours du Rhône avec exactitude ; il parle de son passage au travers du lac Léman, de sa jonction avec la Saône et avec l'Isère, et de son embouchure dans la mer. Ce géographe n'oublie ni sa rapidité, ni les principaux accidents de son long trajet, ni les populations qui habitent ses rives :

« Is (Rhodanus) ab Alpibus magnus magno defluit impetu, qui etiam ubi magnum lacum exit, alveum suum ad multa stadia conspicuum exhibet, inde in campestria Allobrogum et Segusianorum lapsus, apud Lugdunum cum Arare concurrit, urbem Segusianorum. Fluit Arar ex Alpibus, terminus Sequanorum, Heduorum et Lincasiorum ; deinde excipiens Dubin fluvium ex iisdem ortum montibus, eumque navigabilem : itaque ex utroque confectus Arar, Rhodano miscetur.

Digitized by Google

varié sensiblement dans le sens horizontal, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Une autre preuve sera fournie par l'étude d'un canal latéral, dont l'histoire, très controversée, appartient à un autre ordre de faits. [1]

Le Rhône se charge, à Lyon, de tous les produits agricoles et des marchandises que lui apporte la Saône des parties centrales de la France; il les transporte à la mer avec une rapidité merveilleuse, desservant, sur son passage, les intérêts commerciaux de villes importantes, dont les principales sont: Vienne, Tournon, Valence, Montélimart, Avignon, Beaucaire, et l'antique cité d'Arles. Son volume d'eau est considérable, et toujours suffisant pour les besoins de la navigation. Une température soutenue de 17° au-dessous de zéro peut seule rendre ses eaux immobiles; mais le Rhône, on l'a vu, ne gèle que pendant des hivers très rigoureux et fort rares dans nos climats. Cette grande artère de la navigation de la France est donc toujours à la disposition du commerce, hors le cas peu fréquent d'une très forte crue. Lyon doit au Rhône un de ses principaux éléments de prospérité.

Il pourrait lui emprunter ses eaux potables. Examinée chimiquement, l'eau du Rhône convient parfaitement comme boisson: elle est d'excellente qualité, et c'est ce que démontre non-seulement la science, mais encore la vigoureuse constitution des populations riveraines. Mais une observation importante doit être faite ici: trop froide en hiver et beaucoup trop chaude en été, l'eau du fleuve présente de plus l'inconvénient d'être sou-

Inde Rhodanus nomen obtinens, Viennam versus delabitur. » (STRABONIS *Rerum geographicarum* liber quartus. *Amstelodami*, 1707, in-fol., p. 283.)

Le Rhône ne commence, pour Strabon, chez quelques auteurs, qu'au point de jonction des deux fleuves.

1.—Cette opinion, que le Rhône n'abandonnera pas la côte escarpée de sa rive droite, pour se jeter sur les terrains bas de la rive gauche, me paraît bien démontrée dans les deux ouvrages suivants :

MOREL (*Jean-Marie*). Mémoire sur la théorie des eaux fluantes, appliquée au cours du Rhône, depuis la pointe de la Pape jusqu'à la Malatière. (Mss. de l'Académie, in-4, n. 219.) Ce travail a été imprimé dans les Archives de statistique du département du Rhône, t. I, p. 441.

FOCHIER (*J.*). Sur le lit du Rhône, à Lyon. Revue du Lyonnais, 1842, t. XVI, p. 105.

LORTET. De l'importance du Rhône. Revue du Lyonnais, 1842, t. XVI, p. 105.

On peut aussi consulter l'ouvrage suivant, de M. l'ingénieur Dumont :

Essai sur l'encaissement du Rhône; 1842.

Digitized by Google

vent jaunâtre et limoneuse : on ne saurait l'appliquer aux usages domestiques que sous la double condition de la filtrer et d'en abaisser la température. Riche en sources d'eau d'une limpidité parfaite et d'une température toujours égale, notre sol peut se passer de celle du Rhône pour abreuver ses habitants. Le Lyonnais n'est pas nécessairement le *Rhodani potor* d'Horace; il peut faire mieux.

On vient de voir quels sont, sous leurs rapports généraux, les deux grands cours d'eau qui baignent le territoire de Lyon; ce sol, quel est-il? n'a-t-il subi aucune transformation, et se montre-t-il aujourd'hui ce qu'il a toujours été?

§ IV. Lorsqu'on examine la structure intérieure du sol de Lyon et celle des chaînes de montagnes qui en sont voisines, on aperçoit aussitôt les traces d'immenses bouleversements. Si l'on regarde avec attention un fragment d'une de ces roches qui sont si communes au Mont-d'Or, on y reconnaît les débris très visibles d'animaux qui vivent dans le sein des mers; si l'on prend à la main un de ces cailloux si abondants aux alentours de la ville, et qui s'élèvent sur les coteaux des environs de Lyon jusqu'à une hauteur de trois cents mètres, on y retrouve le grès des Alpes, dont les parcelles ont été roulées par myriades dans le bassin du Rhône et de la Saône; enfin, si le géologue jette un regard sur la chaîne du Mont-d'Or, il remarque aussitôt que les roches primordiales ont été soulevées, fracturées et redressées dans une direction déterminée. [1]

1. — On comprendra facilement qu'il est impossible, dans une histoire de Lyon, de parler de la constitution du sol autrement qu'en termes très généraux; ce n'est qu'à grands traits qu'on peut esquisser ce sujet. Je renvoie les détails à des ouvrages spéciaux, que j'indiquerai bientôt. La géologie du sol lyonnais est, à beaucoup d'égards, une science nouvelle; il y a vingt ans au plus, elle se réduisait à quelques renseignements vagues et peu exacts sur l'organisation intérieure, soit du bassin de la Saône, soit des montagnes. MM. Valuy et Leymerie ont fait de la géologie du Lyonnais une étude plus sérieuse. L'Académie a servi cette tendance, en mettant chaque année au concours un prix promis à l'auteur du Mémoire le meilleur sur la géologie d'une commune quelconque du département du Rhône. M. le professeur Fournet a fait davantage encore : ses cours, suivis par un grand nombre d'auditeurs, ont transformé en enseignement complet et régulier l'histoire intérieure du sol; observateur exact et patient, il a beaucoup ajouté aux recherches de ses prédécesseurs.

On consultera avec avantage, sur la géologie du département du Rhône, les ouvrages suivants :

Valuy (*M.-F.*). Notices géologiques et minéralogiques, avec des notes de M. Leymerie. Annales de la Société linnéenne de Lyon. 1836, in-8.

Digitized by Google

Il fut un temps où des reptiles d'une taille gigantesque, dont l'espèce est perdue, rampaient sur le sol où est Lyon. On a trouvé dans les couches du lias des débris fossiles d'un ichthyosaurus qui avait plus de six mètres de long. Placée dans des conditions atmosphériques et géologiques bien différentes de celles qui existent aujourd'hui, la terre lyonnaise était couverte de grands végétaux sans analogues aujourd'hui, et elle nourrissait alors des espèces particulières d'animaux qui n'existent plus. De grandes commotions ont fait périr ces êtres organisés, et d'autres créations eurent lieu, suivies à leur tour d'une destruction et d'une génération nouvelles.

Dans des temps géologiques beaucoup moins reculés, les éléphants habitaient, en grand nombre, les forêts qui couvraient les plateaux de nos collines, et ils descendaient en troupes sur les bords du Rhône et de la Saône. Leurs ossements brisés sont exhumés chaque jour à une médiocre profondeur, aux Broteaux, à Saint-Clair, à la Croix-Rousse, aux abords du confluent, à Serin, à Perrache, et sur presque tous les points du terrain d'alluvion qui compose en grande partie le sol lyonnais.

Ces bouleversements de notre territoire ont été successifs, et séparés par des intervalles dont la durée ne saurait être déter-

Leymerie (*Alexandre*). Notice sur le Mont-d'Or. Bulletin de la Société géologique, t. IX, in-8.

— Mémoire sur la partie inférieure du système secondaire du département du Rhône. Mémoires de la Société géologique de France. *Paris*, 1839, in-4, p. 316.

Fournet (*J.*). Mémoire sur les sources des environs de Lyon. Annales de la Société royale d'agriculture de Lyon, 1839, t. II, in-8, p. 187.

— Etudes pour servir à la géographie physique et à la géologie d'une partie du bassin du Rhône. Annales de la Société royale d'agriculture, 1838, t. I, in-8, p. 1.

— Cours de géologie du département du Rhône. (Manuscrit.)

Bredix. Eléphants fossiles et os de grands mammifères, trouvés à la Croix-Rousse en août 1824. Archives historiques et statistiques du département du Rhône, 1825, in-8, t. I et II.

Tricolière. Etudes géologiques sur le Mont-d'Or lyonnais, avec une carte géologique au 1/40,000. (Manuscrit.)

— Mémoire sur la géologie du canton d'Anse, et d'une partie des cantons de Villefranche, de l'Arbresle et du Bois-d'Oingt. (Manuscrits de l'Académie.)

Dufrénoy et Elie de Beaumont. Explication de la carte géologique de France. *Paris*, 1841, in-4, t. I.

Une carte géologique spéciale du département du Rhône a été commencée, depuis plusieurs années, par l'ingénieur du département du Rhône.

Un des ouvrages les plus utiles qu'on puisse étudier sur le sol lyonnais, c'est le livre écrit par la nature elle-même, dont M. le professeur Jourdan a rassemblé les pages, pour en former le beau cabinet de géologie du Palais des Arts. La collection géologique de la Faculté des sciences n'est pas moins digne d'être consultée.

Ces travaux divers, complétés et modifiés chaque jour par des observations nouvelles, ont fourni à la science de la terre des données qui paraissent certaines, bien que la géologie du sol lyonnais n'ait pas dit, à beaucoup près, son dernier mot.

Digitized by Google

minée avec précision. La croûte sur laquelle nous marchons est composée de couches distinctes, dont chacune est contemporaine d'une révolution du globe : les plus inférieures contiennent une espèce particulière de fossiles inconnus aujourd'hui ; la couche au-dessus est d'une organisation différente, et ainsi de suite jusqu'à la surface.

Un premier soulèvement a eu lieu dans le territoire lyonnais, après la formation du gneiss ; les roches primordiales ont percé la croûte qui les recouvrait, et redressé les couches dont les plans inclinés indiquent la direction de ce grand mouvement. Une immense inondation marine suivit bientôt; les eaux se précipitèrent au Nord et au Sud, et accumulèrent sur le sol lyonnais une couche épaisse de sables très fins et d'argile, qui furent l'origine de nos schistes.

Un second soulèvement eut lieu, et fut plus considérable : le Mont-d'Or parut.

Un troisième soulèvement, encore plus fort, modifia de nouveau la constitution du sol lyonnais. Les eaux arrachèrent aux sommités des Alpes une quantité prodigieuse de fragments de grès, en partie encore sur place, et les entassèrent sous forme d'innombrables cailloux roulés dans les excavations que présentaient les sables marins et les terrains primordiaux. Les bassins du Rhône et de la Saône furent, en quelque sorte, comblés par les dépôts laissés par les grands courants. Ce fut pendant une dernière révolution qu'une masse d'eau énorme, provenant d'une grande débâcle, se précipita sur le sol lyonnais ; de forts courants excavèrent les terres à une grande profondeur; ils creusèrent les vallées du Rhône et de la Saône, et donnèrent à notre territoire la configuration physique qu'il présente aujourd'hui. Depuis cette dernière crise, rien ne paraît avoir changé dans la constitution extérieure et intérieure de notre sol.

Etudié aujourd'hui, tel que l'ont fait les derniers bouleversements du globe, le territoire lyonnais se montre sous deux aspects : le fond du bassin ou le sol proprement dit, et les montagnes.

L'écorce du sol, dans une grande partie des environs de Lyon, est composée de quatre couches qui appartiennent à des formations différentes. On rencontre d'abord à la surface cette terre

diluvienne qu'on nomme en langue vulgaire terre à pisé, et que les géologues appellent Lehm : elle est composée de parties argileuses ou sablonneuses, dont les proportions sont variables. Immédiatement au-dessous de cet épiderme, se trouve un banc de cailloux roulés mêlés de sable et d'argile, tantôt sans adhérence entre eux, tantôt agglomérés en masses irrégulières fort compactes. En creusant plus profondément, on arrive à un sable marin très fin et abondant, souvent absolument pur, d'autres fois argileux; souvent sans cohérence, et quelquefois lié en grandes masses consistantes par un ciment calcaire. Enfin, une quatrième et dernière couche, la plus inférieure, est représentée par la roche primordiale, toujours dure et compacte, mais tantôt schisteuse et tantôt granitique. Ainsi composée, l'écorce du Lyonnais est très perméable. [1]

Le Rhône charrie dans ses eaux rapides une grande quantité de graviers, dont le lit se déplace souvent et fournit une masse inépuisable de matériaux pour les remblais; de nombreux atterissements sont dus aux dépôts que laissent incessamment les eaux du fleuve. Toute la partie basse de la ville est une terre d'alluvion.

De nombreuses collines et plusieurs chaînes de montagnes donnent une grande variété à l'aspect du pays lyonnais : celles-ci sont le sol même de quelques-uns des quartiers de la ville; celles-là, placées dans la campagne, ornent le paysage à l'horizon, et servent de délimitation aux diverses sections du territoire. A ces chaînes se rattache le point de partage des eaux. Considérées dans leur ensemble, les montagnes du Lyonnais appartiennent au plateau central de la France. Placées à l'Est et à l'Ouest, elles forment deux bandes d'une hauteur à peu près uniforme, qui courent du Nord au Sud. Mais si l'on examine leur massif, on reconnaît bientôt que ces groupes présentent plusieurs allures distinctes : ceux-ci marchent du Nord au Sud, et ceux-là de l'Est à l'Ouest. Un savant, qui les a étudiés en détail, admet cinq systèmes de lignes de partage d'eau, qui sont, y compris leurs parallèles, les massifs de Pilat, d'Yzeron, de Boucivre, de Beaujeu et de l'Ardière [2]. Mais le cadre du géologue

1.— Fournet (J.). Mémoire sur les sources des environs de Lyon.
2.— Le même. Etudes pour servir à la géographie physique et à la géologie d'une partie du bassin du Rhône.

Digitized by Google

a plus d'étendue et d'élasticité que celui de l'historien, et nous ne reculons pas à une aussi grande distance la chaîne des montagnes lyonnaises. Toutes ces crêtes n'ont qu'une élévation médiocre ; le point culminant de la montagne de Duerne, au-dessus d'Yzeron, est à la hauteur de 921 mètres au-dessus du niveau de la mer. Des trois sommets du massif qu'on nomme le Mont-d'Or, l'un, le Mont-Verdun, a 625 mètres d'élévation ; l'autre, le Mont-Toux, 612, et le troisième, le Mont-Cindre, 467.

Peu de montagnes offrent autant de sujets d'études intéressantes que le groupe du Mont-d'Or ; telle de ses crêtes pourrait suffire à la vie d'un géologue. Ses inombrables fossiles ne sauraient être décrits ici : nous n'en indiquerons que quelques-uns. Parmi les reptiles, dans les couches du lias, le grand ichthyosaurus communis ; parmi d'autres espèces animales, d'énormes ammonites, des nautiles, des bélemnites, des troques, des peignes variés, beaucoup de bivalves, et quelques débris de crustacés. On a trouvé dans le Lehm, ou terre à pisé, des fragments fossiles d'ossements de cerfs, de bœufs, de sangliers, de dinothériums, d'hyènes, d'éléphants, de mastodontes, etc. Le calcaire de Saint-Fortunat, dont les constructions, à Lyon, consomment chaque jour une quantité si considérable, n'est autre chose qu'un immense amas de gryphites, d'ammonites, de bélemnites, de térébratules et autres coquillages transformés en pierre, mais parfaitement reconnaissables, et dont plusieurs sont si bien conservés qu'on retrouve en eux jusqu'à leurs linéaments les plus déliés. Tous ces animaux n'ont pas vécu à la même époque ; ces bancs de fossiles ne sont pas tous de la même formation ; ces lits compactes ne sont pas superposés immédiatement, et l'on rencontre souvent entre eux un calcaire argileux rempli de nautilites qu'on ne rencontre pas dans les couches inférieures. Ce calcaire jaunâtre, de nature argilo-siliceuse, dont les couches minces sont la croûte extérieure et en quelque sorte l'épiderme de la montagne, a ses fossiles particuliers. Le Mont-d'Or contient en abrégé l'histoire des grandes révolutions du globe

Une coupe transversale de ce massif représentera à la pensée la composition géologique du groupe. Qu'on la suppose étendue de Limonest jusqu'à cette crête peu élevée qu'on nomme la Longe,

Digitized by Google

on trouvera d'abord un granite qui se décompose facilement, puis les grès inférieurs qu'on ne quitte plus jusqu'à mi-côte. A ce terrain arénacé succède la série des calcaires du choin-bâtard; on rencontre ensuite l'assise des calcaires quartzifères, et enfin les calcaires à gryphées. En allant plus loin, on reconnaît un effleurement de granite; puis l'oolithe inférieure, caractérisée par les ammonites et les bélemnites, l'oolithe ferrugineuse, et enfin le calcaire à entroques. On a ainsi, dans un bien court espace, toute la série des terrains du Mont-d'Or, sauf le calcaire marneux à bucarde. [1]

Mais, quelque attrayante que soit l'histoire des révolutions du sol lyonnais, écrite tout entière sur quelques fragments de coquillages, je dois l'abandonner à une science spéciale, et ne point aller au-delà de quelques aperçus.

Une double chaîne de collines, étendues du Nord au Sud le long des deux rives de la Saône, occupe une partie considérable de l'enceinte de la ville : ce sont, à l'Ouest, et du Nord au Midi, les plateaux de Fourvière et de Pierre-Scise, continués par ceux de Saint-Just et de Sainte-Foy; et sur la rive gauche de la rivière, le plateau de la Croix-Rousse, point extrême d'une chaîne qui sépare les deux fleuves. Le massif de Saint-Just et de Fourvière est formé, à sa base, par du gneiss que coupent, en différents sens, des filons de granite; la couche superficielle est un terrain d'alluvion. C'est aussi sur du gneiss, traversé par des filons de granite et de diorite, que repose le plateau de la Croix-Rousse, surtout au Nord et à l'Ouest : l'écorce extérieure est un diluvium alpin. Tout le rocher de Pierre-Scise n'est qu'un grand filon de granite, flanqué sur les côtés de gneiss passant au mica-schiste.

Tels sont, sommairement, les caractères principaux du sol lyonnais; c'est ainsi qu'il est sorti de la dernière révolution du globe, et c'est ainsi qu'il sera jusqu'au temps où un bouleversement nouveau commencera pour lui d'autres destinées. Quelles sont ses productions ?

§ V. Les expositions du sol, dans le Lyonnais, sont très diverses; sa surface peu étendue réunit, aux forêts près, toutes

1. — Levrerie (*Alexandre*). Mémoire sur la partie inférieure du système secondaire du département du Rhône, 1839.

Digitized by Google

les variétés de terrains que présente un grand pays. Là sont des prairies déprimées que traversent deux grands cours d'eau; ici des régions montagneuses, couvertes, malgré leur élévation, d'une végétation prospère; plus loin, de frais vergers arrosés par de nombreux ruisseaux; ailleurs, des coteaux plantés d'excellents vignobles, et sur les plateaux, de vastes champs semés de toutes les espèces de céréales. Des vins renommés, du blé, des fruits abondants et savoureux, du foin que fait rechercher sa bonne qualité, tels sont les principaux produits agricoles du Lyonnais. Il faut ajouter à ces cultures celle du mûrier, qui a pris un grand développement, et ne point oublier la riche exploitation des chèvres du Mont-d'Or, dont le lait sert à faire des fromages qui jouissent au loin d'une réputation si méritée [1]. Le département du Rhône n'est point au nombre des grands départements agricoles : chez lui, c'est le commerce et l'industrie qui tiennent le premier rang, et cependant les produits de son sol fertile sont aussi les éléments de la richesse nationale; ils seront rappelés plusieurs fois dans les parties de ce livre consacrées à l'étude de l'agriculture et du commerce aux différentes périodes de l'histoire de Lyon. [2]

Il est un rapport sous lequel les alentours de cette grande ville ne redoutent aucune concurrence, soit en France, soit à l'étranger : c'est celui de la beauté du paysage; le voyageur qui a vu beaucoup, et de la seule manière qui permette de bien voir, ne saurait nous démentir. On ne rencontre, dans le Lyonnais, ni de grands lacs, ni des glaciers, ni les hautes crêtes des Alpes; ces merveilles de la nature sont d'un ordre exceptionnel, et rien ne peut leur être préféré. Mais combien, dans un genre plus gracieux, les campagnes du Lyonnais sont en droit de prétendre au parallèle! C'est un spectacle délicieux, sans doute, que celui

1. — Gregnier a publié, dans les Archives de statistique du Rhône, un Mémoire intéressant sur l'exploitation des fromages du Mont-d'Or, et sur l'importance de ce commerce.

2. — Plus heureux que l'écrivain, le peintre a une palette à sa disposition; il ne dit pas ce que sont les objets, il les montre. Les pages colorées de Rousseau ou de Châteaubriand pourraient seules rendre les paysages du Lyonnais avec autant de vérité que l'ont fait tant de fois les pinceaux de Grobon, de Guindrand, de Duclaux et de Fonville. Nos campagnes ont fourni d'innombrables sujets d'études aux paysagistes, et garni de dessins grand nombre d'albums; nous aimerions à citer le grand voyage pittoresque aux environs de Lyon, publié sous le nom de M. de Fortis, si le talent du graveur ne laissait pas tant à désirer.

Digitized by Google

des forêts des Pyrénées, par une belle matinée du mois de juin, lorsque les premiers rayons du soleil dorent la cime de ces sapins gigantesques et éclairent de leurs lueurs, voilées par le feuillage, des clairières ouvertes, comme un décor d'opéra, au milieu d'élégantes colonnettes, et tapissées d'un gazon moelleux et parfumé. C'est une charmante mélodie, le soir, au fond d'une vallée de l'Oberland, que le mélange du chant national au tintement argentin des clochettes de centaines de vaches, paissant, sous les mélèzes, l'herbe odorante de ces prairies si vantées. Mais ces contrées n'ont pas de monuments antiques; elles n'ont point de passé, et leur paysage n'est pas poétisé par ces ruines qui rendent les nôtres si éloquents; mais le sombre et noir feuillage de leurs sapins est sans nuances, et cette végétation exubérante est toujours et partout la même; mais l'aspect continuel de ces géants des montagnes a quelque chose de monotone qui fatigue, et l'immensité du cadre gâte, à la longue, quelque chose de l'effet du tableau. Oui, sans doute, disons-le encore, la Suisse est belle; c'est autre chose, mais est-ce mieux que le paysage du Lyonnais? Dirai-je la délicieuse et continuelle variété, dans nos champs, de vallons, de coteaux, de vignobles et d'arbres divers, dont le feuillage présente toutes les nuances de la plus fraîche verdure, depuis la teinte la plus sombre jusqu'à la plus riante? Parlerai-je de ces sentiers ravissants, que bordent des deux côtés de fertiles vergers entourés de haies d'aubépine en fleur, et souvent animés par le murmure de limpides ruisseaux? Rappellerai-je ces points de vue, toujours différents et toujours admirables, que l'œil charmé découvre si souvent du haut de nos collines? Qui ne connaît la fontaine de Rochecardon, immortalisée par le souvenir de Jean-Jacques, et ce vallon, unique parmi les plus beaux, qui conduit le promeneur, d'enchantements en enchantements, jusques au-delà de Saint-Didier? On vante le paysage des bords de la Saône; mais, pour l'apprécier tout ce qu'il vaut, il ne faut pas l'examiner, d'un œil distrait, du tillac d'un bateau à vapeur; il faut pénétrer dans l'intérieur de la campagne, suivre la lisière des bois, et gravir la pente des collines. On exalte avec raison la magnificence du spectacle qui se déploie autour du voyageur sur le point culminant du Righi, mais n'avons-nous pas un aspect non moins saisissant du som-

Digitized by Google

met du Mont-Cindre, et si, de ce point, l'œil n'erre pas sur trente lacs, n'a-t-il pas, plus près de lui, dans une bordure presque aussi vaste, une peinture beaucoup plus variée? Qu'on en juge : ici les flots argentés du Rhône, courant en long ruban, depuis les nues, au point le plus reculé de l'horizon, jusqu'au pied du mont Pilat, et par-delà encore, dans une immense longueur, les crêtes neigeuses de la chaîne du Mont-Blanc : là, une immense profusion de vignobles, de bois, de jardins, d'élégantes villas, de vallées arrosées par les eaux indolentes de la Saône, sur un sol accidenté de la manière la plus pittoresque. L'historien du Lyonnais pourrait-il oublier cette solitaire vallée de Bonand, si fréquentée par les peintres, qu'ont rendue si célèbre ses aqueducs en ruines et presque entièrement recouverts de lierre verdoyant? S'il ne peut décrire tous les sites remarquables de nos alentours, ne doit-il pas indiquer du moins la coursière d'Yzeron et ses châtaigniers millénaires, les vallées suisses de Duerne; la vue de la rivière, par une belle soirée d'été, du milieu du pont de l'Ile-Barbe; les sauvages solitudes du mont Verdun, le riche coteau de Sainte-Foy; l'aspect des sinuosités du Rhône et de la plaine du Dauphiné, vues des hauteurs de la Pape; enfin, les bois touffus et si verts de Tassin et du plateau de Charbonnières? Louons les sites des contrées voisines, mais ne soyons pas ingrats envers la nature qui a doté si richement les nôtres : allons visiter les vallées des Pyrénées et des Alpes, mais revenons sans regrets dans nos campagnes, et ne nous souvenons de l'étranger que pour apprécier et aimer davantage notre beau pays.

§ VI. Le climat du Lyonnais est tempéré; il est rare que le froid, pendant l'hiver, dépasse une moyenne de huit degrés au-dessous de zéro, et que la chaleur, pendant le mois de juillet, se maintienne longtemps au-dessus de vingt degrés. Mais les variations de température sont communes et considérables dans une même journée, et le sol doit aux conditions locales dans lesquelles il est placé de véritables inconvénients.

Il faut placer sans doute au premier rang la fréquence et l'épaisseur des brouillards, dus sans doute au passage des deux fleuves, à la différence de température des vapeurs et à la disposition du sol. Rien n'est plus ordinaire, surtout pendant l'au-

tomne et pendant l'hiver, que de voir Lyon plongé dans une masse blanchâtre de brouillards : la lumière douteuse du jour la traverse avec peine, tandis qu'un soleil parfaitement pur dore le faîte des collines voisines. De longues traînées de ces vapeurs condensées suivent à grandes distances le cours des deux fleuves, et particulièrement celui du Rhône; mais, à quelques myriamètres plus loin, l'atmosphère cesse d'être brumeuse; elle commence à présenter l'aspect du ciel du Midi à la hauteur de Valence. On voit assez souvent, pendant l'hiver, les brouillards du matin d'une épaisseur telle qu'ils enveloppent de leurs ténèbres visibles les rues, les places et les quais, à tel point qu'il devient difficile d'y reconnaître son chemin.

Les pluies sont fréquentes à Lyon, et d'ordinaire elles durent longtemps; elles sont, au reste, distribuées avec une régularité remarquable dans toute l'étendue du bassin de la Saône. On en voit peu de locales : permanentes et considérables, elles sont ordinairement marquées le même jour dans toute l'étendue du bassin; ce sont les vents de Sud-Ouest, d'Ouest et du Sud qui amènent les plus grandes. Aux pluies correspondent les crues de la rivière, dont l'étude a tant d'importance pour la ville de Lyon. Plusieurs jours s'écoulent entre la chute sur le sol d'une grande quantité d'eau pluviale et le maximum de l'augmentation du volume d'eau que débite la rivière grossie; cette lenteur si remarquable de la crue est le résultat de l'inégale déclivité du lit de la Saône. Ainsi, le versant oriental de la partie supérieure montre des cours d'eau avec une pente moyenne de cinq mètres, et trois mètres par kilomètre, tandis que le versant occidental en présente avec des pentes d'un mètre à deux mètres. Dans la partie inférieure, au contraire, le versant oriental a des pentes de deux mètres par kilomètre, tandis que celles du versant occidental sont de seize mètres par kilomètre [1]. Des observations météorologiques bien faites, dans la partie supérieure du bassin de la Saône, permettent aujourd'hui d'annoncer une pluie qui déterminera une crue sensible à Lyon.

La température du climat lyonnais a-t-elle sensiblement changé? nos hivers sont-ils plus froids et plus longs, ou nos étés

1. — Lortet. Rapport sur les travaux de la Commission hydrométrique, en 1844, présenté à M. le Maire de Lyon. *Lyon*, 1845, in-8, p. 11.

Digitized by Google

plus chauds? Quelques observations contradictoires et peu concluantes sont des bases insuffisantes pour établir une opinion à cet égard. Rien ne prouve qu'il y ait eu, depuis la fondation de la ville, une variation constatée et constante dans les conditions de température de son climat; il est ce que l'a fait la dernière révolution du globe, et n'a pu être modifié d'une manière sensible par quelques circonstances secondaires, dont la principale est le déboisement d'une partie des montagnes du Lyonnais.

L'atmosphère, pendant une partie considérable de l'année, est froide et humide; ses qualités étant données, il est facile de déterminer son action sur l'organisme. Elle tend à établir la prédominance du système lymphatique, et prédispose au rhumatisme sous toutes ses formes, ainsi qu'aux maladies catarrhales [1]. Cependant cet air n'exerce point une influence positivement nuisible sur la constitution de l'homme, et la durée moyenne de la vie est aussi grande dans le Lyonnais qu'autre part. Des maladies contagieuses très meurtrières ont rempli la ville de deuil dans les temps anciens; elles n'ont point eu pour cause l'insalubrité du climat. Au temps des Celtes, comme de nos jours, une population saine et vigoureuse habitait les rives des deux fleuves et les collines du voisinage.

Mais c'est parler assez de la nature inanimée : on a vu ce qu'étaient le sol, les fleuves et le climat du Lyonnais; la scène sur laquelle se sont passés les faits que nous allons raconter est désormais connue; il est temps d'introduire les acteurs. Cette terre a nourri des populations qui se sont succédé, dans la série des âges, comme la vague à la vague. Quels ont été ses premiers habitants?

1. — Voyez, pour plus de détails, l'ouvrage suivant :
Monfalcon (*J.-B.*) et de Polinière. Hygiène de Lyon; deuxième édition. *Paris*, *Baillière*, 1846, in-8, seconde partie.

CHAPITRE II.

POPULATIONS PRIMITIVES DU SOL LYONNAIS.

§ 1. Anciens Gaulois. — § 2. Les Eduens. — § 3. Les Ségusiens; quelle était la situation géographique de leur pays? — § 4. Emigrations grecques dans les Gaules; légende de Momorus et d'Atépomarus; prétendu passage d'Annibal à Lyon. — § 5. Etat de la civilisation, des sciences et des arts dans les Gaules avant les Romains. — § 6. Invasion et conquête de la Gaule par les Romains. Jules-César.

§ I. La population du Lyonnais, telle qu'elle existe de nos jours, est l'œuvre du temps et du mélange de races diverses; elle n'a point de type primitif encore subsistant, et plusieurs éléments ont concouru successivement à la former. Il y a eu, sans doute, un sang indigène dans des temps reculés et par-delà les anciens Celtes; des émigrations de nations diverses, et son union au sang des peuples conquérants qui se sont emparés du sol à différentes époques, l'ont profondément modifié et l'ont fait ce qu'il est aujourd'hui. Si l'on décompose par la pensée le type lyonnais, on y distingue des éléments divers : d'abord, le sang des Galls ou Gaulois, le plus ancien dont l'histoire fasse mention; puis, celui des Grecs qui vinrent si souvent habiter notre territoire; celui des Romains, maîtres des Gaules après la conquête qu'en fit César; l'élément Burgunde, quand les Barbares vinrent s'établir dans le Lyonnais, sur les débris de la puissance de Rome;

Digitized by Google

l'élément Sarrasin, après l'invasion des Arabes; le sang des Germains, celui des Francs, celui des Florentins émigrés, et enfin celui des nations limitrophes qui envoyèrent si souvent, à différents titres, leurs enfants habiter nos murs. Chacune de ces races a contribué, pour sa part, à la formation du type lyonnais; nous sommes nés du mélange successif de ces nations.

On ne trouve point Lyon indiqué dans les divisions géographiques de l'ancienne Gaule avant la conquête romaine, et c'est en vain qu'on cherche cette ville sur la carte qui accompagne les Commentaires de César; mais il est toujours facile de reconnaître le sol lyonnais en cherchant le confluent du Rhône et de la Saône. J'ai indiqué dans l'Introduction ses limites modernes, mais quelle était son étendue chez les anciens? Selon l'opinion la plus générale, reproduite par M. Auguste Bernard [1], l'ancien Lyonnais avait le Rhône pour limite, à l'Est, depuis Givors jusqu'au confluent. Ce territoire était borné, au Nord, par le pays d'une nation qui occupait le diocèse de Mâcon; au-delà du confluent il s'avançait un peu sur la rive orientale de la Saône, dans

1. — Bernard (*Auguste*). Mémoire sur les origines du Lyonnais (Rhône-et-Loire). *Paris*, *E. Duverger*, 1846; in-8°, inséré dans les Mémoires de la Société royale des antiquaires de France (t. XVIII, p. 341). Ce travail fait partie d'un ouvrage encore inédit, intitulé : Histoire territoriale du Lyonnais.

Selon M. A. Bernard, le nom des anciens habitants du Lyonnais est Ségusiaves, et non Ségusiens; c'est ce que démontrent plusieurs monuments authentiques dont voici l'indication : une médaille gauloise en argent, du premier siècle, sur laquelle on lit, autour d'une figure casquée, ce mot : SEGVSIAV S.; l'inscription de la table de pierre trouvée à Bagnères-de-Luchon : NVMPIIS — CASSIA — TOVTA — SEGVSIAV. V S L M; l'inscription de la pierre tumulaire extraite, en 1846, des démolitions du pont du Change : PMAGLIOPRISCIAN — SEGVSIAVO — PATRIPAMAEPRISCIAN; enfin, l'inscription de la plaque en bronze sur laquelle est ciselée une inscription à la mémoire de Sextus Julius Lucanus, duumvir, inscription dont voici les trois premières lignes : SEX. IVL. LVCANO IIVIR — CIVITAT. SEGUSIAVOR. — APPARITORES LIB. Ces monuments ont été trouvés dans des lieux éloignés les uns des autres; ils n'appartiennent pas au même temps : on ne peut donc pas admettre que l'orthographe du mot SEGUSIAV soit le fait de l'inattention, ou de la maladresse d'un ouvrier, qui aurait oublié un jambage à la dernière lettre. Le manuscrit des Commentaires de César, inscrit sous le n° 5766 sur le catalogue de la Bibliothèque royale, présente deux fois le mot *Segusianis* au datif. Voici certainement de très fortes présomptions : cependant je laisserai aux Ségusiens la dénomination sous laquelle ils sont généralement connus; il n'y a pas nécessité absolue de la modifier. On savait déjà que les *Segusiani* ou *Segusiavi* (anciens Lyonnais) ne doivent pas être confondus avec les *Sebusiani*, très petit peuple qui habitait sur le sol actuel de Trévoux.

Selon M. Auguste Bernard, la ville de Feurs, capitale de la nation des Ségusiaves, avant les Romains, était située à peu près au centre du pays.

le delta formé par la jonction des deux fleuves, mais ne pénétrait pas dans la Bresse : à l'Ouest, il n'était point arrêté par la Loire, et se prolongeait jusqu'au versant des montagnes de l'Auvergne ; on ne saurait, de ce côté, lui assigner des limites bien précises. Cette terre avait certainement des habitants : ses annales, dans ces temps reculés, se confondent nécessairement avec l'histoire générale de la Gaule. On retrouve dès-lors les habitudes particulières à la population que nourrissait le littoral du confluent des deux fleuves, dans le tableau des mœurs de la grande nation gauloise, de même qu'aujourd'hui le Lyonnais n'est qu'une expression du type commun à la nation française, et ne sépare point sa cause de celle du pays. [1]

Habitée par un peuple nombreux, la Gaule ne pouvait nourrir tous ses enfants. Très peu versés dans la pratique de l'agriculture, qui n'existait pas en quelque sorte alors, ils n'obtenaient du sol qu'une nourriture insuffisante. Les mères gauloises étaient fécondes, et les ressources de la famille extrêmement bornées. Toute cette multitude, accablée de privations et poussée par ses instincts guerriers, chercha bientôt, hors de ses limites, un débouché pour le trop-plein de la population. Six siècles avant l'ère chrétienne, Sigovèse conduisit ses bandes dans la Germanie, pendant que Bellovèse envahissait l'Italie avec les siennes. C'est le ciel du Midi que la nation gauloise rechercha de préférence ; pendant deux tiers de siècle, l'émigration prit la direction de l'Italie septentrionale qu'occupaient les Etrusques. Les nouveaux arrivants se rendirent maîtres du territoire, et la Gaule cisalpine fut ainsi fondée. Mais bientôt des essaims franchirent les Alpes, et pénétrèrent jusqu'au cœur de l'Italie ; Brennus s'empara de Rome, et une épée gauloise, jetée dans une balance, fit contrepoids à l'empire du monde. Ce fut alors qu'un de nos pères

1. — La Gaule du Nord reçut en partie sa civilisation des Celtes eux-mêmes. « Une nouvelle tribu celtique, dit M. Michelet, celle des Kymry, vint s'ajouter à celle des Galls. Les nouveau-venus, qui s'établirent principalement au centre de la France, sur la Seine et la Loire, avaient, ce semble, plus de sérieux et moins de suite dans les idées ; moins indisciplinables, ils étaient gouvernés par une corporation sacerdotale, celle des druides. La religion primitive des Galls, que le druidisme kymrique vint remplacer, était une religion de la nature, grossière sans doute encore, et bien loin de la forme systématique qu'elle put prendre dans la suite chez les Gaëls d'Irlande. » (*Histoire de France*, t. I, p. 11.)

Digitized by Google

prononça ces paroles, qui sont devenues l'arrêt des nations : « Malheur aux vaincus ! » Intrépides dans les combats, amis du danger, et pleins de mépris pour la mort, les Gaulois accouraient partout où il y avait de la gloire et du butin à gagner. Ils ne furent point intimidés par la présence d'Alexandre. « Je ne crains qu'une chose, dit l'un d'eux au conquérant, c'est que le ciel ne tombe sur ma tête. » Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ces soldats se sont mêlés à la plupart des grands événements de l'antiquité, et, partout où quelque chose de grand s'est passé, le nom de leur nation se présente. Ni les guerres continuelles, ni de longues disettes, ni d'incessantes émigrations, n'épuisaient cette population vivace. Non-seulement la Gaule suffisait aux expéditions lointaines que ses chefs avaient ordonnées, mais encore elle fournissait de soldats la plupart des princes. Ses peuples entretenaient des relations fréquentes avec la Grèce; ils tentèrent plusieurs fois d'en faire la conquête, mais ne réussirent pas à s'y maintenir. Une autre expédition plus heureuse leur assura la possession d'une province de l'Asie, qui devint la Galatie; celle des Gaulois-Belges, dans la Grande-Bretagne, n'eut pas moins de bonheur : elle eut pour résultat la conquête d'une partie des côtes de l'Angleterre. Mais la fortune de la Gaule, longtemps aux prises avec celle de Rome, fléchit enfin et céda sans retour; c'est en vain qu'une résistance opiniâtre prolongea cette grande lutte, il fallut succomber. Après avoir subjugué la Gaule cisalpine, les Romains franchirent les Alpes, et, bien avant César, portèrent avec succès la guerre dans le pays ennemi. Rome triompha, mais elle n'avait pas trouvé encore de plus digne adversaire.

De tous les anciens historiens des Gaulois nos pères, le plus important, c'est leur vainqueur, c'est Jules-César. Ses Commentaires sont le point de départ de nos annales; on y trouve un tableau animé et fidèle du caractère et des habitudes des nations gauloises, au temps de la conquête.

Ardents, impétueux, nés pour la guerre, mobiles dans leurs résolutions, d'un esprit inconstant, légers et avides de nouveautés : tels étaient les Gaulois. Ils s'enorgueillissaient de leurs blessures, comme d'un titre de gloire; impatients et peu disciplinables, ils attaquaient leurs ennemis et ne les comptaient pas. Rien n'égalait l'impétuosité de leurs coups, mais ils n'avaient pas

autant de fermeté dans les revers que de fougue dans leurs attaques. S'étaient-ils heurtés contre une force supérieure, avaient-ils rencontré une résistance inattendue, ils fuyaient; mais souvent alors leurs femmes échevelées, se jetant au-devant d'eux, poussant des cris de rage ou de désespoir, et portant au bras leurs enfants en bas âge, arrêtaient la retraite et ramenaient au combat les soldats un moment découragés. Les Gaulois avaient une haute taille, des yeux bleus, un regard menaçant et farouche, et des cheveux blonds [1]. Grandes et fortement constituées, leurs femmes les égalaient et les surpassaient quelquefois en vigueur; encore plus sauvages et plus farouches, elles s'irritaient et devenaient facilement furieuses. D'anciens historiens ont parlé de leur extrême beauté. [2]

Les Gaulois étaient vêtus d'une façon singulière; ils portaient de larges pantalons ou braies, plus amples chez les Galls méridionaux que chez les Gaulois belges, mettaient par-dessus une chemise à manches d'étoffe rayée qui descendait jusqu'au milieu des cuisses, et recouvraient leurs épaules de la saie, sorte de casaque, sans ornement et de couleur brune chez les gens du peuple, et richement brodée pour les chefs, qui s'attachait sous le menton avec une agrafe. Les gens des classes inférieures s'enveloppaient d'un manteau de peau de bête fauve ou de mouton, ou d'une laine grossière; déjà nos mères, les Gauloises, se faisaient remarquer par le goût avec lequel elles savaient arranger leurs rustiques vêtements.

Nos aïeux avaient pour armes le javelot, des pieux, et surtout un sabre droit en cuivre ou en fer mal trempé. Le Gaulois portait sur la cuisse droite son épée suspendue par une chaînette en fer,

1. — M. Michelet a fait ce portrait pittoresque et ressemblant des anciens Gaulois : « Le génie de ces Galls ou Celtes n'est d'abord autre chose que mouvement, attaque et conquête. C'est par la guerre que se mêlent et se rapprochent les nations antiques. Peuple de guerre et de bruit, ils courent le monde l'épée à la main, moins, ce semble, par avidité, que par un vague et vain désir de voir, de savoir, d'agir; brisant, détruisant, faute de pouvoir produire encore. Ce sont les enfants du monde naissant; de grands corps, mous, blancs et blonds; de l'élan, peu de force et d'haleine; jovialité féroce, espoir immense; vains, n'ayant rien encore rencontré qui tînt devant eux. » (*Histoire de France*; deuxième édition. *Paris*, 1835, tome I, page 2.)

2. — Diodore de Sicile. « Feminas licet eleganter habeant. »

Digitized by Google

ou bien à un ceinturon. Il ne s'en séparait jamais : un soldat jurait par son épée et ne pouvait la mettre en gage ; elle était plantée en terre au milieu du cercle formé par les chefs assemblés en conseil, et suivait sur le bûcher ou dans le cercueil le guerrier qu'elle avait servi.

Il y avait déjà en opposition, dans la société politique, les deux classes dont l'Histoire de Lyon aura si souvent à raconter les luttes sanglantes : d'une part des privilégiés, maîtres du pouvoir et qui en abusaient; et de l'autre, des prolétaires sans droits, sans biens, sans avenir, et condamnés à une oppression sans contrôle. Deux sortes d'hommes étaient comptés pour quelque chose chez les Gaulois, dit César : les druides, et les nobles ou chevaliers ; la multitude n'avait guère que le rang de serfs. Privée de droits politiques, maltraitée par les classes supérieures, et accablée par sa misère, cette foule se livrait elle-même en servitude aux nobles, qui exerçaient sur elle le droit du maître sur l'esclave.

La Gaule n'a point de mythologie qui lui soit propre ; ses dieux lui sont venus des nations étrangères ; elle les adopta avec enthousiasme, mais en altérant les dogmes qui s'y rattachaient chez les autres peuples. Il y avait chez ses habitants un penchant naturel vers les pratiques superstitieuses. « Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus, » a dit César qui les connaissait si bien. C'est dans la Bretagne que le druidisme s'établit d'abord, et se propagea en remontant le cours de la Loire, envahit les Gaules et se répandit jusque dans les noires forêts du Nord. Une montagne nommée encore aujourd'hui le Mont-Dru, non loin d'Autun, était le point de réunion des principaux druides pendant l'été ; ils s'assemblaient l'hiver dans la ville de Chartres.

Il y avait plusieurs ordres de druides : les bardes, qui chantaient les exploits des chefs ou la gloire des dieux ; les devins et sacrificateurs, et les prêtres ou druides proprement dits, qui présidaient au culte, ainsi qu'à l'éducation de la jeunesse. Ces ministres de la religion jouirent longtemps du pouvoir politique, et ne le cédèrent qu'à regret aux chefs militaires. Toute justice émanait des druides : à certaines époques de l'année, ces prêtres se réunissaient en un lieu consacré, sur la frontière du pays des Carnutes, et jugeaient souverainement les différends que les po-

pulations venaient leur soumettre. Il n'y avait de science, de littérature et d'arts que chez les druides : ils étaient médecins, astronomes, physiciens, et prédisaient l'avenir. Leur religion reconnaissait comme dieux Teutatès, Mercure, Apollon, Jupiter et Minerve ; elle n'avait pour temple que la noire enceinte des forêts et la voûte du ciel. Dans les grandes calamités, les Gaulois sacrifiaient des victimes humaines ; ils pensaient que la vie d'un homme était nécessaire pour racheter celle d'un autre homme, et, selon eux, les dieux immortels ne pouvaient être apaisés qu'à ce prix. César raconte qu'ils remplissaient de criminels et même d'innocents, quand les condamnés manquaient, d'immenses mannequins en osier, auxquels ils mettaient le feu. Un seul chef commandait aux druides, et son autorité était sans bornes. Venait-il à mourir, le druide le plus éminent en dignité héritait du pouvoir. Ces prêtres n'allaient pas à la guerre, et étaient exempts de toutes les charges publiques. Ils dérobaient avec grand soin au vulgaire leur science et leurs dogmes. Plusieurs de leurs cérémonies religieuses s'accomplissaient dans les ténèbres des forêts : là se trouvaient ces pierres énormes sur lesquelles le couteau saint faisait couler le sang des victimes humaines, et qui sont connues des archéologues sous les noms de Dol-men et de Men-hir. Une de leurs fêtes les plus solennelles, c'était celle dont était l'objet le gui sacré, coupé avec une faucille d'or sur le tronc d'un vieux chêne : cette religion de mystères et de sang plaisait à des peuples naturellement enclins aux pratiques superstitieuses. On voyait fréquemment les Gaulois suspendre des reliques aux branches les plus belles d'un arbre consacré. Arioviste promit à Mars un collier fait de la dépouille des Romains. Intimement lié aux mœurs de la nation, le druidisme résista à l'ascendant du christianisme jusqu'à la fin du cinquième siècle : deux empereurs, Tibère et Claude, eurent beaucoup de peine à obtenir des druides l'abandon de la pratique barbare des sacrifices humains.

On voyait dans la Gaule des villes affectées aux exercices du culte religieux, et d'autres qui étaient la résidence des chefs militaires : quelques-unes étaient des villes de guerre, tandis que d'autres étaient essentiellement commerçantes. Ce peuple tenait les femmes en grand honneur ; on leur confiait les secrets les

Digitized by Google

plus importants, et plus d'une fois les affaires civiles et politiques furent confiées à un sénat de femmes que les diverses nations du pays avaient choisies.

Tels ont été nos pères : leurs glorieuses annales n'ont, avec l'étude particulière du Lyonnais, qu'un rapport indirect; de plus grands développements sur ce point appartiennent à d'autres écrits. Cependant deux nations de la Gaule, les Eduens et les Ségusiens surtout, réclament une attention particulière.

§ II. Frères et alliés du peuple romain, les Eduens, les plus célèbres des Celtes, et une des nations les plus puissantes de la Gaule, habitaient au Sud des Lingons et à l'Ouest de la grande Séquanie; ils avaient les Arvernes pour rivaux. Ce pays répond à une partie du Nivernais et de la Bourgogne d'aujourd'hui; Bibracte (Autun) était sa capitale. Ils avaient dans leur dépendance les Ségusiens, les Insubriens, les Aulerciens, les Mandubiens et les Boiens.

Lorsque César vint dans les Gaules, il y trouva deux factions rivales : les Séquaniens et les Eduens. Alliés aux Germains et aux ordres d'Arioviste, les Séquaniens triomphèrent des Eduens, dont ils détruisirent presque toute la noblesse; un grand nombre, clients des vaincus, passèrent dans le parti du vainqueur. Les Séquaniens prirent en ôtages les fils des principaux des citoyens éduens, s'emparèrent d'une partie du territoire et obtinrent la suprématie sur toute la Gaule. Mais tout changea de face à l'arrivée de César : alors les Eduens reprirent leurs ôtages, recouvrèrent leurs anciens clients et en gagnèrent de nouveaux, qu'attirait l'espoir d'une condition meilleure et d'un gouvernement plus doux [1]. Les Séquaniens perdirent leur prépondérance : elle passa aux Eduens, amis des Romains; ils furent les premiers admis dans le sénat. Un écrivain paradoxal a fait de *Lugdunum Segusianorum* la ville principale du pays des Eduens.

§ III. Voisins des Eduens, placés à l'Ouest, les Ségusiens avaient pour limites : à l'Est, le Rhône et les Allobroges; au Nord, le Jura, le Doubs et la Séquanie; au Midi, les Arvernes et les

1.— Cæsar. De Bello Gallico, lib. VI, 12.

Helviens [1]. Selon l'opinion la plus accréditée, ce pays se composait de ce qu'on a depuis appelé le Franc-Lyonnais, la Dombe, la Bresse et le Bugey. Il y a eu de vives contestations parmi les érudits sur sa situation [2]; mais le texte de César, arbitre souve-

1. — Les Ségusiens ont été appelés de ces noms divers : *Segusiani*, *Segusiaci* et *Segusiates*. Il existe plusieurs leçons du mot de César; des commentateurs ont lu *Segusianos*, Robert Etienne dit *Secusianos*. Hotman a rétabli le texte et fait prévaloir le mot *Seyusianos*, qui a pour lui, indépendamment de l'autorité de César, celles de Strabon, de Ptolémée et de Pline; on le trouve sur plusieurs inscriptions.

2. — La situation du petit pays des Ségusiens a été l'objet d'une longue et vive controverse, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de Lyon, puisque cette ville a été bâtie sur le territoire de ce peuple. J'écarterai des hypothèses insoutenables qui ont placé les Ségusiens en Savoie, et même en Italie, et je ne mettrai en présence que les deux opinions principales. Dans l'une, le pays des Ségusiens, placé sur la rive droite du Rhône, au nord de Lyon, est ce qu'on nomme aujourd'hui la Bresse et le Bugey; dans l'autre, situé à l'ouest de la Saône, ce même pays des Ségusiens est le Forez, dont Feurs, la ville principale, est le *Forum Segusianorum* des anciens. Chacun de ces systèmes est appuyé de l'autorité des livres et de celle des inscriptions : rapporteur exact, je reproduirai avec fidélité les arguments pour et contre, et je conclurai.

1° L'opinion qui place le pays des Ségusiens sur la rive droite du Rhône, dans la délimitation actuelle de la Bresse et du Bugey, a été soutenue par un ancien avocat, Collet, qui eut, sur ce point, une discussion en règle avec le P. Menestrier, et, de nos jours, par M. Chapuis, de Bourg, auteur d'une dissertation, lue, en 1808, à la Société d'émulation de l'Ain (1). Cette conjecture s'appuie spécialement sur les paroles formelles de César : « Ab Allobrogibus in Segusianos exercitum ducit; hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi. » Ce texte est clair et net : parti du pays des Allobroges, César conduit son armée dans le pays des Ségusiens; c'est le premier peuple hors de la Province au-delà du Rhône. Comment appliquer ces paroles au Forez, qui n'est point placé sur les bords du fleuve? il y a entre le Rhône et le Forez toute l'épaisseur du Lyonnais, c'est-à-dire une distance de deux myriamètres au moins. César, après avoir traversé le Rhône, ne pouvait entrer par aucun point dans le Forez; et pourquoi y aurait-il conduit son armée? il eût agrandi beaucoup son chemin, et il était pressé d'arriver. Les traducteurs de César se sont partagés : par le mot *Segusianos*, Gaguin, d'Ablancourt et d'autres entendent la Bresse, pays qui a compris sous une dénomination générique le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. Le dernier traducteur de César, M. Baudement, entend par *Segusianos* un peuple du Forez.

M. Chapuis cite, comme preuve historique en faveur de son opinion, des médailles de Humbert aux Blanches-Mains, comte de Maurienne au commencement du onzième siècle, sur lesquelles il a lu distinctement le mot *Segusia*. Selon M. Chapuis, ces médailles ne sont autre chose qu'une monnaie frappée dans le Bugey, ou qui du moins avait un cours légal en ce pays. Les paroles de César ont plus d'autorité.

2° Dans l'autre système, le pays des Ségusiens était placé à l'occident de la Saône; il avait deux villes principales, Feurs (*Forum Segusianorum*) et Lugdunum. Cette opinion a été dé-

(1) Chapuis de Bourg. Recherches sur le pays des Ségusiens, in-4° de 7 pages. (*Mss. de l'Académie de Lyon*, n° 219.)

rain, paraît devoir trancher la question. « Ab Allobrogibus in Segusianos exercitum ducit ; hi sunt extra provinciam trans Rho-

fendue avec chaleur par le P. Menestrier (1), contre l'avocat Collet ; elle a pour elle, selon le savant jésuite, des autorités irrécusables, celles de Ptolémée, de Strabon et de César.

Ptolémée dit en termes exprès (*Geogr.*, lib. II, c. XXVII) : « Segusiani et eorum civitates « Rodumna (Roanne) et Forum Segusianorum (Feurs)... » Puisque Roanne et Feurs étaient situées à l'occident de la Saône, le pays des Ségusiens, dont elles étaient les villes principales, devait nécessairement s'y trouver aussi. Strabon a dit de Lyon : « Præest hæc urbs « genti Segusianorum. » Il décrit ainsi les pays voisins : « In Sequanis mons est Jurassus qui « eos ab Helvetiis distinguit : super Helvetios et Sequanos, versus occasum, habitant Hedui « et Lingones ; super Mediomatrices Leuci et pars Lingonum, populi qui trans Rhodanum et « Ararim, inter Ligerim et Sequanam sunt ad septentrionem ; adjacent Allobrogibus et Lug- « dunensi agro. Horum clarissimi sunt Arverni. » Il est dès-lors notoire que si les Auvergnats avaient au nord les Lyonnais et les Allobroges, dont ils étaient séparés par le Rhône, le pays des Ségusiens devait être situé à l'occident de la Saône. « Segusiani liberi : in quorum agro colonia Lugdunum, » a dit Pline. Ces paroles sont formelles : comment les entendre du Bugey? Lyon n'a pas été bâti sur la rive droite du Rhône.

Le témoignage des inscriptions n'est pas moins décisif. Lamure en cite une fort explicite qu'il a vue dans le cloître du chapitre de Feurs ; elle est écrite ainsi : NVM. AVG. DEO SILVANO FABRI TIGNVAR QVI FORO SEGVS. CONSISTVNT. D. S. P. P. (*de sua pecunia posuerunt*). On a dit qu'on avait fait du mot *Seg.* Ségusia, déesse inconnue, tandis qu'on aurait dû lire *Segetia*. Mais l'inscription, telle qu'on la lit dans le *Journal des Savants* (année 1697, p. 329) porte SEGVS., et non SEG. : cette critique n'est donc pas fondée. On lit distinctement la légende *Segusia* sur une médaille placée par Montfaucon parmi les monnaies celtiques.

Comment décider entre ces assertions, ces citations et ces raisonnements contradictoires? Défenseur trop ardent de ce qu'il considère comme l'intérêt lyonnais, le P. Colonia ne mérite pas une entière confiance ; nous verrons bientôt le savant Menestrier se livrer à des subtilités peu dignes d'un historien aussi grave, pour échapper à l'accablante autorité de César. Sur la géographie de l'ancienne Gaule (2), d'Anville, qui est si compétent, rappelle, d'après César, dans ses Recherches, que les Segusiani sont les premiers au-delà du Rhône, en sortant de la Province romaine. Il reproche à Strabon de les avoir placés entre le Rhône et le Doubs ; Strabon aurait dû dire entre le Rhône et la Loire, dont le cours est renfermé dans le territoire des Ségusiens. Si l'on examine la grande carte qui accompagne l'ouvrage de d'Anville, on trouve le pays des Ségusiens placé à l'ouest de la Saône, et prolongé au midi jusqu'à une très petite distance du Rhône. Il est traversé par la Loire, à l'ouest de laquelle est situé *Forum Segusianorum*, et, plus au nord, Rodunna. Lugdunum est enclavé dans ce territoire triangulaire parallèle au Rhône, dont il n'est séparé que par une bande étroite de terrain. La carte de d'Anville, qu'ont reproduite, en l'améliorant, MM. Lapie, dans leur Atlas, répond à toutes les difficultés, et rend parfaitement raison des mouvements militaires de César. La Géographie ancienne de d'Anville s'exprime ainsi (tome I, p. 66) : « La ville de Lyon avait été fondée sur « la rive droite de la Saône, dans le territoire d'un peuple gaulois, les Segusiani ; mais c'était « une ville romaine, et le peuple avait son chef-lieu appelé Forum, et ce lieu conserve le

(1) MENESTRIER (le P.). Trois Lettres au Journal des savants, année 1697, in-4°, p. 327, 362 et 400.

— Par le même : Préparation à l'histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon, in-fol., p. 5.

— SALIAS. Réponse aux passages tirés du livre de M. de Mandajors, maire d'Alex, intitulé : Nouvelles découvertes sur l'état de l'ancienne Gaule du temps de César. 1697.

COLONIA. Histoire littéraire de Lyon, tome 1er, p. 15.

(2) D'ANVILLE. Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains. *Paris*, 1760, in-4°, p. 393.

danum primi : » Les Ségusiens sont le premier peuple hors de la province, au-delà du Rhône [1]. C'est sur le territoire libre des Ségusiens que Lyon, colonie romaine, fut bâti plus tard [2]. Ces habitants de la Gaule devaient leur indépendance au commerce et à leurs richesses; ils avaient une humeur moins turbulente que celle des autres Gaulois, aimaient la paix, se livraient au négoce, et se gouvernaient par leurs propres lois. Ils honoraient comme leur divinité de prédilection Ségusia, ou Ségétia [3], déesse de la fertilité et de l'abondance, qui donna son nom à tout le pays, selon la remarque de Polybe. Moins froide que beaucoup de régions de la Gaule, et mieux cultivée, la terre des Ségusiens nourrissait dans ses pâturages beaucoup de bestiaux, et produisait une grande quantité de blé.

§ IV. Si les Gaulois envoyaient souvent des émigrations dans les régions lointaines, ils recevaient à leur tour des colonies d'étrangers qui se confondaient, dans la suite des âges, avec la population indigène. Ainsi, environ six cents ans avant l'ère chrétienne, au temps où le Gaulois Bellovèse pénétrait en Italie, une colonie de Phocéens sortis d'une ville d'Italie fondait sur les bords de la Méditerranée, Massilia, la Marseille moderne. Tarquin l'Ancien régnait à Rome. Les Gaulois n'acceptèrent point volontiers ces nouveaux hôtes ; une de leurs nations, les Salyes, disputa avec opiniâtreté aux Grecs d'Ionie le terrain dont ils s'étaient emparés, et elle aurait peut-être réussi à expulser l'étranger, sans l'intervention des armes romaines. Libres possesseurs des établissements qu'ils avaient formés le long de la côte, les Massiliens étendirent leur domination d'un côté jusqu'à Emporia sur les frontières de l'Espagne, et de l'autre jusqu'à

« nom de Feurs, près de la rive droite de la Loire. Le *Pagus Forensis* du moyen-âge a donné « son nom au Forez. » La question me paraît résolue : c'était à l'ouest de la Saône qu'existait le pays des Ségusiens, et non dans le Bugey.

1. — His constitutis rebus, Æduis Segusianisque, qui sunt finitimi Provinciæ, decem millia peditum imperat. (*De Bello Gallico*, lib. VII, 12.)

2. — Segusiani liberi, in quorum agro colonia Lugdunum. (Pline, lib. II, cap. xxvii.)

3. — Selon quelques archéologues, la déesse Ségusia est d'invention moderne ; elle était inconnue de l'antiquité : on a pris pour elle, suivant eux, Ségétia, déesse de l'abondance, qui avait à Rome un autel dans le Cirque, et qui, plus tard, y eut un temple.

Digitized by Google

Nicæa, et au port Monæcus. Ils remontèrent le Rhône, et formèrent avec Lugdunum des relations de commerce qui devaient prendre une très grande extension. De nouvelles émigrations grecques eurent lieu dans les Gaules; elles bâtirent plusieurs villes : Agde, Antibes, Rhodes, tandis que des Celtes, passant en Grèce, y fondaient un établissement qui fut la Gallo-Grèce.

Environ trois siècles et demi avant notre ère, deux Rhodiens, Momorus et Atépomarus, chassés, par les Allobroges, d'une ville nommée Céseron, abandonnèrent leur petit royaume et vinrent bâtir une ville sur une colline, non loin des bords du Rhône. Comme les deux frères se disposaient à tracer l'enceinte de la cité nouvelle, selon l'ordre qu'ils avaient reçu d'un oracle, une troupe de corbeaux s'éleva soudain, et tous ensemble, d'un même vol, allèrent se percher sur des arbres du voisinage. Savant dans l'art de connaître le vol des oiseaux et d'en tirer des présages, Momorus prit cet incident pour un bon augure, et il donna à la ville nouvelle le nom de Lugdunum, qui signifie la colline aux corbeaux. [1]

Telle est la légende attribuée sans vérité à Plutarque : sur ce fondement léger, divers écrivains ont établi un système qui recule de trois siècles et demi l'origine de la ville de Lyon. Momorus et Atépomarus étaient frères. Grecs de naissance, ils avaient pour aïeux ces Rhodiens qui renoncèrent à leur patrie pour la douce température du Languedoc. Momorus et Atépo-

1. — Cette historiette, si peu vraisemblable, est tirée d'un traité attribué à Plutarque (1), et qu'on ne trouve point dans plusieurs des éditions anciennes de ses œuvres. Plutarque avait emprunté son récit à Clitophon, célèbre géographe, auteur d'une description de la Gaule et d'une dissertation sur l'origine et la fondation des villes, ouvrages perdus aujourd'hui.

Lyon fondé, on ne raconte plus rien de Momorus. Quant à son frère Atépomarus, avide de conquêtes nouvelles, il se joignit aux Gaulois qui envahissaient l'Italie (en 390), et devint un des chefs les plus distingués de l'armée de Brennus.

Toute cette histoire d'Atépomarus et de Momorus a obtenu peu de crédit; on ne la rencontre, comme on l'a vu, que dans des écrits fort peu nombreux, et d'une authenticité douteuse : elle aurait eu grand besoin d'autorités. L'authenticité du *Traité des Fleuves* serait démontrée, ce qui n'est point, qu'il s'agirait encore de trouver des garanties au récit sur Atépomarus et Momorus, fondé sur un écrivain unique, dont les ouvrages sont perdus. Plutarque, s'il est l'auteur du *Traité des Fleuves*, s'est borné à copier Clitophon.

(1) De Fluviis, cap. ult.

marus régnaient dans l'antique ville de Céseron, dont quelques ruines existent encore non loin de Béziers. Agde leur obéissait. Mais la colonie rhodienne ne vécut pas en bonne intelligence avec les Phocéens de Marseille; la discorde se mit entre ces Grecs: inquiétés par des voisins puissants, et mal affermis dans leur domination naissante, les deux princes cherchèrent un asile chez des peuples plus tranquilles, et le trouvèrent au confluent du Rhône et de la Saône. Tout est possible, à la rigueur, dans ce récit. Des Rhodiens, chassés par leurs voisins les Phocéens, ont fort bien pu remonter le fleuve et établir leur domicile sur l'une des collines voisines du confluent du Rhône et de la Saône: aucune inscription, aucun témoignage irrécusable n'établit le fait de cette émigration; mais elle n'a rien d'absolument invraisemblable. Il n'en est pas ainsi de l'incident du vol des corbeaux et des conséquences qu'on en a tirées.

Un autre événement d'un intérêt historique bien plus grand, le passage d'Annibal dans la Gaule, a été rattaché aux annales de Lyon, contre toute vraisemblance. Cette opinion, défendue, depuis Menestrier et Colonia, par des écrivains sans logique et sans critique, n'a plus aujourd'hui de partisans sérieux. [1]

1. — L'inadvertance d'un copiste paraît avoir causé cette erreur : Polybe, racontant le passage du Rhône par Annibal, avait appelé *Scoras* une petite rivière (*Isara*) qui se jetait dans le Rhône, non loin d'une île, auprès du camp des Carthaginois ; Casaubon lut *Arar*, et sa leçon fut adoptée, en dépit du démenti que lui donnaient toutes les circonstances tirées de l'étude des lieux, du récit des auteurs anciens les plus dignes de foi, et de la marche qu'Annibal avait dû suivre nécessairement. L'île dans laquelle étaient campés les Carthaginois était située au confluent du Rhône et de l'Isère. Selon le chevalier Folard, si bon juge en cette matière et digne commentateur de Polybe, Annibal passa le Rhône entre Avignon et la petite rivière de Sorgue. Cette assertion, que le général carthaginois a remonté le fleuve jusqu'à Lyon, est une absurdité, si l'on considère qu'en agissant ainsi, Annibal, si pressé d'arriver, aurait agrandi sa route, sans motifs, de plusieurs journées de marche; qu'il se serait imposé, sans la moindre nécessité, le passage difficile de plusieurs rivières; et qu'il se serait enfin exposé gratuitement, en suivant cet itinéraire, à la rencontre de villes fortifiées et aux attaques de nations belliqueuses. Annibal et les Carthaginois n'ont point campé sur le sol où fut bâti Lyon; ils y auraient trouvé, au reste, une ville grande et puissante, si la fable dont Momorus et Atépomarus sont les héros était une vérité. On rapporte le passage d'Annibal à l'année 217, et la prétendue migration rhodienne à l'an 588 avant J.-C.

Un amour-propre inintelligent de clocher a conduit, quelquefois, à de singulières assertions certains écrivains fort recommandables, mais qui avaient plus de patriotisme que de critique. Les PP. Menestrier et Colonia auraient cru manquer à leur piété envers la mère-patrie, s'ils n'avaient pas défendu obstinément l'insoutenable hypothèse du passage à Lyon d'un des

Digitized by Google

§ V. La civilisation, chez les Gaulois, avant les Romains, eut des phases successives; elle n'est pas la même aux différentes époques de l'histoire de ce peuple. Dans les temps reculés, il se rapprochait beaucoup de la condition des nations primitives; ses mœurs étaient sauvages et grossières : il ignorait et méprisait les arts; sa vie s'écoulait en grande partie à la chasse et dans les combats, et la chair de troupeaux nombreux lui fournissait les principaux de ses aliments. Plusieurs causes firent faire de grands progrès à la civilisation des anciens Gaulois; ce sont un incessant mélange avec des nations étrangères dont la vie sociale était très perfectionnée, des expéditions militaires chez les nations lointaines, l'influence sur la jeunesse de prêtres éclairés, et enfin les relations qu'ouvrait et entretenait le commerce. Une partie de la nation émigrait sans cesse, tantôt en Italie, tantôt en Grèce, et rapportait au pays des germes féconds de civilisation. Beaucoup d'étrangers, venus de pays avancés dans la culture des lettres et des arts, s'établissaient, bon gré mal gré, dans les Gaules, et contribuaient beaucoup à l'amélioration morale de la population avec laquelle ils se mêlaient. Cette transformation devient d'autant plus sensible qu'on approche davantage de l'époque de la conquête.

Couvert d'immenses forêts, le climat des Gaules était froid en général; les moissons n'avaient pas toujours le temps d'y mûrir. Cependant il est très probable que l'agriculture avait fait plus de progrès chez nos pères qu'on ne le suppose d'ordinaire, et ce qui le prouve, c'est l'excès d'une population qui regorgeait et

grands hommes de l'antiquité. Ce n'est pas en appuyant une erreur de mauvais raisonnements qu'on sert les vrais intérêts du pays.

On lira, au reste, avec intérêt, sur le passage d'Annibal dans la Gaule, les ouvrages suivants :

Menestrier. Dissertations sur l'origine de la ville de Lyon (Dissertation II), p. 18.

Colonia. Même sujet. Histoire littéraire de Lyon, tome 1er, p. 87.

L'Ami (*Petr.*). De Itinere Annibalis ex Africa per Galliam in Italiam euntis; an venerit ad confluentem Araris et Rhodani? In-12 (sans date).

Recueil industriel (tome VIII).

Larauza (*J.-L.*). Histoire critique du passage des Alpes par Annibal. *Paris*, 1816, in-8°.

Cochard. Dissertation : Annibal a-t-il campé sur le sol qu'occupe la ville de Lyon? (*Manuscrits de l'Académie*, n° 219.)

M. Cochard se prononce pour la négative, d'après des considérations sans réplique. Philippe Cluvier, de Marca, le chevalier Folard, ont démontré par d'excellents arguments l'invraisemblance du passage d'Annibal à Lyon; le savant abbé Greppo est entièrement de leur avis.

débordait sans cesse. Ce n'est pas exclusivement de leurs troupeaux que tant de multitudes auraient pu se nourrir, et, sans aucun doute, elles savaient aussi féconder la terre. Plusieurs des provinces de l'ancienne Gaule étaient renommées par leur fertilité; on y recueillait en abondance les céréales les plus estimées. Dès les âges les plus reculés, la vigne fut travaillée et devint célèbre par l'excellence de ses produits : des vins de bonne qualité et d'espèces variées supposent des connaissances en agriculture ; ils ne sont pas donnés tout formés par la terre, et leur confection est un art dont la pratique suppose certaines lumières. L'extrême abondance de la population révèle un autre fait important, un certain degré d'aisance chez cette nation ; si elle n'avait eu à sa disposition que des moyens d'existence insuffisants et précaires, son accroissement aurait été impossible. La misère abrége l'existence des nations comme celle des individus, et, de toutes les conditions, soit pour étendre la durée moyenne de la vie chez l'homme, soit pour augmenter la multiplication de l'espèce, la première et la plus importante, c'est l'aisance. Si la Gaule avait été habitée par des nations pauvres, elle n'aurait eu pour habitants que de chétives peuplades, éparpillées sur un sol désert.

Il y avait des mines en abondance sur cette terre féconde ; on n'ignorait pas le secret de les exploiter, et l'art de creuser des mines pour extraire les métaux de la roche qui les renfermait fournit souvent d'utiles ressources aux Gaulois pour défendre une ville assiégée. Ils étaient moins habiles à fondre et à préparer le minerai, et leurs connaissances métallurgiques avaient fait peu de progrès, du moins, si on en juge par la qualité inférieure des armes et des outils dont ils faisaient usage [1]. Cette épée, qui ne quittait pas même le guerrier gaulois après sa mort, était fabriquée avec du cuivre imparfait ou avec du fer mal forgé ; et cependant, dans les combats, elle portait à l'ennemi des coups terribles. Il y avait de nombreuses fabriques d'armes offensives et défensives dans

1. — M. Michelet, parlant de champs de bataille où avaient paru les Gaulois, s'exprime en ces termes : « Ils y montrèrent leur vaine et brutale audace, combattant tout nus contre des gens bien armés, heurtant à grand bruit de leurs chars de guerre les masses impénétrables des légions, opposant au terrible *pilum* de mauvais sabres qui ployaient au premier coup. » (*Histoire de France*, tome I, p. 15.)

Digitized by Google

les villes des Gaules; Matisco (Mâcon) en possédait deux d'où sortaient, en grande quantité, des arcs et des javelots.

On peut étudier les manufactures gauloises dans la nature des vêtements dont la nation faisait usage : elles n'étaient pas sans doute très perfectionnées, mais nul doute que le tissage de la laine n'ait été connu et pratiqué avec activité. Les larges braies de nos ancêtres étaient fabriquées avec une étoffe à raies ou à bandes; c'est d'un tissu plus fin encore et plus orné qu'était faite la saie. Si le manteau du pauvre n'était qu'une laine grossière, l'or en riches dessins et d'élégants ornements paraient la tunique des chefs militaires.

Toute nation chez laquelle on trouve en abondance des produits agricoles, tels que le vin et le blé, et qui a des manufactures, devient, par ses besoins et par son intérêt, une nation commerçante. Quand les peuples ne trouvent pas sur le sol qu'ils habitent toutes les ressources dont le degré de civilisation auquel ils sont parvenus leur a fait une nécessité, il faut bien qu'ils se les procurent par la voie des échanges : l'un porte à l'autre l'excédant de ce qu'il possède, et reçoit en retour ce qui lui manque. Ainsi s'établissent les relations internationales; ainsi faisaient les anciens Gaulois. Ils avaient un commerce étendu, non-seulement entre eux, mais encore avec les peuples étrangers. « Cette nation, a dit César, est très industrieuse et très adroite à imiter et à exécuter ce qu'elle voit faire [1]. » Tant d'intelligence, attestée par un si excellent témoin, prouve que nos pères étaient allés fort loin dans les arts de la civilisation.

Celui qui souriait le plus à leur courage, c'était l'art militaire, ils le cultivaient avec soin, bien qu'ils ne l'aient pas porté aussi loin que leurs vainqueurs. Ils entendaient très bien les moyens de défendre une ville assiégée par des forces supérieures; ils savaient élever des remparts, creuser des fossés ou des galeries souterraines, et fabriquer des machines de guerre. Nul peuple ne donna plus de peine aux Romains, et ne résista à la conquête par une plus grande intrépidité, alliée à une plus grande fécondité de ressources.

1. — Ut est summæ genus solertiæ, adque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque tradantur aptissimum. (*De Bello Gallico*, lib. VII, 12.)

L'architecture demeura chez eux dans un état d'enfance : ils n'avaient pas de temples, pas de monuments publics; leurs Dolmen et leurs Men-hir ne sont que d'immenses blocs grossièrement taillés. Quoique à la portée des carrières qui leur auraient fourni des matériaux excellents pour les constructions, ils habitaient des huttes faites avec des solives et de la terre desséchée au soleil. Leurs villes étaient sans doute moins mal bâties, mais on n'y trouvait ni confortable, ni régularité.

On parlait dans la Gaule, avant l'invasion des Romains, l'idiome national, le celte, langue âpre et rude, analogue aux dialectes gallois et breton, et qui ne tarda pas à se corrompre après la conquête. On a remarqué sa frappante analogie avec les langues latine et grecque, qui devinrent bientôt familières dans le Lyonnais, la dernière surtout.

Bien qu'il fût essentiellement guerrier, le peuple gaulois montra de bonne heure une singulière aptitude pour le premier des arts de l'intelligence, la poésie. Aussi loin qu'on remonte dans ses annales, les bardes se présentent, et montrent un talent d'un ordre élevé [1]. Ils chantaient en vers lyriques la vertu, le courage, les exploits des héros et les louanges des dieux; leur poésie était un haut enseignement, un magnifique dépôt de la jurisprudence, ainsi que des sciences morales, et un moyen de civilisation. Selon Caton, les Romains empruntèrent aux bardes gaulois la poésie lyrique, encore inconnue à Rome. Beaucoup de jeunes Gaulois étaient envoyés auprès des druides par leurs familles : là, dit César, ils apprenaient grand nombre de vers, et consacraient quelquefois vingt années à cette étude. Il n'était pas permis de confier ces vers à l'écriture, tandis que dans la plupart des autres affaires, soit civiles, soit privées, les druides se servaient de lettres grecques. Cet usage était établi sur deux motifs : exprimée ainsi dans un langage d'élite, la science des druides ne se répandait point trop parmi le vulgaire; d'autre part, ne pouvant se reposer sur l'écriture, les disciples étaient contraints de cultiver leur mémoire. A ces raisons, Sénèque en

1. — Lucain apostrophe ainsi les bardes gaulois :

> Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas
> Laudibus in longum vates demittitis ævum,
> Plurima securi fudistis carmina bardi.

Digitized by Google

ajoute une troisième : dans cet enseignement en langue poétique, aidés par le nombre et l'harmonie des vers, les enfants apprenaient plus aisément et retenaient avec plus de facilité. [1]

Tels étaient les Gaulois au temps de la conquête, tels ils se montrèrent lorsque l'ambition de Rome décida du sort de leur pays.

§ VI. La plus grande partie du monde connu obéissait aux Romains. Maîtres d'un pouvoir sans contrôle, leurs généraux recherchaient sans cesse des conquêtes nouvelles, bien moins encore dans l'intérêt de leur pays que pour acquérir de plus grandes richesses et affermir leur propre domination. Toute nation qui portait ombrage à Rome était condamnée à la perte de son indépendance; tout pays qui touchait à cet empire devait, comme allié ou sujet, s'y réunir à son tour. Trop riches et trop puissants pour conserver leur liberté et l'austérité des mœurs républicaines, les Romains ne permettaient pas aux autres peuples d'être puissants et libres. Ces maîtres du monde étaient en proie, chez eux, à l'esprit de faction et de discorde; ils avaient fait leurs chefs si grands, que la loi, de même que la république, n'était plus qu'un vain mot. Incapables d'obéir, ces généraux ne pouvaient souffrir de rivaux, et leur ambition avait pour objet constant la conquête du suprême pouvoir. C'est par la corruption, par des suffrages achetés, qu'ils s'élevaient aux grandes charges de l'Etat; ils sacrifiaient à ce but d'immenses richesses, et, lorsqu'ils l'avaient atteint, ils se servaient du commandement militaire pour rétablir leur fortune ruinée, et employaient, contre l'indépendance de leur pays, la gloire que d'heureuses guerres leur avaient acquise. Le monde payait les frais de ces luttes obstinées, et, sans cesse attaquée par ceux-là mêmes qu'elle avait faits si grands, la liberté succombait sous le poids des dépouilles des

(1) Gallia christiana. In-fol., T. IV. — Ritson. Memoirs of the Celte or Gauls. *London*, 1827, in-8°. — Bacon-Tacon. Recherches sur les origines celtiques. *Paris*, an VI, 2 vol. in-8°. — Martin (*J.*). Eclaircissements sur les origines celtiques et gauloises. *Paris*, 1744, in-12. — Martin (*D.-J.*). Histoire des Gaules. *Paris*, 1752, 2 vol. in-4°. — Thierry (*Amédée*). Histoire des Gaulois. *Paris*, 1835, 3 vol. in-8°. — Le même. Histoire de la Gaule sous l'administration romaine. *Paris*, 1840, 2 vol. in-8°. — Dubos. Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules. *Paris*, 1742, 2 vol. in-4°. — Caius-Julius Cæsar, ed. N.-L. Achaintre et N.-E. Lemaire. *Parisiis*, 1819, 4 vol. in-8°. — D'Anville. Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains. *Paris*, 1760, in-4°. — Walckenaer, Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules celtique et transalpine. *Paris*, 1839, 2 vol. in-8°. — Mémoires de la Société Eduenne. *Autun*, 1844, in-8°.

nations conquises. Rome touchait à la Gaule par l'Espagne subjuguée; elle avait soutenu de longues guerres avec ses peuples dans le nord de l'Italie, et se rappelait l'insulte qu'elle avait reçue, au centre même de sa puissance, d'un Gaulois vainqueur de ses armées, l'audacieux Brennus. On savait dans le sénat qu'il y avait dans les Gaules des populations belliqueuses et riches, et que les Gaulois égalaient les Romains en force physique comme en courage. De beaux champs de bataille sur cette terre redoutée s'offraient à l'ambition des chefs militaires; une conquête aussi importante devait nécessairement faire de l'heureux général qui l'aurait accomplie le premier dans son pays. Mais une si grande entreprise demandait des conjonctures qui se firent attendre; on se craignait des deux parts, et avant de se heurter les deux peuples se tinrent longtemps sur la défensive.

Il y avait à Rome, un demi-siècle avant l'ère chrétienne, un neveu de Marius, déjà parvenu à l'âge mûr, et qui ne s'était guère fait connaître encore que par un amour désordonné du plaisir, l'art de flatter la multitude, un rare talent de parole et l'énormité de ses dettes. Issu de l'illustre famille des Julia, César avait été témoin de la fureur des guerres civiles, et peu s'en était fallu que le prévoyant Sylla n'eût frappé par un décret de proscription un jeune homme dans lequel il entrevoyait plusieurs Marius. Echappé avec peine à ce danger, César était parvenu aux grands emplois bien moins par ses exploits que par l'intrigue; nul ne prévoyait ce qu'il devait bientôt devenir, et peut-être l'ignorait-il lui-même. Pourvu de l'administration de l'Espagne, il recula à de grandes distances les limites de l'empire, devint consul, et, grâces à l'appui de Pompée, obtint le gouvernement des Gaules et de l'Illyrie, avec le commandement de quatre légions. Ce qu'il avait recherché avec tant de passion, ce n'était pas le paisible exercice du pouvoir au milieu de peuples riches, civilisés et tranquilles; c'était une lutte mortelle, pendant dix ans, avec des nations barbares qui avaient fait connaître cent fois aux armées romaines, par de funestes épreuves, la portée du javelot et la pesanteur du sabre gaulois. Mais César avait un courage égal à la grandeur de l'entreprise, et il savait bien qu'il trouverait l'empire de Rome et du monde sur les bords du Rhône ou sur ceux du Rhin.

Digitized by Google

Lorsqu'un chef puissant désire porter la guerre chez une nation voisine, les prétextes ne lui manquent jamais : César, cependant, n'eut pas besoin de les chercher. Une nation guerrière, dont la population trop nombreuse se pressait sur une terre étroite qu'enfermaient le Rhin, le Jura, le lac Léman et le Rhône, les Helvètes avaient résolu de chercher sous un autre ciel des terres pour les nourrir. Ils traversèrent le Rhône sans l'autorisation de César, et entrèrent dans une province romaine : c'était un cas de guerre flagrant. César franchit les Alpes avec cinq légions, descend dans le pays des Voconces, traverse les terres des Allobroges, passe le Rhône, entre dans le pays des Ségusiens et atteint au passage de la Saône les Helvètes, qu'il met en fuite. Deux partis puissants se disputaient le pouvoir en Gaule : vaincus d'abord par les Eduens, les Séquaniens avaient appelé à leur aide Arioviste, et triomphé de leurs rivaux. César intervient dans cette querelle, prend parti pour les Eduens, et obtient une victoire éclatante sur Arioviste et ses Germains. Il combat avec le même bonheur les Belges, les Nerviens, les Venètes, et porte la terreur de ses armes en Germanie et jusque dans la Grande-Bretagne. En dix années César s'est rendu maître de huit cents villes ; il a subjugué trois cents nations, tué un million d'hommes sur le champ de bataille, gagné cinquante victoires signalées, fait douze cent mille esclaves, et conquis une gloire et un pouvoir qui l'élevaient au premier rang des Romains.

Aucun des grands capitaines de l'antiquité n'unit à plus d'intrépidité un talent militaire d'un ordre plus élevé, aucun ne posséda à un aussi haut degré l'art de se faire adorer de ses soldats et de les rendre invincibles. César était infatigable ; il avait une activité prodigieuse, et une grandeur d'âme envers ses ennemis vaincus, qu'aucun mécompte ne pouvait affaiblir.

De tous ses habiles lieutenants, ce fut Marc-Antoine qui le servit le mieux; il l'associa à ses projets et en fit son ami. Marc-Antoine fit un assez long séjour dans le pays des Ségusiens, auprès de la colline que les murs de Lyon devaient bientôt couvrir. Il était questeur ou trésorier de l'armée; grâces à cet emploi, il s'empara des richesses de la Gaule, pressura sans pitié les nations subjuguées, et fournit à son général, sans s'oublier lui-même, d'immenses trésors, avec lesquels César paya trente millions

de dettes, et acheta tous les Romains qui étaient encore à vendre.[1]

Un camp romain était nécessaire dans la Gaule pour les opérations militaires que réclamait un pays nouvellement conquis, et dont la soumission n'était pas, à beaucoup près, complète. C'est au centre même de la Gaule, sur le territoire des Ségusiens, que Marc-Antoine pensa à l'établir : cette position lui permettait de surveiller les Allobroges, les Eduens, ainsi que les nations voisines, et de se porter sur tous les points menacés. Ces camps ne ressemblaient pas aux nôtres : on a vu qu'ils étaient établis avec solidité, et qu'ils ressemblaient, sous beaucoup de rapports, à une ville improvisée. Tout y était calculé pour la commodité, la sécurité et la célérité du service. Avant tout, il importait de bien choisir leur situation : les Romains les plaçaient toujours sur des plateaux que rien ne dominait, et avaient grand soin de mettre à profit les accidents de terrain comme moyens de défense naturels. Ce point déterminé, ils allaient à la recherche de l'eau pour le service du camp, et, s'ils ne la trouvaient pas à leur portée, ils la faisaient venir de lieux éloignés par des travaux hydrauliques qu'ils exécutaient avec une grande intelligence.

Le camp romain fut établi auprès de la ville naissante qui s'élevait sur la colline voisine du confluent du Rhône et de la Saône. Est-ce à Ecully qu'il fut placé? des historiens l'ont affirmé : on a cru reconnaître des traces de son existence dans les alentours de cet emplacement, et c'est sur ces indices qu'on a déterminé ses limites. Longtemps adoptée, cette opinion a peu de partisans aujourd'hui. Marc-Antoine et les généraux qui lui succédèrent

1. — On me dispensera, je l'espère, de réfuter l'opinion de quelques écrivains qui ont placé le camp d'Antoine auprès d'un Lugdunum de leur création, ville que leur imagination complaisante a remplie de monuments magnifiques, toujours sur la foi de la légende de Momorus. Placé sur une colline élevée, ce camp était menacé de manquer d'eau ; mais ces savants antiquaires ont conjuré le danger en faisant construire les aqueducs de St-Irénée, tout exprès pour la commodité des soldats de Marc-Antoine. Aucun historien latin, aucun archéologue sérieux, aucun monument irrécusable n'a rendu témoignage à l'existence de cet opulent Lugdunum du temps de César : un système aussi complètement déraisonnable n'a pas résisté à la critique, et n'a plus sans doute de partisans. Qu'il y ait eu, auprès du camp romain, quelques groupes de maisons gauloises, une bourgade, une petite ville même si on le veut absolument, c'est ce qui a été possible, à la rigueur, quoique rien ne le prouve. Quant à la grande ville aux splendides palais, c'est un conte d'une palpable absurdité.

auraient manqué à la première des règles de l'art militaire s'ils avaient assis le camp dans une vallée étroite et humide, privée d'eau potable, resserrée entre des montagnes et dominée de toutes parts. Aucun témoignage authentique n'a démontré l'existence d'un camp romain à Ecully, et on ne l'a admise dans ce lieu incommode que sur la foi de vagues conjectures démenties par l'inspection des localités.

C'est sur un terrain bien plus convenable que les Romains le placèrent : ils lui donnèrent pour assiette le plateau vaste et élevé où se trouvent les villages de Tassin, de Grézieu, de Craponne et de St-Genis-les-Ollières. Le camp eut pour limites, à l'Ouest, la chaîne des montagnes du Forez, et au Nord les coteaux de St-Didier et du Mont-d'Or. De profonds ravins l'environnaient et protégeaient ses flancs. [1]

Mais le camp manquait d'eau : les Romains en demandèrent au versant de la chaîne de montagnes qui courait à l'Ouest, et ils construisirent pour le service des légions l'aqueduc souterrain de Craponne ou de Montroman, qui subsiste encore aujourd'hui presque entier. Quelque considérable qu'ait été ce travail, il était possible cependant, et l'on comprend que les Romains l'aient exécuté pour les usages d'un camp de vingt à trente mille hommes. Mais on ne saurait dire la même chose du gigantesque aqueduc de Pilat : un monument aussi prodigieux n'a pu être construit qu'au prix de sommes immenses, et beaucoup d'années ont été nécessairement dépensées pour son exécution. Il est déraisonnable de penser qu'une telle œuvre ait été accomplie, soit pour le service passager d'un camp, soit pour les usages d'une ville encore au berceau et peuplée à peine de quelques milliers d'exilés et de colons : ce n'est pas pour une consommation aussi limitée qu'on aurait fait venir d'aussi loin l'énorme masse d'eau que débitait cette rivière artificielle. Une erreur devait en amener une autre : lorsque quelques écrivains eurent admis sans réflexion la construction des longs canaux venus du mont Pilat par les soldats d'Antoine, ils se virent obligés de créer une ville opulente

1. — Cette opinion a été présentée avec beaucoup de vraisemblance et de talent par A. Flacheron.

pour expliquer le travail gigantesque de l'aqueduc. Rien n'est resté de ce système.

Le séjour de l'armée romaine sur le plateau de Craponne est attesté par des preuves irrécusables; il ne paraît pas s'être prolongé au-delà de quelques années. On sait combien les légions entendaient l'art de se retrancher sur le terrain qu'elles avaient choisi : un bon juge sur cette matière, Napoléon, attribue la constance des succès des Romains à la méthode, dont ils ne se sont jamais départis, de se camper tous les soirs dans un camp fortifié, et de ne jamais donner bataille sans avoir derrière eux un camp retranché pour leur servir de retraite et renfermer leurs magasins, leurs bagages et leurs blessés. Le camp de Craponne avait la forme d'un carré allongé, et quatre portes. Celle qui faisait face à l'ennemi se nommait Prétorienne; une autre, placée du côté opposé, était la porte Décumane; il y en avait deux autres sur les flancs. Tout l'immense espace que renfermait l'enceinte était traversé par une large voie que coupaient à angles égaux des voies latérales : c'est dans ces compartiments qu'étaient dressées les tentes des tribuns et celles des préfets des troupes auxiliaires; les vétérans et la cavalerie d'élite avaient un emplacement particulier. Un fossé, large de trois mètres et profond de quatre, entourait le camp; il était défendu par des tours et des tertres en saillie. On voit encore les ruines de la porte Prétorienne à cinquante mètres de la route de Bordeaux. Des Gaulois, entrés au service des Romains, inspiraient de la défiance; le lieutenant de César leur donna pour quartier une île placée au milieu de la Saône, entre Cuires et Saint-Rambert : cette île a porté le nom d'Ile-Barbe (*Insula Barbara*).

Des chefs militaires occupèrent les lieux voisins du camp principal, et leur imposèrent les noms qu'ils portaient: c'est ainsi que Marcilly tire son nom de Marcellus, et que Cassilius donna le sien à Chasselay.

César fit en dix années la conquête de la Gaule : les vaincus se sont enorgueillis de leurs défaites par un si grand capitaine, comme ils auraient fait d'une victoire. Toute la Gaule est encore remplie du nom de son vainqueur : partout la trace des pas de l'heureux rival de Pompée est soigneusement recherchée et suivie, et il n'est pas de province qui ne montre avec un sentiment

Digitized by Google

de fierté les ruines de son camp de César. Le conquérant qui a ravagé nos campagnes et fait périr tant de milliers de Gaulois est vénéré de leurs descendants, et le livre dans lequel il raconte nos désastres est considéré comme un de nos monuments nationaux les plus précieux.

La conquête de la Gaule par les Romains fit éprouver à ce pays une transformation complète. Avant César, le sol était occupé par une multitude de peuples divisés d'intérêt, souvent en guerre, qui ne parlaient pas la même langue, et qui différaient beaucoup, soit par leurs coutumes, soit par le degré de civilisation auquel ils étaient parvenus : après la conquête, toutes ces contrées devinrent un pays homogène, intimement uni dans toutes ses parties, et que gouvernait la même loi. César traita les vaincus avec une grande douceur : il ne les dépouilla point de leurs biens, et les assujettit seulement au paiement d'un tribut déguisé sous le nom de solde militaire. Déchus de leur pouvoir, les druides admirent les dieux de Rome parmi leurs divinités. Une civilisation rapide acheva de polir les mœurs de la nation conquise, et l'activité naturelle, que les Gaulois ne pouvaient plus employer à se faire la guerre entre eux, se dirigea vers l'amélioration de leur condition matérielle. Des marécages remplis de roseaux et des landes couvertes de bruyères se convertirent en champs fertiles; on défricha les forêts. Bientôt le goût national s'éveilla au contact des arts de la Grèce et de Rome. Sensibles à cette influence, les Gaulois adorèrent leurs dieux, non dans les forêts, selon leurs vieilles coutumes, mais dans des temples qu'avait élevés pour eux une savante architecture. Les Dol-men et les Men-hir, ces grossiers monuments d'une religion barbare, furent remplacés par les belles statues de l'art grec-latin. Une ère nouvelle commença pour les Gaulois : toujours belliqueux, mais plus disciplinable, toujours inconstant et avide de nouveautés, leur caractère national se plia à une nécessité impérieuse. Subjuguée par César, la Gaule le fut pour toujours; malgré des conjonctures favorables, elle ne fit aucune tentative bien sérieuse pour recouvrer son indépendance, jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

Le climat et la fertilité du sol de cette belle contrée plaisaient beaucoup aux Romains : ils prirent grand soin de leur conquête, et eurent à cœur de l'embellir. Des bourgades gauloises, informes

places de guerre, se métamorphosèrent en belles cités, qui prirent des noms latins et se modelèrent sur le plan de Rome. Chacune eut son forum, son capitole, ses amphithéâtres, ses temples, ses voies romaines, ses aqueducs, ses écoles; le rude idiome gaulois se transforma en une langue plus douce, mélangée de romain et de celtique. Mais les Romains ne se bornèrent point à faire de belles cités italiennes de quelques amas de vieilles huttes; ils bâtirent aussi des villes nouvelles sur les lieux qui leur présentaient un emplacement convenable. Un site aussi bien doté par la nature que celui des collines voisines du point de jonction du Rhône et de la Saône ne pouvait échapper à leur attention: l'heure de Lugdunum arriva.

CHAPITRE III.

FONDATION DE LUGDUNUM.

§ 1. Les Viennois chassés par les Allobroges se réfugient au confluent du Rhône et de la Saône. — § 2. Lucius Munatius Plancus reçoit du Sénat l'ordre de bâtir une ville pour les Viennois; fondation de Lugdunum. — § 3. Y a-t-il eu sur ce site deux villes nommées, l'une Lugudunum, l'autre Lugdunum? Opinions sur la situation primitive de Lugdunum. — § 4. Conjectures sur l'étymologie du mot Lugdunum. — § 5. Colonies de soldats romains dans le Lyonnais.

§ I. Au temps des dernières années de la dictature de César, l'ancienne ville de Vienne était agitée par de violentes discordes civiles ; deux partis la divisaient, celui des Allobroges et celui des Romains : l'un représentait la population indigène, l'autre servait l'intérêt de Rome et possédait le pouvoir. Inquiet de la résistance qu'il rencontrait, le procurateur latin bannit, par un édit, tous les habitants allobroges, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe. Cinq mille familles furent déportées sans pitié sur la rive droite du Rhône; on ne laissa qu'un seul esclave à la disposition de chacune, et la peine de mort menaça tout exilé qui oserait rentrer dans Vienne. Ce coup d'état porta les fruits qu'on devait en attendre : dispersés dans le pays, les bannis associèrent à leur cause une population puissante : toute la nation se mit

Digitized by Google

sous les armes, et un corps nombreux d'Allobroges insurgés vint camper sous les murs de Vienne qu'il serra de près. Les assiégés tentèrent une sortie, et furent repoussés avec perte. Ils n'avaient point de secours à espérer de Rome : César venait de périr aux pieds de la statue de Pompée, sous les coups des sénateurs ; toute résistance devenait impossible. Attaqués par des forces supérieures, les Viennois du parti romain ouvrirent les portes de la ville aux Allobroges, et ne songèrent qu'à échapper par une prompte fuite à la vengeance des vainqueurs. Ils traversèrent le Rhône, entrèrent sur le territoire des Ségusiens, et, remontant le fleuve, s'arrêtèrent au lieu de sa jonction avec la Saône. Deux fleuves les protégèrent contre la poursuite de leur ennemi ; mais la population parmi laquelle ces exilés vinrent chercher un refuge, ne leur accorda que des secours précaires et une bienveillance équivoque. Les Viennois bannis adressèrent une députation au sénat romain pour réclamer son appui. [1]

Rome, dans le même temps, était prise pour arbitre par les Allobroges vainqueurs : elle les eût volontiers punis de leur victoire sur les défenseurs de sa cause; mais de trop grands intérêts la préoccupaient alors, pour qu'il lui fût possible d'intervenir dans cette querelle. Elle reconnut un fait accompli, et pardonna aux vainqueurs, en admettant la ville de Vienne au rang des cités libres. Il fallait encore pourvoir au sort des vaincus : le sénat enjoignit par un décret au gouverneur romain Lucius Munatius Plancus de bâtir une ville sur le territoire des Ségusiens, et de la donner pour demeure aux Viennois exilés.

Plancus exécuta avec une grande diligence l'ordre qu'il avait reçu : il donna pour assiette à la ville nouvelle les collines dont la rive droite de la Saône baigne le pied, auprès du confluent, et pressa les travaux avec activité. Aidées par les auxiliaires, ses légions élevèrent en peu de temps de nombreuses constructions que vinrent habiter non-seulement les Viennois bannis, mais encore des Ségusiens, et des soldats vétérans auxquels l'âge et des blessures ne permettaient plus de supporter les fatigues de la guerre. Bien peu de temps devait suffire pour bâtir une ville dont

1. — Meruet (aîné). Histoire de la ville de Vienne, depuis l'époque gauloise et la domination romaine dans l'Allobrogie. *Paris*, 1828, in-8°.

Digitized by Google

la population existait d'avance : cet événement s'accomplit l'an 711 de Rome, 41 ans avant l'ère chrétienne [1]. Plancus, peu de temps après, conduisit lui-même une colonie romaine dans la ville nouvelle, pour achever de la peupler.

Fondateur de Lugdunum, il réclame, à ce titre, une place distinguée dans l'histoire des Lyonnais. Bien que son rôle se soit borné à exécuter les ordres de son gouvernement, il n'en a pas moins un droit incontestable à leur reconnaissance. C'est à son nom que se rattache la création incontestée de la cité romaine : le vieux Lugdunum est bien la cité de Plancus. Quel était ce

1. — Il n'y a pas eu moins de discussions sur la date précise de la fondation de Lugdunum, que sur l'étymologie de ce nom et sur la situation première de la ville. Paradin la fixe à la vingt-neuvième année de l'empire d'Auguste (vingt-deux ans avant l'ère chrétienne) (1), Grégoire de Tours, à l'an dix-neuf de l'empire d'Auguste (douze ans avant l'ère chrétienne); il est vrai qu'il fait commencer l'empire d'Octave à la bataille d'Actium et non au triumvirat, ce qui donne une différence de dix années (2). Rubys attaque avec aigreur la chronologie de Paradin, prouve qu'elle est erronée, et fixe l'époque de la fondation de Lyon à l'an de Rome 711, deuxième de l'empire d'Auguste, opinion qui a été adoptée par Petau et Spon (3). D'autres ont reculé cette date jusqu'à l'an 712. Les savants bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de la France, disent que si l'on suit la lettre du texte de saint Jérôme, sur la Chronique d'Eusèbe, il faut reporter la date de la fondation de Lyon à la quatrième année de la 188e Olympiade, vers l'an de Rome 729, environ vingt-cinq ans avant notre ère (4). Menestrier distingue trois époques distinctes : celle de la fondation de Lugudunum, au lieu où s'arrêtèrent Lépide, Silanus et Plancus ; celle de la fondation d'une autre ville pour les Viennois chassés par les Allobroges, et celle de l'arrivée des colonies romaines que Plancus conduisit dans ce lieu (5). Pour trouver le siècle entier de la durée de Lyon au temps de l'incendie de cette ville sous Néron, il faut, selon Brossette, qu'elle ait été fondée l'an de Rome 710, c'est-à-dire quarante-quatre ans avant l'ère chrétienne (6). De toutes ces conjectures, la plus vraisemblable est celle qui reporte la fondation de Lugdunum par Plancus à l'an de Rome 711 (41 ans avant J.-C.). On connaît avec certitude la date de l'émigration viennoise au confluent du Rhône et de la Saône ; elle donne celle du décret adressé par le sénat au gouverneur de la Gaule.

(1) Paradin de Cuyseaulx (*Guillaume*), doyen de Beaujeu. Mémoires de l'histoire de Lyon. *Lyon, Antoine Gryphe*, 1573, in-fol., p. 11.

(2) Octavianus, Julii Cæsaris nepos, quem Augustum vocant, a quo et mensis Augustus est vocitatus; cujus nono decimo imperii anno, Lugdunum Galliarum urbem conditam manifestissime reperimus : quæ postea illustrata martyrum sanguine, nobilissima nuncupatur (S. Georgii-Florentii Gregorii, episcopi Turonensis, Opera omnia, lib. I, cap. xvii. *Lutetiæ-Parisiorum*, 1699, in-fol., p. 18.)

(3) Rubys (*Claude* de). Histoire véritable de la ville de Lyon. *Lyon, Nugo*, 1604, in-fol., p. 6.

(4) Histoire littéraire de la France, première partie, tome Ier, p. 51, et page 433 de la deuxième partie.

(5) Menestrier (*Claude-François*). Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon. *Lyon, Deville*, 1696, in-fol., p. 3.

(6) Brossette. Eloge historique, ou Histoire abrégée de la ville de Lyon. *Lyon, Girin*, 1711, in-4°, p. 7.

On peut consulter encore, sur l'origine et les premiers temps de Lugdunum, l'ouvrage suivant :

Milles (C.). De Primordiis clarissimæ urbis Lugduni Commentarius. *Lugduni, apud Seb. Gryphium*, 1544, petit in-4°.

gouverneur de la Gaule? Sa vie appartient aux annales de Lyon.[1]

Lucius Munatius Plancus, né l'an de Rome 680, était issu d'une famille noble qui avait l'honneur de compter Cicéron parmi ses amis. Le grand orateur prit en affection le jeune Plancus et s'en fit aimer; leurs relations devinrent une liaison familière et intime. On arrivait, dans ces temps, au pouvoir par le talent de la parole : le jeune homme était à une excellente école, et se montra digne de Cicéron, son maître[2]; on l'a compté parmi les orateurs. Un autre bonheur, l'amitié de César, lui était réservé : Plancus servit sous lui en Afrique, dans la guerre contre Scipion, beau-père de Pompée, et contre le roi Juba. Cette expédition achevée, il fit partie de celle qui avait la conquête de la Gaule pour objet : César voyait en lui l'un de ses lieutenants les plus habiles; il éleva très haut la fortune du jeune homme qui le servait si bien, et le désigna pour consul. Plancus avait alors à peine trente ans : il commandait en Gaule, lorsque César périt assassiné.

Les conjonctures étaient critiques. Lié par la reconnaissance à la mémoire de César, Plancus devait ménager ses meurtriers, alors chefs d'un parti puissant; c'est aussi ce qu'il fit. Décimus Brutus, qui devait être son collègue au consulat, était assiégé dans Modène : après quelques hésitations, Plancus marcha lentement au secours du républicain, dont il apprit, chemin faisant, la délivrance. Lié à la cause des ennemis d'Antoine, vengeur de César, il s'unit à Lépide contre l'ennemi commun. Mais l'armée de Lépide avait accueilli Antoine avec enthousiasme, et avait passé tout entière sous ses drapeaux. Plancus n'était nullement sûr de ses soldats : c'est dans cette conjoncture difficile qu'il reçut du

1. — Visconti. Iconographie romaine, part. I, § 21. Lucius Munatius Plancus. *Paris*, 1817, édition in-4°, tome I, p. 155. — Biographie universelle, art. Plancus. — Schœpflin. Alsatia illustrata, in-fol., tome I, p. 52. — Ruhnkhenius. Notes sur Velléius Paterculus, lib. II, cap. LXIII.

Il existe un portrait authentique de Plancus, gravé sur une de ces médailles qui servaient, chez les anciens, de billets d'entrée au théâtre. La légende indique son nom et sa qualité : Plancus cos; le revers a pour type la couronne civique que Plancus lui-même avait fait offrir à Octave avec le titre d'Auguste. (Visconti, n° 8 de la planche VI, in-fol. de l'Iconographie romaine.)

2. — « L. Munatius Plancus, Ciceronis discipulus, orator insignis qui, cum Galliam comatam regeret, Lugdunum condidit. » (Eusebe, in Chronic.)

Digitized by Google

sénat l'ordre de dissoudre son armée et d'établir deux colonies romaines, l'une à Lugdunum et l'autre à Raurica, près de Bâle.[1]

Cicéron et Plancus s'écrivaient souvent[2] : Plancus regardait Cicéron comme un père ; il réclamait ses conseils, soumettait sa conduite à ses avis, et lui témoignait une grande reconnaissance. De son côté, Cicéron exprimait à Plancus une vive amitié. On remarque, dans les lettres du grand orateur au fondateur de Lugdunum, un vif amour pour la patrie et un dévouement absolu à la cause de la république expirante. Cicéron excite Plancus à combattre Antoine qui ne lui laisse pas un moment de repos ; il lui témoigne de vives inquiétudes, et se plaint de n'oser penser librement sur les affaires publiques, et du péril auquel l'expose, dans le sénat, l'obligation de vivre au milieu d'une troupe de gladiateurs dont l'impunité a fait monter l'insolence au plus haut degré. Son amitié obséquieuse prodigue au gouverneur de la Gaule des éloges que la postérité n'a pas confirmés : Cicéron loue les talents militaires de Plancus, son équité dans l'administration, sa prudence dans toutes les circonstances, et la douceur de l'intimité qui les unit. C'est à Plancus qu'ont été adressées ces belles paroles si souvent citées depuis : « Omnia summa consecutus es, virtute duce, comite fortuna. »

Mais Plancus ne se piquait nullement de lutter avec cette fortune qui le servait si bien ; il s'identifia si parfaitement avec elle, qu'il la suivit sous tous les drapeaux. Il avait combattu Antoine, tant que le parti républicain avait été le plus fort ; mais Brutus et Cassius, déchus de leur ascendant, perdirent aussitôt son ap-

1. — Voici le texte de Dion, si important pour l'histoire de la fondation de Lugdunum : « Ac ne quid sinistri suspicantes facinus aliquod perpetrarent, jussi sunt a senatu iis qui, quondam Vienna (quod est provinciæ Narbonensis oppidum) ab Allobrogibus expulsi, ad confluentes Rhodani Ararisque fluviorum consederant, urbem condere. Itaque illic subsistentes, Lugdunum (quod olim Lugudunum vocatum fuit) ædificaverunt.

Cassii Dionis Cocceiani Historiæ romanæ quæ supersunt libr. (edent. Joann.-Alb. Fabricio). *Hamburgi*, 1750, in-fol., tome Ier, p. 486.

Menestrier a torturé ce texte de son mieux, pour démontrer que les Romains bâtirent la ville nouvelle auprès d'une ville ancienne qu'il appelle Lugudunum.

2. — Il existe quatorze lettres de Cicéron à Plancus, et onze lettres de Plancus à Cicéron : cette correspondance curieuse eut lieu dans les années 709 et 710 de la fondation de Rome.

Ciceronis Opera omnia ; *Lugduni-Batavorum*, *apud Elzevirios*, 1640, 10 vol. in-12, tome VI, lib. X et XIII.

pui. Octave avait déclaré ses prétentions à l'héritage de César, son grand-oncle : réussirait-il à le recueillir, lui si jeune et si peu connu? rien n'était plus douteux. Plancus se mit au service du parti qui lui parut avoir le plus de chances, et suivit à la cour d'Egypte ce même Antoine qu'il avait traité de brigand. On dit que son désir de plaire à son nouvel allié, lui fit oublier plusieurs fois alors ce qu'il devait à la dignité du nom romain : on vit ce courtisan de Cléopâtre accepter un rôle parmi des histrions, et représenter, nu, le personnage de Glaucus. Mais Antoine eut le tort de se laisser vaincre à Actium : Plancus se hâta de s'humilier devant Octave, qui lui pardonna et l'associa à sa fortune. C'est de concert sans doute avec le nouveau maître du monde que Plancus proposa au sénat de décerner à Octave le titre d'Auguste. Tous les partis avaient succombé, il n'y avait plus de liberté ; Octave régnait sans rivaux et montrait, dans l'exercice du suprême pouvoir, un talent et des vertus qu'on ne lui avait pas soupçonnés. Traité avec distinction par Auguste, Plancus passa à la cour de l'empereur une vie paisible et peu considérée. Sa versatilité, sa circonspection timide, sa constance à trahir le parti qu'abandonnait la fortune, lui aliénèrent l'estime de ses concitoyens. Elevé à de grands honneurs, consul pour la seconde fois, l'an de Rome 765, il connut cependant le chagrin, et sentit plus d'une fois, sous la toge de sénateur, le malheur d'une vieillesse sans considération et sans dignité.

On a loué avec justice son esprit fin et cultivé, son goût exquis pour les lettres, et son talent d'orateur; mais ces mérites n'excusent point la faiblesse de son caractère. Cicéron, qui ne le connut qu'au début de sa carrière, le trouve cependant déjà trop docile aux circonstances : « Nimis servire temporibus. » Il reconnaît que la fortune a secondé son élève d'une manière peu commune : « Fortuna suffragante, videris res maximas consecutus. » Sénèque nous a conservé l'opinion de Plancus sur la flatterie : « Il ne faut pas, dit celui-ci, tant de mystère et de dissimulation « dans la flatterie, et l'adulation est perdue lorsqu'elle n'est pas « aperçue : le flatteur gagne à être pris sur le fait, et plus encore « à être réprimandé et à rougir. » Ces maximes, Plancus les mit en pratique pendant toute sa vie. Sa philosophie tout épicurienne et l'aménité de ses manières rendaient son commerce agréable.

Horace, qui l'appelle sage, lui adressa une de ses plus belles odes. [1]

L'histoire ne dit point qu'il ait porté le moindre intérêt à ce Lugdunum, dont il fut le fondateur. Après avoir exécuté le décret du sénat relatif aux Viennois exilés, et conduit à Lugdunum une colonie de Romains, le gouverneur de la Gaule cessa de s'occuper de la ville nouvelle. Cependant il s'en souvint plus tard. Plancus possédait une très belle villa près de Gaëte, sur une colline qui domine la mer : on y construisit, de son vivant, un superbe mausolée, et on plaça sur la porte de ce monument une inscription qui subsiste encore, et dont la dernière ligne rappelle l'acte le plus important de son gouvernement de la Gaule ; la voici, elle est le plus ancien des titres de l'histoire de Lyon et un des plus authentiques :

« Lucius Munatius Plancus, fils de Lucius, petit-fils de Lucius, « arrière-petit-fils de Lucius, consul, censeur, proclamé impe- « rator deux fois, l'un des sept décorés de la prêtrise des Epu- « lons, triompha des Rhétiens, fit construire un temple à Sa- « turne du prix des dépouilles, distribua en Italie les terres de « Bénévent, et établit dans la Gaule les colonies de Lugudunum « et de Raurica. » [2]

1. — C'est la 7e du livre premier :

Laudabunt alii clarum Rhodon, aut Mitylenen,
Aut Ephesum, bimarisve Corinthi
Mœnia.....

2. — Ce document a trop d'importance pour que je le renvoie au Recueil général des inscriptions latines, à la fin de ce volume ; le voici en entier, tel que l'ont donné MM. Bréghot et Péricaud :

L · MVNATIVS · L · F · N · L · PRON.
PLANCVS COS · CENS · IMP · ITER VII · VIR
EPVLON · TRIVMP · EX · RAETIS · AEDEM SATVRNI
FECIT DE MANIBIS AGROS DIVISIT IN ITALIA
BENEVENTI IN GALLIA COLONIAS DEDVXIT
LVGVDVNVM ET RAVRICAM ·

Cette inscription se lit dans les recueils de Gruter et de Panvinio ; on la trouve dans la plupart des historiens du Lyonnais, mais avec des variantes. Elle a été rapportée presque toujours d'une manière inexacte. Le général Duhesme, membre associé de l'Académie de Lyon, en fit de sa propre main une copie qu'il adressa à cette savante compagnie ; mais, malgré les précautions qu'il avait prises pour être parfaitement fidèle, il y eut lieu à rectifications. Visconti n'est pas d'une exactitude rigoureuse : il a écrit MANVB. au lieu de MANIBIS, et LVGDVNVM au lieu de LVGVDVNVM.

Le mausolée de Plancus existe encore auprès de Gaëte ; on le nomme dans le pays : la

§ II. Tels sont les faits ramenés à leur expression la plus simple : ils ont pour eux le témoignage de l'histoire exprimé par les écrivains les plus recommandables, et écrit sur des monuments que le temps a respectés. Plancus a fait bâtir une ville sur les collines qui dominent le confluent du Rhône et de la Saône, et cette ville romaine est Lugdunum. [1]

Mais le sol qui vit s'élever la cité nouvelle était-il nu et désert? Ce point de jonction du Rhône et de la Saône, si parfaitement situé pour les relations internationales, était-il sans habitants? Ces commerçants, qui venaient en si grand nombre apporter sur cette terre les produits de l'agriculture ou de leur sol, campaient-ils en plein air, ou, s'ils étaient reçus dans des habitations, est-ce au sommet des collines de Saint-Just et de Fourvière qu'ils allaient demander un asile, au sortir de leurs bateaux abandonnés? N'y avait-il que des forêts dans ces campagnes et sur ces plateaux dont la fertilité est si remarquable? Ces considérations ont conduit plusieurs écrivains judicieux à supposer l'existence, dans cette partie des Gaules, d'une ville antérieure à Plancus de plusieurs siècles. Sans ajouter foi à la légende de Momorus et d'Atépomarus, ils empruntaient leurs arguments à la nature même du lieu.

Ainsi admise par induction, cette vieille cité gauloise, quel qu'ait été d'ailleurs son nom celte, est devenue la base d'un système accrédité. Après avoir affirmé son existence, on l'a richement dotée de palais, d'amphithéâtres et de constructions magnifi-

Torre di Rolando. Il a été visité souvent par des Lyonnais empressés de rendre cet hommage à la mémoire du fondateur de leur ville.

Voyez, sur l'inscription de Gaëte, la correspondance manuscrite de l'Académie ; les instructions données par ce corps savant pour en avoir un relevé exact; la lettre du général Duhesme, et celle de M. Luc-Vincent Théry qui a fait une inspection minutieuse et parfaitement exacte du monument. La sixième et dernière ligne de l'inscription ne contient que trois mots, écrits ainsi : LVGVDVNVM ET RAVRICAM. (*Mss. de l'Académie*, n° 219.)

1. — L'Abbé a écrit une dissertation singulière sur l'origine de Lyon (Epistola prima historica : *de Ortu Lugduni* (in-12, sans date). Dans la première partie, l'Abbé démontre par d'irrésistibles arguments que Lugdunum a été fondé par Plancus ; dans la seconde il soutient la thèse contraire, en s'appuyant, il est vrai, sur les faits controuvés de l'arrivée des Rhodiens de Momorus au confluent du Rhône et de la Saône, et du passage d'Annibal sur le territoire lyonnais. Cependant la conclusion du P. L'Abbé est assez sensée : il importe peu, selon lui, de savoir quand Lugdunum a commencé.

ques. On en a fait la ville principale des Ségusiens, et le centre de la capitale des Gaules. C'est dans cette vieille cité, a-t-on dit, qu'étaient frappés en monnaies l'or et l'airain de la province. Plancus a conduit, par l'ordre du sénat, une colonie romaine auprès du confluent du Rhône et de la Saône, mais il n'aurait pu le faire si la ville gauloise n'avait préalablement existé; et le second fait est la démonstration évidente du premier. Les Romains n'ont-ils pas, d'autres fois, conduit des colonies dans d'anciennes villes qu'ils régénéraient ainsi? Ne leur suffisait-il pas de changer les lois, en laissant tels qu'ils étaient les lieux et les hommes? Que prouvent et l'inscription de Gaëte et le témoignage, si respectable d'ailleurs, de Sénèque? rien autre chose, sinon que Plancus installa une colonie romaine auprès du confluent du Rhône et de la Saône? [1]

Mais si une ville grande, riche et puissante, existait depuis trois siècles dans ce lieu, comment se fait-il que César, l'exact César, qui pendant dix années parcourut la Gaule dans tous les sens, n'en ait parlé nulle part? Comment? Il nomme dans ses Commentaires d'insignifiantes bourgades; il fait connaître, avec une admirable précision, la situation des villes principales du littoral de la Saône; et de la belle cité gauloise qui fut Lugdunum, pas un seul mot? Lépide, Silanus, Marc-Antoine, ont campé auprès de cette ville, et n'en ont rien dit? Leurs lieutenants ont laissé d'impérissables souvenirs dans de petits villages qui portent leur nom encore, et aucun d'eux n'est entré dans la ville de Momorus? C'est de cette opulente cité que César a tiré des trésors égaux à la fortune d'un roi, avec lesquels on affirme qu'il a conquis à sa cause les plus grands personnages de Rome; et cette cité, l'ingrat César ne lui accorde pas l'honneur d'une simple mention? César a traversé le Rhône plusieurs fois, il a vu ce fleuve s'unissant à la Saône; mais la ville, il ne l'a pas vue! Est-il possible d'admettre une si choquante absurdité, et le si-

1. — Cette opinion a été soutenue (en 1814) par J. Guerre, dans un écrit lu à l'Académie de Lyon et intitulé : « Dissertation sur l'état de la civilisation du pays ségusien et des Gaulois ou Celtes en général, et sur l'existence de la ville de Lyon avant l'invasion des Romains dans la Gaule. » On retrouve dans ce mémoire les qualités et les défauts de l'excellent M. Guerre : de l'esprit, de l'érudition, du style, mais des arguties d'avocat pour raisonnement, point de critique et peu de conviction.

lence absolu de César n'est-il pas une preuve irréfragable que Lyon n'existait pas de son temps?[1]

On a répondu à de si puissantes raisons par des arguments spécieux : il y avait dans les Gaules, au temps où César en fit la conquête, quatre-vingts villes et trois cents nations, dont l'ancienne existence est parfaitement démontrée; César ne s'est pas cru obligé de parler de toutes, et il a omis volontairement d'en nommer plusieurs. Ce sont ses commentaires qu'il a écrits, et non ceux de la Gaule; ce qu'il a voulu faire, c'est le récit de ses campagnes, et non un traité de géographie. Le grand capitaine s'est étendu plus ou moins longuement sur les villes dont il a fait le siége et sur les positions militaires qu'il a occupées; mais il n'avait que faire des autres. Si la ville gauloise eût été une place de guerre importante, on ne comprendrait pas le silence des Commentaires; mais elle n'était qu'un grand marché ouvert au commerce des nombreuses nations de la Gaule, et dès-lors elle n'excitait en aucune façon l'attention et l'intérêt de César.

Ces raisonnements ne détruisent nullement la force de l'objection. Oui, César eût pu ne point parler d'une bourgade gauloise, sans qu'il y eût lieu de tirer aucune induction de son silence; mais on parle d'une ville commerçante aussi magnifique qu'une ville d'Italie, et dotée comme elle d'amphithéâtres, d'aqueducs et de palais, d'une ville gauloise âgée de plus de trois siècles; dès-lors l'argument perd toute sa valeur, et l'objection qu'on a prétendu réfuter reprend toute sa force : il est impossible de l'ébranler.

La saine critique en archéologie a des procédés dont elle ne se départ point, et des règles dont l'observation fait son autorité. Cette patiente investigation du passé n'a plus de base lorsqu'elle s'exerce en dehors de monuments bien authentiques, et du témoignage d'écrivains réputés dignes de foi. Ce n'est pas en dénaturant des textes, ou en opposant à des autorités graves, tantôt des arguties, tantôt des citations douteuses, que la science des Winckelman et des Visconti est parvenue à se placer presque au

1. — Le silence de César a été expliqué par le P. Menestrier d'une façon singulière : César avait intérêt à ne point faire connaître la ville qui lui fournissait tant de trésors. Je crois pouvoir passer sous silence d'autres raisonnements non moins subtils.

rang des sciences exactes. On est en droit d'exiger d'elle beaucoup mieux que des conjectures.[1]

On veut qu'une grande ville gauloise ait existé sur l'emplacement de Lugdunum trois cents ans avant Plancus : comment se fait-il donc qu'aucun écrivain, qu'aucune inscription, qu'aucun monument ne l'aient révélée? sont-ce des autorités qu'une légende empruntée par Plutarque à un géographe dont les ouvrages sont perdus, et que l'argument tiré du passage dans nos contrées d'Annibal qui n'y passa jamais? Peut-on raisonnablement mettre en parallèle des preuves d'une espèce aussi équivoque avec le fait si grave du silence de l'historien conquérant des Gaules?

Mais il en est un autre d'une force égale : c'est la parole d'un écrivain célèbre, de Sénèque, qui fut presque le contemporain de Plancus. Un incendie, dont ce livre parlera bientôt, dévore la ville nouvelle en une seule nuit : Sénèque, qui en raconte les détails, décrit Lugdunum avec exactitude; il en fait connaître la position, l'étendue, la richesse, et indique avec la précision la plus grande l'âge de cette puissante cité, qu'il reporte précisément au temps de Plancus; il ne dit rien cependant de cette ville gauloise qui aurait existé au même lieu depuis plus de trois siècles. Sénèque, il est permis de le présumer, connaissait tout aussi bien l'histoire de la Gaule et celle de son pays que les érudits qui, seize cents ans après lui, ont découvert ce qu'il aurait, selon eux, si complètement ignoré.

D'autres savants, qui croyaient à la vieille cité gauloise et ne contestaient pas l'existence du Lugdunum romain, ont imaginé cet autre système : Il y avait deux villes auprès l'une de l'autre, celle-ci gauloise et très ancienne, celle-là romaine et moderne; l'une se nommait Lugdunum, et l'autre Lugudunum.

1. — M. Michelet ne pense pas que Lyon existât avant César. Après avoir parlé des colonies militaires qu'Auguste avait fondées : « Une foule de villes, dit-il, devinrent de nom « et de priviléges Augustales, comme plusieurs étaient devenues Juliennes sous César; « enfin, au mépris de tant de cités illustres et antiques, il désigna pour siége de l'administration la ville toute récente de Lyon, colonie de Vienne, et dès sa naissance ennemie de « sa mère. Cette ville, si favorablement située au confluent de la Saône et du Rhône, « presque adossée aux Alpes, voisine de la Loire, voisine de la mer par l'impétuosité de son « fleuve qui y porte tout d'un trait, surveillait la Narbonnaise et la Celtique, et semblait un « œil de l'Italie ouvert sur toutes les Gaules. » (*Histoire de France*, tome Ier, p. 70.)

§ III. Cette découverte appartient au père Menestrier, qui l'a trouvée dans quelques lignes de Dion. Le savant jésuite a lu dans diverses inscriptions, tantôt Lugdunum, tantôt Lugudunum; ces mots ne désignaient donc pas le même lieu. Mais il y a mieux : une inscription qu'il rapporte présente les deux mots LVGDVNI et LVGVDVNI; c'est à Lugudunum que trafiquait le Sentius Regulianus dont elle parle; les Augustaux demeuraient à Lugdunum. On lit sur des médailles le mot divisé ainsi : LVGV DVNI; c'est encore le mot Lugudunum qu'on lit sur les tables de Claude, et la ville se nommait encore ainsi au temps d'Adrien [1]. Telle est, en résumé, l'argumentation diffuse du père Menestrier; elle le conduit à déterminer ainsi l'âge et la position de ses deux villes : Lugudunum, l'ancienne cité gauloise, la ville de Momorus et d'Atépomarus, occupait le faîte des collines de St-Just et de Fourvière; tandis que Lugdunum, cité romaine et la ville de Plancus, était située dans la plaine, au pied de la colline Saint-Sébastien.

Cette hypothèse n'a point résisté à la discussion; quelques mots suffiront pour en démontrer le vide. Menestrier asseoit dans la plaine la ville de Plancus; mais Sénèque, en racontant l'incendie de la cité romaine, dit en termes exprès qu'elle était située sur une colline : « Vastavit ignis colles per quos lucebat. » C'est sur une colline que les preuves matérielles de cet incendie ont été retrouvées après dix-sept siècles. S'il y avait eu deux villes, séparées l'une de l'autre par la Saône, Sénèque n'aurait-il pas dit que le feu avait détruit Lugdunum et respecté Lugudunum? Concevrait-on de sa part une telle omission? Sénèque parle de l'incendie d'une ville unique; il a réfuté dès-lors, d'un seul trait, les écrivains qui ont repris, de nos jours, l'hypothèse du père Menestrier, en se bornant à changer l'assiette de Lugdunum et de Lugudunum [2]. Aucun ancien auteur n'a parlé de l'existence simultanée des deux villes; on verra bientôt ce qui peut demeurer raisonnablement de cette opinion.

1. — On lit LVGVDVNVM dans plusieurs inscriptions recueillies par Gruter, dans Dion-Cassius qui vivait sous Alexandre-Sévère, et dans plusieurs autres écrivains.

2. — BROSSETTE. Eloge historique ou Histoire abrégée de la ville de Lyon ancienne et moderne. *Lyon*, 1711, in-4°, p. 21. Cet ouvrage de Brossette mérite fort d'être lu; il vaut mieux que sa réputation.

Digitized by Google

Mais il est un fait incontesté : c'est l'existence, sur certaines inscriptions et chez divers écrivains, du mot Lugudunum, moins usité sans doute que le mot Lugdunum, et bien réel cependant. Brossette donne, de l'emploi de l'un et de l'autre, une explication ingénieuse [1] : il faut y voir, non pas deux lieux distincts, mais une simple différence d'orthographe. Il n'y avait qu'une ville, mais son nom est articulé de deux manières, par l'addition et par le retranchement d'une seule lettre : les habitants de la ville le prononçaient d'une façon, et les étrangers d'une autre. Si cette explication n'est pas vraie (nous n'avons aucun moyen de la démontrer), elle est du moins fort vraisemblable : mieux vaut voir dans l'emploi simultané des deux mots Lugudunum et Lugdunum une anomalie orthographique, sans aucune signification peut-être, que d'inventer une ville, tout exprès pour se rendre compte du retranchement d'une lettre dans un mot. Aucun historien de quelque crédit ne croira aux deux villes, celle-ci gauloise et celle-là romaine, en regard l'une de l'autre auprès du confluent du Rhône et de la Saône; aucun archéologue de quelque valeur n'admettra une opinion, que l'examen des lieux et des autorités a condamnée sans retour.

Terminons cette discussion par une observation fort simple qui la résume, et qui concilie les divers systèmes sur l'origine de Lugdunum. Cette ville date de Plancus; avant ce gouverneur de la Gaule, il n'existait au confluent du Rhône et de la Saône, ni ville gauloise, ni ville romaine. C'est Plancus qui a fondé la cité nouvelle, et c'est sur les collines de Fourvière et de Saint-Just qu'il en a tracé l'enceinte. Mais n'y avait-il au pied de la montagne aucun Gaulois? Il est possible et très vraisemblable qu'il ait existé dans la plaine, au pied et au-devant de la colline Saint-Sébastien, des maisons ou huttes en plus ou moins grand nombre.

1. — « Lyon, dit de Boze au sujet du taurobole, est aussi souvent nommé LVGVDVNVM que LVGDVNVM dans les inscriptions antiques des deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Outre les inscriptions, dit-il encore, j'ai une médaille d'argent de Marc-Antoine, au revers de laquelle on voit un lion avec ce mot partagé en deux, LVGV - DVNI. Antoine Mongez fait observer que les médailles qui présentent le nom de Lyon diffèrent des inscriptions; le nom de la ville est écrit aussi souvent d'une manière que de l'autre, tandis que la médaille rapportée par de Boze est la seule où se trouve LVGVDVNVM. » (*Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, tome II, p. 92.)

Ces groupes épars d'habitations ne constituaient pas une ville; ils n'avaient pas de nom collectif, mais leur existence n'en est pas moins probable. C'est là, c'est dans la plaine, que venaient trafiquer les nations voisines; c'est là que les bateliers avaient leurs équipages, et les marchands de vins leurs entrepôts. Au temps des foires, des cabanes s'improvisaient en plus grand nombre, comme on fait encore aujourd'hui à Beaucaire. Placée sur les hauteurs de Fourvière, dans sa belle assiette militaire, la cité romaine de Plancus n'en demeurait pas moins la ville unique, et la seule qui méritât ce nom. Une explication aussi plausible rend parfaitement inutiles les discussions sur la situation précise du vieux Lugdunum.

Il y a eu, en effet, plusieurs opinions sur ce point : on a placé l'ancienne ville, tantôt sur la colline Saint-Sébastien, tantôt dans la plaine, depuis le pied de cette colline jusqu'à la Saône, tantôt sur les collines de Fourvière et de Saint-Just.

Le savant écrivain qui a vu Lugdunum sur la colline Saint-Sébastien, se demande comment une ville commerçante et fréquentée aurait été située au sommet de collines escarpées, d'un abord presque inaccessible, privées d'eau, et renfermées dans un espace étroit [1]. Saint-Sébastien avait tous les avantages de cette situation, et n'en présentait pas les inconvénients: c'est sur cette colline que les tables de Claude ont été retrouvées; mais l'inflexible histoire renverse cette conjecture. L'exact Strabon dit que Lugdunum était situé, comme une citadelle, sur les collines qui dominent le confluent du Rhône et de la Saône, et de beaux vers de Sénèque montrent la cité de Plancus assise à l'ouest sur sa colline que le soleil éclaire de ses premiers rayons. Ce n'est pas sur la colline de Saint-Sébastien que les restes encore visibles du grand incendie ont été retrouvés. Ce n'est pas non plus dans la plaine triangulaire qui sépare le Rhône et la Saône auprès de leur point de jonction, que la ville pouvait être située. Qu'il y eût sur ce point des habitations éparses pour les Gaulois qui se livraient au commerce, on doit le présumer; mais le véritable Lugdunum, au témoignage de toutes les autorités, couvrait le

1. — De Marca (*P.*). De Primatu Lugdunensi et cæteris primatibus. *Parisiis*, 1641, in-12, p 264.

Digitized by Google

plateau et le versant oriental d'une chaîne de collines. Puisqu'il n'était pas assis sur les flancs de la colline Saint-Sébastien, c'est donc sur les hauteurs de Fourvière et de Saint-Just qu'il était placé.

Toutes les preuves historiques se réunissent pour attester que telle était, en effet, sa situation : inscriptions, monuments, anciens écrivains, tout confirme ce fait. Que les tables de Claude aient été trouvées autre part, qu'importe? Lyon a été bouleversé si souvent de fond en comble, soit par la guerre civile ou étrangère, soit par les éléments conjurés pour sa perte, qu'il est permis de croire au déplacement fréquent de ces lames de bronze. C'est sur la colline de Fourvière qu'on a retrouvé les preuves matérielles du grand incendie qui détruisit la ville, cent ans après sa fondation : on a découvert à des profondeurs diverses des tuyaux de plomb à demi-fondus. Des ruines de palais, de citernes, de grands monuments publics, sont encore éparses sur cette montagne, et pendant longtemps on ne pouvait fouiller le sol sans ramener à la surface, tantôt des médailles, tantôt des ustensiles romains, ou sans heurter des débris de vases, d'urnes ou de tombeaux antiques. C'est à cette chaîne de collines que venaient aboutir les lignes d'aqueducs. Voit-on le prétendu Lugdunum de la plaine et de la colline Saint-Sébastien justifier son existence par d'aussi vénérables témoignages? Ainsi, le Lugdunum légitime et unique, la ville de Plancus, occupait le versant oriental et le faîte des collines de Fourvière et de Saint-Just [1]. On verra plus tard un changement d'organisation politique et de nouveaux intérêts produire le déplacement complet de cette assiette. Appelé dans un site plus commode par les besoins du commerce, par les nécessités d'une vie sociale mieux organisée et par la situation de ses basiliques, Lyon abandonna le sommet de sa colline, descendit dans la plaine, l'envahit toute entière, franchit le Rhône, s'étendit sur la vieille terre des Allobroges, et, toujours recher-

1. — Le P. L'Abbé a écrit une dissertation latine sur la situation de Lyon, dans laquelle il défend les deux thèses contradictoires : « Lugdunum in monte conditum, et Lugdunum sub monte « conditum. » Il y a beaucoup de mauvais goût et très peu de critique dans ce double plaidoyer, que l'auteur termine par cette conclusion : « Lugdunum était situé sur la montagne et dans la plaine. »

chant l'espace, recula au loin le point de jonction des deux fleuves, sema d'innombrables rues toutes les collines voisines, puis, regagnant les hauteurs, s'étala en toute liberté sur la large surface des plateaux de la Croix-Rousse et de Saint-Just. Lyon moderne résume les discussions dont son ancienne situation a été l'objet : il est partout.

§ IV. L'étymologie du mot Lugdunum est un texte à controverses tellement oiseuses, que l'historien de Lyon doit hésiter à l'aborder. Quelle est l'utilité de semblables recherches, et à quoi bon ces hypothèses que viennent démentir aussitôt d'autres conjectures non moins invraisemblables [1] ? On a dépensé beaucoup de science pour résoudre un problème évidemment insoluble; de vieux mots celtes ont été torturés de cent manières, et on a largement profité de l'élasticité d'une langue perdue pour faire parler les syllabes du mot Lugdunum; mais nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui qu'on ne l'était du temps de Sénèque. Ramenée à ce qu'elle a de prouvé, la discussion sur l'étymologie de Lugdunum se réduit à quelques négations. Ce mot n'est point dérivé du prénom de Plancus; la syllabe *dunum* qui le termine paraît avoir signifié, en langue celte, hauteur ou colline; on ne sait rien de plus. [2]

1. — Il y a eu trois Lugdunum dans les Gaules : « Lugdunensis colonia, eodem auctore Planco prognata, plures quam Raurica, brevi nacta est testes, Imperatorum et Cæsarum quum fieret sedes. Tria olim in veteri Gallia inclaruerant Lugduna : Convenarum Lugdunum (Comminges) apud Aquitanos, Batavorum Lugdunum apud Belgas, et nostrum Segusianorum Lugdunum apud Celtas, Galliæ Lugdunensis caput. Ex Lugdunis his solum Segusianorum fuit colonia, et quidem novis mox sub Claudio imperatore epithetis Copiæ, Claudiæ, Augustæ condecoranda..... » (Schœpflin, *Alsatia illustrata*, in-fol., tom. I, p. 155.)

Artaud aurait voulu qu'on eût dit Lugdunais ou Lugdunois au lieu de Lyonnais, et Lugdun en remplacement de Lyon ; ce vœu d'antiquaire n'eût pas été d'un accomplissement facile.

2. — Je résumerai cependant en peu de mots les opinions qui ont été avancées sur l'étymologie des mots Lugdunum et Lyon, pour ceux des lecteurs de cet essai qui prennent quelque intérêt aux recherches de cette nature ; on me dispensera sans doute de les réfuter toutes. Il y a deux difficultés à lever : Quelle est l'origine du mot Lugdunum? Le mot Lyon dérive-t-il de Lugdunum, ou a-t-il une autre étymologie?

Pour résoudre la première, on a considéré le mot *Lugdunum* comme un mot composé de ces deux racines *Lug* et *dunum*, auxquelles on s'est efforcé de trouver une signification ; mais il y a eu une grande divergence d'opinions sur leur sens réel. Voici un résumé de ces étymologies : 1° Lugdunum est un mot dérivé du nom du roi celte Lugdus, roi dont l'his-

zed by Google

§ V. Lugdunum bâti, nommé et peuplé d'abord par les Viennois exilés et par les Gaulois navigateurs ou marchands du confluent du Rhône et de la Saône, n'appartenait point encore assez

toire n'a jamais parlé et qui n'a jamais existé autre part que dans l'imagination du moine italien Annius de Viterbe. 2° Lugudunum, dans la légende de Momorus, est un mot composé qui signifie la colline aux corbeaux. 3° Selon Cambden, *dunum* signifie montagne, et *Lug* doit être traduit par le mot *tour*; on a dit *Lugdunum*, comme on a dit *Lucis dunum*, la montagne de la lumière, et *Luci dunum*, la colline du bois sacré. Le mot *dunum*, qui, dans cette hypothèse, désigne une hauteur ou une colline, est la désinence de beaucoup de villes qui sont situées sur des plateaux élevés (Ebrodunum, Melodunum, Augustodunum). 4° Selon Gabriel Syméoni (*l'Origine e le antichità di Lione*, Mss.), Lugdunum vient de *lumière*; la ville doit son nom à un très grand miroir, semblable peut-être à celui qui pendait au cou du colosse de Rhodes, placé, suivant la perspective, sur la colline de Fourvière, et dans lequel les habitants du Dauphiné apercevaient l'image réfléchie de la ville de Lyon. 5° D'autres veulent que Lugdunum dérive de *Logos*, discours, et *dunum* montagne : discours prononcé sur ou devant la montagne, probablement devant l'autel d'Auguste. 6° Lugdunum vient de *Lugens dunum* ou *Luctus dunum*, la montagne de l'affliction ou du deuil : on oublie, dans cette étymologie, que Lugdunum portait son nom cent années avant l'incendie qui le détruisit. 7° Une des légions de César, appelée *Lugda*, campait auprès de la ville naissante; elle lui a donné son nom : cette conjecture n'a pour elle ni vraisemblance ni autorités. 8° *Lug*, en celtique, veut dire fortune, et *dunum* colline; c'est la qualification d'une ville que le commerce a rendue opulente. 9° Lucius Munatius Plancus a nommé de son prénom la ville qu'il a bâtie sur une colline : mais, d'une part, les Romains donnaient aux villes qu'ils bâtissaient, non leur prénom, commun à un trop grand nombre, mais leur nom de famille ou le titre de leur dignité (Juliodunum, Augustodunum, Julia Augusta); d'autre part, dans l'hypothèse qu'on avance, la ville naissante aurait dû être appelée, non pas Lugdunum, mais *Luc* ou *Luci dunum*, ou mieux encore, *Plancodunum*. 10° Des Lygyens, chassés de leur pays par l'émigration phocéenne qui bâtit Marseille, se répandirent dans la Gaule, et quelques-uns vinrent s'établir au confluent du Rhône et de la Saône; ils ont donné leur nom, *Lyg* ou *Lygy*, à la cité nouvelle : la langue latine changea l'*y* en *u*, et Lyg devint Lug ou Lugu. On n'a jamais entendu parler de ces Lygiens ou Lygyens des environs de Marseille; c'est la première, mais non la seule objection, qu'on pourrait adresser à cette insoutenable conjecture. 11° Lyon a dû s'appeler en celtique *Lug-thun*, puis *Lug-thunum*, dont on fit Lugudunum; et comme, dans cette opinion, on suppose que *Lug* signifie eau, le mot complété doit être traduit par ces mots : eau ou rivière de la colline. 12° Un autre auteur (Mylæus) veut que Lugdunum ait tiré son nom de sa situation sur la montagne au-devant et le long de laquelle coulent les eaux de la Saône.

On peut choisir, comme on le voit, parmi ces étymologies des mots Lugdunum et Lugudunum. Maintenant comment résoudre la seconde difficulté? Il n'y a pas eu moins d'hypothèses pour métamorphoser le nom ancien en nom moderne, et on ne s'est pas donné moins de mal pour extraire Lyon de Lugdunum : les efforts qu'on a tentés dans ce but n'ont point été heureux. Selon Antoine Faivre, on a eu grand tort de s'y livrer; Lugdunum et Lyon désignaient deux villes différentes. Lugdunum a été la ville romaine, la ville de la colline et le poste militaire; Lyon, bâti dans la plaine, vers l'emplacement actuel de la place des Terreaux, était la ville de commerce (j'ai répondu à ce système). Ce n'est pas de Lugdunum que dérive le mot Lyon; il vient du mot grec λεῖον, qui signifie plaine (Lyon, ville de la plaine). — M. Jolibois partage cette opinion; suivant lui, les Phocéens de Marseille établirent au point de jonction

intimement à Rome. Elle pouvait considérer comme des étrangers, ou du moins seulement comme des alliés, ses premiers habitants, insuffisants, au reste, quant à leur nombre, pour l'avenir qu'elle réservait à la ville nouvelle. Plancus conduisit lui-même à Lugdunum une colonie de Romains composée en grande partie de vétérans, et bientôt de nombreux détachements militaires vinrent établir leur domicile dans les campagnes des alentours de la cité. Des terres furent assignées aux nouveaux colons, qui les cultivèrent et se confondirent bientôt avec la population indigène; une grande partie du Mont-d'Or (*Mons Auriacensis*) reçut comme hôtes ou propriétaires les soldats romains de Plancus, de Ventidius et de Fusius Calénus [1]. Des campagnes si fertiles ne pouvaient manquer de maîtres, elles en eurent bientôt un grand nombre. Chacun des colons militaires eut pour son lot deux arpents mesurés avec des perches et distribués par centuries [2]. Ces Lugdu-

du Rhône et de la Saône, près de la forteresse de *Lygdun*, un *emporium* auquel ils donnèrent le nom de Leïon, nom qui exprimait la nature de l'emplacement, et qui est devenu le nom moderne de la seconde ville des Gaules. Du reste, M. Jolibois n'est pas tellement sûr de cette origine, qu'il ne hasarde au même endroit une autre conjecture. Ce nom, se demande-t-il dans une note, ne pourrait-il pas venir du mot grec λήϊον (blé, moisson), pour exprimer la fertilité du pays, ou le blé de la Gaule septentrionale, dont l'*emporium* marseillais était sans doute le dépôt? Mais le Lyonnais a plus de renommée pour ses vignobles que pour ses blés, et rien ne prouve que l'équivoque *emporium* marseillais, auprès de la douteuse forteresse de *Lygdun*, ait été le dépôt des blés de la Gaule septentrionale.

Je n'ai point donné la liste complète de toutes les opinions qui ont été émises sur l'étymologie des mots Lugdunum et Lyon; puisse le tableau très abrégé que je viens d'en faire ne pas paraître beaucoup trop long!

1. — C'est sans doute pourquoi un si grand nombre de villages ont porté des noms romains; voici l'indication de quelques-uns, recueillis d'après des titres anciens : *Casæum* (Chazay), *Marcilliacum* (Marcilly), *Mons Avolægus*, *Mons Siccus*, *Bursiacum*, *Lissiacus* (Lissieu), *Cacelliacum* (Chasselay), *Mons Licinius*, *Poloniacum* (Pollionay), *Cabannæ*, *Brucalius*, *Calliscus*, *Mons Petrosus*, *Talentiacus*, *Marfolia*, *Vitriacus*, *Albiniacus* (Albigny), *Cresciacus*, *Colonice* (Colonges), *Genevrœu*, *Manciacus*, *Taxonerice*, *Ala Colonia*, *Maginciacus*, *Prœliacus*, *Coso* (Couzon), *Vallis*, *Braxiacus*, *Caslech* (Chasselay), *Colmillis*, *Vedrerice*, *Salviniacum* (Savigny), *Villa Calciensis*, *Darciliacus*, *Paciangus*, *Filis Volp.*, *Losanna* (Lozanne), *Ager Tarnantis*, *Amachinio*, *Villa Treddo*, *Muriacus*, *Cerviacus*, *Pauliniacus*, *Ager Floriacensis*, *Varennæ*, *Sicriacus*, *Fossadas*, *Clipiacus*, *Campania*.

(Menestrier. Les divers Caractères des ouvrages historiques, avec le plan d'une nouvelle histoire de la ville de Lyon. *Lyon*, *Deville*, 1694, in-12, p. 539.)

2. — Pierre de Marca et Menestrier affirment que ce partage des terres du Lyonnais aux soldats eut lieu vers l'an de Rome 712. « Antonius iste est triumvir reipublicæ constituendæ, cui Gallia contigit in partitione provinciarum quam inivit cum collegis anno V. C. 712, teste

nois, car on ne saurait les appeler encore Lyonnais, n'avaient point perdu le titre de citoyens romains; ils en possédaient, en partie, les droits. Trois éléments principaux, les Gaulois indigènes, les Viennois exilés, et les colons romains, se fondirent en une seule population que le mélange du sang d'autres nations devait, plus tard, modifier encore. Mais si les campagnes des environs de la ville étaient ainsi devenues une colonie romaine importante, Lugdunum n'était encore qu'une cité improvisée et bien peu considérable : un empereur romain et d'heureuses conjonctures lui firent éprouver une véritable transformation.

Dione : unde biennio post depulsus est armis Augusti; quare eo triennio quo Gallias tenuit, necesse excussum fuisse nummum istum » (*De primatu Lugdunensi*, p. 271). Sidoine avait invité son ami Ommatius à un banquet qu'il se proposait de donner pour célébrer le jour de sa naissance : « Le festin sera frugal, dit le saint évêque, et vous n'aurez pas du vin de ce pays, auquel le triumvir a donné son nom : »

Pocula non hic sunt illustris nomine pagi,
Quem posuit nostris ipse triumvir agris.

CHAPITRE IV.

LYON SOUS AUGUSTE.

§ 1. Lucius Munatius Plancus, gouverneur de la Gaule, reçoit du sénat l'ordre de bâtir une ville pour les Viennois exilés; il conduit une colonie romaine à Lugdunum. — § 2. L'empereur Auguste à Lugdunum. — § 3. Organisation des finances à Lugdunum sous Auguste. — § 4. Marche de la civilisation à Lugdunum. — § 5. Palais et autres monuments publics. — § 6. Temple et autels d'Auguste.

Chronologie. — Auguste, né l'an 63 avant J.-C., mort l'an 14 après J.-C.

§ I. Plancus est considéré comme le fondateur de Lugdunum, et on ne saurait en effet lui contester cet honneur si l'on n'a égard qu'à la lettre des témoignages historiques; mais sous d'autres rapports ce gouverneur de la Gaule a fait bien peu pour le mériter! C'est le sénat qui a voulu que la ville fut bâtie, c'est de Rome qu'est venue la pensée de cette création; tenu d'obéir, Plancus a rassemblé des ouvriers et des soldats; il a désigné l'assiette de la cité nouvelle, et a présidé aux premières constructions. On l'a vu plus tard conduire une colonie romaine dans Lugdunum naissant; mais qu'était la ville, à cette première période de son histoire? Elle n'avait ni monuments publics, ni édifices de quelque importance, ni voies de communication bien établies, ni plan régulier, et le nombre des habi-

tations qui la composaient était probablement fort peu considérable. Quel a été son véritable fondateur? C'est l'homme qui l'a dotée de ce qui lui manquait; c'est le prince qui la couvrit de monuments somptueux et en fit une des métropoles des Gaules; c'est cet Auguste, qui aurait dû, pour le bonheur du monde, ne jamais naître ou ne jamais mourir. Lugdunum, au temps de Plancus, n'était qu'une cité du dernier ordre, Auguste l'éleva au rang des villes les plus grandes et les plus belles. Peu d'années virent s'accomplir cette transformation; Lugdunum s'étonna de sa magnificence, et, reconnaissant de tant de faveurs, il éleva un temple en l'honneur de l'empereur, et plaça l'heureux Auguste parmi ses dieux.

L'histoire de Lyon ne saurait raconter la vie si longue et si bien remplie de l'héritier de César; elle ne doit en redire que quelques traits principaux. Antoine avait succombé; Octave était rentré dans Rome, maître du pouvoir et libre d'en faire tel usage qu'il voudrait. Ses premiers soins furent de façonner les Romains à la servitude, de leur cacher le joug qui allait peser sur eux, et de consolider, par des titres nouveaux, cette puissance qu'il avait acquise au prix de tant de sang. Il désira et obtint du dévouement sans bornes du sénat la qualification d'Auguste. Ce titre, qui consacrait l'usurpation du pouvoir souverain, donnait au prince un caractère religieux, et le désignait à la vénération des peuples. Profondément dissimulé, ferme et impénétrable dans ses desseins, politique habile, Auguste consulta ses amis sur la forme du gouvernement qu'il convenait de donner au monde. Etait-il sincère lorsqu'il recourait à leur sagesse? tout annonce que sa résolution était déjà prise. César s'était emparé du pouvoir à force ouverte, et il avait succombé; instruit par cet exemple, Auguste se fit donner la suprême puissance par le peuple et par le sénat, et parut céder à la contrainte lorsqu'il toucha le but qu'il avait recherché avec une volonté si ferme et si habile.

Auguste se montra digne de sa fortune, et il la légitima par l'usage qu'il en sut faire; jamais le monde romain n'eut un sort plus prospère. Sa vigilance embrassait toute l'étendue de l'empire; Rome n'absorbait point son attention, et l'empereur était toujours prêt, lorsque l'ennemi menaçait la paix d'une pro-

Digitized by Google

vince. Une insulte aux armes romaines, sur la frontière de la Gaule, devint la cause première de la prospérité à laquelle Lugdunum devait s'élever avec une si grande rapidité.

Plancus avait été remplacé dans le gouvernement de la Gaule par Agrippa, dont l'administration s'est immortalisée par des travaux publics si justement célèbres. Mais Auguste estimait au plus haut degré le talent et l'amitié sincère de l'homme dont il avait fait son gendre; il le rappela auprès de lui. Lollius fut envoyé dans la Gaule : avide de renommée, ardent, mais animé par un courage que la prudence ne gouvernait point assez, le nouveau gouverneur attaqua les Sicambres et les Allemands, sans avoir suffisamment calculé les forces de ses ennemis. Il fut battu; les barbares s'emparèrent de l'aigle de la cinquième légion, et pénétrèrent au cœur d'une province romaine qu'ils trouvèrent dégarnie de troupes. Le danger était pressant, Auguste eut hâte de le conjurer, et, pour surveiller de plus près les mouvements des Sicambres, il se rendit à Lugdunum qui comptait à peine vingt-six ou vingt-sept années d'existence. La présence de l'empereur arrêta les barbares, qui repassèrent le Rhin après avoir éprouvé de grandes pertes. Agrippa et Tibère avaient accompagné Auguste à Lugdunum.

§ II. Auguste fit deux voyages à Lugdunum : le premier eut lieu l'an de Rome 738; après un séjour d'une année dans cette ville, l'empereur se rendit en Espagne. Trois ans plus tard il revint dans une cité qu'il aimait, et y demeura de l'année 741 à l'année 744. Son but, pendant cette longue résidence dans une métropole des Gaules, avait un autre objet que l'obligation de contenir un ennemi qu'enorgueillissaient des succès inespérés; Auguste voulut accomplir un grand travail d'organisation. Il se proposait d'assigner aux provinces que César avait conquises, de nouvelles délimitations, d'introduire de l'ordre dans les finances, de substituer de nouvelles lois et de nouvelles coutumes aux lois et aux coutumes anciennes, enfin de lier intimement aux intérêts de l'empire, par ses bienfaits, les Gaulois encore peu façonnés à l'obéissance. Ce qu'il voulait surtout, c'était l'agrandissement et la prospérité de Lugdunum. L'empereur partagea la Gaule en quatre grandes divisions : les Gaules

Digitized by Google

Narbonnaise et Lyonnaise, l'Aquitaine et la Belgique. La Gaule Lyonnaise ou Celtique se prolongea jusqu'à l'Océan armoricain [1]. Placé au centre des quatre grandes provinces, Lugdunum en devint le cœur en quelque sorte; ses fleuves, le Rhône et la Saône et leurs affluents, principales artères de la circulation, le mettaient en communication fréquente avec un grand nombre de nations. Auguste connaissait l'humeur légère et remuante des Gaulois, il savait combien ils tenaient à leurs anciennes mœurs et surtout aux druides, leurs prêtres. Un des traits principaux du caractère de ce peuple, c'était la haine de la domination étrangère, et Auguste ne l'ignorait pas. Il entreprit d'arracher les Lugdunois à la solitude de leurs forêts, en les initiant aux commodités de la vie civilisée. Leur naturel avait conservé une forte empreinte de barbarie, l'empereur s'efforça de l'assouplir par le spectacle régulier de jeux et de fêtes magnifiques. Nos pères regrettaient au fond du cœur l'indépendance qu'ils avaient perdue; l'habile empereur leur donna pour compensation le confortable de la vie matérielle, la paix et des titres qui flattaient leur vanité. Ce prince combla Lugdunum de ses bienfaits; non-seulement il recula beaucoup son enceinte et pressa son agrandissement de tout son pouvoir, mais encore il le couvrit de monuments splendides. Comme Rome, Lugdunum avait un palais impérial, des bains publics, un amphithéâtre, un cirque et des temples : il avait un vrai sénat dans le conseil de ses décurions; il avait ses sévirs augustaux, corporation d'un rang éminent, à qui était confié l'entretien des lares de l'empereur dans les rues et carrefours de la cité; mais je traiterai autre part cet intéressant sujet. [2]

1. — « Augustus Cæsar in quatuor partes Galliam divisit, ita ut Celtas Narbonensi provinciæ attribueret, Aquitanos eosdem cum Julio faceret, iisque auctis decem alias gentes intra Garumnam et Ligerim habitantes; reliquum in duas partes tribueret, unam Lugduno adjungeret usque ad superiora Rheni, alteram Belgis. » (STRABON, liv. IV, édition citée, tome I, p. 268.)

2. — On peut lire au chapitre additionnel de l'administration du Lyonnais sous les Romains p. 1292, l'étude des attributions qui appartenaient aux fonctionnaires municipaux et impériaux : là se trouvent des renseignements précis sur le conseil des décurions, sur les décemvirs, sur les sévirs, sur les *præfecti*, sur le gouverneur, sur les *procuratores* et sur les divers agents du fisc impérial.

De même que les Romains, les Lugdunois vivaient beaucoup sur la place publique; c'est là qu'ils traitaient leurs affaires, et qu'à défaut des intérêts nationaux, ils s'informaient des besoins de leur commerce. Ils se plaisaient beaucoup aux fêtes que leur donnait Auguste; ils aimaient à voir étalés au milieu du cirque les trépieds sacrés et les prix destinés au vainqueur. Ce n'était pas assez que d'être spectateurs, beaucoup entraient dans la carrière et recherchaient la victoire. On sait que les jeux publics se composaient principalement, à Lugdunum, d'exercices athlétiques, de courses en chars, de compositions musicales et de jeux littéraires dans le genre pythique. Des personnages d'un rang distingué étaient chargés, sous diverses dénominations, de veiller à ces fêtes, de les rendre magnifiques et d'y maintenir le bon ordre; les chefs des plus illustres familles tenaient à honneur de remplir cet emploi. Auguste donna beaucoup de splendeur aux jeux pontificaux : ces fêtes publiques commençaient le 1er du mois d'août, et amenaient à Lugdunum un grand concours de nations voisines.

Lugdunum eut-il sous Auguste un athénée littéraire? On l'a prétendu, sur la foi douteuse de quelques auteurs modernes qui ne citent aucune autorité en faveur de leur opinion. Il y aurait eu, selon eux, dans cette ville, une des métropoles des Gaules, une académie formée d'orateurs et de poètes. Selon d'autres, l'athénée de Lugdunum était une école publique [1]. On a pris sans doute pour des membres d'un athénée les bardes gaulois, au temps des druides, ou les poètes qui prenaient part aux jeux littéraires devant l'autel d'Auguste. Cette gymnastique de l'intelligence n'avait rien qui donnât l'idée de nos aca-

1. — Quelques écrivains de peu de critique ont cru que cette école attirait une grande affluence d'auditeurs de tous les points des Gaules; ils affirment que l'enseignement de l'Athénée de Lyon avait pour objet la poésie et surtout l'éloquence : c'est confondre les choses, les temps et les lieux. Ce n'est point à Lyon, c'est à Autun qu'existait cette école; elle devint célèbre, non au temps d'Auguste, mais au troisième siècle. Le rhéteur Eumène fit beaucoup pour la renommée de cette institution, sur laquelle, au reste, nous ne possédons que des renseignements assez vagues. Quant à l'Athénée de Lyon, dans le sens qu'on lui suppose, son existence est une fable, sans aucun crédit chez les hommes de quelque science.

zed by Google

démies, institutions permanentes et dont les travaux sont réguliers.[1]

§ III. Auguste s'occupa beaucoup de l'organisation des finances et de l'assiette de l'impôt à Lugdunum; c'est dans cette ville que les collecteurs versaient l'or de la Gaule pour les besoins de l'Etat. L'empereur voulait que les peuples contribuassent pour une large part aux charges publiques, mais il avait intérêt à ne les point ruiner. Les impôts qui furent mis par ses ordres sur la navigation de la Saône, sur l'entrée des marchandises et sur le service des ports, rapportaient beaucoup au trésor et n'étaient point exorbitants. Mais tous les receveurs impériaux n'avaient point cette modération, et l'un d'eux se rendit célèbre par le scandale de ses rapines. Le *procurator* Licinius accabla d'exactions les Lugdunois et les nations gauloises; receveur général des finances de la province et investi en même temps du pouvoir du gouverneur sur elle, il la traita sans ménagements et sans pitié. Ces trésors qu'il enlevait au commerce n'entraient point dans les coffres impériaux; Licinius servait, avant tout, son intérêt particulier. Devenu démesurément riche, il fut possesseur, dans le Lyonnais, de campagnes qui s'étendaient depuis la Saône jusqu'à Tarare. Le Mont-d'Or, qui lui appartenait en grande partie, s'est appelé le mont Licinius. Cependant Auguste vint à Lyon, et entendit le cri des peuples si indignement pressurés; Licinius l'invita à visiter une de ses splendides villas, et lui montrant ses trésors : « Tout cet or est à vous, lui dit-il; il a été amassé « pour vous seul, et si j'en ai dépouillé les Gaulois, c'était pour « les mettre hors d'état de vous nuire et de se révolter contre « vous. » L'histoire n'a pas conservé la réponse d'Auguste; l'empereur révoqua de ses fonctions le *procurator* concussionnaire, et accepta les richesses qui lui étaient offertes; mais

1. — Artaud a trouvé quelques rapports entre l'Athénée de Lugdunum et un sigillum antique qu'on découvrit, en 1811, hors la porte de Trion. On voit sur une face de ce cachet la chouette, emblème de la sagesse, et de l'autre le buste de Pallas couverte d'un casque qui présente par-derrière et par-devant un double masque de Socrate. Ce sigillum est une sardoine à deux couches; Artaud aurait voulu que l'Académie l'eût adopté pour son cachet. (*Mss. de l'Académie.*)

le peuple, qui avait payé indûment d'énormes impôts, demeura dépouillé. [1]

La fabrication des monnaies, à Lyon, était fort considérable; elle mettait en circulation une grande quantité de pièces d'or et d'argent, sur lesquelles un lion était représenté d'un côté, tandis que l'autre face indiquait la division des champs aux colons romains, du moins s'il faut en croire Menestrier. Cette fabrique si active de monnaies a-t-elle été instituée par Plancus? c'est ce qu'on ne saurait affirmer avec certitude. Il est certain que son antiquité remonte très haut : Strabon fait observer que le sol du pays fournissait en abondance l'or nécessaire à la fabrication. Le Rhône charriait des paillettes du même métal. On possède une petite monnaie d'argent de Marc-Antoine, qui, d'un côté, porte le nom de ce triumvir, et de l'autre la figure d'un lion, avec le mot LVGDVNI [2]. Des inscriptions ont conservé le souvenir d'un employé de la monnaie sous Tibère (*servator æquitatis monetæ*) et celle de Potitius Romulus, batteur d'or (*artis argentariæ exclussor*). On possède, enfin, quelques-uns des moules en terre cuite dans lesquels on coulait les monnaies

1. — L'histoire de ce Licinius a été racontée par Dion (LIV, 21); voici les paroles du receveur concussionnaire : « Hæc, inquit, domine, data opera tua ac Romanorum causa collegi, ne indigenæ tanta vi pecuniæ instructi deficerent; itaque omnia et conservavi tibi et nunc do. » Dion ajoute cette réflexion : « Ita Licinius, quasi vires Gallorum in Augusti gratiam enervasset, discrimen evasit. »

Cependant la patience des Gaulois se lassa quelquefois. Fatigués par les incessantes exactions de Licinius, les habitants de Lugdunum murmurèrent beaucoup, et des symptômes d'insurrection appelèrent parmi eux Auguste et Drusus.

Sénèque dit que Licinius régna un grand nombre d'années à Lyon : « Lugduni.... ubi Licinius multos annos regnavit. » (*Apocolocynt.*)

Macrobe (*Saturnal.* II, 4) nous apprend que lorsque Auguste faisait bâtir, Licinius lui avançait des sommes considérables. Suétone (*Vie d'Auguste*) le cite parmi les affranchis que ce prince traitait avec honneur et confiance, et l'appelle Licinius Enceladus. Les critiques veulent que Licinius soit le même personnage dont il est fait mention dans Juvénal (*Sat.* I, 108, et *Sat.* XIV, 306), et dans Perse (*Sat.* II, 36). Licinius serait mort sous Tibère, selon l'ancien scholiaste de Perse, et Varron Atacinus lui aurait fait cette épitaphe :

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompeius nullo : quis putet esse deos?

(PERICAUD (*A.*). Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, depuis l'origine de cette ville jusqu'à l'année 1349, p. 4.)

2. — Voyez, dans ce volume, l'Armorial de la ville de Lyon.

zed by Google

avant de les frapper. Quand ces témoignages n'existeraient pas, le grand mouvement commercial qui avait lieu à Lyon y démontrerait suffisamment une fabrication considérable de monnaies.[1]

Auguste donna au gouvernement de Lugdunum et de la Gaule une organisation administrative modelée sur celle de Rome : le gouverneur nommé par le sénat était le plus élevé en dignité des fonctionnaires impériaux. Munatius Plancus et ses successeurs réunissaient au pouvoir militaire le pouvoir judiciaire (*imperium et potestas*); ils cumulaient les attributions des principaux magistrats, et présidaient le conseil des décurions qui ne pouvait rien sans le gouverneur. C'est celui-ci qui ordonnait les fêtes publiques; il en déterminait la dépense : ses lieutenants, nommés *legati*, appartinrent souvent aux familles les plus distinguées. D'autres fonctionnaires, les *procuratores Cæsaris*, avaient l'administration des finances de l'empereur; ils étaient chargés de l'*ærarium militare*, mais on les vit plus d'une fois en même temps investis de toute l'autorité du gouverneur; il y avait de nombreux agents du trésor, sous ces titres divers : *præpositus vectigalium*, *exactor*, *judex arcæ*, *servator monetæ*, *allector*, etc., etc.[2]

§ IV. Soixante nations, dont l'histoire a conservé les noms, avaient fait de Lugdunum l'entrepôt général du commerce des Gaules. C'est dans cette ville qu'elles tenaient chaque année leurs assemblées et leurs foires; elles y apportaient leurs produits agricoles ou manufacturiers, qu'elles vendaient ou échangeaient, et regagnaient leur pays avec les bénéfices qu'elles avaient réalisés. Un si grand concours de marchands enrichissait le trésor public et les habitants de Lugdunum. Ces soixante nations résolurent d'élever à frais communs un temple à Auguste, et choisirent, à l'unanimité, la ville qui était le centre de leurs opérations commerciales pour le lieu où devait s'élever ce monument

1. — De Pernouet. Lettres sur l'histoire ancienne de Lyon. *Besançon*, 1818, in-4°, p. 32.

2. — Voyez, p. 1293, dans le chapitre additionnel sur l'organisation administrative du Lyonnais sous les Romains, ce qui concerne les agents impériaux à Lugdunum; ces fonctionnaires ne doivent pas être confondus avec les agents municipaux, tels, par exemple, que les membres du conseil des décurions.

de leur reconnaissance et de leur piété envers l'empereur. Elles appartenaient à trois des quatre grandes divisions de la Gaule, la Celtique, l'Aquitanique et la Belgique. Si les quatorze nations de la Gaule Narbonnaise ne prirent point part à cette démonstration, c'est qu'elles avaient déjà érigé leur temple à Auguste. Aucun étranger ne fut admis, au reste, dans cette association des membres de la grande famille gauloise.

Consacré à un dieu nouveau, à celui qui révélait le plus immédiatement sa présence à la terre, le temple devait être un lieu saint, un tribunal pour les combats de l'éloquence, et le rendez-vous des nations gauloises aux jeux solennels que Lugdunum célébrait chaque année. Jamais prince n'obtint de l'amour de ses peuples un hommage si éclatant, et jamais monument public, élevé à la gloire d'un souverain, n'eut une si grande renommée. Orateurs et poètes ont à l'envi exalté le temple d'Auguste; il a été un des événements de l'antiquité. Suétone, Florus, Strabon et Juvénal en ont parlé, et il fut chanté bien souvent, sans doute, dans les concours poétiques qui avaient lieu chaque année sous ses portiques somptueux. Un grand nombre d'inscriptions encore existantes ont rappelé ce monument; il est figuré sur plusieurs médailles, dont une, probablement frappée dans Lugdunum, est parvenue jusqu'à nous.

Mais sur quel point de Lugdunum le temple d'Auguste serait-il situé? Serait-ce sur le plateau de la colline appelée aujourd'hui Fourvière, ou sur l'une des rives du Rhône et de la Saône? Les soixante nations, d'un commun accord, firent choix du confluent des deux fleuves. Aucun emplacement ne pouvait être mieux choisi; il réunissait au plus haut degré toutes les conditions que réclamait sa destination. On sait que les anciens élevaient d'ordinaire les temples ou les autels de leurs divinités tutélaires à l'entrée même du pays qu'elles devaient protéger, et de préférence au point de jonction de deux fleuves, lieu consacré par la vénération des peuples, et qui avait à leurs yeux quelque chose de mytérieux et de saint. Ces temples étaient considérés par la piété des nations, comme une sauvegarde contre un ennemi étranger et contre la colère des dieux. Celui d'Auguste était fort bien situé à l'entrée du territoire de Lugdunum, ville qui était, par sa position, la tête de la Gaule celtique. Un bois sacré

s'étendait, dans la direction du Midi au Nord, sur l'extrémité du triangle que formaient les deux fleuves en se réunissant l'un à l'autre. Les écrits des anciens disent en termes formels que le temple d'Auguste fut élevé au point de jonction du Rhône et de la Saône : plusieurs inscriptions attestent le même fait; l'une d'elles est l'expression d'un vœu fait à Jupiter par Adginnius, l'un des prêtres du nouveau temple.

Ce monument avait une destination nationale, et était l'œuvre de la reconnaissance de soixante peuples : sa dédicace devait donc être une fête publique, et tel fut, en effet, son caractère. Un autre motif, d'une nature toute politique, ne fut point étranger à cette auguste cérémonie : de retour d'une guerre heureuse contre les Germains, Drusus avait appris que les nations de la Gaule, fatiguées d'impôts, regrettaient la perte de leurs libertés et s'agitaient pour les recouvrer. Il les réunit et leur fit prêter un nouveau serment de fidélité au peuple romain, à l'occasion solennelle de la dédicace du temple d'Auguste, qui eut lieu l'an de Rome 744, dix ans avant l'ère chrétienne [1]; cette date est certaine. Des fêtes magnifiques et la nécessité firent oublier aux Gaulois les velléités d'indépendance qu'ils avaient eues, et Auguste prit place parmi leurs dieux. [2]

1. — Ce fait historique est consigné dans le sommaire du livre CXXXVII de Tite-Live, livre aujourd'hui perdu : « Civitates Germaniæ cis Rhenum et trans Rhenum positæ oppugnantur a Druso, et tumultus, qui ob censum exortus in Gallia erat, compositus; ara Cæsari ad confluentem Araris et Rhodani dedicata, sacerdote creato C. Julio Verecundari Dubio Æduo. » (T.-Livii Opera, curante Lemaire, t. VIII, p. 534.)

Le but de Drusus, en réunissant à Lugdunum les nations gauloises, est exposé avec beaucoup de clarté dans ce passage de Dion : « Hic (Drusus) quum Sicambri eorumque auxiliarii, propter absentiam Augusti, ac quia videbant Gallos jugum servitutis gravatius ferre, bellum movissent, Gallorum primoribus sub prætextu festi ejus, quod adhuc hodie Lugduni ad aram Augusti celebratur, evocatis motum subditorum præoccupavit. » (Dion-Cass., liv. LIV, tome I, p. 742.)

2. — Artaud pense que la dédicace du temple d'Auguste est antérieure à la convocation des soixante nations gauloises par l'ordre de Drusus, en l'an de Rome 744. Il croit qu'elle eut lieu au temps du premier voyage de l'empereur dans les Gaules, et qu'Auguste la fit lui-même en sa qualité d'augure et de pontife. Cependant la modestie de l'empereur ne lui aurait pas permis de dédier lui-même le second des autels, celui qui portait les soixante statuettes, et qui était plus spécialement consacré à la divinité augustale. Quelque plausibles que soient les raisonnements d'Artaud, je n'ai pas cru devoir m'écarter de l'opinion la plus généralement adoptée; elle a pour elle une date certaine, écrite dans Tite-Live. Selon ce témoignage, la dédicace du

Le caractère du monument que les soixante nations gauloises élevèrent à ce prince a été longtemps un objet de discussion. Etait-ce un temple? était-ce un autel? On a confondu souvent l'autel et le temple, et fait usage indifféremment de l'un ou de l'autre de ces mots, qui sont synonymes chez quelques écrivains. Cependant la différence est grande; on lit sur les inscriptions, tantôt : AD ARAM ROM. ET AVG..., AD ARAM AD CONFLVENTES ARARIS ET RHODANI, ou bien : AD TEMPLVM ROMÆ ET AVGG. III, PROVINC. GALL. TR.; et : AD TEMPLVM ROMÆ ET AVGVSTORVM TRES PROVINCIÆ GALLIÆ. Il serait facile de multiplier les variantes. Cependant le texte de Strabon était formel : « Après Narbonne, dit ce géographe, « Lugdunum est, de toutes les villes des Gaules, celle dont le « marché est le plus fréquenté. Les préfets des Romains y font « frapper des monnaies d'or et d'argent; un temple, élevé à César « Auguste par l'assentiment commun des Gaulois, existe au « confluent des deux fleuves, vers l'entrée de cette ville. Il y a « un autel mémorable, avec une inscription qui donne le nombre « des soixante nations, et présente l'image de chacune d'elles; « on y voit aussi un autre grand autel [1]. » Il n'y a pas d'équivoque possible avec un texte aussi précis : le monument public élevé à Auguste par la reconnaissance des Gaulois se composait de deux autels et d'un temple.

temple d'Auguste eut lieu le 1er août de l'an de Rome 744. Ce jour-là même l'empereur Claude naquit à Lyon : « Claudius natus est, Julio Antonio et Fabio Africano consulibus, calendis Augusti, Lugduni, eo ipso die quo primum ara ibi Augusto dedicata est, appellatusque Tiberius Claudius Drusus; mox, fratre majore in Juliam familiam adoptato, Germanici cognomen assumpsit. (SUETONIUS, *in Claud.*, I.)

1. — Strabon est une si grande autorité, que toutes ses paroles doivent être recueillies par l'historien de Lyon : « Lugdunum ergo sub colle conditum, ubi Arar in Rhodanum incidit, Romani obtinent. Post Narbonem, hæc urbs maxima omnium Galliarum hominum frequentia pollet. Præfecti enim Romanorum eo utuntur emporio, monetamque ibi tam auream quam argenteam cudunt; et templum ab omnibus communi sententia Galliis decretum Cæsari Augusto, ad hanc urbem, ad concursum est positum : aram habet hoc memorabilem, cum inscriptione gentium LX numero, et imagines singularum, item et aliam magnam. » (STRABONIS *Geograph.*, lib. IV, in-fol., tom. I, pag. 292). Un autre traducteur latin a rendu ainsi le texte grec : « Alia subinde ingens locata est ara. »

Voyez, sur ce passage, Artaud : Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, au revers de l'autel de Lyon. *Lyon*, 1820, in-4°, p. 3.

L'un des deux autels, le plus remarquable, selon Strabon, était spécialement affecté à la divinité d'Auguste, et les plus grands priviléges y étaient attachés. Il portait les statuettes des soixante nations gauloises qui avaient élevé le monument à frais communs.

Voisin et dépendant du premier, le second autel était beaucoup plus considérable : il avait environ sept mètres d'élévation, huit de longueur et trois de profondeur. Des ornements emblématiques, symboles de sa destination, et des globes de bronze, ornaient sa partie supérieure ; il était décoré de la couronne de chêne, et, sur chacun de ses côtés, d'une branche de laurier. On lisait sur le monument cette dédicace : ROM. ET AVG., « à Rome et à Auguste [1]. » C'est lui qu'on nomme spécialement autel de Lyon : il regardait la colline de Lugdunum, et était construit en marbre blanc. Il y avait au-dessus de ce monument un tribunal disposé en forme de galerie, sur lequel se plaçaient les juges qui devaient couronner le vainqueur dans les exercices gymnastiques et littéraires. Deux colonnes de granite, surmontées de chapiteaux de marbre, flanquaient le grand autel ou autel de Lyon, et portaient deux victoires colossales ; elles avaient environ neuf mètres de hauteur [2]. Il y avait au-devant du grand autel une vaste enceinte, et auprès un portique. Pendant les cérémonies du culte,

1. — Pierre de Marca pense qu'il y avait dans le temple d'Auguste un autel pour la déesse Rome, et un autre pour Auguste. (*De primatu*, p. 278.)

2. — Ces colonnes ont des diamètres inégaux ; elles ont plus de largeur à leur partie inférieure, et se rétrécissent vers le sommet : on sait qu'elles sont aujourd'hui un des plus beaux ornements de l'église d'Ainay. Cette destination a obligé de les scier par le milieu, afin d'avoir quatre tronçons : telle est l'opinion générale, que Leymarie ne partage point. Selon lui, l'architecte romain n'ayant pas trouvé deux blocs de granite d'une grandeur suffisante, a pris quatre tronçons inégaux. (*Lyon ancien et moderne*, tome Ier, Ainay). André Clapasson ne croyait pas non plus que ces colonnes eussent été jamais sciées en deux ; il affirme qu'elles sont aujourd'hui ce qu'elles ont toujours été, qu'elles n'ont pas même changé de place, et enfin qu'elles ne flanquaient point l'autel d'Auguste, mais qu'elles lui servaient d'enceinte. (Mémoire lu dans la séance de l'Académie du 30 août 1768, inséré dans les *Archives du département du Rhône*, tome V, p. 180.)

Les chapiteaux de ces colonnes étaient probablement en bronze ; on a dit qu'elles appartenaient à l'ordre corinthien : c'est une erreur, elles étaient d'ordre ionique.

Quelle carrière a fourni ces colonnes ? Une ancienne tradition, qu'il serait inutile de réfuter, veut qu'elles aient été fondues. Selon Clapasson, elles sont venues d'Egypte ; leur granite est égyptien : d'autres ont pensé que ces blocs ont été tirés des belles carrières de la

on plaçait devant les deux autels d'autres autels plus petits et mobiles qui servaient aux sacrifices.

Le temple était l'habitation des prêtres, et avait sans doute une autre destination sur laquelle l'antiquité ne nous a point laissé de renseignements certains : on ignore quelles étaient sa forme et ses dimensions. Ses débris, encore existants au douzième siècle, furent employés à cette époque aux fondations ou aux réparations des églises d'Ainay et de Saint-Jean, ainsi qu'à la construction du pont de Pierre. Il n'est resté debout, du monument d'Auguste, que les colonnes de granite du grand autel. [1]

Lorsque le temple d'Auguste fut érigé, on institua des pontifes pour le desservir, des augures pour prédire l'avenir, et des aruspices pour interroger les entrailles des victimes : rien ne manqua au cérémonial du nouveau culte. Les noms des vingt premiers pontifes furent tirés au sort parmi les personnages les plus distingués de la ville; plus tard, Tibère, Drusus, Claude

Sardaigne ou de l'île d'Elbe; on a cru reconnaître récemment en elles le granite des carrières de Tain.

M. Jules Renaux a fait, en 1841, un examen approfondi de ces colonnes; voici les résultats principaux de ses recherches : Les quatre fûts proviennent de la même carrière; ils sont composés de granite antique africain de la Haute-Egypte; leur forme et leurs proportions ne sont pas les mêmes; ajustés l'un sur l'autre, ils formaient les colonnes colossales de neuf mètres de hauteur (non compris la base et le chapiteau) qui flanquaient l'autel d'Auguste. Selon M. Renaux, les Romains transportèrent ces monolithes des bords du Nil à Lyon, en vertu du droit de conquête, et la colonie lyonnaise reçut ces trophées comme un don précieux de la munificence des empereurs.

(Origine des colonnes de l'église d'Ainay, *Revue du Lyonnais*, 1841, tome XIV, p. 286.)

1. — Artaud a fait cesser la confusion qui existait sur les autels et le temple d'Auguste : il explique le passage de Strabon avec une parfaite exactitude. Déjà Gui-Patin et Vaillant avaient signalé la méprise des archéologues; mais l'antiquaire lyonnais me semble avoir complètement résolu la question.

(Artaud (*Fr.*), Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon, lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville. *Lyon*, 1820, in-4°, fig.)

Menestrier a décrit avec beaucoup de soin les colonnes de granite de l'autel de Lyon; il est l'auteur d'un écrit curieux, intitulé : L'Autel de Lyon consacré à Louis Auguste; *Lyon*, *Jean Mollard*, 1657, in-4° : c'est un ballet. On a beaucoup écrit sur l'autel de Lyon : la *Revue du Lyonnais* en a parlé plusieurs fois. On consultera avec intérêt, sur ce sujet, l'article Ainay de *Lyon ancien et moderne*. M. Péricaud cite dans ses *Documents* deux dissertations peu connues sur l'autel d'Auguste : l'une de Frédéric Walchius, dans le tome III des *Acta societatis latinæ Jenensis*; l'autre de Th.-L. Münter, insérée dans ses *Parerga historico-philologica*. *Gottingue*, 1749, in-8°.

zed by Google

et Germanicus tinrent à honneur de porter ce titre. Il était recherché par les familles les plus opulentes; l'histoire a conservé le nom de C. Julius Vérécundarius, un de ces prêtres : une inscription a perpétué la mémoire d'un autre pontife, de Ligurius, qui se signala par la magnificence des fêtes dont il donna le spectacle à Rome. Ligurius non-seulement fit célébrer des jeux solennels et des courses en char, mais encore il combla le peuple de ses libéralités. Plus tard Tibère créa un nouvel ordre de prêtres, les Augustaux, qui inspirèrent une grande vénération aux Gaulois. Chacune des soixante nations entretenait un aruspice. [1]

Tant d'honneurs rendus à un homme ne doivent point être jugés avec nos idées; les empereurs devenaient dieux de droit après leur mort, telle était la religion du temps. Auguste vit sa divinité consacrée de son vivant, et il entendit Horace lui dire :

> Præsenti tibi maturos largimur honores,
> Jurandasque tuum per nomen ponimus aras.

Ce culte public dont il était l'objet ne le préserva point des maux qui sont la condition de la nature humaine. Désabusé de ses illusions, et accablé sous le poids de malheurs domestiques inouïs, Auguste mourut dans l'année qui vit naître Germanicus à Lugdunum. Quatorze ans auparavant était né, dans une petite ville de Judée, un véritable Homme-Dieu qui devait faire la conquête de la Gaule, et couvrir aussi notre sol de monuments consacrés à son saint culte. Les temples des Césars ont à peine vécu un siècle; depuis quatorze cents ans, ceux du Christ sont encore debout.

1. — Soixante, c'est beaucoup, c'est trop peut-être : Spon en avait vu bien davantage; il a traduit ces mots : C. C. C. AVG. LVG., par ceux-ci : *trecenti augures Lugdunenses*, qui signifient *Colonia Copia Claudia Augusta*. Cette inadvertance archéologique a été relevée par Gruter, P. de Marca, Juste-Lipse, Scaliger, Colonia, etc.

CHAPITRE V.

LYON SOUS LA DOMINATION ROMAINE

DEPUIS LA MORT D'AUGUSTE JUSQU'A CELLE DE NÉRON.

§ 1. Lyon sous Tibère; jeux littéraires fondés par Caligula; meurtre des Lyonnais les plus riches. — § 2. L'empereur Claude; Lyon devient colonie romaine. — § 3. Tables de Claude. — § 4. Incendie et destruction complète de cette ville sous Néron. — § 5. Lyon sous Galba, Othon et Vitellius. — § 6. Rivalité entre Lyon et Vienne. — § 7. Lyon sous Vespasien, Domitien et les Antonins. — § 8. Guerre entre Sévère et Albin; bataille de Trévoux; ruine de Lyon.

Chronologie. — Tibère, né l'an 42 avant J.-C., mort l'an 37 après J.-C. — Caligula, né l'an 12, mort l'an 41. — Claude, né à Lyon l'an 10 avant J.-C., mort l'an 54 après J.-C. — Néron, né l'an 37, mort l'an 68. — Galba, Othon et Vitellius, 69. — Vespasien, 79. — Titus, 81. — Domitien, 96. — Nerva, 98. — Trajan, 117. — Adrien, 138. — Antonin, 161. — Marc-Aurèle, 180. — Commode, 192. — Pertinax et Didius Julianus, 192. — Sévère, 211.

§ I. L'histoire de Lyon a peu de points de contact avec ce Tibère qui eut une renommée grande et pure dans la condition privée, et dont le trône dévoila l'âme criminelle. Elevé au pouvoir souverain par les artifices de Livie et le meurtre des petits-fils d'Auguste, ce prince montra une grande vénération pour la mémoire de son bienfaiteur. Il prononça l'oraison funèbre de l'empereur, créa un culte en l'honneur d'Auguste, et choisit pour pontifes les membres les plus distingués de sa famille. Tibère donna plus d'importance à l'autel de Lugdunum : il institua les prêtres augustaux. C'est sous son règne que la ville de Plancus devint municipe, c'est-à-dire fut rattachée à l'empire

romain par un titre qui rendait les soldats de Lugdunum admissibles aux emplois et aux magistratures de Rome. C'est sous Tibère, et l'an 19 de l'ère chrétienne, que périt en Orient, empoisonné par Pison et à l'instigation de l'empereur Germanicus, le vainqueur d'Arminius, et un des enfants de Lyon les plus illustres. Le cruel empereur mourut après vingt-trois ans de règne, laissant au monde, comme il l'avait dit lui-même, un serpent pour le dévorer.

Lugdunum n'eut point le bonheur d'être ignoré de Caligula; il eut le temps de faire une fâcheuse expérience du naturel extravagant et féroce du fils de Germanicus, quoique la durée du règne de ce prince n'ait pas dépassé trois ans. Deux faits principaux se rapportent à cette période de nos annales : le meurtre d'un nombre considérable de Gaulois opulents, et l'institution de nouveaux jeux littéraires devant l'autel d'Auguste. Ils prouvent à un égal degré, dans un ordre différent, la perversité et la folie du jeune empereur.

Caligula avait beaucoup de prétentions à l'éloquence, et ne recherchait pas avec une ardeur moindre la renommée de grand capitaine. Sa folle prodigalité avait dissipé les trésors amassés par Tibère, l'Italie épuisée ne pouvait en fournir d'autres; Caligula pensa aux richesses de la Gaule. Sous prétexte de faire la guerre aux Germains, il partit de Rome subitement et vint à Lugdunum, emmenant avec lui, au lieu d'armée, un cortége nombreux de gladiateurs, de danseurs, de bouffons et de chevaux de course. Aucune mesure militaire n'avait été prise; l'empereur ne désirait d'autre conquête que celle de l'or de nos pères. Lugdunum passait, à bon droit, pour une ville opulente; son commerce amenait dans ses murs un grand concours d'étrangers. Arrivé dans cette ville, l'an 39, Caligula y commença son troisième consulat [1]. Son premier soin fut de se faire communiquer la liste des personnages les plus riches de la ville : quand il l'eut obtenue, il fit mettre à mort, sans accusation et sans procès, grand nombre de ces Gaulois, et entre autres le

1.— « Tertium autem Lugduni iniit solus, non, ut quidam opinantur, superbia negligentiave, sed quod defunctum sub calendarum diem collegam rescisse abeens non potuerat. » (Dion, liv. LIX.)

premier pontife, Julius Vérécundarius. Tous les biens des condamnés furent confisqués. Caligula vendit à Lyon, à l'encan et en détail, les meubles de ses sœurs qu'il avait exilées, faisant lui-même l'office de commissaire-priseur, et vantant démesurément chaque objet : « Ce vase, disait-il, appartenait à mon aïeul Antoine, Auguste le conquit à la bataille d'Actium. » Un Lyonnais le contemplait sans mot dire : « Que vois-tu donc en moi ? lui dit l'empereur. — Rien autre chose qu'un magnifique radotage. » L'humble condition de cet homme le sauva; c'était un cordonnier : Caligula n'osa se venger. Ayant fait condamner à mort, dans un autre temps, des Gaulois et des Grecs, il ajouta la dérision à la cruauté, en disant qu'il venait de subjuguer la Gallo-Grèce [1]. Sa cupidité se montra dans une autre circonstance, mais du moins, cette fois, sans effusion de sang. On était au 1er janvier : Caligula eut l'idée de solliciter en personne des étrennes; il se tint sur le seuil du palais impérial, et là, tendant la main aux passants, il faisait un appel à leur générosité. C'est par ce mélange de bassesses et d'assassinats que l'extravagant empereur parvint à dépouiller les plus riches des familles de Lugdunum. Qu'on ne s'étonne point de la longanimité de nos pères; le génie d'Auguste et le joug sanguinaire de Tibère avaient brisé, dans les provinces, toute pensée de résistance; et d'ailleurs, comment Lyon aurait-il montré un courage dont Rome elle-même ne donnait pas l'exemple? Les actions les plus criminelles et les plus monstrueuses de Caligula étaient toujours saluées par les adulations enthousiastes des sénateurs; ils se prosternaient aux pieds de l'empereur régnant, et ne se relevaient qu'au moment où se présentait l'occasion de le tuer.

Ce fut l'année suivante que Caligula institua des jeux nouveaux, nommés MÊLÉS (*ludi miscelli*), c'est-à-dire composés de genres divers. L'empereur dépensa, pour les faire représenter avec ma-

1.— « In Gallia quoque, cum damnatarum sororum ornamenta et supellectilem, et servos, atque etiam libertos immensis pretiis vendidisset, invitatus lucro, quidquid instrumenti veteris aulæ erat, ab urbe repetiit : comprehensis ad deportandum meritoriis quoque vehiculis et pistrinensibus jumentis, adeo ut et panis Romæ sæpe deficeret, et litigatorum plerique, quod occurrere absentes ad vadimonium non possent, causa caderent. » (SUETON., *in Caio*, XXXIX, édit. citée, tome II, p. 51.)

Digitized by Google

gnificence, une partie considérable de l'or qu'il avait arraché aux Gaulois mis à mort par son ordre. C'est devant l'autel d'Auguste que ces fêtes avaient lieu; elles réussirent, et si bien, que Rome et les provinces voulurent en avoir de semblables : on parla beaucoup de ces jeux gaulois. Des combats littéraires soutenus, soit en grec, soit en latin, en étaient la partie principale; les juges s'assemblaient, et, après avoir écarté les concurrents, ils prononçaient leur sentence [1]. Elle était terrible aux vaincus; on reconnaît dans la rigueur du châtiment l'âme du fondateur de ces luttes de l'intelligence. Le vaincu devait faire l'éloge de son heureux rival, et fournir lui-même le prix promis au vainqueur; ce n'est point tout : il pouvait être condamné encore à effacer avec sa langue ses propres écrits, sous peine d'être châtié avec une férule ou précipité dans le Rhône qui coulait à quelques pas du tribunal. De telles chances devaient effrayer singulièrement les Gaulois qui auraient désiré disputer les prix. Aussi Juvénal, faisant allusion à leur effroi, a-t-il dit en beaux vers :

> Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
> Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram. [2]

On a dit que les conditions du concours n'intimidèrent pas tous les hommes de lettres de ce temps; les jeux étaient très fréquentés, et, disputée toujours, la palme fut toujours décernée. Caligula ne vécut point assez pour maintenir dans toute leur rigueur les clauses de son programme, dont on ne conserva sans doute que l'esprit. [3]

1. — Il est curieux de retrouver à Lyon les combats littéraires après dix-huit siècles, malgré la dissemblance des temps et des mœurs : en 1845, un défi solennel fut porté par un improvisateur à M. Eugène de Pradel, qui l'accepta; cette lutte eut lieu dans la salle du Cercle musical, en présence d'un public fort nombreux, présidé par M. Reyre, premier adjoint du maire, et d'un jury composé de notabilités littéraires. Juges et auditeurs suivirent avec attention et vif intérêt toutes les épreuves du concours. Proclamé vainqueur, M. Eugène de Pradel eut la recette entière pour récompense, et, traité avec une grande courtoisie, le vaincu se retira sans avoir été soumis à l'alternative d'effacer avec sa langue des vers qui n'avaient point été écrits, ou d'être précipité dans la Saône. Il y a eu progrès.

2. — I, 43.

3. — Voyez, sur les *Ludi miscelli* institués à Lugdunum par Caligula : Juvénal, Dion, Suétone, l'Histoire littéraire de la France (tome Ier, p. 137), Tillemont, Crévier, Menestrier et Colonia. C'est le texte suivant de Suétone qui est la base de tout ce qu'on a écrit sur ces

Il est un autre fait qui se rattache au séjour de Caligula dans le palais impérial de Fourvière : c'est l'exil, à Lyon, d'Hérode Antipas. Ce prince avait épousé Hérodiade, sœur d'Agrippa; il était tétrarque de Galilée : l'ambition de sa femme désirait davantage. Hérode vint à Rome; mais, bien éloigné de le servir, Agrippa l'accusa auprès de l'empereur d'avoir pris part à la conspiration de Séjan, sous Tibère, et de méditer une révolte, dessein dont il trouvait la preuve dans un vaste arsenal que faisait construire le tétrarque de Judée. Alarmé de cette révélation, Caligula, alors à Baies, manda auprès de lui Hérode, qui ne nia pas. L'empereur lui ôta sa tétrarchie, donna ses biens à Agrippa, prononça contre lui un arrêt de bannissement perpétuel, et l'exila à Lugdunum. Hérode se soumit. Lorsque Caïus vint à Lyon, il redouta l'exilé et lui intima l'ordre de se rendre en Espagne. Hérode obéit encore, et périt misérablement avec sa femme sur la terre des Ibères [1]. Caligula mourut bientôt après sous les coups de Cassius Chéréa.

luttes littéraires : « Edidit et peregre spectacula : in Sicilia Syracusis asticos ludos, et in Gallia Lugduni miscellos ; sed et certamen quoque græcæ latinæque facundiæ, quo certamine ferunt victoribus victos præmia contulisse, eorumdem et laudes componere coactos. Eos autem qui maxime displicuissent, scripta sua spongia linguave delere jussos, nisi ferulis objurgari, aut flumine proximo mergi maluissent. » (C. Suetonii Tranquilli *Duodecim Cæsares*, ed. Bened. Hase (*in Caio*, XX), vol. posterius, in-8°. *Parisiis*, 1828, p. 26.)

1. — Cette anecdote sur Hérode a été racontée par Josèphe et par Dion. Josèphe s'exprime ainsi : « Caius credenda esse existimans quæ ei de defectione objicerentur, ademptam illi tetrarchiam Agrippæ regno adjecit, itidemque pecuniam Agrippæ donavit et Herodem perpetuo exsilio damnavit, Lugduno Galliæ oppido ei ad habitandum assignato. »

(Flavii Josephi quæ reperiri potuerunt, Opera omnia, græce et lat., ed. Jo. Hudson et Sigeb. Havercampus (*Antiquit. Jud.*, lib. XVIII, cap. VII). *Amstelodami*, 1726, in-fol., tom. prim., p. 898.)

Josèphe ajoute (*de Bello Gallico*, lib. II, éd. cit., tome II, p. 168) : « Istis persuasus, Herodes ad Caium veniebat, a quo ob avaritiam mulctatur in exsilio et in Hispaniam relegatur. Eum quippe sequutus est accusator Agrippa, cui etiam tetrarchiam illius adjecit Caius, et Herodes quidem in Hispania, uxore etiam in fuga eum comitata, diem supremum obiit. »

Ce texte est très précis. Puisque Hérode est mort en Espagne, le tombeau dit *des deux amants*, qu'on a vu si longtemps à Lyon, n'a pu être le sien.

Moins complet que Josèphe, Dion s'exprime en ces termes : « Herodes Palæstinus accusatus a fratribus, trans Alpes est relegatus, ac pars ditionis ejus in publicum reducta. » (Dion, liv. LV, éd. cit., in-fol., tome II, p. 201). Dion rapporte cet événement à l'an de Rome 759, sous le consulat d'Æmilius Lepidus et de L. Arruntius.

zed by Google

§ II. Son successeur, Tibérius Claudius Néro, frère de Germanicus, et comme lui né à Lugdunum, devait occuper une bien plus grande place dans les annales de cette ville. Fils de Drusus l'ancien et d'Antonia, Claude ne paraissait point destiné au pouvoir suprême; son aïeule Livie le traita toujours avec mépris. Il n'était cependant pas dénué de toute capacité; Claude avait étudié beaucoup, et montré une sorte de talent comme rhéteur. Il faudrait prendre une grande opinion de son mérite, s'il était l'auteur des harangues que Tacite a mises dans sa bouche. Claude était bon grammairien; il voulait enrichir de trois lettres l'alphabet latin; mais une sorte de pesanteur dans l'esprit, une grande timidité et un caractère faible devaient faire un mauvais prince du successeur improvisé de Caïus. Il y eut des empereurs plus cruels; aucun n'a laissé un nom plus déconsidéré.

Et c'est cependant à Claude que Lugdunum a dû non-seulement quelques-uns de ses travaux publics les plus importants, mais encore, pour une partie de ses habitants, tous les priviléges des citoyens romains. Claude, il faut le dire maintenant que le jugement sévère porté sur lui par l'histoire est connu, Claude aima toujours d'une vive affection la ville qui l'avait vu naître; il la protégea de tout son pouvoir, obtint pour elle les droits dont jouissait Rome elle-même, et voulut qu'elle portât son nom. Pour bien faire connaître la grandeur du bienfait, il faut dire brièvement en quoi il consistait.

Lorsque les Romains s'emparaient d'un pays, à un titre quelconque, ils ne le traitaient pas en esclave; leur politique mieux avisée identifiait par degrés à l'empire le territoire conquis. Une partie des terres cependant était distribuée aux soldats, qui l'affermaient ou l'exploitaient par eux-mêmes; mais la presque totalité du sol demeurait aux vaincus, qu'un intérêt commun et de continuelles alliances unissaient bientôt aux vainqueurs. Les grands centres de population, c'est-à-dire les villes, recevaient des titres qui leur conféraient des droits politiques déterminés : ces villes étaient municipes ou colonies [1]; institutions différentes,

1. — Voyez, pour plus de renseignements sur ce point, page 1288, le chapitre additionnel sur l'administration du Lyonnais sous les Romains.

Digitized by Google

mais dont l'une n'était pas d'un rang inférieur à celui de l'autre.

Il y avait des colonies de plusieurs ordres, c'est-à-dire en possession de priviléges plus ou moins étendus : on distinguait les romaines, les latines et les italiques; les mieux partagées de toutes, c'étaient les premières. Une colonie romaine était organisée comme Rome elle-même : lois semblables, mêmes formes administratives. Mais, parmi les habitants de la ville-mère, ceux-là seuls qui étaient inscrits dans une tribu, les *Quirites*, possédaient le droit d'élection aux charges de l'Etat (*jus Quiritium*). Réduites au *jus Latii*, les colonies latines n'avaient presque aucune des prérogatives des citoyens romains; on les considérait comme des alliés. Enfin, les colonies italiques étaient moins bien traitées encore; le *jus italicum* ne leur accordait qu'un petit nombre d'immunités. Des colonies romaines se composaient de citoyens, on les nommait *togatæ;* les *militares* étaient celles qui résultaient de l'occupation d'un sol conquis par les légions victorieuses : le caractère distinctif de ces colonies du premier ordre, c'est que leurs lois et leurs institutions étaient en tout point conformes à celles de Rome.

Au contraire, les villes municipes (il y en avait de plus ou moins bien partagées) avaient conservé leurs lois et leurs institutions particulières, du moins en ce qui concernait l'administration intérieure de la cité; elles n'avaient pris de celles de Rome que ce qui leur convenait. Rome, on l'a vu, avait grand intérêt à s'incorporer les personnages les plus opulents et les plus influents des provinces; en les appelant dans ses murs, elle s'assurait une participation considérable à leurs richesses, et neutralisait les velléités d'indépendance qu'ils auraient pu avoir. Par cette sage conduite, elle s'appropriait tous les grands talents et toutes les grandes fortunes, en donnant à son pouvoir des bases plus larges et plus fermes. A cette considération si importante, venait s'en joindre une autre : dépeuplé par la guerre étrangère ou par les discordes civiles, le sénat aurait trouvé trop de difficultés à se recruter exclusivement au sein de familles patriciennes que le malheur des temps avait éteintes ou appauvries. L'adjonction à cet ordre illustre des notabilités de chaque province alliée, devenait pour

Digitized by Google

ce corps affaibli ce qu'est l'introduction d'un sang jeune et vigoureux dans des veines épuisées. Cependant de vieux Romains s'indignaient toujours, dans le sénat, contre l'admission d'étrangers dont ils redoutaient les richesses, l'avidité et l'ambition, et qu'ils raillaient de leurs manières gauches et de leur langage barbare.

Lugdunum avait été d'abord colonie militaire; Tibère lui reconnut ce caractère, auquel il attacha des droits politiques assez étendus. Mais Lugdunum ne les possédait pas tous, et se trouvait, à cet égard, dans une condition d'infériorité dont Claude entreprit de le relever. La cité bâtie par Munatius Plancus ne passa pas d'un rang moindre à un rang plus élevé; je l'ai dit déjà, une ville municipe n'était point au-dessous d'une colonie, mais les prérogatives de l'une ou de l'autre n'avaient pas toujours la même importance. Ce n'est pas à nous, Lyonnais, qu'il convient de nous montrer sévères pour un prince qui a tant fait pour nos pères; assez d'autres jugeront le mari de Messaline et d'Agrippine, ne nous souvenons que de ce qu'il a fait pour nous.

L'occasion paraissait favorable : Claude, qui avait accepté la censure l'an de Rome 800, donna au peuple des fêtes magnifiques. De grandes crises avaient ébranlé l'Etat jusque dans ses fondements, et le moment était venu de faire un inventaire exact de ses revenus et de ses forces. C'est avec effroi que l'empereur considéra le degré d'exténuation dans lequel était tombé le sénat, épuisé par les tyrannies sanguinaires de Tibère et de Caligula. Précisément au même temps, un peuple allié puissant, les Gaulois de la Gaule chevelue sollicitaient pour quelques-unes de leurs villes la qualité de municipe et de colonie. Ils représentaient avec force les services qu'ils avaient rendus, parlaient de leur sang versé pour la cause de Rome, et réclamaient comme un droit des titres que tant de villes de l'Italie avaient obtenus sans les mériter. Claude crut à la justice de leurs prétentions, et se fit leur avocat dans le sénat.

Il rencontra une opposition violente, et Lugdunum, qui voulait devenir colonie de la classe la plus favorisée, faillit échouer. « Quoi donc! s'écria-t-on, l'Italie est-elle si malade qu'elle ne puisse fournir assez de membres au sénat? Ne l'a-t-elle pas fait autrefois avec les citoyens nés dans ses murs, et avec les seuls

peuples de son sang ? et a-t-elle eu à s'en repentir? Ne parle-t-on pas encore des exemples de gloire et de vertu qui ont signalé les antiques mœurs de la race romaine? Est-ce peu que d'avoir admis dans le sénat les Insubriens et les Venètes? fallait-il donc y introduire encore, comme dans une ville captive, un ramas d'étrangers? Quelles prérogatives auraient donc désormais le peu de patriciens qui restaient et les sénateurs pauvres du Latium? Avec leurs richesses, les nouveaux venus engloutiraient bientôt toutes les places, eux dont les aïeux avaient taillé en pièces des armées romaines, et tenu Jules-César assiégé auprès d'Alise? Que serait-ce si l'on évoquait le souvenir de leurs anciennes barbaries, de l'incendie du Capitole, et des murailles de Rome renversées par leurs mains? On pourrait sans doute accorder à ces étrangers la jouissance du titre de citoyen, mais la dignité sénatoriale et les honneurs de la magistrature ne devaient pas leur être prostitués ainsi. » [1]

Peu touché de ces raisons, Claude voulut y répliquer; il convoqua le sénat, et prononça le discours suivant : « Mes ancêtres, « dont le premier, Clausus, d'origine sabine, fut admis le « même jour et dans la cité romaine et dans les familles de « patriciens, m'invitent à suivre le même plan, en transportant « ici tout ce qu'il y a d'illustre autre part. Je n'ignore point, en « effet, qu'Albe nous a donné les Jules, Camérium les Corun- « canius, Tusculum les Porcius, et, sans interroger les temps « anciens, que des fils de l'Etrurie, de la Lucanie et de l'Italie

1. — Voici les paroles de Tacite : « A. Vitellio, L. Vipsanio consulibus, cum de supplendo senatu agitaretur, primoresque Galliæ quæ comata appellatur, fœdera et civitatem romanam pridem assecuti, jus adipiscendorum in urbe honorum expeterent, multus ea super re variusque rumor, et studiis diversis apud principem certabatur, asseverantium : non adeo ægram Italiam, ut senatum suppeditare urbi suæ nequiret; suffecisse olim indigenas consanguineis populis, nec pœnitere veteris reipublicæ. Quin adhuc memorari exempla, quæ priscis moribus ad virtutem et gloriam romana indoles prodiderit. An parum quod Veneti et Insubres curiam inruperint, nisi cœtus alienigenarum velut captivitas inferatur? Quem ultra honorem residuis nobilium, aut si quis pauper e Latio senator foret? Oppleturos omnia divites illos, quorum avi proavique hostilium nationum duces exercitus nostros ferro vique ceciderint; divum Julium apud Alesiam obsederint. Recentia hæc quid, si memoria eorum inoriretur qui Capitolio et ara romana manibus eorumdem prostratis? Fruerentur sane vocabulo civitatis; insignia patrum, decora magistratuum, ne vulgarent. » (Cornelii Taciti *Annal.* lib. XI, 23, Opera, cum notis H. Grotii. *Lugduni-Batavorum*, *ex officina Elseviriana*, 1640, petit in-12, tome I, p. 231.)

Digitized by Google

« entière sont entrés dans le sénat ; qu'enfin, reculant nos limites « jusqu'aux Alpes, nous avons associé au nom romain, non « quelques hommes isolés, mais des nations et des contrées « entières. Ce fut un temps de tranquillité profonde au dedans « et de gloire au dehors, que celui où les peuples d'au-delà du « Pô furent admis dans la cité, et où, pour remédier à l'épui- « sement de l'empire, les plus vaillants hommes des provinces « furent incorporés dans nos légions dispersées sur toute la « terre. Faut-il donc regretter que les Balbus soient venus d'Es- « pagne, et d'autres hommes non moins illustres de la Gaule « Narbonnaise ? Leur postérité subsiste encore, et leur amour « pour la patrie n'est point inférieur au nôtre. Quelle autre cause « de la ruine des Athéniens et des Lacédémoniens, malgré la « gloire de leurs armes, si ce n'est qu'ils ont repoussé les vaincus « comme des étrangers ? Mais notre fondateur Romulus eut une si « grande sagesse, qu'il vit le même jour la plupart des peuples « d'abord ses ennemis, puis ses concitoyens. Des étrangers régnè- « rent sur nous, des magistratures ont été conférées à des fils « d'affranchis, et ce fut, non une chose nouvelle, comme on l'a « cru à tort, mais un usage fréquent chez nos ancêtres. Mais nous « avons eu la guerre avec les Sénonais ? Apparemment les Eques « et les Volsques n'ont jamais rangé contre nous d'armées en « bataille. Nous avons été les prisonniers des Gaulois ? Mais « n'avons-nous pas donné des ôtages aux Toscans, et subi le « joug des Samnites ? Cependant, si nous récapitulons toutes « nos guerres, nous trouverons qu'aucune n'a été terminée en « aussi peu de temps que celle des Gaulois, et depuis lors la « paix a été solide et durable : ils se sont déjà mêlés à nous, à « Rome, par leurs mœurs, leurs alliances et leurs arts. Qu'ils « nous apportent leur or et leurs richesses, plutôt que d'en jouir « seuls. Tout ce qui paraît le plus ancien, Pères Conscrits, a « été nouveau autrefois ; les magistrats plébéiens sont venus « après les patriciens, et les autres nations de l'Italie après les « Latins. Notre décret aussi vieillira ; et ce que nous défendons « aujourd'hui par des exemples, servira d'exemple à son « tour. » [1]

1. — Le Discours de Claude est une des pages éloquentes de Tacite. « His atque talibus haud permotus princeps, et statim contra disseruit, et vocato senatu, ita exorsus est : « Majores

L'historien de Lyon s'estime bien heureux quand il peut faire entrer dans son texte des paroles aussi éloquentes et aussi graves que celles de César, de Tite-Live ou de Tacite; de tous nos titres les plus précieux, ce sont ces pages dans lesquelles ces grands écrivains parlent de nous : aussi est-ce pour moi un devoir de n'en rien perdre. Claude obtint un sénatus-consulte en faveur des Eduens, qui sollicitaient pour leur Autun le rang de municipe. Tacite ne dit pas que Lugdunum eut la même fortune, mais c'est ce qui résulte des faits ultérieurs. Beaucoup de Lyonnais se rendirent à Rome, et s'y établirent.

§ III. Tacite a prêté, sans doute, à Claude son admirable langage, mais la parole même de l'empereur existe toujours vivante sur l'airain qui l'a conservée. Ce discours avait une si grande importance pour Lugdunum, dont il relevait bien haut la condition politique, que la ville le fit graver sur deux tables de bronze: le premier monument authentique de notre histoire nationale, a dit M. Michelet, et le titre de notre admission dans cette grande

« mei, quorum antiquissimus Clausus, origine sabina, simul in civitatem romanam et in « familias patriciorum adscitus est, hortantur uti paribus consiliis Remp. capessam, trans- « ferendo huc quod usquam egregium fuerit. Neque enim ignoro Julios Alba, Coruncanios « Camerio, Porcios Tusculo; et ne vetera scrutemur, Etruria Lucaniaque, et omni Italia, « in senatum accitos. Postremo ipsam ad Alpes promotam, ut non modo singuli viritim, sed « terræ gentesque in nomen nostrum coalescerent. Tunc solida domi quies, et adversus ex- « terna floruimus, cum Transpadani, in civitatem recepti, cum specie deductarum per orbem « terræ legionum; additis provincialium validissimis, fesso imperio subventum est. Num « pœnitet Balbos ex Hispania, nec minus insignes viros e Gallia Narbonensi transivisse? « Manent posteri eorum, nec amore in hanc patriam nobis concedunt. Quid aliud exitio La- « cædemoniis et Atheniensibus fuit, quanquam armis pollerent, nisi quod victos pro alieni- « genis arcebant? At conditor noster Romulus tantum sapientia valuit, ut plerosque populos « eodem die hostes, dein cives habuerit. Advenæ in nos regnaverunt; libertinorum filiis « magistratus mandari, non, ut plerique falluntur, recens, sed priori populo factitatum est. « At cum Senonibus pugnavimus, scilicet Volsci et Æqui nunquam adversam nobis aciem « struxere? Capti a Gallis sumus, sed et Tuscis obsides dedimus, et Samnitium jugum subi- « vimus. Attamen si cuncta bella recenseas, nullum breviore spatio quam adversus Gallos con- « fectum: continua inde ac fida pax. Jam moribus, artibus, affinitatibus nostris mixti, « aurum et opes suas inferant potius quam separati habeant. Omnia, P. C., quæ nunc vetus- « tissima creduntur, nova fuere, plebeii magistratus post patricios, latini post plebeios; « cæterarum Italiæ gentium post Latinos inveterascet hoc quoque, et quod hodie exemplis « tuemur, inter exempla erit. » (Corn. Taciti *Annalium* lib. XI, 24, Opera, ad usum Delphini. *Venetiis*, 1708, in-4°, tom. II, p. 164.)

initiation du monde [1]. Après avoir été enfouies pendant plus de quatorze siècles, ces tables ont été retrouvées et placées avec honneur à l'Hôtel-de-Ville [2] : elles ont souffert peu d'altérations [3]. Claude s'y exprime ainsi :

Ire TABLE. « ..... Mais ne vous révoltez pas contre la proposition que je fais, et ne la considérez point comme une nouveauté dangereuse et contraire aux usages de Rome. Considérez plutôt combien de changements ont eu lieu dans cette cité, et combien, dès l'origine, les formes et l'état de notre république ont varié. Des rois ont gouverné Rome autrefois; il ne leur arriva point, cependant, de transmettre le pouvoir à des successeurs dans leurs familles : ils sont venus du dehors; quelques-uns furent étrangers. Après Romulus régna Numa, originaire du pays des Sabins ; il était notre voisin, sans doute, et étranger cependant, de même que Tarquin l'Ancien, successeur d'Ancus Martius. Issu d'une mère de sang noble, mais que sa pauvreté avait obligée à

1. — Histoire de France, seconde édition. *Paris*, 1835, tome I, p. 79.

Le Discours de Claude fait autorité à plus d'un titre. « Pertinet autem hoc monumentum, dit M. Charles Zell, nunc quidem aliquanto accuratius a nobis quam a viris doctis modo enumeratis tractatum, ad orationes principum : igitur ad id publicorum monumentorum genus, quod juris romani publici et privati, quale sub imperatoribus fuit, magnam partem continet, et a veteribus jureconsultis frequentissime usurpatur. » (*Claudii imperatoris Oratio*, p. 9.)

2. — Les tables de Claude furent acquises par l'administration consulaire, sur la proposition de Claude Bellièvre, et payées à leur possesseur cinquante-huit écus d'or au soleil, c'est-à-dire moins de deux cents francs de notre monnaie actuelle. Elles avaient été découvertes non en 1528, comme le disent tous les écrivains, mais en 1524, ce que prouvent les premières lignes du procès-verbal de la séance consulaire du 12 mars 1529 (n. s.) : « Messire Claude Bellièvre a exposé que, depuis quatre ans en ça, un nommé Roland Gerbaud, « habitant de cette ville, faisant miner une sienne vigne en la coste de St-Sebastien, a « trouvé deux grandes tables de cuivre ou d'areyn antiques et toutes escriptes, lesquelles « sont en vente.... »

Les conseillers échevins firent placer les tables de bronze à l'ancien hôtel-de-ville, alors derrière l'église de St-Nizier; elles furent transportées en 1657 au lieu qu'elles occupent aujourd'hui dans l'hôtel-de-ville bâti par Maupin : leur place naturelle est au musée lapidaire du Palais des Arts. (Voyez les *Nouvelles Archives du département du Rhône*, tome II, et les *Documents* de M. Péricaud, année 1529.)

3. — Nous n'avons que deux tables de Claude, et il y en avait probablement quatre : la troisième a dû contenir la fin du discours de l'empereur, et la quatrième le décret du sénat.

Un *fac-simile* exact du texte de ces tables fait partie du Recueil des inscriptions latines qui termine ce volume.

prendre pour époux Démarate, de Corinthe, Tarquin se voyait exclu, dans sa patrie, de la carrière des honneurs par la souillure de sa naissance; il vint à Rome, qui le fit son roi. Né d'une captive nommée Ocresia, Servius Tullius prit place sur le trône entre ce prince et son fils ou son petit-fils, car les auteurs varient sur ce point. Si nous en croyons les nôtres, les Toscans surtout le présentent comme le compagnon très fidèle de Cœlius Vicenna, dont il partagea toujours le sort. Chassé par une fortune diverse avec les débris de l'armée de Cœlius, Servius sortit de l'Etrurie et vint occuper le mont Mastarna, dont il changea le nom toscan, comme je l'ai dit, en celui de Cœlius, son chef, et il obtint la royauté pour le plus grand bien de la république. Enfin, les mœurs de Tarquin et de ses fils les ayant rendus odieux à Rome, le gouvernement monarchique lassa les esprits, et l'administration de la république passa à des consuls, magistrats annuels. Parlerai-je maintenant de la dictature, supérieure en pouvoir à la dignité consulaire, et à laquelle nos ancêtres avaient recours dans les circonstances difficiles qu'amenaient nos troubles civils ou des guerres dangereuses, et des tribuns plébéiens, institués pour défendre les intérêts du peuple? Passé des consuls aux décemvirs, le pouvoir, lorsqu'il fut ôté au décemvirat, ne revint-il pas aux consuls? La puissance ne fut-elle pas transmise ensuite tantôt à six, tantôt à huit tribuns militaires, auxquels s'adjoignit l'autorité des consuls? Rappellerai-je le peuple admis plus tard aux honneurs, non-seulement du commandement, mais encore du sacerdoce? Que si je racontais les guerres entreprises par nos ancêtres et qui nous ont faits ce que nous sommes, je craindrais de paraître trop orgueilleux et de tirer vanité de la gloire de notre empire étendu jusqu'au-delà de l'Océan. Mais je reviendrai de préférence à ce qui regarde cette ville. »

IIe TABLE. « Le divin Auguste et mon oncle Tibère-César ont voulu que l'élite des colonies et des municipes, c'est-à-dire que les hommes les meilleurs et les plus riches fussent admis dans le sénat. Mais quoi donc? est-ce qu'un sénateur italien n'est pas préférable à un étranger? Ce que je pense sur ce point, je le montrerai, si cette partie de ma proposition est approuvée; mais je ne pense pas qu'on doive exclure du sénat les habitants des provinces, s'ils peuvent lui faire honneur. N'y a-t-il pas long-

zed by Google

temps que la très illustre et très puissante colonie de Vienne fournit des membres au sénat? N'est-ce pas de cette colonie qu'est venu, parmi plusieurs, Vestinus, ornement de l'ordre des chevaliers, mon intime ami, et que je garde aujourd'hui pour mes propres affaires? Je vous en prie, honorez ses fils des premières fonctions du sacerdoce, pour qu'ils puissent, avec les années, avancer dans les dignités. Je tairai le nom abject de ce brigand de Valérius Asiaticus qui, par un odieux prodige de souplesse, fit entrer le consulat dans sa maison, avant même que sa colonie eût obtenu solidement le bénéfice de la cité romaine; et je ne dirai rien de son frère, qu'un malheur, dont il était innocent, a rendu incapable d'entrer au sénat. Mais il est temps, Tibère César Germanicus, de découvrir aux Pères conscrits à quoi tend ce discours [1], car tu es parvenu aux dernières limites de la Gaule Narbonnaise. Vous ne regrettez pas davantage de voir parmi les sénateurs tous ces jeunes hommes, que Persicus, homme de race noble et mon ami, ne regrette de lire le nom de ses ancêtres parmi les images des Allobroges. Si vous accordez cela, qu'attendez-vous de plus, sinon que je vous démontre, et vous fasse comme toucher au doigt, que le pays au-delà des limites de la province narbonnaise peut bien vous envoyer des sénateurs, quand vous n'avez pas à vous repentir d'avoir admis ceux de Lyon dans notre ordre? C'est avec hésitation, Pères conscrits, que je sors des limites connues et familières de la Gaule Narbonnaise; mais il est temps de débattre la cause de la Gaule Chevelue. Si l'on m'objecte cette guerre qu'elle a soutenue pendant dix ans contre le divin Jules, j'opposerai cent années d'une fidélité inviolable et de dévouement éprouvé dans nos conjonctures les plus critiques. Lorsque Drusus, mon père, soumit l'Allemagne, ils assurèrent sa sécurité en maintenant derrière lui le pays dans une paix profonde, bien que, lorsqu'il fut appelé à cette guerre, il se vit dans la nécessité de demander aux Gaulois un subside nouveau auquel ils n'étaient pas accoutumés.

1. — « Tempus est jam, Tib. Cæsar Germanico, detegere te Patribus conscriptis quo tendat oratio tua.... » M. Charles Zell a fait remarquer la singularité de cette interpellation qui ne se rapporte à rien, et qu'expliquent peut-être les inadvertances si familières, selon Suétone, au caractère de Claude.

Nous ne savons que trop par notre expérience combien c'est chose difficile, et cependant il s'agit seulement aujourd'hui de faire un recensement public des facultés de chacun. » [1]

Ce discours de Claude n'a pas, à beaucoup près, sur les tables d'airain, l'éloquente concision qu'on lui trouve dans Tacite; mais c'est seulement au fond des idées qu'il faut s'attacher. Comme monument historique, et véritable expression de la parole de l'empereur, le texte écrit en bronze a plus d'autorité que celui du grand historien [2]. Claude a voulu l'élévation de Lugdunum,

1. — M. Zell pense que la première des deux tables de Claude pourrait bien être la seconde dans l'ordre véritable du discours; voici les principales de ses raisons en faveur de cette opinion : « Ex hac duarum orationum collatione (le discours de Claude dans Tacite, et le même discours sur les tables de bronze) satis clare apparet haud parum unam ab altera recedere; singula persequi non vacat, sed potiora exponam. Primum igitur Tacitus ea sententia, id est novitatis rei excusatione, orationem claudit, a qua authentica principis oratio incipit. Contra senatorum exempla e peregrinis accitorum, quæ Tacitus in priori orationis parte proponit, in Lugdunensi monumento, si receptum tabularum ordinem sequimur, in posteriori orationis parte afferuntur. Sed, etiamsi Tacitus addendo, demendo, refingendo principis non elegantissimi judicii orationem limaverit, nescio an non ejus ordinem plane invertere voluerit. Jam vero hæ tabulæ æneæ numeros insculptos non habent, qualibus singulæ ejusdem instrumentorum tabulæ nonnunquam insignari solebant, ut videre licet in reliqua tabula Heracleensi numerum III præ se ferente. Quapropter suspicor tabulam Lugdunensem quæ priorem locum in omnibus libris obtinet, posteriori loco ponendam esse, et rursus alteram tabulam priorem habendam. Quod si admiserimus hac quidem parte dissensus inter Taciti orationem et hanc Germanam Claudianam, tolletur. Quæ autem Tacitus de acto clauso habet et de jure honorum paulatim Italicis populis et parti Galliarum concesso, ea cum tabulæ superiori parte interciderunt, aut alia tabula continuit. Nec minus alia quædam quæ in brevius contracta Tacitus conjungit, in nostris tabulis desiderata, per unam alteramve tabulam amissas sparsa fuisse conjicias; neque vero transposuit solum Tacitus, sed plura præcidit, quæ princeps superflua vel inepta addiderat, ut longam illam novarum rerum enumerationem, quæ diverso tempore in rem publicam introductæ essent, et familiarium cum eorum liberis nimium quantum alieno loco interpositas commendationes. » (Claudii imperatoris Oratio super civitate Gallis danda. *Friburgi*, 1833, in-4°, p. 17.)

2. — Le texte des tables de Claude a été publié par Paradin (Mémoires de l'histoire de Lyon), par Brisson (*De Formulis*, 1592, p. 268), par Gruter (*Thesaurus inscriptionum*, 1602, p. 302), par Juste-Lipse dans ses Commentaires sur Tacite, par Spon (Recherche des antiquités de la ville de Lyon, p. 170), par Menestrier, Colonia, Brossette, et par W.-A. Hopfenjach; et on le trouve dans l'excellente édition de Tacite que Brottier a donnée, et dans la plupart des éditions récentes du même historien. Il a été publié par Haubold dans l'ouvrage suivant : Monumenta legalia extra libros juris sparsa; edid. Spangenberg, *Berolini*, 1830, p. 190. Enfin, ce même texte est le sujet d'une bonne dissertation que j'ai déjà citée, et dont voici le titre : Claudii imperatoris Oratio super civitate Gallis danda; edidit Carolus Zell, *Friburgi-Brisigavorum*, *Groos*, 1833, in-4°.

Il existe d'assez nombreuses traductions des tables de Claude : celle de Colonia est

zed by Google

sa ville natale, et il l'a obtenue : un tel service le recommandera, parmi nous, jusqu'à la postérité la plus reculée. Grâces à l'appui de l'empereur, Lugdunum, déjà au premier rang des grandes cités par ses richesses et la beauté de ses monuments publics, l'était encore par sa qualité de colonie romaine, seul bien que devait lui laisser une des catastrophes les plus étranges dont l'histoire ait jamais fait mention.

§ IV. Un incendie d'une violence extrême détruisit Lyon dans l'espace d'une seule nuit; rien n'échappa : le lendemain cette grande ville n'était qu'un immense monceau de cendres. Quelles furent les circonstances de ce désastre, et comment s'alluma la flamme? Un accident fortuit a-t-il été la cause unique de cet embrasement, ou une main malveillante mit-elle le feu à la ville? On l'ignore. Surpris dans les ténèbres par un fléau aussi terrible, les Lyonnais eurent-ils tous le temps de mettre à couvert une partie de leurs biens, ou du moins leur vie? On ne le sait point. Deux faits seulement sont constants : l'incendie eut lieu l'an de Rome 811, cent ans après la fondation de Lugdunum, et la quatrième année du règne de Néron : il anéantit si complètement cette ville, que le lendemain on cherchait l'emplacement sur lequel elle avait été bâtie. Palais, maisons particulières, théâtre et monuments de toute sorte, disparurent dans le commun naufrage. Cependant la flamme, arrêtée nécessairement par la Saône, dut respecter les habitations éparses entre les deux fleuves.

Cet événement déplorable est raconté par Sénèque dans une lettre qui est devenue partie intégrante de notre histoire, dont elle fixe plusieurs points essentiels. « La nouvelle de la destruc-
« tion de Lugdunum par un incendie a rendu triste notre Libé-
« ralis, écrit Sénèque : un tel événement doit émouvoir tout le
« monde, mais surtout un homme qui aime autant sa patrie. Il
« avait préparé la fermeté de son âme, autant que les circon-
« stances le comportaient, contre toutes les éventualités à crain-

trop libre. Menestrier est un peu plus exact, mais laisse beaucoup à désirer ; sa version n'est pas toujours intelligible. Spon s'est rapproché un peu plus du texte ; Brossette est plus littéral que Spon, sans l'être cependant assez. La traduction de M. Mermet serait la meilleure (Histoire de la ville de Vienne durant l'époque gauloise. *Paris*, 1828, in-8°, p. 27) ; mais elle n'est pas complète.

« dre; mais il ne s'était point armé contre un malheur aussi « imprévu et aussi inouï, et je ne m'étonne point qu'il n'ait pas « appréhendé une catastrophe sans exemple. Le feu a ravagé « un grand nombre de villes; il n'en a anéanti aucune. En effet, « lorsqu'une main ennemie porte la flamme sur les toits d'une « cité, elle en épargne grand nombre de lieux; et alors même « qu'elle est attisée à diverses reprises, elle laisse toujours au « fer quelque chose à faire. Jamais tremblement de terre n'a « été si terrible et si funeste, qu'il ait bouleversé une cité de « fond en comble; jamais incendie ne s'est montré nulle part « avec une si grande fureur, qu'il n'ait laissé quelque chose à « faire à un autre incendie. Une seule nuit a renversé tant de « beaux édifices qui auraient suffi à l'illustration de plusieurs « villes, et il est arrivé en pleine paix ce qui n'aurait pas été à « redouter en temps de guerre. Qui le croira? maintenant que « les armes se reposent de toutes parts, et qu'une sécurité pro- « fonde est répandue dans toutes les régions de l'univers, on « cherche ce Lyon dont s'enorgueillissait la Gaule! La fortune « accorde à tous ceux que frappe un malheur public le temps « de le prévoir et de le craindre, et il n'est aucune grande chose « dont quelque intervalle ne sépare les ruines; mais ici, entre « une grande ville et rien, il n'y a eu que l'espace d'une nuit: il « a fallu moins de temps pour la détruire que je n'en mets à le « raconter. Telle est la calamité dont s'afflige notre Libéralis, lui « si courageux et si ferme contre les malheurs qui ne frappent « que lui. Et certes, il ne s'est point ému sans sujet: les malheurs « inattendus sont ceux qui nous affectent le plus; la nouveauté « ajoute son poids à l'infortune, et de toutes les douleurs, celles « qui nous accablent davantage, ce sont les douleurs qui nous « étonnent. Aussi, devons-nous toujours nous attendre à tout: « en toutes choses, l'esprit doit prévoir et soumettre à ses mé- « ditations, non ce qui a coutume d'arriver, mais ce qui peut « arriver..... Un incendie a détruit, sur la montagne peu élevée « qui la portait, une ville opulente régie par ses lois, et l'orne- « ment de la province dont elle faisait partie. »

Sénèque dit plus loin, dans la même lettre: « Telles sont les « consolations que j'adresse à notre Libéralis, lui qu'embrase « un si vif amour de sa patrie. Mais peut-être n'a-t-elle été dé-

Digitized by Google

« truite que pour renaître plus belle ; souvent l'injure de la for-
« tune a donné lieu à de meilleures destinées, et beaucoup de
« villes sont tombées pour se relever plus florissantes.....Il est vrai-
« semblable que tel sera le sort de celle-ci ; ce qu'elle a perdu,
« elle le retrouvera plus grand et plus durable. Qu'elle soit re-
« bâtie sous des auspices meilleurs et pour un plus long âge !
« Elle était dans sa centième année depuis son origine : ce n'est
« que l'âge extrême de la vie humaine. Colonie amenée par
« Plancus, elle avait dû sa population à l'opportunité du lieu ;
« mais elle devait être frappée de cette catastrophe dans un âge
« qui est celui de la vieillesse de l'homme. » [1]

Le reste de la lettre de Sénèque, qui est fort longue, n'est autre chose qu'une série de réflexions sur l'instabilité de la fortune. Que l'écrivain philosophe ait fait de l'incendie de Lyon un texte pour ces déclamations dont il était si prodigue, qu'il n'y ait vu qu'un sujet pour un jeu d'esprit et d'éloquentes moralités, on ne saurait le nier. Cette lettre n'est nullement un récit, mais on y trouve du moins des faits capitaux : l'extrême violence et la rapidité de l'incendie ; la grandeur du désastre, tel que la ville entière a disparu ; l'âge précis de Lugdunum ; la magnificence de la métropole des Gaules, au moment de la catastrophe [2]. Auguste avait élevé de

1. — On présume que le personnage dont il est question dans la lettre de Sénèque est cet Æbutius Libéralis, auquel le philosophe a dédié son traité *des Bienfaits*. Libéralis descendait d'une ancienne famille consulaire, et il était fort lié avec Sénèque. On lit sur quelques inscriptions le nom d'un Libéralis, lyonnais aussi, qu'il ne faut pas confondre avec Æbutius Libéralis.

2. — Fidèle à l'obligation que je me suis imposée de reproduire tous les documents originaux, je crois devoir insérer ici le texte même de la lettre de Sénèque :

« Liberalis noster nunc tristis est, nuntiato incendio quo Lugdunensis colonia exusta est : movere hic casus quemlibet posset, nedum hominem patriæ suæ amantissimum. Quæ res efficit ut firmitatem animi sui quærat, quam videlicet ad ea quæ timeri posse putabat, exercuit : hoc verò tam inopinatum malum, pene insuditum, non miror si sine metu fuit, cum esset sine exemplo. Multas enim civitates incendium vexavit, nullam abstulit. Nam etiam ubi hostili manu in tecta ignis immissus est, multis locis deficit ; et quamvis subinde excitetur, raro tamen sic cuncta depascitur, ut nihil ferro relinquat. Terrarum quoque vix unquam tam gravis et perniciosus fuit motus, ut tota oppida everteret. Nunquam denique tam infestum ulli exarsit incendium, ut nihil alteri superesset incendio. Tot pulcherrima opera, quæ singula illustrare urbes singulas possent, una nox stravit, et in tanta pace, quantum ne bello quidem timeri potest, accidit. Quis hoc credat ? ubique armis quiescentibus, cum toto orbe terrarum diffusa securitas sit. Lugdunum quod ostendebatur in Gallia quæritur ; omnibus fortuna, quos publice afflixit, quod passuri erant, timere permisit : nulla res magna non aliquod habuit ruinæ suæ

beaux monuments pendant son long séjour dans cette ville; son temple et ses autels furent vraisemblablement épargnés par la flamme, leur position dut les mettre à l'abri de l'incendie; mais tous les beaux édifices, dont cent années de prospérité avaient rempli une opulente ville de commerce, disparurent en quelques heures. Il est probable que la nature des matériaux dont les maisons des particuliers étaient construites, favorisa beaucoup les ravages du feu : des briques, du plâtre et du bois en grande quantité composaient ces habitations, qui ne ressemblaient guère à celles des Lyonnais modernes. Si Lyon eût été bâti sous Néron comme il l'est de nos jours, une seule nuit ne l'aurait pas vu disparaître en entier. [1]

On a trouvé en grand nombre, en creusant le sol sur divers points de la montagne de Fourvière, les preuves matérielles de l'incendie qu'a raconté Sénèque : ici des fragments de porcelaine, de mosaïque, de serpentine, de briques et de marbres évidemment calcinés; là d'antiques lampes de bronze à demi-fondues, des poutres brûlées, des amas de charbons ou de grenaille de

spatium : in hac, una nox fuit inter urbem maximam et nullam. Denique, diutius illam tibi periisse, quam periit, narro. Hæc omnia Liberalis nostri affectum inclinant, adversus suos firmum et erectum. Nec sine causa concussus est : inexspectata plus aggravant ; novitas adjicit calamitatibus pondus ; nec quisquam mortalium non magis, quod etiam miratus est, doluit. Ideo nihil nobis improvisum esse debet, in omnia præmittendus est animus ; cogitandumque non quidquid solet, sed quidquid potest fieri..... Civitas arsit opulenta, ornamentumque provinciarum, quibus et inserta erat, et excepta, uni tamen imposita, et huic non altissimo monti..... Hæc ego atque ejusmodi solatia admoveo Liberali nostro, incredibili quodam patriæ suæ amore flagranti : quæ fortasse consumpta est, ut in melius excitaretur. Sæpe majori fortunæ locum fecit injuria : multa ceciderunt, ut altius surgerent et in majus..... In hac quoque urbe verisimile est certaturos omnes esse ut majora certioraque, quam amisere, restituantur. Sint utinam diuturna, et melioribus auspiciis in ævum longius condita ! nam huic coloniæ ab origine sua centesimus annus est, ætas ne homini quidem extrema. A Planco deducta in hanc frequentiam, loci opportunitate convaluit : quæ tamen gravissimos casus intra spatium humanæ pertulit senectutis. » (L. Annæi Senecæ Op. *Lugd.-Batav., ex officina Elzeviriana*, petit in-12, Epistol. XCI, tome II, p. 325.)

1. — Il est difficile, à de si grandes distances de temps, de rechercher les causes de l'incendie de Lyon. On a parlé, sans preuves, du feu du ciel irrité contre les Lyonnais, d'un complot exécuté par la malveillance, etc. Pernetti explique à la fois l'incendie si complet et si subit de Lyon, et la chute des aqueducs, par un tremblement de terre et une éruption volcanique, mais il n'appuie cette opinion que sur des raisonnements sans la moindre probabilité. (Conjectures sur l'incendie de Lyon, 1761. *Ms. de l'Académie*, n° 167.)

plomb, reste des tuyaux liquéfiés par le feu [1]. Un de ces conduits, qu'on a conservé jusqu'à notre âge, était d'une capacité si grande qu'il pouvait donner cinquante centimètres d'eau : un nœud au point de partage des tuyaux avait protégé contre la flamme un de ces tubes, sur lequel on lisait écrit en belles lettres onciales le nom de l'ouvrier et celui du maître pour lequel il travaillait. [2]

L'incendie de Lugdunum est attesté par Tacite, qui a conservé à ce sujet le souvenir d'un acte de munificence de Néron. Cet empereur fit don à la ville brûlée de quarante grands sesterces [3] : un tel présent était peu considérable. Il paraît cependant que les Lyonnais ne mesurèrent pas leur reconnaissance à sa valeur : Néron, même dans la mauvaise fortune, les trouva fidèles à sa cause. Une ville dont la situation est heureuse, et qui est le centre d'un grand commerce, se relève d'elle-même : Lugdunum, rebâti avec une célérité merveilleuse, retrouva bientôt sa prospérité ; on le voit, peu d'années après celle qui avait vu sa ruine, aussi grand et aussi brillant qu'il l'avait été.

§ V. La position géographique de Lyon au point de partage du Nord et du Midi, et l'importance de cette métropole de la Gaule, l'exposèrent à de grands revers pendant les dernières années du règne de Néron, et pendant les règnes éphémères des successeurs de ce prince, Galba, Othon et Vitellius. Cette ville

1. — D'autres débris de l'incendie ont été découverts très récemment sur le versant oriental de la colline, lorsqu'on a construit le chemin qui conduit de l'Observance au fort de Loyasse : ainsi, la ville s'étendait déjà de ce côté.

2. — Seneca, Epist. XCI; Tacite, Annal. lib. XVI; Colonia; Menestrier ; Syméoni (*Gabriel*). Description de la Limagne d'Auvergne, *Lyon*, *Guillaume Roville*, 1561, in-12. (Il est beaucoup question, dans ce dialogue, de l'incendie de Lyon). Paradin, Rubys, Brossette ; Bellièvre, *Lugdunum priscum* (Mss.), fol. 22; Artaud (Mss.).

3. — Environ cent mille écus. Voici les paroles de Tacite : « Cladem Lugdunensem quadragies sestertio solatus est princeps, ut amissa urbi reponerent, quam pecuniam Lugdunenses ante obtulerant. » (*Annal.*, lib. XVI, éd. citée, p. 390). C'était bien peu pour rebâtir une grande ville : aussi plusieurs traducteurs ont-ils augmenté beaucoup la somme ; M. Amédée Thierry la porte à 820,000 ; mais le texte est formel, et il n'y a point, dans les manuscrits, de variantes sur ce passage. Il faut remarquer en outre que le prétendu don de Néron n'était qu'un remboursement, car les Lyonnais avaient jadis offert la même somme à l'empereur ou au sénat, dans un moment de détresse de l'empire. (Thierry (*Amédée*), Histoire des Gaulois, partie III, chap. III, tome III, p. 333.)

se trouvait sur le passage des armées; elle appelait les chefs militaires dans ses murs, soit par ses richesses, soit par les forces qu'elle pouvait leur opposer ou mettre à leur disposition.

Cinq cohortes habitaient Lugdunum; la légion syrienne, composée en grande partie de Juifs, s'y établit quelques années plus tard. Mais d'autres garnisons plus considérables, placées à peu de distance, assuraient la tranquillité de la Gaule, qui ne fut pas troublée sérieusement avant la révolte de Vindex contre Néron. Avide d'argent et toujours réduit aux expédients par ses prodigalités insensées, l'empereur avait frappé les Gaules d'impôts nouveaux : un vif mécontentement se manifesta dans les provinces, et Vindex essaya d'en profiter. Lyon était dévoué à la cause de Néron; les Allobroges de Vienne se déclarèrent pour le parti de l'insurrection : ils brisèrent les statues de l'empereur, et marchèrent au nombre de vingt mille contre les Lyonnais qu'ils bloquèrent dans leur cité. Vindex et l'armée gauloise de son parti se laissèrent battre auprès de Besançon par les soldats romains de Virginius; Néron n'en tomba pas moins, renversé sous le poids de ses crimes et de son incapacité. Digne d'une grande renommée tant qu'il fut homme privé, général habile, restaurateur de la discipline militaire, et bon administrateur des deniers publics, tant qu'il n'occupa qu'un rang secondaire, Galba parvenu au pouvoir souverain ne montra qu'une obstination inintelligente, beaucoup d'avarice et une profonde impéritie. L'ardente inimitié des Lyonnais, obstinés dans leur amour pour Néron, lui avait suscité autant d'obstacles qu'elle avait pu [1]. Galba se vengea, mais le peu de durée de son règne ne lui permit pas de nuire à Lugdunum autant qu'il l'aurait désiré. Inquiet de la puissance des proconsuls et des propréteurs, ce prince augmenta le nombre des provinces transalpines et le porta à sept : Gaule Lyonnaise (métropole Lyon); Gaule Viennoise (métropole Vienne); Gaule Narbonnaise (métropole Narbonne); l'Aquitaine (métropole Bourges); la Belgique (métropole Trèves); la province de Germanie (métropole Mayence), et la province des Alpes (métropole Embrun). Deux compétiteurs se disputèrent à main armée la succession de

1. — « Undique atroces nuntii, sinistra ex urbe fama; infensa Lugdunensis colonia, et, pertinaci pro Nerone fide, secunda rumoribus. » (TACITE, *Histor.* lib. I, 52.)

Digitized by Google

Galba; leur querelle excita au plus haut degré l'animosité mutuelle des Viennois et des Lyonnais.

§ VI. Il existait entre Lyon et Vienne, dit Tacite[1], une ancienne inimitié que la dernière guerre avait aigrie; ces villes s'étaient réciproquement désolées par des combats trop souvent renouvelés et trop acharnés, pour ne pas avoir d'autres motifs que l'intérêt de Galba et de Néron. Galba avait profité de ses ressentiments contre Lyon pour en confisquer tous les revenus; au contraire, il combla Vienne d'honneurs, et de là des rivalités, une jalousie et des haines qui n'avaient qu'un fleuve à franchir pour se heurter. Les Lyonnais ne cessèrent d'exciter Valens et chacun de ses soldats en particulier, et de les pousser à la destruction de Vienne. Ils représentaient qu'elle avait assiégé leur colonie, secouru Vindex, et levé depuis peu des légions pour le service de Galba. Après leur avoir suggéré des prétextes de haine, ils étalèrent la richesse du butin : bientôt ils ne se bornèrent plus à des exhortations secrètes, ils les conjurèrent publiquement de marcher à la vengeance et d'anéantir ce foyer de la guerre des Gaules, où tout était étranger et ennemi pour eux. Les Lyonnais, une colonie de Rome, une partie de l'armée, les compagnons in-

1.—Voici les paroles de Tacite : «Veterem inter Lugdunenses Viennensesque discordiam proximum bellum accenderat, multæ invicem clades, crebrius infestiusque, quam ut tantum propter Neronem Galbamque pugnaretur. Et Galba reditus Lugdunensium, occasione iræ, in fiscum verterat; multus contra in Viennenses honor, unde æmulatio, et invidia, et uno ante discretis connexum odium. Igitur Lugdunenses exstimulare singulos militum, et in eversionem Viennensium impellere, obsessam ab illis coloniam suam, adjutos Vindicis conatus, conscriptas nuper legiones in præsidium Galbæ referendo, et ubi causas odiorum prætenderant, magnitudinem prædæ ostendebant. Nec jam secreta exhortatio, sed publicæ preces, irent ultores, exscinderent sedem Gallici belli, cuncta illic externa et hostilia : se coloniam romanam et partem exercitus, et prosperarum adversarumque rerum socios; si fortuna contra daret, iratis ne relinqueretur. » (*Historiarum* lib. I.)

Tacite ne parle pas de toutes les causes qui rendaient ennemies Vienne et Lyon : la jalousie née de l'émulation, et une rivalité de voisinage, n'expliqueraient pas une inimitié si ardente, et l'acharnement des deux villes à s'entre-détruire. Elles appartenaient à deux provinces différentes, Vienne à la Gaule Narbonnaise, Lugdunum à la Gaule Lyonnaise, et ne se regardaient point comme faisant partie de la même nation. Divisés d'intérêts, leurs mariniers avaient entre eux des querelles fréquentes; toute relation de commerce entre elles était devenue presque impossible. Ce n'est pas tout, les habitants de Lyon descendaient en partie des Viennois chassés de leur pays par les Allobroges, et avaient conservé une rancune héréditaire contre leurs spoliateurs : les vainqueurs n'avaient point pardonné aux exilés, et les fils des vaincus cherchaient à se venger. Ces motifs paraissent plus naturels que celui dont Tacite a parlé.

Voyez les *Not. et docum* de M. Péricaud, au 2 mars 1589, et octobre 1599.

séparables de leur bonne et de leur mauvaise fortune, seraient-ils, en cas de malheur, laissés à la merci d'un voisin furieux ?

Ces discours, et mille autres semblables, avaient tellement échauffé le soldat, que les lieutenants et les chefs de corps ne croyaient plus qu'il fût possible de calmer sa colère. Les Viennois, qui ne se dissimulaient pas leur danger, vinrent sur le chemin de l'armée avec tout l'appareil religieux des suppliants, et là, se jetant aux genoux des soldats, s'attachant à leurs armes, à tous leurs pas, ils commencèrent à les adoucir. Alors on sentit toute l'importance d'une colonie aussi ancienne, et les représentations du général pour qu'on ne détruisît pas la ville furent écoutées favorablement. Toutefois on leur infligea une peine publique : on les dépouilla de leurs armes, et en particulier chaque habitant fournit des provisions de toute espèce au soldat.

Othon avait été porté à l'empire par la renommée de ses vices et par l'effroi qu'inspiraient les vertus de Pison, successeur désigné de Galba : un compétiteur encore plus digne de mépris, Vitellius, s'était présenté, et, servi par d'habiles lieutenants, menaçait Rome et l'Italie. Fabius Valens, qui rançonna si bien les Viennois, était l'un de ces chefs militaires. La bataille de Bébriac prononça entre les deux rivaux : Othon, vaincu, se tua. Vitellius apprit sa victoire pendant qu'il marchait sur l'Italie, à la tête des troupes de la Bretagne et d'une partie des légions du Rhin; l'armée continua sa route par terre. Quant à Vitellius, il s'embarqua sur la Saône, n'ayant rien de l'appareil impérial, et montrant le spectacle de sa première indigence. Junius Blæsus, gouverneur de la Gaule Lyonnaise, qui soutenait sa haute naissance et sa générosité par d'immenses richesses, entoura Vitellius du cortége convenable à un prince ; lui-même il l'escortait avec magnificence, et par-là même il déplut, quoique, pour déguiser sa haine, Vitellius lui prodiguât des caresses ignobles [1]. Il trouva à

1. — « Exercitum itinere terrestri pergere jubet : ipse Arare flumine devehitur, nullo principali paratu, sed vetere egestate conspicuus; donec Junius Blæsus, Lugdunensis Galliæ rector, genere illustri, largus animo, et par opibus, circumdaret principi ministeria, comitaretur liberaliter, eo ipso ingratus, quamvis odium Vitellius vernilibus blanditiis velaret. Præsto fuere Lugduni victricium victarumque partium duces, Valentem et Cæcinam pro concione laudatos curuli suæ circumposuit. Mox universum exercitum occurrere infanti filio jubet, perlatumque et paludamento opertum, sinu retinens, Germanicum appellavit, cinxitque cunctis fortunæ principalis insignibus.... » (C. Corn. Taciti *Historiar.* lib. II.)

Digitized by Google

Lyon les chefs du parti victorieux et ceux du parti vaincu, prononça en public l'éloge de Valens et de Cécina, et les fit asseoir aux côtés de sa chaise curule. Il ordonna à l'armée entière d'aller au-devant de son fils, enfant au berceau : on le lui apporta couvert du paludamentum ; il le prit dans ses bras, le nomma Germanicus, et le décora de tous les attributs du pouvoir suprême.

Vitellius, pendant son séjour à Lyon, donna des combats de gladiateurs : ses efforts pour plaire au peuple ne lui réussirent point : témoins de son intempérance extrême et de ses vices ignobles, les Lyonnais le prirent en mépris. L'empereur continua sa marche sur Rome, et se fit accompagner des personnages les plus riches et les plus distingués de la Gaule. On sait ce qu'il advint de cet héritier indigne des Césars : Vespasien le renversa du trône. Ce fut vers ce temps que Sabinus conçut, pour son malheur, la pensée d'être empereur des Gaules : il avait pour lui les Langrois, et contre lui une armée formidable composée des légions des Lyonnais, des Eduens et des Séquanais. L'un des fils de Vespasien, Domitien, se rendit à Lyon pour surveiller cette guerre, dont la durée fut courte. Vespasien monta sur le trône, et l'ordre fut rétabli dans l'empire.

Cependant, les Lyonnais et les Viennois avaient compris enfin le tort que faisaient aux deux villes leurs rivalités : tout commerce, toute relation de bon voisinage, avaient cessé entre les deux cités. Placées l'une et l'autre sur le littoral du Rhône, elles ne manquaient jamais de mettre obstacle à la navigation du fleuve, lorsqu'en le faisant l'une d'elles trouvait moyen de nuire à sa rivale. Marseille, qui avait si grand intérêt à leur envoyer ses produits, n'osait faire avec elles aucun négoce : elle proposa son arbitrage, qui fut agréé. Des commissaires, désignés par les deux cités, exposèrent leurs griefs respectifs ; les délégués marseillais proposèrent une conciliation, et réussirent à la faire accepter. Il fut convenu que tout Lyonnais qui viendrait s'établir à Vienne y jouirait de tous les droits de citoyen après un séjour d'une année, et les Viennois obtinrent la réciprocité. Une administration mixte fut instituée pour régler les droits de péage dans les ports du Rhône et de la Saône, et pour juger les contestations qui survenaient si fréquemment entre les mariniers des deux pays. Un sévir augustal de Lyon devint en même temps sévir

augustal de Vienne, et, pour célébrer leur bonne harmonie, les deux villes se donnèrent des fêtes publiques. Leur traité fut approuvé par le propréteur de la Gaule Lyonnaise et par le proconsul de la province de Vienne; l'empereur le ratifia, et depuis lors Lyon et Vienne ont vécu dans une parfaite intelligence. [1]

§ VII. Il est peu question de Lyon dans l'histoire pendant la dernière moitié du premier siècle. Occupés à réparer leurs désastres, ses habitants ne prirent point de part, connue du moins, aux événements politiques qui se passaient. Vespasien régnait d'ailleurs: bon administrateur et général habile, il était arrivé à l'empire au moment où le monde romain était menacé d'une subversion totale; sa haute capacité et la sagesse de sa politique retardèrent ce bouleversement. Vespasien maintint l'ordre dans les provinces et la paix au dehors. Les Gaulois et Lyon surtout s'attachèrent à son gouvernement: il laissa le pouvoir honoré et craint à son fils Titus, qui ne le garda point assez longtemps pour le bonheur du monde. Un nouveau Néron, Domitien, hérita de l'empire, dont il était si peu digne; envieux, lâche et cruel, il persécuta tout ce qui lui faisait ombrage. Un mérite éminent était un crime à ses yeux: c'est en vain que le vainqueur des Germains et des Bretons eut la prudence de cacher sa gloire, ses victoires le condamnaient à la mort; mais, du moins, Tacite devait le venger. Heureuses de l'éloignement qui les séparaient de l'empereur, les provinces eurent peu à souffrir de la tyrannie sanguinaire de Domitien; il les oublia. Le règne trop court de Nerva ne laissa pas de traces dans les Gaules; celui de Trajan ouvrit avec éclat le second siècle de l'ère chrétienne. Avide de gloire et souvent engagé au loin dans des expéditions militaires, ce grand homme ne négligea cependant point les intérêts de la Gaule. Lyon lui dut un de ses monuments publics, un forum qui fut longtemps célèbre. Adrien, son successeur, réunissait à de grands défauts des qualités distinguées: on le vit plusieurs fois traversant les provinces à la tête de ses soldats, marchant à pied, et la tête nue exposée à toute l'inclémence des

1. — Tacite, Annales, liv. II; Colonia; Thierry, Histoire des Gaulois; Michelet; Mermet aîné, Histoire de la ville de Vienne.

Digitized by Google

temps et des saisons [1]. Les Gaulois lui surent gré de la modération des impôts; Adrien non-seulement ne leur demanda pas de nouveaux subsides, mais encore il leur fit remise entière de tout l'arriéré [2]. Une médaille antique l'a représenté debout et la Gaule à ses pieds; elle porte cette inscription, qui dit tant de choses dans sa brièveté : *Restitutori Galliæ.*

Lyon eut sa part de la prospérité de l'empire sous le règne des Antonins, qui remplit une partie considérable du second siècle. Tout était tranquille au dedans comme au dehors; le nom de Rome était respecté, il contenait encore dans leurs limites les nations barbares, qui cependant commençaient à s'agiter, et dont le monde entendait déjà avec terreur de sourds mugissements, précurseurs de la tempête. Un autre grand événement se préparait : une religion nouvelle, née sous Tibère, le christianisme, avait grandi dans les persécutions; en un siècle et demi elle s'était fait une large place dans le monde, et il n'était déjà plus au pouvoir des empereurs d'arrêter ses progrès. Tite-Antonin écrivit aux Grecs en faveur des chrétiens : un illustre Grec, Pothin, vint prêcher le christianisme dans les Gaules, et couvrit des semences de la foi cette terre féconde.

Soixante années de sécurité avaient beaucoup accru la prospérité de Lyon, déjà si florissant; la paix est la vie des villes de commerce. Reconnaissants de tout ce qu'Antonin avait fait pour le bonheur du monde et pour le leur en particulier, les Lyonnais lui élevèrent, sur la rive droite de la Saône, un temple qui devint plus tard l'autel des Césars, lorsqu'il eut été dédié à Marc-Aurèle et à Lucius Vérus [3]. L'empereur tomba malade, et bientôt le danger qui le menaçait fut connu dans les provinces. C'est avec une vive affliction que Lyon apprit cette nouvelle : un de ses citoyens les plus distingués demanda solennellement aux dieux la conservation des jours d'Antonin, en instituant un

1. — « Non enim unquam aut propter nives celticas aut calores ægyptios opertum caput habuit. » (Dion.)

2. — Spartianus, Vita Hadriani.

3. — Le temple d'Antonin fut bâti sur l'emplacement qu'occupe actuellement l'église Saint-Jean; ses débris ont servi à la construction de la basilique.

Digitized by Google

sacrifice taurobolique dont un de nos monuments antiques le plus curieux a conservé jusqu'à nous la mémoire. Cet acte de piété fut inutile; Antonin mourut. C'est vers ce temps qu'une colonie de Grecs d'Antioche s'était établie à Lyon.

Philosophe sur le trône, mais philosophe pratique dont la conduite fut toujours en harmonie avec les principes, Marc-Aurèle continua Antonin; il règla les actions de toute sa vie d'après les lois de la morale la plus pure; sa tempérance, son esprit d'équité, sa clémence inépuisable, lui méritèrent l'amour des peuples et la vénération de la postérité. Cependant le monde romain fut affligé de grandes calamités pendant ce règne; il fut désolé par une inondation que suivit la famine, et par une des épidémies les plus meurtrières dont l'histoire ait conservé le souvenir : elle a été observée et décrite par Galien. A ces fléaux vint se joindre la guerre étrangère : de toutes les nations germaniques la plus redoutable, les Marcomans se révoltèrent. Marc-Aurèle se montra constamment à la hauteur de ces circonstances critiques, et retarda, par la sagesse de son administration, la chute d'un empire miné de toutes parts : heureux s'il n'avait eu Faustine pour femme, et surtout Commode pour fils! Marc-Aurèle avait prévu ce que serait son indigne successeur : « Je vois en lui, disait-il, Caligula, Néron et Domitien. » Commode justifia cette prédiction par la folie de sa conduite et par sa cruauté : le palais si respectable d'Antonin et de Marc-Aurèle devint le théâtre d'orgies dont le scandale n'avait pas eu d'exemple. Commode faisait sa société habituelle des gens les plus méprisables; il ne rougit pas de paraître en public sous le double costume de consul et de gladiateur. Sa mort tragique remit en question le sort de l'empire; elle devint le signal d'un bouleversement qui devait être fatal à la ville de Lyon.

Maîtres du pouvoir, les prétoriens le regardèrent comme leur propriété particulière et le mirent à l'encan; ils offrirent l'empire à qui serait assez riche pour le payer. Pertinax voulut contenir ces soldats, il périt. Sûre de l'impunité, la garde prétorienne adjugea, après enchère, la puissance impériale à Didius Julianus : ce marché déshonorant excita l'indignation des généraux des armées; ils protestèrent contre l'élu des soldats privilégiés, en se faisant proclamer eux-mêmes empereurs. C'était la même pré-

Digitized by Google

tention sans déguisement, et la même anarchie : l'armée s'arrogeait le droit de disposer de l'empire.

§ VIII. Trois rivaux, Pescennius Niger, Albin et Sévère, se disputèrent la succession de Pertinax : l'Orient obéissait à Niger, Albin avait le gouvernement de la Grande-Bretagne, Sévère commandait l'armée de Pannonie et gouvernait une province qui s'étendait jusqu'aux Alpes Juliennes [1]. D'autres chefs militaires, campés dans les Gaules ou sur les frontières de la Germanie, ne se trouvaient point assez forts pour élever des prétentions personnelles à l'empire, ils attendaient l'événement. Maîtresses de l'Italie, les gardes prétoriennes n'avaient point assez de puissance pour la conserver au fantôme d'empereur qui les avait achetées, et ce n'était pas dans Rome que le sort du monde devait se décider.

La lutte s'engagea d'abord entre Pescennius Niger et Sévère : chacun des trois compétiteurs ne pouvait arriver à l'empire que par l'extermination de ses deux rivaux ; il n'y avait pas de partage possible : vaincre ou périr, telle était la situation pour tous. Sévère n'était point assez fort pour faire face en même temps à ses deux adversaires; résolu à combattre l'un, il fut assez habile pour obtenir l'équivoque neutralité de l'autre. Le rusé Africain proclama Albin César, le nomma consul, fit frapper des monnaies à son effigie, et le déclara son successeur. Vaincu sur les bords de l'Hellespont, puis une seconde fois à Issus, Pescennius fut tué dans sa fuite par les soldats de son ennemi. Toutes les provinces de l'Orient reconnurent le pouvoir de Sévère.

Albin crut le moment favorable pour saisir la pourpre. Sévère était à Viminiacum, ville considérable de la haute Mœsie, sur le Danube, à une grande distance de Rome. Les deux généraux n'avaient aucune confiance l'un dans l'autre et se haïssaient : si Albin n'était pas empereur, sa chute devenait certaine : débarrassé de Niger, Sévère ne voulait pas du César qu'il avait nommé, et n'avait plus de ménagements à garder envers un rival dont il redoutait les légions. Un terrible choc devint inévitable, et le

1. — Gibbon (E.), The decline and fall of the roman empire, chapter V.

monde romain attendit avec terreur le résultat de ce combat de géants. [1]

L'historien de ces temps malheureux, Dion, était à Rome et faisait partie du sénat; il a raconté les prodiges inouïs qui présa-

1. — La bataille livrée par Albin à Sévère est racontée longuement par les historiens de Lyon; c'est Dion qui a fourni les détails : ils sont très circonstanciés, et paraissent fort exacts. Quelques écrivains ont brodé ce texte ; leur imagination complaisante fait manœuvrer les deux armées comme s'ils avaient été témoins oculaires : ils disent les marches et les contremarches, et assignent sa position à chacune des divisions de l'un et de l'autre camp. Je crois devoir m'en tenir au texte de Dion, dont voici la version latine :

« Prælium vero Severi et Albini apud Lugdunum ita factum est. Erant ambobus militum CL millia, aderatque præsens uterque in bello, quippe de capite certantes : etsi Severus ante nulli prælio interfuerat. Albinus nobilitate et doctrina antecellebat : alter scientia rei militaris et peritia ducendi exercitus potior erat. Accidit autem priore pugna, ut Albinus Lupum vinceret, unum ex ducibus Severi, ac multos e copiis ejus milites interficeret. Sed genus alterius pugnæ varium fuit, varia item fortuna. Nam, quum primo sinistrum cornu Albini victum in munitionem castrorum profugisset, eosque insequuti Severiani simul in castra cum ipsis irruerent, cædes facerent, et tentoria diriperent; eodem tempore ii milites Albini qui dextrum cornu tenebant, quum haberent ante se cæcas fossas et foveas, quorum superficiei terra inspersa erat, ad eas usque progressi, jaculabantur eminus, neque longius progrediebantur, sed simulato timore retrocedebant, ut hostes ad insequendum se pellicerent, id quod evenit. Indignati enim Severiani quod illi impetum tam exigui temporis fecissent, ac jam contemtim habentes quod tam subito fugissent, ruere in ipsos cœperunt, campum, qui inter utramque aciem medius erat, percurri posse rati. Sed quum ad fossas venissent, cladem gravissimam acceperunt : nam primi, fractis subito iis rebus, quæ fuerant in superficie positæ, in foveas incidunt; qui proximi sunt, super illos corruunt, deciduntque in foveas : cæteri dum retrocedunt, timoris causa, propter subitam conversionem et ipsi impingunt, et novissimum agmen conturbant, idque adeo in vallem profundam compellunt; unde horum pariter et eorum, qui in foveas inciderant, magna cædes facta est equorum virorumque inter se mixtorum. Præterea in hoc tumultu, qui inter vallem erant et fossas, sagittis telisque transfixi concidebant. Qua re animadversa, Severus cum prætorianis cohortibus ad opem eis ferendam venit; tantumque abfuit, ut illos auxilio juvaret, ut etiam prætorianos fere perderet. Ipse quidem Severus, amisso equo, in periculum venit; sed ut vidit suos omnes fugere, statim discissa chlamyde districtoque gladio, in fugientes insiliit, ut vel, affecti pudore, reverterentur, vel ipse una cum eis periret. Itaque multi, Severum tali habitu conspicati, substiterunt ac reversi sunt : qui, quum suis fugientibus subito obvii occurrerent, multos primum eorum, non aliter ac si Albiniani essent, concidunt; post vero hostes, insequentes se in fugam convertunt : quos adorti ex obliquo equites, qui cum Læto supervenerant, penitus rem confecerunt. Lætus quidem, quamdiu pugna æqualis fuerat, otiosus spectaverat certamen, sperans utrumque periturum sibique reliquos utrinque milites imperium daturos. Sed posteaquam Severum jam superiorem esse cognovit, tandem operam suam sociam contulit, atque ita Severus victoria potitus est.

« In hoc prælio vires Romanorum valde attritæ sunt, quod utrinque innumerabiles ceciderint, ita ut victores magna ex parte hanc calamitatem lamentarentur, dum campum totum hominibus equisque mortuis plenum viderent. Pars etiam multis jacebat vulneribus concisa, mactatorum instar, multi, nullis acceptis vulneribus, acervo cæterorum cadaverum obruti erant : tum arma dispersa jacebant, tantaque copia erat effusi sanguinis, ut in fluvios incideret.

Digitized by Google

gèrent la catastrophe dont les bords de la Saône devaient être incessamment témoins. Un jour une course de chars devait avoir lieu dans le Cirque, et l'affluence du peuple était extraordinaire. Tout-à-coup, cette multitude jusque-là silencieuse et attentive fait entendre spontanément ces cris : « Vive Rome l'immortelle! « Serons-nous donc toujours en guerre ? Jusques à quand souf- « frirons-nous de ces divisions ? » Au même instant le ciel parut tout en feu du côté du Nord, Rome eut le pressentiment d'un événement extraordinaire.

Issu d'une famille illustre, doué de talents militaires distingués, enfin aimé pour l'agrément de son commerce et l'aménité de ses mœurs, Albin valait mieux que sa réputation. Il faut bien qu'il ait eu de grands vices pour qu'on l'ait appelé le Catilina de son siècle. Né sous un ciel brûlant, Sévère était impitoyable et cruel, du sang africain coulait dans ses veines ; il avait la férocité, la force et l'esprit de ruse des tigres de son pays. Plus habile général qu'Albin, il entendait très bien l'art de la guerre ; César n'eut pas une plus grande activité. Les deux armées ennemies étaient rivales comme leurs chefs; elles avaient à soutenir, l'une sa vieille renommée conquise en Bretagne et dans la Germanie, l'autre la gloire qu'elle venait d'acquérir en Orient, et l'orgueil de son triomphe sur Pescennius Niger. Celle d'Albin devait combattre sur un sol qui lui était connu; elle avait pour elle la sympathie de la population gauloise, et se composait d'éléments homogènes. Recrutée en partie parmi les légions vaincues de Niger, celle de Sévère comptait beaucoup de soldats vaillants et habiles, mais très médiocrement attachés à la cause de leur général : l'une devait avoir pour elle l'appui moral et matériel d'une grande ville, et l'autre la capacité supérieure de son chef.

Cependant Albin est entré dans la Gaule avec ses légions que recrutent avec empressement les peuples de cette terre de soldats,

Albinus in domum quamdam ad Rhodanum confugerat, quam ut sensit septam undique custodia teneri, mortem sibi conscivit. Hic ea non referam quæ scripsit Severus, sed ea quæ vere constat esse facta. Severus enim, ut cadaver Albini vidit, multum oculis suis, multum linguæ indulsit ; reliquum quidem jussit abjici, caput autem misit Romam, palo præfixum. »

(Cassii Dionis Cocceiani *Historiæ romanæ* quæ supersunt, vol. II, lib. LXXV, 6. *Hamburgi*, 1752, in-fol., p. 1260.)

il marche sur Lyon; cette ville se déclare pour sa cause, et lui ouvre ses portes[1]. Pendant ce temps l'actif Sévère remonte le Danube et la Drave, traverse rapidement la Pannonie, la Norique et la Rhétie, atteint le Rhin auprès de Constance, suit la rive gauche de ce fleuve jusqu'à Bâle, et débouche dans le pays des Ségusiens par Besançon et Châlon. Albin s'est porté à sa rencontre sur la rive droite de la Saône; il livre bataille à son adversaire auprès de Tournus[2], la perd, et se replie précipitamment sur Lyon. La fortune lui est plus favorable sur un autre point : un de ses généraux remporte un avantage signalé sur Lupus, un des lieutenants de Sévère[3]. Enhardi par cette victoire, Albin sort une seconde fois de Lyon et se dispose à livrer une bataille qui sera décisive : Sévère a continué sa marche; ses légions ne sont séparées de la métropole des Gaules que par une courte distance.

Cent cinquante mille hommes sont en présence sur un plateau de la rive droite de la Saône, en vue de Lyon; les deux généraux ont bien assis leur camp : Albin couvre Lyon par son centre, les légions de la Germanie forment son aile gauche; à sa droite sont les légions de la Bretagne et ses plus valeureux soldats. Sévère est maître du cours de la Saône, ainsi que de la grande voie qui conduit au Rhin; son flanc gauche est protégé par la rivière, sa droite se déploie sur le plateau que le Mont-Cindre borne au nord; il occupe le centre avec les cohortes prétoriennes, et, en cas d'échec, sa retraite est assurée. Les deux chefs sont revêtus des insignes de la dignité impériale, et bien résolus à commettre leur vie et l'empire au sort de cette journée. Le champ de bataille est vaste et varié : à l'Est la Saône, au Nord le groupe du Mont-Toux et du Mont-Verdun, au Midi Lyon et

1. — Le village d'Albigny paraît avoir reçu son nom d'Albinus; on y a vu longtemps une inscription en l'honneur de ce général : Menestrier la croit supposée. Le nom de Sévère se retrouve dans celui de Civrieux, *Severiacum*, village du plateau bressan; un autre village du même nom est situé sur l'Azergue, à trois lieues de Lyon.

2. — « Multis interim varie gestis in Gallia, primo apud Tinurtium contra Albinum felicissime pugnavit Severus. » (Ælius Spartianus, *Histor. August.*; Severus, II.)

3. — On a placé, sans preuves suffisantes, le lieu de la défaite de Lupus à Montluel, *Mons Lupelli*.

les hauteurs de Saint-Just, à l'Ouest le plateau de Craponne, et dans ce vaste espace des collines, des vallons, des marais, des bois, des ravins profonds. Le général qui saura faire un bon emploi du terrain aura de grands avantages sur son ennemi. Albin n'a point oublié les ruses de la guerre : ses légions de la Bretagne ont creusé, en avant du camp, des fosses et des tranchées que masquent des couches de claies, de broussailles et de terre ; leur ardeur est grande, et il y a parmi eux beaucoup de Lyonnais. Mais Sévère n'a pas une armée moins formidable : à l'aile gauche sont les légions illyriennes, la cavalerie romaine est à l'aile droite; Lætus et la cavalerie qu'il commande sont sur les derrières ; trois légions et six cents gardes composent la réserve, sous les ordres de Sévère dont le rapide regard embrasse tout le champ du combat.

Enfin, le signal est donné, et la bataille de Lyon a commencé. Albin attaque : son aile gauche est aux prises avec l'aile droite de Sévère; elle plie et perd du terrain, mais l'aile droite est plus heureuse. Les archers gaulois lancent leurs javelots, et se retirent précipitamment : irrités par cette nuée de flèches dont les accable un ennemi qui fuit, les soldats de Sévère se précipitent en avant et la cavalerie les suit ; mais bientôt hommes et chevaux, arrivant sur le plancher perfide, tombent pêle-mêle dans les fosses qui gardent le front de bataille d'Albin [1]. La seconde ligne est culbutée sur la première, et un désordre affreux enlève au soldat effrayé tout moyen de se défendre : les Gaulois tuent tout ce qui est tombé et tout ce qui se présente; une partie considérable de l'armée de Sévère s'abîme dans ces fatales tranchées. Sévère voit le danger, il accourt avec sa réserve pour le réparer : exhortations, menaces, prières, il emploie tout, mais sans succès, pour arrêter les fuyards. C'est en vain qu'il les presse de retourner au combat ; désespéré, il en tue plusieurs de sa main [2]. Cependant Albin poursuit son succès ; Sévère a un che-

1. — « In hoc tumultu, qui erant inter vallem et fossas sagittis telisque confossi concidebant. » (Xiphilinus (*Joann.*). E Dione excerptæ Historiæ (grec et lat.). *Excudebat Henric. Stephanus*, 1592, in-fol.)

2. — « Namque ubi jam in Galliam Severi copiæ pervenerant, leves primo quædam pugnæ, quasique velitares fuerunt, donec postremo apud Lugdunum, magnam urbem atque

val tué sous lui : un péril imminent menace sa vie; il se voit obligé, pour échapper à une mort certaine, d'ôter sa cotte de mailles et de se dépouiller du paludamentum, manteau de pourpre, emblème de sa dignité de général. Cependant quelques prétoriens se rallient, l'un d'eux donne son cheval à Sévère, un autre replace sur les épaules de son chef la pourpre impériale souillée de boue et de sang, et recommence le combat.

L'habileté de quelques chefs rétablit la fortune sur divers points du vaste champ de bataille. Arrêtée dans son élan par une résistance obstinée, l'aile gauche d'Albin s'étonne, hésite, cède enfin, et se replie dans un grand désordre jusqu'au camp. Jusque-là spectateur impassible et suspect de la lutte, le général de la cavalerie de Sévère, Lætus, voit fléchir les Gaulois, et il se précipite aussitôt au secours du vainqueur. Ses escadrons attaquent en flanc l'aile d'Albin, et leur impétuosité est si grande que rien ne leur résiste : tout le champ de bataille n'est bientôt qu'un théâtre de carnage. Versé à flots, le sang coule en longs ruisseaux jusqu'aux rives des fleuves. Albin, vaincu, fait sa retraite sur Lyon [1]; poursuivi de près, il s'enferme dans une maison qu'environnent bientôt des soldats de l'armée victorieuse: un instant encore, et le malheureux général est prisonnier; pour échapper à ce danger, Albin se tue. Une victoire chèrement achetée, mais complète, livre l'empire du monde à son rival. [2]

La joie de Sévère fut égale au danger qu'il avait couru, et sa cruauté d'autant plus grande qu'aucune crainte ne la contenait: il contraignit son cheval à passer sur le cadavre de son ennemi,

opulentam, prælium in manibus fuit. Nam cum se mœnibus tenuisset Albini exercitus, evasit in pugnam Severiani magna strage edita; ad urbem pervenerunt, direptum mox incensumque Lugdunum. Albino caput abscissum, perlatumque ad Severum est. » (Herodianus, *Historiarum* libr. VIII (lib. III, 7, 15); ad cod. Venetum a se excussum recognovit Im. Bekkerus. *Berolini*, *Reimer*, 1826, in-8°.)

1. — « Albinus fugit, et, ut multi dicunt, se ipse percussit, ut alii, a servo suo percussus, semivivus ad Severum deductus est. Unde confirmatum est augurium, quod fuerat ante prædictum. Multi præterea dicunt, a militibus qui ejus nece a Severo gratiam requirebant. » (Capitolinus, *in Albino*, cap. IX). — « Deinde Albini corpore allato, pene semineeis caput abscindi jussit. » (Spartianus, cap. II.)

2. — Cette bataille aurait eu lieu en 196, selon Onuphre et Casaubon; en 198, selon le père Petau. Tillemont et les meilleurs chronologistes la rapportent à l'année 197.

Digitized by Google

puis fit couper la tête d'Albin qu'il envoya à Rome; sa barbarie ne respecta pas la femme et les enfants innocents du vaincu, il les fit massacrer. Son premier soin fut de faire la recherche des lettres qu'Albin avait reçues pendant son séjour à Lyon; elles devinrent des listes de proscription : tous les sénateurs de Rome qui avaient témoigné quelque sympathie pour la cause de son rival périrent égorgés par son ordre [1]. Lyon qui avait si bien servi Albin, Lyon dont ce général avait fait sa place forte, ne pouvait être épargné.

Sévère traita cette ville sans pitié, il fit passer ses habitants au fil de l'épée : femmes, enfants, vieillards, ceux qui demandaient grâce comme ceux qui avaient osé se défendre, périrent en grand nombre. Vengé de ce qui vivait, Sévère s'acharna sur les murailles : après avoir mis Lyon au pillage et donné à ses soldats les biens des Lyonnais, il fit démolir et raser la ville. Tous les moyens de destruction, le fer, la sape et la flamme furent employés pour l'anéantissement de la cité rebelle; Sévère fit un pâturage du sol qu'elle avait couvert [2], et ne respecta que le temple d'Auguste.

1. — « Denique, quum apud Lugdunum eumdem (Albinum) interfecisset, statim litteras inquiri jussit, ita ut inveniret vel ad quos ipse scripsisset, vel qui ad eum rescripsissent : omnesque illos quorum epistolas reperit, hostes judicari a senatu fecit; nec his pepercit, sed et ipsos interemit, et bona eorum proscripsit atque in ærarium publicum retulit. » (Julius Capitolinus, *Albinus*. Historiæ Augustæ scriptores VI (édition *variorum*). *Lugduni-Batavorum*, 1661, in-8°, p. 400.)

2. — Une inscription fort curieuse se rapporte à la défaite d'Albin par Sévère; elle a été expliquée et commentée par Antoine Mongez dans un Mémoire lu, en 1805, à la troisième classe de l'Institut (1). On la lit sur un autel carré de 1 mètre 631 mill. de haut, et de 86 centim. 62 mill. de large, trouvé sous le sol en 1780 dans la rue Sainte-Catherine, près de la place des Terreaux. Titus Flavius-Secundus Philippianus consacra cet autel pour rendre grâces aux dieux de la défaite d'Albin et de la soumission du Lyonnais à Sévère. Philippianus exprime sa joie au sujet de la répression de la révolte, et élève un monument pour célébrer le retour de l'esprit de soumission et de paix : BONÆ MENTI AC REDVCI FORTVNÆ REDHIBITA ET SVSCEPTA PROVINCIA. La mort d'Albin a eu lieu l'an 197; Mongez pense cependant, d'après des conjectures assez plausibles, que l'inscription a été gravée dans l'une des années 209, 210 et 211. Cette inscription paraît être la seule du haut empire (Mongez écrivait en 1805) sur laquelle soient inscrits trois augures. Les sigles C. I. (*Clarissimus juvenis*) paraissaient ici pour la seconde fois; enfin, Mongez présente comme très remarquable l'expression BONÆ MENTI (au bon esprit).

(1) Mémoire sur une inscription trouvée à Lyon, gravée par Philippianus, en mémoire de la soumission de cette ville à l'empereur Septime-Sévère. (Archives historiques et statistiques du département du Rhône, tome II, p. 81.)

Des monuments authentiques de cette bataille sont parvenus jusqu'à nous : on a trouvé dans les environs du champ de bataille des monnaies à l'effigie d'Albin, enfouies en grande quantité, des autels dédiés pour le salut de Sévère, et des inscriptions en l'honneur du vainqueur. Des armes qui appartenaient à cette époque, des débris de casques et des ossements encore reconnaissables, ont été exhumés à peu de distance et paraissent avoir appartenu à quelques-uns des combattants. Grand nombre de familles lyonnaises cachèrent leurs trésors pour échapper à la confiscation, et le temps a mis à découvert quelques-unes de ces richesses, aujourd'hui l'ornement de nos musées. [1]

1. — On a découvert dans le Dauphiné, à Meyzieu, une grande quantité de monnaies d'Albin, qui avaient probablement appartenu à l'un des fuyards. Un autel dédié par Pompeianus, tribun militaire, aux déesses Ausoniennes, pour le salut de Sévère et de ses fils, a supporté longtemps un hangar dans le domaine de Royes, près de Fontaines. L'inscription du village d'Albigny remerciait Jupiter d'une victoire remportée par Albin sur Sévère (ou plutôt sur Lupus). On a déterré, en 1780, sur la place des Terreaux, un autel dont l'inscription rappelait la victoire de Sévère et la soumission de la Province lyonnaise ; nous venons d'en parler d'après Mongez. Des squelettes trouvés à Saint-Didier, avec des fragments de casques, de boucliers et d'armes romaines de la fin du deuxième siècle, ont paru être ceux de soldats de Sévère ou d'Albin.

Mais aucune de ces découvertes n'a excité autant d'intérêt que celle d'un assortiment complet de bijoux d'une dame romaine, faite, en 1841, sur le penchant de la colline de Fourvière, dans le clos de l'ancien couvent des Lazaristes, appartenant aujourd'hui aux Frères de la Doctrine chrétienne. Ces religieux, en faisant creuser des fondations, ont découvert plusieurs murs d'origine romaine. Sur le parement oriental de l'une de ces murailles antiques on a trouvé une cavité dans laquelle étaient entassés les objets suivants : une paire de bracelets en or, formés d'une forte tige simulant une corde, et ornés d'une médaille à l'effigie de Commode ; une autre paire de bracelets en or, composés d'une bande ondulée, et décorés d'une tête de Crispine en relief ; une troisième paire de bracelets en or dont la tige représente une corde à deux brins, ayant un nœud pour ornement ; un seul bracelet en or, formé d'une tige cylindrique, dont chaque extrémité plus mince s'entortille autour de la tige principale ; deux bagues en or, l'une ornée de trois émeraudes, la deuxième portant l'inscription suivante gravée en creux : VENERI ET TVTELÆ VOTVM...; quatre petits anneaux ou coulants d'or à lame mince sur laquelle est gravée une palme en creux ; trois paires de boucles d'oreilles en or, décorées de pierres fines ; un collier en or, orné de cylindres renflés en lapis-lazuli ; un autre collier orné de saphirs ; un collier composé de petites boules éparses en or ; deux colliers en améthystes montés sur or ; cinq à six rangs de petites chaînettes en or et pierres fines formant un réseau ; enfin, une foule de débris en or et en pierres fines dépendant de ces bijoux, ou ayant appartenu à d'autres parures. On a recueilli, avec ces bijoux, plusieurs centaines de médailles en argent, depuis le règne de Vespasien jusqu'à celui de Sévère ; plus, deux médailles de Néron et un quinaire de Commode, en or.

M. Comarmond pense que les bijoux qui composaient cet écrin ont été faits pendant le règne de Commode, et enfouis sous celui de Sévère. (COMARMOND (*A.*), Description de l'écrin d'une dame romaine, trouvé à Lyon en 1841. *Lyon*, 1844, in-4°, fig.)

Digitized by Google

Lyon s'était relevé, florissant et plein de vigueur, de l'incendie qui l'avait renversé cent années auparavant : peu d'années lui avaient suffi, sous un gouvernement bienveillant et fort, pour rebâtir ses maisons détruites ; mais il n'en fut pas de même cette fois, et les traces profondes de la barbarie de Sévère subsistèrent pendant plusieurs siècles. Déshérité de la bienveillance de l'empereur, et d'ailleurs complètement ruiné, Lyon, à la fin du deuxième siècle, cessa d'être la métropole des Gaules. Il n'était pas au pouvoir des hommes de faire, pour toujours, un désert d'un emplacement que sa position, au confluent de deux fleuves, appelait à être une ville. Que leurs matériaux fussent du bois, de la terre séchée au soleil ou de la pierre, les maisons de Lyon devaient nécessairement renaître, et c'est ce qui eut lieu en effet. Mais la ville magnifique disparut pour un long âge ; ses marbres, ses portiques, ses palais ne furent point relevés, et le chaume remplaça ses toits splendides. Rayé, en quelque sorte, de la carte politique sous des empereurs éphémères qui avaient bien autre chose à faire que de s'occuper des provinces, Lyon, cependant, entra aussitôt dans une autre carrière d'illustration, et devint plus célèbre par la puissance morale du christianisme qu'il ne l'avait été sous les empereurs par la magnificence de ses édifices. [1]

1. — La bataille de Lyon, entre les armées d'Albin et de Sévère, a été le sujet de vives controverses ; il y a eu plusieurs opinions sur le lieu précis qu'occupa le champ de bataille.

Paradin et M. l'abbé Jolibois, dont j'ai adopté l'opinion après un mûr examen, veulent qu'elle ait été donnée aux portes mêmes de Lyon, et non loin de Saint-Just. Rubys la place dans la plaine de Saint-Fonds ; Saint-Aubin la transporte aux environs de Tournus, et confond, comme a fait le père Chifflet, deux batailles successives. Menestrier, et après lui tous les historiens de Lyon, mettent les deux armées aux prises au nord de Lyon, à peu de distance de cette ville, sur le plateau bressan qui sépare les deux fleuves et non loin du lieu où fut bâti Trévoux.

Mais ce plateau a une superficie de plusieurs myriamètres ; dans quel lieu la bataille fut-elle livrée ? est-ce au-dessus de Trévoux, dans la plaine de Garnerans (c'est l'opinion la plus générale) ? est-ce à Mont-Tribloud, ou dans la plaine de Royes ? Un passage de Dion, commenté par Ozanam, paraît résoudre la difficulté : « Le sang, dit l'historien, coula jusqu'aux fleuves. » Il faut donc que la bataille ait été donnée entre le fleuve et la rivière, et sur un point où la distance du Rhône à la Saône était peu considérable. Impossible d'admettre cette circonstance remarquable, si la mêlée a eu lieu dans la plaine de Garnerans ; il y a deux kilomètres de ce point à la Saône, et le Rhône en est éloigné de deux myriamètres. Il faut donc absolument, selon Ozanam, que la bataille ait eu lieu dans cette vallée qui descend à l'ouest vers la Saône, depuis le village de Sathonay jusqu'au village de Fontaines d'une part, et d'autre part, à l'est, vers le Rhône, au-delà du château de la Pape : aucune autre vallée n'a

Digitized by Google

Mais, avant d'étudier cette forme si nouvelle et si majestueuse de la ville détruite, il faut prendre congé de la société romaine

ces aboutissants. On peut dès-lors comprendre que le sang ait pu couler jusqu'aux deux fleuves, qui sont très voisins. Les deux armées étaient considérables, cent cinquante mille hommes se trouvaient aux prises ; le texte de Dion est formel : une si grande multitude a dû nécessairement occuper un espace de terrain considérable. Un seul choc ne décida pas du sort de la bataille ; il y eut plusieurs engagements, et les manœuvres militaires transportèrent plusieurs fois la mêlée d'un point sur un autre.

Mais, avant de rechercher sur quel point du plateau bressan les deux armées se sont heurtées, il eût été judicieux d'examiner si la bataille n'avait pas été livrée sur l'autre rive de la Saône, sur la droite et non sur la gauche de cette rivière. Dion ne donne aucune indication précise, il parle du sang qui a coulé dans les fleuves : « Tantaque copia erat effusi sanguinis, ut *in fluvios* incideret. » Mais il ne nomme ni le Rhône ni la Saône, et il ne dit pas « entre les *deux* fleuves. » Son témoignage ne saurait donc être cité comme décisif en faveur du plateau bressan. « Primo *apud Tinurtium contra Albinum felicissime pugnavit Severus*, » a dit Spartien. *Tinurtium* est le nom latin de Tournus, et non celui de Trévoux qui ne fut bâti que neuf siècles plus tard. C'est auprès de Tinurtium, c'est-à-dire de Tournus, qu'une *première* bataille eut lieu entre les deux compétiteurs. M. Jolibois prouve fort bien que l'erreur est venue du père Chifflet, qui des deux batailles n'en a fait qu'une, et qui, ne pouvant raisonnablement la placer à Tournus, a fait de *Tinurtium* la ville de *Trivurtium*, ou de Trévoux.

Ni Spartien, ni Dion, ni Hérodien, ni Xiphilin, ni Julius Capitolinus, ne désignent le plateau bressan pour le champ de bataille ; il faut donc examiner les localités et la marche obligée des deux armées. Lyon, au deuxième siècle, était bâti sur la rive droite de la Saône, au sommet des collines de Saint-Just et de Fourvière ; aucun pont ne faisait communiquer alors la ville romaine avec les habitations éparses au-devant de la colline de Saint-Sébastien. Le plateau bressan est sur la rive gauche. Après avoir franchi le pays des Nantuates, Sévère se dirigea à l'Ouest et rencontra Albin pour la première fois à Tournus, sur la rive droite. Ni l'un ni l'autre n'avait le moindre motif pour traverser la rivière et s'établir sur sa rive gauche : Albin, comme le dit fort bien M. Jolibois, n'aurait pu sans imprudence laisser la rivière derrière lui et s'acculer entre le Rhône et la Saône, sans aucun pont qui pût assurer sa retraite. Sévère, qui était positivement sur la rive droite, n'avait nul besoin de passer sur la rive gauche pour attaquer Lyon par ce côté : il est donc certain que la bataille eut lieu presque aux portes de cette ville. Rien n'est plus simple dès-lors que la marche des deux armées. Albin occupait Lyon sur le plateau de Fourvière ; il en sort en se dirigeant au Nord par les hauteurs de Saint-Just, et rencontre aussitôt Sévère qui marche du Nord au Midi. Aucun des deux chefs n'a une raison quelconque pour passer la rivière et pour décrire un arc de cercle sur le plateau bressan : son chemin le plus court, c'est la rive droite. Reste cette particularité grave, mentionnée par Dion et Xiphilin, du sang versé en si grande abondance qu'il va teindre les eaux des fleuves. M. Jolibois voit, dans ces eaux, celles des deux ruisseaux qui se jettent dans la Saône près du faubourg de Vaise, venant, l'un d'Ecully et de Dardilly, l'autre de Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Ce n'est pas traduire fidèlement le mot *fluvios*, un fleuve n'est pas un ruisseau, et il y aurait bien d'autres observations à faire. Il est bien difficile, dans toutes les hypothèses, que le sang des combattants ait pu couler, littéralement, jusqu'à ces ruisseaux ou jusqu'à l'un ou l'autre des deux fleuves, à moins d'admettre qu'il y ait eu plusieurs mêlées des combattants, les principales sur le plateau, et d'autres dans la plaine sur le bord des fleuves. Cette opinion me paraît très vraisemblable. Les deux armées occupaient au moins sept ou huit kilomètres de surface, et il y a eu nécessairement des engagements sur des

en passant en revue la marche de la civilisation, chez les Lyonnais, depuis Auguste jusqu'à la fin du règne de Tibère.

points divers : on ne saurait en douter lorsqu'on étudie quelques-unes des grandes batailles de Napoléon. Les manœuvres de cent cinquante mille hommes embrassent huit ou dix kilomètres de rayon, et quelquefois bien davantage. J'ai donné, comme la plus probable, l'opinion que la défaite d'Albin a eu lieu en avant de Saint-Just, sur le plateau ; mais ce n'est qu'une conjecture très vraisemblable, il n'y a pas certitude absolue. Le seul fait bien démontré, c'est que la bataille eut lieu à très peu de distance des portes de Lyon.

On peut consulter, sur la bataille de Lyon :

Ecrivains originaux : Dion, lib. LXXV ; Spartien, *Historia Augusta*, Severus, X ; Hérodien, *Hist.*, lib. III, p. 525; Xiphilin, Abregé de l'hist. rom. ; et Julius Capitolinus, lib. IX.

Ecrivains modernes : Ozanam, Archives historiques du département du Rhône, tome II, p. 107.

Bordes de Parondat (*J.*). Recherches historiques sur l'emplacement où s'est livrée la bataille entre Albin et Sévère, l'an 197. *Revue du Lyonnais*, tome VIII, p. 433.

Pic. Athénée littéraire, in-8°, 4e livrais.

L'abbé Jotisois, curé de Trévoux. Dissertation sur l'histoire ancienne du pays des Dombes. Appendice sur le lieu de la bataille entre Sévère et Albin. *Revue du Lyonnais* (1846), tome XXIII, p. 111.

Quant aux historiens de Lyon, ils ont suivi le P. Menestrier sans discussion critique des faits.

CHAPITRE VI.

MARCHE DE LA CIVILISATION A LYON

PENDANT LES DEUX PREMIERS SIÈCLES.

§ 1. Travaux publics. A. Voies romaines d'Agrippa. B. Palais impérial, théâtre, amphithéâtre, forum, naumachie, égouts, etc. C. Aqueducs. D. Beaux-arts, art du dessin, mosaïques, sculpture, ciselure, architecture. E. Tombeaux, inhumations, inscriptions tumulaires. F. Enceinte de la ville, moyens de défense. — § 2. Industrie, genres de commerce florissant à Lyon, corporations d'ouvriers, condition des classes laborieuses. — § 3. Etat des sciences et des lettres. — § 4. De la religion chez les Lyonnais pendant les deux premiers siècles; fin du druidisme. Culte de Mercure, d'Apollon, de Mars, de Jupiter, de Mithra, etc. *Matres Augustæ et Aufanïæ*. Sacrifices tauroboliques.

La marche de la civilisation à Lyon, pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, demande la plus grande attention sous le rapport, soit des œuvres qui la révèlent, soit de ses résultats définitifs. Son étude est celle d'une société prospère que frappent de grandes catastrophes, et qui se relève transformée en une société nouvelle. Au point de vue de l'art, cette civilisation s'est manifestée par quelques-uns des monuments les plus admirables que le patient génie de Rome ait exécutés; au point de vue de l'économie politique, elle s'est montrée presque aussi grande, dans le développement industriel et commercial de la famille lyonnaise encore au berceau. Soit qu'on la considère dans les hommes, soit qu'on l'examine dans les œuvres de l'architec-

Digitized by Google

ture ou de la sculpture, on est frappé de ses progrès. Quand la conquête soumit la Gaule à la domination romaine, elle éleva un peuple à demi-barbare au rang des nations les plus civilisées, et fut admirablement servie par l'aptitude des Lyonnais. Cette agglomération de Gaulois indigènes, de colons romains, d'Allobroges et d'étrangers, se fondit en unité parfaitement homogène, malgré la diversité de ses éléments primitifs.

Tous les monuments d'architecture, tous les travaux publics que ce chapitre va passer en revue n'ont pas été exécutés à la même époque; bien qu'ils appartiennent tous à l'ère gallo-romaine, ils n'ont pas tous le même style et le même mérite. Les uns annoncent une période dans laquelle l'art avait atteint un haut degré de perfection; les autres sont empreints des signes de sa décadence. La naissance de Lugdunum a correspondu de près à l'âge de déclin de la civilisation; et quand la famille lyonnaise atteignait l'âge adulte, l'univers romain, s'affaissant sous son propre poids, était parvenu à l'époque de la décrépitude. Nos pères ont apparu pendant une période de transition; ils devaient assister à la chute de l'ancien monde et à la naissance de la société moderne. Cette considération capitale, trop négligée par nos historiens, présidera à l'appréciation que va présenter ce chapitre de la marche de la civilisation, à Lyon, pendant les deux premiers siècles.

§ I. TRAVAUX PUBLICS. — A. VOIES ROMAINES. Lugdunum avait à peine un demi-siècle d'existence, et déjà cette ville avait pris rang parmi les plus commerçantes et les plus belles. On a vu combien les travaux publics avaient été poussés avec activité dans son enceinte; aucun ne mérite davantage l'attention que les routes célèbres connues sous le nom de voies d'Agrippa.

Parmi tous les noms que l'antiquité a transmis à la vénération de la postérité, celui d'Agrippa brille d'un éclat particulier. Capitaine habile, versé dans la connaissance des arts, dévoué sans ostentation à son prince et à son pays, administrateur d'une haute capacité, ce grand homme réunissait toutes les qualités civiles et militaires. L'histoire, qui l'a loué beaucoup, ne lui reproche aucun défaut: né dans une condition obscure, Agrippa s'éleva par son mérite aux plus hauts emplois. Octave, qui connaissait tout ce qu'il valait, lui donna pour femme sa fille Julie,

veuve de Marcellus, et le considéra toujours non comme un serviteur, mais comme son égal. [1]

Agrippa vint plusieurs fois à Lugdunum. Il y fut appelé, l'an de Rome 734, par la nécessité de contenir les Allemands dans leurs limites. Ce peuple barbare avait fait irruption dans une province de l'empire; l'armée romaine le contraignit à repasser le Rhin. C'est à cette époque, selon les témoignages les plus dignes de foi, qu'Agrippa commença l'exécution de ces quatre grandes voies romaines dont Lyon était le point de départ, travail qui n'eut d'égal à son importance que l'immensité de ses difficultés. Jamais le génie du peuple romain n'avait entrepris d'œuvre aussi colossale : ce qui étonne dans la construction de ces routes, c'est moins encore leur étendue que leur inébranlable solidité. Les travaux publics qu'exécutaient les Romains devaient, comme leur gloire, parvenir à la postérité la plus reculée. [2]

Attaquées par le temps et par la main des hommes, les voies d'Agrippa ont péri cependant dans le naufrage du monde civilisé, sous les flots débordés des barbares : il n'en est resté que quelques tronçons enfouis dans les terres aux environs de Lyon, et la description sommaire que Strabon en a faite [3]. Interrogés avec

1. — « Agrippa... omnibus in rebus Cæsari clementium, gloriosarum et utilium actionum auctor adjutorque. » (Dion, lib. LIII.)

2. — Agrippa avait fait dresser avec exactitude une carte générale de l'empire romain ; elle indiquait avec précision les nations, les colonies, la situation des villes et des ports, et le relèvement des côtes : il est fâcheux qu'un si beau travail ait été perdu. Il a du moins servi beaucoup à Pline le Naturaliste, qui s'exprime en ces termes : « Agrippam quidem in tanta « viri diligentia, præterque in hoc opere cura, cum orbem terrarum urbi spectandum propo- « siturus esset, errasse quis credat, et cum eo divum Augustum? Is namque complexam « eam porticum ex destinatione et commentariis M. Agrippæ a sorore ejus inchoatam peregit. » (C. Plini Secundi lib. III, cap. II.)

3. — Ce passage de Strabon a beaucoup d'importance pour notre histoire, et doit être reproduit en entier. « Porro autem montanorum ex Italia in Galliam ulteriorem et septentrionalem trajectuum qui per Salassos est Lugdunum ducit : est autem duplex, alter curribus etiam pervius itinere longiore per Centrones; alter per Pœninas fauces brevior, sed idem declivis et angustus. Lugdunum in medio Galliæ situm est instar arcis, quum ob fluminum confluentes, tum quod omnibus partibus est propinquum. Itaque etiam Agrippa hinc vias aperuit, unam per Cemmenos montes in Aquitaniam et ad Santones usque, alteram ad Rhenum, tertiam ad Oceanum per Bellovacos et Ambianos, quartam in Narbonensem Galliam et ad littus Massiliense. Potest etiam ad sinistram relinquens aliquis Lugdunum et super jacentem regionem in ipso Pœnino jugo divertere Rhodano trajecto, aut lacu Lemano, et per Helvetiorum

Digitized by Google

attention, ces débris ont révélé la puissance de l'art romain dans l'exécution des travaux publics, et c'est en les décomposant qu'on a pu apprécier toute la grandeur de l'œuvre. Ils résistent au pieu, au ciseau, au choc des instruments les plus durs, et cèdent à peine à la poudre; dix-huit siècles ont pesé sur eux sans les détruire.

De ces quatre voies, l'une conduisait aux Pyrénées par les Cévennes, l'Auvergne, l'Aquitaine et la Guyenne; l'autre se dirigeait vers le Rhin; la troisième allait à l'Océan par le Beauvoisis et la Picardie, et la quatrième conduisait à Marseille par la Gaule Narbonnaise. Ces quatre grands chemins appartenaient à ces routes de première classe que les anciens historiens appelaient *viæ publicæ, consulares, prætoriæ* ou *militares;* ils étaient coupés par une multitude de routes secondaires (*compendii*), qui correspondaient à celles qu'on nomme aujourd'hui routes départementales et chemins vicinaux [1]. Ainsi, les voies d'Agrippa s'étendaient de

plana, superato dehinc monte Jura, ad Sequanos, indeque ad Lingones pervenire; hinc Bivium est ad Rhenum et ad Oceanum. » (STRABONIS *Geogr.*, lib. IV, in-fol., p. 318.)

Ainsi Strabon fait connaître avec une grande exactitude les quatre voies d'Agrippa, il indique leur direction, et montre Lugdunum placé au centre de ces routes fréquentées, dont on saurait bien peu de chose aujourd'hui, si les ouvrages du grand géographe de l'antiquité n'étaient parvenus jusqu'à nous.

1. — Les anciens ne nous ont pas laissé de cartes géographiques, à l'exception de celle qui porte le nom de Conrad Peutinger, et dont l'authenticité est admise. Faite vraisemblablement d'après une carte du temps de Théodose, elle est écrite en lettres lombardes, et se compose de peaux assemblées de manière à former un ruban d'environ sept mètres de longueur sur trente centimètres de largeur. Conrad Peutinger, d'Augsbourg, mort en 1547, en a été le premier possesseur connu, mais elle avait nécessairement appartenu à d'autres maîtres. Cette carte a été publiée. Une des éditions les plus estimées est celle-ci :

PEUTINGER (*Conrad*). Peutingeriana Tabula itineraria quæ in Augusta bibliotheca Vindobonensi nunc servatur. *Vindobonæ*, *Trattner*, gr. in-fol.

Cette carte routière indique les distances de Lugdunum aux villes voisines; on trouve quelques renseignements du même genre dans l'Itinéraire d'Antonin.

ANTONINUS (*Augustus*). Vetera Romanorum Itineraria, sive Antonini Augusti Itinerarium, cum integris Jos. Simleri, H. Suritæ et And. Schott notis...; curante Petr. Wesselingius, qui et suas addidit adnotationes. *Amstelodami*, 1735, in-4°.

On consultera utilement, sur les voies romaines, l'Itinéraire de Rutilius et surtout l'excellent ouvrage de Nicolas Bergier.

C'est en étudiant avec sagacité la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin que M. d'Aigueperse est parvenu à déterminer l'emplacement d'une petite ville voisine de Lugdunum

la Méditerranée à l'Océan, et des Pyrénées au Rhin. Il est impossible de désigner aujourd'hui la partie précise de Lugdunum de laquelle partaient ces grands chemins; mais on sait qu'aux approches de la ville ils étaient bordés, selon la coutume de l'époque, par des tombeaux, et ornés d'élégantes villas. L'entrée de Lyon par la voie narbonnaise était de l'aspect le plus saisissant; elle montrait au confluent du Rhône et de la Saône le grand autel d'Auguste, et Lugdunum, alors jeune et brillant, déployé en éventail sur le plateau de la colline de Fourvière. Les progrès de la civilisation n'ont pas ajouté beaucoup à l'art de la confection et de la bonne tenue des voies de communication par terre. On trouvait de distance en distance, sur les voies lyonnaises d'Agrippa, des relais (*mutationes*) bien pourvus de chevaux de poste que conduisaient, comme de nos jours, des postillons appelés alors *veredarii*. Le voyageur fatigué y rencontrait des hôtelleries désignées, dans les écrits des anciens, par les noms de *diversoria*, *cauponæ*, *tabernæ diversoriæ*, tenues par des aubergistes qui étaient déjà, au temps d'Horace, ce qu'ils sont aujourd'hui. Il y avait, aux portes de Lugdunum et des villes principales, des préposés qui examinaient et visaient les passeports. Des pierres posées sur les bords des voies d'Agrippa offraient aux voyageurs une élévation commode pour monter à cheval, tandis que de mille pas en mille pas des colonnes indiquaient la distance de Lugdunum aux villes voisines [1]. On ne fit usage que du mille romain [2] dans les Gaules pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne; mais, à partir du troisième siècle, la lieue gauloise ou lyonnaise de quinze cents pas romains fut généralement adoptée [3]. On voyait encore, dans le long par-

et fort ancienne. Il a démontré que le Lunna de l'antiquité, placé à distance égale de Lugdunum et de Matisco, n'était autre que Belleville.

D'Alleveyrase (*J.-A.-B.*). Recherches sur l'emplacement de Lunna et sur deux voies romaines traversant la partie nord du département du Rhône. *Lyon*, *Barret*, 1844, grand in-8°.

1. — Intervalla viæ fessis præstare videtur
Qui notat inscriptus millia crebra lapis. »
(Rutil. Claud. Namatianus, *Itinerar.*)

2. — Le mille romain était composé de mille pas géométriques, équivalant à 1,473 mètres.

3. — « Leuca gallica quingentorum passuum quantitate metitur. » (Jornandès, cap. xxxvi.)

Digitized by Google

cours des voies d'Agrippa, des tours rondes ou carrées qui indiquaient les délimitations territoriales.

Que de difficultés eurent à vaincre les ingénieurs romains pour construire ces routes, et combien l'imperfection de quelques-uns des moyens d'exécution dont ils disposaient ajoute au mérite de leurs travaux! Ils n'avaient ni la poudre ni la vapeur, et cependant aucun des peuples modernes n'a terminé de plus grandes choses avec des pierres et de la chaux. Dans l'immense trajet de leurs routes, de l'Océan à la Méditerranée, et du Rhin à l'Océan, combien de vallées et de fondrières à combler, de marais à traverser, de collines à niveler et de hautes montagnes à franchir! Que d'accidents de terrain à combattre! ici un sol de sable sans consistance, là des roches granitiques, autre part des forêts, et presque à chaque pas des ponts ou des contre-forts à établir.

D'autres obstacles tenaient à la manière même dont leurs routes étaient construites : il fallait aux ingénieurs romains une grande quantité de matériaux, que le pays ne leur présentait pas toujours. Voici en peu de mots comment les ouvriers d'Agrippa bâtissaient ces chemins : ils traçaient deux sillons parallèles et enlevaient le terrain meuble entre les deux lignes, jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré un sol résistant et compacte; puis ils le rendaient plus ferme en le battant avec des pilons ferrés, et comblaient l'excavation au moyen de quatre lits ou couches solides. La plus profonde était composée de pierres ou de moellons plus ou moins volumineux, posés tantôt à plat dans du mortier, tantôt rangés les uns à côté des autres. La seconde couche était formée de petits cailloux concassés, sur lesquels passait à plusieurs reprises un très lourd cylindre. Un mélange de chaux, de craie, de briques ou de fragments de tuiles brisées, de terre meuble et de chaux, constituait la troisième couche; enfin tous les matériaux divers, et pris bientôt ensemble en masse dure comme du granite, étaient recouverts à la surface de pierres plates taillées en polygones ou simplement équarries[1]. Il y avait une couche de gravier sur l'un et

1. — Bergier (*Nicolas*). Histoire des grands chemins de l'empire romain. *Bruxelles*, 1728, in-4°, tome Ier.

Batissier (*Louis*). Eléments d'archéologie nationale. *Paris*, 1841, in-12, p. 209

Menestrier. — Colonia.

Digitized by Google

l'autre côté de la route dont le centre était bombé, pour faciliter l'écoulement des eaux. Si les grands chemins romains n'avaient pas la largeur des nôtres, ils étaient infiniment plus solides et demandaient moins souvent à être réparés. On a vu longtemps à Lyon, au-dessus de la porte St-George, un tronçon de la voie narbonnaise qui serpentait sur le flanc de la colline et se dirigeait vers le Rhône.

Avec quels bras et quels trésors Agrippa fit-il construire les quatre voies qui ont porté son nom? Si le travail était immense, les Romains disposaient de l'or du monde connu; ils avaient le bon esprit d'employer en temps de paix leurs soldats aux travaux publics; enfin, toutes les populations alliées ou conquises obéissaient à leurs ordres : on peut faire beaucoup avec de telles ressources. Agrippa trouva dans les Gaulois de Lugdunum des ouvriers habiles et forts; ses légions prirent une grande part aux travaux. Une pierre tumulaire a conservé l'épitaphe d'un soldat de la troisième cohorte, dont l'emploi consistait à contrôler la dépense : cet homme payait les ouvriers et tenait note de ce qui était dû, ainsi que de ce qui avait été payé. C'est avec l'or non-seulement des Gaulois de Lugdunum, mais encore de tout l'empire, qu'Agrippa pourvut à la dépense; il nomma parmi les familles riches des inspecteurs des routes (*curatores viarum*), dont l'emploi était considéré comme très important. A Rome, d'opulents sénateurs étaient commis au soin de la voie publique, dont l'entretien, dans de certaines limites, demeurait à leurs frais. Les empereurs veillaient avec la plus grande attention au bon état des routes, et consacraient à cette dépense une grande partie des deniers publics. Ils connaissaient toute l'importance de ces voies de communication au travers de leur immense empire, soit pour établir des relations internationales entre tant de peuples divers, soit pour conduire leurs armées sur tous les points que menaçait l'ennemi.

Les Lyonnais recueillirent d'amples bénéfices de l'établissement des voies d'Agrippa; leur ville était devenue une seconde Rome: ils se trouvaient placés au centre d'une partie considérable de l'empire, et voyaient passer dans leurs murs tout le commerce du Nord au Midi. Reconnaissants, comme ils devaient l'être, pour des bienfaits si grands, nos pères prodiguèrent les témoignages

Digitized by Google

de leur vénération au prince dont la faveur était si profitable à Lugdunum. Ils élevèrent des statues à Auguste; ils firent plus: Auguste devint pour eux un dieu qui eut son temple, ses autels, et des prêtres choisis parmi l'élite de la population gauloise.

B. THÉATRE, AMPHITHÉATRE, FORUM DE TRAJAN, PALAIS IMPÉRIAL, MAISONS PARTICULIÈRES. Mais les voies romaines n'étaient pas les seuls monuments dont l'empereur et son gendre décorèrent Lugdunum : cette ville avait encore des palais, un théâtre, des bains publics, une naumachie, de grandes citernes, constructions splendides dont il reste à peine quelques débris.

On a confondu souvent les ruines de l'ancien théâtre avec celles d'un amphithéâtre : ces monuments n'avaient cependant pas la même destination. C'est dans l'amphithéâtre qu'avaient lieu les combats de gladiateurs, et c'est sur le théâtre que se donnaient les représentations scéniques. Les ruines qu'on a trouvées dans l'ancien clos des Minimes sont évidemment celles d'un théâtre : l'hémicycle avait soixante-un mètres de longueur et soixante-douze mètres de circonférence. Il était placé à peu de distance du palais impérial; Menestrier en a figuré le plan, mais ne l'a point décrit. La figure que Spon a donnée de ce monument est fort confuse. Millin a parlé de fragments de portiques qui subsistent encore : ces débris étaient beaucoup plus considérables; mais, au grand désespoir d'Oberlin, les anciens religieux les ont employés à diverses constructions. Aujourd'hui le lierre revêt la paroi de la muraille elliptique; toutefois on distingue encore des fragments de voûtes et d'escaliers, ainsi que l'emplacement des gradins qui étaient vraisemblablement en bois. [1]

1. — Artaud a vu dans le sol du théâtre des Minimes des débris de marbres précieux et des tessères d'ivoire ou billets de spectacle, numérotés et sculptés de manière à indiquer des jeux scéniques; c'est auprès de ces mêmes vestiges qu'il a découvert le taurobole de Commode. Des fouilles faites dans le même lieu montrèrent des massifs de gradins, des escaliers latéraux, et les traces d'une colonnade recouverte que M. Chenavard, professeur à l'Ecole des beaux-arts, compare à celle du théâtre de Taormina en Sicile. M. Chenavard a donné le plan restauré de ce monument. La scène était fixe, et disposée de telle sorte qu'on pouvait voir, à travers les décors, des flottilles passer sur la Saône. L'emplacement général de ce vaste édifice s'aperçoit encore dans le mouvement de la colline demi-circulaire qui forme les propriétés de M. Donat, de M. Rival et de Mad. Marduel. On a trouvé chez cette dame, en minant un terrain dans la partie qui regarde le midi, un pavé de mosaïque grossière, des morceaux de marbre, des fragments de vases sigillés, et quantité de débris de constructions romaines. (*Lyon souterrain*, p. 9.)

Les Romains avaient construit sur divers points de la colline de Fourvière de vastes et solides citernes, dont quelques-unes ont été retrouvées dans un parfait état de conservation; c'est sur la foi d'apparences sans réalité qu'on a dit que l'une d'elles contenait du vin. [1]

Une naumachie existait sur l'emplacement de la partie supérieure du Jardin-des-Plantes: des fouilles trop tôt interrompues la mirent presque entièrement à découvert de 1818 à 1822. Il y avait un remblai de cinq mètres au-dessus de cette arène de forme elliptique, dont le grand axe était d'environ quarante mètres, et le petit axe de vingt. [2]

Lugdunum posséda successivement deux palais impériaux, bâtis, le plus ancien, sur le plateau de Fourvière, et l'autre sur l'emplacement de l'Antiquaille. Le palais impérial de Fourvière était orné de portiques, de statues et de jardins magnifiques: tout le luxe des maîtres du monde se retrouvait dans cet édifice, dont il n'est resté que quelques fragments de murs construits pour soutenir les terrains. On ne le releva pas de ses ruines; Lyon, à la fin du deuxième siècle, avait perdu la bienveillance impériale, et dut s'estimer heureux de conserver d'autres monuments qui lui étaient plus utiles qu'un palais abandonné. [3]

1. — La couleur rougeâtre du ciment qui revêt la paroi intérieure de l'une de ces citernes, a fait croire qu'elle servait à conserver du vin : fondée sur de vagues conjectures, cette opinion n'a pas résisté à l'examen. M. Mongez a fait analyser des fragments de ce ciment rouge par d'Arcet, qui n'y a pas trouvé un atome de tartrite de potasse. D'autres considérations éloignent la supposition qu'on ait jamais renfermé du vin dans cet immense réservoir.

Mosnes. Mémoire sur une citerne antique de l'ancien couvent de l'Antiquaille, à Lyon, appelée *Conserve de vin* (1809). (*Mss. de l'Académie.*)

2. — L'existence d'une naumachie a été démontrée par les fouilles que l'administration municipale fit entreprendre en 1818; Artaud a reconnu la bouche d'un canal qui traversait le jardin de l'Oratoire, et amenait les eaux dans le bassin. A sept mètres environ plus bas, dans ce même réservoir, sur le sol garni de deux rangs de carreaux, le savant antiquaire a remarqué, du Nord à l'Est, un canal plus petit qui avait dû recevoir jadis toutes les sources des environs de la Croix-Rousse, et un émissoire formant un troisième canal qui se rendait sans doute dans celui des Terreaux. Ces fouilles mirent au jour grand nombre de médailles, et surtout des inscriptions relatives aux députés gaulois qui avaient leurs places désignées dans cet amphithéâtre, dont le pourtour était vraisemblablement voûté. (*Lyon souterrain*, p. 79.)

3. — Adamoli pensait que le palais impérial des Césars occupait primitivement tout le plateau de Fourvière; Artaud croyait qu'en outre il s'étendait sur le versant oriental. Voici

Digitized by Google

Aucun ne lui importait davantage que le beau forum dont il était redevable à Trajan : c'est là que se tenaient ses marchés et ses foires; c'est là que se traitaient les affaires commerciales de la Gaule. Il y avait beaucoup d'analogie entre la destination de ce monument et celle des bourses dans les grandes villes industrielles de l'Europe ; tout porte à croire que le forum de Lyon avait été construit à l'imitation de celui de Rome : c'était une vaste place entourée de portiques et d'un aspect majestueux [1]. On

ce que raconte Adamoli : « J'étais présent lorsque M. Duport fit miner sa maison de campagne à Fourvière, pour planter des tilleuls sur une terrasse : il y trouva des murs et des voûtes qui font une partie des fondements de ce palais, qui embrassent toute la place de Fourvière jusqu'à la maison de M. Olivier. Au bout de cette terrasse est un reste de ces murs hors de terre, épais de plus de quatre pieds, construits en pierre de roche de Pierre-Scise, mêlée de grosses briques de trois pouces d'épaisseur. On trouva dans cette fouille plusieurs pièces de monnaie à l'effigie de l'empereur Claude, des dieux pénates de pierre rousse tous mutilés, des lampes sépulcrales, et une fourchette d'argent à deux pointes dont le manche représentait un satyre bien travaillé, etc. » Adamoli a voulu parler de la maison actuelle de la Providence, ainsi que des restes d'un palais et du château d'eau. Lorsqu'on creusa, à Fourvière, les fondations du pavillon de l'abbé Caille, on reconnut une plate-forme soutenue par d'énormes piliers qui formaient des galeries souterraines. On remarquait, au niveau du sol, les restes d'une muraille très épaisse, qui avait dû faire partie d'un palais considérable contigu aux ruines du château d'eau, assis sur des voûtes qu'on retrouve encore dans le pavillon Billon. Selon Artaud, Auguste a fondé le premier palais impérial qui comprenait une partie de la hauteur du coteau de Fourvière jusqu'au-dessus de l'Antiquaille. Tout près de ce palais étaient les thermes, le forum et le théâtre : les théâtres étaient placés toujours à proximité des palais impériaux. C'est vis-à-vis de la partie méridionale du forum, et au-dessus du théâtre, qu'on découvrit, en 1703, le taurobole d'Antonin, et deux aqueducs souterrains allant, après s'être croisés, l'un à l'Antiquaille, l'autre vers le théâtre des Minimes. (*Lyon souterrain*, p. 7.)

Un second palais impérial fut bâti, plus tard, au-dessous du premier et sur un emplacement prolongé jusqu'à la rue du Gourguillon, au lieu qu'occupe aujourd'hui l'hospice de l'Antiquaille; il était séparé de l'autre par la voie de Narbonne. Sévère a-t-il habité ce second palais, ainsi que l'affirme Menestrier? Cet édifice a-t-il été la demeure de Sidoine Apollinaire et des autres préfets du prétoire, comme le veut Brossette? Le fait est possible, mais rien ne le prouve.

Le sol où fut jadis le palais de l'Antiquaille est très riche en antiquités : on y découvrit, au temps de Spon, quantité de fûts de colonnes en marbre et en pierre blanche, des chapiteaux, des briques portant le nom de Sévère, etc. C'est dans le même lieu qu'existe la conserve d'eau, voûtée, de trente-trois mètres de longueur, qu'on a prise longtemps pour une conserve de vin. Plus tard on a mis au jour, à cinquante mètres de la muraille et à moins d'un mètre de profondeur, l'enceinte d'une salle de bains à quatorze places, entourée de petites colonnes de marbre gris. C'est à deux mètres de distance qu'on a déterré un autel consacré à Jupiter Dépulseur, et une statuette de soixante-quatre centimètres de hauteur qui représentait la déesse Copia. De longs aqueducs souterrains, de construction évidemment antique, traversent le sol de l'Antiquaille sur divers points.

1. — Lorsqu'on a fondé le nouveau bâtiment de la Providence sur la place de Fourvière,

n'a, du reste, aucun renseignement sur son architecture. Ce forum échappa aux causes de destruction qui firent disparaître la ville de la surface du sol; il subsistait encore au temps de Charles-le-Chauve, et c'est par sa ruine qu'on a connu son existence. Le vieux chroniqueur qui l'a racontée, parle de ce monument comme d'un ouvrage mémorable et insigne. C'est en 840 que les portiques et les murailles s'écroulèrent; leurs débris servirent à bâtir les églises de St-Jean et de Fourvière. On reconnaît encore dans les soubassements de la façade de l'une, et dans le portail de l'autre, de gros quartiers de choin antique et des fragments d'inscriptions à demi-effacées qui ont appartenu au forum.[1]

Puisque le vieux Lugdunum avait, à l'exemple de Rome, un théâtre, des thermes, des aqueducs, un palais impérial et des temples, il devait nécessairement posséder aussi quelques-uns de ces monuments si utiles qui ont immortalisé le régne de Tarquin l'Ancien, c'est-à-dire des égouts. Sa situation sur une colline aux

Artaud a remarqué de gros cubes ou assises de pierre qui lui ont paru appartenir à l'extrémité de la face occidentale du forum ; on reconnaît, selon lui, la partie orientale de l'emplacement de ce vaste édifice à la gauche de la montée de Fourvière, vers la rue du Juge-de-Paix. La partie méridionale du forum, qu'on a prise pour celle d'un palais, se reconnaît aisément du côté du midi, mais on reconnaît encore mieux le mur de soutènement dans le jardin de la maison Roland. Cette grande muraille a cinquante-trois mètres environ de longueur et quinze mètres de hauteur, sur cinq mètres à peu près d'épaisseur ; des voûtes ajoutaient à sa solidité. Son massif est en moellons de roche ; on y voit des ceintures de briques et des trous carrés pour les échafaudages de construction. Ce grand mur de terrasse a, de distance en distance, des contreforts à moitié démolis, ainsi qu'un retour fort épais à sa gauche : il paraît qu'il se liait avec quelque autre monument, sans doute avec les aqueducs et les dépendances du théâtre. Ces hautes murailles soutiennent le devant d'un plateau régulier qui a deux cents pas de long sur quatre-vingts de large, sans compter l'emplacement actuel de Fourvière. La vue, au travers des colonnades du forum, était magnifique. En creusant les fondations de l'Observatoire, tour carrée placée à côté de l'église de Fourvière, on a trouvé de gros blocs de pierre, des marbres, des fragments de statue, et des tronçons de colonnes en pierre revêtus d'un marbre cannelé ayant deux mètres de diamètre, ce qui suppose une hauteur de vingt mètres. Nul doute (selon Artaud) que ce ne fût là, sur la terrasse occidentale du forum, en y comprenant l'église actuelle, qu'était établi le temple principal de Lugdunum. (ARTAUD (*F.*), *Lyon, souterrain*, Mss. in-fol., p. 4.)

1.— « Hoc anno (840) memorabile ac insigne opus, quod Forum Vetus vocabatur, Lugduni corruit, eo ipso die intrantis autumni, quod steterat a tempore Trajani imperatoris per annos fere septingentos. » (*Nova Bibliotheca manuscriptorum Lubbæi ;* ex Chronica sancti Benigni Divionensis, t. I, Mss., p. 293.— *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, in-fol., tome VI, p. 212). La Chronique de Vézelay raconte l'écroulement du forum de Trajan dans les mêmes termes.

versants escarpés les lui rendait cependant peu nécessaires; la pente très considérable de ses rues assurait un écoulement facile aux eaux pluviales[1]. Des égouts, cependant, avaient été construits sur d'autres points, par exemple, sur la côte St-Sébastien. On voyait encore en 1840, dans la rue du Commerce, un souterrain d'un mètre cinquante-sept centimètres de largeur et de deux mètres trente-un centimètres de hauteur : il était enfermé dans un massif épais de maçonnerie, et pavé en briques. Menestrier l'a connu; Artaud pensait qu'il servait de réservoir ou d'aqueduc à la naumachie du Jardin-des-Plantes. Alexandre Flachéron est d'un autre avis : il s'est assuré que sa pente n'était point du côté du Rhône (opinion avancée par Cochard). Le conduit avait une direction diamétralement opposée à celle qu'il aurait dû présenter s'il avait servi à verser les eaux nécessaires aux jeux nautiques : selon Flachéron, ce souterrain était un ancien égout ou cloaque; mais d'autres travaux, bien autrement importants, ont immortalisé, à Lyon, l'architecture romaine.

Il y avait à Fourvière, au temps des Antonins, sur l'emplacement de la belle propriété qu'on nomme la Serra, un somptueux édifice : on y a trouvé des restes de constructions antiques, des aqueducs souterrains, des tronçons de colonnes de brèche violette, une tête colossale d'empereur couronnée de chêne, une médaille d'Auguste en or dont le revers est fort rare, des moules de médailles du temps des Antonins, des pierres incises, des sigillées, des poteries, etc. Tout le sol du plateau de Fourvière recèle des débris de monuments antiques; on en a extrait, près du pavillon qui se trouve à l'extrémité des aqueducs, un camée de calcédoine saphirine à l'effigie de l'empereur Claude, et non loin de l'ancien couvent des Minimes, une cuve de porphyre, un buste de Vespa-

1. — Cependant les Romains n'avaient pas compté entièrement sur la grande inclinaison du versant oriental de la colline de Fourvière, pour l'écoulement des eaux ménagères et des eaux pluviales; ils construisirent des cloaques ou égouts d'une très grande étendue. Il y en avait trois auprès du palais de l'Antiquaille, placés les uns à côté des autres et dirigés dans le sens de l'Ouest à l'Est; un cloaque construit en pente, dans le sens de la colline, les recevait tous trois et allait se rendre dans la Saône, vers l'église St-George. Artaud a remarqué un autre canal bâti en briques, dans la direction du Chemin-Neuf, et qui se terminait vraisemblablement vers la place du Change.

sien en marbre, une inscription, et une enseigne militaire dont le cadre est en ardoise et le médaillon en marbre. [1]

Mais toute cette multitude d'objets d'art antiques, si curieux pour l'érudit et l'archéologue, n'a pas l'importance d'autres ruines d'un ordre infiniment plus grandiose dont il est temps de parler.

C. AQUEDUCS. De toutes les ruines des monuments anciens qui existent encore sur le sol lyonnais, les plus originales et les plus remarquées sont celles des aqueducs. Disséminés sur un vaste terrain, épars tantôt au fond des vallons, tantôt au sommet des plateaux, mutilés enfin soit par l'action corrosive du temps, soit par la main plus destructive encore des hommes, ces vénérables débris parlent puissamment à l'imagination, en même temps qu'ils jettent sur le paysage un agrément indéfinissable. La pensée se complaît à reconstituer, dans son état primitif, cette longue suite de canaux, et s'arrête effrayée devant l'immensité de l'œuvre. Elle se repré-

1.—L'église St-Irénée et ses alentours ont été longtemps très riches en antiquités, qui ont été récemment transportées au Palais des Arts par les soins de M. Terme. On a trouvé, en creusant dans la cour de cette basilique, une multitude de tombes assises les unes sur les autres, des sarcophages en marbre sculpté, des cippes et un grand nombre d'inscriptions antiques. « S'il faut en croire un ouvrier qui a été employé à ces fouilles, dit Artaud, on a « laissé sous terre, à dix pieds de profondeur, dans un endroit qu'il nous a désigné, un « tombeau de marbre orné tout autour de quantité de figures. Avant que les Calvinistes eus- « sent détruit la partie de l'ancienne église qu'occupait la cour actuelle, il existait dans cette « enceinte quelques tombeaux antiques fort précieux ; il serait possible que celui qu'on nous « a signalé fût un de ceux-ci. Celui de St-Irénée était dans le même local. La vérité est qu'un « des fabriciens les plus influents, qui est mort depuis, s'est plu à soustraire plusieurs monu- « ments antiques... , dans la crainte d'être obligé de les céder au Musée. » (ARTAUD, *Lyon souterrain*, p. 34.)

M. Terme a mis fin à cette résistance peu raisonnée : le beau sarcophage a été exhumé, et placé au Musée.

On a découvert une grande quantité d'objets antiques dans le sol des collines de Saint-Laurent et de Choulan ; des coffres de plomb, dont l'un contenait des vases et un squelette qui avait dans l'orbite de l'œil droit une médaille à l'effigie de Probus ; des inscriptions, des lampes d'argile, des amphores. Un jardinier a rencontré dans son clos, sur la hauteur du petit chemin de Choulan, une vaste piscine ou conserve d'eau d'une construction et d'une conservation parfaites. On a trouvé dans un jardin, à côté de l'église Saint-Irénée, sous le Calvaire, une hypogée ou chambre sépulcrale voûtée à plein cintre, de cinq mètres en carré et de trois mètres quarante-sept centimètres de hauteur : tout le terrain de ces collines recèle de précieux débris de l'antiquité. Il est impossible de reproduire ici, même sommairement, l'inventaire fort long et quelque peu fastidieux qu'a dressé Artaud des découvertes de ce genre qui ont été faites à Champvert, à Chaponost, aux Massues, à Francheville, à Irigny, à Sainte-Colombe, et sur le sol même de la ville, dans les terrains du Verbe-Incarné, du cimetière de Loyasse, de la maison Pilata, de Sainte-Marie-des-Chaînes, et surtout d'Ainay : j'ai dû me borner à l'indication des faits principaux.

Digitized by Google

sente ces profonds ruisseaux qui, après avoir coulé sur un lit artificiel, tantôt enfoncé dans le sol, tantôt suspendu au milieu des airs, au travers des monts, des forêts et des vallées, venaient jaillir, à flots pressés, auprès des somptueux monuments que renfermait l'enceinte de Lugdunum. On trouve la preuve de la magnificence de cette antique ville, dans l'imposante et gracieuse architecture des conduits qui allaient chercher, à de si grandes distances, l'eau dont elle avait besoin. Des constructions si gigantesques, et cependant si gracieuses, n'ont pu évidemment être élevées que pour le service d'une cité du premier ordre.

Aucun des monuments publics, bâtis par les Romains, n'a plus d'importance et de grandiose que les aqueducs de Lyon, et cependant les anciens historiens n'en parlent pas; nul écrivain latin ne les cite. Ils ont nécessairement excité beaucoup l'admiration des générations contemporaines, et toutefois elles n'ont consigné leurs impressions nulle part: on ne rencontre des renseignements de quelque étendue sur ces chefs-d'œuvre de l'hydraulique que dans des ouvrages presque modernes. Colonia et Menestrier les ont décrits, mais avec peu d'exactitude; ni l'un ni l'autre de ces savants jésuites ne les a étudiés sur place et dans leur ensemble; tous deux ont enfin tenu trop de compte de traditions vagues et de conjectures fondées sur l'examen de tronçons isolés. Venu plus d'un demi-siècle après eux, Delorme fit un examen consciencieux des lignes diverses de nos aqueducs: il lut sur ce sujet en 1759, à l'Académie des sciences de Lyon, un mémoire dont quelques erreurs affaiblissent peu l'intérêt [1]. Ce judicieux observateur, éclairé par de nouvelles explorations, fit ultérieurement à la même Société savante, sur ces conduits, des lectures dont le souvenir seul est resté [2]: on n'a pas retrouvé son manuscrit. C'est en exploitant le travail de Delorme et les ouvrages de Me-

1. — Delorme. Recherches sur les aqueducs de Lyon, lues dans les séances de l'Académie des 29 mai et 5 juin 1759. *Lyon, Aimé Delaroche*, 1760, in-12.

2. — Artaud cependant avait retrouvé la trace du travail de Delorme: les dessins destinés à enrichir la seconde édition des *Recherches sur les aqueducs* étaient en la possession d'une religieuse, fille de l'architecte Boulard; elle ne voulut jamais s'en dessaisir, et les refusa même à l'intervention de l'administration municipale. Notre savant antiquaire se proposait de refondre le travail de Delorme, mais il n'est resté de son projet que le souvenir de quelques lectures faites par ce savant à l'Académie.

nestrier, de Spon et de Colonia, que les historiens modernes de Lyon ont écrit leur article sur les aqueducs; ils n'ont rien ajouté, si ce n'est un petit nombre de rectifications. Artaud a signalé quelques faits de détails, et Cochard a décrit avec plus de soins qu'on ne l'avait fait avant lui l'aqueduc de la Brevenne. En 1834, un concours ouvert par l'Académie donna le signal d'investigations plus complètes et plus heureuses : M. de Gasparin fils étudia sur les lieux le plus important de ces travaux hydrauliques; Hippolyte Leymarie publia une description sommaire, mais très exacte, des divers aqueducs[1]; et Alexandre Flachéron, non moins judicieux, écrivit sur ces monuments un ouvrage qui fait autant d'honneur à sa sagacité comme archéologue qu'à ses connaissances comme architecte. M. Terme a repris cette étude en 1844, et examiné, en esprit positif, la question de la reconstruction de l'aqueduc du Gier pour amener à Lyon de bonnes eaux potables.

Considérés d'une manière générale, les aqueducs sont des lignes de canaux qui allaient chercher l'eau nécessaire aux besoins de la ville de Lyon, ceux-ci au Mont-d'Or, ceux-là dans le bassin de la Brevenne, et d'autres encore au pied du mont Pilat. Ils n'ont pas été construits dans le même temps, et l'on observe dans les procédés de leur exécution des différences dignes de remarque. Tous sont établis sur cette donnée, que le sol au point de la prise d'eau a une élévation supérieure à celle du terrain au point d'arrivée de l'eau des sources ou ruisseaux ainsi dérivés. Un aqueduc est un conduit artificiel dont les deux extrémités aboutissent, l'une à une eau courante, l'autre à un réservoir, et auquel on a ménagé une pente suffisante pour que l'eau, n'obéissant qu'aux lois de l'hydraulique, puisse le parcourir en liberté.

Rien n'est plus facile que l'exécution d'un semblable travail sur une plaine continue; mais, dans l'application, les difficultés surgissent de toutes parts, alors même qu'on a rencontré des eaux

1. — Leymarie (*Hippolyte*). Lyon ancien et moderne (art. *Aqueducs*), tome Ier, page 138.
De Pernotet. Lettres sur l'histoire ancienne de Lyon. *Besançon*, 1818, in-4°, p. 138.
Cochard. Description historique de Lyon. 1817.
Flachéron (*Alexandre*). Mémoire sur trois anciens aqueducs qui amenaient autrefois à Lyon les eaux du Mont-d'Or, de la Brevenne et du Gier. *Lyon*, 1840, grand in-8°, avec six planches lithogr.
Terme (*J.-F.*). Des Eaux potables à distribuer pour l'usage des particuliers et le service public. *Lyon*, 1843, in-4°.
On ne doit lire qu'avec précaution ce qu'ont écrit sur les aqueducs Colonia, Spon et Menestrier.

Digitized by Google

de bonne qualité et en quantité suffisante, à la hauteur exigée par le niveau du point d'arrivée. La distance est considérable, et le sol qu'il est question de traverser, tantôt très élevé, tantôt sillonné par des plis larges et profonds, présente des obstacles qu'on ne peut vaincre qu'au moyen de travaux d'art très dispendieux et d'une extrême difficulté.

Ce sont ces obstacles vaincus qui donnent un caractère si imposant aux aqueducs bâtis par les Romains pour le service de la métropole des Gaules : ce peuple géant n'a jamais accompli de travail plus merveilleux. Et d'abord, il s'agissait d'aller chercher l'eau d'une rivière, à 84,000 mètres de distance, dans un pays extrêmement accidenté : il fallait sillonner les flancs de hautes montagnes, et faire franchir aux conduits dix ou douze ravins dont quelques-uns avaient de 70 à 100 mètres de profondeur et 1,000 mètres de largeur ; il fallait ménager aux eaux une pente uniforme et suffisante dans un long parcours, tantôt souterrain, tantôt hors du sol, non en ligne droite, mais sillonné par d'énormes circuits et par de profondes dépressions ; il fallait encore établir un point commun à des eaux qui venaient de directions opposées, et s'assurer que leur volume serait toujours égal dans la saison des pluies et pendant les sécheresses de l'été. Une autre difficulté se présentait : des vallons d'une grande profondeur coupaient sur plusieurs points le trajet des aqueducs, comment les franchir ? Pour établir sur toute la ligne un niveau d'une égale hauteur, moins la pente, pour donner un courant à l'eau, il eût fallu placer en étages les unes sur les autres sept ou huit lignes de ponts en arcades, travail prodigieux et presque impossible. Les Romains s'avisèrent de l'expédient fort simple des siphons renversés, tuyaux de plomb qui descendaient le versant escarpé des collines, traversaient les vallées, et gravissaient le versant opposé pour atteindre le plateau en face, et toujours ainsi jusqu'au point d'arrivée. Des ponts nombreux, d'une longueur très considérable et formés sur divers points d'arcades superposées, devaient supporter les conduits et les maintenir au niveau nécessaire pour l'écoulement des eaux. [1]

1. — Selon Caylus, les aqueducs de Lyon sont, à beaucoup d'égards, supérieurs à ceux de Rome elle-même ; il évalue à douze ou treize millions de notre monnaie l'achat et la façon des seuls tuyaux de plomb qui servirent à faire les siphons renversés.

Digitized by Google

De si grands obstacles n'arrêtèrent pas les Romains : ils disposaient, pour les vaincre, des bras de populations entières et des trésors du monde, moyens d'exécution dont leur génie patient dirigeait l'emploi. Ils entreprirent cette œuvre sans hésiter, et donnèrent à leurs constructions une solidité qui devait défier le temps [1]. C'est aux architectes qu'il appartient de décrire les procédés des ingénieurs romains, et d'indiquer les détails techniques; je dois me borner à faire observer qu'avec des instruments encore imparfaits, ils obtinrent les plus étonnants résultats, et que, dans l'exécution des aqueducs, ils montrèrent partout une connaissance parfaite des lois de l'hydraulique et du pays.

On a loué avec justice l'excellence des matériaux que les Romains employaient pour ces travaux. Leur chaux, toujours abondante, servait à préparer un ciment si dur qu'il brise les pieux et les leviers; l'aqueduc était protégé par un massif de maçonnerie d'une épaisseur variable selon les circonstances de son parcours. Hors du sol cette épaisseur était plus considérable, pour augmenter la résistance du conduit à la pression de l'eau. Le revêtement extérieur se composait de petites pierres de dix à douze centimètres, posées en losange comme les cases d'un damier, alternativement blanches et grises, de dimensions toujours égales, et séparées, à des intervalles uniformes, par un double rang de briques d'un rouge brillant : les voûtes étaient larges et à plein cintre. Considéré dans son ensemble, l'aqueduc, malgré son extrême solidité, était un monument de l'aspect le plus gracieux : rien n'égalait la légèreté de ses sveltes et élégantes arcades, et leur effet pittoresque dans un paysage déja si beau.

Les aqueducs de Lyon n'ont pas été construits à la même époque; ils aboutissaient au même plateau, et venaient de lieux très différents. Il y en avait trois : celui du Mont-d'Or ou d'Ecully, celui de la Brevenne, nommé aussi aqueduc de Craponne ou

1. — L'entretien des aqueducs, chez les Romains, était un soin d'une haute importance : il appartenait à un fonctionnaire supérieur, nommé *curator aquarum*, qui avait sous ses ordres les *villici*, esclaves préposés à la garde des tuyaux; les *castellarii*, chargés de l'entretien des réservoirs ou châteaux d'eau; les *circuitores*, qui inspectaient les aqueducs de divers pays; les *silicarii*, commis à l'entretien des portions de routes sur lesquelles passaient les tuyaux; enfin les *tectores*, affectés spécialement à la conservation des massifs de maçonnerie qui servaient de supports aux conduits.

Digitized by Google

de Mont Roman, et celui du Gier qui partait du pied du mont Pilat.

Le plus ancien est l'aqueduc du Mont-d'Or. Lorsque Plancus eut bâti une ville sur la colline de Fourvière, il s'occupa du soin de lui donner de bonnes eaux potables, et les trouva sur le versant Est-Sud-Ouest de la chaîne du Mont-d'Or. Ce groupe est composé de trois points culminants principaux : Mont-Cindre, Mont-Toux et Limonest, dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer est de 610 mètres. C'était une hauteur suffisante, et il y avait assez d'eau pour les besoins d'une population encore peu considérable. Enfoui dans le sol pendant la première partie de son parcours, l'aqueduc commençait à un kilomètre au-delà de Poleymieux, dans le vallon où naît le ruisseau d'Antoux. Des deux branches qui le formaient au point de départ, l'une recueillait les eaux depuis Poleymieux jusqu'à St-Didier, et traversait les territoires élevés de Curis, d'Albigny, de Couzon, de Collonge et de St-Cyr; la première branche s'étendait de Limonest à St-Didier, et, se réunissant à l'autre vers Couzon, formait un canal unique qui enlaçait les territoires de Collonge, St-Cyr, St-Fortunat, et courait presque en ligne droite sur le plateau d'Ecully. Là, cessant d'être souterrain, l'aqueduc descendait, en siphon, dans la profonde et large vallée de Grange-Blanche, où l'attendait un pont à arcades superposées au centre, de 200 mètres de longueur, de 22 mètres de hauteur, et de 8 mètres 75 centimètres de largeur. Après l'avoir traversé, l'aqueduc s'élançait du fond du vallon à la hauteur d'une longue file d'arcades, qui le conduisaient à St-Just jusqu'au réservoir d'arrivée, point extrême d'un parcours de seize kilomètres. Il était construit en pierres cubiques posées par assises parallèles. [1]

Mais les ruisseaux du versant du Mont-d'Or ont un volume variable; ils tarissent souvent en été, et ne peuvent suffire en aucun cas au service d'une population considérable. Lyon s'était accru, et son unique aqueduc ne lui apportait plus une quantité d'eau proportionnée à ses besoins. Un camp romain très considérable occupait le plateau qui s'étend de Tassin à Craponne, et il lui fallait une abondante provision d'eau. Il y avait au pied du

1. — Flachéron. — Leymarie. — Terme.

Digitized by Google

Mont-Roman des sources abondantes et intarissables; on pensa à les recueillir. Un second aqueduc fut construit, vraisemblablement dans le premier âge de Lugdunum, par les soldats de Marc-Antoine et de ses successeurs : il prenait naissance, à 16 kilomètres de la Loire, dans l'étroite et rapide vallée où coule l'Orgeole, sur la commune de Duerne, au-dessous de la grande route de Bordeaux et à 500 mètres plus loin; traversait le territoire de Ste-Foy-l'Argentière et de Mont-Roman; se dirigeait successivement sur Courzieux, Chevinay, St-Pierre-la-Palud, Sourcieux et Lentilly; traversait le col le moins élevé de la chaîne, et, reparaissant vers la Tour-de-Salvagny, franchissait Sainte-Consorce, Pollionay, Vaugneray, Grézieu, Craponne et Tassin, après un parcours de 50,000 mètres. Dans ce trajet, l'aqueduc, toujours souterrain, suivait les sinuosités des montagnes et des vallons, recouvert par trente ou quarante centimètres de terre végétale, et alimenté par les eaux de dix-sept ruisseaux ou sources principales.

Cet aqueduc arrivait-il jusqu'à Fourvière? Hippolyte Leymarie pensait qu'il s'arrêtait à 4 kilomètres de Lugdunum : dans ce système, il aurait été construit pour le service exclusif du camp romain, opinion qui n'est point devenue générale. [1]

Les deux aqueducs du Mont-d'Or et de la Brevenne n'amenaient point les eaux à un niveau supérieur au sol de St-Just, et ils étaient inutiles pour le plateau plus élevé de Fourvière que recouvraient des jardins et des palais magnifiques. Lyon n'avait cessé de s'accroître en étendue comme en population : cette ville, à l'exemple de Rome, avait un théâtre, une naumachie, des bains publics; il lui fallait, dans cet état prospère, une très grande quantité d'eau, qu'elle ne devait plus attendre des ruisseaux du Mont-d'Or et de Mont-Roman. Cette eau devait lui arriver en masses énormes d'un point plus élevé que le plateau de Fourvière; il fallait l'aller chercher à une distance effrayante, au

1. — L'aqueduc de la Brevenne ou de Mont-Roman n'a pas été connu de Menestrier, de Spon, de Colonia, et de Brossette. Delorme en a parlé, mais il s'est gravement trompé en établissant sa prise d'eau dans la Loire : on aperçoit bien des débris d'aqueducs auprès de Feurs, mais ils appartenaient à un autre bassin. Cochard et Alexandre Flachéron surtout ont bien décrit l'aqueduc de la Brevenne.

Digitized by Google

pied du mont Pilat! Cette œuvre immense parut possible à l'empereur Claude, qui voulut donner à sa ville natale un monument égal en beauté et en utilité à celui dont il avait doté Rome. Un aqueduc fut construit pour transporter à Fourvière les eaux du Gier : il commençait à deux kilomètres au-dessus de St-Chamond, passait par le vallon du Fay, entrait dans la vallée de Chaignon, traversait un pont à St-Genis-Terre-Noire, passait par St-Maurice-sur-Dargoire, Mornant, St-Laurent-d'Agny et Soucieux, descendait dans la vallée du Garon, remontait à Chaponost, descendait encore pour franchir la vallée de Bonan, gravissait le versant de Ste-Foy, parcourait le plateau, atteignait St-Irénée, et aboutissait à un vaste réservoir de distribution placé sur le plateau de Fourvière. Son parcours, qui n'eût été que de trente kilomètres en ligne droite, était tellement allongé par de nombreux circuits et par les courbes des siphons, qu'il n'avait pas moins de cinquante-deux kilomètres. Souterrain dans la plus grande partie de son trajet, il était supporté hors du sol par dix-sept ponts, percés d'arcades magnifiques et d'une grande hardiesse. Quatre autres ponts plus remarquables encore, et eux-mêmes composés d'élégants arceaux, transportaient les siphons au-delà des vallées larges et profondes de Terre-Noire, du Garon, de Bonan et de St-Irénée. Large de 800 mètres, la vallée du Garon a 120 mètres de profondeur; plus considérable encore, celle de Bonan n'a pas moins de 139 mètres de profondeur, et un espace de 1,060 mètres séparait les deux réservoirs placés en regard sur chacun des versants de cette vallée. Le pli du terrain vers St-Irénée n'était qu'une dépression de 37 mètres de profondeur. Huit réservoirs et autant de rampants à arcades facilitaient le passage d'une montagne à l'autre; enfin, de longues files d'arceaux à Soucieux, à Chaponost et à Ste-Foy, complétaient ce système de constructions dont la riche architecture ne saurait être trop admirée [1]. Cet aqueduc ne recueillait point, comme on l'a cru, les eaux du Gier, du Janon, du Furens et de Langonan : la prise d'eau du Janon ne fut point terminée, et c'est l'eau seule du Gier que ce

1. — Comme Leymarie, Flachéron et Delorme, mais non avec la même science, j'ai suivi plus d'une fois le long parcours de l'aqueduc du Gier depuis son point de départ, au pied du mont Pilat, jusqu'au point d'arrivée sur le plateau de Fourvière.

canal, long de 84,000 mètres, amenait à Fourvière, sur un plateau dont la superficie n'est pas d'un kilomètre carré; mais l'abondance de ces eaux était telle que l'aqueduc débitait, selon Delorme, 500,000 hectolitres en vingt-quatre heures. On voit encore à Fourvière un vaste réservoir que supportent des piliers et des voûtes d'une grande solidité. Dans son long parcours l'aqueduc conservait des dimensions à peu près constantes, soit qu'il rampât sous le sol à une profondeur de un à deux mètres, soit qu'il s'élevât à la surface, supporté par un corps de maçonnerie. Sa largeur ne variait que de 58 à 65 centimètres. Sa hauteur, partout la même, était de 1 mètre 77 centimètres sous clé.

De ces splendides aqueducs il ne reste que des fragments épars à St-Just, à Chaponost, dans les vallons du Garon et de Bonan, et sur quelques autres points de leur parcours; le temps et surtout la main des hommes les ont presque anéantis. Protégés par leur situation, ceux qui rampaient enfouis sous la terre sont demeurés presque intacts. On présume que la ligne de la Brevenne s'est conservée presque sans altération sur les trois quarts de sa longueur. Chaque année enlève une pierre aux débris qui sont encore debout; de magnifiques arcades, parfaitement conservées dans le vallon de Grange-Blanche, se sont écroulées en totalité, il y a quelques années. Lorsque le bloc résiste aux intempéries de l'atmosphère, il est attaqué par la pioche du maçon qui le brise pour faire servir ses débris à des constructions ignobles. A Bonan, les parois d'arcades sveltes disparaissent sous une tapisserie de lierre qui ajoute à leur élégance; encore un peu de temps, et ces ruines auront disparu à leur tour. Ce n'est pas sans d'amers regrets que l'antiquaire et l'historien assistent à cette destruction lente, mais régulière, d'un des chefs-d'œuvre de l'architecture romaine : il ne mourra pas du moins tout entier, et d'exactes descriptions le feront vivre maintenant jusqu'à la postérité la plus reculée. [1]

1. — Alexandre Flachéron a proposé la restauration complète des aqueducs comme le moyen le plus efficace de fournir à Lyon de bonnes eaux potables; il n'évaluait pas la dépense à plus de six cent mille francs, mais c'est en artiste qu'il calculait. Les aqueducs ont fait leur temps; il n'y a plus, dans le nôtre, possibilité d'élever des constructions aussi gigantesques, surtout lorsque la dépense doit peser sur le budget d'une ville : Lyon n'a pas à sa disposition, comme le peuple-roi, les bras de l'armée et l'or des populations. M. Terme

Digitized by Google

D. BEAUX-ARTS. Protégés par leur masse, des débris considérables de l'architecture romaine du vieux Lugdunum ont pu arriver jusqu'à nous : les beaux-arts ont été moins heureux ; tout a péri dans le naufrage des temps, à l'exception de quelques fragments de sculpture et d'un petit nombre d'ustensiles de genres divers. Moins bien garanties que celles de Pompeï et d'Herculanum, les maisons de nos pères ont été entièrement détruites, et il n'en est pas demeuré debout une muraille sur laquelle on ait retrouvé des fragments de peinture à fresque. Il ne nous reste, pour juger de l'état du dessin à Lyon dans le premier siècle, que des mosaïques, fort belles, il est vrai, et assez bien conservées. Enfouies sous le sol, elles se sont trouvées dans les conditions des maisons d'Herculanum : comme la main des hommes ignorait leur existence, elle n'a pu les atteindre, et d'heureux hasards nous les ont rendues très peu endommagées. Le luxe de tels embellissements d'une habitation particulière annonce une civilisation avancée, et un haut degré de perfection des beaux-arts. Il y avait bien certainement de belles peintures, des statues d'une bonne exécution, et des bas-reliefs exécutés par de grands artistes, dans la maison qu'ornait de telles mosaïques, et l'existence de l'un de ces arts démontre de toute nécessité celle des autres.

On a retrouvé plusieurs mosaïques de grandes dimensions et d'un beau travail dans l'enceinte du vieux Lyon. Les courses en char du Cirque sont représentées avec vérité et animation sur la mosaïque découverte près de l'abbaye d'Ainay, le 18 février 1806, dans le jardin de M. Macors, et maintenant placée au Musée. Enfouie à un mètre seulement de profondeur, elle était protégée par une légère couche de gravier et par un rang de tuiles ; on la trouva à deux cents pas environ de l'emplacement présumé du temple d'Auguste. Cette mosaïque représente des courses de chars et de chevaux dans l'enceinte d'un cirque ; les figures d'hommes et d'animaux ont du mouvement et de l'élégance, et la composition du sujet annonce de l'intelligence et du goût. Le Cirque est bien représenté : on reconnaît sur sa spina sept

a eu peu de peine à démontrer combien il y avait d'illusions palpables dans le projet poétique d'Alexandre Flachéron, sous le rapport, soit de l'exécution, soit des frais de cette colossale entreprise.

dauphins consacrés à Neptune, et les sept œufs en bois doré qui marquaient le nombre de tours imposé aux concurrents. On y distingue très bien les barrières ou *carceres*, la grande entrée sans porte, l'intendant des jeux, et, de chaque côté, deux rangs de galeries. Une multitude de chars et de chevaux lancés se heurtent et se croisent avec impétuosité. [1]

Cette belle mosaïque a décoré peut-être la demeure de ce pontife, intendant des jeux, que sa munificence a rendu si célèbre : Ligurius donna dans le Cirque des jeux solennels à toutes les corporations de Lugdunum, qui firent graver une inscription en son honneur, sur laquelle on lit ces mots : ITEM LVDOS CIRCENSES DEDIT.

D'autres mosaïques ont été trouvées enfouies dans le sol de Lyon : l'une des plus remarquables est celle qui a été découverte à l'extrémité de la place Sathonay. On voit combien cet art de faire des tableaux avec de petits cubes de marbre de différentes couleurs, avait été porté loin à Lyon.

La sculpture n'était pas moins florissante dans cette ville pendant le siècle d'Auguste. Beaucoup de débris de bustes et de statues ont été recueillis dans le sol ou dans les eaux de la Saône; mais peu d'ouvrages entiers ont échappé aux ravages du temps et des révolutions religieuses ou politiques. Soixante statuettes des nations gauloises ornaient l'un des autels d'Auguste; beaucoup de bustes décoraient les habitations particulières ou les monuments publics. On voyait, enfin, aux abords du temple et en d'autres lieux, les statues des empereurs et celles de particuliers que de grands services ou de hautes dignités avaient recommandés à la reconnaissance de leurs concitoyens. C'est un monument de ce genre qui fut élevé en l'honneur de Tibérius Antistius, tribun de la deuxième légion et trésorier public; une statue équestre en bronze fut décernée à ce chevalier romain, à Ainay, non loin du temple d'Auguste, et il nous en est resté la jambe gauche du cheval.

On avait remarqué depuis longtemps dans la Saône, à Ainay, lorsque les eaux du fleuve étaient basses, un fragment de métal

1. — ARTAUD (*F.*). Description d'une mosaïque représentant des jeux du Cirque, découverte à Lyon le 18 février 1806. *Lyon, Ballanche*, 1806, grand in-fol., fig. col.

Digitized by Google

que les mariniers appelaient *pot de fer rompu*, *tupin de fer*, ou *crochet du diable*; ils s'en servaient pour accrocher leurs bateaux à la remonte. On ne chercha pas à en savoir davantage durant dix-sept siècles. Enfin un jour, le 4 février 1766, pendant un hiver rigoureux, des enfants qui jouaient sur la glace essayèrent de détacher le pot de fer de la croûte solide qui l'enfermait; ils n'y réussirent point : quelques hommes de rivière leur vinrent en aide; un câble fut passé autour du crochet qui faisait saillie à la surface, et, après de grands efforts, on vint à bout d'arracher un long fragment de bronze qu'on reconnut être la jambe gauche d'un cheval. Nul doute que la statue entière ne fût enfouie au même lieu; l'extrême résistance de la jambe du cheval, avant de céder à la traction du câble, le démontrait de la manière la plus évidente.

Adamoli présenta cette jambe à l'examen de l'Académie, et la décrivit avec soin [1]. Ce fragment a quatre-vingt-quinze centimètres (trente-huit pouces) de longueur, et pèse vingt-cinq kilogrammes : il est d'un style excellent; la finesse du travail et l'exactitude du dessin attestent un artiste très distingué. On y remarque trois soudures encore visibles. Cette jambe avait été rompue depuis longtemps : on y reconnaissait, en effet, dans toute sa longueur, les traces perpendiculaires d'une ancienne fracture; cependant elle adhérait encore à l'épaule gauche de l'animal, lorsqu'elle fut extraite de la Saône : c'est la jambe gauche recourbée, et marquant le départ du cheval. Ce fragment précieux est au Musée des antiques.

On avait noté avec exactitude le lieu où il avait été recueilli : quelques recherches pour retrouver le reste de la statue furent essayées en 1766, et n'eurent aucun résultat. Reprises le 1er novembre 1809, pendant des eaux très basses, elles promirent d'abord beaucoup [2]. On mit à sec, au moyen de pompes et d'un

1. — Lettres (trois) de P. A. à M. le marquis de Migieu sur une découverte faite à Lyon, le 4 février 1766, d'un monument antique en bronze dans les eaux de la rivière de Saône. *Lyon*, *Aimé de la Roche*, 1766, in-8°.

2. — Artaud (*Fr.*). Mémoire sur la recherche d'une statue équestre, faite sur l'ancien confluent du Rhône et de la Saône en 1809. *Lyon*, 1809, in-4°, fig. La jambe du cheval de bronze a été dessinée et gravée pour ce mémoire.

bâtardeau, la partie du lit de la Saône sur laquelle la jambe de bronze avait été trouvée, et les fouilles amenèrent au dehors des pierres de taille en choin antique, des plaques et des crampons de plomb, des fragments de marbres précieux qui avaient servi de revêtement, un vase d'airain à l'usage des sacrifices, des fûts de colonnes et des fragments d'ustensiles divers; mais la statue équestre ne fut pas rencontrée.

Quel personnage avait été représenté dans ce travail? Ce ne pouvait être Claude : une fort belle inscription recueillie par Gruter lui-même, à Lyon, sur une pierre qui a été retrouvée, apprend qu'une statue équestre avait été décernée à Tibérius Antistius, chevalier romain, par trois provinces de la Gaule : on en a tiré cette conséquence vraisemblable, que la jambe du cheval de bronze appartenait à ce monument [1]. Artaud pense que la statue a été élevée sur un quai, en face de la porte du temple, et peut-être dans les eaux mêmes de la rivière; il n'est pas très persuadé que l'inscription de Gruter doive lui être rapportée.

Une autre jambe de cheval en bronze a été retirée de la Saône à une époque récente : il est certain qu'elle n'appartient pas à la statue équestre d'Antistius; ce ne sont ni les mêmes proportions, ni le même mérite de travail. [2]

1. — Voyez cette inscription dans ce volume, page 1321; on la trouve au Musée tumulaire du Palais des Arts, arcade LII, n° 407. Saint-Aubin a parlé le premier de la statue équestre élevée à Tibérius Antistius, mais sans citer son autorité, qui était Pierre de Marca (*de Primatu Lugdunensi. Parisiis*, 1644, in-12, p. 276). L'inscription est dans Gruter (tome I, part. II, p. 355). Il est fâcheux que Gruter n'ait pas désigné avec assez d'exactitude la maison de Lyon dans laquelle on l'avait recueillie.

2. — Comarmond (*A.*). Dissertation sur trois fragments en bronze, trouvés à Lyon à diverses époques. *Lyon*, 1840, in-8°. — Voyez aussi la Réponse de M. Thierriat à cet écrit.

Je ne puis en aucune façon avoir la pensée de faire une description particulière de chacun des débris antiques, statuettes, ustensiles, bijoux, bustes, poteries, etc., qui ont été découverts sur le sol lyonnais depuis Spon; un tel travail prendrait beaucoup de place, et n'aurait qu'un intérêt médiocre. J'indiquerai cependant, à ceux de mes lecteurs qui désireraient en savoir davantage sur ce point, des manuscrits conservés au Palais des Arts, et dont la lecture leur serait très profitable :

Artaud (*Fr.*). Lyon souterrain, ou Observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836, accompagnées d'un plan antique. Petit in-fol. de 196 p., non compris 16 p. pour la table des matières, deux feuillets de notes, le portrait d'Artaud, des dessins et des planches. (Le plan antique a été gravé.)

Digitized by Google

Il faut sans doute rapporter aux beaux-arts la fabrication, si perfectionnée à Lyon, de ces vases d'argent (*vasa argentea*) que les Romains estimaient si fort. Des inscriptions ont révélé qu'il existait dans cette ville trois ciseleurs fort habiles : l'un d'eux, célèbre dans sa profession, parvint à la dignité de sévir; un monument funéraire très beau lui fut élevé : c'était un sarcophage [1]. On travaillait les métaux à Lyon avec beaucoup d'habileté, et cette ville faisait probablement un commerce considérable de vaisselle d'argent [2]. L'art de la ciselure dégénéra : si l'on examine avec soin les bijoux en or d'une dame romaine, trouvés en 1841 par les Frères de la doctrine chrétienne, et fabriqués vraisemblablement dans le second siècle, on observe qu'ils se recommandent bien plus par la richesse de la matière que par le fini du travail.

E. TOMBEAUX. Les tombeaux et les pierres tumulaires occupent une large place dans l'archéologie lyonnaise. Cette étude, difficile à raison de la sagacité et des connaissances qu'elle exige, a pris de nos jours une fort grande importance.

On sait de quelles solennités les sépultures étaient entourées pendant l'ère gallo-romaine, et avec quelle scrupuleuse exactitude s'accomplissaient les rites de ces cérémonies. A Lyon comme à Rome, deux genres de sépulture étaient mis en usage : tantôt on brûlait les corps, tantôt on les abandonnait à leur inévitable dé-

Le *Lyon souterrain* d'Artaud est un ouvrage entièrement terminé; je l'ai publié dans la Collection des Bibliophiles lyonnais (1846).

— Le même : Dissertation sur un médaillon en cuivre, trouvé en 1817 en creusant dans l'emplacement de l'église des Jacobins de Lyon. (*Mss. de l'Académie*, n° 219.)

Le même : Sur un *Sigillum*, ou cachet antique. *Ibid.* — Sur l'inscription de Vesta, trouvée à Lyon en 1827. *Ibid.* — Sur les vestiges d'antiquités et inscriptions trouvées dans la rue Sainte-Colombe, à l'extrémité de l'Arsenal. *Ibid.* — Sur un petit monument religieux en bronze, orné de bas-reliefs, trouvé dernièrement (1829) sur la montagne de Fourvière. *Ibid.*

LEMOINE. Figure et dimensions des monuments romains trouvés en 1768 dans les fondations de la Manécanterie. (*Mss. de l'Académie*, n° 167.)

BÉRAUD. Explication de cachets antiques. *Ibid.*

1. — GREPPO (*H.*). Sur un monument funèbre qui porte le nom d'un vascularius lyonnais. (*Revue du Lyonnais*, tome XIV (1841), p. 497.)

2. — Divers ustensiles en or et en argent ont été trouvés dans la commune des Essarts, près de Bourgoin : ce sont cinq anneaux d'or, cinq cuillers et trois vases en argent, etc. (GREPPO, p. 506.)

composition, soit en les rendant à la terre, soit en les enfermant dans un sarcophage ou cercueil en pierre. Il y avait plusieurs genres de tombeaux : on appelait *ara* ou *cippus* un monument qui supportait des urnes remplies de cendres et d'ossements calcinés ; les sarcophages avaient, comme on l'a vu, une autre destination : ils recevaient intacts les corps que la mort avait frappés. Leurs parois avaient une si grande épaisseur et étaient si parfaitement jointes, qu'aucune émanation fétide ne pouvait déceler l'œuvre de la putréfaction. Ces monuments étaient quelquefois décorés avec tout le luxe de la sculpture. De tous ceux que nous possédons, le plus remarquable est celui qu'on a trouvé à Saint-Irénée et dont les galeries du Palais des Arts ont été récemment enrichies. [1]

L'usage de brûler les corps s'est conservé pendant assez longtemps à Lyon sous la domination romaine. On appelait *ustrinum* ou *ustrina* le lieu où s'élevait le bûcher funèbre. Lorsqu'un Gaulois de distinction était mort, il était porté au bûcher (*rogus*) par ses parents ou par ses amis accompagnés de ses esclaves (*vespillones*). Des licteurs, s'il était fonctionnaire public, faisaient partie du cortége. Après l'incinération, on recueillait les cendres et les ossements, et on les déposait dans l'*ara* ou *cippus*. Au troisième siècle cet usage changea : on inhuma les cadavres, et l'on cessa bientôt complètement de les porter à l'*ustrinum*.

On a remarqué sur un grand nombre de pierres funéraires trouvées à Lyon, dans le Dauphiné et dans le Forez, la figure

1. — M. Comarmond a bien voulu me communiquer la note suivante :

Ce sarcophage est en marbre blanc de Paros ; il était dans la cour de l'église de Saint-Irénée, dans l'espèce de couloir qui se trouve à gauche de la rampe d'escalier qui conduit à l'église, et il y gisait recouvert par trois mètres de déblais. Il est difficile d'assigner une date précise à ce beau monument ; mais le style de la sculpture porte à croire qu'il appartient à la première moitié du troisième siècle de notre ère. La sculpture en est savante et d'une main habile ; largement exécutée, elle révèle encore dans certaine partie les belles traditions de l'art grec. Le sujet qui orne la face principale, celle de devant, est l'œuvre d'un artiste distingué ; il représente une bacchanale dans toute sa pompe. S'il existe des incorrections de dessin, elles sont rachetées par cette expression d'ensemble et par l'énergie d'un ciseau qui a profondément fouillé cette scène mythologique. Les côtés sont loin d'approcher du mérite que présente le tableau principal ; ils ont été confiés à une main très secondaire. Ce monument a subi de nombreuses mutilations. En général, les iconoclastes se sont attaqués aux figures et surtout ont brisé les nez, qui presque tous ont la pointe cassée. Malgré ces mutilations, il n'en reste pas moins un des plus beaux monuments du Musée lapidaire où il se trouve placé.

Digitized by Google

d'une hache sculptée au haut de l'inscription, et ces mots : SVB ASCIA DEDICAVIT OU DEDICAVERVNT. Il y a eu, depuis Colonia, de nombreuses discussions sur la signification de cet emblème et des mots *sub ascia;* elles n'ont eu aucun résultat positif : il y a longtemps que les données de ce problème [1] ont cessé d'exister. De toutes les interprétations, celle qu'a proposée M. de Nolhac n'est peut-être pas la moins plausible. L'usage de représenter une hache sur un monument funèbre et d'y graver des mots qui expriment une consécration, est venu, selon lui, des contrées où était honoré le dieu protecteur des âmes au sortir de la vie. On sait que l'attribut de ce dieu était une masse composée de plusieurs haches réunies. Suivant M. de Nolhac, ce sont les druides qui avaient communiqué aux Gaulois la coutume de graver ainsi sur leur tombe cette expression symbolique du dogme de la permanence des âmes. [2]

Mais il existait des tombes qui avaient toujours été vides, et dont l'érection n'avait été accompagnée d'aucune cérémonie funèbre. On appelait *cenotaphium*, ou *tumulus honorarius*, un monument construit pour honorer la mémoire d'un homme dont on n'avait pas retrouvé le corps. Le *monumentum* était un édifice consacré au souvenir d'un personnage distingué : on ne saurait le considérer précisément comme un tombeau.

Quel était le caractère de ce singulier monument qu'on a vu jusqu'aux premières années du dix-huitième siècle, auprès de l'église de l'Observance, sur le bord de celle des voies d'Agrippa qui conduisait de Lugdunum à l'Océan? Le Tombeau des deux Amants a-t-il été réellement un tombeau? Il était d'une archi-

1. — Colonia raconte qu'on découvrit, au milieu du seizième siècle, en faisant des fouilles sur la place Bellecour, un de ces anciens édifices que les Romains appelaient *Ustrinum*. C'était un bâtiment grand, solide et entouré de murailles, dans lequel on brûlait les corps des pauvres gens qui ne pouvaient faire la dépense d'un bûcher. Ce fut sans doute dans cet *Ustrinum* de Lyon, ajoute le savant jésuite, que les païens firent porter les corps de nos premiers martyrs, avant de jeter leurs cendres au vent. Comme la loi des douze tables ne permettait pas l'incinération des cadavres dans l'enceinte des villes, la situation de l'*Ustrinum* de Lyon prouve qu'alors la ville ne s'étendait pas au-delà de la place Bellecour. (COLONIA, *Hist. litt. et antiquités de Lyon*, p. 280.)

2. — NOLHAC (*J.-B.-M.*). De la hache sculptée au haut de plusieurs monuments funèbres antiques, et des mots : SVB ASCIA DEDICAVIT OU DEDICAVERVNT, qui terminent les inscriptions gravées sur ces monuments. *Lyon, L. Perrin*, 1840, grand in-8°.

tecture grossière, pesante et irrégulière; il avait été vraisemblablement construit au temps de la décadence de l'art. Cependant, si les détails n'inspiraient aucun intérêt, l'ensemble se recommandait par une noble simplicité [1]. Aucune inscription n'était gravée sur cet édifice, dont nul écrivain ancien n'a parlé; on le connaissait sous le nom de Tombeau des deux Amants, et la tradition ne disait rien de plus. Cette absence de renseignements laissait un champ libre aux conjectures des historiens et des archéologues, et ils en usèrent largement. Voici quelques-unes des opinions qui ont été proposées sur cet édifice. Selon quelques écrivains, il a servi de tombeau à deux amants qui moururent de saisissement, en se revoyant après une longue séparation. Paradin en fait le monument funèbre d'Hérode et d'Hérodiade, morts en Espagne. Aussi peu judicieux sur ce point, Rubys y place les corps de deux époux chrétiens qui gardèrent fidèlement le célibat dans le mariage. Menestrier y voit un monument élevé à la mémoire de deux prêtres du temple d'Auguste, et appelés l'un et l'autre Amandus : il se fonde sur deux inscriptions presque entièrement effacées qu'on a vues longtemps dans le cloître de Saint-Jean. Brossette, qui réfute péremptoirement Menestrier, a proposé une conjecture plus vraisemblable : l'édifice était, selon lui, le tombeau d'un frère et d'une sœur qui portaient le nom d'Amandus, et dont une inscription a consacré la tendre affection : « Frater sorori carissimæ sibique amantissimæ. » Cette opinion est plausible, mais on ne saurait dire qu'elle a une certitude absolue. Quelle qu'ait été sa destination, le tombeau des deux Amants a gardé son secret. [2]

Il est peu de musées tumulaires aussi riches en inscriptions que celui du Palais des Arts; elles disent beaucoup à qui sait les lire. On y retrouve les noms de quelques-uns de nos pères, l'indica-

1. — Le tombeau des deux Amants a été démoli en 1707; il est gravé dans Colonia d'après Delamonce et dans Brossette. M. Richard l'a dessiné.

2. — Le nom d'Amandus figure dans ces trois inscriptions :

Arvescius Amandus, série VI, n° 101, p. 1347. — Musée tumulaire du Palais des Arts, arcade VI, n° 30.

Titus Claudius Amandus, série II, n° 9, p. 1318.

Lucius Sabinus Amandus, série IV, n° 7, p. 1325. — Musée tumulaire du Palais des Arts, arcade VIII, n° 43.

Digitized by Google

tion de leur profession, et celle de quelques-uns des usages de leur temps ou de quelques circonstances de leur vie. C'est notre histoire dans les temps anciens. L'importance, pour l'histoire, de l'étude des inscriptions trouvées sous le sol lyonnais a été sentie depuis longtemps; Paradin a terminé son livre par le Recueil de celles qui étaient connues de son temps : c'est un bon exemple qu'il donna et que suivirent Bellièvre [1], Gabriel Syméoni [2], Spon [3], Menestrier, Artaud [4], et MM. Greppo, Mongez, Bréghot du Lut, etc. [5]. Le Musée lapidaire du Palais des Arts contient plus de six cents monuments antiques en tout genre, dont deux cent trente inscriptions environ sont la partie la plus précieuse. Ce chiffre s'accroît chaque jour. [6]

F. ENCEINTE DE LA VILLE; MOYENS DE DÉFENSE. L'enceinte de Lugdunum paraît avoir changé pendant le cours du second siècle, après l'incendie qui avait réduit la ville en cendres : on ne rebâtit pas le palais impérial; Fourvière perdit une partie de ses monuments, et beaucoup de maisons furent construites sur le littoral de la Saône, sur la colline de Saint-Sébastien, et entre les deux fleuves, vers leur point de jonction.

On sait ce qu'étaient ces maisons. Avant Plancus, les Gaulois du Lyonnais habitaient des huttes faites de bois et d'argile et recouvertes de toits en chaume. Un petit nombre de ces cabanes formaient ce qu'on appelait un *vicus;* si elles étaient protégées

1. — Le *Lugdunum priscum* du président Bellièvre, manuscrit célèbre chez nos anciens historiens, est imprimé dans la Collection des Bibliophiles lyonnais.

2. — SYMEONI (*Gabriele*). L'Origine e le antichità di Lione (copiato dal manoscritto originale conservato nei r. archivi di Corte, da C. Breghot du Lut (1837). Je dois à l'obligeance de M. Bréghot la communication de ce manuscrit, que j'ai publié dans la Collection des Bibliophiles lyonnais.

3. — SPON (*J.*). Recherche des antiqvités et cvriosités de la ville de Lyon. *Lyon*, *Antoine Cellier*, 1675, in-12, fig.

4. — ARTAUD (*Fr.*). Notice des antiquités du Musée de Lyon. *Lyon*, 1808 et 1815, in-8°.

5. — M. de Boissieu a publié la première livraison d'un ouvrage sur les inscriptions latines qui ont été recueillies dans le département du Rhône; le texte est accompagné de dessins gravés qui reproduisent, en *fac-simile*, le monument et les lettres de l'inscription.

6. — Voyez à la fin de ce volume, p. 1297-1366, le Recueil général des inscriptions latines trouvées sous le sol lyonnais; je ne saurais le placer ici sans interrompre, pendant un trop long espace, le récit des faits.

Digitized by Google

par une enceinte retranchée, leur groupe se nommait un *oppidum*. Tout changea lorsque la ville romaine eut été bâtie; des constructions solides et régulières remplacèrent les huttes. Cependant les maisons de Lugdunum, comme celles de Rome, manquaient entièrement de confortable : elles n'avaient, au second siècle, ni vitres ni latrines; on y voyait en avant une boutique, et intérieurement une cour carrée; un pérystile conduisait à des chambres petites et assez mal éclairées. Les Lyonnais d'alors vivaient avec leurs femmes dans des appartements communs.

Eparse sur deux collines et dans l'espace intermédiaire, la ville ne s'étendait pas, dans sa portion basse, au-delà d'Ainay d'une part, et de l'autre au-delà de Pierre-Scise. La place Bellecour existait déjà; on la nommait *Bella Curia*. On croit que trois canaux faisaient communiquer le Rhône et la Saône : le plus éloigné était à la place de la Charité, le second aux Cordeliers, et le troisième, le plus considérable de tous, au pied de la colline Saint-Sébastien. Celui-ci commençait du côté du Rhône, au point où se trouve aujourd'hui le pont Morand, et traversait en ligne droite les emplacements occupés aujourd'hui par le théâtre, la place de la Comédie, l'Hôtel-de-Ville, la place des Terreaux, la place des Carmes, et venait aboutir au lieu où se trouve aujourd'hui la passerelle de la Feuillée. Ce canal était fréquenté; des barques chargées de marchandises le traversaient sans cesse, et ses deux rives étaient couvertes d'habitations particulières et de guinguettes fréquentées par les négociants lyonnais et par les mariniers. Non loin de là se trouvaient le faubourg dit de Chenevière ou de Seyne, et les deux portes de la ville appelées l'une porte du Rhône, et l'autre porte de Seyne ou de Chenevière. C'est vers Ainay qu'était situé l'entrepôt de vins, dans un lieu appelé *Canabi*, et sur lequel les érudits ont longuement disserté [1] Les marchands de vin habitaient dans ce quartier;

1. — Deux inscriptions ont révélé l'existence de ce quartier appelé *Canabi* ou *Canabæ* : l'une, celle de Sentius Regulianus, rapportée par Gruter (I, p. 466, n° 7), écrit le mot par un *c*; l'autre, celle de Minthatius Vitalis (p. 1330, série V, n° 10) présente cette orthographe : *in Kanabis*. Tel est le champ de bataille qui s'offrait aux archéologues. Beaucoup firent dériver le mot *Canabi* de *chenevis* ou *chanvre*; ils affirmaient que les terres voisines du canal des Terreaux étaient plantées de chanvre, genre de culture qui avait donné au sol le nom qu'il portait.

Digitized by Google

d'autres avaient leur domicile au pied de la colline Saint-Sébastien. Les négociants préféraient la partie basse de la ville aux collines; ils y trouvaient plus de commodité : cette tendance des affaires contribua beaucoup à multiplier les maisons dans l'espace qui séparait les deux fleuves. Il ne faut pas oublier cependant que le point de départ et d'arrivée des voies romaines était dans la ville haute, circonstance qui prévint sans doute pendant longtemps l'abandon de la colline de Fourvière par la population [1].

Ceux-là voulaient qu'il n'y eût du chanvre planté que dans le quartier situé le long du canal, du côté de la colline Saint-Sébastien; ceux-ci couvraient de ce végétal les terres qui séparaient les deux fleuves. Mais d'autres ont fait remarquer que la culture du chanvre s'est introduite fort tard dans le Lyonnais, qu'elle n'existait vraisemblablement pas au second siècle, et que dans tous les cas le mot *Canabi*, d'après son orthographe, n'avait pu venir de *chanvre*. Menestrier lui a donné une autre étymologie; il vient, selon lui, d'un mot grec qui signifie *pieu*. Si l'on a appelé le quartier du canal *Canabi*, c'est qu'on y voyait une grande quantité de pieux destinés à amarrer les bateaux; mais l'inscription de Minthatius Vitalis a renversé cette conjecture. Trouvée dans un terrain assez rapproché d'Ainay, elle annonce que le quartier des *Canabi* était situé dans le voisinage de la place Saint-Michel. M. J. Labus, qui se rattache à cette opinion, pense que *Canabi* vient de *cannaba*, baraque, hutte, cabane, et désigne des maisonnettes en bois dans lesquelles on vendait du vin, et qui étaient à peu près, au second siècle, ce que sont aujourd'hui nos guinguettes. Antoine Faivre n'a pas adopté cet avis, il traduit les mots *in Canabis Lugd.* par ceux-ci : *la Cannebière de Lyon*, et pense qu'ils désignent, non des cabanes ou maisonnettes occupées par les marchands de vin, mais un entrepôt général des vins situé dans l'ancien local de la place Saint-Michel. Dès-lors ces paroles de l'inscription, *Lugduni in Canabis consistentium*, signifient : demeurant à l'entrepôt des vins de Lyon. — Voyez Breghot du Lut (*C.*), *Nouveaux mélanges biographiques et littéraires. Lyon, Barret*, 1829-31, in-8°, pages 156, 270, 300; Menestrier, Brossette, et la Dissertation manuscrite d'Antoine Faivre (*Mss. de l'Académie*, n° 219).

1. — Gabriel Syméoni, littérateur florentin, qui habita Lyon au seizième siècle, de 1555 à 1559, s'exprime ainsi sur l'enceinte de Lyon : « Io ho più volte circondato e misurato dentro e di fuore la vecchia con la nuova città di Lione, e cominciandomi da Inea, ho trovato sino al ponte del Rodano 1,734 passi scempi, o communi, cioè di due piedi e mezzo, l'uno : dal ponte a S. Chiaro, 2,800; da S. Chiaro a pie del gran Baluardo su la Sona, 3,050; dalla Sona alla porta di S. Irigni, comprendendo i nuovi bastioni, 3,900; e da S. Irigni alla porta S. Giorgio, 2,050 : le quali tutte somme, ridotte in una, fanno il numero di poco più o poco manco, per cagione delle volte delle vie e l'inequalità dei monti, di 13,534 passi, i quali ridotti a stadii, ogni stadio a 625 piedi, o 125 passi doppi, cioè di cinque piedi l'uno, e ogni miglio italiano a viii stadii, o mille passi doppi, farebbono che il circuito del Lione vecchio e nuovo girasse circa sei miglia e 767 passi doppi. Ma il vecchio circuito di Lione e del monte sopra il quale era veramente la città, e doppo a Munatio edificata, non contiene più che 7,440 passi scempi, che danno tre miglia e 720 passi doppi, cioè cominciando dalla porta di Forge e lasciando fuora San Giusto e Santo Ireneo, sino a pie di Pietra Ancisa, si trovano passi scempi 2,700; dalla porta di Pietra Ancisa sino al ponte di Sona, 2,160; dal ponte alla porta di San Giorgio, 1,680, e dalla detta porta a l'altra di Forge, 900. » (Symeoni (*Gabriele*), *l'Origine e le antichità di Lione*, in-4°, p. 22. (Collect. des Biblioph. lyonnais.)

Digitized by Google

Lyon, dans le second siècle, n'avait d'autres moyens de défense que ses deux fleuves et la position même de ses collines, remparts naturels auxquels on aurait ajouté des murailles et des fossés, si les circonstances l'avaient demandé.

§ II. COMMERCE ET INDUSTRIE DES ANCIENS LYONNAIS. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, Lyon était un centre commercial de premier ordre et le grand entrepôt des Gaules. Quatre grandes routes et deux fleuves mettaient cette ville en contact avec les nations les plus civilisées de l'Europe; elle était un des principaux marchés de l'Espagne, de l'Italie, de l'Afrique et de la Belgique : d'une part, un transit considérable se faisait par les voies de communication qui la traversaient; d'une autre part, ses produits manufacturés et ceux de ses campagnes s'exportaient au loin. D'habiles ouvriers donnaient beaucoup de célébrité à quelques-unes de ses fabriques, tandis que l'excellence des vignobles de son voisinage et l'activité de la navigation sur ses deux rivières entretenaient dans ses murs un grand mouvement d'affaires. Cette prospérité se soutint longtemps.

Des inscriptions antiques, en grand nombre, ont conservé le souvenir de divers genres d'industrie alors fort en vogue à Lyon; mais elles n'existeraient pas, que l'état florissant des arts dans une des métropoles des Gaules n'en serait pas moins prouvé : un seul fragment de mosaïque ou de statuette en serait la démonstration. Tout s'enchaîne dans la vie civilisée, et un genre quelconque de luxe en implique nécessairement d'autres. Du moment que la présence d'un magnifique palais impérial dans Lugdunum est un fait avéré, on peut affirmer l'état avancé, à cette époque, des beaux-arts, tels que la sculpture, la peinture et l'architecture. Deux fleuves baignaient la base de la colline qui portait la ville, et de nombreuses nations commerçantes les sillonnaient sans cesse : il y avait donc nécessairement dans Lyon un grand nombre de mariniers, et on pourrait l'affirmer alors même qu'aucun monument antique ne l'attesterait [1]. Les collines voisines du point de

1.—Voyez, p. 1328, dans la Ve série du Recueil, les inscriptions relatives à Lucius Helvius, à C. Julius Sabinianus, à Q. Julius Severinus, à C. Apronius, à Minthatius, à Decimanus, etc. Les nautes avaient des patrons qu'ils choisissaient parmi les citoyens les plus distingués de Lugdunum; voyez, outre les inscriptions citées dans cette note, celle qui est relative à Lucius Besius, p. 1331, Ve série, n° 18.

Digitized by Google

jonction des deux fleuves étaient couvertes de vignobles renommés, et une population considérable habitait Lugdunum. On peut déduire de ces deux faits, bien mieux encore que de la lecture de quelques pierres, la certitude de l'existence, dans la ville de Plancus, d'un grand commerce de vins. Toutes les industries dont s'alimente la vie des grandes cités, et qui en sont la condition première, ont prospéré de toute nécessité dans le vieux Lugdunum, et l'on n'avait nul besoin d'interroger des pierres tumulaires pour en avoir la conviction.

Mais les inscriptions révèlent les détails; elles disent les noms, le pays, l'âge, le genre de profession des ouvriers et des chefs de corporations, les droits que telle industrie payait au fisc, et les honneurs qu'avaient obtenus des négociants devenus riches et renommés. Ce sont autant de chapitres de la vie privée de nos ancêtres, un peu courts sans doute, mais qu'il faut bien accepter tels que les âges nous les ont transmis.

Le service du Rhône et de la Saône était fait par la corporation nombreuse des mariniers ou gens de rivière. Lyon avait, sur la Saône, une flottille dont la station était à Châlon : elle était commandée par le préfet des *Nautæ Ararici*, qui avait l'intendance de la navigation jusqu'au point de jonction des deux fleuves; là se trouvait l'entrepôt général des marchandises qu'on remettait aux *Nautæ Rhodanici*, chargés de les conduire à la flotille marseillaise en station à Arles. A la remonte, des mariniers tiraient les bateaux avec des cordes et s'encourageaient en chantant. Ce n'étaient point les mêmes hommes qui conduisaient les barques chargées, d'un fleuve à l'autre : les bateliers viennois s'arrêtaient à Lyon, et ne connaissaient point la navigation de la Saône; de leur côté, les bateliers de Lyon ne se montraient point au-delà de Vienne. Tout allait bien, quand les deux villes vivaient en bonne intelligence; mais leurs discordes, qui étaient l'état habituel, entravaient beaucoup la navigation et la rendaient quelquefois impossible. Vienne ne permettait pas aux marchandises expédiées de Marseille de remonter le fleuve jusqu'à Lyon, et Lyon s'opposait au passage des bateaux destinés pour l'un des ports du Midi. A la rivalité des deux villes venait se joindre, chez les mariniers, celle de la profession; les querelles entre les bateliers lyonnais et viennois étaient fréquentes, et il fallut créer, pour les

Digitized by Google

juger, un administrateur des ports sur le Rhône et sur la Saône. La navigation sur les deux fleuves offrait au commerce une voie bien plus fréquentée que ne l'étaient les routes si célèbres d'Agrippa; son importance dans Lyon, au temps de la domination romaine, fut très grande. C'était aussi une corporation très influente que celle des marchands de vin [1]; on a vu qu'elle avait élevé une statue à Minthatius, son patron. On sait combien les vignobles de Vienne étaient estimés; ceux de la rive droite du Rhône et de la Saône avaient aussi une renommée méritée : nul doute qu'il n'en fût ainsi de ceux du sol où furent bâties, plus tard, les villes de Beaujeu et de Mâcon. Lyon consommait beaucoup de vins, et en expédiait encore plus aux nations étrangères; ses campagnes n'avaient certainement pas attendu la permission de Probus pour se couvrir de vignobles. L'ordre donné par cet empereur, au troisième siècle, de planter la vigne dans les Gaules, ne doit s'entendre que de certains lieux et avec des restrictions. Les marchands de vin de Lyon avaient un entrepôt dans le quartier des *Canabi,* auprès du lieu qu'occupe aujourd'hui la place Saint-Michel; ils avaient de vastes celliers, et vendaient non-seulement en gros, mais encore en détail. Leur nombre était considérable, et leur importance assez grande pour que plusieurs aient été élevés à des emplois honorifiques et soient même devenus chevaliers romains. Tous n'étaient pas nés à Lyon, et bon nombre venaient sans doute des nations du voisinage; c'est ce qu'on peut inférer de ces paroles d'une inscription : *Lugduni consistentes;* ces mots désignent la résidence, et non la patrie.

Des érudits se sont demandé quelle profession il fallait entendre par le mot *utricularius,* qui est écrit sur quelques pierres tumulaires. Désigna-t-il des joueurs de cornemuse, des ouvriers qui fabriquaient des bateaux à large ventre, ou des bateliers qui naviguaient sur des radeaux portés par des outres? Une conjecture beaucoup plus plausible l'applique à des colporteurs qui se servaient d'outres pour le transport des vins, huiles et autres liquides, ou aux ouvriers qui les confectionnaient. [2]

1. — Greppo (*H.*). Essai sur le commerce des vins à Lugdunum et dans la Gaule, à l'occasion de quelques inscriptions antiques. (*Revue du Lyonnais*, tome XIII (1841), p. 419.)

2. — Voyez l'inscription relative à Illiomarus Aper, p. 1330, Ve série, n° 15.

Digitized by Google

Parmi les industries qui paraissent avoir prospéré à Lyon dans ces temps reculés, il faut citer les ouvriers qui fabriquaient les divers genres de poterie : les établissements de Clarianus et de Claria Numada paraissent avoir eu de la célébrité. Une inscription du Musée raconte que Vitalinus Félix, après avoir servi longtemps dans la légion minervienne, s'établit à Lugdunum en qualité de marchand de papier, et s'y distingua par sa probité : NEGOTIATOR LVGDVNENSIS ARTIS CHARTARIÆ [1]. Une autre dit que Flavius Félix faisait le commerce des tissus de lin : ARTIS LINTIARIÆ [2]. Poppilius, selon une autre, vendait des draperies et des étoffes couvertes de poils : NEGOTIATOR ARTIS PROSSARIÆ [3]. Il y avait à Lyon d'experts fondeurs de métaux ; on a dit ailleurs avec quelle perfection on y ciselait le bronze, l'or et l'argent. Cette cité avait, en grand nombre, des rouliers, des entrepreneurs de transports, soit par eau, soit par terre ; des maçons et des forgerons. Les femmes et les enfants étaient employés dans les manufactures ; on a parlé d'une assemblée d'ouvrières connue sous le nom de GYNECÆVM LVGDVNENSE [4]. Ces femmes travaillaient aux vêtements des soldats et des officiers ; elles raccommodaient les toiles et les agrès des pêcheurs.

Une cité que desservaient quatre grandes routes et deux fleuves, et qu'entouraient des campagnes fertiles et des vignobles très renommés, devait offrir de grandes ressources aux gastronomes du deuxième siècle. Elle recevait les poissons les plus recherchés de la Méditerranée, des fruits et des primeurs du Midi, et nourrissait dans ses prairies du bétail d'excellente qualité. Une des métropoles des Gaules, la ville de Lyon, était habitée par grand nombre de militaires d'un haut grade et de familles opulentes, pour qui les plaisirs de la table n'avaient pas moins d'importance qu'on ne leur en accordait à Rome. Aussi ses marchés de comestibles étaient-ils bien approvisionnés et très fréquentés : on vantait ses *tabernæ macellariæ* ou *macella ;* les hommes qui dirigeaient ces établissements étaient nommés *macellarii*, mot que quelques traducteurs ont rendu, peut-être trop littéralement, par celui de

1. — Page 1329, Ve série, n° 6. — 2. — Page 1330, Ve série, n° 13. — 3. — Page 1331, Ve série, n° 18. — 4. — La Ve série du Recueil des inscriptions latines, page 1328, est consacrée aux arts et métiers : j'y renvoie ceux de mes lecteurs qui désireraient plus de renseignements sur ce point.

Digitized by Google

boucher. Une inscription du Musée a conservé le souvenir de Mattonius Restitutus : NEGOTIATOR ARTIS MACELLARIÆ [1]. Deux inscriptions annoncent que la médecine était exercée à Lugdunum par des femmes : l'une concerne Minucia Astte [2], l'autre est celle de Metilia Donata [3]. Je trouve un médecin désigné dans l'inscription relative à M. Verinius Oplio, c'est Gordus. [4]

Un trait bien frappant de l'organisation industrielle, à Lyon, pendant ces âges si loin de nous, c'est l'existence de l'association des ouvriers en corporations ; une inscription s'exprime ainsi : PATRONVS OMNIVM CORPORVM LVGDVNI LICITE COEVNTIVM. Tous les artisans qui exerçaient une même profession s'identifiaient ainsi en un être collectif, placé ordinairement lui-même sous la protection d'un patron. Il y a de bien regrettables lacunes, sans doute, dans cette esquisse de la situation des arts et métiers chez nos aïeux; on y trouve du moins avec satisfaction le fait si important de l'association parmi les travailleurs. Puisqu'elle existait, l'ouvrier avait des défenseurs naturels dans la personne de ses chefs. Les corporations d'ouvriers étaient organisées comme le conseil des décurions; elles avaient un patron ou protecteur choisi parmi les personnages les plus distingués de Lugdunum. Il ne faudrait pas confondre les *patroni* de la corporation des nautes avec les nautes eux-mêmes.

Du travail manuel à celui de l'intelligence, la transition est naturelle. Quel a été l'état des sciences et des lettres à Lyon pendant les deux premiers siècles ?

§ III. On a vu ce qu'avaient été la littérature et les sciences, à Lyon, sous les règnes des douze premiers Césars et au temps des druides; on se rappelle quelques hommes distingués par leur goût pour les lettres ou par un talent reconnu d'orateur; un des chapitres précédents a nommé Plancus et Æbutius Liberalis, et aurait pu accorder une mention à Plotius, à Gniphon, à Julius Florus et à Julius Secundus; je n'ajouterai que quelques traits à cet aperçu. Si les jeux de l'intelligence institués par Caligula,

1.— Page 1330, Ve série, n° 11.—Greppo (*H.*). Observations sur le cippe funéraire d'un *Chartarius* lyonnais. (*Revue du Lyonnais*, tome XII (1840), p. 257.)

2.— Page 1331, Ve série, n° 16. — 3.— Page 1329, Ve série, n° 8. — 4.— Page 1327, IVe série, n° 27.

Digitized by Google

si l'aptitude particulière des Lyonnais de cette époque pour la poésie et l'éloquence, ne supposent pas nécessairement un haut mérite littéraire, ils prouvent du moins, dans la population, le sentiment des lettres et l'amour de la bonne littérature. Un passage d'une lettre de Pline le Jeune à son ami Géminius apprend qu'il y avait des libraires dans cette ville, et qu'on y jugeait ses ouvrages avec discernement : « Je ne savais pas, dit-il, qu'il y eût des bibliopoles à Lyon; aussi ai-je appris avec plaisir que mes écrits s'y vendaient, et qu'ils y recevaient un accueil non moins favorable qu'à Rome. Je commence donc à concevoir bonne opinion d'ouvrages sur lesquels des hommes de climats si différents sont du même avis [1]. » Ce Géminius, auquel Pline écrivait ainsi, était un savant gaulois qui faisait de fréquents voyages à Rome, soit pour y visiter ses amis, soit pour les affaires dont il était chargé. Ami intime de Pline, il entretenait avec lui une correspondance dont la haute moralité faisait honneur à l'un et à l'autre. Aucune lettre de Géminius n'est venue jusqu'à nous. [2]

Les *bibliopolæ* dont parle Pline ne doivent point être confondus avec les *librarii* : ceux-ci étaient des copistes qui transcrivaient les ouvrages des écrivains et faisaient l'office des imprimeurs de notre temps [3]. Telle n'était pas la profession des *bibliopolæ*, qui étaient de véritables libraires dont les magasins renfermaient les ouvrages des littérateurs en rouleaux bien étiquetés, non de papier de chiffons qui n'existait pas encore, mais de ce tissu végétal qu'on nommait *papyrus* : on enduisait les tablettes d'huile de cèdre, pour garantir ces rouleaux des insectes. La langue

1. — « Bibliopolas Lugduni esse non putabam, ac tanto libentius ex litteris tuis cognovi venditari libellos meos, quibus peregre manere gratiam quam in urbe collegerint delector. Incipio enim satis absolutum existimare, de quo tanta diversitate regionum discreta hominum judicia consentiant. Vale. » (Plinius, *Epist.* IX, 11.)

2. — Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. In-4°, tome I, p. 247.

3. — Bazenor ou Lev. Librairie de Lyon sous les Romains. (Archives historiques et statistiques du département du Rhône, tome II, p. 1, ou *Lettres lyonnaises*, p. 1.)

Gappo (*H.*). Remarques sur une lettre de Pline à Géminius, où il est question des bibliopoles lyonnais. (*Revue du Lyonnais*, tome II (1840), p. 3.)

— Le même : Notice sur une inscription du Musée, relative à un *Chartarius* lyonnais. (*Revue du Lyonnais* (1840), tome XII, p. 165.)

— Histoire littéraire de la France, tome I, première partie.

Thierry (*A.*). Histoire des Gaulois, tome III, p. 360.

grecque était très répandue : lorsque des prêtres de l'Asie mineure vinrent enseigner à Lugdunum les vérités de l'Evangile, c'est en grec qu'ils prêchèrent devant leurs compatriotes et qu'ils écrivirent; leurs instructions aux fidèles des églises de Lyon et de Vienne étaient rédigées en cette langue. C'est en grec qu'est la lettre des chrétiens de Lyon à leurs frères d'Asie : on ne lisait pas moins, à Lyon, Hésiode, Sophocle et Homère, que Cicéron, Horace et Pline. Mais les nouveaux apôtres durent apprendre la langue celte pour se faire entendre des Gaulois de Lugdunum : Irénée se soumit à cette nécessité. Plusieurs hommes célèbres alors dans les lettres sont maintenant entièrement oubliés; beaucoup de grandes réputations, au temps de Pline et de Géminius, sont éteintes aujourd'hui : ce malheur est commun à tous les siècles, et le nôtre le connaîtra à son tour. Parmi les savants de ces temps anciens, Abascantus, médecin de Lyon au second siècle, mérite d'être cité; Galien, qui le connaissait et l'estimait, l'a nommé plusieurs fois : ses ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous. Si l'on écarte les digressions toutes littéraires de ces âges reculés, pour s'en tenir à ce qui appartient au sujet, on a bien peu de faits et bien peu de noms à rappeler. Quelques mots d'un ancien auteur, avec quelques lignes mutilées d'une inscription, suffisent à la redoutable érudition des archéologues pour enfanter des volumes; mais un historien n'a pas les mêmes libertés. L'âge qui va suivre verra éclore une littérature puissante et vigoureuse; elle sera tout entière dans les ouvrages des écrivains chrétiens, et il n'y en aura pas d'autres pendant une période de plus de douze siècles.

§ IV. DE LA RELIGION CHEZ LES ANCIENS LYONNAIS. On n'aurait qu'une idée bien imparfaite de la société lyonnaise avant l'établissement de la foi chrétienne, si l'on ne connaissait la religion de Lugdunum. Elle a une influence si grande sur la condition matérielle et morale des nations, que son appréciation doit être une des premières études de l'historien.

Lorsque les Romains établirent leur domination dans les Gaules, ils mirent fin au druidisme, non sous le rapport religieux, mais au point de vue politique. Ce qui leur importait, c'était de renverser, non le culte de Teutatès, mais le pouvoir des prêtres : ils avaient d'ailleurs la sage politique de respecter

Digitized by Google

le culte des vaincus, en adoptant leurs divinités. Rome donnait ses dieux aux nations conquises, et prenait les leurs; son Panthéon n'avait rien d'exclusif. Cependant les Gaulois adoraient déjà plusieurs des divinités romaines, bien avant la conquête. « Mercure est le dieu qu'ils honorent le plus, a dit César : grand « nombre de statues lui sont élevées : ils le regardent comme « l'inventeur de tous les arts, comme le guide des voyageurs, « et comme présidant à toute sorte de gain et de commerce. « Après lui ils vénèrent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve; ils « ont de ces divinités à peu près les mêmes idées que les autres « nations. » [1]

Mercure devait être, en effet, la divinité de prédilection d'un peuple commerçant. Dans une inscription remarquable, Septimanus promet aux étrangers un gain considérable par la faveur de Mercure, dieu du commerce, et la santé au nom d'Apollon, qui en est le dieu [2]. Un peuple guerrier devait honorer Mars, et c'est aussi ce que faisaient les Gaulois; ils n'avaient pas moins de vénération pour Jupiter : le marbre d'Albigny contient l'expression d'un vœu adressé par les Lyonnais à Jupiter, en faveur d'Albin. Ils regardaient la déesse *Copia* comme leur protectrice, et l'honoraient par un culte particulier : une statue de cette déesse est venue jusqu'à nous; elle a été trouvée dans le jardin de l'Antiquaille.

Les Romains introduisirent en Italie, vers l'année 67 avant l'ère chrétienne, l'adoration de Mithras, personnification d'Orzmud, comme principe générateur et comme l'emblème de la fécondité qui perpétue l'univers : ils avaient trouvé l'Orient rempli des noms de Vénus et de Mithras. Ces divinités obtinrent une place distinguée parmi celles de Rome; leur culte prit quelque extension en Italie, et ne tarda pas à se répandre dans les Gaules. Ce mythe, selon Frédéric Creuzer, a pour base une des

1. — « Deum maxime Mercurium colunt : hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstum mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem, et Martem, et Jovem, et Minervam; eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem. » (Cæsar, *de Bello Gallico*, l. VI, 17.)

2. — Cochet. De la religion des anciens Lyonnais. (*Histoire littéraire et antiquités de Lyon*, p. 257.)

Digitized by Google

idées les plus élevées et les plus pures de l'antiquité [1]. On a vu longtemps à Lyon, dans le cloître de Saint-Jean, un bloc de pierre sur lequel était sculpté un serpent entortillé, avec cette légende : DEO INVICTO MITHR. SECVNDINVS DAT.

Il y avait sans doute sur le sol lyonnais d'autres monuments du culte de Vénus et de Mithras, emblème du soleil, surtout sous le règne de Commode; mais ils ne sont pas venus jusqu'à nous.

A tous ces dieux, la flatterie et les mœurs du temps ajoutèrent des divinités visibles dont le culte fut observé avec ferveur : Auguste, comme on l'a vu, eut de son vivant des autels, un temple et des prêtres. Cet exemple fut suivi pour ses successeurs, et plus le prince régnant s'éloigna de l'humanité par l'excès de ses vices, plus un peuple et un sénat qui avaient perdu tout sentiment moral s'empressèrent à le diviniser. Chaque empereur devint dieu, non-seulement après sa mort, mais encore pendant sa vie. Ce n'est point tout, on honora des divinités créées tout exprès pour protéger ces augustes personnages, et décorées du nom de *Matres Augustæ*. Il y avait dans la Dalmatie et dans la Pannonie des déesses particulières à ces pays; Sévère avait commandé longtemps dans ces contrées : Rome, lorsqu'il fut empereur, lui donna ces mêmes déesses pour divinités protectrices, sous le nom de *Matres Aufaniæ*. Un bas-relief fort curieux, qui a été longtemps placé au haut du portail de l'église d'Ainay, représente trois de ces *Matres Augustæ*, portant aux mains des cornes d'abondance et des fruits.

Un des rites religieux les plus solennels chez les anciens Lyonnais, c'était le sacrifice du taurobole, sorte de baptême de sang qui s'introduisit à Rome pendant le deuxième siècle, et fut bientôt très répandu dans les Gaules. Il s'accomplissait de la manière suivante : on creusait une fosse profonde, dans laquelle un ministre du culte descendait; elle était recouverte d'un pont percé

1. — CREUZER (*Frédéric*). Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques, trad. par J.-D. Guigniaut. *Paris*, 1825, tome Ier, p. 328.

LAJARD (*Félix*). Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus en Orient et en Occident. *Paris, Bourgeois-Maze*, 1835, in-4°. Introduction, p. xix.

M. Lajard a fait à l'Académie de Lyon plusieurs lectures sur le culte de Mithras.

Digitized by Google

à jour, et le sacrificateur immolait sur ce plancher un taureau dont le sang tombait sur la tête, le visage, les mains et tout le corps du prêtre. La cérémonie terminée, cet homme, ainsi consacré, sortait de la fosse et se montrait, inondé d'un sang encore chaud et fumant, au peuple assemblé, pour lequel il devenait, pendant vingt années, un objet de vénération et de sainte horreur. On faisait un sacrifice taurobolique pour obtenir de la faveur céleste le succès d'une entreprise ou le rétablissement de la santé d'un prince [1]. Antonin-le-Pieux était tombé dangereusement malade; sa vie était menacée : les Lyonnais instituèrent un sacrifice taurobolique pour demander à la mère des dieux la guérison d'un empereur qui leur était si cher. Lucius Æmilius Carpus, sextumvir augustal et dendrophore, consacra à ses dépens l'autel taurobolique et la tête du taureau par le ministère de Quintus Sammius Secundus, que le très saint ordre de Lyon déclara pontife perpétuel. Cet autel, le plus ancien et le plus curieux des monuments de ce genre, et une des richesses les plus remarquables du musée archéologique de Lyon, est fait d'une seule pièce; il a la forme d'un piédestal carré, et l'inscription qu'il porte est parfaitement conservée. On voit, au milieu de cette inscription, une tête de taureau sculptée en relief et couronnée des bandelettes sacrées. Sur le côté droit est représenté en relief un de ces couteaux ou harpes qu'on appelait *victimaires*, et on lit au-dessus l'heure et le jour du mois où fut accompli le sacrifice. Au milieu de la paroi gauche, on remarque une tête de bélier entourée, comme celle du taureau, des bandelettes dont les prêtres ornaient les victimes au moment du sacrifice, et sur la partie supérieure de l'autel, la place du bassin dans lequel le sacrificateur déposait les entrailles encore palpitantes du taureau. Cette cérémonie taurobolique eut lieu le 9 décembre de l'année 160, à l'heure de minuit; son but ne fut point atteint : Antonin mourut quelques mois après.

1. — Une des opinions les plus étranges du P. Hardouin, c'est l'explication qu'il a donnée des sacrifices tauroboliques : il a vu dans Cybèle la Vierge Marie, dans les dendrophores et dans les sévirs augustaux des prêtres chrétiens, et enfin, dans la cérémonie elle même, le mystère du saint Sacrifice. Ainsi cet acte de la piété des Lyonnais envers Antonin n'était autre chose, selon l'excentrique jésuite, que le sacrifice de la Croix.

Une autre inscription taurobolique a été découverte à St-Just par Artaud, qui la rapporte au règne de Commode, successeur de Marc-Aurèle. En voici le sens : « Les dendrophores de Lyon « s'étant assemblés le xv des calendes de juillet, ont fait un sa- « crifice taurobolique pour les divinités de l'empereur, pour « toute sa famille appelée maison divine, et pour la prospérité « de la colonie Copia Claudia Augusta, sous le consulat de « Marcus Sura Septimianus. P. Julianus a ordonné ce sacrifice; « Ælius Castrensis a rempli les fonctions de prêtre, et Claudius « Silvanus a fait élever cet autel à ses dépens. » Lyon possède trois tauroboles, sans compter celui de Tain. On voit, par l'inscription précédente, que Lyon possédait un collége de prêtres de Cybèle appelés *dendrophores.* [1]

Toute cette religion de l'antiquité était usée; elle n'était plus l'expression des mœurs, et ne correspondait plus aux besoins de la société. Il y avait tant de dieux qu'il n'y avait plus de pensée religieuse, et l'Olympe s'était ouvert pour tant de crimes et de scandales que les peuples ne croyaient plus à rien. Cependant l'homme, considéré en particulier ou comme être collectif, ne saurait vivre sans religion : il y a en lui quelque chose qui lui révèle l'immortalité de l'âme et l'existence d'un Dieu créateur de l'univers : certaines nations ont plus que d'autres ce sentiment intérieur.

L'Occident résista longtemps au christianisme, mais non avec la même obstination dans toutes ses contrées : quelques-unes, au contraire, les Gaules, embrassèrent avidement la religion nouvelle, comme si elles l'eussent attendue. Elles avaient été préparées à la croyance de l'immortalité de l'âme par les druides, qui semblent aussi avoir enseigné un médiateur [2]. Aussi les Gaulois de Lyon se précipitèrent-ils avec ardeur dans les croyances nouvelles; ils étaient mûrs pour la foi du Christ.

1. — Les archéologues ont beaucoup écrit sur l'inscription de l'autel taurobolique de Lyon. Colonia a donné l'analyse des dissertations écrites par les PP. Hardouin, Daniel et Bonami (*Histoire littéraire de Lyon*, tome I, partie I, p. 181). Un Mémoire fort intéressant, de Gros de Boze, fait partie du premier volume du *Recueil de l'Académie des inscriptions*. On peut consulter encore la table du *Journal des Savants*, au mot *Taurobole*; Brossette; les *Nouveaux mélanges* de M. Bréghot, et la *Notice* d'Artaud, qu'enrichissent, dans l'exemplaire de l'Académie, beaucoup de notes manuscrites.

2. — Michelet. Histoire de France, tome I, p. 115.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES ET A LYON

PENDANT LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

§ 1. Etat politique des Lyonnais à la fin du deuxième siècle. — § 2. Introduction du christianisme à Lyon par des prêtres grecs. Pothin. — § 3. Premiers martyrs. Lettre des chrétiens de Lyon et de Vienne à leurs frères d'Asie. Blandine. — § 4. Irénée, évêque de Lyon. — § 5. Seconde persécution, sous Sévère; persistance du christianisme. — § 6. Lyon sous les empereurs successeurs de Sévère. — § 7. Constantin. Le libre exercice du culte autorisé à Lyon. — § 8. Etat des lettres et des sciences à Lyon au troisième siècle. — § 9. De l'art chrétien : cryptes, basiliques primitives des Macchabées, de Saint-Irénée, de Saint-Nizier et d'Ainay. Préludes de la chute de la domination romaine.

Chronologie. — Septime-Sévère, empereur en 193. — Caracalla et Géta, 211. — Caracalla, 212. — Macrin, 217. — Héliogabale, 218. — Alexandre-Sévère, 222. — Maximin Ier, 235. — Les deux Gordiens, 237. — Maxime, Pupien et Balbin, 237. — Gordien III, 238. — Philippe l'Arabe, 244. — Dèce, 249. — Gallus et Volusien, 251. — Emilien, 253. — Valérien, 253. — Gallien, 260. — Claude II, 268. — Quintilius, 270. — Aurélien, 270. — Tacite, 275. — Florien, 276. — Probus, 276. — Carus, 282. — Carin et Numérien, 284. — Dioclétien, 284-305. — Galère, 293-310. — Constantin Ier, 306-337. — Constantin II, Constance II, et Constant, 337. — Constance II et Constant, 340. — Constance II, 350. — Julien, 361. — Jovien, 363. — Valentinien Ier, 364-375. — Gratien, 375-383. — Valentinien II, 383-392. — Théodose (en Orient), 379-395. — Honorius, 395. — Valentinien III, 424. — Pétrone-Maxime, 455. — Avitus, 455. — Majorien, 457. — Libius-Sévère, 461. — Anthémius, 467. — Olybrius, 472. — Glycérius, 473. — Julius-Népos, 474. — Romulus-Augustulus, 475-476. — Fin de l'empire d'Occident.

§ I. Pour bien apprécier le changement que le christianisme introduisit à Lyon, il convient de rappeler sommairement quel était l'état politique des Gaulois à la fin du deuxième siècle de l'ère chrétienne.

Devenus colons romains, gouvernés par la jurisprudence et par l'administration de Rome, ils jouissaient de tous les droits que possédaient les citoyens de la ville éternelle, et ils n'étaient

ni meilleurs ni pires. Plus superstitieux et de mœurs plus rudes que les habitants de Rome, ils avaient les mêmes croyances et les mêmes mœurs. Le paganisme avait constitué la société à Lyon comme elle l'était dans les grandes cités de l'Italie.

Mais cette société, profondément dégénérée, n'était plus viable; son organisation imparfaite ne répondait plus aux besoins intellectuels et moraux de ses membres : elle aussi avait fait son temps. Il ne faut point être injuste envers le paganisme, et un historien doit le juger peut-être avec plus d'indépendance et d'impartialité que n'ont fait les premiers chrétiens, ses adversaires. La civilisation lui doit beaucoup : ses dogmes renfermaient quelques-unes des vérités les plus élevées de la morale; sa gracieuse mythologie plaisait à l'imagination, et, peu compris du vulgaire, ses rites étaient pour le philosophe l'objet de méditations profondes. Tout n'était pas absurdité et chimère dans la théogonie païenne, et tout n'était pas condamnable dans ce culte qu'ont professé, pendant tant de siècles, les génies qui ont le plus honoré l'esprit humain. C'est la poésie du paganisme qui civilisa les Gaulois nos pères; c'est elle qui les fit sortir de leurs sombres forêts : ce sont ses enseignements qui adoucirent les mœurs barbares des premiers habitants de Lugdunum. Ce fut un empereur païen qui fit tomber le couteau de la main de nos druides, et qui interdit pour toujours les sacrifices humains. Il y avait une pensée politique profonde, jusque dans cette divinisation des Césars, qui choque si fort nos idées : l'empereur était non-seulement le chef suprême des armées, mais encore le souverain pontife. Son pouvoir devenait sacré pour les Lyonnais qui se réunissaient dans le temple d'Auguste : ils ne pouvaient concevoir la pensée de se révolter contre un dieu. Le paganisme avait une haute mission de civilisation à remplir : lorsqu'il l'eut accomplie, devenu impuissant pour l'amélioration de la condition matérielle et morale d'une société qui ne pouvait demeurer stationnaire dans le progrès, il se sentit mourir et tomba. C'était au christianisme qu'il appartenait d'aller plus avant dans les voies de la régénération humaine.

Il y avait de grandes imperfections dans l'organisation de la société lyonnaise au temps du paganisme : l'esclavage était consacré de droit et de fait. L'esclave était déchu de la condition

Digitized by Google

humaine; selon le droit romain, ce n'était pas un homme, c'était une chose, et sa vie, que ne protégeait pas la loi, était abandonnée au caprice de son maître.

Il n'y avait d'indépendance que pour quelques classes privilégiées; le peuple, c'est-à-dire la presque totalité des membres de la grande famille, ne connaissait pas même de nom l'égalité politique; il ne comptait pas. Un égoïsme profond était la base sur laquelle la société était assise; chacun pour soi : point de pitié, point de secours pour le pauvre, point d'hôpitaux pour les malades.

Mais le règne d'une morale inconnue commence avec la foi au Christ : tout ce que l'humanité a de plus élevé, tout ce qu'il y a de plus sublime dans la philosophie, constitua l'essence de la religion chrétienne. Les Gaulois de Lugdunum apprirent qu'ils étaient frères et qu'ils avaient les mêmes droits : on respira une autre atmosphère, et l'âme ennoblie crut avoir passé dans un monde nouveau. En même temps que le christianisme révélait les droits, il faisait connaître les devoirs et en imposait rigoureusement la pratique; c'est par transition, et non violemment, qu'il procédait à l'émancipation de l'esclave et du pauvre. On sait ce que le paganisme faisait des enfants trouvés; il les condamnait à l'esclavage ou à la mort : mais la religion chrétienne retrouva les titres de ces infortunés, et les leur rendit [1]. Elle se fit la consolation du pauvre, l'appui du malheureux, la protectrice du faible contre le fort : grâce à son puissant secours, les prolétaires sortirent de leur abjection profonde, et, saluant des frères dans les heureux du monde, s'écrièrent avec le Prophète : « Mon père et ma mère m'ont abandonné, mais le Seigneur m'a reçu dans son sein. » La religion chrétienne fit vibrer dans le cœur humain des cordes qui jusqu'à son avénement étaient demeurées muettes: elle demanda compte au paganisme du triste sort de ces milliers d'êtres dont il aggravait si cruellement les misères, détruisit l'individualisme, et appela tous les hommes au grand œuvre social. A cet esprit d'antagonisme qui précipitait les peuples les uns contre les autres, dans l'ancienne organisation du monde,

1. — Terme (*F.*) et Monfalcon (*J.-B.*). Histoire des enfants trouvés. *Paris* et *Lyon*, 1840, in-8°.

Digitized by Google

succéda l'esprit d'association et de fraternité. Sous l'empire de la foi païenne l'esclavage était partout, même dans le foyer domestique : un père avait droit de vie et de mort sur ses enfants, la femme était dépendante, et sa condition n'était qu'un servage peu déguisé. Mais le christianisme survint, et il proclama les maîtres et les esclaves, les pauvres et les riches, les enfants et leur père, égaux au même titre devant Dieu. Tandis que le paganisme déifiait les voluptés de la chair, le Christ imposait à ses disciples le renoncement à soi-même, les longs jeûnes, l'abstinence, le mépris des biens de la terre et l'obligation du sacrifice. Déshéritée de ses droits par l'antique constitution de la société, la femme se vit honorée, dans la famille chrétienne, comme vierge et comme épouse ; elle remonta à son rang. Un respect profond pour la vie de l'homme remplaça ce goût du sang qui a déshonoré les plus renommés des peuples anciens; à la voix du prêtre, il n'y eut plus de combats de gladiateurs et de sanglants sacrifices. Une dépravation sans limites flétrissait la société romaine ; sous l'empire du Christ, la chasteté, la virginité et le célibat mis en honneur, rétablirent la dignité humaine outragée. Tous les hommes furent déclarés aptes aux dignités les plus éminentes ; presque tous les premiers évêques sortirent des rangs infimes du peuple, et leur parole enseigna la charité, la foi et l'égalité.

Mais de telles intentions, hautement annoncées, heurtaient les idées et les intérêts des dominateurs de la Gaule. Ces prêtres, ces pontifes, ces hauts personnages qui habitaient les palais de Lugdunum, se voyaient violemment attaqués dans leurs croyances et dans leur propriété. Une religion nouvelle professait un mépris profond pour tout ce qu'ils vénéraient : elle émancipait leurs esclaves, et faisait des prolétaires leurs égaux. Il s'agissait, non d'un nouveau système philosophique, mais d'une révolution : toute l'organisation politique de la société était bouleversée jusque dans ses fondements. Qu'on ne s'étonne donc pas si le paganisme ainsi attaqué se défendit avec violence, et, s'aidant du pouvoir du prince, dévoua les chrétiens de Lyon aux tortures et à la mort : il combattait pour sa propre conservation.

Des prêtres grecs vinrent d'Orient à Lugdunum prêcher la foi du Christ vers le milieu du second siècle : qu'ils aient fait de nombreux prosélytes, on ne saurait en douter ; mais que leur

Digitized by Google

parole ait converti une grande ville tout entière, c'est ce qui est fort douteux. Le christianisme s'introduisit furtivement dans la ville de Plancus, se cacha longtemps dans les ténèbres, et n'attaqua d'abord ses adversaires que par la discussion et le raisonnement. Menacé par ces ennemis inconnus, le paganisme et même le druidisme, se réveillant de leur torpeur, firent alliance contre l'ennemi commun. C'est dans les classes inférieures de la société lyonnaise, c'est parmi les esclaves, les pauvres et les gens de labeur, que la religion chrétienne trouva ses premiers et ses plus nombreux partisans. Quelques citoyens romains, beaucoup de femmes, et un petit nombre d'hommes riches ou élevés en dignités, se réunirent à la communion des fidèles : le Rédempteur apportait à tous le dogme de l'immortalité de l'âme, l'esprit de concorde et de charité, ainsi que la certitude d'une vie future, heureuse pour les bons et terrible aux méchants. Mais cette foi nouvelle avait encore un autre genre d'influence sur la population de Lyon : les églises mystérieuses du Christ étaient de véritables écoles; on y enseignait, non-seulement les principes de la religion, mais encore les principes les plus élevés de la morale. Ces prêtres qui se dévouaient à l'instruction des fidèles étaient des hommes non-seulement de dévouement, mais encore de science; pour bien juger leur mission, il faut les voir à l'œuvre.

§ II. Il y avait à Lyon un assez grand nombre d'étrangers, qui y étaient amenés par le mouvement des affaires; cette ville entretenait de nombreuses relations de commerce avec les Phocéens de Marseille, et avait de fréquents rapports avec l'Asie mineure. Les Grecs et les Asiatiques qui y faisaient leur résidence, formaient une population particulière; il y avait des chrétiens parmi eux : ces disciples, assez nombreux pour former une communauté d'une foi nouvelle, n'avaient point de pasteur pour les diriger; ils demandèrent un chef à leurs frères de Smyrne. Polycarpe, auquel ils s'adressèrent, ne craignit point, malgré son grand âge, de faire le voyage de Rome pour obtenir du pape l'accomplissement de ce vœu : Anicet désigna Pothin. Le christianisme était fort répandu en Orient au milieu du deuxième siècle, mais il avait en Occident peu de partisans et beaucoup d'ennemis. Pothin ne l'introduisit point à Lyon : appelé par les chrétiens qui existaient déjà dans cette partie de la Gaule, il vint

Digitized by Google

prendre leur direction spirituelle et travailler à l'augmentation de leur nombre. [1]

Le christianisme était méprisé à Rome, et il commençait à être craint. Rien n'est plus douteux que Tibère, dont le mépris pour toute religion est connu, ait eu la pensée de faire placer le Messie des Juifs parmi les divinités de l'empire, et assez de clémence pour protéger les chrétiens contre la sévérité des lois : aucun historien de la Grèce ou de Rome n'a confirmé par son autorité une assertion aussi extraordinaire. On assure que Marc-Aurèle leur fut plus favorable : on a parlé d'un édit que lui arracha une juste reconnaissance. Pendant la guerre des Marcomans, son armée, enveloppée par les barbares, et assaillie par une tempête horrible, était réduite aux dernières extrémités. Il n'y avait plus de salut à attendre de moyens humains : les prières ferventes des soldats chrétiens obtinrent la délivrance de l'armée romaine, et l'empereur, témoin de ce retour soudain de la fortune, défendit par un édit toute persécution contre une religion qui lui avait rendu un si grand service. Que les chrétiens, dans une conjoncture aussi critique, aient ardemment imploré le salut de tous et le leur, c'est ce qui est très probable; mais on ne saurait présenter comme un fait avéré l'édit de l'empereur reconnaissant. Ni Marc-Aurèle, ni l'armée, ni le sénat, n'avouèrent l'obligation qu'ils auraient eue aux prières des disciples du Christ : bien loin de là, des monuments d'airain et de marbre, des médailles et la colonne antonine attribuèrent le salut de l'armée à l'intervention de Jupiter et de Mercure. Marc-Aurèle, si bienveillant, si humain et si vertueux, fut cruel pour les chrétiens; il ne les comprenait pas. Les persécutions sanglantes qui éclatèrent sous son règne furent sans doute excitées par les gouverneurs des provinces, par les prêtres du paganisme exaspéré, et par les clameurs de la multitude; mais Marc-Aurèle aurait pu les réprouver, et il ne le fit pas : bien plus, il sanctionna par ses édits la peine de mort contre les chrétiens qui persisteraient dans leurs doctrines.

1. — « Le Grec d'Asie, saint Pothin (Ποθεινος, l'homme du désir), disciple du plus mystique des apôtres, fonda la mystique église de Lyon, métropole religieuse des Gaules. » (MICHELET, *Histoire de France*, t. I, p. 115.)

Selon Ozanam, Pothin devait être appelé Photin. (*Mémoire statistique pour servir à l'établissement du Christianisme à Lyon*, p. 15.)

Digitized by Google

Pothin était déjà avancé en âge, lorsqu'il vint continuer à Lyon et à Vienne l'apostolat qu'il avait rempli avec tant de succès dans l'Asie mineure [1]. Son arrivée excita une grande joie au sein de la petite communion chrétienne : il justifia l'accueil qu'il reçut par son dévouement et par la prudence de sa conduite.

Un aveu public de sa foi et de sa mission n'était pas possible : les magistrats de Lyon et les prêtres augustaux n'auraient pas permis la libre pratique d'un culte haï. Pothin se cacha dans les bois d'une petite île formée au confluent du Rhône et de la Saône, et fit construire dans ce lieu désert un oratoire souterrain qu'il consacra à la Vierge et aux saints Apôtres. C'est sous la protection du secret que le saint prêtre exerça son ministère : des haines profondes menaçaient les chrétiens de Lyon, et l'explosion de la colère d'une population, obstinée dans ses doctrines, pouvait éclater d'un moment à l'autre; la prudence recommandait de ne pas donner un prétexte à tant d'animosité. Femmes, enfants, esclaves et prolétaires, se rassemblaient dans des grottes écartées ou dans des carrières abandonnées, pour écouter la voix de Pothin. Il ne fallait au culte, dans ces temps de foi, qu'une croix de bois pour emblème, et une pierre pour autel.

Vingt années s'écoulèrent, et pendant ce temps le christianisme grandit : il se propagea, non-seulement parmi les classes inférieures du peuple, mais encore dans les rangs élevés de la société. On vit dans la communion des fidèles, non-seulement grand nombre d'esclaves et d'ouvriers gallo-romains ou grecs, mais encore des chevaliers romains et des femmes qui appartenaient à des classes privilégiées. Devenue plus nombreuse, l'église lyonnaise fut peut-être moins prudente; elle ne réussit plus aussi bien à se cacher. Le mystère dont elle s'entourait servait de prétexte aux accusations les plus calomnieuses : ces ténébreuses retraites, dans lesquelles s'enfermaient les chrétiens, furent désignées aux pas-

1 — « Lyon eut l'honneur de donner, non-seulement à la Gaule, mais à tout l'Occident barbare, sa première église. Quelque chose de merveilleux sembla même s'attacher aux circonstances de cette fondation, opérée sans le concours de Rome. La croix arrivait aux nations transalpines, à travers les flots, des mêmes lieux qui leur avaient envoyé, huit siècles auparavant, les premiers rudiments de la civilisation païenne sur les vaisseaux émigrés de la Phocée. » (THIERRY (*Amédée*), *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, tome II, p. 173.)

sions de la multitude comme le théâtre habituel de scènes de débauche et de meurtre. On parla d'orgies scandaleuses, de festins, d'enfants égorgés, de mariages d'Œdipe et de banquets de Thyeste : des témoins avaient vu, des esclaves avaient parlé; on citait, on précisait les faits. Toutes ces colères populaires qui s'amassaient sourdement n'attendaient, pour faire irruption, que le signal donné par les prêtres païens; la tempête éclata.

On se tromperait beaucoup si l'on voyait, dans le récit de la condamnation et du supplice des premiers martyrs de Lyon, un épisode des annales de l'Eglise, sans intérêt pour des lecteurs autres que ses prêtres, ou une légende à l'usage des âmes dévotes. Et d'abord, la lettre qui le contient, écrite par les chrétiens des églises de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie, appartient, comme style, à l'histoire littéraire des premiers siècles : elle en est un des monuments les plus remarquables. Scaliger ne pouvait se lasser de la relire [1]. Sous un autre point de vue, elle est

1. — La lettre adressée par les chrétiens de Lyon et de Vienne à leurs frères d'Asie est attribuée avec beaucoup de vraisemblance à Irénée; elle n'est point parvenue en entier jusqu'à nous, mais Eusèbe nous en a conservé la partie la plus considérable. Il y avait au second siècle de l'ère chrétienne beaucoup de relations entre les églises de Vienne et de Lyon; elles délibéraient sans doute en commun sur les questions essentielles, et souffraient des mêmes persécutions. C'est d'après la lettre célèbre des chrétiens des deux églises que j'ai écrit, en très grande partie, la relation du supplice de nos premiers martyrs; Grégoire de Tours, la *Gallia christiana* et Sulpice-Sévère m'ont fourni d'utiles renseignements. Voici quelques fragments de la lettre; ce sont ceux qui concernent les faits principaux :

« Servi Christi, qui apud Viennam et Lugdunum Galliæ degunt, fratribus per Asiam et Phrygiam constitutis, qui eamdem nobiscum fidem ac spem habent redemptionis, pax et gratia... Et gravitatem quidem ipsam ærumnarum, et gentilium adversus sanctos furorem ac rabiem, quæque et quanta beati martyres perpessi sumus, nec nos exprimere dicendo, nec quisquam scribendo complecti accurate possit. Omni siquidem virium impetu in nos irruit adversarius, adventus sui, in quo cum omni licentia grassaturus est, jam tum nobis initia ac primordia exhibens. Nihil quippe intentatum reliquit, dum ministros suos assuefacit, et quibusdam quasi proludiis exercet adversus servos Dei; adeo ut non solum ab ædibus, a balneis, a foro arceremur, verum etiam interdictum fuerit, ne quis nostrum quocumque in loco appareret... Ac primum quidem, quæcumque a populo universo acervatim ingerebantur, constantissime tolerarunt : acclamationes scilicet, plagas, raptationes, spoliationes bonorum, lapidum jactus, carceres, cuncta denique, quæ vulgus, furore et rabie concitatum, adversus hostes et inimicos comminisci solet. Perducti deinde in forum a tribuno militum et a magistratibus civitatis, coram universo populo interrogati confessique, usque ad præsidis adventum conjecti sunt in carcerem. »

(Eusebii Pamphili Ecclesiasticæ Historiæ libri decem, græce et latine; ed. Ernestus Zimmermannus (lib. V, cap. 1). *Francofurti ad Mænum*, 1822, gr. in-8°, p. 296.)

un des titres originaux du tableau de l'établissement, à Lyon, d'une religion qui régna, même temporellement, dans cette ville pendant plusieurs siècles. On y trouve une peinture de mœurs féconde en enseignements de divers genres; ceux qui l'ont écrite ont souffert eux-mêmes les maux dont ils racontent la touchante histoire, et ce qu'ils disent, ils l'ont vu. C'est pour toutes les opinions une étude d'un grand intérêt que celle de la lutte de quelques hommes isolés, mais convaincus, contre des adversaires puissants, nombreux, et dont le bourreau est le dernier mot. La mort violente d'un si grand nombre de Lyonnais, nos pères, n'est-elle pas un fait historique d'une grande importance? Seize siècles écoulés n'ont point effacé la trace du sang des martyrs de Lyon : un début aussi énergique du christianisme révélait tout l'avenir de cette ville, dont la vie devait être un long combat.

§ III. Quels que soient les temps et les lieux, la populace abandonnée à ses fureurs est toujours la même : pendant la période de la civilisation la plus avancée, comme aux âges de barbarie, elle procède toujours avec la même violence comme avec la même cruauté. Qu'une opinion religieuse, une idée politique, ou la terreur d'un grand fléau lui aient mis aux mains la torche et le fer, toujours impitoyable, elle s'acharne sur ses victimes de la même manière et avec le même aveuglement. Ce triste spectacle, Lyon le donnera souvent dans des temps séparés par de grands intervalles, et pour des causes bien diverses.

Déchaînée contre les chrétiens, la multitude les chassa des bains publics, de leurs maisons; elle les poursuivit dans les rues, sur les places publiques, dans tous les lieux où elle espérait les atteindre. En un instant tous ceux qui étaient désignés comme disciples du Christ furent assaillis par une populace furieuse, injuriés, frappés, jetés dans des prisons infectes, jusqu'au jour de leur condamnation. Cette persécution eut lieu en 177, sous le règne de Marc-Aurèle, au commencement du pontificat du pape Eleuthère. L'histoire de l'Eglise a conservé les noms de quarante-huit de ces martyrs : on comptait parmi ces chrétiens, Attale, citoyen romain, que distinguaient son rang élevé et l'austérité de ses mœurs; Alcibiade, autre citoyen romain, homme d'une grande énergie et très influent; Alexandre et Epipodius, l'un grec, l'autre

gaulois, jeunes hommes que recommandaient leurs vertus, leurs richesses, leur science, et la tendre amitié qui les unissait. Il y avait des femmes grecques : Bibliade, qui devait fournir successivement à l'Eglise un sujet d'affliction et de joie; Trophime, Gamnique, Rhodana, Elpis, douce comme l'agneau dont le nom lui avait été donné, et des femmes gallo-romaines en plus grand nombre, Julia, Albina, Grata, Rogata, Emilia, Posthumiana, Pompéia, Quarta, Materna, qui possédaient le droit de cité romaine; puis Antonia, Justa, Alumna, Ausonia, Lucia, pauvre veuve, dont la cabane, au bourg de Pierre-Encise, s'ouvrait toujours pour le chrétien persécuté; enfin au dernier rang, l'esclave Blandine.

L'Eglise parle de tous ces fidèles avec vénération; si cependant elle établit quelque distinction entre eux, c'est en faveur non des puissants et des riches, mais d'esclaves et de pauvres dont les vertus et le malheur excitent au plus haut degré son intérêt.

Cependant le procès des chrétiens s'instruisait, et précisément au temps de la célébration des jeux publics. Tout fut disposé pour ce qu'on appelait une chasse, divertissement qui consistait à lancer des bêtes fauves, dressées pour cet exercice, sur des condamnés dont elles déchiraient les entrailles et les membres palpitants, aux grands applaudissements de la populace.

Amenés au forum devant les magistrats, pour y subir une première interrogation, les accusés avouèrent leur foi. On les conduisit, quelques jours après, devant le gouverneur de Lyon Sextus Ligurius Marinus, de la tribu Galéria, absent de la ville au moment de l'explosion des haines païennes. On leur imputait, entre autres crimes, celui d'irréligion et d'impiété. Vettius Epagathus, un des spectateurs, les défendit avec courage et se déclara chrétien. Tous les accusés ne résistèrent pas aux douleurs de la torture : dix faiblirent, et n'osèrent confesser leur religion : l'instruction étant complète pour quelques-uns, le juge rendit son arrêt; il fut terrible. Trois des condamnés, Sanctus, Maturus et Attale, de Pergame, étaient surtout l'objet de l'animosité publique. Interrogé sur son nom, sa profession et son état, Sanctus, à toutes ces questions, ne fit qu'une même réponse : « Je suis chrétien; » et alors même que son corps, brûlé par l'application,

Digitized by Google

sur les parties les plus sensibles de la surface, de plaques d'airain rougies au feu, avait perdu la forme humaine, il répétait encore d'une voix mourante les mêmes paroles.

On ramena les autres condamnés dans leur cachot, et on passa leurs pieds dans des ceps de bois serrés, jusqu'à dislocation des os. Beaucoup succombèrent à cette torture.

Effrayé par un si grand désastre, tout le troupeau des fidèles se dispersa; quelques-uns réussirent à fuir. Valérianus et Marcellus se dirigèrent au Nord de Lyon en remontant la Saône; Bénignus, Andochius, et le diacre Thyrsus, gagnèrent le pays des Eduens et des Lingons; Epipodius et Alexandre avaient trouvé un asile à Pierre-Encise, dans la chaumière de Lucia : un de leurs domestiques les livra.

Pothin avait échappé [1], mais sa retraite fut enfin découverte. Cette nouvelle remplit de joie les persécuteurs : ils amenèrent devant le magistrat ce vieillard débile, mais dont le corps presque centenaire renfermait une âme jeune et vigoureuse. Une foule exaspérée se pressait aux alentours du tribunal, et accablait d'injures le chef des chrétiens : « Quel est ton dieu? » demanda le gouverneur au vénérable évêque. —Vous le connaîtrez, répondit Pothin, si vous en êtes digne. » Cette réponse fut accueillie avec indignation par le juge, avec fureur par les spectateurs. Traîné dans son cachot par ses bourreaux, Pothin mourut, deux

1. — « Beatissimus autem Pothinus, qui episcopatum Lugdunensis ecclesiæ administrabat, « nonagenario major, et corpore admodum infirmo, ob præsentem quidem corporis imbe- « cillitatem ægre spiritum trahens, cæterum præ cupiditate imminentis martyrii mirabili ala- « critate animi firmatus, etiam ipse ad tribunal ferebatur : corpore quidem partim ob senec- « tutem, partim a morbis penitus exhausto ac soluto, animam vero adhuc retinens ut per « eam Christus triumpharet. Perlatus igitur a militibus ad tribunal, prosequentibus ipsum « magistratibus civitatis, et universa plebe variis cum acclamationibus impetente, tanquam « ipse Christus esset, egregium edidit testimonium. Interrogatus vero a præside, quisnam « esset christianorum Deus, respondit : « Si dignus fueris, cognosces. » Post hæc absque ullo « humanitatis respectu raptatus, atque innumeris plagis affectus est, cum ii quidem, qui « propius adstabant, calcibus et pugnis illum contumeliose appeterent, nec ullam ejus ætati « reverentiam exhiberent : qui vero longius distabant, quicquid ad manum erat, in ipsum « conjicerent, omnes denique gravissimi delicti ac piaculi reos se existimarent, nisi pro sua « quisque parte ei petulanter insultare studuissent. Quippe hoc modo injuriam deorum suo- « rum ulturos se arbitrabantur. Exinde vix adhuc spirans in carcerem projectus est, tandem- « que post biduum animam exhalavit... » (*Lettre des chrétiens de Vienne et de Lyon.* Euseb. Pamphili Eccles. Historiæ lib. V, p. 303.)

jours après [1], des mauvais traitements qu'il avait subis dans ce trajet.

Mais d'autres condamnés attendaient l'exécution de leur arrêt: on fit de leur supplice un divertissement pour le peuple : au jour désigné on exposa les chrétiens aux bêtes dans l'amphithéâtre, après leur avoir fait subir la torture. Des bourreaux promenèrent Attale dans l'enceinte, portant devant lui cette inscription : « C'est Attale le chrétien. » Le peuple réclamait à grands cris pour le condamné la torture et la mort; mais le gouverneur n'osa point porter cet arrêt contre un citoyen romain, sans la décision de l'empereur, qui ne se fit pas attendre. Marc-Aurèle ordonna la mort de tous ceux des chrétiens qui persisteraient dans leur foi. Grand nombre d'étrangers avaient été attirés, à Lyon, par les jeux publics qu'on devait y célébrer pour la grande fête : le gouverneur saisit cette occasion pour leur donner le spectacle du supplice des martyrs. On amena une dernière fois devant son tribunal les chrétiens emprisonnés; et comme tous maintinrent leur déclaration, il condamna les citoyens romains à être décapités, et les autres à l'exposition aux bêtes. Ce fut alors que le plus grand nombre de ceux qui avaient reculé devant une mort ignominieuse, revinrent sur leur désaveu et se déclarèrent chrétiens. Un des spectateurs, phrygien de naissance et médecin à Lyon, Alexandre, encoura-

1. — L'époque précise de la mort de Pothin a été controversée ; la *Gallia christiana* s'exprime en ces termes sur ce point : « Quo porro anno martyrium compleverit, non constat apud omnes. Blondellus et Dodwellus illud ad septimum Marci Aurelii annum, Christi centesimum sexagesimum, referunt ; at quæ profert argumenta Dodwellos nullius sunt roboris, et pleraque sententiam ipsius evertunt. Paulo serius Pearsonius ad annum scilicet 175 revocat; verum in hoc peccat, quod et nihil habeat apud Eusebium sibi consentiens, et quod in una ludorum Lugdunensium epocha confidat, quam aut falsam aut saltem incertam, ac ipsi repugnantem ostendunt viri doctissimi : dicamus ergo sanctum Pothinum martyrio coronatum anno 177; id docet Eusebius in prædicti libri proœmio. « Igitur, inquit, Sotere romanæ urbis episcopo post octavum episcopatus annum vita functo, duodecimus ab Apostolis Eleutherius in ejus locum successit. Annus tunc agebatur 17 imperii Antonini Veri. » Annum porro 17 illius imperatoris esse Christi 177 patet inde quod hos annos simul conjungat in chronico ; sub Eleutherii vero initia martyres Lugdunenses passos fuisse constat et ex Eusebii verbis, et ex ipsorummet martyrum epistola, in qua sic loquuntur : « Te per omnia ac perpetuo optamus in Deo valere, pater Eleutheri. »

(Sammarthani fratres (*Scævola* et *Ludovicus*). Gallia christiana, seu Series omnium archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ, etc... *Parisiis*, *e typ. reg.*, 1728, in-fol., tom. IV, p. 1.)

Digitized by Google

geait les accusés du regard et du geste ; on aurait dit une femme en travail d'enfantement (raconte une chronique naïve), tant il y avait d'agitation dans sa contenance. Remarqué par le peuple, il fut saisi, conduit au juge et condamné sur son aveu. Quand le jour de l'exécution fut enfin venu, on amena les condamnés, dont la mort avait beaucoup réduit le nombre. Assis sur une chaise de fer rougie au feu, Attale, pendant que ses chairs brûlées exhalaient une odeur fétide, adressait ces paroles aux spectateurs : « Voilà ce qui s'appelle dévorer des hommes; le crime dont vous nous accusez, c'est vous qui le commettez. » Et comme le peuple lui demandait par dérision : « Chrétien, quel est ton dieu ? — Les noms sont pour les hommes, répondait le martyr mourant, Dieu n'en a pas. »

Il y avait parmi ces malheureux une jeune fille esclave, nommée Blandine, si frêle et si souffrante, qu'à la voir on l'aurait crue incapable de supporter une faible partie des épreuves qui l'attendaient. Condamnée comme elle, sa maîtresse redoutait que la rigueur de la torture et l'aspect d'une mort ignominieuse et cruelle n'ébranlassent la foi de cette enfant; Blandine trompa ses craintes: elle eut du courage, non-seulement pour elle, mais encore pour ses compagnons de misère. Rien n'ébranla son âme simple, mais forte : « Je suis chrétienne, répondait-elle au juge ; il n'y a point de criminels parmi nous. » Cette fille, si délicate et si débile, supporta, sans fléchir un seul instant, les douleurs les plus atroces: flagellée et déchirée par les bourreaux, elle ne faisait entendre ni gémissements ni plaintes, et ne cessait d'exhorter et d'encourager ses frères à la mort. Blandine alla au supplice comme à une fête : jamais jeune fille ne souffrit autant et avec une si grande constance : on aurait cru, à son extase, qu'elle avait quitté la terre, et qu'elle s'entretenait déjà familièrement avec le Christ. Enfin, on l'enveloppa d'un filet et on l'exposa aux bêtes : un taureau furieux la perça de ses cornes et la lança défaillante dans l'arène. Cependant Blandine respirait encore : un des bourreaux l'égorgea [1]. Un enfant âgé de quinze ans périt, auprès d'elle, du même supplice.

1. — « Tanto animi robore firmata est Blandina, ut tortores, qui invicem sibi succedentes a prima luce usque ad vesperam omni tormentorum genere eam excruciaverant, resoluta nervorum compage, deficerent; seque victos confessi, cum nullum tormenti genus, quod

Digitized by Google

Vingt-quatre chrétiens, citoyens romains, durent à leur qualité un autre genre de mort : on les décapita. Il est triste d'apprendre que le peuple joua un rôle dans ces exécutions sanglantes : il ne se bornait point à poursuivre les condamnés de ses invectives; c'est lui qui déterminait le genre et la durée des tortures. Quand tout fut fini, le gouverneur de Lyon fit mettre en un monceau tous les cadavres et les fit brûler auprès de l'autel d'Auguste; on jeta leurs cendres dans le Rhône : les corps des chrétiens morts en prison avaient été livrés aux chiens [1]. D'autres disciples du Christ moururent d'une mort ignorée, et, un instant, la foi nouvelle parut éteinte. Les débris des martyrs offraient aux yeux l'affreux spectacle de têtes séparées du tronc, de lambeaux de chair, et

« ipsi inferri posset, reliquum haberent, mirarentur adhuc illam spiritum ducere, toto corpore lacerato atque perfosso, testarenturque unicum tormenti genus ad illam enecandam « suffecisse, nedum tot ac tanta tormenta. Verum beata illa, instar generosi cujusdam « athletæ, in ipsa confessione vires atque animos resumebat; erantque ei refectio et quies, « sensumque omnem præsentis doloris adimebat prolatio horum verborum : « Christiana sum, « et nihil apud nos mali geritur... » Blandina verum, ad palum suspensa, bestiis objecta est. « Quæ cum in crucis speciem suspensa cerneretur, Deoque contentissime supplicaret, maxi- « mam alacritatem addebat certantibus.....; cumque nulla tunc bestia corpus illius attigisset, « deposita ex stipite, rursus in carcerem conjicitur, in aliud certamen reservata..... Beata « vero Blandina omnium, postremo, tanquam nobilis mater, quæ filios ad fortiter certandum « accenderat, et victores ad regem præmiserat, eosdem certaminum cursus, quos filii con- « fecerant, remetiens, ad eosdem ire properabat, de exitu suo læta atque exsultans, prorsus « quasi ad nuptiale convivium invitata, non bestiis objecta esset. Denique post flagra, post « ferarum vellicationes, post sartaginem, reticulo inclusa, tauro objecta est. A quo diu in « altum jactata, nihil jam eorum, quæ fiebant, penitus sentiens, cum ob spem et compre- « hensionem eorum quæ credebat bonorum, tum ob familiarem congressum, quem cum « Christo in oratione habebat, tandem et ipsa victimæ instar jugulata est; ipsis etiam genti- « libus ingenue fatentibus, nullam unquam apud se feminam exstitisse, quæ tot ac tanta per- « tulerit. » (*Lettre des chrétiens de Vienne et de Lyon.* Euseb. Pamphil. Ecclesiast. Histor. lib. V, p. 314.)

1. — Les martyrs de Lyon furent les premiers martyrs des Gaules, parce que, selon Sulpice-Sévère, la religion chrétienne pénétra fort tard dans ce pays : « Sub Aurelio deinde, Antonini filio, persecutio quinta agitatur, ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta. » (Sulpicii Severi Opera omnia, acc. Georg. Hornio. *Amstelodami, apud Elzevirios*, 1665, in-8°, p. 366, lib. II.)

L'opinion de Sulpice-Sévère a rencontré des contradicteurs parmi les historiens de l'Église.

Voyez, sur les martyres de Lyon : Euseb, V, 1; — Act. SS. Perpet et Fel. 17, apud Ruinart; — Bollard., 17 jan., p. 77; — Pass. SS. Epipod. et Alexandr., apud Ruin.; — Tillemont, Histoire ecclés., III, 596; — Tertullian., ad Martyr.; — Gregor. Turon., Glor. martyr., 49; — Rogers, Vie de sainte Blandine (*Vies des Saints*). — M. Thierry (*Amédée*) a fait un éloquent récit de cette persécution dans le tome second de son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, p. 175-213.

Digitized by Google

de membres à demi-brûlés; une garde vigilante disputa aux fidèles ces restes vénérés, et, le sixième jour, cet horrible et précieux amas fut réduit en cendres que les bourreaux jetèrent dans le Rhône, pour en faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges.

§ IV. Les supplices sont sans puissance contre les idées : un chrétien périssait victime de sa croyance, et, au spectacle de sa mort, vingt païens se faisaient chrétiens. Une grande révolution se préparait : il lui fallait du temps pour être complète; mais c'est en vain qu'on semait des échafauds sur son passage, pour arrêter sa marche; retardée quelques moments, elle avançait toujours.

Polycarpe avait donné à Pothin un savant prêtre grec pour docteur et compagnon : Irénée, son élève, était un des ornements de l'église d'Asie par son savoir et par ses vertus [1]. Il aida Pothin avec zèle; sa parole éloquente convertit au Christ un grand nombre de Lyonnais païens [2]. Déjà, dans ces temps reculés, des hérésies corrompaient la foi dans sa source. Irénée s'attaqua corps à corps avec cet autre ennemi, et écrivit contre Florin, Valentinianus et les Gnostiques, des ouvrages dont quelques-uns seulement sont parvenus jusqu'à nous. Irénée était une des lumières de l'Occident; il avait beaucoup de science; versé dans la lecture des poètes, savant, et littérateur habile, il citait avec à-propos Hésiode, Homère, et les autres vieux poètes. Il ne faut pas le juger par la sèche et dure traduction latine que nous possédons de ses écrits; son style, dans le grec, sa langue maternelle, se recommande par d'éminentes qualités. Tertullien

1. — « S. Irenæus natione græcus, ut nomen indicat, et ipse significat cum in epistola ad Florinum ait se puerum adhuc et in prima sua ætate Polycarpum jam omnino senem audiisse, et ab eo primis christianæ religionis rudimentis imbutum. Smyrnæ vero pontificatum gerebat Polycarpus. » (Gallia christiana, IV, p. 4.)

2. — « Ad episcopales infulas evectus, se totum contulit ut illata ecclesiæ Lugdunensi præcedenti persecutione damna resarciret. Mortuas oves ad vitam revocavit, dispersas collegit, collectas fovit et verbo ac exemplo in pristinum statum restituit, innumeraque gentilium multitudine mirum in modum auxit. Hinc illa Gregorii Turon. verba : « Beatissimus Irenæus hujus successor martyris (Pothini) admirabili virtute enituit, qui in modici temporis spatio, prædicatione sua maxime, in integro civitatem reddidit christianam. » (Gallia christiana, IV, p. 8.)

trouvait dans les ouvrages d'Irénée beaucoup d'érudition et de force, et en même temps du naturel et de l'éloquence.

Lorsque la persécution éclata, en 177, les chrétiens de Lyon, privés de pasteur, députèrent Irénée au pape Eleuthère [1] et le lui recommandèrent avec les plus pressantes instances, en louant son zèle et sa vertu. C'était le moyen le plus direct et le plus sûr pour obtenir la nomination d'Irénée au siége épiscopal de Pothin. Alors l'église de Lyon relevait immédiatement de celle de Rome; il n'y avait point d'évêque dans les Gaules pour imposer les mains à Irénée, et le pape pouvait seul remplir ce saint office. Irénée, déclaré évêque, se hâta de revenir à Lyon et de réunir son troupeau dispersé. Ses prédications firent de nombreux prosélytes à la foi chrétienne : on affirme qu'une partie considérable de la population lyonnaise se rallia à sa croyance [2]. C'est par ses soins que le premier concile de Lyon fut convoqué, l'an 190 : il avait pour objet la fixation du jour auquel il convenait de célébrer la fête de Pâques, point sur lequel il n'y avait pas encore unité d'opinion dans l'Eglise. On vit dans l'assemblée beaucoup de disciples d'Irénée et de docteurs de l'Eglise, Ferréol, Félix, Fortunat, et au premier rang, Hippolyte et Caïus. [3]

1. — « Eleutherius, anno Christi nati 179, M. Aurelii imperatoris 17, 3 maii, pontificatum auspicatus, a martyribus Lugdunensibus litteras in vinculis de rebus apud eos gestis (quod idem fecerunt Viennenses.....) scriptas, et per Irenæum Romam delatas, accepit. » (Concilioruм omnium generalium et provincialium Collectio regia. *Parisiis*, 1644, in-fol., tome I, p. 249.)

2. — « Irénée s'occupa avec ardeur de la propagation de la religion chrétienne, non-seulement à Lyon, mais encore dans les campagnes voisines.

« Nec angustioribus Lugdunensis soli finibus se passus est coarctari immensus illius in Christianam religionem ardor : in totam Galliam diffusus est. In eas partes, quas novis apostolis indigere ratus est, discipulos misit, ut testantur sanctorum martyrum Ferreoli presbyteri, et Ferructionis diaconi, Felicis sacerdotis ac Fortunati et Achillei diaconorum acta; ex quibus duos priores Vesuntionem, tres vero posteriores Valentiam ab eo missos edocemur. » (Gallia christiana, tome IV, p. 8.)

3. — Les œuvres d'Irénée occupent un rang très distingué dans la Collection des Pères de l'Eglise :

S. Irenæi, episcopi Lugdunensis et martyris, detectionis et eversionis falso cognominatæ agnitionis, seu contra hæreses, libri quinque, post Francisci Feuardentii et Joan.-Ern. Grabe recensionem castigati..... studio et labore Domini Renati Massuet. *Parisiis*, *Coignard*, 1710, in-fol.

Digitized by Google

Les chrétiens n'avaient point été maltraités pendant le règne de Commode; ce prince si cruel ne s'occupa point de la religion nouvelle, que protégeait d'ailleurs la plus aimée de ses maîtresses, la fameuse Marcia [1]. Sévère même, pendant les premières années de son règne, ne fut pas défavorable aux disciples du Christ; il avait donné à son fils Caracalla une nourrice et un précepteur chrétiens. Plusieurs des personnages de sa cour qu'il distinguait le plus appartenaient à la foi nouvelle; lui-même était persuadé qu'il avait retiré de salutaires effets des saintes huiles que lui avait appliquées un de ses esclaves pendant une maladie dangereuse. Mais le nombre toujours croissant des chrétiens fixa beaucoup l'attention de l'empereur, inquiet pour les dieux de Rome : alarmé de ce progrès, Sévère rendit un édit qui paraissait ne concerner que les nouveaux convertis, mais qui ne pouvait être mis strictement à exécution, sans exposer à un danger et à un châtiment graves, les plus ardents des apôtres et des missionnaires [2]. Une circonstance particulière fit verser, à Lyon, des flots de sang chrétien.

§ V. Cette ville avait été cruellement punie de son attachement à la cause d'Albin; la vengeance de Sévère pesait encore sur elle de tout son poids. L'empereur était allé faire la guerre en Orient, et ses peuples se préparaient à célébrer les décennales, c'est-à-dire la commémoration des dix ans de règne du souverain. Cette occasion de montrer du dévouement au prince parut bonne aux Lyonnais; ils avaient encore un autre motif : Bassianus Caracalla, fils aîné de Sévère, était né dans leurs murs [3].

1. — Gibbon (*Ed.*). The Decline and fall of the roman empire, chapt. xvi. *Paris, Galignani*, 1831, in-8°, p. 220.

2. — Année 198. Gibbon. In this mitigated persecution, we may still discover the indulgent spirit of Rome and of polytheism, which so readily admitted every excuse in favour of those who practised the religious ceremonies of their fathers (p. 221.)

3. — La naissance de Caracalla à Lyon n'est point, cependant, un fait historique bien démontré.

Selon Aurélius-Victor, *de Cæsarib.*, c. xxi, et Eutrope, *Hist. Rom.*, lib. VIII, c. ii, Julie, mère de Géta, n'était que la belle-mère de Caracalla, qui ainsi aurait été le fruit du premier mariage de Sévère avec Marcia. Dion, Hérodien, et d'après eux Tillemont, *Hist. des Empereurs*, tome III, p. 132 et 449, Bayle, art. *Julie*, et les auteurs des articles *Caracalla*, *Julia Domna* et *Géta* dans la *Biographie universelle*, veulent que Julia ait été la mère des deux

Toute la population de Lyon se disposa donc à regagner les bonnes grâces de l'empereur; ses magistrats ordonnèrent des jeux publics et des fêtes que devaient accompagner toutes les solennités du paganisme, l'immolation des victimes, les vœux adressés aux dieux immortels pour le salut du prince, et les sacrifices aux autels élevés sur les places publiques. Mais ces rites blessaient la foi des chrétiens de Lyon ; ils ne voulurent ni décorer leurs maisons de festons et de lampes allumées, ni parer leurs têtes de guirlandes de fleurs, ni jurer publiquement par la fortune du prince, ni sacrifier aux dieux. Leurs prêtres les encourageaient à la résistance ; ils obéirent : leur religion n'admettait pas d'accommodement. C'était dans l'année 202.

L'explosion de l'indignation du peuple fut terrible ; sur tous les points de la ville on courut aux chrétiens comme sur des ennemis du genre humain. Il n'y eut pas, comme en 177, un simulacre de jugement, des formalités judiciaires et un arrêt longuement délibéré, mais en 202 le massacre fut instantané. En l'année 177, cinquante malheureux étaient morts pour leur foi; en 202, on compta les victimes par milliers : femmes, enfants, vieillards, chrétiens de toute condition, périrent égorgés dans leur demeure, sur les places publiques, dans les champs, partout où on pouvait les atteindre, et tout païen était bourreau. Le sang des victimes jaillissait à flots dans les rues [1], et teignait de sa couleur

frères. Spartien semble se contredire : il embrasse le premier parti dans la Vie de Caracalla, c. x, et dans celle de Sévère, c. xx, où il s'appuie de l'autorité d'Ælius Maurus; mais, dans cette même Vie de Sévère, c. III, il favorise la seconde opinion, puisqu'il y raconte que Julie devint bientôt mère après son mariage avec Sévère, et qu'elle lui donna un second fils (*alterum filium*) à son retour à Rome, après son proconsulat de Sicile. Comme ce second fils ne peut être que Géta, il s'ensuit qu'elle en avait donné à Sévère un premier, qui doit être Caracalla. Tillemont rapporte d'autres passages de Spartien, qui le mettent également en contradiction avec lui-même..... Nous remarquerons seulement qu'Aurélius-Victor est le seul auteur de l'antiquité qui affirme expressément que Caracalla naquit à Lyon.

Bréchot du Lut. Archives du département du Rhône, tome VI, p. 44.

1. — « Sed, veniente persecutione, talia ibidem diabolus bella per tyrannum exercuit, et tanta ibi multitudo christianorum ob confessionem Dominici nominis est jugulata, ut per plateas flumina currerent de sanguine christiano : quorum nec numerum, nec nomina colligere potuimus. » (S. Georgii-Florentii Gregorii episcopi Turonensis Opera omnia (cap. xxvii). *Lutetiæ-Parisiorum*, *Franciscus Muguet*, 1699, in-fol., p. 22.)

Digitized by Google

les eaux des deux fleuves. Irénée périt dans le massacre : les circonstances de sa mort sont ignorées.[1]

Après ce désastre, le christianisme parut anéanti pour toujours à Lyon. Ceux des disciples du Christ qui avaient échappé à la mort s'enfuirent et se cachèrent ; deux d'entre eux, Stephanus et Pérégrinus, trouvèrent une retraite dans les bois d'une petite île de la Saône, au-dessus de Lyon. Dorothée vint les joindre, et, comme eux, vécut en ermite, dans un profond recueillement. Cependant la tempête se calma : de nouveaux chrétiens étaient nés du sang des martyrs : ils se réunirent dans les cavernes, comme avaient fait leurs frères, et déposèrent avec vénération, dans l'une de ces cryptes, les cendres de Pothin, d'Irénée et de Blandine[2]. Successeur de l'évêque, Zacharie osa repa-

1. — Selon quelques historiens de l'Église, la mort d'Irénée est plus ancienne : ils affirment, sans preuves, que le successeur de Pothin fut massacré par Severe, dans sa vengeance contre les Lyonnais. Partisan d'Albin, Irénée aurait pris dans le massacre qui eut lieu à cette époque ; mais il n'y avait pas de chrétiens dans l'armée d'Albin. Tertullien a dit en termes formels dans son *Apologétique* : « Nonquam Albinum nec Nigrum vel Cassium invenire potuerunt christiani. » [illegible] Il dit ailleurs : « Christianus nullius est hostis, nemo inimicorum. » Aurait-il osé parler ainsi à la face de tout l'empire, s'il y avait eu notoirement des chrétiens dans les rangs des ennemis de Severe ? Les écrivains les plus dignes de foi mettent le martyre d'Irénée à une époque moins reculée. Il est certain que le pasteur fut enveloppé avec une grande partie de son troupeau. Adon s'exprime ainsi : « Irenæus Lugdunensis cum maxima multitudine martyrium suum perficit. » L. Adonis *Chron.* [illegible] 161. Usuard parle le même langage : « Cum omni fere civitate suæ populo communium fusus gloriosus martyrio. » On lit dans la *Gallia christiana* : « Hoc denique in veteri Lugduni ecclesiæ monumento reliquum : Lugduni interfecta decem et novem virorum milia, exceptis parvulis et mulieribus. » (GALLIA CHRISTIANA, tom. IV, p. 8. *Ecclesia Lugdunensis.*)

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de réfuter l'opinion de ceux qui font dériver le nom de la rue du Gourguillon, du sang des martyrs coulant à flots le long de cette pente escarpée.

2. — Le nombre des martyrs fut bien considérable ; on affirme qu'il dépassa dix-neuf mille, non compris les femmes et les enfants. Une inscription en mosaïque, qu'on a lue longtemps dans l'église Saint-Irénée, et qui a été composée au dixième siècle, est une probabilité, sinon une preuve, qu'il atteignit un chiffre très élevé :

Ingrediens loca tum sacra, jam rea pectora tunde ;
Posce gemens veniam ; lacrymas hic cum prece funde.
Præsulis hic Irenæi turma jacet sociorum,
Quos per martyrium perdavit ad alta polorum.
Istorum numerum, si nosse cupis, tibi pando.
Millia dena novemque fuerunt sub duce tanto.
Hinc mulieres et pueri simul excipiuntur,
Quos tulit atra manus ; nunc Christi luce fruuntur.

Digitized by Google

raître à Lyon, quoiqu'une année à peine se fût écoulée depuis le massacre; il ne gouverna l'église que peu de temps, et fut remplacé par Hélie. Après cet évêque, Faustin prit la direction des fidèles: c'était un homme de science et de dévouement, ardent à combattre l'hérésie, et d'une haute capacité; il entretenait un commerce épistolaire avec Cyprien, évêque de Carthage. Une de ses lettres racontait la chute de l'évêque d'Arles, Marcien, qui se laissa séduire par l'erreur de Novatien.

De profondes ténèbres enveloppent l'histoire de Lyon et de l'Eglise pendant la seconde moitié du troisième siècle. Aurélien, vainqueur de Tétricus, poursuivit son ennemi dans les Gaules, et, trouvant Lyon sur son passage, livra cette ville au pillage de ses soldats: on n'a pas de renseignements certains sur cette nouvelle catastrophe. Un autre événement eut quelque retentissement pendant cette période, mais peut-être n'est-il point authentique: Ælius Proculus, chef militaire distingué, avait pris sa part d'un festin splendide qu'on donnait à Lyon; il jouait aux échecs, et un bonheur extraordinaire l'accompagnait. Un des nombreux convives, s'adressant à lui, s'écria: « Je te salue, empereur; » puis, prenant un manteau de pourpre, il lui en revêtit les épaules avec tous les témoignages d'un respect profond. Cette scène était arrangée, sans doute; tous les assistants y prirent un rôle, et la multitude s'empressa d'applaudir. Elu d'une façon aussi singulière, Proculus se hâta d'armer pour sa cause deux mille esclaves: il ne manquait pas sans doute d'une certaine habileté, puisque les légions se déclarèrent en sa faveur. Quant aux Gaulois, ils haïssaient l'empereur, et, comme leurs pères au temps de César, ils étaient enclins à la nouveauté. Pendant ce temps, des bandes de Germains avaient fait irruption en Gaule; Proculus marcha à leur rencontre et les repoussa. Il ne sut pas conserver sa fortune: vaincu par l'empereur Probus, c'est en vain qu'il chercha son salut dans la fuite; il fut livré aux Romains et périt.

Une médaille frappée à Lyon a conservé le souvenir de ce fait historique. On voit sur l'une des faces la tête de Proculus suspendue à un croc, au-dessous du buste de Probus, au-devant duquel est une Victoire. On y remarque les deux lettres P, T, qui signifient sans doute *Proculus, tyrannus*. Le revers offre l'image du

Digitized by Google

génie de Lyon, qui d'une main tient un gouvernail, et de l'autre une corne d'abondance. [1]

Tout annonce que le christianisme renaissant vécut en paix pendant les dernières années du troisième siècle : il eut bientôt réparé ses pertes. Ce fut vers ce temps que Badulphe vint chercher un asile au confluent du Rhône et de la Saône, auprès de la crypte de saint Pothin. Ce saint personnage paraît avoir été le premier abbé d'Ainay.

§ VI. L'histoire de Lyon ne peut qu'esquisser à grands traits le récit du règne éphémère des empereurs, et de la lutte du paganisme avec la foi du Christ, et il doit ne prendre dans les faits généraux que ceux qui ont quelque relation avec les annales du pays. J'aurai donc peu à dire de Dioclétien.

Ce prince mérita sa haute position : il avait un esprit étendu, la science des hommes et des choses, et une grande puissance de volonté. L'empire succombait : un abîme profond menaçait d'engloutir Rome et sa fortune, Dioclétien s'efforça de le combler. Nul, mieux que l'empereur, ne connaissait la faiblesse de ce grand corps qui s'affaissait sous son propre poids ; aussi donna-t-il tous ses soins à lui rendre quelque vigueur. Des forteresses s'élevèrent sur les frontières; conduites par lui, ses légions repoussèrent les barbares ; mais autour de lui grondaient les passions du monde païen. Cette vieille société qui s'en allait attri-

1. — Flavius Vopiscus raconte cette singulière anecdote en ces termes : « Nam quum (Proculus) in quodam convivio ad latrunculos luderet, atque ipse decies imperator exisset, quidam non ignobilis scurra : « Ave, inquit, Auguste. » Allataque lana purpurea humeros ejus cinxit, eumque adoravit. Timor inde consciorum, atque inde jam exercitus tentatio et imperii. Non nihilum Gallis profuit : nam Alemannos, qui tunc adhuc Germani dicebantur, non sine gloriæ splendore contrivit, nunquam aliter quam latrocinantis pugnans modo. Hunc tamen Probus fugatum usque ad ultimas terras, et cupientem in Francorum auxilium venire, à quibus originem se trahere ipse dicebat, ipsis prodentibus Francis, quibus familiare est ridendo fidem frangere, vicit et interemit. » (*Historiæ Augustæ* Scriptores, VI (variorum). *Lugduni-Batavorum*, F. Hackius, 1661, in-8°, p. 966.)

Voyez *Archives du Rhône*, tome VII, p. 305-308 ; et tome VIII, p. 51 ; — Menestrier, *Hist. consulaire*, p. 52 ; — Mionnet, *Rareté des médailles romaines*, tome II, p. 125.

Selon la conjecture très plausible de M. Péricaud, on peut admettre que Proculus usurpa la pourpre à Lyon, et établit le siége de son empire à Cologne. (*Notes et documents*, année 280.)

buait sa chute au christianisme : c'était là sa grande plaie ; elle sentait qu'elle en pouvait mourir, et tenta un dernier effort. C'est en vain que la modération de Dioclétien s'efforça de contenir cette effervescence ; elle éclata malgré lui. Un chrétien, dans le langage des païens de cette époque, était l'ennemi de l'empereur, des dieux, des lois, des mœurs et de la nature entière ; c'était l'ennemi public, et son nom seul devait le faire mettre hors la loi. Ceux qui professaient de telles opinions en connaissaient bien la fausseté, mais ils se servaient de ces armes pour irriter l'exaspération de la populace. Une persécution terrible contre les chrétiens éclata en 303 dans tout l'empire, un siècle après celle qui avait fait répandre tant de sang dans Lyon. Les bûchers se rallumèrent ; des mains païennes renversèrent les églises, et jetèrent dans les cachots les évêques et les prêtres. Un édit impérial décréta la peine de mort contre tout disciple du Christ qui refuserait de sacrifier aux dieux.

Tant de rigueurs ne pouvaient venir de Dioclétien lui-même ; mais ce prince avait énervé le pouvoir en le partageant entre lui et Maximien-Hercule, tandis qu'il déclarait Césars Constance-Chlore et Galère. Un de ces quatre maîtres du monde, Galère, était enclin aux pratiques superstitieuses du paganisme ; ce sont ses instances qui arrachèrent à la faiblesse du vieil empereur le décret qui fit tant de martyrs. [1]

Lyon, du moins cette fois, eut peu à souffrir de la persécution. Constance-Chlore, qui gouvernait les Gaules, ne s'associa point aux fureurs de ses collègues : il fit fermer les églises et prohiba les réunions de chrétiens, ainsi que tout acte extérieur du culte ; mais il protégea les personnes. Son esprit était porté à la tolérance ; sa religion consistait dans la vague croyance à un Dieu ; sa raison lui avait montré l'absurdité et le danger des dogmes du paganisme. Tous les chrétiens d'Occident louèrent la sagesse de son gouvernement ; ils se montrèrent fort reconnaissants envers un prince qui ne leur faisait pas de mal : mais de meilleurs jours encore approchaient pour eux.

1. — Gibbon (*E.*). The Decline and fall of the roman empire, chapter XIII. — Eutropius, c. IX, p. 20. — Vopiscus, in Histor. Aug. — Tillemont, Hist. des Empereurs, t. IV, p. 500. — Aurelius Victor.

Digitized by Google

§ VII. Fils de Constance-Chlore, Constantin avait hérité de l'empire d'Occident; il gouverna Lyon et les Gaules selon les principes de son père. Vainqueur de Maxime au pont Milvius, ce prince sentit sa force et s'en servit pour assurer la paix de l'Eglise. Qu'il ait eu ou non toutes les vertus qu'ont exaltées ses panégyristes Eusèbe et Socrate; qu'il ait été cruel pour sa famille et pour ses ennemis; qu'il ait fait périr son fils Crispus, sa femme Fausta et Licinius vaincu, sans justice comme sans nécessité; qu'il ait, enfin, rarement mis en pratique les principes de cette religion dont il se constituait le défenseur, c'est ce que je n'ai point à rechercher ici. Guidé par les exemples et les principes de son père, Constantin passa du polythéisme au déisme; il accorda aux disciples du Christ le libre exercice du culte : c'était se rapprocher beaucoup du christianisme. En 308, après une guerre heureuse contre les Francs, ce prince, que rien ne contraignait, remerciait Apollon par des offrandes magnifiques ; mais bientôt après il fit un pas de plus vers la foi nouvelle. Au reste, le christianisme avait gagné du terrain sur tous les points; son plus cruel persécuteur, le sanguinaire Galère, s'était vu forcé, en 311, de permettre aux chrétiens l'exercice de leur culte, et de les inviter à regarder comme un devoir d'invoquer leur Dieu pour sa conservation et pour celle de l'empire. Sans croire au Christ encore, Constantin protégeait de plus en plus ceux de ses sujets qui avaient cette conviction. Lorsque la défaite de Licinius lui eut assuré l'empire du monde, il se sentit disposé à penser que la protection du Dieu nouveau était pour quelque chose dans ses prospérités.

Un grand événement, dont il fut l'auteur, hâta l'exécution du projet qu'il avait formé de se déclarer chrétien. Rome lui déplaisait, et il déplaisait à Rome ; Constantin n'avait rien à espérer d'une ville qui avait un passé à défendre, des institutions vénérées à maintenir, et que tant de liens attachaient étroitement à ses croyances : il transporta le siége de l'empire à Constantinople. Autant l'Orient avait accueilli le christianisme avec bienveillance et empressement, autant l'Occident s'était montré ardent à le repousser ; Constantin se rapprochait des populations qui avaient pour lui le plus de sympathie. Au reste, en proclamant le principe de la liberté des cultes, il ne se fit point le per-

Digitized by Google

sécuteur du paganisme. S'il interdit les pratiques superstitieuses de l'art divinatoire, et s'il essaya de faire fermer les temples de Vénus impudique, jamais, du moins, il n'attaqua chez ses sujets païens la liberté de conscience.[1]

Sous le règne de ce prince, la Gaule fut comprise, avec la Bretagne romaine, l'Espagne et la Mauritanie Tingitane, dans un vaste gouvernement appelé préfecture des Gaules, et subdivisé en dix-sept provinces. Quatre portaient le nom de Lyonnaises : *Lugdunum* (Lyon) était la métropole de la première, *Rotomagus* (Rouen) celle de la seconde, *Cæsarodunum* (Tours) celle de la troisième, et *Senones* (Sens) celle de la quatrième. Cette circonscription politique devait avoir peu de durée.

Lyon est rarement cité dans les annales politiques du quatrième siècle ; à peine peut-on signaler quelques faits, pour la plupart sans grande importance ou peu prouvés. C'est dans cette ville que le tyran Magnence, deux fois vaincu par Constance, se donna la mort en 353, après avoir fait périr sa mère et l'un de ses frères. Constance vint à Lyon, mais il n'y demeura que quelques jours, et alla passer l'hiver à Arles. Un fait plus intéressant, s'il était raconté par quelque historien digne de foi, ce serait la prise de Lyon, quelques années après la mort de Magnence, par une peuplade de Germains. Ces barbares, de la nation des Lètes, s'étaient glissés furtivement entre deux armées romaines, et avaient pénétré au loin dans l'intérieur de la Gaule. Se rendirent-ils maîtres de Lyon, ou, ne pouvant prendre cette ville de force, se bornèrent-ils à dévaster ses campagnes ? on ne sait rien de positif à cet égard. Julien les surprit dans un défilé, et en fit un grand carnage[2]. Ce prince, qui laissa tant de souvenirs à Paris, est

1. — Eusebius Pamphil., De Vita Constantini. — Eutropius, Historiæ Romanæ libri decem. *Lugduni-Batav.*, *Elzevir*, 1592, in-8°. — Gibbon, The Decline and fall of the roman empire, chapter xvii. — Mosheim, De rebus christian. ante Constantinum. — Mongez, Iconographie romaine, t. IV, in-4°. — Beugnot (*A.*), Histoire de la destruction du paganisme en Occident. *Paris*, *Didot*, 1835, in-8°, t. I.

2. — On ne sait, de cette invasion du Lyonnais par les Lètes, que ce qu'en a dit Ammien-Marcellin, dont voici les paroles : « Dum hæc tamen rite disposita celerantur, Læti barbari ad tempestiva furta solerter inter utriusque exercitus castra occulte transgressi, invasere Lugdunum incautam ; eamque populatam nisu valido concremassent, ni clausis aditibus repercussi, quidquid extra oppidum potuit inveniri vastassent. Qua clade cognita, agili studio

Digitized by Google

étranger à l'histoire de notre ville. Il n'en est pas ainsi de l'un de ses plus dignes successeurs, du jeune et vertueux Gratien, que la révolte des légions de la Bretagne et des Gaules précipita du trône après le désastre de Valens en Orient. Gratien s'était enfui à Lyon; il tomba dans un piége que lui tendit Andragathus, l'un des généraux de son rival Maxime, et périt assassiné l'an 383. Deux empereurs, Claude et Caracalla, sont nés dans les murs de cette ville; deux autres, Albin et Gratien, devaient y perdre la vie.

§ VIII. L'histoire des lettres et de l'Eglise au quatrième siècle, dans le Lyonnais, n'est pas entièrement stérile. Just, un saint évêque, ne saurait être oublié : il avait été diacre de l'église de Vienne. Sa piété et ses lumières le firent vénérer de l'église de Lyon; sa charité ardente lui acquit la reconnaissance et l'amour du pauvre : il donna l'exemple des plus hautes vertus pendant son épiscopat. Saint Ambroise, qui l'estimait beaucoup, entretenait avec lui un commerce de lettres. Just se démit de son évêché par un scrupule de conscience : un jour, un homme qui avait commis un meurtre invoqua le droit d'asile et se réfugia dans l'église; mais le peuple l'y poursuivit, et, n'osant l'arracher du sanctuaire, menaça de mettre le feu à la basilique, si on ne lui livrait le coupable. Just transigea; il remit l'homme, après avoir obtenu la promesse que ce malheureux serait conduit en prison. Cet engagement ne fut pas tenu, et le peuple massacra sa victime. Ce malheur jeta le pieux prélat dans une consternation profonde : Just se considéra comme l'auteur de la mort de l'homme qu'il n'avait pu sauver; et, ne se reconnaissant pas digne d'être évêque, il alla expier sa faute dans les déserts de l'Egypte, où il mourut vers l'année 390. On transporta à Lyon le corps du saint, et on l'inhuma dans l'église des Macchabées. Just avait

Cæsar missis cuneis tribus equitum expeditorum et fortium, tria observavit itinera, sciens per ea erupturos procul dubio grassatores : nec conatus irritus fuit. Cunctis enim qui per eos tramites exiere truncatis, receptaque præda omni intacta, hi soli innoxii absoluti sunt, qui per vallum Barbationis transiere securi..... » (Ammiani Marcellini P. Rerum gestarum qui de XXXI supersunt libri XVIII (lib. XVI). *Parisiis*, 1681, in-fol., p. 135.)

Voyez Lebeau, Hist. du Bas-Empire, l. X, c. xxiii; — Tillemont, Hist. des empereurs; — et les biographes de Julien : La Bletterie, p. 102, et Jordot, t. I, p. 97.

Digitized by Google

été député par son église au concile d'Aquilée, qui l'avait accueilli avec une vénération singulière. [1]

Lyon possédait, pendant la seconde moitié du quatrième siècle, des écoles publiques qui étaient célèbres : on y enseignait l'éloquence, la poésie, la philosophie et les sciences, et il s'y formait des orateurs distingués. Il fallait avoir fait preuve de grandes connaissances dans les lettres grecques et latines pour être admis au nombre des professeurs. Un peu d'ordre s'était rétabli, et, protégée par la paix dont jouissait l'État, l'éducation publique avait fait de grands progrès. A cet enseignement laïque se joignait celui des clercs et de l'évêque dans les églises, qui étaient toujours de savantes écoles ouvertes à toutes les vérités. Ces prêtres, dans un âge de ténèbres, parlaient le grec et le latin comme leur langue maternelle ; ils avaient une grande érudition, une logique puissante, et possédaient à fond les grands écrivains de l'antiquité. [2]

Un enfant de Lyon, Syagrius, appartient à l'histoire politique par les emplois dont il fut chargé, et à l'histoire littéraire par son talent de poète. Il était, en 369, *notarius* ou secrétaire de Valentinien. Syagrius fut chargé, en cette qualité, de présider à la construction de deux forteresses que l'empereur voulut faire élever sur les bords du Necker pour contenir les barbares. N'eut-il pas assez de vigilance ou de force ? se laissa-t-il tromper par une ruse de l'ennemi ? On ignore quelle fut sa faute, mais on sait que les Germains attaquèrent brusquement le camp, battirent les Romains, et tuèrent deux généraux qui commandaient les légions. Syagrius eut le malheur d'échapper à ce désastre ; Valentinien ne le lui pardonna pas, et l'exila à Lyon. Desservi par la fortune, Syagrius chercha des consolations dans la culture des lettres et les trouva : il écrivit des vers excellents, qu'a loués Sidoine. Ausone, qui l'aimait beaucoup, était précepteur de Gratien, fils de Valentinien ; il se servit de sa faveur auprès du jeune prince pour rouvrir à son ami la carrière des

1. — Just eut pour successeur Albin ou Alpin, remplacé lui-même par Martin ; vinrent ensuite Antiochus, Elpidius et Sicarius.

Voyez à la fin de ce volume la liste générale des évêques et archevêques de Lyon.

2. — Colonia. Hist. littér. de Lyon, t. I, p. 112. — Hist. littéraire de la France, t. Ier.

Digitized by Google

emplois publics. Préfet trois fois, Syagrius devint consul en 382. Rome lui éleva une statue, et Lyon un tombeau, qui existait encore au temps de Sidoine Apollinaire. [1]

§ IX. Depuis Constantin, les chrétiens de Lyon n'avaient plus eu de persécution à craindre : libres enfin de professer leur culte, ils bâtirent plusieurs églises, monuments dont le caractère particulier mérite l'attention. Comme architecture, ces basiliques avaient sans doute peu de style et d'importance au quatrième siècle; déjà l'époque de décadence avait commencé. Rien, absolument rien n'est resté de ces vénérés édifices dont les âges suivants raconteront les nombreuses vicissitudes; on ne les connaît que par de vagues traditions qu'ont recueillies, sans s'accorder entre eux sur les dates ou sur les faits, les historiens de l'Eglise et les archéologues. Détruites et reconstruites plusieurs fois, et sous divers styles, pendant une succession de quinze siècles, ces basiliques n'ont conservé d'intérêt que par leur nom et leur place sur le sol qui les avait reçues; leur étude appartient à diverses époques. Ce n'est donc que comme point de départ qu'il peut en être question ici; au point de vue de leur prépondérance spirituelle et temporelle, ces églises appartiennent à la période qui va suivre.

L'art chrétien s'est manifesté sous différentes formes architectoniques, selon les circonstances des temps et des lieux; il ne s'est point développé tout d'un coup, et il a passé par de nombreuses phases avant d'arriver à son expression complète. On peut présenter comme les deux points extrêmes de ses évolutions à Lyon, d'une part la crypte de Saint-Irénée, et d'autre

1. — Histoire littéraire de la France, tome I, p. 351. — Colonia, tome I, p. 118. — Brégnot, Nouveaux mélanges litt., p. 295.

Sidoine a vu le tombeau de Syagrius, et s'est reposé, dit-il, sous un palmier qui croissait auprès. Des érudits n'ont pas manqué de s'emparer de cette assertion pour démontrer que le climat de Lyon, au cinquième siècle, était beaucoup plus chaud qu'aujourd'hui, puisqu'il permettait aux palmiers de croître en plein air; mais tous les faits géologiques démentent positivement cette opinion. Le coteau de Fourvière, au cinquième siècle, n'était point planté de palmiers, et Sidoine s'est évidemment trompé sur l'espèce de l'arbre dont le feuillage l'a protégé de son ombre. Si, avant de commenter et d'expliquer un fait, les archéologues avaient préalablement le soin prudent de le vérifier, ils épargneraient à leurs lecteurs beaucoup d'érudition mal employée. La faute est peut-être tout entière au traducteur de Sidoine.

Digitized by Google

part la cathédrale de Saint-Jean ou l'église de Saint-Nizier. Tous les styles, depuis le bysantin jusqu'au gothique et au style de la renaissance, remplissent l'intervalle. Un but commun à tous ces édifices, depuis la grotte rustique des premiers temps de l'Eglise jusqu'à Saint-Pierre de Rome, c'est d'offrir aux fidèles un lieu de réunion pour la prière et pour la célébration des saints mystères.

On a vu, dans l'histoire de l'introduction du christianisme à Lyon, de quelles ténèbres la religion nouvelle dut s'envelopper pour exciter le moins possible l'animadversion des païens. En butte à toutes les calomnies, considérés avec horreur et mis hors la loi, les premiers fidèles n'osaient se réunir dans leurs demeures, trop petites au reste pour les contenir tous. Ils se rassemblaient secrètement et en silence, comme on l'a vu, soit dans des grottes écartées, soit dans des excavations souterraines qui les dérobaient à l'espionnage de leurs ennemis. Un bassin pour baptistère, une simple pierre pour autel, et quelques bancs grossièrement taillés dans le roc, tel était tout l'appareil de ces lieux vénérables, et telles se sont montrées les cryptes, sous leur physionomie primitive. Ces oratoires souterrains étaient obscurs et quelquefois infects; ils recevaient peu d'air et de lumière : on attribue à ces circonstances l'introduction dans les églises de cierges allumés en plein jour, et l'usage de l'encens.

Lyon paraît avoir eu diverses cryptes; quelques-uns existent encore: la plus ancienne et la plus vénérable est celle de Saint-Irénée, située au-dessous de l'église. Aucun monument religieux ne date d'aussi loin; il remonte jusqu'aux premières années du troisième siècle. Une seconde crypte se voit à Saint-Irénée, au-dessous du Calvaire; elle est moins ancienne que l'autre. Toutes deux reçoivent une lumière singulière et mystérieuse qu'a souvent cherché à rendre le pinceau de Grobon, de Granet, de Richard et de Forbin. C'est à l'entrée de l'église que se trouve le puits des Macchabées, qui fut pendant longtemps si riche en saintes reliques. Ainay n'a plus sa crypte si célèbre dans laquelle la main pieuse de Zacharie avait placé ce qu'elle avait pu recueillir de la cendre ou des ossements de Pothin, d'Irénée, de Blandine, d'Epipodius, d'Alexandre et des autres martyrs de Lyon; Badulphe veilla et pria longtemps dans ce lieu consacré. La crypte de

Digitized by Google

saint Pothin ou de saint Irénée existe encore en partie à Saint-Nizier, sous le portail de l'église.

Mais le nombre des chrétiens toujours croissant, et devenu trop considérable, mit fin aux persécutions; la religion nouvelle était devenue un torrent qu'il n'était plus possible d'arrêter et même de contenir. Un empereur au quatrième siècle proclama la liberté de conscience; il y avait déjà des églises à Lyon. Certains qu'ils ne seraient point inquiétés, et favorisés même par le pouvoir, les fidèles abandonnèrent leurs oratoires souterrains et se montrèrent au grand jour. La piété si vive dans ces temps de foi et l'entraînement général firent surgir des basiliques de toutes parts. Ces païens, qui avaient été des persécuteurs si cruels, furent persécutés à leur tour; des chrétiens fervents renversèrent les statues des dieux, brisèrent les portes des temples, et démolirent ces somptueux édifices dont les matériaux servirent aux constructions des églises. Un des premiers monuments qui tomba sous la réaction chrétienne fut le temple si renommé d'Auguste; il n'en resta pas une pierre sur place; ses autels disparurent sous le marteau, et rien ne resta de ses portiques : on employa une partie des décombres à bâtir la première église d'Ainay. Les basiliques des Macchabées, d'Ainay et de Saint-Nizier s'élevèrent sur le sol même qui recelait dans son sein les cryptes des mêmes noms.

Ces édifices, au premier âge de leur construction, n'étaient point ce qu'ils sont devenus; leur architecture, extrêmement simple et sans caractère, ne se recommandait ni par l'élégance ni même par la solidité. Ils étaient desservis par des prêtres grecs; c'étaient, à beaucoup d'égards, des églises grecques: on n'y voyait encore ni voûtes à trois nefs, ni vastes coupoles. Mais le style des basiliques grandit avec rapidité, et il y avait déjà au cinquième siècle, comme nous le verrons bientôt, des églises d'une grande magnificence. Lyon a eu quatre basiliques primitives : celles des Macchabées, de Saint-Irénée, d'Ainay et de Saint-Nizier, non compris plusieurs monastères.

L'église des Macchabées était située à l'extrémité de la ville romaine; il n'y avait au-delà que des champs et des tombeaux. Cette église attirait un grand concours de fidèles; bâtie à la fin du deuxième siècle, ou, ce qui est plus probable, dans les pre-

Digitized by Google

mières années du troisième, elle resta debout assez peu de temps, et tomba vraisemblablement pendant quelqu'une des incursions des Barbares du Nord. [1]

Cette basilique était éloignée du centre de la ville, et ne suffisait plus à la grande affluence des fidèles; Vérus ou Vérissimus fit construire l'église de Saint-Irénée sur l'une des cryptes qui se trouvaient dans ce lieu. Cette basilique n'avait pas la magnificence de celle des Macchabées, mais elle n'était pas fréquentée par un concours moindre de fidèles. Les deux églises vécurent longtemps dans une sorte de communauté; elles n'avaient qu'un seul pasteur.

On se rappelle que les saints martyrs, pendant la seconde persécution, sous Septime-Sévère, consommèrent leur sacrifice auprès du temple d'Auguste, après avoir été promenés de leur cachot au forum et à l'amphithéâtre. Ce lieu consacré recueillit et garda pendant longtemps ce qui était resté de la cendre des disciples du Christ. La crypte qu'on y voyait était peut-être la prison dans laquelle le centenaire Pothin avait été jeté par ses bourreaux; elle fut remplacée, dès la fin du troisième siècle, par une église et un monastère qui, plus tard, devinrent fort célèbres [2]. Ils ne l'ont pas été, cependant, plus que la basilique de Saint-Nizier, bâtie sur la crypte de Saint-Pothin, et que nous verrons éprouver bien des transformations avant d'arriver à sa magnifique expression actuelle. Une rivière, la Saône, la séparait du bruit de la ville, et en faisait un lieu particulièrement convenable pour les pieux exercices des fidèles. [3]

1. Nous verrons, dans l'âge suivant, l'évêque de Lyon Patiens rebâtir cette église avec une grande magnificence.

2. — On a disserté beaucoup sur l'étymologie du mot *Ainay*. Grégoire de Tours, dans sa latinité quelque peu barbare, nomme ce lieu *Athanacum*, et dit que le nom d'*Athanatenses* fut donné aux martyrs. Quelques érudits font dériver Ainay d'*Athenæum*, nom de l'équivoque athénée littéraire qu'on dit avoir existé au temps d'Auguste; selon d'autres, Ainay vient d'*Athanatos*, immortel, par allusion aux martyrs. Une autre étymologie rapporte le nom moderne à ces deux mots grecs : εἰς ναὸν, vers le temple. Il y a d'autres opinions encore; mais c'est assez s'occuper de ces recherches.

3. — Mémoire sur les cryptes, églises et chapelles de la ville et des faubourgs de Lyon. (*Almanach de Lyon pour* 1755). — Colonia, Hist. littér. de Lyon. — Lyon ancien et moderne,

Digitized by Google

On a vu ailleurs comment le monastère de l'Ile-Barbe s'était formé ; l'histoire des couvents appartient à un autre siècle.

A partir du commencement du troisième siècle, l'histoire, non-seulement de Lyon, mais encore du monde alors connu, devient celle de l'Eglise; elle ne se compose guère que du récit des luttes des chrétiens avec les païens, toujours debout en Occident jusqu'au sixième siècle, ou, ce qui est plus affligeant encore, des chrétiens entre eux. D'incessantes hérésies troublent la paix de l'Eglise; tout ce qui reste de sang aux veines épuisées du vieil empire d'Occident est dépensé dans des controverses théologiques, et en Orient le mal est bien pire encore. Peuples et empereurs cèdent au même entraînement; toute la subtilité de l'esprit grec s'exerce sur d'abstraites doctrines spirituelles; il n'y a pas d'autre intérêt ni pour les gouvernés ni pour les gouvernants. Le salut commun tant de fois menacé n'occupe personne, et, depuis le palais jusqu'à la chaumière, la seule pensée de tous, c'est la discussion d'un point de dogme ou d'un article de foi. Tout entier au bruit de ces querelles religieuses, Lyon n'entendra pas sonner l'heure de la chute de la domination romaine.

Gondicaire et ses Burgundes sont sur les bords du Rhin.

§ X. « Viennent donc les Barbares, a dit un éloquent his-« torien, la société antique est condamnée [1]. » Viennent les Barbares, car le monde romain plie sous sa masse, et il est impuissant pour se sauver. Miné jusque dans ses plus intimes fondements, vermoulu dans toutes ses parties, ce vieil édifice ne résisterait pas au choc le plus faible, et voilà que d'effroyables tempêtes vont l'assaillir de toutes parts. Ceux qui sont commis à sa garde n'ont foi ni en lui ni en eux-mêmes : ils pressentent sa chute, et se résignent à une catastrophe qu'ils ne sauraient ni empêcher ni retarder.

art. *Ainay*, *Macchabées* (*église des*), *Saint-Irénée* et *Saint-Nizier*. — Brécnot, Mélanges littér. et Nouveaux mél. — J. Bard, Statistique générale des basiliques et du culte dans la ville de Lyon. *Lyon*, 1842, gr. in-8°. — Artaud, Lyon souterrain (Mss.).

1. — M. Michelet.

Mais aussi tout ce qui fait la vie et la force d'un grand état manque à la société romaine, telle que l'ont faite la corruption et le malheur des temps. Sur quoi pourrait-elle s'appuyer, et qui lui donnerait les moyens de résister? Est-ce son aristocratie? influente encore à Rome, elle ne l'est plus dans les provinces, et surtout chez les Gaulois de Lugdunum. L'anarchie militaire a détruit toutes les résistances : il y a des chefs d'armée puissants, mais le sénat n'est plus. Quelques familles ont d'immenses richesses; aucune n'a la moindre action politique, et le despotisme des empereurs a tout nivelé autour de lui. Est-ce au peuple que Rome expirante peut demander son salut? Mais il n'y a point de classes moyennes, et les classes inférieures, c'est-à-dire le plus grand nombre des citoyens, dans une énorme proportion, n'ont ni droits, ni titres, ni propriétés à défendre, et sont désintéressés dans la question de la conservation de l'empire. Leur misère est extrême; une oppression intolérable pèse sur le peuple; il est accablé d'impôts qu'il ne peut payer. L'agriculture, cet élément si puissant de la fortune des nations, n'existe pas, en quelque sorte : comment pourrait-elle prospérer, lorsque pas un Lyonnais n'a la certitude de garder une année la propriété de son champ, et dans un temps où les guerres civiles achèvent de détruire ce qui a pu échapper aux ravages de la guerre étrangère? Comment est constituée la société gallo-romaine? Un édit de Caracalla a proclamé tous les habitants de l'empire citoyens romains; tous les droits attachés à ce titre sont concédés aux Lyonnais. Leur ville, comme toutes les cités romaines, est administrée par des magistrats qui ont à leur tête un sénat et un corps municipal; les membres de ce corps sont les curiales, et rien ne saurait exprimer le malheur de leur position. Ils sont responsables du paiement des impôts, et le fisc ne cesse de les pressurer; il faut qu'ils lui livrent, aux dépens de leur fortune personnelle, ce que la profonde misère des populations n'a pu fournir. Ces infortunés curiales n'ont pas même l'espérance d'échapper par la mort à l'intolérable position que Rome leur a faite. L'hérédité est, chez eux, d'obligation absolue; ils sont condamnés pour toujours à garder un titre qu'ils échangeraient bien volontiers contre celui d'esclaves. Et que sont les paysans du Lyonnais? des serfs sous le nom de colons. Attachés au sol

Digitized by Google

et partie intégrante de la terre qu'ils arrosent de leurs sueurs, ils n'ont pas le droit de la quitter : on les vend avec le champ qu'ils cultivent ; ils jouissent cependant de la liberté individuelle, mais sous la double condition de ne s'écarter jamais de leur glèbe, et de payer une redevance annuelle au propriétaire. Ce ne sont ni des esclaves ni des hommes libres ; le paysan du Lyonnais n'est pas le maître de sa prairie ou de son vignoble, il est colon. De grands propriétaires possèdent le sol en totalité, mais les moyens d'exploitation sont insuffisants ; chaque année, chaque jour voit augmenter la dépopulation dans les campagnes et dans les villes. Tandis qu'une décadence rapide frappe les arts industriels, d'insurmontables obstacles arrêtent l'essor de l'agriculture : comme les moyens de conservation matérielle manquent aux populations, elles deviennent de plus en plus misérables. Il n'y a plus de bras pour cultiver la terre ; les campagnes de la Gaule, naguère si florissantes, sont maintenant en friche, et des forêts couvrent les champs qu'enrichissaient jadis d'abondantes récoltes. Un voyageur les parcourt pendant une journée sans rencontrer un seul village : tout est désert autour de lui, et c'est de loin à loin seulement qu'il peut trouver, dans une misérable cabane, un abri pour ses membres fatigués. Telle est la dépopulation dans cette Gaule, autrefois si fière du grand nombre de ses enfants, que les empereurs en sont fortement préoccupés ; Probus fait transporter dans nos campagnes des colonies de Germains et des troupeaux de bœufs. Il n'y a pas de pain pour le peuple, et le peuple, amoindri de jour en jour, va bientôt disparaître. C'est l'industrie qui renouvelle sans cesse la fortune publique ; c'est elle qui fournit au fisc les contributions énormes dont vivent les sociétés modernes : grâces à son puissant concours, une nation est toujours riche ; mais il n'y avait pas d'industrie dans les Gaules au quatrième siècle et à Lyon, depuis le règne du cruel Sévère. Quels étaient donc les éléments de vie de cette société gallo-romaine qui n'avait ni ouvriers, ni paysans, ni forte aristocratie, ni hommes libres, ni commerce, ni agriculture ? Etait-elle donc condamnée à périr sans retour ?

Le christianisme aurait-il assez de puissance pour la sauver ? Oui, sans doute, il renferme en lui-même tous les principes de la régénération du monde : à lui l'avenir de l'Europe, à lui la re-

Digitized by Google

constitution de la famille et l'organisation définitive d'une société nouvelle. Ses prêtres remplaceront la magistrature romaine avec infiniment plus de pouvoir; ses dogmes ennobliront le travail, et donneront aux pauvres ouvriers du courage et la foi. Mais cette transformation ne peut être subite, et, pour être complète, elle demande beaucoup de temps; ce n'est pas tout encore : il faut à son accomplissement des instruments convenables. Que peut faire le christianisme d'un monde en grande partie païen encore, et que doit-il attendre du petit nombre d'hommes qui confessent sa doctrine? Oui, sans doute, la volonté forte de Constantin a fait inscrire la liberté des cultes parmi les lois de l'Etat; mais, si l'Orient est chrétien, l'Occident et la Gaule surtout sont encore profondément attachés au vieux culte. Le cœur est demeuré idolâtre chez la plupart de ces patriciens dont la bouche a confessé la foi du Christ pour obéir à l'ordre du maître, et il y a encore beaucoup du vieux druidisme, au quatrième siècle, chez ces Gaulois dont une si grande multitude a reçu les enseignements de Pothin et d'Irénée. Cependant, toute cette société décrépite se meurt de vétusté; encore quelques jours, et elle aura cessé d'être, si une révolution soudaine ne vient la placer dans d'autres conditions. Il faut au christianisme des agents de propagation nouveaux, dévoués, et d'une grande puissance : est-ce la société gallo-romaine qui peut les lui donner? Voici venir l'inondation des Barbares : comme une mer débordée, elle couvrira de ses flots toute la surface du monde romain, et déposera dans un sol vierge des myriades de germes, d'où jaillira bientôt la végétation la plus vigoureuse. Enervé par une civilisation épuisée, le Romain de ces temps ne peut rien ni pour le salut de l'empire, ni pour le sien. De même que la main de l'agriculteur féconde par la greffe une tige sauvage, mais vivace et vigoureuse, ainsi la Providence confiera au naturel inculte, mais jeune et énergique des Barbares, les principes de la civilisation moderne. Païens et chrétiens, au quatrième siècle, sont dans l'attente d'un événement extraordinaire; ils ont le pressentiment d'un ordre de choses nouveau : de vagues rumeurs présagent un grand bouleversement; les populations s'inquiètent, et ne peuvent se défendre d'un profond effroi. Leur dernière heure a-t-elle donc sonné?

Non; quand l'ouragan du Nord aura balayé toute la surface de

Digitized by Google

cette terre qui s'appelait l'empire de Rome, quand il aura fait table rase et dispersé comme une paille légère tous les débris du vieil édifice social, alors la famille humaine se reconstituera sur d'autres bases. Temples païens, statues des faux dieux et édifices chrétiens tomberont sans résistance sous les coups pressés de la tempête ; mais ceux-là pour toujours, ceux-ci pour renaître plus solides et plus nombreux. Huns, Goths, Alains, Vandales, Bourguignons, Gépides, vont se succéder comme la vague à la vague, aveugles instruments de la sagesse divine; mais quand ce torrent dévastateur aura déblayé le terrain et préparé la moisson de l'Evangile, sa mission accomplie, il entrera docilement dans le lit que lui aura creusé le christianisme. Ces Barbares ignorants et grossiers sont, dans la pensée de la Providence, les moyens de propagation de la foi du Christ; ils ont abattu l'empire romain, et sont devenus les maîtres : mais, pressés de toutes parts par la puissance des idées nouvelles, assaillis et pénétrés à leur insu par cette influence morale contre laquelle ne peuvent rien la hache et la francisque à deux tranchants, ces conquérants farouches deviennent en frémissant les disciples des évêques. Tandis que la force brutale, dans cette société vierge, s'amoindrit de jour en jour, la puissance de l'intelligence, alliée à la doctrine du Christ, ne cesse de grandir et de se consolider. D'abord uniquement intellectuel, le pouvoir de l'Eglise devient temporel à son tour et s'appuie sur le sentiment religieux des populations. Il y a des barons, des seigneurs féodaux, des rois, des empereurs dans la société moderne; mais il y a aussi des archevêques qui commandent, et un pape dont la sandale pèse sur les têtes couronnées. L'instruction, les lumières, le dépôt presque général des connaissances humaines appartiennent à l'Eglise, qui représente l'organisation sociale. Défenseurs naturels du peuple, les évêques s'appliquent à développer son intelligence, et lui enseignent ses devoirs : ils gouvernent le monde; mais quand ils l'auront civilisé, la société, toujours en progrès, prendra une face nouvelle, et ne voudra plus reconnaître leur pouvoir. Le champ de bataille des idées sera changé, et à son tour la domination temporelle de l'Eglise aura fait son temps. Nés du sang des Gaulois, des Romains et des Barbares, nos pères s'éveillent à la révélation de leurs droits : ville d'abord bour-

guignonne, puis fief de ses archevêques, Lyon ne veut appartenir qu'à lui-même : ses généreux citoyens prennent les armes pour s'affranchir d'un pouvoir illégitime, et de leur lutte sanglante avec les archevêques sort ce gouvernement municipal qui doit porter si haut la fortune de leur cité. Telles sont les révolutions qui se préparent : au début, la guerre et l'asservissement ; au dénouement, la guerre encore, puis la liberté. Cette heureuse transformation s'accomplira par transitions successives : il faut d'abord que Rome tombe ; avec elle tout languit, même le christianisme, et le monde ne peut rester stationnaire.

Viennent donc les Barbares, les temps de la régénération de l'Europe sont arrivés.

Digitized by Google

SECONDE ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER.

§ 1. Mouvement général des Barbares du Nord au Midi, au quatrième siècle. — § 2. Invasion des Huns. — § 3. Les Visigoths. — § 4. Les Francs. — § 5. Les Burgundes.

§ I. L'histoire des nombreuses nations qui se précipitèrent sur le monde romain, du troisième au neuvième siècle, et s'en disputèrent les lambeaux, ne touche à celle de Lyon que par un petit nombre de points. Il n'est pas facile de faire connaître avec clarté l'origine, le point de départ et la marche de ces multitudes sauvages qui vinrent s'abattre sur le cadavre du grand empire, et le rongèrent jusqu'à ses dernières parcelles. Goths, Visigoths, Huns, Alains, Vandales, Hérules, Gépides, Francs et Burgundes, suivis bientôt par les Normands et par les Sarrasins, tous tantôt alliés, tantôt ennemis, mais toujours avides de pillage et de sang, occupent l'Europe en tous sens, toujours puissants pour détruire, et incapables de rien fonder de stable. Leurs incursions se pressent et se confondent; à peine une de ces hordes a-t-elle pris sa part de la curée, qu'une autre arrive et lui arrache sa proie. Arts, sciences, civilisation, tout

disparaît dans ce grand bouleversement, et seul, parmi ces ruines, le christianisme reste debout. Esquissons à grands traits le tableau de cette révolution, et recherchons, parmi tant de nations barbares, celles qui ont laissé l'empreinte de leurs pas sur le sol lyonnais.

Lorsque, par l'irrésistible ascendant de son génie et de la discipline militaire, Rome eut entièrement subjugué les peuples de l'Italie et de la Gaule, elle se trouva face à face avec les Barbares, en Orient et sur les bords du Rhin. Il n'y avait point de paix à espérer avec ces nations sauvages; ni les Romains, ni les Barbares n'en voulaient. Une lutte mortelle s'engagea donc dès l'instant que des points de contact furent établis entre la nation conquérante et ses voisins. Rome semblait condamnée à vaincre toujours; elle attaqua ses ennemis du Nord avec avantage pendant plus de deux siècles, et les refoula au loin, sans jamais les assujettir tout-à-fait. Bien loin de là, d'immenses échecs la mirent à deux doigts de sa perte, même au temps de sa plus grande puissance : c'est à l'époque la plus prospère du règne d'Auguste que les Germains écrasèrent Varus et ses légions; quelques années auparavant, les Parthes avaient exterminé Crassus et une des plus belles armées romaines. César, Drusus, Tibère, Germanicus, Agricola, Vespasien, et après eux d'habiles généraux, continrent les Barbares dans leurs forêts et ne réussirent pas toujours à protéger les frontières de l'empire. Souvent renversé, l'ennemi se relevait toujours; il se multipliait de toutes parts, et devenait de jour en jour plus difficile à vaincre. Il était facile de prévoir que Rome ne serait pas toujours la plus forte.

Ce moment arriva. Rome n'eut plus la même énergie et les mêmes ressources; ses soldats n'eurent plus la même discipline et peut-être le même courage; elle n'eut plus d'aussi habiles capitaines, et la réaction commença aussitôt. Les Barbares sortirent de leurs marais, franchirent leurs fleuves glacés, culbutèrent les légions qui gardaient les frontières, et se jetèrent sur ce Midi dont ils convoitaient depuis si longtemps le soleil chaud et les terres fertiles. Rome apprit avec stupeur le nom d'ennemis dont elle ne soupçonnait pas l'existence, et fut amenée à les craindre après les avoir longtemps méprisés. Devenu trop grand,

Digitized by Google

l'empire ne pouvait plus se garder; l'étendue de ses frontières était devenue pour lui un danger permanent. Les empereurs ne virent point de péril bien sérieux pendant les deux premiers siècles; mais, au troisième, la question changea. De puissantes confédérations barbares menacèrent l'empire; il y en avait deux dans la Germanie occidentale : placée sur la rive du Rhin, l'une était formée des Francs, des Cattes, des Chérusques et des Ripuaires; la seconde, celle des Allemands, occupait, au Nord, de vastes pays situés entre l'Elbe et la Vistule. Un de ces peuples, les Goths figurent à l'avant-garde de ces myriades de Barbares qui commençaient à sentir leur force et la faiblesse de Rome : ils font la conquête de la Scandinavie et du Nord de la péninsule cimbrique. Bientôt les Goths reviennent sur les bords de la Baltique; ils subjuguent les Venètes, les Burgundes et les Finnois. Devenue trop considérable, cette nation se partage en trois grandes masses : les Gépides au Nord des Alpes Bastarniques, les Visigoths ou Goths de l'Ouest, et les Ostrogoths ou Goths de l'Est. Cette multitude attaque à plusieurs reprises l'empire, qui ne réussit point toujours à se défendre. Les Goths renversent le royaume du Bosphore, ravagent l'Asie mineure, et s'élèvent à un haut degré de puissance sous leur roi célèbre Hermanric.

Les empereurs soutinrent de grandes guerres avec cette nation, souvent vaincue, quelquefois victorieuse et toujours redoutable. Trop faible pour écraser ses ennemis, Rome transigea : elle donna des terres à ces Barbares qu'elle n'avait pu refouler au-delà du Rhin, et les associa à la défense de ses frontières. La Gaule ne chercha point à profiter des circonstances pour recouvrer sa liberté; elle ne s'allia point aux Barbares, et resta identifiée à l'empire. Lyon se relevait avec lenteur de ses désastres; il ne lui restait que des ruines de sa splendeur passée. Délivrée des inquiétudes que les Goths lui avaient données, Rome, toujours la reine des cités, commençait enfin à respirer.

§ II. Le calme dont l'empire jouissait ne devait pas être d'une longue durée : Rome apprend tout-à-coup qu'une race d'hommes inconnus et étranges a envahi ses provinces. Ils sont hideux, même parmi les Barbares; leurs yeux sont petits, on dirait des

Digitized by Google

trous; leur nez est écrasé; ils vivent à cheval, n'habitent jamais dans les villes, et campent sous des tentes. D'où viennent-ils? Originaires du haut plateau de l'Asie centrale, d'abord conquérants et oppresseurs, puis vaincus, les Huns se sont précipités sur l'Occident. Ces hordes se sont partagées en deux grandes divisions: l'une marche sur l'Oxus, l'autre vers le Volga. Celle-ci se dirige ensuite sur l'Oural, descend jusqu'au mont Caucase, traverse le Palus-Méotide (an 376) et se jette sur les Alains, qui abandonnent, en masse, leurs champs ravagés et se précipitent de tout leur poids sur les Goths. Hermanric, roi de cette vaillante nation, essaie en vain de défendre et son peuple et l'empire romain; il périt, et la puissance des Goths succombe avec lui. Les Barbares combattent d'autres Barbares; des hordes germaniques établies depuis longtemps sur les terres fertiles de la Gaule, et déjà à demi-civilisées, défendent l'empire romain contre des hordes asiatiques et des bandes de Germains qui ont passé le Rhin pour réclamer leur part du butin. Un homme qui s'appelle le fléau de Dieu commande aux immenses troupeaux de cavaliers huniques: c'est Attila. « Mythe vague et terrible, « dit M. Michelet, symbole et souvenir d'une destruction im- « mense, son vrai nom oriental, Etzel, signifie une chose puis- « sante et vaste, une montagne, un fleuve, particulièrement le « Volga, ce fleuve immense qui sépare l'Asie de l'Europe. Tel « aussi paraît Attila dans les Niebelungen, puissant, formida- « ble, mais indécis et vague; rien d'humain, indifférent, im- « moral comme la nature, avide comme les éléments, absorbant « comme l'eau et le feu [1]. » Son empire est plus vaste que ne l'a été l'empire de Rome; il s'étend de la mer Caspienne au Rhin, et menace d'engloutir l'Europe et l'Asie. Tout tremble devant ce Tartare; Théodose n'ose le combattre. Attila n'habite point, comme l'empereur d'Orient, une ville magnifique, enrichie de monuments élevés par une architecture savante et riche: sa capitale est un immense amas de cabanes éparses entre le Danube, la Teisse et les collines carpathiennes, dans la Hongrie supérieure. Il n'y a pas d'autre édifice en pierre qu'une salle de bains; les maisons des Huns du plus haut rang sont bâties avec

1. — Histoire romaine, tome I, p. 183.

Digitized by Google

de la terre, de la paille et du bois, et parées d'ornements grossiers, selon le rang, la fortune et le goût de leurs propriétaires. Elles paraissent cependant distribuées avec une certaine symétrie; la place la plus honorable est celle qui approche le plus de l'habitation du souverain [1]. Le palais d'Attila n'est qu'une immense cabane en bois, divisée en compartiments. L'histoire a conservé les détails d'une fête que donna, dans sa résidence royale, le Tartare qui devait bientôt après envahir la Gaule et réduire ses villes en cendres. La table royale, couverte de tapis et de fin linge, s'élevait sur une estrade au milieu de la salle, et un parent ou peut-être un favori du roi partageait le frugal repas du souverain des Huns. Deux lignes de petites tables, contenant chacune trois ou quatre couverts, s'étendaient des deux côtés, et la place d'honneur était à droite; admis à ce banquet, les ambassadeurs de l'empereur reçurent l'ordre de s'asseoir à gauche, et ils ont confessé avec ingénuité, qu'un Goth inconnu, Béric, eut le pas sur les représentants de Théodose et de Valentinien. Le monarque barbare reçut de son échanson une coupe remplie de vin, qu'il but à la santé des plus distingués de ses hôtes : tous se levèrent de leur siége, et exprimèrent de la même manière leurs vœux loyaux et respectueux. Deux Scythes, debout devant le lit d'Attila, récitaient des vers qu'ils avaient composés, pour célébrer la valeur et les victoires du roi. Captivés par l'harmonie de chants qui faisaient revivre, en les perpétuant, leurs propres exploits, tous les guerriers présents au royal banquet écoutaient dans un profond silence. Une ardeur martiale jaillissait de leurs yeux, et les vieillards exprimaient par leurs larmes le généreux désespoir de ne pouvoir partager plus longtemps les dangers et la gloire des batailles. Tels étaient les hommes qui s'apprêtaient à conquérir les Gaules et l'Italie. Des bouffons succédèrent aux chants belliqueux; ils excitèrent la gaîté de leurs grossiers spectateurs par la laideur de leur visage, le ridicule de leurs vêtements, de leurs gestes, et l'absurdité de leurs discours dans une langue formée d'un assemblage étrange et inintelligible de mots goths, latins et huniques. Toute la salle retentissait d'immenses éclats de rire; Attila seul ne changeait pas de conte-

1. — Idatii episcopi Chronicon. (Sirmondi (*Jac.*) Opera, t. II, p. 195.)

nance, et conservait son austère gravité. Cependant Théodose avait tramé dans l'ombre la mort du roi des Huns, et tenté de suborner Edecon, un de ses officiers. Attila, qui le savait, dédaigna de se venger, respecta les lois de l'hospitalité envers l'ambassadeur d'un empereur qui avait cherché à le faire périr par le poison, et fit adresser ces paroles à son impuissant ennemi : « Théodose est fils d'un père respectable et illustre; « Attila est également issu d'une noble race, et il a soutenu par « ses actions la dignité qu'il avait reçue de son père Mundzuk. « Mais Théodose est déchu de son rang, et, en consentant à « payer un tribut, il s'est dégradé lui-même jusqu'à la condition « de l'esclave. Il est donc juste qu'il respecte l'homme que la « fortune et le mérite ont placé au-dessus de lui, au lieu « d'essayer comme un misérable esclave de conspirer clandes- « tinement contre son maître. » Tel était l'empereur d'Orient, Théodose, et tel était Attila : d'un côté de vaillants Barbares qui sentaient ce qu'ils pouvaient, et de l'autre des Romains dégénérés, hardis encore dans leur langage, mais inhabiles à se servir de leurs armes.

Attila hésita sur le chemin qu'il ferait prendre à ses armées. Attaquerait-il l'empire d'Orient ou l'empire d'Occident? Pendant que le genre humain attendait avec anxiété sa décision, il adressa un défi aux cours de Ravenne et de Constantinople, et son ministre salua les deux empereurs de cette déclaration hautaine : « Attila, mon seigneur et le tien, t'ordonne de lui pré- « parer immédiatement un palais. » Les Huns se jetèrent sur l'empire d'Occident : ils envahirent les Gaules, et assiégèrent Orléans; mais, à la nouvelle qu'une puissante armée de Romains et de Francs s'avançait, le prudent Attila dépassa la Seine et attendit ses ennemis dans les plaines de la Champagne. [1]

1. — L'irruption des Huns, en Europe, est un des faits les plus importants de l'histoire du cinquième siècle. On peut consulter, sur l'invasion de la Gaule par Attila, les ouvrages suivants :

Jornandès. De rebus Geticis, apud Du Chesne, I, 226. — Procopius. De bello Goth. l. III, c. XXXIII. — Gregor. Turon., l. II, V, VI et VII. — Recueil des histor. de France (D. Bouquet), t. I, p. 644; t. III, p. 369. — Sidon. Apoll. Panegyr. Avit. 328. — Sirmond (*J.*). Not. ad Sid. Apoll., p. 19. — Cassiodor. Oper. *Rouen*, 1679, in-fol., et variar., l. XII. — Procop. in Corp. Hist. Byzantinæ, I, 72. — Chronic. Alexandrin., p. 734. — Orose (*P.*), apud Script. Franc., I. — Amm. Marcell. XXXI, 4. — Idatius, apud Fredeg. Scr. Franc., II, 462. — Sismondi. Hist. des Français, t. I. — Lavissondière, Recherch. sur le département de l'Ain, tome I, p. 148 et suiv.

Digitized by Google

Les deux armées se rencontrèrent près de Châlons-sur-Marne : celle d'Aétius se composait de Romains, de Francs et de Goths; il y avait aussi beaucoup de Francs, de Goths, d'Alains et de Germains avec les hordes de cavaliers huns. Tous ces enfants, d'un même sang, ne se connaissaient plus : des frères combattaient leurs frères, qui les avaient oubliés. Des deux parts la multitude était immense : on eût dit que toutes les nations guerrières de l'Asie, de la Germanie et de l'empire romain s'étaient donné rendez-vous sur ce champ de bataille. Quels furent les incidents de cette journée? on l'ignore. N'y eut-il qu'une sanglante mêlée, ou quelque tactique a-t-elle dirigé les évolutions de ces masses de Barbares? c'est ce que l'histoire ne dit point. Le carnage fut horrible des deux parts : cent soixante-dix mille morts, et, selon quelques écrivains, trois cent mille cadavres demeurèrent, dit-on, dans les plaines de Châlons. Repoussé et menacé d'être forcé dans son camp, Attila s'était placé sur un bûcher formé de selles de chevaux, et, une torche à la main, il menaçait d'y mettre le feu [1]. Cassiodore a conversé plusieurs fois avec des guerriers goths qui s'étaient trouvés à cette mémorable journée de Châlons : « La bataille, disaient-ils, fut longue, obstinée, sanglante; aucune autre, dans l'âge présent et dans les siècles passés, ne saurait lui être comparée. » Le roi des Visigoths, Théodoric, périt dans la mêlée, après avoir vaillamment combattu contre les Huns. Cependant Aétius et ses braves Francs remportèrent enfin la victoire; Attila, vaincu, s'éloigna de la Gaule, et toujours aussi puissant, toujours aussi redouté, il alla chercher en Italie d'autres champs de bataille.

1. — Jornandès a peint avec énergie le courage d'Attila dans cette position désespérée : « Quum tamen nil ageret vel prostratus abjectum, sed strepens armis tubis canebat, incursionemque minabatur : velut leo venabulis pressus, speluncæ aditus obambulans, nec audet insurgere, nec desinit fremitibus vicina terrere : sic bellicosus rex victores suos turbabat inclusus. Conveniunt itaque Gothi Romanique, et quid agerent de superato Attila deliberant. Placet eum obsidione fatigari, qui annonæ copiam non habebat, quando ab ipsius sagittariis, intra septa castrorum locatis, crebris ictibus arceretur accessus. Fertur autem desperatis in rebus prædictum regem, adhuc et in supremo magnanimem, equinis sellis construxisse pyram, seseque, si adversarii irrumperent, flammis injicere voluisse; ne aut aliquis ejus vulnere lætaretur, aut in potestatem tantorum hostium gentium dominus perveniret. » (*De rebus Geticis*, XIII.)

Telle fut cette journée de Châlons qui vit briller la valeur des Francs d'un si vif éclat : l'importance de ses résultats, et la part qu'y prit une nation dont la place est si grande dans l'histoire de la France ancienne, ne nous permettaient pas de la passer sous silence. Mais Attila n'a-t-il pas inscrit son nom dans nos annales particulières? a-t-il assiégé et saccagé Lyon pendant son invasion de la Gaule?

Plusieurs historiens l'affirment, et il n'y a point de raison suffisante pour rejeter leur témoignage. Parti de la Hongrie avec une immense armée de Gépides, de Huns et d'Ostrogoths, Attila entraîne avec lui une multitude de hordes germaines et se jette sur la Gaule Belgique, attaquant et ruinant tout ce qui se trouvait sur son passage. Il assiége, prend et saccage Cologne, Trèves, Strasbourg, Metz et Autun. Un de nos vieux chroniqueurs raconte, dans son langage naïf, les ravages des Barbares: « Partant duquel lieu (Autun), il arriva bientôt après en la cité « de Lyon, de laquelle l'évêque et la plupart du peuple s'estoyent « sauvez à la fuite, ayant entendu les énormes cruautez que « faisoyent ces mastins enragez. Dont Attila n'ayant trouvé « quasi personne en la ville, vint à telle indignation et furie, « qu'il lascha la bride à toute inhumaine cruauté, et y fit une « ruine et désolation estrange et non pareille, tant es pauvres « personnes qui y furent trouvées de reste qu'en tous les somp- « tueux bastimens de la cité, comme temples, églises, palais, « théâtres, murailles et maisons. Et après ayant tout exilé et « détruit jusqu'aux fondemens, il y fit mettre le feu, em- « portant les biens et butin quand et soy [1]. » L'effroi qu'inspirait aux populations la barbarie des Huns était tel, qu'à la nouvelle de leur approche tous les habitants de Lyon et même

1. — Paradin (G.). Histoire de Lyon, p. 67.

Cet historien parle des temples, des palais et des théâtres que le farouche Attila réduisit en cendres; il est peu probable que Lyon, tant de fois détruit de fond en comble, eût d'aussi superbes monuments au milieu du cinquième siècle. Toute sa splendeur avait péri au temps de Sévère; en disgrâce auprès des empereurs et abandonnée à ses seules ressources, cette grande ville n'avait pu songer à se donner des édifices de luxe. Paradin cite les vers de Sidoine, où, à la suite de son récit de la prise de Lyon par les Huns, le poète implore la munificence de l'empereur Majorien en faveur de la ville détruite : ces vers se rapportent à un autre événement.

Digitized by Google

leur évêque (vraisemblablement Eucher) s'étaient enfui. L'historien des Goths, Jornandès, qui écrivait cent ans environ après l'époque probable de la prise de Lyon, ne dit rien de cet événement mémorable, qui n'a pas tous les degrés désirables de certitude historique, quoique divers écrivains aient cru à sa réalité [1].

§ III. Il est difficile de suivre un ordre chronologique parfaitement exact, dans le récit des nombreuses invasions des Barbares : pendant la première moitié du cinquième siècle, elles étaient souvent simultanées sur des points divers. Pendant que

1. —Je citerai, entre autres, Nicolas Olahus, archevêque de Strigonie et palatin de Hongrie, qui publia en 1538 une histoire en latin d'Attila. Olahus met très expressément Lyon au nombre des villes de la Gaule qui furent assiégées et ravagées par les Huns ; il s'exprime en ces termes : « Post hæc Attila, trajecto Rheno, per Tulingos, Æduos et Sequanos, qui « nostra ætate Burgundi dicuntur, exercitum ductat, Gundicarium eorum regem, jam tum « magnis viribus se Ætio et Theodorico conjungere volentem, cum omnibus suis copiis « justo conflictu interficit deletque : qua parta insigni victoria, multas Sequanorum et Galliæ « munitas urbes, opibus viribusque præstantes (inter quas Lixovium, Besontionem, Matisco- « nem, Lugdunum, Cabilonem et Lingonum urbem memorant) funditus evertit. » — « Attila « ayant ensuite traversé le Rhin, conduit son armée par le pays des Tulinges, des Eduens et « des Séquaniens, que nous appelons Bourguignons, et, dans une bataille rangée, il défait et « tue Gondicaire leur roi, qui se disposait à joindre ses troupes nombreuses à celles d'Aé- « tius et de Théodoric. Après avoir remporté cette insigne victoire, il renverse de fond en « comble plusieurs villes des Séquaniens et de la Gaule, les plus riches, les plus fortifiées et « les mieux défendues, parmi lesquelles on compte Lisieux, Besançon, Mâcon, Lyon, Châ- « lon et Langres. » M. Bréghot du Lut a signalé ce passage d'après l'Histoire de la Bresse de Guichenon (*Lyon*, 1650, in-folio. Continuation de la seconde partie, p. 13).

Rubys, toujours si heureux quand il peut surprendre Paradin en faute, n'a cependant pas infirmé le récit qu'a fait le doyen de Beaujeu du sac de Lyon par Attila ; il croit aussi à ce siége, et Saint-Aubin a fait de même. Savaron a formellement nié ce fait historique ; son argument principal est le silence de Jornandès. Poullin de Lumina et Colonia gardent un silence complet sur cet événement ; M. Péricaud fait observer que Menestrier, d'ordinaire si prolixe, se borne à l'indiquer d'une manière assez vague, et, selon lui, les historiens qui ont cru à ce siége se sont étrangement trompés. J'ai fait connaître tous les faits, ou plutôt les témoignages qui ont été produits pour et contre cette opinion ; on ne saurait affirmer positivement qu'Attila s'est emparé de Lyon : ce n'est qu'une conjecture, mais elle est très vraisemblable. La date de ce siége n'a pas été fixée d'une manière certaine ; Paradin la rapporte à l'année 443, Rubys à l'an 461 (il a voulu dire sans doute 451). M. Delandine, dans son *Almanach de Lyon* de l'an VI, donne ces deux dates, 452 et 475, sans motivere ni l'un ni l'autre. La prise de Lyon par Attila a précédé nécessairement la bataille de Châlons, qui eut lieu en 451. On peut consulter, sur le point historique en discussion, les écrits suivants :

Péricaud (A.). Notice sur Sidoine Apollinaire. Archives du Rhône, tome I, p. 174.

Bréghot du Lut (C.). Lettres lyonnaises, p. 147.

le tartare Attila et ses Huns infestaient le Nord de l'empire, le vende Genséric et ses Goths se ruaient sur les provinces du Midi. Tandis que je raconte les migrations des hordes de l'Asie, depuis leur point de départ, vers l'an 378, jusqu'à la bataille de Châlons en 451, un fait immense s'est accompli, et, bien avant la défaite d'Attila dans les plaines de notre Gaule, Rome l'immortelle a été prise et saccagée par les Visigoths d'Alaric. Elle compte pour si peu dans la marche des événements depuis que l'empereur d'Occident l'a déshéritée du rang de capitale de cet empire, que l'historien aussi est tenté de l'oublier. Cependant sa chute est un événement si digne d'attention en lui-même, qu'elle ne doit pas être passée sous silence.

Originaires du Midi de la Suède, les Visigoths furent une de ces nations barbares que le choc des Huns précipita sur l'empire romain; ils s'ébranlèrent vers l'année 376. Précurseur d'Attila, Alaric aussi mérita d'être appelé le fléau de Dieu : ses hordes firent la conquête d'une partie considérable de l'Italie. Deux empereurs, Arcadius et Honorius, régnaient sur cette terre désolée: ils n'avaient ni capacité ni courage; mais Stilicon commandait les armées romaines. Il repoussa les Visigoths de la Grèce. Alaric aussitôt envahit l'Italie; Honorius épouvanté s'enfuit de Milan; mais son habile général défit encore les Visigoths à la bataille de Pollentia. Alaric reparut bientôt et pénétra jusqu'aux murs de Rome; Stilicon n'existait plus. Cependant les Barbares se retirèrent, comme si la majesté de la ville impériale eût imposé d'abord à leur audace. Malheureusement ils revinrent, et Rome qui, pendant six cent quatre-vingt-dix ans, n'avait pas été souillée par la présence d'un ennemi étranger, subit enfin l'affront d'un siége. Elle n'avait plus ces valeureux soldats et ce Camille qui la sauvèrent du temps des Gaulois de Brennus : ses nobles n'avaient ni le courage ni le talent de la guerre, et, réduit au dernier degré de misère, son peuple n'était qu'un ramas d'étrangers et d'esclaves affranchis. C'est avec de l'or, et non avec du fer, qu'Honorius essaya de la sauver; mais le faible empereur marchanda trop, et la patience d'Alaric fut bientôt lassée. Le siége recommença, et la famine fit bientôt de cruels ravages dans la ville : il n'y avait point de vivres pour l'immense multitude qui s'était enfermée dans l'enceinte des murailles. Tous les ports étaient

Digitized by Google

bloqués, et rien n'arrivait de cette Afrique qui fut pendant si longtemps la terre nourricière de Rome. On raconte que la chair humaine fut mise publiquement en vente, et que des mères dévorèrent leurs propres enfants. Quelle défense auraient pu faire les Romains réduits à de si cruelles extrémités? Une conspiration abrégea la durée du siége : ouverte à minuit, la porte Salarienne abandonna la ville impériale aux tribus barbares de la Germanie et de la Scythie. « Toutes les richesses du monde sont concen-« trées ici, dit Alaric à ses soldats; je vous les abandonne, mais « je vous commande de ne verser le sang que des hommes ar-« més, et d'épargner ceux qui se réfugieront dans les églises. » Le pillage dura six jours; il y eut un massacre énorme, malgré les ordres d'Alaric, et grand nombre de Romains riches et puissants tombèrent tout-à-coup dans la condition misérable de captifs et d'exilés. L'orgueilleuse et magnifique capitale de l'univers, Rome, qui, pendant onze cent soixante-trois ans, avait étendu son pouvoir de l'une des extrémités de la terre à l'autre, et s'était enrichie des dépouilles du monde vaincu, devint la proie d'un Barbare; elle subit à son tour le sort qu'elle avait infligé à tant de villes puissantes, et éprouva les calamités qu'elle avait fait supporter à tant de nations. Ses temples et ses dieux tombèrent avec elle pour ne plus se relever; son aristocratie perdit son pouvoir et ses richesses, et se dispersa, soit en Italie, soit en Afrique. « Il n'est point de région, disait saint Jérôme, qui n'ait des « exilés romains. » L'affreux désastre de la ville éternelle facilita les voies du Christ, en ôtant au paganisme ses principaux moyens d'influence.

Nous ne suivrons pas plus longtemps les Barbares dans leur marche dévastatrice au Nord et au Midi de l'empire; ils ont fidèlement accompli l'un et l'autre l'œuvre de destruction qui leur a été confiée. Repoussé par Aétius, Attila s'est lentement éloigné; il abandonne la Gaule à deux nations barbares qui vont jouer un grand rôle dans les destinées de notre pays.

§ IV. Les Francs, une de ces nations, étaient de race germanique et ne formaient pas un peuple proprement dit : on donnait leur nom à une confédération de plusieurs tribus guerrières, plus ou moins nombreuses selon les circonstances. Ils prennent

place dans l'histoire romaine, dès le troisième siècle, tantôt comme ennemis, tantôt comme auxiliaires. Telle était leur valeur, que les empereurs en appelaient le plus qu'ils pouvaient sous les aigles romaines; on en vit souvent dans leur garde impériale. Comme tous les Barbares qui se précipitaient du Nord sur le Midi, les Francs demandèrent des terres aux Romains, et les prenaient eux-mêmes quand on tardait à les leur donner; ils avaient déjà un établissement considérable au quatrième siècle, au temps de leurs valeureux chefs Mellobaud et Arbogast. On les voit, dès cette époque, mêlés à tout ce qui se passe de grand en Europe, et souvent partie principale dans les événements qui s'accomplissent. Bientôt à demi-conquis par la civilisation romaine, ils défendirent l'empire, auquel ils s'étaient identifiés, contre leurs frères du Nord, les Vendes, les Goths, les Burgundes. Ils résistèrent de toutes leurs forces aux Huns, et eurent une grande part à la victoire d'Aétius sur Attila. Placés au Nord-Est de l'Europe, entre la Gaule et la Germanie, ils étaient la barrière naturelle qui protégeait le Midi contre les migrations barbares; une partie de leurs tribus occupait le pays compris entre le Rhin et les Ardennes. Pour pénétrer jusqu'aux rives de la Seine et de la Loire, il fallait passer sur le corps des Francs, qui avaient à défendre non-seulement l'empire, mais encore leurs propres foyers. Cette confédération était plus ou moins puissante selon les temps, tantôt nombreuse, tantôt formée d'un petit nombre de tribus; elle prit beaucoup de consistance et de force lorsque les cités armoricaines des rives de la Seine et de la Somme s'allièrent à ces peuples. Une autre circonstance eut encore plus d'influence sur l'avenir de la nation : d'abord païens, ou plutôt sans religion bien arrêtée, les Francs devinrent chrétiens et reçurent directement la foi de l'Eglise latine. Puissamment aidés par le concours actif du clergé, leurs chefs virent en peu de temps leurs domaines prendre une grande extension, et devenir un des états les plus considérables de l'Europe. Dans les premiers temps de leur histoire, on les voit parés de la dépouille des ours, des veaux marins, des urochs et des sangliers. Leurs camps sont retranchés avec des bateaux de cuir et des chariots attelés de grands bœufs; ils rangent leur armée en triangle, où l'on ne distingue qu'une forêt de framées, de peaux de bêtes et de corps demi-nus. C'est

Digitized by Google

ainsi que M. de Châteaubriand représente ces terribles Francs : il les fait revivre surtout dans leur chant de guerre, qui est non-seulement de la poésie, mais aussi de l'histoire. [1]

Cependant l'empire croulait de toutes parts ; il ne pouvait se défendre, et abandonnait aux-provinces le soin de leur conservation. Plus exposées que d'autres aux incursions des Barbares, les villes principales de la Gaule s'unirent par une alliance ; leur confédération comprenait toutes les villes des deux Aquitaines, de la seconde, troisième et quatrième Lyonnaises, et d'une partie de la seconde Belgique, et se trouvait ainsi formée de l'Auvergne, du Berri, de la Bretagne, de la Normandie et de l'Ile-de-France. Cette ligue ne fut pas toujours formée des mêmes éléments, mais le principe subsista : placé trop au Midi, Lyon ne paraît point être entré dans cette coalition. Ainsi organisée pour sa défense, la Gaule se donna les guerriers francs pour chefs militaires ; deux confédérations s'associèrent, et de leur union naquit un grand royaume. Il n'y eut pas toujours conquête, il y eut souvent alliance et conventions : les rois des Francs agrandirent leur domination tantôt par la puissance de leurs armes, tantôt par des traités que les villes de la Gaule consentaient librement. On ne saurait nier que des pactes volontaires n'aient été formés souvent

1. — « Pharamond ! Pharamond ! nous avons combattu avec l'épée.

« Nous avons lancé la francisque à deux tranchants ; la sueur tombait du front des guerriers et ruisselait le long de leurs bras. Les aigles et les oiseaux aux pieds jaunes poussaient des cris de joie ; le corbeau nageait dans le sang des morts ; tout l'Océan n'était qu'une plaie ; les vierges ont pleuré longtemps.

« Pharamond ! Pharamond ! nous avons combattu avec l'épée.

« Nos pères sont morts dans les batailles, tous les vautours en ont gémi : nos pères les rassasiaient de carnage. Choisissons des épouses dont le lait soit du sang, et qui remplissent de valeur le cœur de nos fils. Pharamond, le bardit est achevé, les heures de la vie s'écoulent ; nous sourirons quand il faudra mourir. »

« Ainsi chantaient quarante mille barbares ; leurs cavaliers haussaient et baissaient leurs boucliers blancs en cadence, et, à chaque refrain, ils frappaient du fer d'un javelot leur poitrine couverte de fer. »

Les longs volumes des savants sur les Francs ne font pas aussi bien connaître ces soldats sauvages. L'impression que fit leur chant de guerre sur Augustin Thierry eut quelque chose d'électrique ; il quitta la place où il était assis, et, marchant d'un bout à l'autre de la salle, il répétait à haute voix, et en faisant sonner ses pas sur le pavé : « Pharamond ! Pharamond ! nous avons combattu avec l'épée... » Ce moment d'enthousiasme, dit Thierry, fut peut-être décisif pour ma vocation à venir. (*Récits des temps mérovingiens*, tome Ier, Préface, p. xx). Quelques paroles d'un poète ont fait éclore un historien.

Digitized by Google

entre les Gaulois et les Francs; mais on ne peut contester davantage les attaques à force ouverte des Francs contre l'indépendance des villes de la Gaule qu'ils trouvaient à leur convenance. Nous verrons bientôt les rois mérovingiens se mêler à toutes les querelles des états voisins, et profiter de toutes les occasions d'accroître leur puissance. Les Gaulois ne voulaient pas de la domination des Burgundes et des Vandales ariens; mais ils ne traitèrent pas toujours avec les Francs sur le pied de l'égalité, et leur soumission ne fut pas constamment volontaire.

Mais laissons un instant les Francs : nous les retrouverons bientôt constitués en une nation puissante et compacte, dont le Lyonnais fera partie. [1]

§ V. Les Burgundes eurent d'abord des points de contact plus directs avec l'histoire de Lyon : ils appartenaient aussi à la grande famille teutonique. On ignore quelle était leur origine : leurs tribus habitaient la Germanie septentrionale entre l'Oder et la Vistule, sur les deux rives de la Warta. Elles se déplacèrent plusieurs fois; vers la fin du quatrième siècle, sous Valentinien, ces hordes occupaient les pays qu'on nomme aujourd'hui la Lusace et la Thuringe, de l'autre côté de l'Elbe. D'abord obscur, leur nom devint bientôt célèbre, et un petit état inaperçu se transforma en un puissant royaume. Ignorés jusqu'en 245, ils furent chassés à cette époque par les Gépides des bords de la Vistule qu'ils habitaient, et se rendirent sur l'Elbe. L'empereur Probus les délogea de ce nouveau domicile, en 277; ils y revinrent peu d'années après. En 370 ou 372, les Burgundes se rendirent, au nombre de quatre-vingt mille, sur les bords du Rhin, à la demande de Valentinien Ier, pour défendre l'empire contre les incursions des tribus germaniques, et retournèrent dans leur pays fort mécontents de l'empereur, qui n'avait pas tenu sa parole [2].

1. — L'invasion des Francs, dans les Gaules, est en quelque sorte le point de départ de l'histoire de France; elle mérite donc d'être étudiée avec une attention particulière. On peut consulter, sur l'origine de cette nation et sur les premiers temps de leur histoire, les ouvrages suivants :

Tacit. German., c. xxx, xxxvii. — Gregor. Teron., l. II, c. ix, xxiii, xxxvi; l. X, c. xxxi. — Cluver. German. antiqua, l. III, c. xx. — Fréret. Mém. de l'Acad. des inscript., t. XVIII. — Recueil des Hist. de France, I. — De Chesne (A.). Hist. Francor. scriptor., tome I. — Zosime, l. I, p. 646. — Aurélius-Victor c. xxxiii. — Ammien-Marcellin, l. XV, ad ann. 355.

2 — Selon Jornandès, ces quatre-vingt mille combattants n'étaient pas seulement des

Digitized by Google

D'autres tribus burgundes, sous Jovien, se fixèrent aux confins de la Germanie et de la seconde Séquanie.

La grande migration des Burgundes eut lieu en 406, sous Honorius. Tandis que les Alains et les Suèves ravageaient l'Occident, et que les Vendes subjuguaient l'Espagne, les Burgundes s'emparaient des pays situés à l'Ouest du Jura, et s'établissaient définitivement sur les terres fertiles qui séparent le Rhône de la Saône. Toute la Gaule appartenait aux Burgundes et aux Visigoths : il ne restait plus vestige de la puissance romaine. Maîtres d'un pays fertile, les Bourguignons s'en contentèrent et cherchèrent à consolider leur domination. Ces Barbares n'avaient pas la férocité et l'instinct de destruction qui caractérisaient les Alains ou les Vendes; beaucoup étaient ouvriers charpentiers ou menuisiers, et vivaient de leur travail quand la nation n'était pas en guerre. C'étaient de grands corps blonds, mous, grossiers dans leurs habitudes, impolis, orgueilleux, gourmands, grands parleurs, mais point méchants; ils avaient à un haut degré la bonhomie germanique, et n'abusaient pas de leur force. Les Burgundes portaient leurs cheveux longs et enduits d'une graisse rance; leur malpropreté était grande. Conquérants d'une grande partie de la Gaule, ils ne dépouillèrent pas en entier les anciens propriétaires et leur laissèrent une partie du sol : on eût dit qu'ils étaient des hôtes encore plus que des maîtres. Satisfaits de la part qu'ils s'étaient faite, ils ne demandaient rien de plus et respectaient les droits des Romains, qu'ils n'avaient pas dépouillés; les deux tiers des terres et le tiers des esclaves leur appartenaient. C'est un spectacle curieux que celui de ces Barbares en présence des Romains riches et puissants, qui étaient encore propriétaires : les Burgundes leur témoignaient beaucoup de déférence, et éprouvaient en leur présence une sorte d'embarras. Ils se joignaient le matin aux clients des nobles, et venaient saluer les sénateurs; hôtes seulement inquiétants et incommodes, quand ils pouvaient être maîtres et oppresseurs. « A qui demandes-tu des vers d'hy-

Bourguignons; il y avait aussi des Suèves. « Gratianum filium suum Valentinianus Ambianis imperatorem constituit, quem habuit de Severa priore jugali; et contra Saxones, et Burgundiones, qui plus octoginta millia armatorum primum Rheni in limbo castrametassent, movit procinctum. » (De Temporum successione. *Paris, Panckoucke*. 1842, p. 152.)

Digitized by Google

« men ? écrit Sidoine à un de ses amis. Mais le puis-je, alors « que j'habite parmi des hordes chevelues, que je suis forcé de « supporter des paroles germaniques et d'applaudir d'un visage « contraint aux chants d'un Burgunde ivre, dont les cheveux sont « enduits d'un beurre acide? Veux-tu que je te dise ce qui brise « ma muse ? Epouvantée par les lyres barbares, Thalie dédaigne « les vers de six pieds en présence de protecteurs qui en ont « sept [1]. Heureux tes yeux, heureuses tes oreilles, heureux « même ton nez que ne révolte pas dix fois chaque matin l'odeur « de l'ail et d'oignons fétides! Tu n'as point à recevoir au point « du jour, comme si tu étais leur grand-père ou le mari de leur « nourrice, ces géants énormes que contiendrait à peine la cui- « sine d'Alcinoüs. » [2]

Tels étaient les Burgundes. Vienne fut d'abord la capitale de leur empire; mais ce titre passa bientôt à Lyon, qui le conserva. [3]

1. — Le pied romain était de onze pouces.

2. — Quid me, etsi valeam, parare carmen
Fescenninicolæ jubes Diones,
Inter crinigeras situm catervas
Et germanica verba sustinentem,
Laudantem tetrico subinde vultu,
Quod Burgundio cantat esculentus,
Infundens acido comam butyro?
Vis dicam tibi quid poema frangat?
Ex hoc barbaricis abacta plectris
Spernit senipedem stylum Thalia,
Ex quo septipedes videt patronos.
Felices oculos tuos et aures,
Felicemque libet vocare nasum
Cui non allia sordidæque cæpæ
Ructant mane novo decem apparatus!
Quem non ut vetulum patris parentem
Nutricisque virum, die nec orto
Tot tantique petunt simul gigantes
Quot vix Alcinoi culina ferret.

(Sidonius Apollinaris (*C. Sollius*). Carm. XII.)

3. — On peut consulter, sur les Burgundes, les ouvrages suivants :

Ammien-Marcellin, XXVIII, V. « Bellicosos et pubis immensæ viribus affluentes, et ideo metuendos finitimis universis, etc. »

Orose, liv. VII, c. XXXII.

Cassiodore, Chron. — De Guignes, Histoire des Huns, tome II, p. 1.

Mascou. Histoire des anciens Germains, liv. VIII, c. XLIII, XLV.

Histoire générale et particulière de Bourgogne, par D. Merle et D. Thuilier, t. I.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE.

§ 1. Limites variables du royaume de Bourgogne. — § 2. Gondahaire, premier roi, 413-463. — § 3. Chilpéric, deuxième roi, 463-491. — § 4. Gondebaud, troisième roi, 491-516. — § 5. Sigismond, quatrième roi, 516-524. — § 6. Gondemar, cinquième et dernier roi, 524-534.

§ I. L'empire romain d'Occident laissa, en s'écroulant, d'immenses ruines qui servirent à édifier un nouvel édifice politique : vainqueurs et vaincus se confondirent bientôt en nations homogènes, mais que modifièrent cependant de nouvelles migrations de peuplades barbares. Rien ne resta d'abord de la législation et de la civilisation anciennes : les conquérants avaient leur code, leurs mœurs et leurs dieux ; mais la supériorité d'intelligence et de lumières des Romains asservis subjugua bientôt l'esprit rude et inculte des enfants du Nord, et du mélange incessant des races résulta en peu de temps une population mixte, qui tenait de l'antique société par l'aptitude à la civilisation, et du sang barbare par l'énergie du courage et la rusticité des mœurs. Le christianisme vint puissamment en aide aux vaincus ; c'est par lui surtout que l'Europe, morcelée en un si grand nombre de tronçons par la conquête, acheva de se constituer. Fixées à demeure sur le sol dont elles s'étaient emparées, les nations barbares oublièrent pour toujours la patrie absente; chacune dut

respecter les conquêtes de la nation voisine, et des délimitations topographiques s'établirent par la force même des choses. Une grande partie de la Gaule devint la France; l'autre fut le premier royaume de Bourgogne.

Il n'eut pas toujours les mêmes limites, et son étendue varia beaucoup sous ses rois. D'abord formé seulement d'une petite partie de la Gaule jusqu'au Rhin, cet état s'étendit bientôt après jusqu'à la Saône, et comprit dans ses délimitations tout le cours du Rhône depuis Genève jusqu'à la Méditerranée. Il était borné, sous le plus puissant de ses rois, au Nord par l'Alsace, la Lorraine et la Champagne, au Midi par la mer et par Marseille, à l'Est par la chaîne des Alpes, à l'Ouest par les montagnes de l'Auvergne. Des partages entre les fils du roi régnant, et la fortune de la guerre, diminuèrent souvent son étendue; il était composé, dans son état normal, des pays qu'on a depuis nommés la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, la Savoie, le Nivernais, le Bourbonnais, le duché de Bourgogne proprement dit, la Franche-Comté, etc. Un des rois burgundes fit des conquêtes en Italie, et ramena de cè pays beaucoup de prisonniers. De grands cours d'eau, la Seine, l'Yonne, la Loire, la Saône et le Rhône parcouraient les bassins des provinces de Bourgogne, et l'on comptait dans cet état une multitude de villes florissantes, dont les principales étaient Langres, Dijon, Genève, Châlon, Mâcon, Avignon, Aix, Marseille, et Lyon surtout. Les rois de Bourgogne firent de cette dernière cité leur capitale: c'est qu'ils eurent égard, sans doute, à son heureuse position au confluent du Rhône et de la Saône et au centre de leurs états du Nord et de ceux du Midi. Rome n'existait plus; Lyon n'avait plus à redouter la malveillance des empereurs, et, relevée de sa déchéance, cette ville avait reconquis son rang de métropole par la puissance durable de son commerce et de ses avantages naturels. Ses maisons, détruites par les guerres, avaient été rebâties pendant une longue paix.

Formé par la conquête, le royaume de Bourgogne devait périr par la puissance des armes; il avait dans les Francs des voisins remuants, meilleurs soldats que les Burgundes, et d'autant plus désireux de s'agrandir à leurs dépens, que les passions religieuses vinrent se joindre à l'ambition. L'un des deux peuples était

Digitized by Google

catholique selon la foi de Rome, l'autre arien. J'ai dit l'origine du royaume des Burgundes; il me reste à raconter son accroissement et sa prompte décadence.[1]

§ II. Le premier roi des Burgundes fut aussi un soldat heureux : Gondahaire, Gondioc ou Gondicaire descendait d'Athanaric, chef puissant des Goths : c'est lui qui passa le Rhin, en 407, à la tête de sa nation, et vint demander au Midi de l'empire un climat plus fécond et moins rigoureux que le sien. Ce Burgunde ne rencontra pas de résistance : les Romains, qui ne pouvaient le repousser, se résignèrent à l'accepter; ils lui donnèrent des terres au Nord de la Gaule et sur la rive gauche du Rhin. Gondahaire se reconnut vassal de l'empire, tant qu'il ne se crut pas assez fort : il avait à conserver son petit état; s'il défendit Rome contre les incursions des tribus germaniques, ce fut surtout dans son intérêt. Eut-il dès cette époque le titre de roi ? on l'ignore. Ce qu'on sait, c'est qu'il profita de la faiblesse croissante de l'empire pour donner plus d'extension à ses conquêtes : il s'empara de la Gaule Belgique. Les Romains firent un dernier effort, et Aétius remporta, en 435, une victoire signalée sur le roi bourguignon. Gondahaire devint de nouveau l'allié, le défenseur de l'empire : les Bourguignons lui déférèrent la couronne en 414. Un malheur commun menaça bientôt les états du Nord de l'Europe d'une même ruine : Attila et ses Huns s'avançaient comme un torrent débordé au cœur de la Gaule. Tout l'empire s'émut, et le dernier de ses généraux habiles, Aétius, marcha contre les Tartares à la tête d'une armée de Romains, de Francs et de Burgundes. On raconte que la veille de la bataille de Châlons, Gondahaire fut surpris, attaqué et tué par un corps nombreux de Gépides que conduisait Ardaric. Selon d'autres autorités, rien n'annonce que Gondahaire se soit trouvé au camp d'Aétius : il n'alla point à la bataille, et on le voit, cinq ans après la défaite d'Attila dans les plaines de la Champagne, marcher au secours de Théodo-

1. — On a cru que les Burgundes avaient été ariens presque aussitôt que chrétiens; c'est une erreur : Orose, Socrate, Nicéphore affirment qu'ils furent d'excellents catholiques jusqu'au règne de Gondebaud (491-516); ils ne furent ariens que pendant vingt ou vingt-cinq années.— Voyez l'*Art de vérifier les dates*, in-fol., tome Ier; la *Liste chronologique et historique des sires de Bourgogne*, et l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne*, tome Ier.

ric, roi des Visigoths, et remporter une victoire sur Riciaire, roi des Suèves [1]. Gondahaire eut un règne paisible, glorieux et très long : il commanda les Burgundes pendant plus de cinquante années (413-463). Son royaume fut formé d'abord de pays au Nord du Haut-Rhin, et d'une partie de la Suisse et de la Séquanie ; il s'étendit, vers le milieu du cinquième siècle, dans les vastes et fertiles contrées qui séparent le Rhône de la Saône, et comprit dans ses limites la Franche-Comté, la Bourgogne proprement dite, la Bresse, le Dauphiné, le Lyonnais et une partie de la Provence. Gondahaire était catholique ; il maintint la paix entre les évêques de ses états, protégea le christianisme et fonda plusieurs monastères. On ignore la date précise de sa mort [2] : ce prince laissa quatre fils, Chilpéric qui lui succéda, Gondebaud, Godégisèle et Gondemar. [3]

1. — De retour dans ses états après avoir affermi le jeune Théodoric dans les siens, Gondahaire partagea les pays qu'il avait conquis dans les Gaules, entre les indigènes et les nouveaux habitants qu'il avait amenés ; il fit ce partage conformément aux lois alors en usage parmi les Bourguignons et les Goths. (*Histoire de Bourgogne*, par les Bénéd., tome I, p. 34.)

Jornandès raconte avec détails la victoire des Bourguignons sur les Suèves : « Exinde exiens Riciarius, rex Suevorum, nititur totam Hispaniam occupare. Cui Theodericus cognatus suus, ut erat moderatus, legatos mittens, pacifice dixit, ut non solum recederet a finibus alienis, verum etiam nec tentare præsumeret, odium sibi tali ambitione acquirens. Ille vero animo prætumido ait : « Si hic murmuras et me venire causaris Tolosam, ubi tu sedes, veniam; « ibi si vales, resiste. » His auditis, ægre tulit Theodericus, compacatusque cum cæteris gentibus, arma movit in Suevos, Burgundionum quoque Gundiacum et Hilpericum reges auxiliares habens, sibique devotos. Ventum est ad certamen juxta flumen Urbium, quod inter Asturicam Hiberiamque prætermeat ; consertoque prælio, Theodericus cum Vesegothis, qui ex justa parte pugnabat, victor efficitur, Suevorum gentes pene cunctas usque ad internecionem prosternens. » (Jornandès, *de Rebus Geticis*, XIV.)

2. — Gondahaire vivait encore en 463 ; c'est dans le cours de cette année qu'il s'adressa au pape Hilaire, à l'occasion du trouble causé par l'ordination d'un évêque de Die, que Mamert, évêque de Vienne, avait faite au préjudice de Léonce, archevêque d'Arles. Hilaire appelle Gondahaire son fils, et le qualifie d'homme très illustre dans une lettre qu'il écrivit sur cette contestation. (*Art de vérifier les dates*, éd. in-4°, p. 574.)

3. — La chronologie des premiers rois de la Bourgogne n'est pas fixée avec certitude. Selon les savants auteurs de l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* (D. Merle et D. Thuilier), Gondahaire, Gondicaire ou Gondioc, premier roi de Bourgogne, ne périt point à la bataille de Châlons, et eut pour successeur son fils Chilpéric, vers l'année 476. Mais ce système présente quelques difficultés : Gondahaire passa le Rhin en 407 (la date est précise), à la tête de la grande armée burgunde dont il était le chef ; il avait sans doute alors au moins vingt-cinq ans. C'est dans l'année 451 que fut livrée la bataille de Châlons ; Gondahaire aurait eu à cette époque soixante-neuf ans ; il mourut vers l'année 476 : son âge aurait donc dé-

Digitized by Google

§ III. Le règne de Chilpéric fut court et malheureux; il n'est point compté chez quelques annalistes de la Bourgogne. Chilpéric fut roi dès l'année 456, du vivant de son père, qui l'associa à son pouvoir, l'initia à l'art du gouvernement, et le conduisit à la guerre contre les Suèves. On dit que le jeune prince montra beaucoup de courage dans cette expédition; il perdit son père en 463. On a vanté la régularité de ses mœurs, la douceur de son caractère, et son respect pour la religion. Chilpéric fonda et dota plusieurs monastères : aussi a-t-il été comblé d'éloges par les écrivains religieux. L'Eglise, qu'il servait avec tant de zèle, ne le préserva pas d'une grande catastrophe : il ne vivait pas en bonne intelligence avec son frère Gondebaud, dont l'ambition et les talents supérieurs devaient lui être si funestes. Ces discordes entre les deux frères ont été racontées par un poète lyonnais contemporain, Secundinus, dont Sidoine loue le talent poétique.

Si l'on en croit la tradition, Gondebaud avait hérité de Gondahaire son père du titre de roi de Bourgogne, et il régnait sur les pays qui formaient la première Lyonnaise. Chilpéric et Gondemar ses frères se liguèrent contre lui, et envahirent ses états. Une grande bataille eut lieu sous les murs d'Autun; Gondebaud la perdit. Pour échapper aux conséquences de sa défaite, il se fit passer pour mort et se cacha : quelques amis demeurés fidèles à sa fortune lui amenèrent des soldats; il réorganisa une petite armée, et, marchant avec une extrême diligence, surprit dans Vienne ses deux frères sans défiance. Toute résistance était impossible; la ville fut prise, et les deux princes tombèrent aux mains de leur ennemi. Quelques circonstances de ce récit peu-

passé quatre-vingt-treize ans, ce qui est possible, mais ce qui est assez peu vraisemblable. Dans un autre système, Gondahaire périt la veille de la bataille de Châlons, c'est-à-dire en 451; ses états furent partagés après sa mort entre deux de ses fils, Gondioc et Chilpéric : Chilpéric eut tout le pays situé entre le Jura et les Alpes, et Genève pour capitale, et Gondioc régna sur la Séquanie et sur la Lyonnaise. Dans l'hypothèse des Bénédictins, Chilpéric succéda à Gondahaire, et périt sous les coups de son frère Gondebaud; dans l'autre hypothèse, un Gondioc succéda à son père Gondahaire en 436, et mourut en 463 : il avait épousé la sœur du patrice Ricimer. Ainsi, les auteurs de l'*Histoire de Bourgogne* auraient confondu Gondahaire et Gondioc. J'ai cru, cependant, devoir suivre leur leçon. Ils n'admettent point le partage du royaume de Bourgogne, qui aurait eu lieu entre les quatre fils de Gondahaire.

Digitized by Google

vent ne pas être démontrées : ce qui est certain, c'est la barbarie de Gondebaud : Gondemar périt, brûlé vif avec les siens, dans son palais ; Chilpéric eut la tête tranchée par un soldat, et, selon d'autres témoignages, mourut percé de l'épée de son frère. Cependant Gondebaud n'était point satisfait encore ; il fit jeter dans le Rhône, une pierre au cou, sa belle-sœur Agrippine, femme de Chilpéric, et égorgea deux des quatre enfants de son frère. C'est à regret qu'il accorda la vie à ses nièces Chrone et Clotilde : l'une prit le voile ; l'autre devait un jour venger son père, sa mère et ses frères assassinés. Après le meurtre de Chilpéric, Gondebaud devint définitivement roi de Bourgogne ; le dernier de ses frères, Godégisèle, eut pour états le pays de Besançon et Genève.

C'est sous le règne de Chilpéric, et en 476, que finit en Italie et dans les Gaules l'empire romain d'Occident : Odoacre, roi des Hérules, s'empara de Rome et chassa Augustule, fantôme d'empereur. Lyon devint ville bourguignonne de droit et de fait.

§ IV. Gondebaud ou Gondobald, le plus puissant des rois de Bourgogne, accomplit de grandes choses ; il unissait à beaucoup d'ambition des talents militaires et la science du gouvernement. Créé patrice d'Occident, en 472, par l'empereur Olybrius, il avait concouru beaucoup, l'année suivante, à l'élection de Glycérius, roi de Bourgogne ; après la mort de son frère Chilpéric, il donna l'essor à son ambition jusqu'alors mal contenue. Gondebaud avait une nombreuse armée ; il était vif, entreprenant, avide de gloire, et les circonstances le favorisaient. Les champs fertiles de l'Italie souriaient à son ambition : Gondebaud franchit les Alpes dès la première année de son règne (491), et porta la désolation dans les campagnes de l'Emilie et de la Ligurie. Assiégé par les Bourguignons, Turin succomba après une vigoureuse résistance, et fut ravagé par ses vainqueurs ; Pavie eut bientôt après le même sort. Gondebaud traita ces contrées avec la plus grande barbarie ; rien n'échappa à la rapacité de ses soldats : ils pillèrent les villes, les villages, les églises, transformèrent en déserts incultes des champs renommés par leur fertilité, et emmenèrent en Bourgogne, comme des troupeaux, ceux des Italiens qu'ils n'avaient pas égorgés.

Digitized by Google

Cette expédition heureuse ajouta beaucoup à la renommée et à la puissance de Gondebaud. Clovis, roi des Francs, sentit combien un tel voisin était à ménager, et lui envoya une ambassade chargée de lui demander en mariage sa nièce Clotilde, fille du malheureux Chilpéric [1]. Après quelques hésitations, Gondebaud accorda son consentement : le mariage fut conclu à Cavaillon, et la jeune épouse conduite à Soissons qu'habitait le roi des Francs. Une telle alliance était fort impolitique; Aridius s'efforça de l'empêcher. Il représenta à Gondebaud que sa nièce Clotilde n'avait pu oublier le massacre de sa famille, commis sous ses yeux, et qu'elle ne manquerait pas d'exciter à la vengeance un prince ambitieux, puissant, et qui ne recherchait qu'un prétexte. Ce prudent avis, ou arriva trop tard, ou fut dédaigné; les événements en prouvèrent la sagesse [2] : Clotilde ne cessa d'engager Clovis à la guerre contre son oncle Gondebaud.

Les champs de la Ligurie ne s'étaient point repeuplés depuis la fatale expédition des Bourguignons; ils restaient en friche, faute de bras pour les cultiver. Théodoric, roi de ce pays, n'avait point oublié les Italiens que les Bourguignons vainqueurs avaient emmenés en si grand nombre par-delà les Alpes; il venait les rendre à leurs campagnes désolées. Epiphane, évêque de

1. — Les charmes et la réputation de sagesse de Clotilde déterminèrent le choix du roi des Francs. « Porro Chlodovechus, dum legationem in Burgundiam sæpius mittit, Chrotechildis puella reperitur a legatis ejus. Qui cum eam vidissent elegantem atque sapientem, et cognovissent quod de regio esset genere, nuntiaverunt hæc Chlodovecho regi. Nec moratus ille, ad Gundobadum legationem dirigit, eam sibi in matrimonio petens; quod ille recusare metuens, tradidit eam viris. » (Gregor. Turon. II, xxviii). Clovis eut sans doute un motif politique en demandant Clotilde à Gondebaud. Le récit de Grégoire de Tours est complété par Frédégaire (*Histor. Francor., Epitomat.*, XVIII).

2. — Frédégaire rapporte en entier le discours d'Aridius à Gondebaud : « Non est hoc amicitiæ cultus, sed initium discordiæ perpetuæ. Reminiscere debueras, domine mi, quod genitorem Chrotechildæ germanum tuum Chilpericum gladio trucidasti, matrem ejus lapide ad collum ligato necare jussisti, duos ejusdem germanos capite truncatos in puteum fecisti projicere. Si prævaluerit, injuriam parentum vindicabit; dirige protinus exercitum post eam, ut revertatur. » Gondebaud suivit ce conseil, mais trop tard. La première chose que demanda Clotilde au roi des Francs, ce fut le ravage des terres de la Bourgogne. « Quod cum permittente Chlodoveo fuisset impletum, dixit Chrotechildis : Gratias tibi ago, Deus omnipotens, quod initium vindictæ de genitoribus vel fratribus meis video. » (*Historia Francor., Epitom.*, per Fredegarium scholast., XIX.)

Digitized by Google

Pavie, accepta la mission d'aller traiter de l'échange des captifs; il s'adjoignit Victor, évêque de Turin, et partit chargé d'or et des vœux des habitants de la Ligurie. Invité par le pape Gélase à seconder Epiphane de tout son pouvoir, Rustique, évêque de Lyon, alla au-devant de l'évêque de Pavie jusqu'au-delà du Rhône [1]. Le roi Gondebaud accueillit avec bonté la prière du saint prêtre; il lui accorda, sans rançon, la liberté de six mille prisonniers, et ne demanda qu'une faible indemnité, en faveur de ses soldats, pour délivrer de leurs fers quelques chefs liguriens qui s'étaient signalés par leur résistance à ses armes [2].

1. — L'évêque de Lyon, Rustique, avait informé Epiphane du caractère artificieux de Gondebaud, et l'avait engagé à prendre ses précautions. (*Gallia christ.*, IV, 28. S. Rusticus). L'avis était bon, et Epiphane le suivit.

Ennodius, alors âgé de vingt ans, accompagna Epiphane; voici un vers de ce poète, que les historiens de Lyon ont cité souvent :

Sed natos Rhodani nix probitatis habet.

2. — « Hoc ordine mira celeritate Lugdunum ingressus est ubi Rusticius tunc episcopalem cathedram possidebat, homo qui et in sæcularis tituli præfiguratione sacerdotem semper exhibuit, et sub prætexta fori gubernatorem gessit Ecclesiæ : qui trans Rhodanum fluvium adventui ipsius spiritalis lætitiæ copia repletus occurrit, causam commeationis inquirit, quæ essent astutiæ regis edocuit... Quem postquam Gundobadus terræ illius dominus venisse cognovit : « Ite, inquit, ad tuos, et videte hominem quem et meritis et vultu semper ego Laurentii « martyris personæ conjunxi : qui quando nos velit videre inquirite, et cum jusserit invi- « tate. » (Ennod., *Vita B. Epiphanii*. J. Sirmondi Opera, I, 1681.)

Voici quelques fragments du discours d'Epiphane au roi de Bourgogne :

« Agricolarum laboriosæ stirpes, et duris exercitatæ ligonibus soboles, quos per terram « suam pascit infabricata simplicitas, cum loris colla necterentur, et palmas vinciret arcta « connexio, nihil pro defensione sua aliud clamitabant : « Scimus, et evidenter agnoscimus; « nonne vos estis Burgundiones nostri ?... Redde ergo residuos patriæ, redde origini, redde « gloriæ tuæ. Antiquus dominus provinciam diligit, quam et modernus amplectitur; remitte « quamvis ad alienam ditionem, qui se et ibi positi tuos esse cognoscant. Parum enim gratiæ « impendimus illius imperio, cujus misericordiæ nihil debemus. Vacua sentibus illam, quam « bene nosti Liguriam, et reple culturis.... » Hæc cum dixisset, commonito sancto collega Victore, surrexit, et usque ad pectus regium lacrymantes, et cum omnibus propter adstantibus capita submiserunt. » (*Vita B. Epiph.*, 1684.)

Ennodius dit du roi des Bourguignons : « Rex probatissimus, ut erat fando locuples, et eloquentiæ dives opibus, et facundus assertor. » (*Vita B. Epiph.*, 1684). Voici quelques-unes des paroles de la réponse de Gondebaud : « Liceat Italis omnibus, quoscumque Burgun- « dionum nostrorum metus captivitatis fecit captivos; quos famis necessitas, quos periculorum « timor advexit; postremo quoscumque concessit aut addixit consensus principis sui, noster « absolvat : at paucos, quos quasi ardore prœliandi tunc ab adversariorum suorum domina- « tione rapuerunt, pro illis pretii quantulumcumque percipiant; ne detestabiles apud illos « fiant certaminum casus, quorum cum discrimina sustinuerint, lucra non sentiant. » Post

Digitized by Google

Beaucoup d'Italiens étaient dispersés dans les contrées voisines; Epiphane alla à leur recherche, et en réunit un grand nombre : Godégisèle lui renvoya tous ceux qui habitaient ses états de Genève; plusieurs centaines de ces Italiens furent mis en liberté à Lyon, et tous rentrèrent dans leur pays sous la conduite d'Epiphane et de Victor.

Gondebaud se montra généreux dans cette circonstance; il y avait en lui de grands défauts et des qualités recommandables. Ce prince parlait avec une grande facilité; il était éloquent, et savait écouter. Son conseil d'état fut témoin souvent de sa pénétration, et de sa docilité pour des avis qui lui paraissaient bons. Ennode, dont le témoignage n'est pas suspect, rend hommage à la richesse et à la facilité de son élocution. Attaché d'une foi équivoque à l'arianisme, Gondebaud aimait à s'occuper de questions théologiques; il demanda plusieurs fois des explications, sur certains passages de l'Ecriture, à l'évêque de Vienne, Avit, pour lequel il professait une vénération singulière; il aimait et estimait beaucoup l'évêque de Lyon, Patiens.

Une occasion solennelle de montrer ses opinions théologiques se présenta pendant la première année du sixième siècle; de savants docteurs et évêques se réunirent à Lyon pour conférer sur l'arianisme. On vit parmi eux Avit de Vienne, Apollinaire, son frère de Valence, Conius d'Arles, Etienne de Lyon, et beaucoup d'autres. Avit obtint une audience du roi de Bourgogne, qui habitait Savigny, près de Lyon : « Si votre « croyance est la véritable, lui dit Gondebaud, pourquoi les « évêques de votre communion n'empêchent-ils pas le roi des « Francs de se liguer avec mes ennemis et de me faire la guerre

præceptum venerandi regis impiger ille verborum saltibus indulgentiæ species aut formas exposuit, et chartas ad insignem Antistitem detulit; quas ille cum expectatissima devotione suscepit, et portitorem tanti doni ambienter amplexus est. Qui postquam rumor innotuit, tanta istius jam liberæ multitudinis frequentia subito adstitit, ut desolata crederes esse etiam incolis rura Gallorum; nam testis hujus rei ego sum, per cujus manus pictacia ad clusuras jussio sacerdotis elicuit, quadringentos homines die una de sola Lugdunensi civitate redituros ad Italiam fuisse dimissos. Identidem per singulas urbes Sabaudiæ, vel aliarum provinciarum factum indubitanter agnovimus. Ita ut istorum, quos solæ preces beatissimi viri liberarunt, plus quam sex millia animarum terris propriis redderentur. Eorum vero, qui redempti auro sunt, numerum ad liquidum agnovisse non potui : quia inter eos etiam multos fuga eripuit. » (Ennod., *Vita B. Epiphan.*, ed. Sirm., I, 1686.)

Digitized by Google

« pour me perdre? Comment concevez-vous la vraie religion « avec l'insatiable ambition qui le dévore? » A ces paroles embarrassantes, Avit répondit au nom de ses frères : « Nous ignorons les motifs et les intentions du roi des Francs; mais nous « savons par l'Ecriture que les royaumes qui abandonnent la loi « divine sont fréquemment renversés, et que des ennemis « s'élèveront de tous côtés contre ceux qui feront de Dieu leur « ennemi. Retourne, ainsi que ton peuple, à la loi de Dieu, et « il accordera la paix et la sécurité à tes domaines. » [1]

La conférence eut lieu, à Lyon, en présence du roi Gondebaud : Boniface parla pour les ariens, Avit pour les catholiques. Les écrivains chrétiens, dont le témoignage peut être soupçonné de quelque partialité, affirment que l'évêque de Vienne terrassa son adversaire sous le poids de ses arguments, en faveur de la triple divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit; il y eut de part et d'autre beaucoup de chaleur et d'obstination, et, comme toujours, aucune des deux opinions aux prises ne se déclara vaincue. Gondebaud prit la parole plusieurs fois; il faisait tou-

1. — L'apostrophe de Gondebaud était pressante, la réponse d'Avit fut digne :

« Post salutationem factam, Domnus Avitus, cui, licet non esset senior nec dignitate, nec ætate, tamen plurimum deferebatur, dixit ad regem : « Si excellentia vestra vellet procurare pacem Ecclesiæ, parati sumus fidem nostram tam clare demonstrare esse secundum Evangelium et Apostolos, quod nulli dubium erit illam quam retinetis non esse secundum Deum et Ecclesiam. Habetis hic de vestris qui sunt instructi in omnibus scientiis, jubeatis ut nobiscum colloquantur, et videant si possint respondere rationibus nostris, ut parati sumus respondere rationibus eorum. » Ad quæ rex respondit : « Si vestra fides est vera, quare episcopi vestri non impediunt regem Francorum, qui mihi bellum indixit, et se cum inimicis meis sociavit ut me destruerent? nam non est fides ubi est appetentia alieni, et sitis sanguinis populorum : ostendat fidem per opera sua. »

« Tunc humiliter respondit Domnus Avitus, faciem habens angelicam ut et sermonem : « Ignoramus, o rex, quo consilio et qua de causa rex Francorum facit quod dicitis; sed Scriptura nos docet, quod propter derelictionem legis Dei sæpe subvertuntur regna, et suscitantur inimici omni ex parte illis qui se inimicos adversus Deum constituunt. Sed redite cum populo vestro ad legem Dei, et ipse dabit pacem in finibus vestris : nam si habetis pacem cum illo, habebitis et cum cæteris, et non prævalebunt inimici vestri. »

« Cui rex : « Nonne legem Dei profiteor? Sed quia nolo tres Deos, dicitis quia non profiteor legem Dei. In Scriptura sancta non legi plures esse Deos, sed unum. »

Avit riposta comme un évêque devait le faire.

Avitt (S.) Collatio episcoporum, præsertim Aviti Viennensis episcopi, coram rege Gundebaldo adversus Arianos.

Sirm. (*Jac.*). Op. II, 268.

Cette célèbre conférence eut lieu le 2 septembre 499. D. Bouquet la reporte à l'année 501. (*Recueil des hist. des Gaules*, t. II, p. 68.)

Digitized by Google

jours observer aux évêques chrétiens que Clovis, leur prosélyte et leur ami, lui faisait une guerre déloyale, et s'efforçait d'armer contre lui jusqu'à son frère Godégisèle. Ces plaintes et ces reproches du roi de Bourgogne étaient fondés; c'était un étrange catholique que le prince des Francs : jamais cette religion, dont il s'était fait le champion zélé, ne l'empêcha de commettre un acte de barbarie; mais Gondebaud lui-même n'avait eu ni moins de duplicité, ni une cruauté moins grande.

Lorsque Clovis crut avoir assez bien pris ses mesures, il éclata, et envahit le royaume de Bourgogne. Attaqué par ce redoutable ennemi, Gondebaud appela auprès de lui son frère Godégisèle, et marcha contre les Francs. Les deux armées se rencontrèrent auprès de la rivière d'Ouche, entre Langres et Dijon, et bientôt la bataille s'engagea. Les Bourguignons combattaient sans désavantage, lorsque Godégisèle et ses troupes, vendus d'avance aux Francs, se retirèrent du champ de bataille, et, faisant un mouvement de conversion, tombèrent sur les derrières de l'armée de Gondebaud dont la déroute fut complète [1]. Hors d'état de prolonger la lutte, le roi de Bourgogne abandonna Lyon et Vienne aux Francs, et alla demander un refuge aux remparts d'Avignon. Clovis l'y suivit, et fit aussitôt le siége de la ville; mais la place était bien fortifiée, et la garnison nombreuse et résolue : après d'inutiles attaques, les Francs se lassèrent, et Clovis accorda la paix, soit aux prières, soit à l'or du roi de Bourgogne.

Délivré d'un ennemi si redoutable, Gondebaud n'oublia pas son frère : il courut aussitôt à sa poursuite; Godégisèle se hâta de se renfermer dans Vienne avec cinq mille Francs. Il se défendit avec vigueur contre les Bourguignons; mais la ville n'était point pourvue de vivres pour un long siége, et elle souffrit bientôt beaucoup de la famine. Un ordre du prince en fit sortir les

1. — La conduite déloyale de Godégisèle envers son frère est manifeste dans le récit de Grégoire de Tours : « Audiens Godegiselus Clodovechi regis victorias, misit ad eum legationem occulte, dicens : « Si mihi ad persequendum fratrem meum præbueris solatium, ut eum bello interficere, aut de regno ejicere possim, tributum tibi, quale tu ipse velis injungere, annis singulis dissolvam. Quod ille libenter accipiens, auxilium ei ubicumque necessitas posceret repromisit. Et statuto tempore contra Gundobadum exercitum commovit. » (*Historia Francorum*, II, XXXII.)

Digitized by Google

femmes, les vieillards, les ouvriers, en un mot tout ce qui ne pouvait servir à la défense. Parmi cette multitude se trouvait un homme dont le service consistait à prendre soin de l'aqueduc : furieux contre Godégisèle qui l'avait chassé, cet ouvrier se rendit dans la tente de Gondebaud, et offrit de livrer la ville aux Bourguignons. Le roi mit à sa disposition un corps de troupes qu'il conduisit jusqu'à un lieu qu'il connaissait : arrivé là, cet homme déplaça avec des leviers la pierre qui fermait l'ouverture extérieure de l'aqueduc. Des Bourguignons intrépides s'engagèrent dans le canal et parvinrent ainsi jusqu'au centre de Vienne, dont ils ouvrirent les portes à leurs compagnons. Un massacre affreux suivit immédiatement la prise de la ville : Godégisèle s'enfuit dans une église ; mais il n'y avait point d'asile sûr avec Gondebaud : Godégisèle fut égorgé sur les marches de l'autel. Son barbare frère n'eut plus de compétiteur. [1]

L'histoire, après cet événement, n'a plus que du bien à dire de Gondebaud, dont le règne fut prospère, et qui prit à cœur de rendre ses sujets heureux [2]. Les Bourguignons se gouvernaient par un code de lois insuffisantes et grossières; Gondebaud en ordonna la révision, dont il s'occupa beaucoup lui-même : il fut le législateur de sa nation. Grand nombre des lois qu'il rendit sont remarquables par la sagesse de leurs dispositions : pour les bien juger, il faut se reporter au temps qui les vit paraître. Gondebaud connaissait parfaitement ses Bourguignons; il leur donna des lois en rapport avec leurs mœurs et avec le degré de civilisation auquel ils étaient parvenus. Pour assurer solidement l'avenir de son code, le roi de Bourgogne voulut que ce recueil de lois fût approuvé et ratifié par les principaux chefs de ses états. Il les réunit à Lyon : trente-deux comtes se rendirent à son ordre, et promirent d'observer et de faire respecter le code nouveau.

1. — Ce récit est de Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, II, XXXIII). Voyez aussi Aimoin, *Hist. Francor.*, l. XIX, *de Bello contra Gundebaldum*; Collect. du Chesne, I, p. 21.

2. — Carétène, mère de Gondebaud, avait beaucoup de mérite et de piété : elle mourut en 506, et fut inhumée dans une église qu'elle avait fait construire à Lyon en l'honneur de saint Michel Archange, et dont le nom, donné à une place publique, a seul subsisté jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

La Bourgogne était alors un grand royaume : Gondebaud n'avait plus rien à craindre de Clovis, qui le fit son arbitre dans ses contestations avec Alaric, et devint son ami. On vit, quelque temps après, une armée combinée de Francs et de Bourguignons mettre le siége devant Orléans. Toujours avide de gloire, Gondebaud dirigea une expédition contre Narbonne, s'empara de cette ville et en chassa les Visigoths. Anastase, empereur d'Orient, entretenait des relations d'amitié avec le roi de Bourgogne. Courbé sous le poids des années, Gondebaud, selon l'usage de sa famille, associa à sa couronne son fils Sigismond, déjà marié et père : cette investiture eut lieu à Genève, en 514. Deux années plus tard Gondebaud mourut, après vingt-cinq années de règne : il était arien. Des évêques chrétiens ont affirmé que le roi de Bourgogne avoua en secret ses erreurs sur la foi religieuse à l'évêque Avit; aucune autorité n'a confirmé leur témoignage : Gondebaud a gardé son secret. Ce prince, auquel ses ennemis ont reconnu de très grandes qualités, doit à lui-même ce qu'il fit de bien ; la barbarie de ses mœurs appartient à son époque [1]. Meurtrier de sa famille, bourreau de ses frères, sans pitié sur le champ de bataille, dissimulé, rusé, et d'une ambition effrénée, le fils de Gondicaire fut ce qu'étaient les princes de son temps ; il tuait pour ne pas être tué. Son code, appelé de son nom (la loi Gombette), fera vivre longtemps sa mémoire. [2]

§ V. Devenu roi d'un puissant royaume, Sigismond s'occupa moins des moyens de le conserver que de pratiques religieuses. Il avait été ramené à la foi chrétienne, une année avant la mort de son père, par les exhortations d'Avit, et s'était livré avec exal-

1. — Avit a dit de Gondebaud : « Præcellentissimus princeps, cum sit ad inveniendum igneus, profluus ad dicendum, ita sensus scrutatur humanos, ut semper conventibus mitissimo pareat auditu. » (*Epistola* XLVIII.)

2. — Le premier royaume de Bourgogne a occupé beaucoup l'attention des historiens ; des faits d'une grande importance s'y rattachent. On peut consulter, sur le règne de Gondebaud, les ouvrages suivants :

Gregor. Teron., lib. II, c. xxviii, xxxii, xxxiii. — Concil. Epaon., in tom. IV, p. 104. Mascou. Hist. of the Germans, XI, 10. — Dupin. Bibl. ecclés., tome V, p. 5-10. — Procopius. De Bello Goth., l. I, c. xii. — Marius (évêque d'Avenches). Chron., tome II, 15. — Avit. Ep. XLVIII. — Ennod. Vit. Epiph. — Dacher. Spicileg., V, 110. — Canciani. Barbaror. leges antiquæ, IV. — Agobard, in leg. Gund. — Cassiodore, l. I, Ep. xlvi ; l. III, Ep. ii.

Digitized by Google

tation à ses idées de piété. A peine maître du pouvoir, son premier soin fut de restaurer le célèbre monastère de St-Agaune, fondé, dans le Valais, en l'honneur du martyre de la légion Thébaine. Le nouveau roi de Bourgogne agrandit beaucoup les bâtiments de l'abbaye, augmenta le nombre des religieux, et fit à ce couvent de riches dotations. La religion chrétienne fut rétablie dans ses états, et l'arianisme enfin banni : ce changement de foi ne rencontra pas de résistance, et les Bourguignons se convertirent comme avait fait leur prince. Sigismond convoqua un concile provincial à Epaone dans le Valais, et bientôt après promulgua de nouveau le code de Gondebaud, après l'avoir revu et modifié. Jusque-là son règne avait été paisible et prospère; mais de grands malheurs domestiques l'attendaient.

Sigismond avait épousé Oltrogothe, fille de Théodoric, et princesse d'un haut mérite; il en eut une fille et un fils nommé Sigeric, qu'Avit éleva dans la foi chrétienne. Oltrogothe mourut, et bientôt après le roi de Bourgogne se remaria avec une jeune fille d'une condition inférieure, qui traita en marâtre les enfants de son mari. Sigeric un jour déplorait amèrement la mort de sa mère Oltrogothe, dont il exaltait les vertus; la reine furieuse jura la perte de cet enfant, et l'accusa d'un complot pour arracher à son père la couronne et la vie. Le faible Sigismond crut une femme qu'il aimait : il n'examina rien, et fit étrangler son fils. Cet événement eut lieu en 522, sous le consulat de Symmaque et de Boèce. [1]

1. — La mort de Sigeric est racontée d'une manière fort touchante par Grégoire de Tours; ce naïf chroniqueur s'exprime ainsi : « Igitur mortuo Gundobado, regnum ejus Sigimundus filius ejus obtinuit, monasteriumque Agaunense solerti cura cum domibus basilicisque ædificavit : qui, perdita priori conjuge, filia Theodorici regis Italici, de qua filium habebat nomine Sigiricum, aliam duxit uxorem; quæ valide contra filium ejus, sicut novercarum mos est, malignari ac scandalizare cœpit. Unde factum est ut una solemnitatum die, cum puer super eam vestimenta matris agnosceret, commotus felle diceret ad eam : « Non enim eras digna ut hæc indumenta tua terga contingerent, quæ dominæ tuæ, id est matris meæ, fuisse noscuntur. » At illa, furore succensa, instigat verbis dolosis virum suum, dicens : « Hic iniquus regnum tuum possidere desiderat, teque interfecto, id usque Italiam dilatare disponit, scilicet ut regnum, quod avus ejus Theodoricus Italiæ tenuit, et iste possideat. Scit enim quod, te vivente, hæc non potest adimplere; et nisi tu cadas, ille non surget. » His et hujuscemodi ille incitatus verbis, uxoris iniquæ consilio utens, iniquus exstitit parricida. Nam sopitum vino dormire post meridiem filium jubet : cui dormienti orarium sub collo positum, ac sub mento ligatum, trahentibus ad se invicem duobus pueris, sugillatus est. Quo

Digitized by Google

Sigeric mort, Sigismond reconnut qu'il avait été trompé; il se jeta, en poussant des cris de désespoir, sur le corps inanimé de son fils. Indigné contre le roi, un Bourguignon témoin de cette scène s'écria : « Ce n'est pas lui, ô roi ! c'est toi qui mérites la pitié « et ces lamentations. » Sigismond, le cœur brisé, se retira dans son monastère de St-Agaune, et s'imposa des jeûnes rigoureux, des prières, et tous les actes de la piété la plus austère. Cependant les chefs bourguignons regrettaient amèrement le jeune Sigeric; ils se donnèrent à Clodomir d'Orléans : c'était prononcer la déchéance du roi. Sigismond, qui le comprit, sortit de sa retraite, vint à Lyon, et marcha contre Clodomir avec une petite armée : il fut vaincu; un prince si peu guerrier devait l'être. Une tradition raconte que le roi détrôné s'enfuit du champ de bataille, déguisé sous un vêtement de moine, et se hâta de se réfugier dans son monastère favori; son ennemi l'y suivit. Mais il n'était pas facile de surprendre Sigismond dans une retraite à laquelle on ne pouvait parvenir qu'en gravissant un sentier taillé dans le roc : Clodomir mit le feu à l'abbaye, et attira le roi de Bourgogne dans un piége. Maître enfin de la personne de son ennemi, Clodomir l'emmena dans l'Orléanais, avec la reine de Bourgogne et ses deux fils. Peut-être le prince franc eût-il oublié Sigismond; mais Gondemar, second fils de Gondebaud, s'était déclaré roi de Bourgogne, aussitôt qu'il avait appris la captivité de son frère. Au moment de marcher contre ce nouvel adversaire, Clodomir résolut d'exterminer Sigismond et sa famille. Instruit de ce projet, un pieux abbé s'efforça d'exciter la commisération du prince franc : il lui annonça la victoire s'il était clément, et sa défaite s'il suivait sa barbare politique : ces représentations n'arrêtèrent point Clodomir; il fit égorger Sigismond, la reine et leurs enfants dans un village voisin d'Orléans, et les quatre cadavres furent jetés dans un puits par son ordre (523). Ils y restèrent trois années, et en furent retirés par les soins pieux d'un abbé de St-Agaune, qui les fit transporter dans son monastère. L'Eglise a

facto, pater sero jam pœnitens, super cadaver exanime ruens, flere cœpit amarissime. Ad quem senex quidam sic dixisse fertur : « Te, inquit, plange amodo, qui per consilium nequam factus es parricida sævissimus; nam hunc qui innocens jugulatus est, necessarium non est plangi. » (*Histor. Francor.*, III, v.)

Digitized by Google

inscrit le nom de Sigismond parmi les saints ; mais l'histoire ne l'a point compté parmi les rois habiles et braves : il eut les vertus d'un moine, et non les qualités d'un souverain. [1]

§ VI. Gondemar ou Godomar ne se laissa point effrayer par les difficultés graves de sa situation et par les menaces de Clodomir ; il avait bravement combattu les Francs dans la journée qui avait décidé du sort de son frère Sigismond, et ne s'était échappé qu'à grand'peine du champ de bataille. Il rallia quelques soldats, parvint à les aguerrir, et, secondé par l'affection des Bourguignons, réussit à organiser une armée. Clodomir marcha à sa rencontre, et les troupes franques rencontrèrent les Bourguignons à Véséronce, non loin du Rhône, entre les villes de Vienne et de Belley. Moins fort que son ennemi, Gondemar eut recours à un stratagème : à peine un engagement avait-il commencé, que les Bourguignons cédèrent et prirent la fuite; Clodomir se mit à leur poursuite avec ardeur, et, suivi d'un petit nombre de Francs, tomba dans une embuscade dont il ne s'était pas défié. Aussitôt les Bourguignons se retournèrent, assaillirent le roi d'Orléans, et le percèrent de coups : un soldat coupa la tête à Clodomir, et plaça à l'extrémité de sa lance ce sanglant trophée, dont l'aspect acheva la déroute des Francs. Le meurtre de Sigismond fut vengé, et Gondemar demeura possesseur unique du royaume de Bourgogne. [2]

Il ne jouit pas longtemps avec tranquillité de sa couronne ; la vengeance de Clotilde poursuivait toujours la famille de Gondebaud, et le sang de Chilpéric, égorgé avec sa femme et ses enfants, n'était pas encore expié. Des provinces aussi fertiles et aussi riches que celles qui composaient les états de Gonde-

1. — Hist. littér. de la France, III. — Gregor. Turon., II, xxxii. — Collect. des Bolland. — Procopius. De Bello Gothico, I, xii.

2. — D. Plancher assure que Gondemar gouverna ses états, de 524 à 534, sans être attaqué ni troublé par aucun des rois voisins. Cependant, selon M. de Valois, cité par D. Bouquet, Clotaire et Childebert firent une invasion en Bourgogne l'an 532, s'en emparèrent et la partagèrent entre eux, après avoir mis en fuite Gondemar. L'abbé du Bos croit que cette guerre commença l'an 532, et finit l'an 534 ; que Thierri ne voulut point se réunir à ses frères l'an 532, qu'il se joignit à Childebert en 533, et qu'en conséquence son fils Théodebert partagea la couronne avec ses oncles, après la mort de son père, l'an 534. (*Art de vérifier les dates*, éd. in-4°, p. 575.)

Digitized by Google

mar excitaient d'ailleurs vivement l'ambition des fils de Clovis; ils se liguèrent contre le nouveau roi, l'attaquèrent près d'Autun (534), et remportèrent sur lui une victoire complète. On ignore ce que devint Gondemar. A-t-il péri dans le combat? Fut-il saisi dans l'asile qu'il avait choisi pour refuge, et impitoyablement étranglé? Ces deux opinions ont été répandues. Selon une autre tradition, Gondemar échappa, non sans peine, aux dangers de la bataille, passa sous l'habit d'un moine en Espagne, et, se trouvant encore trop près des Francs, alla rejoindre en Afrique les Vendes, dont sa famille était sortie. Suivant une autre version, fait prisonnier sur le champ de bataille, il fut enfermé dans un château par les Francs, et survécut sept années à la perte de sa couronne et de sa liberté. Ce point historique n'a pu être éclairci, mais qu'importe le sort du prince détrôné? Vaincu à la journée d'Autun, il disparut de la scène politique; on ne sait rien de plus. [1]

Ainsi finit le premier royaume de Bourgogne [2]. Ses cinq rois eurent une destinée terrible: presque tous périrent d'une mort

1. — Il y a eu une grande divergence d'opinions sur le sort de Gondemar. C'est Paradin qui le fait prendre dans une église à Autun, et étrangler aussitôt (1). Adon veut qu'il ait été tué par les Francs (2); Vignier et Jean de Serres affirment qu'il passa en Espagne et de là en Afrique, chez les Vandales (3). Procope prétend qu'après la perte de la bataille, il fut saisi et renfermé dans un château (4). Grégoire de Tours, Frédégaire, Marius et Aimoin (5) disent que Clotaire et Childebert ayant contraint Gondemar à la fuite, se mirent en possession du royaume de Bourgogne.

2. — Depuis l'année 534, époque à laquelle les princes francs se partagèrent les états de Gondemar, la Bourgogne fut sans titre de royaume et sans roi pendant l'espace de vingt-sept ans, c'est-à-dire jusqu'à l'année 561. A cette époque, Gontran, le premier de la maison royale de France qui ait pris le titre de roi de Bourgogne, eut dans le partage des états de son père une partie du royaume de Bourgogne, c'est-à-dire le duché, la Savoie, le Dauphiné et la moitié de la Provence. Gontran porta seul le titre de roi de Bourgogne, et fit sa résidence à Châlon-sur-Saône. Childebert succéda, en 593, à son oncle Gontran, qui l'avait institué, en 577, héritier du royaume de Bourgogne. Théodoric ou Thierri, second fils de Childebert, succéda à son père en 596, et mourut en 613. Après ces trois princes, il n'y eut plus de rois de Bourgogne de la maison de France, c'est-à-dire qu'aucun prince ne porta le titre de roi de Bourgogne; ce pays devint une province unie à la monarchie française jusqu'au démembrement de l'empire de Charlemagne (848). (*Art de vérifier les dates; Liste chronol. et hist. des rois de Bourgogne.*)

(1) Annales, p. 47.
(2) Adon, p. 175.
(3) Vignier. Burgund. Chr., p. 22. — Jean de Serres. Inventaire général de l'Histoire de France, p. 60.
(4) Procopius. De Bello Gothico, l. I, c. XIII.
(5) Greg. Turon. Hist., l. III, c. XI. — Fredegarius. Epitom. XXXVII. — Marius. Chron. apud du Chesne, t. I, p. 205. — Aimoin. Hist., l. II, p. 29.

Digitized by Google

violente, sous la main ou par l'ordre de leurs proches. Ils se disputèrent avec fureur leur part d'héritage, et cherchèrent à consolider leur domination par un même système, l'extermination de leur famille. Aucun sentiment de pitié n'entrait dans l'âme farouche du vainqueur; il ne faisait grâce ni aux femmes ni aux enfants : il y a plus de sang sur cette famille barbare que n'en fit couler la vengeance d'Atrée. Deux de ces rois, Gondicaire et Gondebaud, eurent une grande capacité et conservèrent leur pouvoir; les autres n'eurent ni les talents militaires ni l'énergie des Francs, leurs ennemis. Ce royaume de Bourgogne n'était pas constitué pour vivre; il n'y avait point d'esprit de nationalité chez les populations qui le composaient : la force l'avait créé, et la force le détruisit.

Sa durée a été de cent vingt années environ, depuis l'avénement de Gondicaire à la royauté, en 413, jusqu'à la chute de Gondemar, en 534. Des cinq règnes, ce fut celui du fondateur de la race qui dura le plus : il dépassa un demi-siècle; le plus court fut celui de Sigismond. Leurs états d'un règne à l'autre changeaient de délimitations, soit à l'occasion d'impolitiques partages, soit à la suite des chances de la guerre.

Tant que l'empire romain subsista, il tint compte des rois de Bourgogne, qui tenaient à honneur d'être au rang de ses grands dignitaires. Gondicaire fut maître de la milice dans les Gaules; ce titre recherché passa à son fils Chilpéric, qui devint ensuite patrice; Gondebaud et son fils Sigismond obtinrent plus tard le même honneur. Plusieurs empereurs d'Orient cultivèrent l'amitié des rois de Bourgogne. [1]

Aucun de ces princes ne paraît avoir fait quelque chose pour la prospérité de Lyon, capitale de leurs vastes états; ils n'y firent construire aucun édifice remarquable, et ne s'occupèrent nullement de son agrandissement. Ils tenaient leur cour, tantôt dans cette ville, tantôt à Savigny qui en est tout près; quelquefois à Autun, à Ambérieux, ou à Vienne. Lyon vit passer ces rois sans mêler son histoire à la leur, indifférent spectateur des drames sanglants que représentaient ses souverains.

1. — La Saône, au temps des rois de Bourgogne, séparait le royaume des Francs des terres de l'empire.

Digitized by Google

L'esprit humain et la civilisation firent de grands progrès du quatrième au sixième siècle; il y eut des hommes d'un haut mérite dans les lettres et dans l'Église. Esquissons ce tableau, dont l'intérêt est beaucoup plus grand que celui des luttes de Barbares contre d'autres Barbares; la pensée humaine qui crée est un objet d'étude plus philosophique que celle qui détruit.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION A LYON

DU IVe AU VIe SIÈCLE.

§ 1. Travaux publics; enceinte et défense de la ville; galerie souterraine de Lyon à Miribel. — § 2. Belles-lettres. Sidoine. — § 3. Etat florissant des lettres à Lyon au cinquième siècle. — § 4. Mœurs, vie privée des Lyonnais au cinquième siècle. — § 5. Code des Bourguignons au cinquième et au sixième siècle; loi Gombette. — § 6. Histoire de l'Eglise de Lyon: Eucher, Patiens, Viventiole. Recluseries.

§ I. Lyon, au cinquième siècle, sous la domination des rois de Bourgogne, changea de position et quitta sa colline pour se rapprocher de la plaine. Tant de révolutions l'avaient ravagé, et il avait été accablé de tant de désastres, que très peu de chose lui restait de son ancienne splendeur monumentale : ses palais et ses temples, abattus par la vengeance de Sévère, n'avaient pas été relevés; ses églises avaient eu beaucoup à souffrir des incursions des Barbares, et un zèle chrétien sans lumière s'était appliqué à faire disparaître tous les édifices du Lugdunum païen : seul, le forum de Trajan demeurait debout. Ainsi, des causes diverses s'étaient coalisées pour couvrir Lyon de ruines; il ne restait dans cette ville malheureuse que des maisons particulières bâties au mépris de toutes les règles de l'architecture, ou

Digitized by Google

des églises qui n'avaient aucun caractère monumental. Je n'excepte pas même celle dont Sidoine a fait une description si pompeuse : quelques années de travail et les richesses d'un simple évêque n'auraient pas suffi à la construction de ce monument, s'il avait été aussi somptueux que l'a dit le poète; observation que je reproduirai ailleurs.

Il y a donc bien peu de chose à dire sur l'architecture à Lyon du quatrième au neuvième siècle; les témoignages manquent : il n'y a de prouvé que les scènes de destruction, soit par la guerre, soit par l'incendie. Lyon, cependant, dut se relever pendant les cent vingt années de la durée de la domination bourguignonne; la capitale d'un grand royaume n'a pas pu n'être qu'un amas de masures. Gondebaud avait une cour brillante; il aimait le faste et la représentation : son habitation devait être nécessairement digne de lui. Où était-elle située? était-ce sur la colline de Fourvière, dans l'enceinte du vieux Lugdunum, ou sur l'une des rives des deux fleuves? On l'ignore [1]. Ses grands officiers possédaient sans doute des palais, bien qu'on ne doive point attacher à ce mot les idées de magnificence qu'il comporte aujourd'hui. L'évêque de Lyon lui-même, un des premiers dignitaires de l'époque, devait nécessairement avoir une résidence convenable. En raisonnant ainsi, par une induction fort logique on arrive à cette conclusion que Lyon, à la fin du cinquième siècle et dans la première moitié du sixième, devait renfermer dans son enceinte des édifices d'une certaine importance. Malheureusement rien n'est resté de l'histoire de l'art à cette époque, si ce n'est des conjectures. Les rois de Bourgogne, on l'a

1. — Colonia affirme, cependant, que les rois bourguignons avaient fixé leur demeure dans le quartier de la ville qui s'étend, aujourd'hui, depuis l'église métropolitaine de Saint-Jean jusque vers le Change. Selon lui, l'église de Saint-Etienne, qui était voisine de leur palais et qui devint métropolitaine, était leur église royale; mais Colonia ne fait point connaître ses autorités. Ce qui est démontré, c'est la tendance de Lyon, sous la domination bourguignonne, à descendre de ses collines de Saint-Just et de Fourvière, et à s'étendre dans la plaine qui séparait le Rhône de la Saône. Menestrier pense que le château de Pierre-Scise a bien pu être la résidence de Gondebaud. En effet, cette forteresse devint plus tard la résidence des archevêques de Lyon, ce qui n'a pu être que parce qu'elle avait fait partie des biens des anciens rois de Bourgogne : cependant Menestrier est si peu sûr de son opinion, qu'il avance immédiatement après une autre conjecture, selon laquelle l'ancien palais de Roanne aurait été l'habitation de Gondebaud. (*Histoire consul.*, 201.)

Digitized by Google

vu, n'habitaient pas Lyon d'une manière permanente : Gondebaud résidait, tantôt dans cette ville, tantôt à Savigny qui en est voisin, et quelquefois à Ambérieux ; Sigismond tenait sa cour à Châlon. Gondemar n'eut pas le temps de choisir définitivement le lieu de son séjour.

C'est pendant les temps de paix, de commerce et de prospérité, que les grands monuments s'élèvent : au cinquième siècle il n'y avait plus d'industrie, on se battait beaucoup, et la propriété était sans cesse en question. Lyon avait besoin, non de palais, mais de fortifications, et il s'agissait encore plus de le défendre que de l'embellir. C'est la nécessité de mettre cette ville à l'abri d'un coup de main qui fit imaginer aux rois de Bourgogne le système de l'enceinte continue. La plus grande partie de la ville occupait encore le plateau de Fourvière et de Saint-Just; elle était défendue à l'Est par la Saône, au Nord par le rocher de Pierre-Scise et par quelques débris de fortifications romaines : les Bourguignons fermèrent la ville par une muraille. La partie basse de la cité, entre le Rhône et la Saône, pouvait être attaquée par la colline de la Croix-Rousse : ils la protégèrent par une ligne de fortifications qui s'étendait de l'une des rivières à l'autre. Une inondation énorme, à la fin du sixième siècle, renversa la muraille sur les points les plus rapprochés du Rhône et de la Saône : ces constructions n'étaient pas sans doute des moyens de défense bien puissants, mais elles étaient appropriées à la science militaire de l'époque.

Est-ce au temps des Bourguignons, dans la première moitié du sixième siècle, que fut construite la double galerie souterraine de la rive droite du Rhône? Ce canal, qui s'étend de Lyon jusqu'à la hauteur de Miribel, a-t-il été un chemin couvert destiné à mettre la ville en communication avec un château fortifié, placé comme une sentinelle avancée à douze kilomètres de distance? A-t-il été construit comme un moyen de défense de la cité romaine, ou comme une ligne de communication entre deux forteresses qui défendaient les points extrêmes du vaste domaine d'un seigneur féodal? Cette question n'a point été décidée. Si des considérations péremptoires paraissent démontrer que cette galerie n'a pu être un aqueduc construit du temps des Romains, d'autres paraissent prouver qu'elle n'a pas été davantage un che-

min couvert destiné à relier aux murs de Lyon le château de Miribel. Sa destination véritable est encore un problème. [1]

1. — Le débat sur la destination de ce canal latéral au Rhône a pris quelque importance, et l'historien de Lyon ne saurait l'éviter. Il faut d'abord poser les faits :

Lorsqu'on sort de Lyon par la barrière de Saint-Clair, on voit, contre le talus de la grande route, au point de son embranchement avec le chemin de Cuire au Rhône, et pendant une longueur de trente mètres, un pied droit qui soutenait la voûte d'une double maçonnerie. A cent mètres environ au-dessus du four à chaux de Vassieux, on aperçoit au pied de l'escarpement une galerie couverte à double voûte : son ouverture est à cinquante-six mètres au nord du port de Crépieux. Ce conduit disparaît sur quelques points, et se montre de nouveau au port de Vassieux; au-dessous du village de Neyron, cette galerie se termine par quatre murailles parallèles qui entrent obliquement dans le fleuve. Dans ce trajet, depuis Lyon jusqu'auprès de Miribel, elle se compose de deux voûtes superposées l'une sur l'autre, larges d'un mètre quatre-vingt-dix centimètres, et hautes chacune de deux mètres quatre-vingt-cinq centimètres; les deux canaux ou voies sont séparés par un mur d'environ quarante centimètres d'épaisseur. Ces ruines sont parfaitement visibles quand les eaux sont basses; lorsque le Rhône est gros, le courant va battre contre le pied de la galerie. Rien ne rappelle les constructions romaines dans cette galerie à double voûte; le travail est lourd, grossier, et diffère peu de nos maçonneries communes. On n'a remarqué à l'intérieur ni ciment ni dépôts calcaires, mais on reconnaît du béton dans les parements dont les murs sont revêtus. Il y a de distance en distance des renforcements latéraux, et, selon les probabilités, il y avait des tours au-dessus. Du reste, cette galerie, de douze kilomètres de parcours, ne montre nulle part ni moulures ni ornements quelconques qu'on puisse rattacher à un style d'architecture ou à une date. Quelle était la destination de ce double canal latéral au Rhône, dont l'exécution, quoique extrêmement inférieure à celle des aqueducs du Mont-d'Or ou de Pilat, a dû cependant exiger une grande dépense de temps et d'argent? Après avoir préalablement rejeté les conjectures qui attribuent la construction de cette galerie soit à César, soit aux Sarrasins, on arrive à ces deux systèmes : 1° la galerie était un conduit de dérivation pour amener jusqu'à Lyon les eaux de Miribel ou du Rhône; 2° c'était une voie militaire établie entre le château fortifié de Miribel et la ville de Lyon.

1° Cette galerie n'a pu être un aqueduc; elle n'a point le genre de construction particulier à ces canaux. Au treizième siècle, le sire de Beaujeu avait de grands domaines; ils s'étendaient jusqu'au sol de la place actuelle des Terreaux; ce puissant seigneur possédait une forteresse très considérable à Miribel : n'a-t-il pas pu en faire construire une autre au pied de la colline de Saint-Sébastien, et lier par une communication souterraine les deux châteaux-forts? Telle est l'opinion de Cochard. Flachéron, qui la partage en ce qui concerne la galerie, ne fait remonter qu'au sixième siècle, sous la domination bourguignonne, la construction de la double voie souterraine. Des deux galeries, l'une servait pour l'aller, l'autre pour le retour; la cavalerie pouvait très bien y passer. Ces deux voies recevaient la lumière de distance en distance, et étaient gardées par des tours. Au sixième siècle, le château-fort de Miribel était un poste avancé destiné à couvrir Lyon, et il fallait préalablement l'assiéger et le prendre pour parvenir jusqu'à la ville.

Cette opinion, que le canal latéral du Rhône n'était qu'un chemin couvert entre deux postes militaires, a été renversée par M. Fournet, qui l'a battue en brèche avec des arguments sans réplique. Une telle destination n'a ni probabilités ni vraisemblance, et, pour dire le mot, elle aurait été d'une absurdité palpable. D'abord, la galerie n'étant pas masquée (il eût été bien facile de la cacher), l'ennemi pouvait aisément la découvrir et la détruire. Pour qu'elle eût été ce qu'on entend, une voie militaire, il aurait nécessairement fallu qu'elle se continuât

§ II. Le cinquième siècle est une époque de transition. Il y a encore des sénateurs romains, mais la société antique n'existe

sans lacune jusqu'au château de Miribel ; mais cette lacune existe, elle est considérable, et, malgré la grande solidité des matériaux, il n'y a aucune trace de raccordement de la galerie au château de Miribel, dans une étendue de trois à quatre mille mètres. Enfin ce chemin militaire n'aurait pas été à l'abri des inondations, non-seulement pendant les grosses eaux, mais encore pendant leur état moyen, dans toute la partie qui environne Neyron. Or, comment supposer une si grande imprévoyance? comment admettre qu'on ait construit pour un service permanent une voie souterraine qui devait être nécessairement interceptée pendant une partie de l'année?

Je crois que l'argumentation de M. Fournet est sans réplique.

2° Menestrier, qui a connu le canal latéral du Rhône, voit en lui un aqueduc ou conduit de dérivation destiné à conduire les eaux du fleuve de la hauteur de Miribel jusqu'au bas de la colline Saint-Sébastien. Ces eaux n'étaient point destinées à servir de boisson aux Lyonnais, on les employait comme moteur hydraulique pour le service d'usines diverses ; elles étaient versées ensuite dans le canal des Terreaux. Ainsi il y aurait eu, à Lyon, deux systèmes d'aqueducs : l'un supérieur pour l'usage de la ville haute, et l'autre inférieur pour le service de certains ateliers dans la plaine. C'était aussi l'opinion de Delorme: selon cet architecte, un aqueduc existait le long du Rhône depuis Lyon jusqu'à Miribel et même jusqu'à Montluel ; il se terminait à l'angle des rues Puits-Gaillot et du Griffon. Artaud pensait aussi qu'il y avait un aqueduc destiné à conduire les eaux du Rhône dans la naumachie du Jardin-des-Plantes.

Mais les observations et les calculs d'Alexandre Flachéron sont très défavorables à cette opinion. L'aire n'est pas à plus de quatre-vingts centimètres au-dessus des basses eaux : un peu plus haut, il est vrai, l'on aperçoit les ruines de quatre murailles qui se dirigent obliquement dans le Rhône ; mais autrefois le fleuve s'éloignait davantage du pied de la montagne qu'il ne le fait aujourd'hui. La hauteur de la chute aurait été bien peu de chose, et le moteur hydraulique bien impuissant : on aurait construit deux voûtes souterraines de douze kilomètres de longueur pour obtenir des eaux à deux mètres seulement d'élévation. Le système de Menestrier est insoutenable.

L'opinion que le canal latéral au Rhône, de Miribel à Lyon, était un aqueduc destiné à fournir à Lyon des eaux potables, a été reprise et soutenue avec vigueur par M. Fournet ; il appelle cette double galerie l'aqueduc de Neyron. Il était un des rayons de cet immense développement de canaux qui, au temps de la domination romaine, s'étendait autour de Lyon vers le Pilat, vers Sainte-Foy-l'Argentière, vers le Mont-d'Or et du côté de la Bresse. On ne reconnaît pas dans sa construction le grandiose de l'architecture des Romains ; mais il ne s'agissait point ici d'un édifice monumental, le lieu ne le comportait pas. Quand l'occasion l'exigeait, les ingénieurs romains savaient fort bien faire l'économie de la main-d'œuvre. Rien ne prouve que ce canal n'ait point été bâti au temps de la domination de Rome sur la Gaule : il y a du béton dans l'intervalle des parements des murailles ; les tours, s'il y en avait, servaient de logement aux gardiens. Il y avait deux voies ou canaux, pour qu'il n'y eût pas d'interruption dans le service lorsqu'on travaillait au curage de l'une ou de l'autre. On allègue l'absence d'une pente suffisante ; mais de ce que l'aqueduc de Neyron n'aurait pu alimenter des fontaines monumentales, il ne s'ensuit pas qu'il ne pouvait suffire à des bornes-fontaines, à des bouches à eau et à d'autres usages. Une considération importante doit être placée ici : au temps des Romains, le sol de Lyon était de beaucoup plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui ; dès-lors la chute des eaux de l'aqueduc du Rhône était moins faible qu'on ne le suppose.

Digitized by Google

plus : un ordre de choses nouveau a commencé, et ne s'est pas constitué encore. Des Goths, des Francs, des Bourguignons sont mêlés aux descendants des familles patriciennes de l'ancienne Italie, et la propriété divisée reconnaît deux ordres de maîtres, les conquérants et les vaincus. De vives sympathies ont accueilli le christianisme; il s'est répandu dans toutes les classes, et, persécuté longtemps, il est devenu la religion de l'Etat. Cependant le paganisme vit encore dans le cœur de partisans nombreux; et lui aussi est partout, à l'armée, dans les campagnes, dans les villes, et même dans les plus hauts rangs de cette société mélangée. Auprès des mœurs grossières des Barbares, devenus les maîtres de l'Europe, vit un reste de l'urbanité de la vieille civilisation. Même indécision, mêmes incertitudes dans

Mais l'opinion de M. Fournet peut être combattue par des objections qui sont d'un grand poids. Que le sol de Lyon se soit exhaussé de trois ou quatre mètres depuis le temps des Romains, on ne saurait le nier; mais cette augmentation dans l'élévation des eaux du prétendu aqueduc de Neyron, est bien peu de chose. On ne peut pas supposer qu'on ait bâti une galerie à double voie de douze kilomètres de parcours, pour n'obtenir qu'un si mince résultat : jamais les Romains n'auraient entrepris un travail aussi considérable pour le service de quelques bornes-fontaines ou de quelques bouches à eau. Il n'y a aucune identité de construction entre le canal latéral du Rhône et les conduits analogues qui sont véritablement romains; un œil quelque peu exercé ne saurait s'y tromper. Mais d'autres arguments plus puissants encore se présentent. A quelle époque la galerie a-t-elle été faite? Est-ce au temps des Romains du premier siècle? Mais à quoi aurait servi alors l'aqueduc du Rhône? Il n'y avait pas de ville basse au pied de la colline Saint-Sébastien, et ce n'est pas pour le service de quelques maisons et de cabanes éparses entre les deux fleuves qu'on aurait construit un canal couvert de douze kilomètres. C'est à partir de la domination bourguignonne, c'est-à-dire du cinquième au sixième siècle, que la ville descendit du plateau et du versant de Fourvière dans la plaine. Avant cette époque, il n'y avait pas lieu d'établir des bornes-fontaines et des bouches à eau sur un sol à peu près inhabité.

Cependant cette galerie souterraine a été bien certainement faite pour servir à quelque chose : la grandeur du travail démontre l'utilité qu'on attendait de lui. S'il faut absolument choisir entre les deux systèmes du chemin couvert, comme défense militaire, et d'un aqueduc de dérivation, je me décide pour le second, avec cette observation que le canal latéral au Rhône a été construit, non sous les Romains et par les Romains, mais postérieurement au sixième siècle.

On peut consulter, sur ce problème historique, les ouvrages suivants :

Menestrier. Hist. consulaire de Lyon.

Delorme. Recherches sur les aqueducs.

Cochard (*F.*). Notice sur les voies souterraines, improprement appelées Aqueducs du Rhone. (*Archives historiques du Rhône* (1825), tome I, p. 241.

Flachéron (*Al.*). D'une double voie souterraine qui longe les bords du Rhône entre Saint-Clair et Miribel. (*Revue du Lyonnais* (1840), tome XII, p. 137.

Lacroix (*Théod.*). Essai historique sur Miribel. *Lyon, Louis Perrin*, 1834, in-8°, p. 1-10.

Fournet (*A.*). Sur le lit du Rhône à Lyon. (*Revue du Lyonnais* (1842), tome XVI, p. 194.

la littérature; elle n'est plus celle de la belle époque de l'empire romain, et n'a point encore de caractère qui lui soit propre. Sans originalité, sans cachet distinct, mais fidèle encore aux habitudes classiques, elle a dans son langage quelque chose de rude, d'inculte et d'énergique qui est l'expression de l'invasion de la société par les grossiers et vigoureux enfants du Nord. Le goût manque de plus en plus, ainsi que le génie, aux compositions littéraires; et cependant l'esprit humain, tout dégénéré qu'il est, révèle encore sa puissance par des ouvrages qui ne sont dépourvus ni d'imagination ni de coloris. Lettres, beaux-arts, sciences, civilisation, condition politique de la société, marchent à de nouvelles formes, et éprouvent un commencement de transformation.

Sidoine est la personnification de cette époque de transition remarquable; ses ouvrages reflètent, comme un cristal fidèle, les qualités et les défauts de son époque. Il est à une grande distance des écrivains du siècle d'Auguste, et n'est pas à un moindre éloignement de Pline le Jeune, dans le genre épistolaire, que d'Horace et de Virgile dans ses vers; et cependant il a un très grand talent littéraire, et a mérité d'être placé au premier rang des hommes éminents de son temps. Ses défauts sont ceux de son époque, ses qualités sont à lui. Ses ouvrages se recommandent à un autre titre : on y trouve l'histoire des mœurs au cinquième siècle, et un tableau de la société telle qu'elle était alors. Sidoine a vécu dans l'intimité des sénateurs romains qui représentaient l'ancien ordre de choses, et dans celle des chefs barbares qui s'étaient emparés du pouvoir : ses ouvrages ont fourni à l'histoire de Lyon des renseignements très curieux. Raconter la vie de Sidoine et de ses amis, c'est esquisser le tableau des lettres, en France, pendant le cinquième siècle.

Caïus-Sollius-Apollinaris Sidonius naquit à Lyon le 5 novembre 430; quelques manuscrits ajoutent à ces noms celui de Modestus, qu'ils placent avant Apollinaris. Il appartenait à une famille distinguée, sans doute originaire d'Auvergne, et comptait parmi ses aïeux des préfets de Rome, des généraux et d'autres grands dignitaires. Son aïeul fut préfet des Gaules sous Constantin; son père, secrétaire d'état sous Honorius, puis préfet des Gaules sous Valentinien III. Sa mère était d'une famille con-

Digitized by Google

sidérée d'Auvergne, celle des Avitus. Sidoine (je lui donnerai son nom français) reçut une éducation brillante, et sut en profiter : il eut pour professeur d'éloquence Eusèbe, qui enseignait publiquement la philosophie et l'éloquence à Lyon, et dont les leçons formèrent des hommes très distingués, parmi lesquels on comptait au premier rang Avitus et Probus. Hoénius et Victor initièrent le jeune Sidoine à la poésie, et développèrent le talent qu'il montra de bonne heure pour la versification. A la culture de l'intelligence s'associèrent la gymnastique et les exercices du corps. On arrivait alors à une position par la carrière des armes, ou par celle du barreau; Sidoine essaya, dit-on, de l'une et de l'autre, et fut assez heureux pour avoir à sa disposition un moyen de succès meilleur encore : il épousa, à vingt ans, Papianilla, fille d'Avitus qui devait être revêtu bientôt de la pourpre impériale.

Avitus, en effet, fut proclamé en 455; il emmena à Rome son gendre, qui prononça, le 1er janvier, le panégyrique en vers de l'empereur, en présence des sénateurs et du peuple romain. Un succès très brillant récompensa le poète : la statue en airain de Sidoine fut placée dans la bibliothèque Trajane, insigne honneur que n'avaient pas obtenu les grands écrivains du siècle d'Auguste. L'empereur réservait sans doute des témoignages plus importants de sa faveur au poète qui l'avait si bien loué; mais son règne, trop court, ne lui en laissa pas le temps.

Il y avait alors en Italie un chef militaire à demi-barbare, à demi-civilisé, ambitieux, rusé, profond politique, et assez puissant pour faire et défaire les empereurs à son gré : c'était le patrice Ricimer. Tout le pouvoir de fait était entre ses mains; un titre seul lui manquait, mais il ne voulait ou n'osait pas le prendre. Quand le fantôme d'empereur, qui croyait régner, s'avisait d'avoir une apparence de volonté, Ricimer le renversait du trône et lui donnait un successeur. Mécontent d'Avitus, l'orgueilleux patrice proclama Majorien. Mais beaucoup de Gaulois et de Visigoths regrettaient Avitus; Lyon, à l'instigation des Visigoths, ne voulut pas reconnaître le nouvel empereur, et Sidoine, qui s'était rendu dans sa ville natale, encouragea ses concitoyens à la résistance. Elle fut impuissante contre les forces supérieures de l'armée romaine; Egidius s'empara de Lyon. Majorien punit la ville

rebelle en la frappant de contributions considérables; il chassa les Visigoths de Théodoric et les remplaça par des gardes prétoriennes, qui se livrèrent aux plus graves excès. Lyon perdit encore une fois ses priviléges. Sidoine avait encouru la vengeance impériale; mais de puissants amis le servirent si bien, qu'il obtint non-seulement son pardon, mais encore la faveur du souverain. Il en fit un noble usage, et adressa une supplique en vers à l'empereur pour obtenir de lui quelque adoucissement au sort déplorable de Lyon. Majorien se laissa fléchir par les vers du poète [1]; il affranchit la ville des impôts auxquels il l'avait condamnée, et fit sortir de ses murs les soldats qui la désolaient. Sidoine avait prononcé publiquement le panégyrique de Majorien, et célébré avec des éloges exagérés les exploits et les grandes qualités de ce Ricimer qui avait précipité Avitus du trône. Majorien éleva Sidoine à la dignité de comte, et l'emmena à Arles: il périt, tué par Ricimer, en 461, et eut Sévère pour successeur. Déchu encore une fois de ses espérances et de ses honneurs, Sidoine se retira en Auvergne, dans la belle terre d'Avitacum, que sa femme Papianilla lui avait apportée en dot; ce fut peut-être le temps le plus heureux de sa vie. Eloigné du bruit des affaires et des intrigues des cours, il recevait chez lui ses nombreux amis, leur rendait visite et se livrait avec eux, soit à l'étude, soit aux plaisirs de la campagne, faisant, lisant des vers, écrivant beau-

1. — Et quia lassatis nimium spes ultima rebus
Venisti, nostris, petimus, succurre ruinis:
Lugdunumque tuam, dum præteris, aspice victor:
Otia post nimios poscit te fracta labores.
Qui pacem das, redde animum: lassata juvenci
Cervix, deposito melius post sulcat aratro
Telluris glebam solidæ; bove, fruge, colono,
Civibus exhausta est: stantis fortuna latebat,
Dum capitur, væ quanta fuit! post gaudia, Princeps,
Delectat meminisse mali; populatibus, igni:
Etsi concidimus, veniens tamen omnia tecum
Restituis: fuimus vestri quia causa triumphi,
Ipsa ruina placet. . . . . .

(Sidon. *Panegyr. Majorian. Aug.*)

Has supplex famulus preces dicavit,
Responsum opperiens pium ac salubre,
Ut reddas patriam, simulque vitam,
Lugdunum exonerans suis ruinis.
Hoc te Sidonius tuus precatur.

(Idem. *Epigr. ad imp. Majorian.*)

Digitized by Google

coup de lettres, toujours occupé et sans cesse l'œil ouvert sur le monde qu'il avait quitté.

Ricimer se lassa de Sévère, et fit empereur Anthémius, dont il épousa la fille. « Déjà la jeune vierge est livrée à Ricimer, dit « Sidoine; déjà Ricimer a reçu la couronne de l'époux et la robe « consulaire à palmes; déjà l'épouse est vêtue de la cyclade; déjà « Ricimer s'est couvert de la toge de sénateur, et a déposé l'hum- « ble manteau: et cependant toute la pompe nuptiale continue, « parce que la nouvelle épouse n'a point été conduite encore à « la demeure de son mari. » Un ami de Sidoine, Basile, avait un grand crédit sur Anthémius, qui appela le poète lyonnais à sa cour. Sidoine ne manqua pas de prononcer encore publiquement l'éloge, en vers, de l'empereur: il était le panégyriste obligé de quiconque était revêtu de la pourpre impériale, position qu'il devait sans doute à sa renommée. Basile lui fit obtenir la charge de chef du sénat, et bientôt celle de préfet de la ville, titre qui flattait singulièrement l'amour-propre du poète impérial. Sidoine devint patrice et un grand personnage; il eut des courtisans et des flatteurs. Mamert Claudien, qui lui dédia, en 470 ou en 471, son *Traité de la nature de l'âme*, en parle comme d'un homme très docte et très excellent.

Parvenu ainsi aux plus grands emplois et comblé de tous les dons de la fortune, Sidoine, par une révolution morale dont les causes sont demeurées ignorées, se démit tout-à-coup de ses charges en faveur de son fils, et embrassa l'état ecclésiastique. Etait-ce lassitude du monde, dégoût des grandeurs, ou trop grande expérience des hommes? on l'ignore; mais sa conversion fut sincère. Le vieil homme disparut complètement en lui. Sidoine fit abnégation entière de son passé, renonça au monde, et se livra avec dévouement à ses devoirs nouveaux. Nommé évêque de Clermont à l'unanimité des suffrages, il fit une étude approfondie de l'Ecriture, et devint une des colonnes de l'Eglise gallicane. Sidoine, prêtre du Christ, renonça pour toujours à la poésie profane: s'il fit encore quelquefois des vers, ce fut en l'honneur des saints martyrs. Cependant il ne renonça point complètement à la littérature; au contraire, il s'adonna avec plus d'ardeur au style épistolaire, travailla son style, et s'efforça de lui donner plus d'ampleur et de gravité.

Sidoine se dévouait non moins aux intérêts temporels de son troupeau qu'au salut des âmes, et il ne redoutait nullement de se mettre en opposition avec les puissants du jour, lorsque les circonstances l'exigeaient. Une invasion de Visigoths conduits par Euric menaçait l'Auvergne; l'évêque de Clermont organisa la résistance, soutint courageusement un siége et repoussa l'ennemi (474). Cependant la misère des temps était grande; quatre mille Bourguignons mouraient de faim et de privations de toutes sortes dans la ville délivrée : la charité du pasteur vint à leur secours. Euric ne s'était point lassé : forts du déclin croissant de l'empire et de la faiblesse de l'empereur Népos, les Visigoths firent de nouveau le siége de la ville, et s'en emparèrent cette fois. Sidoine ne fléchit point devant le prince arien, qui l'envoya dans une sorte d'exil, au château de Livia, près de Carcassonne, puis à Bordeaux. Désarmé par la réflexion et cédant à une nécessité qui dut lui paraître bien dure, Sidoine revint à ses anciennes habitudes, et écrivit le panégyrique du prince barbare.

On ne connaîtrait point assez Sidoine, si on ne disait quels furent ses amis : il en eut beaucoup, et ils étaient les hommes les plus éminents et les plus lettrés de leur temps. Groupés autour de l'évêque de Clermont, ces personnages distingués représentent dignement la littérature et la société au cinquième siècle; après eux devaient venir d'épaisses ténèbres et l'âge de la barbarie. Sidoine et ses amis sont les dernières lueurs d'une civilisation mourante.

Je ne puis citer que quelques noms parmi cette multitude d'hommes distingués que l'estime et l'amitié unissaient à Sidoine. Probus, un d'eux, appartenait à une famille illustre, et s'était acquis une grande renommée par l'étendue de son érudition; son frère Magnus fut préfet du prétoire et patrice. Sidoine lui écrit en ces termes : « Ta femme, c'est une sœur : de là entre « nous cette intimité si grande et si vive, et cette fraternité de « cousins encore plus que de frères qui fait naître une amitié « plus pure, plus forte et plus vraie. Ce qui en resserre encore « les nœuds, c'est la conformité de nos études et de nos goûts : « en matière littéraire, unis dans la même pensée, nous louons « les mêmes choses, et, quel que soit le style d'un ouvrage, il

Digitized by Google

« nous plaît ou nous déplaît au même degré. » Ecdicius n'était pas moins ami de Sidoine son beau-frère; il était riche, savant, et avait un grand courage. « Ce qui t'a gagné surtout l'affection « générale, lui dit l'évêque de Clermont, c'est que tu as empê- « ché de devenir barbares ceux que tu contraignis autrefois à « être Latins. Les cœurs de tes concitoyens n'oublieront jamais « combien tu parus grand aux personnes de toute condition, de « tout âge et de tout sexe, lorsqu'on te vit, du haut des murs « à demi-renversés, franchir la plaine qui te séparait de l'armée « ennemie, puis, suivi seulement de dix-huit cavaliers, passer, « en plein jour et en pleine campagne, à travers des milliers de « Goths. » Une grande famine désolait l'Auvergne en 474 : Ecdicius envoya chercher par ses domestiques ceux qui en souffraient le plus, les réunit autour de lui, au nombre de plus de quatre mille, et les nourrit jusqu'au retour de temps meilleurs.

Mais, parmi les amis de Sidoine, aucun n'est plus digne d'attention que le prêtre Constantius. Né aussi à Lyon, selon l'opinion la plus commune, il occupa un rang éminent dans les lettres au cinquième siècle. Sa science était profonde et variée, son jugement sûr, et sa parole tellement persuasive qu'elle faisait toujours prévaloir ses avis. Habile à se mettre en parfaite harmonie avec ceux qui l'entouraient, il était simple et caressant avec les enfants, bon et gai avec les jeunes gens, grave et disert avec les vieillards. La connaissance des affaires de son temps ne lui était pas étrangère; il s'occupa avec succès de celles des Romains dans les Gaules, et, par son esprit conciliant et prudent, rendit des services signalés aux habitants de l'Auvergne. Sidoine lui adressa une lettre de remercîments au nom du peuple reconnaissant : « Ils te saluent, les Arvernes, lui écrivait-il, eux dont tu as « rempli les chaumières de ta noble présence, sans autre escorte « que l'affection publique. Quelle ne fut pas la joie de ces « malheureux, lorsque ton pied vénéré entra dans leurs murs « à demi-abattus! Comme tous les rangs, tous les sexes, tous « les âges se pressaient en foule autour de toi! Que de larmes « tu répandis, comme leur père commun, sur des édifices « ruinés par l'incendie et sur tant de maisons à demi-consumées « par les flammes! Quelles douleurs n'éprouvas-tu pas à l'aspect « de ces campagnes ensevelies sous des ossements sans sépul-

Digitized by Google

« ture, et avec quelle chaleur et quel courage ne les engageas-tu « pas à réparer ces ruines ! » Constantius écrivit peu ; ce fut par déférence aux pressantes sollicitations de son évêque qu'il écrivit la vie de Germain, travail important pour l'histoire non-seulement ecclésiastique, mais encore profane. L'abbé du Bos lui a fait plusieurs emprunts. Le savant prêtre rendit aux lettres un autre service, en déterminant Sidoine à publier le recueil des sept premiers livres de ses lettres. [1]

Sidoine eut de Papianilla au moins quatre enfants : un fils, Apollinaire, et trois filles, Severienne, Roscie et Alcime. Il était tendrement attaché à sa femme : une des lettres de son recueil lui est adressée. Il félicite Papianilla de l'élévation d'Ecdicius au rang de patrice : « Si je connais bien ton cœur, lui dit-il, cette « nouvelle doit, au milieu des maux qui nous affligent, être pour « toi une grande consolation, et la crainte même d'un siége pro- « chain ne peut t'empêcher de prendre part à la joie publique. « Je le sais bien : les honneurs que j'ai reçus, et auxquels la loi « te faisait participer, ne t'ont jamais autant flattée que ceux de « ton frère; car, si tu es bonne épouse, tu es meilleure sœur « encore. Je me hâte de t'annoncer, par des lettres de félicita- « tion, les grands titres que ta famille, grâces au Ciel, vient de « recevoir; je satisfais à l'impatience que tu éprouves, et je mé- « nage tout à la fois la modestie de ton frère. S'il ne t'annonce pas « lui-même la dignité dont il va être revêtu, tu ne peux accuser « que cette modestie et non son cœur ; pour moi, quoique je « me réjouisse beaucoup des honneurs accordés à ta famille, « honneurs que tu attendais jusqu'ici avec d'autant plus d'impa- « tience qu'ils vous étaient promis, je m'en réjouis moins ce- « pendant que de l'intimité qui règne entre ton frère et moi. « Puisse une telle union exister toujours entre ses enfants et les « nôtres ! L'objet de mes vœux, c'est qu'imitant leurs pères qui, « d'une famille préfectorienne, ont fait, avec la faveur d'en haut, « une famille patricienne, nos enfants puissent, eux aussi, « rendre consulaire une famille patricienne. Roscia, notre solli-

1. — Le prêtre Constantius, qui était poète, fit une inscription en vers pour la nouvelle église des Macchabées. On croit qu'il a écrit la vie de saint Just ; c'est l'opinion de Tillemont et des Bénédictins.

Digitized by Google

« citude commune te salue! Elle est ici élevée sous les yeux « bienveillants de son aïeule et de ses tantes paternelles, ce qui « arrive rarement à d'autres enfants, et gouvernée avec une sé- « vérité qui, sans nuire à son âge tendre encore, sert à former « son cœur. Adieu [1]. » Cette lettre montre Sidoine dans sa famille, et peint très bien l'homme privé. Quoique marié, il s'engagea dans l'état ecclésiastique; sa femme vécut plusieurs années après qu'il eut été élevé au siége épiscopal de Clermont. Leur tendresse mutuelle ne paraît pas avoir éprouvé la moindre altération par ce changement d'état. [2]

Sidoine méritait d'être aimé des siens et d'avoir beaucoup d'amis; d'une humeur obligeante et douce, il était disposé toujours à dire du bien des autres et à leur en faire. Cependant, malgré la bienveillance qui faisait le fond de son caractère, il aimait la raillerie et avait la riposte prompte et piquante. Son jugement était sûr, son esprit de discernement remarquable; personne ne possédait mieux l'art si difficile d'écouter, et ne recherchait les conseils avec plus de docilité. Un peu de vanité peut être pardonné sans doute à un poète qui avait fait une si grande fortune politique et littéraire : il disait lui-même que, dans un âge peu avancé, il surpassait en plusieurs genres d'écrire la plus grande partie de ceux de son âge, et même beaucoup de vieillards. De vifs chagrins fatiguèrent ses dernières années : deux prêtres de son diocèse parvinrent à le faire descendre de son siége, et il n'avait plus le même pouvoir de faire du bien à ces Arvernes qu'il avait tant aimés. Le saint évêque de Clermont mourut à un âge peu avancé, le 21 août 489.

On a de lui des ouvrages en prose et en vers. Ses lettres, au nombre d'environ cent quarante-sept, sont distribuées en neuf livres : Sidoine publia les sept premiers; les deux autres parurent longtemps après, par les soins de Pétronius d'Arles. Toutes sont des compositions littéraires étudiées avec soin : on y sent l'effort et le travail, et on y chercherait en vain les premières des qua-

1. — Lettres, l. V, 16; trad. de MM. Grégoire et Collombet.

2. — Il paraît, disent les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littér. de la France*, qu'il conserva beaucoup d'union et de familiarité avec sa femme; mais on ne peut pas douter qu'elle ne fût devenue sa sœur, selon l'ordre des canons. (Tome II, p. 555.)

lités du genre épistolaire, l'abandon et le naturel. Sidoine court après l'esprit, et ne le rencontre pas toujours; il est parfois affecté, forcé, prétentieux : sa langue est dure, obscure; c'est une latinité déjà barbare. Et cependant la lecture des lettres de Sidoine plaît, instruit et intéresse : il y a, dans ces entretiens du savant évêque avec ses amis, de l'imagination, du trait, et quelquefois des mots qui échappent de son cœur. Je l'ai dit déjà, ses défauts sont bien moins à lui qu'à son siècle : né sous Auguste, il aurait été un des hommes de lettres les plus éminents de cet âge. Ce qui lui manque, ce n'est pas le génie, c'est le goût : il a quelque chose de Sénèque; comme cet écrivain, Sidoine est parfois déclamateur, et il recherche les antithèses et les jeux de mots; il ne faut lui demander ni la correction, ni le fini. Mais il réussit souvent à rendre des pensées originales dans un style qui n'est pas toujours dépourvu de grâce, et à mettre en relief des images tantôt douces, tantôt énergiques. Sidoine parle de lui, de ses voyages, des affaires du temps. Une de ses lettres les plus remarquables est celle dans laquelle il raconte le procès et la condamnation de son ami Arvandus, déféré à la justice oublieuse de Rome pour les concussions qu'il avait commises : elle fait honneur au cœur et à l'esprit de l'évêque de Clermont; c'est Gibbon qui fait cette remarque. « Le malheur d'Arvandus m'afflige, dit « Sidoine, et je ne dissimule pas le sujet de mon affliction; ce « qui met le comble à la gloire de l'empereur, c'est qu'on peut « aimer ouvertement ceux qui ont été condamnés à la peine ca- « pitale. » Sidoine avoue la légèreté et la faiblesse du caractère de son ami, dont il avait prévu depuis longtemps la ruine. Après avoir géré sa première préfecture avec honneur, au milieu de l'affection publique, Arvandus, accablé de dettes, se livra, pendant la seconde, aux exactions les plus criantes. A ce crime, excusé par les habitudes du temps, il ajouta la trahison : son secrétaire adressa par son ordre une lettre au roi des Goths pour dissuader ce chef barbare de faire la paix avec l'empereur d'Orient, et pour le convaincre que, selon le droit des gens, les Gaules devaient être partagées entre les Goths et les Bourguignons. Cet écrit fut intercepté, et l'imprudent préfet accusé par sa province devant le sénat. La gravité de sa situation ne diminua point son orgueil : Arvandus, élégamment paré, brava ses accu-

Digitized by Google

sateurs en deuil, et décida lui-même de son sort par l'imprudence de ses aveux. On le condamna au dernier supplice; mais les sollicitations de Sidoine et d'autres amis puissants obtinrent de la clémence de l'empereur que la peine capitale serait commuée en celle de l'exil. On a cité plus souvent encore la lettre dans laquelle Sidoine fait la description de la personne et des habitudes de Théodoric : c'est un monument historique et un modèle de narration. Elle est fort longue, et abonde en détails minutieux peut-être, mais curieux, sur la cour à demi-barbare d'un de nos premiers rois, un demi-siècle après l'invasion de la Gaule par les hordes des Visigoths. Sidoine n'excite pas moins d'intérêt lorsqu'il raconte le mariage du patrice Ricimer, et quand il fait la description de sa terre d'Avitacum.

Ses poésies furent publiées avant ses lettres : il les réunit en un recueil, à la prière de Félix, fils de Magnus. On y remarque trois morceaux capitaux : ses panégyriques des empereurs Avitus, Majorianus et Anthémius; son excuse au consulaire Félix, et grand nombre de pièces diverses; aucune n'a beaucoup d'étendue. Sidoine porte jusqu'à l'abus l'emploi de la mythologie païenne : il met tout l'Olympe à contribution pour célébrer ses héros. Ses panégyriques se recommandent peu par l'invention : ce sont des notices biographiques en style déclamatoire, mais quelquefois brillant d'images et de pensées. Ils se ressemblent beaucoup tous les trois. Cependant Sidoine avait beaucoup d'imagination : il y a de la grâce et du trait dans plusieurs de ses épigrammes; sa versification a un défaut opposé à celui de sa prose, elle est trop négligée. Sidoine était un véritable improvisateur; il faisait des vers sans travail, sans préparation, sur le premier sujet qui se présentait, et s'applaudissait de cette facilité qui est si rarement heureuse : « Puisqu'il est question de festins, écrit Sidoine à son « ami Tonantius, et que tu me demandes avec tant d'empresse- « ment des vers composés sur quelque sujet que ce soit et pour « une personne quelconque, je ne peux hésiter plus longtemps « à satisfaire ton désir. Reçois donc ceux que j'improvisai du « temps de Majorianus Auguste, à l'occasion du livre de Pétrus, « grand-maître des lettres. Un de mes amis m'avait invité à sou- « per avec Domnitius, Sévérianus et Lampridius, que l'empe- « reur avait appelés de différents lieux en une même ville, et qui

« se trouvaient alors réunis en un même repas. Tandis que le « roi du festin donne ses ordres pour le premier service, mes « trois convives écrivaient aussi des vers comme moi. Que dis-je? « c'est trop de présomption : ils écrivaient des vers meilleurs que « les miens. La seule chose qui nous retarda, ce fut le temps que « nous mîmes à tirer au sort le mètre qui devait échoir à chacun « de nous. Par égard les uns pour les autres, quoique nous eus- « sions à traiter le même sujet, nous convînmes pourtant de le « traiter en mètres divers, afin d'épargner à celui dont la pièce « aurait été inférieure à celles des autres, l'humiliation d'abord, « et ensuite l'envie [1]. » Ces combats littéraires paraissent être dans la destinée des poètes lyonnais, dont aucun ne fut improvisateur aussi distingué que Sidoine. Dans une circonstance bien différente, l'évêque de Clermont, au moment de monter en chaire, s'aperçut que le sermon qu'il devait y lire lui avait été dérobé : il ne se déconcerta nullement, prit la parole et parla avec autant d'abondance que de méthode et de clarté. Son talent poétique était fort loué, trop peut-être, par ses contemporains. Tonantius, auquel Sidoine adressait ses vers improvisés, comparait son ami aux plus grands poètes de l'antiquité, et lui accordait même la préférence sur plusieurs d'entre eux. La postérité, malgré sa sympathique bienveillance pour la poésie de Sidoine, n'a pas confirmé un éloge aussi flatteur.

Tous les ouvrages de Sidoine ne sont point parvenus jusqu'à nous : son recueil de lettres n'est qu'un choix parmi grand nombre d'autres; on n'a aucune de celles qu'il écrivit pendant les six dernières années de sa vie; beaucoup de pièces de vers ont été perdues. L'évêque de Clermont avait commencé une histoire d'Attila et une relation du siége d'Orléans : il y renonça. Vivement invité par Léon, ministre d'Euric, roi des Visigoths, à écrire les annales de son temps, il s'y refusa, objectant qu'il ne convenait point à un prélat d'écrire l'histoire.

Sidoine occupe une grande place dans le tableau de la littérature au cinquième siècle : il la résume en quelque sorte, et en est le personnage le plus éminent. Lyon s'honore avec raison d'avoir vu naître un homme qui allia de hautes vertus aux dons les

1. — Sidoine. Œuvres, trad. de MM. Grégoire et Collombet, tome II, p. 435.

Digitized by Google

plus précieux de l'intelligence, et fut non-seulement un écrivain très distingué, mais encore un saint prêtre et une des gloires du christianisme. [1]

§ III. Lyon, au cinquième siècle, était redevenu une ville lettrée : un monarque bourguignon, Gondebaud, avait un goût prononcé pour les sciences et pour ceux qui les cultivaient; il était éloquent, et c'est sans doute avec son agrément qu'une école de rhétorique s'établit et prospéra dans la métropole de ses états. Un professeur habile, Viventiole, qu'il ne faut pas confondre avec l'évêque du même temps et du même nom, était à la tête de cet enseignement. Il étudiait avec application les grands écrivains de l'antiquité, dédaignés à cette époque de décadence, et citait souvent les poètes grecs et latins dans ses leçons. Viventiole portait jusqu'au purisme son goût en littérature : il blâma beaucoup l'évêque de Vienne, Avit, qui, dans un sermon prononcé à Lyon, avait fait longue la pénultième du mot POTITUR qui est brève dans Virgile. Avit ne convint pas de son tort, et prouva au rhéteur que Virgile, en cette occasion, s'était permis une licence poétique [2]. Eusèbe, au temps de Sidoine, enseignait avec éclat la philosophie à Lyon, tandis qu'Hoène et Victor professaient la poétique. Héron, célèbre par son talent pour la versification, était leur contemporain. C'est aussi à la même époque que vivait Secundinus, autre poète lyonnais, dont les ouvrages étaient fort recherchés. Il excellait dans les vers satiriques, et à un degré tel que Sidoine a dit de lui : « Ferventis fulmen ingenii et eloquii « salsa libertas. » Il avait décrit en beaux vers les chasses royales, et composé beaucoup d'épithalames. Témoin de la prise de Lyon, sa patrie, par les Bourguignons, Secundinus se vengea en poète : il flétrit en beaux vers la cruauté de Gondebaud envers Chilpéric et Gondemar, ses frères. D'autres vers de Secundinus ornèrent la belle église que Patiens avait fait bâtir. Malheureusement, rien

1. — Voyez sur Sidoine les savantes notes du P. Sirmond, l'*Histoire littéraire de la France*, la *Gallia christiana*, Colonia, la Notice de M. Beuchot dans la *Biographie universelle*, et celle de M. Péricaud, dans le Ier vol. des Œuvres de l'évêque de Clermont, éd. donnée par MM. Grégoire et Collombet.

2. — AVIT, Lettre LV. Histoire littér. de la France, tome III, p. 21.

ne nous est resté de ses nombreuses poésies, et son talent ne vit plus que dans les lettres de Sidoine, son ami.

Vers la fin du cinquième siècle, Lyon était considéré comme l'école publique des sciences en deçà des mers (*publicum citramarini gymnasium*) : il fallait y avoir étudié pour obtenir le droit de professer ailleurs [1]. Claudien Mamert, et son frère l'archevêque de Vienne, appartiennent à cette époque brillante de notre histoire littéraire : l'hymne célèbre *Pange lingua gloriosi* est de Claudien.

Un avocat profond en jurisprudence, Flavius Nicetius, ne doit point être oublié dans cette liste de célébrités : son mérite était extraordinaire, et il a été considéré comme un des hommes les plus judicieux et les plus éloquents de ce siècle. Était-il lyonnais ? le P. Sirmond l'affirme, et les savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France paraissent le croire. Nicet parlait en public avec une élocution brillante ; il fut avocat et préfet du prétoire : Sidoine lui donne les titres de clarissime et d'illustre. Lorsque Austère fut promu au consulat, en 449, les avocats désignèrent à l'unanimité Nicet pour être l'orateur qui devait prononcer, dans une séance solennelle, le panégyrique du nouveau dignitaire. Ce fut un triomphe oratoire pour l'éloquent assesseur : jamais il n'avait été mieux inspiré.

Les sciences étaient cultivées avec quelque succès au cinquième siècle : Aristote et Pline représentaient toujours les sciences naturelles, qui ne pouvaient faire de progrès dans un siècle entièrement étranger à l'art d'observer. Galien et ses doctrines régnaient en médecine ; il n'y avait point de chimie, et l'astronomie était demeurée au point où les anciens l'avaient laissée. Gondebaud, roi de Bourgogne, demanda à Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, une clepsydre, ou horloge à eau, qu'on ne connaissait point encore à Lyon. Théodoric la lui envoya, avec une autre machine du même genre, qui marquait tous les mouvements des

1. — « ... Ea tempestate Lugdunensium civitas prima ac præcipua Galliarum, professione quoque scientiæ, artiumque disciplina, inter omnes extulerat caput. » (Hraicus Ant., *de Vita S. Germani*). Non-seulement Lyon était renommé comme l'école des lettres et des beaux-arts, il passait encore pour le séjour de la sagesse : « Sapientia Lugduni sibi aliquandiu familiare consistorium collocavit. »

Digitized by Google

cieux. Il les fit accompagner par les ouvriers qui les avaient construites, afin qu'ils enseignassent la manière de s'en servir.

§ IV. Le tableau des mœurs et de la vie privée des Lyonnais, au cinquième siècle, peut être retracé avec fidélité, d'après quelques monuments contemporains, au premier rang desquels il faut placer les ouvrages de Sidoine. Rien n'était plus étrange que l'aspect de la société à cette époque; elle se composait d'éléments très disparates: d'une part, les anciens propriétaires du sol, en grande partie dépossédés par la conquête, et réduits à la condition de colons; des paysans sans droits politiques et en grande partie esclaves, et quelques familles riches d'anciens sénateurs pour représenter l'empire romain; d'autre part, des Barbares à demi-civilisés, grossiers, gourmands, grands parleurs, point trop oppresseurs, et comme étonnés de leur puissance. Ce qui reste de l'antique civilisation se prosterne devant la force personnifiée dans les Goths et les Bourguignons. C'est la religion du Christ qui gouverne la majorité de ces populations mélangées; mais le paganisme est honoré en secret et regretté par beaucoup. Une lettre de Sidoine peut être citée comme l'expression d'une scène de la vie intérieure des chrétiens de Lyon, dans ces temps. On avait, avant le jour, fait la procession annuelle au milieu d'une immense population des deux sexes, que ne pouvaient contenir la basilique et la crypte, quoique entourées d'immenses portiques. Après que les moines et les clercs eurent, en chantant alternativement les psaumes, célébré Matines, chacun se retira de divers côtés, pas très loin cependant, afin d'être tout prêts pour Tierce, lorsque les prêtres diraient le service divin. Les étroites dimensions du lieu, la foule qui se pressait, et la grande quantité des lumières, suffoquaient les fidèles; la pesante vapeur d'une nuit encore voisine de l'été, quoique attiédie par la première fraîcheur d'une aurore d'automne, avait encore échauffé cette enceinte. Tandis que les diverses classes de la société se dispersaient de tous côtés, les principaux citoyens allèrent se rassembler autour du tombeau du consul Syagrius, qui n'était pas éloigné de la portée d'une flèche. Quelques-uns s'étaient assis sous l'ombrage d'une treille formée de pieux qu'avaient recouverts les pampres verdoyants de la vigne : « Nous nous étions étendus sur un

« vert gazon embaumé du parfum des fleurs, dit Sidoine; la « conversation était douce, enjouée, plaisante : en outre, ce qui « était le plus agréable, il n'était question ni des puissances, ni « de tributs; nulle parole qui pût compromettre, et personne « qui pût être compromis. Quiconque pouvait raconter en bons « termes une histoire intéressante, était sûr d'être écouté avec « empressement; toutefois on ne faisait point de narration sui- « vie, car la gaîté interrompait souvent le discours. Fatigués « enfin de ce long repos, nous voulûmes faire quelque chose : « bientôt nous nous séparâmes en deux bandes selon les âges, « et nous demandâmes, les uns une paume et les autres des dés. « Pour moi, je fus le premier à donner le signal du jeu de « paume, car je l'aime autant que les livres. D'un autre côté, « mon frère Domnitius, homme rempli de grâce et d'enjouement, « s'était emparé des dés, les agitait et les frappait de son cornet, « comme s'il eût sonné de la trompette, pour appeler à lui les « joueurs. Philimathius, fatigué, s'était assis, et la sueur l'avait « forcé à demander de l'eau pour se laver le visage; on lui en « présenta, et en même temps une serviette chargée de poils, « qui, nettoyée de la saleté de la veille, était par hasard sus- « pendue sur une corde tendue par une poulie devant la porte à « deux battants de la petite maison du portier. Philimathius de- « manda à Sidoine des vers improvisés sur l'étoffe qui lui ren- « dait cet office, et la verve du poète ne lui fit pas défaut. » [1]

Cette lettre apprend beaucoup sur l'état de la société gauloise au cinquième siècle : on sent percer je ne sais quelle inquiétude au travers de la joie qui anime ces amis. Il est tacitement convenu entre eux qu'on ne parlera pas des puissances; on se taira sur les impôts, dont le peuple était accablé, et chacun aura soin de ne rien dire qui puisse le compromettre. Ainsi, il y avait des précautions à prendre même dans l'intimité : si les conquérants du Lyonnais n'abusaient pas toujours de la force brutale, ils pouvaient le faire d'un moment à l'autre, et à la moindre occasion; les vaincus ne se livraient à quelque plaisir que sous le bon vouloir des vainqueurs. Au récit des jeux qui délassent quelques Lyonnais, il faudrait joindre, pour caractériser l'époque, celui

1. — Livre V, l. XVII, éd. citée, tome II, p. 59.

Digitized by Google

des fêtes et des orgies de leurs vainqueurs, grossiers dans leurs goûts, grands mangeurs, grands buveurs, et se livrant sans retenue aux écarts de leur joie bruyante.

On apprend encore autre chose dans la lettre de Sidoine, déjà évêque de Clermont lorsqu'il l'écrivit. Deux races, l'une conquérante et l'autre conquise, étaient en présence; il y avait, pour quelques-uns des vaincus, un moyen de relever leur position: c'était de parvenir aux dignités de l'Eglise. « De grands seigneurs, « chrétiens à peine, d'anciens préfets des Gaules, des hommes « du monde et de plaisir devenaient souvent évêques; ils finis- « saient même par y être obligés, s'ils voulaient prendre part « au mouvement moral de l'époque, conserver quelque impor- « tance réelle, et exercer quelque influence active. Mais, en de- « venant évêques, ces hommes ne dépouillaient pas complète- « ment leurs habitudes, leurs goûts : le rhéteur, le grammairien, « le bel esprit, l'homme du monde et de plaisir ne disparais- « saient pas toujours sous le manteau épiscopal, et les deux « genres de mœurs se trouvaient quelquefois bizarrement rap- « prochés. » [1]

La dépendance des colons et des esclaves était grande à cette époque : on en trouve la preuve dans les écrits du temps, et surtout dans une lettre de Sidoine à son ami Pudens. « Le fils « de ta nourrice, lui écrit-il, a enlevé la fille de ma nourrice.... « Tu demandes l'impunité pour cette faute criante : je te l'ac- « corde, à condition que, devenant patron de maître que tu « étais, tu affranchiras le coupable de son esclavage originel. « Quant à cette femme, elle était déjà libre; elle ne paraîtra pas « alors victime de la passion, mais épouse légitime, si toutefois « le ravisseur, pour lequel tu supplies, devenu client de tribu- « taire qu'il était, commence à jouer le rôle de plébéien plutôt « que de colon [2]. » La religion chrétienne avait proclamé le principe de la liberté politique; mais dans la pratique il y avait encore des esclaves et des maîtres, et bien des siècles devaient s'écouler avant que l'unité de condition devînt la base de l'état social.

1. Guizot. Cours d'hist. moderne, tome I, p. 131.

2. — Livre V, l. xix.

Digitized by Google

Lyon, au temps de Majorien, était retombé dans une situation déplorable : toutes les calamités l'accablaient. Cette ville malheureuse avait de nouveau perdu son commerce, ses priviléges, tous ses éléments de prospérité, et elle était accablée d'impôts qu'elle ne pouvait supporter. Il n'y avait dans ses campagnes ni bœufs, ni moissons, ni colons ; la plupart des citoyens s'étaient enfuis de ses maisons désertes; enfin, la famine et l'incendie avaient complété ses misères. Sa situation devint meilleure après la conquête, lorsque le gouvernement des Bourguignons eut pris quelque stabilité. Gondebaud y demeura pendant plusieurs années, et y ramena quelque abondance avec la sécurité. Il n'y eut plus d'incursions de hordes étrangères à redouter, et le commerce répara les maux que la guerre avait causés.

§ V. La condition politique de la société gallo-burgunde fut fixée par le code de Gondebaud; il eut à régler la position de plusieurs catégories d'hommes qui n'avaient pas les mêmes droits. Il y avait dans le Lyonnais, avant l'invasion bourguignonne, un nombre considérable de familles illustres, d'origine soit romaine, soit gauloise, et qui, pour la plupart, avaient été décorées par les empereurs des plus hautes dignités. On y remarquait des chevaliers, des sénateurs et des patrices : ces familles possédaient une très grande influence, et la conservèrent, même après la conquête. Maîtres du Lyonnais, les Bourguignons, je l'ai dit autre part, ne dépossédèrent pas entièrement les anciens propriétaires ; ils leur laissèrent un tiers des esclaves et une partie considérable des terres. Peut-être doit-on leur savoir gré de ces concessions que leurs lois respectèrent, car enfin ils pouvaient tout prendre. Il y avait au cinquième et au sixième siècle, dans le Lyonnais, des hommes libres, soit bourguignons, soit gallo-romains, des colons, des affranchis, des serfs ou main-mortables, attachés à la terre qu'ils labouraient, partie de la richesse du maître, une chose enfin et non des hommes; il y avait aussi des esclaves, ceux-là d'origine gallo-romaine, ceux-ci allemands, italiens ou goths, et privés de leur liberté par le droit de la guerre. C'est à ces éléments divers de la société que s'appliquait ce code auquel l'usage a donné le nom de *loi Gombette*.

Pour l'apprécier convenablement, il faut se reporter au temps

Digitized by Google

qui le vit paraître. Faite à une époque de violence et de barbarie, cette législation est cependant conçue dans un esprit de justice et de sagesse; elle annonce plus que de l'aptitude à la civilisation. Son auteur, Gondebaud, voulut constituer une administration durable, et policer un peuple encore grossier : les lois qu'il rendit sont l'expression des mœurs du temps. Ce code est partagé en quatre-vingt-neuf titres, non-compris deux suppléments, l'un de vingt, l'autre de treize; il y a en tout cent vingt-deux titres, eux-mêmes subdivisés en divers paragraphes : ils furent promulgués non à la fois et sous la même date, mais à diverses époques et en divers lieux, à Ambérieux, et à Lyon surtout.

Une grande considération domine Gondebaud : il veut que la justice soit rendue gratuitement à ses sujets. Après avoir déclaré qu'il n'a fait ses lois que par amour pour cette même justice qui rend Dieu favorable aux souverains et qui, plus que tout le reste, contribue à soutenir leur autorité [1], il recommande aux juges l'intégrité et leur défend de recevoir des présents de qui que ce soit, et sous quelque prétexte que ce puisse être. « Tout « juge convaincu d'avoir vendu la justice sera puni de mort; le « fisc, lui-même, ne pourra exiger des plaideurs et des criminels « que les amendes déterminées par la loi. » Le code des Bourguignons désigne les crimes et les délits, et prononce une pénalité contre ceux qui auront frappé du poing ou du pied, commis un vol avec effraction, des actes de violence, un rapt ou un adultère : « Si un juif a frappé un chrétien, il aura le poing coupé « ou paiera une amende de soixante-quinze sous d'or, non-com- « pris quinze sous d'or pour le fisc; si c'est un prêtre qu'il a « frappé, il sera puni de mort. » Tout un code civil est dans la loi Gombette : elle règle les donations des pères aux enfants, les

1. — « Amore justitiæ, per quam Deus placatur, et potestas terrenæ dominationis adquiritur, ea primum habito consilio comitum, procerumque nostrorum studuimus ordinare, ut integritas et æquitas judicandi a se omnia præmia, vel corruptiones excludat. Omnes itaque administrantes judicia secundum leges nostras, quæ communi tractatu compositæ et emendatæ sunt, inter Burgundionem et Romanum præsenti tempore judicare debebunt : ita ut nullus aliquid de causis vel judiciis præmii vel commodi nomine, a qualibet parte, speret aut præsumat accipere; sed justitiam, cujus pars meretur, obtineat, et sola sufficiat integritas judicantis. »

Canciani (F.-P.). Barbarorum leges antiquæ. *Venetiis*, 1789, in-fol., IV, 13.

Digitized by Google

héritages, le mariage, la part des religieux à l'héritage de leur père, et fixe à quinze ans la durée de la minorité. Il y a dans ce code beaucoup de dispositions administratives sur les défrichements, sur les vignes, sur les forêts, sur la coupe des bois. Il exerçait l'hospitalité à l'égard des ambassadeurs des nations étrangères et des voyageurs. Un des titres du second supplément traite des monnaies, et rejette celles de Valentinien, de Genève, des Goths et des Ardaritiens. Ce code admet le duel comme le jugement de Dieu, mais seulement pour le cas où un accusé nierait formellement le fait qui aurait été allégué contre lui [1]. Les combats judiciaires ont subsisté, depuis les Bourguignons, pendant plus de trois siècles, et la religion a eu beaucoup de peine à les détruire. [2]

§ VI. L'histoire de l'Eglise à Lyon, au cinquième siècle, se confond en quelque sorte avec celle des lettres; en effet, presque tous les écrivains de cette époque remarquable sont des évêques, et leurs ouvrages sont pour la plupart des livres sur des matières religieuses. Sidoine et quelques autres ne sont que de brillantes exceptions. Il n'y a plus d'autre carrière pour les grandes familles que l'Eglise, elle absorbe toutes les lumières et tous les genres d'illustration. Ces savants prêtres instruisent les fidèles; ils écrivent pour leurs frères, et s'occupent surtout à combattre les hérésies.

Des hommes infiniment distingués par leur mérite et par leur piété occupèrent le siége épiscopal de Lyon; tous n'eurent

1. — Multos in populo nostro et pervicacitate causantium et cupiditatis instinctu ita cognoscimus depravari, ut de rebus incertis sacramenta plerumque obferre non dubitent, et de cognitis jugiter perjurare. Cujus sceleris consuetudinem submoventes præsenti lege decernimus, ut quotiens inter homines nostros caussa surrexerit, et is qui pulsatus fuerit, non deberi a se quod requiritur, aut non factum quod objicitur sacramentorum obligatione negaverit, hac ratione litigio eorum finem oportebit imponi : ut si pars ejus, cui oblatum fuerit jusjurandum, noluerit sacramenta suscipere, sed adversarium suum veritatis fiducia armis dixerit posse convinci, et pars diversa non cesserit, pugnandi licentia non negetur. Ita ut unus de eisdem testibus, qui ad danda convenerant sacramenta, Deo judicante confligat... » (*Titul.* XLV. Canciani, tome IV, 26.)

2. — La loi Gombette paraît avoir été promulguée à Lyon le 29 mars 502 ; mais les cent vingt-deux titres dont elle se compose ne portent pas la même date, et n'ont pas eu force de loi en même temps.

Digitized by Google

pas les talents éclatants d'Irénée et de Just : il n'en est aucun qui n'ait honoré l'Eglise par ses vertus. [1]

Eucher fut un des évêques éminents de ce siècle [2]. Né à Lyon, il appartenait à la famille patricienne des martyrs Epipode et Alexandre, et comptait parmi ses parents des sénateurs et d'autres grands dignitaires. On sait peu de chose de ses premières années; doué d'heureuses facultés, il se distingua beaucoup dans ses études. Quelle carrière suivit-il d'abord? on l'ignore. Il se maria de bonne heure; sa femme avait un grand mérite, et lui donna dix enfants, dont quelques-uns furent élevés chez les religieux du monastère de Lérins. Un commerce intime s'établit entre ces moines et Eucher, dont le goût pour une vie pieuse et solitaire se prononça de plus en plus. Ce temps était une époque de foi vive et de renoncement; Eucher n'hésita point à rompre tous les liens, même de famille, qui l'attachaient au monde : il se sépara de sa femme et des trois enfants qui lui restaient, et se retira auprès de Lérins, dans une petite île nommée alors Léro. Sa fille, Consorce, fit aussi profession de la vie religieuse, et ses deux fils devinrent évêques, l'un de Genève, et l'autre de Vienne. Eucher fut élevé à l'épiscopat de Lyon en 434 : cette date n'est pas certaine; ce qui est positif, c'est qu'il assista en 441, en qualité d'évêque, au concile d'Orange. Il avait beaucoup de science; son éloquence était vive et puissante, et il écrivait avec une grande logique et un talent remarquable. Quelques-uns de ses ouvrages nous sont demeurés; les principaux sont deux admirables lettres, adressées l'une à Hilaire, et l'autre à Valérien. Dans la première Eucher fait une agréable description de l'île de Lérins, et loue avec chaleur la solitude; il traite, dans la seconde, du mépris du monde et de la

1. — Une des tables qui terminent ce volume est une liste chronologique générale des évêques et archevêques de Lyon : on a peu de renseignements sur la vie d'un assez grand nombre d'entre eux; la plupart n'ont point écrit, et quelques-uns seulement se sont mêlés avec éclat aux événements de leur temps, du moins pendant les huit premiers siècles de notre Eglise.

2. — Y a-t-il eu deux Eucher, évêques de Lyon, à un siècle de distance? Ce point d'histoire ecclésiastique a été bien traité par les auteurs de la *Gallia christiana* et par Colonia, qui se sont décidés pour la négative.

Digitized by Google

philosophie du siècle [1]. Ces évêques de Lyon étaient de grands moralistes; ils avaient vu la chute de l'antique société, et assisté aux plus grandes catastrophes dont l'histoire ait conservé le souvenir : un tel spectacle éveillait en eux de grandes pensées, et donnait beaucoup de puissance à leur parole. Eucher connaissait beaucoup le monde, il en parle avec parfaite connaissance de cause; sa piété n'est ni mystique ni trop austère; elle s'exprime dans un langage simple et cependant élégant, qui fait aimer la religion. La véritable philosophie a rarement eu un interprète plus agréable et plus sensé.

Patiens succéda à Eucher sur le siége épiscopal de Lyon : à quelle époque? on ne le sait point d'une manière positive; mais il était bien certainement évêque vers 470. Ce saint prêtre avait une charité qui fut remarquée dans un temps où cette vertu n'était pas rare; il se dévoua sans réserve aux pauvres et leur rendit d'immenses services, ainsi qu'aux Bourguignons eux-mêmes, pendant une année de famine et de misère. Sa fortune, très considérable, lui permettait une libéralité de prince; il en fit le plus noble usage. On vit de toutes parts les chemins couverts de chariots chargés de pain, et des greniers se remplir de blés qui étaient bientôt distribués gratuitement aux indigents de la part de l'évêque. Son zèle pour la conversion des Ariens était vif, et tempéré par une grande prudence. On cite un exemple remarquable de sa fermeté dans la discipline ecclésiastique : il alla consacrer Jean, évêque de Châlon-sur-Saône, et maintint cette nomination, malgré les intrigues de trois indignes rivaux. C'est par déférence pour les instances de Patiens, qu'un savant prêtre de Lyon, Constantius, écrivit la vie de Germain, un des monuments littéraires de ce

1. — La première de ces lettres porte ce titre : « De Laude eremi, seu de Vita solitaria; » et la seconde celui-ci : « De Contemptu mundi et secularis philosophiæ. » Erasme a fait un grand éloge de ce dernier écrit; il le préférait à tous les autres ouvrages des saints Pères : « Instat argumentis, mire pungit epiphonematibus, delectat et movet sententiis... Isocratis schematibus modulata, structa picturataque est oratio, ut nusquam frigeat. » (L. III, *contra Græc.*)

Je renvoie à l'*Histoire littéraire de la France*, tome II, p. 275, l'indication des autres ouvrages d'Eucher.

Digitized by Google

temps. Germain avait habité Lyon quelque temps, et s'y était distingué par des prédications éloquentes; son nom y était en grand honneur. Ce prêtre se rendait à Arles, et allait demander au préfet du prétoire, Auxiliaris, une réduction des impôts qui accablaient le peuple d'Auxerre. Lorsque Germain quitta Lyon et s'embarqua sur le Rhône, il trouva sur son passage une double haie de malades qui espéraient de lui leur guérison. Sidoine adressa une de ses lettres à Patiens; il l'appelle pape, titre qui était donné alors à tous les évêques. Il parle de lui en termes très honorables dans sa lettre à Hespérius [1] : « On vient de bâtir, « dit-il, à Lyon, une église magnifique; elle est due à la solli- « citude du pape Patiens, homme pieux, austère, compatissant, « dont l'inépuisable munificence et l'humanité pour les pauvres « annoncent la haute vertu. A la demande du pieux évêque, « j'ai fait graver, à l'extrémité de cet édifice, des vers à triple « trochée, écrits à la hâte, genre qui m'est encore familier et « dans lequel tu excelles. Les hexamètres de deux poètes illus- « tres, Constantius et Secundinus, embellissent les côtés de la « basilique voisins de l'autel. » Sidoine fait une description brillante de ce temple : « Il n'est tourné ni vers la droite ni vers « la gauche, et sa face regarde l'Orient équinoxial. La lumière « étincelle au dedans; le soleil est attiré par des lambris resplen- « dissants, et reflète sur le jaunâtre métal ses rayons dorés. Des « marbres d'espèce variée ornent la voûte, les fenêtres et le « pavé, et, sous des figures peintes, un enduit d'un vert prin- « tanier fait briller des saphirs sur des vitraux verdoyants. « De superbes colonnes en marbre d'Aquitaine supportent un « triple portique qui forme l'entrée du temple : au fond du beau « vestibule, sont d'autres portiques semblables au premier; et « une forêt de colonnes qui se déroulent au loin, environne la « grande nef. D'un côté est la voie publique; l'Arar coule devant « l'autel. C'est vers le temple que se retournent le piéton, le « cavalier, et celui qui dirige un char bruyant; c'est vers le « temple que le chœur des matelots inclinés élève la voix en « saluant le Christ : les rives, cependant, répètent de joyeux « *Alleluia*. Chantez, chantez ainsi, matelots et passants : voici

1. — Lettre X, l. II, éd. cit.

« le lieu où chacun doit se rendre, voici le chemin du salut. » Il y a sans doute quelque exagération poétique dans cette description, et il ne faut pas vraisemblablement prendre à la lettre tous les détails de ce riche tableau. L'imagination de Sidoine multiplie un peu les colonnes, et allonge beaucoup les portiques ; mais l'église, bâtie par Patiens, était certainement fort belle et un des plus remarquables monuments de Lyon au cinquième siècle. Gondebaud recherchait beaucoup la conversation et l'amitié de Patiens, et l'admettait quelquefois à sa table; entouré de la splendeur du roi de Bourgogne, le saint évêque ne se laissait point éblouir, et, assis à de magnifiques banquets, il demeurait fidèle à l'austérité de son abstinence. Patiens mourut en 491, selon Baillet, et onze années plus tôt, selon Godescard [1]. Il eut Africanus pour successeur. L'histoire de l'Eglise de Lyon nomme ensuite : Lupicinus, Rusticus qui servit si bien la mission d'Epiphane, Etienne, et Viventiole qui appartient à l'histoire littéraire de la France.

Viventiole, en effet, écrivit beaucoup; c'était un évêque érudit et éloquent : ses ouvrages, qui existaient encore au neuvième siècle, sont entièrement perdus aujourd'hui. Il ne reste de lui qu'un billet à l'évêque Avit, et un fragment de discours. On voit Viventiole figurer en 517 à la dédicace de la célèbre église d'Agaune, et prendre part, la même année, aux conférences de l'église d'Epaone.

Ces saints évêques des premiers siècles de l'Eglise de Lyon étaient non-seulement des prêtres d'une grande science et des écrivains d'un remarquable talent, mais encore des hommes dévoués aux intérêts temporels de leurs concitoyens, et toujours prêts à intervenir, en faveur des opprimés, auprès des puissants du jour, quelques risques personnels qu'ils eussent à courir en accomplissant cette mission. On les voit accepter, sans hésiter,

1. — C'est Patiens qui introduisit les chants de l'Eglise à deux chœurs, ainsi qu'avait fait Ambroise à Milan. La réputation de sainteté de cet évêque était si grande, qu'elle amena à Lyon Tanaquil, femme de Chilpéric : cette princesse se fit chrétienne.

Sidoine a dit de Patiens : « Viri sancti, strenui, severi, misericordis, quippe per uberem munificentiam in pauperes humanitatemque, non minora bonæ conscientiæ culmina levet. » (*Epist.* II, 10.)

Digitized by Google

des messages bien souvent périlleux auprès des chefs barbares; ils réclament sans cesse, tantôt pour obtenir une réduction dans les impôts qui ruinaient le peuple, tantôt pour traiter de la liberté des prisonniers, et souvent pour peindre avec des couleurs énergiques les violences des gens de guerre. Leur parole est à la hauteur de leur courage, elle est hardie, et ne fléchit pas devant l'expression du mécontentement des princes. Profondément versés dans la science des hommes et des temps, ces prêtres aussi habiles que pieux réussissent presque toujours, et dominent les grands auxquels ils s'adressent de tout l'ascendant de leur talent et de leurs vertus. On n'a point assez étudié le beau rôle que prirent les évêques de Lyon, au cinquième siècle, dans les affaires de leur époque; ils étaient les protecteurs des populations désolées, et leur intermédiaire auprès des pouvoirs politiques. Ce ne serait pas leur rendre une justice complète que de voir seulement en eux de saints prêtres, occupés des intérêts intellectuels de leur troupeau ou de controverses théologiques; ces hommes avaient une très grande influence sur la marche des affaires, et ils en faisaient un digne usage pour améliorer la condition déplorable du peuple du Lyonnais.

L'histoire de la religion et des mœurs, à Lyon, dans ces temps reculés, présente un curieux épisode que je ne dois point omettre. Tant de désastres de tous genres avaient accompagné la conquête de l'Est de la Gaule par les Bourguignons, tant de maux pesaient sur le peuple, et en même temps il y avait dans les cœurs tant de foi ardente, que le renoncement au monde était devenu commun. On a vu des hommes puissants se démettre de leurs dignités, et quitter brusquement femme, enfants, pouvoir et fortune, pour se consacrer, dans la solitude, à une vie toute religieuse. Désabusés de leurs illusions, au spectacle de si grandes vicissitudes dans le sort des empires, détachés de tous les biens de la terre et de toutes les affections du cœur, ils ne voyaient de la stabilité et du repos que dans l'Eglise. Beaucoup se réfugièrent dans des déserts; d'autres se créèrent, dans Lyon même, des solitudes encore plus effrayantes. Des hommes habitués jusqu'alors à toutes les jouissances que donne le luxe, et au mouvement du monde, s'enfermaient volontairement, et pour n'en plus sortir, dans de petites cellules de trois mètres

carrés : elles avaient trois fenêtres étroites, une pour la ventilation de ce sépulcre, une autre pour le service des aliments, et une troisième par laquelle le reclus entendait la messe. Quand il avait passé dans cette prison volontaire trois annnées d'épreuves et une année de noviciat, l'évêque venait apposer son sceau sur la porte, qui était murée aussitôt et qu'on n'ouvrait plus qu'au jour de la mort du solitaire. C'est à Lyon surtout, ville de foi et de christianisme mystique, qu'on vit les recluseries prendre faveur dans l'opinion; il y en avait quatorze au cinquième siècle, dix d'hommes et quatre de filles, et ce nombre ne tarda point à s'accroître[1]. La lettre d'Eucher, sur les avantages de la solitude, eut un immense succès à Lyon, et une grande influence sur les âmes pieuses; elle leur révélait ce qu'elles sentaient sans bien s'en rendre compte. Persuadés par l'évêque de Lyon, beaucoup de chrétiens cédèrent à leur penchant pour la retraite, et cherchèrent la paix de leurs souvenirs, soit dans les déserts du mont Jura, soit dans l'asile impénétrable qu'ils s'étaient créé au sein même d'une grande ville, soit aux monastères de Savigny, d'Ainay et de l'Ile-Barbe. Cette abnégation si complète de tout ce qui donne du charme et du prix à la vie, incompréhensible dans notre âge, s'explique par l'état des mœurs et des opinions à Lyon, au cinquième siècle : rien n'égalait la misère de ce temps de révolutions, si ce n'est l'ardeur de la foi. L'entraînement pour ce genre de martyre, de tous peut-être le plus difficile à supporter, fut porté si loin, qu'il fallut donner des règlements à cette multitude d'anachorètes et fixer tous les détails de leur captivité volontaire. Des conciles déterminèrent les dimensions de chaque cellule et la disposition de ses fenêtres, dont l'une devait s'ouvrir sur une chapelle ou sur une église. Si le reclus était prêtre, il pouvait avoir un autel dans sa prison, et y célébrer, seul, la messe sans répondants et sans assistants. On assure que quelques-uns de ces pieux ermites portèrent si loin la fidélité à leur vœu de clôture perpé-

1. — Voici les noms de quelques-unes de ces recluseries : Saint-Barthélemi, Saint-Irigny ou Irénée, Saint-Marcel, Saint-Hilaire, Saint-Clair, Saint-Sébastien, Saint-Martin-de-la-Chana, Saint-Epipode et Saint-Vincent, qui étaient des recluseries d'hommes; Sainte Magdeleine, Sainte-Marguerite et Sainte-Hélène, qui étaient des recluseries de femmes.

Digitized by Google

tuelle, qu'ils préférèrent la mort à la nécessité d'y manquer pour sauver leurs jours, menacés par un incendie. Une foi si dévouée, et qui se manifeste par un renoncement si complet au monde, commande le respect à toutes les opinions.

Lyon était une ville profondément chrétienne, lorsqu'elle passa sous la domination des princes francs de la dynastie mérovingienne, après la chute du royaume de Bourgogne; son histoire, du sixième au neuvième siècle, n'est qu'un chapitre des annales de l'Eglise. Il n'y a plus de vie politique dans la commune, il n'y a plus d'administration indépendante; servi par les circonstances et favorisé par les princes, le pouvoir des évêques grandit et se consolide. Rien n'égale, au reste, la misère du peuple; tout commerce est détruit, et on ignore jusqu'au nom des arts libéraux. Et c'est cependant dans ces temps barbares que l'esprit de charité d'un évêque viendra au secours des pélerins et des malades! C'est à une époque souillée de crimes que sera fondée une des plus admirables créations de la charité!

CHAPITRE IV.

LYON SOUS LES ROIS MÉROVINGIENS.

§ 1. Lyon sous les premiers rois mérovingiens. — Childebert, la reine Ultrogothe, saint Sacerdos ; fondation de l'Hôtel-Dieu. — Frédégonde et Brunehaut; restauration du monastère d'Ainay. — § 2. Le roi Gontran; saint Nizier; peste de Lyon en 571; inondation de 592. — § 3. Dégénération des princes mérovingiens; meurtre de l'évêque Ennemond. — Décadence complète des lettres à Lyon au septième siècle. — § 4. Sac de Lyon en 732 par les Sarrasins.

Chronologie. Clovis, 481-511. — Partage de la France entre les quatre fils de Clovis. Thierry à Metz, 511-534. — Clodomir à Orléans, 511-524. — Childebert à Paris, 511-558. — Clotaire à Soissons, 511-562. Clotaire réunit toute la monarchie. — Partage de la France entre les quatre fils de Clotaire. — Charibert roi à Paris, mort en 567. — Gontran à Orléans, 593. — Chilpéric, mari de Frédégonde, à Soissons, 584. — Sigebert, mari de Brunehaut, 575. — Childebert II, fils de Sigebert et héritier de Gontran, 596. — Fils de Childebert II : Théodebert II, 612, et Thierry II, 613. — Clotaire II, fils de Chilpéric. — Dagobert II, fils de Clotaire II, 638. — Partage de la France entre les deux fils de Dagobert : Sigebert II, roi d'Austrasie, 656, et Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, 656. — Descendance de Clovis II : Clotaire III, 656 ; Childéric II, 670. Il réunit toute la monarchie. — Rois fainéants : Dagobert III, 715. — Chilpéric II, fils de Childéric II, 718. — Thierry II, fils de Dagobert III, 720. — Interrègne, 736. — Childéric III, dernier roi mérovingien, 742.

§ I. Lyon changea souvent de maîtres, sous les princes de la dynastie mérovingienne. L'unité du territoire et son indivisibilité n'étaient point alors une maxime fondamentale de l'Etat; lorsqu'un roi mourait, ses enfants mâles se partageaient les provinces, et se les disputaient bientôt les armes à la main. Le Lyonnais passait de l'un à l'autre; il était la propriété, tantôt du roi de Paris, tantôt du roi d'Orléans, et suivait d'ordinaire la fortune de l'ancien pays de Bourgogne.

Digitized by Google

Clovis avait laissé quatre fils : Childebert régna à Paris, Thierry à Metz, Clotaire à Soissons, Clodomir à Orléans. On sait la destinée de ce dernier : il périt, vainqueur, dans sa lutte avec les rois de Bourgogne. Lyon faisait partie de ses états. Ce prince laissa deux fils, dont Clotilde prit grand soin; mais Childebert et Clotaire convoitaient l'héritage de leur frère, ils résolurent la mort de leurs neveux. Clotilde eut à choisir pour ces enfants entre la mort et un monastère; un messager lui présenta, de la part de ses fils, une épée et des ciseaux, emblèmes de la destinée qui attendait ses deux enfants. Clotaire égorgea de sa main l'aîné de ses neveux et refusa la vie de l'autre aux instantes prières de Childebert, attendri trop tard sur l'infortune des fils de Clodomir. Ces princes francs, qui s'appelaient les fils aînés de l'Eglise, ne pratiquaient pas les maximes de leur religion, longtemps impuissante à dompter la férocité de leurs mœurs : du sang barbare coulait dans leurs veines. L'histoire de ces princes mérovingiens n'est qu'une succession de perfidies et d'assassinats, commis par de proches parents les uns sur les autres, sans pitié comme sans remords; jamais aucun d'eux ne recula devant un crime qui servait sa cupidité.

Ce Childebert qui hésita un instant devant un meurtre qu'il avait conseillé, ce Childebert qui eut au plus haut degré l'humeur sanguinaire des princes de sa race, et dont l'ambition excitait sans cesse la cruauté, se présente toutefois dans l'histoire de Lyon comme l'ami du pauvre et le bienfaiteur de l'humanité. Un de ses neveux, Théodebert, fils de Thierry, n'avait point partagé le triste sort de ses cousins; il pouvait se défendre, et savait ce qu'il devait attendre de ses oncles. Allié tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, selon que son intérêt l'exigeait, il se faisait craindre de tous deux. Childebert venait de temps en temps à Lyon, compris alors dans ses états; il séjourna quelque temps dans cette ville qui se trouvait sur son passage, lorsqu'il allait faire la guerre aux Visigoths, soit du Languedoc, soit de l'Espagne.

Lyon avait alors un saint évêque, Sacerdos, qui était connu et aimé du prince mérovingien, et dont le cœur était navré à l'aspect de la profonde misère de ses concitoyens. Jamais plus de calamités n'avaient assailli cette ville : la famine, des maladies contagieuses et le plus affreux dénûment semblaient s'être con-

jurés pour la détruire; elle n'avait point de commerce, point d'industrie, et les bras manquaient à la culture de ses champs. Il y avait parmi ce peuple beaucoup de malades qui périssaient abandonnés sans secours sur la voie publique. Placé sur la route du Nord au Midi, Lyon était traversé continuellement par des pélerins et par des gens de guerre mutilés, qui n'avaient pas toujours la force d'en sortir. Touché de tant de malheurs, Sacerdos eut l'idée de proposer à Childebert et à sa femme Ultrogothe, l'un et l'autre alors à Lyon (c'était en 542), la fondation d'un asile destiné à recueillir les malades, les infirmes, et les pélerins privés de tout secours. La bonne et pieuse Ultrogothe accueillit avec ardeur cette invitation; Childebert laissa faire. Telle a été l'origine de cet Hôtel-Dieu de Lyon, ouvert aux malades de tous les pays, et qui devait devenir un des établissements de ce genre les plus magnifiques. C'est à un prince franc, c'est au troisième des fils de Clovis, c'est à Childebert Ier que Lyon est redevable du plus beau et du plus utile de ses monuments. Fondé en 542, et bâti sur le bord du Rhône, auprès du pont qu'a remplacé celui de la Guillotière, l'hôpital commença à recevoir de pauvres malades dès l'année 546. Le titre de sa fondation fut rappelé au cinquième concile d'Orléans, que présida Sacerdos en 549 : il établit deux œuvres distinctes, celle des malades, et celle des pélerins. [1]

Ultrogothe n'avait rien de la barbarie des mœurs de son

1. — Ce concile fut général, et non provincial ; il représenta toute la nation française : cinquante-un évêques y assistèrent en personne, et vingt-un par des délégués. Ainsi, l'Hôtel-Dieu de Lyon fut placé sous la sauvegarde de tous les évêques des Gaules. Voici le titre du concile d'Orléans qui est relatif à cet établissement :

« XV. De Xenodochio vero, quod piissimus rex Childebertus, vel jugalis sua Ultrogotho regina, in Lugdunensi urbe inspirante domino condiderunt, cujus institutionis ordinem, vel expensæ rationem, petentibus ipsis, manuum nostrarum subscriptione firmavimus; visum est pro Dei contemplatione, junctis nobis in unum, permansura auctoritate decernere, ut quidquid præfato xenodochio, aut per supradictorum regum oblationem, aut per quorumcumque fidelium eleemosynam collatum aut conferendum est, in quibuscumque rebus atque corporibus, nihil exinde ad se quolibet tempore antistes ecclesiæ Lugdunensis revocet, aut ad jus ecclesiæ transferat, ut succedentes sibi per temporum ordinem sacerdotes, non solum aut de facultate xenodochii ipsius, aut de consuetudine vel institutione nihil minuant, sed dent operam, qualiter rei ipsius stabilitas in nullam partem detrimentum aut diminutionem aliquam patiatur : providentes intuitu retributionis æternæ, ut præpositi semper strenui ac Deum timentes decedentibus substituantur, et cura ægrotantium ac numerus, vel

Digitized by Google

époque : douce, éclairée et d'un haut mérite, elle ne se servit de son influence sur Childebert, son époux, que dans l'intérêt des malheureux. Les actes de Bathilde disent de la bonne reine : qu'elle était la mère des orphelins, la consolation des pupilles, le soutien des pauvres et la protectrice des serviteurs de Dieu [1]. Sa renommée de piété était si grande, que les populations, dans leur foi naïve, lui attribuèrent des miracles. Ultrogothe était allée au tombeau de saint Martin, à l'exemple de Bathilde; elle passa la nuit à veiller, à prier et à pleurer, et trois aveugles recouvrèrent subitement la vue. Cette légende prouve du moins

exceptio peregrinorum, secundum inditam institutionem, inviolabili semper stabilitate permaneat. Quod si quis quolibet tempore, cujuslibet potestatis vel ordinis persona, contra hanc constitutionem nostram venire tentaverit, aut aliquid de consuetudine vel facultate xenodochii ipsius abstulerit, ut xenodochium, quod avertat Deus, esse desinat, ut necator pauperum irrevocabili anathemate feriatur. » (Concilorum tomus undecimus. *Parisiis*, 1644, p. 539.)

Le concile d'Orléans eut lieu en 549, sous le pontificat de Vigile. Justinien régnait en Orient, et Childebert était roi des Francs.

On a remarqué l'anathème solennel prononcé par les Pères du concile contre quiconque oserait envahir ou détourner le bien des pauvres. L'Hôtel-Dieu de Lyon, au sixième siècle, ressemblait fort peu sans doute à celui qui existe aujourd'hui; il n'avait pas autant de ressources, et ne soulageait pas, à beaucoup près, autant de misères. Aussi ne dispensa-t-il pas de la fondation d'un nombre assez grand d'hôpitaux spéciaux, tels que ceux des Deux-Amants, de Sainte-Catherine, de Saint-Alban, du port Chalamont, de Saint-Irénée. Chacun avait sa destination particulière : celui-là recevait les vieillards infirmes, celui-ci les pélerins sans ressource; plusieurs étaient consacrés au traitement de la lèpre, maladie terrible, alors fort commune, et qui n'existe plus depuis longtemps. Ainsi, dès le sixième siècle, Lyon présente cette profusion d'œuvres de charité qu'on y admire aujourd'hui.

1. — « Nutrix orphanorum, consolatrix pupillorum, sustentatrix pauperum et Dei servorum, atque adjutrix fidelium monachorum. » (*Fragmenta de rebus pie gestis*; (du Chesne, I, 668.)

L'Administration des hôpitaux de Lyon a fait ériger en 1819 deux statues colossales, l'une à la reine Ultrogothe, l'autre au roi Childebert; elles décorent la façade de l'Hôtel-Dieu sur le Rhône : celle du roi est de M. Prost, celle de la reine est une œuvre de beaucoup de talent due à Charles, jeune sculpteur, qui a peu produit. Ces deux statues furent données à l'Hôtel-Dieu par un ancien administrateur, M. Godinot; elles remplacent avec avantage celles qui existaient sur la même façade avant 1793, et que le vandalisme révolutionnaire avait renversées.

Une médaille de Childebert paraît avoir été frappée à Lyon; elle est citée dans le *Traité des Monnoies* de Leblanc (page 31). La légende porte : LVGDVNO FIT.

Des vers de Venantius Fortunatus et l'Histoire de Grégoire de Tours prouvent que la femme de Childebert s'appelait Ultrogothe, et non Ultrothe, comme on l'a prétendu :

Possidens felix hæc, Ultrogotho, per ævum,
Cum geminis natis tertia mater ovans.

(Fortunati *Carmina Historica*, de Horto Ultrogothonis reginæ.)

combien les malheureux espéraient dans les vertus dont Ultrogothe donnait l'exemple. L'évêque de Lyon, comme on l'a vu plus haut, ne s'adressa point en vain à la piété de la reine; il en obtint la fondation d'un des plus magnifiques établissements de charité qui aient existé jamais.

Sacerdos s'était rendu à Paris pour solliciter auprès de Childebert une grâce qu'il avait à cœur : il y tomba malade; informé de son état, le roi alla le voir et reçut sa demande avec bonté. L'évêque désirait que son siége épiscopal fût substitué à son neveu Nizier : il obtint cette grâce; rentré à Lyon, il continua sa vie de bonnes œuvres et de dévouement aux pauvres. On croit que Sacerdos a bâti l'église St-Paul, et deux autres temples, ceux de St-George et de Ste-Eulalie. [1]

Clotaire hérita de ses trois filles, mortes sans enfants mâles, et réunit toute la monarchie des Francs; mais un nouveau partage eut lieu entre ses quatre fils (562). Ces princes mérovingiens ne démentirent pas le sang dont ils étaient descendus : turbulents, vindicatifs, rusés, sans foi, et d'une barbarie impitoyable quand ils étaient les plus forts, ils n'eurent pas d'autre pensée que celle de s'entre-détruire. Tous les états de Clotaire, composés de la Gaule et d'une grande partie de la Germanie, furent partagés en quatre lots et tirés au sort : ces parts de territoire portaient les noms de Neustrie, d'Austrasie, de royaume de Paris et de royaume d'Orléans. Chilpéric eut, au tirage, Soissons et le royaume dit d'Occident, borné au Nord par l'Escaut, et au Sud par le cours de la Loire; Sigebert obtint l'Auvergne, tout le Nord-Est de la Gaule et la Germanie, jusqu'aux frontières des Saxons et

1.—Sacerdos ne fit point la consécration de son église de Saint-Paul; appelé à Paris par le roi Childebert, il y tomba malade et y mourut. Quincarnon s'exprime ainsi sur la fondation de cette basilique : « Saint Sacerdos ou Sacerdus, que l'on peut traduire et expliquer en notre langue saint Sacerde, n'ayant voulu occuper le siége vacant de Lyon ou de la primace des Gaules, l'année 526, que par l'ordre du roi Childebert I du nom; pour être reconnu le 30 ou le 31e primat de France, ayant présidé sous ce titre à un concile convoqué dans Orléans le 28 du règne de ce souverain, en l'an 549, et qui mourut en 550 ou bien 553, dans Paris, le 11 ou 12 de septembre, est tenu d'une voix commune fondateur de cette retraite, choisie singulièrement par les fidèles à la prière. » (*La Fondation et les antiquités de la basilique collégiale, canoniale et curiale de Saint-Paul de Lyon* (sans date), in-12, p. 1). — Voyez aussi Le Febvre, *Nombre des églises de Lyon*, etc., ch. xv; *Lyon ancien et moderne*, II, 406.

Digitized by Google

des Slaves; Charibert régna à Paris : ses états, tout en longueur, s'étendaient du Nord au Sud, depuis Paris et Senlis jusqu'aux villes des Pyrénées; enfin, Gontran eut pour lot, avec le royaume d'Orléans, le Lyonnais et tout l'ancien royaume de Bourgogne, depuis la Saône et les Vosges jusqu'aux Alpes et à la mer de Provence. Cette division du territoire n'avait point de délimitations géographiques précises; on y trouve une foule d'enclaves dont il est impossible de se rendre compte : Rouen et Nantes sont du royaume de Chilpéric, et Avranches du royaume de Charibert; ce dernier possède Marseille, et Gontran Aix et Avignon; enfin Soissons, capitale de la Neustrie, est comme bloquée entre quatre villes, Senlis et Meaux, Laon et Reims, qui appartiennent aux deux royaumes de Paris et d'Austrasie.

Je ne raconterai pas les querelles sanglantes de ces quatre frères, et n'emprunterai point à Grégoire de Tours le récit des scènes de perfidie et de meurtre dont ils donnèrent à l'Eglise et au monde le continuel spectacle. L'histoire du Lyonnais doit choisir parmi ces princes francs celui qui eut Lyon dans ses domaines : Gontran seul doit occuper son attention. Qu'on me permette cependant quelques mots sur deux femmes dont la rivalité terrible enfanta un grand nombre des crimes et des guerres qui donnèrent une couleur si lugubre à cette époque. Issue du sang royal des Goths d'Espagne, Brunehaut joignait à l'avantage de la naissance celui d'une grande beauté; elle avait un esprit élevé et cultivé, un langage persuasif et insinuant, et dans ses discours, comme en toute sa personne, une grâce irrésistible. Bien digne d'être de son temps, elle ne reculait jamais devant le meurtre quand il pouvait lui être utile, et s'inquiétait fort peu des moyens, pourvu qu'elle atteignît son but; pieuse, au reste, à sa manière, bienveillante pour les évêques et bienfaitrice des monastères [1], cette épouse du roi de Neustrie Sigebert eut beau-

1. — Chassée d'Austrasie par Théodebert, Brunehaut se réfugia vers son frère Théodoric, roi de Bourgogne : c'est à cette époque, vers l'année 612, que cette reine releva de ses ruines le monastère d'Ainay, à la sollicitation d'Aridius, évêque de Lyon, et lui fit don des reliques de saint Pierre et de saint Paul qu'elle avait reçues du pape Grégoire. Le monastère d'Ainay existait depuis cinq siècles; mais il était pauvre, peu considérable, et était tombé dans une pleine décadence. On dit que Brunehaut le dota avec une munificence royale; c'est ce qu'il est difficile de croire, du moins si l'on se reporte aux dates. Très âgée, exilée, et dépouillée de

coup d'influence sur les affaires du temps : déterminée à perdre Chilpéric et sa rivale, elle provoqua de nouveau l'invasion du Midi de l'Europe par les hordes germaniques. Rien ne lui coûtait pour se venger. Après d'étranges vicissitudes, Brunehaut finit d'une mort tragique, à jamais chargée de la haine des peuples dont elle avait tant aggravé les misères.

Non moins belle, plus artificieuse encore, et aussi richement dotée de tous les dons de la nature et de l'esprit, Frédégonde avait une énergie plus sauvage et une puissance de séduction non moins redoutable. Il y avait en elle un talent de fascination qui l'entourait de séides toujours disposés à se faire les exécuteurs de ses sanglantes volontés. Née d'un sang vulgaire, Frédégonde sut plaire à Chilpéric dont elle devint la femme, après avoir fait étrangler la reine légitime, Galswinthe, sœur de Brunehaut. Chilpéric ne lui refusa pas le sang de ses enfants : ils périrent égorgés par l'ordre de leur marâtre. Même encore aujourd'hui,

tout son pouvoir, Brunehaut, en 612, n'était guère en position de faire de riches dotations aux monastères : il s'agit sans doute d'un temps antérieur.

L'archevêque de Lyon, Aridius, possédait un grand crédit sur l'esprit de Brunehaut ; il s'en servit utilement pour le bien de son église et de ses concitoyens. Eut-il part à la catastrophe de l'archevêque de Vienne ? Ce point historique n'a pas été suffisamment éclairci. Emporté par un zèle que la prudence ne réglait point assez, Didier avait reproché avec violence à Brunehaut le scandale de sa vie et de ses crimes ; la reine ne pardonnait pas de telles offenses. Une assemblée d'évêques eut lieu par son ordre à Châlon-sur-Saône, et l'archevêque de Vienne, accusé de crimes imaginaires devant ce tribunal, fut déposé et envoyé en exil. Il passa quatre années dans sa retraite : on l'en rappela, et on lui intima l'ordre de rentrer dans son église ; mais, tandis qu'il était en route, des assassins embusqués le massacrèrent près de la petite rivière de Chalarone : *In territorio Lugdunensi, super fluvium Calaronam perimitur*, a dit Adon. Frédégaire accuse positivement l'archevêque de Lyon, Aridius, d'avoir provoqué la déposition et la mort du malheureux Didier : *Synodus Cabillone colligitur, Desiderium Viennensem episcopum dejiciunt, instante Aridio Lugdunensi episcopo et Brunechilde.* » (Frdeg, *in Chron.*, c. xxiv.)

Ces paroles sont formelles. Aimoin, dans sa Chronique, fait d'Aridius un portrait très peu flatté ; cependant cet archevêque a trouvé d'ardents défenseurs, Colonia entre autres, qui traite avec beaucoup de dédain le témoignage de Frédégaire. Il a fait observer qu'aucun historien contemporain n'a imputé à l'archevêque de Lyon la mort de Didier. Le moine Jonas accuse de ce meurtre Brunehaut et le roi Théodoric, mais il ne nomme point Aridius. Adon, qui raconte avec beaucoup de détails la mort de Didier, ne fait aucune mention de la part que l'archevêque de Lyon aurait prise à ce crime. L'assertion de Frédégaire est donc très peu probable. Quant à Brunehaut, aucun historien ne la défend, et plusieurs lui reprochent cet assassinat : cette femme dotait les monastères et protégeait l'Eglise, mais elle n'en faisait pas moins tuer les évêques dont elle croyait avoir à se plaindre. Vindicative au plus haut point, elle ne pardonna jamais une offense.

Digitized by Google

une sorte de terreur environne le nom de Frédégonde : elle se montre à l'histoire comme un génie barbare qui est la personnification de la férocité des mœurs pendant la dernière moitié du sixième siècle. Des remords cependant parlaient quelquefois à ce cœur sans pitié, qui reconnut la vengeance divine ; cette tardive et passagère contrition chrétienne est l'expression des mœurs du temps. Chilpéric était tombé grièvement malade ; bientôt après, les deux fils de Frédégonde furent, à leur tour, en danger de mort. Ainsi atteinte par l'invisible main de la Providence, Frédégonde dit au roi Chilpéric : « Voilà bien longtemps que la « miséricorde divine supporte nos mauvaises actions ; elle nous « a frappés souvent de fièvres et d'autres maux, et nous ne nous « sommes point amendés. Voilà que nous avons déjà perdu des « fils ; les larmes des pauvres, les gémissements des veuves, les « soupirs des orphelins vont causer la mort de ceux-ci, et il ne « nous reste plus l'espérance d'amasser pour personne ; nous « thésaurisons, et nous ne savons plus pour qui. Nos trésors « demeureront sans possesseur, amassés par la rapine et cou- « verts de malédictions. Nos celliers ne regorgeaient-ils pas de « vin, et le froment ne remplissait-il pas nos greniers ? Nos tré- « sors n'étaient-ils pas combles d'or, d'argent, de pierres pré- « cieuses, de colliers et d'autres ornements impériaux ? et voilà « que nous perdons ce que nous avons de plus précieux..... » Les vœux et le repentir de Frédégonde ne furent point entendus ; elle perdit ses enfants, et ne tarda pas à faire égorger le faible et barbare Chilpéric.

Ces grandes et sinistres figures de Brunehaut et de Frédégonde dominent l'histoire de ces temps ; elles apparaissent dans tous les événements. Les princes francs, en leur présence, n'occupent plus qu'un rang secondaire ; Chilpéric et Sigebert s'effacent, soit devant leurs femmes, soit devant les ministres qu'ils se sont donnés. En Bourgogne, comme en Neustrie et en Austrasie, la civilisation fait chaque jour des progrès sur la barbarie : presque tous les hauts fonctionnaires sont gallo-romains, et gouvernent selon les anciennes traditions. Leur premier soin, c'est de rétablir la fiscalité ; mais les populations sont peu dociles, et résistent de tout leur pouvoir. Le roi du Lyonnais, Gontran, éleva au patriciat Celsus, que Grégoire de Tours représente

Digitized by Google

comme un homme de taille élevée, robuste, d'une grande force physique, plein d'emphase dans ses paroles et d'à-propos dans ses répliques, profond dans la science du droit, mais si avide qu'il ne se faisait aucun scrupule de dépouiller les églises. Les rois mérovingiens devenaient de plus en plus incapables de gouverner par eux-mêmes; ils ne savaient pas administrer, et avaient oublié l'art des batailles. Moins cruel et moins farouche que ses frères, Gontran avait des mœurs douces et un caractère réservé; on eût dit un homme d'église. On cite cependant de lui plusieurs actes d'une grande violence : un jour il entra dans une si grande fureur à la nouvelle de la perte d'un cor de chasse, qu'il fit mettre à la torture plusieurs hommes libres; une autre fois il fit mettre à mort un seigneur franc, soupçonné d'avoir tué un buffle sur le domaine royal. C'est lui qui institua les comtes ou gouverneurs de Lyon : Armentarius, un des nobles hommes de sa maison, posséda le premier cette dignité, dont il étendit les attributions jusque sur les prérogatives de l'évêque. [1]

§ II. Après la mort de Chilpéric, Gontran se déclara le protecteur de Frédégonde et de son neveu Clotaire II. Il y avait en lui une sorte de bonhomie qui jeta quelquefois sur sa personne une teinte de ridicule. Frappé de la mort tragique de ses frères, il redoutait le même sort. Ce prince était pieux : il dota des monastères. Ce fut par ses soins que le quatrième concile de Lyon eut lieu (566) : quatorze évêques s'y rendirent; ils appartenaient aux provinces de Lyon et de Vienne. On régla, dans cette assemblée, divers points de discipline ecclésiastique. [2]

Nicet, ou Nizier, présida le concile : il avait été désigné au choix de Childebert par Sacerdos son oncle, qui n'eut égard, en le proposant pour son successeur, qu'aux vertus du jeune prêtre [3]. Fils d'une nièce de Nizier, Grégoire de Tours avait été

1. — Armentarius comes urbem Lugdunensem judiciaria potestate gubernabat. (Gregor. Turon.)

2. — Le premier concile de Lyon eut lieu à la fin du second siècle, sous Irénée; le second, en 475, sous l'évêque Patiens, et le troisième, en 517, sous Viventiole.

3. — Fils de Florentius et d'Artémia, Nicet, dont nous avons fait Nizier, était bourguignon, et non lyonnais : né en 513, il fut ordonné prêtre en 543, par Agricole, évêque de Châlon-sur-Saône, et occupa le siége épiscopal de Lyon le 16 février 552. Il était homme de paix,

Digitized by Google

élevé avec lui ; ils furent nourris ensemble, et couchèrent quelque temps dans le même lit. Florent, père de Nizier, était sénateur : il fit donner à son fils une excellente éducation, composée non-seulement de profondes études, mais encore de travaux manuels. Elevé jeune encore à l'épiscopat de Lyon, Nizier se montra digne de ce haut emploi par ses lumières, par la pureté de ses mœurs, et par son inépuisable charité pour les pauvres [1]. Il ne recherchait pas la faveur des hommes puissants, mais il ne les heurtait point, et savait concilier, dans ses relations avec eux, la prudence et la modération avec ce qu'il devait à sa dignité. Nizier mourut en 573, pleuré par les pauvres, dont il avait tant de fois consolé les douleurs. [2]

Quelques années plus tard, la malheureuse ville de Lyon fut assaillie par un fléau terrible, le débordement de ses fleuves porté à un degré sans exemple. Le mois de septembre de l'année 580 avait été extrêmement pluvieux : on eût dit, racontent les chroniqueurs, qu'un nouveau déluge allait survenir. Toutes les cataractes du ciel s'étaient ouvertes, et d'énormes masses d'eau, tombant sans cesse, avaient transformé en une mer les vastes plaines de la rive droite de la Saône et de la rive gauche du Rhône. Lyon entier fut submergé : la population effrayée se

toujours disposé à pardonner les offenses et à éviter les occasions du désordre ; c'est ce que prouva sa conduite prudente avec Armentarius, comte et gouverneur de Lyon. L'acte le plus important de son épiscopat est le concile de Lyon, qu'il présida. La vie de Nizier a été écrite plusieurs fois ; la plus exacte et la plus complète est celle qu'on doit à M. A. Péricaud : Notice sur saint Nizier, évêque de Lyon au sixième siècle. *Lyon, J.-M. Barret*, 1830, in-8°.

1. — « S. Nicetius, Lugdunensis episcopus, vir fuit, ut ait Gregorius Turonensis, totius sanctitatis, conversationis castissimæ, caritatis eximiæ. » (*Gallia christiana*, IV, 32.)

2. — On fit en 1308 la recherche solennelle du corps de Nizier, sous la présidence de Hugues, archevêque de Tibériade : il fut découvert derrière le maître-autel, renfermé dans une tombe sur laquelle étaient gravés vingt-quatre vers d'une latinité barbare. Voici les six premiers :

Ecce Sacerdotis tenuit qui jura Sacerdus,
Quo recubat tumulo nomine Nicetius.
Urbs Lugdune, tuum rexit per tempora clerum,
Ecclesiamque Dei cordis amore colens,
Quique Sacerdotis sanctus bis proximus hæres,
Sanguine conjunctus, culmine, sede simul.

La basilique des Apôtres prit le nom d'église de Saint-Nizier dès la fin du sixième siècle.

Digitized by Google

réfugia sur les collines de Saint-Just, de Fourvière et de Saint-Sébastien, disent quelques historiens modernes. Grand nombre de maisons furent renversées, et la force du courant abattit toute la partie de la grande muraille d'enceinte qui touchait aux deux fleuves. On allait en bateau dans toutes les rues de la ville basse, et c'est par les portes et les fenêtres que les bateliers pénétraient dans l'intérieur des maisons. Lorsque les eaux se retirèrent, elles laissèrent une vase épaisse sur tous les lieux qu'elles avaient occupés. [1]

1. — La grande inondation qui eut lieu en France, dans les dernières années du sixième siècle, a été racontée par trois chroniqueurs, Grégoire de Tours, Marius, évêque d'Avenches, et le moine Aimoin; elle a été rapportée à des dates diverses, 580, 590 et 592. Selon les autorités les plus dignes de foi, c'est en 580 qu'elle a eu lieu, pendant la cinquième année du règne de Childebert II. M. l'abbé Greppo a réuni les passages des anciens historiens qui sont relatifs à ce grand débordement des fleuves (1) : « Anno quinto Childeberti regis (qui fuit nonus decimus Chilperici atque Guntranni), tantæ lues aquarum per universas regiones factæ sunt Galliarum, ut flumina terminos, quos nunquam antea excesserant, prætergressa, pecora quidem exitio, ædificia vero quorumque locorum gravi afficerent ruina. » (Aimoin *de Gest. Franc.*, III, 33). — Grégoire de Tours est entré dans beaucoup de détails sur cette inondation : « Anno quinto Childeberti regis, Arvernorum regionem diluvia magna presserunt, ita ut per dies duodecim non cessaret a pluvia : tantaque inundatione Limane est infusum, ut multos ne sementem jacerent prohiberet. » (*Histor. Francor.*, V, 34). Il dit ailleurs : « Flumina quoque Liger Flavarisque quem Elacrem vocitant, vel reliqui torrentes percurrentes in eum, ita intumuerunt, ut terminos, quos nunquam excesserant, præterirent. Quæ grande de pecoribus excidium, de culturis detrimentum, de ædificiis fecere naufragium. » C'est dans Grégoire de Tours seulement qu'il est question du débordement du Rhône et de la Saône : « Pari modo, Rhodanus cum Arari conjunctus, ripas excedens, grave damnum populis intulit, muros Lugdunensis civitatis aliqua ex parte subvertit. » (L. V, 33). Il ne dit rien de plus. Tous les détails que j'ai donnés d'après Paradin et Rubys sont possibles et probables, mais ils n'ont aucune authenticité historique et ne peuvent être considérés que comme des conjectures plausibles. L'évêque d'Avenches, Marius, n'a parlé que du débordement des fleuves dans le Valais et en Italie : « Eo anno, mense octobre, ita in Vallensi territorio Rhodanus exundavit ut copias messium denegaret; et intra Italiam ita fluvii exundaverunt, ut damna agricolæ paterentur. » (*Chron.* de D. Bouquet, II, p. 19). Grégoire de Tours place l'inondation au mois de septembre : « Erat enim mensis september; » elle eut lieu, selon Marius, au mois d'octobre : « Eo anno, mense octobre. »

Malgré l'insuffisance des renseignements fournis par les chroniqueurs, on peut établir quelques faits généraux : l'inondation fut précédée par douze jours de pluies continuelles; non-seulement les fleuves débordèrent, mais encore leurs affluents; les troupeaux furent entraînés, les terres dévastées, et il y eut beaucoup de maisons renversées. Grégoire de Tours ajoute une circonstance remarquable : après l'inondation, les arbres fleurirent de nouveau : « Quiescentibus vero pluviis, arbores denuo floruerunt. » On peut suivre la crue du Rhône

(1) Gaspo (*H.*). Détails historiques sur les inondations qui désolèrent Lyon et les Gaules au sixième siècle. (*Revue du Lyonnais* (1841), tome XIII, p. 50.)

Digitized by Google

A peine échappé à cette inondation extraordinaire, Lyon eut à souffrir d'une épidémie qui désola l'Europe : elle aurait perdu, à cette occasion, les deux tiers de ses habitants, s'il faut ajouter foi à Rubys, qui ne cite pas ses autorités. Aucun de nos vieux chroniqueurs n'a fait mention du Lyonnais, en racontant cette peste ; elle n'est rappelée dans aucun des écrits des successeurs de Nizier. [1]

§ III. L'histoire littéraire et politique de Lyon, pendant le septième siècle et pendant le premier quart du siècle suivant, présente peu d'intérêt ; elle ne se compose que de quelques faits d'une médiocre importance. Ces écoles, si florissantes au cinquième siècle, n'existaient plus ; ces écrivains si distingués, qui formaient une éclatante pléiade autour de Sidoine, n'avaient pas eu d'héritiers de leur renommée, et aux temps si amèrement déplorés de l'invasion des Bourguignons dans le Midi de la Gaule devaient succéder des temps plus désastreux encore [2]. Depuis

depuis le Haut-Valais jusqu'au delà de Lyon, en combinant le récit de Grégoire de Tours avec celui de l'évêque d'Avenches.

Je n'ai point à parler d'un tremblement de terre et d'autres phénomènes météorologiques qui furent observés vers la même époque (la fin du sixième siècle) ; ils sont étrangers à l'histoire de Lyon.

1. — On ne peut point affirmer, en raisonnant par analogie, que Lyon, comme d'autres villes des Gaules, a dû nécessairement être attaqué par la peste. On se rappelle qu'une maladie épidémique bien autrement meurtrière, le choléra, l'épargna en 1834.

Cependant, comme il n'y a pas plus de raison pour affirmer que Lyon échappa à la peste du sixième siècle, je citerai la description de cette maladie, faite par Grégoire de Tours : « Erat enim his qui patiebantur valida cum vomitu febris, renumque nimius dolor, caput grave vel cervix. Ea vero quæ ex ore projiciebantur, colore croceo, aut certe viridia erant : a multis autem adserebatur venenum occultum esse ; rusticiores vero corales hoc pusulas nominabant : quod non est incredibile, quia missæ in scapulis, sive cruribus ventosæ, procedentibus erumpentibusque vesicis, decursa sanie multi liberabantur ; sed et herbæ quæ venenis medentur potui sumptæ, plerisque præsidia contulerunt... Sed hæc prodigia gravissima lues est subsecuta : nam, discordantibus regibus, et iterum bellum civile parantibus, dysentericus morbus pene Gallias totas præoccupavit... Et quidem primum hæc infirmitas a mense Augusto initiata, parvulos, adolescentes adripuit, lethoque subegit. Perdidimus dulces et caros nobis infantulos, quos aut gremiis fovimus, aut ulnis bajulavimus, aut propria manu ministratis cibis ipsos studio sagaciore nutrivimus ; sed abstersis lacrymis cum beato Job diximus : « Dominus dedit, Dominus abstulit ; quomodo Domino placuit, ita factum est : sit nomen ejus benedictum in secula. » (*Hist. Franc.* V, 35.)

2. — Lyon était, au cinquième et au sixième siècle, divisé en deux parties par la Saône ; le côté où est aujourd'hui l'église de Saint-Nizier était peu considérable : on n'y trouvait que

Digitized by Google

Dagobert jusqu'à Charlemagne, on ne trouve en France aucune grande célébrité littéraire; trois ou quatre noms à peine peuvent être cités dans la France entière; aucun d'eux n'appartient au Lyonnais. On ne construit à Lyon aucun édifice remarquable, et les anciens, depuis longtemps, ne sont que des ruines; les beaux-arts sont entièrement abandonnés; il n'y a ni peintres, ni sculpteurs, ni architectes, ni même des ouvriers habiles. L'Eglise de Lyon s'honore encore d'évêques pieux, zélés pour la discipline ecclésiastique, et bienfaiteurs des pauvres; mais, si ces prêtres ont les vertus de leurs prédécesseurs, ils n'en possèdent pas le talent du style ou de la parole. Un d'eux cependant paraît faire exception, jusqu'à un certain point: d'abord comte ou gouverneur de Lyon, Æthérius, comme tant de personnages distingués, pendant le sixième et le septième siècle, renonça au monde et embrassa l'état ecclésiastique. Le pape Grégoire-le-Grand, qui l'aimait et l'estimait beaucoup, a vanté la noblesse de ses sentiments, la dignité de sa parole, son courage pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Æthérius attacha au service de son église Austrégisille; il l'ordonna prêtre, et lui conféra le titre d'abbé de Saint-Nizier. Austrégisille habita Lyon pendant vingt années, et devint archevêque de Bourges; il occupe un rang distingué dans l'histoire de l'Eglise.

Un autre évêque y figure par ses vertus et par son malheur. Au temps de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, un homme d'un mérite éminent, Sigonius, devint comte et gouverneur de Lyon; il avait deux fils: l'un d'eux succéda à la dignité de son père; l'autre, Ennemond, devint évêque de Lyon et posséda toute la faveur de Dagobert, dont il tint sur les fonts baptismaux le fils aîné qui fut Clotaire III. Son crédit augmenta beaucoup, lorsque le jeune Clotaire fut devenu roi: rien ne se faisait qu'avec le concours d'Ennemond, et quiconque désirait

quelques rues (la rue Longue et la rue Mercière). Menestrier ne s'exprime point avec clarté sur l'autre partie; voici ses paroles: « Tout le reste étoit hors des murs de la ville, que l'on transporta, quelque temps après, au lieu où est l'abbaye de Saint-Pierre, et le long des Terreaux, qui étoient les fossés de la ville du côté du Nord. La rue de la Grenette occupe à présent les autres fossés, depuis le port Chalamont jusqu'au Rhône, devant l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure, et le côté méridional de la ville se terminoit en cet endroit. » (*Histoire consulaire*, 204.)

Digitized by Google

une grâce du prince, devait s'adresser d'abord à l'évêque. Tant d'influence excita la jalousie d'Ebroin, qui gouvernait sous l'autorité nominale du faible prince. Tandis que l'évêque cherchait à maintenir l'autorité du roi, le maire du palais s'efforçait d'étendre et de consolider la sienne. Ebroin mit dans ses intérêts la reine Bathilde, et, fort de l'appui de cette princesse, il réussit à persuader au roi que les deux fils de Sigonius, l'un évêque et l'autre comte de Lyon, conspiraient contre son pouvoir. Cette accusation réussit : saisi par les émissaires du maire du palais, le gouverneur de Lyon eut la tête tranchée, après un simulacre de jugement, et bientôt après Ennemond eut le même sort.

Les enfants de Clovis dégénéraient de plus en plus de la sauvage énergie de leurs ancêtres : tous ces princes mérovingiens, énervés par le suprême pouvoir et par la civilisation, mouraient jeunes et presque toujours sans postérité. Ils ne savaient pas régner ; leur main débile tenait mal les rênes de l'administration, et les provinces se séparaient d'elles-mêmes et impunément d'un pouvoir qui ne les protégeait plus. Le Lyonnais paraît avoir cessé d'appartenir aux rois de Neustrie vers la fin du septième siècle [1]. Quelles circonstances amenèrent ce démembrement ? on l'ignore. Un des chefs les plus dévoués, sous les ordres d'Ebroin, marchait sur Lyon avec un corps d'armée : organisés en milices, les Lyonnais sortirent de leur enceinte et en défendirent l'entrée aux troupes neustriennes. La ville devint un état franc ; elle fut déclarée libre d'impôts et de servitudes militaires. Il ne faut pas entendre, sans doute, son indépendance dans un sens trop absolu ; elle n'avait pas d'organisation militaire, et aurait été hors d'état de résister aux puissants voisins qui l'entouraient. L'empire touchait à ses portes d'un côté, et de l'autre elle était en contact immédiat avec les domaines de puissants seigneurs féodaux. Un seul fait paraît probable : c'est que Lyon, à la fin du septième siècle, se démembra de l'empire des Francs pendant quelque temps.

§ IV. Ses désastres n'étaient point terminés. Le fait dominant de l'histoire de la première moitié du huitième siècle, c'est

1. — En 674 ; mais on n'a pas des renseignements suffisamment authentiques sur ce point de notre histoire.

l'immense développement de la puissance des Sarrasins. Intrépides, énergiques, remplis d'enthousiasme, ces nouveaux Barbares se précipitaient à leur tour sur l'Europe, et avaient bon compte de races autrefois vaillantes, mais que la civilisation avait amollies. Moins accessibles à la civilisation que les Goths, les Francs et les Burgundes, et animés encore plus que les Vandales par une rage dévastatrice, les Sarrasins étaient de plus entraînés à la conquête du monde par le fanatisme religieux. Non moins terribles que les Huns d'Attila, ils savaient mieux comment les empires se fondent et se consolident; leur domination sur une des plus belles parties de l'Europe se maintint pendant plus de six siècles. C'est la conquête du monde qu'ils paraissaient vouloir. Partis d'Espagne en 725, ils traversent le Languedoc, culbutent les Visigoths qui s'étaient établis dans cette province, s'emparent d'Avignon, de la Provence, du Dauphiné, remontent le Rhône et arrivent sous les murs de Lyon [1]. Tous les habitants de cette ville s'enfuirent à l'approche des Sarrasins; leur évêque déserta son église; aucun moyen de défense n'avait été préparé, et d'impuissantes fortifications ne pouvaient arrêter longtemps le vainqueur. Les Sarrasins entrèrent dans Lyon : la malheureuse ville fut encore une fois pillée, saccagée et détruite de fond en comble. Les Lyonnais qui étaient restés dans leurs demeures périrent égorgés; il y eut encore beaucoup de sang versé : quand les Sarrasins n'eurent plus à tuer, ils se ruèrent sur les églises et sur les murailles, qu'ils brûlèrent ou démolirent. La basilique splendide bâtie par Patiens disparut; Ainay fut dévasté une fois encore, et le monastère de l'Ile-Barbe renversé et ruiné. De magnifiques constructions romaines étaient

1. — Les Sarrasins envahirent la France méridionale de 725 à 732; ils la ravagèrent à différentes reprises, et toujours avec la même fureur : c'est en 732 qu'ils dévastèrent Lyon. Rubys parle beaucoup de Gérard de Roussillon, comte de Bourgogne et voisin des Visigoths d'Espagne : selon lui, Gérard s'empara de Lyon en 724, grâces au concours de quelques bourgeois; mais Charles-Martel l'eut bientôt contraint à la retraite. Ce prince entra dans Lyon, et infligea des châtiments sévères à ceux qui avaient conspiré avec le comte de Roussillon. Malheureusement le prince franc fut obligé d'aller combattre les Saxons et les Frisons; instruits de son éloignement, les Provençaux, les Visigoths du Languedoc et les Sarrasins d'Espagne, réunis, remontèrent le Rhône et assiégèrent Lyon, qu'ils traitèrent avec une grande barbarie. Peu d'historiens lyonnais ont adopté le récit de Rubys; un seul fait est demeuré bien démontré, c'est la prise et la dévastation de Lyon par les Sarrasins en 732.

Digitized by Google

encore debout : elles tombèrent à leur tour; coupés en tronçons et démolis, les aqueducs devinrent pour toujours des ruines. Cependant le forum de Trajan échappa. [1]

Quand les Sarrasins eurent achevé, autant qu'il était en eux de le faire, leur œuvre de destruction à Lyon, ils remontèrent la Saône, détruisirent Mâcon et Tournus; puis, toujours pillant et saccageant, ils arrivèrent jusqu'à la ville de Sens, qui se défendit. L'historien de Lyon peut se dispenser de les suivre dans leur rapide incursion. Enfin, Charles-Martel arrêta les Barbares et les repoussa : après avoir remporté sur eux une grande victoire, il marcha sur Lyon et s'empara de la cité désolée. Ses braves Francs s'étaient signalés; leurs chefs demandaient des récompenses : Charles-Martel les satisfit aux dépens de l'Eglise; il s'empara des biens de l'évêché de Lyon, et les répartit entre ses officiers. [2]

Cependant l'ennemi n'était pas tellement vaincu qu'il n'eût encore les moyens de nuire. Quelques années après le sac de Lyon, les troupes de l'émir de Narbonne, Ioussouf, remontèrent le Rhône, et en occupèrent la rive gauche jusqu'au point de sa jonction avec la rivière. Quelques troupes qui gardaient la ville se retirèrent, et les Sarrasins furent de nouveau maîtres de la cité. Ce ne fut pas pour longtemps : une armée franque, conduite par Childebrand, frère de Charles-Martel, les délogea définitivement; ils se replièrent sur Avignon (737). [3]

1. — Les écrivains arabes ne s'expriment pas clairement sur l'époque à laquelle il faut placer l'invasion des Sarrasins en Dauphiné, à Lyon et dans la Bourgogne. Un écrivain mahométan s'exprime ainsi : « Dieu avait jeté la terreur dans le cœur des infidèles. Si quelqu'un d'eux se présentait, c'était pour demander merci. Les Musulmans prirent du pays, accordèrent des sauvegardes, s'enfoncèrent, s'élevèrent jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à la vallée du Rhône. Là, s'éloignant des côtes, ils s'enfoncèrent dans l'intérieur des terres. »

MACCARY, n° 704, fol. 72. — REINAUD, *Invasions des Sarrasins en France*, p. 30.

2. — « Pendant ce temps, Charles-Martel était occupé à faire reconnaître son autorité en « Bourgogne et dans le Lyonnais, deux provinces qui ne se trouvaient que tout nouvellement « comprises dans la dépendance du royaume d'Austrasie, et où d'ailleurs l'invasion récente « des Sarrasins avait introduit les plus grands désordres. Il confia les postes les plus impor- « tants du pays à ses leudes ou fidèles, et se fit rendre hommage par toutes les personnes « notables. Ensuite il marcha contre les Frisons... » (REINAUD, *Invasions des Sarrasins*, p. 33)

3. — Adon fait dans sa Chronique un tableau animé des ravages commis par les Sarrasins : « Sarraceni pene totam Aquitaniam vastantes, et late alias provincias igne ferroque supe-

Digitized by Google

Francs et Sarrasins quittèrent Lyon, mais Lyon resta saccagé et ruiné. Ni l'industrie, ni le roi de France ne vinrent en aide à sa misère; elle n'avait point de commerce d'exportation, point de transit, et, ville à demi-indépendante, elle n'était plus la capitale d'un grand état ou le séjour de la cour d'un prince. Ses évêques eux-mêmes ne pouvaient plus rien pour les pauvres nombreux qui s'étaient réfugiés dans son enceinte; ils avaient perdu les biens immenses de l'Eglise. Comment ces propriétés territoriales leur étaient-elles venues? nos annales se taisent sur ce point; mais elles devaient être bien considérables, puisqu'elles excitèrent la convoitise des chefs militaires aux ordres de Charles-Martel. Beaucoup moins puissants que les évêques de Reims et de Tours, ceux de Lyon avaient cependant largement profité de l'ascendant du clergé : de nombreuses donations les avaient enrichis, trop peut-être. Une autre cause, inhérente aux mœurs de ce siècle, contribuait à rendre plus fâcheuse encore la situation du Lyonnais : il n'y avait plus de bras pour cultiver ses campagnes; grand nombre de serfs, ou avaient péri sous l'épée des Sarrasins, ou, lassés de la vie précaire qu'ils étaient condamnés à mener, s'étaient réfugiés dans l'état ecclésiastique comme dans l'unique asile qui leur était ouvert. Il y avait encombrement dans les monastères d'Ainay et de l'Ile-Barbe : esclaves et hommes libres, descendants des Romains, des Gaulois ou des Burgundes, se plaçaient sous la protection toute-puissante de l'évêque de Lyon; mais il n'y avait plus ni soldats pour défendre la ville, ni laboureurs pour la nourrir. L'épée des Sarrasins associa le clergé à la misère commune, et réduisit toutes les conditions sociales à un même niveau; il n'y eut plus d'évêque pendant un certain temps. Dépouillée et dévastée, la ville de Lyon ne pouvait échapper à sa destruction définitive, si un bras puissant ne venait la relever de sa chute : Charlemagne apparut.

rantes, Burgundiam dirissima infestatione deprædantur, pene omnia flammis exurentes, monasteria quoque ac loca sacra fœdantes; innumerum populum abigunt, atque in Hispanias transponunt... Vastata et dissipata Viennensis et Lugdunensis provincia, aliquot annis sine episcopis utraque ecclesia fuit, laicis sacrilege et barbare res sacras ecclesiarum obtinentibus. » (*Breviarium Chronicorum*, ætas sexta. *Basileæ*, 1568, in-12, p. 201.)

Digitized by Google

CHAPITRE V.

LYON SOUS CHARLEMAGNE ET SES FILS.

§ 1. Etat de l'Europe et du Lyonnais à la fin du huitième siècle. Charlemagne. — § 2. Dislocation de l'empire de Charlemagne. Louis-le-Débonnaire; l'archevêque de Lyon, Agobard.

Chronologie carlovingienne. Pepin d'Héristal, maire du duc d'Austrasie, 681-714. — Théobald, 714-715.— Charles-Martel, 715-741. — Carloman, 741-746. — Pepin avec Carloman, 741; seul, 746. — Pepin-le-Bref, roi de France, 752-768. — Carloman, 768-771. — Charlemagne, 771-814. — Louis-le-Débonnaire, 814-840. — Lothaire, 840-855. — Louis-le-Germanique, 850-876.

§ I. La fin du huitième siècle fut, pour la ville de Lyon et pour l'empire dégénéré des Francs, une époque de transition; il n'y avait plus ni paix, ni ordre public, ni liberté; des mains sans intelligence et sans vigueur tenaient les rênes de l'Etat, ou plutôt les laissaient flotter au hasard. Tout était confusion, ignorance et faiblesse; aucun peuple n'était gouverné; il n'y avait plus d'administration. La force brutale s'emparait du pouvoir, et le perdait bientôt sous le choc d'une semblable force. Tout appartenait aux gens de guerre; ils ne connaissaient d'autre droit public que leur épée. Eglises, monastères, rien n'était respecté; tous les biens, toutes les dignités ecclésiastiques avaient été mis au pillage. On donnait des évêchés à des gens tonsurés à peine et sans aucune teinture des lettres; on les conférait à des enfants, même à des femmes, et quelquefois un même titulaire en possédait plusieurs. Cette spoliation générale des propriétés de l'Eglise était un grand

préjudice pour les classes pauvres qu'accablaient déjà tant de calamités : aucune main secourable n'était tendue aux indigents, et l'ouvrier malade ou sans pain ne trouvait plus des secours dans l'inépuisable charité de l'évêque. Une grande démoralisation, ainsi qu'une ignorance profonde dans tous les rangs de la société, caractérisent cette époque : à quoi auraient servi les académies et les écoles? où étaient les élèves, et surtout les maîtres? Qui savait lire, et qui se souciait d'apprendre? on avait bien autre chose à faire : ne fallait-il pas vivre avant tout? Un seul art, bien imparfait toutefois, avait des partisans : c'était celui de la guerre; il n'y avait plus d'autre profession en honneur.

C'est de ce chaos que Charlemagne fit sortir la France. Ce fils de Pepin et de Bertrade ne parut pas d'abord appelé à la haute fortune qu'il devait si bien soutenir. Roi de Neustrie et d'Aquitaine après la mort de son père, en 768, il partagea d'abord le pouvoir avec son frère; mais Carloman mourut, et l'unité de gouvernement fut rétablie encore une fois. Ce fut un immense avantage pour la France : elle se sentit renaître sous l'habile administration d'un prince qui joignait à la science des hommes et des choses une grande puissance de volonté. C'est un bien imposant personnage historique que ce Charlemagne qu'on a si justement nommé l'homme fort. A ces dons de la nature, une taille élevée, un port noble et majestueux et une grande vigueur d'organisation physique, Charlemagne réunissait à un haut degré les qualités du souverain, du capitaine et de l'homme privé. Né dans un siècle de barbarie, élevé dans les camps, et toujours en guerre durant une vie qui fut un long combat, il connut cependant tout le prix de l'éducation, s'entoura d'hommes de science, et releva les lettres du profond discrédit dans lequel elles étaient tombées. Tandis que les exemples de ses pères, Charles-Martel et Pepin, proclamaient la domination de la force brutale, plus éclairé sur les véritables causes de la grandeur et de la durée des empires, Charlemagne donnait un code à ses peuples et instituait le règne des lois. Il avait trouvé l'Eglise délaissée, pauvre, sans crédit; à peine établi solidement sur son trône, l'empereur rendit aux évêques les biens dont les avait dépouillés une politique imprévoyante. Il fit encore plus : considérant avec raison l'influence du clergé comme un moyen de civilisation d'une haute importance,

Digitized by Google

il la releva et la servit de tout son pouvoir. Bon fils, bon père, sincèrement pieux, assez heureux pour avoir des amis, malgré l'élévation de son rang; plus avancé que son siècle, dont il fut cependant la personnification; habile capitaine et politique meilleur encore : tel fut ce prince, qui rétablit durant quelque temps les splendeurs de l'empire romain. Mais, quelque grand que fût le génie de Charlemagne, il n'était pourtant pas à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise, et il dut fléchir plus d'une fois sous d'insurmontables obstacles. Fondre en un seul empire les états du Nord et du Midi de l'Europe; faire adopter les mêmes lois civiles et religieuses à des peuples qui n'étaient point parvenus au même degré de civilisation, et qui ne comprenaient pas ces lois; assujettir à un même joug, sans moyens de répression suffisants, des nations éparses sur d'immenses territoires et profondément hostiles, c'est ce que tenta Charlemagne; mais un succès durable ne couronna pas ses efforts. Il avait écrasé les Lombards, contenu les formidables Sarrasins, et soumis à sa puissance les Francs d'Austrasie; il avait acculé les Saxons, de tous ses ennemis les plus terribles, jusqu'à la Vistule et à la mer Baltique, et cependant les différentes parties de son empire n'étaient unies par aucune homogénéité et manquaient de cohésion. Ce fut un bien douloureux spectacle pour la grande âme de Charlemagne que celui de ces barques scandinaves qui apportèrent les premiers pirates normands dans les ports de la Gaule Narbonnaise, sous les yeux mêmes du vieil empereur! C'était donc en vain qu'il avait fortifié la barrière du Rhin, et solidement protégé les limites de l'empire du côté du Nord; il n'y avait plus de grande invasion à craindre par terre, mais voilà que la mer devenait hostile! C'étaient les côtes, cette fois, qui étaient menacées : voilà que d'innombrables embarcations sarrasines, grecques ou scandinaves, remontant les fleuves, vomissaient sur leurs rivages des myriades de Barbares encore plus terribles que les Huns et les Vandales! Qui donc sauvera l'empire? comment défendre tant de points attaqués en même temps, et de quelle manière se soustraire à un péril contre lequel il est impossible de se mettre en garde? Il s'est affaissé sous le poids des années et des affaires, ce Charlemagne si grand lorsqu'un pape déposait sur son front la couronne impériale, dans la pre-

mière année du siècle! Ces mains, qui ont écrasé sans pitié tant de nations belliqueuses, savent qu'elles n'ont plus la même énergie, soit pour repousser un ennemi, soit pour retenir ce qu'elles ont saisi. Un seul homme ne saurait suffire à la défense de tant d'états: Charlemagne pense à les partager entre ses fils, et voilà que les deux aînés meurent et lui manquent au moment même où il lui importerait si fort de les faire concourir à l'exécution de ses desseins!

Mais les temps de la dislocation de l'empire ne sont pas arrivés; ils ne viendront que trop tôt : Charlemagne règne encore; hâtons-nous d'ajouter quelques traits à l'ébauche de cette mâle physionomie. Ce prince fut non-seulement un conquérant, mais aussi un législateur : à défaut de ses batailles, ses Capitulaires recommanderaient sa mémoire jusqu'à une postérité reculée. On y remarque une grande intelligence de l'administration civile et religieuse, un esprit d'équité et une louable tendance à mettre de l'unité dans la législation, en même temps qu'un caractère de pédanterie bysantine, qu'il faut moins reprocher sans doute au prince lui-même qu'à son temps. Charlemagne avait à cœur de connaître exactement les intérêts et les besoins de ses peuples : il les étudiait par lui-même dans ses continuels voyages; mais comme il n'aurait pu suffire à une telle investigation, des commissaires impériaux lui venaient en aide, sous le titre de *missi dominici*. Ces hauts fonctionnaires parcouraient les provinces, interrogeaient les évêques et les gouverneurs, et écoutaient les plaintes des populations : ils faisaient droit aux griefs de médiocre importance; mais s'il s'agissait d'un fait grave, l'empereur prononçait. Un comte et un évêque étaient associés d'ordinaire pour ces missions. [1]

Charlemagne est venu plusieurs fois à Lyon, pendant ses courses rapides de l'une des extrémités de son empire à l'autre : il est probable surtout qu'il traversa cette ville au temps de son

1. — « Missi enim dominici *majores* dicebantur legati a latere probatæ fidei, quos princeps extra ordinem *ad justitias faciendas* (sic loquebantur) cum amplissima potestate dirigebat in diversas regiones tractusque provinciarum. Eorum erat imprimis oppressis populis opem ferre, et in comitum ac judicum rapinas et violentias inquirere ac decernere, atque etiam nobiles ac sapienter judices qui Deum timerent constituere. » (*Gallia christiana*, IV, 55.)

Digitized by Google

expédition contre Didier et les Lombards. Mais s'est-il arrêté dans l'ancienne capitale du royaume de Bourgogne ? aucun témoignage contemporain ne l'atteste. Tout ce qu'on a dit de son séjour au monastère de l'Ile-Barbe est de pure invention : de tels récits peuvent être possibles à la rigueur, mais on ne peut les placer parmi les faits historiques. Un point de contact plus important de Charlemagne avec notre histoire est la nomination, faite par l'empereur, de Leidrade à l'archevêché de Lyon. Ce n'était plus le suffrage du peuple, ce n'était pas encore le chapitre qui pourvoyait à la vacance des siéges épiscopaux : il y avait encore élection, mais ce n'était qu'un simulacre, et c'est la volonté impériale qui prononçait [1]. Leidrade était un de ces savants que Charlemagne avait appelés dans ses états : il fut chargé d'abord de la garde des manuscrits du prince, sous le titre de bibliothécaire. Un emploi plus important lui fut conféré bientôt : l'empereur le nomma un de ses *missi dominici*, dignité dont Leidrade remplit les fonctions, accompagné de son ami Théodulphe qui se loua beaucoup, en vers éloquents, de la prudence et de la piété de son collègue. Chargé de gloire et d'années, Charlemagne fit le partage non-seulement de ses états, mais encore de son domaine privé : il divisa en vingt-une parts son or, ses pierreries, ses objets précieux, et les légua aux églises métropoles de son empire; Lyon eut son lot. Le testament de Charlemagne fut signé par quinze comtes, quatre abbés et onze évêques, parmi lesquels on remarque l'archevêque de Lyon, Leidrade.

§ II. Ce fut un prince pieux, mais peu éclairé et d'un caractère faible, qui hérita du nouvel empire d'Occident, fardeau beaucoup trop lourd pour sa capacité. Louis, très bien surnommé le Débonnaire, succéda, en 814, à Charlemagne, son père : élevé par des prêtres, il le devint en quelque sorte lui-même, et porta l'abnégation religieuse au-delà du degré qui est permis à un souverain. Juge intègre, plein d'amour pour ses sujets, animé des intentions les meilleures, et d'une grande pureté de mœurs, il

1. — Leidrade dut surtout sa nomination à la toute-puissante intervention de Charlemagne ; il le reconnaît dans ce passage d'une de ses lettres : *Olim me exiguissimum famulorum vestrorum ad regimen ecclesiæ Lugdunensis destinare voluistis, cum ego huic officio impar existerem et indignus.*

gâtait ces qualités précieuses par l'indécision de sa volonté. Il aimait les lettres, lisait et étudiait beaucoup, et recherchait avec empressement le commerce des hommes de science. Son début sur le trône ne manqua cependant pas d'énergie : excitée par un neveu de l'empereur, le roi Bernard, l'Italie avait essayé encore une fois de s'affranchir de la domination étrangère ; mais c'est en vain qu'elle ferma tout accès dans ses provinces aux troupes impériales; Louis triompha de sa résistance, et Bernard vaincu vint implorer à Châlon-sur-Saône la clémence de l'empereur. Louis ne maintint pas avec moins de fermeté l'intégrité de ses états contre les incursions des Slaves, des Danois et des Bretons; mais il ne soutint pas ces heureux commencements. Comme Charlemagne, il crut à la nécessité de partager ses domaines trop vastes entre ses fils : tel fut le point de départ des malheurs de sa vie Ses enfants ingrats trouvèrent que leur père avait régné trop longtemps : Louis en avait trois d'un premier mariage, et un quatrième de Judith, sa seconde femme. Il nomma Lothaire roi d'Italie et son successeur, donna la Bavière à Louis, l'Aquitaine à Pepin, et réserva la Souabe et la Suisse au dernier de ses fils. Son autorité affaiblie fut bientôt méconnue; les grands, les chefs militaires et les évêques soutinrent la cause des princes révoltés.

Comment Louis, qui avait fondé ou doté tant de monastères, et qui était l'humble disciple des prêtres, eut-il le clergé pour ennemi? Un grand scandale l'avait frappé : entraînée par les mœurs du temps, l'Eglise était devenue militante. On voyait dans les armées des évêques superbement armés, la lance au poing, le casque en tête, et vivant de la vie des camps. Ces prêtres commandaient les soldats, bâtissaient des forteresses, et assiégeaient des villes en personne. L'empereur les rappela à leur ministère de paix : il ôta aux évêques leurs brillantes cuirasses, leurs éperons dorés et leurs chevaux de bataille, et les renvoya à leurs églises. A ce motif d'irritation se joignirent sans doute d'autres griefs d'une nature plus grave : quels qu'ils aient été, ils n'expliquent pas l'hostilité des grands dignitaires ecclésiastiques contre un prince qui avait tant fait pour eux.

Une assemblée d'évêques et de seigneurs prononça la déchéance du fils de Charlemagne, qui fut jeté dans un monastère:

Digitized by Google

Lothaire avait réussi. Mais l'infortune de Louis lui acquit des partisans : soutenu par les Saxons, les Frisons et les Francs, il remonta sur son trône et pardonna à ses fils rebelles; mais une nouvelle coalition de ses fils et des évêques lui enleva de nouveau le pouvoir, et le précipita du trône, avili par une dégradation volontaire et publique.

Je voudrais pouvoir taire la part que prit un archevêque de Lyon à la révolte des fils de Louis. Leidrade avait appelé auprès de lui un jeune homme que recommandait un grand mérite : né dans la Gaule Belgique, selon les uns, et en Espagne, selon d'autres, il l'ordonna prêtre, le sacra ensuite évêque, et le désigna bientôt après pour son successeur. D'un caractère vif et impétueux, mais timide cependant devant les grands, doué d'une imagination brillante et d'une grande ténacité, savant et d'une élévation d'esprit supérieure à son siècle, Agobard n'était point indigne de sa fortune. Son élection fut trouvée irrégulière par quelques évêques : soumise à l'examen des évêques assemblés au concile de Mayence, elle obtint leur adhésion. Elle fut sans doute ratifiée par l'empereur, si elle ne vint pas de lui : Agobard n'en prit pas moins ouvertement le parti de Lothaire en rébellion contre son père. L'archevêque de Lyon fit bien plus : il se déclara l'apologiste de la plus odieuse des révoltes. Rien n'égala la violence de ses attaques contre le débonnaire monarque, et de ses invectives contre l'impératrice Judith : « Ecoutez, ô nations « de la terre ! » s'écrie Agobard, dans un pamphlet politique qui eut un grand retentissement; « que du levant au couchant, et du « nord au midi, l'univers l'apprenne : les enfants de l'empereur « ont eu raison de se soulever contre leur père, et de s'unir « entre eux pour purger la cour et le palais des orgies scanda- « leuses qui s'y commettent..... Cette femme (l'impératrice), ou- « bliant son devoir et les lois de la pudeur, s'est permis de « honteuses libertés; elle a fait entrer dans le palais des gens « suspects, avec lesquels elle a eu un commerce secret d'abord « et ensuite public jusqu'à l'impudence[1]. » Toute la pièce

1. — « Audite hæc, omnes gentes; audiat terra et plenitudo ejus a solis ortu et occasu, ab aquilone et mari», et sciant et recogitent pariter Domni et imperatoris Hludovici filios juste fuisse et indignatos, et bene sentire et intendere ad expurgandum paternum palatium a sor-

est sur ce ton : elle eut, on ne saurait en douter, beaucoup d'influence sur l'opinion, alors si importante, du clergé [1]. Agobard accompagna Lothaire en Italie, lorsqu'un retour passager de la fortune eut reporté Louis au pouvoir; cité en 835 devant le concile de Thionville, pour rendre compte de sa conduite, il ne s'y rendit pas et fut déposé : mandé, l'année suivante, devant une autre assemblée d'évêques, à *Stramiacum,* près de Lyon [2], il n'essaya point une justification impossible. Cependant l'empereur avait pardonné à ses enfants; il comprit dans cette amnistie l'archevêque de Lyon, qui reconnut et déplora sincèrement sa faute. Agobard fut assez heureux pour recouvrer la faveur impériale : Louis lui demanda plusieurs fois ses conseils [3]. L'empereur et l'archevêque moururent réconciliés pendant le cours de la même année, en 840, laissant dans une situation critique la France à l'ingrat et ambitieux Lothaire, et l'Eglise de Lyon au savant et pieux Amolon.

dibus facinorum et iniquis factionibus, et regnum ab amarissimis et tumultuosis inquietudinibus; tantum ut inter eos germana fides et fraterna sinceritas Deo digna et omni fideli populo beneplacita persistat et inviolabiliter perseveret. » (S. Agobardi archiep. Lugdunensis operum tomus II, (edente Steph. Baluzio, p. 61.)

1. — La conduite d'Agobard n'a point d'excuse, et je n'admets pas l'espèce de justification que Théophile Raynaud en a faite : selon l'historien des Saints de Lyon, Agobard fut entraîné à la révolte par la crainte de contrevenir au serment qu'il avait prêté à Lothaire. J'aime mieux cette opinion des auteurs de la *Gallia christiana* : « Annus 833 nigro notandus lapillo, et Franciæ dedecus, utpote Ludovici imperatoris exautoratione infamis, tanti facinoris historiam æterna oblivione delendam, ac vix ulli non notam hic retexere nec necessarium est nec congruum. Optandum sane tanti criminis participes non fuisse ecclesiæ Gallicanæ antistites : sed quod res est negare, piaculum historico. Præcipuus Lotharianæ factionis incentor Ebbo Remensium archiepiscopus, secundus ab illo Agobardus præsul Lugdunensis : vir sane magnus, sed qui hoc uno crimine illustria sua facinora præclarasque virtutes commaculavit; in partes enim Lotharii transgressus, tanta animi contentione ac pertinacia eas tuitus est, ut editis opusculis tantum scelus agnoverit, ac vindicare conatus fuerit. » (*Gallia christiana*, IV, 57). Les savants et judicieux auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ne s'expriment pas avec moins de netteté : « Cette action (la rébellion d'Agobard) ne pourra jamais, disent-ils, trouver de justification dans l'esprit de ceux qui savent ce que doivent des sujets à leur prince légitime. » C'est condamner en termes très modérés une conduite que les circonstances rendaient particulièrement blâmable.

2. — *Stramiacum*, Tramoye en Bresse, suivant les uns; Crémieu en Dauphiné, suivant les autres.

3. — L'empereur Louis est venu plusieurs fois à Lyon; il y attendit, en 828, des nouvelles de l'armée que son fils Lothaire avait conduite en Espagne par son ordre pour repousser les Arabes.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

MARCHE DE LA CIVILISATION A LYON

SOUS CHARLEMAGNE ET SES SUCCESSEURS.

§ I. La marche de la civilisation à Lyon a éprouvé un temps d'arrêt depuis le septième jusqu'au neuvième siècle, ou plutôt elle a rétrogradé : des guerres continuelles, la destruction des couvents et la dispersion de leurs religieux, l'extrême misère du peuple, la tyrannie et les exactions continuelles des chefs militaires, la longue vacance du siége épiscopal, et par-dessus toutes choses, l'absence à peu près complète de commerce et d'industrie, telles ont été les causes principales de cette stagnation de l'esprit humain durant un si long intervalle. Il n'y a ni un nom ni un fait bien remarquable à citer dans nos annales, depuis Dagobert Ier jusqu'à Charlemagne ; tout est ténèbres, incertitude et ruines. L'essor de la ville, si remarquable au cinquième siècle et pendant la première moitié du sixième, s'est arrêté : un gouvernement impuissant ne sait ni défendre le pays, ni se protéger lui-même ; tous tremblent devant ces nuées d'Arabes qui se sont abattues sur l'Europe désolée, et, privés de toute sécurité pour leur existence matérielle, nos pères semblent oublier jusqu'au nom des sciences et des arts.

Digitized by Google

Il ne faut donc pas demander quels édifices se sont élevés dans Lyon, du septième au neuvième siècle : on laissait tomber de vétusté ceux qui existaient, et l'on n'en construisait pas de nouveaux. Grand nombre de maisons n'étaient que des cabanes couvertes en chaume et bâties avec les matériaux les plus grossiers; elles ne présentaient guère, pour tout confortable, à leurs pauvres habitants, qu'un toit plus ou moins imperméable, et il ne fallait y rechercher ni luxe, ni commodité intérieure. De très belles églises rappelaient la prospérité des âges précédents; mais les Arabes les avaient abattues, et leurs débris, épars sur le sol, ajoutaient à l'impression de tristesse qu'inspirait à cette époque l'aspect de la ville. Lyon, cependant, continuait à descendre du versant des plateaux de Fourvière et de St-Just, et à s'établir sur les deux rives de la Saône. Dès que la ville avait été affranchie de l'invasion sarrasine, on s'était occupé à relever ses fortifications détruites : les nouveaux remparts qui furent construits pour sa défense avaient une grande hauteur, du moins si l'on en juge par ces vers de Théodulphe, poète contemporain, à son ami Leidrade, dans une relation d'un voyage de Lyon à Narbonne :

Jam, Lugdune, tuis celsis post terga relictis
Mœnibus aggredimur, causa quod optat iter.

Le neuvième siècle fut pour cette ville une époque de rénovation : restauration des églises, réveil des lettres, sinon des sciences et des arts; rappel de la civilisation et des mœurs, efforts prolongés pour ramener quelque industrie sur les rives de la Saône et du Rhône, tels sont les caractères de cette époque. Dépouillés de leurs biens par les chefs militaires aux ordres de Charles-Martel, les évêques et le clergé avaient perdu tout moyen d'encourager les arts :

Nobilium ut reparet Martellus damna virorum,
Injecit dominus in sacra feuda manus.

§ II. Lorsque les grands dignitaires ecclésiastiques eurent recouvré leurs richesses, ils recommencèrent à en faire un noble usage. Une main vigoureuse tenait les rênes de l'empire : l'ordre était rétabli de toutes parts, les germes de la prospérité publique se développaient avec énergie à l'ombre du sceptre de Charle

Digitized by Google

magne. Lyon se réveilla de son long sommeil, et reparut sur la scène du monde. Il fallait d'abord déblayer ses ruines, relever ses églises et ses monastères déserts, réorganiser le culte : c'est la tâche qu'entreprit l'archevêque Leidrade avec une infatigable persévérance. Il s'occupa beaucoup moins de construire de nouveaux édifices que de rétablir, autant que les temps le permettaient, dans leur condition première, ceux qu'avait abattus la main dévastatrice des Arabes : c'était bien assez.

L'antique et vénéré monastère d'Ainay n'avait pas joui longtemps des biens dont Brunehaut l'avait doté : placé dans l'intérieur de la ville, et à portée de toutes les commotions, il avait été promptement dépouillé ; rien ne lui était resté de son ancienne splendeur, au temps où la piété des populations et des princes environnait ses abbés d'une grande influence. Il était à peu près désert; presque tous ses religieux étaient allés chercher autre part plus de sécurité et les moyens de pourvoir à leur existence matérielle. Il y avait, entre leur monastère et l'église collégiale de St-Paul, une affinité spirituelle : quelques moines du couvent déchu trouvèrent un asile dans la basilique ; un antique obituaire de cette église fait mention de deux religieux, Alfridius et Pierre, qu'il qualifie de moines d'Ainay et de chanoines de St-Paul. Jusqu'au neuvième siècle, et même plus tard, le monastère d'Ainay n'eut pas de règle particulière ; il obéissait à la direction de son abbé : isolés complètement du mouvement de Lyon, ses religieux ne vivaient que pour la prière et l'enseignement aux fidèles des vérités de la morale et de la foi. Leidrade fit rebâtir les murs délabrés de l'église et restaurer le cloître ; il assigna des revenus et des propriétés à l'abbaye, et, pour peupler les cellules abandonnées, il appela vingt moines du couvent célèbre d'Aniane. Bientôt des novices se présentèrent, et la restauration fut opérée; elle ne fut cependant ni solide, ni complète. Un autre archevêque de Lyon, Amblard, dut relever de nouveau le monastère d'Ainay de sa décadence : Leidrade ne pourvut sans doute qu'aux besoins les plus pressants.

Il eut bien plus à faire pour le monastère de l'Ile-Barbe : éloignée de la ville, peu riche, et souvent délaissée, cette sainte retraite n'avait plus, au neuvième siècle, qu'une existence nominale, et rien ne présageait les temps de prospérité qui lui

étaient réservés. L'archevêque la rendit au culte et à la vénération de la population des campagnes : quatre-vingt-dix moines y furent réunis par ses soins. Mais les églises de Lyon étaient dans un état déplorable : toutes avaient souffert beaucoup pendant les invasions des Sarrasins, et il n'en était pas une peut-être que Charles-Martel n'eût spoliée. Leur nombre, proportionné au chiffre de la population, était peu considérable. Celles du plateau de Fourvière et de St-Just avaient été particulièrement exposées aux dévastations ; mais une autre circonstance avait contribué beaucoup à leur abandon : une grande partie de la famille lyonnaise avait déserté la ville romaine et s'était portée dans la plaine, entre la rive gauche de la Saône et la rive droite du Rhône. C'est pour elle que l'évêque Aridius avait fait élever, au temps de Brunehaut, la petite église de Ste-Croix : située au centre de la ville nouvelle, cette basilique était très fréquentée ; le riche et pieux évêque qui l'avait bâtie à ses frais, y joignit un baptistère entièrement isolé, selon l'antique usage, et cependant uni à l'église par un même office liturgique. Cette humble annexe devait grandir, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et devenir plus tard la métropole de la ville. Auprès de l'église de Ste-Croix et du baptistère de St-Jean, se trouvait cette basilique de St-Etienne, bâtie par l'évêque Patiens, et vieille déjà de quatre siècles : elle avait conservé sa forme en croix et une partie des ornements dont l'avait dotée la piété des rois de Bourgogne. La dépouille mortelle du saint martyr Etienne y avait été portée au cinquième siècle, et appelait chaque jour un grand concours de Lyonnais pieux. Associées par la même liturgie et desservies par le même chapitre, les deux églises avaient les mêmes intérêts matériels et religieux ; mais leur cause ne tarda point à être séparée. Venue la dernière, et d'abord modeste baptistère, l'église de St-Jean fit oublier ses sœurs aînées.

Leidrade travailla de tout son pouvoir à la restauration des églises de Lyon : il fit rétablir en partie les murs de la grande église dédiée à saint Jean, recouvrir celle de St-Etienne, et rebâtir celles de St-Nizier et de Ste-Marie. Une des maisons épiscopales tombait en ruines : l'archevêque en fit construire une autre, avec une plate-forme à deux corps-de-logis pour recevoir l'empereur quand il viendrait à Lyon.

Digitized by Google

§ III. Les Lyonnais avaient recouvré leurs églises et leurs monastères; mais il ne s'agissait pas seulement de relever des murailles : Leidrade avait aussi à rappeler les sciences et les lettres dans cette ville qu'elles avaient illustrée quatre siècles auparavant. Le temps des Sidoine, des Constance et des Avitus était passé depuis longtemps : les écoles si célèbres de Lyon, sous les rois de Bourgogne, n'existaient plus; mais l'archevêque ne désespéra pas de leur rétablissement, et, fort de l'appui de l'empereur, il entreprit ce grand ouvrage.

Pour bien apprécier le mouvement littéraire qui remua si vivement Lyon et l'Europe au neuvième siècle, il faut revenir à Charlemagne et présenter ce prince sous un point de vue nouveau. C'est Charlemagne qui donna l'impulsion, c'est lui qui ramena les monastères et les grands dignitaires ecclésiastiques au goût de l'étude ; c'est lui qui voulut que son vaste empire devînt lettré. Convaincu de l'importance des sciences et des lettres pour les populations d'un grand état, ce prince commença par les étudier lui-même : il fit, sous ce rapport, ce qui plus tard réussit non moins bien à Pierre Ier. Mais il n'y avait plus, à Lyon et sur la vieille terre des Gaules, d'hommes véritablement instruits, et la littérature avait été refoulée vers le Midi, et encore plus vers le Nord : l'empereur fit venir à sa cour des savants qui jouissaient d'une haute renommée, Paul Warnefride, Leidrade, Alcuin, Pierre de Pise, et plusieurs autres encore. Mettant d'abord leurs leçons à profit pour lui-même, il apprit, sous la direction de maîtres habiles, la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et devint fort sur le latin, qu'il parlait avec autant d'aisance que l'allemand, sa langue maternelle; le grec même lui était familier. Il avait beaucoup de goût pour la théologie, et l'on sait qu'il se piquait de bien chanter au lutrin. Persuadé sans doute que la meilleure manière d'apprendre, c'est d'enseigner, il donnait des leçons à ses fils ainsi qu'à ses petits-fils. Sa parole était abondante, instructive, gracieuse; peut-être abusait-il quelquefois de la facilité de son élocution. Jamais homme n'entendit si bien l'emploi du temps : ses grandes préoccupations politiques et ses guerres continuelles lui laissaient cependant des loisirs. Il a corrigé de sa main quelques-uns des livres de la Bible, et, vers la fin de sa carrière, il conféra lui-même la version latine des saints Evan-

Digitized by Google

giles avec la version syriaque et le texte grec. Son secrétaire Eginhard assure cependant qu'il ne savait pas écrire : cette affirmation ne doit pas être prise dans un sens absolu. Ce que Charlemagne ignorait, c'est l'écriture romaine, dont les grands et beaux caractères revinrent en honneur à cette époque. Déterminé à faire disparaître cette lacune de son éducation, le disciple impérial plaçait chaque nuit des tablettes sous son chevet, et s'exerçait à tracer quelques lettres pendant ses intervalles de sommeil : sa ténacité, toutefois, ne fut pas heureuse ; il s'y était pris trop tard, et la nécessité l'obligea bien souvent de signer son nom du pommeau de cette épée dont la pointe avait écrit la destinée de tant de nations.

Après s'être fait ainsi, en quelque sorte, homme de lettres, Charlemagne employa la littérature et la science comme un moyen puissant de civilisation pour ses peuples. Il avait auprès de lui, dans sa cour, une académie formée de ces savants qu'il avait appelés à son œuvre de régénération : toutes les questions littéraires, et parfois les controverses théologiques, étaient portées à ce tribunal. Charlemagne y siégeait sous le nom du roi David ; les autres membres s'appelaient Hésiode, Homère, Hérodote, Virgile, etc. : on eût dit que les grandes illustrations des temps anciens allaient revivre. Mais ce n'était point, malheureusement, leur génie que reproduisaient les hommes de lettres du neuvième siècle : il y avait, chez les académiciens impériaux, beaucoup plus de bonne volonté que de talent ; leur science était pédantesque, et leur goût peu formé. Quelques évêques seulement savaient l'art d'écrire ; il n'y avait plus de poètes, du moins d'un certain mérite.

Pour mieux assurer la diffusion des lumières, l'empereur conféra les évêchés à des hommes non-seulement pieux, mais encore versés dans la littérature ; et pour obliger les hauts dignitaires de l'Eglise à l'étude, il les invita par ses lettres à répondre aux questions qu'il leur adressait sur l'histoire, le dogme, la morale, et la discipline ecclésiastique. Un enseignement mutuel était ainsi institué sur tous les points du vaste empire.

§ IV. Vint ensuite l'instruction publique : le saxon Alcuin et l'écossais Clément fondèrent l'école palatine, modèle de toutes les autres ; celle de Corbie, celle de Fulde et celle de Ferrières

Digitized by Google

acquirent une grande célébrité. D'autres institutions du même genre s'établirent dans les principales villes de l'empire : elles réussirent; une affluence considérable d'élèves se rendit à l'appel des professeurs. Ils enseignaient la grammaire, l'histoire ecclésiastique, le droit, la médecine, et surtout la théologie. Très peu s'inspiraient du génie des grands écrivains de l'antiquité : Homère, Euripide, Horace, Cicéron, Tacite et Virgile sont peu cités par les écrivains de cet âge ; cependant leurs ouvrages existaient en très grande partie. Les manuscrits que Charlemagne et les évêques faisaient copier dans les monastères n'étaient pas, malheureusement, les chefs-d'œuvre des écrivains de l'antiquité : il fallait, avant tout, pourvoir aux besoins de l'enseignement ecclésiastique et au service des églises. Dominé constamment par la pensée de ramener à l'unité les nations hétérogènes dont se composait son empire, Charlemagne fit d'immenses efforts pour leur faire adopter le chant grégorien et une même liturgie : il n'y réussit jamais complètement. Associés par la force, toutes ces provinces, tous ces royaumes tendaient sans cesse à se séparer, et une répulsion mutuelle les éloignait bientôt l'un de l'autre, dès que la main fatiguée de Charlemagne cessait un instant de les comprimer. Tombées de trop haut sur un sol inculte, les semences de la science ne germèrent que d'une manière incomplète, et donnèrent peu de fruits; malgré tous les efforts de Charlemagne et de ses savants, l'instruction ne descendit pas dans les masses, qui demeurèrent à demi-barbares.

Lyon se montra plus docile. Leidrade avait reçu de Charlemagne la mission de restaurer les églises de cette ville : on a vu avec quel zèle il la remplit ; mais l'archevêque fit plus, il institua des écoles de chantres, et n'oublia rien pour le rétablissement du culte. La lettre dans laquelle il rend compte à l'empereur du résultat de ses travaux est le plus curieux des monuments de l'histoire de Lyon au neuvième siècle [1] : « J'ai établi dans Lyon,

1. — Cette lettre de Leidrade paraît avoir été écrite l'an 807. On présume que diverses interpolations y ont été faites : c'est l'opinion des PP. Chifflet, Menestrier, Le Cointe, et de Colonia ; c'est aussi celle de Baluze et de Papire Masson. Quoi qu'il en soit, ce document est fort important pour l'histoire de Lyon, et je crois devoir le reproduire en entier, d'après une copie faite, sur un manuscrit du monastère de l'Ile-Barbe (daté du 18 octobre 1487), par

Digitized by Google

« dit-il, l'ordre de la psalmodie adopté dans votre palais, et « formé des écoles de chantres qui en savent assez déjà pour

M. Carrand, archiviste de la ville de Lyon, et collationnée par M. Chelle, archiviste de la préfecture du Rhône :

« Summo Karolo imperatori Leydradus archiepiscopus Lugdunensis : Domine mi gloriosissime, constans et sacer imperator, supplico clementie celsitudinis vestre, ut hanc brevem suggestiunculam meam serenissimo vultu audiatis : quathinus que hic inserta sunt, piissime prudentie vestre nota fieri queant, et intencio mee postulacionis ab ingenita clementia vestra reminiscatur. Olim me exiguissimum famulorum vestrorum ad regimen ecclesie Lugdunensis destinare voluistis, cum ego huic officio impar existerem, et indignus. Sed vos, qui non attenditis hominum merita, sed vestram solitam clemenciam, egistis de me sicut ineffabili pietati vestre placuit, nullo existente merito meo; quo tempore ad prefatam ecclesiam regendam mitteretis, nec nominare mihi dignati estis quasdam negligentias que in supra dicta ecclesia perpetrate noscebantur : pro qua re amovere me dignati estis ut ego sollicitudinis curam gererem, negligentie emendarentur et perpetrande vitarentur. Erat enim tunc sepe dicta ecclesia in multis rebus destituta interius exteriusque, tam in officiis quam in edificiis, vel in ceteris ecclesiasticis ministeriis. Ego quoque humilis servulus vester, postquam ibidem perveni, que cum Dei adjutorio et vestro peregi dignemini audire, quoniam, ut inspector conscientiarum Dominus omnipotens mihi testis est, non tali intencione ea vobis patefacio que dicturus sum, ut propterea in rebus augeri mercar; neque aliquid tale in cogitatione mea composui, ut acquisitionis mihi occasio sit, nec suggero : quoniam quotidie exitum a rebus humanis suspicor, propter infirmitatem meam, et incessanter de morte suspectus sum. Et ideo hec suggero, ut cum benignissimis auribus vestris presentata fuerint, et clementer inspecta, ipsum divina vestra mansuetudo provideat, ut si qua bene et secundum voluntatem vestram gessi, post meum discessum non deficiant, aut pereant, sed potius proficiant et permaneant. Denique postquam, secundum jussionem vestram, sepe dictam ecclesiam suscepi, juxta vires parvitatis mee omni industria egi, ut clericos officiales habere potuisset, sicut jam Deo favente ex magna parte nunc habere videtur. Et ideo officio quidem vestre pietatis placuit ut ad petitionem meam mihi concederetis unum de Metensi ecclesia clericum : per quem, Deo juvante, et mercede vestra annuente, in Lugdunensi ecclesia restauratus est psallendi ordo, ut juxta vires nostras secundum ritum sacri Palatii nunc ex parte agi videatur quicquid ad divinum persolvendum officium ordo exposcit. Nam habeo scholas cantorum, ex quibus plerique ita sunt eruditi, ut etiam alios erudire possint. Preter hec vero habeo scholas lectorum, non solum qui officiorum lectionibus exerceantur, sed etiam qui in divinorum librorum meditatione spiritalis intelligentie fructus consequantur; ex quibus nonnulli de libro Evangeliorum sensum spiritalem jam ex parte adipisci possunt. Alii, adjuncto libro etiam Apostolorum, plerique vero librum Prophetarum secundum spiritalem intelligentiam ex parte adepti sunt; similiter libros Salomonis, vel libros Psalmorum, seu Job. In libris quoque conscribendis, in eadem ecclesia, in quantum potui, laboravi. Similiter vestimenta sacerdotum vel ministeria procuravi. De restauratione etiam ecclesiarum, in quantum valui, non cessavi; ita ut ejusdem civitatis maximam ecclesiam, que est in honorem sancti Johannis Baptiste, a novo operuerim, et macerias ex parte erexerim. Similiter ecclesie sancti Stephani tegumentum de novo reparavi. Ecclesiam quoque sancti Nicetii de novo texi; similiter ecclesiam sancte Marie. Preter monasteriorum restaurationes, domus quoque episcopales, unam restauravi, que jam pene destructa erat, quam operui. Aliam quoque domum cum solario edificavi, et duplicavi; et hanc propter vos paravi, ut si in illis partibus vester esset adventus, in ea suscipi possetis. Claustrum quoque clericorum construxi, in quo omnes nunc

Digitized by Google

« instruire les autres. J'ai également institué des écoles de lec-
« teurs, non-seulement pour lire les leçons de l'office, mais
« encore pour méditer et pour pénétrer le sens des Livres divins.
« Il en est qui entendent déjà en partie le sens spirituel de
« l'Evangile, et la plupart connaissent déjà celui des Prophètes,
« des livres de Salomon, des Psaumes, et même des livres de
« Job. J'ai eu soin de faire écrire pour cette église les livres dont

sub uno conclavi manere noscuntur. In eadem civitate alias restauravi ecclesias : unam quidem in honorem sancte Eulalie, ubi fuit monasterium puellarum, in honorem sancti Georgii, quam de novo operui, et ex parte macerias ejus a fundamentis erexi. Alia quoque domus in honorem sancti Pauli de novo operta est. Monasterium quoque puellarum in honorem sancti Petri dedicatum, ubi corpus sancti Annemundi martyris humatum est, quod ipse sanctus martyr et episcopus instituit, ego a fundamentis tam ecclesiam quam domum restauravi, ubi nunc sanctimoniales numero triginta duarum, secundum institutionem regularem viventes, habitare videntur. Quibus etiam corroboravimus quod sanctus antistes atque martyr Annemundus illis concessit dum viveret, scilicet paratas cunctarum illarum ecclesiarum et decimationes omnium vinearum que hactenus possederunt, vel deinceps, Deo juvante, possessure sunt; similiter etiam oblationes vivorum, necnon cumulationes defunctorum omnium, in rure ad beatum Petrum jure pertinens degentium. Monasterium regale Insule Barbare (situm in medio Araris fluvii, quod antiquitus est dedicatum in honorem sancti Andree apostoli, et omnium Apostolorum, nunc autem in honore sancti Martini recens videtur esse fundatum jussu Domni Karoli imperatoris, qui ibidem prefecit Dominum Benedictum abbatem, cum quo simul direxit ibi suos codices) ita restauravi, ut tecta de novo fuerint, et aliqua ex maceriis a fundamentis erigerentur; ubi nunc monachi secundum regularem disciplinam numero nonaginta habitare videntur. Cui etiam prefato abbati tradidimus potestatem ligandi et solvendi, uti habuerunt antecessores sui, scilicet Maximus, Ambrosius, Licinius, clarissimi viri, qui ipsum locum rexerunt : quos Eucherius, Lupus, atque Genesius, ceterique episcopi Lugdunenses, ubi ipsi deerant, aut non poterant adesse, mittebantur, hic utrum catholica fide recte crederetur, ne fraus heretica pullularet. Quibus illis in tantum erat commissa cura, ut si ecclesia Lugdunensis viduaretur proprio patrono, ipsi in cunctis adessent rectores, et consolatores, quousque ecclesia a Domino dignissimo illustraretur pastore. Similiter et posteris illorum hanc potestatem tradidimus. Insuper jussimus fieri decreta priscorum regum Francie, ut quemadmodum ipsi statuerunt monimenta emendi et augendi locum in omnibus rebus, que ad presens habere videntur, vel in futuro, Deo auxiliante, acquirere potuerint, sine ulla querimonia per secula possideant. Aliud monasterium in honore sancti Regneberti edificatum, ubi ejusdem sancti requiescit corpus, de novo totum reparatum est, sive in parietibus, sive in tectis, vel etiam in ecclesiis, ubi nunc monachi, numero quinquaginta sextum, secundum regularem custodiam habitabant. In quibus monasteriis unum puellarum et duo monachorum nemo antea erat qui regularem vitam imitari nosset aut vellet, propter quod plurimum laborem et studium impendi ut ad hanc regularem vite observantiam pervenire potuissent, quo nunc pervenisse, Deo auxiliante, videntur. Aliam quoque ecclesiam in eadem parochia, que est in honore sancti Vuibaldi, ubi ejusdem sancti corpus requiescit, restauravi... »

Datum pro copia, collatione facta cum propriis originalibus litteris *de vidimus* nuncupatis, per me Antonium Meyresy clericum, auctoritatibus apostolica et imperiali notarium publicum, curaque domini officialis Lugdunensis juratum, teste signo meo manuali sequenti. Meyresy. — Mss. de la Biblioth. de Lyon, n° 1250.

Digitized by Google

« elle a besoin, et je l'ai pourvue d'habits sacerdotaux et de vases « sacrés. » Ainsi, la lettre de Leidrade eut deux objets : la restauration d'une partie des églises de la ville, et le rétablissement de la discipline des écoles et de l'office divin. [1]

Ce savant homme avait accepté l'archevêché de Lyon comme une retraite : cependant il ne négligea aucun des devoirs de son ministère, et adressa souvent en chaire d'éloquentes instructions au peuple. Deux événements principaux marquèrent son épiscopat : l'un fut sa controverse avec Félix d'Urgel, qu'il crut un instant avoir ramené des erreurs du nestorianisme, et l'autre la translation d'Afrique en France, au retour des ambassadeurs de Charlemagne en Perse, des reliques de saint Cyprien, évêque de Carthage, de celles de saint Spérat, et de la tête de saint Pantaléon. Sa santé, très faible, ne lui permit pas de conserver longtemps son siége épiscopal; il s'en démit en faveur d'Agobard, son coadjuteur, et se retira au monastère de St-Médard, à Soissons. Cependant Leidrade remplit une fois encore les fonctions de commissaire impérial par l'ordre de Louis : on ignore la date précise de sa mort. Il ne reste de ses écrits qu'un petit nombre d'opuscules. [2]

Agobard a été plus heureux [3] : nous possédons les principaux de ses ouvrages, grâces au hasard qui les fit découvrir par Papire

1. — On a cru que Leidrade avait fondé une bibliothèque dans le monastère de l'Ile-Barbe, et qu'il en parlait dans sa lettre ; c'est une erreur ; il y avait en marge une note qu'un copiste prit pour un renvoi et intercala dans le texte. J'adopte entièrement, sur ce point, l'opinion de M. Péricaud.

2. — Voici des vers de Théodulphe sur Leidrade :

Hæserat hac nobis Leidradus sorte sodalis,
Cederet ut magnus hoc relevante labor.
Noricus hunc genuit ; hunc tu, Lugdune, futurum
Pontificem speras religionis ope.
Arte cluit, sensuque viget, virtute redundat,
Cui vita ad superam transitus ista manet.

« Très lié avec Leidrade, Alcuin se félicitait d'avoir en lui un ami, *in cujus fide veritas, in cujus bonitate benignitas, in cujus consilio salus semper inventa est.* » Adon le considérait comme un des hommes les plus éminents de son siècle. (*Gallia christiana*, IV, 53.)

3. — « Agobardus, sic apud omnes antiquos dictus est, quamvis a nonnullis recentioribus Agobaldus, et Agobertus, et a vulgo Lugduni S. Agobo nuncupetur. » (*Gallia christiana*, IV, 55.)

Digitized by Google

Masson, écrits sur du parchemin qu'un relieur allait mettre en pièces [1]. L'épiscopat du successeur de Leidrade fut long, orageux, agité par de vifs débats sur des questions politiques ou religieuses. Agobard présida un concile, à Lyon, tenu pour le maintien de la discipline ecclésiastique, et prit une part très active aux affaires de son temps. La loi Gombette était encore en vigueur : l'archevêque de Lyon écrivit à Louis une lettre par laquelle il réclamait l'introduction dans le Lyonnais des lois des Francs, et l'interdiction du code des Bourguignons, du moins en ce qui concernait le duel. Il démontra par les plus sages considérations combien ces combats judiciaires sont contraires à la raison humaine et à la loi divine; il termina sa lettre par l'expression d'un vœu bien remarquable : « Plût au Dieu tout-« puissant, dit-il, que sous un seul roi pieux nous fussions tous « gouvernés par une seule loi ! » [2]

Agobard avait un esprit supérieur à son siècle : non-seulement il ne partagea point des préjugés populaires qui avaient alors une grande force, mais encore il les combattit avec énergie. Un de ses écrits [3] réfute une opinion fort répandue de son temps dans le Lyonnais : on croyait que certains hommes appelés *tempestaires* soulevaient à leur gré les tempêtes, et vendaient ensuite les fruits que la grêle avait frappés, ou les animaux qui avaient péri par suite des inondations et des orages, à des acheteurs mystérieux venus aux travers des airs. Mais laissons parler l'archevêque de Lyon : « Nous avons vu et entendu, dit-il, beau-« coup de gens assez fous et assez aveugles pour croire et pour « affirmer qu'il existe une certaine région appelée Magonie, d'où

1. — Papire Masson raconte ainsi sa découverte dans l'Epitre dédicatoire des œuvres d'Agobard, adressée à Messieurs de l'Eglise de Lyon : « Nam, quum apud vos in vico Mercium libros quærerem, una mecum esset Stephanus Verdierus nunc mortuus, et apud compactorem librorum versaremur ejus rei causa, illeque Agobardi codicem in membranis perscriptum veteribus notis dilaniare paratus esset, cultrumque ad eam carnificinam manu teneret, vitam illi redemimus. Quod felix faustumque fuit. »

2. — « Utinam placeret omnipotenti Deo, ut sub uno piissimo rego una omnes regeremur lege ! »

3. — De la Grêle et du Tonnerre, trad. en français par A. Péricaud. *Lyon*, 1841, in-8°.

« partent, voguant sur les nuages, des navires qui ont servi à « transporter dans cette même contrée les fruits abattus par la « grêle et détruits par la tempête, après toutefois que la valeur des « blés et des autres fruits a été payée par les navigateurs aériens « aux tempestaires de qui ils les ont reçus. Nous avons vu même « plusieurs de ces insensés qui, croyant à la réalité de choses « aussi absurdes, montrèrent à la foule assemblée quatre per- « sonnes enchaînées, trois hommes et une femme, qu'ils disaient « être tombés de ces navires : depuis quelques jours ils les rete- « naient dans les fers, lorsqu'ils les amenèrent devant moi, « suivis de la multitude, afin de les lapider; mais, après une « longue discussion, la vérité ayant enfin triomphé, ceux qui « les avaient montrés au peuple se trouvèrent, comme dit un « prophète, aussi confus qu'un voleur lorsqu'il est surpris. » Agobard fait ensuite un appel au jugement des hommes éclairés, et appuie son opinion des textes de l'Ecriture qu'il avait beaucoup étudiée. Il combat, à la fin de son écrit, une autre croyance superstitieuse, fort répandue à cette époque : « Il y a peu d'an- « nées, » dit-il, à l'occasion d'une mortalité de bœufs, « on avait « semé le bruit absurde que Grimoald, duc de Bénévent, parce « qu'il était l'ennemi de l'empereur très chrétien Charles, avait « envoyé des hommes chargés de répandre sur les plaines et « les montagnes, dans les prairies et les fontaines, une poudre « pernicieuse qui, ainsi répandue, donnait la mort aux bœufs. « Nous avons ouï dire que beaucoup de personnes prévenues de « ce délit furent arrêtées, et que quelques-unes furent massa- « crées, d'autres attachées sur des planches et jetées à l'eau; et « ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces hommes, après avoir « été pris, rendirent témoignage contre eux-mêmes, disant « qu'ils possédaient une pareille poudre et qu'ils l'avaient ré- « pandue çà et là : car le diable, par un jugement équitable de « Dieu, usait si bien du pouvoir qu'il avait reçu contre ces mi- « sérables, qu'il les faisait servir à eux-mêmes de faux témoins « pour leur condamnation, et que ni les châtiments, ni les tor- « tures, ni la mort elle-même, ne pouvaient les détourner de « témoigner à faux contre eux-mêmes. Telle était la conviction « publique, qu'il y avait bien peu d'individus qui trouvassent « absurde une pareille chose. On ne pouvait raisonnablement

Digitized by Google

« imaginer de quoi se composait une poudre qui ne donnait la « mort qu'aux bœufs, en épargnant les autres animaux, ni com- « ment elle pouvait avoir été portée sur des régions si étendues « qu'il eût été impossible aux hommes de les couvrir de cette « poussière, quand même tous les Bénéventins, hommes, « femmes, vieillards et jeunes gens, seraient sortis du pays avec « trois chars qui en fussent chargés. Une si grande démence « s'est emparée de notre malheureux siècle, que des chrétiens « croient aujourd'hui des choses absurdes qu'on n'aurait jamais « pu faire croire autrefois aux païens qui ignoraient le Créateur « de l'univers. J'ai voulu citer ce fait, parce qu'il est semblable « à celui sur lequel roule ce traité, et parce qu'il peut être une « preuve et un exemple des vaines séductions et des altérations « du bon sens. » Il y a eu toujours, dans les campagnes du Lyonnais, beaucoup de tendance aux croyances superstitieuses; bien avant le neuvième siècle, et longtemps après, le peuple montra beaucoup de foi aux légendes ainsi qu'à la magie. On aime à voir un archevêque de Lyon combattre avec toute la supériorité de son génie des opinions qui avaient cours non-seulement chez les classes inférieures, mais encore dans les rangs les plus élevés de la société.

Cette force de jugement, Agobard la fit paraître dans une occasion plus remarquable encore, car elle touchait à des idées religieuses. Une épidémie accompagnée de symptômes singuliers s'était manifestée à Lyon; à de violentes douleurs succédaient des mouvements convulsifs. Tous les secours de la médecine ne produisant aucun effet, quelques malades se rendirent en pélerinage au tombeau de saint Firmin; et comme ils n'obtenaient pas de leurs prières la guérison qu'ils cherchaient, ils se crurent possédés du démon. Cette opinion s'accrédita: on en profita pour provoquer des donations à l'Eglise. Agobard ne vit rien de surnaturel dans ce qui se passait; bien loin de là, il crut qu'un esprit de fraude se jouait de la crédulité publique: quelques-uns de ces prétendus démoniaques furent fustigés par son ordre; leur mal cessa aussitôt. Agobard invita l'archevêque de Narbonne à faire fermer l'église de Saint-Firmin, et à distribuer en aumônes aux pauvres les offrandes qui avaient été faites au tombeau du saint.

L'archevêque de Lyon montra la même piété, mais non les

mêmes lumières, dans ses longs et vifs démêlés avec les juifs; ses divers écrits contre le peuple déchu fournissent les matériaux d'un chapitre curieux de l'histoire civile de Lyon au neuvième siècle.

§ V. Le nombre des juifs s'était progressivement beaucoup accru à Lyon. D'où venaient-ils, et quel motif les avait amenés sur les rives de la Saône? Avaient-ils suivi les Vandales et les Sarrasins dans leurs incursions en Europe? on l'ignore. Il ne faut point, peut-être, chercher les motifs de leur prédilection pour ce pays autre part que dans les avantages qu'ils y rencontraient; ils y étaient attirés par le commerce et par la sécurité qu'ils étaient parvenus à s'y procurer. Eux seuls savaient s'enrichir; au milieu de la misère générale ils trouvaient encore des occasions de gain. La plupart des transactions qu'amenait le mouvement des affaires passaient par leurs mains; ils avaient, ce qu'ils ont eu si souvent, le génie de l'industrie, et leur habileté grandissait de tout ce qui manquait en intelligence commerciale aux Lyonnais leurs contemporains. Avides et économes, patients et rusés, doués d'une grande force d'inertie, sans autre passion que celle de l'or et de leur croyance, haïs d'une population qu'ils haïssaient, tels étaient les juifs, et tels ils ont été longtemps. Ils devaient à leur fortune des richesses considérables: le plus beau quartier de la ville, appelé encore de leur nom, leur appartenait; ils avaient les maisons les mieux bâties. Les négociants opulents à cette époque étaient tous juifs; ils avaient à leur service non-seulement des esclaves, mais encore des servantes chrétiennes, et leurs femmes se paraient avec tout le luxe que le temps comportait.

Mais il y aurait eu pour eux du danger, et beaucoup, à être riches, s'ils ne s'étaient assurés de protecteurs puissants; toute cette fortune qu'ils amassaient par un commerce habilement conduit ne les lavait pas du tort originel d'appartenir à une race proscrite. Environnés de fanatiques et fanatiques eux-mêmes, ils étaient toujours menacés d'une explosion de la colère populaire, et pouvaient considérer l'évêque de Lyon, quel qu'il fût, comme un ennemi ouvert ou déclaré. Une pénalité exceptionnelle pesait toujours sur eux: tout juif, on l'a vu dans la loi Gombette, convaincu d'avoir frappé un chrétien de la main ou du pied, avec

Digitized by Google

un bâton, un fouet ou une pierre, ou qui l'avait pris par les cheveux, était condamné à avoir le poing coupé; s'il avait commis ces sévices sur un prêtre, il était puni de mort, et on confisquait ses biens. Cette nation était en dehors du droit commun, et maltraiter les ennemis du Christ paraissait souvent une œuvre méritoire. Enviées de tous, ses richesses étaient convoitées surtout par les seigneurs féodaux, qui tuaient les juifs pour s'emparer de leurs biens. D'autres fois on dépouillait ces opulents négociants au profit des monastères: Ainay reçut plusieurs domaines par de semblables confiscations. Quand un de ces hommes de la race maudite était tué, son meurtrier n'était pas recherché pour ce fait, ou, s'il l'était, on ne le condamnait qu'à une peine dérisoire. On reprochait aux juifs de Lyon des crimes qui excitaient contre eux l'animadversion populaire: ainsi, on les accusait d'enlever dans les rues désertes des enfants en bas âge, qu'ils allaient vendre ensuite, disait-on, aux Sarrasins d'Espagne. Ces imputations se trouvaient non-seulement dans la bouche du peuple, elles retentissaient aussi chaque jour dans les chaires; chaque jour l'évêque, s'adressant aux fidèles pressés autour de lui, qualifiait les juifs des noms les plus odieux: il les appelait nation méchante, perverse, maligne, adultère, race de vipères, enfants du démon, et défendait aux chrétiens tout commerce avec eux. « Il est indigne de voir les enfants de la lumière « se mêler avec ceux des ténèbres, disait Agobard; et l'Eglise « de Dieu, qui doit être sans tache pour être agréable à son « céleste Epoux, doit éviter toute communication avec la syna- « gogue, après qu'elle a été répudiée. Une vierge aussi sainte et « aussi chaste que l'épouse de Jésus-Christ peut-elle fréquenter « une prostituée, et boire ou manger avec une infâme dont le « commerce est une excitation à toutes sortes de crimes, et un « danger pour la conservation de la foi? Ne voyons-nous pas des « chrétiens observer avec les juifs le jour du sabbat, violer la « sainteté du dimanche par des travaux serviles, et ne point « garder la fidélité du jeûne? De jeunes filles chrétiennes entrent « dans leurs maisons en qualité de servantes, et se laissent « insensiblement corrompre; tous enfin sont en danger de se « perdre, soit en acceptant leur service, soit en se rendant es- « claves de leurs passions, soit en écoutant leur dangereux lan-

Digitized by Google

« gage, quand ils se disent les descendants des patriarches, les « enfants des saints et la race des prophètes. » Défense était faite par l'évêque aux chrétiens d'entrer au service des juifs, de manger avec eux, de boire de leur vin, ou d'acheter de la chair d'animaux qu'ils avaient abattus.

Les juifs avaient des esclaves païens; ceux-ci recouvraient leur liberté, lorsqu'ils embrassaient le christianisme : on conçoit, dès-lors, que beaucoup montrassent un penchant décidé pour se convertir. Cette tendance était favorisée ouvertement par les évêques, qui offraient, il faut l'avouer, d'indemniser le maître de la perte de sa propriété. Mais, même avec cette rémunération, eût-elle été complète, ces tentatives continuelles de l'Eglise pour baptiser d'office les esclaves païens n'en étaient pas moins très préjudiciables aux juifs; il fallut un ordre exprès de l'empereur pour les interdire : il fut défendu aux évêques de baptiser les esclaves, sans le consentement exprès des juifs leurs maîtres.

Telle était la condition des juifs, que l'exercice de leur culte était considéré comme un attentat; ils avaient obtenu la permission de bâtir une synagogue sur le versant oriental de Fourvière, et dans un lieu qui a porté longtemps le nom de Bréda : cette faveur de l'empereur, consignée dans une bulle d'or, parut un grand scandale.

Et cependant ces juifs de Lyon, dont l'abjection paraissait si grande, non-seulement résistaient à l'oppression, mais ils en triomphaient souvent. Souples, patients, rusés et politiques habiles, ils savaient se faire des amis puissants, même à la cour du monarque. L'empereur leur avait donné pour gouverneur ou intendant Everard, qui se montra plus d'une fois dévoué à leurs intérêts. Peut-être même abusèrent-ils plus d'une fois, soit de leurs richesses, soit de leur crédit; peut-être se prévalurent-ils avec trop d'orgueil de la protection de l'empereur, et des édits, scellés de la bulle d'or, qu'ils obtenaient de la bienveillance impériale. Leurs femmes humiliaient l'amour-propre des dames chrétiennes, en montrant avec ostentation des parures qu'elles disaient tenir des plus grandes dames de la cour et même des princesses. Si les évêques insultaient aux juifs en chaire, les juifs rendaient injure pour injure, et appelaient les

Digitized by Google

chrétiens nation perverse, souillée d'iniquités, chargée de crimes, et issue de pères amorrhéens et de mères de la tribu de Chanaan. Leur crédit était considérable en effet : l'archevêque de Lyon, Agobard, qui les attaqua avec toute la violence de son caractère et tous les avantages de sa haute position, ne sortit cependant pas vainqueur de la lutte. Ce fut en vain qu'il réclama auprès de l'empereur le droit d'accorder le baptême aux esclaves sans l'autorisation des maîtres, et qu'il alla le solliciter en personne; tous ses efforts échouèrent contre l'habileté de ses adversaires. Il déplorait sa position : « Si je refuse le baptême, disait-il, aux esclaves qui le demandent, j'encours la damnation éternelle; et si je l'accorde, je crains d'irriter les hommes et d'attirer sur moi des persécutions fâcheuses. » Les juifs de Lyon demeurèrent puissants, malgré leur abjection : ils conservèrent leurs esclaves païens, leurs servantes chrétiennes; ils continuèrent à vendre, et fort cher, à leurs ennemis le vin qu'ils récoltaient et la chair des bestiaux qu'ils faisaient abattre. Ce ne fut que longtemps après que la haine accumulée du peuple et des seigneurs triompha de leur résistance; toute leur nation fut dépouillée, proscrite et bannie du Lyonnais à perpétuité.

§ VI. La littérature ne jette qu'un bien faible éclat dans la première moitié du neuvième siècle, et encore devait-elle bientôt déchoir. Son représentant le plus distingué, Agobard, n'a point écrit d'ouvrage considérable, ni d'un ordre bien élevé; ses écrits sont des opuscules sur des questions religieuses, des diatribes contre les juifs ou contre l'hérésiarque Félix d'Urgel, ou des pamphlets politiques au sujet de la déposition de l'empereur Louis [1]. Il faisait des vers : on a de lui une épitaphe

1. — Agobardi (S.) archiepiscopi Lugdunensis Opera; item Epistolæ et opuscula Leidradi et Amulonis (ed. Steph. Baluzio). *Parisiis*, 1666, 2 vol. in-8°.

C'est la seconde et la meilleure édition des œuvres d'Agobard; la première fut donnée en 1605 par Papire Masson, et mise à l'index par la Congrégation romaine (*donec corrigatur*). Les ouvrages de l'archevêque de Lyon ont été réimprimés dans divers recueils des Pères de l'Eglise.

On peut consulter, sur Agobard, les ouvrages suivants : Ado, *Chron.*, p. 806; — *Gallia christiana*, tome IV, p. 56; — Mabillon, *Itinerarium italicum*, p. 68; — les *Elogia* qui font partie du premier volume de l'édition des œuvres de cet archevêque, donnée par Baluze; — la

de Charlemagne, et un poème sur la translation d'Afrique en France des reliques de saint Cyprien et des autres martyrs. Il n'y a point, dans les ouvrages d'Agobard, de compositions littéraires proprement dites.

Successeur du saint évêque en 841, Amolon ne cultiva pas non plus les lettres profanes; il n'écrivit aussi que contre les juifs et contre les hérétiques. Son principal ouvrage est une lettre dogmatique adressée à ce moine allemand, frère Fulgence, qui, sous le nom de Godescale, promena ses erreurs théologiques, soit en Allemagne, soit en Italie, et qui passa en prison les quinze dernières années de sa vie, toujours obstiné dans sa croyance. L'archevêque de Lyon possédait quelque influence sur l'empereur Lothaire; il en obtint la restitution d'une partie des biens qui avaient appartenu à l'église de St-Etienne. Comme son prédécesseur Agobard, Amolon repoussait de la religion les pratiques superstitieuses et les faux miracles; on a de lui, sur ce sujet, une lettre très remarquable adressée à l'évêque de Langres.

Contemporain et ami de Leidrade, d'Agobard et d'Amolon, le prêtre Florus appartient davantage à l'histoire littéraire. Né dans cette ville, vers l'année 779, Florus annonça de bonne heure beaucoup de justesse et de vivacité d'esprit. D'habiles maîtres enseignaient alors la rhétorique, la poétique et la théologie; il fit honneur à leurs leçons. Sous-diacre pendant la plus grande partie de sa vie, ce ne fut que peu de temps avant de mourir qu'il reçut la dignité du sacerdoce. Toutes ses heures étaient partagées entre l'enseignement public, l'étude et la pratique de ses devoirs religieux : attaché bientôt à cette célèbre école de la cathédrale de Lyon qui l'avait formé, Florus en devint

Notice écrite par Papire Masson ; — le Recueil des historiens des Gaules, publié par D. Bouquet ; — le Recueil de Fabricius, *Biblioth. med. et infim. lat.*; — la Biographie universelle, et surtout les ouvrages suivants :

Péricaud (*A.*). Notices sur Leidrade, Agobard et Amolon. (Archiv. hist. et statist. du Rhône). *Lyon*, 1825. — De la Grêle et du Tonnerre, par saint Agobard, trad. par A. Péricaud. *Lyon*, 1841.

Les mêmes indications bibliographiques s'appliquent à Leidrade et à l'archevêque Amolon. On y ajoutera, quant à Florus, les *Analecta* de Mabillon, tome I, p. 409.

La Bibliothèque publique de Lyon possède en manuscrit deux ouvrages d'Agobard : le Traité contre Amalarius, et celui *de Sacerdotii dignitate*. (Catal. Delandine, n° 555.)

Digitized by Google

le professeur le plus distingué. On l'appelait le maître par excellence : son enseignement, justement estimé, attirait à Lyon un grand concours d'élèves; il possédait une bibliothèque composée d'excellents livres qu'il prêtait volontiers à ses amis, et qu'il envoyait au loin, même jusqu'à Trèves. Florus parlait facilement dans les assemblées du clergé, et peut-être mettait-il quelquefois dans ses discours trop d'aigreur et d'emportement : on sait qu'il a réfuté avec talent l'hérésie de Jean Scot, et soutenu une vive controverse sur des matières théologiques avec Amalaire, prêtre de l'église de Metz, qui remplit pendant quelque temps les fonctions de chorévêque dans l'église de Lyon. Florus était poète; il écrivit un assez grand nombre de compositions en vers latins, sur des sujets chrétiens : un de ces petits poèmes est une exhortation à la lecture des Livres saints; un autre est un remercîment à un ami qui l'avait défendu pendant son absence. Dans un autre écrit, Florus gémit sur la division de l'empire après la mort de Louis-le-Débonnaire. On lui doit plusieurs hymnes très recommandables par le mérite de la versification. On remarque dans les ouvrages de Florus une connaissance profonde des lettres humaines; aucun n'est d'un ordre supérieur par l'excellence, soit de la forme, soit des idées, mais tous révèlent un véritable talent littéraire.

Après Florus, il n'y a plus, à Lyon, pendant un long âge, de nom célèbre dans les lettres, qu'on puisse citer. Ce fut par un autre genre de mérite que se distingua Rémi, un des plus dignes successeurs d'Irénée et de Leidrade. Il dut sa nomination au choix de l'empereur Lothaire, et la justifia. Rémi montra, dans l'exercice de son ministère, toutes les vertus épiscopales : il restaura la discipline ecclésiastique, fit de grands efforts pour extirper l'hérésie, et mit tous ses soins à maintenir, avec l'amour des bonnes études, la renommée de l'école ecclésiastique de Lyon. Sa parole avait tant d'éclat et d'autorité, qu'il fut regardé comme le père des conciles de ce temps; il parut avec beaucoup de distinction dans plusieurs de ces assemblées. Très favorable aux monastères et dévoué à son église, Rémi obtint aussi en leur faveur, de la bienveillance de l'empereur Lothaire, la restitution de domaines qu'ils avaient possédés. Passant à Lyon, au retour d'un voyage en Italie, Adon s'était lié avec de savants

prêtres de cette ville; Rémi l'accueillit fort bien, et, pour le retenir dans le diocèse, il l'attacha au service de l'église de St-Romain. Adon fut appelé, en 860, à l'archevêché de Vienne; il appartient à l'histoire de Lyon par le séjour qu'il fit dans cette ville et par l'accueil qu'il y reçut : son nom terminera l'esquisse de l'histoire des lettres à Lyon pendant le neuvième siècle, sujet que je n'aurai pas à reprendre de longtemps. Les ténèbres du moyen-âge s'épaississaient de plus en plus, et bientôt une nuit profonde ne permit plus de rien distinguer : l'esprit humain eut un temps d'arrêt.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE.

LYON, VILLE BOURGUIGNONNE.

Chronologie. Second royaume de Bourgogne. — A. *Bourgogne cis-jurane.* — Boson (roi), 879-889. — Louis-l'Aveugle, 889-923. — Hugues de Provence, 923-930. — B. *Bourgogne trans-jurane.* Rodolphe Ier (roi), 888-912. — Rodolphe II, 912-937. — Conrad-le-Pacifique, 937-994. (Réunion des deux Bourgognes, qui deviennent le royaume d'Arles). — Rodolphe III, 994-1032. — A la mort de Rodolphe III, l'empereur Conrad, dit le Salique, hérite du royaume de Bourgogne, et Lyon, ville bourguignonne, devient ville de l'empire.

Rois de France. Fils de Lothaire : Louis II (roi), 877-879. — Louis III et Carloman, 879-882. — Carloman, 882-884. — Charles II, dit le Gros, empereur, 884-888. — Démembrement de l'empire, 888. — Eudes (chef de la dynastie capétienne), 888-898. — Charles III, dit le Simple, 898-923. — Robert Ier, deuxième roi capétien, 922-923. — Raoul, 923-936. — Louis IV, dit d'Outremer, 936-954. — Lothaire II, 954-986. — Cession faite par Lothaire au roi de Bourgogne, Conrad, dit le Pacifique, de ses droits sur Lyon et le Lyonnais, 966. — Louis V, 986-986. — Fin de la dynastie carlovingienne. — Dynastie capétienne : Hugues-Capet, 987-996. — Robert II, 996-1031. — Henri Ier, 1031-1060. — Philippe Ier, 1060-1108. — Louis VI, dit le Gros, 1108-1137.

Empereur d'Allemagne : Conrad II, dit le Salique, 1024-1039.

§ I. Lothaire, qui s'était montré si mauvais fils, ne fut pas meilleur frère; il était empereur, l'Italie lui obéissait, mais ce n'était point assez pour son ambition, il convoitait tout l'empire de Charlemagne. L'unité de l'empire n'existait plus; c'est pour la rétablir qu'il voulut enlever à Louis la Germanie, et la Neustrie à Pepin, qui cependant s'était fait son allié. Trois frères étaient aux prises, un contre deux. Une bataille peu décisive eut

lieu à Fontenay; elle amena le traité de Verdun et un nouveau partage (8 août 843). Une ligne de démarcation formée par la Saône, depuis Châlon jusqu'au point de jonction de cette rivière avec le fleuve, et par le Rhône jusqu'à la Méditerranée, sépara les états de l'empereur Lothaire des possessions de Charles. Mais comme Lyon était descendu de sa colline de Fourvière et s'était porté au-delà de la Saône jusque sur la rive droite du fleuve, il devint la propriété de Lothaire, qui eut, en outre, dans son lot les évêchés, les abbayes, les comtés, et tous les domaines royaux de ces régions en deçà des Alpes, à quelques exceptions près. L'empereur se mit immédiatement en possession du Lyonnais; il en confia l'administration à Gerhard de Roussillon, comte de Soissons et de Paris. Ce gouverneur de Lyon était issu des princes d'Alsace; il avait épousé Berthe, fille de Pepin, roi d'Aquitaine, deuxième fils de Louis-le-Débonnaire. Gerhard avait dans sa juridiction non-seulement le Lyonnais, mais encore la Provence et le diocèse de Vienne. C'était un homme d'une grande capacité; il justifia la confiance de l'empereur. Pieuse et d'un grand mérite, sa femme Berthe fit don, à l'autel de l'église de Saint-Etienne, d'une nappe magnifique qu'elle avait brodée de sa propre main.

Gerhard ne perdit pas son gouvernement général du Lyonnais à la mort de l'empereur; mais les querelles, dont un nouveau partage fut l'occasion, entraînèrent sa chute. Lothaire Ier avait laissé trois fils : Louis II, son fils aîné, fut empereur; Lothaire II eut la Lorraine, et Charles la Provence avec le Lyonnais et une partie de la Bourgogne. Ce prince mourut à Lyon en 862, sans enfants, et fut enseveli dans l'église Saint-Pierre. On a de Charles-le-Jeune un acte par lequel il maintient le monastère de l'Ile-Barbe dans la possession des biens et des priviléges que les précédents empereurs lui avaient accordés. Charles avait fait sa résidence à Lyon et dans les châteaux du voisinage; ses domaines passèrent à ses deux frères : Louis II eut la Provence, de la Durance à la mer; Lothaire II réunit à son royaume de Lotharingie non-seulement le Lyonnais, mais encore le diocèse de Vienne. Une charte de ce prince, datée du 18 des calendes de juin 864, concède aux religieuses de Saint-Pierre, pour subvenir à la dépense de l'entretien de leur monastère, des biens

Digitized by Google

considérables dans le Beaujolais [1]. Il confirma Gerhard dans la possession de son gouvernement, et ordonna la restitution à l'archevêque Rémi, ainsi qu'au comte de Lyon, de toutes les propriétés qui avaient appartenu, soit au Comtat, soit à l'Eglise. Gerhard fut reconnaissant [2]; il se montra fidèle à la cause de l'empereur Louis II, lorsque Charles-le-Chauve vint s'emparer de l'héritage de son neveu Lothaire-le-Jeune, et il ne s'associa pas au parti le plus puissant. Mais Charles-le-Chauve prit Lyon, assiégea Vienne, et contraignit le gouverneur du Lyonnais, qui s'était réfugié dans cette ville avec Berthe sa femme, à chercher un asile aux environs d'Autun. Ses états furent composés du comté de Lyon, d'une grande partie de la Bourgogne, du Brabant et du pays de Liége. Lyon devint partie de la France et resta incorporé à ce royaume depuis l'an 869 jusqu'en 966, c'est-à-dire pendant environ un siècle. Il est vrai que l'autorité des rois était à peu près nominale; elle passa de fait, sinon de droit, à leurs lieutenants.

1. — Cette donation contient une phrase remarquable : le monastère de Saint-Pierre, situé entre le Rhône et la Saône, est dans le bourg; le roi siégeant de sa personne dans la cité, c'est-à-dire sur la rive droite de la Saône : « Monasterium Sancti Petri inter Ararim et Rhodanum situm, in burgo Lugdunensi... Actum civitate Lugduni. » (Dom Bouquet, VIII, 409.)

Les termes dans lesquels sont conçues les donations ou concessions faites à l'Eglise de Lyon par les empereurs, sont dignes de remarque; voici un extrait d'un diplôme de Lothaire :

« ..... Igitur omnium fidelium sanctæ Dei Ecclesiæ, nostrorumque præsentium scilicet et futurorum comperiat magnitudo, quia Gerhardus illustris comes atque marchio nobis fidelissimus, ad nostram accedens clementiam, deprecatus est pro redintegratione sanctæ Lugdunensis Ecclesiæ rerum, ut quæ per insolentiam, et quorumdam cupiditatem ab eadem Ecclesia ablatæ vel subtractæ esse noscebantur, pro emolumento nostræ mercedis eidem restituerentur Ecclesiæ; videlicet in comitatu Viennensi Lucennacus villa cum omnibus suis appenditiis, ecclesiæ quoque Sancti Gervasii et Sancti Desiderii, cum universis ad se pertinentibus in comitatu Lugdunensi consistentibus. » (D. Bouquet, VIII, 389.)

Voici un passage d'un diplôme de Charles-le-Chauve :

« Unde hoc altitudinis nostræ præceptum fieri, ipsique sanctæ matri Ecclesiæ dari jussimus, per quod præfatas villas cum ecclesiis, domibus, ædificiis, curtiferis, viridariis, hortis, vineis, terris, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, farinariis, mancipiisque utriusque sexus desuper commanentibus, vel ad easdem res juste et legaliter pertinentibus, plenaque integritate ipsi sanctæ matri Ecclesiæ pleniter restituimus, et restituendo confirmamus. » (D. Bouquet, VIII, 623.)

2. — « Gerhardus illustris comes atque marchio... in comitatu Lugdunensi. » (D. Bouquet, VIII, 389). Ces comtes appartiendront bientôt de beaucoup plus près à l'histoire de Lyon que les rois de France eux-mêmes.

Charles-le-Chauve ôta le gouvernement général de la Provence et du Lyonnais au comte Gerhard, et en investit Boson, frère de Richilde sa seconde femme, et de Richard, duc de Bourgogne. Il nomma Guillaume Ier comte de Lyon et des pays situés en deçà de la Saône, c'est-à-dire du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Guillaume n'était qu'un délégué du prince, un simple fonctionnaire, un lieutenant révocable; mais le pouvoir manquait de force et d'unité : Boson et Guillaume profitèrent des circonstances pour consolider leur domination et se la rendre propre. C'est en vain que les archevêques résistèrent au comte de Lyon; leur heure n'était pas venue. De leur côté, absorbés par la guerre civile et étrangère, les rois de France étaient souvent hors d'état de réprimer ces usurpations, et la nécessité les obligea plus d'une fois de sanctionner ce qu'ils ne pouvaient empêcher. De sujet qu'il était, le comte de Lyon se fit seigneur souverain; son autorité n'était d'abord que temporaire, il la rendit héréditaire dans sa famille, et se fit grand propriétaire. On verra bientôt que, de son côté, Boson ne s'était pas oublié.

A peine Charles-le-Chauve fut-il roi d'Italie, qu'il le nomma duc de Milan. Actif, habile et ambitieux, Boson ne négligea aucun moyen d'avancer sa fortune; il enleva la princesse Hermengarde, fille unique de l'empereur Louis II, et la plus riche héritière de l'Europe. Ses noces furent magnifiques; Charles, à cette occasion, lui donna le gouvernement de la Provence, qui comprenait avec cette province le Vivarais, le Lyonnais, le Dauphiné et la Savoie : c'était un beau royaume. Après la mort de l'empereur, Boson se retira dans les états dont il avait l'administration. A son ambition vint se joindre celle d'Hermengarde: fille d'empereur, sa femme s'indignait à la pensée de ne pas être au moins reine; elle avait été fiancée à l'empereur d'Orient, et ne voulait pas déchoir. Ses conseils et ses instances déterminèrent Boson à profiter des circonstances; occupés par la guerre et par les nombreux embarras qui avaient accompagné leur avénement, les jeunes rois de France, Carloman et Louis, laissaient un champ libre à leur infidèle lieutenant. Boson pensa à se créer une souveraineté indépendante : il aurait pu l'usurper; mais, trop habile pour ne pas se créer un droit en apparence légitime, le gouverneur de la Provence convoqua, le 15 octobre

Digitized by Google

879, une assemblée d'évêques à Mantale, près d'Albigny. Beaucoup de seigneurs se rendirent à ce concile; on y vit dix-sept évêques et six archevêques : tous avaient été gagnés par les présents et surtout par l'habileté supérieure de Boson et d'Hermengarde. Ils insistèrent sur l'avantage de donner de la force et de l'unité au gouvernement, sur la nécessité d'organiser la défense du pays, et sur les talents administratifs et militaires de Boson. L'archevêque de Lyon, Aurélien, influa beaucoup sur la détermination de l'assemblée : il parla avec une grande éloquence; Boson obtint ce qu'il désirait, le titre de roi [1], et se fit cependant solliciter beaucoup pour l'accepter. Il entrait dans sa politique de paraître avoir cédé à la contrainte; mais ni l'opinion publique, ni les deux rois de France, Louis et Carloman, ne se laissèrent abuser. Boson fut couronné et sacré à Lyon par l'archevêque Aurélien, et le second royaume de Bourgogne commença.

C'était un démembrement de l'empire de Charlemagne : de lieutenant du roi de France, Boson devenait roi héréditaire; il se faisait souverain des provinces dont il n'avait que l'administration. Louis et Carloman virent avec un extrême déplaisir cette usurpation audacieuse; ils assemblèrent des troupes, et entrèrent en Bourgogne. Le nouveau roi se défendit : une rencontre eut lieu entre les deux armées, près de Mâcon; Boson, vaincu, se renferma dans Vienne, dont il ne s'échappa qu'avec beaucoup de peine : sa femme et sa fille tombèrent aux mains de l'ennemi. Il avait perdu une partie considérable de ses états, et n'était pas bien sûr de conserver l'autre; la Provence pouvait lui échapper. Dans cette conjoncture critique, le roi de Bourgogne pensa qu'il n'était pas prudent de proclamer si haut son indépendance. Lyon ne lui appartenait plus; cette ville et le Lyonnais étaient rentrés sous la domination des rois de France. Une négociation habilement conduite rétablit ses affaires : le règne éphémère de Louis et de Carloman avait fini; Boson rendit hommage à Charles-le-Gros, et se reconnut feudataire de

1. — « Concilium Mantalense, in quo regis nomen Bosoni ab Arelatensis regni episcopis proceribusque delatum est; actum apud Mantalam publice anno incarnat. Dom. DCCCLXXIX, id. Oct. » (Sirmondi *Op.* III, 496.)— Voyez D. Bouquet, VIII, 61; — Albericus, *Triumf.*; — Otnon de Freysingen, et les *Annales* de Fulde, ann. 887.

Digitized by Google

l'empire. Charles n'était pas en mesure d'exiger davantage; il reconnut le nouveau souverain : Lyon devint de nouveau la capitale du roi de Bourgogne, dont le droit ne fut plus contesté.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, un grand mouvement national menaçait en France l'influence germanique. Ce riche et puissant pays se lassait de la domination étrangère; nés en Allemagne et princes allemands, les princes carlovingiens ne parlaient pas la langue des Français, qu'ils traitaient quelquefois avec peu d'égards : ils avaient d'autres intérêts. Les descendants des anciens Gaulois voulurent avoir un roi qui leur appartînt, né parmi eux, propriétaire comme eux, et à ce titre leur véritable représentant. Un parti français se forma, prit beaucoup de consistance, et porta au pouvoir Eudes, fils du comte d'Anjou, Robert-le-Fort, à l'exclusion de Charles-le-Simple, héritier légitime de l'empereur Charles-le-Chauve. Une lutte s'engagea entre les seigneurs, défenseurs du parti national, et les carlovingiens; le monarque français, Eudes, eut l'avantage, et il ne demeura à Charles-le-Simple que quelques lambeaux de territoire entre la Seine et la Meuse. Mais Eudes mourut; appuyé des armes et de l'influence allemandes, Charles-le-Simple rétablit la domination carlovingienne (898), régna vingt-deux ans, et transmit la paisible possession de son trône à son fils Louis-d'Outremer. Le parti français, vaincu, ne désespéra pas de l'avenir; il se rallia autour de Hugues, surnommé le Grand, non pour ses belles actions, mais à cause de ses immenses richesses. Les grands propriétaires s'associèrent entre eux, s'allièrent aux Normands, et firent entrer l'Eglise dans leurs intérêts; ils réussirent à faire déposer Louis-d'Outremer, dont les armes d'Othon, roi de Germanie, rétablirent la domination. Ce parti français, qui devint vraiment national, s'organisa et prit beaucoup de force; un fils de Hugues, appelé à mettre définitivement une fin à la dynastie allemande, Hugues-Capet grandissait, et l'heure d'une révolution semblable, quant à ses résultats, à celle qui avait porté Boson au trône de Bourgogne, s'approchait avec rapidité. [1]

1. — L'historien de Lyon au dixième siècle n'a plus à sa disposition le secours des médailles et des inscriptions latines; il n'est plus aidé par les monuments de l'antiquité, et

Digitized by Google

L'empire était en plein démembrement : tout comte se faisait, dès qu'il le pouvait, seigneur héréditaire; tout gouverneur, dès qu'il en avait la force, changeait son titre en celui de roi. Boson s'était emparé de la Provence; Bérenger se fit roi d'Italie, Eudes roi de Guyenne, et Rodolphe Ier roi de la Bourgogne trans-jurane, composée de la Savoie, de la Suisse et de la Franche-Comté (888). Ainsi ces vastes états, qui avaient porté le nom collectif de Bourgogne, formèrent, à la fin du neuvième siècle, plusieurs souverainetés. Il y avait au Nord le duché de Bourgogne, renfermé entre le Rhône, le Jura et le Rhin (c'était la Bourgogne proprement dite), et au Sud un second royaume de Bourgogne, qui se partagea lui-même entre deux états (la Bourgogne trans-jurane et la Bourgogne cis-jurane), séparés l'un de l'autre par la chaîne des monts Jura. A la Bourgogne trans-jurane appartenaient la Provence, le Comtat, le Dauphiné, le Bugey, la Bresse, une portion de la Bourgogne et du Languedoc; à la cis-jurane, la Franche-Comté et la Suisse, jusqu'au Rhin et à la Savoie. Chacun eut ses rois indépendants; l'un de ces royaumes, celui que Boson avait fondé, n'eut qu'un demi-siècle d'existence : il fut réuni alors à l'autre, et les deux états devinrent le royaume d'Arles, qui ne devait pas avoir une longue durée.

Boson mourut en 889; il eut pour successeur son fils Louis, surnommé depuis l'Aveugle. L'archevêque de Lyon, Aurélien, sacra et couronna en grande pompe le jeune prince, qui lui

surtout par les ouvrages d'écrivains tels que César, Sénèque, Tacite, Dion et Strabon. Tout est ruine, obscurité et confusion autour de lui; cependant des témoignages historiques d'un autre ordre viennent se mettre à sa disposition pour reconstituer le passé : ce sont les cartulaires des couvents, les obituaires des églises, les chartes concédées par les rois et par les comtes, les diplômes autographes, et les actes des donations faites à l'Eglise. Ces vieux documents, dont l'étude a été négligée pendant tant d'années, révèlent à qui sait les lire des renseignements d'une haute importance sur les faits de l'époque, sur le régime administratif et judiciaire du Lyonnais, et sur la constitution de la propriété. On ne saurait donc consulter avec trop de soin les recueils de Mabillon, de Duchesne, de d'Achéry, et surtout de Dom Bouquet, mines fécondes qui n'ont pas encore été épuisées. Les Cartulaires de Cluny et du monastère de l'Ile-Barbe ont fourni des matériaux précieux à l'histoire de Lyon; celui de l'antique abbaye de Savigny, située près de l'Arbresle, dans le Lyonnais, a été consulté souvent; l'abbé Pontius le fit dresser en 1170 : deux copies partielles de ce cartulaire se sont conservées jusqu'à nos jours; l'une appartient à M. Coste, l'autre fait partie des manuscrits de la bibliothèque de Lyon.

témoigna beaucoup de reconnaissance et d'affection [1]. Louis fit en Italie une expédition malheureuse, il en revint les yeux crevés par l'ordre de son compétiteur Bérenger; trop heureux de retrouver le royaume de Bourgogne, que lui avait transmis son père. Ainsi que Boson, il rendit hommage à l'empereur, qui lui fit restituer quelques villes dont s'était emparé Rodolphe, roi de la Bourgogne trans-jurane. Infirme et hors d'état de gouverner par lui-même, Louis se vit obligé de confier la plus grande partie de son autorité à son cousin Hugues, comte de Vienne, qui ne manqua pas de suivre les traditions de famille. Hugues se fit duc de Provence, s'empara pour son propre compte du pouvoir, et ne laissa à Louis qu'une autorité nominale. Le comte du Lyonnais, Guillaume Ier, avait transmis sans contestations son gouvernement, devenu un grand fief, à son fils Guillaume II, qui eut pour successeur non moins paisible Artaud Ier, comte du Forez.

Hugues de Provence devint roi d'Italie [2]; pour se maintenir en possession de sa belle couronne, il fit abandon de la Bourgogne cis-jurane, héritage de Louis-l'Aveugle, au roi de la Bourgogne trans-jurane, Rodolphe II, qui transmit les deux Bourgognes ainsi réunies, pour former le royaume d'Arles, à son fils Conrad, dont l'histoire de Lyon aurait peu à dire, si un fait très important pour elle ne se rattachait à la vie de ce prince.

Lothaire II, fils de Louis-d'Outremer, régnait en France, et,

1. — Louis, pour témoigner sa gratitude à l'archevêque Aurélien, fit don à l'église Saint-Etienne de grands domaines situés dans le territoire du Lyonnais. Voici les termes de cette concession : « Consilio gloriosissimæ genitricis nostræ Hyrmingardis, et pro sincerissimo Aureliani didascali obsequio, concessimus ecclesiæ B. Stephani Lugd. cui idem venerabilis Aurelianus archiepiscop. præest... » La singularité de cette expression *didascali* a été remarquée.

L'archevêque de Lyon, Aurélien, qui servit si bien Boson et son fils, avait une grande capacité ; il présida plusieurs conciles, un à Pont-Yon et deux à Châlon.

2. — C'est vers ce temps (le milieu du dixième siècle) qu'eut lieu dans le Lyonnais l'invasion des Hongrois. Hugues, nouveau roi d'Italie, les avait repoussés ; ils se jetèrent sur le Lyonnais et dévastèrent l'abbaye de Savigny, dont ils brûlèrent le monastère : chartes, diplômes, archives, tout périt dans cette catastrophe sur laquelle on n'a pas de documents authentiques. Cette invasion des Hongrois peut même être controversée ; elle ne s'accorde point avec les dates et avec la marche que suivirent les Barbares : peut-être a-t-elle été confondue avec une irruption des Sarrasins (952), que les Français taillèrent en pièces près de l'Isère, à peu de distance de Lyon, dans une vallée nommée Val-Profonde.

Digitized by Google

malgré beaucoup d'activité, d'habileté et de bravoure, il luttait péniblement contre ce parti français qui voulait substituer le gouvernement d'un roi du pays à la domination allemande : il était écrasé par l'ascendant croissant de cet Hugues dont le fils devait fonder une dynastie nationale. Mathilde ou Mahault, sa sœur, fille, comme lui, de Louis-d'Outremer et de Gerberge, sœur d'Othon-le-Grand, fut demandée en mariage par Conrad, qui l'obtint [1]. Le Lyonnais était devenu la propriété de fait des rois de Bourgogne; les rois de France n'avaient rien à demander aux terres qui étaient situées au-delà de la Saône et du Rhône et qu'on appelait terres de l'Empire, mais ils avaient encore un droit légitime sur une partie de l'ancienne ville de Lyon et sur la rive droite de la Saône. S'ils n'avaient rien à réclamer quant à la Bresse, au Bugey, au pays de Dombes et au Dauphiné, terres bourguignonnes d'abord et ensuite impériales, ils ne s'étaient pas désistés de leurs prétentions sur le Forez et le Beaujolais. Boson et son fils Louis n'avaient pas consolidé si bien leur domination, à titre de rois de Bourgogne, sur le comté du Lyonnais que le droit des rois de France fût

1. — L'unique autorité sur laquelle l'histoire appuie la cession du Lyonnais faite par le roi de France Lothaire II, comme dot de sa sœur Mathilde, au roi de Bourgogne Conrad, est un passage de la Chronique de Verdun, écrite au douzième siècle par Hugues, abbé de Flavigny. Le voici textuellement : « In hæreditatem omnem Lotharius successit. Hic Mathildem sororem suam despondit Conrado regi Burgundiæ et in dotem dedit ei Lugdunum, quæ sita est in termino regni Burgundiæ et erat, tunc temporis, juris regni Francorum. De hac Mathilde genitus est Rodulfus rex Burgundiæ, qui, post patrem suum Conradum, suscepit Burgundiæ regnum; Berta etiam quam accepit Dotilbaldi Carnotensis filius, ex qua genuit Odonem...; et de eadem Bathilde genita est Gissa, quam Conradus imperator postmodum duxit uxorem. » (D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, tome VIII, p. 295. Ex *Chronico Virdunensi*, auctore Hugone Flaviniacensi abbate.)

M. Gingins de Lassarraz a démontré que cette cession du Lyonnais par le roi de France à Conrad était nominale; le comté appartenait de fait au roi de Bourgogne, depuis Boson. Lothaire renonça seulement à des prétentions. (*Essai historique sur la souveraineté du Lyonnais et sur la prétendue cession de Lyon, comme dot de Mathilde, fille de Louis IV, dit d'Outremer*, tome II, p. 333 et suiv. de la *Revue du Lyonnais* (1835).

Une autre chronique raconte les mêmes faits presque dans les mêmes termes : « Hic (Ludovicus, Karoli Simplicis filius) desponsavit sororem suam nomine Mathildem Conrado regi, dans ei jure dotalitii Lugdunensem Burgundiæ urbem. » (Ex libello Hugonis Floriacensis monachi de modernis Francorum regibus. Dom Bouquet, VIII, p. 320.)

On peut consulter encore la Chronique de Flodoard (Flodoardi, *presbyteri ecclesiæ Remensis, Chronicon*. D. Bouquet, VIII, 176.)

prescrit. Lothaire, en mariant sa sœur Mathilde à Conrad, lui constitua pour dot ces mêmes droits qu'il possédait sur le comté du Lyonnais : il fit une cession complète au roi de fait de ses titres à la possession de la ville de Lyon, qui devint dès-lors légitimement partie intégrante du royaume de Bourgogne [1]. Cette cession et le mariage de Mathilde eurent lieu vers l'année 966. Conrad avait eu d'Adélanie, d'abord sa maîtresse, mais qu'il épousa en 942, plusieurs enfants, dont l'un devait être l'archevêque de Lyon, Burchard II; Mathilde, sa seconde femme, lui donna trois enfants : Rodolphe III, qui lui succéda au royaume de Bourgogne; Berthe, mariée à Eudes, premier comte de Blois, et en secondes noces à Robert II, roi de France; et Gerberge, qui épousa Hermann II, duc d'Alemanie. Ce prince s'occupa beaucoup du soin de ramener l'ordre et la prospérité dans ses états, que la guerre avait ravagés tant de fois : il a dû aux efforts qu'il fit avec persévérance pour atteindre ce but, le surnom glorieux de Pacifique. Le comté du Lyonnais fut heureux sous l'administration de ce prince. Conrad avait nommé vice-roi des provinces situées entre le mont Jura et l'Auvergne son cousin Hugues II, fils de Hugues Ier, frère de Rodolphe II, dont l'autorité s'étendait spécialement sur le Lyonnais. Le roi de Bourgogne faisait sa résidence, tantôt à Lyon, tantôt à Vienne : il reçut dans la première de ces villes la visite de sa sœur, l'impératrice Adélaïde, veuve d'Othon-le-Grand. Ce prince vécut en bonne intelligence avec l'Eglise; on a de lui une charte par

1. — La date de cette cession et du mariage de Mathilde a été un sujet de controverse ; mais M. Gingins de Lassarraz a résolu cette question. Quelques historiens marient Mathilde en 954, l'année même de la mort de Louis-d'Outremer, son père : née en 943, elle n'aurait eu alors que treize ans. Il y a une impossibilité plus grande encore : la première femme de Conrad, Adélanie, vivait en 961 ; c'est ce que prouve le diplôme suivant : « Conradus rex... pro... remedio animæ nostræ Adelaniæ videlicet reginæ et infantium nostrorum... Data X kalend. Aprilis ann. XXVI (lege XXIII), regnante Conrado rege. » (D. Bouquet, IX, 700.)

Conrad n'eut certainement pas deux femmes à la fois. On a, d'autre part, la preuve positive que Mathilde était sa femme en 966, dans un acte qui existe aux archives cantonales de Lausanne ; c'est une donation faite au nom du roi, de Mathilde sa femme et de leur enfant : « Per jucxione Cherondrado rege et uxore ejus Mathilt, et filii ejus Chuono. » Ce diplôme est daté du vendredi IV des ides d'août (10 août), de la vingt-neuvième année du règne de Conrad (966). Ainsi la date du mariage de Mathilde se trouve fixée d'une manière positive entre le 8 avril 962 et le 10 août 966. (*Revue du Lyonnais*, tome II, p. 383.)

Digitized by Google

laquelle il affranchit l'abbaye de Savigny de toute redevance à l'archevêque de Lyon. Sa femme, la reine Mathilde, mourut le 25 novembre 992[1]; il la suivit au tombeau peu de mois après.

Son fils Rodolphe III lui succéda : ce prince était fils, non d'Adélanie, mais de Mathilde, qu'il appelle sa mère dans un diplôme donné à l'église de Vienne en 994. Othon de Freysingen le nomme : *rex Galliæ Lugdunensis*. Rodolphe avait un caractère faible et peu de capacité; son règne ne fut qu'une longue anarchie. Ses grands vassaux refusaient de lui obéir, et travaillaient ouvertement à se rendre indépendants. Comme il n'avait pas d'enfants, il reconnut pour son successeur l'empereur Henri II, et lui légua la Bourgogne, cession qui donna lieu à une guerre sans résultats décisifs entre les Bourguignons et les troupes impériales. Henri II ne vécut pas assez pour recueillir son héritage; Rodolphe, qui lui survécut, se mit sous la protection de l'empereur Conrad, dit le Salique, qu'il nomma son héritier, et mourut après un règne sans gloire, à Lausanne, le 6 décembre 1032. L'empereur se hâta de se mettre en possession du royaume de Bourgogne, devenu un fief de l'empire. Lyon suivit la destinée de l'Etat auquel il appartenait, et devint ville impériale. Ainsi finit le second royaume de Bourgogne; il n'avait duré que cent trente-quatre ans.

1. — VII des calendes de déc. (25 nov.), Obituaire de Merseburg. Voyez Hofer Zeitschr für Archivkunde. *Hamburg*, 1853, I. Heft, p. 130.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

LYON, VILLE IMPÉRIALE.

932-1320.

LES COMTES DU LYONNAIS; LES ARCHEVÊQUES.

Chronologie. Empereurs d'Allemagne. *Maison de Franconie.* Conrad II, le Salique, héritier du Lyonnais, 1024-1039; Henri III, 1039-1056; Henri IV, 1056-1106; (interrègne). Henri V, 1106-1125; Lothaire II, 1133-1137.— *Maison de Souabe ou de Hohenstaufen.* Conrad III, 1138-1152; Frédéric Ier, Barberousse, 1152-1190; Henri VI, 1190-1197; Philippe, 1198-1208; Othon de Brunswick, 1208-1218; Frédéric II, 1220-1250; Conrad IV, 1250-1254; (interrègne). — *Maison de Habsbourg.* Rodolphe, 1273-1291; Adolphe de Nassau, 1291-1298; Albert Ier, 1298-1308.

Archevêques, seigneurs temporels de Lyon. Anschérius, 921; Gui Ier, 948; Burchard Ier, 949; Amblard, 956; Burchard II, 979; Odalric, 1031; Halinard, 1046; Philippe Ier, 1052; Geoffroy de Vergy, 1062; Humbert Ier, 1070; Gébuin (Jubin), 1077; Hugues, 1083; Joceran, abbé d'Ainay, 1107; Humbald, 1119, Rainaud, 1128; Pierre Ier, 1131; Foulques, 1139; Amédée Ier, 1144; Humbert de Bugey, 1148; Héraclius de Montboissier, 1153; Drogon, 1164; Guichard, 1164; Jean-de-Belles-Mains ou de Bellesmes, 1184; Rainaud de Forez, 1193; Robert d'Auvergne, 1227; Raoul de la Roche-Aymon, de Pinis, 1235; Aymery, 1236; Philippe de Savoie, 1246; Pierre de Tarentaise, 1272; Aimar de Roussillon, 1274; Rodolphe de la Torrette, 1283; Bérand de Goth, 1288; Henri de Villars, 1296; Louis de Villars, 1301; Pierre de Savoie, 1308. Fin de la domination temporelle des archevêques, 1320.

§ I. Lyon a été ville impériale pendant près de trois siècles; il a fait partie intégrante de l'empire depuis le dixième siècle jusqu'au commencement du quatorzième. Les rois de France n'avaient aucune autorité dans son enceinte, et ils ne regardaient point cette ville comme une des possessions de leur couronne. On ne doit cependant pas s'y tromper : l'autorité des empereurs sur Lyon n'était que nominale, et le pouvoir de fait appartenait à d'autres. Exercé d'abord concurremment, et dans des limites

Digitized by Google

mal définies, par les comtes du Lyonnais et par les archevêques, il passa bientôt tout entier à l'Eglise : le maître véritable, c'était l'archevêque de Lyon.

On a vu comment les comtes du Lyonnais, d'abord simples lieutenants délégués par le prince, et gouverneurs amovibles en son nom, s'étaient rendus par degrés seigneurs héréditaires, et avaient transformé en fief indépendant la ville et le pays dont l'administration leur avait été confiée : les souverains avaient été obligés de sanctionner ce qu'ils étaient hors d'état d'empêcher.

Ainsi, dans l'origine, les comtes du Lyonnais n'étaient que de hauts fonctionnaires révocables, selon le bon plaisir du prince, dont leur qualité annonce qu'ils étaient les compagnons (*comites*); leur titre passa bientôt au pays même qu'ils gouvernaient, et c'est de cette manière que le Lyonnais devint un comté (*comitatus Lugdunensis*). On voit, dès le règne de Charles-le-Chauve, les divers comtes travailler à se rendre indépendants, dépouiller peu à peu l'autorité royale et réussir enfin à la repousser tout-à-fait. Ce fut le règne de la force; il n'y eut bientôt plus de petits propriétaires, plus de droits publics; il n'y eut que de petits souverains qui gouvernaient en maîtres absolus, mais dont l'autorité avait cependant un contre-poids dans le pouvoir rival et indépendant des archevêques et du chapitre de Lyon.

Il ne faut pas confondre les comtes avec les gouverneurs : ceux-ci avaient une juridiction beaucoup plus étendue; leur administration embrassait de grandes provinces dont le Lyonnais n'était qu'une assez petite partie. Boson, un de ces gouverneurs, se fit roi.

Il y eut aussi, au-dessus des comtes du Lyonnais, l'autorité supérieure des marchions ou gardiens des frontières (*marchiones*), qui prirent le titre de ducs : leur autorité répondait à celle des gouverneurs; elle paraît avoir eu les mêmes attributions. Mais cette hiérarchie ne tarda pas à se simplifier; Guillaume Ier devint comte du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais [1]. Ce Guillaume

1. — Guillaume ne fut cependant pas le premier comte du Lyonnais; sous le règne de Louis-le-Débonnaire, la province était administrée par un comte nommé Bertmond, dont Ago-

avait beaucoup d'ambition et d'habileté; il parvint à se rendre indépendant, soit du marchion, soit du roi de Bourgogne, et transmit paisiblement son autorité, comme un fief héréditaire, à ses descendants, que notre histoire a distingués par des numéros d'ordre. A Guillaume Ier succéda son fils aîné Guillaume II, qui eut pour successeur (vers 920) Artaud Ier, comte du Lyonnais et du Forez, père de Giraud Ier, après lequel vint, en 990, Artaud II. Lorsque le comte avait deux fils, l'un héritait du Lyonnais, l'autre du Forez : Artaud II réunit les deux comtés après la mort d'Etienne son frère. Ses successeurs, Artaud III et surtout Artaud IV, ne conservèrent pas intacte la puissance qu'ils avaient reçue du chef de cette dynastie des comtes lyonnais, Guillaume Ier; le pouvoir s'amoindrit beaucoup entre leurs mains, et se réduisit bientôt à n'être plus que de simples prétentions mal servies par la force : ainsi le gouvernement temporel leur échappa.

On vient de voir que les comtes du Lyonnais n'étaient pas les gouverneurs de la province; on doit également les distinguer des comtes de Lyon, seigneurs ecclésiastiques, leurs rivaux et bientôt les seuls maîtres. Mais, avant d'étudier la puissance temporelle des archevêques et du chapitre, je dois tracer la délimitation du comté lyonnais au dixième siècle, et faire connaître son organisation administrative et judiciaire.

Ce comté avait pour limites, au neuvième siècle, celles du diocèse; il s'étendait, de l'Est à l'Ouest, depuis Nantua jusqu'au-delà de Montbrison, et du Nord au Sud, depuis Gigny, dans le Jura, jusqu'à St-Etienne. Au dixième siècle sa circonscription changea, et cessa d'être celle du diocèse : il perdit Nantua, St-Claude, Gigny, ainsi qu'une partie du territoire de Montbrison, et s'étendit dans le Beaujolais. A l'avénement de Conrad-le-Pacifique, le comté du Lyonnais était formé du Lyonnais proprement dit, de la partie de la Bresse voisine de Lyon, du pays de Dombes,

bard a loué la justice et la bonne administration. Ce fut ce Bertmond qui, le premier, s'adjoignit un suppléant ou vicomte (*vice-comes*) chargé de le remplacer (Hilbard, apud D. Bouquet, VI, 67; Agobard, apud D. Bouquet, VI, 360). Mais Guillaume Ier a été le premier des comtes héréditaires et indépendants du Lyonnais.

Digitized by Google

du Beaujolais, jusqu'à Tramoye en Mâconnais, du Roannais et et du Forez [1]. On voit que son étendue était bien plus considérable qu'elle ne l'a été depuis.

Le comte du Lyonnais avait des propriétés et des revenus considérables. Il n'avait pas le droit d'abord d'aliéner, sans le consentement du roi, ses domaines, dont il n'était qu'usufruitier; mais rien n'empêchait qu'il n'eût des terres en propre, aussi ses richesses personnelles étaient-elles fort grandes. Quand ce grand seigneur féodal eut réussi à se rendre indépendant, rien ne le gêna dans la libre disposition de ses biens; comme ses revenus dépassaient de beaucoup sa dépense, il en employait l'excédant à augmenter l'étendue de ses terres. D'autres sources de revenus accroissaient sa fortune : il avait un droit dans le produit du fisc, et une part notable des amendes et des confiscations lui revenait. La libéralité des souverains ajoutait encore à tant d'avantages : elle fit de grandes concessions aux premiers comtes du Lyonnais. Il y avait plusieurs classes de receveurs des deniers publics : ceux-là percevaient les contributions pour le trésor royal, et relevaient directement du prince; ceux-ci étaient les collecteurs particuliers des comtes du Lyonnais; d'autres remplissaient le même office pour le compte de l'archevêque de Lyon et du chapitre. Les domaines étaient gérés par une classe d'employés qu'on appelait vidommes quand ils administraient les terres des comtes ou du souverain, et mayeurs, lorsqu'ils étaient nommés par l'archevêque ou par les abbés. Cette organisation financière se simplifia lorsque le pouvoir passa aux comtes du Lyonnais. Ces petits souverains tenaient un état de maison proportionné à leur rang; ils avaient à leur solde une garde, et entretenaient des garnisons dans leurs châteaux. Titre et domaines étaient devenus héréditaires, et le Lyonnais s'était transformé en un grand fief qui ne différait pas des autres. Au reste, l'exemple que les comtes avaient donné fut imité fidèlement par des seigneurs d'un rang moins élevé, qui relevaient de leur pouvoir : ils se rendirent à leur tour indépendants, et réduisirent, autant qu'il fut en eux de le faire, l'autorité nominale des

1. — Gingins de Lassarraz. Revue du Lyonnais, tome V, p. 150.

Digitized by Google

comtes du Lyonnais et des empereurs. C'est ainsi que se constituèrent les sires de Beaugé et de Coligny en Bresse, et les sires de Beaujeu, du Roannais et de Laville dans le Lyonnais. L'unité du pouvoir disparaissait de plus en plus.

Tout tendait à l'accroissement des grands domaines et à la réduction du nombre des petits propriétaires. Les comtes et les sires du Lyonnais avaient des revenus considérables; ils ne reconnaissaient aucune loi supérieure à leur bon plaisir, et se permettaient sans scrupule toutes les exactions que leur intérêt commandait. Cependant ils ne pouvaient gérer par eux-mêmes des terres si étendues; ils les cédaient à bail à des sous-fermiers qui avaient sous leurs ordres des paysans à gage. Vinrent ensuite les vassaux : la constitution de la propriété, dans le Lyonnais, se modifia. Un vassal n'avait sa concession que sous des conditions déterminées et pour un temps donné; il était tenu, soit à un service militaire, soit à des prestations en nature, et ne pouvait aliéner ses domaines. Comme le sol appartenait à trois maîtres, le roi, l'Eglise, le comte, il y avait des vassaux du comte, de l'archevêque et du roi; tel d'entre eux qui avait des terres au comte et à l'Eglise, était vassal à un double titre. Les abbés et les archevêques en avaient un nombre considérable qui leur étaient subordonnés; ils gouvernaient quelquefois leurs vastes possessions par l'intermédiaire d'une classe de fonctionnaires qu'on nommait avoués. Cette organisation du vasselage prit beaucoup d'extension; elle n'absorba pas cependant tout le sol : une partie des terres, très minime, il est vrai, appartenait à des hommes libres, qui n'étaient ni à l'archevêque de Lyon, ni au comte, ni au roi. Ces petits propriétaires n'étaient pas assez puissants pour se défendre avec succès dans ces temps de rapines et de violences; ils mirent, à de certaines conditions, leurs personnes et leurs terres sous la protection des seigneurs; leur nombre s'amoindrit progressivement, et ils finirent par disparaître.

L'organisation administrative et judiciaire, sous les comtes du Lyonnais, au dixième siècle, est digne de remarque : ils avaient pour représentants, ou des délégués de leur autorité civile et militaire, ou un fonctionnaire supérieur nommé viguier, et tout le comté lyonnais était partagé en un certain nombre de vigue-

Digitized by Google

ries, subdivisées elles-mêmes en arrondissements [1]. Quoique investis d'un grand pouvoir, les viguiers n'avaient cependant pas qualité pour prononcer en dernier ressort dans les causes

1. — M. Gingins de Lassarraz a réparti de la manière suivante les vigueries qui composaient, au dixième siècle, le comté du Lyonnais :

I. Dans le Lyonnais proprement dit : 1° la Viguerie de Lyon (*Ager Lugdunensis*), comprenant les localités suivantes : la banlieue de Lyon (*Lugdunum*), et dans la partie située au Midi du Rhône, la Ville urbane (*Villa urbana*), et Chessieux (*Sessiacum*); 2° celle de l'Albassin (*in agro Albassino*), Saint-Sorlin (*ecclesia Sorlini*), Saint-Andéol-le-Château (*Sanctus Andeolus*); 3° celle de Jarets (*Pagus Giaresius*), Ampuis (*Amputeum*), Condrieu (*Condriacus*); 4° celle de l'Argentière (*Ager Argentarius*), Saint-Genis-de-l'Argentière (*Sanctus Genesius in Argentaria*), Rontalon (*Rontalonius*); 5° celle de Brevanne (*Ager seu Vallis Brevannica*), Marcy-le-Loup (*Villa Felicis Lupi*); 6° celle du Mont-d'Or, au Nord de Lyon, en remontant la Saône (*Ager Monteauracensis*), Lissieu (*Lissiacum*), Marcilly (*Marcilliacum*), Mont-Avolorge (*Mons Avolorgus*); 7° celle de Val-d'Anse (*Ager Valansis*), Arnas près Tarare (*Arnacus*), Darcise (*Darciacum*), Sarcey (*Sarciacum*), Ancy (*Anciacum*).

II. Dans le Beaujolais : 8° la Viguerie de Coigny (*Ager Cogniacensis*), où se trouvent *Torincacum super Ararim*, *Cazolum*, *Milleriacum*, *Ronnencum* (Ronno); 9° celle de Vausanne (*Ager Vausannensis*), Thoissey (*Thusiacum super Ararim*), Cercié (*Cerciacum*), Lancié (*Lanciacum*), Courselles (*Corsellis*); 10° celle de Grosne (*Ager Groniacensis*), Germolles-sur-Grosne, en Mâconnais (*Villa Gemellis*).

III. Dans le Roannais : 11° la Viguerie de Roanne (*Pagus Roanensis*), Bully (*S. Angeli de Bulliaco*), Ambierle (*Amberla*), Saint-Germain-de-Lespinasse (*Spinacum*), Marols (*Marogliacum*); 12° celle d'Ouche (*Vicaria vel Ager Oscharensis*), *Casarianum* (Cherier), *Teffarianum*.

IV. Dans le Bas-Forez : 13° la Viguerie de Chandieu (*Ager Candiacensis*), Chandieu (*Candiacum*); 14° celle de l'*Ager Solobrensis*, Randans en Forez (*Sanctus Johannes Randanensis*), *Di-auro* (Ignotum); 15° celle d'Epercieu (*Ager Pertiacensis*), Saint-Paul-d'Epercieu (*Pertiacum*), *Montagniacum*.

V. Dans le Haut-Forez : 16° la Viguerie de Feurs (*Pagus Forensis*) qui, au dixième siècle, était encore un simple arrondissement, mais donna son nom au comté de Forez (*Comitatus Forensis*), formé au commencement du onzième. On trouvait dans la Viguerie de Feurs : Saint-Priest (*Sanctus Projectus*), Poully-lès-Feurs (*Polliacum*), Ronzières (*Runzeracum*), Arthun (*Arthedunum*), Treslin (*Trislinum*); 17° la Viguerie de Ternand (*Ager Tarnatensis* ou *Tarnacensis*), Cunzie (*Cunziacum*), Aurac (*Aurantiniacus*), Versanne (*Versennacus*), Apinat (*Apinacus*), et enfin le *Mons Ledaicus*. Montbrison (*Monsbrisonus*) appartenait au territoire de Thiers, dépendant du comté d'Auvergne, mais relevant du royaume de Bourgogne Jurane.

VI. Dans le Maconnais : 18° la Viguerie de Tramaye (*Ager Stramiacensis*), où étaient situés : Chevagny-lès-Chevrières (*Villa Caprinaria*), Tramaye (*Stramiatis*) où existait, dès le neuvième siècle, un palais qui servait de résidence aux rois de Provence et de Bourgogne Jurane : c'est pourquoi ce territoire, quoique situé dans le Mâconnais, resta dépendant du comté de Lyon; — Asnières (*Asnerias*), qui, quoique situé sur la rive gauche de la Saône (en Bresse), ressortissait de la paroisse de Saint-Jean-de-Priche, situé sur l'autre rive.

VII. Dans la Bresse : 19° la Viguerie de Peysieux (*Ager Pisiacus*), dans le pays de Dombes, où sont indiqués : Moncel (*Moncelis*), Romans (*Romonis*), Chaveyria (*Caveriacum*),

Digitized by Google

graves qui concernaient, soit la propriété, soit les personnes. Des centenaires commandaient en sous-ordre la milice de leur arrondissement et les petits propriétaires, libres de vasselage, qui n'avaient pas le droit de se ranger directement sous la bannière du comte du Lyonnais. [1]

Il y avait des tribunaux de plusieurs ordres, de grands et de petits plaids. Quand le Lyonnais reconnaissait l'autorité d'un roi, les grands plaids étaient tenus par le roi en personne, assisté de comtes et d'évêques; c'était devant cette cour suprême qu'étaient portées les causes importantes et celles des vassaux puissants. Lorsque les successeurs de Guillaume Ier firent de Lyon un fief héréditaire, il y eut encore de grands plaids présidés par le comte, ou par le vicomte, son délégué. Chacun était admis à défendre son droit, et, lorsque les deux parties avaient été entendues, le tribunal rendait son arrêt. Un véritable jury d'hommes libres, appelés échevins, assistait le comte du Lyonnais; les audiences étaient publiques: quelques-uns de leurs procès-verbaux sont parvenus jusqu'à nous. Il n'y avait pas de siége fixe pour le tribunal; il tenait ses séances, tantôt dans une ville, et tantôt dans une autre: aussi ces assises étaient-elles ambulatoires. C'est devant les viguiers qu'avaient lieu les petits plaids, les causes graves et celles des vassaux n'appartenaient pas à cette juridiction inférieure.

Beaucoup d'affaires étaient portées devant un tribunal mixte composé de prêtres et de laïques, et présidé collectivement par l'archevêque de Lyon et par le comte du Lyonnais. Un plaid eut lieu à Salmoring, dans le diocèse de Vienne, sous la présidence du comte Giraud et de l'archevêque assisté d'évêques, de suffragants, de comtes et d'autres dignitaires. L'Eglise avait de grands

Montagneux (*Montaniacum*), Bouligneux (*Boliniacum*), Ambérieux en Dombes (*Ambariacum*), Savigneux (*Saviniacum*), Genay (*Giana*); 20° celle de Valbonne (*Vallo-bono*), où était Mont-Luel (*Mons Lupelli*).

M. Gingins de Lassarraz croit que ces Vigueries (*Vicariæ*) répondaient, dans l'origine, aux archiprêtrés ou décanats du diocèse de Lyon. (*Revue du Lyonnais*, tome V, p. 130.)

1. — « Notum esse volumus... cunctis ducibus, comitibus, vice-dominis, vicariis, centenariis, telonariis, omnibus rempublicam gubernantibus..... » (*Diplom. Conradi regis, pro monast. Insulæ-Barbaræ*. Dom Bouquet, IX, p. 702.)

Digitized by Google

priviléges en matière judiciaire : quelques-unes de ses basiliques avaient droit d'asile; on ne pouvait y poursuivre les criminels qui s'y étaient réfugiés. C'est aux abbés et à l'archevêque qu'il appartenait exclusivement de prononcer dans les causes des veuves, des orphelins ou des pauvres; ils réformaient même quelquefois les arrêts rendus par le tribunal du comte. La législation dans le Lyonnais, au dixième siècle, était un mélange de lois romaines, bourguignonnes, franques et carlovingiennes; tous les codes s'y trouvaient représentés, et elle manquait essentiellement d'unité. Des aliénations de terres avaient lieu, tantôt selon la loi Salique, tantôt selon la loi Gombette; il n'y avait pas de science du droit, point de jurisprudence fixe. On maintint longtemps les épreuves canoniques; elles résistèrent à la censure d'Agobard. Au second concile de Châlon, présidé par l'archevêque Aurélien, un moine de Lyon, appelé Gerfred, accusé d'avoir empoisonné l'évêque d'Autun Adalgaire, offrit de se justifier, en présence des évêques, par le jugement de Dieu : une mort soudaine devait le frapper au moment de la communion, s'il était coupable. On lui accorda sa demande, et, comme il sortit sain et sauf de l'épreuve, son innocence fut proclamée.

Il y avait des conflits fréquents entre les comtes du Lyonnais et l'archevêque de Lyon, soit pour les attributions judiciaires, soit pour le temporel. Guillaume Ier et ses successeurs avaient bien réussi à se transformer, de grands officiers amovibles et révocables qu'ils étaient, en seigneurs indépendants d'un fief héréditaire; mais les archevêques de Lyon n'avaient point accepté leur domination. Ils ne se bornèrent pas à défendre les immunités de leur église, et à se maintenir en possession de leur part de pouvoir : d'empiétements en empiétements, ces grands dignitaires ecclésiastiques étendirent leurs priviléges. On vit les comtes du Lyonnais et du Forez s'effacer de jour en jour devant l'ascendant toujours croissant de l'archevêque et de son chapitre, dont les membres prirent plus tard le titre de comtes de Lyon. Il fallut transiger : Artaud IV, comte du Lyonnais et du Forez, ne sortit pas vainqueur de la lutte qu'il essaya de soutenir pour le temporel avec l'archevêque Humbert; bientôt ces puissants seigneurs féodaux durent se borner au titre de comtes du Forez. Ils n'avaient guère, à Lyon, d'autre domination que celle qu'ils pouvaient exercer dans l'en-

Digitized by Google

ceinte de leur palais; et comme la position n'était plus tenable, ils finirent par l'abandonner, sans toutefois renoncer à leur prétention, qu'ils soutinrent plus d'une fois à main armée. Lyon cessa d'être leur résidence : ils l'établirent dans leurs châteaux du Forez. Ces comtes du Lyonnais et du Forez s'étaient constitués souverains indépendants, au préjudice du droit légitime des rois de Bourgogne et des empereurs; ils furent, à leur tour, dépossédés par les archevêques.

§ II. L'étude de la domination temporelle des archevêques du neuvième au treizième siècle est une partie importante et souvent obscure de l'histoire de Lyon; il est rarement facile de bien établir la question de droit, et même d'apprécier certains faits avec exactitude. Il y a souvent insuffisance ou absence complète de documents authentiques; abondants pour d'autres époques, les titres originaux font défaut ici.

Il y avait à Lyon, à la fin du dixième siècle, un archevêque dont la haute naissance contribua beaucoup à l'établissement de la domination temporelle de l'Eglise; il était de race royale [1]. Fils de Conrad-le-Pacifique et d'Adélanie, première femme de

1. — L'archevêque Burchard II était de race royale; lui-même l'a déclaré. Quel était son père et quelle fut sa mère? Ces deux points ont été controversés. On n'a point contesté qu'il ne fût le fils de Conrad; mais il y a eu, presque dans le même temps, deux souverains de ce nom : un roi de Bourgogne surnommé le Pacifique, et un empereur appelé le Salique. Paradin, Rubys et Severt affirment que l'archevêque Burchard était né de ce dernier; les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* et de la *Gallia christiana* ont démontré que cette assertion était une erreur. Lorsque Conrad, dit le Salique, devint l'héritier du royaume de Bourgogne après la mort de Rodolphe III, fils de Conrad-le-Pacifique, il était déjà empereur d'Allemagne; Burchard, qui a parlé des titres de son père, n'aurait pas omis le plus éclatant de tous. Des actes authentiques ont prouvé que le père de l'archevêque Burchard II était roi en 950; cette date se rapporte parfaitement au règne de Conrad de Bourgogne (937-954). L'empereur Conrad ne devint roi de Bourgogne qu'en 1032; comment aurait-il pu être le père de Burchard, né bien avant cette époque? L'archevêque Burchard n'était-il pas frère de Rodolphe III, le dernier des rois de Bourgogne, avant que ce pays fût annexé à l'empire? L'archevêque Burchard était si peu le fils de Conrad-le-Salique, qu'il soutint à main armée une guerre avec cet empereur, non pour la libre possession du Lyonnais qu'on ne lui contestait point, mais pour l'étendue de ses possessions dont il avait porté trop loin les limites.

Ainsi, Burchard II était le fils de Conrad-le-Pacifique; mais ce roi de Bourgogne eut deux femmes : Adélanie, la première, était fille du roi de Saxe, Othon II; Mathilde, la seconde, eut pour père Louis-d'Outremer, et était la sœur du roi de France, Lothaire II. La plupart des historiens de Lyon ont donné à l'archevêque Mathilde pour mère; mais d'irrécusables autorités établissent que Burchard était fils d'Adélanie.

Digitized by Google

ce roi de Bourgogne, Burchard II fut appelé bien jeune à l'épiscopat; il avait à peine douze ans. Les mœurs du temps permettaient cette profanation des dignités ecclésiastiques, qu'on accordait souvent à des enfants de haut lignage. Hugues, fils d'Herbert, comte de Vermandois, fut nommé archevêque de Reims, bien qu'il n'eût pas encore atteint l'âge de cinq ans accomplis; et, ce qui n'est pas moins extraordinaire, cette élection fut approuvée par le roi Raoul et par le pape Jean X. Burchard II, du moins, justifia sa promotion prématurée : il fut un bon administrateur et un digne prêtre à une époque de corruption, jusqu'alors sans exemple parmi le clergé. L'archevêque de Lyon fit de grands et heureux efforts pour maintenir la discipline ecclésiastique; éclairé et pieux, il protégea et dota les monastères dont le dénûment était extrême. Ceux des couvents du Lyonnais, qui avaient échappé aux ravages des Sarrasins et des Hongrois, appartenaient à des abbés laïques qui les possédaient à titre de fiefs ou de bénéfices, et qui y vivaient avec leurs femmes, leurs enfants, leurs valets et leurs chiens. Il faut le dire, à l'honneur de l'Eglise lyonnaise, sa bonne renommée grandit de tout ce qui manquait aux prêtres de quelques autres diocèses, sous le rapport des lumières et de la moralité. Ce ne sont pas des autorités suspectes qui ont révélé les scandales de ces temps, ils ont été signalés par des écrivains très religieux. L'ignorance était portée au comble chez la plupart des grands dignitaires ecclésiastiques : plusieurs arrivaient à la vieillesse, sans avoir acquis la notion la plus légère des vérités de la foi; ils ne savaient pas, à la lettre, les paroles du Symbole et de l'Oraison dominicale. Les vices de quelques-uns ne connaissaient aucun frein; ils s'abandonnaient sans retenue à tous les genres d'écarts : même absence de lumières parmi les classes inférieures; il y eut des prêtres qui se marièrent publiquement. Les dignités ecclésiastiques étaient vénales; on les adjugeait à l'enchère. Rien n'égalait la dépravation des moines d'un grand nombre de couvents, surtout en Italie; ceux de la France se respectaient davantage. Le clergé de Lyon fut une exception honorable; son digne chef, l'archevêque Burchard II, commanda toujours par sa conduite l'estime et le respect.

L'archevêque Burchard exerça pleinement dans Lyon la domination temporelle. Ses prédécesseurs accordaient des concessions

au nom du souverain et à titre de délégués; Burchard les faisait en son propre nom. C'est de son chef qu'il maintient à l'abbé Edelbert les priviléges accordés au monastère de l'Ile-Barbe par les rois de France, et il les confirme, dit-il, par le consentement de ses vassaux des deux ordres. On a recherché quelle était l'origine de son autorité sur le temporel du Lyonnais; il la devait, a-t-on dit, à sa naissance : il avait hérité de Lyon, dot de sa mère Mathilde. Mais d'abord la cession du Lyonnais, faite par le roi de France Lothaire II, était purement nominale et n'avait aucune réalité, et, d'autre part, l'archevêque Burchard II était le fils, non de Mathilde, mais d'Adélanie, première femme du roi de Bourgogne Conrad. Lyon n'était donc pas pour lui un fief qui lui était venu par succession; sa naissance royale facilita sans doute l'extension de son pouvoir sur le temporel, mais elle ne lui constitua point un titre. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'origine de cette domination temporelle des archevêques de Lyon.

Il est plus raisonnable de la chercher dans l'extrême confusion des pouvoirs et des droits à cette époque; Lyon n'était ni aux rois de France, ni aux empereurs, de fait du moins. Dépouillés peu à peu de leur puissance, les comtes de cette ville s'étaient vus contraints d'abandonner cette grande cité et d'aller établir leur résidence dans leurs domaines du Forez. Conrad de Bourgogne se démit volontairement, sans doute, de ses inutiles droits sur le Lyonnais en faveur de son fils l'archevêque Burchard, et, plus tard, les empereurs confirmèrent une situation que le temps avait légitimée et sur laquelle, d'ailleurs, ils ne pouvaient rien. Le comte du Lyonnais, Artaud III, eut de grands démêlés avec l'archevêque; il considérait Lyon comme son apanage. Appuyé par son frère Gérard, comte du Forez, et peut-être excité par le roi de France, il assembla des troupes, entra dans le Lyonnais et attaqua l'archevêque; un traité et des concessions mutuelles rétablirent la paix. Cette concorde ne devait point durer; de nouveaux conflits de juridiction éclatèrent bientôt. Les archevêques faisaient hommage de la ville aux empereurs; ils préféraient cette souveraineté nominale et éloignée à celle des comtes du Lyonnais, qui aurait été directe et réelle. Artaud III mourut sans enfants, et Gérard son frère

réunit le titre de comte du Lyonnais à celui de comte du Roannais et du Forez, qu'il transmit à son fils Artaud IV. La puissance temporelle des archevêques s'était consolidée complétement; Burchard II l'avait solidement établie lorsqu'il mourut, en 1032. Un de ses neveux, du même nom que lui, usurpa son siége épiscopal et ne put s'y maintenir. Le comte du Forez, jugeant l'occasion favorable, fit élire archevêque de Lyon un de ses fils, à peine arrivé à l'âge de puberté; mais l'empereur Conrad-le-Salique envoya à Lyon des troupes qui chassèrent le père et le fils.

Maîtres de fait de Lyon, les archevêques organisèrent un système d'administration fort habile, qui éprouva, toutefois, de grandes modifications du dixième au treizième siècle.

§ III. Avant de continuer l'histoire du pouvoir temporel des archevêques, véritables et uniques souverains de Lyon, jetons un rapide regard sur l'état de la civilisation pendant le dixième siècle. Il était déplorable; jamais plus de ténèbres, même au temps des Barbares, n'avaient enveloppé l'esprit humain. A quelques exceptions près, l'ignorance était universelle : elle était grande, non-seulement parmi le peuple, mais encore chez les classes les plus élevées de la société et même chez les prêtres d'un haut rang; très peu de laïques savaient lire et écrire; il y avait si peu de notaires publics, que le plus grand nombre des transactions étaient verbales et n'avaient de force qu'autant qu'elles avaient reçu la ratification de l'archevêque ou des abbés. Les moines et les prêtres étaient astrologues, médecins et notaires; ils cumulaient les professions libérales, sans posséder, au plus faible degré, les connaissances que supposaient ces titres. Très peu d'évêques étaient capables d'enseigner au peuple les vérités de la religion; beaucoup s'adressaient à des clercs pour en obtenir des discours qu'ils avaient à prononcer, ou les instructions que réclamaient les besoins de leur diocèse. Il y avait des abbés qui savaient lire, mais qui n'entendaient pas ce qu'ils lisaient; beaucoup de grands dignitaires ecclésiastiques n'étaient pas si avancés. Cette grossière ignorance portait ses fruits, et une dépravation profonde marchait de pair avec l'abrutissement de l'esprit humain. Des intelligences aussi peu développées devaient haïr et méconnaître la science lorsqu'elle se

montrait quelque part : les savants Gerbert et Abbon de Fleuri s'occupaient avec un grand succès de l'étude des mathématiques; on les prit pour des magiciens. Des phénomènes naturels, les éclipses ou les comètes, devenaient un objet de terreur pour les populations. Une armée d'Othon Ier était en marche, lorsque le soleil voila tout-à-coup sa lumière : aussitôt les soldats épouvantés se dispersèrent, et cherchèrent de toutes parts des cavernes pour s'y cacher; ils ne retrouvèrent quelque assurance que lorsque le jour eut reparu. On croyait généralement à la fin prochaine du monde; elle était annoncée pour la dernière année du dixième siècle, et grand nombre de gens attendaient avec une extrême anxiété que l'époque fatale des mille ans révolus vînt changer la face de la terre. Il y avait des pratiques ou des croyances superstitieuses, et très peu de religion.

Comment l'ignorance n'aurait-elle pas été générale? Il n'y avait pas d'éducation publique, et tous les moyens d'instruction manquaient à la fois. Presque toutes les bibliothèques avaient été pillées, saccagées ou brûlées par les Arabes ou par les Hongrois; celles qui avaient échappé à la guerre étrangère ou aux discordes civiles, pourrissaient abandonnées : aussi les livres étaient-ils devenus fort rares et d'un prix excessif; on les déposait, comme chose infiniment précieuse, sur l'autel des églises. On n'entendait et on n'estimait plus les grands écrivains de l'antiquité grecque et romaine; toute la littérature de cette triste époque se réduisait à un petit nombre d'écrits, sur des matières de controverse ecclésiastique. Il y avait encore des écoles, mais on n'y faisait que de faibles et insuffisantes études.

Celle de Lyon avait beaucoup perdu de son ancienne renommée; elle n'attirait plus, comme autrefois, un grand concours d'étrangers : bien loin de là, les élèves qui en sortaient étaient obligés d'aller compléter ailleurs leur instruction misérable. Le clergé lyonnais était bien éloigné sans doute de la dépravation des moines et du haut clergé de l'Italie, mais il n'avait pu échapper à l'influence de l'époque, et la couleur si obscure de ce siècle de barbarie s'étendait jusqu'à lui.

Il y avait cependant des écrivains au dixième siècle. On ne doit certainement leur demander ni goût, ni discernement, ni naturel, ni respect pour les bonnes traditions de style et pour

Digitized by Google

les lois grammaticales; ils parlaient un patois composé de mots latins, celtiques et burgundes, mais du moins l'imagination ne leur manquait pas. Hors d'état d'écrire l'histoire, ils l'inventaient : les documents authentiques leur faisaient défaut, et peut-être n'auraient-ils pas su en faire usage, mais ils n'en prenaient aucun souci et substituaient aux faits des fictions d'amour et de chevalerie. Ce dixième siècle, si méprisé, a vu cependant naître un genre de littérature qui était appelé à une bien haute fortune, le roman.

Jamais l'éclipse de l'esprit humain n'est totale; on retrouve toujours quelque part le génie de la civilisation. Ces lumières, cette saine philosophie, cette haute moralité qu'on chercherait en vain dans tous les rangs de la société pendant le dixième siècle, brillent d'un vif éclat dans les conciles qui eurent lieu à cette époque de corruption et d'ignorance. Ils attaquèrent avec intelligence les croyances superstitieuses de cet âge, et entreprirent avec grand courage la réforme de l'Eglise et des monastères. Les deux conciles qui furent tenus à Anse, à la fin du dixième siècle, sont, sous ce rapport, très dignes de remarque; ils firent honneur à l'Eglise de Lyon.

§ IV. Plusieurs archevêques paraissent avec distinction dans l'histoire du onzième siècle : ils rendirent quelque lustre à l'Eglise de Lyon, et jouirent eux-mêmes de beaucoup de liberté. Un d'eux, le bourguignon Halinard, avait reçu une excellente éducation par les soins de Brunon, évêque de Langres, qui le fit membre du chapitre de sa cathédrale. Le jeune chanoine avait une véritable passion pour l'étude; on le voyait toujours un livre à la main, sans cesse occupé de doctes recherches dans les auteurs, soit profanes, soit ecclésiastiques. Il écrivait avec talent, s'exprimait avec éloquence, et était profond dans l'intelligence des Livres saints et dans la science ascétique. Halinard avait une aptitude singulière pour les langues étrangères; il les parlait avec aisance, sans accent, et comme un naturel du pays aurait pu le faire [1]. Un mérite aussi peu commun le mit en relation

1. — « Ita proferebat vernaculum sonum loquelæ unuscujusque gentis... ac si eadem patria esset progenitus. » (*Chron. de saint Benig.*)

Digitized by Google

suivie, non-seulement avec les savants de ce siècle, mais encore avec les rois, les empereurs et les papes. C'est en 1040 qu'il fut élu archevêque de Lyon; il avait déjà refusé de l'être, et c'est par égard pour ses instances que l'archidiacre de Langres, Oldéric, s'était assis sur le siége épiscopal d'Irénée. Hugues, archevêque de Besançon, le sacra en grande pompe à Héberstein, en présence de Henri-le-Noir, roi de Germanie et de Bourgogne, seigneur à ce titre du Lyonnais. Halinard ne fit point une longue résidence à Lyon; il accompagna le roi Henri, et mourut bientôt après [1]. Son testament prouve qu'il n'avait point oublié la grande ville qui l'avait adopté : Halinard partagea tous ses biens entre l'église de St-Etienne et l'abbaye d'Ainay, à qui il avait, disait-il, de grandes obligations et pour laquelle il professait une vénération singulière [2]. Les Romains l'aimaient beaucoup, et désiraient l'élever au pontificat. [3]

Son successeur, Humbert Ier, ne serait guère connu que par sa déposition prononcée par un concile nombreux d'évêques, à Autun, à la suite d'une accusation prouvée de simonie, s'il n'avait éternisé sa mémoire en faisant construire sur la Saône le pont si connu, pendant huit siècles, sous le nom de pont de Pierre. Les relations de la rive droite à la rive gauche de la Saône étaient aussi difficiles que fréquentes; entre le quartier de St-Nizier, ou la partie basse de la ville, et l'ancienne cité du

1. — Voici son épitaphe :

Factus apostolici consors et compar honoris,
Duxit apostolicam factis et nomine vitam.

2. — Voici un extrait du testament d'Halinard : « Ad hæc tibi, carissime Pouci senescalle, omnigena supplico prece, quatenus bonorum meorum partem B. Stephano, partem vero Athanacensi monasterio pro meæ animæ salute tribuas; sum enim illis multum debitor. Porro ecclesiam de Veisa omnibus modis interdico ut nemo ibi habitet, vel laboret, aut divinum opus faciat præter Athanacenses, donec eamdem ecclesiam et terras quiete possideant, sicut Robertus illis concedit. Deinde ipsi ei per fidem quam mihi spopondit mando, quatenus octo unciarum auri medietatem, quarum mihi obnoxius est B. Stephano et alteram Athanacensibus pro mea redemptione sua gratia offerat. » (Ex *Chartario Athanacensi* Dom. de la Valette; circa ann. 1051. *Gallia christiana*, IV; instrum. eccles. Lugdunensis, 8.)

3. — « Defuncto papa Clemente II, Romani petierunt Halinardum ab imperatore... Ille, cognita voluntate principis ac populi, dissimulavit ire ad curiam donec, tardante eo, alter eligeretur. Diligebant enim valde Romani propter facundiam oris sui et affabilitatem sermonis. » (*Chron. de S. Benig.*, dans D. Bouquet.)

Digitized by Google

plateau de Fourvière, il n'y avait, pour franchir la rivière, qu'une passerelle insuffisante et un service incommode de petits bateaux. Humbert voulut doter cette partie si importante de la ville d'une voie de communication solide et d'un parcours facile; il fallait dépenser des sommes considérables pour réaliser ce projet : mais l'archevêque disposait en toute liberté des immenses domaines de l'église de St-Etienne, et il comptait avec raison sur la libéralité de ses concitoyens. Beaucoup se cotisèrent; le prêtre Tédin fit construire une arche à ses frais. [1]

Il fallut plusieurs années pour l'exécution d'un si grand travail : le roc, à nu sur plusieurs points, présentait un point d'appui solide aux arches; il n'y eut pas à creuser beaucoup pour asseoir les fondations. On utilisa quelques travaux des Romains, et on fit servir à la construction des cintres une grande quantité de pierres enlevées à d'antiques monuments [2]. Des deux extrémités du pont de Pierre, celle qui s'appuyait à la montagne de Fourvière était le côté du royaume de France; l'autre, en contact avec le quartier de St-Nizier, était le côté de l'Empire. Le pont de Pierre multiplia les relations déjà si fréquentes entre l'ancienne ville et les quartiers de la plaine; il favorisa beaucoup l'agrandissement de la cité nouvelle, qui s'étendit à de grandes distances autour de l'église St-Nizier. Ce pont était extrêmement fréquenté; on se hâta de construire des maisons sur ses abords, et bientôt une multitude de mar-

1. — Cet extrait de l'Obituaire de Saint-Jean ne laisse aucun doute sur ce fait : « Septimo maii obiit Tedinus, sacerdos hujus majoris ecclesiæ custos qui matri ecclesiæ duodecim uncias auri dedit, et in ponte super Ararim arcum constituit. » Aldegarde, mère du doyen Duranus, en fit bâtir une autre, et laissa une somme considérable pour la construction d'une troisième; il ne fallait qu'un bien petit nombre de citoyens aussi généreux pour élever le monument en entier. Humbert eut l'honneur d'avoir provoqué l'érection de ce pont si utile; le témoignage de Champier, de Paradin, de Rubys, et celui de l'Obituaire de Saint-Jean ne laissent aucun doute sur ce point. L'archevêque Humbert rendit un service immense aux Lyonnais, ses concitoyens.

2. — La première arche du pont était appelée l'Arche merveilleuse (*Arcus mirabilis*); non que sa construction eût rien d'extraordinaire, mais parce que la procession annuelle, en l'honneur des martyrs de Lyon, pendant la fête des Merveilles, passait en bateau sous cette large arcade. On lisait sur une des pierres du cintre une inscription latine en l'honneur de Lucius Besius, chevalier romain, inspecteur de la navigation sur le Rhône et sur la Saône, et receveur général de la Gaule Celtique.

chands ambulants et de bateleurs encombrèrent cette voie de communication, trop étroite pour la multitude qui s'y pressait. [1]

Humbert fit aussi construire derrière l'église St-Jean un palais archiépiscopal plus vaste et plus convenablement disposé que celui qui existait déjà; il obtint de l'empereur le droit de battre monnaie, autre marque de la domination temporelle. On lisait sur la monnaie des archevêques cette légende : *Lugdunum, prima sedes Galliarum.* Après son jugement et sa déposition, Humbert se fit moine au couvent de St-Claude. Il avait fait trafic des dignités ecclésiastiques : depuis le neuvième siècle la simonie s'était emparée de l'Eglise; tous les efforts des conciles n'avaient pu extirper cette lèpre ; mais un concile, présidé par le légat Hildebrand, fit entrer l'Eglise dans une voie meilleure.

Elle n'eut point à rougir de Gébuin, plus connu sous le nom de Jubin. Fils de Hugues III, comte de Dijon, ce saint prêtre joignait beaucoup de lumières à de grandes vertus. Il assistait, en qualité d'archidiacre de Langres, à ce concile d'Autun qui venait de prononcer la déposition de Humbert; les Pères assemblés cherchaient un successeur à l'archevêque déchu : tout-à-coup la voix unanime des clercs et des laïques prononça le nom

1. — Bâti en 1076 par les soins de l'archevêque Humbert, le pont de Pierre a été démoli sous nos yeux en 1846 : ainsi, il a vécu 770 années. Il y a eu peu d'art dans sa construction ; huit arches d'inégales dimensions le composaient, elles étaient isolées et sans solidarité les unes avec les autres ; les voussoirs portaient des fondations et s'élevaient jusqu'à la clef. Toutes les pierres des éperons et des arches ont manifestement servi à d'autres édifices ; elles portent à la surface les signes évidents de leur première destination. Lorsque les arches et la base des piliers furent terminées, on construisit des parements en forme de caisse. Leur fond fut revêtu de béton, et le blocage fait de matériaux de toute sorte, fournis par les carrières du voisinage : ainsi, on y reconnaît le choin du Bugey, le calcaire du Mont-d'Or, celui de Lucenay, le calcaire oolithique de Tournus, et enfin le granite et les schistes de nos environs. Les parements achevés, on remplit le vide avec une terre meuble qui fut sans doute battue. Les archéologues espèrent faire d'intéressantes découvertes dans les pierres antiques dont les cintres sont formés ; voici ce qu'on a trouvé jusqu'ici : quelques inscriptions et une portion d'inscription dont il ne reste que des lettres imparfaites; deux pierres tauroboliques, dont l'une est un simple autel commémoratif d'un taurobole, et dont l'autre, fort intéressante, se rapporte à Sévère. Ce taurobole, pour la conservation de cet empereur, était aussi en l'honneur d'Albin ; c'est ce que prouve sa date, l'an 194, donnée par ces mots : *iterum consule.* Alors Sévère, occupé par la guerre qu'il avait déclarée à Pescennius Niger, gardait une neutralité prudente avec Albin, dont le nom disparut lorsque la victoire eut délivré l'habile Africain de ses deux compétiteurs. Ce changement des circonstances explique la mutilation des lignes 3 et 4; je dois cette communication curieuse à l'obligeance de M. Alphonse de Boissieu. La démolition du vieux pont n'est pas encore achevée (15 juin 1846).

Digitized by Google

de Jubin, qui courut se cacher derrière le maître-autel, comme dans un asile inviolable. On l'en tira de force; ses représentations et ses prières ne furent point écoutées, et son sacre eut lieu aussitôt. Jubin se rendit à Rome; Grégoire VII l'accueillit avec une grande distinction, et confirma la primatie qui appartenait au premier siége des Gaules, sur les quatre provinces de Lyon, Rouen, Tours et Sens [1]. De retour dans son diocèse, Jubin se dévoua aux devoirs de son ministère : on lui attribue l'institution des chanoines de St-Ruf, dans une ancienne recluserie de vierges qui devint, plus tard, une église de Marie. Il fonda l'église de St-Pierre, à Mâcon, et consacra l'église du même nom, à Beaujeu. Sa piété, son esprit de douceur et sa charité, rendirent sa mémoire chère aux Lyonnais; il est le dernier archevêque de Lyon qui ait été reconnu saint publiquement. [2]

Issu d'une maison illustre et neveu d'un duc de Bourgogne, Hugues succéda, en 1083, à Jubin; il avait été évêque de Die. Ce prélat désirait davantage; il pensait à la papauté. Déçu de ses espérances par l'élection de Didier, évêque du Mont-Cassin, Hugues montra une irritation très grande. Ce ne fut point assez pour lui d'écrire à la comtesse Mathilde une lettre d'invectives contre le nouveau pape; il mit, autant qu'il le put, des obstacles à l'intronisation de Didier et encourut l'excommunication. Cet orage s'apaisa; Didier ne fit que passer au pontificat. Son successeur, Urbain II, qui n'avait pas les mêmes rancunes, pardonna à l'archevêque, dont l'histoire ecclésiastique n'a plus qu'à raconter beaucoup de bien : elle loue son courage, sa science, sa profonde sagesse et son habileté dans les affaires. Hugues rendit à l'école de Lyon une partie de son ancienne splendeur, augmenta la bibliothèque, et accueillit avec bienveillance des pro-

1. — La primatie de St-Jean est un point important de l'histoire ecclésiastique du diocèse.

2. — On lit dans un ancien obituaire de l'Eglise de Lyon : « Obiit XIV kal. maii Gebuinus, Lugdunensis archiepiscopus, vir sanctitate præclarus, qui dedit Sancto Stephano unam dalmaticam et duas tunicas. »

Voyez, sur Jubin et les faits contemporains, la *Gallia christiana*, tome IV; — l'Histoire littéraire de la France, VIII, 104; — Colonia, II, 96; — Lambre, Histoire ecclésiastique de Lyon, in-4°, et la Notice sur ce saint, par M. A. Pericaud. *Lyon*, 1826, in-8°.

Le tombeau de saint Jubin, qu'on avait cru détruit par les calvinistes en 1562, a été retrouvé en 1824.

Digitized by Google

fesseurs dont le talent ramena les étrangers autour de leurs chaires. C'est avant ce temps, et lorsque Hugues était encore évêque de Die, qu'eut lieu le concile qui prononça la déposition de l'archevêque de Reims, Manassès. Elle ne fut pas d'abord définitive; mandé pour être entendu dans sa défense à un autre concile qui eut lieu quelques années plus tard, Manassès ne comparut pas et essaya de corrompre ses juges : sa déchéance fut enfin prononcée, et l'arrêt reçut la sanction du pape [1]. L'archevêque Hugues présida au concile de Brioude; sa piété était grande, elle le porta à faire le voyage des lieux saints. [1]

Un épisode, très digne d'intérêt, de l'histoire de Lyon pendant le onzième siècle, c'est le séjour que fit dans cette ville Anselme, archevêque de Kenterbury. Hugues avait une vive amitié pour Anselme, qui lui adressait ses ouvrages; une lettre de l'illustre prélat anglais porte cette suscription : « Frère Anselme, « abbé du Bec, à son seigneur et père Hugues, archevêque de « Lyon, pour lequel il est rempli de l'affection la plus respec- « tueuse et de la vénération la plus tendre, telles qu'un fils les « doit à un père chéri. » Guillaume-le-Roux, fils du conquérant, régnait en Angleterre et écrasait les Saxons sous le poids de sa tyrannie; emporté, sans foi, de mœurs dissolues, et sans égard pour tout ce que les hommes vénèrent, ce prince ne souffrait point de contradiction quand sa volonté avait parlé. Ses barons normands n'étaient point à l'abri de ses violences; il ne les respectait guère plus que le peuple conquis. L'Eglise, qui n'avait à lui opposer que des armes spirituelles, ne pouvait attendre de Guillaume ni considération ni ménagements; il la frappait de subventions exorbitantes, et nommait aux siéges vacants, de sa pleine et suprême autorité. Archevêque de la puissante église de Kenterbury, Anselme n'était point cependant assez fort pour tenir tête au roi. Sa conscience ne lui permettait

1. — « Hugo vir fuit primæ nobilitatis, utpote qui ex Burgundiæ ducum stirpe prodierat : prior S. Marcelli Cabilonensis, imo, et voluntar., monachus; neque enim, ut observat noster Mabillon, verisimile est tunc temporis secularem monachorum priores existisse. Eum Lugdunensem camerarium vocat R. P. Pagi, quo indubitanter nescio. Fuit bonus Dominus episcopus, Sedis apostolicæ legatus, Lugdunensis archi-episcopus et primas. » (Gallia christiana, IV, 96.)

Digitized by Google

pas d'accepter la déchéance de ses droits, et toute résistance aurait mis ses jours en danger. Anselme vint en France, accompagné d'un moine de Kenterbury, et de cet Eadmer qui devait être son biographe. L'amitié qui l'unissait à l'archevêque Hugues l'attirait à Lyon; elle devait être pour lui une consolation et un refuge assuré contre la tempête. Son entrée dans la ville de Pothin et d'Irénée fut un véritable triomphe; toute la population et le clergé se portèrent au-devant de l'illustre prélat, martyr de la cause de l'Eglise. Fatigué par son voyage, Anselme tomba malade; lorsque sa santé fut assez rétablie pour lui permettre de continuer son voyage, il se rendit en Italie, mais revint bientôt à Lyon, dont il aurait voulu ne s'éloigner jamais. Il y demeura deux ans, honoré de tous et heureux de l'amitié de Hugues. L'Eglise n'avait jamais eu, peut-être, d'exemple d'une telle fraternité; l'archevêque de Kenterbury partageait les fonctions épiscopales de l'archevêque de Lyon, qui lui déférait toujours le premier rang. Anselme présida un concile à Anse; quatre archevêques et huit évêques se trouvèrent dans cette assemblée, et fulminèrent une excommunication contre les barons et autres seigneurs qui, ayant promis d'aller à la croisade, n'accomplissaient pas leur promesse et ne respectaient point la trève de Dieu. Malgré ses nombreuses affaires, Anselme trouvait du temps pour composer des ouvrages ascétiques qui eurent beaucoup de célébrité. Rappelé en Angleterre vers l'an 1100, l'archevêque de Kenterbury rentra dans son diocèse, mais il n'y demeura que trois années. Successeur de Guillaume-le-Roux, Henri n'entendait pas renoncer aux investitures des évêchés et des abbayes; Anselme se hâta de revenir dans cette ville de Lyon, dont il avait fait sa patrie : il y resta seize mois. Le roi d'Angleterre ayant enfin paru se désister de ses prétentions, Anselme retourna à Kenterbury et y mourut en 1106. Son ami Hugues lui survécut trois années; la mort le surprit à Suse, pendant qu'il se rendait en Italie. [1]

1. — On peut consulter, sur Anselme de Kenterbury : Lambre, Severt, Poullin de Lumina, Eadmer, la *Chronica histor.*, l'Histoire littéraire de la France, Jean de Salisbury, les *Acta Sanctorum*, Colonia, et surtout l'ouvrage suivant de Mgr Pavy, évêque d'Alger : Anselme et Thomas de Cantorbéry, primats d'Angleterre, à Lyon (*Revue du Lyonnais*, IV, 457).

Digitized by Google

Anselme avait enseigné dans un de ses ouvrages qu'une vierge, choisie pour être la mère du Verbe, devait avoir une pureté et une sainteté telles qu'on n'en peut imaginer de plus grandes après celles de Dieu. C'était là le germe de la doctrine de l'immaculée conception, qui devait faire des prosélytes nombreux dans une ville dont les croyances religieuses eurent toujours une teinte prononcée de mysticisme. On ne rendit d'abord que des hommages privés à la Vierge; mais ce culte de vénération et d'amour s'introduisit publiquement dans l'église primatiale de St-Jean, et s'établit à Ainay. On vit s'élever dans cette abbaye un autel devant lequel était célébrée la fête mystérieuse qui, un demi-siècle plus tard, devait exciter les reproches de Bernard, abbé de Clairvaux. [1]

Les orages qui tourmentaient l'Eglise d'Angleterre ne s'étaient point apaisés, et ils devaient une fois encore conduire à Lyon un des prélats les plus éminents de Kenterbury. Henri régnait toujours; il n'avait nullement intention de céder sur la question des investitures, et il entendait bien faire peser sur l'Eglise le joug de fer dont il accablait le pays conquis. Jamais la

1. — Bernard, dans la lettre célèbre qu'il adressa sur ce sujet aux chanoines de Lyon, leur témoigne sa surprise de ce qu'une église si ennemie des nouveautés a pu démentir son caractère en adoptant une fête jusqu'alors inconnue aux fidèles, et qui n'avait aucun fondement dans la tradition : « Sommes-nous donc, dit-il, plus savants ou plus pieux que nos pères, « et n'est-ce pas une présomption dangereuse que de prétendre être plus prudents et plus « éclairés qu'eux? La nouveauté est la mère de la témérité, la sœur de la superstition, et la « fille de la légèreté. » Après ce préambule, le véhément abbé de Clairvaux entre en matière et discute à fond la question du dogme. Il fait dans cette lettre un brillant éloge de l'Eglise de Lyon; voici ses paroles : « Inter ecclesias Galliæ constat profecto Lugdunensem ecclesiam hactenus præeminuisse, sicut dignitate sedis sic honestis studiis et laudabilibus institutis. Ubi etenim æque viguit disciplinæ censura, morum gravitas, maturitas consiliorum, auctoritatis pondus, antiquitatis insigne? Præsertim in officiis ecclesiasticis haud facile unquam repentinis visa est novitatibus acquiescere, nec se aliquando juvenili passa est decolorari levitate ecclesia plena judicii. Unde miramur satis, quid visum fuerit hoc tempore quibusdam vestrum voluisse mutare colorem optimum, novam inducendo celebritatem, quam ritus Ecclesiæ nescit, non probat ratio, non commendat antiqua traditio. Numquid Patribus doctiores aut devotiores sumus? Periculose præsumimus quicquid ipsorum in talibus prudentia præterivit. Nec vero id tale est, quod, nisi prætereundum fuerit, Patrum quiverit omnino diligentiam præteriisse. » (S. Bernardi *Epistola* CLXXIV, Opera. *Parisiis*, 1719, I, 169.)

La réponse des chanoines de Lyon à l'abbé de Clairvaux n'a point été publiée; des motifs de prudence n'en permirent pas la publication. Elle existe encore aux archives de la métropole.

Digitized by Google

condition des Saxons n'avait été si misérable : traités sans pitié par leurs farouches vainqueurs, ils cherchaient un homme assez fort pour les protéger et organiser la résistance. Ce défenseur de leurs droits, si barbarement violés, ne devait pas tarder à se présenter. De toutes les églises de l'Angleterre, la plus puissante était celle de Kenterbury; elle avait été dotée de grands priviléges, et exerçait sur les autres une prépondérance avouée. Anselme avait donné par son énergique résistance la mesure de ce que le roi d'Angleterre avait à en redouter; l'archevêque était en quelque sorte un souverain : il fallait transiger avec lui. Henri, qui ne l'ignorait pas, voulut avoir dans ce poste élevé un homme dans sa dépendance; c'était tourner l'obstacle avec habileté: maître de l'Eglise de Kenterbury, le roi disposerait à son gré du clergé de l'Angleterre. Il avait dans son intime familiarité un homme sur lequel il pouvait compter : né d'un père saxon et d'une mère sarrasine, Thomas Becket avait complètement oublié ses frères malheureux et s'était dévoué aux Normands. Homme de plaisir, fertile en expédients, doué d'une grande souplesse d'esprit, savant cependant, Becket servait avec ardeur et capacité les projets du roi, soit qu'il s'agît d'ajouter à la misère des Saxons vaincus, soit qu'il fallût réprimer l'orgueilleuse et puissante aristocratie des seigneurs normands. Il devait tout aux bontés de Henri, qui lui avait confié son pouvoir sans réserve; tel fut l'homme que le roi voulut mettre à la tête de l'Eglise d'Angleterre : « Prenez garde, lui dit Becket, lorsqu'il connut la pen-« sée de Henri, vous n'aurez pas de plus grand ennemi que « moi. » Le roi ne l'en nomma pas moins archevêque de Kenterbury; mais dès cet instant la transformation de Thomas Becket fut complète. Il redevint saxon de cœur comme il l'était de naissance, s'environna de ces opprimés qu'il avait reniés, se vêtit comme eux, et se fit le représentant des libertés nationales. L'Angleterre saxonne et l'Eglise de Kenterbury trouvèrent enfin l'homme énergique qu'elles attendaient; une volonté inébranlable eut l'audace de s'élever contre la volonté du roi. On se ferait difficilement une idée de la stupéfaction de Henri lorsqu'il apprit quelle attitude prenait Thomas Becket : un homme qui avait été son complaisant, sa créature et le compagnon de ses orgies; un homme qui n'était rien que par lui, bravait insolem-

ment sa puissance, et osait se mettre à la tête d'un mouvement d'autant plus dangereux qu'il avait à la fois un caractère religieux et politique. Tous ses plans étaient déjoués précisément par celui qui devait les mettre à exécution! Il y aurait désormais deux rois en Angleterre, celui des Normands et celui du peuple! La colère de Henri fut terrible; Thomas Becket se hâta de fuir en France, et alla se jeter aux pieds du pape Alexandre, qui était alors à Pontivy. Le pape commit l'illustre exilé aux soins de Guichard, depuis archevêque de Lyon : « C'est à cet abbé que « nous vous recommandons, lui dit Alexandre; nous voulons « qu'il vous traite, non d'une manière splendide, mais comme il « convient à un exilé, à un athlète de Jésus-Christ. Vivez avec « les pauvres jusqu'à ce que le jour de la consolation se lève, et « que le temps de paix vous soit envoyé d'en haut. En attendant, « revêtez-vous de l'esprit de force et résistez courageusement « aux perturbateurs du repos de l'Eglise. » La cour pontificale craignait le roi d'Angleterre, et le pape n'accorda qu'une protection équivoque au prélat qui avait sacrifié les sentiments de reconnaissance qu'il devait au roi, sa haute position, son repos et sa vie pour la défense des droits du peuple et de la liberté de l'Eglise. Cependant l'Eglise de Lyon accueillit avec bienveillance l'illustre proscrit; elle lui fit don d'une belle maison dans le cloître de Saint-Jean, et d'un domaine à Quincieux. Thomas Becket fut nommé chanoine d'honneur. Vint-il jouir de ces biens et de ces titres? c'est un point fort controversé. S'il y parut, ce qui n'est pas prouvé par des témoignages directs, ce ne fut qu'en passant et pour de courts instants; il est certain qu'il n'y fit aucun séjour [1]. Thomas Becket n'en fut pas moins vivement touché

1. — Thomas Becket est-il venu à Lyon? Il y a des raisons plausibles pour et contre.

C'est une opinion traditionnelle qu'on l'y a vu; tous les historiens de Lyon, qui se copient, il est vrai, les uns les autres, l'affirment en termes exprès. A peine l'Eglise de Lyon avait-elle reçu la nouvelle de la canonisation de Becket, qu'elle s'empressa de dédier la basilique de Fourvière au saint anglais; il y avait vingt ans à peine que le meurtre avait été consommé. Colonia raconte une anecdote qui serait décisive, si elle était authentique. Thomas se promenait sur le parvis de l'église Saint-Jean avec l'archevêque Guichard et Olivier de Chavannes; montrant du doigt l'église qu'on bâtissait à Fourvière : « A qui la dédiera-t-on? demanda-t-il. — A la Vierge Marie, lui répondit Guichard, et à vous, si vos ennemis portaient la fureur jusqu'à vous ôter la vie? » Si Becket n'était point venu à Lyon, pourquoi l'arche-

Digitized by Google

des témoignages de vive sympathie qu'il recevait dans une ville dont son prédécesseur Anselme avait eu si fort à se louer. Tout l'abandonnait : le roi de France ne voulait pas se commettre en sa faveur avec Henri, et il bornait sa protection à tenter une réconciliation impossible. Blâmé et vu avec malveillance par les barons français, l'archevêque de Kenterbury errait de ville en ville, vivant d'aumônes, et l'esprit sans cesse agité de craintes qui n'étaient que trop fondées. Il eut avec les deux rois une entrevue à Chinon : Henri lui refusa le baiser de paix. Cependant, malgré cet avertissement sinistre et ses pressentiments, Thomas céda aux vœux de son église, et reparut en Angleterre après sept années d'exil. Toute la population saxonne se porta au-devant de l'illustre prélat; il fut reçu avec enthousiasme. On sait que ce triomphe de Thomas eut une courte durée; une parole au moins imprudente du roi d'Angleterre coûta la vie à l'archevêque :

vêque lui aurait-il fait don d'une maison dans le cloître de Saint-Jean, et de terres au bourg de Quincieux? Ces domaines appartenaient si bien à l'archevêque de Kenterbury, qu'ils demeurèrent la propriété de moines anglais. Guillaume de la Palud désigne dans son testament (daté du mois d'août 1243) une maison située dans le cloître Saint-Jean, qu'il tenait de la libéralité de l'archevêque de Kenterbury. Enfin, le bréviaire de 1693, imprimé par ordre de Camille de Neuville, parle en termes formels du séjour à Lyon de Becket; son affirmation a été répétée par les bréviaires de 1737, 1775 et 1815.

Voilà bien des probabilités, mais ce ne sont que des conjectures; il n'y a pas un seul témoignage direct, et les faits négatifs l'emportent de beaucoup. Rien n'est plus connu que la vie de Thomas Becket; on peut le suivre pas à pas. On connaît tous les détails de sa lutte avec Henri II, de sa fuite, de son exil de sept années, et de son séjour dans les lieux divers où le conduisit sa misère. Comment se fait-il donc que Lyon ne soit cité nulle part? comment aucun des historiens anglais et français, souvent si prolixes, n'a-t-il fait mention du séjour, dans nos murs, d'un personnage aussi éminent que l'archevêque de Kenterbury? comment se fait-il qu'aucun ancien bréviaire n'ait révélé un fait aussi important pour l'histoire de notre Eglise? comment se fait-il enfin que Thomas Becket n'ait jamais parlé, dans sa volumineuse correspondance, de la ville de Lyon et du séjour qu'il y aurait fait? Le don à l'archevêque de Kenterbury d'une maison dans le cloître de Saint-Jean, et d'un domaine à Quincieux, exprime seulement le vif désir qu'avait Guichard d'appeler et de retenir auprès de lui Thomas Becket; ce n'est pas une preuve directe. J'avoue que je ne vois rien de plausible à répondre.

Persuadé que Thomas Becket est venu à Lyon, Mgr Pavy réduit le fait à une proportion bien minime : « Ce fut, dit-il, une courte visite consacrée à la reconnaissance et à l'amitié, qu'un séjour dont on peut énumérer les détails et fixer les dates. » A la bonne heure, mais alors qu'importe que Becket ait paru dans nos murs? à quoi bon rechercher s'il a été un de ces innombrables voyageurs qui traversèrent notre cité en se rendant du Midi au Nord, ou du Nord au Midi? J'ajouterai, de plus, que cette apparition de Becket à Lyon, très probable il est vrai, n'est cependant pas un fait démontré.

quatre seigneurs, qui se crurent tenus d'obéir au vœu de Henri, massacrèrent Thomas Becket au pied de l'autel. Thomas, pendant sa vie, était considéré comme le défenseur et le représentant du parti national; sa mort tragique ajouta beaucoup à sa popularité : elle en fit un saint, le plus vénéré de tous ceux de l'Angleterre.

C'était au temps où Jean de Bellesme, successeur de Guichard sur le trône archiépiscopal de Lyon, et Etienne de Saint-Amour, avaient fondé la collégiale de Fourvière : la nouvelle église fut dédiée à Marie et surtout à saint Thomas de Kenterbury; le prélat anglais partagea avec la Vierge les témoignages de la vénération des fidèles. L'autel de Thomas Becket à Fourvière acquit une grande célébrité : Louis VII, qui crut devoir au nouveau saint la guérison miraculeuse de son fils, Philippe-Auguste, envoya à la collégiale un calice d'or.

§ V. La marche de la civilisation à Lyon, au douzième siècle, se révèle par les monuments, par les mœurs et par les croyances religieuses.

Je ne reviendrai pas sur le pont que l'archevêque Humbert fit jeter de l'une des rives de la Saône à l'autre, au bas de la colline de Fourvière et en face de l'église Saint-Nizier; mais le moment est venu d'embrasser dans un rapide aperçu les créations de l'art chrétien à Lyon. Simples ébauches au quatrième siècle, elles s'étaient multipliées et avaient pris un grand développement : ici l'histoire de l'art proprement dite se confond ou du moins se lie intimement avec celle de notre Eglise.

Il n'y eut pas précisément de temple pendant les deux premiers siècles de la foi chrétienne. Obligés de cacher leurs rites pour se dérober à la persécution, les chrétiens se rassemblaient dans les cryptes de la Vierge, de Saint-Jean, des Saints-Machabées, de Saint-Epipode et de Sainte-Blandine. Au quatrième siècle Patiens fit construire la première église publique, celle des Saints-Machabées ou de Saint-Just : on n'avait pas encore célébré les saints offices solennellement et à portes ouvertes. Just et six archevêques furent ensevelis dans cette basilique. Plusieurs églises ont été bâties à Lyon vers la fin de ce même siècle : ce sont l'église de Saint-Pierre et de Saint-Pothin (depuis St-Nizier), qui reçut la dépouille mortelle de saint Ennemond et de dix arche-

Digitized by Google

vêques; le baptistère de Saint-Jean, situé sur le bord occidental de la Saône, au pied de la colline de Fourvière, et le premier des baptistères publics: il avait un toit commun avec l'église de Saint-Etienne.

Le cinquième siècle vit s'élever hors des murs de Lyon l'église de Saint-Irénée, que rendirent célèbre les restes vénérés d'Irénée et d'un grand nombre de martyrs, et les églises de Saint-Romain, de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Saturnin et de Saint-Pierre-les-Dames ou les Nonains. Les églises de Saint-Paul, de Saint-Laurent et de Sainte-Eulalie ou de Saint-Georges, furent bâties au sixième siècle; au septième siècle les églises de Sainte-Croix, de Saint-Michel d'Ainay et de Saint-Martin ouvrirent leurs nefs à l'affluence toujours croissante des fidèles. La basilique de Saint-Jean réclame une attention particulière.

D'abord simple annexe du baptistère, cette église était appelée à une grande destinée : elle prit successivement un accroissement considérable, et n'accomplit son développement que dans le long espace de six siècles. Il n'a pas fallu moins de temps pour en faire ce que nous la voyons être aujourd'hui; elle n'a été terminée qu'au quinzième siècle. Cette basilique était déjà célèbre sous le règne de Charlemagne: Leidrade en parle dans sa lettre à l'empereur; elle existait donc avant le neuvième siècle. En 913, le cinquante-neuvième archevêque de Lyon y établit pour toujours sa résidence. On transporta dans son enceinte, de l'église collatérale de Saint-Etienne, une chaire de pierre qu'on a vue longtemps au sanctuaire, du côté de l'évangile. Robert est le premier archevêque de Lyon qui y fut inhumé (1234), exemple qui fut suivi pour onze de ses successeurs. Un même édifice contenait sous trois toits et sous un même clocher les églises de Saint-Jean, de Saint-Etienne et de Sainte-Croix.

Mais Saint-Jean devint bientôt l'église principale, et absorba les deux autres. Il ne peut y avoir d'unité dans un édifice dont les constructions sont de différentes époques, et par conséquent de plusieurs styles. On ignore à quelle époque le chœur fut bâti: il est fort ancien, si l'on en juge par l'état des marbres de l'abside que le temps a rongés. C'est également dans un âge reculé que la pierre des tribunes a été ciselée, et que les arcs demi-circulaires se sont combinés avec les ogives des fenêtres. La grande nef est

Digitized by Google

du douzième siècle; mais elle n'a pas été exécutée d'un seul jet; elle ne dépassait pas encore la quatrième arcade au treizième siècle. La voûte en avant de l'église et le portail sont de construction moins ancienne; on employa pour les premiers travaux les pierres éparses sur le sol du Forum de Trajan. [1]

Ces diverses basiliques présentaient, ainsi qu'on doit s'y attendre, les caractères architectoniques des époques qui les ont vu construire. On imita d'abord les procédés romains : c'étaient des appareils en pierres cubiques et une maçonnerie avec des chaînes de briques posées à plat ou employées dans la muraille, tantôt pour rétablir le parallélisme des assises, tantôt comme un moyen de décoration. Les fenêtres étaient très étroites, à plein cintre et portées sur des pieds droits; les portes carrées, les colonnes arrondies et couronnées de chapiteaux à feuillage lourdement sculpté. On imita, pour les corniches et les moulures, les monuments gallo-romains [2]. On n'a, au reste, à cet égard, que des conjectures; aucune de nos églises primitives n'est venue jusqu'à nous. Comme on ne bâtit pas de basilique pendant le neuvième et le dixième siècle, il n'y eut point, à Lyon, d'application du style romano-byzantin. Le style ogival ne se montra, dans les constructions de Saint-Jean, qu'au treizième siècle.

Quelques parties de cette église ont-elles été bâties par ces corporations d'ouvriers qui montrèrent, au moyen-âge, combien l'association a de puissance? tout porte à le croire, quoique aucun témoignage positif ne l'affirme. Ces compagnies avaient l'entreprise de toutes les grandes basiliques, non-seulement en France, mais encore en Allemagne, en Italie et en Angleterre, et, constituées en loges maçonniques, avaient une forte organisation. D'abord employés comme apprentis et manœuvres, les ouvriers passaient par tous les grades avant d'être admis à la maîtrise; ils travaillaient par escouades de dix hommes conduits par un chef, et campés autour de l'édifice en construction. Ces cor-

1. — La description de l'église Saint-Jean, telle qu'elle se montre aujourd'hui dans sa forme complète, appartient à une autre époque.

2. — Batissia (*Louis*). Eléments d'archéologie nationale, p. 402.

Digitized by Google

porations avaient des franchises et des priviléges : bien vues par les populations, elles recevaient de puissants encouragements de la part des seigneurs, des évêques et même des papes. On vit des abbés et des prélats entrer dans cet ordre de francs-maçons, qui accomplissait de si beaux ouvrages. Il y avait un grand esprit de fraternité dans l'association, et unité, non-seulement sous le rapport du principe des secours mutuels qui en était la pensée, mais aussi au point de vue du style dans l'exécution des travaux.

L'église de Fourvière a commencé par n'être qu'un modeste oratoire, composé d'un autel fort simple, entouré de quatre murs recouverts du toit le plus modeste [1]. On y arrivait par une porte fort étroite ouverte au Nord. Cette chapelle porta d'abord le nom de Notre-Dame de Bon-Conseil; tel fut son état depuis le milieu du neuvième siècle jusqu'à la fin du douzième. Cet humble édifice n'eut pas sur-le-champ la grande célébrité qu'il obtint plus tard parmi les âmes pieuses; il était bien moins fréquenté que la crypte de Saint-Pothin; quelques chapelains, dont le service n'était pas régulier, desservaient son autel. Olivier de Cha-

1. — L'étymologie du mot Fourvière a été un sujet fécond en discussions ; il a eu des équivalents nombreux : *Forum Veneris*, *Forum vetus*, *Forum auri*, *Forum boarium* (marché aux bœufs, Besian Arroy); Corvière, traduction du mot celtique *Lugdunum*, colline des corbeaux (le P. Monet); *Forum Veri*, le forum de Vérus.

On a découvert à Fourvière plusieurs témoignages incontestables du culte qu'on y rendait à Mercure ; ce que Syméoni a écrit sur ce sujet est remarquable (Le Antichita di Lione. *Lyon*, 1846, in-16). On connaît l'inscription originale de Septimanus : *Mercurius hic lucrum promittit...* Le Mercure dont il s'agit ici était romain, et non gaulois. Mais Vénus a-t-elle eu aussi un autel à Fourvière ? on n'a sur ce point que des conjectures basées sur ces expressions : *Forum Veneris*, par lesquelles quelques manuscrits désignent Fourvière. Les Chroniques de S. Benigne et de Verdun disent *Forum vetus;* il est évident que le premier nom a eu cours pendant plusieurs siècles. M. Cahour admet bien à Fourvière le culte de la déesse Copia, mais il rejette celui de Vénus; il le repousse avec un zèle qui prouve peut-être plus de piété que de critique. Selon lui, le mot Fourvière vient de *Forum vetus*, dont on a fait Foro vetere, Foro vietere, Forvièdre, et enfin Fourvière; il a, comme on le voit, quelque peu changé en route. L'étymologie qui fait dériver le mot Fourvière de *Forum Veneris* me paraît plus plausible, sans que je lui trouve cependant une certitude absolue. Pontanus paraît croire qu'un temple a été élevé à Vénus sur le plateau de Fourvière :

> Qua Veneri Idaliæ, sic fert longæva vetustas,
> Fundata est, veluti idem Erycino in vertice, sedes.

Colonia pense que le mot Fourvière vient de *Forum vetus*. Voyez M. Bréghot (C.), *Mélanges biographiques et littéraires*, 21, 270, 365, 382, et l'ouvrage cité de l'abbé Cahour.

Digitized by Google

vannes, chanoine de Saint-Jean, fit bâtir la longue nef du Nord en 1168, et quelques années plus tard Jean de Bellesme fonda cette collégiale de Fourvière qui fut dédiée au nouveau saint. La nouvelle basilique était vassale de l'église métropolitaine; elle présentait chaque année aux autels de Saint-Jean et de Saint-Etienne une redevance d'une livre chacun, et son clergé était tenu de venir à Saint-Jean en procession aux fêtes solennelles. Le chapitre de Saint-Jean montait à Fourvière : c'était, dit l'abbé Cahour, la visite du seigneur [1]. Le nombre des chapelains, reconnu insuffisant pour les besoins du service, fut presque doublé au treizième siècle.

Pendant que le culte de Marie devenait de plus en plus l'objet de prédilection des Lyonnais et de la population des campagnes voisines, le monastère aristocratique de l'Ile-Barbe maintenait sa puissance et sa renommée : il n'avait rien de plus remarquable, sous le rapport de l'architecture, que la collégiale de Fourvière, mais il continuait à être l'asile très recherché des descendants des familles les plus illustres. Tenus de fournir les preuves d'une noblesse ancienne et pure, ses moines occupaient un haut rang dans l'Eglise; telles étaient les mœurs du temps [2]. Les abbés réguliers de l'Ile-Barbe étaient de hauts et puissants seigneurs; ils avaient de nombreux vassaux, et des domaines d'une étendue considérable. Leurs attributions spirituelles n'étaient pas moins dignes de remarque : le pouvoir de délier et d'absoudre leur appartenait. Quand l'archevêque de Lyon était absent, le prieur de l'Ile-Barbe venait le remplacer et prenait le gouvernement du diocèse. Ces abbés d'un monastère si heureusement situé dans une île au milieu de la Saône et d'un riant paysage, ne s'isolaient point du monde; la solitude dans laquelle ils se renfermaient n'absorbait point leurs facultés. Puissants par la noblesse de leurs familles et par leurs richesses, ils l'étaient aussi par l'ascendant de la piété et du savoir. Un d'eux, l'abbé Hogier, fonda au onzième siècle, auprès du monastère, une cha-

1. Cahour (l'abbé *A.-M.*). Notre-Dame-de-Fourvière, ou Recherches historiques sur l'autel tutélaire des Lyonnais. *Lyon*, 1838, in-8°.

2. — Le Laboureur (*Claude*). Les Mazures de l'abbaye de l'Isle-Barbe-lès-Lyon, ou Histoire de cette abbaye. *Paris*, 1681, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

pelle en l'honneur de la Vierge, que la population de Lyon, toujours si sympathique au culte mystique de Marie, eut bientôt en grand honneur. Une affluence extraordinaire de fidèles se pressait dans l'enceinte de l'oratoire, et des légendes populaires disaient des merveilles de la sainteté de ce lieu. On raconte que lorsque les mariniers qui descendaient la Saône étaient arrivés à la hauteur de la chapelle, ils se taisaient tout-à-coup, quittant leurs rames et laissant aller leur barque au fil de l'eau; alors le patron, debout sur la poupe et la tête découverte, saluait la chapelle sainte et se recommandait dévotement aux prières de la Vierge.

Une cérémonie religieuse très ancienne, la fête des Merveilles, eut un grand succès populaire du dixième au douzième siècle, et se prolongea beaucoup plus tard; son histoire est une étude de mœurs locales que je ne puis négliger. Elle avait un caractère religieux et profane, qui lui donnait quelques rapports avec une des fêtes païennes de l'antiquité; son objet était la commémoration de la découverte de la dépouille mortelle des saints martyrs et de sa translation solennelle dans l'église des Apôtres. Pour qu'elle eût lieu, il fallait que le peuple de Lyon en fît la demande formelle au chapitre, qui ne refusait jamais. Cependant de graves circonstances empêchèrent quelquefois sa célébration : ainsi, quand des troupes ennemies occupaient la campagne aux portes de Lyon, la procession solennelle n'était pas permise, et la nécessité obligeait de l'ajourner à des temps meilleurs. Sa date n'était pas invariablement fixée : elle était, dans des circonstances exceptionnelles, tantôt avancée et tantôt reculée; mais le jour ordinaire de sa célébration, quand nul empêchement majeur ne se présentait, c'était le mardi avant la Saint-Jean. Son origine se perd dans une obscurité profonde : elle existait bien avant le douzième siècle; Paradin dit avoir vu un livre en parchemin, vieux de plus de sept cents ans, qui faisait mention expresse de donations faites aux églises de Lyon pour la célébration de la fête des Miracles [1]. Elle plaisait fort à la population, qui s'y asso-

1. — Voici les paroles de l'antique manuscrit : « Nos vero, canonici, hanc censuram istius mansi ad mensam fratrum in omni tempore damus et constituimus, in festivitate Miraculorum. » (PARADIN DE CUYSEAULX, *Histoire de Lyon*, p. 200.)

Digitized by Google

ciait avec enthousiasme : paysans, ouvriers, riches bourgeois, religieux des monastères, prêtres et chanoines, s'empressaient d'y figurer. Cette grande solennité consistait en une procession sur la Saône, faite par un nombreux clergé. Le chapitre et les prêtres de la cathédrale se rendaient à Vaise et y trouvaient le clergé de Saint-Just, celui de Saint-Paul, et les moines de l'Ile-Barbe et d'Ainay. Tous étaient reçus dans des bateaux parés de verts feuillages, de banderoles, de flambeaux et de riches draperies; d'autres barques, décorées de la même manière et remplies de bourgeois, servaient d'escorte. Ce long cortége se mettait en marche au son des instruments, descendant la Saône en chantant laudes et matines, tandis que le peuple garnissait en foule les deux rives. Travestis d'une façon bizarre, et se livrant aux démonstrations d'une joie extravagante, des habitants de Lyon, acteurs obligés de la fête, s'entassaient dans un immense bateau nommé le Bucentaure. On passait en pompe sous la première arcade du pont de Pierre, et là s'accomplissait un des épisodes les plus curieux de la cérémonie. Des hommes apostés précipitaient du pont dans la rivière, par une ouverture pratiquée à dessein, un taureau vivant, que poursuivaient et qu'atteignaient bientôt sur la Saône de nombreuses barques. Ramené sur la rive vers le port du Temple, l'animal était mis à mort, écorché et dépecé, dans une petite rue qu'on appelle encore aujourd'hui rue Ecorche-Bœuf. On distribuait la chair du taureau, et elle était mangée aux repas dont la fête était le prétexte. Cependant la procession continuait sa marche; et lorsque le pont de Pierre était dépassé, les cinq églises se rangeaient dans un ordre différent : elles arrivaient à Ainay et y faisaient une station dans le chœur, auprès de la pierre de saint Pothin. Le clergé revenait par terre, chantant le *Miserere*, faisait une station nouvelle à l'église Saint-Michel, et se rendait à l'église Saint-Nizier : une messe solennelle, célébrée par les chanoines, mettait fin à la cérémonie religieuse; mais la fête populaire continuait jusqu'à la nuit.

Telle était cette fête des Merveilles, moitié religieuse et moitié païenne. Le chapitre de Saint-Jean en acceptait tous les détails; il employait le marc d'argent qu'il recevait chaque année de l'abbé de Belleville, à titre de redevance, pour payer les frais de déco-

Digitized by Google

ration du superbe bateau dont il se servait dans cette circonstance. C'est à l'archevêque qu'appartenait la police de cette solennité; il y tenait beaucoup, et se réservait très expressément la punition des délits dont elle pouvait être l'occasion. [1]

Tant que les mœurs, dans le Lyonnais, ne furent pas épurées par les progrès de la civilisation, la fête des Merveilles n'eut pas de grands inconvénients : prêtres et laïques, au dixième et au onzième siècle, avaient les mêmes habitudes grossières, la même ignorance, et dans leur croyance religieuse la même naïveté. Lyon avait ses bacchanales comme tant d'autres villes, dans lesquelles le clergé ou les moines s'associaient pour représenter des mystères. C'était le temps de la fête des Idiots, autre imitation païenne que tolérait l'Eglise, et à laquelle le clergé lui-même prenait part; c'était le temps où dans certaines solennités les chanoines jouaient à la balle dans l'église, ou promenaient en procession, et en l'accablant d'invectives, le hareng détesté du carême. Lyon avait sa fête des Merveilles, comme Bouchain sa fête des Étourdis, Dijon sa procession de la Mère folle, Châlon-sur-Saône ses Gaillardons, Reims sa messe dont le refrain, chanté en chœur, était l'imitation burlesque du cri de l'âne, et Paris son évêque des fous et ses fêtes des sous-diacres. Tant que le peuple eut la simplicité de l'enfance, ces farces mystiques ne compromirent nullement les intérêts sérieux de la religion, mais elles ne devinrent plus possibles avec les progrès de la civilisation. Des désordres fort graves se mêlèrent, à Lyon, à la cérémonie; les temps avaient changé; il y avait conflit presque permanent entre l'archevêque et les bourgeois : ce furent les citoyens eux-mêmes qui réclamèrent la suppression de la fête des Merveilles. [2]

1. — Voici les paroles d'un archevêque de Lyon, Pierre de Savoie : « Nobis etiam et successoribus nostris retinemus ad festum appellatum Mirabilium coercitionem et punitionem inobedientium et delinquentium in non faciendo debitum suum, circa dictum festum, prout est apud Lugdunum alias consuetum. »

2. — Elle fut abolie par lettres patentes de Charles V, datées de Crécy-en-Brie, le 15 août 1364.

On peut consulter, sur la fête des Merveilles, les ouvrages suivants : Ducange, *Glossarium* (Festum Mirabilium); *Almanach de Lyon* pour 1789, p. 301; — Cochard, *Description de Lyon*, p. 204; — *Lyon ancien et moderne*, tome II, p. 275.

Les templiers et les chevaliers de St-Jean de Jérusalem vinrent à Lyon à la fin du douzième siècle; ils n'y eurent pas un établissement considérable.

§ VI. Le mysticisme ardent qui travaillait si fortement l'Europe au douzième siècle, ne pouvait pas ne point se révéler à Lyon, dans une ville qui lui était si sympathique; elle fut le berceau du rationalisme vaudois, dont l'histoire est une partie de la nôtre, du moins dans ses premiers temps. Cet épisode ne fut point un accident isolé, il a d'intimes connexions avec les mœurs, à cette époque de foi et d'indépendance religieuse.

Il y avait à Lyon, vers le milieu du douzième siècle, un marchand nommé Pierre [1], et que son commerce, habilement conduit, avait enrichi. On croit qu'il était né à Vaux, sur les bords du Rhône; mais il habitait la ville depuis son enfance : cet homme ne manquait pas d'une certaine instruction; il avait une imagination ardente, un grand esprit de charité, beaucoup de simplicité, et parlait avec une chaleureuse abondance. Il devisait un jour avec d'autres marchands, lorsqu'il apprit la mort soudaine d'un des principaux bourgeois, son ami. Cet événement inattendu le frappa si fort, qu'il résolut de mener désormais une vie de pénitence et de pauvreté. Pierre Valdo vendit tous ses biens, et en donna le prix aux pauvres; sa libéralité amena bientôt auprès de lui une grande multitude. Persuadés par ses exhortations, d'autres marchands suivirent son exemple; ils distribuèrent aussi en aumônes tout ce qu'ils possédaient, et suivirent le chef qu'ils s'étaient donné.

Mais cette foule manquait d'instruction religieuse : Pierre fit traduire pour elle, en langue vulgaire, quelques livres de la

1. — Il n'est pas bien sûr qu'il se soit appelé Pierre, mais c'est l'opinion du plus grand nombre; Théodore de Bèze lui donne le nom de Jean. Même incertitude sur l'autre nom, Petrus Wallis, dit Valdio; un autre écrit Valto. On lit Balio et Baldon dans Marcus Zuerius Boxhorn, dans Petrus Wesembecius et dans Joachim Camerarius. Pierre s'appelait Valdo, du nom de Vaux, petite commune qui l'avait vu naître. A-t-il reçu son nom de la doctrine des Vaudois qu'il avait adoptée, selon l'opinion de Théodore de Bèze? c'est ce qu'il est difficile de décider.

Les Vaudois ont été également appelés de divers noms; on les a appelés Catharres, d'un mot grec qui signifie pur; Léonistes, du nom de la ville de Lyon, et *Insabbates*, à cause de la forme de leur chaussure.

Digitized by Google

Bible dont il lui expliquait le sens. Ses paroles tombaient comme des étincelles sur des disciples ignorants, mais enthousiastes. Pierre leur enseignait le renoncement au monde, le mépris des richesses, la nécessité du sacrifice, l'abnégation de tous les intérêts terrestres, commandée par l'Evangile; et ce qu'il disait, il l'avait fait. Son but, s'il en avait un lorsqu'il commença ses prédications, c'était de reproduire dans sa pureté et dans sa pauvreté l'Eglise primitive de Lyon. Pierre Valdo voulut mener la vie des premiers apôtres; il crut avoir, comme ils l'avaient eu, le droit d'annoncer la parole de Dieu, et de professer cette opinion que tout laïque, s'il était homme de bien, avait comme les prêtres le pouvoir de lier et de délier, ainsi que celui d'administrer les sacrements. Son succès fut immense; grand nombre de malheureux se groupèrent autour de lui, et prirent dès-lors le nom de Pauvres de Lyon. Cette multitude ne voulut plus du Dieu des églises et des riches monastères de l'Ile-Barbe et d'Ainay, elle renonça aux rites pompeux de la métropole de Saint-Jean, et ne reconnut d'autre culte que celui de la parole évangélique. Hommes et femmes allaient pêle-mêle dans les campagnes du Lyonnais, priant et chantant, laissant là l'archevêque et le clergé, et ne voulant plus ni prêtres, ni symboles, ni mystères, ni rien de ce qui donnait tant de poésie au christianisme. Pierre Valdo ramenait au raisonnement les croyances religieuses, et, selon lui, le mérite des œuvres et des personnes agissait beaucoup plus pour le salut que les sacrements. Toute cette religion nouvelle était une négation des doctrines et des traditions de l'Eglise.

Vivement ému à l'apparition de ce mouvement religieux, l'archevêque Jean de Bellesme fit tout ce qui dépendait de lui pour le maîtriser : le pouvoir temporel étant entre ses mains, il en disposa pour interdire à Pierre ses prédications sous peine de châtiments sévères, et il défendit aux Pauvres de Lyon de continuer leurs assemblées. Dans sa simplicité, le chef de ces enthousiastes s'était adressé au pape lui-même, pour obtenir la confirmation du droit de prédication évangélique qu'il s'était attribué : un concile tenu en 1179 le condamna, arrêt qui fut bientôt renouvelé. Mais Pierre et ses disciples n'en tinrent aucun compte : chassés d'un lieu, ils se réunissaient dans un autre,

traqués de toutes parts, ils trouvaient toujours moyen d'échapper aux poursuites de l'archevêque. Pierre était insaisissable; la persécution, et l'impossibilité, pour un chef de secte, de ne point se laisser entraîner par l'exagération de ses propres doctrines, le conduisirent plus loin qu'il n'avait eu d'abord l'intention d'aller. Il partageait toutes les croyances de l'Eglise, un point excepté, lorsqu'il commença ses ardentes prédications; son orthodoxie était parfaite, à cela près qu'il s'attribuait sincèrement le droit d'enseignement des premiers apôtres; mais l'enivrement de ses succès donna un autre caractère à sa position. Pierre avait fait d'abord de son habitation à Lyon une maison d'un Dieu d'amour et de charité : prédicateur, en vertu de la mission qu'il s'était donnée, il avait vu les places publiques de la ville devenir trop étroites pour l'affluence toujours croissante de ses auditeurs, tandis que les chaires dans les églises étaient désertes. Pierre n'avait obtenu aucune concession, soit du pape, soit de l'archevêque Jean de Bellesme; il déclina leur pouvoir, comme fit Luther quelques années plus tard. Dès-lors les ministres vaudois prêchèrent que l'Eglise romaine avait abandonné la foi du Christ pour se faire la grande prostituée de Babylone, et le figuier stérile maudit par l'Evangile; que le pape n'était pas le chef de l'Eglise; que les moines étaient des cadavres infects marqués du signe de la bête, et que le purgatoire, les messes, l'invocation des saints, et les prières pour les morts, étaient des inventions suggérées par le diable à l'avarice des prêtres.

Pierre Valdo n'était pas, au reste, le premier qui eût prêché le rationalisme; au temps de Charlemagne, Claude de Turin avait enseigné les mêmes doctrines : elles trouvèrent, au douzième siècle, un chaleureux sectateur dans Pierre de Bruys que dépassa son célèbre disciple. Il y avait eu déjà un de ces professeurs improvisés, du nom de Valdo, vers le milieu du neuvième siècle : Jean Léger, l'historien de la secte, la fait remonter jusqu'au premier âge de l'Eglise chrétienne; il prouve que les Vaudois étaient connus bien avant Pierre de Lyon [1]. Cependant ce rationalisme ne dut pousser de profondes racines

1. — LÉGER (*Jean*). Histoire générale des églises évangéliques des vallées du Piémont ou Vaudoises. *Leyde, Jean Charpentier*, 1669, in-fol.

Digitized by Google

dans l'esprit des populations que lorsque le clergé fut devenu riche, puissant, comblé de tous les honneurs de la terre, et qu'il eut oublié, quelquefois du moins et dans certains pays, la pratique de ces maximes de haute moralité, de vertu et d'humble abnégation qui avaient conquis tant de prosélytes à la foi chrétienne. Quelques hardis penseurs, peu éclairés, mais qui ne manquaient pas d'un certain bon sens, malgré leurs erreurs sur le dogme, se demandèrent si les hauts et puissants seigneurs temporels du chapitre de Lyon étaient les véritables successeurs des apôtres : ils ne distinguèrent pas les hommes qui pouvaient être vicieux d'une religion sainte, et enveloppèrent dans un même anathème les grands dignitaires et les principaux dogmes de l'Eglise. Au reste, les Vaudois de Lyon ne doivent point être confondus avec les Manichéens du Languedoc, qui furent l'objet, sous le nom d'Albigeois, de persécutions si cruelles et si dramatiques, dont l'intérêt de la religion ne fut que le prétexte; il y avait une grande différence dans le but comme dans les doctrines, quoiqu'il n'y en eût point, bientôt après, dans le sort de ces malheureux.

Pierre Valdo avait levé l'étendard de la rébellion dans une ville dont les archevêques étaient maîtres souverains; il ne pouvait s'y maintenir. On l'en chassa, lui et ses disciples. Il fallut fuir; Pierre et son troupeau trouvèrent un asile dans des vallées escarpées et presque inaccessibles du Dauphiné et du Piémont. Ils furent bien accueillis par les hommes à demi-sauvages, mais positifs et froids, qui habitaient ces régions. Il faut bien qu'il y ait eu au douzième et au treizième siècle un esprit d'opposition au clergé dans les masses, car la doctrine des Vaudois se répandit avec rapidité en Picardie, en Flandre surtout, en Suisse, en Moravie, dans la Pologne, dans la Bohême et même en Angleterre. D'épouvantables désastres et les massacres de Cabrières et de Mérindol ne l'anéantirent point, complètement du moins [1].

1. — Chassés de leurs vallées du Piémont, les Vaudois s'enfuirent en Suisse vers l'an 1686; mais, trois années après, ils obtinrent de Victor-Amédée la permission de rentrer dans leur pays : on évalue leur nombre actuel à 20,000. En 1824, le roi de Sardaigne leur a accordé l'autorisation de construire un hôpital pour les malades, et de le faire desservir par des hommes de leur croyance.

Digitized by Google

Mais l'historien de Lyon n'a plus à s'en occuper, depuis le jour où, banni de cette ville, Pierre Valdo chercha un refuge dans les montagnes du Dauphiné. Tous ses disciples ne l'accompagnèrent certainement pas dans sa fuite, quelques-uns restèrent nécessairement à Lyon; mais ils étaient trop peu nombreux pour donner à l'archevêque quelque inquiétude : la cause de la religion triompha.

§ VII. Comment Pierre Valdo aurait-il pu résister à l'intelligente et forte organisation du pouvoir temporel de l'Eglise de Lyon au douzième siècle? Il est temps de faire connaître ce gouvernement théocratique qui maintint si énergiquement son pouvoir, précisément au temps de l'émancipation des communes.

L'archevêque Héraclius s'était empressé d'aller rendre hommage à Frédéric Barberousse, qui se trouvait alors à Besançon; il eut tout lieu de s'applaudir de cette déférence. Par un acte du 18 (19) novembre 1157, daté d'Arbois, l'empereur lui accorda l'investiture de la ville de Lyon et du comté lyonnais; il le décora du titre élevé d'exarque de la cour royale de Bourgogne, et lui confirma le droit de battre monnaie. C'est de cette époque que date la légitimité de la souveraineté temporelle des archevêques : Lyon faisait partie du royaume de Bourgogne cédé à l'empire par un testament authentique; l'empereur avait qualité pour disposer de cette ville. C'est donc du milieu du douzième siècle que date le droit des successeurs d'Irénée à la souveraineté temporelle : elle existait en fait depuis plus d'un siècle; l'empereur était trop loin, il accordait, je l'ai dit déjà, ce qu'il ne pouvait empêcher.

Gui II, comte du Forez, fut très mécontent de la nomination d'Héraclius au titre envié d'exarque qu'il désirait pour lui-même; voisin immédiat de l'archevêque, il pouvait se venger, et n'y manqua pas. Un autre motif le portait à prendre les armes : les comtes du Forez prétendaient être les seigneurs légitimes de Lyon, et n'avaient pas sincèrement abdiqué. Suivi d'un corps de troupes, Gui entra sur les domaines de l'archevêque et s'empara de Lyon. Ses soldats pillèrent les maisons des clercs, et exercèrent les excès les plus graves contre les bourgeois connus pour être les partisans du prélat. Hors d'état de résister, Héraclius s'enfuit dans la chartreuse des Portes et s'y tint caché pen-

Digitized by Google

dant quelque temps. Mais les chances tournèrent en sa faveur : quelques amis zélés lui amenèrent un petit corps d'armée, avec lequel le courageux prélat parvint à chasser de Lyon le comte du Forez. Des concessions mutuelles rétablirent la paix : il y eut un premier arrangement, en vertu duquel les péages et les monnaies furent déclarés communs entre l'archevêque de Lyon et le comte du Forez; mais une ville ne saurait avoir deux maîtres, et de nouvelles difficultés surgirent. Elles furent enfin aplanies, en 1173, par un traité définitif : l'archevêque et le chapitre cédèrent au comte tout ce qu'ils possédaient au-delà de la Saône, et donnèrent en outre onze cents mares d'argent; le comte du Forez fit, en échange, abandon à l'archevêque de tous les droits qu'il prétendait avoir sur la ville de Lyon. Ce traité fut approuvé par une bulle du pape, datée d'Agnani le 1er avril 1173, et confirmé par une autre bulle du pape Lucius, l'an 1182. Tout avait réussi aux archevêques; les maîtres du Forez et les empereurs s'étaient désistés de tout droit de souveraineté en leur faveur; ils étaient les propriétaires fort légitimes de la ville de Lyon, sauf les droits du peuple.

Comme puissance temporelle, l'Eglise de Lyon était représentée par l'archevêque et par le chapitre; d'abord intimement unis l'un à l'autre, puis séparés par des intérêts distincts, toujours rivaux et quelquefois ennemis. De ces deux pouvoirs, le plus ancien était celui de l'archevêque, qui fut longtemps le chef souverain et unique; c'est à l'archevêque seul qu'appartenait le droit : Burchard II en avait hérité du roi de Bourgogne son père. On aurait pu cependant considérer ses successeurs comme de simples délégués de l'autorité impériale : ils n'avaient pas de concession formelle; mais Conrad-le-Salique, légitime seigneur de Lyon, avait cédé son autorité à Frédéric Barberousse, et cet autre empereur, on l'a vu déjà, avait officiellement transmis ses droits, non à l'Eglise de Lyon, mais à l'archevêque Héraclius.

Il fallait une organisation administrative, elle fut instituée avec intelligence. De hauts fonctionnaires rendirent la justice au nom du nouveau seigneur temporel; d'autres, d'un ordre moins élevé, eurent dans leurs attributions les finances, la police, ou la force militaire. L'archevêque avait le droit de garder la ville,

Digitized by Google

qui était devenue son fief : c'est en son nom que justice était faite ; mais on vit plus tard le chapitre s'emparer du même pouvoir. Il y eut alors, dans la même cité, deux juridictions qui connaissaient des mêmes affaires, et qui étaient complètement indépendantes l'une de l'autre : nous verrons bientôt les conséquences de cet abus.

Le sénéchal était le représentant de l'archevêque ; il présidait au jugement des affaires civiles et criminelles. Ce fonctionnaire était tiré du corps de l'église métropolitaine, il appartenait presque toujours à une illustre famille ; on a vu dans ce haut emploi des Gui de Talaru, et des Hugues de la Tour. Il avait dans ses attributions les finances, la police et toutes les affaires judiciaires, soit civiles, soit criminelles. Ce magistrat eut d'abord pour honoraires le produit des amendes ; on lui assigna, plus tard, cinquante livres viennoises. Mais c'est au mouvement des affaires si variées et si nombreuses, dont il avait à connaître, qu'il devait la plus grande partie de son revenu. Tout passait par ses mains ; il avait une part dans les confiscations qu'il prononçait, et la justice séculière lui rapportait beaucoup : c'est lui qui délivrait aux marchands la permission de vendre ou d'acheter ; il leur arrachait des gratifications sous mille prétextes, et créait des impôts à son profit, toutes les fois qu'une occasion favorable pour le faire se présentait. Quand les bourgeois de Lyon augmentaient le prix du vin qu'ils vendaient, le sénéchal arrivait et réclamait un broc. Tant d'exactions fatiguaient les citoyens, et l'archevêque dut intervenir plusieurs fois pour les faire cesser. Cet office changea de caractère vers la fin du treizième siècle, lorsque le pape Grégoire X, pris pour arbitre, eut mis fin, quant à l'exercice de la justice séculière, aux différends qui existaient entre l'archevêque et son chapitre.

Un magistrat appelé viguier avait la police dans ses attributions spéciales. Il était chargé de maintenir la paix publique, de protéger les personnes et les propriétés des citoyens, de surveiller les métiers, les hôtels, les cabarets, les marchés, en un mot tous les lieux publics : ainsi, ses fonctions étaient celles qu'eurent depuis les lieutenants de police. Ces viguiers n'étaient ni tirés du chapitre métropolitain, ni hommes d'église ; ils étaient hommes d'épée, et appartenaient souvent à des familles

Digitized by Google

d'une haute noblesse. Ils avaient pour émoluments une part dans les amendes, taxes, saisies et confiscations. On ne doit pas les confondre avec les anciens viguiers qui existaient sous les premiers rois de Bourgogne, ni avec les viguiers qui furent nommés plus tard par les rois de France, après la réunion de la ville de Lyon à la couronne.

On appelait courrier un des principaux officiers de l'administration de la justice; son emploi avait beaucoup d'analogie avec celui de nos procureurs du roi. Il connaissait de tous les attentats qui étaient commis dans l'intérieur de la ville contre les personnes et contre les propriétés; il n'était pas membre du chapitre, mais gentilhomme et homme d'épée. Quand il entrait en charge, il jurait de faire respecter les droits de l'Eglise de Lyon et la juridiction des cloîtres et de ses dépendances; ses fonctions ne duraient qu'une année. L'archevêque avait ses courriers, non-seulement dans Lyon, mais aussi dans toutes les villes du comté lyonnais. Ces fonctionnaires étaient chargés du recouvrement des impôts; le courrier de Lyon faisait lever par ses sergents le produit des taxes qui avaient été imposées aux citoyens.

Un docteur en droit était juge de la cour séculière; il y eut plus tard, dans le cloître, des écoles de droit romain, dont les bacheliers et les licenciés prêtaient serment à l'archevêque et au chapitre. Cet office fut commis souvent à des personnages très distingués. On appelait devant un autre magistrat, nommé juge des appellations ou appeaux, des jugements rendus en première instance, sur les terres de l'archevêque et du chapitre, par les baillis, châtelains et autres fonctionnaires des tribunaux inférieurs. Il était nommé par l'archevêque, mais ne pouvait être continué dans sa charge sans le consentement du chapitre. Ce magistrat devint plus tard le grand audiencier, qui était quelquefois en même temps garde des sceaux de l'archevêque, son trésorier et son receveur général. Un chancelier, ou official, présidait à l'expédition des cartulaires, protocoles, traités, actes de concession et titres divers; il gardait les chartes et registres. L'Eglise de Lyon avait un official pour la primatie, un autre pour l'archevêché en qualité de métropole, et un autre pour le diocèse; mais le même fonctionnaire réunissait quelquefois

ces emplois distincts. Le chancelier avait sous ses ordres les notaires, greffiers et secrétaires, et il disposait des sceaux de l'archevêque. Les notaires jurés étaient nécessairement savants; ils rédigeaient leurs actes en latin, plaidaient, donnaient des consultations et rédigeaient des mémoires : c'étaient des clercs. Ils portaient des robes traînantes, dit Paradin, et avaient sur la tête des chaperons et de longs bourrelets semblables à ceux de messieurs de la cour et de l'université.

L'archevêque de Lyon possédait de grands domaines, et disposait de revenus considérables; toutes les propriétés des églises étaient dans sa main. Il avait beaucoup de vassaux, et parmi ceux-ci se trouvaient de fort grands seigneurs, tels que les sires de Thoire et de Villars, les sires de Beaujeu, les dauphins du Viennois, les comtes de Savoie, les princes de Dombes, et même les ducs de Bourgogne, qui lui rendaient hommage, selon la forme accoutumée, pour les fiefs dont ils étaient possesseurs. On sait quel était ce cérémonial : le feudataire promettait fidélité en mettant ses mains jointes entre celles de l'archevêque, qui lui donnait un baiser. Il y avait, parmi les vassaux de l'Eglise de Lyon, grand nombre de chevaliers, de damoiseaux et de gentilshommes, tenus à prendre les armes pour sa cause. Ces seigneurs étaient, d'ordinaire, frères, neveux, cousins et alliés des membres du noble chapitre. [1]

C'est au château de Pierre-Scise que résidait l'archevêque. On a attribué la construction de cette forteresse à Renaud, comte

1. — Le sceau des anciens archevêques de Lyon, selon Menestrier, représentait ces grands dignitaires avec une mitre assez basse, ouverte au milieu. Ils tenaient de la main gauche la crosse ou bâton pastoral; la main droite était levée comme pour bénir, l'index et les doigts du milieu joints et levés, les trois autres fermés, avec le nom de l'archevêque inscrit autour; quelquefois ce nom était gravé sur l'autre face. Les archevêques scellaient leurs missives, tantôt avec du plomb ou avec de la cire, tantôt en placards, tantôt à sceaux pendants et liés d'un cordonnet de soie.

« Le chapitre avoit pour ancien sceau la figure d'une femme couverte d'une couronne fleurdelisée, assise sur une chaise et tenant de la main droite un sceptre surmonté d'une fleur-de-lis avec ces mots : *Sigillum sacro-sanctæ Lugdunensis ecclesiæ*. Quelque temps après, le chapitre eut pour contre-scel un lion et un griffon affrontés; il y avoit au-dessus de l'écu un agneau pascal. Quand l'Eglise de Lyon eut acquis la portion de domaine que les comtes du Forez avoient eue sur cette ville, elle en prit aussi les armoiries. » (MENESTRIER, *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, p. 346.)

Digitized by Google

de Forez, l'an 1126; mais elle est beaucoup plus ancienne, et Renaud ne fit que la réparer. Pierre-Scise avait été le château des empereurs, rois de Bourgogne; il passa de droit aux archevêques, lorsque Conrad-le-Salique et Frédéric Barberousse eurent abdiqué leur souveraineté sur Lyon en faveur du chef de l'Eglise de cette ville. Il avait été vraisemblablement bâti dans des temps fort anciens, pour défendre les abords de la ville. Lorsqu'on a creusé récemment le sol qu'il avait occupé, on a trouvé sur l'emplacement des anciens murs une grande quantité de lampes sépulcrales, de médailles et d'autres objets antiques. Selon Menestrier, les premiers rois de Bourgogne y ont fait leur séjour; suivant Poullin de Lumina, un concile y a été tenu. Ce château occupait un espace considérable : il s'étendait depuis la Chana jusqu'à la Tourette, et depuis le fossé de Pierre-Scise jusqu'à une porte, à Bourgneuf, près de Saint-Paul, qu'on nommait la porte Confort. Il était situé hors de la ville, et ce ne fut qu'au quatorzième siècle qu'il fit partie de l'enceinte fortifiée. Il fut, au reste, bâti à différentes époques, et de nombreux changements modifièrent dans le cours des âges le plan de ses constructions massives. C'est au château de Pierre-Scise que les archevêques, seigneurs temporels de la ville, recevaient les princes, rois et autres personnages d'un rang éminent : cette forteresse devait devenir, sous les rois de France, une prison d'Etat semblable. L'archevêque avait un autre palais, situé auprès de l'église métropolitaine; il ne l'habitait qu'au temps des fêtes solennelles. Ainsi, rien ne manquait à la consolidation de son pouvoir. Sa souveraineté temporelle s'exerçait, non-seulement à Lyon et dans le comté du Lyonnais, mais aussi dans la Bresse, dans la Dombes et dans le Bugey; il avait haute, moyenne et basse justice.

Mais un pouvoir rival, à certains égards, de celui des archevêques, s'éleva au sein même de l'Eglise de Lyon : ce fut celui du chapitre.

§ VIII. Dès l'origine de l'église métropolitaine, une enceinte particulière renfermait le clergé qui desservait Sainte-Croix, Saint-Etienne et le Baptistère : ce cloître éloignait les prêtres du bruit de la ville; il les isolait du monde. Leidrade parle, dans sa lettre à Charlemagne, du bâtiment qu'il avait fait construire

pour l'habitation des clercs de l'église de Saint-Etienne. Ces clercs, peu nombreux, s'adonnaient au chant et à l'interprétation des saintes Ecritures : ils portaient un habit long, avec une sorte de manteau ou de capuce; leurs cheveux étaient coupés courts, et leur chaussure couvrait entièrement le pied. Les desservants de l'église de Saint-Etienne étaient subordonnés à l'archevêque, dont ils formaient le conseil particulier. Le nom de chapitre, selon l'abbé Jacques, fut donné à l'assemblée des chanoines de l'église métropolitaine, parce qu'à la suite des délibérations du conseil on prenait des conclusions : on capitulait. Ce corps de prêtres attachés au service de la métropole acquit de l'importance au onzième siècle; on y trouvait déjà trois dignitaires, le doyen, l'archidiacre et le précenteur. Des biens avaient été donnés aux chanoines, qui n'en avaient que l'usufruit; mais peu à peu le chapitre parvint à s'en rendre propriétaire. Déjà dans le onzième siècle le chapitre possédait de nombreuses fermes et plus de cent domaines, nommés dans les chartes : *Urbana Villa*, *Lademia Villa*, *Villa Dei*. Il n'y avait pas encore de distinction bien positive entre les possessions de l'archevêque et celles de son clergé, du moins quant aux droits.

Ce fut l'archevêque qui l'établit à la fin du douzième siècle : il sépara ses biens de ceux du chapitre, qui eut en toute propriété un tiers des domaines, revenus et droits temporels. Dès-lors le chapitre et l'archevêque, devenus indépendants l'un de l'autre, firent administrer leurs propriétés par des employés particuliers; chacun des deux pouvoirs eut sa juridiction et sa justice. L'archevêque Renaud de Forez fit encore plus, il accorda un titre honorifique au clergé de sa métropole. Les humbles frères de Saint-Etienne devinrent chanoines et comtes; leur capuce se changea en camail, et de chantres à petits gages ils se virent transformés en seigneurs féodaux et grands propriétaires [1]. De puissants barons armés de toutes pièces, des seigneurs

1. — Il est dit dans un ancien registre de Renaud de Forez : « Renaudus de Foresio ecclesiam Lugdunensem nobilitavit, » soit parce que l'archevêque avait ainsi rendu les chanoines co-seigneurs avec lui, dit Leymarie d'après Deville, soit parce que, les ayant élevés à ce nouveau degré d'honneur, il voulut leur donner un lustre qui les mit en état de marcher de pair avec lui, en établissant parmi eux, d'une manière plus fixe qu'auparavant, la nécessité des preuves de noblesse.

Digitized by Google

de haut lignage, de nobles veuves accompagnées de leurs enfants, venaient rendre hommage au chapitre pour les fiefs qu'ils tenaient de lui. Il recevait dans le cloître des princes et même des rois, et octroyait des concessions à des gentilshommes d'antique race, quelquefois même à de simples bourgeois. C'était un corps souverain. Vers l'année 1220, le chapitre possédait trente-deux châteaux dans le Lyonnais (l'archevêque n'en avait que sept), non compris nombre de terres, domaines et redevances seigneuriales. Des chanoines étaient obéanciers, ou usufruitiers de terres qui appartenaient à messeigneurs les chanoines comtes de Lyon. Dès-lors les plus illustres familles du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais désirèrent pour leurs membres des places dans le noble chapitre de Lyon : on y vit entrer des Talaru, des Lafayette, des Saint-Trivier, des Chaponay, des Damas, des Tournon, des sires de Villars et de Beaujeu, des comtes de Genève, et pendant plus de sept siècles les plus grandes maisons tinrent à honneur singulier d'y être représentées. On n'y était reçu qu'en faisant preuve d'ancienne noblesse. Un comte de Lyon n'eût-il que son titre, fut dès-lors un personnage distingué; son admission au chapitre était un enregistrement nobiliaire. Il y avait tant de personnages illustres dans ce corps, tant de cardinaux vêtus de pourpre, que l'Eglise de Lyon reçut le nom de maison rouge. On en vit sortir plusieurs fois quatre ou cinq évêques dans une même année : les papes Grégoire X, Adrien V, Boniface VIII et Clément VII lui avaient appartenu.

Comme l'archevêque, le chapitre avait sa juridiction indépendante, ses grands et petits officiers, son tribunal, ses prisons, ses gardes; il y avait à Lyon, dans la même ville, deux justices seigneuriales dont les attributions étaient les mêmes. C'était l'anarchie dans l'ordre judiciaire.

Le chamarier du chapitre exerçait les mêmes fonctions que le sénéchal de l'archevêque : ces deux titres étaient portés quelquefois par le même fonctionnaire. Il fallait que le chamarier fût docteur en droit : il avait la police du cloître, qu'il exerçait avec l'assistance de douze coponiers. C'est lui qui présidait aux jugements rendus par le viguier, le courrier, le juge-mage et autres magistrats; sa juridiction s'étendait aux officiers et aux domestiques de l'archevêque; ses revenus étaient à Brindas et à la

Digitized by Google

Guillotière. Ce chamarier était toujours l'un des membres éminents du chapitre ; il avait sous ses ordres les baillis ou gardiens, hommes d'épée qui défendaient les domaines de l'Eglise contre les attaques, très fréquentes au douzième siècle, des gens de guerre. Mais le chapitre avait une autre arme fort puissante à cette époque, c'était la justice du glaive spirituel ; elle lui avait été accordée par un pape, avec tant d'extension que les seules personnes du roi et de la reine en étaient exemptes : « Nous vous « concédons par grâce spéciale, dit le pontife aux chanoines, « l'usage du glaive spirituel pour en user librement, autant de « fois et de la manière que vous jugerez la plus expédiente « contre ceux qui injurieront, molesteront, troubleront et em- « pêcheront, vous et les bénéficiers de votre église, de quelque « rang, dignité, prééminence, condition que puissent être ces « perturbateurs. » Quand le chapitre eut obtenu un si beau privilége, il mit dans ses armoiries, comme emblème de sa double juridiction, d'une part une crosse et de l'autre une épée nue.

Il y avait dans le chapitre d'autres dignitaires : on y voyait l'archidiacre, le précenteur, le chantre, le maître de l'hôtel, le sacristain, le grand custode ou curé de la paroisse. Des chanoines étaient hôteliers ou vavasseurs, et d'autres portaient le titre de bacheliers ; d'autres fonctionnaires, docteurs en droit civil et en droit canon, avaient mission de défendre l'Eglise. Il y avait enfin les chapelains perpétuels, les habitués, les prébendiers et le manécantier.

Le nombre des membres du chapitre, d'abord illimité, fut fixé longtemps à trente-deux ; ce n'était point trop pour la célébration de l'office public dans la métropole. Je n'ai point à parler de la liturgie de l'église de Saint-Jean, mais je puis rappeler que le chapitre se montra presque toujours ennemi des nouveautés et fidèle aux antiques traditions : c'est un témoignage que saint Bernard s'était plu à lui rendre. Mais ce que l'historien de Lyon ne saurait oublier, c'est l'aspect du cloître : on eût dit une ville à part dans la grande cité. Il avait une physionomie particulière et des mœurs à lui ; les rues adjacentes à la métropole, celles qu'on nomme encore rues Porte-Froc, Tramassac, de la Bombarde et Saint-Pierre-le-Vieux, étaient occupées par les habitués, classe mixte entre les hommes d'église et les laïques. Au-delà se trou-

Digitized by Google

vaient les remparts élevés du cloître, qui renfermaient les maisons des chanoines éparses autour de la magnifique basilique. On voyait à droite de l'église les bâtiments de l'ancien cloître, construit dès le neuvième siècle, et qu'il ne faut pas confondre avec le nouveau [1]. Il y avait au Nord et au Midi deux portes dont les guichets s'ouvraient le matin pour les habitués qui se rendaient à matines; on remarquait au milieu de la place une fontaine entourée d'un bassin circulaire, et sur un des côtés le symbole de la puissance féodale, un pilori.

On voit à combien d'abus donnait lieu l'organisation du pouvoir temporel de l'Eglise de Lyon : il y avait deux juridictions rivales, deux autorités sans cesse en présence, dont le contact donnait lieu à des conflits fréquents. Les bourgeois, auxquels les comtes de Lyon et l'archevêque prenaient peu garde, souffraient beaucoup de ces débats, et réclamaient vainement l'unité dans l'ordre judiciaire; ils devaient bientôt forcer l'archevêque et le chapitre à d'importantes concessions. Enfin, les démêlés entre les deux autorités ecclésiastiques devinrent si vifs, que l'administration du diocèse devint impossible : on réclama des deux parts l'intervention du pape. Grégoire X supprima le sénéchal, il n'y eut plus que le tribunal de l'archevêque; mais, quoique les chanoines eussent consenti à cette transaction, ils firent plusieurs fois de grands efforts pour regagner le terrain qu'ils avaient perdu.

Mais un même danger, et il était immense, rétablit l'harmonie entre l'archevêque et le chapitre : un ennemi domestique atta-

1. — Il n'est pas facile de renfermer en quelques pages l'histoire longue et compliquée de l'organisation du chapitre et du pouvoir souverain de l'archevêque de Lyon; j'ai dû n'en esquisser que les principaux traits, et céder les détails aux historiens de notre Eglise. Le P. Menestrier a décrit avec beaucoup de soin la constitution de l'administration des archevêques, étudiée dans les attributions du sénéchal, du gardiateur, des viguiers, du courrier, des notaires, etc. ; on avait peu de renseignements exacts, avant lui, sur ce point important. On consultera avec avantage, sur l'organisation du chapitre, les ouvrages suivants auxquels j'ai fait plusieurs emprunts :

Jacques (l'abbé). L'Eglise primatiale de Saint-Jean et son Chapitre, esquisse historique. *Lyon*, 1837, in-8°.

— Le même : Le Révélateur des mystères, ou l'Antique cérémonial de Saint-Jean. *Lyon*, 1840, in-8°.

Voyez aussi l'ouvrage de l'abbé Canour sur Notre-Dame-de-Fourvière.

quait à force ouverte la domination temporelle de l'Eglise, et cet ennemi, c'était le peuple de Lyon.

§ IX. Dans les divers arrangements qui avaient fait passer la souveraineté de Lyon des rois de France aux rois de Bourgogne, des rois de Bourgogne aux empereurs d'Allemagne, et des empereurs d'Allemagne aux archevêques, les droits des citoyens n'avaient pas été pris en la moindre considération; ils ne comptaient pas. Quand l'archevêque et le chapitre se disputèrent la domination temporelle du Lyonnais, après l'avoir arrachée aux comtes du Forez, ni l'un ni l'autre ne s'occupa du peuple, qui était serf. Manants, ouvriers, bourgeois, gens corvéables et taillables à volonté n'avaient pas de droits politiques; on disposait d'eux sans leur avis: leur office, c'était de payer exactement les impôts qu'imaginaient le chamarier et le sénéchal. Ils devaient tout, et on ne leur devait rien.

Cependant cette bourgeoisie grandissait dans l'ombre: l'économie et le commerce l'enrichissaient. On ne voyait pas dans ses rangs que des vilains; les plus jeunes fils de nobles maisons avaient demandé l'indépendance à l'industrie, et grand nombre d'alliances entre les marchands et les gentilshommes donnaient chaque jour plus d'influence et de consistance à la classe moyenne. Beaucoup de ces bourgeois de Lyon portaient des noms très considérés, beaucoup avaient des alliances avec des maisons puissantes dans le Dauphiné et surtout dans le Forez.

Le treizième siècle était arrivé. Quoique le Lyonnais n'eût pris aux croisades qu'une part indirecte, il avait cependant reçu aussi le contre-coup de ce grand mouvement, si favorable à l'affranchissement des communes. Les seigneurs avaient emmené en Orient leurs serfs armés, et les uns et les autres, frappés sur la terre étrangère des mêmes désastres, s'étaient rapprochés, et l'inégalité des conditions s'était effacée dans un péril commun. Devenus forts de tout ce que les grands barons avaient perdu en puissance, les gens des communes s'étaient pris à penser qu'ils avaient, tout comme les évêques et les seigneurs, le droit d'aller où bon leur semblait, d'acheter, de vendre, de disposer de leurs propriétés à leur gré, et que paysans, serfs et gentilshommes pourraient bien être tous égaux. Obligés de s'associer pour la défense de leurs champs et de leurs personnes, ces manants

Digitized by Google

avaient appris à connaître la force de leurs bras dans maintes rencontres avec les nobles bardés de fer qui descendaient de la tour féodale pour les piller. Ce n'était pas tout : ils trouvaient des alliés, et quelquefois même des chefs, parmi les seigneurs et les évêques. Ils étaient riches, ils étaient forts; la démocratie pouvait beaucoup, et elle le savait.

C'est cependant au temps de la naissance de la bourgeoisie, et lorsque la liberté était devenue pour le peuple un besoin égal à celui de l'air qu'il respirait, que l'archevêque et le chapitre de Lyon rendirent leur joug plus pesant à la commune. Peut-être la tyrannie de leur domination n'avait-elle pas augmenté; mais les circonstances étaient devenues beaucoup plus difficiles. Nombre de villes de France avaient obtenu des concessions de droits et des franchises; Lyon, bien moins heureux, se débattait sous une double juridiction ecclésiastique. Vingt cités s'étaient délivrées du joug d'un maître, et Lyon en avait deux, le chapitre et l'archevêque. Des rois avaient reconnu des libertés aux communes, qui leur avaient libéralement accordé en retour un puissant appui; mais quelles concessions pouvaient espérer les Lyonnais d'une oligarchie ecclésiastique, la pire espèce de toutes les dominations temporelles?

J'ai dit que la bourgeoisie de Lyon s'était beaucoup relevée au treizième siècle, et qu'elle comptait dans ses rangs des noms illustres. On y voyait, en effet, Mathieu de Fuers, seigneur de Saint-Jean de Panissière et de Pollionay; Bernard de Chaponay, Jean Vandran, des Lamure, des de Varey, des Chalant, des Saint-Vallier, et nombre d'autres à qui une grande fortune acquise dans le commerce et de brillantes alliances donnaient un rang distingué dans la cité. Renaud, fils de Gui II, comte du Forez, occupait le siége archiépiscopal : ce prélat, de mœurs peu régulières, avait beaucoup de faste et d'orgueil; son administration fut orageuse. Il s'avisa, pour grossir les revenus de l'Eglise, de mettre un impôt sur tous les comestibles qu'on vendait au marché, soit en gros, soit en détail : le peuple se récria et se plaignit beaucoup; il offrit à l'archevêque une transaction par laquelle, en payant une somme de vingt mille sous, monnaie de Lyon, il serait affranchi de la taxe nouvelle. Cette proposition fut acceptée. L'archevêque et le chapitre jurèrent sur les saints

Digitized by Google

Evangiles de ne point l'exiger qu'ils n'eussent rendu la somme reçue ; ils déclarèrent que tout chanoine, au moment de sa promotion, s'engagerait à respecter le traité, et que désormais les bourgeois seraient exempts de tout impôt sur leurs vignobles et sur leurs autres biens. Quarante-deux membres du chapitre et Renaud signèrent cette convention ; elle fut mal observée. En l'acceptant, l'Eglise avait cédé à la nécessité ; bientôt, quoique les vingt mille sous n'eussent pas été restitués aux bourgeois, les officiers ecclésiastiques réclamèrent le paiement de la taxe, et se permirent, pour l'obtenir, mille vexations. On était en 1195, et la convention était signée depuis deux ans. Il y avait déjà sans doute un commencement d'organisation parmi les habitants de Lyon ; avant de se formuler en fait, la résistance existait déjà dans les idées. Elle éclata avec impétuosité, et fut conduite avec intelligence : cinquante citoyens, élus par par le peuple dans les rangs élevés de la société, prirent la direction du mouvement et concertèrent les moyens de défense et d'attaque. Ils firent de grandes provisions d'armes, et s'assurèrent d'alliés puissants dans le Dauphiné et dans le Forez. Leur premier soin fut de se saisir de celle des tours du pont de Pierre qui était voisine de Saint-Nizier, et d'y placer une cloche dont les tintements servaient de signaux. Tous les corps de métiers s'organisèrent en compagnies rangées sous des drapeaux de différentes couleurs, nommés pennons ; ils se formèrent aux évolutions militaires sous des chefs expérimentés. Des chaînes furent tendues dans les rues pour interrompre les communications, des barricades s'improvisèrent de toutes parts, et des soldats occupèrent les principales avenues du cloître Saint-Jean. Il fallait un lien central pour les réunions des chefs ; ils s'assemblèrent dans la petite église de Saint-Jacques, près de Saint-Nizier. C'est là que les corps de métiers allaient chercher leur drapeaux ou pennons ; ils les rapportaient dans la chapelle quand leur service était terminé. Comme le conseil des cinquante bourgeois avait beaucoup d'actes à passer et d'affaires administratives à conduire, il fit graver un sceau sur lequel on voyait un lion rampant et le pont de la Saône avec ses deux tours, et cette légende : *Sigillum commune universitatis Lugdunensis;* le contre-scel montrait un lion rampant entre deux tours, avec ces mots : *S. secreti universitatis Lugdunensis.*

Digitized by Google

Ce n'était point une émeute, c'était une révolution. Les citoyens de Lyon ne voulaient plus des taxes que leur imposaient l'archevêque et le chapitre ; ils se plaignaient de la conduite insolente et déloyale des officiers ecclésiastiques. La justice partiale du sénéchal et du chamarier était un de leurs griefs principaux; enfin, ils étaient déterminés à ne plus souffrir les arrestations arbitraires, et pensaient, on ne saurait en douter, à se mettre sous la protection du roi de France. Il y eut tant de spontanéité et d'harmonie dans le mouvement, que l'archevêque ne réussit point à le réprimer ; pris au dépourvu, il attendit une occasion favorable pour ressaisir son pouvoir compromis. Rien n'annonce qu'il y ait eu beaucoup de sang versé dans ce premier conflit; les bourgeois continuèrent de rester organisés en compagnies ou pennonages, tandis que l'Eglise occupait ses trois places fortes, le cloître Saint-Jean, Pierre-Scise et le cloître Saint-Just. En 1208, l'archevêque et le chapitre firent une concession aux citoyens de Lyon : ils signèrent un traité en vertu duquel les clefs de la ville devaient être remises au duc de Bourgogne, Eudes III, pour cinq gardes pendant le temps de Pâques : le duc s'engageait à les rendre ensuite à l'archevêque et au chapitre, et à ne rien faire au préjudice de la cité. Les bourgeois obtinrent d'autres garanties : le traité portait que leurs biens ne seraient plus confisqués ; que la peine capitale ne pourrait leur être infligée, hors le cas de crimes constatés, et qu'ils auraient la faculté de quitter la ville, selon leur gré, sans encourir de punitions. Il leur fut permis d'entretenir en bon état les fossés de la rue Saint-Marcel, et de s'opposer à ce qu'aucune fortification fût construite sans le consentement exprès de l'archevêque. Ce traité fut conclu par la médiation du duc de Bourgogne, du comte de Nevers, des abbés de Cîteaux et de Cluny, des templiers et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Tel fut le premier acte d'une lutte qui devait se prolonger pendant plus de cent années, toujours vivante, malgré un calme apparent à la surface. Engagés dans la tâche longue et difficile de leur émancipation politique, les bourgeois resserrèrent de plus en plus les nœuds de leur association, se fortifièrent par des alliances et veillèrent à ne rien perdre des avantages qu'ils avaient obtenus, jusqu'au moment où les circonstances leur permettraient d'en réclamer de plus considérables. Déterminés à ne

faire aucune concession, toujours puissants, et les plus forts encore, les archevêques dominaient le bruit et les agitations de la ville du haut de leur château de Pierre-Scise : bien en sûreté dans cette forteresse inaccessible, ils espéraient regagner quelque jour le plein exercice de droits à la légitimité desquels ils croyaient de toute la force de leurs convictions. On attendait donc des deux parts. Les rois de France se préparaient à intervenir dans leur intérêt ; ils se maintenaient cependant en bonne intelligence avec l'archevêque : Philippe-Auguste concéda à son cousin et féal Renaud de Forez, et en sa personne à l'Eglise de Lyon, en considération du dévouement et de la fidélité qu'il a toujours trouvés en eux, le péage de Givors tant sur eau que sur terre.

La première moitié du treizième siècle ne vit à Lyon aucun fait historique d'un grand intérêt, si ce n'est l'installation, en 1220, des Cordeliers de St-Bonaventure, par les soins de Humbert de Grolée de Bresse, riche seigneur, qui céda à cet ordre religieux son hôtel et ses beaux jardins sur la rive droite du Rhône. Ils s'étendaient depuis le fleuve jusqu'à la rue Grenette, et occupaient tout l'espace qui est compris aujourd'hui entre le pont Lafayette et la rue Port-Charlet. Grolée fit bâtir une petite église pour les Cordeliers, dont le couvent eut un commencement modeste. Appelés d'abord Franciscains, puis Frères mineurs, et Cordeliers quand ils ceignirent d'une corde leurs pauvres vêtements, ces moines se nommèrent Cordeliers de Saint-Bonaventure, lorsque le séjour et la mort du saint chez eux eut donné une grande célébrité à leur monastère. Ce n'est pas sans peine qu'ils s'établirent à Lyon; elle fut telle, qu'un pape dut intervenir : il protégea ces religieux, et leur permit de remettre des indulgences aux bienfaiteurs du couvent. Jacques de Grolée donna une partie de sa fortune aux Cordeliers; ils reçurent des présents nombreux de la part des bourgeois, et, grâces à ces généreux secours, leur monastère fut enfin achevé. On y voyait de grands jardins, et le cloître renfermait quarante cellules. Peu d'années après, les Cordeliers possédaient les seigneuries de Francheville et d'Irigny; ils firent rebâtir leur église, un siècle environ après sa fondation. Les seigneurs de Grolée eurent leur sépulture dans le cloître. Ce fut deux années après l'installation, à Lyon, des Cordeliers que le

Digitized by Google

chevalier Gaspard de Chaponay et Clémence de Beauvoir sa femme fondèrent et dotèrent, selon quelques historiens, la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur, qui devint une annexe de l'église Saint-Nizier. Gaspard de Chaponay avait reçu des blessures dangereuses devant la ville de Winchester qu'assiégeait Philippe-Auguste; guéri miraculeusement, il voulut témoigner sa reconnaissance envers Dieu, Marie et saint Jacques, et fit bâtir la chapelle [1]. Cette noble famille de Chaponay occupe une place distinguée dans l'histoire de Lyon, depuis le douzième siècle.

On était au temps des croisades: placé sur la route de l'Orient, Lyon voyait arriver fréquemment dans ses murs des bandes de pélerins, des soldats, des chevaliers et de hauts barons. Le fils de Philippe-Auguste, Louis VIII, s'y rendit, en 1226, à la tête de son armée, et s'embarqua sur le Rhône qu'il descendit jusqu'à la ville d'Avignon. Quelques années plus tard, la même ville servit de point de réunion à d'autres croisés de grande naissance; elle reçut dans ses murs le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, le comte de Montfort, Pierre de Mauclerc, et une foule de seigneurs. Ces illustres voyageurs, leur suite et leurs soldats, alimentaient le commerce par leurs dépenses, en allant à la Terre-Sainte; le grand mouvement national auquel ils obéissaient eut sur l'affranchissement des communes une influence qui ne tarda point à se révéler.

Lyon prospérait; ses marchands faisaient de grandes affaires, et l'or circulait abondamment entre leurs mains. Beaucoup d'activité régnait dans la fabrication des monnaies; vers le milieu de ce siècle, Jean de Genna, bourgeois de Lyon, vendit, au prix de cinquante livres fortes, à Hugues de Rochetaillée, autre bourgeois, la moitié de ses droits sur la monnaie et sur la confection des coins. L'archevêque Aymeric approuva ce traité, et accorda de grandes franchises au nouveau concessionnaire: Hugues, ses enfants et ses ouvriers étaient exemptés de tout service militaire, de tout péage, de tout impôt. Ils n'étaient point

1. — Cette fondation n'est pas cependant bien prouvée, du moins en ce qui concerne la chapelle Saint-Jacques, bâtie déjà lorsque les cinquante bourgeois prirent la direction des affaires de la commune. Nous avons suivi l'opinion la plus générale.

Digitized by Google

tenus de paraître devant les tribunaux de l'Eglise, hors les cas d'homicide, de trahison ou de vol; et quand il leur était dû quelque chose, ils avaient le droit d'enlever eux-mêmes un nantissement chez leurs débiteurs et de le retenir. Les ouvriers ne devaient obéissance qu'à leur prévôt ou maître de la monnaie.

Mais l'attention des Lyonnais fut bientôt absorbée par un grand événement dont leur ville fut le théâtre, et qui contint, pendant un quart de siècle, les dissensions dont le principe subsistait toujours entre les bourgeois et leur Eglise.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

UN CONCILE GÉNÉRAL A LYON

EN 1245.

Lyon fut le champ de bataille que choisirent, vers le milieu du treizième siècle, deux intérêts ennemis depuis longtemps: celui de l'Eglise et celui de l'Empire. Deux puissances, dont chacune méditait l'asservissement de sa rivale et réclamait hautement la suprématie, désignèrent la ville d'Irénée pour vider leur longue querelle; lutte dramatique, choc terrible qui ébranla l'empire jusque dans ses fondements et finit par jeter la papauté affaiblie dans les murs d'Avignon, sous la main du roi de France. Il y eut combat entre deux idées personnifiées en deux hommes qui représentaient, avec énergie et fidélité, les opinions et la marche de l'esprit humain au moyen-âge : cet événement n'est pas un épisode; le treizième siècle y est tout entier.

La papauté, à cette époque, avait atteint l'apogée de sa puissance, et comptait cependant de nombreux ennemis dont l'audace et la force croissaient toujours. Grégoire IX et Innocent III croyaient de toute la puissance d'une conviction profonde au

Digitized by Google

droit de l'Eglise, à la souveraineté universelle; ils la voyaient en possession de l'opinion, et soutenue par l'immense majorité des populations. Ce n'était ni l'orgueil, ni l'ambition qui inspirait à ces pontifes leurs prétentions à la domination du monde, c'était le sentiment intérieur de la légitimité de leur titre. Ces papes s'étaient proclamés les souverains temporels de l'univers, et les dispensateurs suprêmes du trésor des miséricordes et des vengeances divines : leur parole était la loi de tous; il n'y avait de justice et de vérité que lorsqu'elle avait prononcé. Rome était redevenue la ville universelle; toutes les grandes causes des souverains et des nations y étaient portées, et s'y décidaient en dernier ressort; toute la puissance du sacerdoce s'y était concentrée, et la main du pape tenait les fils dont l'impulsion dirigeait les populations dociles. Pour Grégoire IX et Innocent III, les rois n'étaient que des vassaux révocables à leur gré et tributaires de la papauté. Plus l'orage grondait autour de l'Eglise, plus la voix du souverain pontife devenait menaçante pour les trônes, et, dominant la tempête, l'indomptable énergie du pape s'élevait toujours au-dessus des dangers, qui, comme une mer aux vagues furieuses, s'approchaient de plus en plus de l'Eglise ébranlée.

Ils étaient immenses, en effet, ces dangers; ils existaient partout. Si les populations agenouillées obéissaient encore, du moins le plus grand nombre, et acceptaient, non sans un commencement d'hésitation, les prétentions de la papauté à la domination universelle, des rois debout osaient regarder le pape en face, braver sa loi et porter un bras hardi et puissant sur son autorité. Ces souverains, c'étaient les rois de France et d'Angleterre, c'était surtout l'empereur; ils rejetaient bien loin ce vasselage que l'Eglise voulait leur imposer, et disaient hautement qu'ils ne relevaient que de Dieu. Tandis que les papes proclamaient l'inviolabilité de l'Eglise, ces rois soumettaient les moines et les prêtres de leurs états à la justice laïque pour les affaires temporelles : si la papauté, toujours menaçante, promenait sur toutes les têtes son glaive spirituel, elle entendait déclarer cette maxime qu'aucune excommunication ne pourrait être fulminée sans le consentement préalable du prince. Au temps même où Rome annonçait au monde qu'elle seule avait

Digitized by Google

le droit de nommer et de déposer les évêques, de redoutables monarques disposaient des siéges vacants dans leurs états, et ne respectaient pas toujours les biens de l'Eglise.

D'autres griefs envenimaient la querelle. Les papes s'étaient emparés de la souveraineté de nombreuses provinces en Italie, ils étaient seigneurs temporels de vastes états; mais les princes ne se faisaient aucun scrupule de réclamer à main armée, et ils opposaient aux foudres de l'Eglise les lances acérées de leurs soldats. De tous les ennemis de la papauté, le plus dangereux, c'était l'empereur; il était le plus près. L'empire touchait aux terres papales, et le Tyrol, qui lui appartenait, était la porte sans cesse ouverte par laquelle les troupes impériales pénétraient en Italie, jusqu'au cœur de la domination de Rome. Ces altiers pontifes qui faisaient et défaisaient les rois, ces maîtres d'un monde esclave, ne trouvaient pas quelquefois en Italie un coin où leur personne fût en sûreté; le sol tremblait sous leurs pas; ils n'échappèrent pas toujours à la captivité ou à d'indignes traitements, et on vit plus d'une fois ces prêtres, dont le pied vigoureux avait brisé des couronnes, obligés d'aller mendier sur la terre étrangère un asile et du pain. Cette lutte incessante de l'empire et de la papauté est la vie de l'Italie au moyen-âge.

Mais l'historien de Lyon ne peut en raconter qu'un seul épisode, bien dramatique, il est vrai, et d'un effet imposant. Les deux hommes qui portaient, en 1245, l'un la tiare et l'autre la couronne impériale, s'appelaient celui-là Innocent IV et celui-ci Frédéric II; adversaires-nés, ils s'élancèrent, au travers des incidents qu'avaient amenés leurs querelles, avec toute la fougue de leurs passions, et influèrent beaucoup sur les événements par leur caractère personnel. Esquisser leur portrait, c'est faciliter l'intelligence du drame dont Lyon devait être le théâtre.

Frédéric II était un des hommes les plus beaux de son temps, et paraissait être né pour commander. Il avait une taille majestueuse et bien proportionnée, un visage de l'aspect le plus noble, et une grande force physique. De brillantes qualités relevaient ces avantages : ami du travail et de l'étude, le fils de Henri VI joignait à une grande bravoure un esprit élevé, ferme et orné de connaissances variées. Versé dans les lettres, ce prince parlait

le grec, le latin, l'arabe, l'italien, le français et l'allemand; il faisait des vers et savait écrire : on connaît de lui plusieurs ouvrages remarquables par la pensée et par le style, entre autres un livre de fauconnerie fort estimé. Frédéric a institué plusieurs universités en Allemagne et en Italie, et protégé les hommes d'art et de science. Il ne se contenta pas, dit Villani, d'accorder un salaire aux savants; il prit sur son propre trésor de quoi payer une pension aux écoliers les plus pauvres, afin que dans toutes les conditions les hommes ne fussent point écartés par l'indigence de l'étude de la philosophie. Il chérissait la justice et la respectait si fort, qu'il était permis à tout homme de plaider contre l'empereur, sans que le rang du monarque lui donnât aucune faveur auprès des tribunaux, ou qu'aucun avocat hésitât à se charger contre lui de la cause du dernier de ses sujets. Son caractère était trop sévère : on raconte de lui de cruelles vengeances. Un évêque d'Arezzo était tombé entre ses mains pendant l'une de ses guerres d'Italie; Frédéric fit traîner son prisonnier, lié et garrotté à la queue d'un cheval, jusqu'aux fourches patibulaires. C'est lui, s'il faut ajouter foi au Dante, qui ensevelissait ses ennemis sous des chapes de plomb. Pupille d'Innocent III, Frédéric avait peu profité de l'éducation chrétienne qu'il avait reçue : il n'aimait ni les prêtres, ni l'Eglise; ses gardes du corps étaient sarrasins, ses maîtresses sarrasines, et son plus intime ami, c'était le sultan d'Egypte [1]. Il ne parlait guère de la religion que pour s'en railler, et telle était sa renommée, qu'on lui attribuait ce livre célèbre : *De tribus impostoribus*, qui présente comme ayant abusé au même degré de la crédulité du monde, Moïse, Mahomet et Jésus-Christ. Esprit fort, qui cependant croyait à l'astrologie judiciaire; hérétique pour beaucoup de gens, mais n'ayant de foi religieuse d'aucune sorte; l'Antechrist incarné pour l'Eglise; grand prince, après tout, et un des empereurs dont l'Allemagne vénère le plus la mémoire.

1. — Pressé par les instances de Grégoire IX, Frédéric II avait fait une courte apparition en Orient; il y avait été conduit bien moins par un motif religieux que par l'espoir de se faire couronner roi de Jérusalem. S'il ne réussit pas à prendre possession de cet état, il obtint du moins de Mélédin, sultan d'Egypte, le titre qu'il ambitionnait. Invité derechef par le pape à faire une nouvelle croisade, l'empereur s'y refusa de la manière la plus formelle, sous le prétexte, très fondé, que sa présence était nécessaire à ses états.

Digitized by Google

Son adversaire, Innocent IV, était de force à lui résister : génie hautain et inflexible, dur aux autres et à lui-même, sans pitié pour l'ennemi vaincu et repentant, fier, indomptable, et qu'aucun danger, quelque grand qu'il fût, n'avait jamais épouvanté. Animé au plus haut degré de ce zèle sanguinaire qui mettait la hache de bataille aux mains des prêtres pendant le treizième siècle, Innocent avait vu les camps; il s'était revêtu de la cuirasse d'acier, et avait guerroyé contre les hérétiques. Ce n'était pas lui qui fléchirait devant les exactions et les abus de pouvoir de l'empereur; défenseur de la religion, il ne voulait aucun accommodement avec un prince qu'il considérait comme hérétique, et dont il soupçonnait la bonne foi. Ami de Frédéric tant qu'il ne fut lui-même que le cardinal génois Sinibaldi, il en devint l'ennemi lorsqu'il eut à maintenir, comme pape, les intérêts et les prérogatives de l'Eglise. Prompt dans ses résolutions, violent dans ses actions comme dans son langage, et cependant sachant au besoin dissimuler et se servir de la ruse quand il ne pouvait employer la force : tel fut Innocent IV, qui aurait été un grand pape s'il avait eu moins d'orgueil et plus de charité.

Aux causes générales et toujours vivantes de la querelle entre l'empire et la papauté, venaient se joindre des motifs particuliers de discorde et d'animosité entre les deux souverains. Profondément blessé de la partialité des tribunaux ecclésiastiques qui couvraient d'une impunité scandaleuse les écarts du clergé, Frédéric renvoya devant la justice séculière tout prêtre accusé d'un crime capital. Il n'avait pas plus cédé que les rois normands d'Angleterre sur la question des investitures, et lui aussi s'attribuait le droit de pourvoir aux siéges vacants.

Enfin son fils, le bel Enzio aux cheveux blonds, s'était emparé de la Sardaigne, dont il avait fait hommage à l'empereur, et que le pape considérait comme un fief de l'Eglise romaine. Ce n'était pas un Grégoire IX qui pouvait supporter patiemment de tels méfaits : ce souverain pontife avait frappé l'empereur d'excommunication, et des deux côtés l'exaspération était devenue extrême. Frédéric protesta : il appela Grégoire prêtre ambitieux et simoniaque, qui vendait les grâces, les dispenses et les dignités ecclésiastiques. Grégoire, disait-il, était le grand dragon qui a séduit l'univers, un autre Balaam, le prince des ténèbres. Plus

déterminé que jamais à braver la cour de Rome, ce prince exigea un subside considérable des églises et des monastères; un édit interdit au clergé toute relation, sans son aveu, avec Grégoire, et prononça la peine de mort contre quiconque serait trouvé porteur d'une lettre du pape contre l'empereur. Les armes impériales avaient une grande prépondérance en Italie : toute la Lombardie leur appartenait; elles dominaient jusqu'aux environs de Rome. Grégoire convoqua un concile général à Rome, et une flotte génoise de soixante navires, commandée par l'amiral Boccanegra, se chargea de lui amener de l'Occident grand nombre de prélats. L'empereur fit une guerre maritime à Gènes : Enzio son fils, et l'amiral pisan Buzzacherino de Palestrine, battirent les vaisseaux ennemis, firent prisonniers plusieurs évêques et s'emparèrent de leurs trésors. Grégoire, presque centenaire, mourut; Célestin IV, son successeur, n'occupa le siége pontifical que quelques semaines. Profondément divisés entre eux, les cardinaux n'osèrent ou ne purent faire un choix : il y eut un interrègne de vingt-deux mois. Frédéric, qui se disait le protecteur de l'Eglise, hâta une élection par ses instances et surtout par ses menaces. Ses troupes reçurent l'ordre de ravager les terres des cardinaux : cet expédient réussit; le sacré-collége éleva à la papauté un Génois, le cardinal Sinibaldi, qui prit le nom d'Innocent IV.

Le nouveau pontife serait-il moins inflexible que Grégoire, retirerait-il la sentence d'excommunication, et la paix serait-elle rendue enfin à l'Eglise? Frédéric l'espérait. On se montra conciliant des deux cotés : l'empereur paraissait disposé à des concessions, et le pape ne se montrait pas éloigné de souscrire à ses désirs. Mais Innocent IV avait ses vues : ce qu'il désirait, c'était gagner du temps, et surtout sortir de l'Italie qu'occupait l'armée allemande. Il prépara sa fuite dans un profond secret, se rendit sous un déguisement à Civita-Vecchia, et traversa la mer sur un navire génois. Tous les projets de Frédéric furent renversés : il perdait tout moyen de contenir le pape, dont il commençait à se défier.

Mais où se rendrait Innocent IV? Il n'y avait point de sûreté pour lui en Italie, ni à Rome, siége de la puissance pontificale, ni à Gènes, sa patrie impuissante. Où irait-il? les rois d'Angle-

Digitized by Google

terre et d'Aragon avaient refusé de le recevoir. Serait-ce en France? Louis IX l'aurait accueilli volontiers, soit de son propre mouvement, soit par déférence pour les supplications d'une députation nombreuse de moines de Cîteaux et d'autres lieux. Mais il ne voulut pas s'engager sans l'avis de ses grands vassaux, qui ne montrèrent aucune sympathie pour la cause du pape. Innocent IV pensa, dans sa détresse, à la ville de Lyon qui n'appartenait ni au roi de France, ni à l'empereur; à Lyon, ville indépendante, qui n'obéissait qu'à son archevêque, peu éloignée de l'Espagne, et située sur la grande route d'Italie. Innocent IV s'y rendit donc à la fin du mois de décembre de l'année 1244, et il convoqua aussitôt un concile général. Frédéric accepta une situation qu'il n'avait pu éviter : il envoya auprès de l'assemblée un ambassadeur chargé de défendre et d'exposer ses griefs. Une conférence préparatoire eut lieu dans le cloître Saint-Just : l'orateur impérial fit de grandes promesses au nom de son maître; Frédéric s'engageait à marcher en personne au secours de la Terre-Sainte, à rétablir le royaume de Jérusalem, à favoriser de tout son pouvoir la réunion des Eglises grecque et latine, enfin à repousser l'invasion des Barbares qui désolaient l'Europe. Mais Innocent IV repoussa avec une grande véhémence des propositions dont la sincérité lui paraissait douteuse[1]. Le concile s'ouvrit le 16 juin 1245 : cent quarante évêques s'y étaient rendus, mais on y voyait peu de prélats allemands. Innocent IV et les prélats, vêtus avec toute la magnificence pontificale, se rendirent en pompe solennelle dans la cathédrale, la veille de la Saint-

1. — « O quam multa et quam magna sunt promissa nunquam vel nusquam tamen adimpleta vel adimplenda! Sed et hæc, ut constat, sunt promissa, ut securis jam ad radicem posita, illuso concilio et soluto, per dilationem avertatur. Pacem nuper in anima sua juratam secundum formam præstiti sacramenti teneat, et acquiesco. Porro

Quo teneam nodo mutantem Protea vultus?

Et si concederem sibi postulata, et resilire vellet (nec aliud spero), quis pro eo cavens fide juberet, ut cogeret resilientem? Et cum duos reges, videlicet Francorum et Anglorum, Thaddæus ad hoc spopondisset fidejussores, respondit dominus papa : Nolumus. Quia si pacta commutasset, vel penitus infirmasset (nec aliud credimus, propter frequentiam), aliquo tempore in posterum oporteret nos animadvertere in eosdem : et tunc haberet Ecclesia tres, quibus non sunt in seculari potentia majores, imo nec pares, inimicos. » (Matth. Paris, *Hist. major* (Angliæ); Henric. III.)

Pierre, accompagnés de l'empereur de Constantinople et d'un grand nombre de princes et de seigneurs. La majesté du lieu répondait à l'importance de la cause qui devait y être débattue; jamais l'église de Saint-Jean n'avait brillé de tant de splendeur. Mille cierges allumés, les autels pompeusement parés, et surtout l'imposante assemblée, inspiraient aux nombreux spectateurs une émotion profonde. Après avoir célébré la messe, le pape alla s'asseoir sur une estrade élevée : il avait au-devant de lui les patriarches de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée, et à ses côtés l'empereur grec Baudoin II; Raymond, comte de Toulouse; Raymond Bérenger, comte de Provence; les princes, les seigneurs et les grands officiers de l'Eglise. Toute la nef était remplie par les dignitaires ecclésiastiques; les cardinaux-évêques garnissaient une estrade à droite, tandis que les cardinaux-prêtres avaient pris place sur une autre estrade à gauche, tous vêtus de pourpre pour la première fois : une multitude d'abbés, de prêtres, de religieux et de moines remplissaient le reste de l'église, et attendaient avec anxiété la parole des orateurs.

Le cardinal Ægidius dit : *Flectamus genua;* le cardinal Octavius répondit : *Levate,* et après les litanies le pape récita l'*Oremus.* Enfin Innocent IV, après avoir rempli les formalités d'usage, se mit à parler d'une voix interrompue par les sanglots. Il compara ses cinq grandes douleurs aux cinq plaies du Dieu crucifié : la barbarie des Tartares qui désolaient la chrétienté, le schisme de l'Eglise grecque, le progrès des hérésies nouvelles et les calamités de la Terre-Sainte, telles étaient ses quatre premières douleurs; la cinquième lui venait de l'empereur, qui, loin d'être le premier des intendants séculiers et le protecteur de l'Eglise, comme il y était tenu, était devenu un ennemi domestique, l'adversaire puissant de l'Eglise du Christ, et le persécuteur manifeste des ministres de Dieu. Le seigneur pape développa ce point sur lequel il croyait convenable d'insister, dit la Chronique de Mathieu Pàris, dont j'emprunterai souvent le récit, et il sut émouvoir tous les assistants, au point de leur faire ressentir la douleur qu'il éprouvait lui-même. En effet, des ruisseaux de larmes coulaient de ses yeux, et des sanglots interrompaient ses paroles. A la fin de son discours le pape exposa les énormités de l'empereur Frédéric, qu'il accusa d'hérésie et de sacrilége;

Digitized by Google

entre autres griefs, il lui reprocha d'avoir élevé dans la chrétienté une ville grande et forte (*Lucera*) qu'il avait peuplée de Sarrasins; d'user, ou plutôt d'abuser de leurs rites et de leurs superstitions, au mépris des avis et de la religion des chrétiens; d'avoir contracté une alliance intime avec le soudan de Babylone et quelques autres principaux chefs d'entre les Sarrasins; de se laisser entraîner et séduire par des voluptés obscènes, et de se souiller, sans rougir, d'un commerce charnel avec des femmes, ou plutôt avec des courtisanes sarrasines. Il lui imputa, entre autres griefs, des parjures multipliés, dit qu'il foulait aux pieds la teneur des traités, et affirma que ce prince n'observait en aucun temps ses conventions, et en aucun lieu ses promesses.

L'empereur s'était fait représenter au concile par une députation composée de Thaddée de Suesse, qui joignait à une expérience consommée dans la science des armes une connaissance profonde des lois [1]; de l'évêque de Freysingen, du grand-maître de l'ordre teutonique, et de son chancelier Pierre Desvignes. Thaddée avait reçu de Frédéric l'injonction de parler avec une grande fermeté : il y était très disposé, et tint tête intrépidement à ses nombreux adversaires dans toutes les séances du concile. Après avoir justifié son maître de l'accusation de mauvaise foi, il retourna ce reproche contre le pape, dont il produisit à son tour les lettres et les engagements méconnus. Ce n'était pas la cour impériale, c'était évidemment la cour romaine qui était infectée du fléau d'hérésie. Pourquoi l'empereur ne se serait-il pas servi de troupes sarrasines pour réprimer la rébellion et l'insolence de ses sujets révoltés? en agissant ainsi, il ménageait le sang chrétien. Non, l'empereur n'avait point eu de commerce avec des femmes sarrasines; s'il les avait mandées auprès de lui, c'était seulement pour voir les tours et jongleries qu'elles savaient si bien faire; et comme elles lui avaient paru suspectes, il s'était hâté de les chasser. En achevant son discours, Thaddée supplia l'assemblée de lui accorder au moins un court délai, à titre de

1. — « Adfuit etiam præsens ibidem Thaddæus de Suessa, domini imperatoris Friderici procurator, vir prudens et eloquentiæ singularis, miles et legum doctor, et sacri palatii judex imperialis, pro domino suo imperatore tam constanter quam diligenter responsurus. » (Matth. Paris, *Hist. major.*)

trève, pour qu'il pût prévenir son seigneur l'empereur, et le persuader de venir sans retard en personne. « Il n'en sera point « ainsi, s'écria le pape; je redoute les piéges auxquels j'ai « échappé, et, s'il vient, je pars aussitôt : je ne me sens ni prêt « ni disposé encore pour la prison et le martyre. »[1]

Cependant, le jour suivant, les vives instances des procurateurs français et surtout des anglais obtinrent pour Thaddée une trève de quinze jours. Informé de ce qui se passait, Frédéric vit que sa ruine était le but de la convocation du concile; il ne voulut point paraître au milieu d'une assemblée composée de ses ennemis. Blessé de son refus, le concile se montra plus que jamais malveillant; il accusa violemment et sans relâche l'empereur de rébellion envers l'Eglise; et comme un archevêque chargeait Frédéric des imputations les plus graves, Thaddée regardant en face l'accusateur : « Non-seulement, dit-il, on ne « doit pas ajouter foi à ce que tu dis, mais encore on ne peut « garder le silence après avoir entendu tes paroles; car tu es « le fils d'un traître, convaincu et pendu par jugement de la « cour de mon seigneur; et tu cherches à suivre ses traces, en « digne fils de ton père. » Thaddée repoussa avec la même véhémence d'autres griefs non moins graves, entre autres celui d'avoir retenu en prison l'évêque de Palestrine et Robert de Romagne, légats du pape. L'empereur n'avait pas ordonné leur captivité, et ils étaient d'ailleurs ses ennemis. Les dispositions du concile paraissaient hostiles; Thaddée, fort inquiet, considérait que la fille du duc d'Autriche, mariée à l'empereur ou sur le point de l'être, se refusait avec horreur aux embrassements d'un prince excommunié et en grand péril d'être déposé[2]. Il appela, au nom de Frédéric, à un concile général; mais le pape déclara que le concile était suffisant et compétent : il n'admit

1. — « Absit hoc! timeo laqueos quos vix evasi! si enim veniret, statim recederem; non adhuc opto sanguinem, nec me sentio aptum aut paratum martyrio, vel custodiæ carcerali. » (MATH. PARIS, *Hist. major.*)

2. — « Thaddæus nimis dolens et timens de domini sui periculo maxime pro eo quod filia ducis Austriæ, vel ipsi imperatori copulata, vel in proximo copulanda matrimonio, amplexus ejus abhorrens evitabat, eo quod excommunicationi subjaceuti depositionis periculum imminebat. » (MATH. PARIS, *Hist. maj.*)

Digitized by Google

ni délai, ni adoucissement, ni détours, et d'une voix ferme prononça la fatale sentence.

Elle était longue, et contenait un exposé très détaillé de toutes les accusations que les Pères du concile avaient portées contre l'empereur. «Considérant, dit-il en terminant ce récit, les crimes de cet homme, et une foule d'autres excès et désordres infâmes et exécrables qu'il a commis; après en avoir mûrement délibéré avec nos frères les cardinaux et avec le très saint et sacré concile, nous qui tenons sur la terre, quoique indigne, la place de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à qui il a été dit, dans la personne du bienheureux apôtre Pierre : « Tout ce que tu lieras sur « la terre sera aussi lié dans les cieux, » annonçons et déclarons lié par ses péchés, rejeté de Dieu, privé par le seigneur de tout honneur et dignité un prince qui s'est rendu si grandement indigne de l'empire, et qui a été privé par Dieu du gouvernement de ses royaumes pour ses iniquités et pour ses crimes, et confirmons notre déclaration par sentence de déposition; absolvons et libérons à perpétuité tous ceux qui sont liés ou obligés envers lui, de quelque façon que ce soit, par serment de fidélité, de l'observation de ce serment; défendons formellement et strictement, en vertu de l'autorité apostolique, que personne à l'avenir lui obéisse à titre d'empereur ou de roi; décidons que quiconque désormais lui donnera aide ou faveur à ce titre, sera compris par le fait même dans le lien de l'excommunication; et ordonnons que ceux, dans le même empire, à qui appartient l'élection de l'empereur, éliront librement un autre successeur à sa place. Quant au royaume de Sicile, nous aurons soin d'en disposer avec l'avis des cardinaux, nos frères, comme il nous semblera le plus convenable. Donné à Lyon, le dix-septième jour avant les calendes d'août, l'an troisième de notre pontificat. »

Il avait achevé; tous les prélats renversèrent aussitôt leurs flambeaux, qui s'éteignirent subitement : un murmure d'étonnement et de terreur s'éleva dans l'assemblée, saisie d'effroi comme si elle eût entendu les éclats de la foudre [1]. Thaddée, Gaultier

1. — « Sententiam excommunicationis non sine omnium audientium et circumstantium stupore et horrore terribili fulguravit. » (MATH. PARIS, *Hist. maj.*)

de Ocra et les autres procurateurs impériaux poussèrent de tristes gémissements, et se frappant, les uns la cuisse, les autres la poitrine en signe de douleur, eurent peine à retenir un torrent de larmes. Alors Thaddée s'écria : « O jour funeste ! jour de « courroux, de calamité et de misère ! » Ensuite, dit la Chronique de Mathieu Pâris, « le seigneur pape et les prélats séant au concile fulminèrent une terrible sentence contre ledit empereur Frédéric, qui déjà ne devait plus être nommé empereur, et dont les procurateurs se retirèrent couverts de confusion. »

Lorsque Frédéric eut appris cette nouvelle, il se laissa emporter à une violente colère; puis, regardant d'un air furieux tous ceux qui étaient autour de lui, il s'écria d'une voix tonnante : « Le pape m'a rejeté dans son synode, et m'a privé de « ma couronne ! D'où lui vient tant d'audace et une présomption « si téméraire ? Où sont les coffres qui contiennent mon « trésor ? » Lorsqu'on les lui eut apportés, et qu'on les eut ouverts en sa présence, par son ordre, il dit : « Voyez si mes cou- « ronnes sont perdues. » Alors, en ayant trouvé une, il la plaça sur sa tête, et se levant ainsi couronné, il s'écria publiquement avec des yeux menaçants, et le cœur insatiable de vengeance : « Je n'ai pas encore perdu ma couronne et je ne la perdrai « pas, ni par les attaques du pape, ni par celles d'un concile « synodal, sans un combat sanglant. Ainsi donc, l'orgueil d'un « homme de basse naissance montera au point de me précipiter « du faîte de la dignité impériale, moi qui suis le premier des « princes, et qui n'ai pas de supérieur, ni même d'égal ! Toute- « fois, ma position est devenue meilleure : j'étais tenu, en quel- « que façon, d'obéir à cet homme, ou du moins de le respecter ; « mais maintenant je suis délié, envers le pape, de tout amour « et de tout respect, et dispensé d'user envers lui d'aucun « ménagement. »

Ainsi s'accomplit à Lyon le drame de la déposition solennelle d'un empereur. Ce n'étaient pas des paroles vaines que le pape avait prononcées; Innocent IV savait bien qu'elles porteraient l'esprit de révolte au cœur des puissants seigneurs de l'Allemagne, et que l'ambition de ces grands vassaux saisirait avec avidité le prétexte de l'obéissance qu'ils devaient à l'arrêt de l'Eglise. Des armées allaient surgir du sol de l'empire à la voix

Digitized by Google

d'Innocent IV, et la sentence qui avait retenti sous les voûtes de la nef de Saint-Jean était le signal d'une guerre longue et cruelle. On se plaît, parmi tant de passions déchaînées, à contempler la noble et calme attitude de notre Louis IX, vraiment saint; il intervint comme l'esprit de paix, et fit de grands efforts pour fléchir le pape. Animé d'une piété ardente, et croyant sincère dans un temps de scepticisme et d'incrédulité, guidé toujours par un sentiment exquis du devoir, et, malgré son dévouement à la religion, sachant faire respecter les droits du roi de France, le fils de Blanche de Castille voyait avec une peine extrême la guerre impie que se faisaient l'empire et la papauté. Une conférence eut lieu à Cluny entre Louis et Innocent IV; mais le pape demeura inflexible, il ne céda sur aucun point. [1]

L'historien de Lyon ne doit pas continuer plus avant le récit de ce terrible démêlé; c'est à d'autres annales qu'appartiennent les discordes de l'Allemagne et la lutte du nouvel empereur Henri, landgrave de Thuringe, avec l'excommunié, mais toujours puissant Frédéric. Qu'on nous permette cependant une remarque : le duel à mort qui eut lieu sous le toit de l'église Saint-Jean, entre l'empire et la papauté, fut également fatal à l'un et à l'autre. Témoins de tant de haines dans le cœur de hauts personnages qu'elles avaient été jusque-là habituées à respecter, et profondément émues au spectacle de si grandes violences, les populations perdirent une forte partie de leur vénération pour le pape et pour l'empereur. Il resta dans leur esprit quelque chose

1. — Guillaume de Nangis affirme que cette conférence eut lieu à Lyon; il décrit avec de grands détails la magnifique entrée du prince : trois compagnies des gardes allaient à cheval devant le roi; on eût dit une petite armée : cent hommes, armés de toutes pièces, portaient à la main des sabres étincelants, et le roi, magnifiquement couvert d'une armure resplendissante, marchait au milieu de la cour. Cependant cette opinion a été rejetée par les historiens; la conférence eut lieu à Cluny, et non à Lyon. Voici les paroles de Guillaume de Nangis : « Vir amantissimus rex Franciæ Ludovicus, flagrans desiderio videndi summum pontificem..., Lugdunum properavit... Phalanges trifarie procedentes similitudinem exercitus prætendebant... Rex cum incredibili et gloriosa multitudine militum quarto agmine procedens, Lugdunum sic introivit. » (Guill. de Nangiaco, *Gesta S. Ludov.*, apud Andr. Du Chesne.)

Avant d'aller à la croisade, Louis IX vint à Lyon, pendant le long séjour qu'Innocent IV fit dans cette ville, pour disposer le pape à recevoir Frédéric II en grâce; mais ses instances n'obtinrent aucune concession de l'inflexible pontife.

de ces invectives terribles qu'échangeaient, dans leur longue colère, Innocent IV et Frédéric II. Songeant moins à se défendre qu'à blesser au cœur leur ennemi, la papauté et l'empire s'attaquaient avec fureur, et chacun de leurs coups portait. De leur côté, les rois se demandaient avec anxiété où s'arrêterait la domination du pontife : ils sentaient vaciller sur leur tête une couronne qu'un souffle du Vatican pouvait renverser. C'est la nécessité de pourvoir à la conservation de leur autorité qui porta les rois d'Angleterre et les princes du Nord à chercher un moyen d'échapper à la dangereuse suprématie de la cour de Rome. Ce sont les abus de pouvoir de Grégoire IX et d'Innocent IV qui préparèrent l'émancipation religieuse des Iles-Britanniques sous Henri VIII, et les progrès du luthéranisme en Allemagne. La papauté ne se releva jamais de la blessure qu'elle-même s'était faite au concile de Lyon; elle fut ébranlée, jusque dans ses fondements, par la violence du coup dont sa main impitoyable avait frappé son adversaire. Quelles imposantes figures historiques que celles d'un Innocent III, d'un Grégoire IX et d'un Innocent IV, et combien la puissance de volonté et la grandeur du génie de ces pontifes donnent une haute idée de ce Frédéric II, qui réduisit plus d'une fois aux extrémités les plus cruelles trois des plus illustres papes dont l'Eglise se soit jamais honorée ![1]

Innocent IV habitait le cloître de Saint-Just, qui avait une grande importance au treizième siècle ; c'était la résidence d'un chapitre et en même temps une forteresse. On y recevait les rois de France quand ils venaient à Lyon : Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, marchant avec les Croisés contre les Albigeois, s'y était arrêté

1. — On peut consulter, sur l'histoire du concile de Lyon, en 1245, les ouvrages suivants :

Conciliorum tomus vigesimus octavus. *Parisiis*, 1644, 415 ; — Paris (*Math.*). Historia major (Angliæ). *Londini*, *Mearne*, 1684, in-fol. ; — Fleury, Hist. de l'Eglise ; — Rohrbacher, Histoire universelle de l'Eglise catholique ; — Petrus de Vineis, Epist. II ; — Guillaume de Nangis, Collect. Du Chesne ; — Colonia, II, 253 ; — Ciaconius ; — Pfister, Histoire d'Allemagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, trad. par Paquis, in-8°, IV; — Maret (*Alain*), Premier concile général, tenu à Lyon en 1245 (*Revue du Lyonn.*, VI, 417.)

Tout ce qu'on sait de ce concile est, en très grande partie, extrait de la Chronique de Mathieu Pâris.

Digitized by Google

pendant quelques jours. On fermait exactement chaque soir les portes de Trion et de Saint-Irénée, dont les clefs étaient portées chez un chanoine délégué par le chapitre pour cet office. Ainsi, le pape était en sûreté et n'avait à redouter, dans cet asile, aucune surprise contre sa personne. Une conspiration fut cependant organisée contre sa vie, mais un bourgeois qui se mourait la révéla. La présence du pape à Lyon avait de droit suspendu la domination du chapitre et de l'archevêque Aymeric, qui accueillirent peut-être d'abord Innocent IV avec quelque froideur. Néanmoins, quoique l'autorité pontificale fût prépondérante, elle n'était pas absolue, et rencontrait quelquefois des obstacles. Des prébendes, dans l'Eglise de Lyon, étaient venues à vaquer, et Innocent IV voulait en disposer sans l'aveu du chapitre : non-seulement les chanoines résistèrent, mais ils déclarèrent encore avec serment que si ces intrus osaient se montrer à Lyon, ils les feraient jeter dans le Rhône [1]. Vers le même temps, un huissier du pape repoussa avec rudesse un bourgeois qui demandait honnêtement à entrer : celui-ci tira sa dague, et d'un coup violent trancha la main du valet papal. Innocent IV n'eut pas le pouvoir de venger son serviteur [2]. Au reste, le pape se fit aimer des Lyonnais ; il respecta leurs priviléges, et maintint dans la ville l'ordre et la paix : jamais cette grande cité n'avait été si tranquille. L'adroit pontife se garda bien d'appuyer de son influence les prétentions du chapitre et de l'archevêque ; il parut, au contraire, incliner vers celles des citoyens. Lyon lui dut un de ses plus utiles monuments.

1. — « Eodem tempore cum vellet dominus papa quibusdam præbendis Lugdunensis ecclesiæ vacantibus quosdam alienigenas consanguineos vel affines suos inconsulto capitulo intrudere, restiterunt ei in facie canonici Lugdunenses, comminantes et cum juramento obtestantes, quod, si tales apud Lugdunum apparerent, non posset eos vel archiepiscopus vel canonici protegere, quin in Rhodanum mergerentur. » (Math. Paris, *Historia major* (Angliæ); Henric. III.)

2. — « Eisdem diebus, dum quidam ostiarius domini papæ protervius cuidam civium Lugdunensium, introitum civiliter et humiliter postulanti, incivilius et frontosius, quam deceret, denegaret, idem civis, indignatus et iratus, manum prædicti ostiarii pentus amputavit. Unde item manens, cum coram domino papa gravem reponeret querimoniam, brachium suum ostendens mutilatum domino papæ, secundum legem civitatis vindictam sibi postulavit exhiberi. Quam Philippus de Sabaudia, custos pacis ecclesiasticæ, procuravit qualiquali modo, ut honor papalis saltem superficialiter salvaretur. » (Math. Paris, *Histor. major.*)

On ne voyait sur le Rhône, jusqu'au douzième siècle, qu'un seul pont assez mal construit, bâti en bois et peu solide. Quand Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre allèrent à la croisade en 1190, il y eut un passage considérable de troupes et de convois: trop faible et trop vieux pour résister à cette épreuve, le pont rompit. Cependant aucune voie de communication n'était plus fréquentée et plus importante; c'est par elle que le Nord communiquait avec le Midi, et son rétablissement était une question capitale, non-seulement pour Lyon, mais encore pour les voyageurs et les troupes de toutes les nations qui avaient à suivre cette route. Le roi d'Angleterre écrivit au clergé de ses états pour en obtenir un subside destiné à la reconstruction du pont sur le Rhône, et un comte du Forez, Gui IV, fit dans son testament un legs considérable affecté à la même destination. Cependant ces sommes d'argent étaient bien insuffisantes pour la grandeur de la dépense; Innocent IV ouvrit libéralement ses trésors, et un pont en pierre fut commencé: il était très long et très étroit; une tour flanquait chacune de ses extrémités; celle de l'Est porta longtemps une inscription latine en l'honneur d'Innocent IV. [1]

Le pape canonisa, vers le même temps, saint Edmond, archevêque de Kenterbury, et saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc. Ses affaires s'étaient rétablies en Italie; il quitta Lyon, après y

1. — Voici quelques-uns des vers latins qui composaient cette inscription :

Virtutum papa, vitiorum frames papa,
Progenie magnus, ferus ut leo, mitis ut agnus,
Innocuus vere dictus, de nolle nocere,
Posset ut hic fieri Pons, sumptus fecit haberi.

Le pont en bois écrasé, en 1190, sous le poids des lourdes voitures qui portaient les bagages des Croisés, était placé, non au lieu qu'occupe aujourd'hui le pont de la Guillotière, mais un peu plus bas, à peu près au niveau de la rue Sainte-Hélène. Quand il fut question de le reconstruire, on le rapprocha davantage de la ville pour la plus grande commodité des voyageurs et des bourgeois. Il ne fut pas question d'abord de le faire entièrement en pierre, arches et piles; ce grand travail ne devait être exécuté que successivement et pendant un intervalle de plusieurs siècles : on bâtit les premières piles et deux arches en pierre, le reste était en bois. Les papes Urbain IV, Clément VII, Alexandre V, Eugène IV et Léon X encouragèrent de toute l'influence de l'Eglise l'achèvement du pont du Rhône. Au temps de François Ier et de Henri II, il y avait encore trois arches en bois du côté de la Guillotière; elles furent remplacées par des constructions en pierre, en 1572, par les soins du consulat. Complètement terminé, le pont avait vingt arches, qu'on réduisit à dix-sept, dans l'intérêt de la navigation, en supprimant trois piles. (*Lyon ancien et moderne*, tome II, p. 429.)

Digitized by Google

avoir fait un séjour de six ans et quatre mois. Mais, avant de partir, il témoigna sa reconnaissance pour le bon accueil qu'il avait reçu du Chapitre et des Lyonnais. Il fit don aux chanoines des châteaux-baronnies de Brignais et de Valsonne, et de bijoux d'une grande valeur ; il concéda aux bourgeois une bulle par laquelle il les prenait sous sa protection et mettait sous celle de saint Pierre leurs biens et leurs familles. Une autre bulle portait que, lorsque des députés lyonnais viendraient à Rome, ils y seraient traités comme s'ils appartenaient à la famille du pape. Enfin, Innocent IV accorda aux églises de Lyon le privilége de ne pouvoir être mises en interdit. Ce fut Hugues de St-Cher qui eut la mission de faire aux Lyonnais les adieux du pape ; grand nombre de bourgeois et surtout de femmes l'environnaient : « Amis, dit le facétieux cardinal, nous vous avons vraiment « rendu un grand service ; quand nous sommes venus ici pour la « première fois, nous y avons trouvé trois ou quatre lieux de « prostitution, et maintenant, à notre départ, il n'y en a plus « qu'un seul qui s'étend, il est vrai, de l'orient à l'occident de « votre ville [1]. » S'il fallait prendre cette plaisanterie au sérieux, elle déposerait bien moins contre la vertu de nos grand'mères, qu'elle ne prouverait la corruption des Italiens de la cour du pape.

1. — « Amici, magnam fecimus, postquam in hanc urbem venimus, utilitatem et eleemosynam. Quando enim primo huc venimus, tria vel quatuor prostibula invenimus, sed nunc recedentes unum solum relinquimus. Verum ipsum durat continuatum ab orientali porta civitatis, usque ad occidentalem. Et erat verbum offensionis in auribus omnium mulierum, quarum infinita multitudo sermoni assidebat ; omnes enim civitatem inhabitantes voce præconis convocabantur ex parte domini papæ recessuri. Hæc autem ironia in ore multorum versabatur, quia cynice momordit universos. » (MATH. PARIS, *Histor. major* ; Henric. III.)

CHAPITRE X.

AFFRANCHISSEMENT DE LA COMMUNE DE LYON.

§ 1. Dissensions entre les bourgeois et le chapitre. — § 2. Concile des Grecs. — § 3. Intervention des rois de France; renonciation des archevêques de Lyon au pouvoir temporel; traité de 1320; réunion de Lyon à la couronne de France. — § 4. Etablissement du gouvernement municipal ou consulaire.

§ I. Pendant le long séjour d'Innocent IV à Lyon, les dissensions entre les bourgeois d'une part, et le chapitre uni à l'archevêque de l'autre, ne se manifestèrent par aucun signe extérieur. Souverain spirituel de la chrétienté, le pape imposait aux deux partis et ne leur permettait pas de s'abandonner à leur animosité mutuelle; il était parfaitement au courant de leurs débats, et s'abstenait de prononcer entre eux. D'ailleurs, de trop grands intérêts le préoccupaient pour qu'il attachât une importance majeure à la forme du gouvernement de la ville qui lui avait donné l'hospitalité. La querelle entre l'archevêque et les bourgeois de Lyon rappelait, dans un cadre resserré, celle de l'empire et du sacerdoce: dans l'une et l'autre, la domination temporelle était en question. Toutes les sympathies d'Innocent IV étaient sans doute pour la cause du chapitre et de l'archevêque; mais les citoyens de Lyon, riches, unis, et peu endurants, étaient grandement à ménager. Le

Digitized by Google

pape les quitta en 1251, sans prendre souci de leurs affaires. Quelques années de paix apparente s'écoulèrent encore; mais les griefs des deux partis n'avaient point reçu de solution. Une violente explosion eut lieu : c'était la force des armes qui devait prononcer.

L'archevêque Philippe Ier, de la maison des comtes de Savoie, le même qui chassa les juifs de Lyon, avait succédé à Aymeric en 1247; il résida rarement dans son diocèse pendant son long pontificat. Appelé au gouvernement du comté de Savoie en 1264, Philippe se démit de ses dignités ecclésiastiques; mais le chapitre ne se pressa point de lui donner un successeur, et Gérard, évêque d'Autun, eut l'administration de l'Eglise de Lyon pendant deux années et neuf mois que dura la vacance du siége.

Ce fut un temps orageux : les officiers du chapitre fatiguaient à l'excès les citoyens de Lyon par leurs continuelles exigences; ils avaient emprisonné arbitrairement Nicolas Amadoris et six autres bourgeois qui revenaient d'une foire. Des misérables aux gages de l'Eglise se jetaient sur les propriétés des citoyens, et, après y avoir commis toutes les extorsions et toutes les déprédations possibles, se retiraient en parfaite sûreté sur les terres de l'Eglise.

« Les soldats sortans hors la ville, dit Paradin, couppoyent « les vignes et arbres fruitiers, ruinoyent les molins de leurs « aduersaires et brusloyent les maisons de plaisance et métairies, « emmenoyent le bestail d'une part et d'autre, et les bonnes « gens des villages prisonniers; pendant laquelle insolence en- « ragée, il en mourut une infinité de malheur et de pauvreté « par bois et montagnes, qui n'osoyent retourner en leurs mai- « sons sous peine de la mort. » Quand les nobles, parents et alliés des chanoines, rencontraient des habitants de Lyon hors de la ville, ils les faisaient prisonniers et les mettaient à rançon, après leur avoir fait subir les plus mauvais traitements. Il y avait des tribunaux ecclésiastiques pour recevoir les plaintes des citoyens; mais quelle équité pouvaient attendre de simples bourgeois de la part d'hommes enorgueillis de leur haute naissance, et qui étaient juges dans leur propre cause? On ne les écoutait point; on ne tenait aucun compte de leurs réclamations. C'était toujours entre les mains des employés de l'archevêque et du chapitre que les clefs de la ville étaient portées chaque jour;

les citoyens voulaient en avoir le soin et se garder eux-mêmes : en un mot, Lyon ne voulait plus de la domination temporelle des archevêques, et demandait enfin sa part des libertés dont tant de villes, en France, avaient la jouissance depuis si longtemps.

Une insurrection générale éclata. Bouchers, boulangers, tisserands, forgerons, maçons, organisés en corps de métiers, leurs pennons en tête, attaquèrent et repoussèrent les soldats de l'Eglise. Des barricades s'élevèrent dans les rues principales; des chaînes tendues empêchèrent la circulation sur d'autres points. De vaillants bourgeois assaillirent les portes de la ville, dont ils se rendirent maîtres après une courte résistance; d'autres fortifièrent toute la ville basse du côté de Saint-Nizier, au moyen de fossés et de redoutes. Ils se servaient des cloches de l'église pour convoquer les chefs aux assemblées, et réunir leurs troupes en face des lieux qu'ils se proposaient d'attaquer. Douze bourgeois notables tenaient un conseil permanent dans la chapelle de Saint-Jacques : c'est de ce point central que partaient les ordres et la direction du mouvement. Il faut de l'argent, et beaucoup, dans toutes les révolutions : les citoyens se cotisèrent, nul ne fut exempt de la taxe, et peut-être y eut-il quelques excès commis chez les partisans de l'Eglise. Cependant les bourgeois soulevés ne se bornèrent point à la défensive; ils attaquèrent le cloître fortifié de St-Jean, et y pénétrèrent après de nombreux efforts. Mais les chanoines avaient eu le temps de se réfugier dans le cloître de Saint-Just; ils s'y renfermèrent en grande hâte, et restèrent maîtres de leurs communications avec la campagne : leurs maisons de la ville et celles des habitants furent prises et pillées par les vainqueurs. Après cette première victoire, les bourgeois de Lyon délivrèrent leurs concitoyens prisonniers du chapitre, se saisirent du fort de Béchevelin, à la Guillotière, et coururent au siége de Saint-Just, amenant avec eux les machines de guerre en usage à cette époque, et de grands amas de projectiles de toutes sortes. Ils n'eurent garde d'oublier de s'emparer du cours de la Saône; grand nombre de leurs barques sillonnèrent la rivière, et en interdirent le passage : Pierre-Scise fut étroitement bloqué.

Ainsi donc, l'issue de cette lutte sanglante dépendait de la

Digitized by Google

résistance qu'opposerait le cloître de Saint-Just aux attaques obstinées des assaillants; mais Saint-Just n'était pas facile à prendre : vingt-deux tours, dont les murailles avaient quatre pieds de large et six toises de hauteur, flanquaient, de quinze pas en quinze pas, sa vaste enceinte, que défendait un fossé; elle renfermait l'abbaye et une vaste église. Saint-Just, au treizième siècle, formait une ville à part, entièrement indépendante de Lyon; cette baronnie comprenait alors dans son enclave le faubourg de St-Irénée et la porte de Trion. Si les assaillants étaient intrépides et bien commandés, les soldats du chapitre étaient nombreux, bien payés et aguerris; ils pouvaient non-seulement se défendre, mais encore attaquer l'ennemi avec avantage. Pour les contenir, les bourgeois firent une forteresse de la recluserie de Sainte-Magdeleine à la montée du Gourguillon, au lieu qu'occupe aujourd'hui la maison du Verbe-Incarné; Fourvière leur appartenait, ils s'y retranchèrent : des tours en bois, bâties sur les points qui dominaient le cloître, leur donnaient la possibilité d'atteindre de leurs flèches et à coups de pierres la garnison de Saint-Just. Le point important, c'était de forcer les chanoines dans leurs retranchements. Plusieurs assauts furent donnés aux remparts du cloître; ils échouèrent, et la bannière de l'Eglise demeura debout. Un concile provincial, tenu à Belleville, s'efforça de rétablir la concorde entre les citoyens et le chapitre : l'évêque d'Autun, l'archevêque de Vienne, les évêques du Puy et de Mâcon s'y rendirent; mais sa médiation ne réussit point, elle était beaucoup trop à l'avantage de l'Eglise. Mécontente de l'inutilité de ses tentatives, cette assemblée fulmina contre les bourgeois rebelles une sentence d'interdit; mais l'emploi intempestif du glaive spirituel demeura sans effet. Les citoyens n'oubliaient point de se ménager des alliés et des protecteurs; ils s'adressèrent au comte de Savoie, qui les prit sous sa garde pendant trois années, et ils recommencèrent leurs attaques contre le chapitre et le cloître de Saint-Just.

Cette guerre se prolongea plus d'une année avec des chances diverses, mais sans résultats décisifs; le fort du Gourguillon fut pris et repris plusieurs fois : il y eut de part et d'autre beaucoup de sang versé. On traita d'une trève par la médiation de l'administrateur du diocèse, Gérard, évêque d'Autun, sur cette base

que citoyens et bourgeois pourraient se retirer dans leurs maisons et s'y occuper de leurs affaires; mais cette trève dura trois mois à peine : ni l'un ni l'autre des deux partis ne la voulait. Enfin citoyens et chanoines acceptèrent la médiation de Louis IX et celle du légat; trois députés, Yves, abbé de Cluny, délégué par le légat, Jean de Traves et Henri Gandouiller, bailli de Berri, désignés par le roi de France, se rendirent à Lyon pour rétablir la paix dans cette ville; ils se firent délivrer un compromis qui liait à leur décision les deux parties : aucune ne désarma, mais il y eut suspension des hostilités. Ces commissaires décidèrent que, jusqu'au moment où il serait statué sur les prétentions respectives des citoyens et du chapitre, les choses seraient remises en l'état où elles étaient avant la démission de l'archevêque Pierre de Savoie. Ils réservèrent au roi de France la justice temporelle, et déférèrent au bailli de Mâcon, l'officier le plus voisin de la couronne, l'appel des jugements que les tribunaux de l'Eglise auraient rendus. Ils ordonnèrent enfin la levée des sentences d'interdit et d'excommunication que le concile provincial avait lancées sur la ville de Lyon à l'occasion des troubles. Après avoir rétabli la paix, les trois députés portèrent au roi le compromis qu'avaient accepté et signé les deux parties : cet acte important remettait au roi de France la justice temporelle. La guerre civile qui l'avait précédé et les discussions auxquelles il donna lieu remplirent une grande partie de l'année 1269. [1]

1. — Ce document a été publié pour la première fois en français par M. Bréghot : il est digne d'attention, comme monument de la langue au treizième siècle; il l'est aussi comme pièce historique, quoiqu'il ne soit que la traduction littérale d'un acte écrit en latin, déjà publié, et qui se trouve à la suite de l'*Hist. consul.* du P. Menestrier, dans le *Tractatus de bellis et induciis quæ fuerunt inter canonicos S. Joannis Lugduni et canonicos S. Justi ex una parte, et cives Lugdunenses ex altera*, extrait de la bibliothèque de l'abbaye d'Ainay par Claude de Bellièvre. Il paraît que cette traduction, restée inédite jusqu'à ce jour et inconnue à nos historiens, est du temps même où l'acte fut passé, et il est à présumer qu'elle fut faite pour mettre à la portée du vulgaire le contenu de cet acte. C'est un compromis daté du 22 janvier 1269 (vieux style), entre les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Just d'une part, et les citoyens de Lyon de l'autre, par lequel ils soumettent leurs différends au cardinal légat, Raoul ou Rodolphe de Chevriers, et au roi de France saint Louis (1). Il est écrit sur un grand

(1) Voyez PARADIN, Mém. de l'hist. de Lyon, pages 147-9; — REBYS, Hist. vérit., p. 281-2; — le P. MENESTRIER, Hist. consul., p. 372 et suiv.; — POUTRIN et LUMIRA, Abrégé chronolog., p. 90-3, etc.

Mais Louis IX partit pour sa malheureuse expédition d'Afrique, avant d'avoir prononcé sur le fond même de la question; il

feuillet de parchemin dont il couvre tout le recto; la lecture en est très difficile : il n'est d'ailleurs accompagné d'aucune signature, ni revêtu d'aucun sceau.

Transcriptum primi compromissi.

« Nos frere Yues, por la grace de Deu abbes de Cluny, et nos Iuhanz de Crenes (1), chevaliers le roi de France, et nos Henrys de Gandouuiller, chevaliers, baylliz de Borges, a toz cez qui verront ces presentes letres saluz au nostre seignour, nos vos façons a sauoir que noz deuant diz frere Yues, abbes de Cluny, de part honorable pere Raoul, par la grace de Deu euesque d'Albane, legat de present liglise de Rome et de la sentement mon seigneur Loys roi de France, et nos deuant diz Iuhanz de Crenes et Henrys de Gandouuiller, baylliz de Borges, de par le deuant diz roi de France anuoie es parties de Lion, por treitier et por metre pais et accorde ou contens (2) qui est entre le deien et le chapitre de sen Iehan et le chapitre de sen Iust de Lion, dune part, et le cistiens et le puple de Lion, d'autre, nos sumes entremis de metre pais et acorde antre les parties deuant dites, et a la parfin nos auons mis antre le dites parties tel acort : cest a sauoir que li diens et li chapitres de sen Ianhan et li chapitre de sein Iust, et li citiens et li poplez de Lion deuant diz ont faite mise (3) de totez lor quereles et de toz lor decort (4) sor le legat et sor le roi de France, haut et bas, a lor volunte, ou por acort de la sentement de parties ou por droit, sanquetant (5) que li deuant dit doiens et li chapitres de seint Iehan vuelent et requirent que le noueletez que li citien et li pople de Lion ont feites, si con (6) li doiens et li chapitres de seint Iehan dient, soient ostees auant tote oure, le ques noueletez sont teus (7) : quil sont desesisi de lor cloitre, de lor meisons, de la iuridicion de la villa de Lion, qui appartient a liglise de seint Ianhan, et ponz, fossez, barres, torz, chelfauz, portes, cheynes et autres choses feites de novel, le ques choses si co li deiens et li chapitres de seint Ianhan dient, sont manifestes a loil, et sont manifestes por les senteuces que sont donees de leuesque dostun, ordinare de Lion, le siege vacant, et por la confirmation feite de lautorite dou diz legat et por les sentences donees dou concile prouincial, par quoi dient li deuant diz deiens et li chapitres de seint Ianhan, que celes choses de sus dites ne doiuent venir en mise (8) ne en nule dote, eins doiuent estre ostees deuant tote oure, meimement, con il ont offert plusors foiz et offrent au dit citiens et au pople de Lion, qui sont iustisiable à liglise de seint Ianhan, si con ils dient qu'il lor dorrent cort sen suspicion (9) de totes quereles, ne quetant (10) si au legat ne au roi est auis que ils doiuoient plus faire, il sont aperelie (11) dou faire a lor consoil et a lor volunte, les reisons oies : et li deuant diz citiens et li poples de Lion ont offert a croire le legat et le roi de toz contens et de totes choses qui sont por reison del contenz : et sil veient qui doiuent fere, il sont aparalie de faire a lor consoil et lor volunte, lor reisons oies, et de ces choses de sus dites attendre, porsegre (12), acomplir et garder se lont la forme de sus mise, li dit deiens et li chapitres de seint Iehan et li chapitres de seint Iust, cest a sauoir Miles diz

(1) Paradin et Rubys, le P. Menestrier, Poullin de Lumina, etc., ont lu dans l'original latin *Traces* au lieu de *Crenes*.

(2) Au différend.

(3) Ont compromis, ont soumis toutes leurs querelles à l'arbitrage du légat et du roi de France.

(4) Discords, débats, difficultés.

(5) *Sans qu'étant*, excepté que, si ce n'est que.

(6) Comme.

(7) Telles.

(8) En compromis.

(9) Qu'ils leur donneraient une cour non suspecte.

(10) Néanmoins.

(11) Prêts.

(12) Poursuivre.

mourut bientôt après. Délivrés de la crainte de son intervention, les chanoines jugèrent l'occasion favorable; ils avaient des trou-

deiens, Perres (1) doste, archidiacres, Guillaume de la Poype, precentres (2), Chatar li chantres, Huges de Tornon, secrestains, Guilliaume li custode, Tiauz, Guis de Tiert, Durgeux, Guillaume Boche, Guichar de Farnay, Girins et Guicharz de seint Simphorien, Estieueuz (3) de Chandeu, Perres Marechauz, Hugues de seint Germein et Hugues de Piseiz, chanoine de seint Janhan de Lion, et Boes de Langes, Estieueuz Carras, Raous Berthet (4) Tardis, Denis de Saconins, Esteuauz Carras li junes et Guillaume de Riou, chanoine de seint Iust, ont iure sor seint euangile et ont oblige toz lor biens et le biens de lor chapitres, mobles et non mobles, quelque part qu'il soient, et en ont balies letres seellees des seelz de dit chapitres et de seint Ianhan et de seint Iust. Ansiment (5) li cistien et li poples de Lion ont iure sor seint euangile attendre, porsegre, acomplir et garder le choses de sus dites se lon la forme de sus deuisee, et ont oblige toz lor biens, mobles et non mobles, quelque part quil soient. Porau tot ce (6), le dites parties ont done apeisement (7) li uns as autres deux et de lor aydeors, nomeement dou comte de Foirois (8), deuers le deiens et de vers le chapitres, et nomeement de Hugon de la Tor, senechal de Lion, et de Huber de la Tor son frere de vers le citiens et le pople, iusqua quareme entrant le veil (9). Et cest apaissement li deiens et li chanoine de seint Ianhan et de seint Iust de sor nome, ont iure sor seint euangile a tenir et garder bonement et leaument, et en ont done plego (10) le conte de Foirois, li ques est entrez por aus (11) en la dite plegerie, et a iure sor seint euangile lapeissement garder bonement et lealment por soi et por les suens. Et ansiment li citien et li poples de Lion ont iure sor seint euangile a tenir et garder bonement et leaument le dit apeissement, et ont done ploges de cetes choses Hugon, senechauz de Lion, Humbert de la Tor son frere, Humbert, seignour de Montluel, Matet (12) de Fuer de la Paneterie, Bernart de Chaponay, Iehan de Chaponay, Iahan de Varey, Mateu de Lamure, Thomas de Varey, Raoulet de Varey, Humbert de Varey, Duran de Fuer, Bartholome de Fuer, Perres de seint Valer, Reymunz Filiastraz, Estieuent del Curtil, Poinz (13) d'Albon, Hugues de Fuer, Iehan de seint Cher, Esteuent Danzie, Perres Danzie, Perres de Chalens, Guillaume Boniuars, Perres Boniuars, Estienes Eudin, Estienes de seint Michiel, Perres Raymonz, Iahan de Lion, Estiners li Reidos, Guillaume Blans, Perres Blans, Andrees Rafins, Bertholome de la Porte, Hugues de Rochitalhie, Perronet de Chaponay, Giuonet de Lamure, Iaquemet Alemant, Perronez de la Cluse, Thomas Dodeu, Perres et Guillaume Boiers, Humbert Angleis, Perres Chamosins, Iahan Farsiz, Perres de Varey bedel (14), Aymes de Vienne, Iohan Gais, Aymes Cornauins, Perres de Meon, Nicolas de Conches, Guillaume del Pont, Iahan de Durchi, Le nies (15) Iahan de Fuer, Bernar Maleuis, Girar Alemant, Nicolas Bo, Iahau Vendrant, Perres de Niures, Falconet del Puis, Perres Do, Humbert li deuins, Perres de Vauz, Guillaume Grineu,

(1) Pierre.
(2) Préconteur.
(3) Etienne.
(4) Barthélemi.
(5) Semblablement.
(6) En outre.
(7) Paix, trève.
(8) Forez.
(9) C'est-à-dire jusqu'au dimanche de la Quadragésime, qui était le jour où commençait autrefois le carême : on appelait en latin ce jour-là *carnisprivium vetus*. Dans le neuvième siècle, on ajouta au carême les quatre jours précédents, afin de porter à quarante le nombre des jours de jeûne qui ne s'élevait auparavant qu'à trente-six, en ne comptant point les dimanches, où l'on ne jeûne pas. Le dimanche de la Quinquagésime prit alors le nom de *carnisprivium novum*.
(10) Caution.
(11) Pour eux.
(12) Matthieu.
(13) Pons ou Ponce.
(14) Bedeau.
(15) Le neveu.

Digitized by Google

pes nombreuses, et comptaient sur un succès certain. Profitant d'un moment où les citoyens n'étaient pas sur leurs gardes, toute la garnison du cloître de Saint-Just fit une sortie, culbuta les postes qui se trouvaient sur son passage et se précipita sur la grosse tour du Gourguillon, dont elle ne réussit cependant pas à s'emparer : nombre de citoyens périrent dans cette attaque. Irrités par cette agression inattendue, les bourgeois assaillirent de nuit et à l'improviste les portes du monastère, tuèrent beaucoup de soldats, blessèrent des ecclésiastiques et firent des prisonniers, mais sans pouvoir s'emparer du cloître.

Déterminés à s'en rendre maîtres à tout prix, les citoyens résolurent une attaque générale. Un officier habile, le seigneur de la Tour-du-Pin, se mit à la tête de leurs bataillons et conduisit l'assaut avec plus d'ordre. Il partagea les bourgeois en trois corps, qui s'efforcèrent d'escalader les remparts du cloître sur trois points différents. Ce vif combat se prolongea depuis trois heures jusqu'à la nuit; mais la défense était vigoureuse : le signal de la retraite fut donné. Un nouvel assaut, tenté quelques jours après avec plus d'obstination encore, ne réussit pas mieux. Cependant l'attaque, à force ouverte, du cloître de Saint-Just n'occupait pas en entier les troupes des assaillants; elles faisaient fréquemment des incursions sur les domaines de l'Eglise. La veille de la Saint-André, 29 novembre 1270, un parti de bourgeois armés se présenta sur le territoire d'Ecully, qui dépendait du

Perre de Vienne, Iahan de Losanne, Humbert de Durchi, Hucgues Peleter, Guillaume Peleter, Seffrez (1) Girout, Lorent de Lalben, Perre Bermont, Humbert Chapel, Nisies de Lalben, Martins Euraz, Martin Lumbart, Perres Ros, Aymes Varissans, Perres Acharie, Poinz de Florieu, Humbert Futiers, Iahan de Foirois et Iahan Liautarz, citien de Lion, liquel sont entre en ladite plogerie et ont iure sor seint euangile le dit apeissement garder bonement et leiaument por auz et por les lour. Poruu tot ce, li dit citien et li poples ont done letres seellees dou seel leuesque de Clermont et del seel le bally de Mascon de garder lapeissement ansi con il est de sus deuisez et est acorde antre les parties de sus dites que li prisons (2) qui sont pris dune part et dautre seront mis en la mein le legat et le roi por deliurer ou por faire lor volunte. En testmoin de cetes choses, nos frere Yues abbes de Cluny, Iahan de Crenes et Henrys de Gandouuiler de sus nomme, qui auons este present a cest acort, auons mis nos seels de la volunte et par la requeste de dites parties en ces letres.

« Ce fu fait et done a Lion le ior de feste seint Vincent an lan de nostre Seignor 1269. »
(Batonot (C.), *Nouveaux mélanges littéraires*, p. 261.)

(1) Geoffroi. (2) Les prisonniers.

Digitized by Google

chapitre, soit pour le spirituel, soit pour le temporel. Après une courageuse résistance, obligés de céder, les soldats des chanoines se retirèrent dans l'église du village et s'y barricadèrent. Les bourgeois entassèrent grand nombre de fascines autour du vieil édifice, et y mirent le feu; femmes, vieillards, enfants, soldats et le curé lui-même furent brûlés vivants, s'il faut ajouter foi à la tradition populaire. On se faisait, des deux parts, une guerre sans pitié. Quinze jours après, les assaillants essayèrent de réduire en cendres le quartier Saint-Just, dans lequel ils ne pouvaient pénétrer. Ils s'y rendirent, conduisant avec eux une grande quantité de machines de guerre, d'engins, de fascines, de paille et de barils d'huile; mais ils ne réussirent qu'à brûler quelques maisons et l'hôpital de Saint-Irénée. Dans une autre expédition, les corps de métiers marchèrent à l'attaque de Cuire, pennons déployés et leurs chefs en tête; les barrières du faubourg furent emportées, et il y eut un grand massacre des soldats de l'Eglise. D'autres troupes firent une expédition heureuse contre les villages de Couzon et de Genay. Les douze conseillers conduisaient les affaires des citoyens; ils établissaient des taxes dont le paiement était obligatoire, faisaient des approvisionnements d'armes et de vivres, et dirigeaient les opérations militaires.

Cette guerre d'extermination n'avait pas de fin, et, bien qu'ils eussent l'avantage, les citoyens de Lyon ne réussissaient point à chasser les soldats mercenaires, stipendiés par le chapitre, dont ils avaient tant à se plaindre. Impuissant pour vaincre, chacun des deux partis avait assez de force pour nuire beaucoup à son adversaire. Il fallait un terme à ces démêlés sanglants. Héritier du droit de Louis IX, son père, sur la justice temporelle de Lyon, Philippe-le-Hardi, à son retour d'Afrique, entreprit de rétablir l'ordre et la paix dans la ville désolée. On nomma des deux parts des députés qui, d'accord avec l'évêque d'Autun, arrêtèrent la convention suivante : « Les clefs des portes du Rhône, de Saint-Marcel, de Saint-George et de Bourgneuf seront remises entre les mains de Bernard Malon et de Jean de Losane, bourgeois de Lyon, sans préjudice des droits de l'archevêque; les douze conseillers des bourgeois cesseront leurs fonctions, et le paiement des impôts établis par eux ne sera plus obligatoire;

Digitized by Google

enfin, les citoyens seront relevés de la sentence d'interdit et d'excommunication [1]. » Bientôt après eut lieu l'élection de Pierre de Tarentaise : le roi de France remit à cet archevêque l'administration de la justice, dont le chapitre revendiqua la moitié. Le bailli de Mâcon eut au nom du roi la juridiction de la ville, et, comme son éloignement ne lui permettait pas de remplir son office en personne, il eut un substitut. Chargé de veiller à l'observation fidèle de l'accord qui avait été fait entre les citoyens de Lyon et l'Eglise, l'archevêque, Pierre de Tarentaise, se soumit, non sans beaucoup de difficultés, à prêter serment de fidélité au roi de France.

Au fond, rien n'avait été décidé et la question restait la même; ni les citoyens ni les archevêques ne s'étaient désistés de leurs prétentions. Un nouveau conflit devait nécessairement avoir lieu; mais l'arrivée à Lyon, en 1273, du pape Grégoire X, et le concile tenu dans cette ville au sujet du projet de réunion des Eglises grecque et latine, suspendirent pendant quelques années la reprise des hostilités.

§ II. Thibaud ou Théobald, de l'illustre famille des Visconti, pape sous le nom de Grégoire X, après la mort de Clément IV, avait été chanoine de l'église métropolitaine de Lyon : fit-il un séjour de quelque durée dans cette ville? tout porte à le croire, mais rien ne le prouve. Ce pape était peu lettré, mais il avait une grande aptitude aux affaires; deux grandes pensées dominèrent toute sa vie : la réunion des deux Eglises grecque et latine, et la délivrance de la Terre-Sainte. A peine installé dans la chaire de saint Pierre, il convoqua un concile général à Lyon, pour mettre à exécution ces grands projets. L'Italie n'offrait point assez de sécurité et de calme à l'assemblée des évêques, elle était toujours à la merci des troupes impériales :

1. — Lorsque la châsse qui renfermait les restes mortels de saint Louis passa par Lyon, Gérard, évêque d'Autun, voulut bien, à la sollicitation des chanoines, suspendre, par son ordonnance du 30 avril 1271, l'effet de l'interdit fulminé en 1269 au concile de Belleville, mais seulement dans le cloître et l'église de la métropole, et pour le temps pendant lequel le corps du feu roi et celui des autres princes resteraient déposés à Saint-Jean. (Cochard, *Description de Lyon*, 244.)

on pouvait bien moins encore songer à l'Angleterre; mais Lyon présentait tous les avantages désirables. Cette grande ville, on l'a vu, n'appartenait ni à l'empereur ni au roi de France, elle était à l'Eglise. Thibaud se souvenait des chanoines de Saint-Jean, et du long séjour d'Innocent IV au cloître de Saint-Just; il se proposa, en convoquant le concile, ces trois objets : l'extinction du schisme des Grecs, les secours qu'attendait la Terre-Sainte, et la réforme des abus et des erreurs qui affligeaient l'Eglise. Grégoire convoqua à cette assemblée tous les souverains de l'Europe, l'empereur de Constantinople, le roi d'Arménie, et jusqu'au khan des Tartares.

Jamais concile ne fut aussi nombreux : on y compta quinze cardinaux, cinq cents évêques ou archevêques, soixante-dix abbés mitrés, et plus de mille prélats. On y voyait les ambassadeurs d'Allemagne, de France, d'Angleterre et d'Italie; les patriarches de Constantinople et d'Antioche envoyés à Lyon par l'ordre exprès de l'empereur grec Michel Paléologue, les grands-maîtres des templiers et de Saint-Jean de Jérusalem, une multitude de princes et de barons, et les députés, en nombre plus considérable, des villes, des églises et des chapitres. On avait fait de grands préparatifs pour que tant d'illustres étrangers fussent aussi bien traités, à Lyon, que le permettait un encombrement inévitable : les grands personnages habitèrent les cloîtres de Saint-Jean et de Saint-Just; beaucoup de prélats furent reçus par les bourgeois. Des ambassadeurs d'un rang distingué représentaient l'Eglise grecque : c'étaient George Acropolite, logothète ou grand chancelier de l'empire; Panarète, grand-maître de la garde-robe, et le grand interprète Barrhéote. On distinguait dans l'ordre ecclésiastique : Germain, de Constantinople; Théophane, de Nicée, et le célèbre Carthophylax. Jamais Lyon n'avait reçu tant d'hôtes illustres, et en aussi grand nombre.

Mais, parmi cette multitude d'évêques et de cardinaux, aucun ne fixait davantage l'attention que ce Jean Fidenza, qui s'acquit une si haute renommée sous le nom de Bonaventure. Chef de la mystique école, le docteur séraphique brilla d'un vif éclat au concile, dont il prépara et conduisit tous les travaux : Grégoire X, qui l'avait emmené avec lui d'Italie, savait tout ce qu'il pouvait en attendre. A une pureté de mœurs exemplaire, Bona-

Digitized by Google

venture unissait une science profonde, une parole facile, et beaucoup de fermeté dans le caractère.

L'extinction du schisme d'Orient et la réunion des Eglises grecque et latine avaient été tentées souvent, et toujours sans succès; de grands obstacles s'y opposaient. On sait quel était le fond de la querelle entre les deux communions : éprise de nouveautés, grande dialecticienne, et attachée opiniâtrément à des subtilités sur le culte, l'Eglise grecque prétendait être au moins l'égale de l'Eglise de Rome, et, depuis le cinquième siècle, la question de la prééminence avait rompu les bonnes relations entre le pape et le patriarche de Constantinople. Un point de doctrine dogmatique amena un schisme complet : Rome avait ajouté à l'article du *Credo*, où il est dit que le Saint-Esprit procède du Père, ces mots : et du Fils (*Filioque*). Le grec Photius accusa l'Eglise latine d'hérésie, et non-seulement refusa d'admettre le *Filioque* dans le Symbole, mais prétendit encore que le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils. Les Grecs adoptèrent son opinion vers la fin du neuvième siècle. Deux siècles plus tard, l'orgueilleux et violent Cérulaire excita ses églises à se séparer du Saint-Siége; le pape excommunia ce patriarche, et dès-lors l'Eglise grecque fut séparée de l'Eglise romaine. Il y avait entre elles deux points principaux de dissidence : la procession du Saint-Esprit, et la prééminence papale; puis venaient quelques questions secondaires de liturgie et de discipline. L'Eglise grecque tolérait le mariage des prêtres, et concédait le droit de consécration et de confirmation aux prêtres aussi bien qu'aux évêques. Cependant les Turcs menaçaient de mettre fin au débat en faisant la conquête entière de l'empire d'Orient; ils s'approchaient de plus en plus de Constantinople, dont la chute devenait inévitable si les rois d'Occident ne venaient à son secours. Mais on ne devait pas y compter sans le concours du pape, qui ne pouvait rien accorder à des schismatiques : une nécessité cruelle obligea donc les derniers empereurs grecs à demander la réunion des deux Eglises pour obtenir l'appui des papes et celui des peuples qui reconnaissaient la suprématie de Rome. Il n'y avait aucune sincérité dans leurs démarches, et d'ailleurs ils promettaient plus qu'ils n'auraient pu tenir. Attachée obstinément à ses usages et à ses doctrines spéciales, la nation

Digitized by Google

grecque haïssait encore plus Rome qu'elle ne redoutait les Turcs, et elle préférait sa ruine par la conquête à des concessions abhorrées sur le Symbole.

Tel était toutefois l'objet du second concile général de Lyon. Au premier concile, la grande question de l'Occident avait été jugée; au second, celle de l'Orient se présentait à son tour : en moins de trente années Lyon devait avoir le spectacle de débats solennels sur les plus importantes affaires dont s'occupait alors le monde civilisé. Le concile s'ouvrit dans l'église de Saint-Jean le 7 mai 1274. Revêtu d'ornements blancs et précédé de la croix, Grégoire X monta au jubé, accompagné de six cardinaux, de chapelains en surplis, et du roi d'Aragon qui prit place auprès de lui; tout un peuple d'évêques, de prélats, de princes et de grands barons remplissait l'immense nef. Grégoire exposa dans un discours le but de la convocation du concile; l'affluence était si grande, que la vaste église devint insuffisante : il fallut congédier, dès la seconde séance, les prieurs, les abbés et les prélats mitrés du second ordre. Bonaventure prononça un sermon éloquent sur ces paroles : « Lève-toi, Jérusalem, monte sur un lieu élevé, tourne les yeux vers l'Orient; rassemble et réunis de là tous tes enfants, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. » Ce fut Pierre de Tarentaise, archevêque de Lyon et bientôt pape sous le nom d'Innocent V, qui porta la parole dans la troisième séance; son discours fit une grande sensation sur les Pères du concile.

Les Grecs n'étaient point encore arrivés à Lyon; ils firent enfin leur entrée dans cette ville, en grande pompe et aux applaudissements de la population, qu'interessait au plus haut degré le beau drame dont elle était témoin. Tous les prélats du concile, abbés et évêques, le vice-chancelier et le camerlingue de la sainte Eglise, la maison du pape, les notaires apostoliques, les camériers et une multitude de seigneurs allèrent au-devant des ambassadeurs d'Orient, hors des portes de Lyon, et ce cortége magnifique se rendit ensuite au palais archiépiscopal. Grégoire, debout et entouré de ses cardinaux, les reçut avec une vive affection, et leur donna le baiser de paix : les députés grecs lui présentèrent leurs lettres de créance scellées de la bulle impériale et du sceau d'or. Ils étaient porteurs de l'adhésion formelle de l'Eglise grecque, représentée par trente-cinq métro-

Digitized by Google

politains. Grecs et Latins se rendirent à Saint-Jean, et le pape célébra la messe pontificale : on lut l'épître en latin et en grec, l'évangile fut récité dans les deux langues; Bonaventure prêcha sur la concorde et sur la primatie de l'Eglise romaine; vint enfin le Symbole, qui fut entonné successivement en latin et en grec. Au moment critique, c'est-à-dire au lieu où il est question du Saint-Esprit, on prononça deux fois les paroles décisives : « Qui procède du Père et du Fils. » Les Grecs acceptaient le *Filioque* : ainsi la réunion des deux Eglises était consommée, en apparence du moins. Le pape déclara que le schisme avait cessé, et que l'empereur Michel Paléologue se soumettait purement et simplement, en matière de foi, à l'Eglise romaine, dont il reconnaissait la suprématie.

L'annonce d'un si grand événement produisit dans Lyon une sensation très vive, et fut l'occasion de réjouissances publiques. Un spectacle curieux vint ajouter à l'allégresse universelle : les ambassadeurs tartares, envoyés par le khan, firent leur entrée dans la ville; on les conduisit, quoique païens, au concile, et ils eurent une place d'honneur dans la nef. Prêtres et bourgeois de Lyon étaient heureux de la réunion des deux Eglises. Jean Legris, curé de Saint-Pierre et de Saint-Saturnin (cette anecdote de mœurs locales ne doit pas être oubliée) en éprouva une telle joie, qu'il fonda à perpétuité deux processions aux fêtes de Pentecôte, l'une à l'Ile-Barbe et l'autre à la chapelle du pont du Rhône. Ces processions étaient suivies d'une distribution de pain aux pauvres, et d'une danse ouverte, sous la feuillée, par le curé et l'abbesse de Saint-Pierre. Le revenu de deux maisons fut affecté à la dépense de ces fêtes et de cette danse, qu'on remplaça plus tard par un feu d'artifice. [1]

Mais un événement douloureux changea en deuil profond l'allégresse générale, et donna au peuple de Lyon un spectacle d'un autre genre. Accablé par un travail au-dessus de ses forces, Bonaventure mourut après une maladie de quelques jours. Il avait déjà la renommée d'un saint; tout le concile, le pape à sa

1. — Pernetti. I, 51. — Cochard, Descript. de Lyon, 122. — Archives du Rhône, IV, 358. — Traité historique de la danse, tome I. — Menestrier, des Ballets, p. 103. — A. Péricaud, Notes et docum., 7 mai 1274.

tête, assista aux obsèques du cardinal, qui furent célébrées avec la plus grande pompe. On déposa son corps dans l'ancienne église de son ordre, qui prit le nom de Saint-Bonaventure. Le saint franciscain devint le patron de la ville de Lyon; elle eut pour lui une vénération particulière. [1]

§ III. Grégoire X n'avait pas été tellement absorbé par les travaux du concile, qu'il ne se fût occupé de la querelle toujours pendante entre les bourgeois et le chapitre de Lyon. Il entendit les griefs des deux parties, se fit rendre compte de leurs droits, et s'informa soigneusement du passé. Son premier soin fut de recommander la concorde et l'oubli; toute récrimination, toute poursuite au sujet des faits accomplis fut expressément interdite. Il révoqua la sentence d'excommunication portée contre la ville, et ordonna la destruction immédiate des barricades et des fortifications qui avaient été construites pendant le cours de la guerre civile. Mais Grégoire X avait été chanoine de l'église métropolitaine, sa justice fut partiale. Ainsi, il était défendu aux citoyens de s'organiser en assemblées pour délibérer de leurs affaires, d'élire des consuls ou conseillers et d'avoir un sceau : le pape se fit remettre celui dont les cinquante notables avaient fait usage. Ce n'est pas tout : Grégoire X ordonna que les clefs de la ville seraient remises entre les mains de l'archevêque, et il condamna les citoyens à payer sept mille livres viennoises, pour réparation des dommages qu'ils avaient causés aux églises de la Magdeleine, de Fourvière et d'Ecully. Tous les droits de la ville étaient donc sacrifiés aux prétentions des chanoines : un tel arrêt, qui maintenait dans toute sa force la cause des troubles, ne pouvait amener une paix solide et durable.

Mais du moins un fait nouveau, l'intervention des rois de France, s'était produit, et devenait un espoir pour les citoyens. Ces rois n'avaient jamais oublié que les anciens comtes du

1. — Concilium Lugdunense II, Conciliorum tomus vigesimus octavus. *Parisiis*, 1644, p. 518. — Nicephorus Gregoras, lib. IV. — Georgius Pachymeres, l. V. — Giov. Villani, l. VI. — Matthæus Westmonasteriensis, anno 1274. — Martinus Polonus. — Guilelm. de Nangis. — Colonia, II, 284. — Wadding, Annales Minorum, II, 388. — Gibbon, The decline and fall of the roman empire, chapter lxii. — Fleury, Hist. ecclés. XVIII, 181. — Dupin, Bibliothèque ecclés. X, 135. — Rohrbacher, Hist. de l'Eglise.

Digitized by Google

Lyonnais et du Forez relevaient de leur couronne et possédaient ce pays à titre de fief. L'appel des jugements rendus par les tribunaux de l'Eglise et du Chapitre au bailli de France, à Mâcon, avait été accordé aux habitants de Lyon par Louis IX, et très expressément maintenu par les successeurs du saint roi. Cette nouvelle forme dans la juridiction avait reçu son exécution entière; installés par le bailli de Mâcon, les officiers royaux occupaient le palais de Roanne, ancienne résidence des comtes de Forez. Mais les archevêques n'avaient pas accepté cette atteinte à leur domination temporelle : Henri de Villars, un d'eux, défendit formellement ces appels; et, comme les citoyens tinrent peu de compte de son ordre, il fulmina contre eux une sentence d'excommunication. Tantôt révoqué, tantôt maintenu, selon les circonstances, cet interdit provoqua des troubles qui se reproduisirent souvent. Informé de la fermentation dont sa promulgation avait été l'objet, Henri de Villars ne se crut point en sûreté dans la ville; il se rendit précipitamment à Rome. Bientôt son siége passa à son neveu, qui ne se montra pas moins dévoué que lui aux injustes prétentions de l'Eglise.

Toujours fatigués par la double juridiction ecclésiastique, et bien déterminés à ne plus vouloir de celle du chapitre, les citoyens se rassemblèrent, comme à l'ordinaire, au son de la cloche dans l'église de Saint-Nizier : ils nommèrent, séance tenante, deux des leurs pour porter leurs réclamations à Béraud, archevêque nouvellement élu. Guillaume Buyer, l'un de ces députés, se rendit au château de Pierre-Scise, et exposa au prélat les doléances de la ville. Elle réclamait comme un droit, dit-il, de ne pas avoir d'autres tribunaux que ceux de l'archevêque pour l'exercice de la justice temporelle : Buyer présenta les prétentions du chapitre à cet égard, comme une cause permanente d'agitation et de désordres. L'archevêque écouta ces demandes et ces observations avec bienveillance; il promit d'y faire droit.

C'était le temps de la scandaleuse querelle entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel. La papauté avait brisé la maison allemande de Souabe, mais les rois de France semblaient s'être substitués aux empereurs dans cette grande cause, et c'était à eux mainte-

Digitized by Google

nant que Rome s'adressait. Comme Grégoire IX et Innocent III, Boniface se croyait le maître du monde : quand il eut appris qu'Albert d'Autriche, après la mort d'Adolphe de Nassau, s'était déclaré empereur, le pape indigné mit la couronne sur sa tête, et brandissant une épée : « C'est moi, s'écria-t-il, qui suis César; « c'est à moi seul de défendre les droits de l'empire. » Admettre deux puissances et deux principes, dit sa bulle *Unam sanctam*, c'est être hérétique et manichéen. Comme Philippe-le-Bel protestait énergiquement par ses actes contre une telle doctrine, Boniface lui adressa la bulle célèbre *Ausculta fili*, qui contenait ces paroles : « Dieu nous a constitué, quoique indigne, au-« dessus des rois et des royaumes, nous imposant le joug de la « servitude apostolique, pour arracher, détruire, disperser, « dissiper, et pour édifier et planter sous son nom et par sa doc-« trine !... Vous traitez si mal la noble Eglise de Lyon, ajoute le « pape, et vous l'avez réduite à une telle indigence, qu'elle « pourra bien difficilement s'en relever; et cependant elle n'est « point de votre royaume, car nous sommes parfaitement « informé de ses droits, nous qui avons été chanoine de son « illustre chapitre. » Ce n'était point avec un pape comme Boniface que Philippe pouvait mettre à exécution ses projets sur la ville de Lyon; il attendit.

C'est vers ce temps, dans la première année du quatorzième siècle, que les religieux augustins vinrent s'établir à Lyon, sur la rive gauche de la Saône. Ils bâtirent leur maison sur un emplacement que leur donna le sire de Beaujeu dans le faubourg de Chenevières, situé alors hors de l'enceinte de la ville, près du quartier des Terreaux. Lyon leur accorda la chapelle de St-Michel, qui devint une église régulière. Ces religieux furent bien accueillis par la population; leur ordre a produit quelques hommes d'un mérite distingué.

Cependant, victime de ses propres fureurs, Boniface était mort de la douleur et du désespoir que lui avait causé l'attentat commis sur sa personne, dans Anagni, par son ennemi Colonna, et par Nogaret, l'envoyé du roi de France. Son successeur, Benoît XI, n'avait eu ni le temps ni la volonté peut-être de venger la papauté humiliée; Philippe-le-Bel jugea le moment favorable pour placer sur la chaire de saint Pierre un pape dépendant de

Digitized by Google

la France, sa créature dévouée, toujours sous sa main, et toujours docile à servir ses projets, parmi lesquels la souveraineté de Lyon n'était point oubliée. Il y avait, parmi les cardinaux du parti français, un Gascon, Bertrand de Got, ancien vicaire général de l'église de Sens, et alors archevêque de Bordeaux, d'un esprit souple et ambitieux, sans conviction, sans beaucoup de scrupules, et disposé à tout sacrifier à son élévation. C'est l'homme que Philippe-le-Bel choisit : « Vois, archevêque, lui dit « le roi dans une conférence secrète, je puis te faire pape si je « veux, et c'est pour cela que je suis venu vers toi ; si tu me « promets de m'accorder six grâces que je te demanderai, je te « ferai obtenir cette dignité. » Bertrand de Got accepta : il devint le pape Clément V.

Lyon, que Philippe ne perdait point de vue, fut la ville qu'il choisit pour le couronnement du nouveau pape ; il s'y rendit en 1305, avec sa cour et Bertrand de Got. Après la cérémonie, le pape descendait en grande pompe la montée du Gourguillon ; le comte de Valois, frère du roi, et Jean II, duc de Bretagne, tenaient les rênes de sa mule ; Philippe venait ensuite, monté sur un magnifique cheval. Le splendide cortége était arrivé auprès du Verbe-Incarné, lorsqu'une vieille terrasse, surchargée d'un nombre trop considérable de spectateurs, s'écroula tout-à-coup et couvrit de ses lourds débris le brillant entourage du pape. Clément fut renversé, la tiare pontificale tomba de sa tête ; un des précieux diamants qui l'ornaient s'en détacha, et disparut parmi les décombres. Le duc de Bretagne se trouvait du côté du mur ; il reçut de si énormes contusions, qu'il mourut deux jours après. Charles de Valois, qui tenait les rênes à droite, n'eut qu'une légère blessure ; le roi de France courut un grand danger : douze seigneurs, broyés sous un amas de pierres et de gravier, ne survécurent que quelques jours à ce terrible accident. Un autre événement tragique eut lieu quelques jours après : Clément, après avoir célébré une messe pontificale, donnait un magnifique repas dans le palais archiépiscopal ; une rixe violente s'éleva parmi les gens de service : le frère du pape intervint pour rétablir l'ordre, et périt frappé d'une main inconnue. On ne parvint pas à découvrir le meurtrier, dont l'action est restée impunie. D'autres désordres accompagnèrent encore le couron-

nement, à Lyon, de Clément : il avait à sa cour de jeunes seigneurs qui croyaient tout permis à leur rang; ils ne respectaient ni la décence ni la pudeur des filles. Indignés de leurs attentats, les bourgeois menacèrent de se faire justice à eux-mêmes, si le pape ne réprimait cette jeunesse débauchée : l'archevêque appuya leurs réclamations avec fermeté.

Philippe-le-Bel avait pris sous sa protection puissante les citoyens de Lyon; il écrivit à Bernard d'Anguissel, gardiateur qu'il avait établi, de veiller avec la plus grande sollicitude à la conservation des franchises et des priviléges de la ville, et lui renouvela plusieurs fois ses instances à cet égard. De son côté, Clément V ne tarda point à tenir ses engagements; il publia une bulle dans laquelle le droit des archevêques était nié, et celui du roi de France proclamé d'une manière solennelle : « Les comtes « du Lyonnais et du Forez, disait-il dans cet acte, tenaient leur « comté en fief des rois de France, lorsque l'un d'eux fit en « 1173, avec l'agrément du roi, l'échange de ses domaines. « Substituée à ces seigneurs, l'Eglise de Lyon devait évidemment « continuer à tenir en fief des rois de France la ville de Lyon, « car celui-là possède au nom de qui on possède, et le seigneur « du fief en est le maître par son vassal. » Il y aurait eu plus d'une remarque à faire sur cette doctrine, vraie cependant en principe; mais la domination temporelle des archevêques était en pleine décadence, et Philippe était le plus fort. Le pape s'entremit entre le roi de France et l'archevêque pour les amener à un traité qui eut lieu en 1307, et fut entièrement à l'avantage de la commune.

Le roi rendit deux édits, qui reçurent le nom de Philippines. Dans le premier, Philippe érige en comté-baronnie toutes les terres que possédaient l'archevêque et le chapitre, soit par leur traité avec les comtes de Lyon et du Forez, soit à tout autre titre. Le roi se désiste de toute prétention temporelle sur ces domaines et des droits de régale (revenu des siéges vacants), soit sur l'église d'Autun, soit sur le monastère de Savigny. Par le second édit, le roi de France se réserve expressément le droit d'appel en justice, celui de suzeraineté, et la faculté d'établir à Lyon ses officiers de justice.

Il y eut de vives réclamations de la part des citoyens : ils

Digitized by Google

représentèrent à Philippe que ses édits causeraient un grand préjudice aux droits imprescriptibles de la couronne; que son concordat paraissait maintenir la double juridiction dont ils avaient tant à se plaindre, et que de nouveaux conflits surgiraient inévitablement. Philippe suspendit l'exécution de ses ordres.

Cependant l'archevêque Louis de Villars était mort, et il avait eu pour successeur Pierre de Savoie, jeune prélat, vain, présomptueux, fort de son étroite parenté avec le comte de Savoie, et bien convaincu que rien ne pouvait résister à sa volonté. Il était à Paris, lorsque son élection eut lieu; Philippe l'invita instamment à reconnaître son droit, et à prêter serment de fidélité au roi de France. Chargé de cette négociation difficile, Guillaume Nogaret vit le prélat, pria, menaça, et n'obtint rien. Pierre de Savoie se rendit à Lyon, et réussit à engager quelques citoyens dans ses projets de résistance : il ne s'agissait rien moins que de lever l'étendard de la révolte contre le roi de France. L'archevêque comptait sur les armes du comte de Savoie, son oncle, du duc de Bourgogne et du sire de Beaujeu. Sur quels indices et à quel titre? on l'ignore. Quoi qu'il en soit, Pierre de Savoie se mit en état de rébellion ouverte; il brava les officiers du roi, fit jeter les uns en prison et chassa les autres. Peu disposée à le soutenir, la majorité des bourgeois conçut une vive indignation contre une action qui pouvait avoir pour la ville les suites les plus fâcheuses; ils se réunirent de nouveau au son de la cloche dans l'église de Saint-Nizier, s'organisèrent entre eux, et formèrent des compagnies armées. Elles attaquèrent et battirent les soldats de l'archevêque, s'emparèrent des prisons, délivrèrent les officiers du roi, et se rendirent maîtresses des portes de la ville et des rues qu'elles barricadèrent. Pierre de Savoie courut au château de Pierre-Scise, et s'y enferma. Une députation de Lyonnais informa le roi de ce qui s'était passé; Philippe eut bientôt raison de cette folle tentative : il s'assura du concours des grands seigneurs que l'archevêque avait considérés comme ses alliés, et fit marcher sur Lyon un corps de troupes françaises et savoyardes commandé par son fils Louis-le-Hutin, roi de Navarre. Les bourgeois de Lyon, qui servaient de tout leur pouvoir les intérêts de la France, ne permirent pas que la ville

Digitized by Google

soutînt un siége; il n'y eut pas de sang versé. Louis fit paisiblement son entrée, s'empara de l'archevêque, et en commit la garde au comte de Savoie. Un traité, celui du 10 avril 1312, mit fin à ce semblant de guerre [1] : le roi de France rendit à l'archevêque le château de Pierre-Scise, et lui maintint le droit, soit de battre monnaie, soit de lever des troupes pour sa défense personnelle; mais il se réserva très expressément la souveraineté temporelle. On rasa les fortifications du cloître de Saint-Just. Maître de droit et de fait, Philippe établit dans Lyon ses officiers, un sénéchal, un viguier, un juge d'appel, un juge royal et un trésorier; son sénéchal était en fonctions dès l'année 1313. Ainsi la ville de Lyon se trouvait désormais réunie à la couronne de France.

Des circonstances plus heureuses pour l'archevêque se présentèrent : un nouveau roi, Philippe-le-Long, régnait; il fut sollicité vivement d'être favorable à l'archevêque; mais les Lyonnais ne faisaient pas moins d'instances pour faire reconnaître leurs franchises. Un traité définitif, souscrit en 1320, entre le roi et l'archevêque Pierre de Savoie, régla les prétentions respectives du roi de France, des bourgeois et de l'Eglise : l'archevêque reconnaît tenir en fief ses possessions du roi de France; le roi transporte à l'archevêque la juridiction haute, moyenne et basse de la ville de Lyon; l'archevêque a la seigneurie de la ville, et le roi la souveraineté. Des articles spéciaux déterminent les franchises de la cité : les habitants de Lyon pourront se réunir en assemblées, et élire des conseillers et un procureur-syndic pour l'expédition de leurs affaires. Il leur est permis d'avoir des archives; ils auront le droit d'établir des taxes pour le service de la ville, et, en cas de nécessité, de faire le guet la nuit, et de se réunir en armes. Ils auront la garde des clefs; l'archevêque ne pourra établir sur eux ni taxes, ni collectes; la juridiction de la ville appartiendra exclusivement à l'archevêque. Le bailli de Mâcon sera juge des appels; on ne pourra informer dans la ville de Lyon contre les citoyens et habitants, hors les cas de meurtre, de trahison ou de vol, et tout individu arrêté pour d'autres délits sera mis en liberté en donnant suffisante caution de se présenter quand il en sera requis.

1. — Cette date a été fixée par M. A. Péricaud. Voyez *Revue du Lyonnais*, IV, 10.

Digitized by Google

Tel était, dans ses dispositions principales, le traité du 4 avril 1320; charte des habitants de Lyon, il établissait leurs franchises et consacrait leurs droits. Rassemblés au son de la cloche dans l'église de Saint-Nizier, les bourgeois nommèrent seize députés qui se rendirent dans la maison de la grande sacristie de Saint-Jean, et prêtèrent serment de fidélité à ce traité, au nom de la commune. Hugues Girauld, bailli de Mâcon, reçut au nom du roi la foi et l'hommage des chanoines, doyen et chapitre. Un mode nouveau d'administration de la ville sortit du traité de 1320 : c'est le gouvernement consulaire, dont le principe et les formes subsistèrent, malgré tous les efforts que firent encore pendant plus de deux siècles les archevêques de Lyon pour ressaisir quelques lambeaux de leur domination ancienne.

L'ordre des temps appelle l'indication d'un fait historique, antérieur de quelques années à 1320, mais complètement étranger aux événements dont on vient de lire le précis. Clément V était mort en 1314 : dans quelle ville aurait lieu l'élection de son successeur? le sacré-collége ne pouvait s'entendre sur ce point. Intéressé à mettre promptement un terme à cette situation difficile, Louis-le-Hutin, roi de France, envoya à Lyon Philippe-le-Long, comte de Poitiers, et le comte de la Marche, ses frères, ainsi que ses oncles les comtes de Valois et d'Evreux, avec la mission de pourvoir à la vacance du siége pontifical, qui durait depuis deux ans. Le comte de Poitiers invita en secret et séparément tous les cardinaux à venir à Lyon, conférer avec lui sur une affaire importante; vingt-trois se rendirent à son appel. Philippe les rassembla dans une salle du couvent des Jacobins, et leur déclara qu'ils n'en sortiraient que lorsqu'ils auraient nommé un pape. Il s'était fait remettre les clefs des portes de Saint-Just pour la sûreté du conclave, en déclarant toutefois qu'il n'entendait nullement porter préjudice au prévôt et au chapitre. Jacques d'Euse ou d'Ossa, évêque de Porto, fut élu pape le 7 août 1316, et prit le nom de Jean XXII. On a dit que, chargé par les cardinaux de désigner le nouveau pontife, il s'était nommé lui-même, en prononçant ces paroles : *Ego sum papa;* mais cette anecdote est fort suspecte. Jean XXII fut sacré dans l'église de Saint-Jean, et se rendit à Avignon. Son élection n'est qu'un incident dans l'histoire de Lyon; elle n'eut aucune in-

Digitized by Google

fluence sur la marche des événements, et ne suspendit nullement le cours des dissensions qui existaient entre l'archevêque et les citoyens?

§ IV. Cette querelle était enfin terminée, et le traité du 4 avril 1320 réglait les droits entre les citoyens et l'archevêque. Un nouvel avenir commençait pour la ville de Lyon [1]. Quelle était donc cette administration municipale dont elle avait poursuivi la conquête avec tant de persévérance? Délivrée du gouvernement de l'Eglise, qu'allait-elle faire de sa liberté?

Le gouvernement municipal ou consulaire, c'est l'administration d'une ville par ses propres citoyens; il a pour principe la libre élection de ses chefs par la commune. Ses conséquences sont le droit pour l'administration municipale d'établir des taxes pour les divers services publics, de garder la cité, d'y maintenir le bon ordre, la propreté, la salubrité, en un mot de pourvoir à tous ses besoins. Point de gouvernement consulaire ou municipal sans indépendance et sans une parfaite liberté.

Mais son histoire est trop importante pour ne pas demander une étude approfondie.

1. — Les pièces officielles qui sont relatives à ce traité ont perdu beaucoup de leur intérêt; il était d'autant moins nécessaire de les reproduire qu'on les trouve dans plusieurs recueils, et en particulier dans l'*Histoire de Lyon* par le P. Menestrier. Voici l'indication des principales :

Contract du quatrième avril 1320, passé entre le le Roy, l'Archevesque et le Chapitre, par lequel le Roy, à l'instante priere dudit Archevesque et du Chapitre, remet la justice de ladite Ville audit Archevesque, laquelle il avoit auparavant acquise de lui par le contract de 1312. (Menestrier, *Preuves de l'Histoire consulaire*, p. 60. — *Ratification du Roy*, p. 63.)

Procez-verbal fait le 9 juin 1320, par Hugues Girauld, baillif de Mascon, commis par le Roy pour recevoir la foy et hommage que les Chanoines, Doyen et Chapitre estoient obligez de rendre au Roy, en conséquence du contract de 1320. (Menest., p. 65.)

Note du serment du quinziesme juin 1320, fait par les habitants de Lyon pour l'observance du contract du 4 avril de la mesme année. (Menest., p. 68.)

Procez-verbal du huictiesme juin 1373, contenant la prestation du serment fait pour l'observance du contract de 1320, tant par le Chapitre de l'Eglise Saint-Jean de Lyon que par chaque Chanoine en particulier, et par tous les habitants de ladite Ville; ce qui fut fait à différents jours, à cause du grand nombre, tant le Roy avoit à cœur l'exécution dudit contract (Menest., p. 69.)

Digitized by Google

TROISIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER.

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE.

§ 1. — Pouvoir conservé à l'archevêque, après le traité de 1320. — § 2. Extension du pouvoir royal. — § 3. Institution et forme du gouvernement consulaire.

Chronologie. Philippe IV, dit le Bel, 1285-1314. — Louis X, dit le Hutin, 1314-1316. — Jean Ier, 1316. — Philippe V, dit le Long, 1316-1322. — Charles IV, 1322-1328. — *Avénement des Valois.* Philippe VI, dit de Valois, 1328-1350. — Jean II, 1350-1364. — Charles V, dit le Sage, 1364-1380. — Charles VI, 1380-1422.

§. I. L'histoire de Lyon, au XIVe siècle, se présente sous un point de vue particulier : réuni à la couronne de France par les traités du 10 avril 1312 et du 4 avril 1320, le comté du Lyonnais entre dans une voie de prospérité qui lui était inconnue. Il est indépendant, non sans doute dans un sens absolu; sa liberté est conditionnelle, elle a des limites dans la souveraineté des rois de France qui s'est substituée à la domination temporelle des archevêques. Mais la ville s'administre elle-même, et, sous la protection de la forme de gouvernement qu'elle a conquise, elle pourvoit dans une plus large mesure à ses intérêts matériels. Ses progrès seraient rapides, et elle deviendrait en peu d'années riche et puissante, si les malheurs inouïs du

Digitized by Google

royaume, à la fortune duquel elle s'est associée, ne venaient l'accabler de leur poids. Ecrasée sous le double fléau de ses discordes civiles et de la guerre étrangère, la France touche à sa ruine ; jamais de plus grands désastres ne l'ont assaillie ; jamais la situation de ses peuples n'a été plus misérable. Cependant la sagesse d'un roi peu guerrier, mais grand politique, reconstitue l'antique royaume des Francs et lui donne des bases plus larges et plus solides; mais la folie d'un autre monarque et les armes de l'Angleterre ont bientôt replongé la France dans un abîme dont rien ne paraît pouvoir la retirer. Eloigné du théâtre des événements, Lyon ressent cependant vivement le contre-coup de tant de vissicitudes, et il peut d'autant moins y échapper qu'il reste obstinément fidèle à des rois malheureux.

Trois pouvoirs demeuraient en présence, à Lyon, après le traité du 4 avril 1320 : celui de l'archevêque, celui du roi de France, et celui du gouvernement consulaire ou municipal de la ville. Si l'histoire ne déterminait préalablement leur étendue et leurs limites respectives, on comprendrait mal l'esprit des événements qui vont se succéder avec rapidité.

L'archevêque était dépossédé de la souveraineté temporelle, par le traité de 1320. Cette charte avait été librement consentie; elle n'était pas une concession octroyée aux circonstances; c'était un contrat définitif qui liait pour toujours les citoyens, l'archevêque et le roi. Non-seulement l'Eglise de Lyon avait reconnu, en fait, les libertés de la commune, elle les avait aussi admises comme un droit ancien et qui n'avait point été prescrit [1]. De grands pouvoirs restaient encore à l'archevêque;

1. — « Nam diuturni mores consensu utentium approbati legem imitantur..., considerantes etiam in lege philosophorum veteri scriptum quod Lugdunenses Galli juris italici sunt... Ea propter cupientes cordis affectu rempublicam civitatis nostræ inclytæ Lugduni in suis libertatibus, usibus et consuetudinibus amicabiliter confovere... Hæc sunt libertates, immunitates, consuetudines, franchisiæ et usus diutius approbati civitatis et civium Lugduni... »

L'archevêque reconnaît dans les termes suivants la souveraineté du roi de France..... : « Nous Archevesque, recognoissons à tenir, prenons et tenons et tiendrons, et nos successeurs Archevesques recognoistront à tenir, prendront et tiendront dudit notre sire le Roy et de ses successeurs Roys de France en fief, pour lequel nous serons tenus de faire et ferons à luy et à ses successeurs devant dits, serment et féalté, et hommage lige, toutes les fois que nouvel seigneur ou vassal sera, et dès maintenant l'y avons-nous faict... » (Contract du 4 avril 1320. MENESTRIER, *Preuves de l'Hist. consul.*, 60)

Digitized by Google

il avait conservé une partie de sa juridiction temporelle sur la ville, et possédait tout entière celle du château de Pierre-Scise et de ses dépendances, depuis les remparts et le mur d'enceinte (la Chana inclusivement) jusqu'à la Tourette en suivant le chemin de la montagne, et depuis la Tourette, le long des murs de la ville, en descendant jusqu'au fossé de Pierre-Scise et à la porte de Bourgneuf exclusivement. A l'archevêque seul appartenait la police de la domesticité du château quand il ne s'agissait pas de grands crimes, tels que le rapt, le vol ou le meurtre; il avait aussi la police de la fête des Merveilles et le droit de lever des troupes, soit à pied, soit à cheval, pour faire la guerre tant au-delà de la Saône qu'au-delà du Rhône : il était demeuré fort grand seigneur, même au point de vue temporel. Aucune restriction n'avait été apportée à sa juridiction spirituelle; elle était restée intacte et s'appliquait non-seulement aux citoyens de tous les ordres et aux officiers royaux, mais encore aux vastes diocèses dont se composait la primatie. Enfin, si l'archevêque était toujours en présence de deux adversaires, le gardiateur royal et le consulat, il n'avait plus à redouter les hostilités du chapitre dont la cause était devenue la sienne. Pierre-Scise était une petite forteresse tenue sur pied de guerre, et commandée par un homme d'épée. L'archevêque Guillaume de Sure avait nommé gouverneur du château le seigneur d'Yzeron, auquel il donnait par semaine cinquante sous viennois : ce commandant avait sous ses ordres douze hommes d'armes, chacun à huit florins par mois. Quoique simplifiée, la juridiction ecclésiastique fatiguait beaucoup encore les bourgeois; elle s'était réservé la connaissance et le jugement des simples délits, mais elle avait toujours beaucoup de tendance à empiéter sur la justice séculière. Mêmes difficultés, mêmes prétentions quant aux impôts; plusieurs étaient une sorte de monopole exigé par les officiers ecclésiastiques, et contesté par les citoyens : ainsi l'archevêque prétendait avoir le droit de lever, chaque année, depuis la fête de saint Jean-Baptiste jusqu'à celle de saint Julien (24 juin-28 août), une taxe sur chaque bête chargée de blé ou de fruits qui entrait dans la ville. On payait cette taxe à la porte du pont du Rhône. Une autre contribution frappait les poids et mesures : très peu de citoyens se résignaient

à la supporter. Les bourgeois réclamaient vivement contre d'autres servitudes : ainsi, chaque soir, dès que la nuit arrivait, le chapitre fermait soigneusement toutes les portes du cloître. Si le guet surprenait des malfaiteurs en flagrant délit, il ne pouvait les conduire aux prisons de l'archevêché et ne savait qu'en faire. Il fallut solliciter l'intervention de l'autorité supérieure : elle décida qu'une des portes du cloître demeurerait ouverte pendant la nuit. Ainsi le traité de 1320 avait laissé encore un immense pouvoir à l'archevêque ; il n'avait nullement anéanti les prétentions de l'Eglise : elle se croyait le droit d'interdire aux officiers du roi le passage sur ses domaines, et alléguait en faveur de cette opinion, d'abord des traités, puis la nécessité de prévenir, par cette mesure, des conflits de juridiction. Bien des années s'écoulèrent avant que les bourgeois de Lyon eussent obtenu le désistement sincère et complet de leur archevêque de la domination temporelle.

§ II. Les citoyens s'appuyèrent avec raison sur l'autorité royale pour consolider leur affranchissement ; de son côté, le roi de France recherchait leur concours : il y avait entre eux un mutuel intérêt. Protégés immédiatement par la couronne, les bourgeois échappaient à l'arbitraire et aux formes compliquées de la juridiction ecclésiastique ; soutenu par les bourgeois, le roi annexait intimement à l'Etat une grande ville qui était, par sa situation, un des boulevards de la France. Les citoyens de Lyon obtinrent de Philippe de Valois que leurs appels en matière judiciaire cesseraient d'être portés au tribunal du bailli de Mâcon, et qu'ils seraient admis désormais au bourg de l'Ile-Barbe, alors considérable : le roi n'avait garde de les refuser. Ainsi, les officiers royaux se transportèrent de Mâcon dans ce bourg ; ils se rapprochèrent de la ville, au grand avantage du commerce et d'une multitude d'intérêts privés [1]. Les transactions devinrent plus

1. — Les officiers royaux donnèrent plus d'une fois aux Lyonnais de légitimes sujets de plaintes ; on en trouve la preuve dans une ordonnance de Philippe de Valois, du 26 juin 1319, dont voici quelques extraits : « Nous avons reçu souvent de si grandes et diverses « plaintes de nos amés et féaux, les citoyens et habitans de la ville de Lyon, que quelques-« uns de nos officiers, ministres et sergens, ont commis plusieurs et divers excez intoléra-« bles dans l'exercice de leurs charges et offices, en leur faisant plusieurs dommages et

Digitized by Google

faciles ; il y eut une grande économie de temps et de dépenses de toutes sortes. Mais le représentant du roi de France, dans l'ordre judiciaire, était encore éloigné de Lyon ; il franchit ce dernier pas et vint s'installer, avec le gardiateur ou gouverneur, au palais de Roanne, situé dans le cœur même de la ville, au pied de la colline de Fourvière.

L'histoire de ce palais est curieuse ; elle présente de fréquents changements de maître. Il avait appartenu d'abord aux comtes de Forez, puis aux Dauphins de France, leurs alliés; et, enfin, il était devenu la propriété très contestée du chapitre. Cet hôtel fut d'abord le séjour provisoire du représentant du roi, le bailli de Mâcon, lorsque ce haut fonctionnaire venait exercer à Lyon les devoirs de sa charge. Il reçut peu à peu le notaire royal, le procureur royal, les sergents royaux, le gardiateur installé à poste fixe, le maître des ports, le prévôt des monnaies, le juge particulier des juifs chargé de recevoir les impôts dont ils étaient frappés, et enfin le commandant militaire de la force municipale, fonctionnaire dont l'office était réuni souvent à celui du gardiateur ou à celui du bailli de Mâcon. Il n'y avait plus de place au palais de Roanne pour les chanoines; et cependant l'archevêque et le chapitre se considéraient comme les propriétaires légitimes de ce royal hôtel. Un des sergents royaux, logés au palais, avait arrêté un nommé Jean Burtet, en vertu d'une commission que le sénéchal lui avait délivrée : les officiers de l'Eglise l'assaillirent sur la voie publique, lui enlevèrent son manteau et son épée sur laquelle étaient gravées les fleurs de lis, marques de son office, le conduisirent dans les prisons de l'archevêché et lui mirent les fers aux pieds. Un autre sergent royal fut, bientôt après, également insulté, dans l'exercice de ses fonctions, par un officier ecclésiastique. Le roi avait alors pour bailli un homme d'un caractère énergique : c'était Archambault de Comborn. Il y avait offense publique à l'autorité souveraine;

« injustices, par des extorsions illicites contre leurs libertez et franchises, les usages et les « coutumes du pays, ou permettant que d'autres leur fissent de semblables torts... Pendant « les informations et enquestes que vous ferez, nous voulons que nos officiers et sergens « soient suspendus de l'exercice de leurs charges, que vous les en priviez, et que vous en « substituiez d'autres, comme vous jugerez à propos. » (*Ordonnances des rois de France de la troisième race*, II, 260.)

Digitized by Google

Archambault demanda une réparation, et n'obtint qu'une réponse dérisoire de l'archevêque Charles d'Alençon. Ce prélat fit plus encore : il chassa du palais de Roanne les officiers du bailli, et fit emprisonner un fermier du roi. Ainsi la lutte était engagée; son résultat devait décider de la propriété du palais de Roanne. Archambault se saisit de la personne de deux des principaux officiers de l'archevêque, le courrier et le prévôt, fit évacuer du palais les gens de l'Eglise, cloua les portes de l'auditoire de la justice ecclésiastique et y fit apposer les emblèmes de la puissance royale. Exaspéré par cet acte de vigueur, Charles recourut à ses armes ecclésiastiques; il frappa d'interdit la ville et le bailli. Les chanoines-comtes refusèrent d'abord de recevoir cette sentence; mais, après quelques hésitations, ils durent céder aux ordres et aux menaces de leur seigneur spirituel : cet interdit dura sept mois. L'archevêque crut à son triomphe, et, dans l'orgueil de sa victoire, il fit sculpter sur une pierre ses armoiries que portait un lion couché et subjugué. La joie du prélat fut de courte durée : les officiers du roi mirent le séquestre sur ses propriétés, et le bloquèrent étroitement dans son château de Pierre-Scise : il fallut transiger. Bientôt après Charles mourut, et eut pour successeur sur son siége pontifical Jean de Talaru : dès-lors il n'y eut plus de contestation possible pour la propriété du palais de Roanne.

Ainsi le pouvoir royal se fortifiait de plus en plus; il s'était avancé en quelque sorte par étape, depuis Mâcon jusque dans le palais de justice, point intermédiaire entre l'antique cité de Plancus et la ville nouvelle, bâtie entre les deux fleuves. Poursuivi dans toutes ses prétentions, l'archevêque avait été obligé de reconnaître la souveraineté royale, même sur ses domaines de la Bresse et du Dauphiné, dont il faisait hommage à l'empereur. Fort des sympathies des bourgeois de Lyon, le roi de France ne voulait plus laisser si près de leur ville la suzeraineté d'un prince étranger. Le gardiateur des priviléges des Lyonnais, qui s'était transformé en gouverneur, empiéta quelquefois sur les libertés publiques dont la garde lui avait été commise. Au roi appartenait la défense de Lyon quand la ville était menacée par la guerre, Lyon et son comté étaient devenus un fief de la couronne.

Digitized by Google

La justice était rendue au nom du roi. Un juge du ressort, siégeant au palais de Roanne, connaissait des principales affaires; ses attributions s'étendaient progressivement, au détriment de celles du bailli de Mâcon, qu'elles absorbèrent bientôt d'une manière complète. Ce juge recevait les appels des citoyens qui étaient détenus dans les maisons d'arrêt de l'archevêque ou du chapitre, et, au besoin, il ordonnait le transfert, dans les prisons royales, des prévenus d'un délit ou d'un crime. Toute l'autorité royale était confiée au gouverneur, dont la puissance, fort considérable, s'étendait sur le Bourbonnais, le Forez, le Beaujolais, l'Auvergne, la Bresse et la Dombe; aussi ce haut fonctionnaire avait-il des lieutenants. Le roi avait à Lyon son présidial, ses intendants, son hôtel des monnaies, ses receveurs des finances, ses officiers des douanes; il ne laissait aux conseillers et aux échevins que l'administration de la ville. Tous les habitants de Lyon étaient tenus de prêter serment à l'autorité royale dès qu'ils avaient atteint l'âge de quatorze ans, et ce serment devait être renouvelé de dix années en dix années. Un acte conservé par Menestrier montre combien le roi avait à cœur cet engagement solennel. [1]

Ainsi le pouvoir royal ne cessait de s'étendre et de se consolider à Lyon; il n'arrêta cependant pas l'essor du gouvernement consulaire, dont les attributions étaient très distinctes.

1. — Voici la formule du serment que prêtèrent les habitants : « Et aussi Nous Conseillers pour nous, et nos Scyndics, et Procureurs, en nom de toute la université et habitans de Lyon, qui ores sont, et qui par temps seront de l'âge de quatorze ans, et dessus, seront tenus de faire et feront dès ores à nostre seigneur le Roy de France, se il est présent à Lyon, ou à ses gens en absence de li, le serment de féalté que s'ensuit : Jurerons et jurons sus saints Evangiles corporellement que nous serons féals au Roy et à ses successeurs Roys de France, et que nous leur aiderons en bonne foy et sans fraude de tout nostre pooir à la défense et à l'honneur du Roy et de ses successeurs et du Royaume encontre toutes personnes; et que nous entendons et garderons l'accort présent fermement, et tout ce que contenu y est et encore plus; que si lesdits Archevesque ou Doyen et Chapitre, ou tous ensemble, vouloient désobéir, ou rebeller au Roy ou à ses successeurs, ou à leurs gens, que jà n'aviegne, nous ne serions tenus de eulx aidier, ne de rien ne leur aiderions, ains serions tenus de aidier le Roy et ses successeurs, et leurs gens, à contraindre les à venir à obéissance au Roy de tout notre pooir en bonne foy et sans fraude, et que ledit serment sera faict et renouvellé perpetuellement à temps d'un mesme Roy, de dix ans en dix ans. » (Menestrier, *Hist.*, 460.)

« Procez-verbal du huictiesme juin 1373, contenant la prestation de serment faite pour l'observance du contract de 1320. » (Menestrier, *Preuves de l'Histoire consulaire*, 69.)

Digitized by Google

§ III. Le gouvernement municipal ou consulaire n'était point nouveau en France.

Obligé de quitter ses états pour aller défendre les frontières, Philippe-Auguste, ne sachant que faire de Paris, eut la pensée d'en confier la garde aux citoyens eux-mêmes. Il fit fortifier la capitale du côté de la Normandie qu'occupaient alors les Anglais, et désigna sept des principaux bourgeois pour être les chefs de la communauté et prendre l'administration de la ville.

Cette innovation donna beaucoup à penser aux Lyonnais; ils se demandèrent comment ils ne s'en attribueraient pas les avantages. L'administration partiale, vexatoire et compliquée de l'Eglise les fatiguait beaucoup; elle avait fait son temps. Ces braves bourgeois ne pouvaient attendre la liberté municipale que de leur courage; il ne leur fit pas défaut. Lasse de l'oppression, un jour la Commune dit à l'archevêque et au chapitre qu'elle ne voulait plus de leur gouvernement : elle organisa une administration municipale qu'elle chargea de ses intérêts, et dont les membres, appartenant à des familles notables, furent pris dans son sein [1]. Ce peuple de Lyon, enfin émancipé, déclara qu'il voulait avoir les clefs de la ville et qu'il entendait se garder lui-même. La lutte fut vive; elle se prolongea pendant la première moitié du treizième siècle.

1. — L'histoire de Lyon doit conserver les noms des premiers membres du Conseil municipal de la ville; les voici, avec de légers changements à l'orthographe du temps : Matthieu de Feurs de Panetiere, Bernard de Chapponay, Jean de Varey, Jean de Chapponay, Barthélemy de Chapponay, Pierre de Varey, Barthélemy de Varey, Bernard de Varey, Matthieu de la Mure, Thomas de Varey, Raoul de Varey, Humbert de Varey, Durand de Feurs, Barthélemy de Feurs, Pierre de Saint-Vallier, Rémond Fillatre, Etienne de Courtil, Hugues de Feurs, Jean de St-Cher, Etienne d'Anzie, Pierre de Chalans, Guillaume Bouvaldi, Etienne Eldin, Etienne de Saint-Michel, Pierre Raymond, Jean du Puys, Guillaume Le Blanc, Pierre Le Blanc, André Raffin, Barthélemy de la Porte, Hugues de Rochetaillée, Peronet de Chapponay, Guiotin de la Mure, Jaquinot Alamanni, Peronet de l'Ecluse, Thomas Dodieu, Guillaume Dodieu, Pierre Boyer, Guillaume Boyer, Humbert Langlois, Pierre Chamossin, Aymon de Vienne, Jean Gay, Aymon Corneton, Pierre de Merus, Nicolas de Conches, Guillotin de Pons, Jean de Dorches, Bernard Malon, Girard Alamanni, Nicolas Boz, Jean Vandran, Pierre de Nièvre, Falconet du Puys, Pierre Dos, Pierre de Vaux, Guillaume Grigneux, Pierre de Vienne, Jean de Lozanne, Humbert de Dorches, Hugues Pelletier, Geoffroy Giroud, Pierre Balmont, Humbert Cappel, Nizier de l'Albent, Martin Tricas, Martin Lombardi, Pierre Le Roux, Aymon Varissant, Pierre Acarie, Ponce de Florieu, Jean de Forez, Jean Liatard. — Voyez (plus haut, page 400) ces mêmes noms, avec l'orthographe du treizième siècle.

Digitized by Google

Après la démission de l'archevêque, Philippe de Savoie, il y eut un changement, non dans la forme de l'institution, mais dans le nombre des conseillers, qui de cinquante fut réduit à douze. Le gouvernement municipal existait, sinon de droit, du moins de fait; la commune s'administrait elle-même par ses magistrats librement élus, votait des taxes, faisait sa police, gardait ses portes, et prenait les armes au besoin.

Mais elle n'était cependant pas assez forte encore pour se défendre contre ses ennemis naturels, l'archevêque et le chapitre. Alors le roi de France intervint : il donna à la commune émancipée un magistrat nommé par lui, et dont l'office consistait à la défendre contre les abus de pouvoir et les empiétements de l'Eglise. Cet officier royal ne recevait sa commission que pour une année, mais il pouvait être réélu. Les rois de France confiaient souvent les fonctions de gardiateur de Lyon au bailli ou au sénéchal de Mâcon; ils les déléguaient d'autres fois à quelque seigneur du pays, qui prenait le titre de gardiateur, de gouverneur ou de capitaine. Ils avaient un motif tout particulier pour établir dans la ville un représentant de leur autorité : réuni à la couronne, Lyon, ville frontière et une des clefs du royaume, touchait au Dauphiné et était voisin de la Savoie, terres de l'empire. Il leur importait donc beaucoup que leur pouvoir y fût respecté.

L'ennemi étranger n'était pas loin; quelques lieues seulement le séparaient d'une des plus grandes villes de la France. Lorsque l'indépendance nationale était menacée du côté de l'Est et du Midi, Lyon prenait place dans les opérations militaires, et il appartenait dès-lors au roi de France de pourvoir à sa défense. Si une grande expédition au-delà des Alpes était méditée, Lyon devenait le quartier-général et le point de départ de l'armée. Ainsi, d'importants motifs engageaient le chef de l'Etat à être maître de cette grande ville; il y était représenté constamment par un gouverneur ou par un lieutenant, mais il n'y avait aucun inconvénient à laisser l'administration municipale aux représentants de la bourgeoisie : au reste, en devenant partie intégrante du royaume, la ville avait fait ses conditions.

Cependant le consulat ne fut formellement institué et reconnu que seize années après le contrat de 1320 ; il fut dès-lors un

Digitized by Google

corps constitué, ayant qualité pour faire des traités et passer des actes, tandis qu'avant cette époque il était obligé de se servir, comme d'intermédiaires, de syndics et de procureurs. Il y eut quelques modifications de peu d'importance dans les formes de l'administration municipale, mais les principes de l'institution demeurèrent intacts, et ils ont subsisté, respectés du roi de France et de la Commune de Lyon, pendant plus de trois siècles.

Lorsque Lyon, affranchi de la domination temporelle de ses archevêques, s'unit à la couronne de France, il fut administré par plusieurs pouvoirs dont les attributions étaient distinctes : c'était l'autorité du roi, représentée par le gardiateur, par divers officiers royaux, tels que le viguier, le trésorier, etc., et par le bailli de Mâcon, juge des appels; c'était l'administration consulaire, dont on vient de voir les attributions, et c'était enfin l'autorité de l'archevêque, toujours très grande et à des titres divers. L'archevêque avait l'administration de la justice dans la ville; sa juridiction épiscopale s'étendait sur les diocèses d'Autun, de Châlon, de Langres et de Mâcon, dont les évêques étaient ses suffragants; enfin, comme on l'a vu, la primatie embrassait cinq archevêchés ou provinces ecclésiastiques.

La question de droit décidée, une grande formalité restait à remplir : c'était l'enregistrement et la proclamation de la charte qui liait les citoyens, le roi de France et l'archevêque de Lyon; elle eut lieu le 15 décembre 1336, avec une grande solennité. Assisté de deux notaires royaux, le lieutenant du sénéchal, représentant de l'autorité du roi, tint des assises extraordinaires au bourg de l'Ile-Barbe : une grande multitude de Lyonnais et tous les habitants des communes voisines s'y rendirent. Quand la séance fut ouverte, l'officier royal manda les conseillers de la ville; ils se présentèrent accompagnés par quinze des principaux bourgeois. Une requête, adressée à Barthélemy de Montbrison, lieutenant de Philippe de Chevrières, bailli de Mâcon, sollicitait l'enregistrement et la publication de tous les priviléges, lettres-patentes et autres actes concernant les grâces, immunités, franchises et libertés accordées par les rois de France à la ville de Lyon; elle était revêtue de ces signatures : Bernard, Huon dit Barraux, Perronin Chevrier, Aymon de Durchia, Louis et Barthélemy de Varey, Pierre de Pompierre, Hugonin Grigneux et

Digitized by Google

Etienne de Villeneuve, conseillers de ville. Le viguier lut à haute voix le recueil de ces priviléges et immunités, examina avec soin l'écriture et les sceaux, et demanda au lieutenant du sénéchal s'il consentait à leur enregistrement et à leur proclamation. Barthélemy de Montbrison répondit par une adhésion entière. « Avez-vous quelque observation ou quelque opposi- « tion à faire? » dit le viguier au procureur-général de l'archevêque; l'officier ecclésiastique donna son consentement. Interpellés à leur tour, les bourgeois rassemblés répondirent par leur approbation; ainsi, toutes les parties contractantes avaient accepté. Alors les deux notaires royaux dressèrent l'acte d'enregistrement; une commission spéciale, chargée de faire un examen minutieux du recueil ou registre des priviléges de la ville, procéda à cet office avec un soin religieux. Jean Mouton, chanoine de Fourvière, Vincent d'Aix et Poncet de Beaune, sergents du roi, Jeannet Lotho de Saint-Just, Hugonet Troilliet et plusieurs autres témoins composaient ce conseil de vérification. On ne pouvait apporter plus de soin et de solennité à l'enregistrement authentique des priviléges et immunités de la ville de Lyon; l'archevêque Henri de Villars confirma tout ce qui s'était passé aux assises de l'Ile-Barbe : le gouvernement consulaire était enfin institué.

Depuis cet enregistrement officiel de la charte lyonnaise, les conseillers commencèrent à passer des actes et à faire des traités, en leur propre nom, pour le service de la ville; ils agirent dès-lors comme les représentants légaux de la cité.

Il n'est pas temps encore d'étudier l'état politique des Lyonnais sous le régime nouveau qu'ils ont conquis, et d'exposer, dans leur ensemble, leurs immunités et priviléges; libres en droit, peut-être ne le sont-ils pas complètement de fait. Placés entre le pouvoir déchu de l'Eglise et le pouvoir naissant mais déjà prépondérant de la royauté, ils ont chaque jour à se défendre des réminiscences de l'un et des empiétements de l'autre. Une grande population n'est pas, d'ailleurs, façonnée tout d'un coup au régime de l'indépendance; elle a son éducation à faire, et bien des années s'écoulent avant que l'expérience l'ait suffisamment formée : c'est ce qui arriva aux bourgeois de Lyon après leur émancipation glorieuse. On leur rendra, du moins, cette

justice qu'ils n'abusèrent pas de leur fortune, et qu'ils légitimèrent leurs droits en bien accomplissant leurs devoirs. Ils n'exercèrent aucunes représailles contre la puissance dépossédée; on n'eut à leur reprocher aucune vexation contre les propriétés ou contre les officiers de l'Eglise. Leurs magistrats prirent au sérieux la forme de gouvernement qu'ils s'étaient donnée; tous veillèrent avec un soin extrême à la conservation des priviléges et des franchises de la ville. On les voit, dès les premières années de l'existence de l'administration consulaire, occupés constamment à maintenir les droits de la cité, à réprimer les abus, à réclamer contre les abus d'autorité des officiers, soit royaux, soit ecclésiastiques. Dirigée par ces dignes chefs, la Commune lyonnaise obtient de règne en règne des concessions nouvelles, non par l'obsession, mais par sa fidélité aux rois de France; sollicitée fréquemment de prendre le parti de la révolte, elle refuse toujours. Je dirai, dans l'un des chapitres suivants, quels étaient les priviléges de la bourgeoisie de Lyon, au temps de leur extension la plus grande, et lorsqu'ils étaient reconnus sans aucune opposition.

Comment avaient lieu les élections des conseillers de la ville pendant la première moitié du XIVe siècle? Leur forum était sans doute démocratique : on convoquait indistinctement tous les citoyens dans la chapelle Saint-Jacques, au son de la cloche de Saint-Nizier; et on procédait à la nomination, en recueillant les suffrages des corps de métiers. Aucune condition n'était sans doute attachée à l'exercice du droit électoral; chaque bourgeois et chaque ouvrier votait en parfaite liberté, et avec une indépendance égale : toutes les probabilités, du moins, paraissent l'annoncer. Mais insensiblement le droit d'élection fut retiré au peuple, non-seulement à la classe ouvrière, mais encore à celle des petits bourgeois; il devint un privilége aristocratique au XVe siècle : quand l'ordre des temps aura amené cette époque, on verra comment la bourgeoisie, maîtresse des affaires, organisa le mode de nomination des conseillers de la ville. Dépossédées de cette prérogative, les classes inférieures réclamèrent; elles demandaient non-seulement le droit de vote, mais encore une part dans l'administration, c'est-à-dire la faculté de fournir des conseillers et des échevins. Nous dirons bientôt quels furent

Digitized by Google

les résultats de ces prétentions, qui ne s'exprimèrent pas toujours sous la forme d'observations respectueuses; de graves mésintelligences ne devaient pas tarder à éclater.

De leur côté, les archevêques ne s'étaient pas résignés à la perte de leur domination temporelle, et ils n'attendaient qu'une occasion favorable pour revendiquer leurs droits par la force. Elle ne pouvait manquer de se présenter; pendant l'enfantement du gouvernement consulaire, la France était accablée par d'immenses catastrophes, et succombait sous le poids de ses misères: son histoire au XIVe siècle est trop intimement liée avec celle de Lyon, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en esquisser le tableau.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

LE ROI JEAN ET SES SUCCESSEURS.

§ 1. Peste noire, en 1348. — § 2. Règne du roi Jean; bataille de Poitiers. — § 3. Les Tard-Venus; bataille de Brignais. — § 4. Règne de Charles V. — § 5. Entrée de Charles VI à Lyon; ruine de la France; folie du roi. — § 6. Dépopulation croissante de Lyon; les archevêques Jean et Amédée de Talaru.

§ I. Les deux dernières années du règne de Philippe de Valois virent, en France, les ravages d'une épidémie terrible qui couvrit de deuil ce malheureux pays. La peste noire apparut en Provence, à la Toussaint de l'année 1347, remonta le Rhône, et gagna bientôt les provinces du centre [1]; elle y était établie en 1348. Des historiens, dont le témoignage est digne de foi, ont raconté avec de grands détails sa marche, son caractère et ses funestes résultats; elle parcourut un grand nombre de provinces, et sévit avec une violence particulière sur celles que désolaient déjà la misère et la famine. Ses symptômes étaient extraordinaires : des hommes dont la santé était fort bonne se sentaient pris tout-à-coup de crampes violentes aux mollets, et quelquefois, mais plus rarement, aux bras : telle était la violence de la douleur qu'ils se roulaient sur la terre, et demandaient avec de grandes instances qu'un chirurgien leur coupât la jambe. D'autres, comme frappés par la foudre, tombaient, soit en marchant,

1. — Cette peste, venue de l'Orient, dépeupla l'Asie, l'Afrique et l'Europe.

Digitized by Google

soit en travaillant, ceux-là dans la rue, ceux-ci dans l'atelier. Le plus grand nombre avaient éprouvé, depuis quelques jours, une indisposition plus ou moins forte, à laquelle ils avaient fait peu d'attention. A une fièvre ardente succédaient bientôt des vomissements abondants, et l'apparition de taches noires sur la peau, de bubons à l'aîne, et de glandes engorgées et gangreneuses sur diverses parties du corps. En même temps le corps devenait froid, les mains étaient glacées; en les touchant, on eût dit du marbre, ou plutôt un corps sans vie, depuis plusieurs jours [1]. Il n'y avait plus de pouls, et la main placée sur le cœur y découvrait à peine quelques battements obscurs, lents et désordonnés. Un cercle livide et noirâtre dessinait les orbites; spectacle étrange! le globe de l'œil s'enfonçait profondément sous son arcade osseuse, comme s'il eût été tiré fortement en arrière, et ne laissait apercevoir qu'une portion de son diamètre; tout son éclat s'était éteint, et quelques heures avaient suffi pour lui donner un aspect terne et vitré. L'air, renvoyé par le poumon dans l'acte de la respiration, avait une insupportable fétidité; beaucoup de malades crachaient abondamment un sang corrompu. Contracté, amaigri et devenu cadavre, le visage présentait dans son ensemble une expression indéfinissable, une sorte de calme pareil à celui du tombeau. Son expression habituelle avait si fort changé, que le père méconnaissait son fils, le frère sa sœur, l'enfant sa mère. Il fallait peu d'instants à la maladie pour transformer la beauté en laideur, et substituer aux contours gracieux et arrondis du visage d'une jeune fille, à ses fraîches couleurs, à ses traits si purs, un masque hideux sur lequel la mort avait profondément gravé son empreinte. On voyait des plaques livides, puis bleues, puis d'un brun noirâtre, se dessiner sur les pieds, les jambes, les cuisses, les bras, le ventre, la poitrine, le cou; se développer, se rapprocher et s'unir enfin, de telle sorte que la peau tout entière paraissait teinte en noir plus foncé sur le dos du pied et de la main qu'ailleurs. Les tumeurs gangreneuses du pli de l'aine et de l'aisselle se déve-

1. — L'épidémie fit un séjour de six ou huit semaines dans Avignon; la respiration des malades exhalait une telle infection, que les pères fuyaient leurs propres enfants : tous les liens du sang étaient rompus.

Digitized by Google

loppaient quelquefois dès le premier jour. Adressait-on la parole aux malades, ils remuaient leurs membres, s'agitaient et répondaient, mais de quelle voix? d'une voix éteinte, tremblante, sans accentuation, sans timbre, comme si elle fût sortie d'un sépulcre. Ces morts-vivants conservaient cependant toute leur intelligence, sentaient leur état, et, d'un regard morne et éteint, épiaient avec avidité, sur la physionomie de ceux qui les questionnaient, l'arrêt redouté de leur condamnation. Si un fils au désespoir approchait ses lèvres des lèvres bouffies et pendantes de son père ainsi mourant, il reculait d'effroi, frappé du contact d'une haleine fétide et glacée. S'il essayait de lui presser la main, il sentait avec terreur dans la sienne des doigts ridés, desséchés, froids, et recouverts à leur bout d'ongles recourbés et presque entièrement noirs. On remarquait chez tous l'impossibilité de remplir quelques fonctions naturelles; il n'y avait plus de chaleur; si le médecin invitait ses malades à lui montrer leur langue, ils faisaient sortir péniblement de leur bouche un lambeau de chair glacée et aplatie. Cette inconcevable métamorphose s'accomplissait avec une grande rapidité, et bien peu d'heures séparaient la vie d'une mort affreuse.

Il y avait tant de cadavres dans les villes infectées, qu'il était impossible de rendre à tous les derniers devoirs : plus de chants aux convois, plus de prêtres, plus de cérémonies funèbres. On voyait sans cesse, dans les rues qui se terminaient au cimetière, de longues files de porteurs soutenant de leurs bras tendus un brancard chargé d'un cercueil; mais ce mode d'enterrement fut bientôt insuffisant, et la force des choses en fit adopter un autre plus expéditif: on jetait trois ou quatre corps, et quelquefois davantage, dans un chariot, que son conducteur recouvrait ensuite, et souvent trop mal pour cacher la vue des corps aux passants. La fatale charrette transportait à une fosse commune des morts ramassés pêle-mêle d'étage en étage, et de maison en maison. Quelquefois une croix, un prêtre et un cercueil traversaient une rue, puis d'autres cercueils les rencontraient et se mettaient à leur suite, de telle sorte qu'un prêtre et un mort, partis seuls d'une maison, arrivaient au cimetière accompagnés de sept ou huit cadavres. Il n'y avait plus assez de charpentiers pour fabriquer les bières.

Digitized by Google

Telle fut, sommairement, la terrible peste noire de 1348 [1]; fit-elle de grands ravages à Lyon? c'est ce qu'on ne peut affirmer avec certitude : son historien, Villani, ne le dit point. Une autre observation à présenter, c'est le silence de Gui de Chauliac qui pratiquait son art à Lyon, et dont la Grande chirurgie contient une description de l'épidémie. Mais une preuve directe détruit ces témoignages négatifs, c'est une inscription en langue vulgaire dont voici le commencement : *L'an : M : CCC : LII : fit Micheles : Pancsus : citiens : de : Lian : edifier : ceta chapella : loutar : et : lo crucifiz : ploremeio : de : sarma : Mathev : achert : Marietan : simvlier : et : Guillermetan : leurfili : mvlier : say : en : areres : dudit : Michelet : liquax : mare : etfili : mvrirent : el : tems : dela : mortalita : l'an : M : CCC : XLVIII : etc.* [2]. Il est donc certain que la peste noire parut à Lyon en 1348, et qu'elle y fut assez meurtrière pour que l'auteur de l'inscription ait cru devoir se servir du mot : mortalité.

Cette terrible épidémie ne fut qu'un mal passager; la France était condamnée à des calamités bien plus grandes, et surtout bien plus durables.

§ II. Philippe de Valois avait terminé en 1350 un long règne, malheureux pour la France, malgré quelques succès sans résultats. Héritier de la couronne en vertu de la loi Salique, il s'était vu disputer le trône par Edouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle, sœur du dernier roi de France. La haine de Robert d'Artois, l'ambition et surtout le génie d'Edouard avaient plongé la France dans un immense abîme; le désastre de Crécy et la prise par les Anglais de la ville de Calais conduisirent le royaume sur le penchant de sa ruine. Jamais de plus graves dangers n'avaient accablé la monarchie : l'étranger était solidement établi sur le sol français : il était maître de villes fortifiées et de riches provinces; enfin, il avait pour lui non-seulement un droit spécieux, mais

1. — Hecker (*J.-F.-C.*). Der schwarze Tod (la mort noire) im vierzehnten Jahrhundert nach den Quellen bearbeitet. *Berlin*, 1832, in-8°, trad. en français par J.-B. Monfalcon.

2. Péricaud (*A.*). Notes et documents, année 1348. L'inscription a été trouvée dans le mur d'une terrasse qui dépendait du clos de M. Dutillieu, rue Masson, au-dessus du Jardin-des-Plantes. L'Académie de Lyon possède parmi ses manuscrits un poème en langue romane sur la peste noire, composé vers la fin du quatorzième siècle.

encore la supériorité du génie et l'ascendant de ses victoires. Une guerre terrible devait couvrir la France de deuil et de ruines pendant plus d'un siècle; qu'importe l'histoire obscure d'une cité en présence de calamités si grandes, et qu'est-ce que le conflit entre l'Eglise et des bourgeois de Lyon, lorsqu'un voile funèbre recouvre le royaume tout entier ?

Une partie de la France était anglaise, et l'unité de ce beau pays n'existait plus. C'est dans ces tristes circonstances que Jean, fils de Philippe de Valois, parvint au trône : il avait quarante ans; c'était l'âge de la prudence et du jugement. Ardent, impétueux, le premier de ses soldats pour la bravoure personnelle, roi-chevalier, mais irréfléchi, imprudent, et mauvais général, Jean devait perdre la monarchie encore plus par ses bonnes qualités que par ses défauts. Comme roi, il avait des intentions excellentes : le bonheur de son peuple lui était à cœur; il voulait l'ordre et la justice, et cependant son règne commença par le meurtre du connétable d'Eu, le principal des conseillers de son père. Il avait le désir d'améliorer la déplorable situation des finances; mais toujours obéré et incapable de réprimer l'avidité des seigneurs de sa cour, Jean se fit faux-monnayeur, comme l'avait été Philippe-le-Bel; pour sortir de sa détresse, il eut recours à l'impuissant expédient de l'altération des monnaies. Accablés d'impôts, les Français ne voulaient plus et ne pouvaient plus payer.

Cependant, peuplé d'Anglais, Calais était devenu une ville anglaise, et une porte toujours ouverte pour l'invasion étrangère. Au Midi, le prince de Galles, ce redouté fils d'Edouard, régnait en parfaite sécurité sur une de nos plus belles provinces : il avait une armée d'Irlandais et d'Anglais, peu nombreuse, mais bien commandée, et composée de ces fantassins et de ces archers qui menaient si rudement la noblesse féodale sur le champ de bataille. Quand les Anglais avaient désigné la province qu'ils se proposaient de piller, ils sortaient de Bordeaux avec de grands convois pour rapporter leur butin, entraient sur la terre de France, brûlaient les villages, saccageaient les villes, exterminaient les populations; et lorsqu'il n'y avait plus rien à piller, à tuer et à brûler, ils reprenaient paisiblement la route de leur Aquitaine, escortant des milliers de charrettes qu'ils avaient

Digitized by Google

chargées de butin. Les gras pays de France avaient été transformés en campagnes arides et désertes par cette guerre de brigands; Lyon, heureusement pour lui, n'était pas sur le chemin des Anglais.

Jean entendit le cri de détresse des populations : il rassembla une armée nombreuse, et courut étourdiment au prince de Galles qui s'était aventuré dans un pays ennemi et ne savait guère comment en sortir. On sait la bataille de Poitiers, l'impéritie de Jean, et sa bravoure irréfléchie; je me félicite de ne point avoir à la raconter. Le roi et l'un de ses fils étaient prisonniers; il n'y avait plus ni gouvernement, ni soldats, ni barons; jamais le royaume n'avait été dans une situation si terrible. Paris convoqua les Etats du Nord en parlement : on était à la fin de la désastreuse année 1350. Rien n'était plus facile que de constater le gaspillage des finances, la prodigalité insensée de Jean, et les malversations de ses employés; mais la France n'en était pas moins radicalement ruinée et sans ressources. Toulouse convoqua les Etats du Midi; d'autres provinces eurent les leurs; mais il n'y avait ni concert ni unité dans ces assemblées provinciales, et le royaume était en pleine désorganisation. Le dauphin n'était pas le maître dans Paris, dont le prévôt Marcel disputait la possession à ce Charles, roi de Navarre, si justement surnommé le Mauvais.

Les bourgeois s'étaient mis en pleine insurrection : Marcel leur fit porter des chaperons bleus et rouges, aux couleurs de la ville. Pour généraliser le mouvement des classes inférieures contre la noblesse, il écrivit dans les provinces, surtout aux villes de commerce, et les invita à prendre ces chaperons. Un des chefs principaux de l'insurrection parisienne, Guillaume Caillet, vint à Lyon se mettre en rapport avec les chefs des corps de métiers : il les sollicita de suivre l'exemple de Paris, de Laon et d'Amiens; mais toutes ses instances échouèrent contre le bon sens des Lyonnais. Les sages avis d'Humbert de Grôlée maintinrent le bon ordre; Lyon demeura dans un repos profond, et reçut plus tard le prix de sa fidélité.

Tandis que les Etats cherchaient vainement, à Paris, un remède aux maux de la France, exaspérés par une misère inouïe, sans pain, sans asile, sans moyens de défense contre la rapacité

et la barbarie des gens de guerre et devenus des bêtes farouches, les paysans désespérés se soulèvent contre leurs seigneurs, et déclarent à la noblesse une guerre d'extermination. Réunis enfin par le danger commun, les gentilshommes surprennent les Jacques trop peu défiants, et en font un épouvantable massacre à Montdidier, à Meaux, partout où ils peuvent les traquer et les atteindre. C'est ainsi que le pays organise sa défense contre les Anglais : les gens des communes brûlent les châteaux et tuent les nobles ; ceux-ci, dès qu'ils sont les plus forts, mettent le feu aux villages, et égorgent sans merci les gens des communes : l'Anglais n'avait pas à s'en mêler.

Prince du Dauphiné, Charles, pendant la captivité de son père, avait pris le titre de régent : il fit don du comté de Mâcon au comte de Poitou son frère, qui prétendit, en vertu de son nouveau titre, au droit d'être le gardiateur de la ville de Lyon. Mais les bourgeois réclamèrent avec énergie : ils invoquèrent leurs priviléges, et déclarèrent que Lyon relevait directement de la couronne et ne pouvait en être séparé. Trois années s'étaient écoulées depuis la fatale journée de Poitiers ; le dauphin rendit justice aux bourgeois : rien ne fut changé dans leur charte ; ils conservèrent leurs immunités. Quelques désordres, dont la durée fut courte, troublèrent, à Lyon, la paix publique : les trois Etats réunis à Paris avaient accordé au dauphin un subside de quatre mois pour subvenir aux besoins pressants du royaume ; mais le point difficile, c'était de lever l'impôt dans des villes ruinées et peu disposées à l'obéissance. Cette mission fut donnée, pour Lyon, à Bérard Delavieu, chevalier, assisté du prieur de Saint-Irénée et d'Humbert Bairans, bourgeois, qui avaient été sans doute les députés de Lyon aux Etats. Ces commissaires essayèrent vainement d'obtenir par la persuasion le paiement du subside ; les citoyens résistèrent : ils dirent que leurs mandataires n'avaient pas eu qualité pour voter un impôt, et que d'ailleurs le comté de Forez refusait son consentement. A des invitations pacifiques succédèrent les voies de rigueur : les délégués royaux firent emprisonner quelques récalcitrants ; mais la commune prit parti pour la désobéissance. Il y eut de nombreux attroupements ; on sonna le tocsin, et le peuple se mit en révolte ouverte contre les collecteurs. Ce tumulte fut promptement apaisé.

Digitized by Google

Cependant le roi Jean, prisonnier à Londres, négociait avec ses vainqueurs : l'Anglais demandait beaucoup d'argent, des ôtages et des provinces. On se cotisa : Lyon, à l'exemple des autres grandes villes, paya, bon gré malgré, une grosse somme, et désigna, pour servir d'ôtages, deux de ses bourgeois, Arnaud de Villeneuve et Humbert de Bletterans. Jean voulait la paix à tout prix; il ne l'obtint qu'à des conditions déplorables. C'est à titre de souveraineté indépendante que l'Angleterre s'adjugea l'Aquitaine; la France fut démembrée, et condamnée à payer au vainqueur trois millions d'écus d'or. Elle était ruinée et déshonorée; une partie de ses provinces devenaient anglaises, au grand désespoir des populations; l'autre, dans laquelle Lyon se trouvait, était horriblement pressurée pour la rançon énorme des rois et des nobles. C'est en 1360 qu'eut lieu cet ignominieux traité de Brétigny.

§ III. Il n'y avait plus de guerre : grand nombre de garnisons, dans les pays cédés ou soumis à l'Angleterre, demeuraient sans emploi. Des soldats irlandais ou anglais prirent possession d'une multitude de châteaux et de forteresses qui avaient cessé d'appartenir au roi de France, et ils en chassèrent les inutiles défenseurs. Ce licenciement général couvrit plusieurs provinces d'aventuriers habitués à vivre de combats et de déprédations, sans profession, et hors d'état de pourvoir à leur existence autrement que par le meurtre et le pillage : c'étaient des Allemands, des Brabançons, des Flamands, des hommes du Hainaut et des Gascons. A ces bandes congédiées du service se joignaient des soldats de tous les pays, même de l'Angleterre, qui accouraient à la curée de la France, après les autres, pour achever de dépouiller le paysan, et qui s'appelaient eux-mêmes les Tard-Venus [1]. Liés par la nécessité de la défense, ces brigands (ils

1. — Elles s'appelèrent d'abord les Mange-Bacon (mangeurs de lard), puis les Croquants, les Retondeurs, etc.

« Ces soldats, dit de la Mure, avoient servi en toutes les guerres ; les uns y avoient vieilli, « les autres y avoient mangé tout leur bien, les autres n'y avoient rien resté, et n'avoient « plus rien non plus chez eux, et plusieurs d'entre eux, bannis ou sentenciés en leur pays « pour divers crimes, n'y osoient retourner. » Il y avait surtout beaucoup d'Allemands ; ces aventuriers n'obéissaient qu'aux chefs qu'ils s'étaient choisis eux-mêmes.

Digitized by Google

prenaient aussi quelquefois ce nom) s'organisaient en compagnies que dirigeaient des aventuriers sans foi et sans honneur, mais non sans courage ni sans habileté. Elles eurent plus d'une fois à leur tête des chevaliers, des hauts-barons, même des princes. Dans ces temps malheureux, le pillage n'était une honte pour personne : au contraire, les gentilshommes l'avaient en grande estime, quand il rapportait beaucoup. Ainsi composées, les compagnies de Tard-Venus ravageaient les campagnes, prenaient les châteaux, mettaient les petites villes à sac, infestaient les routes, imposaient de grosses rançons aux juifs et au pape, et inspiraient aux populations tant de terreur, que dans plusieurs provinces on avait ajouté des prières publiques au service divin, pour obtenir de la miséricorde de Dieu qu'elle ne les frappât point d'un si grand fléau. On essaya plusieurs fois de mettre à la solde de princes étrangers ces bandes indisciplinées; mais elles aimaient mieux vivre de sang et de pillage; elles se trouvaient si bien en France, qu'elles la nommaient leur chambre [1]. Ces troupes de pillards et de meurtriers s'associaient en nombre proportionné à l'importance de l'expédition qu'elles se proposaient de faire, et selon qu'il s'agissait de l'attaque d'un château ou de la dévastation d'une province. Elles ne manquaient pas d'une certaine tactique; aussi n'étaient-elles pas moins redoutées des souverains que des populations. L'armée des Tard-Venus compta quelquefois seize mille hommes sous ses drapeaux : elle se partageait d'ordinaire en petites divisions qui s'éparpillaient à de grandes distances dans le pays, protégées par la peur qu'elles inspiraient et par l'absence de tout moyen de répression. Après avoir dévasté la Champagne, l'évêché de Verdun, les campagnes de Toul et de Langres, et une partie de la Bourgogne, les Grandes-Compagnies prirent la résolution d'aller rançonner une seconde fois le pape dans Avignon; elles se mirent en marche et se rapprochèrent du Lyonnais.

Un grand péril menaçait cette riche province : déterminé à l'écarter, le roi de France donna l'ordre à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, d'aller au-devant des Tard-Venus et de les arrêter. Lorsque Jacques reçut cette mission, il était à Montpellier,

1. — De Barante, Histoire des ducs de Bourgogne, I, 15.

Digitized by Google

dans son gouvernement du Languedoc : très brave de sa personne et avide de périls et de gloire, ce prince n'hésita pas. Il envoya de toutes parts des lettres et des messages pressants, invitant gentilshommes et écuyers, au nom du roi de France, à se réunir sur-le-champ à Lyon, quartier général de l'armée. Grand nombre de nobles et de barons se rendirent à son appel, tant il était aimé ; il eut bientôt à sa disposition une armée nombreuse et brillante. Jacques de Bourbon se rendit dans le Forez [1] : il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par la comtesse douairière, Jeanne de Bourbon, sa sœur, par ses deux neveux, et par Renaud de Forez, seigneur de Malleval. Jacques emmena avec lui les deux jeunes seigneurs de la maison de Forez, pour leur faire faire l'apprentissage de la guerre dans la belle occasion qui se présentait.

Informées du péril qui les menaçait, les Grandes-Compagnies mirent en délibération le parti qu'elles avaient à prendre : fallait-il attendre l'ennemi, ou se disperser en bandes que les chevaliers français ne pourraient rejoindre ? pouvait-on hasarder une bataille, ou était-il prudent de l'éviter ? Les Tard-Venus prirent la résolution de combattre : « Nous irons contre ces François qui « nous désirent à trouver, et nous les combattrons à notre « advantage si nous pouvons, non mie autrement, et s'aventure « donne que la fortune soit pour nous, nous serons tous riches « et recouvrés pour un grand temps, tant en bons prisonniers « que nous prendrons, que en ce que nous serons si redoutés « où nous irons, que nul ne se mettra contre nous ; et si nous « perdons, nous serons payés de nos gages [2]. » Après avoir arrêté ce projet, les Grandes-Compagnies quittèrent les campagnes de Châlon et de Tournus, et traversèrent les montagnes pour atteindre les rives de la Loire. Elles rencontrèrent Charlieu chemin faisant, l'assaillirent avec vigueur et ne réussirent cependant pas à s'en emparer, tant cette petite ville fit bonne défense. Le Beaujolais ne leur résista pas avec le même bonheur : « Les Tard-

1. — Jacques de Bourbon, comte de la Marche, avait un motif particulier pour accepter cette mission ; il avait en gouvernement, dit Froissart, le comté de Forez, la terre à ses neveux. Le Forez était le pays de sa sœur.

2. — Froissart, l. I, c. cxliv.

Venus passèrent outre, et puis tantôt entrèrent en l'archevêché de Lyon; et ainsi qu'ils alloient et chevauchoient, ils prenoient petits forts où ils se logeoient, et firent moult de destourbiers partout où ils conversèrent; et prirent un châtel et le seigneur et la dame dedans, lequel château s'appelle Brinay, et est à trois lieues près de Lyon sur le Rhône : là se logèrent-ils et arrêtèrent, car ils entendirent que les François étoient tous traits sur les champs et appareillés pour eux combattre. »

Jacques de Bourbon avait entièrement organisé son armée; il se dirigea sur Brignais. Grand nombre de chevaliers et d'écuyers marchaient à l'ennemi bannières déployées; de toutes parts apparaissaient les brillants insignes de la féodalité : lions, aigles, tours, besants des croisades; les casques, les écus et les lances des hommes d'armes resplendissaient au loin. Là chevauchaient les gentilshommes d'Auvergne, du Limousin, de la Provence, de la Savoie et du Dauphiné; ici, beaucoup de chevaliers et d'écuyers accourus du comté et du duché de Bourgogne. Un des chefs de cette noble armée était Arnaud de Cervolles, ancien routier, surnommé l'Archiprêtre, parce qu'il possédait un archiprêtré, bien qu'il fût séculier : seize cents hommes marchaient sous ses ordres. Jacques de Bourbon avait auprès de lui ses deux fils, le comte d'Uzès, Renaud de Forez, et d'autres seigneurs de grande distinction. Toute cette noble armée se promettait une victoire facile d'un ramas de bandits mal commandés et mal armés : elle comptait plus de trente mille combattants sous ses bannières.

Quelques notions topographiques rendront plus facile l'intelligence de la bataille. Le petit village de Brignais, beaucoup moins grand au XIVe siècle qu'il ne l'est aujourd'hui, est situé à l'extrémité Nord d'une petite plaine de quatre kilomètres de longueur sur un kilomètre de largeur, et traversée par les sinuosités d'un petit ruisseau nommé le Garon, qui coule de l'Ouest à l'Est et va se jeter dans le Rhône, non loin de Givors [1]. Plusieurs

1. — L'opinion qu'on va lire sur le lieu où la bataille de Brignais fut donnée est celle d'André Clapasson (*Manusc. de l'Académie*, et *Archiv. du dép. du Rhône*, III, 413). Je l'ai vérifiée sur les lieux, le livre de Froissart à la main : dix fois j'ai parcouru ces collines et ces vallons, et je me suis convaincu que le champ de bataille n'avait pu être autre part. L'opinion qui

Digitized by Google

collines masquent le village au Nord, dans la direction de Lyon, et ne laissent, on le voit, de ce côté qu'un intervalle étroit. Tout le sol est couvert d'une couche épaisse de ces cailloux roulés dont cette partie du Lyonnais est pourvue si abondamment [1]. Voici quelle était la position des deux armées :

place le camp de Jacques de Bourbon entre Saint-Genis et Brignais, dans un lieu nommé Montrond, n'a aucune probabilité.

1. — Un commentateur de Froissart, Denis Sauvage, décrit ainsi la topographie du champ de bataille :

« M'étant retiré comme autrefois, dit-il, en la petite ville-bourgade de Saingenis-Laval, « deux lieues françoises par delà Lyon, selon la descente du Rosne du costé du royaume, « et à une semblable lieue par deçà Brignais, pour vaquer plus solitairement à mes études « et revoir tiercement les présentes histoires de Froissart devant que de les faire imprimer « sur ma correction, maistre Mathieu Michel, mon hoste et bon ami, précepteur de quel- « ques jeunes enfans de certains bourgeois de Lyon, ayant souvent ouy parler du fait d'ar- « mes en suivant à ceux du pays, le matin du vingt-septième jour de juillet 1558, me con- « duisit, en allant le droit chemin de Saingenis à Brignais, jusques à environ trois quarts de « lieue françoise, au bout desquels sur le costé gauche de nostre chemin trouvasmes un « petit mont ou tertre couvert d'un petit bosquet de jeunes chesnes et de redrageons de « chesneaux en forme de taillis, là où les plus anciens hommes du pays, selon le rapport « des ayeuls aux pères et des pères aux fils, disent qu'étoient campées les compagnies qu'ils « nomment les Anglois, s'abusant en ce qu'ils pensent que les Anglois aient été défaits en ce « lieu. Illec, en conférant la description de nostre auteur au lieu propre, et estant allés jus- « qu'à la villette de Brignais, qui n'est qu'à un quart de lieue par delà ce petit mont, et « ayant d'avantage circui tout l'environ, trouvasmes que cette mesme montaignette, que les « gens du pays appellent le bois du Goyet, estoit vraiment le fort que nostre auteur descrit, « et qu'il n'y a rien de faute, sinon qu'il la dit ici *hauts montagne*, encore qu'elle ne se puisse « vraiment nommer que tertre ou colline, comme aussi les abregez ne disent simplement « que montaigne. Cette montaignette, colline ou tertre, estant située en une combe aucune- « ment bossue qui tend d'un gros hameau nommé le Péron, jusques à Brignais, est flanquée « d'une montaigne appelée le Mont-lez-Barolles du costé droit, et d'une autre montaigne « prenant son nom du village d'Erigny du costé gauche. Au jour dessus dit pouvoit avoir pour « son orient le vrai endroit de la ville de Lyon, pour son midi celui du village de Vourles, « pour son occident celui de Brignais, et pour son septentrion le mont des Barolles beau- « coup plus élevé, la descente duquel l'approche si fort qu'il n'y a que le chemin qui mène « de Saingenis à Brignais qui fasse la séparation de l'une à l'autre. Du costé de son orient « il y a une assez belle petite plaine à bas, puis de costé mesme se dresse incontinent roide- « ment, mais non gueres hautement et presque ainsi du costé de septentrion, jusques à tant « qu'il fait un coupeau comme en forme de rondelle, dont il a eu quelquefois le nom de « Montrond et maintenant de Montraud, envers aucuns, par langage corrompu. Ce coupeau « monstrant encore pour reste de l'enceinct des tranchées du fort des Compaignies jusques à « trois pieds de profondeur et jusques à cinq ou six de largeur, presque tout à l'entour, « avec autant de rampart que le temps en a peu souffrir parmi monceaux de caillous au « dedans du fort, peut avoir environ cinquante grands pas en diamètre et environ sept vingts « en contour ; et devers son occident s'avale si platement, qu'il s'évanouit incontinent en

Digitized by Google

Moins nombreuses que l'armée francaise, moins homogènes, moins riches en ces nobles hommes si bien armés de toutes pièces qu'on les eût pris pour des murailles d'acier, les Grandes-Compagnies n'étaient en effet autre chose que des bandes d'aventuriers de diverses nations, du Midi de la France surtout. Elles avaient peu de cavalerie, peu d'archers; leur force consistait dans l'intrépidité froide des pillards aguerris qui les composaient, et dont le nombre était d'environ quinze mille hommes. Les chevaliers couverts de fer n'étaient plus, à beaucoup près, aussi redoutables sur le champ de bataille qu'ils l'avaient été longtemps; ils avaient même valeur, mais non même fortune. Des paysans aux mains calleuses osaient leur tenir tête; l'infanterie commençait à compter pour quelque chose, et une grande révolution dans l'art de la guerre se préparait. Inférieurs en nombre et en chevaux, les Tard-Venus cherchèrent à compenser ce désavantage par la force de leur position; ils postèrent la moitié de leurs bandes sur une colline d'un accès difficile, qu'ils entourèrent de retranchements, et cachèrent l'autre dans un pli profond du terrain. Il y avait une communication libre entre les Compagnies, au moyen des vallons; le front de leur armée faisait face à l'espace étroit que les collines laissent au Nord, du côté de Lyon. Ainsi les Tard-Venus avaient habilement protégé leurs flancs, et ne pouvaient être assaillis qu'au travers d'une bande de terrain assez resserrée pour rendre la cavalerie ennemie inutile : les Français ne pouvaient aller à leur colline que par un défilé.

Mais de tels obstacles ne pouvaient arrêter Jacques de Bourbon; il ne négligea cependant pas la prudence, et voulut connaître positivement la force et la position de l'ennemi. Ses coureurs pénétrèrent sans difficulté jusqu'au camp des Tard-Venus;

« une assez grande plaine qui environne tout Brignais. Et de ce costé où devoit estre l'entrée « du fort, n'y a nulle marque de tranchée par l'espace d'environ douze grands pas; mais « tost après elle recommence vers le midi, duquel costé se trouve une bien petite combe, « comme le fond d'une vague, se rejetant sur un autre plus bas coupeau nommé le petit « Montroud ou Moutraud, qui s'aplanit incontinent de tout vers Vourles et vers Erigny. « Et en telles plaines continues s'estoient cachées la plupart des Compaignies derrière ces « deux coupeaux. Si nous fut dit, et a esté souventes fois depuis par gens dignes de foy, « qu'il n'y a pas longtemps qu'on a trouvé plusieurs bastons et autres harnois de guerre « dedans les terres d'environ. »

Digitized by Google

ils l'examinèrent avec soin et sans être inquiétés en aucune façon : tout était immobile et silencieux sur la colline. Ces hommes vinrent faire leur rapport au général : « Nous avons vu, dirent-ils, « les Compagnies rangées et ordonnées sur un tertre, et bien « avisées à notre loyal pouvoir; mais, tout considéré, ils ne sont « pas plus de cinq à six mille environ, et encore sont-ils mal « armés. » Quand Messire de Bourbon eut entendu ce rapport, il dit à l'Archiprêtre qui était près de lui : « Archiprêtre, vous m'avez « dit qu'ils étoient bien quinze mille combattants, et vous ocz « tout le contraire. — Sire, répondit l'Archiprêtre, encore rien « y cuidé-je mie moins, et s'ils y sont, Dieu y ait part, c'est « pour nous : si regardez à qui vous en voulez faire. — En nom « de Dieu, répondit sire Jacques de Bourbon, nous les irons « combattre au nom de Dieu et de saint George. »

L'Archiprêtre avait donné de sages avis, non-seulement sur la force réelle de l'ennemi, mais encore sur la manière de conduire la bataille avec un ennemi qu'il connaissait si bien. Il voulait qu'on attirât les Compagnies hors de leurs retranchements et de leurs collines, et promettait de les détruire si on les amenait dans la plaine; mais il fut peu écouté. Cette bouillante noblesse n'obéissait qu'à son courage; elle méprisait de misérables bandits : entraîné par l'ardeur de ses chevaliers, Jacques de Bourbon fit ses dispositions pour l'attaque des Compagnies.

C'était le 2 avril 1362[1]. Jacques de Bourbon mit en bonne

1. — La date a été l'objet d'une assez longue controverse. « Cette bataille de Brignais, dit Froissart, fut l'an de grâce, Notre-Seigneur, 1361, le vendredi après les grands rameaux. » Pâques eut lieu cette année le 28 mars : ainsi la bataille eut lieu le 2 avril; mais l'épitaphe de Jacques de Bourbon, dans l'église des Dominicains de Confort, désigne formellement pour cet événement l'année 1362. Pâques arriva cette année le 17 avril : ainsi, cette année, le mardi 6 avril. Cette date, dit M. Buchon, concorde bien avec l'épitaphe; plusieurs historiens l'ont admise : les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et M. de Sismondi, fixent au 2 avril 1362 le jour de la bataille, et au 6 avril le jour de la mort de Jacques de Bourbon. On ne peut donner comme une preuve décisive le texte de l'épitaphe; il se rapporte aussi bien à la date de la bataille qu'à celle de la mort de Jacques. La Biographie universelle commet sur ce point d'étranges erreurs; selon elle, « Jacques de Bourbon, comte de la Marche, périt, ainsi que son fils, en combattant les Tard-Venus, à Brignais, en *Languedoc, l'an* 1661. » (Tome V, 2e édit., p. 261; Louis II, duc de Bourbon.)

Voyez sur cette date les notes de MM. Dacier et Buchon, dans leurs éditions de Froissart.

ordonnance ses pennons et ses bannières. Montés sur leurs chevaux caparaçonnés de cuir, et la lance en avant, les écuyers et les chevaliers formaient la première ligne. C'est avec de la cavalerie resserrée sur une bande étroite de terrain que l'imprudent général voulut faire attaquer l'ennemi bien retranché sur une colline. Ces dispositions prises, Jacques de Bourbon arma chevaliers Messire Pierre, l'un de ses fils; son neveu, le jeune comte de Forez; les seigneurs de Villars et de Roussillon, et les sires de Tournon, de Mont-Limar et de Groslée, qui levèrent bannière aussitôt. D'autres seigneurs, Messires Louis et Robert de Beaujeu, Louis de Châlon, Hugues de Vienne, le comte d'Uzès et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers, se préparaient à se jeter sur les Grandes-Compagnies. [1]

Arnaud de Cervolles et ses seize cents hommes étaient à l'avant-garde : ce poste ne pouvait être mieux occupé. Le capitaine passait pour habile; ses gens d'armes étaient braves. Grand nombre de chevaliers, impatients d'en venir aux mains, se disputaient le premier rang. Lorsque le signal eut été donné, toute cette masse se rua pêle-mêle sur la colline. Mais des obstacles insurmontables arrêtèrent bientôt hommes et cavaliers : de forts retranchements protégeaient les abords du camp des Tard-Venus, et c'est en vain que les troupes françaises s'obstinèrent à les emporter : elles furent accablées en un instant d'une grêle de cailloux que lançaient avec une extrême vigueur les gens des Compagnies, inabordables sur le tertre qu'ils occupaient [2]. Des monceaux de ces projectiles s'élevaient sur divers points de la colline : ces singulières munitions ne pouvaient manquer. Toute cette brillante noblesse qui se précipitait aveuglément en avant ne put réussir à franchir le pied de la colline; ses armes offensives et défensives ne lui servaient à rien. D'énormes pierres,

1. — Froissart, l. I, p. 11, chap. CXLV.

2. — M. Artaud prétend que la ligne d'aqueducs de Brignais fut abattue en grande partie par les Tard-Venus, en 1362 : « Ces brigands, dit-il, arrachèrent de ces massifs plus de mille charretées de pierre pour en former leurs retranchements et en accabler les soldats du comte de la Marche. » (*Lyon souterrain*, 36). Je ne partage nullement cette opinion; bien certainement les Tard-Venus n'entreprirent point le travail long et pénible de la démolition des aqueducs; ils avaient sous la main en abondance les cailloux roulés du Rhône.

Digitized by Google

tombant de toutes parts avec une incroyable raideur, brisaient casques, lances, cuirasses et boucliers; hommes et chevaux tombaient les uns sur les autres, et bientôt l'encombrement devint extrême. Les barons et les chevaliers périssaient d'une mort ignoble, frappés non par la hache ou par l'épée, mais par des cailloux que lançaient, sans crainte de représailles, de misérables routiers. Ce grave échec de l'avant-garde ne rendit pas Jacques de Bourbon plus avisé; il persista aveuglément à faire attaquer par des cavaliers, et de face, une colline inexpugnable. D'autres bannières vinrent se heurter contre les mêmes obstacles devant lesquels les premières étaient tombées : ainsi avait fait le roi Jean à Poitiers. La valeur de la noblesse française devenait un malheur de plus; toujours irréfléchie et sans prudence, elle conduisait à la mort une multitude de seigneurs et de chevaliers. Quelques détachements de troupes françaises côtoyèrent la montagne, et cherchèrent un endroit accessible pour arriver jusqu'aux gens des Compagnies; mais, chemin faisant, ils étaient forcés de défiler devant leurs ennemis qui les écrasaient sous leurs projectiles. Ces attaques meurtrières firent perdre à Jacques de Bourbon un nombre considérable de ses plus braves gentilshommes; mais bientôt la scène empira encore.

Tandis que l'armée française est ainsi fatalement engagée dans l'attaque d'une position formidable, des bataillons ennemis que masquait une colline débouchent tout-à-coup sur ses flancs par un vallon. Ils accourent en rangs serrés, aux cris de : « Saint « George ! » mille fois répétés, et rien ne résiste à l'élan de ces troupes fraîches. Ces hommes des Compagnies ont leurs lances coupées à la mesure d'environ six pieds : ils frappent, renversent et assomment écuyers, chevaliers et barons, mal protégés par leur armure de fer. C'est là que succomba l'élite de l'armée française, le comte d'Uzès, le comte de Forez, Robert de Beaujeu, Louis de Châlon, et plus de cent chevaliers, qui moururent sur le champ de bataille. Arnaud de Cervolles et grand nombre d'autres, grièvement blessés, furent faits prisonniers. Jacques de Bourbon et Pierre son fils combattirent vaillamment, et furent transportés, frappés à mort, dans la ville de Lyon. Il n'y eut plus de résistance; à la mêlée succéda une déroute horrible : écuyers, chevaliers et gendarmes s'enfuirent dans toutes les di-

Digitized by Google

rections, poursuivis avec acharnement par les Tard-Venus, qui tuèrent tous ceux des vaincus dont ils n'espéraient aucune rançon. Cette journée fut désastreuse pour la noblesse française.

On sut bientôt à Lyon que les Grandes-Compagnies avaient anéanti l'armée du prince, et toute la population de la grande ville fut frappée de stupeur. On ne s'attendait pas à une telle catastrophe; personne n'aurait pu croire que tant de brillants chevaliers, si bien armés et d'un si grand courage, auraient été repoussés et écrasés, à coups de cailloux, par une troupe de bandits. L'effroi des Lyonnais fut profond : qu'allaient faire les vainqueurs? continueraient-ils leur marche, désormais assurée, sur Avignon, ou reviendraient-ils sur leurs pas pour s'emparer d'une grande ville sans défense, où les attendait un si beau pillage? Riches et pauvres étaient plongés dans une désolation profonde, et ne savaient à quoi se résoudre. A chaque instant des voitures amenaient des morts et des blessés : la consternation était générale. Marchands, bourgeois, chanoines-comtes et gentilshommes sortirent précipitamment de la ville et allèrent chercher un refuge dans les châteaux fortifiés du voisinage, tandis que les paysans des alentours accouraient dans Lyon, conduisant leur bétail et des chars encombrés de tout ce qu'ils avaient pu emporter de leurs habitations. Plusieurs villages furent entièrement abandonnés; la campagne, à grande distance aux environs de Brignais, était entièrement déserte. On garda avec un soin extrême les portes de la ville; le chapitre et l'archevêque garnirent leurs domaines de tous les hommes d'armes qu'il leur fut possible de rassembler. Des partis ennemis tenaient la campagne jusqu'aux portes de Lyon; la procession des Merveilles n'eut lieu que dans l'intérieur de la ville. Cependant cette terreur panique se calma peu à peu, et tout rentra dans l'ordre accoutumé. Trop faibles pour s'emparer d'une ville comme Lyon, les Tard-Venus résistèrent à l'enivrement de leur victoire; ils continuèrent leur route sur le Midi [1]. On ignore

1. — Chemin faisant, les Tard-Venus pillaient et dévastaient les deux rives du Rhône. Un de leurs chefs s'appelait Ami de Dieu, ennemi de tout le monde. Un autre, nommé Seguin de Batafol, capitaine gascon, se cantonna à Anse, et c'est là qu'il mit à rançon les seigneurs faits prisonniers dans la bataille de Brignais.

Digitized by Google

les noms des capitaines qui les commandaient le jour de la sanglante bataille de Brignais. Cet orage, que rien n'avait annoncé, ne laissa pas de traces durables. Jacques de Bourbon et son fils moururent, à Lyon, de leurs blessures, trois jours après la bataille de Brignais : ils furent ensevelis dans l'église des Dominicains, et une épitaphe gravée sur leur tombe consacra le souvenir du père et du fils [1], morts vaillamment en défendant la France contre des brigands. Etrangers, pendant leur vie, à la ville au secours de laquelle ils étaient accourus, ces princes infortunés devinrent Lyonnais après leur mort [2]. Lyon a gardé leurs restes glorieux, et bénira à jamais leur mémoire. [3]

§ IV. La fin du règne de Jean ne pouvait être marquée par un événement plus déplorable, et cependant la France épuisée reçut

1. — Voici cette épitaphe, qu'on peut considérer comme une pièce historique :

Cy gist messire Jacques de Bourbon,
comte de la Marche, qui mourut à
Lion de la bataille de Brignes;
qui fut l'an mille trois cens
soixante deux, le mercredi deuant
les rampos (*Rameaux*). Item.
Cy giat messire Pierre de Bourbon,
comte de la Marche son fils, qui
mourut à Lyon de ceste mesme
bataille l'an dessus dict.

Jacques de Bourbon, comte de la Marche, était petit-fils de Robert, comte de Clermont, second fils de saint Louis. Des deux branches des ducs de Bourbon, l'aînée s'éteignit, en 1527, dans la personne du connétable (Charles III), mort sans enfants ; la cadette, issue de Jacques, se continua directement jusqu'à l'avénement de Henri IV, qui la plaça sur le trône de France.

2. — La bataille de Brignais fut désastreuse pour la maison de Forez. Le comte de Forez périt sur le champ de bataille ; on transporta à Lyon son corps, qui fut inhumé à Saint-Jean dans la chapelle Sainte-Magdeleine : en sa qualité de comte de Forez, ce prince avait rang parmi les chanoines honoraires. Renaud et Louis de Forez furent faits prisonniers ; Jean, frère du comte, revint sain et sauf du combat, mais tellement bouleversé par le spectacle terrible dont il avait été témoin, qu'il en perdit la raison : il fallut lui donner pour curateur son oncle Renaud. Après l'extinction de la maison de Forez, ce fief passa par alliance au duc de Bourbon, Louis II. (Allier (*Achille*), Histoire du Bourbonnais, in-fol., 1, 468. — Bernard (*Auguste*), Histoire du Forez.)

3. — J'ai suivi en partie, pour le récit de la bataille de Brignais, la Chronique si dramatique de Froissart. L'édition anglaise de ce livre a été collationnée sur de bons manuscrits, et contient des additions curieuses. Voici son titre : *Chronicles of England, France and the adjoining countries from the latter part of the reign of Edward II, to the coronation of Henri IV*. Hafod, 1803-10, 5 vol. in-4°.

Digitized by Google

un accroissement inespéré · la première maison de Bourgogne s'éteignit dans la personne du jeune duc, enlevé par une épidémie meurtrière ; ses riches états furent réunis à la couronne de France. Charles V devint roi en 1364 ; il n'avait aucune des qualités chevaleresques de son père, mais il n'avait pas les défauts du vaincu de Poitiers. Eprouvé de bonne heure par l'adversité, fort peu aventureux, sérieux, bien avisé, ce prince avait peu de penchant pour la guerre, dont l'éloignait encore la faiblesse de son organisation physique. Sous un tel prince, la France ne commettrait point ses destinées au jeu hasardeux des batailles. Charles avait vingt-neuf ans, et il avait administré le royaume pendant huit années, peu considéré de sa noblesse qui le voyait incapable de monter à cheval et de tenir la lance de sa main enflée, et haï des bourgeois de Paris dont il avait réprimé les séditions sanglantes. Cependant, malgré tant de désavantages, Charles parvint à délivrer le royaume des Anglais et des Compagnies ; il contint l'odieux roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, rétablit l'ordre au dedans, se ménagea d'utiles alliances au dehors, attendit avec patience, et, plus heureux avec une plume que ne l'avait été son père avec sa hache d'armes, il parvint à recouvrer, par des traités, les provinces que la France avait perdues. S'il ne fut pas guerrier, il eut du moins à sa disposition la puissante épée de Bertrand Duguesclin : sans trésor, sans armée, roi d'un pays mutilé, dépeuplé et envahi par des armées étrangères et par des bandes de brigands, Charles fut supérieur à sa position en apparence désespérée. Bien servi par Savoisy et par Bureau de la Rivière, il n'accabla pas d'impôts ses peuples ruinés, ménagea les juifs, et cessa d'altérer les monnaies : l'œuvre de réorganisation de la France était fort avancée lorsqu'il mourut.

Il est peu question de Lyon pendant les seize années du règne de ce prince ; mais les villes ne sont jamais plus heureuses que lorsque l'histoire n'en dit rien. Le pouvoir royal continuait à se consolider au palais de Roanne ; des règlements de police sagement entendus introduisirent l'ordre dans les marchés des comestibles ; d'autres eurent pour objet les corps de métiers, les monnaies, les poids et mesures. Chaque jour voyait l'administration municipale s'organiser et entrer dans une voie meilleure. C'était le duc de Berri qui était alors le lieutenant du roi dans le Lyonnais : il

Digitized by Google

n'exerça point par lui-même les fonctions de sa place; de plus grands intérêts le retenaient à Paris. Des gouverneurs et leurs lieutenants remplacèrent définitivement, sous Charles V, les sénéchaux et les baillis; cependant il n'est pas certain que ce changement dans les formes de l'administration n'appartienne pas au règne de Louis XI.

§ V. A Charles V avait succédé un enfant de onze ans, doué de dispositions heureuses, bon, affable, d'un caractère très doux, mais faible et de peu d'intelligence. Les trois oncles paternels de Charles VI se disputèrent la tutelle du roi mineur : c'étaient les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne; un autre prétendant, le duc de Bourbon, oncle maternel du roi, ajoutait aux embarras déjà fort grands de la situation. Ces princes formaient une haute aristocratie, qu'une politique sans prévoyance avait dotée, sous le titre d'apanage, du gouvernement de vastes provinces. Il n'y avait presque plus d'ancienne noblesse ; Crécy, Poitiers et Brignais l'avaient moissonnée. Mais une multitude de chevaliers, de barons et de nouveaux seigneurs féodaux avaient surgi tout-à-coup, et étalaient des blasons qui compliquaient d'étranges difficultés la science héraldique. On était arrivé à une époque de transition, mais la condition malheureuse du peuple n'avait pas changé : accablé d'impôts, exploité par des tyrans insatiables et ineptes, sans commerce, sans industrie, et démoralisé par le spectacle incessant de la corruption effrénée des princes, le peuple n'avait pour toute chance d'un avenir meilleur que l'excellent naturel du roi. Déjà pénétrées par des idées de liberté, mais trop peu éclairées pour les mettre en pratique, les classes inférieures étaient écrasées, dès qu'elles osaient remuer, par les gentishommes qui se portaient en masse contre des ennemis isolés et mal armés. Le pays était scandaleusement pressuré par les princes du sang, qui épuisaient à l'envi ses ressources pour le service de leur intérêt personnel. Il fallut au duc d'Anjou, fils adoptif de Jeanne, le trésor amassé par la prudence de Charles V, pour arracher le royaume de Naples à son compétiteur Charles de Duras. Le duc de Berri gouvernait en prince absolu le Languedoc et la Guienne, et voulait davantage; le duc de Bourgogne exploitait la France au profit de ses projets sur le gras et puissant pays de Flandre. Il n'y avait ni respect pour les lois du royaume,

ni ordre dans les finances, ni discipline dans l'armée : des temps sinistres s'annonçaient.

A peine âgé de douze ans, Charles VI était déjà passionné pour la chasse et pour les fêtes : ses oncles prenaient à tâche d'étouffer ses dispositions heureuses, et n'y réussissaient que trop bien. Ils s'attachaient à éteindre en lui toute intelligence des intérêts de la royauté, et à lui présenter ses peuples comme une propriété dont il avait le droit d'user et d'abuser à son gré. Déjà ébranlée par une ardente lecture des romans de chevalerie, l'imagination faible du jeune prince s'ouvrait à toutes les impressions que ses oncles voulaient lui donner. Les conjonctures devenaient critiques : en France, en Italie, dans la Flandre et en Angleterre, les classes inférieures haïssaient les nobles; un soulèvement général du peuple contre la race privilégiée paraissait au moment d'éclater. En Languedoc et en d'autres provinces les paysans, en pleine révolte, avaient brûlé les châteaux et fait un massacre affreux de la noblesse ; il n'y avait pas encore dans les masses l'intelligence de la liberté politique, mais le besoin de l'indépendance s'y faisait déjà vivement sentir. Le duc d'Anjou, régent, avait rétabli les impôts, bien moins pour subvenir aux besoins de l'Etat que pour alimenter la prodigalité de la cour : quand les collecteurs se mirent en devoir de lever les taxes, ils périrent assommés sous les coups du peuple. Une fermentation vive agitait Paris, dont le régent n'était plus le maître. Cependant les Gantois s'étaient aussi soulevés contre leur seigneur; gendre et héritier du comte de Flandre, le duc de Bourgogne résolut de châtier leur audace : il conduisit à cette expédition le jeune roi et une armée composée en grande partie de nobles. Les classes privilégiées, coalisées par un intérêt commun, et bien armées, écrasèrent les vilains à Rosebecque, sans beaucoup d'efforts : c'était triompher, sur un même champ de bataille, des Parisiens et des Gantois. Enorgueilli par une victoire facile, le jeune Charles VI ne vit plus dans les plaintes de ses sujets que d'insolents murmures; il traita Paris, à son retour de Flandre, comme il aurait traité Gand, s'il avait pu s'emparer de cette ville puissante. Rouen et quelques autres grandes cités, dont les populations avaient montré une vive agitation, furent mises à rançon comme si elles eussent été des villes ennemies : le parti de la noblesse était triomphant.

Digitized by Google

Marié à l'odieuse Isabeau de Bavière, Charles VI avait atteint sa vingt-unième année, et commençait à se lasser du gouvernement de ses oncles. Les dépouiller du pouvoir n'était pas une entreprise facile, le jeune prince essaya : d'habiles conseillers le dirigèrent; il réussit, sans que la tranquillité publique eût été compromise. Mais son incapacité était notoire, sa prodigalité excessive, et son ardeur pour les fêtes et les cérémonies publiques portée jusqu'à l'excès. On lui inspira le désir d'une chevauchée royale dans ses provinces du Midi; ce voyage lui promettait des réjouissances splendides. Il avait cependant un but politique : les exactions et la tyrannie du duc de Berri dans le Languedoc, dont ce prince était gouverneur, avaient exaspéré les populations de cette province. Charles voulut connaître par lui-même les griefs des opprimés; il se mit en route à petites journées, et fit son entrée solennelle à Lyon, le 14 octobre 1389 : tout avait été disposé pour lui faire une réception brillante.

Cette cérémonie n'est point racontée dans les registres consulaires, mais plusieurs historiens contemporains en ont parlé avec détails. Le cortége royal fit son entrée par la porte de Vaise, sur la rive droite de la Saône; on avait pavé la longue rue, depuis le faubourg jusqu'à la porte de Bourgneuf, et paré les côtés de feuillages arrangés en forme de berceau. Toutes les rues avaient été non-seulement tapissées, mais encore tendues à ciel, disent les vieilles chroniques, au moyen de larges toiles. Une grande bannière, ornée des armoiries de France, flottait au-dessus de la porte de Bourgneuf, que décoraient aussi celles des princes et des seigneurs. On avait sablé toutes les rues. Cinq cents bourgeois à cheval, vêtus de drap écarlate aux frais de la ville, et précédés de deux trompettes et de trois hautbois, allèrent recevoir le roi au-delà des portes. Cinq cents jeunes enfants, vêtus de tuniques bleues fleurdelisées, tenant à la main un panonceau aux armoiries royales, et marchant deux à deux, se rangèrent en haie à l'entrée du palais de l'archevêque; et lorsque Charles parut, ils le saluèrent en criant : « Mont-Joye « Saint-Denys! Vive le roi! »

Cependant vingt-cinq des dames les plus distinguées de la ville, élégamment parées et vêtues de bleu, avaient attendu le roi sous un riche pavillon de même couleur, à la porte de Bourgneuf.

Le roi reçut les compliments des magistrats. Quand ces harangues eurent été prononcées, toutes les dames firent au roi une profonde révérence, et quatre d'entre elles lui présentèrent le dais qui devait être porté au-dessus de la tête royale pendant la marche du cortége. Ce dais était de drap d'or; il avait des battants ou campanes de satin bleu, à fleurs de lis d'or, relevées en broderies et ornées de franges en fils d'or, mêlés de soie verte. Quatre des notables bourgeois, vêtus de satin, le reçurent des mains des dames et le portèrent jusqu'à la porte du cloître Saint-Jean : là se trouvaient les vingt-cinq dames de Lyon, rangées sur un balcon disposé tout exprès pour leur permettre de bien voir la marche du cortége. On avait construit sur la place du Change, alors nommée la place de la Draperie, du côté du royaume, une fontaine qui lançait par divers canaux, durant la royale entrée, des flots de vin blanc et de vin clairet, pour rafraîchir les passants et surtout les soldats de la suite de Charles : elle était gardée par deux hommes, les plus grands qu'on eût trouvés, déguisés et vêtus en sauvages.

Ce pompeux spectacle avait attiré une affluence extraordinaire de peuple. Embarrassé à chaque instant dans sa marche longue et difficile, le cortége avait tant de peine à avancer qu'il était presque nuit lorsqu'il arriva auprès de la fontaine du Change. Alors soixante bourgeois, vêtus de drap écarlate et porteurs de torches allumées, servirent d'escorte au roi jusqu'à son palais. [1]

Le récit naïf du Religieux de St-Denis diffère peu de celui qu'on vient de lire : « Avec quels transports de joie, dit la Chronique « du moine, les habitants de Lyon accueillirent leur roi ! Ils « lui envoyèrent d'abord en présent des moutons, des bœufs et « du vin. Les bourgeois vinrent au-devant de lui, tous vêtus « des mêmes couleurs, et, après lui avoir présenté à genoux « l'hommage de leurs salutations, ils mirent à sa disposition « leurs personnes et leurs biens. A son entrée dans la ville, il « fut reçu par quatre belles et nobles demoiselles richement « parées et couvertes de pierreries; elles portaient un dais d'or,

1. — Menestrier. Relation des entrées solennelles dans la ville de Lyon de nos rois, reines, etc. *Lyon*, 1752, p. 1.

Digitized by Google

« sous lequel elles le conduisirent à pas lents jusqu'au palais « de l'archevêque. On avait fait d'autres apprêts encore pour « perpétuer le souvenir de cette fête extraordinaire : plus de « mille jeunes enfants avaient été vêtus d'habits royaux et dis- « tribués dans les différents carrefours de la ville, sur des gale- « ries en bois, pour faire entendre au roi, pendant son passage, « des acclamations bruyantes en son honneur. A l'occasion de « cette visite si longtemps désirée, les habitants passèrent « quatre jours en bals et en divertissements de théâtre. Le roi « reçut encore de riches joyaux au moment de son départ [1]. » Quels furent ces présents? on l'ignore. Il est certain, dit Menestrier, que la ville offrit au roi, le lendemain de son arrivée, six pots et six douzaines de coupes d'argent aux armes du roi, très bien dorées et émaillées. Elle en présenta trois douzaines au comte de Touraine, frère du roi, pareillement dorées et émaillées des armes royales, et offrit à la plupart des seigneurs des flambeaux et des confitures qu'on nommait alors épices [2]. Jean Juvénal des Ursins a parlé, à peu près dans les mêmes termes, de l'entrée à Lyon du roi Charles VI. [3]

1. — Voici le texte du Religieux de Saint-Denis :

« ... Inde per Arverniam, Burgundiam, et Matisconensem comitatum pertransiens, Lugdunum usque pervenit. Ibi quanta lætitia cives regem exceperunt! Fama refert eos equestri ordine vestimentis paribus insignitos eidem obviam processisse; deinde, flexis genibus, persoluto debitæ salutationis affatu, se et sua ad suæ beneplacitum voluntatis obtulisse, prius missis qui oves, boves et vina ex parte civium præsentarent. Ipsi etiam ingredienti in urbem quatuor domicellæ insignes et pulcherrimæ, auro et varietate gemmarum amictæ, mox affuerunt quæ pallium aureum quatuor lanceis alligatum deferebant : quod quidem super caput regium elevantes, ipsum regem gressu composito usque ad archiepiscopale palatium perduxerunt. Quid plura? Ut hæc insueta pompa ad posterorum notitiam deveniret, mille et eo amplius innocentes pueri perquiruntur, qui per compita civitatis variis deambulatoriis ligneis collocati, vestimentis induerentur regiis, et regi pertranseunti laudes regias altisonis vocibus declararent. Ob regis adventum diu desideratum cives in choreis et theatralibus ludis quatriduum exegerunt; et cum regem dotassent pretiosis jocalibus, tunc civibus valedicens, urbem egreditur, Viennamque pertransiens tandem apud Rupem Monachi, Roquemore, villam quatuor millibus ab Avenione distantem, penultima die mensis octobris pervenit. » (*Chronic. Karoli sexti* lib. X. (*Paris*, 1839, I, 618.)

2. — Relation des entrées solennelles, p. 4.

3. — « ... Et s'en vint à Lion, et les habitants furent moult joyeux de sa venue, et pa- « rèrent les rues. Et à l'entrée de la ville, joignant la porte, y avoit un bien riche poille « sur quatre bastons, que tenoient quatre belles jeunes filles, et se mit le roi dessous. Et « en certains lieux en la ville, y avoit jusqu'à mille enfans vestus de robes royales, louans et

Digitized by Google

Nous ne suivrons point Charles VI dans son voyage; l'historien de Lyon peut se dispenser de parler des fêtes brillantes que la ville d'Avignon donna au roi, de la dévastation du Languedoc par son gouverneur, et de la destitution si bien méritée du duc de Berri. Les événements se pressent : Clisson est assassiné dans Paris; indigné d'un attentat commis en quelque sorte sous ses yeux, Charles marche en Bretagne avec une armée et devient fou chemin faisant. Le parti des princes ressaisit le pouvoir, que se disputent bientôt les ducs de Bourgogne et d'Orléans : une horrible époque a commencé. Jamais la France n'est descendue dans un abîme de misères aussi profond; rien ne paraît pouvoir l'en tirer. Le duc d'Orléans est tué dans Paris par l'ordre du duc de Bourgogne, et sa femme, Valentine de Milan, demande en vain justice de ce meurtre. Une affreuse guerre civile éclate: tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les Armagnacs et les Bourguignons ravagent le pays et rivalisent de barbarie et de crimes. Bientôt le roi d'Angleterre débarque en Normandie; attaqué par des troupes françaises trois fois plus nombreuses que les siennes, mais commandées par des généraux ineptes, Henri V remporte la mémorable victoire d'Azincourt, où périssent huit mille gentilshommes français. Maître encore de Paris, le connétable d'Armagnac fait jeter une multitude de Bourguignons dans la Seine, et ne maintient son pouvoir éphémère que par le meurtre; mais bientôt les Bourguignons s'emparent de la capitale; le connétable et dix-huit mille de ses soldats sont massacrés dans les rues. Rouen est assiégé et pris par les Anglais; le jeune dauphin venge au pont de Montereau un crime par un crime : Jean-Sans-Peur est assassiné. Philippe-le-Bon, nouveau duc de Bourgogne, décerne la couronne de France au roi d'Angleterre, Henri V, qui épouse une fille de Charles VI : un monarque anglais règne à Paris.

« chantans diverses chansons sur la venue du roy. Cheres se faisoient, feux et tables furent « mises par les rues, et ne cessèrent pendant quatre jours de ce faire, jour et nuict. Jeux « et esbatements se faisoient, et tous signes qu'ils pouvoient faire de joyeusetez, de la ve- « nue du roy leur souverain seigneur, et de le voir en bonne santé et prospérité. » (JEAN « JUVÉNAL DES URSINS, *Hist. de Charles VI*. Collect. Michaud et Poujoulat, 1re série, II, 581.)

Digitized by Google

Malheureux temps, malheureuse France! Malgré la rapidité avec laquelle j'esquisse le tableau de cette honteuse époque, je ne puis arriver aussi tôt que je le voudrais à la fin de ce déplorable règne. Charles VI meurt enfin en 1422, regretté du peuple qui l'aimait; sa folie au moins ne lui avait pas permis de connaître l'horrible situation de ses sujets : de tous les Français, il fut sans doute le moins à plaindre.

§ VI. Que devint Lyon pendant les quarante-deux mortelles années du gouvernement de Charles VI? de quels événements cette ville fut-elle le théâtre pendant que la France, punie cruellement des crimes de ses princes, descendait au dernier degré de l'abjection? Son historien peut se féliciter de n'avoir à raconter, pendant cette époque désastreuse, que des faits d'une médiocre importance; c'est peu de chose que les attentats impuissants d'un archevêque contre les libertés lyonnaises, lorsque tout un royaume est en pleine désorganisation : la France entière périssait.

Issu d'une ancienne famille qui a fourni à l'Eglise de Lyon plusieurs de ses grands dignitaires, Jean de Talaru avait succédé à Charles d'Alençon sur le siége pontifical. Il n'avait ni moins d'ambition, ni une moins haute opinion de ses droits, que son prédécesseur. L'occasion était favorable; il n'y avait ni force ni unité dans le gouvernement: cet archevêque obtint, et probablement sans peine, le rétablissement de l'antique domination temporelle de l'Eglise sur la ville de Lyon. Muni de l'acte qu'il avait surpris à un pouvoir sans énergie et sans dignité, Jean quitta précipitamment Paris et se hâta d'accourir à Lyon, emmenant avec lui Etienne de Givry, qui avait l'ordre de faire mettre à exécution les nouvelles lettres-patentes. Une entrée triomphale avait été préparée pour le nouveau seigneur; elle eut lieu aux flambeaux et aux cris répétés : « Tout est gagné, demain tout sera pour nous. » L'archevêque se rend en effet au palais de Roanne, s'en fait ouvrir les portes, et en chasse le notaire, le procureur et tous les autres officiers royaux. Etienne de Givry fait détruire sous ses yeux tous les emblèmes de la justice du roi; il donne l'ordre de mettre en liberté certains prisonniers, et fait transférer les autres à Mâcon. Un meûnier, nommé Claude Cartula, monte à reculons sur un âne à la queue duquel les fleurs de lis

sont attachées, et parcourt les rues de Lyon en criant : « Tout est gagné, nous n'avons plus de roi. » Malgré l'abaissement du pouvoir, des scènes si scandaleuses ne demeurèrent point impunies ; le Parlement intervint : il condamna l'archevêque, par arrêt du 5 octobre 1394, à payer des dommages-intérêts aux officiers du roi indûment dépossédés, et rétablit l'autorité royale, ainsi que les immunités des citoyens. Jean de Talaru n'osa pas résister; il affirma que, bien loin d'approuver l'équipée du meûnier, il avait fait emprisonner cet homme.

Quelques années plus tard, un autre archevêque, Amédée de Talaru, montra aussi beaucoup de mauvais vouloir contre les citoyens : « Or, après que Messire Amédée de Talaru fut « de retour du concile de Constance, dit Rubys, et eust pris « possession de son archevesché, comme de longue main il « avoit conçu une haine secrète contre les eschevins et les « citoyens de Lyon, à cause de ce que, lorsqu'il estoit encore « archidiacre, ils estoient intervenus avec le procureur du roi, « Bolet et les officiers de Sa Majesté, en l'instance qu'ils pour- « suivirent devant le roy contre son prédécesseur archevesque, « il leur dressa, comme l'on dict, une querelle d'Allemand, et « entreprit de leur faire quitter leurs armoiries, qui sont un lion « d'argent, en champ de gueule, avec trois fleurs de lys en chef, « pour monstrer qu'ils sont bons françoys, et que la ville est l'une « des villes franches de ce royaume. Et de faict il fit enlever un « escusson des armoiries de la ville, gravé en pierre, que les « eschevins avoient faict poser sur la porte Saint-Marcel, au pied « de la coste de Saint-Sébastien, disant arrogamment qu'il ne « leur appartenoit pas d'avoir armoiries. Mais les eschevins, qui « ne le redoutoient pas beaucoup, parce qu'ils se sentoient sup- « portés par le roi et par Monsieur le Dauphin, pour la ferme « loyauté qu'ils leur avoient tousjours conservée parmi les troubles « de la France, luy respondirent hardiment que leurs armoiries « estoient plus anciennes que les archevesques, et qu'ils les « avoient portées en leurs bannières et enseignes du temps des « Romains, et avant qu'il y eust aucun archevesque à Lyon. Et « cependant se pourvurent au roy, et obtinrent lettres de Sa Ma- « jesté, par lesquelles estoit défendu de rien attenter contre leurs « armoiries, et commandé de faire redresser celles qui avoient

Digitized by Google

« esté abattues. Et parce que maistre Jean Le Viste, lieutenant « du baillif de Mascon, qui pourtoit la cause de l'archevesque, « fit refuz d'exécuter leurs lettres, ils se portarent pour appel- « lants de luy du desny de justice, et relevarent leur appel en la « Court de Parlement, qui lors se tenoit à Poitiers, parce que « Paris estoit occupé par les Angloys. Par arrest de laquelle le « tout fut réparé, et les lettres du roy mises à deue exécu- « tion. » [1]

Pendant que l'archevêque entreprenait avec le gouvernement royal une lutte impossible, l'administration consulaire était attaquée par les classes inférieures de la société lyonnaise. Des symptômes de ce conflit avaient apparu dès l'origine de l'institution ; ils se prononcèrent avec énergie pendant les deux premières années du quinzième siècle. Déviée de son principe, l'administration de la ville appartenait à l'aristocratie bourgeoise ; les classes moyennes et les ouvriers n'y avaient aucune part. Cependant cette partie de la grande famille lyonnaise supportait une portion notable des charges publiques ; elle se demandait pourquoi les conseillers de ville ne seraient pas pris aussi dans son sein. Des murmures, les classes inférieures passèrent à d'autres manifestations : à une agitation sourde succéda une insurrection ouverte : bouchers, boulangers, bateliers, tous les gens des corps de métiers s'armèrent de bâtons, se donnèrent des chefs, et se mirent en pleine révolte contre l'administration consulaire. Des gardes municipaux essayèrent de maintenir l'ordre ; ils furent repoussés, menacés, battus ; le peuple arracha de leurs mains les prisonniers qu'ils avaient faits. Cependant le tumulte allait croissant : les principaux des bourgeois et les riches marchands s'effrayèrent et prirent la fuite ; beaucoup cherchèrent un refuge dans les châteaux fortifiés du voisinage. Maîtres un instant du terrain, les ouvriers s'écriaient que les bourgeois avaient bien assez gouverné et que leur tour était venu. Cette multitude, sans armes et sans points d'appui, ne pouvait résister longtemps aux forces dont disposaient les conseillers de ville et le gouvernement du roi ; elle céda. Le mouvement populaire fut comprimé ; il n'avait pas réussi, on

1. — Rubys. Histoire de Lyon, liv. III, p. 334.

le qualifia de sédition. Le prévôt de l'hôtel fit décapiter, pour l'exemple, dix malheureux dont les têtes, fixées sur des pieux, furent placées aux abords du pont de Saône; beaucoup d'ouvriers prirent la fuite. Tous les quartiers de la ville ne s'étaient pas associés à la révolte ; l'ordre n'avait point été troublé dans le quartier Bourgchanin ni dans celui d'Ainay. Au premier bruit de l'émeute, l'abbé d'Ainay avait garni son monastère d'archers et d'hommes d'armes, bien munis de hallebardes, de lances et de javelots; il ne fut point attaqué. Au Bourgchanin, la prudence du maître des ports et la bonne contenance des gardes qu'il commandait obtinrent le même avantage. L'année suivante, aux fêtes de Pentecôte, les habitants des deux quartiers qui avaient conservé chez eux la paix publique imaginèrent une fête du Cheval fol, pour tourner en dérision « les mutins « qui, faisant les chevaux fols et échappés, avoient voulu « trancher du roi. » Un homme se travestissait d'une façon singulière; de la ceinture aux pieds, il se donnait la forme d'un cheval couvert d'une toile peinte d'azur, semée de fleurs de lis, et traînant jusqu'à terre; au-dessus de la ceinture il représentait un roi affublé d'une immense perruque, la couronne sur la tête, et l'épée de justice à la main. Ainsi déguisé, et précédé de ménétriers, cet homme parcourait toute la ville, sautant, dansant, gambadant, et faisant mille extravagances, aux grands applaudissements de la foule, et peut-être de ceux-là même qui avaient pris part au mouvement populaire. Le chapitre de Saint-Jean accordait huit écus d'or pour la célébration de cette fête. Ce n'est pas cette ridicule mascarade qui est digne de remarque, c'est la manifestation de l'esprit d'indépendance et d'ambition des classes inférieures; un temps devait venir où elle ne serait plus un objet de dérision.

Cette sédition passagère était calmée lorsque Vincent Ferrier vint commencer à Lyon ses prédications éloquentes; il engagea sans doute les hommes du pouvoir à la douceur, et le peuple au respect de l'ordre. Jamais la parole d'un orateur sacré n'eut une plus grande autorité sur son auditoire; Vincent Ferrier entraînait à sa suite les masses attentives et émues, non-seulement des ouvriers, mais des bourgeois de toutes les classes. Ses prédications eurent toute l'importance d'un événement; elles firent bien

Digitized by Google

plus de sensation que n'en produisit, quelques années après, le passage à Lyon de l'empereur Sigismond, suivi de sa cour. Vincent dut s'inspirer du tableau déchirant qu'il avait sous ses yeux. Lyon était éloigné du théâtre de la guerre; réuni depuis peu d'années au royaume, il n'en avait pas épousé bien vivement les querelles, et ne voyait pas le pavé de ses rues ensanglanté par le meurtre des Bourguignons et des Armagnacs. Cependant cette grande ville n'en était pas moins dans la situation la plus déplorable; elle manquait de pain. On lui demandait pour la guerre contre l'étranger des sommes d'argent que les princes dépensaient avec une prodigalité insensée. Il n'y avait plus de commerce, plus d'agriculture; des bandes de brigands ou d'Anglais parcouraient et pillaient les campagnes; aucun n'avait la certitude de conserver sa propriété pendant vingt-quatre heures. Le pillage était organisé en grand; c'était l'état normal de la société. Des coureurs anglais, bourguignons, gascons ou flamands arrêtaient les bourgeois aux portes de Lyon, les emmenaient avec eux, et ne les mettaient en liberté qu'au prix d'une rançon considérable. Si le peuple n'avait pas à craindre ce danger, il n'en était pas moins à plaindre; privé de tout moyen d'existence, il mourait de faim. Beaucoup d'ouvriers et de marchands abandonnèrent une ville qui leur était si hostile : Trévoux, Bourg, Montluel se peuplèrent aux dépens de Lyon. [1]

1. — Ce n'était pas assez de la guerre civile et étrangère pour réduire Lyon à une misère profonde; d'autres calamités vinrent encore l'assaillir pendant le quatorzième siècle. Elle eut à souffrir beaucoup de pluies abondantes, de la pénurie des grains, puis de sécheresses excessives. L'hiver de 1333 à 1334 fut extrêmement rigoureux; le Rhône gela à deux mètres d'épaisseur, et si fort, que les voitures les plus lourdes le traversaient sans accident. Il resta dans cet état pendant trois mois. Les pauvres eurent beaucoup à se plaindre de la rigueur de la saison et de la cherté des combustibles.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

MARCHE DE LA CIVILISATION A LYON

PENDANT LE XIVe SIÈCLE.

§ 1. Travaux publics ; portes de la cité, fortifications. — § 2. Maisons, rues. — § 3. Commerce, monnaies. § 4. Sciences, belles-lettres, vie privée, mœurs publiques.

§ I. La guerre civile et la guerre étrangère, qui désolèrent la France pendant une grande partie du quatorzième siècle, rendirent nécessaire la restauration des fortifications de Lyon, très négligées jusqu'à cette malheureuse époque. Il fallut mettre cette ville à l'abri d'un coup de main de la part des Tard-Venus, des Anglais, des Armagnacs, des Bourguignons; toujours quelque ennemi rôdait à ses portes, et il n'y avait dans ses campagnes de sécurité que sous la protection immédiate des châteaux fortifiés. Bourgeois, chanoines, archevêques, officiers royaux, tous avaient un pressant intérêt à fermer Lyon par des murailles solides; tous s'occupèrent de ce soin avec beaucoup d'empressement. Il fallut du temps pour achever le grand travail des fortifications; on l'entreprit à différentes époques : suspendu quelquefois, il était repris avec ardeur lorsqu'une catastrophe nouvelle arrivée à la France annonçait un danger imminent. Ainsi l'élan fut grand

Digitized by Google

après la journée de Poitiers, après la bataille de Brignais, et pendant les dernières années du règne de Charles VI : deux siècles suffirent à peine pour l'exécution complète de ce système de défense ; il ne fut entièrement terminé que sous Louis XIII. [1]

Si l'on jette un coup d'œil sur le plan de Lyon au quatorzième siècle, on se fait une idée fort nette de l'enceinte de la ville à cette époque et de l'aspect général des fortifications [2]. Au midi, Lyon dépasse peu la rue Sainte-Hélène ; il s'arrête, au nord, à la porte de Bourgneuf. La muraille défensive commence sur la rive droite de la Saône, à Saint-George, gravit la colline, enferme Saint-Just et Fourvière, descend à Bourgneuf, laisse au nord Pierre-Scise et l'Observance, traverse la rivière au niveau du boulevard, va gagner la porte Saint-Vincent, se prolonge le long de la Déserte, et atteint le Rhône qu'elle suit jusqu'au point de départ, au niveau de la rue Sainte-Hélène actuelle. Il n'y a sur la Saône qu'un seul pont, celui dont l'archevêque Humbert a provoqué la construction ; il est garni de tours à ses deux extrémités. Le Rhône ne présente également qu'un pont fortifié de la même manière. On remarque dans le périmètre de cette vaste enceinte divers points culminants : à l'ouest, sur la colline, ce sont l'église des Macchabées et le Cloître, véritable château-

1. — Les citoyens de Lyon furent autorisés, par lettres-patentes du roi Jean, à percevoir, pour subvenir à la dépense des fortifications, un sou par livre sur toutes les marchandises qui étaient vendues dans la ville ; ils reçurent du dauphin la permission de se clore du côté de Saint-Just. D'autres lettres-patentes leur accordèrent la faculté de prendre, en les payant, de la chaux et du sable partout où ils en trouveraient, et nonobstant toute opposition. Charles V ordonna aux ecclésiastiques de contribuer aux fortifications pour la cinquième partie de la dépense ; il leur enjoignit même de monter la garde. Au temps le plus animé de la guerre entre les Bourguignons et les Armagnacs, Antoine Chevrier reçut du bailli de Mâcon la mission de faire réparer dans le plus bref délai les forteresses du Lyonnais, en exécution d'ordres très impératifs de Charles VI, du 31 août 1417. On mit en défense les châteaux de Sain-Bel, de Vindry et de Montrotier ; on répara précipitamment les murailles endommagées de l'abbaye de Savigny : mêmes mesures furent prises à Lyon. En 1420, le chapitre de Saint-Jean, qui faisait exécuter de grands travaux dans la rue Porte-Froc, voulut restaurer les fortifications de ce côté de la ville ; mais le consulat ne le lui permit point : il craignit que, sous le prétexte de pourvoir à la défense commune, le chapitre ne fît construire une citadelle dont les libertés communales auraient ensuite à se plaindre.

2. — On n'a aucune donnée certaine sur le chiffre exact de la population lyonnaise à cette époque ; à la mort de Charles VII, il n'y avait dans cette ville que mille à douze cents feux, dit un historien, ce qui est peu vraisemblable, si l'on a égard à la vaste enceinte de Lyon.

Digitized by Google

fort qu'une haute et épaisse muraille sépare complètement de la ville avec laquelle il communique par la porte Saint-Just; au pied de la colline et sur la rive droite de la Saône s'élève le cloître de Saint-Jean, également enfermé par une muraille percée de portes bien gardées. On voit plus au nord les vestiges de l'ancien canal des Terreaux et de ses deux portes, situées, l'une vers la chapelle Saint-Michel, et l'autre à l'extrémité du quartier du Griffon; et en revenant au midi, les bâtiments de l'Hôtel-Dieu encore bien peu considérables : dans ce vaste espace sont enfermés beaucoup de jardins et de lieux déserts. L'ancienne ville est représentée, du côté de l'ouest, par les quartiers Saint-George, Saint-Jean et Saint-Paul; au centre et sur la rive gauche de la Saône sont les rues Bourgchanin, Mercière, de la Grenette, et le groupe de Saint-Nizier. [1]

Cette enceinte fortifiée subit diverses modifications; il fallut la reculer plusieurs fois : on comprit la nécessité d'y enclaver Pierre-Scise, et on y travailla. Il y avait auprès du château un étang large et profond, dont les eaux s'écoulèrent dans la Saône pendant que les citoyens creusaient un fossé auprès de la muraille nouvelle, dans un terrain que des pluies abondantes avaient détrempé.

De toutes ces fortifications, les plus importantes comme

1. — Cette indication diffère peu de celle qu'Artaud a donnée. « En 1350, dit cet antiquaire, le circuit des fortifications de la ville était tracé de la manière suivante : Du côté du midi, de Sainte-Hélène au port Saint-Michel, une muraille servait de limite entre la juridiction de l'abbé d'Ainay et celle de l'archevêque. D'une part on voyait des vignes, et de l'autre le ténement ou marécage de Bellecour qui commençait sur la même ligne. Après avoir traversé la Saône, on trouvait la porte Saint-George, la grande muraille antique et l'Antiquaille. Avant que le Chemin-Neuf fût tracé au-dessus du Gourguillon, on tournait vers la rue Saint-Barthélemy ; on remontait pour gagner la fausse porte de Confort; on redescendait derrière Saint-Paul, pour arriver au quartier et à la porte de Bourgneuf. Là, était le terme de la ville du côté du nord; on coupait la rivière obliquement pour gagner le boulevard de la rue de la Monnaie, la porte Saint-Vincent, la rue de la Déserte, la rue Saint-Marcel, la rue Vanneret ou des Capucins, et la côte du Griffon. On se portait ensuite du côté du couchant, pour longer la rive droite du Rhône et arriver enfin à Sainte-Hélène, d'où nous sommes partis. D'après ce plan, et par d'autres indices, tout porte à croire que, du temps des Romains, il y avait une grande route et des remparts dans cette direction du fleuve, que le coté du nord conduisait dans les endroits où sont maintenant les montées de Saint-Sébastien et de la Grande-Côte, qui mènent au chemin de la Croix-Rousse, de Caluire, etc, comme nous l'avons déjà indiqué. » (*Lyon souterrain*, p. 214.)

Digitized by Google

moyens de défense étaient les châteaux ou bastions de Pierre-Scise et de Saint-Sébastien : on ne pouvait plus compter sur le cloître de Saint-Just, démantelé après la guerre civile et le traité de 1320. Au point de vue stratégique, il y avait de grandes lacunes; un ennemi déterminé pouvait pénétrer au cœur de la ville par le Rhône et par la Saône. Lyon, d'ailleurs, était sans défense dans la direction de la Saône à St-Clair : on ne le ferma complètement de ce côté que sous Louis XIII. Mais la muraille bastionnée qui entourait l'est, l'ouest et le midi de la ville, n'en était pas moins une protection suffisante, sinon contre les attaques d'une armée régulière, du moins contre les incursions de partis ennemis : elle était haute, épaisse, et construite avec beaucoup de solidité. [1]

Quand la ville était menacée d'une attaque, on tendait de grosses chaînes de fer au travers de la Saône, à Pierre-Scise et

1. — Golnitz a donné dans son *Itinéraire* (1) les détails les plus exacts sur la distribution intérieure des bastions et sur le nombre de soldats qui pouvaient y être renfermés. Quoique cette description ne s'applique pas entièrement à l'état des fortifications de la ville au quatorzième siècle, je crois devoir la placer ici :

« Pierre-Scise ultra Ararim insigne est castrum positum in summo monte supra petram durissimam, et quasi incavatam, muris suis et propugnaculis firmiter circumdatam, ita ut ex hac rupe tormentis bellicis facile hosti via ad urbem intercludi possit.

. . . . . .

« Alterum castrum est in monte Sancti Sebastiani positum, situ amœnissimo, defensionique urbis opportunissimo; defendit enim superiorem urbis partem, omnemque accessum per Ararim hosti intercipit; et Sabaudiam versus, muris fossisque munitum, ita ut hostis ab omni latere excipi et abigi possit. Structores hujus castri fuerunt comites Sancti Joannis; idque tribus sub distinctis propugnaculis formarunt. Primum tres continet areas pro milite numeroso excipiendo : supremam, mediam et infimam. In mediam primus fit ingressus, cæteræ angustiores sunt; in illa militum præsidiariorum est domicilium : ex hac via ducit angusta, interque duo saxa excisa, passuum XXXVI, ad aream infimam, amplam, longam pass. L, latam VIII, forma quadrangulari, habentem murum IV pass. crassum. Isthinc descensus est CVI passuum, antequam in VII cameras spatiosas et longas subterraneas devenias : sufficiunt hæ commeatui multo abscondendo, capaces vel IVCIO hominum. Ab his reptandum in mediam aream; e qua alia via itio fit in supremam, eadem fere amplitudine qua infima : sub hac, in ipsis terræ visceribus, alii sunt fornices, prioribus minores et angustiores. Alterum propugnaculum, communiter Sancti Sebastiani dictum, elevatum est magis primo, ita constructum ut inferius sub eo positum ex obliquo inde possit defendi. Murum habet XV pedum crassum antiqua parte magis protuberantem; structura interior constat multis fornicatis meatibus. Tertium dicitur *la Grenouille*, altius secundo, quod defendere potest, prominensque ut ex obliquo id magis defendat : triplices subterraneos habens meatus. Hujus muros exteriores rex

(1) Goinitz (*Abrah.*). Ulysses belgico-gallicus. *Amstelodami, Elzev.*, 1655, in-12, p. 244.

Digitized by Google

à Saint-George, c'est-à-dire à l'entrée et à la sortie de la rivière. Si l'on en avait le temps, on plaçait sur les mêmes points, dans la Saône, un rang de pieux ou de pilotis pour intercepter la navigation : bonne garde se faisait aux portes, qu'on barricadait quelquefois ; on rompait les chemins, et on élevait de distance en distance des tours dans lesquelles se plaçaient les arbalétriers.

Lyon, au quatorzième siècle, avait six portes : celle d'Ainay, au midi, conduisait à Brignais ; la porte du Rhône menait dans le Dauphiné, par le faubourg de la Guillotière ; la porte Saint-George était placée auprès du palais archiépiscopal ; celle de Saint-Sébastien ouvrait la route de Genève ; celle de Saint-Just était la voie de communication de la ville avec le Forez ; il y avait enfin, au nord, la porte de Bourgneuf, sur la route de Paris. Au dixième siècle, l'enceinte de Lyon avait beaucoup moins d'étendue, et la ville avait les portes du Griffon, de Saint-Marcel et de la Lanterne : c'est à celle-ci qu'on percevait les droits sur les marchandises exportées du quartier Saint-Sébastien en Allemagne.

En dehors de la muraille fortifiée et des portes se trouvaient les faubourgs, alors assez peu considérables. Le quartier de Saint-Irénée couronnait la colline du côté de l'ouest ; Vaise, au nord, était habité depuis longtemps. Au midi, la Guillotière commençait et devait à sa position heureuse les conditions d'un accroissement rapide. [1]

demolitus est, ne, si forte vacuum ab hoste caperetur propugnaculum, id ei inserviret in urbis detrimentum et ruinam.

. . . . . .

« Tertium castrum nomen habet Sancti Clari, ad Rhodanum situm, munitum quidem, sed priori cedens. »

Beaucoup de souterrains dépendaient du système de fortifications ; il y en avait de considérables le long des remparts de la Croix-Rousse, où était la citadelle : on en trouvait au boulevard Saint-Jean et vers les forts de Saint-Clair, de Saint-Sébastien et de Pierre-Scise. (Artaud (F.), *Lyon souterrain*, p. 213.)

1. — Selon Menestrier, le faubourg de la Guillotière est appelé dans les anciens titres la Grillotière, et non la Guillotière. Paradin veut aussi qu'on dise Grillotière, « à cause des « grillets et sonnettes des mulets de voiture, desquels le faubourg n'est jamais desgarny. » Le Tableau chronologique de M. C. Beaulieu donne cette autre étymologie au nom du faubourg : « Mandement de Bechevelin, appartenant à un moine d'Ainay, nommé *l'Agrillotier*, « et cédé par celui-ci à son couvent. Peut-être est-ce l'origine du nom de la Guillotière que « porte ce terrain. » M. Péricaud fait observer qu'on ignore d'où M. Beaulieu a tiré ce ren-

Digitized by Google

§ II. On vient de voir quelle était la circonscription de la ville au quatorzième siècle; entrons maintenant dans la cité et examinons la disposition des rues, ainsi que le mode de construction des maisons. Une partie de la vieille ville existe encore, et permet d'apprécier les habitudes de nos pères, sous le double rapport de la commodité et de la salubrité.

Ils tenaient peu à la régularité des lignes architecturales, à la largeur et à la propreté de la voie publique Les rues, dans la vieille ville, sont étroites, tortueuses, mal percées, mal éclairées par la lumière solaire; elles n'offrent à l'air qu'un accès difficile. On ne connaissait rien de mieux. Ces quartiers si malsains étaient habités cependant par de riches marchands et par des officiers royaux : ils étaient encombrés par des obstacles de toute nature; il n'y avait pas de règlements bien précis sur la voirie. Tout bourgeois bâtissait sa maison à peu près comme il l'entendait; il empiétait fréquemment sur la voie publique, et prenait peu de souci de l'alignement. Aucune rue n'était éclairée pendant la nuit; quand les habitants sortaient après le coucher du soleil, ils se faisaient précéder par des valets porteurs de lanternes ou de torches, ressource qui manquait aux gens des classes inférieures. Il n'y avait de pavé d'aucune sorte : on ne commença à paver les rues principales qu'au quinzième siècle, à l'occasion de l'entrée solennelle du roi Charles VI : aussi était-il difficile de circuler d'un quartier à l'autre sur un sol constamment sillonné d'ornières profondes et recouvert d'une couche épaisse de boue qu'on n'enlevait jamais. On avait si bien l'habitude des rues étroites et tortueuses, que la rue Juiverie, lorsqu'elle fut construite, parut quelque chose de prodigieux; des tournois y furent donnés pendant le seizième siècle : elle ne serait cependant aujourd'hui qu'une rue de troisième classe. Au quatorzième siècle, des tuyaux en saillie, sur la rue, recevaient les eaux pluviales des toits, et les versaient abondamment sur

seignement. (*Notes et documents*, 1839, p. 2). Cochard donne une autre étymologie plus vraisemblable : « La Guillotière, dit-il, était anciennement divisée en deux paroisses et portait le nom de Bechevelein. Une maison, bâtie au pied du pont dans le quatorzième siècle, « occupée par le nommé Guillot, et très fréquentée des oisifs de Lyon, occasionna ce changement de dénomination : la grange de Guillot, ou la Guillotière, fit oublier Bechevelein. »

Digitized by Google

les passants; il n'y avait sur la façade des maisons de recrépissage d'aucune sorte, aussi des murs nouvellement construits étaient bientôt enfumés. On ne voyait des vitres qu'aux maisons des riches; presque toutes les fenêtres consistaient en châssis garnis de papier huilé, pratique qui s'est conservée dans les quartiers pauvres jusqu'à une époque très voisine de la nôtre.[1]

L'intérieur des habitations témoignait davantage encore de l'ignorance des lois de la salubrité. Une allée étroite et obscure conduisait à un escalier tournant également privé d'air et de lumière, qu'on ne pouvait monter ou descendre sans péril. Aucun architecte ne songeait à écarter ou même à dissimuler ces foyers d'infection que l'homme appelle toujours autour de lui; les fenêtres étaient resserrées et mal percées; on ne connaissait pas les premiers éléments de l'art de chauffer les appartements. Lyon n'était, au reste, ni mieux ni plus mal que Paris; il a fallu bien des siècles pour faire l'éducation des grandes villes, sous le rapport des commodités de la vie et de la salubrité.[2]

1. — « Ædificia iis inædificata non sunt vulgaris ordinis; alta, ut aer sanus ea perflare possit. Tria vero sunt quæ formam eorum deturpant : nimirum 1° canales lignei de tectis in medias plateas exporrecti, pluviam in prætereuntes evomentes, vestesque inquinantes; 2° fenestræ e papyro, cui oleum inductum, factæ, quæ funiculo sursum, deorsumque attrahuntur; 3° domus, quarum frontispicia, laterculo crudo, nulla calce sunt vestita. Hæc singula junctim ubi adspicis, præsertim in fœtidis plateis, non te diu sistent aut morabuntur. » (Golnitz, *Itinerarium belgico-gallicum*, 297.)

2. — L'accroissement rapide de la ville dans la plaine a été le résultat de la construction successive des ponts, des églises et des monastères; c'est ce que Cochard indique fort bien : « L'église de Saint-Nizier donna naissance, dit-il, à la rue Mercière, à la rue Longue et à la « rue de la Poulaillerie. On lia ensuite ce nouveau quartier à celui de Saint-Pierre, en ou- « vrant les rues Malpertuis et Sirène. Le pont du Rhône détermina à élever le Bourgchanin, « et l'église de Saint-Michel fit éclore le bourg de même nom. Insensiblement, et à mesure « que l'on parvint à dessécher les parties inondées, on réunit ces parcelles isolées, et la « ville s'étendit dans la partie basse. Mais ce qui détermina plus particulièrement la popu- « lation à s'y porter, ce furent les établissements que formèrent à diverses époques, sur ce « terrain d'alluvion, les Templiers, les Jacobins, les Cordeliers, les Antonins, etc. Ces « corps religieux appelèrent dans leur voisinage les arts et l'industrie dont ils avaient besoin, « et les retinrent en leur fournissant du travail. Ainsi, dans un intervalle de quatre à cinq « siècles, cette langue de terre, auparavant occupée par les eaux, fut couverte d'édifices « somptueux et devint le siége de la plus active industrie. Le quartier de Bellecour est « le dernier qui ait été soustrait aux ravages du fleuve. » (*Guide du voyageur à Lyon*, 27.)

Certains corps de métiers étaient disséminés par toute la ville : ceux, par exemple, qui

Digitized by Google

Il y avait peu de quais; Bourgneuf était une rue; la rive gauche de la Saône, depuis Saint-Vincent jusqu'au pont, était garnie d'un double rang de maisons à deux étages. La succession des âges amena sans doute de grands changements dans la condition des deux bords de la rivière : c'était l'opinion d'Artaud [1].

fournissent aux besoins les plus indispensables ; on trouvait partout des boulangers, des bouchers, des épiciers et des taverniers. D'autres états choisissaient de préférence certains quartiers : ainsi l'on voyait les changeurs aux environs de Saint-Nizier ; la friperie et la bonneterie habitaient la rue de Vendran, les draps fins préféraient la rue de l'Aumône. Il y avait beaucoup de merciers, de parcheminiers, de cordonniers et de drapiers encore dans la rue Mercière ; les marchands de vin n'avaient pas quitté les ports et la rive de la Saône.

1. — « La masse de rochers sur laquelle est construit le pont du Change nous porte à croire que très anciennement la rivière ne devait pas former un coude si exagéré vers la place Saint-Vincent, où elle n'était pas retenue par des rochers; que, de là, elle devait se diriger vers les places de Saint-Pierre et des Terreaux, comme nous le prouverons bientôt ; que plus tard les Romains auront tourmenté ce contour pour gagner du terrain et porter le confluent vers l'abbaye d'Ainay, où était le temple d'Auguste, ainsi qu'on l'a relégué à Perrache dans le siècle passé. Néanmoins, lorsqu'on a bâti la maison de Mme Dubois, et construit la nouvelle rue qui va aboutir à celle des Bouchers, nous avons remarqué des vestiges d'habitations romaines, des restes des fondations de l'église de Saint-Vincent assises sur ces mêmes ruines, des tombes en pierre du temps du christianisme, etc., etc. Du côté de la rue des Bouchers, dans celle de la Martinière, qui traverse le jardin du bâtiment des Augustins, on a rencontré beaucoup d'amphores, des briques romaines et des médailles, etc., etc.

« Tous ces indices prouvent que cet endroit a été habité par les Romains, et ensuite par les chrétiens qui leur ont succédé. Alors la Saône a dû être encaissée dans ce quartier, ainsi que vers la place de la Déserte, où l'on a trouvé des mosaïques de différents siècles.

« Il paraît aussi que dans le moyen-âge on a encore rétréci le lit de la Saône pour former les quais des Augustins, de Villeroy et le Port-du-Temple. Dernièrement, en refaisant le quai des Augustins, on a mis à découvert, entre l'égoût de la Boucherie et celui de la rue du Bessard, deux inscriptions antiques, qui ont été placées dans le vestibule du Palais des Arts; dans le même endroit, et à dix pieds au-dessous du sol actuel, sur le bord de la Saône, on a fait jouer la mine pour détruire un massif de maçonnerie de vingt pieds de largeur, composé de moellons, de gneiss et d'un ciment où la chaux prédominait. C'était vraisemblablement un mur de quai lié au canal des Terreaux, lors des fortifications du moyen-âge, dans l'endroit appelé *Fausse-Porte*, où l'on a établi le Palais de Justice et le quai des Comtes, dont l'espace devait être plus développé, lorsqu'un amphithéâtre et un panthéon étaient élevés près de la place qui porte le nom de Saint-Jean. Cette conjecture, que nous avons émise d'abord, s'est changée en certitude, puisque dernièrement, en creusant le long de la rue Mercière, depuis la rue Ferrandière jusqu'à la maison Thomé, pour établir les cornets de l'éclairage au gaz, M. Renaud, directeur des travaux, a reconnu, à trois pieds de profondeur, l'existence d'un quai qui servait de voie romaine. Le pavé de ce quai était formé de gros blocs de granit gris, irréguliers (*opus insertum*) ; il était bordé de trois rangs de pierres de choin de Fay, de quatre pieds de long sur deux de large. Cette rencontre est d'autant plus intéressante, qu'elle fixe le cours antique de la Saône depuis la place Saint-

J'ai déjà fait observer que tout l'espace compris dans l'enceinte de la ville, sur les rives de la Saône et du Rhône, n'était pas occupé par des maisons; il y avait un grand nombre d'enclos cultivés et de terrains arides; l'intervalle qui s'étendait de Bourgneuf au cloître de Saint-Jean n'était qu'une continuité de jardins.

Si les maisons particulières manquaient de goût et d'élégance, quelques édifices publics, des églises, entre autres, réhabilitaient l'architecture: on ne construisit pas de grands monuments à Lyon pendant le quatorzième siècle, mais on en restaura plusieurs : l'église de Saint-Jean fut de ce nombre; des travaux splendides avaient été commencés dans cette basilique, mais l'argent manquait pour les continuer. Ce n'était pas assez, pour les reprendre, que l'expédient trop souvent employé des aumônes des fidèles, si on ne les stimulait par un appel spécial. Le pape Clément promit à ceux qui aideraient l'église Saint-Jean de leur bourse, les mêmes indulgences qu'obtenaient à Rome ceux qui visitaient les églises de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Pierre. On fit aussi des réparations importantes aux bâtiments fort endommagés de l'église Saint-Nizier : elle avait été brûlée, en 1253, par les Vaudois. L'archevêque Humbert de Villars permit aux chanoines de Saint-Nizier d'appliquer aux dépenses de cette restauration les dons et les legs qui étaient faits aux pauvres. Il y avait peu d'indigents dans Lyon à cette époque, a-t-on dit pour expliquer cette mesure de l'archevêque; mais cette assertion n'est pas probable. Lyon n'avait ni industrie ni agriculture, il était ruiné par la guerre; comment admettre qu'il n'y avait pas de pauvres dans la ville? D'autres églises encore furent réparées, l'église Saint-Michel, entre autres, qui était dans un grand état de délabrement. [1]

Pierre jusqu'à celle des Jacobins. Il y a lieu de croire également qu'un palais antique avait existé dans l'emplacement où l'on édifia ensuite le palais des rois de Bourgogne. Celui-ci était voisin d'un autre petit palais, auquel avait succédé l'hôtel de l'ancien gouvernement, sur la place de ce nom, qu'on appelait encore dans le moyen-âge *place du Petit-Palais*. (*Lyon souterrain*, p. 178.)

1. Artaud a donné quelques renseignements sur cette ancienne église, dont le souvenir est presque perdu :

« Une église, dit-il, dont on avait perdu la trace, était celle de Saint-Michel : en 1351,

Digitized by Google

Ce n'est pas au point de vue des améliorations matérielles que l'histoire de Lyon au quatorzième siècle présente un grand intérêt ; elle a peu à s'occuper de travaux publics. Ce qui caractérise essentiellement cette époque, c'est le développement, dans les masses, de l'esprit d'indépendance; c'est la conquête à main armée, faite par la bourgeoisie, d'immunités et de libertés précieuses [1]. J'ai dit que Lyon, au quatorzième siècle, n'avait pas d'industrie : il ne faudrait cependant pas prendre cette affirmation dans un sens trop absolu : il y a toujours un commerce quelconque dans une grande ville : voyons quel était celui de Lyon pendant cette période de ses annales.

§ III. Ce commerce ne consistait guère que dans la vente des produits du sol, des vins surtout : il n'y avait pas de produits manufacturés, à l'exception de ceux que fournissaient quelques fabriques pour la consommation intérieure. Il faut arriver à la fin du siècle et aux premières années du quinzième pour observer quelque mouvement dans les affaires; encore fallut-il que des

elle se trouvait immédiatement hors des portes de la ville, dans la direction de la rue Sainte-Hélène, comme on peut le voir par le plan de Menestrier. M. Martin, marchand de meules, en faisant creuser les fondements de sa maison dans la rue Sainte-Colombe, a réveillé le souvenir de ce vénérable édifice. Il a rencontré des pans de murailles et d'autres vestiges d'antiquité, bien précieux pour nos recherches souterraines. Quelques-uns de ces murs, établis à neuf à dix pieds de profondeur, appartenaient au temps des Romains; d'autres, plus épais, construits avec des roches granitiques, ont dû faire partie du monastère de Saint-Michel ou des remparts dont il se trouvait entouré. M. Martin a encore découvert plusieurs rangs de murailles moins anciennes établies sur toutes ces ruines; celles-ci, d'une dureté excessive, faites entièrement avec du béton, après avoir été divisées par blocs, ont servi de base aux constructions du propriétaire. Au commencement de la rue Martin (ou de Saint-Martin), nous avons reconnu les fondements de l'église que nous venons de nommer, et qui, dit-on, existait encore aux trois quarts il y a environ soixante-dix ans. On voit qu'elle a été assise sur de gros blocs de pierre de choin, qui ont fait partie d'un édifice antique. Ces cubes, assez mal assemblés, reposent, ainsi que les murs du monastère, tantôt sur des ruines, tantôt sur le gravier du Rhône, et encore sur des quartiers de granit qui ont servi à un pavé des Romains; ce qui prouve que le tout a été fait sans beaucoup de soin ou dans un siècle peu éclairé. En effet, on se rappelle que la fondation du couvent et de l'église de l'archange Saint-Michel a devancé celle du monastère d'Ainay. » (*Lyon souterrain.*)

1. — Le gouvernement municipal était solidement installé; c'est en 1416 que commence le recueil des procès-verbaux des séances du corps consulaire : ces registres très précieux ont été continués sans interruption; ils ont été très souvent fouillés par les historiens de Lyon qui y ont pris des dates et des renseignements importants, mais qui en ont extrait aussi un grand nombre de faits administratifs sans intérêt; je reviendrai sur ce recueil.

étrangers vinssent s'établir à Lyon, pour stimuler l'apathie des habitants de cette ville : le génie indigène pour le commerce sommeillait encore.

Dès le règne de Philippe-le-Hardi, quelques Italiens, des Florentins surtout, chassés de leur pays par la guerre civile, vinrent chercher à Lyon le repos et la paix. Plusieurs étaient des négociants très distingués, des banquiers experts aux affaires ; ils avaient, de plus, l'intelligence et l'expérience des libertés municipales. Ces étrangers s'associèrent, et fondèrent des maisons de banque et de commerce qui prirent beaucoup d'accroissement. La colonie italienne prospéra; d'abord distincte par la langue et par les habitudes de la population lyonnaise, elle se confondit bientôt avec elle et lui donna des chefs. Ces Italiens montrèrent le chemin à leurs compatriotes, qui vinrent à Lyon en bien plus grand nombre pendant le siècle suivant. Les factions ennemies des Guelfes et des Gibelins devaient devenir, au quinzième siècle, un des éléments de la prospérité de la ville.

Ce fut aussi pour favoriser le commerce que l'autorité royale permit aux Lombards de s'établir dans la ville de Lyon pour y trafiquer et y faire le commerce de l'argent : ces étrangers vinrent y prendre la place des juifs, qui avaient été chassés. Une grande partie des affaires passa bientôt dans leurs mains. Ils prêtaient à intérêt, faisaient la banque, et intervenaient comme bailleurs de fonds dans toutes les opérations commerciales de quelque importance; leur activité était égale à leur habileté : les juifs n'avaient pas fait mieux. Les Lombards devinrent riches pour la plupart; ils s'unirent aussi par des alliances à la population lyonnaise. Quelques-uns d'entre eux ornèrent la ville de maisons, belles pour le temps, qu'ils firent construire pour leur servir d'habitations. Témoins d'abord passifs de la prospérité des étrangers, les Lyonnais s'initièrent peu à peu aux affaires commerciales ; ils devaient bientôt dépasser leurs maîtres.

Au commencement du quatorzième siècle, l'Eglise avait encore le droit de battre monnaie, malgré le traité de 1320. Menestrier affirme ne point avoir vu de monnaies de ce temps ; mais on en fabriquait cependant, et des ordonnances rendues par le Chapitre attestent le fait. On sait qu'on y lisait ces mots : PRIMA SEDES GALLIARVM, et qu'on n'y voyait pas le nom de l'ar-

Digitized by Google

chevêque régnant, tandis qu'une pratique contraire était celle de petits évêchés et même de quelques abbayes. Il y eut toutefois une exception à cette règle du système monétaire lyonnais, sous l'archiépiscopat de Charles d'Alençon. Une monnaie ecclésiastique, publiée par M. de Longperrier, porte très distinctement la première lettre du nom de l'archevêque, un K majuscule surmonté d'une mitre et placé entre un soleil et un croissant. Dans le champ, de chaque côté, on voit une fleur de lis; la légende PRIMA SEDES est gravée autour, et le tout est enfermé dans un cordon de fleurs de lis. Au revers est une croix, la légende intérieure, GALLIARVM, et cette seconde légende : ARCHIEPISCOPVS ET COMES LVGDVNENSIS. Selon M. de Longperrier, la lettre K ne peut être que la première du nom d'un archevêque du nom de Charles. Issu du sang royal et très vain de sa naissance, Charles d'Alençon fit sans doute frapper cette monnaie pour la mettre en circulation, en concurrence avec celle du roi; mais il n'y réussit point. Bientôt les officiers royaux interdirent formellement aux archevêques le droit de battre monnaie; il y eut de vives contestations; l'Église de Lyon tenait beaucoup à son ancien privilége, et fut appuyée à cet égard par les bourgeois, qui réclamèrent le maintien de leur monnaie. Ils ne l'obtinrent pas; la volonté royale prévalut.

Elle avait cependant alors, sous un autre rapport, des titres bien peu légitimes pour s'imposer aux habitants de Lyon : nos rois, pour sortir de leurs continuels embarras financiers, altéraient fréquemment le titre des monnaies; Philippe-le-Bel, il faut se servir du mot propre, fut en grand un faux-monnayeur : le détestable exemple qu'il donna devait trouver dans ses successeurs des imitateurs dociles. La fabrication des monnaies qui étaient en circulation à Lyon eut lieu pendant quelque temps à Mâcon; elle fut transférée à Lyon par Charles VI, reconnaissant du bon accueil que lui avait fait la ville et de la fidélité de ses habitants au temps de l'insurrection des Maillotins [1]. C'est en 1413 qu'eut

1. — Voici l'édit du régent du royaume, en date du 9 février 1419 : « En considération « de ce que cette cité, size ès limités et pays de frontière du royaume, et de très grand « circuit et grandeur, estoit très petitement peuplée, par mortalité, pestilence, cherté de « vivres, guerres, passages de gens d'armes et autres charges, dommages et inconvéniens

Digitized by Google

lieu cette translation de l'hôtel des monnaies [1] : au commencement du quinzième siècle (1421), l'écu d'or valait douze francs à Lyon. [2]

« survenus en ladite cité...; et après avoir fait enquérir et informer du profit ou dommage, « charge ou décharge, et autres biens ou inconvéniens qui pourroient résulter et s'ensuivre « à la chose publique de ce royaume, et de ladite ville et cité de Lyon et pays d'environ, « establissons à toujours en ladite ville deux foires franches de six jours chacune par année, « pour les denrées et marchandises quelconques : lesquelles, vendues ou échangées, s'en « pourront aller pleinement dans le royaume en exemption de toutes impositions mises ou « à mettre ; les marchands, allans ou venans, demeurans ou séjournans en icelles foires, « déclarés participans auxdits priviléges ; le tout à l'instar des foires de Champagne et de « Brie, establies le 6 aoust 1349. »

Voyez Ordonnances des rois de France, XI, 45; — Archives du Rhône, VII, 146; — Conf. des ordonnances, 664; — Rubys, 333.

Ainsi les foires de Lyon ne remontent point, comme on l'a dit, aux lettres-patentes de Philippe de Valois, du 6 août 1349.

1. — *Lettres de Charles VI, par lesquelles il ordonne aux Généraux-Maîtres des Monnoies d'établir un Hôtel des Monnoies dans la ville de Lyon.* (Paris, 13 déc. 1415.)

« Charles, etc. Il est venu à nostre cognoissance que pour le prouffilt de Nous et de noz subgectz, il seroit bon et convenable chose d'avoir, establir, ordonner et constituer de nouvel, en la ville de Lyon sur le Rosne, une Monnoye de par Nous, laquelle est sur les Frontières des Monnoyes de Savoye, et près des Mynes dudict Pays, et que tout le Billon et Argent desdictes Mynes est porté en autres Monnoyes là où bon semble à ceux qui l'ont, et pourroit estre porté hors de nostre Royaume, qui seroit au grant préjudice et dommage de Nous et de la chose publicque. Pourquoy Nous qui voulons et avons désir, pour les causes dessusdictes, que ledict Billon et Argent desdictes Mynes demeure en nostredict Royaume, et soit converty en l'Ouvrage de nos Monnoyes que Nous faisons faire à présent, par l'advis et délibéracion de nostre Conseil estant en la Chambre des Comptes, vous mandons et commectons que en ladicte ville de Lyon vous faciez faire et ordonner de par nous, le plus brief que bonnement faire se pourra, une Monnoye au lieu où autresfois a esté advisé de faire, ou ailleurs où bon vous semblera, pour nostre prouffict, par la forme et manière que vous avez accoustumé de faire ; et en icelle faictes faire et forger telles et semblables Monnoyes d'Or et d'Argent de poids et de loy que nous faisons ou ferons faire en noz autres Monnoyes... » (*Ordonnances des rois de France de la troisième race*, X, 250.)

Par ses lettres du 3 novembre 1416, Charles VI ordonne à ceux à qui appartiennent les mines près de la ville de Lyon, et aux marchands et changeurs, de porter les matières d'or et d'argent qu'ils auront à la Monnaie établie en cette ville.

L'hôtel des Monnaies fut placé d'abord dans une partie du palais de Roanne ; on le transporta ensuite dans le quartier de Saint-Vincent, où est encore la rue de la Monnaie, de là dans la rue du Bœuf, et enfin à l'hôtel de Grollier.

Ce fut seulement à la fin du quinzième siècle, sous Charles VIII, et à l'occasion du mariage de ce roi avec Anne de Bretagne, qu'on frappa, à Lyon, des monnaies avec le portrait en buste du souverain régnant.

2. — « En conséquence des lettres du 29 mai 1417, portant ordre d'affermer les monnoies, les généraux-maîtres des monnoies avoient prétendu affermer celle de Lyon, qu'ils avoient depuis un an donnée à Barthélemy de Resel, maître particulier d'icelle, pour l'es-

Digitized by Google

Le système des poids et mesures était fort imparfait ; il n'y avait pas d'unité : le quintal de Lyon était de cent deux livres, la livre valait quatorze onces. Un règlement, délibéré en 1396, entre l'archevêque d'une part et les notables de la ville de l'autre, obligea tous les marchands à régler leurs poids sur ce type ; il annula les poids anciens.

Les étrangers venaient très volontiers à Lyon ; les Lombards s'y étaient établis; la ville avait des banquiers ; enfin, sa population nombreuse en faisait un grand marché pour la consommation. Ces considérations frappèrent Charles VII, au commencement du quinzième siècle; d'autres encore se présentèrent à son esprit. Les Lyonnais s'étaient montrés invariablement fidèles à la cause de la royauté, et avaient souffert beaucoup pour son service ; ils manquaient d'industrie, les vivres étaient fort chers dans leur ville, et la misère publique allait toujours croissant. C'est pour porter remède à ces maux qu'une députation de bourgeois réclama de la bienveillance du dauphin l'établissement de foires franches dans la cité : cette demande fut accueillie avec faveur. Le régent accorda deux de ces foires par année ; chacune durait six jours : l'une commençait le troisième dimanche après Pâques, et l'autre le quinze novembre. L'impulsion était donnée, mais elle ne devait produire tous ses résultats que dans l'âge suivant. La fabrication des draps de laine n'existait pas; pour les introduire, les conseillers de la ville proposèrent de grands avantages aux ouvriers et aux maîtres drapiers. Ils leur offrirent un logement gratuit pendant dix ans, et après ce temps l'exemption de toutes les charges, à l'exception du guet et de la garde. Considérons maintenant la famille lyonnaise sous un autre rapport : quelles étaient ses mœurs, ses habitudes, et à quel degré de civilisation était-elle parvenue dans le cours du XIVe siècle ?

pace de cinq ans, aux charges par lui d'y faire ouvrer, pendant ledit temps, quatre cent marcs d'or et vingt mille marcs d'argent. Ledit de Resel ayant représenté le préjudice que cela lui causoit, obtint les lettres du 2 juillet 1417, qui lui permirent de jouir encore un an de ladite monnoie, aux conditions qu'il auroit du marc d'or fabriqué en monnoies huit deniers tournois, du marc d'argent trois sols six deniers, du marc d'œuvre du noir deux sols tournois, et acheveroit aux dits prix le reste des marcs d'or et d'argent qu'il s'étoit engagé d'ouvrer ; et de ce qu'il ouvreroit de surplus, seulement trois sols de chacun marc d'œuvre du blanc. » (*Ordonnances des rois de France de la troisième race*, XCXXVIII.)

Digitized by Google

§ IV. Les sciences et les lettres ont jeté peu d'éclat à Lyon pendant le quatorzième siècle; elles demandent, pour prospérer, des conditions qui manquaient à cette époque. Aucun écrivain lyonnais d'un talent remarquable n'appartient à ce temps de guerres civiles et de profonde misère; il y avait sans doute des écoles, mais les professeurs d'un grand renom ne se montraient plus.

Lyon a-t-il eu une école de droit dans cet âge reculé? De fortes présomptions autorisent à le dire et même à la faire remonter jusqu'au treizième siècle. En 1328, les citoyens, dans une requête au roi, se plaignent « de ce que le chapitre et l'archevêque de « Lyon contraignoient les docteurs régents qui lisoient en droit « canon et civil, à Lyon, de jurer qu'ils ne consulteroient point « contre eux, et avoient fait une ordonnance portant que nul « ultramontain ne seroit reçu au nombre des docteurs-régents; « toutes choses contraires à l'autorité du roi, leur souverain, « et aux franchises et libertés de la ville. » L'archevêque, dit Rubys, reçut l'ordre de se désister de sa prétention. « On voit par « là, continue l'historien, qu'en ce temps-là il y avoit université « de droit à Lyon. Je ne sçay comment despuis l'on a laissé perdre « une si belle commodité et ornement de nostre ville : car je « veux soutenir qu'il n'y a ville en France où une université fût « mieux qu'à Lyon, tant pour être la ville grande, spacieuse et « bien logeable, avec toutes les commodités de vivres, comme « aussi parce que les escholiers qui y affluoroyent de toutes les « parts de la chrestienté auroyent le bien d'être visitez par « gens de leur pays [1]..... » Cette école de droit n'était vraisemblablement autre chose que cette adjonction à l'administration du diocèse de deux docteurs pour le droit ecclésiastique et de deux docteurs pour le droit civil, dont j'ai fait mention autre part. Beaucoup de questions contentieuses étaient portées devant les tribunaux de l'Eglise, et ne pouvaient être jugées que par des hommes spéciaux. Ces docteurs devinrent-ils des professeurs, selon l'acception usuelle de ce mot? furent-ils chargés d'un enseignement public et complet? On ne saurait l'affirmer

1. — Le projet d'établir à Lyon une école de droit a été reproduit à plusieurs époques. M. Grégori en a fait l'objet d'un rapport qu'il a lu, en 1846, à l'Académie de Lyon.

Digitized by Google

avec certitude. Ils n'étaient pas nécessairement nationaux; plusieurs venaient de l'étranger : il leur était défendu d'exprimer aucune opinion contraire aux droits ou aux prétentions de l'archevêque et du chapitre dont ils dépendaient; mais les doctrines d'indépendance et de liberté, qui étaient devenues celles des citoyens, les gagnèrent à leur tour, et l'Eglise de Lyon cessa de leur imposer sa volonté. Il ne reste plus de traces de cette école de droit au-delà du quinzième siècle.

A défaut de monument littéraire particulier à Lyon au quatorzième siècle, je puis indiquer du moins le passage et le séjour dans cette ville de Pétrarque [1]. Ce poète y arriva le 9 du mois d'août 1331 et y demeura plusieurs semaines, jusqu'à ce que les grandes chaleurs eussent cessé. [2]

Mais un événement bien plus important pour l'histoire littéraire de Lyon, ce fut l'arrivée et le long séjour dans cette ville du chancelier de l'université de Paris : Jean Gerson ne se borna point à écrire, en passant, son nom dans nos annales, il habita dix ans parmi nous : Lyon lui offrit un asile, et pourvut à ses besoins modestes. Gerson, reconnaissant, se chargea de l'éducation des enfants des pauvres, se fit lyonnais, et laissa pour toujours à sa patrie adoptive son corps épuisé par les fatigues et le chagrin encore plus que par la vieillesse. Lyon a le droit de le revendiquer pour l'un des siens; et si, comme tout l'annonce, le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est né dans son enceinte, il a un motif de plus pour s'enorgueillir de ses rapports avec l'illustre

1. — « Je suis arrivé aujourd'hui à Lyon, qui est encore une illustre colonie romaine plus ancienne que Cologne. On y voit deux fleuves connus, le Rhône et la Saône, unir leurs eaux pour les porter avec précipitation dans notre mer : l'un a l'air d'entraîner l'autre malgré lui; ils vont ensemble vers vous, baigner les bords d'une ville où le pontife romain retient tout le genre humain. » (*Famil.*, l. I., epist. IV.)

La vue du Rhône inspira au poète un sonnet dont voici le dernier tercet :

Ma 'l paese c'l dilettoso fiume
Con serena accoglienza rasserena
Il cor gia volto, ov' habita il suo lume.

2. — Cette date est celle qu'ont donnée l'abbé de Sade (*Mémoires pour la vie de Pétrarque*, I, 215), et Tiraboschi. J.-B. Baldelli veut que l'arrivée de Pétrarque à Lyon ait eu lieu le 9 août 1331; il s'appuie sur divers passages de la correspondance de Pétrarque. » (Breghot, *Nouveaux mélanges*, 338.)

Digitized by Google

chancelier. Cette paternité spirituelle vaut le plus brillant de ses titres de gloire. [1]

Meurtrier du duc d'Orléans, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, s'était étroitement uni à Isabeau de Bavière, ainsi qu'aux Anglais qu'il avait appelés à la curée de la France; ses Bourguignons commandaient dans Paris, et sa main puissante disputait le sceptre au fils du prince dont la mort devait être expiée par un autre assassinat non moins fécond en désastres que le premier. Le duc de Bourgogne était le roi véritable, tout se taisait devant sa force : une voix cependant se fit entendre au nom de la morale publique, odieusement souillée par les apologistes du meurtre commis sur la personne du duc d'Orléans, et cette voix fut celle de Gerson. Cette action courageuse fit au chancelier de l'université de Paris grand nombre d'ennemis dans la faction toute-puissante, et l'éclat d'un talent oratoire qui l'avait élevé au titre de député de l'Eglise au concile de Constance, fut pour lui une protection insuffisante contre ses persécuteurs. Gerson dut céder à l'orage : il s'enfuit sous les vêtements d'un pélerin, erra quelque temps dans les montagnes de la Bavière, et accepta l'abri que lui offrit le duc d'Autriche dans l'abbaye de Mœlck. Mais, après un séjour de plusieurs années sur la terre étrangère, le savant docteur voulut revoir cette France qui lui était si chère et dont il avait reçu un traitement si cruel. L'archevêque de Lyon l'appelait : son frère était prieur du couvent des Célestins; Gerson se rendit à leurs instances, et vint cacher encore sa vie dans un monastère. C'était en 1419, douze ans après le meurtre du duc d'Orléans.

1. — Ce n'est point ici le lieu de traiter la question si controversée de l'auteur de l'Imitation de Jésus Christ; je l'ai présentée sous toutes ses faces, et peut-être avec une complète impartialité, dans les pièces préliminaires de l'Imitation polyglotte. Les preuves directes et absolues manqueront toujours sans doute, mais toutes les probabilités morales, toutes les inductions fournies par l'examen des manuscrits, et les témoignages les plus nombreux comme les plus compétents, établissent ces deux points : que l'Imitation de Jésus-Christ a été écrite par Jean Gerson, et qu'elle l'a été, du moins en très grande partie, pendant les dix années du séjour de Gerson à Lyon. Cette opinion fait de jour en jour de nouveaux prosélytes; elle n'aurait jamais dû être contestée à Lyon, et par des Lyonnais. Il n'y a pas certitude mathématique et matérielle, mais il y a très grande vraisemblance; aucun des autres systèmes ne présente, à beaucoup près, les mêmes garanties.

Cette opinion a été développée par M. le docteur Lacour dans une série d'articles que la *Gazette de Lyon* a publiés en 1846.

Digitized by Google

Lyon, qui donna un asile et un tombeau à Gerson, est la patrie du plus bel ouvrage dont s'honore l'esprit humain : la solitude du cloître et l'habitude de la contemplation intérieure pouvaient seules donner cette perception si complète de tous les phénomènes de la vie morale. On sent, à la lecture de l'Imitation, que son auteur s'est concentré dans la paix d'un monastère pour se replier sur lui-même, et pour interroger dans un profond recueillement les mouvements les plus intimes de son âme. C'est là, c'est dans le calme de cet asile qu'il pouvait s'examiner et s'élever, par une étude lumineuse, de la vague inquiétude qui est au fond de toutes les jouissances de l'homme, et de cet insatiable désir de changement dont il est tourmenté, à la connaissance du grand mystère de sa déchéance et de sa destination pour une autre vie. Le chancelier de l'université connaissait bien les hommes, il avait souffert beaucoup avec eux et par eux; Gerson avait vu de près le puissant duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, et l'infortuné rival de ce prince. Les plus belles années de sa vie s'étaient écoulées dans un temps de troubles civils et religieux; il avait été témoin de la désolation de la France déchirée par la main même de ses enfants, ainsi que des calamités qui suivirent la bataille d'Azincourt; enfin, le bûcher qui dévora Jean Huss et Jérôme de Prague s'était allumé sous ses yeux. Mais combien n'avait-il pas eu à souffrir lui-même du malheur des temps! Bien souvent il avait entendu l'émeute rugir autour de sa paisible demeure; à peine échappé aux fureurs populaires, il s'était vu menacé par les factions, et n'avait pu se soustraire à leur fureur qu'en fuyant à l'étranger. Si son langage est si persuasif, c'est qu'on sent, en l'écoutant, qu'il part d'un cœur flétri par le chagrin; c'est que ces pages de l'Imitation qui remuent si profondément nos âmes, Gerson les méditait déjà le jour où, caché sous les voûtes de Notre-Dame, il entendait une multitude égarée demandant sa tête à grands cris; au milieu des forêts de la Bavière, quand, le bourdon de pélerin à la main et couvert de haillons, il fuyait la vengeance du duc de Bourgogne; et aux longues heures de l'insomnie, lorsque l'abbaye de Mœlck en Autriche dérobait le banni aux fureurs des hommes. Gerson n'eut qu'à recueillir ses impressions pour composer dans le cloître du couvent des Célestins de Lyon son ouvrage de la Con-

Digitized by Google

solation internelle, qui, traduit en latin, est devenu le plus lu de tous les livres. Il a écrit d'abondance l'Imitation de Jésus-Christ.

Après un séjour de quelques années au monastère des Célestins, Gerson alla se loger dans un humble réduit du cloître de l'église collégiale de Saint-Paul [1]; il aimait à s'entourer d'enfants et à se mettre à leur portée. On sait qu'il leur enseignait le catéchisme : le premier des dignitaires de l'université de Paris s'était fait maître d'école à Lyon. Les chanoines de Saint-Jean lui accordèrent la jouissance de ce château de Quincieux dont leur église avait fait hommage à Thomas de Kenterbury; Gerson reçut de la ville quelques petites sommes, et obtint du chapitre de Saint-Paul l'autorisation de fonder un anniversaire qui devait être célébré le 14 décembre, jour de sa naissance. Après dix années ainsi passées dans la pratique des vertus évangéliques, il mourut à Lyon le 12 juillet 1429, et fut inhumé dans l'église Saint-Laurent, qui touchait à celle de Saint-Paul [2]. Le peuple, témoin de la sainte vie du vieillard, crut que la tombe qui en renfermait les dépouilles mortelles avait le don des miracles : cette opinion datait de plus haut. Charles VII institua un autel en l'honneur de Gerson. Le tombeau de l'illustre chancelier n'a pas été détruit, comme on l'a souvent affirmé, pendant les guerres religieuses du seizième siècle, mais il fut oublié et disparut avec l'église de Saint-Laurent, détruite en 1793 par un incendie : c'est en vain qu'à diverses époques des Lyonnais, jaloux de la gloire de leur cité, ont demandé qu'une statue du saint docteur fût placée sur l'emplacement qu'il avait occupé. [3]

1. — Gerson, maître d'école des enfants pauvres dans le quartier Saint-Paul, ne leur demandait pour salaire que cette prière : « Mon Dieu, mon créateur, ayez pitié de votre serviteur Gerson. »

2. — Le caveau qui renfermait le tombeau de Gerson était situé au côté nord de la place St-Laurent; le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, le fit ouvrir en 1643, et s'y transporta suivi de son clergé. On lisait sur la pierre tumulaire cette belle parole : *Sursum corda*, et une épitaphe en vers latins qui commençait ainsi :

Magnum parva tenet virtutibus urna Johannem
Præcelsum meritis Gerson.....

On ouvrit encore le caveau en 1842; la pierre tumulaire ne s'y trouvait plus.

3. — En 1840, l'Académie accueillit avec beaucoup de faveur le projet, présenté par M. de Nolhac, d'élever dans l'église Saint-Paul un monument en l'honneur de Gerson; elle nomma

Digitized by Google

Les mœurs publiques présentent plusieurs singularités dignes de remarque : elles s'étaient fort relâchées. Cette période du quatorzième siècle était toute sensualiste ; il y avait du mysticisme dans les idées, et fort peu de régularité dans la pratique. Grands seigneurs, hommes d'église, riches bourgeois, donnaient au peuple d'étranges exemples : ils ne respectaient trop souvent dans leur conduite ni la décence, ni le droit de propriété, ni aucun de ces grands principes d'ordre qui sont la base de la société. Cette grossièreté de mœurs, qui se montre partout au quatorzième siècle, existait même dans les arrêts des tribunaux et dans les règlements de police. Une lettre de Philippe de Valois aux officiers royaux de la justice de Lyon condamne les adultères à être conduits nus par la ville [1]. Une sentence du juge ordinaire de Rochefort infligea cette peine à un homme et à une femme qui avaient été surpris en flagrant délit : l'un et l'autre devaient trotter et courir nus depuis la prison jusqu'aux confins de la juridiction [2]. L'obéancier convertit cependant cette peine singulière en une amende de soixante sous. [3]

pour l'examiner une commission dont j'eus l'honneur d'être le rapporteur (1). Un généreux citoyen, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, se chargea de fournir les marbres : une souscription devait faire face au reste de la dépense ; mais des obstacles imprévus surgirent, et le projet fut abandonné. Une autre occasion d'honorer la mémoire de l'illustre chancelier se présenta en 1845 : un membre du conseil municipal proposa de donner le nom de Gerson à une des rues voisines de l'église Saint-Paul ; c'était une excellente pensée et un acte de justice, alors même qu'on n'aurait vu dans Gerson que l'instituteur des enfants des pauvres. La ville acquittait ainsi la dette de sa reconnaissance, et rendait hommage à la gloire d'un des plus grands personnages du quatorzième siècle. C'est ce que ne comprit pas un autre membre du conseil municipal, qui eut le malheur de faire prévaloir son opinion.

Les habitants du quartier Saint-Paul exprimèrent le désir qu'une statue fût élevée à Gerson ; l'emplacement le plus convenable leur parut être la place du Petit-Change, dans l'axe du pont de Nemours, dont elle aurait décoré l'avenue.

1. — « Inhibemus ne aliqui cives Lugdunenses in adulterio deprehendantur ; nam nudus cum nuda minarentur, vel alias in ipso facto.... capientur. » (*Ordonnances des rois de France*, II, 257.)

2. — Ordinamus fere currendos et trotandos a dictis carceribus... in quibus detinebantur prisonarii usque ad finem jurisdictionis.

3. — J'ai parlé ailleurs de la fête du Cheval fol ; c'est ici le lieu de dire quelque chose du roi du Cloître ou des Ribauds. Ce singulier personnage était élu par le Chapitre ; il dési-

(1) Un autre projet a été publié par M. Darmès : Projet de monument à la mémoire du chancelier Gerson : à MM. les membres de l'Institut de France et à MM. les membres de l'Université ; avec cette épigraphe : « Il faut déterrer la statue de Gerson. » (Villemain). *Lyon*, 1844, in-fol., fig.

C'est à cette époque que se rapporte l'institution plus morale des Frères adoptifs : on appelait ainsi l'association de personnes qui promettaient de s'entr'aider et de s'aimer comme frères issus de même père et de même mère. Ils s'engageaient à toujours avoir même habitation, même foyer, même table ; à mettre en commun tous leurs biens, quelle qu'en fût la nature, meubles et immeubles, or, argent, instruments de labourage, en un mot tout ce qu'ils possédaient. Quand ils avaient signé l'acte qui les liait ainsi, ils s'envoyaient des cœurs d'or et des chapeaux de fleurs. Cette association donnait une famille à des individus qui n'en avaient pas; elle réunissait dans le sentiment d'une fraternité volontaire des hommes que leur isolement fatiguait. Mais de tels engagements ne sauraient être pris par-devant notaire, et ils doivent toujours être entièrement libres. Il ne fut bientôt plus question des Frères adoptifs. [1]

L'institution existait dans les monastères ; ceux du Lyonnais avaient souffert beaucoup de la corruption des temps : on y aurait cherché vainement la rigidité de mœurs dont ils avaient donné l'exemple pendant si longtemps. Il y eut chez quelques-uns un relâchement tel, que l'excès du mal rendit le remède nécessaire. L'archevêque Hugues de Villars confia à Barthélemy, abbé d'Ainay, la mission de visiter avec son official le monastère de l'Ile-Barbe, et d'informer sur les mœurs de l'abbé, prieur

guait douze hommes nommés Coponiers ou Copons, qui se chargeaient de porter aux habitants du Cloître la farine, le blé, le vin, la paille, le bois, et qui avaient le privilége de bâtir une loge devant l'église, la veille de la Saint-Jean. Le roi des Ribauds avait dans ses attributions la surveillance des filles publiques, alors reléguées dans le bourg Saint-Pierre (faubourg de Vaise), et obligées de porter sur l'épaule gauche une aiguillette de rubans qui les distinguait des femmes honnêtes. Quand le roi des Ribauds prenait une de ces filles en contravention, il l'enveloppait d'un filet et la conduisait au cloître Saint-Jean. Il avait, dit-on, le droit d'entrer dans l'intérieur de la cathédrale avec son filet et la fille... Le guet l'accompagnait dans sa ronde.

Citons encore un singulier usage, dans le quatorzième siècle : il est question, dans une transaction entre Guillaume, archevêque de Lyon, et le chapitre, du droit d'Hugues de Corgenon, comme chanoine et vicaire de l'église, sur le cheval que montait l'archevêque au jour de son entrée. (Brechot, *Mélanges*, 477.)

1. — Voyez Gloss. Wick, V; — Congildon Glanville, l. V, § 5 ; — Anciennes coutumes de Senlis, de Clermont, du Boulonnais, etc., — Houard, Lois anglo-normandes, I, 44 ; — Marchangy, Tristan-le-Voyageur, ou la France au XIVe siècle, V.

Digitized by Google

de ce couvent célèbre. Cet abbé se dispensait de suivre la règle de la communauté : il ne paraissait point au chœur, ne célébrait point la messe aux grandes fêtes, ne tenait point de chapitre, n'exerçait pas l'hospitalité, et laissait les religieux se conduire comme ils l'entendaient. Ce même Barthélemy, abbé d'Ainay, reçut d'un autre archevêque, Guillaume de Thurey, l'ordre d'introduire la réforme dans l'abbaye de Savigny. Le monastère de Saint-Pierre-les-Nonains aurait dû également être rappelé à son ancienne discipline : il était devenu trop puissant et trop riche. Dès le treizième siècle, son abbesse se disait abbesse par la grâce de Dieu, et faisait porter une crosse devant elle, comme emblème de son pouvoir. Elle recevait, comme dame suzeraine, l'hommage de seigneurs puissants ; aucune religieuse n'était admise dans le chapitre qu'après avoir fait preuve d'ancienne noblesse. Ainsi constitué, ce monastère devait nécessairement devenir très riche ; il acquit, en effet, des immeubles considérables, et perdit en bonne renommée ce qu'il gagnait en puissance. On lui reprochait la manière dont il exploitait ses propriétés, et le trafic qu'il faisait de ses vins. Quelques jeunes religieuses commirent des légèretés qui appelèrent enfin l'attention de l'abbesse; elles furent privées de leurs biens : ce châtiment ne ramena pas le bon ordre. Il sera question encore du relâchement de la discipline au monastère des dames de Saint-Pierre; le chapitre n'avait pas donné cet exemple. [1]

On ne ferait point un tableau fidèle de la civilisation à Lyon au XIVe siècle, si l'on passait les juifs sous silence. Toujours persécutés, toujours avides de richesses, tenaces, patients, aussi constants dans leurs habitudes d'usure que dans leur haine contre les chrétiens, ils eurent à souffrir de grandes calamités. On les accusait d'avoir empoisonné les rivières et les fontaines, et même d'avoir

1. — On a pu reprocher avec plus ou moins de justice, pendant le quatorzième siècle, aux chanoines-comtes de Saint-Jean, l'orgueil de leur naissance et de leurs richesses, ainsi que de continuels empiétements sur les libertés communales ; mais, du moins, leurs mœurs ne donnèrent jamais lieu au moindre reproche.

Un singulier usage existait à cette époque chez les membres du chapitre : ils ne pouvaient sortir de leur cloître Saint-Jean qu'à cheval, comme s'ils se mettaient en voyage. Si un d'eux voulait aller à pied, il fallait qu'il sollicitât une autorisation spéciale, qu'on n'accordait pas toujours.

infecté l'air par des opérations et par des conjurations magiques : on affirmait qu'ils avaient organisé dans l'ombre, avec les Maures et avec les lépreux, une conspiration pour faire périr tous les chrétiens. Peut-être ces malheureux étaient-ils encore plus haïs à Lyon qu'ailleurs ; toutes les accusations portées contre eux, quelque absurdes qu'elles fussent, étaient accueillies par les convictions de la multitude. Ce n'était plus le temps où de puissants protecteurs les défendaient contre les archevêques, et les mauvais jours étaient venus pour eux. En 1379, une ordonnance ecclésiastique les chassa de la rue qu'ils occupaient (la rue Dorée), et leur en assigna une autre. Déjà des lettres-patentes de Charles V les avaient assujettis à toutes les charges que supportaient les bourgeois : de grandes avanies les frappaient. Le peuple poursuivait les juifs de ses insultes; il joignait souvent des violences à ces mauvais traitements, assaillait les maisons des riches israélites, les pillait et y vivait à discrétion. Un impôt de vingt livres tournois frappait tous les juifs qui entraient à Lyon. A St-Symphorien-d'Ozon, un juif à pied payait quatre deniers, un juif à cheval et une juive enceinte étaient taxés au double. A la fin de ce siècle, un arrêt défendit d'emprisonner les bourgeois de Lyon pour les dettes qu'ils auraient contractées envers la nation maudite : une ordonnance prescrivit aux juifs de porter sur leurs vêtements des signes distinctifs quand ils iraient dans les rues de Lyon. Tant de persécutions furent suivies d'un arrêt de bannissement : les proscrits cherchèrent un asile dans quelques villes du voisinage ; plusieurs s'établirent à Trévoux et y apportèrent une industrie qui y a toujours prospéré, l'affinage et l'étirage de l'or. Jamais leur expulsion de Lyon ne fut complète, un certain nombre parvinrent à s'y maintenir en dépit de toutes les poursuites. Ils avaient une grande intelligence des affaires commerciales; ces juifs négociants s'organisaient en communautés qu'ils nommaient eux-mêmes, dans leur secte, Sociétés des Chapons (*Societates Caponum*) : on ignore la raison de ce titre bizarre.

Cette persécution des juifs ne rendait pas plus heureuse la condition des classes inférieures. Il y avait, à Lyon, beaucoup de pauvres au quatorzième siècle : on y vivait fort mal. Quelques étrangers, habiles dans le commerce, avaient su s'engraisser de

Digitized by Google

la misère publique; mais la masse des bourgeois, et le peuple surtout, ne participaient pas à leur prospérité [1]. Les ouvriers étaient mal logés, mal vêtus, mal payés; ils manquaient souvent d'ouvrage.

Les guerres continuelles qui eurent lieu en France pendant le quatorzième siècle avaient démoralisé toutes les classes, et surtout celle à laquelle le pillage profitait. Armagnacs, Bourguignons, Irlandais, Anglais, Flamands, Gascons, paysans insurgés procédaient de la même manière; ils ravageaient les campagnes, incendiaient les villages sans défense, et assiégeaient les châteaux, bien moins pour servir un intérêt public quelconque que dans l'espoir du butin. Ces rudes hommes d'armes ne respectaient ni la faiblesse des vieillards, ni l'honneur des filles et des femmes. Les crimes les plus odieux dans les temps ordinaires passaient alors inaperçus; ceux qui les avaient commis n'y prenaient pas garde, ou s'en vantaient: nombre de chevaliers et

1. — M. Monteil fait la description suivante, quelque peu superficielle, de l'aspect de Lyon au quatorzième siècle :

« Depuis long-temps je désirais voir Lyon, si renommé en tous lieux. Je m'attendais à « beaucoup, mon attente fut surpassée; cette populeuse cité est surtout animée par des « étrangers riches. Aussi à chaque pas vous trouvez des rôtisseurs, des aubergistes, sur « la porte desquels on crie : *Cy est bon mouton rôti! Cy est bon poisson! Cy est bon mer-« lan chaud! Cy est bon vin de Mâcon! Cy est bon vin du Rhône!* A Lyon, comme vous « voyez, on commence à retrouver la langue française ou la langue d'Oyl; car les provinces « du Midi prétendent parler aussi la langue française.

« Tout le peuple de Lyon est magnifiquement vêtu; il est couvert de soie, de broderies, « de fourrures. Il n'a pas à craindre les règlements de certaines municipalités, qui fixent « aux femmes le nombre de leurs perles, la dimension de leurs parements, qui mesurent « aux hommes la longueur de leurs souliers. Toutes les femmes se mettent comme bon leur « semble; tous les hommes ont des chaussures de la longueur qu'ils veulent : tous marchent « sur un fort grand pied.

« Cette ville est sous la juridiction spirituelle et temporelle de son église. Elle est admi-« nistrée par cinquante consuls qui tiennent du roi, à titre de fief, les clefs de la ville. Lyon « a été une ville impériale; il s'en souvient, il est fier.

« La femme chez qui je logeai allait saigner en ville; elle me fit toutes sortes d'honnête-« tés et m'offrit, à plusieurs reprises, de me tirer du sang sans qu'il m'en coûtât rien.

« Mon séjour à Lyon fut assez long. Quand j'en partis, je ne voulus pas faire par eau, « je voulus faire à pied la lieue de Villefranche à Anse, la plus belle lieue de France. » (*Histoire des Français de divers états*, tome II, 216.)

Il y aurait beaucoup à dire sur cette description de Lyon au quatorzième siècle; j'ignore d'après quelles autorités M. Monteil affirme que les Lyonnais étaient alors splendidement vêtus de fourrures, de broderies et de soie : ce qu'il raconte des Lyonnaises n'est pas plus exact.

de hauts barons se mettaient à la tête des Compagnies et s'associaient au pillage. Le pouvoir royal essaya quelquefois de réprimer les débordements des gentilshommes; il n'y réussit que bien rarement. Un grand seigneur, Edouard II, avait enlevé une jeune fille de Villefranche; plainte fut portée au parlement de Paris, mais le ravisseur n'en fit que rire. Un huissier lui porta, au château de Perreux, la citation du parlement; Edouard fit jeter cet homme par la fenêtre. Malheureusement pour lui, l'autorité royale avait quelque force au temps où il se permettait de tels procédés;. des troupes marchèrent contre lui. Toute résistance était impossible; il se rendit prisonnier, et on le conduisit à Paris. Son procès s'instruisit aussitôt; le Parlement condamna à la peine de mort le seigneur convaincu de rapt et de meurtre. Cet arrêt sévère, mais juste, aurait été exécuté, si Edouard n'eût réclamé l'intervention de Louis de Bourbon, qui mit sa protection à prix. Edouard fit au prince la cession de ses terres du Beaujolais et de la Dombe, dans le cas où il viendrait à mourir sans postérité légitime, ce qui eut lieu peu de temps après. [1]

Il y avait des châteaux fortifiés de différentes sortes : ceux des barons d'abord, et ceux qui appartenaient à l'archevêque ou au chapitre de l'Eglise de Lyon : les voyageurs et les bourgeois attardés ne passaient pas devant ceux des nobles sans des craintes trop souvent fondées. Appuyé sur la plus élevée de ses tourelles, le baron, dans ces temps malheureux, guettait sa proie sur les routes, et, lorsqu'il la voyait venir, il se précipitait sur elle du haut de son aire, et détroussait les passants sans le moindre scrupule. De tels accidents n'avaient point lieu dans les châteaux des gens d'église; ces forteresses étaient pour le pays un moyen de défense important. Quand l'ennemi avait été signalé, on approvisionnait dans le plus bref délai le château ecclésiastique en vin, blé, farine, fèves et comestibles de toutes sortes. Des hommes d'armes s'y rendaient sous le commandement d'un homme

1. — Au temps de Paradin, on chantait encore dans le Beaujolais une chanson populaire dont voici quelques vers :

Sire roy, sire roy, faites-nous justice
De ce larron Edouard qui nous prend nos filles :
Edouard, Edouard, laisse-nous nos filles.

Digitized by Google

Mais si une partie de la population lyonnaise s'abandonnait à des terreurs paniques, l'autre écoutait son courage et demandait à marcher à l'ennemi. Bon nombre d'hommes de bonne volonté s'armèrent; ils s'organisèrent en troupes, dont un chef habile et déterminé prit le commandement. Bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon depuis 1418, Humbert de Grôlée devait acquérir beaucoup de renommée dans cette guerre de partisans contre les bandes bourguignonnes. C'était un homme de grande taille, brave, prudent, rompu aux fatigues de la vie militaire, et qu'aucun revers ne pouvait abattre. Il avait une grande piété dans ces temps de désordres et d'irréligion. Quand le moment de la bataille était venu, Humbert de Grôlée, à la tête de ses Lyonnais et de ses Dauphinois, ôtait humblement son casque, s'agenouillait et invoquait pour ses armes la protection divine. Sa prière terminée, il se relevait et se battait avec une froide intrépidité.

Humbert de Grôlée n'attendit pas que les Anglo-Bourguignons vinssent en force assaillir la ville qu'il gouvernait; il conduisit sa petite troupe à Belleville. Elle n'était pas assez nombreuse pour lui permettre des entreprises de quelque importance; c'est sans doute cette considération qui le détermina à la joindre à celles que commandaient le sire de La Fayette et Bernard d'Armagnac. Assez fort alors pour prendre l'offensive, Humbert de Grôlée marcha aux Bourguignons, dont de nombreuses bandes, commandées par le sire de Roche-Baron, désolaient les campagnes de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais et du Lyonnais. A son approche, les Bourguignons épars aux environs du Puy en Velay s'enfermèrent dans la forteresse de la Serverette; ils y furent aussitôt assiégés par Humbert de Grôlée et ses Lyonnais. C'est en vain qu'ils tentèrent de se faire jour les armes à la main; beaucoup périrent: la forteresse se rendit, et Roche-Baron, presque seul, s'enfuit auprès du duc de Bourgogne (1422). Cette heureuse journée rendit au dauphin l'Auvergne et quelque confiance: il menaça le Charollais et le Beaujolais; Bernard d'Armagnac et Humbert de Grôlée prirent Tournus; ils s'avancèrent jusqu'à Mâcon.

Malheureusement, la fortune se montra moins favorable aux armes de la France sur d'autres champs de bataille. Commandés

Digitized by Google

par Suffolk, les Anglais et les Bourguignons furent vainqueurs à la fatale journée de Crevant (1423). Charles, cependant, ne perdit pas courage : il organisa de nouvelles compagnies armées; malgré l'infériorité de ses forces, le dauphin ne se bornait pas toujours à la défensive, il attaquait résolument quand une bonne occasion se présentait. Le duc de Milan mit à sa disposition cinq cents lances et mille archers : quand cette troupe fut entrée dans Lyon, Humbert de Grôlée en prit le commandement; il la renforça de ses compagnies de Lyonnais, et conduisit à marches forcées cette petite armée au secours du château de la Bussière, qu'assiégeaient près de Mâcon les Bourguignons commandés par le sire de Toulongeon, leur maréchal. Il n'y avait pas un moment à perdre; vivement pressés, sans vivres et presque sans armes, les assiégés avaient promis de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus, à une époque fixée. Ce jour-là même le maréchal de Bourgogne mit ses troupes en bataille devant la forteresse dont il attendait les clefs; mais voici que les Lombards et les Lyonnais d'Humbert de Grôlée arrivent tout-à-coup et se précipitent sur l'ennemi sans lui donner le temps de se reconnaître. Les Bourguignons ne peuvent résister à cette attaque soudaine; leurs rangs sont rompus, ils plient et fuient de toutes parts. Leur chef, le sire de Toulongeon, est fait prisonnier, et mis bientôt après à une forte rançon. Il y eut un moment de répit; les Bourguignons sortirent du Mâconnais, et Lyon se remit de ses alarmes. Le duc de Savoie intervint; il proposa une trêve pour le Lyonnais, la Bourgogne, le Charollais, le comté de Nevers et le Berri. Ce prince voulait que Charles VII, suivi de son conseil, se rendît à Lyon, tandis que le duc de Bourgogne, accompagné du sien, viendrait à Châlon. Tout le pays intermédiaire aurait été déclaré neutre, et les deux princes se seraient immédiatement mis en rapport pour traiter de la paix. Le duc de Savoie demandait qu'on mît entre ses mains Mâcon, Tournus et Charlieu; ses propositions n'eurent pas de suite : la guerre recommença. Les chances n'étaient pas égales; Charles VII ne pouvait résister, avec ses troupes découragées, aux armées combinées des Anglais et des Bourguignons. Il tenta cependant un effort suprême à Verneuil, et livra bataille aux troupes ennemies : tout réussit d'abord à la furie française; les soldats de Charles

Digitized by Google

firent plier les Anglo-Bourguignons, et coururent au pillage du camp anglais : ce fut leur perte. Deux mille archers gardaient ce camp ; ils laissèrent faire, et vinrent en bon ordre, sur le champ de bataille, attaquer par le flanc les Français déconcertés. Ces troupes fraîches changèrent la fortune du combat; Bedford rallia ses Anglais et les Bourguignons, et remporta une victoire signalée. Elle fut pas stérile pour lui ; son ascendant devint complet. Chaque jour amenait un désastre ; Charles n'avait plus d'armée, et tout présageait que bientôt il n'aurait plus de provinces : il était réduit aux dernières extrémités. La plupart des seigneurs, ses sujets, l'avaient abandonné ; ils s'étaient retirés dans leurs châteaux, ou avaient passé au service de l'étranger. Le connétable de France lui faisait la guerre, et, de quelque part qu'il se tournât, il ne voyait que des ennemis. Ce prince avait, heureusement pour lui, un caractère insouciant et léger ; il ne prenait pas trop à cœur sa mauvaise fortune. On l'aimait, car il était bon ; la petite noblesse et le peuple surtout lui étaient fort attachés, malgré ses revers. Si les grands manquaient de patriotisme, il y en avait encore dans les rangs inférieurs : beaucoup de gentilshommes campagnards venaient d'eux-mêmes au secours du roi, armés et équipés comme ils le pouvaient, ceux-là à cheval, ceux-ci à pied. Ils ne demandaient ni solde, ni titres, ni faveurs ; mais l'Anglais était là, et ils venaient.

Cependant Bedford avait investi la ville d'Orléans ; on était à la fin du mois de septembre 1428. C'est à la défense heureuse ou malheureuse de cette ville que le sort de la France était attaché : si les Anglais prenaient Orléans, ils passaient la Loire et inondaient les provinces dont ce fleuve est la ligne de défense ; si les Anglais prenaient Orléans, Charles n'avait plus pour royaume que l'Auvergne, le Lyonnais et le Dauphiné ; encore ne devait-il pas espérer de les conserver bien longtemps. Orléans avait de puissants moyens de résistance ; on prévoyait depuis quelque temps que les Anglais en feraient le siége. De braves capitaines s'y étaient enfermés, et ses habitants étaient déterminés à se bien défendre ; mais la situation n'en était pas moins extrêmement critique.

C'est dans ces conjonctures que parut une jeune fille, vraiment inspirée, modèle de bon sens et de courage, simple et

naïve, mais élevée jusqu'à l'héroïsme par l'ardeur de sa foi. Jeanne d'Arc fut pour la France une providence visible; la confiance entière qu'elle avait dans ses voies, les populations l'avaient en elle. Jeanne annonçait aux Français découragés le secours de Dieu, et les Français la croyaient : c'est une force irrésistible qu'elle apportait au secours de Charles. La vue seule de sa bannière frappait de terreur les Anglais, complètement démoralisés par l'apparition de cet ennemi auquel ils attribuaient aussi une puissance surnaturelle. C'est à l'histoire générale de raconter les exploits des Français sous la conduite de Jeanne d'Arc, la levée du siége d'Orléans par les Anglais, le couronnement merveilleux de Charles VII à Reims, la prise de l'héroïque jeune fille sous les murs de Compiègne, son jugement inique et sa mort. Jeanne ne parut guère qu'une année sur la scène du monde, mais ce temps si court suffit pour la délivrance de la France. L'année 1429 vit enfin la décadence de la puissance anglaise. Tout avait jusque-là réussi à Bedford, mais la fortune passa enfin sous les drapeaux du roi de France; Charles VII revit à lui, avec elle, les seigneurs du royaume : ils accoururent en foule, et Richemont, le connétable, vint à son tour. L'armée française gagna la mémorable bataille de Patay sur les Anglais dont le général Jean Falstoff prit la fuite, tandis que lord Talbot, lord Scale et d'autres vaillants capitaines furent faits prisonniers.

Cependant la guerre continuait, et plusieurs provinces en étaient le théâtre : Louis, prince d'Orange, envahit le Dauphiné qui avait pour gouverneur le sire Raoul de Gaucourt. D'horribles ravages signalèrent les incursions des bandes bourguignonnes : elles se livrèrent aux plus grands excès, et ne respectèrent ni la faiblesse des enfants et des vieillards ni la pudeur des femmes. La jeune fille d'une noble dame, dont elles avaient surpris le château, périt victime de la brutalité d'une troupe entière de misérables aventuriers. Gaucourt n'avait ni soldats ni argent, mais ce gouverneur était un homme de cœur et de tête : il s'entendit avec le sénéchal de Lyon, Humbert de Grôlée; des compagnies armées de Lyonnais et de Dauphinois s'organisèrent sous leurs ordres; mais les moyens de défense ne répondaient pas encore à la grandeur et à l'imminence du danger. Il y avait alors dans le Velay un capitaine espagnol, nommé Rodrigue de Villan-

Digitized by Google

drada, qui conduisait à Charles une petite troupe, formée de soldats levés de toutes parts : c'était un homme de guerre habile et vaillant. Villandrada se réunit à Humbert de Grôlée et à Raoul de Gaucourt : leurs forces combinées ne présentaient pas un nombre de combattants bien considérable ; Gaucourt n'hésita pas cependant : il marcha aux Bourguignons, et se rendit maître du fort du Colombier. Les deux armées se trouvèrent en présence à cinq lieues de Lyon, aux environs d'Anton et sur la rive gauche du Rhône.

Celle du prince d'Orange était plus nombreuse, plus homogène et mieux disciplinée : on y comptait dix-sept cents combattants d'élite, huit cents nobles cavaliers et nombre de seigneurs, parmi lesquels on distinguait le sire de Varambon, Humbert Maréchal, Amédée de Viry, le seigneur de Sallenove et Jamin du Clos ; forte en cavalerie, elle l'était aussi en archers et en fantassins. Si le prince d'Orange gagnait la bataille, il devenait le maître du Lyonnais, du Dauphiné et du Languedoc ; Louis ne croyait pas qu'il lui fût possible de la perdre, tant était profond son mépris pour les troupes ennemies : il était parfaitement convaincu qu'au premier choc tout ce ramas de Lyonnais et de Dauphinois mal équipés prendrait aussitôt la fuite. Ses cavaliers étaient armés de maillets en fer et en plomb apportés de Bourgogne, et dont ils comptaient faire bon usage : cette armée était forte d'environ trois mille cinq cents hommes.

Le sire de Gaucourt n'avait que seize cents soldats, encore n'en était-il pas très sûr ; levées précipitamment, ses troupes ne se connaissaient point et avaient peu de confiance les unes dans les autres. Mais si l'armée française manquait d'unité et de cavalerie, si elle était inférieure en nombre, elle était bien commandée : Humbert de Grôlée, Rodrigue de Villandrada et le sire de Gaucourt valaient des bataillons. Villandrada réclama avec instance le poste le plus périlleux, l'avant-garde ; il craignait la désertion de ses soldats dans tout autre lieu : « Accordez-moi cet honneur, dit-il au sire de Gaucourt, et, avec l'aide « de Dieu, je me comporterai de telle façon que vous serez « content. » Sa demande fut accueillie. Gaucourt confia le commandement de l'aile droite au seigneur de Mauclerc et à Valette, capitaine de routiers.

Digitized by Google

Anton est situé sur la rive gauche du Rhône, une vaste plaine l'éloigne de Colombier : il y avait alors au-devant du village une forêt; le prince d'Orange occupait le village, et le bois le séparait des troupes françaises. Ce terrain est peu accidenté, il n'y a des collines qu'à une assez grande distance.

Une bataille était inévitable ; les deux chefs s'y préparèrent. Après avoir assisté à la célébration de la messe au milieu de ses troupes, Humbert de Grôlée se disposa à faire son devoir : c'était le 11 juin 1430, vers l'heure de midi [1]. Le prince d'Orange sortit d'Anton, ses Bourguignons traversèrent le bois, et commencèrent à former leurs bataillons dans la plaine. Villandrada ne voulut pas leur laisser le temps d'achever leurs dispositions; après avoir expressément recommandé à ses soldats de ne point perdre le temps à faire des prisonniers ou à piller, il donna le signal. Un choc terrible eut lieu, et bientôt la mêlée devint générale : Lyonnais et Dauphinois combattirent avec acharnement en poussant de grands cris. Les Bourguignons ne firent qu'une médiocre résistance, et avant deux heures après midi tout était terminé. Dès le commencement du combat le comte de Fribourg et le sire de Montaigu prirent la fuite : beaucoup de leurs soldats suivirent leur exemple, beaucoup furent tués; trois cents gentilshommes périrent sur place. Grand nombre de cavaliers, démontés, cherchèrent leur salut dans les retraites les plus obscures de la forêt; un d'eux se jeta dans le creux d'un chêne, ne put en sortir et y périt : son squelette, encore revêtu du casque et de l'armure, fut trouvé, plus d'un siècle après, lorsque la hache d'un bûcheron jeta l'arbre à terre. Plus de cent vingt gen-

1. — Pernetti et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent que la bataille d'Anton a été livrée en 1429 ; j'ai suivi l'opinion la plus générale, et surtout celle d'Aymar du Rivail.

La plupart des auteurs écrivent Anton ; Monstrelet et M. de Barante disent Authon. Il est facile d'obtenir des renseignements exacts en explorant les lieux : Anton existe toujours sur la carte du Rhône, à la hauteur désignée (cinq lieues au-dessus de Lyon) ; le bois a disparu depuis longtemps. Il y a bien encore un lieu nommé Colombier, mais il est situé à peu de distance du Péage-de-Roussillon, et ne peut être celui de l'histoire. Malgré quelques incertitudes, le champ de bataille est nettement déterminé : ce fut une plaine dans le Dauphiné, sur la rive gauche du Rhône, entre Anton et le fort du Colombier. On y a trouvé une grande quantité de débris de casques, d'armures et de fers de lances rongés par la rouille et enfouis dans le sol.

Digitized by Google

tilshommes tombèrent aux mains des Lyonnais et des Dauphinois, qu'ils enrichirent par de fortes rançons : on remarquait parmi eux le sire de Varambon, Jean de Chissey, Gérard de Beauvoir et Jean de Ruppel. D'autres essayèrent de traverser le Rhône à la nage, et périrent misérablement dans le fleuve; grand nombre d'Allemands, qui s'étaient cachés dans les bois, furent massacrés par les paysans. Le prince d'Orange s'était vaillamment comporté : demeuré un des derniers sur le champ de bataille, et hors d'état de se défendre plus longtemps, il se jeta, couvert de son armure, dans le Rhône, sur son cheval bardé de fer; et, plus heureux que ses compagnons, il atteignit sain et sauf l'autre bord. Dès qu'il eut touché la terre, il descendit de son cheval, s'agenouilla devant lui comme devant son libérateur et lui baisa les pieds. On dit que nul ne monta depuis ce cheval; le généreux animal fut considéré par le prince comme un fidèle domestique auquel il devait la vie et l'honneur. Tout était perdu pour les Bourguignons; Lyon avait recouvré sa sécurité, le Dauphiné et le Languedoc étaient sauvés. [1]

Quand la nouvelle de la journée d'Anton parvint à Lyon, elle y causa une grande joie; le Consulat fit hommage de deux torches à Notre-Dame de Saint-Nizier, et vota des présents à Rodrigue de Villandrada et à Raoul de Gaucourt, que la ville accueillit avec enthousiasme. Les Lyonnais, bien rassurés, célébrèrent dans des chansons satiriques la défaite du prince d'Orange; tout le pays, entre leurs murailles et Mâcon, était libre d'ennemis. Cette journée d'Anton, peu digne de remarque si l'on n'a égard qu'au petit nombre de combattants, eut de très grands résultats; les Lyonnais s'y comportèrent avec honneur. [2]

1. — Thomassin. Histoire manuscrite du Dauphiné. — Monstrelet. Chronique II, 62. — Chorier. Histoire du Dauphiné, II, 427. — De Barante, III, 403 (édition de 1842).

2. — La mémorable bataille d'Anton a été racontée avec beaucoup de détails par deux écrivains, Monstrelet et Aymar du Rivail; leur récit présente quelques différences qu'il est peut-être convenable d'indiquer : ce sont deux textes en quelque sorte originaux. Voici celui de Monstrelet :

« En l'an dessusdit, le jour de la Trinité (1430) se meit sus le Prince d'Orenge à tout douze cens combattans ou enuiron; lesquels il mena au pays de Languedoch, où il meit en son obeissance plusieurs chasteaux tenant le party du Roi Charles. Et pareillement feit en Daulphiné, dont grandement desplent audit Roy et à ceux de sa partie. Si fut par luy conclud

Charles VII vint à Lyon trois années après la bataille. Lorsque le corps municipal eut la nouvelle certaine de son arrivée,

auecques ceux de son Conseil pour y résister, que le seigneur de Gaucourt, gouuerneur de Daulphiné, messire Ymbert de Gauler, seneschal de Lyon sur Rosne, et Rodrigue de Villandras feroient leur assemblée des nobles hommes du pays, et ce qu'ils pourroient recouurer de gens de guerre et fleur de droictes gens d'armes d'eslite, pour iceluy pays deffendre et recouurer, lesquels, quand ils furent mis tous ensemble, se trouuerent de quinze à seize cens combattans. Si s'en allerent mettre le siége deuant une forteresse nommée Coulembier, laquelle en assez brief terme se rendit aux dessusdits capitaines, et entretemps entra le prince d'Orenge dessusdit qui s'estoit retraict en sa marche, sçachant ses ennemis à puissance estre sur les champs, et que desjà avoient assiégé icelle forteresse que ses gens tenoient, enuoya hastiuement et sans delay ses lettres et messagiers deuers les seigneurs, nobles et gens de guerre du pays de Bourgongne, et aussi d'autres lieux où il auoit ses amis, alliez et bien-ueillans. Si feit si bonne diligence qu'en assez briefs iours ensuiuans il assembla un tresgrand nombre de nobles hommes, lesquels il conduisit et mena vers le pays où estoient ses ennemis, esperant secourir ladicte forteresse, qui par auant, comme dict est, s'estoit rendue en la main des François : lesquels François par leurs espies sçauoient la venue des Bourgongnons : et pource s'estoient préparez en grande diligence pour les receuoir et combattre. Et de fait tous ensemble par tresbonne ordonnance se meirent à chemin pour aller audeuant d'eux, et les rencontrerent entre Coulembier et Hanton : mais les dessusdits Bourgongnons venoient parmy un bois, et ne se peurent pas du tout bonnement rassembler ne mettre en pleine ordonnance de bataille, parce qu'iceux François les enuahirent soubdainement et vigoureusement. Toutesfois de premiere veue y eut tresdure et merueilleuse rencontre. Entre lesquels de ceux de la partie de Bourgongne se meit à pied un moult vaillant cheualier nommé messire Loys de la Chappelle, et auecques luy aucuns de ses gens ; mais il fut tantost mis à mort ; et finablement, et pour briefue conclusion, les François obtindrent et gaignerent le champ et demourérent maistres. Si y furent morts sur la place enuiron de deux à trois cens Bourgongnons largement, et si en y eut de prins six vingt ou plus : desquels prisonniers furent les principaux le seigneur de Bussy fils au seigneur de Sainct-Georges, le seigneur de Varembon, lequel eut le nez abattu d'une taillade, messire Jean Loys fils au seigneur de Conches seigneur de la Freté, Thibault de Rougemont, le seigneur de Ruppes, le seigneur d'Escabonne, messire Jean de Vienne, le seigneur de Raix, Jean de Baude, messire Duc de Sicon, Girard de Beauuoir, et plusieurs autres jusques au nombre dessusdit. En laquelle journée se départirent plusieurs Bourgongnons en grand desarroy : lesquels pouvoient estre enuiron de seize à dixhuict cens combattans, desquels furent les principaux le dessusdit Prince d'Orenge. Et fut iceluy Prince chassé jusques à Anthun, où il se sauua à grand peine, le comte de Fribourg, le seigneur de Montagu, c'est à sçauoir messire Jean de Neufchastel qui portoit l'ordre de la Toison-d'Or qui luy fut ostée, le seigneur de Pasmes et moult d'autres notables gentils-hommes s'en allerent en fuyant par plusieurs parties et en diuers lieux. Et fut cette besongne enuiron l'heure de tierce ; en laquelle se porta tresvaillamment le dessusdit Rodrigue de Villandras, qui menoit l'auantgarde des François ; lesquels François, après cette besongne, se rassemblerent et eurent moult grande joye de leur bonne victoire en remerciant et louant Dieu leur créateur. » (ENGUER. DE MONSTRELET, volume II des *Chroniques*. *Paris*, *L'Huillier*, 1572, p. 62.)

Aymar du Rivail est plus exact que Monstrelet ; il paraît mériter toute confiance. Cet historien s'exprime ainsi :

« Ipsa etiam die decima quod sabbatum erat, nuntium Delphinatem Groleæque Marescalli

Digitized by Google

il se réunit et décida qu'on ferait au prince une réception brillante. De nouvelles inquiétudes s'étaient répandues dans la cité; un fort détachement de Bourguignons occupait Belleville, et on attendait le duc. Le sire de Bourbon, qui défendait Belleville et le Beaujolais, demanda des secours à Lyon; tous les moyens de résistance lui manquaient : il réclamait des arbalétriers et des

tubicinem a Delphinatibus Antonem missos, hostes contra sacras leges et jus gentium detinuerunt. Quare, dominica sequenti undecima Junii, qua die a Christianis festum Trinitatis et divi Barnabæ celebrabatur, audita, ut dicunt, missa, et leni cibo sumpto, ad mandatum Rodulphi gubernatoris, Delphinates, equis bene instructis et acceptis armis, Columberio Antonem versus, in hostes progressi sunt. Et Roderico primam aciem gubernator tradidit, ut ei extraneo deferretur, et etiam quia a suis timebat derelinqui, si posteriores essent et infeliciter primi milites pugnarent. Et huic rei Grolea Marescallus, cui prima acies debebatur, acquievit et ad gubernatoris præceptum alam dextram dominus Malibecci accepit; et secum Valetam habuit : alæ autem sinistræ Georgius Boyx Mediolanensis, ac Burno Caquaranus dominus Sancti Georgii, præfuerunt. In magna vero acie Rodulphus gubernator Humbertusque Grolea Marescallus cum cæteris Delphinatibus patriciis fuerunt. In meridie tubicines ad bellum milites convocavere, et sellas equis imponere aliaque id genus bellica et militaria agere docuerunt. Et Ludovicus princeps Antonem cum suo exercitu ad pugnam exivit, et in magnam planitiem inter Antonem et Columberium venit. Et in ejus exercitu, supra sagittarios et peditatum, erant octingenti patricii equites, mille et septingenti pugnatores electi et ultra, et quinque Sabaudi militum duces, dominus Varambonis, Humbertus Marescallus, Amedeus Viriacus, dominus Salæ Novæ et Clavinus, et cum suis militibus magnam exercitus hostilis partem faciebant. Et ex omnibus strenuis Sabaudis belli ducibus unus duntaxat nomine Gingin aberat, et in Pedemontio cum ducis Sabaudiæ filio sese continebat. Et equites in exercitu Ludovici utebantur malleis ferreis et plumbeis quos e Burgundia septem muli attulerant, sicut Heralius, Ferreriæ et alii captivi retulerunt.

« Dum Antonem versus Delphinates iter facerent, peracto uno militari a Columberio, præcursores missi redierunt, et adventum hostium nuntiaverunt. Et Rodulphus Delphinates monuit ne prædæ aut hostibus capiendis studerent, sed ad pugnam intenderent; et genibus flexis, galea e capite amota, Humbertus Grolea Marescallus Deum oravit ut exercitui nostro succurreret. Et adeo parvas copias Delphinates habebant, quod hostibus despectui erant. Et quum in ipsos instructi Delphinates progrederentur, facere in campo milites sicut cœperat Ludovicus princeps Arausiacensis non desinebat; ad ultimum, inter Columberium et Antonem, magis tamen prope Columberium, tubis tympanisque et fistulis utriusque exercitus animos accendentibus, concursus et atrox conflictus factus est. Post longam pugnam inter primam et secundam horam post meridiem, hostes, aliis interfectis, aliis ab equis prostratis, aliis fugientibus et, equis derelictis, in silvis et segetibus latitantibus, a Delphinatibus victi fuerunt. Ad pugnæ principium, comes Friburgi ac dominus Montis Acuti, Amedeusque Viriacus, se in fugam verterunt..... Et Ludovicus princeps e prælio fugit suoque equo sequentibus Delphinatibus juxta Antonis portum Rhodanum armatus transivit, et trajecto Rhodano, secundum aliquos, equum suum in ore ei de munere accepto gratias agens osculatus est. Alii tradunt Ludovicum ipsum in facie et aliis corporis partibus vulneratum, armis et equo sanguine rutilantibus, sese in Antonis castrum recepisse et ad mediam noctem inde per portum Antonis cum paucis Messimiacum fugisse. » (Rivallii (*Aymari*) Delphinatis *de Allobrogibus* libri novem, cura et sumptibus Alfredi de Terrebasse. *Lugduni*, 1844, 313.)

Digitized by Google

bombardiers, des couleuvrines et de la poudre; mais Lyon en avait besoin pour sa propre défense, et refusa. Des partis ennemis parcouraient ses campagnes; ils s'étaient présentés à Saint-Genis, à Sainte-Foy et à Tassin. Lyon faisait faire bonne garde à ses portes; on ne les laissait ouvertes que demi-heure. Cette grande ville, d'ailleurs, n'était pas tranquille; l'énormité des impôts et les nouvelles tailles étaient l'occasion fréquente de murmures et d'agitations populaires. Il y avait tant de misère, que beaucoup de familles sortirent de la ville et allèrent habiter les villes voisines : Pierre de Nièvre et Jean de Chaponay se rendirent dans le Dauphiné; Jean Leviste quitta aussi Lyon. Mais enfin le roi de France et le duc de Bourgogne firent la paix; aucune chance favorable ne resta aux Anglais, et le royaume respira. Lyon avait eu particulièrement à souffrir du voisinage des Bourguignons; il apprit leur ruine avec transport : il y eut de grandes réjouissances populaires devant Saint-Jean et aux Jacobins. On représenta des mystères, et, pendant plusieurs jours, des fêtes exprimèrent l'allégresse générale.

Dès que la paix eut rendu la sécurité aux campagnes et aux grandes routes, les marchands étrangers reparurent, et le commerce se ranima, mais cependant avec peu d'activité. Charles VII avait accordé aux Lyonnais une troisième foire : ces marchés publics auraient été plus fréquentés, si leur établissement n'avait pas rencontré beaucoup d'obstacles. Accordées en principe, les foires n'existaient de fait que d'une manière incomplète; il fallut des réclamations réitérées pour obtenir leur franche exécution : je reviendrai sur ce sujet important. Un homme de commerce, qui se fit par son génie une existence princière, Jacques Cœur, avait une maison à Lyon; on y lisait sur la façade sa belle devise : « A vaillans rien n'est impossible; » et l'on y voyait sans doute aussi sculptée sur la pierre cette autre maxime qui révèle le secret de sa fortune : « Bouche close. Neutre. Entendre dire. Faire. Taire. » Jacques Cœur avait été d'abord marchand en Orient; riche de l'or de la Syrie, il exploita celui de l'Europe, se mêla aux affaires publiques et devint argentier du roi. Sa maison de Lyon n'avait pas la magnificence de celle de Bourges; elle a existé pendant longtemps. On sait la chute de ce personnage

Digitized by Google

célèbre, expliquée par l'envie qu'excitaient ses grandes richesses : Jacques Cœur sauva difficilement sa vie; accueilli dans son infortune par le pape Calixte Borgia, il mourut amiral du Saint-Siége en Chypre. Ce roi du négoce devait inscrire son nom dans une ville de commerce ; Lyon a conservé longtemps sa mémoire.

Cette ville vécut paisiblement au milieu du XVe siècle ; à peine entendit-elle le bruit qu'avaient causé les contestations survenues au sujet du droit de police entre son archevêque Charles de Bourbon et le Consulat. Elle reçut dans son enceinte, à cette époque, plusieurs prélats qui s'y rendirent pour aviser aux moyens de mettre un terme au schisme. L'Eglise avait deux papes, Félix et Nicolas ; Amédée VIII, dit le Pacifique, comte de Savoie, pape sous le nom de Félix II, abdiqua solennellement dans le couvent des Dominicains de Lyon; son désistement était sincère.

La tranquillité de la cité fut troublée bientôt après par les discordes qui étaient survenues entre le roi Charles VII et son fils le dauphin, depuis Louis XI. Une inimitié profonde les divisait; Louis avait fomenté autant qu'il l'avait pu la révolte de quelques capitaines mécontents. Retiré dans sa province du Dauphiné, devenue pour lui une sorte de royaume indépendant, il continuait ses complots contre l'autorité et peut-être encore contre la vie de son père. En correspondance active avec les ducs d'Alençon et de Bourgogne, ce prince comptait sur le concours de la Savoie. Charles VII résolut enfin de le mettre hors d'état de nuire, et fit marcher des troupes sur Lyon. Louis déclara que si son père entrait dans cette ville et passait le Rhône, il irait à sa rencontre et le combattrait de toutes ses forces [1]. Il essaya d'ébranler la fidélité des Lyonnais; ses émissaires firent de belles promesses aux chefs des corps de métiers, et n'ob-

1. La *Chronique Martinienne* lui prête un autre langage, qui n'est cependant guère plus respectueux : « Le Daulphin commença à proferer telles parolles du Roy son pere et dudit conte de Dampmartin : Se dieu ou fortune m'eust donné la grace d'auoir la moytié d'autant de gens d'armes comme a le Roy mon pere dont je demourrai heritier à l'aide de nostre dame ma bonne maistresse, son armee ne eust point prins la paine de me venir cherchier si avant comme elle fait, car je feusse allé combattre des Lyon. » (*Feuillet* cccij.)

tinrent aucun succès [1]. Charles VII ne se laissa point intimider par les menaces de son fils; il lui importait d'être le maître à Lyon : ses officiers réclamaient auprès de l'archevêque les clefs du château de Pierre-Scise, et eurent beaucoup de peine à se les faire remettre. Cependant les troupes royales arrivèrent; quelques compagnies armées avaient été envoyées par le bailli de Mâcon. Il y eut une grande agitation dans la ville au sujet du logement des gens de guerre; les bourgeois en étaient exempts, l'archevêque ne voulait pas en être chargé. Charles VII vint à Lyon en 1455 pour surveiller de plus près les menées de son fils; il fit un assez long séjour dans les châteaux du voisinage, surtout à Yvour et à Saint-Priest [2]. Les ambassadeurs d'Espagne, de Bohême et de Hongrie vinrent l'y trouver. Chabannes s'était engagé à prendre le Dauphiné; son armée n'avait pas d'ennemis à combattre. Engagé d'abord dans les intérêts de son gendre, le comte de Savoie s'était ensuite prudemment abstenu. C'est en vain que le dauphin ordonna une levée en masse dans son gouvernement; personne n'obéit. Le danger approchait; Louis s'échappa par le Bugey, accompagné de six cavaliers, et se rendit à Saint-Claude en Franche-Comté, auprès du duc de Bourgogne. Charles VII vécut encore quelques années, mais dévoré par le chagrin; persuadé qu'il était entouré des émissaires de son fils et craignant d'être empoisonné par eux, le malheureux prince se laissa mourir de faim.

Pendant ce temps l'administration consulaire s'occupa des intérêts matériels de la ville de Lyon; elle réprima divers abus, fit de bons règlements de police, et répartit les tailles avec plus d'égalité. Elle augmenta dans les hôpitaux le nombre

1. — Le célèbre jurisconsulte Guy Pape, ou plutôt Guy de la Pape, s'entremit avec beaucoup de chaleur entre le père et le fils, et crut un instant les avoir réconciliés. Louis, dauphin, avait employé plusieurs fois dans ses négociations Guy de la Pape et Thomassin.

2. — « Despuis, et en l'an 1455, le Roy vint à Lyon, et y fit un long séjour, du moins ès environs, prenant le desduict de la chasse : pour la commodité de laquelle il se tenoit souvent au chasteau de Saint-Priest en Dauphiné, distant seulement d'une bonne lieue de la ville de Lyon, appartenant de present à messire Philibert de la Forest, chevalier, seigneur de la Barre, et dudict Saint-Priest, et à madame Claude Richard, son épouse... » (Rubys, *Histoire de Lyon*, 339.)

Digitized by Google

des lits, devenu insuffisant pour les besoins de la population, surtout après la peste de 1458, et confia le service de ces établissements à des hommes de mérite. Lyon retrouva un peu de calme; une situation meilleure allait commencer pour cette ville.

§ II. Louis XI comprit bien la position de la France et son métier de roi. Quand il parvint au trône qu'il convoitait depuis si longtemps, il n'y avait guère d'autre droit que la force brutale; toute la politique de ce temps consistait dans la puissance des armes : Louis voulut gouverner surtout par l'intelligence; il créa et porta fort loin l'art des négociations et la science de l'intrigue. Roi à trente-huit ans, il était entouré de toutes parts d'obstacles et d'ennemis : au dedans, point de sécurité pour lui; la féodalité reconstituée et d'autant plus dangereuse, qu'elle s'était concentrée dans la domination des princes et des grands seigneurs; les prétentions de l'Eglise, l'esprit brouillon de l'université, et la désaffection des peuples : au dehors, l'Anglais maître de Calais, allié obligé de tous les mécontents, et toujours au moment d'envahir la France; des provinces démembrées du royaume et constituées en états indépendants, c'est-à-dire ennemis, et une coalition toujours sur le point de se former à l'instigation des barons et des princes.

Quelques dangers spéciaux éveillaient ses sollicitudes; il ne pouvait être vraiment roi qu'après les avoir écartés. La maison d'Anjou s'était élevée à un degré de puissance inquiétant; elle possédait, indépendamment du comté d'Anjou, le Maine, la Lorraine, la Provence : ses princes avaient d'immenses prétentions; ils aspiraient à plusieurs couronnes. Aucun d'eux cependant n'était un adversaire aussi redoutable que le duc de Bretagne, souverain d'un grand fief où régnait la féodalité absolue combinée avec l'esprit de clan; vassal indocile qui niait la suzeraineté de la France, et toujours ennemi caché ou déclaré. Venait enfin le duc de Bourgogne, plus puissant, plus magnifique encore, second roi de France, plus imposant, et environné de plus de splendeur que le roi de Paris; chef toujours présent d'un parti considérable et influent, même dans la capitale. Maître non-seulement de quelques-unes des plus belles provinces du royaume, mais encore des Pays-Bas et de la Franche-

Comté, il avait sous sa domination les villes de la Somme, clefs de la France, qu'il pouvait d'un moment à l'autre livrer aux Anglais. Si Louis ne rachetait pas la possession de ces villes dangereuses, il n'y avait aucune sécurité pour sa couronne. C'était encore un ennemi, c'était un ennemi intime que son propre frère Charles de France, esprit faible, ambitieux, sans capacité, prince dépourvu de tout patriotisme et de tout sentiment d'honneur national : Charles voulait être duc indépendant de Normandie, de même que le duc de Bourgogne voulait être roi; tous les mécontents du royaume, et il y en avait beaucoup, se groupaient constamment autour de l'un ou de l'autre de ces princes, et la ligue était quelquefois générale. Louis avait fort à faire, mais ses qualités et ses défauts le servirent merveilleusement dans la lutte si longue qu'il eut à soutenir pour son salut personnel et pour celui de la France.

Louis avait un mauvais cœur et une tête excellente, une morale qui capitulait sans scrupule avec les circonstances, un génie astucieux, qui excellait dans l'intrigue et qui créait, comme à plaisir, des embarras dont il eût été facile de se préserver. Il n'aimait pas la ligne droite; c'est par des pratiques souterraines qu'il avançait; son habitude de tromper était si grande, qu'il fut dupe plus d'une fois de ses propres stratagèmes. Subtil, méfiant, dissimulé au-delà de toute expression, et cependant indiscret quelquefois, le rusé politique voyait toujours l'avenir de trop loin, et ne savait pas toujours attendre. Nul prince n'eut à un plus haut degré l'art de connaître les hommes; nul ne sut mieux ce qu'ils pouvaient valoir, car aucun n'en acheta davantage : il avait bien acquis le droit de les mépriser, aucune conscience n'avait résisté à ses promesses et à son or. Vindicatif par caractère, il prenait très volontiers à son service ses ennemis quand il leur avait fait sentir sa force : Brezé et Dammartin, dont il avait eu tant à se plaindre, Brezé et Dammartin, ses ennemis capitaux, eurent toute sa confiance; il les éleva aux premiers postes de l'Etat. Ingrat, détesté de ses serviteurs, Louis avait une excuse : il avait été trahi bien souvent, et presque toujours par des hommes qu'il avait comblés de ses bienfaits. Econome, avare même quand il s'agissait de sa personne, si mal vêtu, dit Comines, que pis ne pouvait, ennemi du gaspillage, sévère

Digitized by Google

dans l'administration de ses finances, si pauvre qu'il y regardait à deux fois avant de renouveler son vieux chapeau et sa cape de gros drap gris, il savait cependant, dans les grandes occasions, soutenir convenablement la dignité de la France et trouver d'énormes sommes d'argent, quand il s'agissait de fomenter l'esprit de révolte chez les Flamands, ou de racheter les villes de la Somme. Sa justice, comme l'a dit Montesquieu, avait l'air d'une vengeance; elle était si cruelle, qu'elle appelait l'intérêt public sur les condamnés. Sa piété était l'expression fidèle de son caractère; Louis rusait avec Dieu de même qu'il rusait avec les hommes; il associait la Vierge et les saints à ses projets de spoliation ou de meurtre; il leur faisait une part dans les bénéfices de ses entreprises, et sollicitait d'avance leur pardon quand il n'était pas bien certain de la loyauté de ses intentions sanguinaires. Les hommes qu'il appréciait le plus étaient ceux qui lui ressemblaient par l'esprit de subtilité et d'astuce : il fit, je ne dirai pas ses amis, il n'en avait point, mais ses compagnons, ses familiers et ses ambassadeurs quelquefois, de gens du plus bas étage, d'un nommé Bische qui avait été son espion auprès de son père, d'un Olivier-le-Dain son barbier, et de l'odieux Tristan, le ministre docile de ses vengeances secrètes. Tel fut Louis XI, tel fut le rival heureux du brillant et chevaleresque duc de Bourgogne, ce Charles-le-Téméraire, soldat grossier, brutal, violent, ambitieux sans capacité, incapable d'écouter un conseil, de modérer son orgueil ou de contenir son aveugle colère, et en tout point le contraste le plus complet du fils de Charles VII.

Quelles étaient les ressources du roi de France contre les immenses périls dont il était entouré quand il monta sur le trône? D'abord, son habileté dans l'art des négociations. Brusquement assailli par la ligue du bien public, et au moment de succomber après son équivoque victoire de Montlhéry, Louis parvint à désunir ses adversaires : trop faible contre eux tous, il en triompha en détail. Le duc de Bourgogne était un rival formidable, qui pouvait d'un moment à l'autre se ruer sur la France; le roi l'occupa de son mieux autre part en excitant à la révolte les terribles villes de Flandre, Gand, Bruges, et Liége surtout. Le comte de Charollais devait nécessairement se briser contre les écueils sans cesse renaissants que son ambition sans prudence ne

Digitized by Google

pouvait manquer de lui créer : Louis n'avait donc qu'à attendre l'occasion, et il attendit. Si les grands, si les barons, si les princes du sang lui faisaient obstacle, si leur abaissement était une des principales conditions de la stabilité de sa couronne, le peuple était un allié naturel dont le roi pouvait tirer grand parti. Enfin, la conscience facile de Louis ne s'effarouchait point d'un crime politique; Notre-Dame d'Embrun était une bonne et indulgente maîtresse qui pardonnait tout au royal pénitent, selon lui, même l'empoisonnement d'un frère. Cette esquisse du caractère de Louis XI doit suffire à l'historien du Lyonnais; je n'ai à raconter que quelques faits particuliers peu nombreux et peu importants sous un roi aussi absolu.

Lorsque la nouvelle de l'avénement de Louis XI à la couronne parvint à Lyon, les conseillers de ville se réunirent et nommèrent des députés qu'ils chargèrent de la mission d'aller présenter les hommages de la cité au nouveau souverain. Monseigneur de la Tour vint prendre, au nom du roi, possession du comté du Lyonnais, dont le grand écuyer de France, Tanneguy du Châtel, fut le premier gouverneur. Pierre-Scise, château fortifié, et partie intégrante du système de défense de la ville, ne pouvait plus être la propriété particulière des archevêques; d'ailleurs, son gouverneur ecclésiastique, le sire des Estoyes, avait fait partie de la Ligue du bien public. François Royer, bailli de Mâcon, se saisit, au nom du roi, du château de Pierre-Scise, qui devint une prison d'état. Les archevêques, dépossédés pour cause d'utilité publique, s'installèrent dans leur palais auprès de l'église Saint-Jean, et le firent décorer avec magnificence. Louis fit faire un examen attentif des fortifications de la ville, et ne les trouva pas suffisantes : un mur bastionné ferma la ville du côté du bourg Saint-Vincent, et l'on commença la ligne de défense du Rhône à la Saône.

Je ne dirai rien des états-généraux tenus à Tours en 1468, et de la part qu'y prit la députation lyonnaise. Je n'ai pas à raconter l'alliance de Charles de France et du duc de Bretagne avec l'Angleterre contre Louis XI, le traité de Péronne et l'héroïque défense de Beauvais contre les Bourguignons; mais les désastres de Charles-le-Téméraire ont avec les annales particulières de Lyon des points de contact que je dois indiquer. Ambi-

Digitized by Google

tieux jusqu'à la folie, Charles ne se contentait point de la magnifique possession des deux Bourgognes, du Hainaut, de la Flandre, de la Gueldre et d'une grande partie de la Hollande; il voulait encore la Suisse, la Lorraine et la Provence, ainsi que le titre de roi.

Les Suisses avaient aidé de leur secours et de leurs conseils Mulhouse, Colmar, le duc Réné; ils avaient fait des incursions dans la Franche-Comté, et ravagé les terres de Bourgogne; enfin, ils avaient osé adresser à Charles un défi. Tant de méfaits portèrent au comble l'exaspération du duc; il ne voulut pas attendre le printemps pour assouvir sa vengeance, et marcha contre les Suisses au mois de février 1476.

Louis XI n'avait garde de le détourner de cette périlleuse expédition; il lui livra Saint-Quentin, dépouille du connétable de Saint-Pol, pour ne lui laisser aucun motif de retard; et, sous prétexte d'un pélerinage à Notre-Dame du Puy-en-Velay, il s'établit à Lyon vers les derniers jours de février, afin de suivre de plus près le cours des événements et d'en recevoir plus tôt la nouvelle : il s'y trouvait à portée de la Suisse, de la Provence et de la Savoie, pays qu'il lui importait extrêmement de surveiller [1]. Il n'attendit pas longtemps : le duc de Bourgogne, remis du grave échec qu'il avait éprouvé devant la petite ville de Neuss, conduisait à Yverdun son armée entièrement réorganisée, et emmenait avec lui ses tentes tissues d'or et de soie, ses diamants, le sceau ducal, le collier de la Toison-d'Or, ses belles armures, sa splendide chapelle, et sa royale vaisselle d'or et d'argent. Il perdit, le 2 mars, la bataille de Granson; le duc n'était plus Charles le terrible. Lorsqu'il eut repris ses sens troublés par un si grand désastre, il envoya le sire de Contai à Lyon, chargé d'un message gracieux pour le roi qu'il priait de garder loyalement la trève. Louis dissimulait encore;

1. — On a vu longtemps, sur la façade d'une petite maison du faubourg de la Guillotière, une inscription gothique qui consacrait le souvenir d'une nuit que le roi Louis XI avait passée dans cette modeste demeure. Une arcade du pont avait été emportée par la violence des eaux, et le roi n'avait pu rentrer dans la ville. L'inscription porte la date de 1475; mais on sait que l'année française n'a commencé au premier janvier qu'en 1564, par édit de Charles IX. » (Colonia, II, 395.)

il fit de riches présents au sire de Contai, et ne se prévalut en aucune façon d'une défaite qui allait changer complètement l'aspect des affaires.

Lorsque le duc de Milan eut appris le désastre du Bourguignon, il se hâta d'envoyer à Lyon au sire d'Argenton un messager porteur de propositions importantes. Galéas offrait cent mille écus comptant si le roi voulait attaquer le duc de Bourgogne; il proposait un traité d'alliance, qui fut accepté et publié aussitôt. Le roi refusa l'argent. Une autre affaire préoccupait beaucoup Louis : le vieux Réné d'Anjou possédait la Provence, que convoitaient d'une ardeur égale Charles et Louis; si le roi de Sicile eût été libre de suivre son désir, il aurait livré ses états au duc de Bourgogne; mais Granson lui désignait un autre héritier. Louis paraissait déterminé à procéder contre Réné par la rigueur des voies judiciaires; le roi Réné, informé par la duchesse de Savoie de la victoire des Suisses, renonça solennellement à l'alliance des Bourguignons, et se rendit à Lyon auprès du roi pour terminer leurs différends.

Louis reçut le vieux roi avec de grandes démonstrations de joie et de respect [1], s'empressa de lui faire les honneurs de Lyon

1. — « Le roy Réné de Cécile, dit Philippe de Comines, témoin des événemens, traitoit de faire ledit duc de Bourgogne son héritier, et de lui mettre Provence entre les mains; et pour aller prendre possession dudit pays, estoit allé monseigneur de Chasteau Giron, qui est de présent en Piémont, et autres, pour le duc de Bourgogne, pour faire gens; et avoit bien vingt mille escus comptant. Dès que les nouvelles vindrent, à grande peine se purent-ils sauver qu'ils ne fussent pris, et monseigneur de Bresse se trouva au pays, qui prit ledit argent. La duchesse de Savoye, dès qu'elle sceut les nouvelles de cette bataille, les fit sçavoir au roy Réné, excusant la chose, et le reconfortant de cette perte. Les messagers furent pris qui estoient Provençaux, et par là se descouvrit ce traité du roy de Cécile avec le duc de Bourgogne. Le roy envoya incontinent des gens d'armes près de Provence, et des ambassadeurs vers le roy de Cécile, pour le prier de venir, en l'asseurant de bonne chère, ou autrement qu'il y pourvoiroit par force. Tant fut conduit le roy de Cécile, qu'il vint devers le roy à Lyon, et lui fut fait très grand honneur et bonne chère. Je me trouvay présent à leurs premières paroles à l'arrivée. » (*Mémoires*, liv. V, ch. II.)

« Le roi Réné était poète et peintre; il enluminait très bien les manuscrits d'or, d'argent et de diverses couleurs, disent les chroniqueurs du temps. Paradin affirme qu'il a vu, à Lyon, dans l'église de Saint-Paul, une image de la mort, qu'on regardait comme le chef-d'œuvre de ce roi. On dit aussi qu'il peignit de sa main, à Lyon, un ouvrage sur le blason, et un recueil sur vélin des lois de l'ancienne chevalerie, orné de vignettes et de miniatures fort délicates. » (Colonia, II, 400). On a indiqué les sujets des tableaux dont le roi Louis XI lui avait fait présent.

Digitized by Google

et lui donna toutes les fêtes dont il put s'aviser : les deux souverains visitaient ensemble les foires, les marchés, les boutiques Réné était curieux d'objets d'art, de belles tapisseries, de médailles, de manuscrits et de tableaux; Louis achetait et lui donnait tout ce qui paraissait lui faire plaisir. Le vieux roi [1], malgré son âge, recherchait la conversation des femmes belles et spirituelles : il avait eu toujours un penchant prononcé pour la galanterie; Louis le menait voir les marchandes les plus jolies et les dames lyonnaises que distinguaient le plus les agréments de leur personne et de leur esprit. Lui-même s'était fort épris de deux bourgeoises fort avenantes, l'une veuve et qu'on nommait la Gigonne, l'autre femme d'un marchand de Lyon, appelé Antoine Bourcier, surnommée la Passe-Fillon. Il eut ces deux Lyonnaises si fort en gré qu'il les emmena à Paris après les avoirs commises à la garde d'Isabeau de Caulers, femme de Philippe-le-Bègue, conseiller des comptes. [2]

Louis avait fait son pélerinage à Notre-Dame du Puy, et était de retour à Lyon dont le séjour lui plaisait plus que jamais. Les alliés de la Suisse vinrent l'y trouver, et le pressèrent avec les plus vives instances de se déclarer pour eux; mais le moment n'était pas encore venu : Louis leur prodiguait de belles paroles et leur faisait de riches présents, mais ne s'engageait point. C'est la conduite qu'il tint encore lorsque le duc de Lorraine vint lui

1. — Paradin et quelques autres historiens ont affirmé que le roi Réné avait écrit de sa main, en lettres d'or, la donation de la Provence à Louis XI, et qu'il avait enrichi cet acte d'une belle enluminure; on a même affirmé (Du Haillan) que le contrat avait été passé dans l'église des Cordeliers. Ces faits sont controuvés. Louis XI promit une pension viagère au roi de Sicile et à Charles d'Anjou, comte du Maine, neveu et héritier de Réné. Charles d'Anjou succéda paisiblement à son oncle, et légua, cinq ans après, ses états au roi de France. Il n'avait pas d'enfants.

4. — « En soy retournant dudit Lyon, fist venir après luy deux damoiselles dudit lieu jusques à Orléans, dont l'une était nommée la Gigonne, qui autrefois avoit été mariée à un marchant dudit Lyon; et l'autre estoit nommée la Passe-Fillon, femme aussi d'un marchant dudit Lyon. Le roi maria Gigonne à un jeune fils natif de Paris, et au mary de Passe-Fillon donna l'office de conseiller en la chambre des comptes. » (Jean de Troyes, *Chroniques*, p. 325, édit. de 1837.) — Le continuateur de Monstrelet s'exprime dans les mêmes termes : « Et pour l'honnesteté desdictes deux femmes, dit l'ingénu chroniqueur, leur feit et donna le roy de grands biens. » (*Autres nouvelles Chroniques*, Louis XI, p. 58, éd. de 1603.)

demander son appui contre le duc de Bourgogne, qui lui avait pris son héritage; tout ce que le roi voulut faire, ce fut de lui accorder une escorte de quatre cents lances, quand le jeune prince eut annoncé l'intention d'aller combattre dans les rangs des Suisses, ses braves alliés. Mais les Lyonnais n'avaient pas les mêmes ménagements à garder; ils lui témoignèrent la plus vive sympathie, lui formèrent une garde, et prirent ses couleurs, rouge et gris-blanc, pour lui faire honneur.

Cependant, moins de quatre mois après sa défaite à Granson, Charles de Bourgogne avait perdu contre les Suisses la sanglante et décisive bataille de Morat : la chevalerie la plus brillante de l'Europe s'était brisée contre les pieux et les épées à deux mains des paysans. Cette leçon ne suffit pas encore : le duc alla se faire battre de nouveau par les Suisses devant Nancy; il périt dans le combat. Louis XI avait enfin quitté Lyon, après y avoir fait un séjour de cinq mois; il donna immédiatement l'ordre à son général de prendre possession des deux duchés de Bourgogne et de quelques villes importantes sur la Somme. Il se hâta de réunir au royaume les riches provinces qui en avaient été détachées pour former l'apanage de cette ingrate et dangereuse maison de Bourgogne, qui causa tant de maux à la France. Esprit trop positif pour courir après des chimères, il s'assura de ce que la succession présentait de plus réel et de meilleur.

Les dernières années de la vie du roi n'ont point été marquées par de très grands événements : il était délivré de ses plus dangereux ennemis; d'autres furent enfin atteints par les lois. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était prisonnier au château de Pierre-Scise; Louis le livra à la justice du parlement. De même que le connétable de Saint-Pol, Jacques s'était fréquemment allié aux ennemis de la France; averti et pardonné plusieurs fois, il n'en avait pas moins continué à conspirer contre la paix et l'indépendance du royaume. Jugé par le parlement et par des commissaires, ses héritiers désignés, et dès-lors intéressés à sa condamnation, Nemours fut condamné à mort. Le roi ordonna que les enfants du duc fussent placés sous l'échafaud pendant l'exécution; le sang de leur père les inonda.

Digitized by Google

Louis XI rétablit l'unité de la France, restaura le pouvoir et réunit successivement à la couronne le Roussillon, la Cerdagne, les deux Bourgognes, l'Artois, la Provence et l'Anjou. On lui doit d'excellentes mesures : il déclara les charges judiciaires inamovibles, institua la poste aux lettres et protégea le commerce, celui de Lyon surtout. Ce roi si ferme et si absolu menait, dans son château du Plessis-les-Tours, une vie misérable : tout lui faisait ombrage, tout excitait ses soupçons, même le jeune prince son fils. Jamais homme ne craignit davantage la mort, et ne prit plus de précautions pour sa sûreté. Il vint plusieurs fois à Lyon, mais n'y fit jamais un aussi long séjour qu'en 1476. Mauvais fils, mauvais frère, prince sans parole et sans religion véritable, esprit superstitieux, juge barbare, Louis XI n'en a pas moins bien servi la France ; malgré ses vices et ses crimes peut-être, tout considéré, il fut un grand roi.

§ III. Son fils, Charles VIII, n'eut ni ses défauts ni ses bonnes qualités. Roi à treize ans, gouverné d'abord par sa sœur Anne mariée au sire de Beaujeu, puis par des favoris, tenu à distance des affaires, et élevé avec moins de soins que le fils du moindre bourgeois de ses états, ce prince vécut dans une continuelle enfance. L'âge de la maturité du jugement ne vint jamais pour lui ; il avait une imagination vive, et que la lecture des romans de chevalerie exaltait sans cesse : régner, c'était à ses yeux s'occuper de fêtes, de tournois, et d'expéditions chevaleresques et lointaines. Charles VIII rêvait la conquête de l'Italie et de Constantinople, de l'Italie surtout, terre de brillantes aventures, où de simples chevaliers normands et provençaux s'étaient créé par leur courage des établissements considérables. Etranger au côté positif des choses, à la connaissance des hommes, à la science de la politique et au talent d'administrer, Charles VIII compromit plus d'une fois la fortune de la France. Ce prince eut, au reste, beaucoup d'amis : il avait du courage, il était affable, bienveillant et d'une bonté extrême ; ses peuples l'aimaient, et il mérita d'en être aimé.

Anne de Beaujeu, qui régna d'abord sous le nom de Charles VIII, était une femme de tête et de cœur ; elle savait gouverner : deux princes du sang, les ducs d'Orléans et de Bourbon, lui disputèrent le pouvoir qu'ils affaiblirent par leurs

Digitized by Google

rivalités. On convoqua les états-généraux en 1484 ; il y avait de grands abus à réformer : Louis XI avait aliéné les domaines de l'Etat, et violé l'ancienne constitution du royaume; accablé d'impôts mal répartis, le peuple n'avait jamais été plus misérable, surtout dans les campagnes, qui manquaient de bras et n'avaient pas même du bétail pour le labourage. Toutes les villes élirent des députés; à Lyon, les trois ordres se réunirent dans l'église Saint-Jean pour nommer les leurs : ils choisirent Claude Gaste, doyen de l'église primatiale; Guichard d'Albon, seigneur de Saint-André; Jean Palmier, docteur ès lois, et Anthelme Dupont, notaire royal et procureur général de la ville. Les représentants de la France s'assemblèrent, exposèrent la situation déplorable du pays, demandèrent des réformes, et n'obtinrent la répression d'aucun abus. De nouvelles guerres civiles menaçaient d'aggraver encore les calamités publiques. La Trémouille, général de l'armée royale, battit les troupes des seigneurs ligués avec les princes, et un châtiment sévère réprima l'esprit de révolte. François II, duc de Bretagne, mourut à cette époque; il ne laissa que des filles : Anne, l'aînée, épousa Charles VIII. Ce prince avait alors vingt-deux ans; il était l'héritier des prétentions de son père Louis XI au royaume de Sicile, en vertu du testament de Charles du Maine, successeur du roi Réné. Il y avait en Sicile des partisans de la maison d'Anjou, et surtout beaucoup de mécontents; enfin, le roi de France paraissait pouvoir compter sur l'appui de Louis-le-Maure, duc de fait à Milan dont l'incapable Jean Galéas était le souverain légitime. A peine Charles VIII eut-il une volonté, qu'il médita la conquête de l'Italie; mais les préparatifs d'une si grande expédition demandaient du temps : il attendit.

Charles VIII vint pour la première fois à Lyon le 7 mars 1489 (1490); il y avait beaucoup de motifs pour le bien accueillir : le jeune prince venait de rétablir ces foires célèbres qui amenaient tant d'étrangers et de commerçants dans cette ville. Les registres consulaires, conservés aux archives municipales, contiennent un récit intéressant de l'entrée de ce prince; c'est un tableau de mœurs :

« Le dimanche matin, septième jour du mois de mars, environ cinq heures, fut crié de par le roi dans toute la ville, à

Digitized by Google

son de trompe, que l'on fit promptement tapisser les rues, que tout fût prêt à neuf heures pour le plus tard, sous peine d'amende arbitraire. On couvrit les rues et le pont de Saône de sablon, afin que le roi pût plus aisément et sûrement chevaucher, ainsi que les seigneurs de sa cour et sa suite. On fit mander les conseillers pour se rendre à l'heure convenue en l'hôtel commun, de même que tous les notables, l'abbé et enfans de ville, pour s'apprêter à monter à cheval, se trouver en même temps sur la place Saint-Nizier, et aller tous ensemble par bonne ordonnance à la rencontre du roi. Conseillers vieux et nouveaux, ayant à leur tête François Buclet, chargé de porter la parole au roi et de lui présenter les clefs de la ville, vinrent donc tous vêtus de robes d'écarlate. De même se trouvèrent l'abbé et enfans de Lyon, vêtus de livrée, et grand nombre de notables en beaux et riches habillemens. De là on se dirigea vers l'hôtel de Jean d'Escœur, chevalier, seigneur de la Barde, tout prêt aussi en somptueux ornemens, accompagné des officiers royaux bien et honorablement montés, vêtus et atournés. Le sénéchal marcha devant, et tous chevauchèrent tirant à l'Ile, par le royaume, sur le chemin de Vaise. Ils rencontrèrent le roi, accompagné de plusieurs grands seigneurs et autres notables personnages, en habillemens à merveille riches, pour plus triomphalement entrer en icelle ville. Les pages d'honneur étoient montés sur de grands et gros coursiers, vêtus de semblables habillemens que le roi, auquel seigneur messire le sénéchal présenta d'abord l'abbé et les enfans, qui les premiers lui firent la révérence d'une façon bien plaisante : Jean Sala, pour lors abbé, adressa une petite et joyeuse harangue qui plut beaucoup au dit seigneur. Les conseillers furent ensuite présentés par le sénéchal. Maître Buclet prononça la harangue et offrit les clefs. Le roi les reçut bénignement, puis les rendit aux conseillers pour veiller, garder et tenir, ainsi qu'ils avoient de tout temps accoutumé : cela fait, on chevaucha jusqu'à la porte de Bourgneuf.

« De petits enfans, habillés de toile de Perse parsemée de fleurs de lis, étoient placés sur les créneaux de la muraille du petit pré, au-dessous de Pierre-Scise. Ils crièrent quand le roi passa : « Mont-Joye Saint-Denis ! Vive le roi ! » Le maître d'école de Lyon étoit à leur tête. Après Bourgneuf, pour premier mys-

tère, il y avoit une fille pucelle, la plus belle qu'on avoit pu trouver. Elle étoit habillée en vierge et humilité, vêtue d'une robe blanche de taffetas bien appointée, avec un beau chapeau de fleurettes et de verdures sur sa tête, et ses cheveux étoient dressés par derrière; montée sur une haquenée blanche, et aidée de gens propices à cet effet, elle menoit un joli chariot sur lequel s'élevoit un grand rondeau fait en manière de ciel, où étoient figurés les douze signes du zodiaque. Au milieu et sous le rondeau, un enfant de l'âge de douze ans, reluisant d'or par tous ses membres, figuroit le soleil : le rondeau tournoit sur lui à mesure que la pucelle chevauchoit sur sa haquenée. Quand le roi passa la porte de Bourgneuf, le rondeau tournoit sur lui à mesure que la pucelle chevauchoit sur sa haquenée. Ce rondeau s'arrêta au signe du lion, et la pucelle dit au roi la signification du mystère en rimes parfaitement faites. Les sept planètes et les quatre éléments furent pareillement figurés. On avoit improvisé et fait comme par enchantement un jardin de cinq à six toises, vers la Roche, tout planté d'arbres verts, desquels pendoient à foison grenades, oranges, pommes, poires d'hiver, et autres fruits plaisans et délectables. Ce jardin s'appeloit « le jardin de France. » Il étoit gardé par quatre vertus, figurées en quatre filles pucelles habillées de robes de taffetas de diverses couleurs. Ces beautés étoient elles-mêmes défendues par un lion grand et fier, ressemblant le mieux qu'on avoit pu, et regardant une autre belle vertu appelée « la Loyauté, » qui le tenoit enchaîné avec un ruban de soie couleur de rose. De l'autre côté du lion, une sixième pucelle représentoit la ville, ayant à sa main une palme, et dessous ses pieds, en belles lettres grosses et apparentes, ces mots : *Civitas immaculata.* Chose merveilleuse et bien appareillée! quand le roi fut près de cette jeune fille, elle amena, de concert avec la Loyauté, le fier lion qui leva la patte et présenta au roi les clefs de la ville. Au port Saint-Paul fut joué le mystère de la décollation de l'apôtre converti : il falloit voir comme la fontaine de ce lieu figuroit bien l'abondance de sang après la décollation; mais ce sang étoit d'excellent vin qu'on pouvoit boire : mystère bien trouvé, qui montroit combien les saints du Paradis sont utiles. Devant l'église Saint-Eloi, près du Change, il y eut dans l'air, au moyen d'adroites machines, un grand

Digitized by Google

combat entre le diable et saint Michel : le diable succomba au moment où le roi passoit, et fut précipité dans un gouffre de résine qui figuroit merveilleusement l'enfer. Mais ce qui flatta singulièrement le jeune prince, fut de trouver devant la maison de Jean du Peyrat une bergerie des plus belles filles de Lyon, vraiment habillées en bergères, avec des chiens et des brebis; plus d'une fit bondir son cœur : près d'icelles couloit une fontaine de vin clairet pour tous ceux que la marche avoit altérés. Quand le roi passa au carrefour du Change, les trois fleurs de lis du grand écu de France, qu'on y avoit placées, se changèrent soudain en trois jolies figures de jeunes filles de quinze ans, choses qui le charmèrent infiniment. Puis, près de l'hôtel de Jean Caille, en la place appelée le Petit-Palais, on lui montra la cité de Jérusalem avec le mystère du roi Salomon et de la reine de Saba. Non loin de là, à l'hôtel Balavin, il vit le cheval Pégase et dessus lui la Renommée avec sa longue trompette d'une main, et de l'autre coupant le cou au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Allemagne. Enfin, sur le portail de Porte-Froc, il vit représenter l'immolation d'Isaac. Il faut dire aussi que le pallion étoit magnifique, tant le ciel comme les pendans, en velours bleu avec des franges de soie diversement colorées, surmontées de belles fleurs de lis de fin or, d'un bon demi-pied. Toutes les rues étoient tendues de toiles d'azur. Sous ledit pallion chevaucha le roi depuis la porte de Bourgneuf jusqu'à la grande église cathédrale, en laquelle il fut reçu par le doyen et le chapitre, ainsi qu'il appartient, puis de là retourna jusqu'au Change, puis traversa le pont de Saône, tirant à l'hôtel de maître de Varey, et regardant tout au long des rues les mystères des particuliers, où il prit grand plaisir et en fut fort content. »

L'histoire n'aurait presque rien à dire de ce séjour que fit Charles VIII à Lyon, si un nom cher à la France n'avait commencé alors sa brillante renommée : c'est à Lyon et dans un tournoi que Bayart se révéla, bien jeune encore, au pays [1]. Un gentilhomme

1. — C'est à Lyon que le chevalier Bayart avait gagné le surnom de Picquet. Voici le récit du loyal serviteur : « Si monta l'escuyer sur ung cheval, et fist monter le bon chevalier sur son roussin, lequel estoit si bien peigné et accoustré que rien n'y défailloit; et s'en allèrent attendre le roy et sa compagnie en la prairie d'Esnay, car le prince s'estoit mis par eau sur

Digitized by Google

très distingué de la Franche-Comté, Claude de Vauldray, une des meilleures lances de l'époque, demanda l'autorisation de donner un tournoi, l'obtint, et fit suspendre son écusson dans un des carrefours de la ville. Bayart, alors au service du comte de Ligny, vint à passer et vit l'écu; il aurait bien désiré paraître au tournoi, mais tout lui manquait, un équipement convenable, un cheval et des armes. Un bon conseil, du moins, ne lui fit pas défaut; son ami Bellabre prit sur lui de lever toutes les difficultés. Bayart s'empressa d'aller se faire inscrire chez le héraut d'armes: « Hé quoi! lui dit Mont-Joye, vous qui n'avez pas de la barbe « au menton, vous osez toucher l'écu d'un si grand et si brave « chevalier? — Mont-Joye, mon ami, répondit Bayart, ce que « j'en fais n'est pas orgueil ne oultrecuydance, mais seullement « désir d'apprendre peu à peu avecques ceux qui me le peuvent « monstrer; et Dieu, s'il luy plaist, me fera la grâce que je « pourray faire quelque chose qui plaira aux dames. — De quoy « Mont-Joye se prist à rire, et s'en contenta très fort. » [1]

Cependant le temps pressait; il n'y avait plus que trois jours avant le tournoi, et le moment de tenir parole était venu pour l'officieux Bellabre. A défaut d'argent, Bayart avait un oncle prieur d'Ainay: c'était Jacques Terrail. Bellabre proposa cette ressource : « Pardieu! s'écria Bayart, tu dis bien, l'oncle est « octroyé par nature thrésorier à nepveu, et ce qu'on prend à « moine est bien pris. » Les deux amis se firent conduire de

la Saône. Incontinent qu'il fut hors du bateau, va voir sur la prée le jeune Bayart sur son roussin, avecques son escuyer. Si luy commença à crier : « Page, mon amy, donnez de l'espron à votre cheval ; » ce qu'il fist incontinent; et sembloit, à le voir départir, que toute sa vie eust fait ce mestier. Au bout de la course, le fist bondir deux ou trois saulx, et puis sans rien dire s'en retourna à bride abatue pareillement devers le roy, et s'arresta tout court devant luy en faisant remuer son cheval. De sorte que non-seulement le roy, mais toute la compagnie, y print un singulier plaisir. Si commença le roy à dire à monseigneur de Savoie : « Mon cousin, il est impossible de mieux picquer ung cheval. » Et puis, s'adressant au page, luy dist : « Picque, picque encore un coup. » Après les paroles du roy, les pages lui crièrent : « Picquez! picquez! » de façon que depuis, par quelque temps, fut surnommé Picquet. » (*Collection Michaud et Poujoulat*, 1re série, IV, 492.)

1. — Très joyeuse, plaisante et récréative histoire, composée par le loyal serviteur, des faicts, etc., du bon chevalier sans paour et sans reproche, gentil seigneur de Bayart. (*Collection Michaud et Poujoulat*, IV, 493.)

Digitized by Google

grand matin chez l'oncle, par un de ces batelets qui sont amarrés sur les rives de la Saône; ils descendirent à Ainay. Déjà informé du motif de leur visite, Jacques Terrail leur fit très froid accueil; mais Bayart et Bellabre pérorèrent si bien, qu'il donna cent écus et un petit billet par lequel il invitait son fournisseur à remettre aux deux amis tout ce qui serait nécessaire pour l'équipement du chevalier. La somme n'était pas fixée; Bellabre proposa à Bayart de mettre à profit l'imprudence de l'abbé. « Le bon chevalier, qui ne demandoit pas mieux, se « prist à rire et luy dist : « Par ma foy, mon compaignon, « la chose va bien ainsi; mais, je vous prie, hastons-nous, car « j'ay grant paour que s'il s'apperçoit de ce qu'il a fait, que « incontinent n'envoye ung de ses gens déclairer pour combien « d'argent il entend qu'on me baille d'habillement. » Ils se rendirent à l'instant chez le fournisseur Laurencin, et se firent livrer ce qu'il y avait de plus beau en drap de soie et velours. L'abbé n'avait pas entendu s'engager pour plus de cent ou cent vingt livres : la dépense dépassa huit cents livres. Bayart, bien vêtu, eut le bonheur de se procurer de bons chevaux; il parut enfin au tournois qui eut lieu un lundi du mois de juillet, dans un pré, à la Guillotière, non loin de la Magdeleine. « Le bon che- « valier, sur le dix-huytieme an de son aage, qui estoit fort « grande jeunesse (car il commençoit à croistre, et de sa nature « estoit meigre et blesme), se mist sur les rens pour essayer à « faire comme les autres, et là faisoit son jeu d'essay qui estoit « assez rudement commencé, car il avoit à faire à ung des plus « apperts et duytz chevaliers de guerre qui feust au monde. » Bayart s'en tira très bien, soit que le chevalier de Vauldray l'eût ménagé, soit que son adresse l'eût bien servi. « Et de ce les « dames de Lyon lui en donnerent le los : car, comme déja a « esté dit dessus, il falloit, après avoir fait son debvoir, aller « le long de la lice veue descouverte; parquoy, quand il con- « vint que le bon chevalier le fist, assez honteux, les dames « en leur langaige lyonnois luy en donnerent l'honneur en « disant : Vey-vo cestou malotru, il a mieulx fay que tous los « autres. » [1]

1. — Le loyal serviteur, 498. — De Terrebasse (*Alfred*). Vie de Bayart.

Trois années après, Lyon fut le rendez-vous de l'armée qui allait faire la conquête de Naples; Charles vint dans cette ville et y amena sa femme, Anne de Bretagne, qu'il y laissa. Je ne le suivrai point dans sa brillante et stérile expédition; son mauvais gouvernement lui fit perdre sa conquête : il mécontenta les seigneurs aragonnais et même les français. Venise, l'Espagne, l'Autriche, et jusqu'à son ancien allié, Louis-le-Maure, de Milan, se liguèrent contre lui. Il revint dans les premiers jours du mois de novembre 1495, et fut pompeusement accueilli à Lyon, en sa qualité de roi de France, de Naples, de Sicile et de Jérusalem.

Cette solennelle entrée de Charles VIII a été racontée par André de la Vigne, secrétaire de la reine Anne de Bretagne. Je reproduirai textuellement sa naïve narration :

« Le samedi 7. jour de novembre, l'an 1495, le roy alla diner à Venissiere (Venissieu) et coucher à Lyon. Et est à savoir que de Lyon sortirent les manans et habitans, pour l'accueillir ainsi qu'il lui appartenoit : premierement les prélats, seigneurs, comtes et chanoines de Saint-Jean de Lyon, avec tous les autres chanoines, curez et prestres dudit lieu; les quatre mendians et autres religieux, tous revestus d'ornemens somptueux, portant reliquaires, châsses, fiertes et autres precieuses reliques.

« Après vinrent les gouverneurs de Lyon, tant de justice qu'autrement, accompagnez de grands et riches marchands ensemble et de plusieurs autres, et furent faire la reverence et la bienvenue au roy, lequel estoit lors outre le pont du Rhône, où il faisoit, pour son plaisir, courir la lance à deux ou trois de ses mignons.

« Après sortirent tous les principaux enfans de Lyon, montez, bardez et accoutrez de chaînes, bagues, joyaux et autres singularitez, le mieux que l'on avoit jamais vu; et tous vestus et habillez de grands et larges sayons, l'un comme l'autre, lesquels il faisoit beau voir.

« *Item*, quand tous ceux à qui il appartenoit furent au devant du roy rendre le devoir en quoy ils estoient tenus, le roy fit marcher chacun en son ordonnance dedans la ville, laquelle estoit tendue, tapissée, garnie et accoutrée le plus somptueusement qu'on avoit sçu faire, de grandes tapisseries et autres choses très belles.

Digitized by Google

« La porte où il passa, et aussi par tous les carrefours par où il devoit passer, il y avoit des échafauts, mystères et histoires avec leurs dicts et sentences par écrits ; faits et compris d'entendement merveilleux.

« *Item*, en plus de cent endroits, il y avoit au travers des rues des écussons pendant en l'air, à la mode d'Italie, environnez de gros chappelets de fleurs, et autres verdures joyeuses ; dedans lesquels écussons estoient les armes mi-parties du roy : c'est à sçavoir du haut costé les croix d'Hierusalem d'or sur le champ d'argent comme roy de Hierusalem, de Naples et de Sicile; et d'autre costé, les trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur, et par dessus ledit écusson estoit la couronne du Tière (tiare) imperial, magnifiquement fait.

« Ainsi entra le roy triomphant en victoire, glorieux en gestes, nompareil en magnificence, et immortel en excellence. Ledit seigneur, en la compagnie dessus dite, fut mené au logis de l'archevesque de Lyon, coste Saint-Jean, auquel lieu l'attendoient la reine, madame de Bourbon, et plusieurs autres grandes dames, desquelles il fut accueilli en joie et liesse très singulierement. »

« *Item*, après tout cet accueil, et cette bien-venue faite, vint par devers lui maistre Andry de la Vigne, lequel il avoit commis à coucher et mettre par écrit ce présent voyage, comme il appert ; lequel à sa bien-venue lui apporta, entre autres choses faites et travaillées par lui, divers rondeaux qu'il avoit composés. » [1]

Ainsi cette relation est officielle. Le secrétaire d'Anne de Bretagne n'est pas allé plus loin ; mais un autre auteur contemporain, le continuateur de Monstrelet, a complété ce récit: « Ledit roy Charles feit faire joustes et tournois à Lyon, les plus somptueuses que merveilles, et mesmement aux trois principaux endroits de la dicte ville; c'est à sçavoir en la Grenette, devant les Cordeliers, en la Juiverie, et au Palais : esquelles joustes et tournois iceluy roy Charles estoit tousjours soy presentant en champ de bataille, là où il se porta tousjours

1. — Histoire de Charles VIII, roy de France, par Guillaume de Jaligny, André de la Vigne, etc. *Paris*, 1684, in-fol., p. 188.

vaillamment et de bon courage, et feit plusieurs bons coups d'espée ; et aussi y furent plusieurs seigneurs de France, lesquels feirent plusieurs beaux faits d'armes à pied et à cheval. Et en mémoire d'icelles joustes furent faits et dressez trois pilliers de pierre, ausquels sont encore à present escripts aucuns vers en langue latine, composez pour icelles joustes en grande singularité [1] : car ledit roy Charles VIII estoit le principal tenant. Il est pareillement à sçavoir que ledit roy, avant son voyage de Naples, avoit fait magnifiquement eslever le corps du docteur Séraphique, saint Bonaventure, estant sépulturé aux Cordeliers de ladicte ville de Lyon; et depuis Monseigneur de Bourbon et Madame Anne de France, sa femme, feirent couvrir de fin argent la chasse dudit saint docteur; et aussi le roy dessus dit fonda le couvent des Cordeliers de l'Observance en ladicte ville de Lyon, qui est un lieu devoticux; et après qu'il eut séjourné aucuns jours à Lyon, il délibera de marcher plus avant en France pour son voyage à Saint-Denis... » [2]

1. — L'inscription qui avait été placée sur les trois piliers pour perpétuer le souvenir de ces joûtes, est peu digne d'être conservée ; elle commençait ainsi :

Ne virtus langueret iners, dum bella quiescunt,
Ipse armis tota juvenes agitabat in urbe,
Karolus et magni belli simulacra ciebat.

2. — Autres nouvelles Chroniques, Charles VIII, p. 97. In-fol., édit. de 1603.

La relation qu'a donnée de ces fêtes la Mer des Hystoires, relation que M. Gonon a reproduite (*Lyon*, 1841), ajoute quelques circonstances à ce récit : « On jousta en la Grenette, devant les Cordeliers. Et estoit la Royne dessus la porte avec les dames et damoiselles, en ung jardin plain de lis blancs et jaunes. Et dessus ledict jardin y avoit ung bras à une manche de taffetas blanc semée d'ermines; la main estoit d'argent et le pouce d'or, laquelle tenoit une chantepleure: c'est ung pot de terre plain de perthuis dessoubs, dont on arrouse les jardins, et dessoubs cestuy jardin y avoit une porte de boys et deux tours de damas gris et compassez de petits rubens de soye blanche qui sembloyt que ce fust pierre de taille. Et fut ledit damas donné aux Cordeliers, dont ils firent des chappes pour l'église.

« Les manteaulx de la porte estoient couverts de satin bleu, et sembloit que ce fust une porte fermant à veoir de loing, et par là passoyent ceux qui tenoient les rens, lesquels estoient dedans la closture des Cordeliers. Le reste estoit si bien faict que merveilles.

« En la rue de la Juifrie y fut pareillement fait jouste, et sortoient ceux qui tenoient les rens hors de une nef couverte de drap d'or. Puis en ung autre lieu nommé le Palet, où estoit une montaigne dont sortoient ceux qui tenoient les rens. Et tousjours le roy estoit premier et dernier en bataille, faisant de beaulx faicts d'armes. Et dura trois jours. Et les seigneurs par les rues, là ils se rencontroient, faisoient trois coups d'espées, tant à pied que à cheval; car après, en plusieurs lieux de ladicte ville, furent faictes toutes sortes de joustes. Et y estoit monseigneur Dunois, petit et jeune, qui selon sa jeunesse faisoit de beaulx coups. »

Digitized by Google

Charles, pendant son séjour à Lyon, se montra plein de courtoisie et d'affabilité ; il fut très gracieux avec les dames, et bienveillant pour tout le monde. On l'apercevait tous les jours fréquentant les promenades, et visitant curieusement les lieux publics. Il alla voir le cabinet de Simon de Pharès, professeur d'astrologie judiciaire, qui avait formé une belle collection de raretés et de livres singuliers. Le roi fut si reconnaissant du bon accueil que lui avait fait la ville, qu'il accorda la noblesse aux conseillers de la cité et plusieurs priviléges aux citoyens. Ainsi son édit du mois de décembre 1495 exempta « les manans « et habitans de tous osts, chevauchées, ban et arrière-ban, « pour les fiefs et seigneuries qu'ils possederoient dans le « royaume. » Il leur reconnaît la liberté d'acquérir et de posséder des fiefs, jusqu'à cinquante livres de revenu, sans payer au roi aucun droit de francs-fiefs et nouveaux acquêts. Il soumet tous les bourgeois, qu'ils soient privilégiés ou non privilégiés, s'ils ont possessions, héritages ou autres revenus dans la ville, au paiement de leur quote-part des impositions votées pour le service de Lyon par les conseillers municipaux. Afin que les conseillers, bourgeois et marchands puissent mieux pourvoir aux fortifications de leur ville, il les autorise à prélever perpétuellement « le dixième, qu'on appelle l'appetissement de la « mesure de vin vendu en détail dans ladite ville et faubourgs « d'icelle, semblablement le droit de barrage du pont du Rhône. Il leur octroie que « sur le vin crû hors de ladite ville de Lyon et « le pays de Lyonnois, autre que du crû de leurs vignes amené « en ladite ville, et en icelle vendu en gros, ils puissent lever « et faire lever dorénavant et à toujours deux sols six deniers « tournois pour chacune queue.... » Depuis cet édit, les conseillers de la ville de Lyon ont été reconnus nobles, eux et leur postérité, avec toutes les libertés et franchises dont jouissaient les autres nobles du royaume. Ce privilége fut confirmé par tous les rois successeurs de Charles VIII. [1]

1. — Cet édit est tellement honorable pour la ville de Lyon, que je crois devoir en reproduire les considérants et les dispositions principales :

« Connoissant que les conseillers, bourgeois, marchands, et autres manants et habitants de ladite ville, en démontrant la ferme, loyale et entière obéissance qu'ils ont

Lyon, comme le royaume, jouit d'une tranquillité profonde pendant les dernières années du quinzième siècle [1]. Peut-être

toujours eue envers nos prédécesseurs, nous et la couronne de France, sans avoir varié, se sont à cet égard employés en manière qu'elle s'est augmentée et augmente tous les jours, ainsi qu'on le voit par les effets, comme aussi le bon, grand et cordial devoir en quoi lesdits conseillers, bourgeois, manants et habitants ont ci-devant employé à la réception de nous et notre très-chère et très-amée compagne la Reine, à notre première et nouvelle entrée en ladite ville qui a été à la plus grande joie, honneur et triomphe, et du meilleur cœur qu'il leur a été possible de faire, non-seulement en ces choses, mais en toutes autres dont les avons fait requérir pour nos affaires, les ayant toujours trouvés prompts, enclins et appareillés de nous obéir et complaire. En façon qu'à bonne cause sommes-nous de les élever en honneur, prérogatives et prééminences comme les en avons trouvés dignes : savoir faisons, que toutes les choses susdites considérées, afin que lesdits conseillers et bourgeois, se sentant rémunérés d'aucuns priviléges et spéciales graces, soient plus encouragés en leur bon vouloir et affection, et les autres à leur exemple et imitation faire le semblable ; par ces causes et autres à ce nous mouvant, avons de notre propre mouvement, certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, à notredite ville et cité de Lyon, et auxdits conseillers, bourgeois, marchands, et autres manants et habitants en icelle, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, les priviléges, libertés, franchises, autorités, droits, prérogatives et prééminences qui s'ensuivent :

« Premièrement, pour ce que de toute ancienneté les faits et affaires communs de notre cité de Lyon ont accoutumé d'être régis, gouvernés et administrés par douze conseillers qui pour ce sont élus et constitués des plus notables suffisants et idoines de ladite ville, desquels douze conseillers sont chacun an déchargés, les six qui plus longuement ont servi et vaqué au consulat d'icelle ville, et au lieu d'eux sont élus autres six conseillers nouveaux, ou de ceux qui autrefois ont servi et été conseillers, ou autres à ce suffisants et idoines, tellement qu'ils sont toujours douze en nombre. Nous, pour accroître l'honneur d'iceux douze conseillers, tant présents qu'à venir, ensemble de leur postérité et lignée née et à naître en loyal mariage, afin qu'ils aient meilleur courage et vouloir de diligemment vaquer et entendre au régime, gouvernement et administration desdits faits et affaires communs d'icelle ville, et eux y employer, et que ce soit exemple à tous autres, en manière que chacun mette peine en soi de valoir pour parvenir à l'état de conseiller ; iceux conseillers présents et à venir, s'ils n'étoient nés et extraits de noble lignée, avons ennobli et ennoblissons par ces présentes, et du titre et privilége de noblesse, eux et leurdite postérité née et à naître en loyal mariage, décoré et décorons, voulant et concédant, que au temps à venir ils et chacun d'eux avec leurdite postérité et lignée soient réputés et tenus nobles, et pour tels de tous, et en tous faits et actes, reçus et admis. Et que des priviléges, franchises et libertés, que usent les autres nobles de notre royaume, ils jouissent, usent et puissent venir en l'état et ordre de chevalerie en temps et lieu, et acquérir en nos royaume et Dauphiné, fiefs, arrière-fiefs, jurisdictions, seigneuries et nobles ténements, sans pour ce ni autrement payer à nous ou à nos successeurs aucune finance ; laquelle en tant que besoin est, pour nous et nosdits successeurs, leur avons donné et remise donnons, quittons et remettons, à quelque somme qu'elle soit et puisse être et monter, par ces présentes signées de notre main. »

1. — C'est vers ce temps (en 1495) qu'aurait eu lieu l'étrange frénésie des filles de Lyon : saisies d'un inconcevable dégoût de la vie, elles se pendaient, se poignardaient ou se jetaient dans des puits. J'avoue que ce fait étrange me paraît au moins suspect, aucun

Digitized by Google

convient-il de faire mention d'une ordonnance de police qui se rapporte à un fait très important : la maladie syphilitique venait de faire explosion en Europe, et les populations s'effrayaient à bon droit de ses symptômes et de ses ravages. Une ordonnance du 12 août 1497 s'exprime ainsi : « L'on faict commandement « de par le roy à tous et chascuns malades, entachés de la grosse « veyrolle et aultres maladies, demandant l'aumosne, que au- « jourd'hui par tout le jour ils ayent à sortir de cette ville, et ce « sur peyne d'estre bannis et foytés.

« *Item,* l'on faict commandement de la part que dessus, que « s'il y a aulcune personne qui depuis dix jours en ça eu « maladie quelconque, qui le vieigne dire aux officiers ou aul- « tres qui à ce seront depputés, et ce sur peyne de confiscation « de corps et de biens, et avec injonction que si aulcun est « trouvé faisant le contraire, l'on prendra tous ses biens, meu- « bles et ustensils de sa maison, lesquels publiquement seront « bruslés. » [1]

La civilisation fit un pas immense à Lyon pendant le quinzième siècle; considérons-la sous ses points de vue principaux à cette époque : les libertés des citoyens et du pays, le

historien de Lyon n'en a parlé : on ne le trouve que dans un seul écrivain, étranger à la ville, qui n'était pas même contemporain. Cet écrivain est Jean Brodeau (1). Il faudrait des autorités à l'appui d'une pareille affirmation, Brodeau n'en cite aucune : il ne donne aucun détail, et se borne à une allégation vague. Cependant cet auteur recherche la cause de cette épidémie de suicide : ce n'est, selon lui, ni l'oubli des sentiments religieux, ni l'influence maligne des astres; Brodeau n'y voit qu'une fureur utérine. Jacques Ferrand admet cette explication (2). M. Breghot a eu grandement raison d'appeler l'attention des annalistes lyonnais sur un fait vraiment curieux, et dont les moindres circonstances, s'il était vrai, mériteraient d'être expliquées par eux; le médecin, le philosophe et l'observateur pouvant en faire leur profit (3). Tout en partageant cette opinion, j'exprimerai quelques doutes sur le fait lui-même : il n'a aucune authenticité, et me paraît être une de ces fables historiques dont le point de départ est, d'ordinaire, un fait particulier qu'on a mal interprété, ou qu'on a généralisé hors de propos. Il n'y a pas d'année, à Paris, où de jeunes filles ne se donnent la mort; faut-il donc croire à une épidémie permanente de suicide dans cette ville?

1.—Documents sur la ville de Lyon, publiés par M. Gedemard, ancien archiviste de l'Hôtel-de-Ville.

(1) Brodeau (*Jean*). Miscellanea. *Basileæ, Joan. Oporin*, 1555, lib. V, 203.

(2) Ferrand (*Jacob*). De la Maladie d'amour, ou Mélancholie erotique. *Paris*, 1623, in-8°.

(3) Mélanges littéraires, p. 261.

développement du commerce au moyen des foires franches, les progrès des arts, et en première ligne l'introduction à Lyon de l'imprimerie découverte un peu avant le milieu de ce siècle.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

MARCHE DE LA CIVILISATION

PENDANT LE XVe SIÈCLE.

§ 1. Libertés municipales; du Franc-Lyonnois. — § 2. Secours publics. — § 3. Développement du commerce; foires franches, fabriques d'étoffes de soie. — § 4. Découverte de l'imprimerie; introduction de la typographie à Lyon. — § 5. Lettres et arts.

§ I. L'état politique des Lyonnais, au quinzième siècle, est un point important à déterminer : il n'y avait plus de lutte entre les citoyens et l'archevêque, leur ancien seigneur; un contrat librement signé, et vieux déjà de plus d'un siècle, réglait les droits respectifs des bourgeois, de l'Eglise et du roi. Des priviléges souvent confirmés, et étendus par les lettres-patentes des rois de France, assuraient à la ville de Lyon la pleine jouissance de ses franchises aussi anciennes que la cité elle-même : ils avaient atteint le dernier terme de leur développement et de leur puissance. Considérons-les dans leur ensemble, et étudions l'organisation de cette administration municipale ou consulaire qui les avait expressément sous sa garde.

I. Au quinzième siècle il n'y avait pas en France unité de poids, de mesures, de coutumes et de lois. Le royaume ne s'était pas formé en un seul temps; il était résulté de l'agrégation suc-

cessive, et à titres divers, des provinces autour d'un noyau central, tantôt par la conquête, tantôt par héritage, quelquefois par des donations. Chaque état, en venant se joindre à l'agglomération principale, ne manquait pas de stipuler ses conditions et de se faire une part de liberté la plus large possible. C'est ce que Lyon ne manqua pas de faire. Cette ville était libre dès le premier siècle de sa fondation, et ne l'avait jamais oublié. Lorsqu'elle fut déclarée colonie au temps de l'empereur Claude, elle adopta les lois de l'empire et le droit romain : Lugdunum, en vertu de son titre, se vit affranchi de tous les impôts et tributs dont les villes d'Italie étaient exemptes; la loi romaine le déclara d'une manière formelle : *Lugdunenses Galli juris sunt Italici, et ideo immunes omnium jurium personalium.* Doté des mêmes libertés que possédait Rome elle-même, Lyon se gouverna toujours par le droit romain, même au temps du premier royaume de Bourgogne. La force priva quelquefois cette cité de ses libertés ; elle n'eut pas toujours la faculté d'en faire usage sous des gouvernements despotiques, mais le principe n'était pas contesté. Il y avait usurpation et non négation de titres légitimes. Ce fut un grand abus que la domination temporelle des archevêques : Lyon ne pouvait avoir de maître; cette ville s'appartenait à elle-même, et son antique droit reparut tout entier, avoué même par ses adversaires, lorsqu'elle eut la puissance de le faire valoir.

Les rois de France s'empressèrent de le reconnaître; voici quelles étaient les franchises et les immunités de la ville sous le despotique Louis XI et sous Charles VIII : tous les biens des citoyens lyonnais, soit dans la cité, soit dans les campagnes voisines, soit dans une province quelconque du royaume, étaient exempts d'impôts ; les bourgeois pouvaient vendre le vin de leur crû sans avoir payé aucun droit d'aides ou d'octroi. Les ouvriers de tous les métiers avaient la faculté d'exercer librement leur profession, sans être assujettis, soit à la maîtrise, soit à une épreuve préalable quelconque. C'est aux citoyens eux-mêmes que la ville était confiée; ils en avaient les clefs. Enrégimentés en pennonages ou compagnies, ils montaient chaque jour la garde, sous les ordres d'officiers ou pennons nommés par le consulat, et qui recevaient de lui le mot du guet : cependant l'adminis-

Digitized by Google

tration municipale s'entendait, à cet égard, avec le lieutenant du roi; elle n'avait le commandement libre et entier que dans l'absence de ce fonctionnaire ou du gouverneur. En considération de ce service de garde, tout bourgeois se trouvait formellement exempt du ban et de l'arrière-ban pour les fiefs et seigneuries qu'il possédait dans le royaume. Les citoyens étaient dispensés du logement des gens de guerre; ils n'avaient à payer aucune redevance, aucun impôt pour leurs propriétés immobilières, soit dans Lyon, soit dans une partie quelconque du royaume. Ils pouvaient avoir dans leurs maisons de campagne, pour leur usage personnel, des colombiers, des pressoirs et des fours, sans que les seigneurs haut-justiciers eussent rien à y voir, et ils avaient encore la faculté de disposer de leurs biens allodiaux par baux emphytéotiques, et d'y imposer des censives et autres redevances seigneuriales, selon le droit romain. C'est ce droit qui les rendait libres, c'est ce droit qui les gouvernait sous les rois de France, lorsqu'il ne se trouvait pas en opposition avec les ordonnances royales ou avec les lois fondamentales du royaume.

A l'avénement d'un nouveau roi de France, les priviléges et immunités accordés à la ville de Lyon et à ses habitants paraissaient être mis en question; on aurait dit qu'ils n'avaient été accordés que pour la durée d'un règne : il fallait en obtenir la confirmation, et c'était toujours une grande et délicate affaire. Les foires elles-mêmes n'étaient point octroyées à perpétuité : le nouveau souverain délibérait avec son conseil s'il les maintiendrait, et il mettait quelquefois son adhésion à prix d'argent. Dès qu'il avait pris possession de sa couronne, le consulat de Lyon déléguait auprès de lui des députés chargés, au nom de la cité, de lui prêter foi et hommage, et d'obtenir le maintien des libertés municipales. On choisissait pour cette mission des hommes considérés, habiles et d'un commerce agréable; c'étaient les conseillers-échevins qui faisaient ce choix délicat. On réglait d'avance l'indemnité qui était due à la députation; le chapitre de Saint-Jean contribuait quelquefois à la dépense. Ces délégués avaient à traiter encore, au nom de la ville, de la ferme des gabelles ou de celle de l'introduction à Lyon des draps d'or et de soie fabriqués à l'étranger. Quand le roi de France venait à

Digitized by Google

Lyon, le consulat mettait en délibération la nature et la valeur des présents qui seraient faits au monarque et à ses courtisans. La ville paya plusieurs fois, et fort cher, ses libertés et franchises communales; d'autres fois elle prêtait, et d'assez mauvaise grâce, de grosses sommes que le roi ne lui rendait pas : c'était une autre manière de donner. Le consulat défendait de son mieux les intérêts de la cité.

On vient de voir quels étaient les priviléges des citoyens lyonnais; ceux de leurs magistrats ne sont pas moins dignes d'étude.

Au quinzième siècle, le corps consulaire, qui répond parfaitement au conseil municipal des temps modernes, était composé de douze conseillers ou échevins, présidés par le prévôt des marchands, qui représente le maire de nos jours. Ces treize membres de l'administration consulaire étaient renouvelés par moitié chaque année; des douze conseillers, six devaient avoir leur domicile politique dans la ville, du côté du royaume, et les six autres du côté dit de l'empire. Ils portaient comme costume officiel : le prévôt, une longue robe velours violet; les conseillers, une robe de satin violet avec les parements de la même couleur. Il entrait en outre dans la composition du consulat des membres inamovibles, nommés à toujours, pour maintenir la stabilité des formes de l'institution : c'était le procureur de la ville, chargé, à ce titre, de veiller à ce que, dans les délibérations, aucun préjudice ne fût apporté aux droits, priviléges et immunités de la cité; c'étaient le greffier ou secrétaire, et plus tard le receveur de la ville, nommé par le roi sur la présentation du consulat, et le voyeur. Ces officiers étaient revêtus de robes en taffetas violet, aux frais de la cité.

Ainsi composé, le consulat avait l'administration de la ville; c'est au gouverneur nommé par le roi, ou à son lieutenant, qu'appartenait le commandement supérieur. Le pouvoir des conseillers était de nature essentiellement municipale; à ce titre, ils étaient chargés de la voirie, c'est-à-dire du soin de maintenir libre et en bon état la voie publique. Ils veillaient au nettoiement et au pavage des rues, à leur alignement et à la conservation des édifices publics. C'est au corps consulaire qu'appartenaient la visite des poids chez les boulangers, et l'inspection des tavernes,

Digitized by Google

des auberges et des marchés de comestibles; c'est lui qui présidait au tarif du pain et au maintien du bon ordre pendant les quatre grandes foires. Il disposait en pleine liberté du budget de la ville, sans aucune intervention du pouvoir royal, et il avait le droit, en cas d'urgence et d'insuffisance constatée des ressources financières de la cité, de mettre un impôt sur les denrées et marchandises (hors le temps de foires), jusqu'à concurrence d'une somme de mille livres par année. Pour bien asseoir l'impôt, le consulat procédait, à certaines époques, au recensement général des bourgeois de Lyon et à l'estimation de leurs biens mobiliers et immobiliers. Il avait la police des corps de métiers, dont les chefs étaient tenus de lui adresser des rapports sur les abus et sur les cas de contravention aux statuts et règlements imposés à chaque profession. Ses préposés délivraient les passeports, soit aux courriers, soit aux citoyens. Quand les états généraux de la France étaient annoncés, le consulat désignait les députés de Lyon et dressait les cahiers qui devaient exprimer les doléances et les vœux de la cité. Il avait à sa disposition, dans l'Hôtel-de-Ville, une prison affectée aux délits commis contre les attributions de l'administration municipale. C'est lui qui nommait les juges et les commissaires de la santé; les conseillers de ville furent pendant longtemps les recteurs de l'Aumône générale ou Hôtel-Dieu. C'est enfin le consulat qui convoquait à l'Hôtel-de-Ville les assemblées; il y en avait de deux sortes : celles-ci privées et à huis-clos, celles-là publiques. Les premières avaient pour objet l'expédition des affaires courantes, et se tenaient le mardi et le jeudi de chaque semaine; le prévôt des marchands se plaçait au haut bout de la table du conseil, les échevins et le procureur s'asseyaient en cercle autour du tapis. On n'admettait les officiers de la ville aux séances que lorsqu'il devait être question, dans la délibération, d'affaires relatives à leur service; il y avait quelquefois des convocations extraordinaires. Les autres assemblées étaient publiques; les mandeurs ou massiers de la ville y appelaient les citoyens de tous les ordres, gens d'église, gentilshommes, officiers, bourgeois, marchands et manants, mais elles ne pouvaient avoir lieu sans l'autorisation préalable du gouverneur ou de son lieutenant. Quand l'assemblée était en séance, une amende de

Digitized by Google

dix sous pouvait être infligée aux citoyens absents sans motifs légitimes.

Une des attributions capitales du consulat, c'était la garde de la ville : on avait, à cet effet, partagé Lyon en trente-six quartiers ou pennonages, quatorze pour la partie ouest ou la division de Saint-Jean, et vingt-deux pour le côté de Saint-Nizier [1]. Dans chaque pennonage un bourgeois notable, nommé par le consulat, avait le commandement particulier de son quartier; il tenait note exacte de tous les hommes en état de monter la garde et de faire le guet dans la circonscription. C'est lui qui donnait des ordres à ses subordonnés le lieutenant et un enseigne, aux sergents, dizainiers et quarteniers; il mettait ses hommes en bataille, il les conduisait au lieu désigné : quand le service était fait, chaque compagnie rapportait à l'Hôtel-de-Ville son pennon ou enseigne. Ces trente-six pennonages avaient pour commandant général le capitaine de la ville, nommé par le roi sur la présentation des échevins, et qui prêtait serment entre les mains du gouverneur ou de son lieutenant. Cet officier était le subordonné du consulat, véritable colonel des forces municipales qui se composaient non-seulement des bourgeois enrégimentés en pennonages, mais encore d'une compagnie de deux cents arquebusiers, dont le noyau primitif avait été une confrérie d'arbalétriers fondée en l'honneur de saint Sébastien.

Une autre attribution non moins importante du corps consulaire, c'était l'administration des revenus et des biens de la ville : ces biens et ces revenus étaient de nature diverse. Les uns pouvaient être appelés propriétés patrimoniales ou propres : tels étaient l'Hôtel-de-Ville, les maisons, établissements ou terres appartenant à la commune, les rentes sur les gabelles, le produit de la location des terrains, boutiques, bancs, étaux de bouchers, etc. Les autres biens appartenant à la cité consistaient en concessions faites à la ville en différentes occasions par les rois de France, soit à titre de rachat perpétuel, soit temporairement et pour subvenir à des nécessités de budget pressantes, et dans la jouissance de divers péages établis sur le pont du Rhône, d'impôts sur le pesage des farines ou sur la vente au

1. — Ce nombre changea plusieurs fois ; il fut réduit à vingt-huit.

Digitized by Google

détail du vin dans les cabarets. Il ne faut pas oublier enfin, dans cette énumération des revenus et des biens de la ville, les sommes qui lui étaient octroyées par les rois de France, en remboursement de prêts qu'elle leur avait faits ou de dépenses extraordinaires qu'elle avait acceptées pour leur service.

Ainsi, l'administration consulaire avait un pouvoir très étendu. Comment était-elle recrutée, et dans quelles formes se renouvelait ce corps essentiellement électif? On a vu que dans les premiers temps de son institution, après le contrat de 1320 entre les bourgeois et l'archevêque, les nominations avaient lieu à la pluralité des suffrages, et que tous les citoyens étaient appelés à voter. J'ai dit que les classes inférieures avaient été peu à peu dépossédées du droit d'élection par les classes moyennes, et j'ai raconté l'émeute à laquelle leur mécontentement avait donné lieu : la bourgeoisie était demeurée maîtresse; j'ai maintenant à faire connaître l'usage qu'elle fit de son pouvoir.

Le jeudi avant la fête de saint Thomas (21 décembre), les échevins et le prévôt des marchands se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville, et désignaient deux maîtres, choisis dans les soixante-douze corps de métiers [1]. Ces notables-ouvriers

1. — C'est Rubys qui dit soixante-douze; je ne trouve que soixante-un corps de métiers indiqués dans un manuscrit de la main de Menestrier. Voici leur désignation : drapiers, épiciers, merciers, toiliers, veloutiers, chirurgiens, apothicaires, teinturiers en fil, teinturiers en drap, teinturiers en soie, mouliniers de soie, futainiers, tanneurs, chapeliers, cordonniers, cartiers, coffretiers, poissonniers, corroyeurs, maroquiniers, maçons, fourbisseurs, aiguilletiers, chaudronniers, tailleurs d'habits, tapissiers, guimpiers, serruriers, ferratiers, imprimeurs et libraires, relieurs, ceinturiers, orfèvres, tireurs et écacheurs d'or, peintres, pelletiers, potiers d'étain, selliers, hôteliers, boulangers, éperonniers, fondeurs, maréchaux, menuisiers, chandeliers, épingliers, gantiers-parfumeurs, cordiers, taverniers, tonneliers, pâtissiers, fripiers, tondeurs de drap, confiseurs, ciergiers, meûniers, tisserands, emballeurs, boutonniers, laboureurs.

Un autre manuscrit de la main de Menestrier, mais continué par une main inconnue, donne les noms et surnoms des maîtres de métiers désignés électeurs, à l'Hôtel-de-Ville, depuis 1352 jusqu'en 1772. Quelques-uns de ces noms d'artisans sont devenus ceux de familles très nobles et très considérées.

Le tableau dressé par Menestrier ne donne pas un nombre de nominations d'électeurs-ouvriers toujours le même pour chaque année; il y en a ordinairement six, quelquefois quatre, d'autres fois huit. Voici les élections de 1352, qui commencent la liste : André de Chapponay, changeur; Andrivet Caille, pelletier; Jean de Villars, escoffier. Jacques de Chapponay, drapier, appartient aux élections de 1355.

On conserve aux archives de l'Hôtel-de-Ville les actes originaux de nominations (syndicats)

Digitized by Google

étaient dirigés dans leur opération électorale par deux des six conseillers sortants, appelés terriers parce qu'ils étaient chargés de faire observer les formalités d'usage, et qu'on les considérait en quelque sorte, à cet égard, comme un manuel électoral vivant. Ces conseillers-terriers assistaient à l'élection, non en qualité d'échevins et revêtus de la robe violette, mais en habit court, et comme les représentants de la bourgeoisie.

Le lendemain les maîtres de métiers, élus la veille, venaient à l'Hôtel-de-Ville et s'engageaient par serment à faire un choix en conscience; ils se réunissaient le dimanche suivant au même lieu, et y trouvaient le prévôt des marchands, les douze conseillers et les officiers de ville, tous vêtus de la robe violette, insigne de leur dignité. L'assemblée, précédée des massiers ou mandeurs, leur baguette sur l'épaule, se rendait à la chapelle Saint-Jacques pour y entendre la messe du Saint-Esprit : cette cérémonie accomplie, ils rentraient en bon ordre dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et s'asseyaient autour d'une grande table. Les deux conseillers-terriers prenaient place sur un banc à part : auprès d'eux se trouvaient les membres du consulat, en grand costume. Alors un des mandeurs de la ville faisait l'appel des électeurs; cette formalité terminée, le procureur de la ville prononçait un petit discours dans lequel il exposait le but de cette réunion, et faisait connaître les cas d'exclusion au titre d'échevin. Il avertissait les électeurs de ne point accorder leur vote à des gens notés d'infamie ou condamnés à des peines infamantes, à des étrangers, à des hommes qui ne résidaient pas dans la ville depuis douze ans, enfin à des citoyens qui ne possédaient pas des biens immeubles pour une valeur de dix mille livres. On ne pouvait élire les six conseillers sortants, ni ceux dont les fonctions avaient expiré l'année précédente; défense était faite de nommer deux proches parents, comme le père et le fils, deux frères, deux cousins germains, ou des citoyens qui avaient quelque procès avec la ville. Ces exclusions ainsi déterminées, le procureur de la cité invitait les électeurs à

des gardiateurs, conseillers, recteurs, gouverneurs, échevins de la ville de Lyon, élus par les députés des corps de métiers dont les noms sont également inscrits sur ces rouleaux en parchemin ou en papier, garnis des sceaux de chaque profession. (*Mss. de l'Académie.*)

Digitized by Google

voter sans haine, sans passion; il les engageait à donner leurs voix à des hommes éclairés, dévoués au bien public, affables, modérés, d'un bon jugement et de bonne conscience. Après cette allocution, le terrier de la division de Fourvière, ou le prévôt des marchands, s'il était terrier, nommait celui qu'il croyait digne d'être échevin; le terrier de la division de Saint-Nizier faisait même chose; puis les corps de métiers votaient successivement, d'abord les drapiers, puis les notaires, les merciers, et on finissait par les paysans. Le secrétaire de la ville inscrivait les votes, et marquait le nombre de voix obtenu par chaque candidat; il était contrôlé, dans cette opération, par le procureur ou par le receveur. Quand tous les suffrages étaient donnés, la décision de la majorité était proclamée à haute et intelligible voix; le secrétaire faisait connaître le nombre des voix que chacun des candidats avait obtenues, et lisait le procès-verbal, ainsi que la composition définitive du consulat pour l'année. Cette organisation du syndicat était écrite sur une grande feuille de parchemin, scellée du sceau de la ville, et ornée des marques et cachets, soit des échevins, soit des maîtres de métiers. Ces actes authentiques sont conservés dans le précieux dépôt des archives. [1]

1. — Il existe à Lyon trois grands dépôts historiques : ce sont les archives de l'Hôtel-de-Ville, les archives de la Préfecture, et celles des Hôpitaux.

Malgré le vif intérêt qu'elles présentent, les archives de la ville ont peut-être été négligées : elles attendent encore quelque savant élève de l'école des chartes, qui classe convenablement cette immense collection de documents de toute nature : Paris offrirait, sous ce rapport, d'excellents modèles à suivre. L'abbé Sudan a publié quelques notes, beaucoup trop sommaires, sur ce dépôt si encombré; M. Savagnier en a extrait l'analyse de quelques actes et titres historiques. Clerjon et son continuateur ont fait usage des registres consulaires, et peut-être leur ont-ils fait des emprunts trop nombreux. M. Péricaud a publié pour la première fois, dans ses Documents, un très grand nombre de pièces tirées des archives municipales. Voici les recueils principaux qu'on trouve aux archives de l'Hôtel-de-Ville :

Registres consulaires depuis l'année 1416 jusqu'en 1792, en 328 vol. in-fol.

Il y a des lacunes dans la collection. Ces registres ont été continués par les procès-verbaux du conseil municipal.

Recueil de lettres et pièces autographes écrites par des rois, princes, grands dignitaires, et relatifs à la ville de Lyon.

Registre où sont les syndicats, depuis l'année 1368. In-fol.

Inventaire des titres et papiers qui sont dans les petites archives de la ville de Lyon.

Inventaire général des titres et pièces qui sont dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon. (Priviléges des bourgeois et habitants, pièces relatives aux foires, aux corps de métiers, aux biens et possessions de la ville, aux élections des membres du consulat, etc.). 22 vol. grand in-fol.

Ce précieux recueil a été fait avec un très grand soin; il s'agirait maintenant de le colla

Prévôt des marchands, échevins, officiers de ville, bourgeois et maîtres des métiers étaient convoqués au son de la cloche, le

tionner avec les pièces qui existent au dépôt. Le tome premier contient les années 1416 à 1425.

Registres des naissances. — Registres des décès. — Dépôts des paroisses. — Cartes et plans de la ville à toutes les époques.

Je crois devoir reproduire ici, comme un document important, l'inventaire qu'a dressé des archives de la Préfecture un homme parfaitement compétent, M. Chelle :

« L'Hôtel-de-Ville reçut depuis 1790 jusqu'en 1793 tous les papiers de l'ancien pouvoir administratif et ceux plus nombreux encore des corporations religieuses, multipliées dans cette province et richement dotées. Cette masse énorme de cahiers, de volumes manuscrits de tous formats, fut reléguée pêle-mêle dans les greniers et les combles, et resta longtemps à la disposition des curieux et des personnes intéressées. On n'y mit un commencement d'ordre que pendant l'an X ; mais un plancher, s'étant écroulé, détruisit cette ébauche de classement. L'incendie arrivé à cet hôtel en 1803 produisit de nouveau une extrême confusion dans les archives. On les transporta depuis dans la rue Sala, et enfin, en 1819, dans le nouvel hôtel de la Préfecture dont elles occupent l'aile occidentale. Depuis 1820, on s'est occupé à faire cesser le désordre le plus apparent. Une quantité immense d'anciens cartons, de registres vieux ou nouveaux, ont été rangés en bloc dans les deux galeries formant le second et le troisième étage. Plus de six cents cartons ont été remplis, et disposés sous les titres qui ont paru les plus convenables.

« Cependant tous ces travaux ont été insuffisants pour la confection d'un inventaire, parce qu'aucune pièce n'a pu être examinée en détail et rapportée à un classement déterminé. En outre, ce qui appartient à l'administration courante, commençant à la révolution de 89, et tout ce qui regarde les anciennes administrations et les corporations supprimées, se trouvait dispersé confusément et au hasard dans les deux galeries dont il a été parlé. Cette confusion, jointe au défaut d'inventaire, rendait les recherches très longues et même le plus souvent inutiles. La plus urgente amélioration, qui vient d'être faite, a consisté dans la séparation de l'ensemble des archives en deux parties bien distinctes. La première galerie a été affectée aux archives antérieures à 1789, et la seconde à tout ce qui est postérieur à cette époque. Il reste un travail, le plus long, le plus difficile et le seul qui puisse donner aux archives l'importance dont on a pu déjà se faire une idée, et répondre aux besoins journaliers du public : c'est un catalogue ou inventaire général, qui devra suivre l'examen spécial et la classification de chacun des objets dont se composent ces archives. Voici, en attendant mieux, une liste très succincte de ces objets, et seulement des principaux parmi ceux qui se trouvent dans la première galerie :

« 1,300 cartons (il en manque beaucoup.)— Titres du *chapitre de Saint-Jean et comté de Lyon*, depuis le douzième siècle jusqu'en 1780. Ils traitent *des droits de chasse*, *dîmes*, *directes*, *comptes des recettes et dépenses*, *limites des juridictions*, *acquisitions*, *servis*, *fours banaux*, *justice*, *fourches patibulaires*, *fiefs*, *actes de la justice*, *maîtres d'écoles*, *églises*, *chapelles*, *clochers*, *police rurale*, *abbenevis*, *redevances novales*, *pêche et épave*, *péage*, *poids et mesures*, *dons et legs*, *aliénations*, *testaments*, *obéances*, *droits honorifiques*, *exemptions*, *priviléges*, *honneurs*, *titres de comtes*, *préséances*, *etc.*

« Cette énumération serait à peu près la même pour ce qui regarde les autres corporations.

« 27 vol. in-fol. — Inventaire général des cartons sus-désignés, fait par Lemoine, avocat-archiviste en 1766.

jour de la Saint-Thomas, dans l'église de Saint-Nizier, dont le chœur avait été préalablement tapissé et décoré par les soins du voyeur de la ville. C'est dans cette occasion que l'oraison doctorale était prononcée par un avocat, ou par un professeur que le consulat avait désigné. On invitait à la cérémonie l'archevêque, le chapitre, le gouverneur, le lieutenant du roi; le discours

« 206 vol. in-fol. — Actes capitulaires, ou délibérations du chapitre de la même église, depuis 1361 jusqu'à la révolution.

« 35 vol. in-fol. — Inventaire desdits actes.

« 158 cartons. — Titres de l'*abbaye d'Ainay*, de l'an 1106 à 1780.

« 4 vol. in-fol. — Inventaire de ces cartons.

« 8 vol. in-4°. — Actes capitulaires de cette abbaye depuis 1538 jusqu'en 1730.

« *Abbaye de Saint-Just.* — Masse de titres dans le plus grand désordre, pouvant remplir 300 cartons.

« 4 vol. in-fol. — Inventaires faits dans le dix-septième et le dix-huitième siècle.

« 58 vol. in-fol. — Actes capitulaires de *Saint-Nizier*, depuis 1450 jusqu'en 1778.

« 4 vol. in-fol. — Inventaire d'autres titres disséminés ou perdus.

« 86 vol. in-4°. — Actes capitulaires de *Saint-Paul*, depuis 1425 jusqu'en 1746.

« 15 vol. in-fol. — Preuves de noblesse et armoiries des aspirants à l'*ordre de Malte*.

« 300 vol. in-fol. et in-4°. — Visites des commandeurs.

« 1,500 vol. in-fol. et in-4°. — Terriers des commanderies du même ordre.

« 7 vol. in-fol. — Inventaires de ces terriers.

« 6 vol. in-fol. — Inventaire des titres du grand prieuré d'Auvergne (ordre de Malte). La plus grande partie de ces titres est perdue. Parmi ceux qui restent, se rencontrent quelques chartes de franchises, des transactions et registres de cens et servis en langue provençale ou des troubadours du treizième et du quatorzième siècle. Ces pièces peuvent être précieuses pour la comparaison de cette langue, en divers lieux et à diverses époques.

« Les débris des archives de toutes les autres corporations religieuses du Lyonnais, Forez et Beaujolais, peuvent former environ 2,000 volumes et cartons.

« 1,500 cartes, plans topographiques, tracés de terriers de Lyon et de tous ses environs.

« Dans la seconde galerie se trouvent, comme il a été dit, les archives modernes: elles se composent d'une multitude de documents de tous genres, qu'on s'imagine facilemennt devoir être fournis par une administration aussi importante que celle du département du Rhône. » (*Revue du Lyonnais.*)

Les archives des hôpitaux sont conservées avec un soin très grand; on peut les citer comme modèle d'ordre et de bonne tenue. On trouve dans cette immense collection de dossiers et d'actes : les titres des propriétés des hôpitaux, les actes judiciaires, les registres des entrées et des sorties des malades; ceux des décès, ceux de l'immense population des enfants trouvés et abandonnés, etc., et les procès-verbaux des séances du conseil administratif. Beaucoup d'utiles renseignements historiques ont été fournis par les archives des hôpitaux; Dagier y a trouvé les matériaux de son Histoire de l'Hôtel-Dieu, et Mono des documents d'un grand intérêt.

Il est si important, quand on s'occupe de travaux historiques, de savoir où prendre les faits et les dates, qu'on me pardonnera peut-être cette note un peu longue, en considération de son utilité.

achevé, on lisait à haute voix la composition du syndicat, et tout était terminé jusqu'à l'année suivante.

Ainsi le peuple de Lyon n'avait aucune part directe à l'élection municipale : les conseillers de ville désignaient dans les corps de métiers un certain nombre d'électeurs, et ceux-ci, dirigés dans leurs opérations par les conseillers sortants, donnaient leurs voix à ceux des citoyens qu'ils en avaient jugés dignes. Il est évident que le consulat devait avoir une très grande influence sur les votes des maîtres de métiers, qui n'avaient en fait et en droit aucune initiative ; cette forme d'élection se maintint pendant longtemps : elle ne fut complètement abrogée que quatre siècles plus tard, lorsque Lyon fut dépossédé de ses droits et des priviléges que les rois de France lui avaient concédés. [1]

§ II. J'ai fait connaître l'état politique des habitants de Lyon au quinzième siècle ; cette étude des priviléges et des immunités dont jouissaient nos pères ne serait pas complète, si je ne parlais ici des libertés singulières dont étaient en possession de petits pays voisins, réunis sous la dénomination commune de Franc-Lyonnois.

Située aux portes mêmes de Lyon, cette contrée se composait du village de Cuires, de la Croix-Rousse, d'un tiers de la paroisse de Caluire, des villages de Fontaines, de Rochetaillée et de Fleurieu, d'une portion des paroisses de Genay, Civrieux et Saint-Jean-de-Thurigneux. Une autre partie du Franc-Lyonnois, moins considérable que l'autre, était formée des paroisses de Saint-Bernard et de Riottier, et d'un tiers environ de celle de Saint-Didier-de-Formans. Il existait ainsi un grand et un petit Franc-Lyonnois, qui l'un et l'autre avaient la Saône pour limite et Neuville pour chef-lieu. Ainsi plusieurs paroisses appartenaient en partie au Franc-Lyonnois, en partie à la Dombes, au Bugey, ou au comté du Lyonnais proprement dit. Considéré dans son ensemble, le Franc-Lyonnois était un pays peu fertile, très pauvre, peu commerçant, et peuplé à

1. — Rubys. — Menestrier. — Brossette. — Voyez surtout l'ouvrage suivant : Les Priviléges, franchises et immunitez octroyés par les Roys très chrétiens aux consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon et à leur postérité (recueillis par Claude de Rubys). *Lyon, Antoine Gryphe*, 1574, in-fol. — *Lyon, Guichard Jullieron*, 1619, 1654, 1649, in 4°.

Digitized by Google

peine de quatre mille habitants : on y voyait de nombreux châteaux, dont les ruines subsistent encore à Rochetaillée, à Cuires et à Genay.

Cette bande de terrain avait de grands priviléges : constituée en quelque sorte comme une république, elle était exempte des droits d'aides, de gabelle, d'octroi, en un mot, de tous les impôts établis dans le royaume. Le Franc-Lyonnois était dispensé de fournir son contingent à la milice; il nommait de son plein pouvoir un syndic général et un procureur-syndic pour veiller à ses intérêts, et appartenait à la juridiction de la sénéchaussée de Lyon.

Comment s'était formée cette agglomération de communes et de portions d'autres communes, et d'où lui venaient ses grands priviléges? Les opinions ont été très partagées sur ce point. Paradin les fait remonter jusqu'au temps de l'empereur Léon, qui aurait exempté de tout impôt le territoire aux environs de la ville, dans un rayon de trois milles, à la prière de S. Nizier, archevêque de Lyon. C'est en 476 qu'il aurait fait cette concession singulière; mais cette hypothèse est insoutenable : à la fin du cinquième siècle, Lyon appartenait, non à l'empereur grec, mais aux rois de Bourgogne. Il faut remarquer, en outre, que toutes les communes, aux environs de Lyon, ne possédaient pas les immunités et priviléges qu'il est question d'expliquer : la délimitation bien connue du Franc-Lyonnois est une réfutation péremptoire de l'opinion de Paradin.

Selon La Teyssonnière, ce pays fut réuni à la couronne de France en 1515. De Miège a proposé un système en apparence assez plausible. Au temps du second royaume de Bourgogne, les seigneurs féodaux se rendaient indépendants autant qu'ils le pouvaient : chacun se faisait chez lui maître absolu. Une partie de la Bresse et de la Dombes devint le domaine des sires de Bagé ou Baugé; l'autre, plus rapprochée de Lyon, échut aux sires de Villars. Celle-ci, détachée de la Dombes, en possédait les priviléges.

Héritier des biens des sires de Villars, Humbert aurait cédé à l'Eglise de Lyon les terres de la rive gauche de la Saône, à la condition qu'il serait désormais affranchi de l'hommage dû à cette Eglise depuis son aïeul Etienne, sire de Villars; mais cette

Digitized by Google

hypothèse ne saurait être admise : elle n'est appuyée sur aucun témoignage. De Miège aurait dû citer les autorités d'après lesquelles il établissait, d'une part, l'obligation pour Etienne, sire de Villars, de rendre hommage à l'Eglise, et, de l'autre, le marché en vertu duquel Humbert s'était affranchi de cet acte de vassal, au prix de cette prétendue cession de quelques terres sur la rive gauche de la Saône. Le Franc-Lyonnois, d'ailleurs, n'appartenait point exclusivement à l'archevêque. Il ne s'est point formé politiquement avant le quinzième siècle; on ne le trouve indiqué nulle part antérieurement à cette date. Les communes qui devaient le composer appartenaient, celles-ci aux sires de Beaujeu, celles-là aux sires de Villars, les autres soit à l'archevêque, soit au chapitre de Lyon. Cependant le pouvoir royal tendait à s'y établir; elles étaient trop voisines de la France pour qu'une domination étrangère y fût indéfiniment soufferte. Ces communes demandèrent leur réunion au royaume; mais, en se détachant de l'empire, elles stipulèrent des conditions et se réservèrent le maintien des priviléges dont elles jouissaient au temps où elles faisaient partie des pays de Bresse et de la Dombes. Les sires de Beaujeu et les comtes de Savoie perdaient leurs droits; on vit les panonceaux du roi de France placés sur les châteaux de Saint-Bernard et de Rochetaillée, malgré l'opposition de l'étranger. Celles des communes qui appartenaient au chapitre ou à l'archevêque suivirent la fortune de l'Eglise; l'autorité royale s'y installa de même qu'à Lyon, où elle avait mis fin à la domination temporelle des archevêques. Tiraillés et tourmentés par les officiers des sires de Beaujeu et des princes de la maison de Savoie, les habitants de l'agglomération qui prit le nom de Franc-Lyonnois respirèrent enfin sous l'autorité du roi de France; ils trouvèrent en lui un protecteur puissant, et ne perdirent aucune de leurs libertés. Cette opinion, qui est celle de Journel, me paraît très vraisemblable. [1]

1. — Le Laboureur. Masures de l'Ile-Barbe, I, p. 162. — Guichenon. Histoire de Bresse. — De la Teyssonnière. — De Miège. Mémoire sur l'origine du Franc-Lyonnois, appelé terre de l'Eglise (*Mss. de l'Académie de Lyon*). — Cochard, sur l'origine du Franc-Lyonnois; Archives, I, 20.

Recueil des titres et autres pièces authentiques concernant les priviléges et franchises du

Digitized by Google

La ville grandissait, et le chiffre de la population devenait de plus en plus considérable. Beaucoup d'étrangers étaient amenés dans son enceinte par les grandes foires annuelles, et dans leur nombre il s'en trouvait toujours qui se laissaient atteindre par la maladie ou par la misère. Il n'y avait plus de proportion entre l'accroissement progressif de la population et les ressources peu considérables dont les hôpitaux disposaient à cette époque; ces établissements, quoique fort anciens déjà, étaient peu riches et avaient peine à se suffire. On en comptait plusieurs, groupés en quelque sorte autour de l'Hôtel-Dieu. De malheureuses conjonctures firent sentir toute l'insuffisance des secours publics à la fin du quinzième siècle : une épidémie très meurtrière frappa les habitants de Lyon avec tant de force, qu'on ne savait où coucher les malades ; en peu de jours tous les hospices furent encombrés. Une de ces maisons était servie par les moines de la Chassaigne ; dégradées par le temps et mal construites, ses murailles menaçaient ruine : hors d'état de les relever, les religieux proposèrent au consulat la cession de leur établissement ; et cette offre fut agréée. Il y eut un traité ; la ville acheta l'hospice pour une somme minime, et le pape Sixte IV ratifia l'acte de vente. Ce fut vers ce temps que Jean de la Roche fit l'abandon du petit hôpital qu'il avait fondé près de l'église Saint-George : tous ces refuges du pauvre passèrent dans les mêmes mains, et ne formèrent plus qu'une seule institution. Cette utile innovation s'accomplit dans l'année 1478; il n'y eut plus à Lyon qu'un hôpital principal, appelé dès-lors Grand Hôtel-Dieu de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône, gouverné par les membres du consulat, qui prirent le titre de recteurs et administrateurs du Grand Hôtel-Dieu et de Saint-Laurent-des-Vignes. Il y eut une immense amélioration dans l'organisation des secours publics. Sous la direction des échevins, l'hôpital prit un accroissement qui le mit en harmonie avec les besoins croissants de la population lyonnaise. On y construisit des salles nouvelles; les malades n'y étaient point aussi bien qu'ils y sont aujourd'hui : il ne faut pas demander au quinzième siècle l'intelligence et la pratique des

Franc-Lyonnois, extrait sur les originaux qui sont dans les archives de Neufville (depuis 1398 jusqu'en 1716). *Lyon*, 1716, in-4°.

lois sur la salubrité. Un même lit recevait plusieurs hôtes; on voyait confondus dans une même salle tous les âges et tous les genres de maladies; et, sous l'empire de telles conditions, la mortalité était nécessairement énorme. Mais nous verrons le progrès s'introduire dans les hospices; j'aurai soin de l'indiquer. L'histoire de l'hôpital, c'est l'histoire du pauvre: à ce titre, elle présente un fort grand intérêt. Mieux vaut raconter avec détails la création, dans l'hospice, d'une salle nouvelle pour les malades que la pompeuse entrée à Lyon d'un prince ou d'un gouverneur; le véritable événement, c'est l'introduction d'un nouveau genre de secours dans la maison des malheureux. Ce qui doit exciter surtout notre attention, c'est la situation si peu connue des Lyonnais de la classe inférieure aux différentes périodes de nos annales.

L'état politique des Lyonnais au quinzième siècle est déterminé; on a vu de quelles libertés jouissait leur ville : de si beaux priviléges devaient être très favorables aux relations commerciales, et c'est en effet ce qui eut lieu.

§ III. Le commerce de Lyon prit beaucoup d'extension par l'institution des foires franches, grands marchés auxquels les négociants de la France et de l'étranger apportaient des produits agricoles ou manufacturés, de toute nature, et exempts de tous droits. On y vendait beaucoup argent comptant; on y faisait surtout nombre d'échanges : c'est pour faciliter les transactions commerciales entre ces marchands de pays divers que les lettres de change furent inventées. Ces foires amenaient une grande affluence de marchands et même d'ouvriers dans les villes qui en étaient le siége : de là, un mouvement considérable d'argent et d'affaires; de là, un accroissement continuel de la population; de là encore, pour les propriétaires de maisons et d'hôtels, ainsi que pour les débitants de vins et de comestibles, de nombreuses chances de bénéfices. Ces foires suppléaient au commerce d'exportation; des marchandises de toutes sortes y étaient apportées de tous les points de l'Europe : c'étaient d'immenses bazars, dans lesquels les peuples trouvaient les produits manufacturés dont ils avaient besoin.

Pour bien répondre à leur destination, les foires devaient avoir lieu dans des villes d'un abord facile et bien situées :

Digitized by Google

aucune, sous ce rapport capital, ne pouvait rivaliser avec Lyon. Placée sur la route des principales nations civilisées, cette ville avait pour voisins, au Midi, la Provence, le Languedoc, l'Espagne et l'Italie; au Nord, l'Empire, la Bourgogne; à l'Est, le Dauphiné, la Savoie et la Suisse; à l'Ouest, le Forez et l'Auvergne. Elle communique avec le Beaujolais et la Bourgogne par la Saône, et par le Rhône, avec les provinces du Midi de la France. La Loire n'en est séparée que par une faible distance de douze kilomètres; elle est, enfin, en contact avec les deux mers par des voies toujours navigables. J'ai dû rappeler ici sa situation géographique.

Ces avantages de position furent très bien sentis au quinzième siècle : « Icelle cité de Lyon, disent les rois de France de cette « époque, est une des clefs du royaume, assise ez limites et « marches d'iceluy, et en pays de frontière, marchissans ez pays « de Savoye, du Dauphiné, d'Italie, d'Alemagne, et autres de « l'empire d'un costé; à Beaujolois et Bourgongne, au long de la « rivière de Saosne, et de l'autre de Languedoc, au long du « Rhosne; de Forests et Auvergne, de moyen costé. » Le commerce de cette ville était non local, mais essentiellement international; c'est de là que l'impulsion partait et se communiquait à tous les marchés de l'Europe : *Celeberrimum totius Europæ emporium.*

Des considérations d'une autre nature venaient se joindre à celles-ci : Lyon, au quatorzième siècle, avait été dépeuplé par des épidémies meurtrières, par les guerres continuelles et par la cherté des subsistances, qui permettaient difficilement d'y vivre. Beaucoup de familles l'avaient abandonné; il importait de ne pas laisser succomber entièrement cette belle ville, de faire quelque chose pour elle, et de trouver un moyen de lui donner quelque peu de vie. Les rois de France avaient en outre à récompenser des sujets loyaux, braves, obéissants, dévoués à leur personne, et qui, de dix en dix années, leur renouvelaient le serment de fidélité. Tous ces motifs réunis déterminèrent, en 1419, le roi Charles VII à établir à Lyon deux foires franches, semblables à celles que Philippe de Valois avait instituées dans la Brie et dans la Champagne par ses lettres-patentes du 6 août 1349. Il accueillit avec une grande bienveillance la

Digitized by Google

requête que lui présentèrent les conseillers-échevins au nom des habitants de la ville, et accorda la faveur qui lui était demandée, après avoir préalablement ordonné au bailli de Mâcon de faire constater par une enquête le bien ou le dommage qu'en pourraient retirer le royaume de France et la ville de Lyon en particulier. [1]

De très beaux priviléges étaient accordés aux foires de Lyon; toute sécurité était garantie aux marchands florentins, milanais, vénitiens, lucquois, allemands et espagnols qui s'y rendaient; ils étaient placés sous la protection spéciale du gardiateur de la

1. — « *Première creation de deux foires franches en la ville de Lyon, par lettres-patentes du 9 ferrier 1419, du roy Charles VII, lors encore regent sous le roy Charles VI son père.*

« Charles, fils du roy de France, regent le royaume, dauphin de Viennois, duc de Berry, de Tourraine et comte de Poitou, Sçavoir faisons à tous presens et à venir, nous avoir oüye l'humble supplication de nos bien-amez les conseillers manans et habitans des cité et ville de Lyon sur le Rhosne, contenant que icelle cité et ville est une des clefs de ce royaume, assize ez limites et marches d'iceluy, et en pays de frontiere, marchissans ez pays de Savoye, du Dauphiné, d'Italie, d'Alemagne, et autres de l'empire d'un costé; à Beaujolois et Bourgongne, au long de la riviere de Saosne, et de l'autre de Languedoc, au long du Rhosne; de Forests et Auuergne, d'autre moyen costé; et si est icelle ville, et cité, de tres-grand circuit ou grandeur, comme la ville de Paris ou environs, et en plusieurs parties inhabitées de gens, foiblement emparée et fortifiée, specialement devers lesdits costés et parties de l'empire, et avec ce est icelle ville et cité tres-petitement peuplée, par mortalitez, pestilences, chertés de vivres, guerres, passages de gens d'armes, et autres charges, dommages et inconveniens, qui puis aucuns temps en ça sont survenus en ladite ville et cité, parquoy non seulement tres-expedient, mais profitable et necessaire chose estoit, et est, icelle ville et cité accroistre et augmenter de peuple, de gens de tous estats et de biens, comme doit desirer chacun prince en ses bonnes villes et citez. Laquelle chose ne se pourroit plus promptement, ne si de leger estre faite, mesmement consideré le temps de present, sinon que l'on y feist et ordonnast deux foires et marchez publics l'année, chacune foire et marché de six jours, l'une commençant le lundy, le lendemain de la dimanche que l'on chante en saincte église, *Jubilate*, à trois semaines de Pasques, et continuant six jours apres ensuivans : et l'autre commençant le 15. jour du mois de novembre, et continuant six jours apres ensuivans : et lesquelles foires et marchez publics susdits fussent et soient franches de toutes aydes, imposts, tailles, maletostes, et autres subsides quelconques, extraordinaires à tousjours mais perpetuellement, par aucun temps tel qu'il nous plairoit, des droits ordinaires du domaine de ce royaume deus à cause des issuës d'iceluy, et autrement, si comme des resves cartulaires, imposition foraine, boete aux Lombards, et autres droits ordinaires deus à cause de l'issuë de ce royaume, et autrement..... »

D'autres lettres-patentes de Charles VII, du mois de février 1443, confirmèrent les premières : elles accordèrent une foire de plus, et la durée de chacune fut portée de six jours à vingt jours. Elles commençaient, la première, le premier mercredi après Pâques; la seconde, le lendemain de la fête de saint Jacques et de saint Christophe (26 juillet) et la troisième, le lendemain de la fête de saint André (1er décembre).

Digitized by Google

ville et du bailli de Mâcon. Arrivés dans la ville aux jours fixés, ces étrangers se trouvaient affranchis des droits d'aubaine et de représailles; ils pouvaient disposer par testament de leurs marchandises et de leur argent, et, s'ils venaient à mourir, les biens qu'ils laissaient passaient à leurs héritiers, alors même que la guerre fût inopinément survenue entre leur nation et la France. Lorsque le roi de France avait jugé à propos d'user du droit de représailles, il était tenu de signifier, un an d'avance, sa volonté aux marchands forains, afin qu'ils eussent le temps de mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens. Ces marchands ne pouvaient être dépossédés, en aucun cas et sous aucun prétexte, de leurs livres de compte : ainsi, le secret de leurs affaires était bien garanti. Ils obtinrent, plus tard, l'autorisation de prolonger leur séjour en France, dans l'intervalle d'une foire à l'autre, et de faire voyager leurs marchandises partout où bon leur semblait, en payant les droits. [1]

Quant aux marchandises, elles étaient affranchies de toute imposition, de tous droits, de toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, pourvu qu'elles fussent apportées dans le lieu et aux jours désignés; elles conservaient ce privilége pendant la durée de la foire, et durant leur voyage soit pour l'arrivée, soit pour le retour. Il était permis de se servir, dans les transactions commerciales de ces marchés, non-seulement des monnaies qui avaient cours légal en France, mais encore de celles des autres pays, comptées pour leur loyale et juste valeur : l'entrée et la sortie de ces monnaies étrangères étaient parfaitement libres. Des règlements fort sages interdisaient l'usure; il était défendu de prêter pour un an à plus de quinze livres pour cent : « c'est à savoir, dit l'ordonnance, pour chaque « foire cinquante sols, ou pour même quantité, mieneur ou « greigneur temps à l'advenant. » Comme les marchands ne pouvaient toujours apporter avec eux tout l'argent dont ils avaient besoin pour leur négoce, ils étaient autorisés à faire usage de lettres de change; le roi leur permettait « de faire

1. — Voyez les Priviléges des foires de Lyon, octroyez par les roys très chrestiens aux marchands françois et estrangers, y négocians sous lesdits priviléges, ou résidens en ladite ville. *Lyon, Guill. Barbier*, 1649.

« bailler, prendre et remettre leur argent en quelque pays que « ce fût, touchant fait de marchandises. »

Louis XI donna de grands encouragements au commerce; il prodigua les lettres de noblesse aux marchands, se fit leur ami et leur protecteur, et ne négligea rien pour servir leurs intérêts. Il confirma et augmenta les priviléges que son père avait accordés aux foires franches de Lyon; leur nombre fut porté à quatre par ses curieuses lettres-patentes du 14 août 1462 [1]. Sous

1. — « Considerans aussi que nostredite ville de Lyon est notable et grosse ville marchissant ez pays et marches de Savoye, et autres pays frequentans lesdites foires de Geneve, et que ceux desdits pays pourront avoir seur et aisé accés en nostredite ville de Lyon, et seront illec traittez en toute amitié, franchise, benevolence et liberté. Ayans aussi consideration, à ce que puis naguieres aucuns des principaux et plus grands marchands, et autres dudit lieu de Geneve, meus de mauvais et felon courage, en commettant trahison et felonnie envers nostre tres-cher et tres-aymé pere et cousin le duc de Savoye, leur naturel seigneur, ont par trahison ou autrement induëment trouvé moyen, ou esté cause que aucuns des plus grands et especiaux serviteurs de nostredit pere et cousin de Savoye, leur naturel seigneur, ont esté prins audit lieu de Geneve, et livrez ez maine de leurs ennemys capitaux, pour les mettre à mort et tourment; et est à douter que ainsi le pourroient faire de nos sujets et autres marchands renommez d'estre riches, qui iroient et frequenteroient lesdites foires de Geneve; considerans aussi que tous les marchands, tant de nostre royaume que les estrangiers, eux et leurs denrées et marchandises, seront tenus en bonne seurté en nostredite ville de Lyon, et y pourront faire tous leurs frais de marchandises, sans aucun danger ou empeschement de leurs personnes, ne de leurs biens: pour ces causes et considerations, et autres justes et raisonnables, qui à ce nous ont meus et meuvent, avons de nostre certaine science, propre mouvement et authorité royale, ordonné, defendu et prohibé, ordonnons, defendons et prohibons, par edit general et irrevocable, que doresnavant aucuns marchands, ne autres quelconques de nostredit royaume, ne yront, ne meneront leurs denrées ou marchandises ausdites foires, qui ont accoustumé estre tenuës audit lieu de Geneve, ne pareillement n'y en achepteront aucunes. Et aussi que autres quelconques marchands estrangers ne passeront, ne feront passer allans ausdites foires, ne retournans d'icelles, aucunes denrées et marchandises, par les fins et metes de nostredit royaume, pour aller à icelles foires de Geneve, pour quelque cause, couleur ou action que ce soit, sur peyne de perdre leurs denrées et marchandises, qui seront treuvées estre menées et conduites esdites foires, et d'amende arbitraire; et pource que nous voulons et desirons le fait et continuation de la marchandise estre continué et entretenu en bonne police, Nous voulons, ordonnons et consentons que tous lesdits marchands, tant de nostre royaume que autres quelconques, de quelque estat, nation ou condition qu'ils soient (fors et excepté les Anglois nos anciens ennemis), puissent aller ausdites foires establies en nostredite ville de Lyon; et illec vendre, eschanger et achepter, et autrement exploicter leursdites denrées et marchandises franchement, durant le temps d'icelle, et qu'ils joüissent de telles et semblables franchises et libertez en nostredite ville de Lyon, durant le temps desdites foires, comme ils ont fait par cy devant, audit lieu de Geneve, durant le temps d'icelles foires. Et afin que ceux qui se hardiroient de venir contre nos ordonnances et prohibitions soient punis, et que la chose soit mieux averée, Nous voulons et ordonnons que tous ceux apres la publication de cesdites presentes, qui

Digitized by Google

Charles VII, il y avait eu d'abord deux foires de six jours chacune, puis trois de vingt jours; Louis fixa leur durée à quinze jours sans interruption : la première commençait le premier lundi après Quasimodo, la seconde le quatre août, la troisième le trois novembre, et la quatrième le premier lundi après la fête des Rois. Toutes les nations y étaient appelées, excepté les Anglais. Louis voulut détruire les foires de Genève : elles faisaient une concurrence fâcheuse à celles de la France; on y vendait une très grande quantité de draps de laine venant de Flandre et d'Angleterre, des toiles de Constance et d'Allemagne, des cuirs tannés et beaucoup de pelleteries; peu des produits manufacturiers de la France étaient apportés à ces marchés. Quand Louis XI eut donné une vie nouvelle aux foires lyonnaises, celles de Genève perdirent une grande partie de leur importance; les marchands étrangers les abandonnèrent : ils évitaient cette ville, et traversaient en fraude son territoire pour arriver à Lyon. Le comte de Savoie vit avec un vif déplaisir la résurrection du commerce de Lyon, et en sut mauvais gré à Louis XI; tout ce qu'il put faire, ce fut de gêner de son mieux le transit dans ses états, et d'ordonner des saisies, lorsque les marchands qui passaient sur son territoire n'étaient pas en règle. Cette lutte des foires de Lyon et des foires de Genève donna lieu à des contestations nombreuses. [1]

Charles VIII était monté sur le trône; le consulat, selon l'usage, lui envoya des députés. On fit entendre à ces délégués que si la ville de Lyon faisait don au jeune prince d'une subvention annuelle de quatre mille francs jusqu'à l'époque de sa majorité, le gouvernement royal maintiendrait les foires : c'était annoncer qu'elles seraient abolies si la subvention n'était pas accordée;

trouveront aucuns marchands ou autres, qui, contre la teneur d'icelle nostre ordonnance, meneront ou feront mener et conduire aucunes denrées ou marchandises esdites foires de Geneve par nostredit royaume, que la quarte partie soit à ceux qui les prendront et denonceront à nostre justice, laquelle quarte partie nous leur donnons dès maintenant et comme pour lors, par cesdites presentes, et le surplus sera appliqué à nous comme confisqué. »

1. — Ordonnances des rois de France, t. XV, 20 mars, 8 octobre 1462; et tome XVII, novembre 1467. — Voyez la Dissertation, sur ce sujet, de M. de Gingins-Lassaraz et Philippe de Comines.

Digitized by Google

c'est ce qui eut lieu en effet. Lyon était endetté; les députés feignirent de ne pas comprendre ce qu'on leur demandait, et une ordonnance royale transféra les foires de Lyon à Bourges.

Cette mesure impolitique des ministres du jeune roi produisit une sensation très forte; on était loin de s'y attendre. Priver la ville de Lyon de ses quatre grands marchés annuels, c'était lui enlever la plus précieuse de ses ressources : elle leur devait la présence, dans ses murs, d'un immense concours d'étrangers, et un mouvement considérable d'affaires. Grâces aux foires, l'argent était devenu moins rare, et le goût de l'aisance, même du luxe, s'était répandu parmi la bourgeoisie. On ordonna la célébration de messes pour le bien de la ville; on consulta sur ce qu'il y avait à faire. Les échevins intéressèrent les bonnes villes du royaume à la cause de Lyon et envoyèrent à Paris deux députés, Guillaume Bulliod et Imbert de Varey, pour suivre cette négociation. Le Chapitre se cotisa pour fournir aux frais du voyage. Une circonstance malheureuse facilita les démarches : Lyon avait souffert cruellement d'une épidémie, il fallait arrêter la désertion de ses habitants et la repeupler. Des ambassadeurs suisses se chargèrent d'appuyer de leurs sollicitations celles des délégués lyonnais : ils tinrent parole; mais, de toutes les recommandations, la mieux écoutée fut celle de Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon. Ce prélat avait une grande considération à la cour : de mœurs peu régulières, ambitieux, toujours occupé d'intrigues et d'affaires militaires ou politiques, Charles se souvint, dans cette occasion, de la ville dont l'administration spirituelle lui avait été commise; il parla beaucoup en faveur du rétablissement des foires de Lyon, et réussit. Le cardinal vint peu de temps après à Lyon; on lui fit une réception très brillante : c'est la première fois qu'on l'y voyait comme archevêque (1485). Charles fit son entrée par la porte de Bourgneuf, et fut conduit sous un dais à son palais, comme s'il eût été le roi ou le pape. Bientôt sa sœur, la princesse d'Orange, vint l'y rejoindre; elle fut aussi très bien accueillie. On annonça une représentation pompeuse d'un mystère; mais Charles ne vécut pas assez pour y assister et pour voir le rétablissement des foires : il mourut subitement une année auparavant. La ville reconnaissante fit des

Digitized by Google

obsèques magnifiques au cardinal qui avait si bien servi ses intérêts dans la grande affaire du rétablissement des foires, proclamé officiellement le 14 mai 1489. Une procession générale avait été ordonnée pour donner plus de solennité à cet heureux événement; elle fut magnifique. Dès le matin, les cloches de toutes les églises sonnèrent un joyeux carillon; habitués des paroisses, prêtres, conseillers, échevins, officiers de ville, pennonages leur enseigne en tête, bourgeois, marchands et paysans, précédés de trompettes et d'instruments de musique, parcoururent en chantant des psaumes les principaux quartiers de la cité. De nouvelles lettres-patentes de Charles VIII, délivrées en 1494, rétablirent avec tous leurs priviléges les quatre foires franches dont la conservation fut dès-lors assurée.

Lyon retira de très grands avantages de cette institution commerciale; les foires donnèrent beaucoup d'activité aux fabriques de la France : on y apportait les toiles du Forez, du Beaujolais, du Roannais, du Mâconnais, du Charollais et de la Bresse, et les draps tissés par les manufactures françaises.

On y conduisit chaque année plus de soixante charges de safran, cultivé par le Roannais, le Forez, le Vivarais et le Lyonnais; il en venait aussi, mais en quantité bien moindre, de la Catalogne, de la Marche d'Ancône et de la Romagne. Paris envoyait aux foires de Lyon ses bonneteries et beaucoup d'objets de mercerie; Milan, ses excellentes armures si recherchées par les gentilshommes du Dauphiné, du Languedoc, de la Provence, du Forez, et de toutes les provinces de France. L'industrie nationale et l'industrie étrangère, en présence sur ce marché, étaient constamment en rivalité et se perfectionnaient dans cette lutte.

Les foires rapportaient aux gabelles une somme considérable fournie par des contributions indirectes; ce n'est pas tout : quand le roi de France avait besoin d'une grosse somme d'argent, il la trouvait facilement à Lyon. Ses commissaires faisaient une enquête sur l'importance de ces marchés dès la fin du quinzième siècle; ils reçurent, à ce sujet, un mémoire très sagement raisonné, qui leur fut présenté au nom du chapitre, des conseillers et des habitants de Lyon : « Si on

Digitized by Google

« supprimoit les foires, est-il dit dans cet écrit, on feroit « dommage au royaume de deux millions d'or et plus par an, « car auparavant il falloit acheter les marchandises nécessaires « hors du royaume à deniers comptants, tandis qu'aux foires « du royaume on ne fait qu'échanger. Il s'y vend bien plus de « marchandises du royaume qu'on n'en amène des pays étran- « gers. Avant que lesdites foires fussent à Lyon, il n'y avoit pas « une bonne foire en ce royaume, parce qu'elles n'étoient pas « aux extrémités, mais au milieu du royaume; toutes les « grandes délivrances se faisoient à Genève pour les marchan- « dises qui venoient d'Allemagne, d'Italie, Savoye et Aragon; « cette ville étant en pays de limites. Les autres grandes déli- « vrances se faisoient à Anvers [1]. » Ainsi les bons principes commerciaux étaient posés, et dès cette époque reculée on comprenoit les avantages de la liberté de l'industrie.

Formés aux affaires par leurs foires et par l'exemple des Italiens qui habitaient leur ville, les négociants de Lyon acquirent en peu de temps beaucoup de renommée : on louait leur esprit d'ordre, leur économie, la fidélité scrupuleuse qu'ils mettaient à remplir leurs engagements.

La place de Lyon eut de bonne heure un grand crédit : elle le dut à la moralité de ses négociants, et à l'institution d'une juridiction établie expressément pour prononcer sur les différends auxquels pourraient donner lieu les transactions commerciales pendant les foires. En 1467, Louis XI avait confié au bailli de Mâcon, qui était en même temps sénéchal de Lyon, la surveillance de ces marchés; l'officier royal prenait le titre de juge-conservateur. Mais il y avait un grand nombre d'affaires, dont plusieurs étaient contentieuses; beaucoup exigeaient des connaissances spéciales : on créa un tribunal particulier. Cette juridiction n'était nullement subordonnée aux autres tribunaux du royaume, son indépendance était complète dans la limite de ses attributions; marchands lyonnais et étrangers, nobles et manants lui appartenaient, en matière de commerce : ce tribunal pouvait ordonner la contrainte par corps contre les débiteurs fugitifs, et ses arrêts étaient exécutoires

1. — PERICAUD (*A.*). Notes et documents, 1840, p. 3.

Digitized by Google

dans toutes les provinces de la France. Grâces à cette utile institution, tout marchand pouvait faire actionner un étranger à Lyon même : les bourgeois faisaient valoir leurs capitaux en toute sécurité, et l'argent devenait une marchandise comme toute autre. Il n'y avait plus nécessité de s'adresser aux tribunaux ordinaires en matière commerciale; on avait à sa libre disposition la justice, plus prompte et beaucoup moins coûteuse, des notables-prud'hommes. L'institution du tribunal de commerce reçut de grandes améliorations dans les âges suivants; mais elle rendit d'importants services dès son origine, et inspira beaucoup de confiance aux marchands qui venaient de la Suisse, de la Savoie, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne et du Levant. On estimait fort à l'étranger la justice du tribunal de la Conservation de Lyon (c'était son titre); les arrêts qu'avait rendus cette juridiction firent souvent autorité dans les principales villes marchandes de l'Europe. [1]

Quatre fois l'année, après les foires, avaient lieu de grandes opérations commerciales, connues sous le nom de changes, entre les marchands de Lyon et ceux des nations étrangères : ces négociations avaient lieu sur la place appelée des Changes ou du Change. Elles avaient pour objet les paiements d'une foire à l'autre, jusqu'à la dernière qui était celle de Toussaint; on les faisait de trois manières, par acceptation, par virement de parties, ou argent comptant. On convenait préalablement du jour auquel ils auraient lieu; quand cette époque était venue, les marchands français et étrangers se réunissaient sur la place du Change, dans la loge des Florentins, pour accepter ou refuser les lettres de change qui avaient été tirées sur eux des diverses parties du monde commerçant. S'ils acceptaient, ils traçaient une petite croix sur la lettre de change, et la marquaient d'un P s'ils la refusaient : il n'y avait pas d'autres formalités, et, malgré l'immense mouvement des affaires, on ne vit jamais une manière si simple d'opérer donner lieu à des contestations. Les paiements acceptés, pour arrêter le prix du change, les négociants français et étrangers se réunissaient de nouveau dans leur loge

1. — Archives du département du Rhône, VII, 149. — Règlements pour les foires. — Priviléges des foires. — Archives municipales, tomes VIII et IX.

du Change, sous la présidence du consul des Florentins, et se plaçaient en cercle comme font aujourd'hui les agents de change dans leur parquet. Le président ou syndic florentin ouvrait la séance en indiquant l'objet de la réunion; après lui parlaient successivement les Français, les Allemands, les Milanais, les Genevois et les Lucquois. Chacun donnait son avis, et on convenait du jour où commenceraient les paiements de la foire prochaine ; les marchands de chaque nation se réunissaient ensuite chez leur consul ou député, réglaient le compte du change, et fixaient la valeur de l'argent, soit à Lyon, soit dans les pays étrangers. Des courriers expédiés de tous côtés apprenaient aux places de commerce ce qui avait été convenu. L'acceptation faite, on payait en traites ou en délégations sur les débiteurs pour des sommes égales et à la même échéance : c'est ce qu'on appelait virement de parties. Le chiffre de ces opérations commerciales dépassait quelquefois un million. Enfin, les paiements pouvaient avoir lieu en argent comptant [1]. Le change de Lyon avait une grande importance : il réglait, en Europe, le cours de l'argent.

J'ai dit que la présidence des marchands étrangers réunis pour les opérations du change était déférée au consul florentin; les banquiers de Florence avaient, en effet, une grande prépondérance à Lyon au quinzième et au seizième siècle. Un nombre considérable d'habitants de cette ville italienne s'étaient réfugiés à Lyon après la mauvaise issue de la conspiration des Pazzi : ils apportèrent dans leur patrie adoptive beaucoup d'or, le goût des arts, et l'intelligence des affaires de commerce. On distinguait parmi ces étrangers des Spini, des Capponi, des Gondi, des Bonvisi, des Diodati, des Arrighi, etc. Laurent Capponi, au seizième siècle, nourrit à ses frais pendant un mois plus de quatre mille personnes. Ils bâtirent à Lyon de fort belles maisons. Ces familles florentines formèrent une colonie, qui se nommait un consul et quatre procureurs chargés de veiller à leurs intérêts. Plusieurs églises durent leur embellissement à ces riches étrangers, qui les décorèrent de chapelles, de peintures et de tombeaux en marbre. Il y avait aussi à Lyon, pendant le quinzième

1. — Rubys, 498.

Digitized by Google

siècle, plusieurs familles lucquoises; on y vit quelque temps une maison de banque dirigée par Laurent de Médicis et François Sacchetti. Ainsi on lit dans les annales d'une ville française tout industrielle ce nom de Médicis, que le commerce devait inscrire parmi les familles princières : Laurent descendait de Jean de Médicis, qui faisait la banque à Lyon en 1353. Mais une fabrication nouvelle devait bientôt éclipser les foires et le change des monnaies.

Depuis un temps immémorial, un insecte et l'arbre dont il dévore les feuilles sont, pour les contrées où ils peuvent vivre, une source intarissable de richesses. Un ver nourrit de ses produits des millions d'hommes, et fournit la matière première d'une industrie dont les merveilles, quelque admirables qu'elles soient, n'égalent pas cependant celles de ses métamorphoses. L'historien de Lyon n'a point à décrire les mûriers ou les vers à soie, et à déterminer l'époque qui vit la soie apparaître en Europe; il n'est point tenu de raconter de quelle manière l'art de tisser s'est formé : son cadre très restreint le renferme dans l'ordre des faits qui sont particuliers à la fabrique lyonnaise, et c'est ce que je ne dois point oublier. [1]

Au treizième siècle Avignon était la résidence des papes, qui introduisirent d'Italie en Provence le tissage des étoffes de soie : cet art s'étendit peu à peu dans le Comtat et s'établit bientôt en France, où néanmoins il demeura longtemps fort imparfait. Louis XI le naturalisa parmi nous. Ce prince fit venir d'Italie grand nombre d'ouvriers pour élever, sous la direction de Guillaume Briçonnet, des manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie. Il exempta ces ouvriers, eux, leurs enfants et leurs femmes, de tous droits, taxes et impôts. C'est sous son règne qu'une colonie de tisseurs italiens reçut pour domicile la ville de Lyon; Tours n'eut la sienne que quelques années après, en 1470. Les lettres-patentes de Louis XI, du 23 novembre 1466, instituent

1. — Je renvoie au grand travail de Gibbon, au Mémoire de Grognier, aux nombreux écrits de M. Bonafous, aux Traités de Paulet et de Falcot, ceux de mes lecteurs qui désireraient des renseignements plus amples sur l'histoire naturelle, soit du mûrier, soit du ver à soie, et sur les divers procédés de tissage; ces détails ont été, au reste, reproduits si souvent, qu'ils sont devenus des lieux communs.

Digitized by Google

formellement à Lyon une fabrique de draps d'or et de soie, elles appellent dans cette ville les ouvriers étrangers par l'attrait de grands priviléges [1]. Trente années plus tard, quelques-uns des chevaliers qui étaient revenus de la brillante expédition de

1. — Voici un extrait des lettres-patentes de Louis XI, datées du 23 novembre 1466 ; il a été publié par M. Breghot, dans les Archives historiques du département du Rhône, t. VIII :

« Loys, par la grace de Dieu, roy de France, a nos ames et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnes sur le faict et gouuernement de touttes nos finences, au bailli de Mascon, seneschal de Lion, et aus esleus sur le faict des aydes ordonnes pour la guerre audit lieu de Lion.

« Comme nous, considerans la grant vuidange dor et dargent, qui, chacun an, se faict de notre royaume, au moyen et occasion des draps dor et de soye qui sont debites et exploites en nostredit royaume en diuerses manieres, qui peult monter, par chacun an, ainsi que remonstre nous a este, a la somme de quatre a cinq cens mille escus ou enuiron, et pour donner ordre que lart et ouuraige de faire lesd. draps dor et de soye soit commance et introduit en nostreditte ville de Lion, *en laquelle, comme lon dit, en y a ja aucun commancement*, ayons, pour grant et meure deliberation du conseil, conclud et ordonne faire mestre sus et introduyre ledit art et ouuraige de faire lesd. draps dor et de soye en icelle nostre ville de Lion, et pour ce, ordonne faire venir audit lieu maistres ouuriers et apparilleurs et autres experimentes tant au fait de louuraige de ladite soye, comme ez taintures et autres choses a ce propres et conuenables, et aussi pour faire les molins, ostils et autres abillements qui y sont necessaires ; et afin que lesd. ouuriers et autres qui besoigneront audit fait, art et ouuraige desd. draps dor et de soye, ils soient plus enclins, et que autres ayent et preignent vouloir de venir resider et demourer en nostreditte ville de Lion, pour eulx employer audit fait et exercice, Nous, pour les causes dessus dittes et par laduis et deliberation que dessus, auons octroye et octroyons que tous les ouuriers et ouurieres qui viendront demourer audit lieu de Lion pour faire exercer ledit ouuraige et artiffice de draps dor et de soye et autres dependans dicelluy, soient et demourent francs, quittes et exemps de toutes les tailles et imposts qui sont et porront estre mis sus, en ladite ville de Lion, de par Nous ou autrement, et aussi de limpost de douze deniers par liure, de tous les draps dor et de soye qui seront faits, et de toute la soye qui y sera faitte et appareillee, et de lor qui sera mis en appareil, pour mettre en ouure, dont ils ne aucuns deulx ne paieront point dimposition pour la premiere vente quils en feront, mais seulement du huitieme du vin vendu a detail et des autres denrees dont ils seront tenuz paier limposition, sils se meslent dautres marchandises ; et aussi voulons et octroyons quils soient francs et exemps de touttes aydes, entrees, yssues et fres de ville quelconques et de guet et garde porte, et des choses dessus dittes les auons exemptes et affranchis, exemptons et affranchissons du tout et chacun deulx de grace especial par ces presentes, dyci a douze ans prochains venans, sans ce quils ne aucun deulx soient, ne puissent estre assujetis, imposes, ne contraings a en paier aucune chose, pour quelque cause, ne en quelque maniere que ce soit, durant le temps dessus dit ; et se leurs corps ou aucuns de leurs biens estoient pour ce prins ou empeschies, Nous voulons, ordonnons et mandons que incontinant et sans delay ils leur soient mis a pleyne deliurance, sans proces et figure de jugement, et vous mandons et a chascun de vous, que les dessus dis et chascun deulx vous faisiez et souffriez joyr et user paisiblement de nos presens, grace, affranchissement et octroy ; et pour ce que on pourra auoir affaire de ces presentes en plusieurs et diuers lieux, Nous voulons que au *vidimus* dicelles

Digitized by Google

Charles en Italie, frappés de l'importance du commerce des soieries, envoyèrent à Naples chercher quelques mûriers, et les plantèrent à Alais en Provence, à une lieue de Montélimart. Le premier de ces arbres dont le sol français a nourri les racines, vivait encore en 1802.

J'étudierai ailleurs le développement de cette branche si féconde de la prospérité nationale, qui ne prit un certain développement que sous Henri IV, et je n'en parle ici que pour prendre date. Au reste, l'industrie de la fabrication des étoffes de soie en France est antérieure au quinzième siècle; il en est formellement question dans les Registres des métiers et marchandises, rédigés au treizième siècle, et connus sous le nom de Livre des métiers d'Etienne Boileau [1]. Mais, pendant que le commerce lyonnais prenait une extension si grande au quinzième siècle, la civilisation faisait un pas immense : Fust et Guttenberg découvraient l'imprimerie.

§ IV. L'introduction de l'imprimerie à Lyon exerça une vive influence sur la situation et sur l'avenir de cette ville; elle donna un élan rapide à l'intelligence, qu'elle servait d'une façon si merveilleuse. Cet art nouveau devint une branche de commerce très florissante et un des éléments le plus productifs de la prospérité de l'industrieuse cité; ce ne fut pas tout : presque tous les ouvriers qui le pratiquaient étaient étrangers, et se montrèrent, plus tard, disposés à adopter les idées de la réforme religieuse. Ainsi la typographie eut à Lyon une action commerciale, politique et littéraire; c'est sous ce triple point de vue que je dois l'étudier.

Elle était découverte depuis près d'un quart de siècle, lorsqu'elle vint prendre une si grande place à Lyon. On connaît son origine :

fait sous scel royal, foy soit adioustee comme a loriginal et quelles soient registrees aus papiers de lauditoire de vous esleus, affin que aucun nen puisse pretendre cause dignorance. Donne a Orleans le xxiij de nouembre lan de grace mil cccc lxvi et de nostre regne le sixiesme. Par le roy, leuesque dEureux, les sires de la Forest et de Blois et autres presens. J. de la Loire. »

1. — « Titre XXXVIII : *Des ouvrières de tissuz de soye.* Titre XL : c'est l'ordenance du mestier des ouvriers de *draps de soye de Paris et de Velayans, et de bourserie en lac, qui affièrent audit mestier, en li fourme qui s'ensuit.* » (Depping (G.-B.). Le Livre des métiers d'Etienne Boileau. *Paris*, 1857, 88 et 91.

Digitized by Google

l'impression des images et des lettres gravées sur bois en donna l'idée-mère; une petite image de saint Christophe, la plus ancienne des gravures authentiques, en contenait le germe [1]. La fabrication des monnaies, connue depuis les temps les plus reculés, fournit le poinçon et la matrice; on faisait usage des moules depuis longtemps, ils furent employés pour la fonte des caractères; c'est, enfin, du pressoir domestique que vint l'idée de la presse d'imprimerie. Ainsi toutes les données de la typographie existaient dans des arts décrits et pratiqués, mais il s'agissait de les en extraire et de les appliquer à l'impression en types mobiles.

C'est ce que fit Jean Gensfleich de Sulgeloch, plus connu sous le nom moins barbare de Guttenberg. Né à Mayence au commencement du quinzième siècle, cet homme de génie avait été conduit à Strasbourg par les troubles civils de son pays. Il forma en 1436, avec André Drysehn, pour l'exploitation de ses projets en imprimerie, une association qui ne prospéra pas. Guttenberg revint à Mayence et se lia avec Jean Fust, orfèvre ou libraire, on ne sait bien lequel. Pierre Schœffer de Gernsheim leur vint en aide et leur fournit l'idée capitale du poinçon, parfait dès son origine. L'imprimerie fut inventée, et en 1457 parut l'admirable Psautier, le plus ancien des livres avec date; beaucoup d'essais typographiques l'avaient précédé.

Cet art se répandit avec une grande rapidité. Un bourgeois de Lyon, Barthélemi Buyer, conçut la pensée de l'introduire dans cette ville; il appartenait à une famille ancienne, considérée et riche, qui avait fourni un syndic dès l'année 1290. Buyer possédait une maison sur le quai de Saône, près des Augustins: il y installa un ouvrier imprimeur nommé Guillaume Leroy, qui avait sans doute appris son art en Allemagne. Vers le même temps, un Lyonnais, Etienne Coral, établissait à Parme une

1. — L'estampe de saint Christophe a été gravée dans la première moitié du quinzième siècle, vers l'année 1423. Il existe au Palais des Arts une image beaucoup plus ancienne, si elle est bien authentique, puisqu'elle porte la date de 1384; elle était collée derrière un des plats d'un vieux livre, lorsqu'on en fit la découverte: Adamoli l'acheta, et la légua avec sa bibliothèque à l'Académie. On a gravé cette estampe pour le Catalogue des bibliothèques du Palais des Arts (*Lyon*, 1847, grand in-4°). Celle qui a été découverte dans l'année 1844, en Belgique, est postérieure à l'année 1384.

Digitized by Google

imprimerie qui a produit des éditions fort recherchées, entre autres un Catulle, un Stace et un Pline l'ancien.

Barthélemi Buyer fournissait l'argent nécessaire à l'exploitation des presses lyonnaises; Guillaume Leroy était le typographe : il ne vint pas seul sans doute, et il dut amener nécessairement d'autres ouvriers dans son atelier. Il y avait donc, en quelque sorte, une société de fait entre Leroy et Buyer; aussi leurs noms sont-ils réunis dans les éditions qu'ils publièrent pendant dix-sept ans. Buyer s'y présente comme un capitaliste qui donne des ordres et fournit l'argent, Leroy comme l'ouvrier imprimeur [1]. Il arrive quelquefois que le nom du bailleur de fonds se trouve seul dans la suscription à la fin du volume; celui de l'imprimeur ne s'y montre pas. On ne rencontre plus le nom de Barthélemi Buyer au-delà de l'année 1489.

Quel a été le premier livre imprimé à Lyon? Il y a eu, sur ce point, des opinions variées [2]; mais des témoignages irrécusables, fournis en très grande partie par M. Costanzo Gazzera [3], démontrent que l'imprimerie, établie dans cette ville en 1472, produisit l'année suivante le *Compendium* du cardinal Lothaire, qui est bien évidemment le plus ancien des ouvrages sortis des presses lyonnaises établies dans la maison de Barthélemi Buyer [4].

1. — Voici cette suscription : *Lugduni per magistrum Guillermum regis hujus artis impressorie expertum : honorabilis viri Bartholomei Buyerii dicte civitatis civis jussu et sumptibus impressus.* Ainsi, il n'y a pas de méprise possible : Barthélemi Buyer n'était point imprimeur, c'était un honorable homme, un riche bourgeois qui devint échevin en 1483. Il n'y avait pas égalité entre Buyer et Leroy : celui-ci n'était qu'un ouvrier salarié.

2. — Selon Gabriel Naudé, c'est le livre de Mathæus Sylvaticus, imprimé en 1478; c'est le *Speculum vitæ humanæ*, de 1477, selon Gros de Boze. L'abbé Mercier de Saint-Léger et Panzer voulaient que ce fût la Légende dorée de Jacques de Voragine, publiée en 1476. Prosper Marchant indiqua le livre de Baudoyn, comte de Flandre, qui porte la date de 1474. Il n'y a plus aujourd'hui d'incertitude à cet égard : le plus ancien des livres lyonnais est le *Compendium* de 1473.

3. — Gazzera (*Costanzo*). Osservazioni bibliografiche. *Torino*, 1823, in-8°.

Cet ouvrage du savant bibliographe piémontais a fourni des documents précieux à l'histoire de l'imprimerie à Lyon au quinzième siècle ; M. Breghot en a donné une analyse très exacte dans ses Lettres lyonnaises. *Lyon*, 1827, in-8°.

4. — Reverendissimi Lotharii diaconi cardinalis... Compendium breve feliciter incipit, quinque continens libros... *Lugduni* (*p... magistrum Guillermum regis... jussu et sumptibus Barth. Buyerii*), M. CCCC. LXXIII quinto decimo Kal. octobris, in-4° goth., 84 feuill. à 24 lignes, sans signatures, chiffres ni réclames.

Digitized by Google

Ces questions de date ne sont nullement oiseuses; elles ont beaucoup d'intérêt, même pour d'autres que des érudits.

Ce qui a rendu souvent leur solution difficile, c'est l'absence dans les vieux livres, non-seulement de la date, mais encore des noms de l'imprimeur et de l'éditeur. Cependant la sagacité des Panzer, des Gazzera, des Dibdin, des Mercier de Saint-Léger, des Brunet et des Péricaud, a triomphé de ces obstacles insurmontables en apparence : ils ont cherché des inductions dans la comparaison des caractères typographiques d'éditions sans date et sans nom d'imprimeur, avec ceux qui avaient servi à l'exécution de livres signés et datés. Quand cette ressource leur a manqué, ils ont examiné attentivement la marque qui se trouvait dans la pâte du papier. Il y avait à Lyon, au quinzième siècle, des papeteries qui avaient adopté pour signe distinctif de leurs produits une roue dentée : tout livre dans lequel on le trouverait serait donc d'impression lyonnaise, et tel est en effet le caractère général des nombreuses éditions qui sont sorties des presses de Guillaume Leroy et de la plupart de ses collègues. C'est à la roue dentée que M. Gazzera a reconnu l'origine du *Liber... Frācisci Petrarche de vita solitaria*, ouvrage dont les caractères présentaient, au reste, une très grande ressemblance avec ceux du livre de Prudentius, *De Conflictu virtutum*, qui a été imprimé à Lyon. Depuis que le savant piémontais a donné cette clef aux bibliographes, l'histoire de la typographie à Lyon, au quinzième siècle, a été beaucoup moins difficile à écrire. [1]

Etabli à Lyon vers 1472, Guillaume Leroy eut bientôt des rivaux nombreux : plus de cinquante imprimeurs vinrent lui faire concurrence dans le court espace de vingt-huit années. Plusieurs acquirent beaucoup de célébrité par la beauté des éditions sorties de leurs presses : Perrin Lathom, Nicolas, Philippe de Bensheim, Pierre Maréchal, Mathieu Husz et Marc Reinhart imprimèrent des livres qui sont fort recherchés aujourd'hui. La

1. — Mercier de Saint Léger, qui ne connaissait pas le parti qu'on pouvait tirer de la roue dentée, a cependant recueilli une très grande quantité de cartes pour servir à l'histoire de l'origine et des progrès de l'art typographique à Lyon ; ce travail a été repris et complété par M. A. Péricaud dans l'ouvrage suivant, qui est une savante monographie :

Bibliographie lyonnaise. *Lyon*, 1840 ; Supplément, 1841.

Digitized by Google

plupart de ces ouvriers étaient allemands, quelques-uns vinrent plus tard de Venise, très peu étaient lyonnais. Dix années après son installation dans la maison de Buyer, la typographie comptait deux fois plus d'imprimeurs à Lyon qu'il n'y en a maintenant, trois cent soixante et quatorze ans après l'arrivée, dans cette ville, de Guillaume Leroy. Le commerce des livres était bien autrement considérable alors sur le marché lyonnais qu'il ne l'est aujourd'hui. Et pourquoi? Y avait-il donc plus d'amour pour les lettres au quinzième siècle? non, sans doute : l'instruction est infiniment plus générale au dix-neuvième siècle, et la lecture consomme vingt fois plus de livres. Mais, au quinzième siècle, l'imprimerie lyonnaise alimentait une partie de l'Europe; Lyon, ville franche, dut à ses foires le très grand débit des éditions sorties de ses presses. Les marchands étrangers achetaient et envoyaient beaucoup chez eux; aucune ville, Venise exceptée, ne mettait en circulation une aussi forte quantité de livres : Lyon était alors ce qu'est aujourd'hui Leipsick au temps de sa foire célèbre. On comprend dès-lors toute l'importance de ce commerce; il occupait plusieurs centaines d'ouvriers compositeurs, correcteurs, pressiers, fondeurs en caractères, etc. Les papeteries travaillaient avec activité et produisaient, en quantité énorme, ce papier d'une pâte si égale et si résistante qui porte une roue dentée, tantôt seule, tantôt accompagnée d'une autre figure. On connaît environ quatre cents éditions d'ouvrages, soit français, soit latins, qui sont sortis des presses lyonnaises pendant les vingt-huit dernières années du quinzième siècle. [1]

1. — Voici l'indication de quelques-unes des plus rares :

Livres imprimés par Guillaume Leroy (chez Barthélemi Buyer). R. Lotharii Compendium, 1473, in-4°. — La Légende dorée de la vie des Saints, 1476, in-fol. — Le Miroer de la vie humaine, 1477, in-fol. — Legende des Saintz nouveaulx, 1477, in-fol. — Le Mirouer de la redempcion de lumain lignage, 1478, in-fol. — Le Liure de Baudoyn, 1478, in-fol. — Le Tres plaisant liure nomme Mandeuille, 1481, in-fol. — Le Liure (cy finist) des Eneïdes, compille par Virgille, 1483. — Fierabras (cy finist...), 1487. — Pierre de Provence. — Roman de la Rose, petit in-fol. goth. (par Martin Franc). — Le Champion des dames, in-fol. de 150 f.

Par Mathieu Huss. Le Proprietaire des choses, 1482, in-fol. — La Vie des Saintz, dicte Legende dorée, 1483, in-fol. — Le Pelerin de vie humaine, 1485, in-4°. — Jac. Voragine, Legenda aurea, 1486, in-fol. — Le Petit fardelet des faits, 1498, in-fol. — Le Pelerinage de la vie humaine, 1499, in-fol.

Par Mathieu Huss et Siber. Liber Pandectarum medicine, 1483.

Par Jacques Maillet. Le Songe du Vergier, 1492, in-fol. — Recueil des histoires troyennes, 1494, in-fol. — Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseos, 1498, in-4°.

Par Jean Marschal. Le Liure des connoilles, faictes à l'honneur et exhaulsement des dames, 1493, in-4°.

Par Pierre Marschal et Barnabe Chaussard. — Le Grand blason des faulses amours, 1497, in-4°. — La Dame des aveugles (sans date). — Doctrinal des filles. — Doctrinal des nouveaulx mariés. — Doctrinal du

Digitized by Google

Dans les premières années du seizième siècle, et plus tôt peut-être, les imprimeurs de Lyon reproduisirent, en très grande quantité, ces charmantes éditions en petit format qu'Alde avait imaginées à Venise. Ils ne s'attachèrent pas à mieux faire ni même à faire si bien, du moins quant à la correction des textes, mais ils se servirent aussi de très bon papier, et réussirent à imiter ces caractères italiques, semblables à ceux de l'écriture, que le célèbre typographe vénitien avait mis à la mode. Blessé dans ses intérêts, Alde se plaignit avec amertume des ouvriers lyonnais. Quels imprimeurs exécutaient ces contrefaçons? étaient-ils lyonnais ou vénitiens? on l'ignore. Quelques-uns sont connus : on a nommé Jacques Myt, Jacques Maréchal, Guillaume Huyon et Barthélemi Troth. Pour qui travaillaient-ils? était-ce pour le marché lyonnais? non, sans doute. Pinkerton a découvert que les éditions en petit format, dont quelques-unes sont fort remarquables [1], étaient exécutées pour le compte de la

temps présent. — Par Pierre Marescual seul. Le Liure (s'ensuit) appelé les Quatre choses, in-4°. — Liber D. Francisci Petrarche... De Vita solitaria, in-4°. — Prudentius, de Conflictu virtutum (sans date), in-4°.

Par Perrin Lathom. Biblia, 1479, in-fol. goth.

Par Nicolas Philippe, de Benzheim et Marc Reinhart. Bartholomæi Anglici de Proprietatibus rerum. — Biblia sacra, 1482.

Par Jean du Pré. Boetius, de Consolatione, 1487. — P. Terentii Afri comœdiæ VI, 1487, in-4°. — Auctores cum glossa octo libros subscriptos..., 1488.

Par Jehan Trechsel. Tractatus de Imitatione Christi, 1489, in-4°. — De Passione Christi, 1489, in-4°. — Speculum finalis retributionis, 1489. — Orationes Philippi Beroaldi, 1492, in-4°.

Josse Bade était correcteur chez Trechsel, dont il épousa la fille; il professa pendant quelque temps les humanités à Lyon. Il n'était pas lyonnais, et n'exerça pas la profession d'imprimeur.

Par François Fradin et Jean Pivard. Biblia cum sommariis, 1498.

Par Jacques Zachon. Virgilius cum commentariis, 1499, in-fol.

Je renvoie, pour une nomenclature plus complète, à l'ouvrage cité de M. Péricaud.

1. — La bibliothèque de l'Académie, à Lyon, possède un fort bel exemplaire d'une des plus recherchées de ces éditions, dont voici le titre :

Vergilius, cum Mapphei Veggii lib. XIII..., ejusdem Vergilii opuscula : caractères italiques, 309 feuillets non chiffrés, 24 vers à la page. Le volume commence par une épître de Bénédict, philologue de Florence, à Léonard Datho, chanoine florentin; il finit par les *Epitaphia*. L'exemplaire est réglé, bien relié en vélin, et doré sur tranche : toutes les lettres majuscules sont peintes en or et couleurs.

Delandine donne à cette édition la date de 1490, mais je ne sais d'après quelle autorité; il n'y a nulle part, dans le volume, d'indication à cet égard : je la crois des premières années du seizième siècle, et postérieure au célèbre Virgile, en petit format, publié par Alde en 1501.

Digitized by Google

maison célèbre des Giunti, imprimeurs à Venise, qui n'auraient pas dû faire à leur rival, plus célèbre encore, une concurrence si déloyale.

On retrouvera l'imprimerie lyonnaise sous l'un des règnes suivants; elle aura atteint alors son apogée, et sera représentée par des typographes du plus haut mérite. Nous verrons, de François Ier à Charles IX, les imprimeurs, presque tous protestants, apporter leur appui à la réforme : moyen puissant de propagation pour l'erreur comme pour la vérité, l'imprimerie a eu une très grande influence sur les guerres de religion dont j'aurai bientôt à esquisser l'histoire.

§ V. Les travaux publics eurent, à Lyon, peu d'activité au quinzième siècle : on continua ceux des fortifications, surtout en 1476, au temps de la prospérité de Charles, duc de Bourgogne, et lorsque les projets ambitieux de ce dangereux voisin excitaient en France de vives alarmes. Ce fut encore aux frais des citoyens qu'on les exécuta; le clergé eut à supporter, seulement, pendant deux années le sixième de la dépense. L'abbé Jean-Baptiste Greppo pensait que le mur d'enceinte de la ville, depuis le château de Pierre-Scise jusqu'à la porte de Saint-George, avait été élevé à cette époque : c'était le côté de la ville le plus faible. On fit, au reste, avec peu de soin cette construction importante; elle consista dans un mur sans épaulements, sans fossé extérieur, sans bastions, et seulement garni de tours de distance en distance. Ces travaux furent bientôt interrompus.

L'art chrétien n'eut point à Lyon, pendant le quinzième siècle, de grandes occasions pour se produire; il n'éleva pas des monuments bien considérables, et cependant, à cette époque, l'architecture et la sculpture ne se montrèrent point stériles. On était arrivé à une époque de transition, et des modifications profondes s'étaient introduites dans l'architecture ogivale; elle était parvenue à sa troisième période, c'est-à-dire à la décadence. Parées de festons, de feuillages et de dentelles en pierre, les églises ne sont plus dès-lors des symboles; elles ont perdu leur caractère religieux : on les surcharge d'ornements superflus. L'ogive, si grandiose quand elle s'élançait vers la ligne verticale, s'affaisse sous les lourds frontons dont on l'accable : cette ten-

dance de l'époque se reconnaît dans quelques-uns de nos monuments du quinzième siècle.

Deux églises nouvelles furent bâties à Lyon pendant le quinzième siècle, celle des Célestins et celle des Cordeliers de l'Observance; sans avoir une très grande importance comme œuvres d'art, elles réclament cependant l'attention. La première a été érigée aux frais d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, qui la donna aux religieux Célestins; on construisit la seconde sur l'emplacement de l'ancien hôpital des Deux-Amants, qui appartenait au noble chapitre de Saint-Jean [1], et qui était situé près de la porte de Vaise [2]. Mis en possession de ce terrain, les religieux de l'Observance commencèrent à déblayer le terrain en 1492. Charles VIII, accompagné de sa femme la reine Anne de Bretagne, posa la première pierre de l'édifice, le 25 mars 1493, au temps de son second voyage à Lyon. Ronsard a très bien fixé la date de cette cérémonie :

> Es faubourgs, pour les freres Mineurs
> Il fonda un couvent; puis avec grands seigneurs,
> Princes, comtes, barons et bande qui fretille,
> S'en alla conquérir Naples et la Sicile.

Un écrivain contemporain, le loyal Serviteur, a raconté, dans son langage rempli de charme, une visite du roi et du duc de Savoie au nouveau monastère : « Le jeudy matin se leva le duc de « Savoye, et après soy estre mis en ordre, voulut aller trouver « le roy; mais ainçois (avant) son partement, arrivèrent à son « logis lesditz seigneurs de Ligny et d'Avesnes, avecques le « maréchal de Gié qui pour lors avoit gros crédit en France, « ausquels il donna le bon jour. Et après marchèrent jusqu'au « logis du roy, qui estoit desjà prest pour aller à la messe en ung « convent de Cordeliers qu'il avoit fait construire à la requeste « d'un devot religieux appelé Jean Bourgeois, au bout d'un « faulbourg de Lyon appelé Veize, et y avoit ledit seigneur « beaucoup donné du sien; aussi avoit fait sa bonne et loyale

1. — Almanach de 1755. Selon d'autres autorités, l'emplacement appartenait au chapitre de Saint-Paul; la cession eut lieu moyennant une petite rente annuelle.

2. — Cryptes, églises et chapelles de Lyon. Almanach pour 1755. p. 12.

Digitized by Google

« espouse, Anne, duchesse de Bretaigne. Si trouva le duc de « Savoye, le roy, ainsi qu'il vouloit sortir de sa chambre, auquel « il fist la reverence telle et si haulte que à si grant et noble « prince appartenoit; mais le bon roy, qui filz estoit d'humilité, « le print et l'embrassa..... Si montèrent sur leurs mulles et « allèrent ensemble, devisans le long de la ville, jusques audit « convent des Cordeliers, où ils ouyrent devotement la messe. « Et quand vint l'offrande, fut baillé par le duc de Savoye, au « roy, l'escu pour offrir à Nostre-Seigneur, ainsi que chascun « jour ont accoustumé faire les roys de France, comme au « prince à qui on vouloit faire plus d'honneur. » [1]

« Le roy et la royne, en voyant grande multitude de seigneurs « et de peuple illec assemblés, affigèrent, mirent et apposèrent de « leurs propres mains la première pierre en signe de tiltre en la « fondation de l'église dudit convent, en laquelle pierre sont « figurées et levées leurs armes, et c'est escrit au-dessus d'icelles « armes : IESVS, MARIA KAROLVS VIII, FVNDATOR HVIVS ECCLESIÆ « DOMINÆ NOSTRÆ DE ANGELIS, ET ANNA REGINA, 1495. » Jean Rely, confesseur du roi et évêque d'Angers, bénit la pierre. Le F. Bourgeois fut mis en possession; il avait avec lui dix-neuf religieux [2]. Anne de Bretagne, qui habita quelque temps Lyon, au cloître de Saint-Just, pendant l'expédition de Charles en Italie, visita souvent les constructions du monastère des Cordeliers de l'Observance, et en suivit les progrès avec un vif intérêt [3]. L'architecture de ce monument, sans avoir rien de remarquable, n'était cependant pas dépourvue d'élégance et de mérite. Rien n'était plus gracieux que ce couvent, si pittoresquement placé sur la rive droite de la Saône, au-dessous des masses granitiques de Pierre-Scise et d'un coteau paré d'une belle végétation; la chapelle surtout attirait les regards. Ce monastère ne fut entièrement terminé que dans la première moitié du seizième siècle.

1. — Collection Michaud et Poujoulat, IV, 492.

2. — Ce F. Bourgeois appartenait à l'ordre des Cordeliers, et jouissait d'un très grand crédit auprès de Charles VIII et de la reine Anne; il fut le père gardien du couvent jusqu'à sa mort.

3. — Voyez l'ouvrage de l'abbé Pavy, intitulé : Les Cordeliers de l'Observance. *Lyon*, *Sauvignet*, 1836, in-8°.

Un autre monument, d'un aspect non moins agréable, fit honneur à l'art chrétien à Lyon pendant le quinzième siècle. L'archevêque Charles de Bourbon fit construire dans l'intérieur de l'église Saint-Jean une chapelle magnifique, à laquelle on reconnaît au plus haut degré les qualités et les défauts de cette époque de décadence : elle occupe deux arceaux. L'ornementation y étale tout son luxe, même aux dépens du goût, et n'a jamais enfanté de merveilles plus délicates : « Clochetons, « culs-de-lampe, clefs pendantes, piédestaux, balustrades, portes, « vitraux et rosaces, tout y est découpé, contourné, refouillé avec « une adresse et un esprit incroyables. Des guirlandes de feuil- « lage rampent autour des voûtes; elles en suivent toutes les « courbures, mêlées aux chiffres, aux devises du cardinal de « Bourbon, fondateur de la chapelle du duc Pierre son frère, « qui en fut le continuateur, et d'Anne, femme de celui-ci; le « nom du premier se lit en toutes lettres au milieu d'une « admirable balustrade servant de galerie, en face de l'autel. « Deux autres balustrades tout aussi remarquables font retour « d'équerre autour des fenêtres : l'une contient le monogramme « de Pierre, puis le cerf ailé qu'il avait adopté pour devise, « avec la légende : N'ESPOIR NE PEUR; sur l'autre on trouve, au « milieu des capricieuses ciselures du quinzième siècle, la « devise du cardinal, une main tenant l'épée flamboyante. Au- « dessous règne une frise de chardons détachée du fond de la « muraille, ciselure merveilleuse, dit M. Mérimée [1]. » Un grand nombre de figures supportées par des piédestaux d'un travail très fini décoraient la chapelle de Bourbon ; on y voyait la tombe et la statue du cardinal, ainsi qu'une fermeture en pierre revêtue d'ornements fort bien exécutés. [2]

La belle façade de l'église Saint-Jean a été terminée en 1476, sous le pontificat de Sixte IV; elle est l'œuvre de deux siècles, du quatorzième et du quinzième, et porte l'empreinte visible des deux époques. Son aspect est imposant; point d'ornements

1. — LEYMARIE (*H.*). Eglise de Saint-Jean, p. 194.

2. — La chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, à Saint-Jean, connue alors sous le nom de Saint-Sépulcre, a été construite pendant les premières années du quinzième siècle.

Digitized by Google

surchargés, point de profusion de statuettes et de figurines; partout des lignes simples et sévères, et des sculptures du meilleur goût. Ce sont des scènes charmantes traduites en pierre; elles revêtent toute la voussure interne des trois portes : les naïfs artistes n'avaient pas reculé devant la nudité de certains détails; ils avaient tout montré, tout dit. On reconnaît dans ces petits tableaux la vie de saint Pierre et de saint Jean l'évangéliste, la légende de l'homme qui vend son âme au diable par l'entremise d'un juif, et celle du diacre qui s'était livré au démon par une cédule dont la Vierge obtint la restitution. Ailleurs, ce sont des anges qui jouent de divers instruments, et autre part encore des saints entourés de feuillages et de fleurs. M. Mérimée a observé que les figures des bas-reliefs représentant des militaires étaient vêtues de cottes de mailles, et non d'armures forgées. Cette façade présente deux parties ou étages de styles très différents : l'étage inférieur est du commencement du quatorzième siècle. Leymarie pense qu'il fut ébauché en même temps que les colonnes occidentales de l'église; il reconnaît cette date dans la pureté des frontons et des détails des soubassements, dans la forme des cartouches qui contiennent les bas-reliefs, et dans l'élégance primitive de la galerie ogivique simulée qui règne au-dessous de la première balustrade. Mais le second étage est bien l'œuvre du quinzième siècle; il semble pauvre et sans originalité, lorsqu'on le compare au rez-de-chaussée [1]. Au centre de cet étage supérieur est une rosace d'un aspect grandiose et de la plus belle exécution; des deux côtés sont des groupes de niches à culs-de-lampe et à pinacles, et au-dessus une seconde balustrade surmontée d'un grand fronton.

Ainsi la magnifique église de Saint-Jean, un des plus beaux monuments de Lyon, et celui qui résume le mieux son histoire, a été terminée au quinzième siècle; c'est alors qu'elle se montra dans toute sa splendeur. J'aurai occasion d'en parler encore, mais pour enregistrer des scènes de dévastation et de deuil, et les phases successives de l'âge de décadence de la basilique. Elle n'eut rien à gagner à la marche de la civilisation, bien loin de

1. — Mérimée (*P.*) Notes d'un voyage dans le Midi de la France, p. 104. — L'abbé Jacques. L'église primatiale de Saint-Jean et son Chapitre, p. 25.

là; le moyen-âge lui fut infiniment plus favorable : ce n'est pas lui qui eût souffert qu'on masquât la splendide cathédrale sous des maisons énormes qui paraissent l'étouffer ! [1]

L'art chrétien, s'il est permis de maintenir ce nom à l'architecture ecclésiastique pendant le quinzième siècle, fit quelques autres grands travaux à Lyon; on continua la lente construction de Saint-Nizier. Elle avait fait peu de progrès dans le quatorzième siècle : alors Jean de Marines avait fourni à la dépense du sanctuaire, commencé en 1303; André de la Fay pourvut à celle du maître-autel, bâtit l'abside et la chapelle de la Magdeleine. Ces travaux marchèrent avec un peu plus d'activité sous les règnes de Charles VII et de Louis XI; le clocher et la façade furent commencés en 1454, et on fit servir aux constructions des pierres extraites des ruines de monuments romains sur le coteau de Fourvière. La chapelle des confrères de la Trinité et celle qui lui est contiguë sont de la fin du même siècle.

Il est d'autres arts qui parurent à Lyon à cette époque, et même avant; l'art dramatique, par exemple : mais ils étaient fort imparfaits et encore dans l'état d'enfance; leur étude sera plus convenablement placée dans l'histoire de la civilisation lyonnaise au seizième siècle.

1. — L'église Saint-Jean a eu plusieurs historiens :

Quincarnon (le sieur de). Les Antiquités de la fondation de la métropole des Gaules, ou de l'église de Lyon et de ses chapelles. *Lyon*, *Mathieu Libéral*, 1673, réimp. en 1846 pour la Collection des bibliophiles lyonnais. Ce livre singulier peut apprendre quelque chose; il m'a fourni plusieurs renseignements utiles : on y trouve l'indication de nombre de faits qu'on chercherait vainement autre part.

Jacques (l'abbé). L'église de Saint-Jean et son Chapitre. *Lyon*, in-8°. — Leymarie (*H.*). L'église Saint-Jean dans *Lyon ancien et moderne*, tome Ier.

Les quelques pages de Leymarie sont, de beaucoup, ce qu'il y a de mieux sur la cathédrale, étudiée au point de vue de l'architecture.

On peut consulter encore sur Saint-Jean : Menestrier, Colonia, Clerjon, Mérimée; la Description des cathédrales de la France; les Basiliques de Lyon (par J. Baro); l'Almanach de Lyon pour 1755.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

SEIZIÈME SIÈCLE.

§ 1. Etat de la France et de Lyon au seizième siècle. — § 2. François Ier. Entrée du roi à Lyon; bataille de Pavie. — § 3. Henri II et Catherine de Médicis à Lyon.

Chronologie. Louis XII, 1498-1515. — François Ier, 1515-1547. — Henri II, 1547-1559. — François II, 1559-1560. — Charles IX, 1560-1574. — Henri III, 1574-1589. *Fin du règne des Valois.* — Henri IV, 1589-1610.

§ I. La France, au seizième siècle, se présente sous un aspect satisfaisant; quoique de grandes calamités viennent l'assaillir encore, son unité est bien établie. Envahie plusieurs fois par l'étranger, elle n'a cependant plus à redouter le morcellement de ses provinces: l'Anglais n'y règnera plus, l'Allemagne ne pourra s'y maintenir. Elle sentira si bien sa force, qu'elle pensera à des conquêtes; son obstination à revendiquer le fatal héritage de Valentine Visconti, la couvrira plus d'une fois de deuil. Engraissée du sang de braves soldats, l'Italie deviendra le tombeau des Français. Pendant ce siècle la civilisation reçoit une impulsion immense, de la découverte, pendant les dernières années du siècle précédent, des îles et du continent de l'Amérique, ainsi que du chemin aux Indes par le Cap de Bonne-Espérance, et l'esprit humain est surtout vivement excité par la propagation

Digitized by Google

de nouvelles idées religieuses, fondées sur la liberté d'examen et de croyance. L'Eglise romaine est attaquée jusque dans ses plus intimes fondements, et une partie considérable de l'Europe se détache de sa foi. Auprès de l'indépendance en matière de religion, se développe, mais plus lentement, le principe de l'indépendance en matière politique. Cependant la brillante époque de la régénération des lettres et des beaux-arts a commencé, et jamais le génie ne s'est signalé par un si grand nombre de chefs-d'œuvre. Un mouvement intellectuel extraordinaire éclate de toutes parts ; il fait avancer rapidement les nations civilisées dans la voie du progrès.

Si j'embrasse d'un seul coup d'œil l'histoire particulière de Lyon au seizième siècle, j'aperçois l'action de forces nouvelles dans la vie de cette cité. L'émancipation de la ville est complète; une bonne administration municipale poursuit et réalise sur tous les points les améliorations matérielles. Lyon n'a plus à combattre pour sa liberté, il devient une ville de commerce du premier ordre, et cultive avec une aptitude et une vivacité singulières la fabrication des tissus de soie : il s'identifiera en quelque sorte avec cette industrie nouvelle, dont il fera une des conditions principales de son existence. Mais le soin des intérêts matériels n'éteint pas dans l'âme des Lyonnais cette tendance aux idées mystiques, qu'on y a toujours remarquée; la réforme compte parmi eux de nombreux partisans, et la prospérité de leur ville est compromise un moment par la lutte ardente des opinions religieuses. Enfin, au déclin de ce siècle, un gouvernement réparateur met fin aux discordes civiles, et rend Lyon pour longtemps à ses paisibles travaux.

C'est par le règne du duc d'Orléans, petit-fils du frère de Charles VI, que l'histoire du seizième siècle commence. Louis XII aimait son peuple; il diminua les impôts, mit de l'ordre dans les finances, et introduisit des améliorations notables dans la législation. Un de ses premiers actes fut de répudier Jeanne, fille de Louis XI, et d'épouser Anne, veuve du dernier roi, mariage qui rendait certaine et définitive la réunion de la Bretagne au royaume. C'était une belle conquête, et la France eût été bien heureuse si le nouveau roi n'en avait pas rêvé d'autres; mais, malheureusement pour elle, Louis était le petit-fils de Valentine,

Digitized by Google

et sa première pensée fut de conquérir le duché de Milan [1]. Il entreprit cette expédition avec une armée brillante et dévouée; mais son génie n'était pas à la hauteur de celui de Jules II ou de Ferdinand-le-Catholique, et aucun de ses généraux n'eut l'habileté de Gonzalve. A la victoire inutile de Cérisoles, succédèrent la sanglante journée de Ravenne et la défaite de Guinegate : la France s'épuisait pour conserver une conquête qui lui échappait toujours.

Tel fut sommairement ce règne, que distingua, malgré de grands revers, l'union intime du roi et du peuple. Lyon, en particulier, montra beaucoup d'attachement à Louis XII, qui visita plusieurs fois cette ville.

Il venait de s'y rendre pour la première fois, lorsqu'on y vit arriver un nommé Jean, italien de naissance et charlatan de profession, dont les Lyonnais et la cour de Louis s'occupèrent beaucoup. Cet homme prétendait posséder des sciences merveilleuses et le secret de la transmutation des métaux. Grave, mystérieux, vêtu d'une robe blanche, il exerçait une véritable fascination, et n'exploitait nullement, dans des vues d'intérêt personnel, la vive curiosité qu'il excitait. L'or que le roi lui avait donné, il le distribua aux pauvres. Jean fit à Louis le

1. — Au commencement de ce siècle, l'an 1500, l'usurpateur du duché de Milan, Louis Sforza, fut conduit à Lyon. « Il avoit une robe de camelot noir, à la mode de Lombardie, « et estoit monte sur ung petit mulet. Le prevost de l'hostel et le sénéchal de Lyon luy furent « au devant et le firent prisonnier de par le roy, puis on le mist au chasteau de Pierre-« Size; et pour veoir le dict Ludovic y avoit grant nombre de gens par les rues par ou il « passa, et estoit le roy à Lyon. » (*Mer des Hystoires*). On le conduisit peu de temps après à Loches; son frère le cardinal Ascagne le remplaça à Pierre-Scise.

On trouve dans la même Chronique quelques petits faits relatifs à l'histoire de Lyon et qui se rapportent à cette époque : « Au dict an, le jour de saincte Anne, XXVI. jour de juillet, « trepassa à Lyon le roi d'Ivetot, et fut enterre à Saincte-Croix pres Sainct-Jehan de Lyon; au « dict an, le XXVIII. jour de juillet, par ung dymenche matin, tomba à Lyon la penultieme « arche du pont de Rosne vers Bechevilain, et demoura l'autre muraille et l'arche entière, et « n'y pouvoit-on passer fors que en dangier et par dessus la muraille. Et cestuy an devant « Noel, la riviere de Sone fut gelee jusques à Mascon, dont à cause qu'il ne venoit à Lyon « bled, ny autre chose, le pain y fust chier. Et le jour de saint Thomas apres, le Rosne « creut si fort jusques environ le diner que c'estoit merveilles, et ne le vit-on jamais en « demi-jour croistre si fort. Et cestuy an, le jour de Nostre-Dame de septembre au soir, « le feu se mist aux Celestins de Lyon ou il y eut grant dommaige, car tout le couvent cuyda « brusler; mais en brief temps fut mieulx ediffie que jamais, et se print le feu en la chemi-« née de la cuisine. »

présent d'une épée singulière, au milieu de laquelle on voyait un miroir magique. En conférence avec les plus savants hommes qui se trouvaient à Lyon, il les étonna par ses réponses : l'histoire ne dit rien de plus sur cet étrange personnage.

Elle a conservé le récit de la brillante réception que fit Lyon, au mois de mars 1502, à l'archiduc d'Autriche, Philippe, fils de l'empereur Maximilien et père de Charles-Quint : ce prince venait traiter de la paix compromise par les projets du roi de France sur l'Italie. Il rencontra le cardinal d'Amboise auprès de la ville, et fit son entrée accompagné du duc de Calabre et d'un brillant cortége de seigneurs. Une jeune fille bien accoutrée, dit une relation contemporaine, l'attendait à la porte du Rhône, sur un échafaud couvert d'étoffes de soie et de belles tapisseries; elle lui présenta les clefs de la ville, après lui avoir prononcé une harangue. Auprès d'elle se trouvaient deux personnages symboliques qui représentaient, l'un Bien public, et l'autre Désir ardent de paix. De tous côtés se pressait sur le passage du prince une multitude curieuse : « Les fenestres estoient perlifiées de « belles dames, et les rues tendues de soie et de riches tapis- « series. » Au pont de la Saône, même cérémonie et même allégorie qu'au pont du Rhône; ici la belle damoiselle était la France placée entre Peuple et Bon Accord. D'autres échafauds symboliques se montrèrent encore aux regards du prince; les personnages qui étaient placés sur celui de Saint-Jean représentaient notre Mère Eglise entre deux prophètes. Philippe, bien harangué, arriva enfin au palais archiépiscopal; bientôt après il rendit visite à sa sœur Marguerite d'Autriche, et alla loger avec une partie de sa suite à l'abbaye d'Ainay : le roi et la reine vinrent l'y voir. Un incident fâcheux entrava les négociations pour la paix : Philippe tomba gravement malade, il faillit mourir. C'est à Ainay que se fit le mariage de Henri de Nassau et de Françoise de Savoie, en présence du roi et de l'archiduc; il y eut de belles fêtes données aux princes. Louis fit un gracieux accueil à l'archiduc, et persévéra toutefois dans ses desseins sur le Milanais.

Deux années après cette inutile entrevue, la ville de Lyon vit succéder à la brillante réception qu'elle avait faite à son roi, un spectacle d'une autre nature : l'année 1504 le lui donna. Une

Digitized by Google

ancienne chronique nous offre un tableau animé des scènes de désolation dont la ville fut alors le théâtre; je ne saurais dire aussi bien qu'elle :

« Lan mil cinq cent et quatre fist ung este tres chault, tellement que les bleds furent de petite monstre et en petite quantite es pays de Lyonnois, Daulphine, Auvergne, Bourgongne, Savoye et autres pays. Des le moys de mars les villageois, congnoissans le temps mal dispose, estoient moult desoles, et faisoient ja processions en plusieurs lieux, tellement que en la ville de Lyon y venoit grand nombre de processions des villages, et tous les jours et dheure en heure, dont les bourgeois, marchans et habitans de la dicte ville leur donnoient pain et vin en abondance, et les religieux pareillement.

« Es dictes processions estoient les filles jeunes, vestues de linge blanc, pieds nuds et ung couvre-chief sur la teste et une chandelle en la main, les enfans masles apres aussi vestus de linge blanc, nuds pieds, teste nue, puis apres les prestres, les hommes et les femmes en chantant la letanie.

« Et aucune fois cryoient à haulte voix : *Sancta Maria, ora pro nobis*, puis Misericorde! Misericorde! Les paroisses de Lyon faisoient semblables processions et allerent à Nostre-Dame de l'Isle, à une lieue françoise près de Lyon.

« Le jeudy penultieme de may, fut apporte à Lyon linnocent de Sainct-Just, des faulxbourgs du dict Lyon, que homme vivant navoit jamais veu apporter en la ville, et avec ce fut apporte sainct Just en procession, chantant et cryant comme les autres, et alloient deglise en eglise.

« Le jour ensuyvant on porta la machoire de sainct Jehan-Baptiste en procession aux Augustins, la quelle machoire navoit jamais este portee hors de Sainct-Jehan de Lyon ou elle est. Et huyt jours apres il pleut, mais la seicheresse fut comme devant. Les religieux de Nostre-Dame de l'Isle, avec plusieurs villages, vindrent à Lyon en procession et apporterent Nostre-Dame de l'Isle et sainct Loup que on navoit jamais apporte à Lyon, et fut le septiesme jour de juing. Aussi fut apporte au dict Lyon sainct Hereny, prince des dix-neuf mille martirs. Il venoit des processions de quatre et cinq lieues. Et plusieurs villages furent bien cinq et six jours errans et allans par les champs de lieu

autre, sans retourner en leurs maisons. Et brief cestoit si grant pitie quil ny avoit si dur cœur ne si inhumain qui neust este esmeu à plorer et à laisser toute liesse, voyant la grande desolation du peuple. Environ le mois de septembre y avoit à Lyon, en la riviere de Sone, grant nombre de petit anguillons gros comme ung petit doigt, et nen osoit-on manger. En ceste annee furent beaucoup de malades.

« Lan mil cinq cent et cinq, cest assavoir jusques à la Sainct-Jehan et lannee de devant, depuis la dicte Sainct-Jehan à lautre, fist tres male saison et chiere, car le bled valoit à Lyon xxvi et xxvii sols le bicher. Et pour ce que la dicte saison estoit si male, vindrent à Lyon si grant habondance de povres gens des villages que cestoit pitie; les ungs laissoient leurs maisons vagues, les autres laissoient femmes et enfans, et les femmes enfans et maris, et tous demandant laulmosne, dont il en mourut innumerablement, nonobstant que chascun qui avoit de quoy leur donnoit souffisamment, car à Lyon se faisoient autant daulmosnes que jamais on veist faire en ville; chascun si efforcoit de sa puissance. Et avec ce y regnoit une maladie dont il mourut si grant nombre de gens que merveilles, et principalement à l'Hostel-Dieu de Lyon y en mourut des povres villageois quasi innumerables. Beaucoup de riches gens aussi moururent, les quels estoient de grant auctorite. Et comme lon disoit, lannee estoit partout semblable en mortalite; es montaignes de Savoye et es vilages a lentour moururent de faim plusieurs gens. Et demourerent ceste annee plusieurs pocessions à labourer. »[1]

Les calamités dont fut suivie cette mémorable famine n'étaient point effacées tout-à-fait lorsque Louis XII, accompagné d'Anne de Bretagne, vint à Lyon au retour de l'expédition heureuse contre Gênes qui avait fait sa soumission au roi. Cette guerre d'Italie s'annonçait sous d'heureux présages, et, à Lyon comme autre part, le peuple est oublieux de ses maux. On avait tout disposé pour faire au roi et à la reine une réception splendide; leur entrée solennelle occupe une place considérable dans nos chroniques. Grand nombre de notables et d'enfants de la ville,

1. — Séjours de Charles VIII et Loys XII à Lyon sur le Rosne, publiés par P.-M. Gonon. *Lyon*, 1841, p. 31.

Digitized by Google

vêtus mi-partie de drap bleu et de velours tanney, attendaient le cortége royal. Depuis le pont du Rhône jusqu'auprès de l'hôpital, on avait tendu les rues d'un côté à l'autre de draps jaunes et rouges; de belles tapisseries couvraient les murailles; il y en avait jusques au-delà de la Grenette et de la rue Porte-Froc. Louis fut reçu à la porte du Rhône par les conseillers de la ville et le clergé; il se mit sous un dais semé de fleurs de lis d'or que portaient quatre personnages notables, et s'arrêta un instant devant un échafaud magnifiquement orné, où l'attendaient, sous les traits de filles jeunes et belles, la France, vêtue de taffetas rouge, la Prudence en taffetas pers, la Diligence en taffetas jaune, et la Vaillance en taffetas violet : noble Vouloir était représenté par un homme vêtu de taffetas jaune et rouge. Louis eut le spectacle de cinq autres représentations du même genre dans son trajet jusqu'à son palais; il entendit avec bienveillance les harangues que prononcèrent les personnages allégoriques pour célébrer sa bonne venue parmi les Lyonnais. La ville lui fit, ainsi qu'à la reine, de magnifiques présents, et il y eut, les jours suivants, de beaux tournois à la Grenette et dans la rue de la Juiverie. Louis resta plusieurs jours à Lyon; il fit de longues promenades sur la Saône : elles donnèrent, dit-on, l'idée de la construction de ports et de quais sur la rivière. Occupés à bien accueillir leur roi, les bourgeois de Lyon n'en sentaient pas moins le poids des impôts toujours croissants qui les accablaient. Ils eurent, bientôt après, un autre spectacle : George d'Amboise reçut dans l'église des Jacobins le chapeau de cardinal.

Louis revint à Lyon lorsqu'il marcha contre les Vénitiens; on lui donna encore de belles fêtes, que suivit une pieuse visite à la chapelle de l'Ile-Barbe. Il s'agissait d'une guerre si sérieuse, qu'il n'y eut cette fois ni joûtes ni tournois : on fit, dans les églises, des prières publiques pour la prospérité des armes du roi. A d'heureuses nouvelles succédèrent bientôt des rumeurs inquiétantes : on sut que les Suisses annonçaient des dispositions malveillantes, et c'étaient des voisins dangereux. Il n'y avait pas de temps à perdre; tous les moyens de défense furent aussitôt préparés. Les échevins firent une inspection attentive des remparts et des murs d'enceinte; ils passèrent en revue les Lyonnais en état de porter les armes, et remplirent

l'arsenal de munitions de guerre : des emprunts et des prêts volontaires pourvurent aux dépenses urgentes. Les alarmes qu'on avait conçues n'étaient pas fondées; il n'y eut point d'invasion. La reine Anne partit en 1509, si contente de l'accueil des Lyonnais qu'elle en témoigna hautement sa satisfaction : elle leur promit ses bons offices toutes les fois qu'ils en auraient besoin.

Deux ans plus tard, le roi convoqua le concile de l'Eglise gallicane à Lyon; les assemblées eurent lieu dans le réfectoire du monastère des Augustins. On avait ouvert une grande porte sur les fossés de la Lanterne, pour ménager aux évêques une entrée plus commode dans la salle des séances. Cette réunion de prélats n'eut, comme on le sait, aucun résultat : Louis avait d'ailleurs d'autres soins; sa guerre d'Italie tournait fort mal. Un de ses ennemis les plus dangereux, le pape Jules II, avait pris en haine la ville de Lyon; il eut sérieusement le projet de lui enlever ses foires, et de les transférer à Genève. Une paix qui ne devait pas être de longue durée rendit un peu de calme à la France pendant les dernières années du règne de Louis XII; ce prince mourut, et l'ambition du nouveau roi précipita la France dans de nouvelles calamités.

§ II. Fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, François Ier était cousin de Louis XII. Quand il parvint à la couronne, la France, malgré les revers qu'elle avait éprouvés pendant la guerre impolitique d'Italie, n'en était pas moins grande et forte; d'impardonnables fautes, une mauvaise direction des affaires, faillirent la ramener au temps désastreux de Charles VI. Inconstant, léger, brave, mais sans talents militaires, incapable d'attention soutenue, mauvais politique, trompé souvent par ses ennemis et plus souvent encore par sa présomption, François connaissait peu la science du gouvernement : il abandonnait la conduite des affaires à sa mère Louise de Savoie, et à son chancelier, ce vénal Antoine Duprat qui fit tant de mal à la France. Plein d'une haute idée de la prérogative royale, ce roi comptait pour peu l'autorité des parlements et celle des états-généraux; il croyait être au-dessus de la loi, et s'applaudissait d'avoir mis la couronne hors de page. Sans conviction religieuse, ou plutôt intérieurement disposé en faveur de la réforme, François poursuivit cependant les protestants, dans ses états,

Digitized by Google

avec une rigueur barbare, pour se ménager la bienveillance de la cour de Rome et servir l'accomplissement de ses projets sur l'Italie; il condamnait ses sujets à d'effroyables supplices auxquels il assistait quelquefois, et cependant s'alliait sans scrupule, quand son intérêt l'exigeait, avec les protestants d'Allemagne et même avec les Turcs. François se fit armer chevalier sur le champ de bataille : l'honneur pour lui était bien préférable à l'utile; pourtant ce roi manqua plus d'une fois à sa parole et à des engagements qu'il avait librement acceptés. Il aliéna les domaines de la couronne, et avilit les charges de judicature; l'inflexible histoire lui reproche le dérèglement de ses mœurs, d'odieux abus de pouvoir, l'injustice de ses procédés euvers le connétable de Bourbon, et une ambition sans habileté qui fit couler à flots le sang français. Cependant ce roi de théâtre avait d'excellentes qualités : François était le protecteur des lettres, et en quelque sorte l'ami des savants et des artistes; il fut l'appui de Clément Marot, et appela en France de grands artistes, au premier rang desquels il faut inscrire Léonard de Vinci et le Primatice. Son caractère avait réellement quelque chose de chevaleresque, et surtout de brillant; peu de monarques ont eu autant de représentation et de dignité : ses fautes furent, pour la plupart, le résultat de l'éducation insuffisante qu'il avait reçue, et des difficultés très grandes de sa situation après le désastre de Pavie. François n'a pas conservé tout le prestige de gloire dont sa mémoire a été entourée pendant longtemps, mais il n'en a point été entièrement dépouillé. La ville de Lyon lui doit une reconnaissance particulière : sa fabrique de soieries, autorisée par Louis XI, ne fut définitivement constituée et en pleine activité que sous François Ier. Ce qu'elle gagna, au reste, sous le rapport de sa prospérité matérielle, elle le perdit en libertés : le roi de France ne respecta pas toujours ses priviléges.

Quand l'avénement de François à la couronne fut connu officiellement à Lyon, le consulat députa auprès du nouveau roi quatre envoyés qu'il choisit avec sollicitude : Claude Laurencin, seigneur de Riverie, François Dupré, vicomte de Bayeux, Pierre Renouard et Jacques de Bailleux reçurent la mission de représenter la ville, et la remplirent avec honneur. François nomma

Digitized by Google

le maréchal Jean-Jacques Trivulce son lieutenant dans le comté du Lyonnais. Un des premiers soins du nouveau gouverneur fut donné au système des fortifications, demeuré incomplet et insuffisant. Il fallait de l'argent, et beaucoup, pour clore la ville du côté de la Suisse et de la Savoie, dans la direction de la Saône au Rhône : Trivulce en demanda aux échevins ; mais la ville était fort obérée. Cependant ce grand travail commença ; on verra, dans la suite, de quelle manière et avec quelles ressources on vint à bout de l'exécuter. Comme Louis XII, François, à peine roi, voulut faire la conquête de l'Italie, ou du moins du Milanais ; il employa toutes les ressources disponibles de la France à cette expédition, et désigna Lyon pour son quartier général. Le connétable de Bourbon se rendit dans cette ville, et y fit son entrée solennelle. Aussitôt après arrivèrent un grand nombre de personnages distingués, le capitaine Bayart, les maréchaux de Lautrec et de Lapalisse, le gouverneur Jean-Jacques Trivulce : ils annoncèrent la venue prochaine du roi. En effet, François Ier parut bientôt ; il était accompagné de la reine Claude sa femme, et de sa mère la duchesse d'Angoulême.

Lyon voulut se distinguer, et faire à son souverain un accueil magnifique ; tout fut disposé pour que l'entrée du roi eût lieu avec le plus grand éclat. Un cortége pompeux attendit François : c'étaient les douze conseillers vêtus de robes de damas tanney et de pourpoints en satin cramoisi, les marchands allemands habillés de drap gris, les Lucquois en robes de damas noir, les Florentins en robes de velours ; venaient ensuite les enfants de la ville, parés de drap d'argent, de velours et de satin blanc. Rien n'était plus splendide et d'un plus bel aspect que le dais : sur le fond en satin bleu brillaient, brodées en or, trois belles fleurs de lis, une couronne et les armoiries de France ; les battants étaient en velours blanc, jaune et rouge, couleurs du roi, et semés de fleurs de lis ; le tout merveilleusement brillant et riche. François eut la représentation de six belles histoires allégoriques en divers points de la ville, sur la Saône, à la porte de Bourgneuf, au Griffon, à Saint-Clair, au Change et au Palais. Huit jeunes et jolies Lyonnaises figuraient symboliquement autant de vertus, rappelées par les huit lettres dont se composait le nom du roi.

Digitized by Google

Il y eut quelque agitation dans la ville après le départ de François Ier. Une jalousie profonde excitait les classes inférieures contre les bourgeois riches et titrés; elles n'avaient point accepté leur déchéance pour l'élection des échevins, et se demandaient toujours avec dépit pourquoi les conseillers n'étaient pas pris dans les corps de métiers. Grand nombre d'ouvriers se coalisèrent pour faire redresser ces griefs; ils accusaient le consulat de malversations et d'impéritie. Selon eux, la ville était mal gouvernée et de graves abus s'étaient introduits dans l'administration; les gens des métiers désignèrent dans leur sein des procureurs, qu'ils chargèrent de leurs intérêts. Leurs députés pénétrèrent violemment dans la salle des délibérations du conseil, et exposèrent énergiquement les plaintes des ouvriers : ils réclamaient le droit de suffrage, et voulaient que les élections eussent lieu désormais dans la chapelle Saint-Jacques, comme dans les premiers temps. Ces scènes de désordres n'eurent pas de suites graves; on parlementa, on gagna du temps; un procès en forme soumit la cause aux tribunaux qui donnèrent gain de cause à l'aristocratie bourgeoise, ainsi qu'on devait s'y attendre.

Pendant ces débats, François combattait en Italie et sortait vainqueur de la sanglante journée de Marignan, qui lui valut le Milanais. Cet heureux début alarma les puissances étrangères, et bientôt parut sur la scène politique un ennemi dont l'ambition devait lutter avec celle du roi de France pendant vingt-cinq années : c'était le jeune Charles d'Autriche, fils de Philippe, héritier des Pays-Bas, et de Jeanne-la-Folle, fille de Ferdinand-le-Catholique, et maître, à vingt ans, de l'Espagne, du royaume de Naples et d'un puissant empire en Amérique. A tant d'avantages, Charles joignait une prudence consommée et une grande habileté. La rivalité funeste qui devait accabler la France de tant de maux, éclata à la mort de l'empereur Maximilien : la dignité impériale était ardemment convoitée par les deux monarques : ce fut Charles qui l'obtint.

François poursuivait avec persévérance ses projets sur l'Italie; il lui importait de s'assurer la bienveillance du pape : le roi l'acheta, et la paya au prix des libertés de l'Eglise. Son concordat parut une atteinte bien grave au droit public des Français : en vertu de ce traité, la cour de Rome était investie d'une autorité

Digitized by Google

absolue en matière ecclésiastique ; elle avait le droit de nomination aux abbayes, aux évêchés, aux prélatures, et ne tarda pas à vouloir en faire usage à Lyon. Un envoyé du pape réclama le couvent des Jacobins, et il aurait réussi à s'en emparer, sans la résistance énergique du consulat qui maintint les prérogatives des religieux. Le concordat de François Ier fut mal accueilli par les Lyonnais ; ils eurent bientôt un autre sujet de plainte. Au mépris des anciens traités, François avait fait arrêter sur le sol français tous les marchands catalans, flamands ou venus des pays alliés de Charles, qui se rendaient aux foires franches de Lyon : c'était un moyen de détruire ces grands marchés. Les échevins réclamèrent avec énergie; ils citèrent les lettres-patentes si explicites des rois de France; ils protestèrent au nom des intérêts de l'Etat et de la foi jurée. Il y eut des débats longs et animés, mais enfin les franchises des foires furent reconnues par les officiers royaux; on relâcha les marchands espagnols. François avait peu de respect pour les libertés communales ; il empiétait sans scrupule sur celles de la ville de Lyon. Sa guerre d'Italie le préoccupait de plus en plus; il avait besoin de soldats, et il en demandait aux villes du royaume. Lyon fut taxé à mille hommes et au don d'une somme de neuf mille livres : c'était beaucoup. Les conseillers, effrayés par cette demande, représentèrent avec force au roi la pauvreté de la ville et la diminution progressive de la population. François était à Lyon ; il reçut fort mal les observations des échevins, et les menaça, s'ils résistaient davantage, d'abandonner les habitants à la rapacité de bandes d'aventuriers qui parcouraient les campagnes du Lyonnais. On lui accorda cinq cents hommes; les libertés de Lyon avaient été ouvertement violées. Ce fut vers ce temps que la principauté de Dombes fut réunie à la France; on établit à Lyon une cour souveraine pour rendre la justice : mais la Dombes devait retourner bientôt à ses anciens maîtres.

Après avoir réglé ces affaires et pourvu à l'administration du royaume, François laissa à Lyon la reine-régente, et conduisit en Italie une armée brave et nombreuse. La campagne de 1525 commença sous des auspices favorables; tout présageait de grands événements, dont les Lyonnais attendaient impatiemment le résultat. Deux hommes venant de l'armée arrivent en

Digitized by Google

grande diligence à la porte du pont du Rhône, et demandent à entrer : il est minuit, on hésite ; ces hommes insistent ; ils disent qu'ils sont porteurs d'une grande nouvelle, mais qu'ils ne peuvent la communiquer qu'au chancelier de France et à la reine-mère. L'un d'eux est Montpezat, gentilhomme de la maison du roi; l'autre est le vicomte Adrian, secrétaire de la duchesse d'Alençon. Le conseiller Humbert Gimbre et Benoît Chastillon, commis à la garde des clefs, se décident enfin à ouvrir. Admis, non sans beaucoup de difficultés, auprès de la reine-régente, Montpezat lui remet une lettre laconique de son fils ; on y lit ces paroles : « De toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie qui est sauve. » Il raconte que le 24 février, une grande bataille a été livrée sous les murs de Pavie aux Espagnols par les Français, que l'armée du roi a été vaincue, et que François, ainsi que beaucoup de seigneurs, est tombé au pouvoir de l'ennemi. Il dit combien cette journée a été désastreuse, et exprime de vives craintes sur les conséquences de cette défaite. Attérée par une catastrophe si peu prévue, la régente demeure sans voix ; le chancelier ordonne quelques mesures d'urgence, et les échevins, assemblés de grand matin, délibèrent sur ce qu'il convient de faire dans une conjoncture si critique.

Ce sont des moyens de défense qu'il faut organiser immédiatement ; saisie d'une terreur profonde, toute la ville les réclame avec instance. On fait la visite des fortifications, et on s'occupe avec activité à réparer celles qui sont endommagées. Un conseiller procède à une inspection minutieuse de l'artillerie et des munitions de guerre ; un autre s'informe de la quantité de blé qui se trouve dans les greniers de la ville. Capitaines pennons, enseignes et lieutenants sont avertis de mettre leurs armes et leurs compagnies en bon ordre, et de se tenir prêts à marcher au premier signal. Chaque porte sera gardée par six bourgeois notables, et ne laissera entrer ou sortir que des personnes bien connues ; dix hommes feront le guet dans chaque quartier pendant la nuit, après que leur identité aura été préalablement constatée par deux conseillers. On n'ouvrira point la nuit les portes de Pierre-Scise, de Saint-Marcel et du pont du Rhône, sans le consentement de deux conseillers qui auront à examiner s'il y a convenance à le faire. Tel est l'effroi des Lyonnais, qu'ils pren-

Digitized by Google

nent les mêmes mesures que si l'ennemi était sous les murs de la ville; on tend les chaînes sur la Saône, à Pierre-Scise et à Ainay. Toutes les barques sur la rivière sont enchaînées; douze bateliers aux ports Saint-Paul et de Roanne feront passer les citoyens d'une rive à l'autre, mais seulement depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Les mauvais jours du royaume étaient revenus : malgré les plus déplorables exemples, on n'avait pas changé de politique, et la fortune de la France était toujours intimement liée à celle du roi. Maître de la personne de François Ier, Charles-Quint l'était en même temps d'une partie des états du roi vaincu, quoiqu'il n'y eût pas encore un seul Espagnol sur le sol français. Il abusa de sa victoire, et rendit la captivité de son prisonnier la plus dure possible, afin d'obtenir des concessions meilleures. C'est le démembrement de la France qu'il voulait. Fatigué de son emprisonnement et inquiet sur l'avenir, le roi vaincu accepta sans débat les conditions les plus humiliantes, et signa un traité qu'il était bien résolu de ne pas tenir. Ni la Provence, ni le Lyonnais n'auraient consenti à redevenir terres impériales : un roi de France, même au seizième siècle, n'avait pas le droit d'aliéner une partie du royaume. La rançon du roi fut fixée à la somme énorme de trois millions d'écus ; chaque bonne ville eut son contingent à fournir : on taxa Lyon à trente-cinq mille écus, payables dans un bref délai.

Cet immense désastre de Pavie, et l'épuisement du royaume qui en fut le résultat, eurent de funestes conséquences; toute la force morale de l'autorité disparut. Il y avait tant de misère, la guerre et les agents du fisc avaient réduit les Français humiliés à une détresse si grande, qu'un bouleversement général paraissait imminent. De bien petites causes eurent à Lyon, en 1529, de fâcheux effets; une émeute soudaine troubla la tranquillité publique pendant plusieurs jours. Obligé de pourvoir à la réparation des fortifications, et manquant d'argent, le consulat avait mis un léger impôt sur quelques denrées : ce fut un prétexte pour des gens mal intentionnés. Il y avait eu cette année une longue sécheresse et une mauvaise récolte; le blé s'était élevé au prix inouï de trente-cinq sous le bichet; on se plaignait de la cherté et de la mauvaise qualité du pain. Plusieurs attroupe-

Digitized by Google

ments se formèrent dans les rues et sur les places publiques; des ouvriers, qui se disaient bien informés, parlaient d'accaparements du blé par les riches, pour affamer le peuple; ils furent écoutés, et le mécontentement des classes pauvres se manifesta par une explosion terrible. Une masse compacte de plus de deux mille hommes, précédés de plusieurs centaines de femmes furieuses, se précipita dans les rues, criant contre la rapacité des riches, et demandant la visite de leurs maisons. On entendait partout le tocsin sonner, et d'heure en heure le tumulte devenait plus considérable. La foule irritée se ruait sur les maisons qu'on lui désignait, brisait les portes et envahissait tous les appartements, depuis la cave jusqu'au grenier. Elle n'allait plus à la recherche des prétendus accaparements de blé; son but, c'était la dévastation et le pillage. Ivres du vin dont ils s'étaient gorgés, ces forcenés tantôt défonçaient les tonneaux et tantôt les montaient dans la rue; puis ils contraignaient les passants à boire avec eux. Symphorien Champier s'était rendu odieux au peuple par ses prétentions aristocratiques et par la hauteur de ses manières; sa maison fut ravagée et détruite : elle était située au coin de la rue qui porte aujourd'hui le nom de ce savant. Celle d'Humbert Gimbre fut menacée; ce riche marchand était au moment de marier deux filles : averti des mauvaises dispositions du peuple, il s'enferma chez lui et barricada portes et fenêtres; mais les pillards n'abandonnèrent pas leur proie. Ils pénétrèrent dans la maison voisine; parvenus sur le toit, quelques-uns d'entre eux passèrent, par la fenêtre d'un grenier, dans l'habitation de leur victime : Gimbre avait eu le bonheur de fuir. Un pauvre pâtissier fut tué au sac de la maison Champier. Quelques citoyens, moins endurants que les autres, résistèrent courageusement : ainsi le baron d'Yoin, de la maison de Fougières, chargea avec vigueur les gens de l'émeute, suivi seulement de trois de ses valets; il blessa quelques-uns d'entre eux, et repoussa les autres. On avait fait croire à la multitude qu'il y avait du blé et des armes au monastère de l'Ile-Barbe; elle y courut avec la même fureur : c'est en vain que les religieux essayèrent de la calmer en lui ouvrant leurs portes eux-mêmes; il y eut aussi chez eux des scènes de violence et de pillage. L'émeute fut maîtresse de Lyon pendant plusieurs jours.

Digitized by Google

Il était urgent de prendre des mesures énergiques pour rétablir le bon ordre. Ce fut inutilement que, pour ôter tout prétexte à la révolte, les conseillers avaient fait entrer dans la ville une grande quantité de blé, le désordre continua. Trop faible d'abord pour résister, le gouverneur Pompone Trivulce réunit les forces dont il disposait à celles qui étaient aux ordres d'Antoine Varey; le sieur de Boutières fournit un détachement de cent hommes d'armes. Ces troupes s'introduisirent dans Lyon en silence, et par petits pelotons, pour n'inspirer aucune défiance; quand elles furent réunies, Trivulce marcha aux hommes de l'émeute; ils ne firent qu'une faible résistance. On dressa huit potences en diverses places, à la porte du Rhône, devant l'Hôtel-Dieu, au Puits-Pelu, aux Cordeliers, à la porte de la Lanterne, et au pont de la Saône; les plus coupables furent jugés et pendus. Un pauvre prêtre étranger se trouvait parmi les condamnés, il avait été saisi parmi les pillards; on le pendit, mais la corde se rompit et le gibet tomba. Sa délivrance parut un jugement de Dieu; on le laissa aller : arrêté par la foule dans la rue, il avait été contraint de la suivre. Grand nombre d'ouvriers avaient pris la fuite; le prévôt de l'hôtel fit faire des battues à la Pape, à Miribel et à Meyzieux : tel fut le sanglant dénouement de ce désordre, que plus de prudence et une meilleure police auraient prévénu peut-être. [1]

Lyon rentra dans son calme accoutumé; il en sortit à l'occasion de la délivrance des enfants de France, rendus à leur père par Charles-Quint, en échange de beaucoup d'or. Toutes les bonnes villes avaient été invitées à signaler leur allégresse officielle par des fêtes; le consulat fit de grands préparatifs. Il ordonna la fermeture des boutiques et la suspension des affaires commerciales pendant trois jours, et la représentation de moralités et de mystères sur des théâtres élevés à la Grenette

1. — Symphorien Champier a été l'historien de l'émeute du 25 août 1529; voici le titre du livre dans lequel il la raconte :

« Cy commence ung petit livre de lantiquite, origine et noblesse de la tres antique cite de Lyon; ensemble de la rebeyne et coniuration ou rebellion du populaire de la dicte ville contre les conseillers de la cite et notables marchans, à cause des bleds : faicte ceste presente annee mil cinq cens XXIX, ung dimenche iour sainct Marc.. » *Lyon* (sans date), *imprime à lisle galique dicte Lyonnoise*, gr. in-8° goth

Digitized by Google

et aux Cordeliers. Dès le matin les cloches des paroisses sonnaient à triple carillon; il y eut de belles processions, et des jeux de toutes sortes. Quand la nuit était venue, on allumait des feux de joie sur les places publiques; un bateau chargé de bois brûla sur la Saône, au grand plaisir des spectateurs. Il y eut des distributions gratuites de vivres, et grand nombre de citoyens manifestèrent leurs sentiments de dévouement à la famille royale par d'ingénieux emblèmes placés devant leurs fenêtres et éclairés pendant la nuit. Mais l'entrée solennelle, à Lyon, d'Eléonore d'Autriche fut un spectacle bien plus pompeux encore; elle a marqué parmi les plus belles cérémonies de ce genre. Partie de l'Ile-Barbe sur un bateau élégamment orné, la reine, entourée de sa cour, s'arrêta au bourg de Vaise, et, montée sur une estrade, vit défiler devant elle tout le cortége. Les chanoines-comtes et les officiers de l'archevêché ouvraient la marche; venaient ensuite le lieutenant-général de la sénéchaussée et les officiers royaux, vêtus de belles casaques à manches de satin bleu, et tenant à la main un bâton blanc semé de fleurs de lis; ils précédaient le gouverneur, qu'entourait un groupe de chevaliers et de barons. On vit ensuite défiler les cent vingt arquebusiers de la ville, la compagnie des soixante-dix Florentins en pourpoints de velours noir et en hauts-de-chausse de satin cramoisi tailladé et brodé, le pennonage du Bourg-Chanin, puis les principaux corps de métiers, parmi lesquels on remarquait cent cinquante pelletiers habillés de noir, et galamment parés sur la manche de la devise de la reine; et deux cents imprimeurs habillés de satin cramoisi et de satin vert, et portant aussi la devise d'Eléonore sur la manche droite. Le capitaine des enfants de la ville les suivait: il avait un brillant costume fait d'une toile d'argent et d'or; puis venaient les marchands étrangers, lucquois, allemands, savoyards, très bien parés; les bourgeois notables, et à leur suite une troupe d'enfants de la ville, tous à cheval, tous vêtus, soit de drap d'or ou d'argent, soit de satin et de velours cramoisi, et précédés de laquais en livrée. Enfin, douze trompettes, également couverts de la livrée de la ville, et les mandeurs ou massiers, deux bâtons à la main et revêtus d'une tunique dont la manche était ornée d'un lion brodé, marchaient devant les douze conseillers-éche-

vins, qui étaient parés de leurs belles robes de satin doublées de velours. Eléonore d'Autriche et François parurent très sensibles à la bonne réception qui leur était faite; la ville leur donna de superbes fêtes, à l'une desquelles parut l'aimable poète Jean Second. C'est vers ce temps que la Bretagne fut définitivement réunie à la France.

La guerre avait recommencé avec vivacité; elle était entretenue par l'animosité qui existait entre les deux monarques. Charles-Quint envahit la Provence avec une formidable armée; François accourut à Lyon pour organiser une vigoureuse défense. C'est pendant son séjour dans cette ville (1536) qu'il accorda à la fabrique des étoffes de soie cette protection don les résultats furent si heureux; nous verrons bientôt cette précieuse industrie définitivement naturalisée sur les bords de la Saône, et en pleine prospérité. Un événement funeste signala la même année : fatigué d'un exercice violent et ayant très chaud, le dauphin but imprudemment un verre d'eau froide; il se sentit aussitôt indisposé, mais ne tint aucun compte du malaise qu'il éprouvait, et partit pour Tournon. A peine arrivé dans cette ville, le jeune prince tomba gravement malade et mourut. On crut qu'il avait été empoisonné par l'ordre de l'empereur Charles-Quint; François, qui en était persuadé, livra aux tribunaux le comte de Montécuculli, qu'un arrêt du grand conseil déclara coupable de ce crime et condamna à mort : rien cependant n'était moins démontré. Montécuculli fut écartelé sur la place Grenette, en présence du roi et de ses courtisans qui eurent le triste courage d'assister à cet affreux spectacle. François quitta Lyon bientôt après; les deux monarques rivaux, fatigués de leurs longues querelles, et dans l'impuissance de se détruire l'un l'autre, signèrent enfin une paix définitive à Crespy en Valois. Quelque temps auparavant, Charles avait eu assez de confiance dans la loyauté de son viei ennemi pour traverser la France, en allant en Flandre réprimer une révolte des Gantois; François lui donna des fêtes magnifiques, et ne céda point au conseil qu'il reçut de mettre à profit l'imprudence de l'empereur. Le roi redoubla de rigueur contre les protestants de ses états pendant les dernières années de son règne; il autorisa ou plutôt ordonna l'épouvantable massacre de la population vaudoise de Cabrières : vingt-deux bourgs ou

Digitized by Google

villages furent saccagés ou brûlés sous la direction du barbare Jean d'Oppède. Surpris pendant la nuit, leurs habitants périrent presque tous, poursuivis et fusillés de rocher en rocher, à la lueur des flammes qui consumaient leurs maisons. Tant de cruauté ne réussit point au roi de France ; il ne parvint pas à détruire dans ses états les protestants, leur nombre continua progressivement à s'accroître : à Lyon surtout, les exécutions excitèrent parmi les dissidents une indignation profonde, et devinrent une des causes principales des guerres de religion.

§ III. Fils de François Ier, Henri II monta sur le trône en 1547, à l'âge de vingt-neuf ans : son premier soin fut de rappeler aux affaires le connétable de Montmorency; mais le gouvernement était difficile pour le roi et pour son ministre. Des factions puissantes partageaient la cour : Diane de Poitiers, les Guise déjà formidables et la reine Catherine de Médicis se disputaient le pouvoir, et l'indolent et faible monarque essayait en vain de contenir leurs ambitions rivales. De grands obstacles l'environnaient : son royaume épuisé ne s'était point rétabli des maux dont l'avaient accablé les longues guerres de François Ier avec Charles-Quint. Une paix peu solide et de courte durée n'avait pas suffi pour rendre quelque vie au commerce et à l'agriculture, et les difficultes de la situation se compliquaient du progrès toujours croissant de la foi protestante en France et surtout dans le Lyonnais.

Une députation du consulat vint offrir au roi, selon l'usage, l'hommage de Lyon, et solliciter la confirmation des priviléges et des libertés que la ville avait obtenus. C'était toujours une mission difficile. Ces franchises de la seconde ville du royaume n'étaient pas toujours approuvées par le souverain, qui les considérait quelquefois comme des concessions révocables ou dont il pouvait vendre la continuation. Si le principe de l'administration municipale de Lyon avait quelque chose de républicain, celui de l'administration générale de la France était le gouvernement absolu. Un roi qui mettait souvent sa volonté au-dessus des lois, et qui méconnaissait l'autorité des parlements et des états-généraux, ne pouvait avoir un respect bien consciencieux pour les libertés d'une ville de province. Bien avant Henri IV, le gouvernement de Lyon par un conseil de douze échevins parut trop

puissant; le pouvoir royal eut plusieurs fois la pensée de l'affaiblir, en réduisant de douze à quatre le nombre des conseillers; plus souvent encore il méconnut les priviléges de la ville, soit en violant les franchises des foires, soit en imposant des taxes. Mais il y avait dans l'organisation municipale de Lyon une force vitale qui résistait; la bourgeoisie était mûre pour la liberté. Forts de l'appui du peuple qui tenait beaucoup au maintien de son état politique, les échevins luttaient obstinément contre les officiers royaux, et réclamaient avec insistance lorsqu'un des priviléges de la cité avait été manifestement attaqué. Henri II, dès son avénement au trône, parut vouloir empiéter sur les droits de la ville; il n'en fut pas moins reçu avec une pompe sans exemple par les Lyonnais, lorsqu'il vint les visiter pendant la seconde année de son règne.

Si le récit de cette magnifique entrée n'était pas un tableau de mœurs, peut-être serait-il peu digne de l'histoire; mais il offre matière à d'importantes observations. Lyon, pendant ces fêtes pompeuses, étalait toute sa puissance et toute sa richesse; il en donnait, en quelque sorte, la mesure au souverain. On peut étudier dans les détails de ces grandes solennités l'organisation des corps de métiers : on y trouve le chiffre relatif des ouvriers dans les diverses professions; on y admire le luxe extrême que déployaient les artisans, marchant en compagnies rivales de magnificence; on y reconnaît les progrès de l'industrie et ceux de la civilisation d'un règne à l'autre. Aucune entrée de souverain à Lyon n'a eu la splendeur de celle du roi Henri II et de sa femme Catherine de Médicis; l'historien peut y trouver des enseignements de plus d'un genre. [1]

Le roi vint loger à l'abbaye d'Ainay; il y était attendu par Catherine, accompagnée de toute la cour. Henri se rendit en gondole au faubourg de Vaise, le 21 septembre 1548 : il y reçut

1. — J'emprunterai la substance de mon récit au *Cérémonial françois*; cette solennité est racontée sous ce titre pompeux: « La magnificence de la superbe entrée faite au très chrétien roy de France, Henri, deuxième de ce nom, et à la reine Catherine de Médicis, son épouse, en la cité de Lyon, le 23 septembre 1548, tome II, 13. » — Voyez, sur cette même cérémonie, Pernetti, I, 211; — Du Temps, Clergé de France, IV, 530; — Entrées solennelles de nos rois, in-4°. — Voyez aussi la naïve relation de Maurice Scève, l'ordonnateur des fêtes avec Claude Taillemont, dans l'Hist. de France par Paradin, 329-334.

Digitized by Google

les corps constitués, le doyen et les comtes de Lyon, ainsi que le haut clergé. Son entrée eut lieu le surlendemain, 23 septembre : c'était un dimanche. Voici dans quel ordre le cortége royal était disposé :

On vit d'abord paraître le lieutenant-capitaine de la ville, suivi de trois cent trente-huit arquebusiers vêtus de satin blanc rayé d'or, portant leur arme et le morion doré, et un panache blanc et noir semé de paillettes d'or; puis le prévôt des marchands et ses archers à cheval, chargés de contenir la foule et de la maintenir à distance. Venaient ensuite les corps de métiers au nombre de plus de soixante, tous ayant à leur tête leurs officiers, des fifres et des tambours, et leur enseigne au centre. Voici quel était leur costume, à peu près le même pour tous : collet, pourpoint, chausses et souliers de velours ou de satin tailladé, doublé de taffetas; armes et morions dorés, panache de la même couleur que les vêtements. On remarquait, parmi les corps de métiers, la compagnie des imprimeurs au nombre de quatre cent treize, celle des teinturiers au nombre de quatre cent quarante-six, et deux cent vingt-six orfèvres parés de riches habits qu'ornaient des croissants d'argent. Mais toute cette magnificence n'égalait pas celle des cinq nations marchandes établies à Lyon : les Lucquois avaient de longues robes de velours noir, et étaient montés sur des chevaux richement caparaçonnés; devant eux marchaient quatre pages somptueusement habillés à la romaine, à cheval, mais sans étriers et sans selle, et derrière eux se montraient d'autres pages en velours blanc chamarré de noir. Après les Lucquois défilèrent, deux à deux, les Florentins en longues robes de velours cramoisi doublées de drap d'or, qui s'étalaient sur la croupe de leurs chevaux turcs ou de leurs genets d'Espagne; six jeunes pages montés sur des chevaux turcs les précédaient : il y avait entre chaque rang quatre laquais vêtus de satin blanc chamarré de noir (le noir et le blanc étaient les couleurs de Henri), et, immédiatement après le dernier, se présentait le consul florentin entre ses deux conseillers. Le costume des Génois placés hors rang, et celui des nations milanaise et allemande, n'avaient pas moins d'éclat. Ces étrangers précédaient les officiers de l'archevêque de Lyon, les clercs, les receveurs, le lieutenant-général de la sénéchaussée et ses officiers, les con-

Digitized by Google

seillers du parlement de Dombes, les notables de Lyon qu'accompagnait un corps nombreux des enfants de la ville splendidement vêtus.

Lorsque ce long cortége eut défilé, on donna devant la loge du roi la représentation d'un combat de douze gladiateurs, dont six étaient vêtus de satin blanc et six de satin cramoisi; leurs exercices furent très goûtés. Ils montrèrent une habileté et une ardeur extraordinaires à se servir de leurs armes; on aurait dit un combat acharné. Bientôt épées, zagaies, morions et cuirasses tombèrent en pièces; témoins de ces coups terribles, les spectateurs contenaient à peine leur effroi. Enfin ces gladiateurs, privés de tout moyen d'attaque et de défense, et hors d'haleine, se virent dans l'impossibilité de continuer; ils prirent rang à la suite du cortége. [1]

Bientôt parurent cent soixante hommes habillés à la romaine, et commandés par le capitaine de la ville: ils avaient des cottes d'armes en tissu d'or et d'argent brodé de perles; elles étaient ornées de trois têtes de lion en relief, placées, l'une sur la poitrine et les deux autres sur les épaules : de celles-ci partaient des chaînes d'or, auxquelles étaient suspendus de petits cimeterres. Après cette troupe brillante, venaient les mandeurs vêtus de leurs grandes robes et de leurs manteaux écarlates richement brodés aux armes de la ville; ils précédaient douze hommes vêtus de satin bleu et blanc, que suivaient les douze conseillers, en robes de satin noir et montés sur des mules harnachées de velours noir. Les échevins allaient deux à deux, et avaient devant eux des laquais en livrée de satin cramoisi tailladé de taffetas blanc; à leur suite marchaient le procureur de la ville, le secrétaire, le contrôleur, le receveur, le voyer, et autres officiers municipaux en grand costume.

Enfin, Henri II paraissait dans toute la splendeur de la dignité royale : il était vêtu d'une saie d'or; ses gentilshommes de la

1. — Brantôme, après avoir raconté ce combat simulé, ne peut contenir son enthousiasme et s'écrie : « Ah! gente ville de Lion, que vous monstrates bien que vous estiez bien gentils, adroicts et ingénieux comme de tout temps vous l'avez esté, en ce que vous avez voulu entreprendre, non-seulement en cet endroict d'entrée et de combat, mais en cette belle chasse de Diane qui fut aussi une très rare et très plaisante chose à voir! » (*Œuvres*, édit. de 1838, I, 300.)

Digitized by Google

chambre et la garde suisse l'environnaient. Il avait auprès de lui les princes, les cardinaux, le grand écuyer, et une troupe dorée de seigneurs et de pages : c'était un coup d'œil magnifique.

Tout le royal cortége défila devant un obélisque haut de soixante-trois pieds, sur lequel on lisait cette inscription : TOTIVS GALLIÆ RESTAVRATORI M. PLANCVS LVGDVNI RESTAVRATOR. Un croissant d'argent couronnait cette pyramide; on y avait inscrit ces paroles : NOMEN QVI TERMINAT ASTRIS. Mais ce qui appelait davantage encore l'attention, c'était une petite forêt placée à droite de l'obélisque et remplie de cerfs, de biches et de chevreuils, que poursuivaient Diane et ses nymphes en habits élégants de chasse. Quand le roi parut, Diane s'empara d'un lion, l'amena prisonnier aux pieds de Henri, et prononça un fort joli compliment en vers. On avait élevé sur plusieurs points des arcs de triomphe, et on rencontrait à chaque pas des inscriptions, des devises et des allégories analogues à la circonstance. Toutes les rues et même l'intérieur des boutiques, sur le passage du cortége, étaient revêtus de tentures de soie, de velours et même de drap d'or : on croirait lire les Mille et une Nuits.

Henri fut reçu sous un riche dais à la première des portes de la ville, celle de Bourgneuf, par quatre des plus anciens conseillers. Il rencontra bientôt après sur sa route, sur deux autels antiques, deux jeunes et jolies Lyonnaises : elles représentaient symboliquement, l'une la vertu et l'autre l'immortalité. Le Rhône et la Saône, sous la forme de deux figures colossales, attendaient le roi à l'arc de triomphe du port Saint-Paul, appuyés sur leurs urnes qui versaient, l'une du vin rouge et l'autre du vin blanc. On vit, à la place du Change, le spectacle allégorique de la ville de Lyon entre Neptune et Pallas; les deux divinités se disputèrent l'honneur de la nommer : Neptune, frappant la terre de son trident, en fit sortir un cheval, et d'un coup de sa lance Minerve donna naissance à un olivier. Le roi continua sa marche jusqu'à la cathédrale, où se trouvaient pour le recevoir le cardinal de Ferrare, archevêque de Lyon, et les hauts dignitaires du clergé. Il fut conduit au palais, qui avait été décoré avec la plus grande somptuosité.

Ainsi finit cette splendide journée, que le roi, cependant, dut trouver plus d'une fois bien fatigante; il y eut le lendemain une

Digitized by Google

seconde représentation de toutes les cérémonies pour l'entrée de la reine, sans autre changement que la substitution des couleurs de Catherine à celles du roi. La ville donna à ses illustres hôtes le spectacle de la Calandra, jouée par des comédiens qu'on avait fait venir tout exprès d'au-delà les monts, et celui d'une représentation dramatique d'un genre extraordinaire, une naumachie à l'antique. Tout le port en face du palais archiépiscopal était rempli de gondoles, de galères, de bucentaures et d'autres navires. [1]

1. — Brantôme raconte ainsi cette fête :

« La troisieme belle chose aussy fut ceste belle naumachie, ou combat des galleres tout à l'antique, et pour la façon encore et enrichissement desdictes galleres, de leurs poupes et proues, tant pour l'art de l'ache qu'on appelle la charpente en levant, que pour la menuiserie, représentées si bien à l'antique, ainsi qu'on voit aux anciennes antiquités romaines, que la veue ne s'en pouvoit assez contenter. Entre lesquelles dictes galleres il y en avoit deux grandes capitainesses, l'une de blanc et noir et rouge, ainsi que sont toutes les galleres..., et l'autre verte; et un bucentaure, où le roy entra pour en voir le passe-temps des deux galleres capitainesses; et leurs fustes, esquifs, fregattes et barques estoient de mesmes couleurs, selon qu'elles accompaignoient leurs galleres. Il ne faut demander si les flambans estandarts et banderolles manquoient en beauté et superbeté; car tout estoit de damas et taffetas, figuré selon leurs couleurs, les chiormes vestus de même, plus à l'antique à longues robes, qu'à la moderne; les soldats aux arbalestrieres, poupes, rambades, proues et coursies, tant bien en poinct et tant bien armés d'armes si claires et reluysantes, que c'estoit tres belle chose à voir, fussent de corselets, de morions, de rondelles, pavoys, targues, cymeterres, rançons, pertusannes, hallebardes, et autres armes d'ast.

« La capitainesse noire, avec ses fustes et barques, parut la premiere; la verte après, accompaignée de mesme renfort. Le roy entra dans son bucentaure, appareillé pour luy, la reyne, les dames et princes à voir le passe-temps; et s'estant arresté et jetté l'ancre, le signe du combat faict par trois volées de canon, la capitainesse verte, au milieu de deux autres galleres moyennes, tourne proue, suivie sur la queue des fustes, fregattes et barques tout en forme de croissant; et soudain, à toute force de rames et vogue rancade, vint à investir l'autre capitainesse blanche, noire et rouge, grandes contre grandes, moyennes contre moyennes, petites contre petites : là où s'accommança un grand combat et si furieux, qu'on eust dict que ce fust esté à bon escient, avec un grand esbahyssement du monde que l'arregardoit.

« Après ce premier, les plus foibles se descramponnerent, et reprennent la volte jusques au second assaut; et avec force canonnades, arquebusades et coups d'armes d'ast, les moyennes des deux parts furent assaillir les grandes par poupe et par proue, lesquelles n'y gaignoient rien sinon à perdre temps, et se retirerent tant d'une part que d'autre.

« Au troisieme abord et combat, les petites vindrent de front pour s'investir et s'afferrer l'une l'autre, et leurs capitainesses pour les secourir; et à ceste rencontre commencerent à s'entretirer toutes sortes d'artifices à feu, grenades, pots, lances à feu, bruslans et courans à travers l'eau sans s'esteindre; les canonnades, arquebusades et fusées ne manquoient à quantité de toutes parts. Enfin, deux des noires mirent à fond l'une des vertes, et puis avec un grand cry de victoire! le tout se retira, au grand contentement du roy et de la reyne, bien que les galleres vertes portassent ses couleurs... » (Brantôme, *Œuvres*, édit. de 1858, I, 300.)

Digitized by Google

Henri II et Catherine furent charmés de l'accueil des Lyonnais; ils restèrent plusieurs jours au milieu d'eux.

Mais ces fêtes et ces entrées coûtèrent beaucoup à la ville, et, quelque satisfaction qu'eût le roi, il ne se désista pas d'une seule de ses prétentions. Ses officiers adressaient toujours de nouvelles demandes au consulat : c'était tantôt celle d'un emprunt, tantôt celle d'un don gratuit, et toujours celle d'une somme considérable pour la solde des gens de guerre. Lyon, pendant les premières années du règne de Henri, était endetté de plus de deux cent mille livres, et ne savait comment pourvoir à ses dépenses : fatigués par les exigences incessantes du fisc, les conseillers réclamaient des délais et surtout des réductions qu'ils n'obtenaient pas toujours; ils ne savaient où prendre de l'argent, et se voyaient à bout d'expédients.

Cependant l'urgence de prendre un parti était évidente : le consulat sollicita auprès du roi, pour éteindre la dette de la cité, l'autorisation d'établir un impôt de six deniers par livre sur les marchandises de toute nature qui entreraient dans la ville (les aliments exceptés). Cette demande souleva une vive opposition de la part des négociants étrangers qui habitaient Lyon, et ne reçut d'abord qu'un froid accueil à la cour. Mais Henri avait grand besoin d'argent, et lui-même traitait d'un emprunt avec la ville; on transigea. Des banquiers et des marchands réunis firent au consulat, au prix d'un intérêt considérable, l'avance des sommes que désirait le gouvernement du roi, et Henri permit aux conseillers d'imposer le subside de six deniers par livre pour huit années seulement, et sous la clause expresse que, ce terme expiré, l'impôt serait supprimé pour toujours. Il fut encore stipulé que le roi, sous aucun prétexte, ne réclamerait une part quelconque dans le produit de cette taxe.

Toutes les difficultés n'étaient point levées, et, l'impôt accordé, il s'agissait d'établir un bon système de perception pour les sommes qu'il devait produire : il y eut, à cet effet, une assemblée des conseillers et des notables. Après une longue délibération, on décida que des commissaires seraient chargés de déterminer la valeur des loyers, tandis que les marchandises seraient conduites dans une douane pour y être pesées et taxées. Le gouvernement royal aurait voulu une contribution directe imposée à

chacun des habitants de Lyon ; mais le consulat préférait asseoir le subside sur les marchandises. Au seizième siècle, tous les citoyens n'étaient pas égaux devant l'impôt; il y avait de nombreux privilégiés qui se disaient exempts de toute participation aux charges publiques. Au reste, ce subside de six deniers par livre fut très impopulaire dès son origine ; il éloignait les étrangers du marché de Lyon, et fatiguait beaucoup le commerce. C'est ce que le gouvernement de Henri II avait pressenti.

L'histoire de Lyon a peu de faits de quelque importance à raconter sous le règne de ce prince : une bulle du pape Paul III sécularisa en 1549 la célèbre abbaye de l'Ile-Barbe, et fut confirmée deux années plus tard par une autre bulle du même pape. Ce fut vers ce temps qu'un édit royal institua les intendants des provinces : ces hauts fonctionnaires eurent pour attributions principales, indépendamment de la police, les affaires judiciaires et financières de chaque généralité. Trois provinces, le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, appartenaient à l'intendance de Lyon; cette institution se maintint pendant plus de trois siècles. L'année suivante un tribunal supérieur, nommé le Présidial, fut installé dans la ville par un conseiller au parlement de Paris; il jugeait en dernier ressort tous les appels. Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, était depuis 1550 gouverneur de Lyon : il fit en cette qualité une entrée solennelle, honneur qui n'avait été encore accordé qu'aux têtes couronnées. Ce fut sans doute aussi pour imiter les princes qu'il demanda un don gratuit ; on lui promit dix mille livres. Un nouvel archevêque, le cardinal de Tournon, exigea bientôt après, comme un droit, la faveur que le gouverneur avait obtenue; il fit aussi une entrée solennelle, mais peu s'en fallut qu'une querelle de préséance ne le retint aux portes de la ville : le consulat réclamait les honneurs du pas et voulait marcher immédiatement après l'archevêque, prétention que repoussaient le clergé et le cardinal. Après quelques jours de débat les conseillers cédèrent, mais en stipulant la réserve de leurs droits. Ils avaient, dans le chef de l'Eglise de Lyon, un adversaire d'un caractère hautain et intraitable : à peine installé sur son siége, le cardinal réclama des droits seigneuriaux et la possession de propriétés qui appartenaient à la ville, entre autres celle

Digitized by Google

des fossés de la Lanterne. Il contestait au consulat le droit de nommer, de sa propre autorité, des régents au collége de la Trinité.

Pendant que l'archevêque et les conseillers se faisaient cette petite guerre, Charles-Quint en commençait une autre qui devait être infiniment plus sérieuse. Cent mille impériaux envahirent la France, que défendait avec bonheur le grand duc de Guise; mais un général ennemi non moins habile, Philibert de Savoie, gagna, à la tête des armées espagnole et anglaise, la mémorable bataille de Saint-Quentin : ce fut en 1559. Le maréchal de Saint-André, gouverneur de Lyon, se battit avec intrépidité, mais sa belle résistance ne le préserva point d'une dure captivité. Cette malheureuse journée eut de fatales conséquences; elle mit quelque temps la France en péril. Peu éloigné des armées impériales, Lyon éprouvait de vives alarmes; on y apprit bientôt que des partis ennemis faisaient des incursions jusqu'à Montluel, et que Bourg était menacé. Dans cette grave conjoncture, il n'y avait point de temps à perdre pour organiser les préparatifs de défense : on manquait de soldats; plusieurs marchands étrangers, inquiets au sujet des dispositions que montraient les ouvriers, proposèrent de faire venir une garnison de douze cents Suisses. On fit aux fortifications les réparations qui pressaient le plus, et le consulat forma des approvisionnements en blé. De bonnes mesures de police maintinrent la tranquillité publique; une grande surveillance eut lieu aux portes de la ville; il y eut, enfin, une revue générale des hommes en état de prendre les armes. Toutes ces précautions devinrent heureusement inutiles; les impériaux se retirèrent, et l'Espagne fit la paix avec la France. A cette nouvelle proclamée publiquement, Lyon éprouva une joie égale aux craintes qu'il avait éprouvées : il y eut une procession solennelle pour remercier la Providence; tous les ordres de citoyens y assistèrent, ainsi que les officiers royaux et le seigneur de Grignan, qui remplaçait le gouverneur. [1]

1. — Cette procession et les fêtes qui la suivirent sont racontées dans l'ouvrage suivant de Benoît du Troncy : « Discours du grand Triomphe fait en la ville de Lyon pour la paix faite et accordée entre Henri second, roy de France tres chrestien, et Philippe, roy des Espaignes, et leurs alliés, et suytte de la description du grand triomphe. »

Digitized by Google

Délivrée de ses inquiétudes, la ville eut d'autres sujets d'alarmes ; elle était toujours visitée par des épidémies très meurtrières, bien qu'on ne puisse plus leur donner le nom de peste : celle qui se montra peu de temps après la proclamation de la paix, couvrit de deuil un grand nombre de familles. Déjà, quelques années auparavant, une fièvre dangereuse s'était établie dans les quartiers populeux : Michel de Nostre-Dame, médecin et astrologue, se trouvait à Lyon ; il servit les malades avec zèle, et mit à leur disposition des secrets qu'il prétendait posséder. [1]

L'épidémie s'arrêta, mais un mal d'un autre ordre se propagea avec rapidité : Lyon avait accueilli les doctrines de Luther et de Calvin; elles se répandirent beaucoup en moins d'un quart de siècle, et, jusqu'alors tranquille et heureuse de l'esprit de concorde qui régnait parmi ses habitants, la ville eut bientôt le triste spectacle de querelles de parti que suivit le fléau de la guerre civile : elle connut bien peu d'instants de repos pendant les règnes de François II, de Charles IX et de Henri III. Mais, avant de raconter ces discordes sanglantes, j'exposerai le tableau de la marche de la civilisation à Lyon depuis le commencement du siècle, brusquement arrêtée par les guerres de religion.

1. — La première édition des Prophéties de Nostradamus parut à Lyon. On lit à la fin du volume : *Le present liure a este achevue le IV iour de mai M. DLV.* Une autre édition plus complète fut publiée, en 1568, par Benoît Rigaud ; il y en a plusieurs autres.

CHAPITRE VII.

MARCHE DE LA CIVILISATION A LYON

AU XVIe SIÈCLE.

§ 1. *Travaux publics :* fortifications, enceinte de la ville ; maisons et rues. — § 2. *Commerce :* monnaies, douanes, fabrique de draps d'or, fabrique de soieries ; Etienne Turquetti, Barthélemi Naris, et Thomas Gadagne. — § 3. *Secours publics :* hôpital du pont du Rhône, Aumône générale ; François Rabelais, médecin de l'Hôtel-Dieu ; prix du pain à Lyon au seizième siècle ; Jean Kléberg. — § 4. *Mœurs publiques :* relâchement dans les monastères ; un exorcisme au couvent des dames de Saint-Pierre ; fêtes de la Bazoche ; chevauchée de l'âne. — § 5. *Instruction publique :* collége de la Trinité ; Barthélemi Aneau, Millieu, Ducher. — § 6. *Beaux-Arts :* Philibert Delorme. — § 7. *L'imprimerie à Lyon :* Sébastien ; Gryphe, Guillaume Roville, Etienne Dolet, Jean de Tournes, Cardon, etc. ; marques des imprimeurs lyonnais ; bibliothèque de Jean Grollier. — § 8. *Littérature :* l'académie de Fourvière. — *Archéologie :* Bellièvre, Champier, Paradin, du Choul, Court, Bullioud, etc. ; Erasme à Lyon. — *Art dramatique :* mystères, soties, moralités. Aneau, Matthieu ; théâtre de Jean Neyron. — *Poésies :* Clément Marot à Lyon ; Jacques Brunet, Trellon. — Femmes lyonnaises : Louise Labé, Clémence de Bourges, Pernette du Guillet, etc.

§ I. Le seizième siècle fut la plus belle époque de la civilisation lyonnaise ; on ne vit, en effet, en aucun temps un essor si général et si grand de la pensée, et un nombre si considérable de personnages distingués dans tous les genres. Toutes les branches principales des connaissances humaines prospérèrent avec une vigueur égale pendant cette période si intéressante de nos annales : il y avait alors à Lyon, non-seulement des historiens, des savants et des poètes, mais encore des architectes, des imprimeurs du plus grand mérite et d'habiles médecins [1]. L'art dramatique, de plus en plus aimé du peuple,

1. — « Lyon, dit M. de Sainte-Beuve, était un centre plus à portée de l'Italie, et qui gagnait à ce voisinage quelques rayons plus hâtifs de cette docte et bénigne influence ; Lyon avançait, on peut le dire, sur le reste de nos provinces, et peut-être, à certains égards, sur la capitale. Des Florentins en grand nombre, à chaque trouble survenu dans la république de Médicis, avaient émigré sur ce point et y avaient fondé une espèce de colonie qui continuait d'associer, comme dans la patrie première, l'instinct et le génie du négoce au noble goût des arts et des lettres. » (*Portraits divers*, III, 161.)

éprouvait une transformation nouvelle, au temps même où la fabrique des étoffes de soie s'établissait enfin parmi nous sur de grandes proportions. Tandis qu'on bâtissait des quais et des rues mieux percées, qu'ornaient des maisons mieux construites, toute cette population d'intelligences supérieures, que Lyon possédait alors, donnait à la société une vive impulsion : du Choul, Claude Bellièvre, pendant son séjour à Lyon, et Louise Labé réunissaient, dans leurs salons, de brillantes assemblées d'hommes et de femmes de mérite, à l'époque où la bienfaisance des citoyens créait l'Aumône générale, et l'institution du collége célèbre de la Trinité était contemporaine du magnifique portail de Saint-Nizier. Lyon non-seulement produisait un nombre remarquable d'esprits d'élite, il donnait encore asile à des écrivains d'une haute célébrité. Aucune ville, en France, n'éprouva au même degré l'influence de la renaissance, et ne prit un rang si distingué dans la civilisation.

C'est par l'étude des améliorations matérielles que je commencerai le tableau des progrès de l'esprit humain pendant le seizième siècle : une des plus considérables fut l'établissement d'une bonne ligne de défense, de l'ouest à l'est, et l'exécution de grands travaux pour les fortifications.

La guerre devenait un art de plus en plus savant; elle disposait de puissants moyens d'attaque, contre lesquels les tours rondes ou carrées, et les murailles grossières du moyen-âge, ne présentaient qu'une vaine résistance. Une révolution complète dans les moyens de défense des villes avait été le résultat du développement qu'avait reçu l'art de l'artillerie depuis Louis XI; elle n'était point encore appliquée à la vaste enceinte de Lyon. Cependant des guerres continuelles et souvent malheureuses exposaient fréquemment la seconde ville du royaume aux chances d'un siége; elle n'était point fermée, et il importait beaucoup de la mettre à l'abri des insultes de l'étranger.

On a vu quels travaux de fortifications avaient été exécutés sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII: très imparfaits en eux-mêmes, ils étaient cependant quelque chose, et suffisaient pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Mais il n'y avait point de ligne de défense, suffisante du moins, du côté de la Savoie et de la Suisse, de la Saône au Rhône, à partir du bourg de

Digitized by Google

Vaise jusqu'à la porte Saint-Clair. Des lettres-patentes de Louis XII, données en 1512, pourvurent à cette lacune : il fut décidé qu'une grosse et puissante muraille, garnie de tours, de boulevards et de bastions, partirait de la rive gauche de la rivière, monterait sur le plateau de la Croix-Rousse, enfermerait toute la colline Saint-Sébastien, et viendrait finir sur la rive droite du fleuve. On avait creusé autrefois, sur plusieurs points dans cette direction, un large fossé dont les particuliers s'étaient emparés pour le transformer en jardins; ces emplacements utiles furent restitués à la ligne de défense, et l'Etat en reprit possession.

La dépense devait être nécessairement fort considérable; comment y suffire? Lyon n'avait qu'un très faible revenu, et le royaume était trop obéré pour exécuter à ses frais des travaux qui cependant auraient dû être à sa charge. Le roi ordonna de prélever, pendant six ans, sur les droits d'octroi, une somme qui serait affectée aux fortifications. Il taxa l'Eglise de Lyon, alors si riche; il n'y eut d'exempts que le chapitre de Saint-Just et les religieux de Saint-Irénée, dont le domicile était en dehors de la ligne de défense. Ces ressources financières étaient insuffisantes; aussi vit-on de fréquentes interruptions dans les travaux : il fallut plus d'un siècle pour les terminer.

On commença en 1513. François Ier donna une grande impulsion à ces constructions pendant les premières années de son règne; il les poussa avec activité, et détermina les servitudes militaires à ces limites : un quart de lieue au dehors de la muraille, et quarante pas en dedans. Il y avait déjà beaucoup de fait en 1523, mais il restait encore plus à faire quand survint la funeste journée de Pavie. On continua les travaux avec plus de diligence, lorsque l'imminence du danger eut mieux fait connaître encore leur nécessité; ils étaient assez avancés en 1539 pour que le gouvernement permît la démolition de quelques débris inutiles d'anciennes fortifications, entre autres, dans le cœur même de la ville, celle d'un vieux mur qui traversait le fossé de la Lanterne. Enfin, vers le milieu du seizième siècle, la muraille bastionnée s'étendait, sans lacune, de la Saône au fleuve, et ce côté de la ville était garanti. Mais d'autres points n'étaient pas défendus : ainsi, au Midi, la presqu'île était ouverte et acces-

sible sur tous les points. Il n'y avait là que l'insuffisante enceinte du temps de Charles V. Du côté du Nord on construisit, dans la seconde moitié du quinzième siècle, cette muraille bastionnée qui, partant de la rive droite de la Saône, vis-à-vis du fort Saint-Jean, gravissait l'extrémité Nord du plateau de Fourvière, et allait se relier aux anciennes fortifications. On a vu ailleurs qu'elle avait été construite avec peu de soin et de solidité. Quand la nouvelle enceinte fut près de son achèvement, on démolit les fausses portes du Griffon, de Saint-Marcel et de la Lanterne, devenues inutiles. [1]

Le seizième siècle ne vit pas finir l'enceinte de la Croix-Rousse; elle ne fut terminée qu'en 1620. Cette ligne de défense, alors complète, se composait de neuf bastions liés par une mu-

1. — Une lettre (publiée par M. Breghot), signée du nom gracieux de Diane de Poitiers, se rapporte aux fossés de la Lanterne; on y trouve quelques renseignements curieux :

A Messieurs les eschevins et conseillers de la ville de Lyon, à Lyon.

« Messieurs, j'ay entendu par ma niepce de Sainct Pierre, comme il y a quelque temps que pour agrandir les fossés de votre ville vous auriez prins quelques maisons et jardins sur les fossés de la Lanterne qui estoient de la directe et censive de son monastere de Sainct Pierre pour convertir en fossés, et que despuys le roy auroit faict faire les murailles et fossés pour la deffense de la ville beaucoup plus hault vers Sainct Sebastien, à raison de quoy à present lesdicts vieulx murs et fossés de la Lanterne ne servent de rien, et pour ce que voullez abbattre lesd. murailles et combler lesd. fossés et les abeneviser et bailler à rente à des particuliers, et que j'ay esté advertie que lad. muraille que voullez abattre est bien pres de celle de ladicte abbaye de Sainct Pierre, et n'y a que une petite ruette entre deulx, et que estant la vostre abbattue, celle dud. monastere demourera bien foible pour respondre aux passages, vents et pluyes, et pour ce je vous ay bien voulu prier bien fort, d'autant qu'il me semble estre fort raisonnable, ou de leur bailler ladite ruette et vieilles murailles, ou pour le moins leur rendre leur directe et rente des maisons qui se mouvoient d'elles, qui ont esté occupées pour faire lesd. fossés que l'on remplist à present, et seroit contre toute raison que vous eussiez le leur et de ce vous approprier, et parce que j'ay esté advertie que aulcuns veullent dire que leur baillant lesd. murailles, ce seroit difformer la place qu'on veult faire, certes j'ay esté informée par gens de bien que n'y aura aulcune difformité ny incommodité, parce que la place sera plus grande qu'il ne s'en apparoistra rien; et par ce je vous prye, messieurs, ne vous arrester en si peu de chose, mesme que leur rente et censive vault mieux, et que cela sera employé à l'honneur de Dieu et de lad. religion, et pour empescher que si l'on bastissoit de l'aultre costé qu'on ne veist dans lad. religion, comme l'on feroit facilement, vous assurant que si en cela vous leur faictes ce plaisir et œuvre charitable que je le cognoistrai en tous endroicts où vous me vouldrez employer; et sur ce, messieurs, je prye Dieu vous donner ce que plus desirez. De Bloys, ce XXVII jour de janvier l'an mil cinq cens cinquante-cinq.

« V.re byen bonne amye,

« (Signé) DIANE DE POYTIERS. »

Digitized by Google

raille très forte : c'étaient, dans la direction de l'Ouest à l'Est, les forts Saint-Jean, de Notre-Dame, de la Grenouille, de Saint-André, de la Tourette, de la porte Saint-Sébastien, d'Orléans, de la Fontaine et de Saint-Clair. Quelques ouvrages avancés ajoutèrent à ces forces.

Restait encore un côté bien important de la ville à protéger : il n'y avait pour la défense du Rhône, à son entrée dans Lyon, que quelques pans de vieilles murailles dont la garde était fort difficile, ou plutôt impossible ; des bateaux ennemis pouvaient librement parcourir le fleuve, traverser le confluent et venir s'amarrer, après avoir remonté la Saône, au rivage d'Ainay. On construisit une muraille dans toute la longueur de cette ligne, en conservant l'ancienne autant qu'il y eut possibilité de le faire.

Ces travaux coûtèrent beaucoup, et rendirent peu de service. Lyon prit un si grand développement pendant le seizième et le dix-septième siècle, qu'il étouffait dans l'enceinte, du temps de François Ier. La muraille fortifiée fut débordée sur plusieurs points; on la détruisit sur d'autres, par exemple, le long de la rive droite du Rhône, et les servitudes militaires ne furent respectées nulle part. Mais l'enceinte bastionnée de Saint-Sébastien demeura debout. [1]

Ces moyens de défense, au seizième siècle, devinrent au reste l'occasion de la création de quartiers nouveaux et de longues rues étendues de la Croix-Rousse à la partie basse de la ville. Ainsi, pour arriver au point culminant du plateau, on déblaya le côté méridional de la colline; quelques maisons s'alignèrent inégalement sur deux files, et la rude montée de la Grand'Côte commença à être bâtie. A l'Est, du côté du Rhône, on ménagea en dehors du mur d'enceinte un chemin de halage qui fut l'origine du quai Saint-Clair : de nouvelles voies de communication s'ouvrirent sur plusieurs points : le Chemin-Neuf, construit au temps des guerres de religion, rendit l'accès de Saint-Just plus facile; il fut l'ouvrage du farouche baron des Adrets. Lyon était devenu, en quelque sorte, une place de guerre dans la première moitié du seizième siècle; on bâtit l'arsenal vers

1. — Voyez l'ouvrage cité de Golnitz, le savant Mémoire de l'abbé J.-B. Greppo (*Mss. de l'Académie* et *Archives statist. du Rhône*); Lyon ancien et moderne, II, 492.

Digitized by Google

1536. D'autres travaux publics améliorèrent beaucoup l'état de cette ville : ainsi l'on établit des quais et des ports sur l'une et l'autre rive de la Saône; la rue Saint-Dominique mit en communication la place des Jacobins avec Bellecour, devenue une place publique. On bâtit considérablement à Ainay et dans les environs de Saint-Nizier; l'emplacement de la Trinité se couvrit de maisons, après que le collége communal y eut été construit. Il y avait au-devant du palais de Roanne un jardin qui en gênait les abords; ce terrain devint une place. Une boucherie et des triperies, fort mal situées dans le voisinage immédiat de Saint-Nizier, donnaient lieu souvent à des plaintes; elles répandaient une odeur fétide dans le quartier le plus peuplé de Lyon : on les supprima. Deux boucheries furent établies, après une assez longue lutte entre le consulat et des intérêts privés, l'une sur les bords du Rhône, près de l'Hôtel-Dieu, et l'autre sur la rive gauche de la Saône, non loin des Augustins. On ignorait encore à Lyon l'art de construire des maisons confortables, et il n'y avait toujours sur la voirie que des règlements fort incomplets; mais déjà la tendance vers des dispositions meilleures commençait à se révéler. Le four à chaux de la porte de Vaise existait dans la première moitié du seizième siècle, et était déjà un voisin fort désagréable [1]; on demanda sa translation ailleurs, mais elle ne fut pas accordée.

On distinguait les maisons par des enseignes ou par des noms de saints; l'usage si commode des numéros n'était pas encore connu.

Si Lyon prenait une si grande extension au seizième siècle, c'est qu'il y avait dans cette ville un puissant élément de pros-

1. — Maurice Scève a parlé de ce four à chaux, pour la première fois, dans sa *Délie*, publiée en 1544 :

. . . . . .
Comme au faulxbourg les fumantes fornaises
Rendent obscurs les circonvoisins lieux,
Le feu ardent de mes si grands mesaises
Par mes soupirs obtenebre les cieulx.
. . . . . .
En ce faulxbourg celle ardente fornaise
N'esleve point si hault sa forte alaine,
Que mes souspirs respandent à leur aise
Leur grand'fumée en l'air qui se pourmeine.

périté : son commerce, de plus en plus considérable, s'était enrichi d'une industrie qui devait en devenir le principal objet.

§ II. Les colonies des marchands étrangers établis à Lyon se maintinrent florissantes pendant le cours entier du seizième siècle; elles formaient des corporations distinctes, et ne se confondirent avec la population que dans l'âge suivant. On les voit figurer aux cérémonies publiques et aux entrées solennelles des princes : Florentins, Lucquois, Génois, Vénitiens, Allemands y paraissent en groupes séparés et sous des costumes différents. Tous ces étrangers s'occupaient-ils d'affaires de banque ? ne vivaient-ils que des transactions commerciales qu'amenaient les foires franches ? c'est ce qu'il est difficile de croire. Beaucoup s'occupaient du commerce d'exportation, d'autres du transit : Lyon était un des grands marchés de l'Europe, tout y venait, tout y passait. Chacune des nations italiennes qui y étaient domiciliées s'y approvisionnait des marchandises à sa convenance, et l'Allemagne faisait de même. On a compté, à cette époque, jusqu'à douze variétés des monnaies de cette ville; mais les monnaies étrangères y circulaient en bien plus grand nombre. [1]

Un édit de Charles IX institua un tribunal pour juger les contestations auxquelles la perception des droits de douane donnerait lieu. Ils n'étaient établis, avant François Ier, que sur les draps d'or et de soie fabriqués à l'étranger; mais on les étendit aux matières premières, c'est-à-dire aux soies teintes ou cuites envoyées par le comtat Venaissin ou par l'Italie. Fixés d'abord à cinq pour cent, ils furent bientôt augmentés de moitié. La douane de Lyon prit une extension considérable à la fin du seizième siècle; elle recevait toutes les provenances du Levant, et des marchandises d'Angleterre et d'Allemagne en transit pour l'Espagne ou l'Italie. Mais le commerce du Nord ne tarda pas à s'ouvrir avec le Midi une route plus directe et moins onéreuse.

Une des branches de commerce les plus prospères, c'était celle

1. — Lyon fit frapper, en 1499, à l'hôtel de la Monnaie, une médaille en l'honneur de Louis XII et de la reine Anne; l'effigie est en buste : c'était alors une nouveauté. Une autre médaille était sortie quelques années auparavant des mêmes ateliers; elle présente l'effigie de Charles VIII, et la ville de Lyon y prend cette légende : LVGDVNI RESPVBLICA. GAVDETE. C'est une pièce fort curieuse; elle est gravée dans le *Sylloge numismatum* de Luckius.

Digitized by Google

des draps d'or et de soie; Lyon les tirait en grande quantité de l'Italie, soit pour sa consommation, soit pour les exportations dans le Nord. On a dit que des bas de soie parurent pour la première fois aux noces de la sœur de Henri II, portés par le roi de France, et qu'ils furent considérés comme un grand objet de luxe : reproduite cent fois sans discussion, cette anecdote, qu'aucune autorité compétente n'appuie, supporterait difficilement un examen sérieux. S'il n'est question que de la fabrication des bas, elle peut être admise jusqu'à vérification; quant aux vêtements de soie, ils n'étaient ni rares ni chers à Lyon pendant le seizième siècle. Qu'on lise les relations officielles de l'entrée des souverains, on voit des corps nombreux de métiers y figurer parés de satin, de velours et de damas. C'est avec ces tissus précieux qu'on décore les estrades élevées dans les rues et sur les places publiques pour la représentation des mystères : on consommait donc beaucoup d'étoffes de soie. Un fait d'un autre ordre le démontre : c'est le revenu de la ferme de l'entrée des draps de soie, d'or et d'argent; il figura bientôt pour un chiffre important dans le budget de la cité. De riches marchands offrirent, en échange de la concession de cette ferme, une forte contribution annuelle, destinée à pourvoir à la dépense des fortifications. Quand François Ier devint roi, la ville de Lyon sollicita la ferme de l'entrée des draps de soie, avec l'intention de la remettre aux marchands lucquois et florentins, et proposa, comme prix de ce privilége, l'avance au gouvernement d'une somme de cinquante mille écus.

Mais il y avait quelque chose de mieux à faire : c'était de fabriquer à Lyon même les velours, les satins, les damas, les draps de soie; c'était d'affranchir la France du tribut qu'elle payait, pour ces tissus, à l'Italie. Il y avait dans la ville des ateliers de tissage depuis longtemps; c'est ce que démontrent les lettres-patentes de Louis XI en date du 24 novembre 1466, qu'on a lues plus haut. Cette fabrication ne s'y était point introduite sans rencontrer des obstacles, même de la part des échevins, qui réclamèrent d'abord contre les lettres-patentes du roi, mais dont l'erreur ne fut pas de longue durée. Cependant les métiers étaient en petit nombre et produisaient peu; il n'y avait pas de capitalistes disposés à les soutenir : on ne peut guère les considérer,

Digitized by Google

de 1466 à 1536, que comme des essais médiocrement encouragés On ne fabriquait à Lyon ni velours ni damas, et c'était toujours de l'Italie qu'on tirait à grands frais les tissus d'or, d'argent et de soie.

Il y avait à Lyon, en 1536, deux étrangers, ouvriers selon les uns, marchands selon les autres, tous deux de Cherasco en Piémont [1], et nommés l'un Barthélemi Nariz, et l'autre Etienne Turquetti. Etaient-ils fabricants ou marchands d'étoffes de soie? avaient-ils des métiers, ou se bornaient-ils à faire venir d'Italie, en commission, les draps de soie? il est certain qu'ils n'étaient pas tisseurs. Ces deux hommes se présentèrent aux conseillers de la ville, et leur dirent que, s'ils pouvaient obtenir des priviléges semblables à ceux dont jouissait la fabrique de Tours, ils feraient venir des ouvriers de leur pays, et qu'ils établiraient de grands ateliers. Ils montrèrent des échantillons d'étoffes tissées à Lyon, comme garantie de ce qu'on pourrait faire; elles soutinrent très bien la comparaison avec celles de Gênes. Il s'agissait de l'importation à Lyon d'une industrie qui retiendrait en France les sommes considérables d'argent que coûtaient les draps de soie italiens : à cette proposition, les conseillers-échevins répondirent par l'expression de quelques doutes; mais l'insistance de Nariz et de Turquetti, appuyée des sollicitations de quelques hommes éclairés, triompha de cette hésitation. La ville prêta aux deux entrepreneurs une petite somme, qui leur suffit pour monter dans le quartier Saint-George trois métiers, auprès desquels vinrent s'installer un chaudron de teinture et quelques rouets. Telle fut l'humble origine de la fabrique de Lyon, dont l'inventaire, trois siècles plus tard, constata la présence de trente mille métiers et de quatre-vingt mille ouvriers employés, sous divers titres, à l'exploitation de cette immense industrie.

Ce n'étaient ni l'argent ni les encouragements qui pouvaient manquer à Barthélemi Nariz et à Etienne Turquetti, mais trou-

1. — Ce nom est altéré de plusieurs manières dans les historiens; on le trouve écrit ainsi: Quiers, Chiers, Zuiers. Mêmes variations sur la patrie des deux marchands : on les a dits florentins, lucquois, piémontais, génois; même désaccord sur leurs prénoms. Ces dissidences sont parfaitement insignifiantes; le fait seul importe. Barthélemi Nariz et Etienne Turquetti sont les véritables créateurs de la fabrique d'étoffes de soie à Lyon; elle n'a point été établie dans cette ville par les ouvriers lucquois. — Voyez le règne de Henri IV.

veraient-ils des ouvriers habiles et en nombre suffisant? Il fallait nécessairement les faire venir de l'étranger, par l'attrait d'un salaire considérable et de grands priviléges. Les deux Piémontais avaient beaucoup de relations avec les fabriques de soieries de Gênes; ils comptaient sur elles pour l'établissement de leurs ateliers. Le consulat sollicita ces priviléges; François Ier était à Lyon; il agréa une requête dont l'objet importait si fort au pays. Ses lettres-patentes du mois d'octobre 1536, contresignées Boucherel et vérifiées en parlement au mois d'août de l'année suivante, permettent à Turquetti, à Nariz, aux ouvriers de Gênes et de toute autre nation étrangère, de venir habiter Lyon avec leurs femmes et leurs enfants, pour travailler au tissage des étoffes de soie. Elles leur accordent le droit d'acquérir des biens meubles et immeubles en France, et d'en disposer comme bon leur semblera et au profit de qui il leur plaira, sans droits à payer et sans être tenus de se faire naturaliser français. Ces ouvriers sont déclarés francs de tous impôts, tailles, emprunts, guets et gardes, sinon dans le cas de nécessité urgente, et reconnus en possession de tous les droits octroyés aux ouvriers de Tours, sous la seule condition de se présenter au consulat en arrivant à Lyon, et de faire inscrire leurs noms et surnoms sur les registres de l'Hôtel-de-Ville. Nariz et Turquetti tirèrent grand parti de ces lettres-patentes; leurs sollicitations pressantes et l'offre d'un fort salaire déterminèrent beaucoup d'ouvriers génois et lucquois à venir à Lyon fabriquer des draps de soie. On organisa des ateliers de teinture et de dévidage; les essais réussirent. Alléchés par les gains considérables que faisaient les deux Piémontais, des concurrents établirent des ateliers dans de plus amples proportions; ils avaient promis de monter vingt métiers, et en mirent sur pied plus de cinquante. Lyon vit augmenter rapidement sa population et sa prospérité; on y comptait déjà, en 1554, douze mille ouvriers employés, à divers titres, à la fabrication des tissus de soie. Ils ne suffisaient cependant pas à tous les besoins de la consommation, et une grande quantité d'étoffes, fabriquées à Troyes et même à Gênes, arrivait encore sur le marché à l'époque des foires. Cette concurrence inquiéta les tisseurs lyonnais; ils ne la supportaient pas sans beaucoup de difficultés : leurs rivaux avaient un avantage

Digitized by Google

incontestable pour les velours. On comprenait peu, au seizième siècle, la liberté du commerce; les marchands de Lyon demandèrent l'interdiction de l'entrée, dans leur ville, des étoffes qui avaient été tissées soit à Troyes, soit en Italie; ils ne l'obtinrent point, et ce fut un bien pour leur industrie naissante. Il se faisait, pendant les foires, beaucoup d'échanges qui alimentaient la douane : ainsi, le gouvernement et l'administration municipale avaient intérêt à ne point mécontenter les négociants de Gênes, de Florence ou de Lucques, de même que ce grand nombre d'étrangers que leurs affaires appelaient à Lyon. Il n'y avait pas, au reste, de principes fixes; l'entrée libre de la soie et des étoffes étrangères était tantôt permise, tantôt frappée de restrictions, tantôt interdite; cependant elle fut souvent et longtemps autorisée. Obligés de faire aussi bien les damas et les satins que les fabricants de Troyes et de l'Italie, les tisseurs lyonnais redoublèrent d'efforts et réussirent : bientôt leurs draps de soie disputèrent à ceux de Gênes les marchés de l'Europe. Les ouvriers de Lyon se perfectionnèrent si bien dans l'art difficile de fabriquer les velours, qu'ils n'eurent plus de rivaux en ce genre. De sages règlements maintinrent de bons rapports entre les maîtres et les ouvriers; on leur a dû en grande partie la prospérité de la fabrique.

D'autres industries s'établirent à Lyon au milieu du seizième siècle, par exemple, le tissage des futaines et la fabrication du savon. Des ouvriers génois importèrent l'art de la poterie fine, encore ignoré. Les foires continuaient à être très fréquentées, grâces à leurs franchises; quand le gouvernement royal tentait d'appliquer l'inique droit d'aubaine aux marchands étrangers, il était aussitôt arrêté par l'opposition persistante du consulat. Il y eut néanmoins un temps d'arrêt à cet essor du commerce, ce fut pendant les guerres de religion : comprimée par la guerre civile, l'industrie ne reprit son activité que sous Henri IV. [1]

1. — Rubys, p. 360. — Pernetti. — Archives du Rhône, III, 387. — Grognier, Nouvelles archives, II. — Clerjon, III, 257, et IV, 16. — Code moral des ouvriers. — Revue du Lyonnais, VII, 122. — Paulet, Traité de la fabrication des étoffes de soie, in-fol. — Encyclopédie méthodique, art. *Soie*. — Dictionnaire technologique. — Voyez le règne de Louis XI dans cette histoire, et l'étude des progrès rapides de la fabrication des étoffes de soie unies et façonnées à Lyon, pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Un homme d'une haute capacité, Thomas Gadagne, appuya beaucoup par son influence et par la vivacité de ses sollicitations la demande que Barthélemi Nariz et Etienne Turquetti avaient adressée au consulat. C'est dans ce chapitre sur le commerce de Lyon, au seizième siècle, qu'il convient d'esquisser la biographie de ce riche marchand, dont les pauvres doivent conserver le souvenir à tant de titres. Thomas Gadagne était issu d'une noble famille de Florence, qui vint s'établir à Lyon pendant la dernière moitié du quinzième siècle. On pouvait, dans son pays, être gentilhomme et faire le commerce sans déroger : intelligent, actif, économe, Gadagne se livra à de grandes spéculations de banque ; elles réussirent. L'industrieux Florentin acquit une fortune si considérable, qu'on disait de son temps : « riche comme Gadagne. » Rabelais a parlé de ses écus, et Claude Rousselet lui a dédié une pièce de vers avec cette suscription : « A Thomas Gadagne, riche marchand. » Après le désastre de Pavie, l'opulent banquier montra un grand dévouement : il mit cinquante mille écus à la disposition de la reine-mère et du roi, qui manquaient de tout. François Ier n'oublia pas ce service ; il donna à Gadagne et à ses enfants des marques éclatantes de sa reconnaissance. On a trouvé en 1817, sur la place des Jacobins, en creusant les fondations d'une maison, un très beau médaillon ; il représente sur l'une de ses faces le buste du banquier florentin vu de profil, le corps vêtu d'une longue robe à plis, et la tête couverte d'une toque ; on lit sur l'autre cette légende : DE GVADAGNIS CIV. FLOR. (citoyen de Florence).

Gadagne fit de sa fortune l'usage le plus digne : il fonda pour les pestiférés, à la Quarantaine, sur la rive droite de la Saône, l'hôpital de Saint-Laurent, auquel il alloua une dotation annuelle. La chapelle qui portait son nom, dans l'église des Jacobins, était vraiment magnifique ; c'était la troisième à droite en entrant. On y remarquait six colonnes d'ordre composite ornées de pilastres ; la voûte supportait quatre arcs à compartiments, dont le dessin correspondait à celui du pavé. Tout était fort soigné, jusqu'aux murs dont les pierres s'unissaient l'une à l'autre avec tant de précision, qu'on aurait vainement cherché les joints. De riches sculptures et de beaux ornements en bronze complétaient la décoration ; on admirait surtout un tableau de

Digitized by Google

Thomas Salviati, qui représentait l'incrédulité de saint Thomas, et dont l'exécution était si parfaite que la reine de France en offrit une grosse somme : il est maintenant au Louvre. On voyait enfin dans cette chapelle splendide les statues agenouillées de Thomas Gadagne et de sa femme ; elles étaient d'un travail médiocre. Cette chapelle fut construite en 1526; Gadagne, pour obtenir la permission de la bâtir, passa un contrat avec les religieux dominicains. Elle conserva bien peu de temps sa splendeur; ses sculptures furent mutilées au temps des guerres de religion ; la révolution acheva sa ruine, et ce qui lui restait d'ornements et de marbres servit à décorer une maison particulière. Guillaume Gadagne, fils de Thomas, lieutenant-général du roi dans le Lyonnais, remplit un rôle infiniment distingué dans les troubles civils de la fin du seizième siècle. [1]

Le commerce à Lyon conduisait à l'échevinage et à la noblesse; plusieurs illustres familles des temps modernes n'ont pas eu d'autre origine : elle est très honorable. Ces marchands gentilshommes étaient de bons citoyens ; ils servaient bien leur pays. C'est à leurs libéralités que les hôpitaux de Lyon ont dû leur fortune, et grand nombre de pauvres leurs moyens d'existence ; ils étaient toujours prêts à ouvrir leur bourse quand la peste ou la famine frappait la ville. Nous retrouverons les hommes de commerce dans l'esquisse suivante de l'état des secours publics, à Lyon, pendant le seizième siècle.

§ III. Ce sont en effet des marchands qui figurent sur les listes des recteurs et des bienfaiteurs de nos hôpitaux; beaucoup léguèrent une grande partie ou la totalité de leur fortune à ces refuges ouverts aux pauvres.

Leur ardente charité se signala sous François Ier, en 1531, pendant la longue durée d'une famine qui est devenue historique par les calamités dont elle fut accompagnée, et par l'admirable institution connue sous le nom d'Aumône générale. Jamais le prix du bichet ou mesure de blé n'avait été si considérable;

1. — Cochard, Dissertation sur un monument de cuivre trouvé, en 1817, en creusant dans l'emplacement de l'église des Jacobins de Lyon. (*Mss. de l'Académie*). — Archives statistiques du Rhône, II, 345. — Breghot, Nouveaux mélanges, 359. — Biographie universelle, article *Gadagne*. — Lyon ancien et moderne, art. *Eglise des Jacobins*.

il s'était élevé de dix sous tournois au chiffre énorme de cinquante-cinq ou soixante sous, ce qu'on n'avait point vu de mémoire d'homme, et encore ne pouvait-on facilement s'en procurer. Cette disette réduisait à une extrême pénurie les pays voisins du Lyonnais, tels que la Bourgogne, la Savoie, la Bresse, le Dauphiné, le Beaujolais, le Forez, l'Auvergne, terres d'ordinaire fertiles et qui, n'ayant point eu de récolte, ne pouvaient nourrir ni leur population, ni les pauvres qui s'y rendaient de toutes parts. Je trouve dans une relation contemporaine un tableau déchirant de cette famine : « Et telle et si « grande fut l'affluence des pauvres que du pays de Bourgongne, « le plus fertile de tous, et de Savoie, en fut envoyé par les « rivières de Rosne et de Saone, dedens plusieurs batteaulx et « sans aucune conduicte, un bien grand nombre, comme gens « affamez et plus alangoriz et secs que les corps apprestez à faire « anatomie. Car plus ressemhloient personnes dès longtemps « mortes que vives; ce qui donna grande admiration et esbahis- « sement à la ville, ne sachant comment ce pauvre peuple fut « envoyé. Mesmes que nulle voix s'entendoit jour ne nuyct que « celle de ceste grande multitude de créatures esperdues crians « incessamment : Je meurs de faim ! je meurs de faim ! Chose « autant épouvantable que pitoyable, et qui meust à grande « compassion et pitié tous les manans et citoyens de ladicte « ville. De sorte que chascun selon sa portée, tant secretement « que publicquement, s'efforçoit de les alimenter et administrer « vivres ; et beaucoup plus que n'estoit leur coustume, à cause « de la grande abondance et grosse pauvreté qu'on veoit en « eulx : qu'estoit si grande, qu'il n'y avoit cueur si dur que « ne eust meu à pitié et charité ; car vous eussiez vu le pauvre « donner au pauvre, et bailler la consolation que luy-mesme « devoit recevoir. Et néanmoins ordinairement s'en trouvoit, « tant sur le pavé que sur les fumiers, un grand nombre de « mortz : les uns par faulte de prendre nourrissement, les au- « tres par trop. » [1]

Les conseillers de ville et les bourgeois s'assemblèrent au couvent de Saint-Bonaventure pour organiser et régulariser les

1. — La Police de l'Aulmosne de Lyon. *Imprimé chez Seb. Gryphius*, 1539, in-4°, p. 8.

Digitized by Google

secours. On arrêta que les pauvres de la ville seraient logés aux couvents des Cordeliers et des Jacobins, à Saint-George et à l'hôpital de la Chana, tandis qu'on enverrait les étrangers à l'abbaye d'Ainay, et qu'une quête serait faite par huit commissaires, quatre pour le côté de Saint-Jean et quatre pour le côté de Saint-Nizier. Ils firent grande diligence, et recueillirent d'abondantes aumônes ; chacun se cotisait. Les marchands étrangers, florentins, lucquois, génois et savoyards donnèrent beaucoup [1], ainsi que le clergé, qui offrit, si besoin était, de vendre jusqu'aux calices de l'église. On acheta beaucoup de blé, et toute cette multitude fut nourrie pendant trois mois. Chaque pauvre avait reçu une petite médaille ou plaque en plomb, qui lui désignait l'asile dans lequel il devait se retirer, et établissait son droit aux distributions gratuites d'aliments. Sept à huit mille malheureux, hommes, femmes et enfants, se présentèrent à la première; on donnait par tête un potage, un peu de viande et une livre et demie de pain; les étrangers reçurent encore un peu de vin. Mais toute cette population affamée n'avait pas d'habitation convenable, et ne pouvait prolonger son séjour dans les monastères; on construisit, sur les prairies d'Ainay, une très grande quantité de cabanes, dont l'intérieur fut garni de paille fraîche, et on éleva, au milieu de ce village improvisé, un autel où la messe était célébrée tous les jours.

Le prix du blé descendit de soixante sous à trente-cinq : c'était beaucoup trop encore; mais la récolte de l'année, qui fut bonne, le réduisit à vingt sous. Alors on fit encore une bonne aumône aux étrangers; ils reçurent leur congé, et se retirèrent dans leur pays.

La dépense avait été considérable, et la charité plus grande encore. Quand les commissaires chargés de la quête rendirent leurs comptes, ils annoncèrent l'existence d'un reliquat de

1. — « Et pour icelle commencer y eust un homme de bien, marchand allemand, qui « donna cinq cens livres que fut un tres bon et divin augure : et se treuve par les comptes « que, en trois ans et demi, il a donné deux mille trois cent quarante-quatre livres dix sols « tournois, qu'est une grosse et notable aulmosne : et si est toujours en bonne volonté de « s'ayder à entretenir ceste si grande charité. Le nom d'icelluy bonhomme ne sera icy mis, « mais au livre du Seigneur Dieu, où sont les heureux enregistrés et escriptz par la main « de miséricorde. » (*La Police de l'Aulmosne*, 10.)

Digitized by Google

396 livres 2 sous 6 deniers : tel a été le point de départ d'une institution qui a maintenant à sa charge quatre cents vieillards et dix mille enfants trouvés. On décida qu'il y avait lieu d'examiner s'il ne convenait pas de transformer les secours qu'on avait donnés aux pauvres, en établissement permanent : cette question fut débattue dans une assemblée nombreuse, tenue au couvent de Saint-Bonaventure, et à laquelle se rendirent le clergé, les gens du roi, les conseillers-échevins, et les marchands étrangers, allemands, florentins et lucquois. On arrêta en principe que l'œuvre de l'Aumône générale se chargerait des orphelins, des pauvres, et des voyageurs sans moyens d'existence : huit personnages notables furent nommés recteurs, chacun pour deux années. L'assemblée plaça sous leurs ordres un secrétaire de bureau, un notaire royal, un procureur, un meûnier, un boulanger, un maître d'école pour les garçons, une maîtresse pour les filles, et quelques autres employés à gages. Cette institution avait principalement pour objet l'extinction de la mendicité. On envoya les orphelins du sexe masculin dans la maison du prieuré de Saint-Martin-la-Chana, et les filles dans l'hôpital de Sainte-Catherine dont elles prirent le nom ; quant aux malades, ils étaient dirigés sur l'Hôtel-Dieu. Des distributions de vivres et de médicaments étaient faites, en outre, à des heures désignées, en divers lieux ; c'était aussi de l'argent qu'on donnait quelquefois. Ainsi organisée, l'œuvre de l'Aumône générale prospéra ; elle avait cependant un vice capital : les mendiants et les vagabonds n'étaient pas recueillis dans un lieu déterminé et contraints à y résider ; cette amélioration n'eut lieu qu'en 1614.

L'Hôtel-Dieu, de son côté, prit beaucoup de développement au seizième siècle ; il était bien dirigé, et confié, quant au service médical, à des hommes d'un talent reconnu. Il eut pour médecin, en 1532, un homme d'une grande renommée, qu'on devrait peu s'attendre à rencontrer dans un poste aussi sérieux : c'était François Rabelais. L'auteur du livre de Gargantua succéda à maître Pierre Roland, aux gages de quarante livres par année, et fut médecin de l'hôpital jusqu'au 15 février 1534. Rabelais ne faisait point son service avec exactitude ; il le quittait sans autorisation, et se fit destituer. Comme une de ces absences se prolongeait beaucoup, le conseil d'administration mit en déli-

Digitized by Google

bération la question de savoir si l'employé désobéissant devait être considéré ou non comme démissionnaire : il n'y eut qu'une voix pour l'affirmative. Le conseil à l'unanimité nomma maître Pierre du Castel à la place vacante, et lui fit prêter serment de servir les pauvres en conscience. Rabelais visitait-il des malades à domicile? on doit le présumer [1] : il écrivit, pendant son séjour à Lyon, divers ouvrages sur la médecine. [2]

Les conseillers-recteurs ordonnèrent, en 1541, de n'admettre à l'Hôtel-Dieu que les pauvres assez gravement malades pour ne pouvoir quitter le lit; ils améliorèrent beaucoup le service chirurgical. Si les dons des citoyens étaient considérables, les besoins ne l'étaient pas moins, ou plutôt il n'y avait pas équilibre entre la recette toujours variable et la dépense constamment croissante. Dix-huit femmes, filles repenties, ou religieuses, avaient soin des malades sous la direction d'une supérieure; mais beaucoup de dames de la ville les assistaient dans cette œuvre de charité. On imprima, par le commandement des échevins, de petits livrets destinés à instruire ces honorables femmes de l'ordre qu'elles devaient suivre dans leurs visites aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Cette institution était administrée par les conseillers-échevins; mais, surchargé d'affaires, le consulat ne pouvait lui accorder que peu d'instants. On mit à exécution, en 1583, l'ancien projet de confier le gouvernement de l'hôpital à une administration composée de six bourgeois notables qui prirent le titre de recteurs; ce fut une amélioration

1. — C'est en 1531 qu'on reporte la fameuse anecdote des petits paquets de poison. Rabelais était à Lyon, il voulait aller à Paris, et manquait d'argent pour faire le voyage; la nécessité lui suggéra l'expédient suivant : il fit écrire par un enfant sur de petits paquets des étiquettes ainsi conçues : « Poison pour le roi, poison pour la reine. » L'enfant jasa; Rabelais y comptait bien. On arrêta aussitôt le criminel, qu'on fit conduire aussitôt à Paris, comme prisonnier d'état. Arrivé à son but, Rabelais s'expliqua; il n'y avait dans les petits paquets qu'une poudre innocente. Voltaire a démontré l'invraisemblance de cette historiette; Rabelais n'aurait osé se permettre une si dangereuse plaisanterie.

2. — Hippocratis ac Galeni libri aliquot. *Lugduni*, 1536, in-16. — J. Manardi Epistolarum medicinalium tomus secundus. *Lugduni*, 1532, in-8°. — Almanach pour l'année 1533, calculé sur le méridional de la noble cité de Lyon, et sur le climat du royaume de France, etc. C'est à Lyon que parut en 1535, chez François Juste, le premier livre de la Vie inestimable du grand Gargantua, in-16.

importante. Commise à la surveillance de citoyens qui s'en occupaient d'une manière exclusive, la maison des pauvres reçut en peu d'années une extension considérable.

Mais l'hôpital du pont du Rhône n'était pas le seul refuge des malades : il y en avait un autre situé au-delà de la porte de la Quarantaine, non loin du confluent du Rhône et de la Saône, et appelé l'Hôtel-Dieu de Saint-Laurent-des-Vignes : il était destiné au service des pauvres en temps de peste. Un autre établissement, consacré au même usage, était dirigé par la confrérie de la Sainte-Trinité. Rien n'était plus commun que l'apparition de la peste à Lyon, au seizième siècle; elle restait rarement plus de trois ou quatre années sans s'y remontrer ; ses symptômes et sa marche ne différaient point de ceux qu'a racontés l'histoire de cette épidémie dans l'âge précédent; je n'y reviendrai donc pas. Grand nombre de malades périssaient, ceux-ci tout-à-coup, comme s'ils avaient été frappés par la foudre, ceux-là après quelques jours de souffrances cruelles. Comment expliquer l'apparition si fréquente de la peste dans la ville de Lyon à cette époque ? par l'absence de toutes conditions de salubrité. Les rues étaient étroites, tortueuses, et couvertes d'immondices; on ne prenait aucune précaution pour assainir la voie publique, et trop de familles s'entassaient dans des maisons humides qui ne recevaient que dans d'insuffisantes proportions l'air et la lumière. Il y avait de fréquentes disettes; le peuple était mal logé, mal vêtu, mal nourri. Si on étudie l'histoire de Lyon sous ce point de vue particulier, on voit la fréquence de la peste décroître en raison directe des progrès de l'hygiène publique, et disparaître enfin complètement dès que la ville se trouve dans de bonnes conditions sanitaires. Au seizième siècle il n'en était pas ainsi; la peste venait souvent, et était surtout meurtrière dans le quartier populeux de Saint-Nizier. Celle de 1564 fut terrible, moins cependant que l'épidémie de 1577 qui fit périr, dit-on, soixante mille personnes dans le Lyonnais, pendant les mois de mars et d'avril. Lyon était dans une consternation profonde; une assemblée de médecins eut lieu à l'Hôtel-de-Ville : Pierre Tolet fit un mauvais discours, et l'on n'arrêta aucune mesure ; d'où venait le fléau? était-ce de l'influence maligne des astres, ou de la colère divine? Personne n'en soupçonna la

Digitized by Google

véritable cause. Des jeûnes publics furent ordonnés; on bâtit une chapelle en l'honneur de saint Roch; enfin, la contagion cessa d'elle-même au mois de mai.[1]

Quand ces calamités frappaient les villes, la bienfaisance publique, vivement émue, se manifestait toujours avec éclat. Un étranger y acquit une renommée qui est parvenue jusqu'à nous: son nom est encore vénéré du peuple, et sera transmis d'âge en âge à nos neveux par la reconnaissance des pauvres.

Jean Kléberg appartenait à une noble famille de Nuremberg, qui tenait ses armoiries de l'empereur Maximilien. Il se mit au service du roi de France en qualité de capitaine de lansquenets, fit les campagnes d'Italie, et combattit à la bataille de Pavie. Echappé à la mort et libre de suivre les troupes dans leur retraite, le bon Allemand aima mieux partager la captivité de François. Touché de cette marque si peu commune de dévouement, le roi le fit son valet de chambre. Quelque temps après, Kléberg quitta le service militaire, se mit dans le commerce, et alla s'établir à Lyon avec le titre d'Argentier du roi. Il fit de très bonnes affaires; une des meilleures fut son mariage avec une riche Flamande, Pelonne de Bonzin. Ils firent bâtir sur la rive droite de la Saône une charmante maison de campagne, ornée d'une tour qui est appelée encore la tour de la Belle-Allemande, en souvenir de la beauté de la femme et du pays du mari.

Kléberg, qui avait à un haut degré l'intelligence du commerce, acquit en peu de temps une fortune considérable, dont il fit un excellent usage. Il contribua à la fondation de l'Aumône générale par une souscription de cinq cents livres qu'il renouvela plusieurs fois; ses dons pour ce seul objet s'élevèrent à une somme de huit mille livres, égale à soixante-et-dix mille francs de nos jours. Sa maison située, dit-on, à Bourgneuf, était très fréquentée par les pauvres que Kléberg allait voir et secourir à domicile. Ce n'était point assez pour lui; s'il faut ajouter foi à des assertions que rien ne justifie, l'excellent homme dotait les filles indigentes et les mariait. Sa fortune lui permit d'acquérir

1. — Rubys (*Claude*). Discours sur la contagion de peste qui a esté cette année en la ville de Lyon, contenant les causes d'icelle, etc. *Lyon*, *Jean d'Ogerolles*, 1577, in-8°.

Digitized by Google

de grands domaines, entre autres les terres de Chastelard et de Villeneuve dans le pays de Dombes. François Ier lui écrivait, le 11 mars 1546 : « Seigneur Jehan Klèberg, j'ai receu votre lettre « du 5e de ce mois, et par icelle veu le debvoir et diligence « que vous avez faict et faictes des emprunts que je veulx faire « à Lyon, dont je vous sais très bon gré : et voyant, ainsi que « vous me mandez, que les marchands n'y veulent entendre « que mon filz le dauphin ne s'y oblige comme moy, j'en seray « content, et desia mondict filz l'a ainsi accordé, dont vous « pouvez advertir les marchands, afin qu'ils tiennent leur argent « prest, ainsi que me le mandez. » Kléberg devint échevin; il est désigné, dans les registres consulaires, sous le titre de Jean Flébergue, sieur de Chastelard. Le bon Allemand mourut le 6 septembre 1546 : son testament contient un legs de 4,000 fr. en faveur de l'Aumône générale. Kléberg lègue à Etienne de la Forge, son beau-fils, « ses armures, espées, hacquebutes, jave- « lines, et austres bastons et instruments de guerre. » Sa femme et son fils David héritèrent de sa fortune, qui passa un siècle plus tard à l'Aumône générale après l'extinction de la postérité de Kléberg. Une statue en bois, placée sur un roc dans le quartier de Bourgneuf, a été considérée comme celle de Jean Kléberg : elle représente un homme de guerre qui tient une bourse à la main, mais rien ne démontre qu'elle ait jamais représenté le bon Allemand; aucun monument, aucune autorité ne vient à l'appui de cette opinion, qui n'est pas même une tradition ancienne. On ne sait en l'honneur de qui cette statue a été érigée. [1]

1.— La biographie de Kléberg a été, sur plusieurs points, l'objet de vives controverses; M. Breghot a relevé ce qu'elle avait d'inexact chez l'écrivain qui a le mieux traité ce sujet, M. Cochard. Rien n'établit que le bon Allemand ait habité Bourgneuf et qu'il y ait fait beaucoup de bien aux pauvres, ou doté des filles. Ce qui est certain, c'est qu'au jour où il écrivit son testament il habitait une maison appelée Saint-Ambroise, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la maison Tholozan. A-t-il été réellement militaire, a-t-il fait les guerres d'Italie? on n'en trouve la preuve dans aucun écrivain. La statue placée sur le roc de Thunes à Bourgneuf est-elle bien la sienne? rien n'est plus douteux; personne ne s'était avisé de l'affirmer avant Pernetti, qui écrivait en 1740. Aucun livre contemporain ou du siècle suivant ne l'a dit, et la tradition qui le suppose n'est pas vraisemblable. Cette opinion a été reproduite de nos jours par M. Darmès, qui ne l'a soutenue d'aucun argument nouveau. Mais voici des faits démontrés : Jean Kléberg était d'une noble famille de Nuremberg; il faisait à Lyon le commerce et la banque, et François Ier eut recours plusieurs fois à sa bourse; il fut le marchand

Digitized by Google

Kléberg, les marchands florentins et lucquois, et les bourgeois notables de la ville associés aux conseillers-échevins, rendirent beaucoup de services aux habitants de Lyon pendant les années de disette. Peut-être n'est-il point inutile de terminer cette revue de l'état des secours publics sous François Ier et Charles IX, par l'indication des variations du prix du blé à Lyon pendant le seizième siècle. Il y a entre la valeur du pain et la condition des classes pauvres une relation directe : le bien-être de l'ouvrier dépend, non de l'élévation du salaire, mais du bon marché des objets d'indispensable consommation; il est impossible, si l'augmentation du prix de la main-d'œuvre n'est pas en rapport avec celle du prix du blé.

Il y eut pendant le seizième siècle de grandes variations dans le prix des céréales, causées, non par des spéculations commerciales, mais par des alternatives de récoltes bonnes et mauvaises. A des années fertiles succédèrent des sécheresses extraordinaires; non-seulement Lyon ne tirait plus, comme à l'ordinaire, ses blés de l'Auvergne, du Beaujolais, du Forez et du Dauphiné épuisés, mais encore il recevait les pauvres de ces pays dès que la disette commençait à s'y faire sentir. On taxait régulièrement à la Grenette le cours du blé, mais il n'y avait pas d'approvisionnements en farine, et, quand le blé devenait rare, la hausse était subite et considérable : on vit quelquefois le prix du pain tripler, quadrupler et même sextupler en un mois. La manière de compter ne fut pas toujours la nôtre : le prix du pain était d'abord invariable, mais le poids variait; pour une somme donnée, le boulanger livrait un pain plus ou moins gros selon que le blé était plus ou moins cher : c'est le contraire aujourd'hui; le poids est rigoureusement déterminé et toujours le même, mais le prix du pain suit les fluctuations du cours des grains. Il faut tenir compte encore de la différence relative de la valeur de l'argent : ainsi, au seizième siècle, le marc d'argent valant dix ou

allemand qui contribua pour cinq cents francs à la fondation de l'Aumône générale, institution à laquelle il légua quatre mille francs par son testament. J'avoue que je regrette la légende.

On peut consulter sur Jean Kléberg les ouvrages suivants : Baéchot, Nouveaux mélanges littéraires; — Cochard, L'Homme de la Roche; *Lyon*, *Pézieux*, 1827, in-18; — Péricaud, Documents, etc., année 1546; — Pernetti, Les Lyonnois dignes de mémoire, tome Ier; — Biographie universelle, article *Kléberg*.

onze francs équivalait à cinquante-quatre francs de notre monnaie, c'est-à-dire qu'on pouvait se procurer alors avec dix francs autant de denrées qu'on le fait aujourd'hui avec cinquante-quatre.

Les boulangers de Lyon vendaient plusieurs qualités de pain, une supérieure, et une autre moindre : « Les pauvres mesnagers « chargés d'enfans et de serviteurs, dit une relation contempo- « raine, mangeoient du gros pain fait à tout, et le cuisoient « chez eux. » De 1533 à 1534 un bichet de blé coûta, prix moyen, de dix à onze sous tournois ; il valut vingt sous, vingt-sept sous et même soixante sous pendant les années de disette : on comprend combien cette hausse énorme devait causer de perturbation dans le ménage du pauvre ouvrier.

Quatre placards curieux ont été communiqués aux Archives statistiques du Rhône [1]; ils n'ont ni date ni signature, quoique leur caractère soit évidemment officiel. Deux ont au bas de la page des vers que le crieur public chantait sans doute dans les rues et carrefours ; le premier, imprimé en caractères gothiques, paraît être du commencement du seizième siècle, et est intitulé : « La Boulengerie de Lyon. » On y lit ce qui suit :

« C'est la table pour sauoir à quelque prix que soit le fro- « ment depuis deux gros iusques à ung franc le bichet, mesure « de Lyon, que doit poiser le pain blanc ou miche de ung, de « deux et de trois deniers tournois. Et semblablement le pain « farain de cinq et de six deniers tournois, la façon de boulen- « gerie dudit mesme pain payée à raison de huit gros par « asnée qui est quatre blancs pour bichet. Suppose que ledit « bichet rende l'ung bled pourtant l'autre quarante et une « liures de pain blanc ou soixante et douze liures de pain « brun bien cuyt et appreste, ainsy que par plusieurs essays a « este prouve et examine. » Après ce préambule, vient la table qui est composée de six colonnes : la première indique la valeur du bichet depuis six blancs jusqu'à un franc, et les cinq autres le poids que devait avoir chacune des cinq espèces de pain, c'est-à-dire le pain d'un, de deux et de trois deniers, et le pain ferain de cinq et de six deniers. Le minimum du prix du blé est porté à six blancs, et le maximum à un franc.

1. — Leur publication est due à M. Bréghot.

Digitized by Google

La seconde affiche, postérieure de peu de temps à la première, déterminait le poids précis que devaient peser les pains d'un, de deux, de trois, de cinq et de six deniers, selon la valeur du bichet de froment, mesure de Lyon; le minimum est de trois gros. La troisième affiche portait la date de 1566 : elle fixait le minimum du prix du bichet à cinq sous, ou quatre gros; on lisait au bas de ce placard quelques vers, dont le dernier mérite d'être cité :

Bonne police est cause d'abondance.

Il n'y a rien de remarquable dans le quatrième placard.

Des ordonnances réglementaires de la boulangerie furent rendues en 1539; on peut les lire dans Paradin. Elles déterminent les qualités de pain que les boulangers devaient mettre en vente, la nature de la farine pour chacune, et enfin les prix. La taxe du pain n'importait pas moins dans le seizième siècle qu'aujourd'hui : elle occupait beaucoup la sollicitude du consulat. Il y avait assez fréquemment des disettes, soit par l'insuffisance des moyens d'approvisionnements, soit à la suite de mauvaises récoltes : celle de 1556 laissa un long souvenir. On eut bientôt épuisé les greniers de la ville, ceux de la Dombes et ceux de Trévoux, et l'inquiétude devint extrême. Un ordre des conseillers-échevins défendit l'exportation des blés hors de Lyon et de la banlieue; ce ne fut point un remède pour le mal : en quelques semaines le prix d'un bichet de blé s'éleva de vingt-six sous à trente-cinq, et rien n'annonçait la fin de ce mouvement de hausse. On décida que les boulangers ne feraient plus qu'une qualité de pain avec la farine dépouillée du gros son, et que ce pain serait vendu six deniers la livre; on fit mieux encore : le consulat acheta de grandes quantités de blé en Bourgogne, dans le Dauphiné et à Marseille. La disette cessa.

C'est sur le peuple qu'elle pesait, mais la bourgeoisie toute-puissante ne permettait pas aux classes inférieures de se plaindre : maîtresse de l'autorité, elle imposait silence aux langues assez hardies pour oser gémir sur la misère publique, ou pour censurer l'administration des échevins. Un notaire, Pierre Buyn, avait pris cette liberté; sa parole énergique s'était fait entendre

Digitized by Google

aux pauvres, elle avait dénoncé les abus : l'administration consulaire le menaça de poursuite ; il se rétracta.

On ne saurait méconnaître cependant une amélioration dans la condition matérielle des classes inférieures : magistrats et marchands s'efforçaient à l'envi de la rendre plus douce, au moyen, soit des institutions de charité, soit du travail. La société lyonnaise, considérée dans son ensemble, avait gagné beaucoup sous le double point de vue du bien-être et de la moralité.

§ IV. Faire connaître la situation du commerce et des secours publics à Lyon pendant le seizième siècle, c'est déjà décrire les mœurs ; il me reste à indiquer quelques traits exceptionnels, et à parler de certains usages bizarres tolérés alors.

Un des progrès de la civilisation à cette époque, c'est la haute moralité du clergé ; il avait non-seulement acquis beaucoup sous le rapport de la science et des lettres, mais encore dans la pratique des vertus évangéliques. Des temps plus calmes avaient amené de grands changements ; on ne pouvait plus lui adresser ces reproches dont il avait été quelquefois l'objet, avec plus ou moins de fondement, pendant la première moitié du siècle dernier. Des réformes nécessaires dans la discipline avaient rendu aux monastères toute leur antique considération.

Un seul cependant avait résisté, et persévérait dans ses habitudes de relâchement : c'est le couvent des dames de Saint-Pierre. Fières de leur naissance et de leurs richesses, ces religieuses mettaient peu en pratique l'obéissance et l'humilité ; elles sortaient à leur gré de l'enceinte du monastère, paraissaient aux processions, et vivaient avec trop de liberté. C'est en vain que l'archevêque François de Rohan essaya de les ramener à une vie plus édifiante, et les menaça des censures de l'Eglise ; l'abbesse Antoinette d'Armagnac déclina la juridiction ecclésiastique, et maintint son indépendance. Elle défendit son droit auprès de la cour de Rome ; le pape condamna les prétentions de l'archevêque. Il fallut l'intervention du roi et du parlement pour contraindre à des mœurs plus régulières le monastère des dames de Saint-Pierre.

Une des religieuses, Alis de Tésieux, belle et d'un esprit très agréable, avait fait parler d'elle beaucoup plus qu'il ne convenait ; elle fréquentait les sociétés mondaines, se montrait aux

Digitized by Google

fêtes, et gardait peu de mesure dans sa conduite. Son châtiment fut sévère, une maladie horrible la frappa; rien ne lui resta de sa beauté : misérable et déshonorée, Alis mourut délaissée au milieu des champs. Il y avait alors au monastère une jeune fille de dix-huit ans, issue d'une bonne famille du Dauphiné, et qui se nommait Antoinette de Grôlée; elle avait été amie d'Alis. Antoinette crut recevoir, pendant la nuit, la visite surnaturelle d'une religieuse; elle informa l'abbesse de cette étrange apparition. Etait-ce l'âme inquiète d'Alis de Tésieux qui venait implorer sa réhabilitation? On le pensa. Cette singulière nouvelle se répandit bientôt dans Lyon, et y causa une sensation très vive; toute la ville s'occupa du monastère de Saint-Pierre et de l'événement qui s'y passait. On fit l'exhumation du corps d'Alis, et on le rapporta au couvent; mais l'apparition ne cessa point. Aucun doute ne s'élevait sur la bonne foi d'Antoinette et de l'abbesse; deux dignitaires ecclésiastiques, Adrien de Montalembert, aumônier du roi, et l'évêque Barthélemi du Bois, administrateur du diocèse en l'absence de l'archevêque, se rendirent au monastère et procédèrent à une information régulière. Ils crurent aussi que la jeune religieuse était possédée; l'exorcisme eut lieu selon les rites de l'Eglise le 17 février 1527. Adjuré solennellement par l'évêque, l'esprit n'abandonna pas facilement la place; il céda enfin aux paroles sacrées : l'âme repentante d'Alis trouva grâce auprès de la miséricorde céleste; Antoinette de Grôlée obtint son absolution, et la paix rentra dans le monastère de Saint-Pierre [1]. Cette anecdote singulière, mais bien authentique, est un trait de l'histoire des mœurs de ce temps : tout Lyon crut à l'apparition de l'esprit, comme, plus tard, une partie considérable de Paris eut foi aux miracles du diacre et des convulsionnaires.

A cet incident succéda un spectacle d'une autre nature, mais plus fréquent, et devenu une coutume : c'est celui que donnaient à nos pères les clercs du palais quand ils nommaient leur roi de la Bazoche, chaque année, le 21 mai. L'élec-

1 — MONTALEMBERT (*Adrien*). La merveilleuse Histoire de l'esprit qui depuis naguères s'est apparu aux religieuses de Saint-Pierre de Lyon. *Paris*, 1528, in-4°. On la trouve reproduite dans le Traité des apparitions de Lenglet-Dufresnoy.

tion avait lieu à la pluralité des suffrages; elle était autorisée par le roi de France. C'est au nom du nouveau souverain que se rendait la justice; il y avait un chancelier qui portait pour armoiries trois écritoires en sautoir : on appelait les causes devant ce tribunal; elles étaient plaidées par les clercs. On observait avec ponctualité le cérémonial du couronnement : quand le roi de la Bazoche avait nommé ses grands officiers, ses sujets plantaient avec pompe des branches d'arbres devant les portes de la maison du monarque et du lieutenant-général du roi de France; puis le roi de la Bazoche, suivi de toute sa cour et d'un grand nombre de curieux, se rendait par eau à l'Ile-Barbe; la flottille saluait en passant, du feu de son artillerie, le château de Pierre-Scize, et ramenait le soir tout le cortége royal au palais. Cette cérémonie burlesque méritait bien un Homère; elle l'a trouvé dans Philibert Girinet, qui a chanté dans un poème en vers latins l'avénement de Pierre Gautier au trône de la Bazoche. [1]

La fête de la Bazoche n'était qu'une innocente saturnale; elle n'avait rien de la grossièreté de ces Chevauchées de l'âne dont le seizième siècle fut témoin plusieurs fois. C'est encore un trait curieux du tableau des mœurs, que ces manifestations de la dérision populaire envers un homme notoirement connu pour se laisser battre par sa femme. Tantôt le mari trop débonnaire, tantôt son voisin le plus proche, était juché à rebours sur un âne dont la queue retroussée lui servait de bride. Un cortége improvisé se formait autour du revêche animal, et parcourait avec lui les rues et les places de la ville, aux vifs applaudissements de la multitude. L'âne marchait en tête, conduit par un guide; il y avait toujours autour de lui nombre d'hommes déguisés en femmes, faisant grand bruit aux oreilles du patient avec des chaudrons et autres ustensiles de cuisine. Il fallait que ce divertissement eût une bien grande popularité, puisqu'on le voit figurer parmi les réjouissances que la ville offrit à la duchesse de Nemours, en 1566, lorsqu'elle fit son entrée à Lyon. C'est Rubys qui atteste ce fait. [2]

1. — Petri Galterii in Pragmaticorum Lugdunensium principem electione Idyllion. Trad. en françois par M. Bréghot. *Lyon*, 1838, in-8°.

2. — Recueil faict au vrai de la Chevauchée de l'asne faicte en la ville de Lyon, et commencée le premier iour du mois de septembre mil cinq cent soixante-six, avec tout l'ordre

Digitized by Google

Mais l'examen de l'instruction publique à Lyon, pendant le seizième siècle, est une étude plus sérieuse et plus intimement liée avec les mœurs de ce temps.

§ V. On s'occupa de bonne heure, à Lyon, de l'instruction publique; les archevêques et le chapitre en firent l'objet de leurs soins assidus, mais ils lui donnèrent une direction surtout ecclésiastique : ce qu'ils désiraient, c'était une école de prêtres capables pour le service du diocèse. Quand le pouvoir temporel passa aux bourgeois, l'éducation de la jeunesse lyonnaise devint un des devoirs du consulat. Il ne songea pas d'une manière sérieuse à former un établissement permanent et gratuit avant le règne de François Ier. Lorsqu'il annonça ce projet, l'archevêque réclama en faveur des priviléges et des droits de l'Eglise. Comme la querelle s'échauffait, le prélat menaça de frapper d'interdit l'école municipale; après une longue contestation, il fut permis aux échevins de présenter à la nomination de l'archevêque un recteur et un professeur. On établit l'école gratuite, dans les granges de la Trinité [1], et une allocation fut inscrite au budget de la ville pour faire face à la dépense du nouvel établissement. Guillaume Durand, homme de talent et de bonne volonté, dirigea l'institution naissante : on y enseignait la grammaire, la rhétorique, la poésie et l'histoire. Mais les ressources du collége étaient si médiocres, qu'il avait beaucoup de peine à se maintenir. L'établissement, toutefois, ne tarda point à prospérer; il fallut augmenter beaucoup le local, nommer de nouveaux professeurs, et rétribuer l'enseignement d'une manière moins mesquine. Ce fut bientôt un véritable collége, bien organisé, et confié à des hommes d'un grand mérite.

tenu en icelle. *Lyon*, *Guillaume Testefort* (sans date), in-8° de 40 pag. — Recueil de la Chevauchée faicte en la ville de Lyon le dix-sept novembre 1578, avec tout l'ordre tenu en icelle. *Lyon*, *par les trois suppôts*, petit in-8° de 21 pag. — Nouvelle édition, avec des notes et un glossaire (par MM. Bréghot, Péricaud et Duplessis). *Lyon*, *Barret*, 1829, in-8°.

Revoil a fait plusieurs jolis dessins pour divers exemplaires de cette édition.

1. — Les conseillers-échevins fondèrent en 1527 l'ancien collége, en exécution de lettres-patentes de François Ier et d'un traité passé avec la célèbre confrérie de la Trinité. Symphorien Champier et Claude Bellievre eurent beaucoup de part à la création de l'institution. On fit venir la plupart des professeurs de la ville de Bourges.

Digitized by Google

Un d'eux, Barthélemi Aneau, mérite une mention particulière. Sa renommée l'avait fait appeler à Lyon ; peu de savants pouvaient lui être comparés. Versé profondément dans la science des langues grecque et latine, Aneau possédait les principales des langues vivantes, parlait bien et écrivait avec facilité. Appelé dans le nouveau collége en 1529, pour y professer la rhétorique, il eut un succès d'éclat ; sa chaire devint célèbre. Dans ses moments de loisir, l'érudit professeur composait des ouvrages sur des sujets divers ; il faisait agréablement des vers latins et français : on remarqua ceux qu'il écrivit à l'occasion d'accidents singuliers arrivés à Lyon, la mort de trois jeunes gentilshommes qu'avait écrasés la chute d'un plancher, et la délivrance d'un ouvrier sexagénaire sorti vivant du fond d'un puits, après y avoir été enseveli pendant sept jours par un éboulement de terre. Telle était l'activité de Barthélemi Aneau, que le collége de la Trinité prit une grande extension et obtint une véritable popularité lorsque ce professeur distingué eut été nommé, par le consulat, principal de l'établissement ; d'habiles professeurs secondèrent ses efforts. Aneau conçut l'idée, heureuse et nouvelle alors, d'exercices littéraires, pour former la mémoire et le jugement de ses élèves à la fin de chaque année scolaire ; il composa, dans ce but, des essais dramatiques dont quelques-uns ont été imprimés et ont pris place parmi les singularités bibliographiques [1]. Une mort bien malheureuse mit un terme à ses succès ; le récit de cette catastrophe appartient à un autre ordre de faits.

J'ai dit que d'habiles professeurs contribuèrent beaucoup à la

1. — Lyon marchant, satyre françoise sur la comparaison de Paris, Rohan (Rouen), Lyon, Orléans, et sur les choses mémorables depuis l'an mil cinq cens vingt-quatre ; soubz allegories et énigmes par personnages mystiques, iouée au college de la Trinité à Lyon, l'an M.D.XLII. *On les vend à Lyon, en la rue Merciere, par Pierre de Tours.*

L'édition originale de cet opuscule de vingt feuillets est d'une si grande rareté, que son prix égale presque celui d'une bibliothèque entière. Voici d'autres ouvrages fort recherchés de Barthélemi Aneau : Mystère de la Nativité par personnages, etc. *Lyon, Sébastien Gryphe*, 1537. — Chant natal, contenant sept Noelz, etc. *Lyon, Séb. Gryphe*, 1539, in-4°. — Decades de la description, forme et vertu naturelle des animaulx tant raisonnables que brutz. *Lyon, Barth. Arnoullet*, 1549 et 1550, 2 parties petit in-8°. — Alector, histoire fabuleuse. *Imprimé à Lyon par Pierre Fradin*, 1560, petit in-8°.

Cochard et Brechot, Notice sur Barthélemi Aneau. — Brechot, Notes manuscrites. — Biographie universelle. — Pernetti, Lyonnois dignes de mémoire. — Colonia.

Digitized by Google

réputation du collége : trois d'entre eux ne doivent point être oubliés dans l'histoire de cet établissement ; ce sont : Christophe Millieu (*Mylæus*), Gilbert Ducher et Claude Bigotier. Millieu enseignait les humanités ; il s'occupait d'antiquités locales et de recherches archéologiques [1]. Quant à Gilbert Ducher, il professait aussi les humanités, et, de plus, faisait des vers latins [2]. Claude Bigotier écrivit un poème en l'honneur de la Bresse et des Bressans. [3]

Le collége ne fut pas fermé avant la mort déplorable de Barthélemi Aneau ; il était ardemment convoité par les Jésuites : une excellente occasion d'en prendre le gouvernement se présentait. C'était aux défenseurs de la foi qu'il paraissait convenable de confier un établissement fortement soupçonné de protestantisme, et de la plus haute importance ; telle fut l'opinion du cardinal de Tournon et de l'archevêque de Lyon, Antoine d'Albon. Un jésuite d'un vrai mérite, Emond Auger, avait une grande influence qu'il devait à son savoir, à son zèle pour les intérêts de la foi catholique, et aux services qu'il avait rendus pendant la peste meurtrière de 1564 [4] ; elle facilita beaucoup le résultat des démarches que fit la Compagnie de Jésus. Emond Auger avait une parole éloquente ; il était recteur du collége de Tournon : deux conseillers-échevins, Nicolas de Chaponay et Antoine de Servière, négocièrent avec lui la cession du collége royal aux Jésuites. Emond Auger mit à la disposition du consulat le P. Annibal Codret et deux autres professeurs. Lainez, général de l'ordre, nomma l'écossais Guillaume Creighton principal du collége royal de la Trinité. C'est le 1er mai 1565 que les Jésuites

1. — De primordiis clarissimæ urbis Lugduni Commentarius. *Lugduni, Seb. Gryphius*, 1545, petit in-4°.

2. — Epigrammaton libri duo. *Lugduni, apud Sebast. Gryphium*, 1538, in-8°. On trouve dans ce recueil des renseignements divers sur des Lyonnais de distinction, contemporains ou amis de Gilbert Ducher : ce sont B. Buathier, chamarier de Saint-Paul, Robert Bullioud, Guillaume Durand, Jean des Gouttes, Jean du Peyrat, Jean de Talaru, etc.

Brégnot, Nouveaux mélanges, p. 275.

3. — Ce poème, intitulé : *Rapina, seu Raporum encomium*, lui valut le surnom de *Poeta rapicius*.

4. — On peut consulter sur Emond Auger les auteurs suivants : Colonia, II ; — Péricaud (*Ant.*), Archives statistiques du Rhône, VII, 100 ; — Brégnot, Nouveaux mélanges, 214.

reçurent enfin les clefs de cet établissement; l'ouverture solennelle des classes eut lieu le 3 octobre de la même année, en présence du gouverneur du Lyonnais, du consulat, et d'un grand nombre de bourgeois notables : un professeur distingué de rhétorique, Perpinien, prononça le discours d'ouverture. Confiée aux Jésuites, l'instruction publique fit beaucoup de progrès; quelque opinion qu'on ait sur cette compagnie, on doit le dire, elle entendit fort bien l'éducation de la jeunesse lyonnaise, et eut soin constamment de confier l'enseignement à des maîtres d'un haut savoir. [1]

§ VI. Tandis que l'instruction publique prenait un développement rapide par l'établissement du collége royal de la Trinité, quelques-uns des beaux-arts avaient pour représentants des hommes d'un vrai talent. Philibert Delorme régénérait l'architecture, et construisait le portail de Saint-Nizier.

Ce grand artiste naquit à Lyon, mais dans quelle année? on l'ignore. Comme tant d'hommes de génie, Delorme eut une origine obscure : tout ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'il alla en Italie, bien jeune encore, étudier son art, et qu'il s'y distingua par un zèle et par une aptitude extraordinaires. De retour dans sa ville natale vers 1556, il se fit bientôt connaître par ses travaux : de belles maisons particulières s'élevèrent sous sa direction; on lui confia la restauration ou plutôt l'exécution du portail de Saint-Nizier. Delorme s'en occupait avec activité, et déjà ce bel ouvrage était fort avancé, lorsque sa renommée déjà grande le fit appeler à Paris. On sait combien fut belle sa fortune : Delorme bâtit l'escalier en fer-à-cheval du palais de Fontainebleau, travailla au château de Meudon avec le Primatice, et prit beaucoup de part à la con-

1. — Voici les noms de quelques-uns de ces jésuites professeurs : Antoine Millieu, auteur du *Moses viator*, poème épique en vers latins; Philibert Monet, connu par son *Delectus latinitatis*; Michel Coyssard, qui écrivit le *Thesaurus Virgilii*; Alexandre Fichet, qui donna une édition épurée du *Corpus poetarum*; Pierre Bullioud, qui a laissé un manuscrit en latin sur l'histoire sacrée et profane de la ville de Lyon; le P. de Bussières, historien et poète; Pierre l'Abbé, grand amateur de pointes, esprit paradoxal et sans goût, dont on a des éloges, des poèmes et des dissertations archéologiques; François Pomey et Joseph Joubert, célèbres par leurs Dictionnaires françois et latins, etc. J'anticipe déjà sur le tableau de la civilisation au dix-septième siècle, pour ne pas scinder l'histoire ancienne du collége, sur laquelle on peut consulter les notices de MM. Rabanis et Demougeot.

Digitized by Google

struction du palais des Tuileries, dont le pavillon du centre fut élevé sur ses dessins. On sait combien son goût était pur; c'est Philibert Delorme qui porta le dernier coup à l'architecture gothique : il fit dans son art la révolution que la peinture dut au génie de David à la fin du dix-huitième siècle. Ses ouvrages sur l'architecture ont eu beaucoup de succès, et le méritaient; on y trouve réunis le précepte et l'exemple [1]. Il excellait surtout à construire les voûtes; on lui doit, en ce genre, de véritables chefs-d'œuvre.

Les travaux que Delorme a exécutés, à Lyon, figurent au rang de ses meilleurs ouvrages. Une maison, bâtie rue Juiverie pour le receveur Antoine Bullioud, présente encore sa galerie à l'admiration des curieux. Mais la plus remarquable de ces constructions, c'est l'élégant portail de l'église Saint-Nizier, commencé en 1536, interrompu quelques années après, et terminé plus tard d'après d'autres principes [2]. On reproche à Delorme le caractère même de son travail, qui est en désaccord complet avec le genre tout gothique de la façade et de l'édifice; cette critique admise, il n'y a plus que des éloges à donner à l'excellent goût de l'architecte. Je dois laisser à des écrits spéciaux la description technique du portail de Saint-Nizier. H. Leymarie pensait qu'on ne devait attribuer à Delorme que la coquille; ainsi l'architecte du seizième siècle n'aurait commis ni la petite porte latérale, ni la partie supérieure de la façade : des continuateurs sans goût ont gâté la conception primitive.

Ce qu'il importe d'apprécier, c'est l'influence de Philibert Delorme sur l'architecture lyonnaise au seizième siècle. On n'a peut-être point assez fait remarquer que les architectes

1. — Nouvelles inventions pour bien bâtir et à petits frais. *Paris*, 1561. — Œuvres d'architecture. *Paris*, 1626, 2 tomes en 1 volume in-fol., avec de belles gravures sur bois.

2. — L'église Saint-Nizier est un des monuments de Lyon les plus remarquables; sa riche architecture est l'œuvre du quinzième, du seizième, du dix-septième et du dix-neuvième siècle. Des hommes d'un grand talent ont été chargés de son exécution. Pollet, qui s'est occupé beaucoup de l'intérieur, a eu la bonne pensée de mettre la décoration des chapelles en harmonie avec l'époque pendant laquelle vivait leur patron. On achève la façade, dont la porte latérale gauche n'avait pas été construite (1847); l'élargissement de la rue qui conduit du portail au pont de Nemours, permet de découvrir toute la grâce du beau travail de Philibert Delorme.

s'inspirèrent beaucoup de ses travaux et s'efforcèrent de l'imiter : il y eut, sous ce rapport, une émulation dont Lyon eut fort à s'applaudir. Ils renoncèrent à ce système de constructions disgracieuses dont on retrouve encore tant de traces dans l'ancienne ville, et commencèrent à comprendre qu'il importait de faire circuler l'air et la lumière dans les habitations particulières. On ne doit pas moins de reconnaissance à Philibert Delorme pour les progrès dont il a été le point de départ, que pour les travaux qu'il a exécutés. Lyon est fier d'avoir produit un architecte qui s'est fait une place si large et si honorable dans l'histoire de l'art, et qui s'est élevé au rang des hommes les plus éminents qu'a produits le seizième siècle. [1]

Mais l'architecture n'est pas le seul des beaux-arts qui ait illustré Lyon à cette époque mémorable; un autre, le plus distingué peut-être, l'imprimerie, parut dans cette ville avec un vif éclat au même temps, quoiqu'elle fût bien voisine de l'âge de son berceau. Elle a exercé une influence si profonde sur la marche de la civilisation, et fait tant d'honneur à la patrie de Philibert Delorme, qu'on me permettra sans doute de lui consacrer quelques instants.

§ VII. Le seizième siècle fut le beau temps de l'imprimerie à Lyon ; c'est à cette époque de progrès que l'art de Guttenberg y atteignit toute sa perfection et tout son développement. Comme branche de commerce, il donnait de l'occupation à une multitude d'ouvriers dont la condition paraît avoir été bonne, si l'on en juge par certaines circonstances. On a vu en effet figurer, à l'entrée solennelle d'un de nos rois, plusieurs centaines d'imprimeurs marchant en corps de métier, bannière en tête, et vêtus de belles robes de soie et de pourpoints aux manches tailladées de satin. Un costume si magnifique suppose chez eux beaucoup d'aisance. Mais c'est sous un autre rapport que leur profession doit être examinée; elle était très honorable, et devait la grande considération dont elle était entourée, au savoir et au talent des hommes qui l'exerçaient. Alors un imprimeur était non-seule-

1. — Flachéron, Eloge de Ph. Delorme (*Mss. de l'Académie*). — Lenmarie (*H.*), Revue du Lyonnais. — Biographie universelle. — Notice sur Ph. Delorme (*Revue du Lyonnais*), II.

Digitized by Google

ment un artiste dans l'acception du mot la plus élevée, c'était encore un homme de lettres, un érudit, et souvent un écrivain éminent. Sébastien Gryphe [1], Etienne Dolet, Jean de Tournes, Guillaume Roville [2], Horace Cardon tenaient fort bien leur place parmi les savants; ils s'étaient préparés à la pratique de leur art par une éducation très forte, et surtout par une étude approfondie des langues grecque et latine. On l'a dit, tout le monde parlait latin chez Henri Etienne, depuis la cave jusqu'au grenier; un simple ouvrier était capable de corriger les épreuves d'un livre écrit dans l'une de ces deux langues mortes : aussi les savants de profession avaient-ils une estime profonde pour les imprimeurs lyonnais; ils entretenaient avec eux une correspondance littéraire, et venaient à Lyon soigner eux-mêmes l'impression de leurs ouvrages. Plusieurs d'entre eux ont même été ouvriers typographes : Josse Bade fut correcteur chez Trechsel, qui devint son beau-père; il eut de son mariage avec Thalie deux filles qui épousèrent, l'une, Robert Estienne, et l'autre, Michel Vascosan, noms princiers dans la typographie. Etienne Dolet avait été simple ouvrier chez Sébastien Gryphe, qui eut encore dans ses ateliers, pour la lecture de ses épreuves, une autre célébrité, Jean de Tournes. Ces imprimeurs lyonnais sont loués en vers et en prose par les écrivains du temps. Sébastien Gryphe avait une instruction solide et variée; Nicolas Bourbon et Scaliger ont vanté son érudition. L'érudit Conrad Gesner a dédié le douzième livre de ses Pandectes à cet imprimeur; il le loue sur le bon choix et le grand nombre de livres que ses presses mettaient au jour, sur la beauté de ses caractères et sur la correction de ses éditions. Un poète de ce temps, Jean Voulté, a

1. — Sébastien Gryphe était né à Reutlingen ; il fut imprimeur à Lyon de 1528 à 1556 : sa fille épousa Guillaume Roville. On distingue, parmi les éditions qu'il a publiées, la Bible latine et le *Thesaurus linguæ sanctæ* de Santo Pagnino.

2. — Roville légua à l'Hôtel-Dieu sa maison de l'Ange, rue Mercière ; son testament est du 15 décembre 1586 : il y a un codicille de 1589. Les revenus accumulés de cette maison sont remis, de cinq années en cinq années, au descendant le plus pauvre de la famille de cet imprimeur. Voici une des éditions les plus importantes qui sont sorties des presses de Guillaume Roville : Promptuarii iconum insigniorum a sæculo hominum, etc. *Lugduni, apud Guill. Rovillium*, 1553, in-4°. Roville donna en 1581 une édition française de ce livre. — Le Rime del Petrarche, 1550, overo 1551, in-16 ; et 1552, 2 parties in-16.

caractérisé en quatre vers le mérite particulier des trois plus célèbres imprimeurs de son temps :

Inter tot, norunt libros qui cudere, tres sunt
Insignes : languet cætera turba fame.
Castigat Stephanus, sculpit Colinæus; utrumque
Gryphius edocta mente manuque facit.

On connaît la considération dont jouissait Guillaume Roville, et la réputation européenne de sa maison de librairie, située rue Mercière, à l'enseigne de l'écu de Venise. Roville occupait, à Lyon, un rang distingué; il fut élu trois fois conseiller de la ville, honneur qui fut décerné aussi à Horace Cardon, gentilhomme lucquois, que l'imprimerie rendit fort riche, et dont un des plus beaux vallons du paysage lyonnais a conservé le nom. C'est là que ce typographe avait sa maison des champs. On trouve souvent, dans les éditions lyonnaises de ce temps, des préfaces et des épîtres dédicatoires écrites en fort bon latin par l'imprimeur.

Les presses lyonnaises avaient au seizième siècle une activité extraordinaire, et il ne faut pas moins admirer la quantité que la qualité de leurs produits. Un nombre très considérable d'éditions, dans tous les formats, sont sorties des ateliers de Sébastien Gryphe, dont on estimait beaucoup le caractère italique, si exact et si net; la Bible en lettres rondes est un chef-d'œuvre. Guillaume Roville ne fit pas un commerce moins considérable; il fit paraître des livres d'une très belle exécution, et ornés de gravures en bois dont le mérite n'a pas été surpassé. On sait combien sont recherchées les charmantes éditions qu'ont publiées Jean de Tournes et son fils, deuxième du nom; elles rivalisent presque avec ce que les Elzévirs ont fait de mieux [1]. Ces imprimeurs avaient, dans la rue Raisin, une maison

1. — On distingue parmi ces bijoux typographiques les éditions suivantes :

Evvres de Lovize Labé lionnoise; *à Lyon, par Jan de Tournes*, 1555, petit in-8°; 1556, même format, et 1556, in-16. — Marot, 1549, petit in-12. — Petrarca, 1545. — Dante, 1547. — La Marguerite des Marguerites de la reine de Navarre; 1547, petit in-8°. — De Tournes a donné une grande et belle édition des Chroniques de Froissart. *Lyon*, 1559-61, 4 vol. in-fol.

Digitized by Google

de librairie fort connue. De Tournes, Roville, Cardon, Rigaud, Huguétan, Juste, Sébastien Gryphe, donnaient beaucoup de soin à l'exécution des livres qu'ils imprimaient; leurs papiers sont fermes, d'un beau grain et d'une admirable solidité : deux siècles ont passé sur eux sans altérer leur qualité excellente. Sous ce rapport, la typographie atteignit, presque, la perfection dès son début.

Presque tous ces imprimeurs avaient à Lyon une position très convenable; la plupart, nous l'avons dit, ont été riches et considérés. Etienne Dolet est une exception; mais c'est à la turbulence de son esprit et aux ardentes inimitiés qu'avait excitées la causticité de sa parole et de sa plume, ainsi qu'à la hardiesse inconsidérée de ses opinions religieuses, et non à sa profession, qu'il a dû son triste sort [1]. Un autre imprimeur, bien autrement illustre, eut aussi, un demi-siècle plus tard, une fin déplorable : après avoir mené une vie errante et inquiète, Henri Estienne était venu chercher à Lyon un peu de repos ; il y arriva malade, l'esprit aliéné, manquant de tout, et il y mourut [2]; on l'enterra auprès de l'Hôtel-Dieu, dans le cimetière des Protestants. Ce grand homme, comme beaucoup d'imprimeurs de son temps, avait adopté les croyances de la réforme.

1. — Dolet était orateur, poète et grammairien érudit ; on lui doit un traité estimé sur la langue latine. Livré à la Chambre ardente que François Ier avait établie pour arrêter les progrès de la réforme, il n'échappa qu'avec beaucoup de peine à ce tribunal. On lui fit un crime d'avoir publié la Bible, et on le dénonça comme impie à l'occasion de sa traduction de l'Axiochus. Dolet fut, en outre, accusé d'avoir introduit secrètement, dans Paris, des caisses remplies de livres hérétiques. Dénoncé une seconde fois aux rigueurs de la justice, il fut condamné et brûlé comme athée relaps à Paris, le 3 août 1546. (Procès d'Estienne Dolet, 1543-46. *Paris*, 1836, in-12.)

Les ouvrages suivants de Dolet sont rares et recherchés : Exhortation à la lecture des sainctes lettres... *Lyon*, 1542, in-16. — Cato christianus. 1538, in-8°. — Formulæ latinarum locutionum illustrium... 1539, petit in-fol. — Stephani Doleti Galli Aurelii Carminum libri quatuor. 1538, in-4°. — L'Avant-naissance de Claude Dolet, filz de Estienne... 1539, in-4°. — Les Gestes de Francoys de Valois, roy de France. 1540, in-4°. — Le second Enfer d'Est. Dolet. 1544, in-16; etc., etc.

La marque typographique d'Etienne Dolet était une main armée d'une doloire coupant les branches d'un bâton noueux.

2. — Paul Etienne, fils de l'immortel auteur du *Trésor de la langue grecque*, ne laisse aucun doute sur ce fait ; il est l'auteur des vers suivants :

.....Dulcis pater, optime patrum,
Estinctum te crediderim, lucemque perosum ?
Et Lugdunæo requiescunt ossa sepulcro !

Digitized by Google

Les imprimeurs du seizième siècle mettaient à leurs livres des emblèmes ou marques, sorte de blason dont l'étude n'est pas sans intérêt; il n'est pas de plus nobles armoiries. Sébastien Gryphe avait pour marque typographique un griffon sur un cube, au-dessous d'un globe ailé avec cette devise : *Virtute duce, comite fortuna.* Celle de Guillaume Roville était un aigle aux ailes déployées au-dessus d'une colonne, et vers lequel s'élevaient deux serpents entortillés, avec cette devise : *In virtute et fortuna.* Voici celle de Jean de Tournes : deux vipères forment un cercle, la femelle dévore la tête du mâle, et elle est elle-même déchirée par les petits qui sortent de son ventre; on lit autour de l'emblème cette épigraphe : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.* Un imprimeur nommé Carteron avait adopté cette devise : « Les quarterons font les livres; » jeu de mots qui n'est pas plus ridicule que tant d'autres dont abonde la science héraldique. [1]

Je ne quitterai point les imprimeurs lyonnais du seizième siècle sans parler de la bibliothèque du trésorier général des armées françaises, Jean Grolier : elle se composait d'un nombre considérable de livres d'un excellent choix, et admirablement reliés. Si les ouvriers habiles qui les ont vêtus avec tant de solidité et d'élégance étaient nés à Lyon, cette ville s'en ferait gloire à juste titre; ils ont élevé, en effet, la reliure à la dignité d'un art : Gascon, un d'eux, a fait des chefs-d'œuvre. On recherche aujourd'hui avec le plus vif empressement ces livres ornés d'élégants compartiments, et sur le plat desquels on lit la devise devenue célèbre : Jo. Groleri Lvgdvnensis et amicorvm. Ils sont l'orgueil des bibliophiles.

La gravure sur bois a été portée à un très haut degré de perfection à Lyon pendant le seizième siècle; elle a servi beaucoup à décorer les belles éditions qu'ont publiées les deux de Tournes et Roville, libraires pour lesquels travaillait l'excellent dessinateur et graveur, Salomon Bernard, surnommé le petit Bernard. On recherche beaucoup, et à juste titre, les livres qui contien-

1. — Les marques typographiques des imprimeurs lyonnais au quinzième et au seizième siècle sont l'objet d'un travail particulier et accompagné de planches, inséré à la suite du Catalogue général des livres et estampes du Palais des Arts. *Lyon*, 1847, grand in-4°.

Digitized by Google

nent les jolies compositions de cet artiste, si digne de l'estime des connaisseurs. Rien de plus élégant et de plus gracieux que les titres de quelques livres sortis des presses de Jean de Tournes, qu'il a gravés sur bois : leurs encadrements ont un grand mérite de composition et d'exécution; il serait difficile de faire mieux.

Des imprimeurs aux hommes de lettres de Lyon pendant le seizième siècle, la transition est naturelle; ce n'est point changer de sujet.

§ VIII. L'histoire des lettres à Lyon, au seizième siècle, présente une réunion considérable d'antiquaires et de philologues, de savants magistrats, de femmes remarquables et par leur beauté et par leur talent pour la poésie. Lyon ne produisit, dans cet âge, aucun de ces ouvrages d'un ordre supérieur qui immortalisent un siècle et deviennent un titre d'honneur pour l'esprit humain; mais, si l'on n'y vit point d'écrivains du premier ordre, on y compta un nombre remarquable d'hommes et de femmes d'un mérite fort distingué.

Se sont-ils assemblés dans une maison à Fourvière? Ont-ils formé alors une académie organisée comme le sont aujourd'hui nos sociétés savantes? Faut-il faire remonter jusqu'au seizième siècle la création de ces corps lettrés qui ont des réunions et des publications périodiques? On a prétendu qu'il existait en effet, dans cet âge, à Fourvière, une académie que fréquentaient les hommes de lettres de ce temps; on a même cité les noms des savants qui s'y montraient le plus assidus : c'étaient Symphorien Champier, Benoît Court, Humbert Fournier, le savant médecin Gonsalve de Tolède, Humbert de Villeneuve, André Briau, premier médecin de Louis XII et échevin, le poète Voulté, l'imprimeur Etienne Dolet, Philibert Girinet, Claude Paterin, Louise Labé, Pernette du Guillet, Claudine et Sibylle Scève : on y aurait vu Clément Marot. On a dit que cette société s'appelait l'Académie angélique, du nom de la maison qu'elle habitait, maison qui appartenait à Nicolas de Langes. Mais cette académie n'a existé que dans l'imagination de Colonia; le spirituel Jésuite a inventé à plaisir ce qu'il en a dit. Tout ce qu'on sait, en effet, de l'Académie prétendue de Fourvière, a été extrait d'une

lettre d'Humbert Fournier à son ami Symphorien Champier, et Fournier ne cite que le médecin Gonsalve de Tolède et le théologien André Victon. Il nomme encore Jean le Maire de Belges, poète et historien, qu'on vit quelquefois dans cette assemblée. Si Symphorien Champier avait fait partie de cette réunion, est-ce à lui que serait adressé le tableau de l'Académie angélique [1]? Voici, au reste, en quoi consistaient les occupations de la docte assemblée : « Nous parlons, dit Humbert Fournier, de la religion, de la « manière de bien régler les mœurs, de polir et de perfectionner « l'esprit par la culture des sciences utiles. Quelques amis nous « rendent visite, et, laissant les sujets sérieux, nous nous égayons « par de petits contes et par des plaisanteries qui n'ont rien de « mordant. On cause des nouvelles des cours et des événements « politiques. » Il y avait quelquefois des lectures : Humbert Fournier déclamait des sonnets en rimes toscanes; un autre, des morceaux oratoires; un autre encore, des fragments de pièces de théâtre. André Victon aimait à s'entretenir de sujets graves, tels que l'incertitude de la vie et la nécessité de la mort. Tantôt on faisait un peu de musique, tantôt on se délassait à des jeux divers. Ces passe-temps agréables recevaient un attrait nouveau de la vue qui se présentait aux regards; après avoir passé sur les innombrables maisons de la ville, les yeux parcouraient un immense paysage et n'étaient arrêtés que dans un horizon lointain, par les montagnes du Dauphiné et de la Savoie. [2]

Ces réunions d'amis à Fourvière rappellent beaucoup plus celles auxquelles prenait part Sidoine Apollinaire, que nos académies modernes. Il n'y avait dans la maison du président de Langes, si les assemblées s'y tenaient réellement, ce qui n'est pas démontré, que des cercles, à époques irrégulières, et sans but littéraire déterminé, semblables à ceux qui se tenaient chez le président Claude Bellièvre et chez Louise Labé.

1. — Bréghot. Mélanges, 407.

2. — La lettre d'Humbert Fournier sur l'Académie de Fourvière a été insérée à la suite d'un recueil d'opuscules latins de Symphorien Champier, publié à Lyon en 1507. Elle a été traduite presque en entier par le P. Menestrier dans sa Bibliothèque curieuse. *Trévoux*, 1704, II, 120-126. M. Péricaud a reproduit cette traduction dans ses Documents, année 1506. Je n'ai donné que la substance de la lettre.

Voyez encore, sur l'Académie de Fourvière, Colonia, II, 469, et l'ouvrage cité de M. Bréghot

Digitized by Google

Bellièvre se plaisait, en effet, à réunir chez lui les hommes qui s'occupaient, à Lyon, des sciences et des lettres; il n'était pas le moins capable. Né dans cette ville, en 1487, de l'intendant du cardinal de Bourbon, Barthélemi Bellièvre, et de Françoise Fournier, le jeune Claude montra de bonne heure beaucoup d'aptitude pour le travail. Son avancement dans la carrière de la magistrature fut mérité; avocat du roi à la sénéchaussée, en 1528, il devint quelques années plus tard procureur général au parlement de Grenoble, et bientôt après premier président de cette compagnie. Ce fut pendant son premier échevinage qu'on découvrit sur la colline Saint-Sébastien les fameuses tables de Claude. Bellièvre revint à Lyon en 1550, et rentra dans le repos de la vie privée dont il ne sortit point, bien qu'il eût été nommé par acclamation échevin honoraire et perpétuel. Sa maison devint l'asile des lettres; on y trouvait toutes les intelligences d'élite que Lyon possédait alors en si grand nombre : elle était située au bas du Gourguillon, non loin de l'église Saint-Jean. Le président y avait formé un cabinet composé de marbres, d'inscriptions, de pierres antiques et de manuscrits précieux; ces richesses appartenaient à tous ceux qui désiraient en jouir. Occupé sans cesse à recueillir dans les auteurs anciens tous les passages qui concernaient la ville de Lyon, Bellièvre forma de ces extraits un manuscrit longtemps célèbre et connu sous le nom de *Lugdunum priscum* [1]. Il copia de sa main beaucoup d'anciennes chartes et de traités relatifs à la longue querelle des bourgeois avec leurs archevêques, et se proposait d'écrire en latin l'histoire de la ville de Lyon. Colonia, Menestrier et d'autres savants ont parlé du président Bellièvre avec vénération. Ce digne magistrat mourut en 1577. Son fils, Pompone de Bellièvre, né à Lyon, un des hommes les plus distingués de son époque, devint chancelier de France.

Un des érudits qui se montraient le plus assidument aux réunions de Claude Bellièvre, était le médecin Symphorien Champier, grand amateur d'antiquités, comme le président, très laborieux, très savant, mais trop vain de sa naissance et des

1. — Le manuscrit original du *Lugdunum priscum* existe encore dans la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier; je l'ai publié, en 1846, d'après une copie exacte léguée à l'Académie de Lyon par Artaud.

distinctions qu'il avait obtenues. Issu d'une famille noble de Saint-Symphorien-le-Château, Champier prétendait descendre des Campeggi de Bologne et des Campisi de Pavie. On ne saurait douter de la considération dont il jouissait ; il fut deux fois conseiller-échevin. Le duc de Lorraine, partant avec Louis XII pour l'Italie, le prit pour son premier médecin et le fit chevalier de sa main. Champier se trouva aux batailles d'Agnadel et de Marignan ; l'université de Pavie l'admit parmi ses agrégés. Le noble médecin épousa Marie du Terrail, cousine de Bayart ; rien ne manquait à son illustration. Peut-être tira-t-il trop vanité de ses éperons dorés de chevalier, peut-être donna-t-il quelques sujets de plainte au peuple ; ce qui est certain, c'est que sa maison fut pillée pendant l'émeute de 1529, et qu'il eut quelque peine à se soustraire aux fureurs de la multitude. Champier aimait beaucoup l'éloge, et se louait lui-même dans l'occasion ; mais la postérité n'a pas entièrement confirmé la bonne opinion qu'il avait de lui-même. Il a écrit des ouvrages sur des sujets variés, dont les principaux appartiennent à l'histoire, à la médecine et aux antiquités ; sa science était grande, mais elle manquait de goût et de critique. [1]

Historien et antiquaire comme Champier, Guillaume Paradin, doyen du chapitre de Beaujeu, avait une érudition plus consciencieuse, quoique assez mal digérée. Né dans une famille pauvre, à Cuyseaulx, au bailliage de Mâcon, il acquit à force de patience et de travail une instruction assez étendue, quoiqu'on y reconnaisse quelquefois l'insuffisance de bonnes études. Le nom

1. — Aucun des écrits de Symphorien Champier n'a conservé une grande valeur littéraire ou scientifique, mais plusieurs sont fort recherchés des curieux comme livres rares. Voici quelques-uns de ces ouvrages :

La Nef des princes et des batailles de noblesse... *Lyon*, *Guillaume Balsarin*, 1502, in-4°. — La Nef des dames vertueuses. *Lyon*, *Jacques Arnollet*, 1503, petit in-4° — Le Triomphe du tres chrestien roy de France, Loys XII. *Lyon*, *Claude Daoust dict de Troys*, 1509, in-4°. — Le Recueil ou Croniques des royaumes d'Austrasie. 1510, in-fol. — Les Grans Croniques des gestes et vertueux faicts... des ducs et princes des pays de Savoie et Piémont. *Paris*, *Jehan La Garde*, 1518, in-fol. — Les Gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayart.... *Lyon*, *Gilbert de Villiers*, 1525, petit in-4°. — Le Myrouer des appothiquaires et pharmacopoles. *Lyon*, *Pierre Mareschal* (sans date), in-8°. — Liber de quadruplici vita... *Lugduni*, 1507, grand in-4°. — Rosa Gallica... *Venetiis*, 1512, in-8°.

J'ai cité ailleurs l'ouvrage sur la Rebeyne de Lyon.

Digitized by Google

de ce laborieux et naïf écrivain n'appartient pas précisément à la liste des hommes de lettres de Lyon, mais Paradin a écrit l'histoire de cette ville et entretenu des relations avec la plupart des savants qu'elle possédait alors. [1]

C'est à cette érudite société des Paradin, des Bellièvre et des Champier qu'il faut rattacher Guillaume du Choul, un des savants les plus distingués de Lyon au seizième siècle. Gentilhomme lyonnais et bailli du Dauphiné, cet antiquaire habitait au haut du Gourguillon une maison connue depuis sous le nom du Verbe-Incarné, et bâtie sur un emplacement qu'avait occupé un édifice romain. On ne pouvait fouiller le sol sans y rencontrer des urnes, des lampes, des médailles et des débris d'objets d'art antique. Du Choul les recueillit, et en forma un cabinet qui lui inspira le goût de l'archéologie; son petit musée était très fréquenté par les antiquaires : on y voyait souvent les trois frères Vauzelles, dont l'un, George, avait apporté de Rhodes, à du Choul, des manuscrits qui furent très utiles à ce savant pour la composition de son ouvrage sur la religion des anciens Romains. C'est ce même George de Vauzelles qui fit donner une si bonne éducation à un jeune Rhodien, Jacques de Vintimille, une des célébrités lyonnaises au seizième siècle. [2]

D'autres hommes de lettres fort recommandables, contemporains des du Choul et des Champier, ont mérité d'être cités dans

1. — Voici les principaux ouvrages de Guillaume Paradin, qu'il ne faut pas confondre avec son frère Claude :

De antiquo Statu Burgundiæ liber. *Lugduni, Steph. Doletas*, 1542, in-4°. — Histoire de nostre temps. *Lyon, de Tournes*, 1558, in-16. — Annales de Bourgogne. *Lyon, Ant. Gryphe*, 1566, in-fol. — Mémoires de l'histoire de Lyon. *Lyon, Ant. Gryphe*, 1573, in-fol. — Chronique de Savoye. *Lyon, J. de Tournes*, 1552, in-4°. — Angliæ descriptionis Compendium. *Parisiis, Gualtherus*, 1545, petit in-8°. — Le Blason des danses. *Beaujeu*, 1556, in-8°.

2. — On estime beaucoup les ouvrages suivants de du Choul :

Discours sur la castramétation ou discipline militaire des anciens Romains. *Lyon*, 1555, in-fol. — Discours sur la religion des anciens Romains. *Lyon*, 1556, in-fol.

Jean du Choul, fils de Guillaume, a écrit sur l'histoire naturelle. Voici le titre de son principal ouvrage, devenu fort rare :

De varia Quercus historia; accessit Pilati montis descriptio. *Lugduni, apud G. Rovillium* (sans date), in-8°. On a de lui encore les ouvrages suivants : Dialogue de la vie des champs, avec une épsitre de la vie solitaire. *Lyon*, 1565, petit in-8°. — Dialogus formicæ, muscæ aranei et papilionis. *Lugduni*, 1556, in-8°.

Digitized by Google

ce tableau de notre ancienne littérature. Je ne dois pas oublier Benoît du Troncy [1], Maurice Scève [2], Jean du Peyrat, le jurisconsulte Benoît Court [3], Syméoni [4], Charles Fontaine [5], Pierre Sala [6], Claude Mermet [7], et, dans un âge un peu plus

1. — Benoît Troncy, qui s'appela du Troncy lorsqu'il fut nommé secrétaire du roi, charge qui anoblissait, signa son nom sans particule jusqu'en 1539 : il était notaire. On lui attribue l'ouvrage suivant :

Formulaire fort récréatif de tous contrats, donations, etc. *Lyon*, 1594, petit in-12 : souvent réimprimé. — Nouvelle édition, avec des notes par M. Bréghot. *Lyon*, 1846, in-12.

Cet ouvrage a paru anonyme : M. Péricaud a trouvé le prénom et le nom de l'auteur, Benoît du Troncy, en décomposant cette devise qu'on y lit : *Bonté n'y croist*. On a encore de du Troncy l'ouvrage suivant : Excellent et tres utile traicté de ne recevoir diverses religions en aucun royaume, faict latin par Jacques Pamelie, rendu françoys par Benoist du Troncy. *Lyon*, *Jean Pillehotte*, 1592, petit in-8°.

2. — Maurice Scève était d'une famille de Lyon très distinguée ; il fut avocat et docteur en droit ; il a composé des églogues et un poème latin en trois livres, intitulé : *Le Microcosme du petit monde*. Scève était très versé dans la connaissance des langues anciennes ; il excellait à composer des inscriptions, des devises et des allégories pour les fêtes publiques. On sait qu'il fréquentait beaucoup la maison de Louise Labé, et qu'il fut l'ami de Marot. Jean Scève, probablement parent de Maurice, et prieur de Montrotier, est l'auteur d'un poème oublié et d'un ouvrage de piété adressé aux nobles dames lyonnaises.

3. — Benoît Court était en effet un savant jurisconsulte ; il naquit à Saint-Symphorien-le-Château, et eut une grande réputation de science et d'esprit. On a de lui les ouvrages suivants :

Arresta amorum, cum commentar. Benedicti Curtii Symphoriani. *Lugduni*, 1533, in-4°. — Enchiridion juris utriusque terminorum. *Lugduni*, 1543. — Hortorum libri XXX. *Lugduni*, 1560, in-fol.

4. — Syméoni (*Gabriel*). Illustres observations antiques du seigneur Gabriel Syméoni, florentin, en son dernier voyage d'Italie, l'an 1557. *Lyon*, *Jean de Tournes*, 1558, in-4°. — L'Origine e l'antichità di Lione, imprimé pour la Collection des bibliophiles lyonnais. *Lyon*, 1846, in-12.

Syméoni habita Lyon de 1555 à 1559.

5. — Charles Fontaine n'était pas lyonnais, mais il habita Lyon longtemps ; on a de lui un recueil de poésies parmi lesquelles on remarque l'ode : De l'Antiquité et excellence de la ville de Lyon. *Lyon*, *Jean Citoys*, 1557, in-8°, et diverses pièces de vers adressées à des Lyonnais contemporains : Guillaume de Gadagne, sénéchal ; le lieutenant Mellier, le lieutenant Athiaud, M. et Mme de Chevrières, Claude Laurencin, les deux Grolier, etc., etc. (Breghot, *Mélanges*, 186).

C'est Charles Fontaine qui fit pour Sébastien Gryphe cette épitaphe :

La grand' griffe, qui tout griffe,
Ha griffé le corps de Gryphe,
Le corps de ce Gryphe, mais
Non le los ; non, non, jamais.

6. — Sala (*Pierre*), seigneur de l'Antiquaille, a traduit le roman de Tristan de Leonoys, et de la belle Yseult.

François Sala, capitaine de la ville, de 1542 à 1569, avait une fort belle bibliothèque ; il a fait ouvrir la rue qui porte son nom.

7. — Claude Mermet était de Saint-Rambert en Savoie ; on a de lui l'ouvrage suivant :

Digitized by Google

reculé, Symphorien Bullioud [1], qui firent, à des titres divers, grand honneur à la ville de Lyon. Vers la fin du siècle, un dîner chez le procureur du roi, Pierre Bullioud, devint en quelque sorte un événement littéraire, par le mérite éminent des convives [2]. On y vit, en effet, Claude Genebrard, archevêque d'Aix, François Panigarole, Robert Bellarmin, Matthieu de Vauzelles, Bernardin Castor, célèbre professeur de rhétorique au collége de la Trinité, et d'autres personnages de distinction. La maison de Pierre Bullioud était située dans la rue du Bœuf.

Il faudrait un ouvrage spécial et d'une étendue considérable pour faire connaître la personne et les ouvrages de tous les savants qui ont écrit à Lyon pendant le seizième siècle ; je ne saurais avoir la prétention de n'en omettre aucun [3]. A la liste déjà longue que j'ai donnée, l'Histoire littéraire ajoute les noms de quelques écrivains distingués qu'on ne peut considérer comme lyonnais, mais qui habitèrent Lyon pendant quelque temps. J'ai parlé autre part de Rabelais, il sera question de Clément Marot

Pratique de l'orthographe françoise. *Lyon*, 1583, in-16. M. Bréghot a extrait de cet ouvrage les opuscules suivants : Dialogue de deux escholiers qui demeurent à Lyon. — Le Formulaire de la despense d'une maison. — Epistre d'une demoiselle lyonnoise, adressée à une autre pour lui donner le courage d'apprendre à escrire. — Epistre de l'autheur aux filles bien apprises de la ville de Lyon. (Bréghot, *Nouveaux mélanges*, 385.)

1. — Né à Lyon en 1480, Symphorien Bullioud fut successivement évêque de Glandèves, de Bazas et de Soissons, gouverneur de Milan et ambassadeur auprès du pape Jules II. Il aimait beaucoup les lettres, et protégea les savants de tout son pouvoir. Bullioud n'appartient qu'indirectement à l'histoire littéraire du seizième siècle.

2. — Pierre Bullioud (fils de l'amphytrion) a été l'historiographe de ce banquet dans son *Lugdunum sacro-profanum*, *indice IV*, 78.

3. — Les noms de plusieurs de ces savants ont paru dans les précédents chapitres ; en voici quelques autres qui méritent aussi d'être cités :

Mayerne de Turquet (*Louis*), d'une famille originaire de Quiers (Chiari) en Piémont, était né à Lyon en 1550. On a de lui une traduction de l'ouvrage de D. Guevara : Del menosprecio de la corte. *Genève*, 1574, et *Lyon*, 1591. — Les Paradoxes de H.-C. Agrippa sur l'incertitude, la vanité et les abus des sciences. *Lyon*, 1582, in-8°. — Histoire générale d'Espagne. *Paris*, 1608, in-fol. — La Monarchie aristo-démocratique. *Paris*, 1611, in-4°. — Traité des négoces. *Genève*, 1599, in-8°. Louis Mayerne de Turquet était calviniste ; il se retira à Genève après l'incendie des deux maisons qu'il possédait à Lyon.

Guillaume du Peyrat est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Spicilegia poetica*, *Tours*, *J. Métayer*, 1593, in-12 ; d'un recueil d'oraisons funèbres, d'hymnes spirituels, etc. On lui attribue un traité sur l'origine des cardinaux.

quand j'arriverai aux poètes ; mais je puis citer ici Henri-Corneille Agrippa de Netteisheim [1], et surtout Erasme, qui avait formé à Lyon des relations littéraires. Il vint dans cette ville en 1506, et la trouva fort à son gré ; il fait, dans un de ses Colloques, un grand éloge des hôtels et de l'affabilité des chambrières, ainsi que des maîtresses de ces maisons. On sait qu'il était fort lié avec Antoine d'Albon, alors abbé de l'Ile-Barbe [2], avec Jean Grolier et avec l'helléniste Mallarius ; toutefois il eut, à Lyon, quelques ennemis, entre autres le dominicain Lambert et Etienne Dolet. Erasme eut un instant la pensée de s'établir au monastère de l'Ile-Barbe, auprès de son ami ; mais rien n'était préparé pour l'y recevoir, et il changea d'avis. [3]

On vient de voir comment ont été cultivées à Lyon, pendant le seizième siècle, l'archéologie, l'érudition et l'histoire ; voyons ce qu'ont été, à la même époque, l'art dramatique et la poésie.

L'art dramatique existait à Lyon bien avant le seizième siècle ; il y a été toujours fort goûté par le peuple, sous ses formes diverses. Au milieu du quinzième siècle, des prélats s'étaient réunis dans cette ville pour mettre fin au schisme qui affligeait l'Eglise : les Grands-Cordeliers donnèrent dans leur église, aux Pères du concile, charmés de ce spectacle, la représentation du beau mystère de la Passion de Jésus-Christ. Quelques années plus tard, d'autres religieux firent jouer, pendant les fêtes de la Pentecôte, le drame de la vie de sainte Catherine. C'étaient les églises qui servaient de théâtre dans ces âges anciens, et de jeunes clercs et non les moines étaient les acteurs. On retrouve les traces de jeux scéniques du douzième au quatorzième siècle : c'est à cette époque reculée qu'appartient le mystère des Vierges sages et des Vierges folles. Il y avait à Lyon, au temps de Charles VII et de Louis XI, un goût très vif pour les représen-

1. — Agrippa est venu plusieurs fois à Lyon ; il logeait dans le couvent des Carmes.

2. — La famille d'Albon, une des plus anciennes et des plus illustres du Lyonnais, descend des anciens dauphins du Viennois ; elle a fourni des hommes éminents par leurs dignités, entre autres le maréchal Saint-André, des archevêques, des abbés d'Ainay et de Savigny, et grand nombre de chanoines-comtes de Lyon. On disait : noble comme d'Albon.

3. — Pericaud (*Antoine*). Erasme dans ses rapports avec Lyon. *Lyon*, *Barret*, 1858, in-8°.

Digitized by Google

tations dramatiques; elles plaisaient si fort au peuple et à toutes les classes de citoyens, qu'ils abandonnaient tout pour y assister, même la garde des portes de la ville. Il fallut que le consulat prît des mesures pour empêcher la désertion des services publics. Les ordres religieux s'emparèrent de cet instinct dramatique, plus prononcé peut-être dans la ville mystique de Lyon qu'autre part; ils s'en servirent pour donner plus d'attrait aux cérémonies de l'Eglise, et offrir un délassement aux âmes pieuses. On représentait le drame liturgique dans l'église même, après le sermon.

Cependant l'Eglise laissa sortir l'art dramatique de ses mains; des associations en partie ecclésiastiques et en partie laïques se formèrent, au quinzième siècle, pour représenter les mystères; elles furent bientôt entièrement laïques, et prirent le titre de confréries de la Passion. Lyon eut fréquemment le spectacle des histoires dialoguées de l'ancien et du nouveau Testament: on construisit sur les places publiques et dans les rues des théâtres improvisés, et il n'y eut plus de jeux dramatiques dans les églises. Il y avait toujours dans les classes populaires une grande ardeur pour ce divertissement; afin d'en augmenter la pompe, le consulat prêtait quelquefois aux acteurs les décorations qui avaient servi aux entrées solennelles des rois dans la ville. Il leur permit, dans une autre occasion, de bâtir un théâtre aux Terreaux et dans les fossés de la Lanterne pour y jouer le mystère de la vie de saint Nicolas de Tolentin, mais sous la condition très expresse que les confrères de la Passion ne toucheraient point aux murs de la ville, qu'ils remettraient en parfait état les lieux occupés par leurs échafauds, et qu'ils fourniraient caution pour l'exécution de leur engagement. Les Mystères, les Moralités et les Soties étaient représentés, tantôt aux frais du consulat, tantôt à ceux des corps de métiers. L'idiôme vulgaire avait remplacé depuis longtemps la langue latine dans la composition de ces pièces dramatiques.

Ce fut vers le milieu du seizième siècle que Lyon eut un théâtre permanent. Un riche bourgeois, Jean Neyron, avait assisté dans son enfance aux exercices scéniques du temps, et conservé une dévotion particulière pour le mystère de la Passion; il acheta, en 1540, plusieurs maisons qui étaient situées entre

Digitized by Google

l'église des PP. Augustins et la Déserte, et fit bâtir un vaste théâtre. Trois galeries superposées recevaient les bourgeois notables, à couvert et assis; on voyait au-dessous une place spacieuse garnie de bancs pour le peuple. Un plafond bien décoré montrait les joies du paradis, et le fond représentait l'enfer, dont on croyait entendre les hurlements. C'est là que furent joués, chaque dimanche et les jours de fête, des mystères dont plusieurs ont eu, sans doute, pour auteurs des Lyonnais, ou le poète, alors célèbre, Choquet. Une de ces pièces commence par un monologue de Dieu et par la création du monde; elle finit par une tempête. Ces compositions ne sont pas sans quelque mérite; il en est dans lesquelles on reconnaît des intentions dramatiques et une pensée philosophique digne de remarque [1]. Aucune des pièces représentées sur le théâtre de Neyron n'eut cependant l'éclat de cette belle tragi-comédie dont le cardinal de Ferrare, archevêque de Lyon, donna, en 1548, le spectacle au roi Henri II, et « pour laquelle, dit Brantôme, il despendit plus de dix mille écus, ayant fait venir, à grands cousts et despens, des plus excellens comédiens et comédiennes d'Italie; chose que l'on n'avoit encore vue, et rare en France [2] : car auparavant on ne parloit que de farceurs, des conards de Rouen, des joueurs de la Bazoche et autres sortes de badins et joueurs de badinages, farces,

1. — Beaucoup de mystères et de soties ont été imprimés, à Lyon, dans le seizième siècle, et sont devenus de petits livres très recherchés par les curieux. Voici l'indication de quelques-unes de ces pièces dramatiques : Sotie à dix personnages : jouée à Genève en la place du Molard, le dimanche des Bordes, l'an 1523. *Lyon, Pierre Rigaud.* — Moralité nouuelle, tres fructueuse, de l'enfant de perdition qui pendit son pere et tua sa mere, et comment il desespera... à sept personnages. *A Lyon, par Pierre Rigaud, en la rue Merciere, au coing de la rue Ferrandiere, à l'Orloye.* — Joyeuse Farce à trois personnages d'un curia qui trompa par finesse la femme d'un laboureur. *Lyon*, 1595. — Farce joyeuse et recreative de Poncette et de l'amoureux transy. *A Lyon, par Jean Marguerite*, 1595. — Sensuygt ung beau mystere de Nostre-Dame, a la louenge de sa tres digne Natiuité, d'une ieune Fille laquelle se voulut habandonner a peche pour nourrir son Pere et sa Mere en leur extreme pauvrete; et est a xviij personnaiges dont les noms sensuyuent cy apres. *On les vend a Lyon, aupres Vostre-Dame de Confort, chez Olivier Arnoullet*, 1543. — La Farce des Theologastres, a six personnaiges. Nouuellement imprime jouxte la copie, M.D.CCC.XXX. (Imprimée à Lyon). — Comédie de seigne Peyre et seigne Ioan (en patois du Dauphiné). *A Lyon, par Benoist Rigaud*, 1580. — L'Histoire de l'enfant ingrat. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1589, in-8°. J'ai parlé ailleurs du *Lyon marchant* d'Aneau.

2. — Œuvres complètes, I; Vie de Henri II.

Digitized by Google

momeries et soteries. » On vit à une autre comédie le spectacle, alors nouveau en France, de machines enlevant des personnages dans les airs : ce furent les marchands florentins qui firent représenter cette pièce de théâtre; ils avaient appelé tout exprès de leur pays de très bons acteurs, auxquels le roi et la reine donnèrent huit cents écus. Mais l'art dramatique ne tarda point à dégénérer; il tourna en ridicule les sujets les plus respectables de l'histoire de l'ancien Testament, et livra à la risée du peuple de Lyon les conseillers-échevins et toutes les classes de citoyens. Ces farces n'eurent rien de sacré; elles poussèrent la licence à un degré tel, qu'un arrêté du 17 novembre 1548 dut interdire la représentation des mystères et des moralités. On ferma le théâtre de Neyron. [1]

C'est à l'art dramatique qu'il faut rapporter ces pièces à personnages que Barthélemi Aneau faisait représenter au collége de la Trinité, à la fin de l'année scolaire; nous en avons parlé autre part. Il y avait aussi quelque chose de scénique dans ces allégories en action, sur des estrades bien décorées, dont on donnait le spectacle aux princes, quand ils faisaient leur entrée solennelle à Lyon. Mais ni ces harangues, ni les moralités, ni les mystères, ni les tragédies de Pierre Matthieu [2] n'étaient l'art dramatique; Rotrou et Corneille devaient se faire attendre bien longtemps encore.

Il y eut à Lyon, au seizième siècle, des hommes de lettres distingués; beaucoup d'écrivains faisaient des vers, surtout des vers latins : les noms de quelques-uns sont déjà connus. Je ne dois point oublier Jean Voulté de Reims, qui vint faire imprimer son recueil de poésies chez Sébastien Gryphe, et soutenir de son appui son intime ami Etienne Dolet, qui avait eu le

1. — Le recueil des pièces représentées sur le théâtre de Neyron a-t-il été publié, comme on l'a dit, en 1542? Rien n'est plus douteux. On connaît fort peu de compositions authentiques de Choquet.

2. — Pierre Matthieu est l'auteur des tragédies suivantes :

La Guisiade, tragédie nouvelle, en laquelle au vray et sans passion est représenté le massacre du duc de Guise. *Lyon*, *Jacques Roussin*, 1589, in-8°. — Esther. *Lyon*, *Jean Stratius*, 1585, in-12. — Vasthi et Aman. *Lyon*, *Benoist Rigaud*, 1585, in-12.

Les tragédies de Garnier avaient un si grand succès au temps de Pierre Matthieu, qu'on en publia sept éditions à Lyon vers la fin du seizième siècle.

malheur, en se défendant, de tuer un homme. Voulté fit un assez long séjour à Lyon; il s'y était fort lié avec quelques gens de mérite, Jérôme Fondulo, Christophe Longueil, les deux Scève, Benoît Court, et surtout avec Guillaume du Choul. On trouve, dans ses quatre livres d'épigrammes, de curieuses particularités sur des Lyonnais contemporains [1]. Claude Rousselet faisait aussi des vers latins : il appartenait à une ancienne famille qui avait fourni des échevins au consulat, et il était seigneur de la Part-Dieu; il étudia le droit, et exerça vraisemblablement la profession d'avocat. Rousselet paraît être le Byrphanès que Bonaventure des Périers met en scène dans le premier des quatre dialogues dont se compose le *Cymbalum mundi*. Il adressa le manuscrit de ses poésies à son ami Jean Perrelle dont il désirait les conseils, et mourut avant de les recevoir. Perrelle n'en remplit pas moins avec conscience la mission qu'il avait reçue; son travail terminé, il rendit le manuscrit corrigé à François Rousselet, seigneur de la Part-Dieu, frère de Claude. L'histoire littéraire de Lyon au seizième siècle peut aussi trouver des renseignements curieux, dans les poésies de Rousselet, sur divers hommes de lettres de ce temps [2]. Un autre poète, l'italien Fausto Andrelini, appartient aux premières années du seizième siècle; il avait peu de talent et beaucoup de vanité : c'est lui qui composa l'inscription en vers latins qui célébrait les tournois donnés par Charles VIII à la Grenette, à la Juiverie et devant le palais. Andrelini s'appelait le poète du roi et de la reine, dont il recevait, en effet, une pension considérable; il dit lui-même qu'ayant lu à Charles VIII son poème sur la conquête de Naples, il reçut de ce prince, en récompense, un sac d'or si pesant qu'à peine pouvait-il le porter sur ses épaules. [3]

1. — Epigrammatum libri IV; — ejusdem Xenia. *Lugduni, Mich. Parmentier*, 1537, in-12. — Inscriptionum libri XI, Xeniorum libellus. *Parisiis, Simon de Colines*, 1538, in-16.

2. — Rosseletti (*Claudii*) jurisconsulti, patritiique Lugdunensis, Epigrammata. *Lugduni, apud Sebast. Gryphium*, in-4°. Selon M. Bréghot, la latinité de ces poésies n'est pas toujours pure; elle est un peu gâtée par des incorrections et des négligences, et offre parfois de la dureté. Rousselet paraît s'être proposé pour modèles Martial, Ausone, et surtout les auteurs de l'Anthologie grecque. Il mourut en 1532.

3. — Bréghot, Nouveaux mélanges, 349. — Colonia, II, 419.

Mais laissons ces écrivains, dont les vers oubliés ne sont exhumés de loin à loin que par quelques érudits; il y eut à Lyon, au seizième siècle, de la véritable poésie, et il est temps de la mettre en scène.

Clément Marot vint dans cette ville pendant les années 1530, 1536, 1537 et 1538; il y eut des amis, et cultiva beaucoup la société des hommes de lettres et des femmes belles et spirituelles qui s'y trouvaient alors [1]. Marot doit être cité dans l'histoire littéraire de Lyon, dont il a fort loué les agréments et les habitants; Jeanne Gaillarde reçut de lui ce joli dixain :

C'est un grand cas voir le mont Pelyon,
Ou d'avoir veu les ruines de Troye;
Mais qui ne veoit la ville de Lyon,
Aucun plaisir à ses yeux il n'octroye.
Non qu'en Lyon si grand plaisir je croie,
Mais bien en une estant dedans sa garde :
Car de la voir d'esprit ainsi gaillarde,
C'est bien plus veu que de veoir Ilyon;
Et de ce siecle un miracle regarde,
Pour ce qu'elle est seule entre un million.

Marot ne s'en tint pas là; il adressa ce rondeau à la spirituelle Lyonnaise :

Avoir le prix en science et doctrine,
Bien mérita de Pisan la Christine
Durant ses jours : mais ta plume dorée
D'elle seroit à présent adorée,
S'elle vivoit par volonté divine.
Car, tout ainsi que le feu l'or affine,
Le temps a fait nostre langue plus fine,
De qui tu as l'éloquence asseurée
D'avoir le prix.

Donques, ma main, rens-toi humble et benigne,
En donnant lieu à la main feminine :
N'escris plus rien en rithme mesurée,
Fors que tu es une main bienheurée
D'avoir touché celle qui est tant digne
D'avoir le prix.

Jeanne, à la plume dorée, répondit dans la langue du poète :

De m'acquitter je me treuve surprise
D'ung foible esprit, car à toi n'ay sçavoir

1. — Arrivé protestant à Lyon, Marot sortit catholique de cette ville; il abjura dans l'église Saint-Jean, entre les mains du cardinal de Tournon.

Correspondant : tu le peux bien sçavoir,
Veu qu'en cet art plus qu'autre l'on te prise.
Si fusse autant éloquente et apprise,
Comme tu dis, je ferois mon devoir
De m'acquitter.

Si veulx prier la grace en toi comprise,
Et les vertus qui tant te font valoir,
De prendre en gré l'affectueux vouloir
Dont ignorance a rompu l'entreprise
De m'acquitter.

Deux sœurs, « damoiselles lyonnoises, » (probablement les deux Scève), reçurent ces vers de Marot :

Puis que vers les sœurs damoiselles
Il ne m'est possible d'aller,
Sus dixain, courez devers elles,
Au lieu de moi vous faut parler;
Dictes-leur que me mettre à l'air
Je n'ose, dont me poise fort,
Et que pour faire mon effort
D'aller visiter leurs personnes,
Je me souhaite estre aussi fort
Comme elles sont belles et bonnes.

Marot écrivait à une dame de Lyon qu'il eut la discrétion de ne pas nommer :

Sus lettre, faictes la petite
A la brunette Marguerite.

Si le loisir tu as avec l'envie
De faire un tour ici près seulement,
Je te rendrai bon compte de ma vie
Depuis le soir qu'eus à toy parlement;
Ce soir fut court, mais je sçay seurement
Que tu en peux donner un par pitié,
Qui dureroit dix fois plus longuement,
Et sembleroit plus court de la moitié.

Il disait à Jeanne Scève :

Je ne sais pas quelles estrennes
Plus excellentes vous voudriez
Que les graces tant souveraines
Des dons à vous appropriez.....

et à Jeanne Faye :

Pour estrenne je vous enborte
Fuir d'Amour la cruauté;
Mais si vous n'estiez la plus forte,
Je vous estrenne en privauté
D'un Ami plein de loyauté.....

Digitized by Google

Mais Clément Marot ne s'est point borné à chanter la beauté et l'esprit des dames et des damoiselles; il n'a point oublié les hommes; on trouve dans le recueil de ses poésies plusieurs pièces de vers adressées à ses amis de Lyon, Maurice Scève et Etienne Dolet. Enfin il a célébré plusieurs fois la ville elle-même; il disait d'elle dans une de ses épigrammes :

On dira ce que l'on vouldra
Du Lyon, et sa cruauté;
Tousjours, ou le sens me fauldra,
J'estimerai sa privauté :
J'ai trouvé plus d'honnesteté
Et de noblesse en ce Lyon,
Que n'ai pour avoir fréquenté
D'aultres bestes un million.

Il écrivait au cardinal de Tournon, à son retour de Ferrare à Lyon, en 1536 :

. . . . . .
Si qu'à Dieu rends graces un million,
Dont j'ai attaint le gracieux Lyon.
. . . . . .
Dieu garde aussi d'infecte adversité
L'air amoureux de la noble cité.
Dieu gard la Sone au port bien sumptueux,
Et son mary le Rosne impétueux,
Qui puis un peu se desmontra si fier,
Que l'ennemy ne s'y osa fier.

Mais de tous ces hommages poétiques le plus touchant et le plus remarquable, ce sont les adieux que fit le poète en 1536 à la ville qu'il aimait tant, charmante pièce de vers que je voudrais transcrire en entier :

Adieu, Lyon qui ne mords point,
Lyon, plus doux que cent pucelles,
Sinon quand l'ennemi te poinct :
Alors ta fureur point ne celes.
Adieu aussi à toutes celles
Qui embellissent ton sejour :
Adieu, faces claires et belles,
Adieu vous dis comme le jour.

Adieu, cité de grand valleur,
Et citoyens que j'aime bien;
Dieu vous doint la fortune et l'heur
Meilleur que n'a esté le mien;

Digitized by Google

J'ai reçeu de vous tant de bien,
Tant d'honneur, et tant de bonté,
Que volontiers dirois combien,
Mais il ne peut estre compté.

. . . . . .

Adieu, enfans pleins de sçavoir
Dont mort l'homme ne deshérite;
Si bien souvent me vinstes voir,
Cela ne vient de mon mérite.

. . . . . .

Adieu la Sone, et son mignon
Le Rosne qui court de vistesse:
Tu t'en vas droict en Avignon;
Vers Paris je prens mon adresse. [1]

. . . . . .

Clément Marot (on ne saurait en douter après avoir lu ces vers) donnait des conseils à des jeunes gens qui s'exerçaient à la poésie. A-t-il connu Louise Labé? On pourrait le contester; elle n'avait que douze ans lorsqu'il vint pour la dernière fois à Lyon, en 1538. Cependant de qui a-t-il parlé, si ce n'est de Louise Labé, dans ces vers à des poètes dont il avait reçu de grands éloges :

1. — Œuvres de Clément Marot (édition donnée par Lenglet-Dufresnoy). *La Haye*, 1731, 4 vol. in-4°.

Des éditions, fort rares aujourd'hui et très précieuses, des poésies de Clément Marot sont sorties des presses de Lyon. Voici l'indication des plus estimées :

L'Adolescence Clementine. *Lyon, Françoys Juste*, 1535, in-12 alongé. — Œuvres de Clément Marot, de Cahors. *A Lyon, au logis de monsieur Dolet*, 1538, petit in-8° goth. — Œuvres..... desquelles le contenu sensuit... *Lyon, chez Gryphius*, 1538, petit in-8°. — Les mêmes. *Lyon, François Juste*, 1538, in-16. — Les mêmes. *Imprimé à Lyon par Jehan Barbou*, 1539, petit in-8°. — Les mêmes. *Lyon, chés Estienne Dolet*, 1543, petit in 8°. — Œuvres plus amples et en meilleur ordre que paravant. *Lyon, à l'enseigne du Rocher*, 1544 2 part. en 1 vol. petit in-8°.

Editions données par Jean de Tournes : Œuvres, 1546, in-16; 1548, in-16; 1549, petit in-12; 1553, in-16; 1558, in-16; 1573, in-16; 1578, petit in-12; 1579, in-16; 1585, in-16; 1603, in-16. Jean de Tournes a publié au moins dix éditions de Marot.

Editions données par Guillaume Roville : L'Adolescence Clementine, etc. *On les vend à Lyon à la Fleur de lys dor, en la boutique de Guillaume Rouille*, 1534, in-16. — Œuvres (imprimées par Estienne Roussin et Jean Ausoult), 1546, in-12; 1550, in-16; 1553, in-16; 1554, petit in-12; 1561, in-16.

J'ajouterai à ces précieuses éditions lyonnaises celle des Œuvres de Jean Marot :

Recueil des œuvres de Jehan Marot. *Lyon. On les vend en la maison de Françoys Juste, demourant devant Nostre-Dame de Confort*, 1534, in-12 alongé.

Adolescents, qui la peine avez prise
De m'enrichir de los non mérité,
Pour en louant bien dire vérité,
Laissez-moi là et louez-moi Loyse.

Cette femme célèbre, l'honneur de Lyon et des lettres au seizième siècle, méritait bien, en effet, que Marot en parlât ainsi.[1]

Louise était la fille d'un sieur Charly ou Charlin, surnommé Labé, et cordier de son état. Une excellente éducation, plus forte qu'on ne la donne ordinairement aux filles, et une aptitude spéciale, développèrent rapidement l'intelligence de Louise, qui apprenait tout sans fatigue. Cette enfant se faisait remarquer par une précocité extraordinaire ; elle savait l'italien, l'espagnol, et n'avait point négligé les arts d'agrément, la musique surtout, qui fit le charme de sa vie :

Lors qu'exerçoi mon corps et mon esprit
En mille et mille œuvres ingénieuses,

a-t-elle dit de son jeune âge. Il paraît même que des exercices physiques, réservés aux hommes, ne lui étaient pas étrangers ; si l'on en croit le témoignage peut-être un peu flatté d'un de ses panégyristes, elle maniait fort adroitement les armes et gouvernait très bien un cheval. Tels sont les talents qu'elle eut occasion de montrer, lorsqu'à l'âge de seize ans, en 1542, elle accompagna l'armée du dauphin au siége de Perpignan. Grande et fortement constituée, Louise y parut avec une conte-

1. — La poésie, à Lyon, était grandement tombée en quenouille au seizième siècle ; ce furent des femmes qui s'y distinguèrent le plus ; on ne peut pas compter Marot parmi les auteurs lyonnais. Beaucoup des hommes que j'ai cités faisaient des vers, mais presque toujours des vers qui avaient le double tort d'être médiocres et d'être latins. Jacques Brunet, poète et jurisconsulte, est l'auteur d'un éloge en vers de la ville de Lyon, qui est conservé aux archives de la ville : *De laudibus et excellentiis urbis illustrissimæ Lugduni*. Brunet chante successivement l'Eglise de Lyon, le barreau, le commerce, les écrivains ; c'était un détestable versificateur latin. Un autre poète de cette époque, né dans le Forez, Claude Trellon, soldat du marquis de Saint-Sorlin, publia un recueil de poésies (*Lyon*, 1592) : on y trouve le premier livre de *la Flamme d'amour*. Il était ligueur modéré, du moins si l'on en juge par l'ode *sur l'ambition*, qu'il adressa à son maître.

Peut-être ne serait-il pas impossible d'exhumer d'autres noms de poètes, et d'autres titres de livres également obscurs ; mais j'en ai probablement cité déjà beaucoup trop.

nance si guerrière, qu'on l'appelait au camp le capitaine Loys. Cette excursion militaire, sur laquelle quelques explications auraient été bien désirables, ne porta aucune atteinte à la réputation de la jeune fille : Louise avait sans doute accompagné quelque parent dans une expédition qui ne devait être ni longue ni périlleuse. De retour à Lyon, elle devint bientôt la femme d'un homme qu'on croit avoir été beaucoup plus âgé qu'elle, Ennemond Perrin, cordier comme l'était son père [1]. Ce riche marchand possédait plusieurs maisons; celle qu'il habita avec sa femme devint célèbre : elle était située à l'angle de la rue Confort et d'une petite ruelle qui se dirigeait vers Bellecour, encore propriété privée à cette époque. Il y avait un jardin auprès de la maison de Louise :

Un peu plus haut que la plaine
Où le Rone impétueux
Embrasse la Sone humeine
De ses grans bras tortueus,
De la gentille pucelle
Le plaisant jardin estoit.

L'extrême beauté de Louise a été exaltée en vers et en prose ; le bon doyen de Beaujeu, Paradin, se laisse aller, quand il en parle, à un enthousiasme qui ne lui est pas ordinaire : « Louise « Labé avoit, dit-il, une face plus angélique qu'humaine; mais « ce n'étoit rien à la comparaison de son esprit tant chaste, tant « vertueux, tant poétique, tant rare en savoir, qu'il sembloit « qu'elle eût été créée de Dieu pour être admirée comme un « grand prodige entre les humains. Car, encore qu'elle fût ins- « tituée en la langue latine, dessus et outre la capacité de son « sexe, elle étoit admirablement excellente en la poésie des

1. — La profession de cordier, au seizième siècle, n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui ; ceux qui l'exerçaient fabriquaient non-seulement des cordes, mais aussi des câbles et des agrès. Ennemond Perrin n'était pas seulement marchand, il mettait aussi la main à l'œuvre, du moins s'il faut prendre à la lettre ces vers de l'impertinente et curieuse ode ou épître qu'adressa Olivier de Magny au débonnaire époux :

Et lors qu'avec ton tablier gras
Et ta quenouille entre les bras,
Au bruict de ton tour tu t'esgayes.
. . . . . .

M. Bréghot a publié en entier l'épître à sire Aymon (Nouveaux mél. biogr. et littéraires ; *Lyon*, 1829-1831, 288).

Digitized by Google

« langues vulgaires, dont rendent témoignage les œuvres qu'elle « a laissées à la postérité. » Beaucoup de poètes qui ont chanté Louise font un éloge brillant des charmes de sa figure :

Quel dieu grava cette maiesté douce
Et ce gay port d'une prompte alegresse ?

demande l'un. Un autre s'extasie sur la bouche coralline de Louise ; celui-ci vante le blond doré des cheveux de la jeune poète, celui-là la rose qui colorait le lis de son teint ; aucun n'oublie le merveilleux esprit et le talent poétique de la femme d'Ennemond Perrin. Ces éloges rassemblés forment un recueil presque aussi considérable que les œuvres de la belle Lyonnaise. Un de ces ardents panégyristes, Jacques Pelletier, s'exprime ainsi dans une ode à Louise :

J'ai vu enfin damoiselles et dames,
Plaisir des yeux et passion des ames,
Aux visages tant beaus. . . . .
. . . . . .
Bien qu'elle soit en tel nombre si belle,
La beauté est le moins qui soit en elle ;
Car le savoir qu'elle a,
Et le parler qui soevement distille,
Si vivement animé d'un doux style,
Sont trop plus que cela.

Olivier de Magny, qui a fait une description beaucoup trop complète des charmes de Louise, dit à sire Aymon (Ennemond) :

O combien je t'estime heureux
. . . . . .
Qui vois l'or de sa blonde tresse
Et les attraits délicieux
Qu'Amour décoche de ses yeux !
Qui vois quand tu veulx ces sourciz,
Sourciz en hebeine noircis,
Qui vois les beautés de sa face,
Qui vois et contemples sa grâce,
Qui la vois si souvent baler,
Et qui l'ois si souvent parler [1]

1. — Voici le portrait que fait de Louise Labé l'éditeur de 1762, en la peignant comme son imagination la lui a représentée :

« Louise Labé étoit assez grande, d'une taille aisée, bien faite ; elle avoit de l'embon- « point, la peau très blanche, de belles couleurs, le bras et la gorge admirables, les

Sept autres strophes lui suffisent à peine pour terminer ce portrait de Louise; il n'oublie rien. Tous ces poètes, qui célébraient à l'envi les merveilleux attraits de Louise, se laissaient emporter dans leur enthousiasme à de grandes licences, autorisées peut-être par les mœurs du temps; ils s'expriment avec admiration et passion.

Une femme, bien digne d'être citée après la belle Cordière, et que Lyon a possédée quelque temps, s'adresse ainsi à Louise dans des vers empreints d'une douce sensibilité :

Et tu chantas l'Amour! ce fut ta destinée.
Femme! et belle! et naïve, et du monde étonnée!
De la foule qui passe, évitant la faveur,
Inclinant sur ton fleuve un front tendre et rêveur,
Louise! tu chantas. A peine de l'enfance
Ta jeunesse hâtive eut perdu les liens,
L'amour te prit sans peur, sans débats, sans défense;
Il fit tes jours, tes nuits, tes tourments et tes biens,
Et toujours par ta chaîne au rivage attachée,
Comme une nymphe ardente au milieu des roseaux,
Des roseaux à demi-cachée,
Louise! tu chantas dans les fleurs et les eaux!

(Mme Desbordes-Valmore.)

Tant d'agréments dans l'esprit et une beauté si rare devaient faire rechercher beaucoup Louise Labé, et c'est ce qui eut lieu en effet; elle recevait dans sa maison les hommes les plus distingués de son temps, des magistrats, des savants, des militaires, des poètes, et sans doute aussi des femmes de beaucoup de distinction. Les réunions qui se tenaient dans son jardin ou dans son beau cabinet de livres, étaient infiniment agréables: on y causait poésie et petits événements du jour; on y faisait des lectures et de l'excellente musique. Il est probable qu'on y entendit plusieurs fois cette intéressante Clémence de Bourges, la perle des damoiselles lyonnaises, belle comme Louise,

« cheveux blonds, les sourcils noirs, de beaux yeux, le front grand, les lèvres vermeilles, « de belles dents, le rire gracieux. » (*Recherches sur la vie de Louise Labé*, XI.)

On n'a de Louise Labé que des portraits imaginaires; un d'eux a été lithographié par Reverchon, d'après un dessin de fantaisie par Nonotte, gravé pour l'édition de 1762; un autre est de M. Serrur. Il existe un buste en marbre de cette femme poète, par M. Foyatier; il est parfaitement exécuté : M. Gonon l'a fait lithographier.

Digitized by Google

comme elle encore poète d'un rare mérite, et dont le talent sur l'épinette était si renommé, que Henri II et Catherine de Médicis voulurent la connaître. [1]

On voyait sans doute, dans ce cercle d'élite, quelques-unes de ces dames lyonnaises dont les écrivains contemporains vantent l'esprit et les charmes : la Jeanne Gaillarde, chantée par Marot ; cette Pernette du Guillet, qui a su se faire une renommée poétique même auprès de Louise [2] ; Jacqueline Stuard, si belle aussi et si agréable, que les plus grands personnages recherchaient sa société ; Claudine et Sibylle Scève, et cette Jeanne Creste dont les vers et la beauté extraordinaire ont reçu tant d'éloges [3]. Qu'on se représente réunis dans le salon ou dans le jardin de Louise Labe toutes ces femmes élégamment parées selon les modes singulières du temps [4], et tous ces hommes

1. — Clémence de Bourges était fiancée à un jeune Lyonnais, Jean du Peyrat, qui alla rejoindre l'armée royale en Dauphiné, combattit les protestants et périt à Beaurepaire. La douleur tua la pauvre jeune fille, qui fut portée au cimetière le visage découvert et la tête couronnée de fleurs. C'était une perle orientale, comme a dit un écrivain contemporain ; Clémence était poète, musicienne, et très bienfaisante : elle fonda, selon l'usage du temps, des distributions, à jours fixes, d'aliments à l'Aumône générale.

2. — Guillet (*Pernette* du). Les Rymes de gentile et vertueuse dame D. Pernette du Guillet, lyonnoise. *Lyon, par Jean de Tournes*, 1545, petit in 8° ; avec la préface adressée par Antoine du Moulin aux dames lyonnoises (édition très rare). — Rhythmes et poésies de gentile et vertueuse dame..., avec le Triumphe des Muses sur Amour, et autres nouvelles composicions. *Paris, Jeanne de Marnef*, 1546, in-16. — Rymes de gentile et vertueuse dame D. Pernette du Guillet lyonnoize, de nouveau augmentées. *Lyon, Jean de Tournes*, 1552, petit in-8°. — Nouvelle édition avec des notes et un glossaire, par C. Bréghot du Lut. *Lyon, L. Perrin*, 1830, in-8°.

3. — Jeanne Creste a inspiré ces vers au poète Ducher :

Si quo extra prodis, Lugdunum effunditur omne :
Humanos oculos tam vehementer alis.
Avertunt Superi ne nubes, Cresta, marito
Aerisio et fias, clausa domi, Danae.

Elle a été également célébrée par le poète Voulté. Jeanne paraît avoir été l'héroïne d'une anecdote racontée par Barthélemi Aneau, sous ce titre : L'Adventure d'une belle dame lyonnoise qui, pour gagner un pari, donna dans la rue un baiser à un ramoneur.

4. — Le costume des Lyonnaises, à la fin du quinzième siècle et dans la première moitié du seizième, ne manquait pas d'élégance ; il changea beaucoup dans cet espace de temps, mais les variations de la mode respectèrent son caractère de richesse. C'étaient, au temps de Louise Labé, des robes traînantes doublées de satin et bordées de fourrures, ouvertes par-devant

éminents, soit par leur position dans le monde, soit par leur mérite personnel : jamais la société, à Lyon, n'avait brillé d'un si vif éclat.

Jeune, très belle, entourée d'hommages, et mariée, dit-on, à un vieillard, Louise Labé ne pouvait échapper ni à la calomnie ni aux passions; elle aima de l'ardeur la plus vive, avant son mariage, un jeune homme que la guerre avait conduit à l'armée d'Italie. Mais une faiblesse, qu'excusent, sans la légitimer, bien des circonstances atténuantes, ne doit point être jugée avec trop de sévérité. Il ne faut point oublier la facilité des mœurs de l'époque, ni la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvait la jeune femme d'Ennemond Perrin. Il n'est permis, en aucun temps, à une femme, d'être impunément belle, recherchée et spirituelle; Louise en fit l'expérience. Elle semble avoir prévu les accusations calomnieuses dont elle devait être l'objet, dans ces vers de l'une de ses plus jolies épîtres :

pour laisser voir le vêtement de dessous. Les manches avaient beaucoup d'ampleur; elles étaient tantôt ornées de fourrures, tantôt tailladées en bandes de satin d'une couleur différente. Les dames d'un haut rang portaient des robes de damas brodées d'or, et par-dessus une autre robe également en damas, mais d'une autre couleur; les manches étaient fort larges et doublées d'hermine. Ces robes avaient de très longues queues, que les dames faisaient porter quelquefois. M. Péricaud a cité le chapitre *de Caudis mulierum* qui se trouve dans la *Somme des vertus et des vices* d'un dominicain lyonnais, Guillaume Pérauld. Voici les premières lignes de ce chapitre :

« Hoc vitio laborant dominæ quæ longas caudas trahunt post se, terram pretiosis vestibus induentes, et de nuditate Christi in pauperibus non curantes. Caudis suis pulices colligunt, et pulverem movent hominibus : Christum vero quem in tot pauperibus nudis respiciunt, et non operiunt, timendum est eis ne in caudis earum Diabolus quiescat. Unde legitur de quodam sancto, qui vidit Diabolum quemdam ridentem, et quærens ab eo causam risus, dixit : Vidi socium meum equitantem super caudam cujusdam mulieris, quæ dum retraheret caudam, cecidit socius meus in lutum, et inde risi... » (Notes et Documents. *Lyon*, 1839, p. 73.)

Le poète Rousselet s'est permis une épigramme facétieuse sur la longueur de la queue des robes que portaient les dames de son temps :

Distento mulier quod verrat syrmate terram.....

Il est permis au latin de braver l'honnêteté; je n'ose cependant citer le second vers.

La coiffure des Lyonnaises au seizième siècle était très singulière, et, du reste, présentait de nombreuses variétés : c'étaient tantôt des bonnets plissés à formes bizarres, surmontés d'une bande d'étoffe posée à plat et qui descendait jusqu'au-dessous des épaules; tantôt, selon un écrivain contemporain, « des couvre-chefs si longs que tels y avoient qui touchoient la terre par derriere leur dos. »

Digitized by Google

Quand vous lirez, ô dames lyonnoises,
Ces miens escrits, pleins d'amoureuses noises;
Quand mes regrets, ennuis, despits et larmes
M'orrez chanter en pitoyables carmes,
Ne veuillez point condamner ma simplesse,
Et jeune erreur de ma folle jeunesse,
Si c'est erreur : mais qui dessous les cieus
Se peut vanter de n'être vicieus ?

Elle revient sur la même idée, mais avec plus de grâce et de mélancolie encore, dans ce sonnet :

Ne reprenez, dames, si j'ay aimé;
Si j'ay senti mille torches ardentes,
Mille travaux, mille douleurs mordantes;
Si, en pleurant, j'ai mon temps consumé.

Las! que mon nom n'en soit par vous blâmé :
Si j'ay failli, les peines sont présentes,
N'aigrissez point leurs pointes violentes;
Mais estimez qu'Amour, à point nommé,

Sans votre ardeur d'un Vulcan excuser,
Sans la beauté d'Adonis accuser,
Pourra, s'il veut, plus vous rendre amoureuses;

En ayant moins que moi d'occasion,
Et plus d'estrange et forte passion,
Et gardez-vous d'être plus malheureuses.

Louise paraît avoir eu beaucoup à se plaindre des femmes de Lyon : les dames d'un haut rang affectaient de ne voir en elle que la femme d'un marchand de cordages, et mesuraient leurs sentiments à son égard sur le peu de considération qu'elles avaient pour son mari. D'autres médisaient des assemblées qui se tenaient dans la maison de Louise; elles prétendaient que leur motif réel n'était pas précisément l'amour des lettres, et que la maîtresse de la maison ne retenait pas tant d'admirateurs autour d'elle par les seuls charmes de son esprit. La rupture de Louise avec Clémence de Bourges fut un nouveau texte pour la calomnie; elle avait pour motif une accusation bien grave : Louise aurait abusé de la confiance de son amie pour lui enlever son amant. Enfin les dames de Lyon, quelque peu prudes, blâmaient le ton libre de quelques-unes des poésies de la « nymphe ardente du Rhône, » et en tiraient des conjectures

Digitized by Google

défavorables aux mœurs du poète. C'était se montrer bien sévères. Louise n'avait pas désiré la publicité : « Quant à moi, « disait-elle à Clémence de Bourges, tant en écrivant première- « ment ces jeunesses que en les revoyant depuis, je n'y cher- « chois autre chose qu'un honnête passe-temps et moyen de « fuir oisiveté, et n'avois point intention que personne que « moi les dust jamais voir. » N'est-ce pas un motif de plus pour penser que la liberté de sa parole ne s'étendait pas à ses mœurs? Ce fut pour elle, ou tout au plus pour les montrer à quelques amis, qu'elle écrivit ces sonnets dont l'expression est si ardente; son imagination faisait tous les frais de ces jeux d'esprit. Poète, elle se permettait les vivacités galantes qui sont si familières aux écrivains lyriques, et que personne ne s'est jamais avisé de prendre pour de l'histoire. « Au seizième siècle, dit fort bien « M. Sainte-Beuve, les honnêtes femmes écrivaient et lisaient « l'Heptameron, et le grave parlement, dans les Grands- « Jours de Poitiers, célébrait sur tous les tons la Puce de « Mlle des Roches. Les sonnets amoureux de Louise Labé « mirent en veine bien des beaux esprits du temps, et ils com- « mencèrent à lui parler en français, en latin, en toutes les « langues, de ses gracieusetés et de ses baisers (*de Aloysiæ « Labeæ osculis*), comme des gens qui avaient le droit d'expri- « mer un avis là-dessus. Les malins ou les indifférents ont pu « prendre ensuite ces jeux de l'imagination au pied de la « lettre... De ce qu'une foule de poètes se déclarèrent bien « haut ses amoureux, doit-on en conclure qu'ils furent ses « amants, et faut-il prendre au positif les vivacités lyriques « d'Olivier de Magny, plus qu'on ne ferait les familiarités « galantes de Benserade[1]? » M. Sainte-Beuve dit cela sans dissimuler qu'il y a, dans les témoignages cités, deux ou trois endroits embarrassants, incommodes, et qu'on aimerait autant ne pas connaître. Ce langage est fort raisonnable, et on ne saurait mieux dire. « Les mœurs de chaque siècle sont si à part « et si sujettes à des mesures différentes, » dit ailleurs le même critique, « qu'il serait, après tout, très possible que Louise, « en sa qualité de bel esprit, se fût permis, jusque dans le

1. — Portraits divers : Louise Labé, 105

« sein du mariage, ces chants d'ardeur et de regrets comme « une licence poétique qui n'aurait pas trop tiré à conséquence « dans la pratique. » Quand Louise épousa Ennemond Perrin, elle avait déjà beaucoup de renommée comme femme poète ; il est probable qu'elle était mariée lorsque la première édition de ses œuvres parut en 1555. Ce qui est certain, c'est que des copies de ses sonnets et de ses élégies circulaient chez ses amis. Qu'elle ait eu une passion vive pour un ami absent, tout porte à le présumer ; mais il y a loin d'un sentiment avoué à la dépravation qu'ont reprochée à Louise Labé quelques écrivains mal informés. Si on en croit Rubys [1] et du Verdier [2], Louise Labé était une femme déhontée ; ils l'appellent, sans détour, la courtisane lyonnaise. Selon eux, elle se vendait sans scrupule et sans mesure à qui pouvait la payer, et ne se donnait qu'aux gens d'esprit [3]. Bayle a répété ces infamies invraisemblables, sur la foi de Rubys ; mais il ne cite aucun

1. — Claude Rubys s'exprime en ces termes dans l'avant-propos de son *Histoire de Lyon :*

« Et de fait que Paradin aye esté de ces gens qui croyent et escrivent legierement, je le « pourrois vérifier par le récit de plusieurs discours fabuleux qu'il a employez et affirmez « pour véritables en ses escrits ; mais je me contenteray d'un seul... C'est là où il célèbre le « loz de ces deux insignes courtisanes qui furent de son temps à Lyon : l'une desquelles « fut Pernette du Guillet..., l'autre Loyse Labé. »

Paradin étant contemporain de Louise ; il n'aurait bien certainement jamais osé célébrer sa chasteté, si elle avait eu la réputation d'une femme de mauvaise vie. On sait d'ailleurs qu'il écrivait sous les yeux et par les conseils d'un magistrat austère, le président de Langes, qui n'aurait pas permis un mensonge si impudent.

2. — Voici comment Antoine du Verdier commence l'article qu'il a consacré à Louise dans sa *Bibliothèque françoise*, p. 822 : « Loyse Labé, courtisane lyonnoise (autrement nommée la belle Cordière), picquoit fort bien un cheval ; à raison de quoy les gentilshommes qui avoient accez à elle l'appelloient le capitaine Loys, femme au demeurant de bon et gaillard esprit et de médiocre beauté : recevoit gracieusement en sa maison entretiens de devis et discours, musique tant à la voix qu'aux instruments où elle étoit fort duicte, lecture de bons livres latins et vulgaires, italiens et espagnols, dont son cabinet était copieusement garni. »

3. — Quis Isthmiæ te Laidi dicat parem,
Labbæa, Lugduni decus,
. . . . . .

Ce sont les premiers vers d'une des deux pièces latines (très modernes) que M. Péricaud a découvertes, selon M. Sainte-Beuve, sur un exemplaire des œuvres de Louise Labé, qui paraît avoir appartenu à La Monnoye. Des épigrammes ne sont pas des autorités ; il faut appliquer la même observation au huitain qui commence ainsi :

N'admirez tant que la belle Cordière
D'Amour en elle ait conçu tout le feu . . . .

Digitized by Google

fait, aucun témoignage à l'appui de son affirmation [1]. Si on en croit l'atrabilaire Calvin, Louise avait l'habitude de s'habiller en homme; elle se montrait en public vêtue de la sorte, et c'est ainsi que la recevait en particulier un prêtre, Gabriel de Saconay. Mais où trouve-t-on cette assertion? dans un pamphlet où fourmillent des injures grossières contre un dignitaire de l'Eglise catholique. Ce ne sont pas des contemporains qui ont jugé de cette façon Louise Labé; telle est la première observation qu'il convient de faire : au contraire, des hommes de son temps et qui l'ont bien connue louent, en termes positifs, la sagesse de sa conduite et l'honnêteté de ses mœurs. Clémence de Bourges appartenait à une famille très distinguée; elle était fille de noble Claude de Bourges, seigneur de Myons, général des finances du Piémont, et de demoiselle Françoise de Mornay : sa famille aurait-elle permis qu'elle devînt l'amie d'une femme de mauvaise réputation, et qu'elle vécût dans cette intimité? On a vu ce qu'a dit de Louise un doyen de chapitre, le grave Paradin de Cuyseaulx [2]; les témoignages de gens bien

1. — L'article de Bayle est fort insignifiant. Voyez Dictionnaire historique, II, 1635, article *Labé*. Voyez aussi Œuvres de Pierre Bayle; *La Haye*, 1727, II, 291.

On peut consulter encore sur Louise Labé : Colonia, II, 558; — La Croix du Maine, Bibl. franç. (1584), p. 291; — Niceron, XXIII, 242; — Pernetti, Lyonnois dignes de mémoire, I, 348; — Billon (*François* de), Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin; *Paris*, *Jean d'Allyer*, 1555, in-4°;—Roux (*Louis*), Louise Labé, dite la belle Cordière; ses écrits; Revue du Lyonnais, XIX, 183; — Documents historiques sur la vie et les mœurs de Louise Labé, *Lyon*, 1844, in-8° (publiés par P.-M. Gonon); c'est un recueil de toutes les satires, de toutes les médisances et de quelques-uns des éloges dont Louise Labé a été l'objet : on y lit, sur la belle Cordière, une chanson obscène par un anonyme, extraite d'un livre singulier, intitulé (selon M. Gonon): Le Thrésor du Chant francoys. *Nouvellement imprime en l'inclyte et famosissime urbe de Lugdune* (sans date ni nom d'imprimeur), petit in-8°: réimpr., comme pièce rare, dans la Collection des Bibliophiles lyonnais; — Sainte-Beuve, Louise Labé : Portraits contemporains et divers; *Paris*, 1846, III, 159; — Breghot, Lyonnaises dignes de mémoire : Mélanges littéraires, 332 et 376. — Voyez aussi ses Nouveaux mélanges; *Lyon*, 1831.

2. — « Et ne s'est cette nymphe seulement fait connoître par ses écrits, ainçois (mais encore) par sa grande chasteté. » Il n'en fallait pas davantage pour émouvoir la bile de Rubys, et pour le porter à faire de Louise une courtisane. Paradin commence ainsi son vingt-neuvième chapitre : « En ce siecle et regne florissoyent à Lyon deux dames, comme deux « astres radieus, et deux nobles et vertueus esprits, ou plustot deux syrènes, toutes deux « pleines d'un grand amas et meslange de très heureuses influences, et les plus clers « entendemens de tout le sexe feminin : l'une se nommoit Louise Labé... ; l'autre dame étoit « nommée Pernette du Guillet, toute spirituelle, gentille et très chaste. »

Digitized by Google

placés pour être parfaitement informés ne sont-ils pas plus dignes de foi que les assertions, sans conséquence et sans preuves, d'hommes qui ont écrit longtemps plus tard et d'après de vagues conjectures? Eût-ce été chez une femme sans pudeur que se seraient réunis tant d'hommes éminents par leur mérite et par leur position sociale? Si Louise eût été une Laïs de bas étage, aurait-elle vu sa maison recherchée par les personnages les plus graves et les plus distingués[1]? Elle a joui toujours de la plus grande considération : en eût-il été ainsi, même au seizième siècle, si la belle Cordière n'eût été qu'une courtisane à la libre disposition de qui voulait l'acheter? Il ne faut pas sans doute se poser en champion absolu de sa vertu, rôle toujours dangereux quand il s'agit d'une femme très belle, entourée de séductions et mariée à un vieillard; mais ce qu'il convient bien moins encore de faire, c'est de dénigrer sans la moindre preuve une Lyonnaise qui a fait tant d'honneur à son pays.

Considérée au point de vue de son talent littéraire, Louise n'a recueilli que des hommages : ses poésies sont fort estimées, et méritent de l'être; on y reconnaît beaucoup de verve, de passion, de sensibilité et de naturel, avec un singulier bonheur d'expression.

Ce sonnet seul ferait vivre à jamais sa mémoire :

Tant que mes yeux pourront larmes espandre,
A l'heur passé avec toi regretter;
Et qu'aux sanglots et soupirs résister
Pourra ma voix, et un peu faire entendre;

Tant que ma main pourra les cordes tendre
Du mignard luth, pour tes grâces chanter;
Tant que l'esprit se voudra contenter
De ne vouloir rien fors que toi comprendre;

Je ne souhaite encore point mourir.
Mais quand mes yeux je sentirai tarir,
Ma voix cassée et ma main impuissante,

1. — Ennemond Perrin connaissait fort bien les poésies de sa femme; il aimait et estimait trop Louise pour prendre aucun souci des vivacités lyriques qu'on remarque dans quelques sonnets. Son testament est une preuve sans réplique de la nature des sentiments qu'il portait à sa femme; il l'institua son héritière, en lui substituant ses neveux.

Et mon esprit en ce mortel séjour
Ne pouvant plus montrer signe d'amante,
Prirai la mort noircir mon plus clair jour.

Louise Labé écrivait très bien en prose; elle est l'auteur d'un charmant dialogue, intitulé : Débat de Folie et d'Amour, et composé à la manière de Lucien; rien de plus gracieux que les idées et de plus heureux que l'expression. Les personnages sont Folie, Vénus, Apollon, Amour, Jupiter et Mercure. Voici l'argument tel que l'expose Louise elle-même :

« Iupiter faisoit un grand festin, ou estoit commandé à tous « les Dieus se trouver. Amour et Folie arrivent en mesme ins- « tant sur la porte du palais : laquelle estant ià fermée, et n'ayant « que le guichet ouvert, Folie voyant Amour ià prest à mettre « un pied dedens, s'avance et passe la premiere. Amour se « voyant poussé, entre en colere : Folie soutient lui apartenir « de passer devant. Ils entrent en dispute sur leurs puissances, « dinitez et préseances. Amour ne la pouvant veincre de pa- « roles, met la main à son arc et lui lasche une flesche, mais « en vain : pource que Folie soudein se rend invisible ; et se « voulant venger, ôte les yeus à Amour. Et pour couvrir le lieu « ou ils estoient, lui mit un bandeau fait de tel artifice, « qu'impossible est lui ôter. Venus se pleint de Folie, Iupiter « veut entendre leur diferent. Apollon et Mercure debatent les « droits de l'une et l'autre partie. Iupiter les ayant longuement « ouiz, en demande l'opinion aus Dieus; puis prononce sa sen- « tence : « Pour la difficulté et importance de vos diferens, et « diversité d'opinions, nous avons remis votre affaire d'ici à « trois fois, sept fois neuf siècles. Et cependant vous comman- « dons vivre amiablement ensemble, sans vous outrager l'un « l'autre. Et guidera Folie l'aveugle Amour, et le conduira par- « tout ou bon lui semblera. »

C'est le même sujet qu'a traité La Fontaine, dont tout le monde connaît les vers :

Quand on eut bien considéré
L'intérêt du public, celui de la partie,
Le résultat enfin de la suprême Cour
Fut de condamner la Folie
A servir de guide à l'Amour.

Le petit volume qui renferme les œuvres de Louise Labé est le plus beau monument de la littérature lyonnaise au seizième siècle; on ne se lasse point de le réimprimer. [1]

Il y avait beaucoup d'élévation dans l'esprit de Louise; on peut en juger par les conseils qu'elle donne à Clémence de Bourges. Louise invite son amie à l'étude, et lui en fait valoir le charme et les avantages; elle exprime le vœu que les femmes parviennent à égaler et même à surpasser les hommes, non-seulement en beauté, mais aussi en science et en vertu.

Les femmes de Lyon, au seizième siècle, n'étaient pas moins remarquables par la solidité de leur mérite que par les grâces de leur personne. On ne renfermait point leur éducation dans quelques connaissances superficielles et dans la culture de quelques arts d'agrément; beaucoup savaient le latin, beaucoup lisaient les grands écrivains de l'antiquité et mordaient bien à cette forte nourriture. Marie de Pierre-Vive, épouse d'Antoine de Gondi, seigneur du Perron, alliait aux grâces d'une jolie femme la science d'un érudit de profession; Catherine de Médicis la nomma gouvernante des enfants de France. Merveille de son temps, Louise Sarrasin savait, dit-on, à huit ans l'hébreu, le grec et le latin. Des femmes d'un haut rang et de grande noblesse se livraient à de fortes études et faisaient des vers, à

1. — Il existe plusieurs éditions précieuses des œuvres de Louise Labé :

Evvres de Louise Labé, lionnoise. *A Lion, par Ian de Tournes*, M.D.LV, petit in-8°, première édition, d'une extrême rareté. — Les mêmes. *Lyon, J. de Tournes*, 1556, petit in-8°, édition fort recherchée, qui n'est qu'une réimpression avec corrections de la première. — Evvres de Lovise Labé, lionnoise. *Lion, par Ian de Tournes*, 1556, in-16. — Les mêmes, par *Ian Garon*, 1556, in-16 (avec le Débat de Folie et d'Amour). — Les mêmes. *Lyon, Duplain*, 1762, in-18°. Cette édition de 1762 est fort jolie, elle est ornée de culs-de-lampe, de fleurons et de vignettes d'après Nonotte. Il est difficile de comprendre l'esprit de dénigrement qu'on remarque dans plusieurs passages de la Notice. On trouve, joint à quelques exemplaires, le Discours sur la personne et les ouvrages de Louise Labé, par Ch.-Jos. de Ruolz. *Lyon, Aimé Delaroche*, 1750, in-12. La Notice sur Louise Labé est attribuée par M. Bréghot à Jac.-Annibal Claret de la Tourette de Fleurieu. — Les mêmes Œuvres. *Brest, Michel*, 1815, in-8°.

L'édition la meilleure est celle-ci : Evvres de Lovise Labé, lionnoise. *A Lion, par Durand et Perrin*, 1824, in-8° (avec des notes et un glossaire par M. Bréghot, une notice biographique par M. Cochard, etc.). — Œuvres de Louise Labbé. *Lyon, Léon Boitel*, 1844, in-16. — Œuvres complètes de Louise Labé et de Pernette du Guillet, avec un Essai par J.-B. Monfalcon sur les dames de Lyon, poètes au seizième siècle. *Lyon*, 1847, grand in-12. Un exemplaire, avec les majuscules peintes en or et couleurs, a été tiré sur vélin.

l'exemple de Louise Labé [1] : ainsi Philiberte de Fuers, dame de la Bâtie, composait, à l'occasion de la mort de Jean de la Baulme, sire de Martenay, son mari, un poème de cinq cents vers, intitulé : Les Soupirs de la viduité. Anne de Bretagne se plaisait beaucoup à la conversation animée, instructive et spirituelle de Sibylle Bullioud. Je n'ai cité encore ni Claudine Péronne qui écrivait si bien en vers et en prose, ni l'aimable et savante Catherine de Vauzelles, ni Julia Blanche, ni la charmante Marguerite de Bourg. Telles étaient les femmes de Lyon au temps de Louise Labé, mémorable époque non-seulement dans les annales littéraires de cette grande ville, mais encore dans le tableau des progrès de l'esprit humain.

On ne connaîtrait point complètement Louise Labé, si on ignorait qu'elle fut aussi bienfaisante que belle : elle n'oublia point les pauvres dans son testament, et légua une dot à trois filles indigentes [2]. Sa maison de la rue Confort devint plus tard, par l'effet d'une substitution, une des propriétés de l'Hôtel-Dieu. La petite ruelle sur laquelle s'ouvrait l'un de ses côtés n'était qu'au service de quelques habitations, cheminait le long d'un enclos planté de vignes qui appartenait au couvent des Jacobins, et aboutissait à Bellecour dont on n'avait point fait encore une place publique. Elle se transforma en une rue bien percée lorsque Bellecour eut cessé d'être une propriété privée, et s'appela successivement rue Neuve-de-Confort, rue Regnier, et enfin rue Belle-Cordière, nom gracieux que lui donna le peuple et qu'elle conservera toujours : la ville de Lyon devait bien cet

1. — C'est à une époque antérieure aux premières années du seizième siècle qu'il faut, sans doute, rapporter les singuliers ouvrages suivants :

La Réformation des dames de Paris, faicte par les dames de Lyon. (A la fin) : *Cy fine la Réformation des dames de Paris par les Lyonnoises.* (Sans date et sans indication de lieu), petit in-8° goth., pièce en vers de dix syllabes.

Les dames de Paris ripostèrent avec aigreur :

Replique (s'ensuit la) faicte par les dames de Paris contre celles de Lyon sur le Rosne. *On les vend à Paris au Palays...* (Pièce en douze strophes de huit vers. — Rescription (la) des femmes de Paris aux femmes de Lyon. (Sans date et sans indication de lieu), petit in-8°.

2 — Voyez le Testament de Louise Labé, publié par M. Bréghot.

Digitized by Google

hommage à une muse charmante qui est, depuis trois siècles, une de ses gloires. [1]

La tradition de la belle Cordière demeura populaire; elle ne s'effaça point pendant les orages de la révolution : au contraire; un bataillon de la garde bourgeoise, celui du quartier de l'Hôtel-Dieu, inscrivit sur son drapeau le nom de la femme d'Ennemond Perrin. Quand les passions politiques s'exaltèrent davantage encore, elles transformèrent en héroïne républicaine la jeune fille qui s'était si virilement montrée au siége de Perpignan. Un artiste de l'époque arma Louise d'une pique, et la coiffa du bonnet de la liberté; on lisait au bas du portrait cette devise :

Tu prédis nos destins, Charly, belle Cordière,
Car pour briser nos fers tu volas la première.

Louise n'avait nullement prédit la révolution de 1789, et ce n'était pas précisément pour rompre les chaînes du peuple que le capitaine Loys avait si bien appris à manier les armes et à gouverner un cheval.

Interprète de la reconnaissance publique, le Conseil municipal a fait placer, de nos jours, le buste en marbre de Louise Labé dans une des salles du Musée.

Mais l'historien de Lyon doit s'arracher à l'étude si attrayante des arts et des lettres, dans cette grande ville, durant les

1 — Qu'il me soit permis de citer encore une fois M. Sainte-Beuve : « Du Verdier eut « beau faire, dit-il, lui et ceux qui le copièrent : malgré l'injure des doctes qui voulurent « transformer sa vie en une sorte de fabliau grivois, la belle Cordière resta populaire dans « le public lyonnais; la bonne tradition triompha, et quelque chose d'un intérêt vague et « touchant continua de s'attacher à son souvenir, à sa rue, à sa maison, comme à Paris « on l'a vu pour Héloïse. C'est qu'aussi Louise Labé, telle qu'on la rêve de loin et telle que « nous l'avons devinée d'après ses aveux, demeure, par plus d'un aspect, le type poétique « et brillant de la race des femmes lyonnaises, éprises qu'elles sont de certaines fêtes natu- « relles de la vie, se visitant volontiers entre elles avec des bouquets à la main, et goûtant « d'instinct les vives élégances, les fleurs et les parfums. Que si l'on nous pressait trop sur « cette théorie des Lyonnaises, que nous ne croyons que vraie, il serait possible de citer à « l'appui, aujourd'hui encore, celui des noms célèbres de femmes qui résume le mieux la « grâce elle-même (1). Mais nous ne parlons que de Louise. » (*Portraits divers*, III, 187.)

(1) Ce ne peut être que Mme Récamier, qui est en effet de Lyon; Mlle de Lespinasse en était aussi.

soixante premières années du seizième siècle; de tristes tableaux l'appellent. C'est précisément à l'époque du plus haut degré de développement de l'esprit humain, et lorsque des mœurs faciles et élégantes placent la société lyonnaise au rang le plus élevé parmi les nations civilisées, que l'explosion des passions religieuses vient ramener les âges de barbarie. Il faut raconter la destruction, régulière et faite de sang-froid, de tous les chefs-d'œuvre de l'architecture chrétienne; il faut retracer des scènes de sang et de deuil; il faut montrer nos rues obstruées par les cadavres; le Rhône portant jusqu'à la mer les corps mutilés des victimes, et la ville, fidèle à la religion et à ses rois, livrée à l'esprit de parti et à l'anarchie. Comment des enfants de la terre des martyrs renoncèrent-ils aux enseignements de Pothin et d'Irénée pour les doctrines de Luther et de Calvin, et quelle révolution inouïe eut le pouvoir de transformer pendant quelque temps la cité mystique en ville protestante?

C'est ce que dira le chapitre suivant.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE LYONNAIS, DU IIe AU VIe SIECLE.

HISTOIRE DE LYON PAR J. B. MONFALCON.

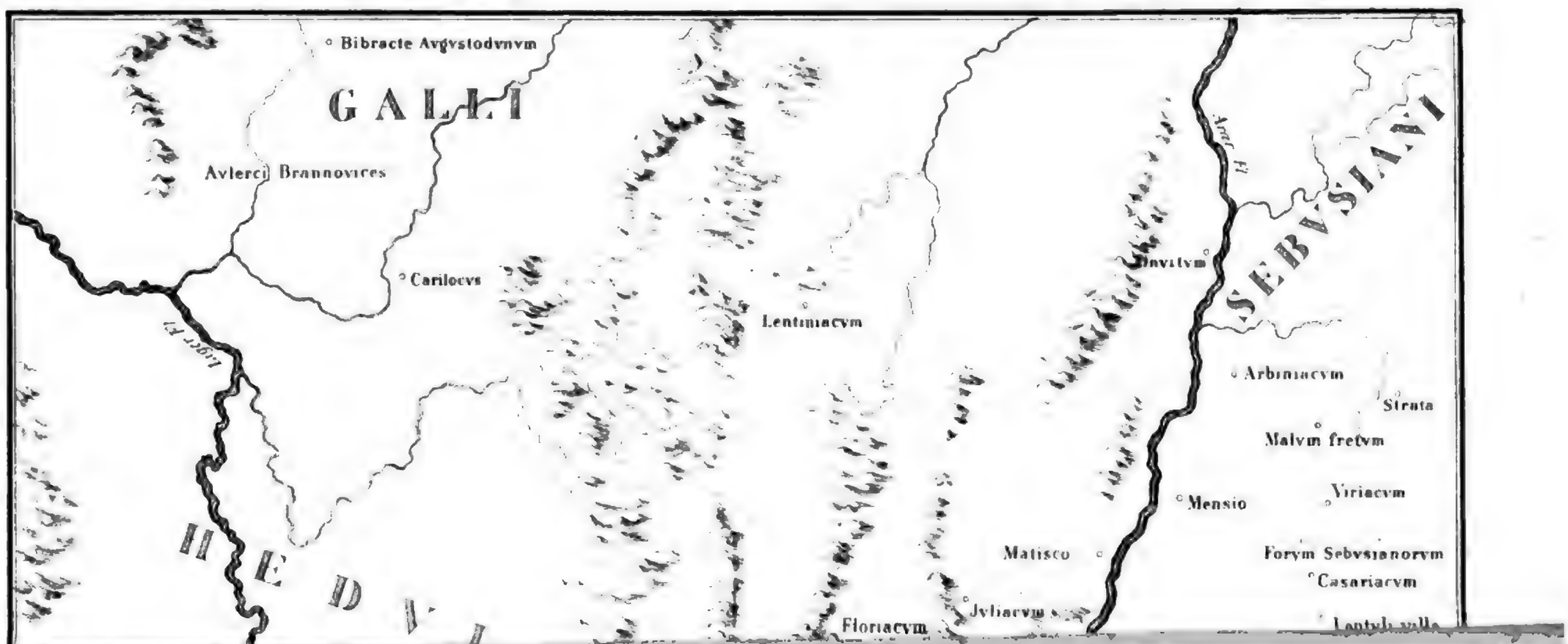

Digitized by Google

PARTIE PLANE
Pierre Scie
Lyon. Imprimerie de Louis Perrin.

Digitized by Google

SAONE ET LOIRE
Trades
Condrieu

GOUVERNEMENT GENERAL DU LYONNAIS.

HISTOIRE DE LYON PAR J.B. MONFALCON.

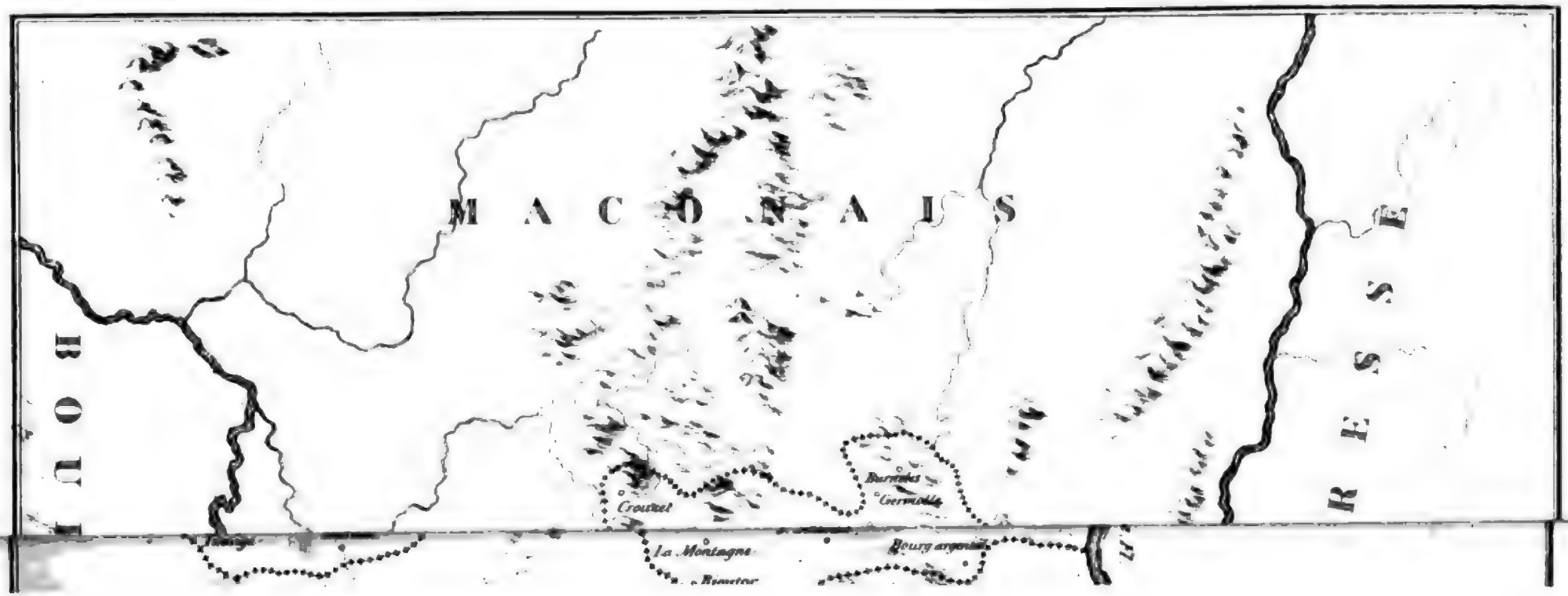

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

nfalcon.

Digitized by Google

Stanford University Libraries
3 6105 121 188 127

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004

Digitized by Google